Digitized by Google

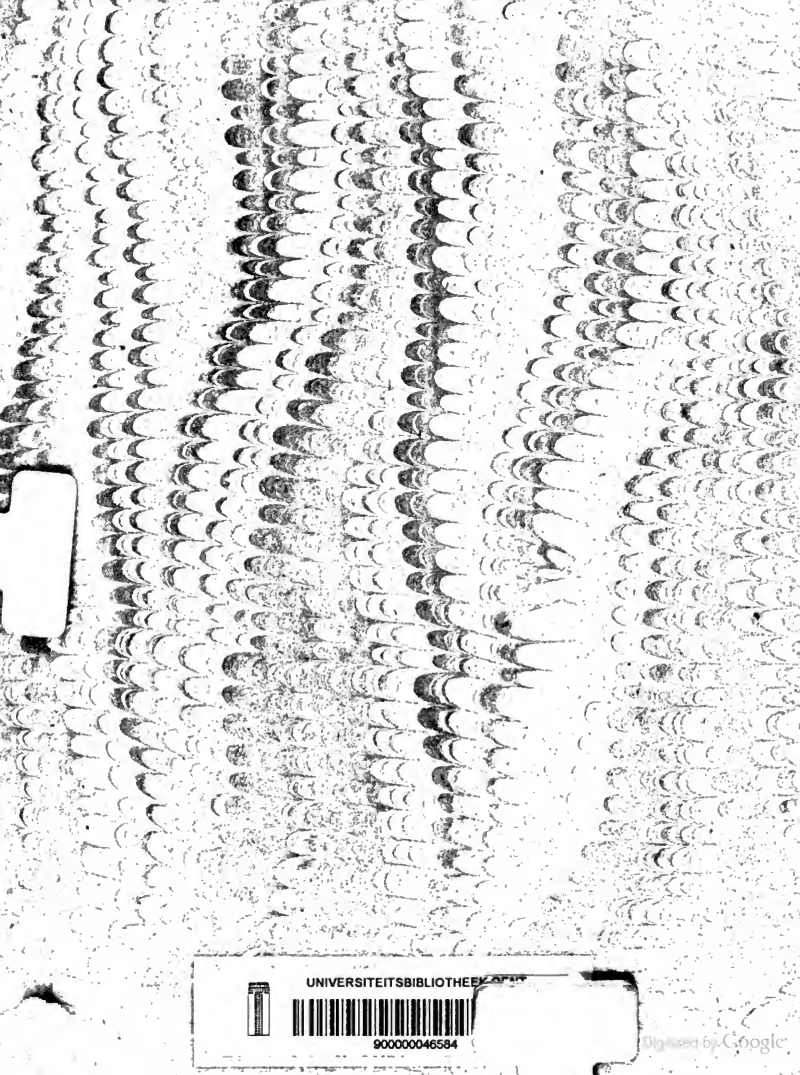
UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK
900000046584
Digitized by Google

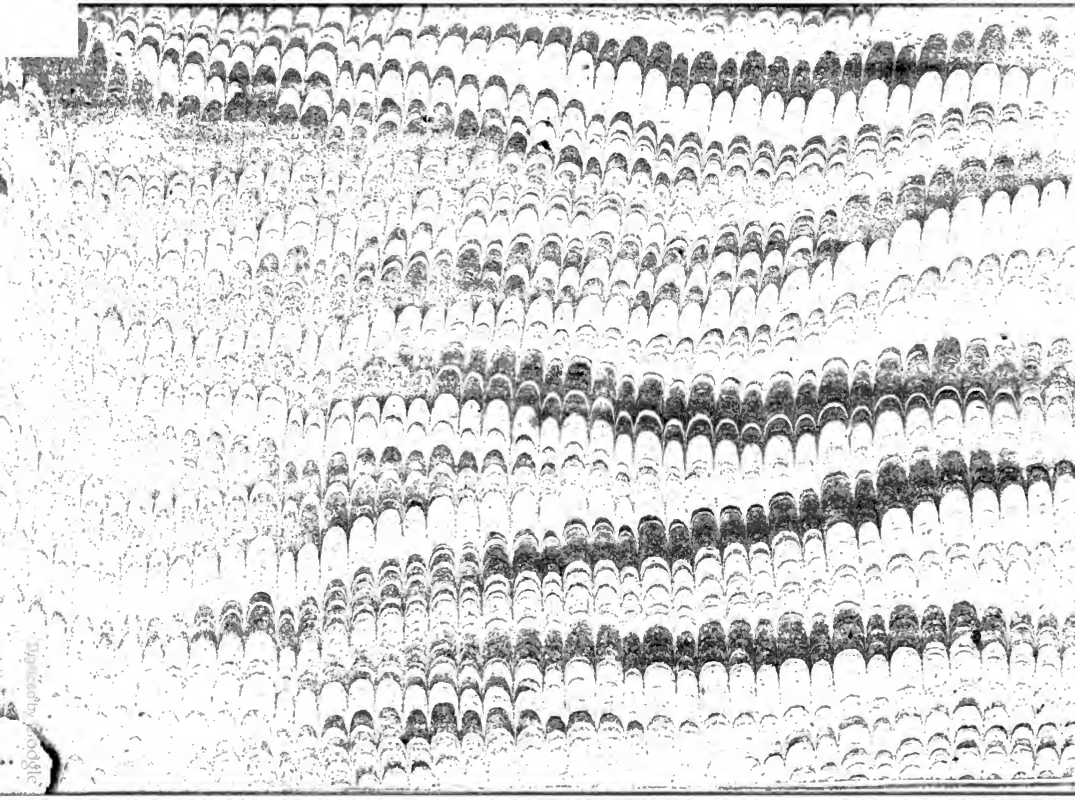

4301. 13

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE
AU DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE,

CONTENANT *la suite des Généalogies, l'Histoire, la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs armes, l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui possédées à titre de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c., par créations, héritages, alliances, donations, substitutions, mutations, achats, ou autrement.*

Le dernier Volume contiendra les additions, corrections & changemens à faire à plusieurs Généalogies insérées dans les douze premiers Volumes, le tout suivant l'ordre alphabétique, & finira par une Table générale qui indiquera les articles que l'on voudra consulter, tant dans les premiers Volumes, que dans les suivants.

TOME XIII, ou *PREMIER RECUEIL.*

Prix, 15 liv. broché.

A PARIS,

Chez { LAMY, Libraire, quai des Augustins;
BADIEZ, Editeur, rue Saint-André-des-Arcs, près celle des Grands-Augustins.

M. DCC. LXXXIII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

AVIS DE L'EDITEUR.

LE DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE, par M. *de la Chenaye Deſbois*, eſt d'une utilité aſſez connue, pour me diſpenſer d'en faire ici l'éloge.

Mon prédéceſſeur, jaloux de le perfectionner, avoit fait annoncer l'impreſſion de ce treizieme Volume, retardée par un procès avec ſon Libraire. Cet événement réuni à d'autres, & à une extrême vieilleſſe, l'ayant obligé d'abandonner ſon entrepriſe, j'ai acquis, par le ſacrifice de mes honoraires de pluſieurs années à ce travail, la propriété de ſes Manuſcrits & celle du Volume commencé : je l'ai continué à mes frais ſous le titre énoncé, pour ne point fruſtrer la Nobleſſe & le Public du fruit de ſes travaux & des miens; en conſéquence je ſuis devenu propriétaire de cet Ouvrage, en obtenant du Roi, en mon nom, un nouveau Privilege pour ſa continuation.

Ce Volume renferme un grand nombre d'illuſtres Maiſons, qui ont droit d'intéreſſer tous les

Digitized by Google

vrais Patriotes. J'ai eu ſoin d'y inſérer les faits hiſtoriques, & d'y détailler les événements mémorables dignes de paſſer à la poſtérité.

L'intention de l'Auteur, faute de moyen, étoit de ne donner qu'un ſeul Volume de Supplément à ſon Ouvrage, & d'y inſérer des Familles de toutes les lettres : l'impreſſion en étant commencée au moment de la ceſſion, je me ſuis vu forcé par-là de ſuivre ſa marche. Les Manuſcrits qui me reſtent entre les mains formeront encore pluſieurs Volumes, pour leſquels je ſerai obligé de recommencer l'ordre alphabétique. Cet arrangement pourra bien déplaire à quelques Lecteurs; mais quand ils voudront réfléchir aux circonſtances qui en ſont les cauſes, ils paſſeront ſur ce léger déſagrement: d'ailleurs, l'importance & l'utilité de cet Ouvrage me font eſpérer quelqu'indulgence.

Le quatorzieme Volume ſera mis ſous preſſe inceſſamment, & ne ſera pas moins intéreſſant que celui-ci. Les Familles qui ne ſont point encore inſérées dans cet Ouvrage, & qui voudront y être admiſes, ſont invitées à me faire paſſer avant cette époque leurs Mémoires (*franc de port*) collationnés, & certifiés véritables par les Juges des lieux de leurs réſidences, ſur titres originaux s'ils ne ſont

Digitized by Google

point à portée de me les communiquer (1).

Je recevrai auſſi des perſonnes dont j'ai déjà les Mémoires, les additions, corrections ou changements qu'elles auront à faire à leurs Généalogies, avec leurs obſervations; & je me ferai un devoir d'en faire uſage, afin qu'elles ſe trouvent par ce moyen compriſes dans un Ouvrage qui doit être le Répertoire où la Nation relira ſans ceſſe avec un nouveau plaiſir, les noms des Grands-Hommes qui, par des ſervices diſtingués en tous genres, auront bien mérité du Souverain & de la Patrie.

(1) Pour la rédaction des Mémoires, la forme qu'il faut leur donner, & autres frais, il eſt d'uſage de faire une gratification à l'Auteur.

Digitized by Google

ERRATA ET ADDITIONS.

BROGLIE, page 185, ligne 2 de la note, des, *liſez* de.
Page 221, ligne 15, Rhin, *liſez* Tein.
Page 225, ligne 14, 1748, *liſez* 1758.
Page 225 3e, ligne 14, il y donna, *liſez* y donna.
Page 227, ligne 44, avant Octobre, *mettez* 31.
Page 228, ligne 12, marié, *liſez* mariée.
Ibid., même ligne, Staniſlas, *ajoutez* Marquis de Boiſſe.

BUDÉ, page 247, ligne 2, Platenis, *liſez* Plateville.
Ibid., ligne 23, Buramachy, *liſez* Burlamachy.
Ibid., ligne 42, après Pictete, *ajoutez* fils de Jacques.
Page 249, ligne 8, aux armes, après 2 & 1, *ajoutez* pour ſupports, *deux Sauvages au naturel, feuillés de ſynople;* cimier, *un demi-Sauvage au naturel.*

CHOLET, page 259, article III, ligne 6, après de Montléart, *ajoutez* Grand.
Page 260, ligne 13, après fille de Jean, *ajoutez* de Garancieres.
Page 263, article VIII, ligne 2, en Lorraine, *ajoutez* le 2 Juillet 1431.
Page 269, article XVI, ligne 11, après Chevalier, *ajoutez* Enſeigne de Vaiſſeaux.
Page 270, ligne 3, 1780, *liſez* 1779.

CLERC DE FLEURIGNY, page 285, article VIII, ligne 17, Tramont, *liſez* Daramon.
Ibid. ligne 19, Tramont, *liſez* Daramon.
Page 287, article X, ligne 5, Soiſſonnoiſe, *liſez* Sénonoiſe.
Page 289, ligne 6, après Chevalier, *ajoutez* Comte.
Ibid., ligne 12, après précédent, *ajoutez* ledit ANTOINE-CLAUDE EDOUARD LE CLERC, Chevalier, Comte de Fleurigny, non Profès de l'Ordre de Malte, marié, le 2 Mai 1775, à Demoiſelle *Armande-Hélene-Louiſe-Marie des Réaulx*, fille de Meſſire *François-Louis*, Marquis *des Réaulx*, Chevalier, Seigneur, Marquis de Coclois, Colonel du Régiment Provincial de Troyes, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & de Dame *Anne-Françoiſe-Louiſe de Meſgrigny*. Le contrat de mariage a été paſſé en préſence & de l'agrément de Leurs Majeſtés le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, le 9 Avril 1775. Par une Bulle de FRANÇOIS-XIMENÈS DE TEXADA, Grand-Maître de l'Ordre de Malte, du 22 Juillet 1775, il lui eſt accordé de porter la Croix de Malte, quoique marié.

GRIMALDY, page 426, ligne 2, Ruffec, *liſez* Ruffo.

Digitized by Google

Page 427, ligne 16, Figaguieres, *liſez* Figacnieres.
Ibid., ligne 33, le Lyon, *liſez* Helion.
Ibid. lignes 39 & 40, de Doucille, *liſez* d'Oneille.
Page 430, article X, ligne 8, Tournel, *liſez* Tourretes.
Page 431, article VI, ligne 2, Andronille, *liſez* Andronique.
Ibid, ligne 43, après Chevalier de Malte, *ajoutez* Enſeigne de Vaiſſeaux.
Ibid., avant-derniere ligne, après Eccléſiaſtique, *ajoutez* Vicaire-Général de Rheims.
Page 432, article VII, ligne 3, Brenon, *liſez* Breſſon.
Ibid., article XI, ligne 3, après Blois, *ajoutez* & de Mende.
Ibid., article XIV, ligne 4, HENRI, *liſez* JEAN HENRI.

RIBEYREYS, page 499, ligne 4, ſitué, *liſez* ſitués.
Ibid., ligne 7, Courbeſſie, *liſez* Courbeſſic, *par-tout où ſe trouve ce mot.*
Ibid., article I, ligne 1re, 1358, *liſez* 1338.
Ibid., article II, ligne 2, de Gueyſe, *liſez* du Queyx.
Ibid., article III, ligne 2, de Bidereu, *liſez par-tout* de Bideren.
Ibid., ligne 8, Adhémare, *liſez par-tout* Adhémar.
Ibid., article IV, ligne 1re, après JEAN DE RIBEYREYS, *ajoutez* II du nom.
Ibid., ligne 3, après Françoiſe, *ajoutez* de.
Ibid. article V, ligne 3, de Nauſay, *liſez* de Nanſay.
Page 500, article VII, ligne 1re, après JEAN DE RIBEYREYS, *ajoutez* III du nom.
Ibid., article VIII, ligne 17, après du Lau du Chambon, *ſupprimez* dont eſt ſortie Madame la Marquiſe actuelle *de Chauveron Saint-Severin* en Angoumois.
Page 501, ligne 3, de Souſnaignac, *liſez* de Souſmaignac.
Ibid. article X, ligne 7, une autre Marquiſe *de Chauveron*, auſſi en Angoumois, *liſez* Madame la Marquiſe actuelle *de Chauveron-Saint-Severin* en Angoumois.
Ibid., article XI, ligne 5, du Faillant, *liſez* du Saillant.
Ibid., article XII, ligne 12, de Berou, *liſez* de Beron.
Page 502, ligne 16, de Villantreys, *liſez* de Villautreys.
Ibid., lignes 16 & 17, de Teſſoguéras, *liſez* de Teſſognéras.
Ibid., ligne 30, de Puiſſetaut, *liſez* de Puiſertaut.
Page 503, ligne 35, après de Baſtiſſe, *ſupprimez* dont, *& ajoutez* Ledit PIERRE-THIBAUT DE RIBEYREYS a rendu la foi-hommage au Roi, au Bureau des Finances de Moulins, pour ſa terre des Monneroux en Marche, par acte du 25 Septembre 1778. De ſon mariage avec la Dame *du Ligondès* eſt iſſu.
Page 504, lignes 7 & 8, Teſdin, *liſez* Tenen.
Ibid., ligne 8, de Bonal, *liſez* de Bonac.
Ibid., article VII, ligne 3, de Houls, *liſez* des Houlx.
Ibid., ligne 9, de Salminiache, *liſez* de Sulminiac.
Ibid., article VIII, ligne 2, Camboux, *liſez* Commboux.

Digitized by Google

Page 504, article VIII, ligne 4, de Luſſon & de Chânet, *liſez* de Laſſon & de Chatenet.
Ibid., article IX, ligne 9, Ribéral, *liſez* Riberac.
Ibid., ligne 10, puis, *liſez* pris.
Page 505, ligne 7, YRIER DE RIBEYREYS, *liſez* MARTIN DE RIBEYREYS.
Ibid., ligne 11, Marie-Louiſe de la Garde, *liſez* Marie-Louiſe de Mallet de la Garde.
Ibid., article X, lignes 5 & 6, après de Bedereyx, *ſupprimez* deſcendant, *& ajoutez* & d'*Eliſabeth de Vignerac*. Cette *Eliſabeth de la Gut de Bedereyx* deſcend.
Page 506, ligne 7, de Chauvert, *liſez* de Chanvert.

VINCENT, page 564, ligne 20, IVOUET, *liſez* IVONET.
Page 565, ligne 41, du Ronce, *liſez* du Roure.
Page 566, lignes 23, 24, 36 & 38, IVOUET, *liſez* IVONET.
Page 570, ligne 39, d'Ulut, *liſez* d'Ulm.
Page 572, ligne 13, Caumandre, *liſez* Caumodel.
Ibid., ligne 14, après gueules, *ajoutez* mort en 1782, ſans poſtérité.
Ibid., ligne 21, après Saint-Louis, *ajoutez* actuellement Brigadier des Armées du Roi, & Chef de Brigade des Gardes-du-Corps, Compagnie de Noailles.
Ibid., ligne 29, après de Breſſy, *ajoutez* Capitaine au Régiment de.....
Ibid., ligne 31, après Abbeville, *ajoutez* mort en 177.....
Page 573, ligne 9, après ce Corps, *ajoutez* fait Chevalier de Saint-Louis en 1782.
Ibid., ligne 23, après a donné, *ajoutez* fait Chevalier de Saint-Louis en 1782.
Ibid., ligne 33, Digous, *liſez* Digons.
Page 574, lignes 23, 24 & 31; Digous, *liſez* Digons.
Ibid., ligne 29, 1649, *liſez* 1749, *& ajoutez* mort en 1782.
Ibid., même ligne, après non mariée, *ajoutez* morte en 1782.
Page 575, premier vers de la deviſe, GLORIA, *liſez* LAUREA.
Ibid., ligne 37, GOSSERAND DIGOUS, *liſez* JOSSERAND DIGONS.
Ibid., ligne 39, Fontenille, Louveu, *liſez* Fontenailles, Louvan.

YSEBRANT, page 586, ligne 12, Domvrin, *liſez* Douvrin.
Page 587, ligne 24, Zuilbeverlant, *liſez* Zuytbeverlant.
Ibid., 588 & 590, Bevervoorde, *liſez* Voorde.
Page 588, ligne 18, 7 Janvier, *liſez* 16 Janvier.
Page 589, ligne 27, 1721, *liſez* 1772.

Digitized by Google

TABLE

Des Noms des Familles & Terres contenues dans ce treizieme Volume.

Nota. Les étoiles désignent les Terres & Biens titrés.

A.

ABADIE, page 1
*ABANCOURT, 3
ABELLY, 7
ABOS, *ibid.*
ABOT, 23
ACHÉ DE MARBEUF, 24
ACRES, 26
AD'HEMARD, 29
AGAY, 35
AGUE, 37
AGUESSEAU, 30
*AIGREMONT, 39
*ALAS D'ANISY, *ibid.*
ALEN, 63
ALEXANDRE D'ANACHE, 59
ALEYRAC, 64
*ALLASSAC, 72
ALZATE, 73
AMALRIC, 75
*AMBLY, 76
AMIEL, 77
AMONCOURT, 78
ANDRÉ DE MONTFORT, *ibid.*
ANDREOSSY, 81
ANFOSSY, 82
ANGOSSE, 85
ANJOU, 89
ANNEVILLE, 91
ANSELME, 109
ARBO, 116
ARCHAMBAULT, 112
ARDRES-COURT-EVILLE-HODIC, 119
ASSAS, 134
*ASSAULT, page 134
*ASTER, 140
AUBIER, *ibid.*
AUBRY, 143
AUDA, 151
AUDIFRET, *ibid.*
AUGEARD, 152
AUVERGNE, 156
AUXY, 157

B.

BALB-BERTON-CRILLON, 161
BLANC, 165
BOUTOUILLIC, 178
BRIFFE, 180
BRIQUEVILLE, 182
BROGLIE, 185
BROSSARD, 235
BROUE (DE LA), 237
BRUET, 241
BUDÉ, 246
BUSON, 249

C.

CAMPION, 250
CHAUSY, 252
CHAUVELIN, 255
CHOLET, 257
CLAIBROKE, 270
CLERC DE FLEURIGNY, 277
CLERC (LE) DE JUIGNE, 295
CLERC DE MAZEROLLE, 300

Digitized by Google

COLLIN, page 301
CROIX (DE LA), 303

D.

DE VALETTE, 309
DOAZIT, 345
DORMY, 351

E.

EON, 356
ESTAING, 374

F.

FABRI, 375
FEVRE (LE) D'ORMESSON, 380
FONTANIEU, 387

G.

GALARD, 388
GAULCHER, 391
GRANT, 392
GRASS, 408
GRENUT, 421
GRIMALDY, 425

H.

HUGUET, 433

J.

JACQUIER, 434
JOVYAC, 436

L.

LABASTIDE, 449
LABOULAYE (DE), 447
LE BOUCHER D'AILLY, *ibid.*
LABRIFFE, *ibid.*
LEIGONYE, 454
LIEGE DE JONCIERES (DE), 456

M.

MALVOISIN (DE), 457
MANNOURY (DE), 460
MARION, page 464
MURAT, 468

N.

NŒUFVILLE, 471

O.

O-GORMAN, 474

P.

PAPON, 475
PERIER (DU), 477
PLOTHO, 490
PRAT (DE), 497

R.

RIBEYREYS (DE), 499
ROVIERE, 506
ROZEN, 507

S.

SAULX-TAVANES, 525
SAUVAGE (DE), 542
SEROUX, 548

T.

TALARU, 551
TOUR (DU), 558

V.

VALETTE (DE), 564
VINCENT, *ibid.*

U.

USSON (D'), 576

W.

WIDERSPACH (DE), 583

Y.

YSEBRANT, 586

Fin de la Table.

Digitized by Google

RECUEIL
DE GÉNÉALOGIES,
POUR SERVIR DE SUITE
AU DICTIONNAIRE
DE LA NOBLESSE.

A.

ABADIE (L') : famille originaire du Pays des environs de Dax en Gascogne, Pays de Foix. Elle tire son nom de la Seigneurie de l'Abadie, & remonte à ARNAULD GUILHEM, qui suit.

I. ARNAULD-GUIHLEM DEL'ABADIE, Ecuyer, Capitaine, Seigneur du lieu de l'Abadie, de Gamarde & de Casterat, vivoit en 1463, & avoit épousé, par contrat du 16 Décembre de la même année, *Jeanne de Baylens de Poyanne*, qui testa le 11 Juin 1512. Il est fait mention dans un titre de famille d'un ARNAULD DE L'ABADIE, frere du précédent, qui possédoit la Seigneurie d'Auro, conjointement avec Noble *Raymond de Poyanne*, héritier de cet ARNAUD, qui vendit ladite Seigneurie au fils d'ARNAULD-GUILHEM, dont nous allons parler.

II. BERTRAND DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Gamarde, fils d'ARNAULD-GUILHEM & de *Jeanne de Poyanne*, vivoit en 1512, étant marié avec Noble *Marguerite de Bassabat*, de laquelle il eut :

III. GUITARD DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Casterat,

Digitized by Google

épouſa Noble *Madeleine de Serres*, de laquelle il eut : — 1. ETIENNE, qui ſuit ; — 2. & JEAN, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après.

IV. ETIENNE DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Caſterat, Capitaine, épouſa *Jeanne de Bergougnan*, Dame dudit lieu au Pays d'Armagnac, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. & JEANNE, mariée par contrat du 19 Octobre 1602, avec Noble *François de la Caze*, Ecuyer, Seigneur de Sardiac, dans le Comté d'Aſtarac.

V. JEAN DE L'ABADIE, Seigneur dudit lieu & de Bergougnan, mourut ſans poſtérité, après avoir aſſiſté au contrat de mariage de ſa ſœur.

Seconde branche.

IV. JEAN DE L'ABADIE, Ecuyer, ſecond fils d'ETIENNE & de *Madeleine de Serres*, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied, épouſa Noble *Jeanne de Camon*, fille d'*Arnauld-Guilhem de Camon*, Chevalier, Seigneur de Gauzis, Bombardé, &c., & de Noble *Bertrande de Pujol*, Dame dudit lieu, par contrat du 13 Octobre 1558. De ce mariage ſont ſortis : — 1. JEAN-CHARLES, qui ſuit ; — 2. JEAN, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 3. & MARGUERITE, mariée, 1°. avec *Jean-Jacques Cledes*, Ecuyer, Seigneur d'Urgons, & 2°. avec *Jean d'Aroziер*, Seigneur de la Bartête.

V. JEAN-CHARLES DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur de Gauzis, Bombardé, Capitaine d'Infanterie, épouſa Demoiſelle *Madeleine de Caſaget*, dont :

VI. CHARLES DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur de Bombardé, épouſa, 1°. *Marguerite de Caumette*, & 2°. *Catherine d'Arbo*, de laquelle il eut MARGUERITE DE L'ABADIE, mariée à *Charles de Toupignan*, Ecuyer, Seigneur de Balazin, & Gouverneur pour le Roi de la Citadelle de Tournay.

Troiſieme branche.

V. JEAN DE L'ABADIE, Ecuyer, ſecond fils de JEAN, & de *Jeanne de Camon*, ſe maria, par contrat du 26 Juillet 1619, avec *Marie d'Artiguenave*, fille de *Jean*, Ecuyer, Baron de Vielle en Turſan, & de *Bertrande de Prugues*, ſa ſeconde femme. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. MARIE, mariée à *François-Louis d'Artigues-Doſſaux*, Ecuyer, Seigneur de Seires, Gaſton, Saint Julien, &c., par contrat du 20 Décembre 1659 ; — 3. & ISABEAU DE L'ABADIE, mariée à *Raymond de la Coſte*, Ecuyer.

VI. CHARLES DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur de Gauzis, épouſa *Marie d'Arbo*, fille de Noble *Fortanier d'Arbo*, Ecuyer, Seigneur de Pedepeyran, Capitaine dans le Régiment Royal-Rouſſillon, & de Demoiſelle *Marguerite de Borrit*, par contrat du 16 Février 1670. De ce mariage ſont nés : — 1. FORTANIER, qui ſuit ; — 2. JEAN, Doyen & Chanoine d'Aire en Gaſcogne, mort en 1748 ; — 3. & MARGUERITE, mariée à Noble *Jean de Cloche*, Ecuyer, Baron de Fargue.

VII. FORTANIER DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur de Gauzis, fut le premier qui prit la qualité de Seigneur d'Aydrein, parce que MARGUERITE DE L'ABADIE retira la terre de Gauzis, qui avoit été donnée en légitime par ſon grand-pere à celui de Fortanier, & celui-ci exigea le partage de toutes les dépendances de la maiſon de Vielle, dont ſa grand'mere étoit cohéritiere. FORTANIER DE L'ABADIE fut ſucceſſivement Enſeigne & Lieu-

Digitized by Google

tenant dans le Régiment de la Marine, par brevet du 28 Août 1688, Capitaine dans le Régiment Royal le 11 Août 1690. Il épousa, par contrat du 12 Septembre 1691, *Antoinette de Groſſan*, fille de *François de Groſſan* & de *Marie de Recolin*, ſœur de *Léon de Groſſan*, Capitaine au Régiment d'Anjou, Infanterie. De ce mariage vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. & PIERRE, Chanoine de Saint Laubouer, Dioceſe d'Aire.

VIII. JEAN DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur d'Aydrein, né au mois de Septembre 1695, Officier au Régiment de Champigny-Bourdonné par brevet du 10 Juillet 1708, &c., eſt mort le 9 Février 1772. Il avoit épouſé, par acte du 8 Janvier 1720, *Marie-Anne de Blanquefort*, dont il eut : — 1. JEAN-PIERRE, qui ſuit ; — 2. & JEAN-BATISTE, appellé *le Chevalier DE L'ABADIE*, marié à Saint-Juſtin dans les Landes, à *Marie Puſtienne*. Nous en ignorons la poſtérité.

IX. JEAN-PIERRE DE L'ABADIE, Ecuyer, Seigneur d'Aydrein, né le 2 Novembre 1733, a épouſé, par contrat du 14 Février 1759, *Françoiſe-Catherine de Beruche*, ſœur de *Julie-Catherine de Beruche*, femme de *Jacques de Panget*, Seigneur de l'Heme, Conſeiller au Parlement de Pau. Du mariage de JEAN-PIERRE DE L'ABADIE ſont ſortis ſeize enfans, ſavoir : — 1. JEAN-BERNARD DE L'ABADIE DE GAUZIS, né le 3 Août 1760, reçu Garde-du-Corps du Roi le 3 Janvier 1778 ; — 2. JEAN-JACQUES, appellé *l'Abbé DE L'ABADIE*, né le 24 Novembre 1762 ; — 3. PIERRE-HILAIRE, Chevalier, né le 13 Janvier 1764 ; — 4. PIERRE-GORGONIUS, né le 9 Septembre 1766 ; — 5 & 6. JEAN-TIMOTHÉE & JEAN-BERNARD, freres jumeaux, nés le 22 Août 1767 ; — 7. JEAN-DAMASE, né le 11 Décembre 1768 ; — 8. JEAN-EUSÈBE, né le 15 Décembre 1769 ; — 9. ROCH, né le 16 Août 1771, mort jeune ; — 10. RAIMOND, né le 21 Août 1772 ; — 11. JEAN-CHARLES, né le 13 Mai 1775 ; — 12. LOUIS-MARIE-AUGUSTIN, né le 7 Septembre 1776 ; — 13. VINCENT-LÉON, né le 21 Janvier 1778, — 14. MARGUERITE, appellée *Mademoiſelle D'AYDREIN*, née le 8 Septembre 1761 ; — 15. MARTHE, née le 13 Juillet 1765, morte en 1768 ; — 16. & MARIE-FRANÇOISE, née le 4 Avril 1774.

Les ennemis du Roi, pour outrager les Seigneurs DE L'ABADIE à cauſe de leur fidélité envers leur Souverain, mirent le feu à la maiſon noble de l'Abadie en 1570, & auſſi au château de Gamarde : ſuivant une enquête faite en 1617, tous les titres & documens y furent brûlés, ce qui empêche qu'on puiſſe remonter plus haut.

Cette famille a été maintenue dans ſa nobleſſe par MM. *Pelot* le 8 Avril 1667, *Beçons*, le 6 Juillet 1693, *la Bourdonnaye*, le 10 Décembre 1705, & *Lamoignon*, le 6 Mars 1714.

Les Seigneurs DE L'ABADIE ont été compris dans toutes les convocations de la Nobleſſe de Guienne, dans les cas urgens, pour combattre les ennemis de l'Etat. Elle a preſque toujours conſervé le nom de *Gauzis* uni à celui de L'ABADIE, pour diſtinguer cette branche des L'ABADIE-BOMBARDÉ, & elle avoit été inſcrite ſous le nom de *Gauzis* dans le rôle de la Capitation des Nobles, quoiqu'elle n'eût plus cette terre.

Les armes de cette famille ſont : *de gueules à deux lions affrontés d'or*,

rampans contre une montagne d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une colombe essorant d'argent. Ces armes sont surmontées d'une *couronne de Comte* qu'on voit sur des peintures, des sculptures anciennes, & sur la vieille vaisselle de cette famille.

ABANCOURT (D') : ancienne famille noble, originaire d'Amiens, dont nous n'avons donné qu'une notice imparfaite, *tome I de notre Dictionnaire, page* 1. Il en est parlé briévement dans l'*Armorial de France, reg.* 1, *part. I*, & dans le *Nobiliaire de Picardie.* Suivant un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Compiegne, le 23 Juin 1667, en faveur de François D'ABANCOURT, Seigneur de Courcelles, & de CLAUDE & LOUIS ses cousins, par lequel ils furent maintenus dans leur noblesse; le plus ancien du nom qui y soit rappellé est:

JEAN D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, dont il rendit aveu & dénombrement le 6 Avril 1377 à l'Evêque de Beauvais, à cause de son Vidamé de Gerberoy. Il donna, le 24 Janvier 1402, un autre dénombrement de cette Seigneurie au même Evêque, dans lequel il est qualifié Chevalier; & reçut lui-même, le 22 Avril 1410, foi & hommage de *Jean de Sains* pour le fief qu'il possédoit, mouvant de lui à cause de sa terre de Courcelles.

ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Courcelles, vivant en 1415, vendit la terre de Courcelles, & eut pour fils:

GUILLAUME D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur d'Abancourt, lequel donna son dénombrement au Vidame de Gerberoy en 1451, & fit le rachat de la terre de Courcelles-lès-Campeaux, du nommé *Nicolas le Bastier*, Bourgeois de Paris, le 20 Novembre 1455, par acte passé sous les Sceaux Royaux de la Prévôté d'Angy, dans lequel son pere est qualifié *Monseigneur & Chevalier.* Il fut pere d'ADRIEN, qui suit.

ADRIEN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, acquit de *Guillaume Gonner* un fief noble relevant de l'Evêché & Comté de Beauvais, par acte du 25 Février 1482, signé *le Sellier*, Notaire Il étoit mort en 1503, & avoit épousé *Catherine Eudes*, dont: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. N... D'ABANCOURT, mariée à *Jean du Quesnel*, Ecuyer; — 3. & ADRIENNE D'ABANCOURT, mise par acte du 22 Mars 1503, sous la tutele de *Robert le Prevost*, Conseiller au Parlement.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, reçut un aveu d'héritages de *Jean du Sauchon* le 14 Juillet 1508. De Demoiselle *Andrée de Richebourg* sa femme, il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. JEANNE, mise avec son frere & ses sœurs sous la tutele de MM. THOMAS D'ABANCOURT, Prêtre, Curé de Saint Médard, & *Pierre de Richebourg*, par acte passé en la Justice de Gerberoy le 9 Mars 1524; — 3. FRANÇOISE, mariée à *Antoine de Saint-Remy*, Ecuyer, comme il appert d'une obligation du 2 Mai 1534; — 4. & ANTOINETTE, mentionnée dans un acte du 21 Mai 1519, par lequel ladite *Andrée de Richebourg* sa mere, lors veuve, & ses enfans ci-dessus, baillent à cens & rentes seigneuriales les héritages y mentionnés.

JEAN D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, passa une obligation le 2 Mai 1534 à *Antoine de Saint-Remy*,

Digitized by Google

Écuyer, ſon beau-frere, de la ſomme de 910 livres pour reſtant de la dot de ſa ſœur, & épouſa Demoiſelle *Suzanne Couet*, avec laquelle il fit donation de la terre de Courcelles, & de trois autres fiefs Nobles à JEAN leur fils puîné, à la réſerve de l'uſufruit pendant ſa vie & celle de ladite Dame *Couet* ſa mere, par acte du 5 Mars 1570. Elle vivoit encore le 6 Juin 1577, & eut pour enfans : — 1. ANTOINE ; né ſourd & muet, qui eut pour tuteur & curateur JEAN ſon frere, ainſi qu'il appert d'une Sentence rendue en la Vicomté de Gournay le 4 Septembre 1576 ; — 2. JEAN, qui ſuit ; — 3. PIERRE, auteur d'une branche rapportée ci-après ; — 4. & MARGUERITE, mariée à *Chriſtophe Dauphigny*, Ecuyer, Sieur des Anthoux, ainſi qualifié dans une Sentence rendue au Préſidial d'Amiens le 27 Septembre 1576, contre JEAN D'ABANCOURT ſon beau-frere.

JEAN D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, tranſigea le 6 Juin 1577 avec ſa mere & leſdits *Chriſtophe Dauphigny*, Ecuyer, & MARGUERITE D'ABANCOURT ſa femme, ſur la ſucceſſion à eux échue par le décès de JEAN D'ABANCOURT leur pere, & vivoit encore le 6 Janvier 1580, que Meſſire *Jean de Mailly* obtint à Gournay une Sentence contre lui. Il avoit épouſé, par contrat du 17 Janvier 1574, paſſé devant *Langlois*, Demoiſelle *Ide de Neufville*, dont pour fils aîné :

FRANÇOIS D'ABANCOURT, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Blanquart, de Courcelles & autres lieux, qui rendit foi & hommage de ſa terre & Seigneurie de Courcelles le 4 Janvier 1602 à l'Evêque de Beauvais, à cauſe de ſon Vidamé de Gerberoy. Il tranſigea par acte du 5 Février 1601, paſſé devant *Langlois* & *Varnier*, Tabellions en la Vicomté de Gournay, avec PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Fricourt, héritier d'ANTOINE, Ecuyer, & de Damoiſelle *Madeleine de Mercartel*, ſes pere & mere, ſur les différends qu'ils avoient enſemble. Il étoit mort en 1633, & avoit épouſé, par contrat du 24 Février 1603, Demoiſelle *Marguerite le Vert*, fille de *Nicolas le Vert*, Ecuyer, Seigneur de Bumeſmard, & de *Michelle de Beauviſage*, dont : — 1. PIERRE, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, émancipé par lettres du 10 Septembre 1624, entérinées au Siege de Neufchâtel les 23 & 24 du même mois ; — 2. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 3. NICOLAS, Ecuyer, rappellé comme majeur avec FRANÇOIS, dans une tranſaction du 18 Janvier 1633, paſſée devant *Langlois* & *Malheure*, Tabellions de Gournay, entre ladite *Marguerite le Vert*, alors veuve, tant en ſon nom que comme tutrice de ſes deux enfans mineurs, pour raiſon de ſa dot & de ſon douaire ; — 4. ANTOINE-FRANÇOIS ; — 5. & MARIE D'ABANCOURT, qui fut ſous la tutele de ſa mere avec ſon frere.

FRANÇOIS D'ABANCOURT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Courcelles, de Puiſeux & du But-David, en la Paroiſſe de Saint-Martin du Tertre, Diocèſe de Beauvais, Généralité de Paris, d'abord reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit de Malte, au grand Prieuré de France, où ſes preuves furent admiſes le 14 Octobre 1662 ; fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, avec CLAUDE & LOUIS D'ABANCOURT, ſes couſins, leurs enfans, ſucceſſion & poſtérité, ſur la production de leurs titres, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu à

Digitized by Google

Compiegne le 23 Juin 1667. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 22 Septembre 1639, paſſé devant *André Langlois*, Notaire Royal au Bailliage d'Amiens, *Marie de Fetis*, fille de feu *Guillaume de Fetis* & de *Jeanne de la Rue*; & 2°. le 31 Janvier 1674, à Amiens, *Marie de Gouaix*, fille d'*Etienne de Gouaix*, Capitaine au Régiment de Champagne, Maréchal de bataille ès armées du Roi, & de *Charlotte-Madeleine de Piennes*. De cette ſeconde femme il eut : — 1. JEAN-BATISTE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de Puiſeux & de Courcelles; — 2 & 3. MARIE-FRANÇOISE & ANNE D'ABANCOURT, reçues toutes deux le 20 Mai 1686 au nombre des Demoiſelles élevées dans la maiſon Royale de Saint Louis à Saint-Cyr, ſur les titres qu'elles produiſirent alors, juſtifiant leur nobleſſe depuis ADRIEN D'ABANCOURT, Chevalier, vivant en 1415, leur ſeptieme aïeul.

Seigneurs DE LA LANDE.

PIERRE D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, fils puîné de JEAN I, Ecuyer, Seigneur de Courcelles & de Fricourt, & de *Suſanne Couet*, obtint une Sentence le 24 Mai 1588 au Bailliage de Gournay, contre Meſſire *Jean de Mailly*, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui ordonne l'homologation & exécution d'un acte fait le 20 du même mois, dans laquelle il eſt qualifié *Ecuyer*, & eſt dit frere d'ANTOINE D'ABANCOURT, fils aîné dudit feu JEAN I, Ecuyer. Il épouſa, par contrat du 23 Mars 1599, Demoiſelle *Judith de Frerot*, & en eut :

MICHEL D'ABANCOURT, Ecuyer, Seigneur de la Lande, &c., qui tranſigea le 24 Mars 1623, par acte paſſé devant *Garnier*, Notaire, dans lequel il eſt juſtifié qu'il eſt fils de PIERRE D'ABANCOURT, & ledit PIERRE, fils de JEAN D'ABANCOURT, & Demoiſelle *Suſanne Couet*. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Novembre 1616, Demoiſelle *Marie de Belleau*, fille de *Jacques de Belleau*, Ecuyer, & de *Françoiſe de Charlet*, dont : — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. GEOFFROY, Prêtre & Chanoine de Saint-Quentin; — 3. & CLAUDE D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de Rouveroy, Aide-de-Camp des Armées du Roi, Gentilhomme-Servant de Sa Majeſté, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, préſent audit contrat.

LOUIS D'ABANCOURT, Chevalier, Seigneur de la Lande, Franſure & autres lieux, Vicomte de Vadancourt, Lieutenant de Roi de la Ville de Saint-Quentin en Vermandois, épouſa, par contrat du 22 Juillet 1651, paſſé devant *Bellot & Nocque*, Notaires à Saint-Quentin, Dame *Marie du Breuil*, veuve de Meſſire *Charles d'Eſtourmel*, Chevalier, Seigneur de Vert, & autres lieux. Il fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, &c. ainſi que ſon frere CLAUDE D'ABANCOURT, avec FRANÇOIS, Seigneur de Courcelles, leur couſin, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu contradictoirement le 23 Juin 1667, comme on l'a dit. (Article extrait dudit Arrêt, dont expédition en parchemin, collationnée à l'original, dépoſé aux archives du Louvre, qui nous a été communiqué).

Les armes : *d'argent, à l'aigle de gueules, béquée & membrée d'or, les ailes étendues, l'écu ſurmonté d'un caſque de profil* : cimier, *une tête de Maure ſur la pointe d'une lance* : ſupports, *deux lions de gueules.*

ABELLY,

Digitized by Google

ABELLY, maiſon l'une des plus anciennes, illuſtres & des mieux alliées de Bretagne, *d'argent au ſanglier défendu du champ au chef d'azur, chargé d'un croiſſant d'argent à côté de deux quinte-feuilles d'or.* Voyez PHILIPPE.

ABOS. Il ſe trouve dans le Béarn deux Terres & deux Paroiſſes de ce nom, l'une ſous l'invocation de *Saint Jean*, & l'autre ſous celle de *Saint Laurent*.

M. *de Marca*, dans l'*Hiſtoire de Béarn*, *fol°.* 447, rapporte qu'en l'année 1117, *Bernard Garcie de Biſanos* fit accord avec *Gui*, Evêque de Leſcar, & lui confirma la donation faite à ſon Egliſe par *Raimond de Biſanos*, ſon pere, & de *Benanie*, ſon épouſe, de la quatrieme partie de la Terre ſituée dans la Paroiſſe de Saint Jean d'Abos, les Seigneurs D'ABOS poſſédant le reſte de la Terre. Les Habitans de l'autre Terre & Paroiſſe d'Abos, ſuivant le même Auteur, firent, le mercredi après la fête de Noël, en 1340, ſerment de fidélité à *Aliénor de Cominges*, Comteſſe de Foix, de Béarn, de Marſan, mere & tutrice de *Gaſton*, Comte de Foix & de Béarn. Ces deux Terres, du nom d'Abos, ſituées dans la Généralité de Pau, ont vraiſemblablement donné le nom à une famille noble & ancienne. L'Hiſtorien du Béarn, ci-deſſus cité, fait mention de BERNARD D'ABOS, Chevalier, qui fut du nombre des Gentilshommes qui, après avoir ſuivi *Gaſton de Béarn*, leur Prince, à la Terre-Sainte, dans la croiſade de *Godefroi de Bouillon*, & dans les guerres en Eſpagne contre les Sarraſins, firent, à leur retour, des donations à l'Egliſe de Leſcar. Ce BERNARD D'ABOS, Seigneur de Saint Jean d'Abos, fut caution, avec *Arnaud d'Artix*, pour *Bernard de Creſme*, qui avoit mis en cauſe l'Abbé de Saint-Pé devant *Pierre de Gavaret*, Vicomte de Béarn, & la Vicomteſſe *Guniarde*, ſa femme. — B.... D'ABOS (peut-être BERNARD) ſigna, avec les autres Seigneurs de Béarn, aux conventions de mariage, la veille des ides d'Octobre 1260, de *Conſtance*, fille de *Gaſton*, Vicomte de *Béarn*, & de *Marthe*, ſa femme. — BERNARD D'ABOS, Chevalier, qualifié *Miles* dans un acte latin, ſe trouve au nombre des Gentilshommes de Béarn qui, au jour de la quinzaine de Pâques 1286, firent ſerment, ſur les Saints Evangiles, à *Gaſton de Moncade*, VIIe du nom, Vicomte de Béarn, d'obſerver tous les réglemens & les diſpoſitions qu'il pourra faire au ſujet de ſa ſucceſſion en faveur de *Marguerite*, ſa ſeconde fille, femme de *Roger Bernard*, Comte *de Foix*. Le même BERNARD, Seigneur D'ABOS, ſigna, comme témoin, avec *Audon*, Seigneur *de Cedirac*, Chevalier, à la tranſaction paſſée entre *Roger-Bernard de Foix*, *Marguerite*, ſa femme, & *Gaſton de Béarn*, leur fils, avec *Auger de Benac*, Abbé d'Eſcale-Dieu, le jour de Saint Marc 1305. — ARNAUD-GUIELMY D'ABOS fut du nombre de ceux qui furent intimés pardevant les Commiſſaires du Roi de France, à la requête d'*Amanieu d'Albret*, au ſujet & comme complice des excès que le Sénéchal de Guyenne avoit commis contre ſes Vaſſaux, au préjudice de la ſauve-garde du Roi de France. — DOMINIQUE-BERNARD D'ABOS, Damoiſeau, fut

Digitized by Google

fondé de procuration par la Comteſſe *Marguerite* & par *Gaſton*, Comte *de Foix*, ſon fils, par acte en parchemin du 9 Décembre 1316, pour retirer des héritiers du Pape *Clément V*, certaines ſommes d'argent que *Gaſton*, fils de ladite *Marguerite* & pere de *Gaſton*, Comte *de Foix*, lui avoit prêtées. — ARNAUD D'ABOS, Chevalier, fut témoin au ſerment que *Jeanne*, Comteſſe de Béarn, & *Gaſton*, Comte *de Foix*, & *de Béarn*, ſon fils, firent en la maiſon commune d'Orthez, le 16 Février 1319, de faire obſerver les *fors* & *coutumes* du pays de Béarn. Cet acte eſt en latin, & ſigné de pluſieurs Gentilshommes du pays, du nombre deſquels eſt cet ARNAUD D'ABOS. — RAIMOND-GARCIE D'ABOS eſt du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez, qui prêterent & jurerent ſerment de fidélité à *Aliénor de Cominges* & au Comte *de Béarn*, ſon fils, le jour de la fête de l'Epiphanie 1343. Le même RAIMOND-GARCIE fut témoin au ſerment de fidélité de *Bernard d'Abidos*, & de *Guillaume-Arnaud*, Seigneur *de Meritens*, rendu à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans le château d'Orthez, le ſamedi après la Converſion de Saint Paul 1345. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos eſt du nombre des Nobles du Bailliage de Pardiez qui prêterent ſerment de fidélité avec RAIMOND-GARCIE, Seigneur D'ABOS, à la Comteſſe & au Comte *de Béarn* le jour de l'Epiphanie 1343. — BERNARD D'ABOS, Abbé d'Artix, prêta auſſi ſerment à la Comteſſe & au Comte *de Béarn* dans l'Egliſe d'Urgos, le 15 Février 1343. — MENAUD, Abbé d'Abos, eſt mentionné dans d'autres hommages de l'an 1343. ARNAUD-RAIMOND D'ABOS eſt du nombre des témoins Nobles qui ſignerent le ſerment de fidélité des Gens du Bailliage de Mailhers, le 11 Mars 1345. Il fut auſſi témoin dans l'acte de ſerment de fidélité des Habitans du Bailliage de Bellis, la même année; dans celui des Habitans de la Paroiſſe de Serre, le Dimanche après la Notre-Dame de Mars 1346; & dans l'acte de foi & hommage fait par *Arnaud de Caupenne*, le 3 Novembre 1359. — BERNARD D'ABOS prêta ſerment de fidélité à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, ſon fils mineur, dans l'Egliſe d'Urgos, le 2 Avril 1346. — ARNAUD-RAMONNET D'ABOS fut témoin du ſerment de fidélité rendu à la Comteſſe & au Comte *de Foix* & *de Béarn*, ſon fils, par *Morin*, Seigneur *de Biela*, & *Bernard de Saubene*, à Alambaye, le 14 Février 1347. — BERNARD de Saint-Laurent d'Abos, fit hommage à *Mathieu*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans l'Egliſe des Freres Prédicateurs d'Orthez, le 15 Septembre 1391. — GAILLARD, ou GAILLIARDET D'ABOS, fit ſerment de fidélité à *Mathieu*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, dans la maiſon des Freres Prédicateurs d'Orthez, les mêmes jour, mois & an. — GAILLIARD D'ABOS eſt qualifié Sénéchal de Béarn dans le contrat de vente fait par *Jacques*, Vicomte *de Vilmur*, à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, de la Vicomté de Vilmur, du 13 Juillet 1425. Ce contrat eſt en latin, & ſigné de pluſieurs Gentilshommes qui furent témoins, du nombre deſquels eſt ce GAILLIARD D'ABOS. Il fut préſent au ſerment de fidélité que *Jeanne de Domec*, Dame de Gaurége, fit à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, en la Ville d'Orthez, le 16 Juin 1428. Il eſt auſſi qualifié *Seigneur d'Abos*, dans l'accord fait entre le Comte *de Foix* & le Comte *d'Aſtarac*,

Digitized by Google

d'*Aſtarac*, ſur l'hommage que le Comte d'*Aſtarac* devoit au Comte *de Foix* pour le château de Barbazan en Bigorre, & au ſerment que fit le Commandant dudit château, le premier Octobre 1432. — Meſſire GAILLIARD, Seigneur D'ABOS en Vicviel, Chevalier, fit foi & hommage à *Jean*, Comte *de Béarn*, en 1428. — GAILLIARD D'ABOS, Chevalier, fut témoin du ſerment de fidélité qu'*Arnaud*, Evêque de Leſcar, fit à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, le 15 Juin 1428. — JEAN, Seigneur d'Abos, Chevalier, fit foi & hommage à *Jean*, Comte *de Foix* & *de Béarn*, le même jour. — BERNARD D'ABOS & JEAN D'ABOS, Ecuyers, ſervoient en la Compagnie de Monſeigneur le Comte *de Foix*, ſuivant la montre qui en fut faite à Beziers, le 14 Janvier 1430. Ils ſont employés dans une autre montre de 8 Chevaliers & de 104 Ecuyers à Carcaſſonne, le 11 Juillet même année. (Titre ſcellé du Cabinet de M. *Clairambaut*, *vol.* 234, *fol°.* 11.) Autre montre de ladite Compagnie, faite à Narbonne, le 14 Décembre 1430. (*Vol.* 234, *fol°.* 13.) — BOUZON D'ABOS fut le quatrieme des Ecuyers de la Compagnie d'*Arnaud Guilhem*, Seigneur d'*Audaux*, vue & revue à Montpellier, le 10 Juin 1431. (Titre ſcellé du cabinet de M. *de Gagnieres*, *vol.* 91, *fol°.* 75.) — BERNARD D'ABOS, Seigneur d'Abos, eſt nommé dans une tranſaction du 12 Juin 1462, paſſée entre *Jean*, Vicomte *de Carmain*, *Catherine de Couraze*, ſa femme, d'une part, & le Procureur de *Gaſton*, Comte *de Foix*, par laquelle il paroit qu'il étoit caution avec *Jean de Béarn*, Seigneur de Miaſſens, & *Sabin de Mauleon*, d'une ſomme de 6000 écus, à l'occaſion & à cauſe des conventions & traités de mariage de Monſeigneur *de Cominges* & ladite Dame *Catherine*. CATHERINE, Reine de Navarre, par ſon teſtament du 25 Juin 1504, nomme pour ſes Exécuteurs-teſtamentaires les Evêques de Leſcar & de Conſerans, le Seigneur *de Sainte-Colombe*, le Seigneur D'ABOS & le Seigneur *de Meritens*.

Quoique tout ce qui vient d'être rapporté des Seigneurs D'ABOS en Béarn, ſur les titres authentiques, conſervés dans les archives de cette Province, n'établiſſe pas une filiation ſuivie, & qu'il eſt impoſſible aujourd'hui de pouvoir le faire, à cauſe de la perte des titres domeſtiques, il prouve cependant l'ancienneté de leur Nobleſſe. Les Terres nobles D'ABOS, dont ils étoient Seigneurs, dans un tems où les noms propres ne faiſoient que commencer d'être joints aux noms de batême, & qui ſont devenues le nom propre de leur poſtérité, paſſent, parmi les perſonnes au fait de l'hiſtoire, pour la preuve la plus certaine d'une *Nobleſſe d'extraction*. Les fiefs, dans ces tems reculés, étoient la récompenſe des ſervices militaires : la qualité de Chevalier, *Miles*, dans les titres latins, dont la plûpart ſont décorés, ne ſe donnoit qu'à ceux qui l'avoient méritée par les armes, & n'étoit point héréditaire, ni un vain titre.

On voit que leurs Souverains les ont toujours appellés dans les occaſions les plus importantes : ils ont exigé leur ſignature dans les actes les plus authentiques, & qui intéreſſoient même les diſpoſitions de leurs ſucceſſions & l'établiſſement de leur famille.

Dans les actes de foi & hommage qu'ils ont faits à leurs Souverains, &

Digitized by Google

dans ceux des autres Gentishommes; où ils ont signé comme témoins, ils y paroissent avec les Seigneurs les plus distingués.

La dignité de Sénéchal de Béarn, dont GAILLIARD D'ABOS étoit revêtu en 1425, & qu'il possédoit encore en 1432, ne se donnoit *qu'à la haute Noblesse*. Tout doit donner une idée avantageuse de l'ancienneté de celle de ces Seigneurs, de leur mérite & du rang distingué qu'ils tenoient dans leur pays. Le nombre des Seigneurs contemporains, qui portoient ce nom dans différens tems; prouve que cette famille étoit très-étendue, & qu'elle devoit former plusieurs branches.

Dans le Vexin François, Gouvernement de l'Isle de France, Généralité de Paris, il y a une famille noble du nom D'ABOS, qui y est établie depuis plus de 250 ans. PIERRE D'ABOS, Ecuyer, fut le premier qui vint s'établir dans ce pays, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec *Anne de Themericourt*, qui lui apporta des biens considérables. L'ancienne tradition & les mémoires domestiques de cette famille le font sortir des Seigneurs D'ABOS en Béarn, & notamment le mémorial présenté à l'Ordre de Malte en 1631, pour la réception de FRANÇOIS-MAXIMILIEN D'ABOS, par lequel il est dit qu'au cas que Messieurs les Commissaires ne jugeassent pas la preuve de Noblesse, remontant à PIERRE D'ABOS, Ecuyer, suffisante, ils étoient suppliés de se transporter en Béarn, au château D'ABOS, entre Pau & Navarreins, d'où cette famille est originaire. Leurs armes étoient pour lors sur la porte du château; mais la preuve de Noblesse s'étant trouvée suffisante, sans plus grande information, il fut reçu dans cet Ordre le 7 Juin 1631. Il est mort depuis Commandeur de Boncourt & Seraincourt, près Laon. Une allégation aussi précise, dont on demande que la preuve soit faite juridiquement, ne doit pas laisser douter de la vérité de l'énoncé.

Les Terres, & autres biens, que PIERRE D'ABOS eut en France par son mariage, & qui sont restés dans la famille jusqu'à nos jours, lui firent abandonner le Béarn, sa patrie, où, peut-être comme cadet, il n'avoit pas des biens considérables. Nous commencerons donc la généalogie de cette branche par ce PIERRE, qui en est le chef.

I. PIERRE D'ABOS, Ecuyer, fut le premier (comme on l'a ci-devant dit) qui vint s'établir dans le Vexin-François, à l'occasion du mariage qu'il contracta avec *Anne de Themericourt*, veuve de *Bertrand du Breuil*, Ecuyer, & fille de *Philippe*, Ecuyer, Seigneur *de Themericourt*, entre Pontoise & Magny, & de *Jeanne de Saulx*. Ils transigerent conjointement, le 5 Juillet 1482, avec *Catherine de Themericourt*, sœur d'*Anne*, & *Pierre de la Pause*, Ecuyer, son mari, sur la succession de *Philippe de Themericourt*, leur pere. Ils vendirent conjointement à *Guillaume de Badouvileres*, Greffier de la Chambre des Comptes de Paris, la Terre de Verdelot en Brie, par acte du premier Juillet 1503, & changerent la Terre Dacy en Mulcien, contre celle de Chauvigny : dans tous ces différens actes, il a toujours pris la qualité d'*Ecuyer*. Il eut de son mariage — BERTHIN, qui suit; — & CLAUDE, Ecuyer, qui fut curateur des enfans mineurs de son frere, & mourut sans postérité. Sa succession fut partagée entre ses neveux & nieces, le 27 Juillet 1563.

Digitized by Google

II. BERTHIN D'ABOS, Ecuyer, Seigneur d'Herville, par la donation que lui en fit *Catherine de Themericourt*, ſa tante, en faveur de ſon mariage, ſervit dans la Compagnie de *Louis de Breze*, Comte de Maulevrier, Grand-Sénéchal de Normandie. Il fut tué dans un combat ſingulier, au mois de Mai 1529. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Richard Redar*, Notaire à la Rocheguyon, en 1516, *Françoiſe de Silly*, niece de *noble & puiſſant Seigneur Charles de Silly*, Seigneur de la Rocheguyon, Baron de Rochefort & de Louvois, préſent audit contrat. Elle eut la garde-noble & la tutele de ſes enfans, après la mort de ſon mari, le 20 Juin 1529; & Meſſire *Jean de Crequy*, Comte de Mantes & de Meulan, Capitaine des 100 Gentilshommes de la Maiſon du Roi; *Guillaume de Mornay*, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, & CLAUDE D'ABOS, Ecuyer, furent nommés leurs curateurs. Elle mourut en 1558, laiſſant, — 1. ACHIN, qui ſuit; — 2. JEAN, mort jeune; — 3. LOUISE, mineure en 1529, mariée, par contrat du 2 Décembre 1537, à *Denis de Foſſes*, Seigneur de Poſne & de la Tremblaie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre. Il tranſigea, en cette qualité, le 2 Juin 1563, avec ACHIN D'ABOS, ſon beau-frere, ſur la ſucceſſion de BERTHIN, pere, & de PIERRE D'ABOS, leur aïeul, & de CLAUDE D'ABOS, leur oncle. Ils ſont inhumés dans le chœur de l'Egliſe de Poſne, ſous une tombe où eſt repréſentée leur effigie; — 4. NICOLE, auſſi mineure en 1529, mariée, 1°. par contrat du 11 Juin 1548, à *Pierre de Clery*, Ecuyer, Seigneur de Fremainville: & 2°. par contrat du 22 Janvier 1558, à *Charles de Quincheux*, Ecuyer, Seigneur de Souville; 5 & 6. JEANNE & FRANÇOISE, Religieuſes à l'Abbaye de Maubuiſſon.

III. ACHIN D'ABOS, Ecuyer, né en 1519, Seigneur d'Herville, Themericourt, Godelan, Villepreux, Follainville, Menerville, Boiſſy & Ivry-le-Temple en partie, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, & Gouverneur de la Ville de Meulan, commença à ſervir jeune dans la Compagnie d'Ordonnance de l'Amiral *de Châtillon*, & obtint, en cette qualité, lettres de terrier pour ſes Seigneuries d'Herville & Themericourt. Il commandoit 300 hommes de pied, François & Gaſcons dans la Ville de Metz, ſuivant la revue qui en fut faite le 3 Mai 1552. Il y étoit en garniſon, lorſqu'il fut aſſiégé par l'Empereur CHARLES-QUINT, qui fut obligé d'en lever le ſiége par la vigoureuſe réſiſtance des Aſſiégés, & de la Nobleſſe de France, qui s'y enferma, ſous le commandement du Duc *de Guiſe*. Il fut auſſi *Pannetier* ordinaire du Roi, par brevet du 23 Août 1558. Il eſt qualifié d'Enſeigne de 50 hommes d'armes des Ordonnances dans la Compagnie de M. *de Mortmorency-Meru*, dans la tranſaction qu'il paſſa avec LOUISE D'ABOS, ſa ſœur, le 2 Juillet 1563, a la même qualité dans un aveu qu'il rendit de ſa Terre d'Herville au Seigneur *de Saint-Martin de la Garenne*, le 8 Septembre 1566, & étoit Lieutenant de la Compagnie de 100 hommes d'armes de M. *d'Auxy d'Anboiſe*, ſuivant ſa quittance du 5 Février 1568. Le Roi CHARLES IX le nomma à l'Ordre de Saint Michel, par lettres données à Metz, le 9 Avril 1569, & il en reçut le collier des mains de M. *de Vieville*.

Digitized by Google

Il eſt qualifié de *haut & puiſſant Seigneur*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, dans un aveu à lui rendu le 9 Mars 1582. Il porta les armes ſous ſix Rois de France; ſavoir, FRANÇOIS I, HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III & HENRI IV; ſe trouva dans toutes les actions, ſous ces ſix régnes, & notamment aux batailles de Dreux, où il fut bleſſé, de Moncontour, de Jarnac, & de Saint-Denis, où le Connétable *de Montmorency* fut tué. Il eut la confiance des Rois CHARLES IX, HENRI III & HENRI IV, qui lui écrivirent pluſieurs lettres: ce dernier, à ſon avénement à la Couronne, le confirma dans la charge de Gentilhomme de ſa Chambre, par brevet du 20 Mars 1595. Sur la fin de ſa vie il ſe retira dans ſa Terre de Themericourt, & y mourut, âgé de 88 ans, le 6 Janvier 1607. Il eſt enterré dans l'Egliſe de ce lieu, & l'on voit, ſur ſa tombe, ſon effigie & ſon épitaphe, où ſont décrites ſes principales actions. Il avoit épouſé, par contrat du 15 Décembre 1544, *Deniſe de Boutigny*, fille de *Julien*, Ecuyer, Seigneur *de Boutigny*, homme d'armes des Ordonnances du Roi dans la Compagnie du Duc *de Guiſe*, & d'*Antoinette le Boucher*. Elle mourut le 25 Juillet 1591, & eſt inhumée dans l'Egliſe de Themericourt. De ce mariage vinrent: — 1. GILLES, qui ſuit; — 2. ROBERT, auteur de la branche des Seigneurs de Grandcamp & de Saint-Cloud en Auge, rapportée ci-après; — 3. CHARLES, auteur de celle des Seigneurs de la Pelletiere & de Saint-Hilarion, près de Dreux, auſſi rapportée ci-après; — 4. JEAN, émancipé par ſon pere, par Sentence du 9 Mai 1560, pour ſa part, eſt héritier pur & ſimple de *Mathurin*, *de Boutigny*, ſon grand-oncle maternel: *Nicolas le Boucher*, Ecuyer, fut ſon curateur. Il mourut ſans poſtérité; — 5. MAXIMILIEN, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Maure, marié, par contrat du 7 Mars 1594, à *Françoiſe de Franqueville*, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur de la Galitraye, & d'*Anne de Courcelles*. Elle étoit veuve, ſans enfans, le 24 Octobre 1598, qu'elle tranſigea pour ſon douaire; — 6. ANTOINE, Religieux Bénédictin à l'Abbaye de Saint-Denis; — 7. ANNE, mariée, par contrat du 3 Janvier 1571, & veuve en 1605, de *Pierre de Montfaucon de la Roque-Taillade*, Ecuyer, Seigneur de Relly; — 8. SUSANNE, mariée, par contrat du 8 Juin 1570, & veuve, le 18 Mai 1607, de *Pierre de la Cheſnaye*, Chevalier, Seigneur de la Neuville-ſur-Aunelle; — 9. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 17 Février 1579, à *André de Guiry*, Seigneur du Perché, Chevalier de l'Ordre du Roi, duquel elle n'eut point d'enfans. Elle fit donation de tous ſes biens à ACHIN D'ABOS, ſon petit-neveu & ſon filleul, le 18 Juin 1630, & fut inhumée dans l'Egliſe du Perché, où ſon corps fut trouvé ſain & entier, plus de 100 ans après ſon inhumation, & celui de ſon mari entiérement conſumé; — 10. & JACQUELINE, Religieuſe à l'Abbaye de Maubuiſſon, où elle fit profeſſion le 10 Avril 1575.

IV. GILLES D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville & de Themericourt, s'attacha à la Maiſon *de Guiſe*, & fut Gouverneur du Cardinal de ce nom en ſa jeuneſſe. Le Roi le fit Gentilhomme de ſa Chambre, & ſuivant un certificat de l'année 1588, le nomma Guidon de la Compagnie d'Ordonnance de *Charles de Montmorency*, Duc Damville. Il mourut le 25 Septembre 1612, & avoit épouſé, 1°. par contrat du 29 Mars 1577, *Françoiſe*

Digitized by Google

de Morainvilliers, fille *de haut & puiſſant Seigneur Charles de Morainvilliers*, Baron de Flacourt, Seigneur de Binanville, de Montainville, & de *Louiſe de Freny*. Elle eut pour ſon partage, avec ſes ſœurs, la Terre de Binanville & d'Arnouville, mourut en Juin 1590, & fut inhumée dans l'Egliſe d'Arnouville; ſon mari épouſa, 2°. le 26 Avril 1609, *Deniſe de Fontettes*, fille de *Jean de Fontettes*, Ecuyer, Seigneur de Vauroux, & de *Jeanne de Beuſſy*, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vinrent : — 1. MAXIMILIEN, qui ſuit; — 2. DOMINIQUE, né le 16 Août 1584, mort ſans alliance avant l'an 1614; — 3. DENISE, née le 9 Octobre 1582, mariée, par contrat du 22 Mars 1605, à *Paul d'Antiſt de Mauſſan*, Chevalier, Comte de Morcour, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoiſes, & premier Chambellan de MONSIEUR, frere unique du Roi; — 4. & MADELEINE, née le 2 Juin 1585, mariée à *Florent de Fontettes*, Ecuyer, Seigneur de Vauroux, frere de *Deniſe de Fontettes*, ſeconde femme de GILLES D'ABOS.

V. MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Themericourt, Binanville & Arnouville, né le 8 Mars 1581, fit partage avec ſes ſœurs de la ſucceſſion de ſes pere & mere, le 4 Juin 1614. Il étoit Capitaine de 100 hommes de pied, par brevet du 11 Juillet 1620 & 1622; quitta le ſervice à cauſe de ſa ſanté délicate, & mourut au château de Binanville le 7 Avril 1651 : il eſt inhumé dans l'Egliſe d'Arnouville. Il avoit épouſé, par contrat du 19 Janvier 1607, *Geneviéve Hennequin*, morte en 1627, & inhumée dans l'Egliſe d'Arnouville, fille de *Louis Hennequin*, Seigneur de Sondre, & de *Claude de Palleau*, ou *Palluau*, dont — 1. GABRIEL, qui ſuit; — 2. ACHIN, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. DOMINIQUE, Chevalier, appellé M. d'*Arnouville*, Seigneur de Moumer, batiſé le 18 Octobre 1617. Il ſervit, avec ſon frere aîné, dans le Régiment du Marquis *de Foſſés*, leur parent, ſuivant un certificat du Comte *de Barault*, Gouverneur de Nancy, de 1635, & fut maintenu, avec ſes freres, dans ſa *Nobleſſe*, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 21 Mai 1667. Il avoit épouſé, par contrat du 19 Février 1640, *Eliſabeth de Villedon*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Creſſy, & de *Jacqueline Louet*, dont il eut un garçon & deux filles; ſavoir, MAXIMILIEN, batiſé le 2 Février 1642, mort jeune; ANNE, batiſée le 12 Juin 1643, Religieuſe à l'ancienne Abbaye de Saint-Cyr; & CATHERINE-GENEVIÉVE, auſſi Religieuſe à la même Abbaye, & morte le 11 Février 1718; — 4. JACQUES, batiſé le 19 Octobre 1620, mort jeune; — 5. LÉONOR, tige des Seigneurs de Jaucourt & de Themericourt, rapportés ci-après; — 6. FRANÇOIS-MAXIMILIEN, batiſé le 9 Juin 1625, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France, le 7 Juin 1631, & Commandeur de Boncourt & de Seraincourt près Laon; — 7. GENEVIÉVE, batiſée le 3 Décembre 1619, mariée, par contrat du 12 Janvier 1645, ſans poſtérité, avec *Nicolas de Bouju*, Ecuyer, Seigneur de Cigy & du Boſc-le-Borgne; — 8. & FRANÇOISE, Religieuſe Urſuline à Mantes, Profeſſe le 15 Octobre 1641, ſous le nom de *Sœur de la Purification*, & morte en odeur de ſainteté.

VI. GABRIEL D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Binanville, Arnouville, le Bœuil, batiſé le 15 Février 1615, ſervit Cadet dans le

Régiment des Gardes-Françoiſes, Compagnie de M. *de Mauſſan*, ſon oncle, fut enſuite Officier dans le Régiment du Marquis *de Foſſés*, ſon couſin, en 1635, & Capitaine dans le Régiment Cardinal, en 1640. Il fut maintenu dans ſa *Nobleſſe* avec ſes freres ACHIN, DOMINIQUE & LÉONOR, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 21 Mai 1667; mourut ſubitement au château de Binanville, le 17 Septembre 1683; & avoit épouſé, par contrat du 26 Avril 1646, *Françoiſe-Marie de Rubantel*, fille de *Mathurin*, Seigneur de Soiſy-Maudétour, Maître-d'Hôtel du Roi & de la Reine, & de *Geneviéve de Catinat*, tante du Maréchal de France de ce nom, & ſœur de *Louis-Denis*, Marquis *de Rubantel*, Lieutenant-Général des armées du Roi, & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Françoiſes. Elle mourut à Paris, & ſon corps fut tranſporté dans l'Egliſe d'Arnouville, où elle fut inhumée. Il eut de ſon mariage: — 1. MAXIMILIEN, qui ſuit; — 2. GABRIEL, Chevalier, Seigneur de Herville, né & batiſé le 10 Octobre 1655. Il ſervit dans le Régiment des Gardes-Françoiſes, & fut tué le 26 Avril 1689, au combat de Valcour, étant Lieutenant des Grenadiers; — 3. ELISABETH, batiſée le 4 Avril 1647, mariée le 12 Avril 1668, avec *Louis-François de la Noë*, Chevalier, Seigneur de la Noë, Giſay, Saint-Ouen, de Mancelle, & Villers-la Barre. Elle eſt morte en couches d'*Eliſabeth-Renée de la Noë*; — 4. PRUDENTE-FRANÇOISE, batiſée le 20 Septembre 1649, & morte jeune ſans alliance; — 5. GENEVIÉVE, batiſée le 20 Janvier 1653, Religieuſe Bénédictine de Mantes, où elle fit profeſſion le 29 Novembre 1672; — 6. & FRANÇOISE, batiſée le 10 Février 1654, mariée le 15 Novembre 1672, à *Robert de Mauriel*, Chevalier, Seigneur de la Tourelle & de Nogeon.

VII. MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Binanville, Arnouville, Boinville, le Breuil, né & ondoyé dans la Chapelle du château de Binanville, le 30 Mai 1651, & batiſé dans l'Egliſe d'Arnouville le 7 Juillet 1655; ſervit en qualité d'Aide-de-Camp des armées du Roi, par brevet du 8 Mai 1689, où il eſt qualifié de *Marquis de Binanville*, & les années ſuivantes, juſqu'en 1695. Il fut maintenu dans ſa *Nobleſſe* par Jugement des Commiſſaires Généraux, du 28 Sept. 1698. Après avoir mené une vie très-languiſſante, il mourut le 4 Novembre 1700. Son corps fut tranſporté le 6 ſuivant, dans l'Egliſe d'Arnouville, où il eſt inhumé. Il avoit épouſé, par contrat du 22 Février 1681, MARIE-ANNE D'ABOS ſa couſine-germaine, fille D'ACHIN D'ABOS, Chevalier de l'Ordre de Chriſt, & Lieutenant-Général de la Cavalerie Portugaiſe, & de *Violante de Brito*, d'une ancienne maiſon de Portugal. Elle mourut au château de Binanville le 6 Juillet 1694, & fut inhumée dans l'Egliſe d'Arnouville. Ils eurent pour fils unique:

VIII. LOUIS-MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Herville, Binanville, Arnouville, Boinville, le Breuil, Lartoire & Montmors, né au château de Binanville le 3 Mai 1689, ondoyé dans la Chapelle du château, & batiſé à Saint Sulpice à Paris, le 11 Mai 1693. Il n'étoit âgé que de 11 ans à la mort de ſon pere, & il eut pour tuteur *Louis-Denis de Rubantel*, Marquis de Maudétour, Lieutenant-Général des armées du Roi, ſon grand-oncle, lequel, étant décédé en Avril 1705, l'inſtitua, par ſon teſtament, ſon légataire univerſel. En cette qualité, il devint Seigneur des Terres de

Digitized by Google

Mezieres & de la Breteche, près Magny en Vexin. Il fut Subſtitut du Procureur Général du Parlement de Paris, en attendant l'âge pour pouvoir être pourvu d'une charge de Conſeiller au même Parlement, dans laquelle il fut reçu le 5 Août 1711. Il hérita des biens maternels d'*Eliſabeth-Renée de la Noë*, ſa couſine-germaine, veuve, ſans enfans de *Guillaume de Karuel*, Chevalier, Seigneur de la Paſniere, & fille de *François-Louis de la Noë*, Seigneur de la Noë, la Barre, Giſay, & d'ELISABETH D'ABOS. Elle mourut le 23 Mai 1742; & par le partage de ſa ſucceſſion, fait entre ſes cohéritiers le 21 Juin 1743, les Terres de la Barre, le Bauſtraux, Giſay, Saint-Ouen, Mancelle & Villers, lui échurent. Il ſe démit de ſa charge de Conſeiller au Parlement en faveur d'ANTOINE-MAXIMILIEN, qui ſuit; il avoit épouſé, par contrat du 16 Février 1726, *Louiſe-Geneviéve Bauyn de Cormery*, née poſthume, le 9 Novembre 1710, fille de *François Bauyn*, Chevalier, Seigneur de Cormery, de Mancheville, &c. & de *Marie-Louiſe Lottin de Charny*, ſes pere & mere, qui étoient décédés. Elle fut ſous la tutele de *Louiſe Beuryer*, ſon aïeule maternelle, dont elle recueillit la ſucceſſion au mois d'Avril 1727; mourut le 26 Novembre de la même année, le 14e jour d'une couche, & elle fut inhumée dans l'Egliſe d'Arnouville.

IX. ANTOINE-MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, Mancheville, Embos, né au château de Binanville le 4 Novembre 1726, ondoyé dans la Chapelle du château, reçut les cérémonies du batême dans l'Egliſe de *Saint-Pierre-aux-Bœufs* en la Cité à Paris. Il fut pourvu, ſur la démiſſion de ſon pere, de la charge de Conſeiller au Parlement de Paris, dans laquelle il fut reçu le 22 Juillet 1749, & fut diſtribué à la premiere Chambre des Enquêtes. Il eſt mort en 17...., & avoit épouſé Demoiſelle *N. le Vaveſſeur-d'Herouville*, dont un fils, qui ſuit.

X. N..... D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, &c. appellé *le Marquis* D'ABOS, l'un des premiers Chambellans de MONSIEUR, & Capitaine d'Infanterie dans ſon Régiment, marié par contrat ſigné par le Roi, la Reine & & la Famille Royale, le 25 Août 1776, avec Demoiſelle *de Chavagnac*, fille du Lieutenant-Général de ce nom, dont nous ignorons la poſtérité, que nous avons demandée par une lettre.

Seigneurs de THEMERICOURT *&* LARTOIRE.

VI. ACHIN D'ABOS, ſecond fils de MAXIMILIEN & de *Geneviéve Hennequin*, Seigneur en partie de Themericourt, batiſé le 16 Janvier 1616, ſervit Cadet dans le Régiment des Gardes-Françoiſes, Compagnie de M. *de Mauſſan*, ſon oncle. En 1633, il ſe trouva au ſiége de la Motte, en qualité de Volontaire, & eut une Compagnie dans le Régiment de M. *de Belbrune*, ſon couſin, par brevet du 10 Août 1636; paſſa en Portugal avec pluſieurs autres Officiers que le Cardinal *de Richelieu* y envoya, pour ſoutenir la révolution qui s'y fit en faveur du Duc DE BRAGANCE, qui fut proclamé Roi de Portugal, ſous le nom de JEAN IV; eut la ſeconde Compagnie des Chevaux-Légers qui fut levée dans ce Royaume, par brevet du 26 Septembre 1641; ſervit, en cette qualité, juſqu'au 4 Juillet 1646, qu'il fut nommé Commiſſaire Général de la Cavalerie de la Province de Traſmontés; puis il

Digitized by Google

commanda, en la même qualité, la Cavalerie dans celle d'Allintejo, pendant les années 1647, 1648 & 1649, qu'il fut fait Lieutenant-Général dans l'armée de la même Province, par brevet du mois d'Avril 1649; & il servit, en cette qualité, depuis 1650 jusqu'en 1660, qu'il fut fait Général de la Cavalerie dans l'armée de la Province de Bara, par brevet du 15 Décembre 1661. Pendant tout ce tems, il se distingua dans toutes les actions qui se passerent entre les Portugais & les Espagnols. Les Gazettes de ce tems, & autres écrits publics, en font une mention honorable, & le Comte d'*Erissera*, Seigneur Portugais, qui, par son Histoire des guerres de Portugal, a mérité le nom de *Tite-Live Portugais*, parle des belles actions D'ACHIN D'ABOS, Seigneur de Themericourt, ainsi que le sieur *de la Clede*, qui nous a donné, en françois, l'Histoire de ces guerres, qui n'est, à proprement parler, qu'une traduction de celle du Comte d'*Erissera*. On conserve dans la famille beaucoup de lettres que JEAN IV, Roi de Portugal, ALPHONSE, son fils, la Reine Régente, & le Prince Don PEDRE, qui succéda à la Couronne après la déposition D'ALPHONSE, son frere, lui écrivirent pour marquer la satisfaction des services qu'il leur avoit rendus. Il fut fait Chevalier de l'Ordre de Christ, qui est celui que porte le Roi de Portugal, & eut une Commanderie considérable; mais soit par amour pour sa patrie, soit qu'il se vit déchu de la faveur qu'il avoit eue, il se détermina à repasser en France, sous le prétexte de mettre ordre à ses affaires, & il se servit de l'occasion de l'Infante de Portugal, qu'on conduisoit pour aller épouser le Roi d'Angleterre. Il obtint enfin son congé, qu'on lui avoit plusieurs fois refusé, mais seulement pour le tems nécessaire à terminer ses affaires en France, & à condition de revenir en Portugal, où ses emplois & ses honneurs lui seroient conservés. De retour en France, il fit l'acquisition de la Terre de *Lartoire*, paroisse des Essarts, où il mourut le 7 Avril 1681, après avoir été maintenu dans sa *Noblesse*, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, le 21 Mai 1667. Il avoit épousé, dans la ville d'Elvas en Portugal, *Violante de Brito*, Dame Portugaise, d'une ancienne maison de ce Royaume, dont il eût: — 1. ETIENNE, né à Borbas en Portugal, Mousquetaire de la seconde Compagnie de la garde du Roi de France en 1674, mort jeune & sans alliance; — 2. Et MARIE-ANNE, née dans la Ville d'Elvas en Portugal, mariée, par contrat du 22 Février 1661, à MAXIMILIEN D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Binanville, son cousin-germain. Elle est morte au château de ce nom le 6 Juillet 1694, & est inhumée dans l'Eglise d'Arnouville.

Seigneurs de JAUCOURT *&* THEMERICOURT.

VII. LÉONOR D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Jaucourt & de Themericourt, 5e fils de MAXIMILIEN & de *Geneviève Hennequin*, né au château de Binanville le 22 Juillet 1622, & batisé le 3 du même mois 1623, passa en Portugal, & y servit avec son frere ACHIN. Il partagea la succession de son pere avec ses freres & sœurs, le premier Juin 1651, fut maintenu dans sa *Noblesse*, avec ses freres, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 Mai 1667, & vendit la Terre de Themericourt. Il épousa, 1°. par contrat du 24 Octobre

Digitized by Google

Octobre 1644, *Catherine de Fredet*, fille de *Mery*, Chevalier, Seigneur de Jumauville & de l'Hôtel du Bois, & de *Françoiſe Arnoul*; & 2°. par contrat du 30 Août 1666, *Charlotte-Eſther le Tiran*, fille de *Jean le Tiran*, Chevalier, Seigneur de Fremainville, & de *Marthe de Montet*. Du premier lit vinrent: — 1. MAXIMILIEN-FRANÇOIS, batiſé à Jumauville le premier Septembre 1645. Il ſervit ſur mer avec ſon frere GABRIEL, Chevalier de Malte, rapporté ci-après; eut part aux actions de ce brave Chevalier, & commanda un vaiſſeau faiſant courſe ſous le pavillon de Malte, contre les Turcs, étant de conſerve avec le Chevalier *de la Barre*. Ils attaquerent une *Sultanne*, gros vaiſſeau Turc, & le ſieur *de Themericourt*, après avoir perdu beaucoup de Soldats, étant prêt de s'en emparer, celui qui commandoit cette *Sultanne*, fit mettre le feu aux poudres, & ils auroient péri l'un & l'autre, ſi le Chevalier *de la Barre* n'eut quitté la *Sultanne* qu'il attaquoit de ſon côté, & ne fut venu au ſecours de ſon frere. Cependant MAXIMILIEN-FRANÇOIS D'ABOS s'en empara; mais ayant été bleſſé de pluſieurs coups dans le combat, il mourut peu de tems après. Voyez l'Hiſtoire de Malte par l'Abbé *de Vertot, tome V.*

— 2. GABRIEL D'ABOS, dit le *Chevalier de Themericourt*, batiſé le 15 Décembre 1646, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France le 7 Août 1663. Il ſervit, dès ſa plus tendre jeuneſſe, ſur le vaiſſeau du Comte *de Binanville*, ſon oncle, qui lui donna, ainſi qu'à MAXIMILIEN-FRANÇOIS, ſon frere, dont on vient de parler, un vaiſſeau à chacun ſur la priſe qu'il avoit faite ſur les Turcs, avec leſquels ils firent la courſe contre les Infideles, & attaquerent, dans le canal de *Samos*, une caravane richement chargée, & compoſée de 15 vaiſſeaux, dont ils en prirent pluſieurs, & diſſiperent le reſte.

En 1668, ces deux freres étant dans le port de *Niſo*, Iſle de l'Archipel, pour radouber leurs vaiſſeaux, ainſi que le Chevalier *de Veriie* & le ſieur *de Bremond*, ils furent attaqués par 54 galeres Turques, commandées par le Capitaine *Bacha*, qui menoit un ſecours d'hommes, de vivres & de munitions au ſiége de *Candie*. Les deux freres *Themericourt*, quoique leurs vaiſſeaux fuſſent en mauvais ordre, & que ceux du Chevalier *de Veriie* & *de Bremond* fuſſent abſolument hors d'état de ſervir, ils ſe déterminerent d'amarer leurs deux vaiſſeaux enſemble avec des cordages, enſorte qu'ils boucherent l'entrée du port, & ils attendirent ainſi généreuſement que ces galeres les attaquaſſent. En effet, le combat commença à la pointe du jour, & ils eſſuyerent toute l'artillerie des galeres: la leur répondit auſſi vivement, ayant fait paſſer tous les canons de leurs vaiſſeaux du côté des Turcs. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvoient pas en venir à bout, ni pénétrer dans le port pour les attaquer des deux côtés, ſe déterminerent à faire deſcendre des troupes à terre qui, par leur feu continuel, les incommoderent beaucoup. Ils brûlerent auſſi les agrès des vaiſſeaux du Chevalier *de Veriie* & de l'aîné *Themericourt.*, qui étoient ſur le rivage; ce qui leur cauſa une perte eſtimée plus de 30 mille livres. Enfin, les Turcs déſeſpérant de pouvoir les forcer, ayant perdu beaucoup de monde, pluſieurs de leurs galeres, qui étoient coulées à fond, d'autres endommagées, & ſe voyant hors de combat, prirent

Digitized by Google

le parti de les abandonner & de faire battre la retraite, & ſe retirerent dans l'Iſle d'*Armentieres*, pour ſe radouber, où ils reſterent pendant pluſieurs jours. Les freres *Themericourt* les y ſuivirent, & demeurerent pluſieurs jours à la vue du port d'*Armentieres ;* mais les galeres Turques ne voulurent pas riſquer un ſecond combat. La *Gazette de France* & les Nouvelles publiques, ont fait le récit de cette belle action, & rapporté qu'il fut tiré, en moins de 20 heures de tems, plus de 4000 coups de canon, ſans le feu de la mouſqueterie. Le Chevalier *de Themericourt* y fut légerement bleſſé ; ce qui ne l'empêcha pas (comme on vient de le dire) de pourſuivre les galeres Turques.

Ces deux freres continuerent de faire la courſe contre les Infideles, tantôt enſemble, tantôt ſéparément. Le Chevalier fit une priſe conſidérable, eſtimée plus de 50 mille écus. En la conduiſant au port de Malte, il fut attaqué par 5 vaiſſeaux Barbareſques, contre leſquels il ſe défendit pendant trois jours. Ce ne fut que le dernier qu'il perdit ſa priſe, & les Corſaires l'abandonnerent. Il tâchoit de gagner le port de Malte, lorſqu'il ſurvint une tempête conſidérable, qui jetta ſon vaiſſeau, déjà endommagé du dernier combat qu'il venoit d'eſſuyer, & le fit échouer ſur les côtes de *Tunis*, où les Habitans recueillirent les débris de ſon vaiſſeau, & le firent Eſclave. Les Tuniſiens ayant appris que c'étoit le Chevalier *de Themericourt*, dont ils connoiſſoient la valeur par eux-mêmes, crurent que c'étoit un préſent digne d'être envoyé au Grand-Seigneur MAHOMET IV du nom. On le transféra à *Conſtantinople*, où il fut mis dans le château des Sept-Tours ; mais MAHOMET IV l'ayant voulu voir, il fut transféré à *Andrinople*, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. L'ayant fait venir devant lui, il lui demanda « ſi c'étoit lui qui, » avec ſon vaiſſeau ſeul, avoit attaqué tant de fois ceux de ſes Sujets ou de ſes » Alliés, & qui avoit eu la témérité de ſe défendre contre 54 de ſes ga» leres » : le Chevalier lui répondit que c'étoit lui-même. Le Grand-Seigneur loua beaucoup ſa valeur, lui dit que c'étoit dommage qu'un auſſi brave homme fut Chrétien, & offrit, s'il vouloit ſe faire *Muſulman*, de lui donner le commandement général de ſes vaiſſeaux, dignité appellée *Capitan Bacha*, avec 100 mille piaſtres, & une Princeſſe de ſon ſang pour femme. Ce généreux Chevalier refuſa toutes ſes offres éblouiſſantes, qui auroient pu tenter un jeune homme de 24 ans, & répondit avec fermeté au Grand-Seigneur : qu'il étoit *né Chrétien, Gentilhomme, &* qu'il étoit *de plus engagé dans un Ordre qui fait un vœu particulier de vivre & mourir en la foi de J. C. & de défendre, au péril de ſa vie & de ſon ſang, ſon ſaint nom.* MAHOMET IV lui donna 24 heures pour ſe déterminer ; mais il perſiſta dans ſa ferme réſolution. Comme on vit que la douceur & les offres étoient inutiles, on employa la violence ; on lui donna pluſieurs fois la baſtonnade, & on le mutila dans ſes membres, ſans pouvoir rien obtenir. Le Grand-Seigneur, touché de ſa jeuneſſe, de ſa fermeté & de ſa valeur, lui auroit fait grace, s'il n'en avoit été diſſuadé par l'interprête *Panaioty*, qui avoit un grand crédit ſur ſon eſprit, & tenoit un rang conſidérable à la Porte : il étoit ennemi particulier du Chevalier, parce qu'il avoit été ſouvent faire du dégât dans une Iſle de l'Archipel que MAHOMET avoit donnée à l'Interprête. Enfin, fatigué d'une ſi longue réſiſtance, que la douceur des offres & la violence des tortures

Digitized by Google

n'avoient pu vaincre, il ordonna qu'on lui tranchât la tête ; ce qui fut exécuté dans le Parvis du Serrail d'*Andrinople*, où son corps, partagé en quatre, avec cette inscription glorieuse : (*Le fléau des mers est mort*) & sa tête au bout d'une lance, resterent exposés quelques jours ; mais, de crainte que les Chrétiens n'enterrassent quelques parties du corps de ce généreux Martyr, on fit jetter le tout dans la riviere qui passe à *Andrinople*. On dit cependant que les Capucins de cette Ville ont recouvré sa tête, & la Congrégation de la *Propaganda Fide*, a fait faire un procès-verbal de son martyr. (Voyez l'Histoire de Malte par l'Abbé *de Vertot*).

— 3. LOUIS-LÉONOR D'ABOS, qui suit ; — 4. MARIE, batisée à Themericourt le premier Mars 1635, mariée, 1°. par contrat du 18 Novembre 1683, à *François le Bout*, Chevalier, Seigneur d'Eschauvilliers, Grand-Maître des Eaux & Forêts de Touraine ; & 2°. en Janvier 1701, à *Nicolas de la Tournelle*, Chevalier, Seigneur d'Angers & de la Salle, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi. Elle est morte veuve, sans enfans, en son château d'Eschauvilliers le 22 Avril 1743 ; — 5. CATHERINE, née à Themericourt le premier Mars 1659, mariée, par contrat du 23 Juin 1686, à *Charles de Hallot*, Chevalier, Seigneur de la Chartre, Capitaine dans le Régiment de Vendôme. Elle mourut à Mantes, laissant une fille unique ; — & plusieurs autres enfans morts jeunes.

LÉONOR D'ABOS eut aussi de *Charlotte-Esther le Tiran*, sa seconde femme, CHARLES-JACQUES D'ABOS, Seigneur de Jaucourt, batisé à Themericourt le 18 Octobre 1669, & mort au château de Binanville le 23 Août 1741. Il avoit épousé, par contrat du 17 Février 1702, *Elisabeth de Bouju*, fille de *Nicolas*, Chevalier, Seigneur de Cigy & du Bosc-le-Borgne, morte sans postérité à Femainville, où elle est inhumée.

VII. LOUIS-LÉONOR D'ABOS, batisé à Themericourt le 6 Mars 1654, reçu Chevalier de Malte au Grand-Prieuré de France le 8 Novembre 1667, Page de la Grande-Ecurie du Roi en 1671, puis Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises, fut blessé très-dangereusement à un siége, & mis au nombre des morts dans les nouvelles publiques. Etant devenu, par la mort de ses deux freres aînés, le chef de sa famille, il quitta la croix, se maria, & se retira à Rouen, avec la famille de sa femme. Il y mourut en odeur de sainteté, & est inhumé aux Carmes Déchaussés de cette ville. Il avoit épousé, par contrat du 13 Octobre 1683, *Marguerite Labbé*, fille de *Georges Labbé*, Chevalier, Seigneur d'Epreville, & de *Marguerite le Page*, morte à Rouen. Il laissa pour fille unique :

MARIE-MARGUERITE D'ABOS, mariée, par contrat du 26 Décembre 1703, à *Yves Maillet*, Chevalier, Seigneur de Friardel, près Orbec, vivante en 1751.

Seigneurs de GRANDCAMP & de SAINT-CLOUD en Auge.

IV. ROBERT D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Beauval & de Follainville, second fils D'ACHIN, & de *Denise de Boutigny*, eut en partage les Terres de Beauval & de Follainville. Il avoit épousé, par contrat du 18 Juillet 1578, *Marguerite*

Digitized by Google

de Monnay, Dame de Grandcamp, en la Vicomté d'Orbec, Bailliage d'Evreux, de Saint-Cloud en Auge, la Barberie & la Francardiere, fille, héritiere en partie de *Jean de Monnay*, Ecuyer, Seigneur de Gauville, & de feu *Marguerite de Foullonges*. Elle eſt nommée dans pluſieurs actes des années 1597 & 1599. Etant veuve, elle ſe remaria, par contrat du 15 Mai 1598, à *Guillaume de Bonnechoſe*, Ecuyer, Seigneur de la Boulaye, & Saint-Jean de Thenney en partie. *Voyez* BONNECHOSE, *tome II de ce Dictionnaire*. De ſon premier mari elle eut : — 1. ANDRÉ, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cloud en Auge, marié à *N.... Filleuille*, dont il n'eut point d'enfans ; — 3. Et MARGUERITE, femme, par contrat du 20 Février 1623, de *Thomas de Bonnechoſe*, Ecuyer, Seigneur de la Volotiere.

V. ANDRÉ D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, ſervit à l'arriere-ban, ſuivant un certificat du 4 Novembre 1636, fut employé au rôle des Nobles du Bailliage d'Evreux, par Sentence des Commiſſaires au Réglement des Tailles, du 3 Mai 1641, & fut déchargé, comme *Noble*, des droits de francs-fiefs, par Ordonnance du 14 Février 1657. Demeurant à Grandcamp, étant âgé de 72 ans, il eut acte de la préſentation de ſes titres de Nobleſſe pardevant M. *de Marle*, Intendant d'Alençon, où il fit comprendre tous ſes enfans, le 22 Juin 1667. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Février 1623, *Marguerite de Bonnechoſe*, fille de *Charles*, Ecuyer, Seigneur de Calende & de la Palleziere, & d'*Anne de Gleſquin*, dont : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. CLAUDE, marié à *Barbe du Moulinet*, veuve de *N..... des Hayes-d'Epinay* ; — 3. ANDRÉ, âgé de 33 ans en 1667, vivant en 1697, & mort Prêtre & Curé de Grandcamp ; — 4. FRANÇOIS, Ecuyer, âgé de 30 ans en 1667 ; — 5. PIERRE, âgé de 24 ans en 1667 ; — 6. CHARLES D'ABOS, Chevalier, Seigneur de Saint-Cloud, qui fut Capitaine de Cavalerie & Major du Régiment de Clermont, d'où il fut tiré & choiſi par LOUIS XIV en 1697, pour être auprès du Comte *de Toulouſe*. Il fut Lieutenant de ſes Gardes, & mourut le 18 Février 1716, étant à la chaſſe dans la plaine de Bellancour, entre le bois de Boulogne, ayant été écraſé par ſon cheval, qui s'abattit : il fut enterré le jour ſuivant à Saint-Euſtache. Il avoit épouſé *Marguerite Bitaut*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Chizé, & du grand & petit Riou, & de *Madeleine de Goulange*, morte avant ſon mari, dont deux filles, ſavoir ; — CHARLOTTE-MARGUERITE-FRANÇOISE D'ABOS, mariée, par contrat du premier Mai 1715, à *Louis-Thomas d'Angerville-d'Auvrecher*, Chevalier, Seigneur de Grainville, de Heulan, &c. mort en 1719, dont elle a eu un fils. Elle s'eſt remariée, le 24 Novembre 1722, à *Michel-Joſeph d'Eſſon*, Chevalier, Seigneur de Douville, dont elle a des enfans ; — & MARGUERITE-ELISABETH-ELÉONORE, mineure en 1717, morte ſans alliance ; — 7, 8 & 9. Et trois filles, compriſes avec leurs freres dans la maintenue de Nobleſſe du 22 Juin 1667.

VI. NICOLAS D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, né en 1630, épouſa, par contrat du 25 Juillet 1670, *Renée du Bois*, fille de feu *Pierre du Bois*, Ecuyer, Seigneur du Parc, & de *Suſanne de Bonenfant*, dont il eut : — CLAUDE, qui ſuit ; — & ANNE, mariée, par contrat du 14 Novembre 1699,

Digitized by Google

avec *Louis Lucas*, Ecuyer, Seigneur de Clermont, fils de *Jean* & de *Jeanne-Eliſabeth de Bec-de-Lievre*.

VII. CLAUDE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, épouſa, par contrat du 6 Novembre 1706, *Marie Allorge*, fille d'*Anne*, Ecuyer, Seigneur de Malicorne, & d'*Agnès Mauduit*. Elle ſe remaria à *Georges de Bretignere*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maire perpétuel & Lieutenant-Général de la Ville de Verneuil. Elle eut de ſon premier mari :

VIII. JACQUES-CLAUDE-PIERRE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Grandcamp, né le 30 Octobre 1718, qui épouſa, 1°. par contrat, reconnu le 21 Mars 1740, *Marguerite-Henriette de Vaumeſle*, fille de *Jean-Batiſte*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Michel de Livet, & de *Catherine du Bois*, niece de *Renée du Bois*, femme de NICOLAS D'ABOS, Seigneur de Grandcamp : & 2°. le 11 Février 1777, Demoiſelle *N.... le Grix de la Fontelaye*, fille de *N.... le Grix*, Ecuyer, Seigneur de la Fontelaye, & de *N.... Frogex*. Du premier lit il a eu :

IX. PIERRE-JACQUES D'ABOS, né le 12 Février 1741, mort en Avril 1771, ſans poſtérité de ſon mariage, contracté en Février 1767, avec *Conſtance de Liberge*, fille de *N.... de Liberge*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Grandchain. Elle eſt décédée en Mars 1778.

Seigneurs de LA PELLETIERE, *près Châteauneuf, au Bailliage de Chartres*, &c.

IV. CHARLES D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Herville, troiſieme fils D'ACHIN & de *Deniſe de Boutigny*, fut exempté du ban & arrirere-ban, par le Roi, le 9 Février 1695, en conſidération de ſes ſervices, en qualité de Capitaine d'une compagnie de Gens de pied, obtint exemption du logement de Gens de guerre, le 23 Décembre 1696 ; & eut ordre, le 25 Août 1697, de lever une compagnie de 100 hommes de pied. Il vendit à GILLES D'ABOS, ſon frere, le 8 Mars 1608, tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur les Terres & Seigneuries de Herville, de Themericourt, avec le quint de la Terre de Boiſſy, du chef de *Deniſe de Boutigny*, leur mere. Il épouſa, le 17 Septembre 1686, *Anne de Canquelin*, fille de *Denis*, Seigneur de la Pelletiere, & de *Claude de Deniſe*. Elle étoit veuve le 16 Mai 1626, & elle eut la garde-noble de ſes enfans, qui ſont ; — 1. MAXIMILEN, qui ſuit ; — 2. CHARLES, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné ; — 3. & LOUISE, mariée, par contrat du premier Juillet 1612, avec *Tannegui de l'Eſtang*, Ecuyer, Seigneur du Labit, fils de feu *Jean de l'Eſtang*, Ecuyer, Seigneur du Labit & de Mandreville, & de *Suſanne Guerard*.

V. MAXIMILIEN D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de la Pelletiere & de Marville-le-Moutier-Brulé, qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi, dans pluſieurs actes des 9 Juillet 1629 & 8 Février 1631, eut commiſſion, le 13 Août 1636, de lever une compagnie de 100 hommes de pied pour le ſervice du Roi. Il fut préſent au contrat de mariage de CHARLES D'ABOS, ſon frere, & à celui de LOUIS D'ABOS, ſon neveu, le 18 Juin 1662. Il étoit mort en 1668, & avoit épouſé, par contrat du 22 Mai 1625, *Marguerite Viole*, fille

Digitized by Google

d'*Euſtache Viole*, Ecuyer, Seigneur de Soullers, & de *Judith de Boulainvilliers*. Etant devenue veuve, elle eut acte de la repréſentation des titres de Nobleſſe de ſon mari pardevant M. *de Marle*, Intendant d'Alençon, & déclara n'avoir que deux filles, ſavoir; ANGÉLIQUE D'ABOS, mariée avec *Louis de Recard*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, d'avec lequel elle étoit ſéparée le 24 Janvier 1669; — & CATHERINE D'ABOS, mariée par contrat du 17 Août 1649, avec *Louis de Boulene*, Ecuyer, Seigneur de la Tour neuve.

Seigneurs DE SAINT-HILARION.

V. CHARLES D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Hilarion, près Châteauneuf, fils puîné de CHARLES, & d'*Anne de Canquelin*, ſervit au ſiége de Gravelines en qualité d'homme d'armes de la compagnie du Maréchal *de la Meilleraye*, ſuivant pluſieurs certificats. Il reçut un aveu le 30 Décembre 1653, & mourut le 28 Janvier 1662. Il avoit épouſé, par contrat du 28 Décembre 1626, *Anne du Tertre*, fille de feu *Louis*, Ecuyer, Seigneur de Montaigu, & de *Catherine Lépine*, dont il eut: — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. CHARLES, Seigneur de Marville, Enſeigne dans le Régiment Cardinal en 1655, puis Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Lorraine, tué au ſiége de Mont-Médi; — 3. MARGUERITE, mariée à *François le Verrier*, Ecuyer, Seigneur de la Leu; — 4. MARIE, alliée, à l'âge de 25 ans, à *Claude de Mazis*, Ecuyer, Seigneur de Nuiſement, près Evreux. Elle vivoit encore en 1701; — 5. Et ELISABETH, qui fut préſente au contrat de mariage de ſon frere, en 1662.

VI. LOUIS D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Hilarion & de Marville-le-Moutier-Brulé, épouſa, par contrat du 18 Juin 1662, *Marie le Tellier*, fille de feu *Hector le Tellier* & de *Marie Naugors*. Elle étoit veuve le 7 Juin 1686. Ses enfans furent: — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, tué au ſervice, ſans alliance; — 3. CHARLES, Ecuyer, Seigneur de Marville, qui paſſa procuration à ſa mere, le 7 Juin 1686, & fut tué au ſiége de Philiſbourg, ſans poſtérité; — 4. Et MARIE-LOUISE, née le 14 Janvier 1675, batiſée dans la Paroiſſe de Saint Hilaire-du-Mont à Paris, reçue à Saint-Cyr en 1687, & morte ſans alliance.

VII. CLAUDE D'ABOS, Ecuyer, Seigneur de la Pelletiere & de Saint-Hilarion, ſervit, depuis 1680 juſqu'en 1697, dans le Régiment de Royal-Cavalerie, dont il fut Aide-Major, & enſuite dans les Gendarmes de la Garde. Il fut maintenu dans ſa *Nobleſſe* par Jugement rendu de M. *Phelipeaux*, Intendant de Paris, le 4 Septembre 1701, étant alors âgé de 26 ans. Il épouſa, 1°. par contrat du 5 Mai 1699, *Eliſabeth de Baudouin*, fille de feu *François de Boudouin*, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle, & d'*Eliſabeth de Villereau*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Ambroiſe-Marie de Grandmeſnil*, fille de *Pierre*, Ecuyer, Seigneur de Meſlé & de Crepainville, & *de Gabrielle de Fillemain*. De ce ſecond lit ſont iſſues: — 1. LOUISE-MADELEINE, morte jeune & ſans alliance; — 2. Et LOUISE-AMBROISE, mariée, 1°. par contrat du 8 Novembre 1724, à *Pierre d'Urville*, Chevalier de Saint Louis, Capitaine & Major du Régiment Royal-Etranger, Cavalerie,

Digitized by Google

mort en Allemagne, sans postérité, en Avril 1748; & 2°. *Charles-Gilles le Cornu*, Chevalier, Seigneur d'Oinville, Capitaine au Régiment d'Enghien, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de Dreux, sans enfans.

Les armes : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, 2 & 1.*

ABOT-DE-CHAMPS, famille noble originaire du Perche, Diocèse de Séez, Election de Mortagne, Généralité d'Alençon, dont nous allons parler ici, d'après l'*Armorial de France. Registre I. pag. 6.*

I. JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Mellay, & *Jeanne*, sa femme, vivoient le 30 Juillet 1399. Ils laissèrent de leur mariage :

II. GUILLAUME ABOT, I. du nom, Ecuyer, vivant le 16 Juin 1400, qui, de sa femme, qu'on ne connoît point, laissa pour fils :

III. PIERRE ABOT, I. du nom, Ecuyer, Sieur de Gournay, en 1463, marié à *Jeanne Gabelle*, fille & héritiere de *Jacques Gabelle*, Sieur de la Chaise, dont vint :

IV. DENIS ABOT, Ecuyer, Seigneur de la Chaise, de Loiseliere, du Jarossay, & de la Grande Bretonniere, qui donna son aveu & dénombrement le 25 Juin 1532, à *Marie de Luxembourg*, Duchesse douairiere du Vendômois, & Dame de Nogent-le-Rotrou, à cause de sadite Terre & Seigneurie de la Chaise, mouvante de la Châtellenie de Nogent. Il avoit épousé, par contrat du 6 Septembre 1483, *Antoinette de la Cherve*, & en eut : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. JEAN, Curé, Chanoine de Notre-Dame de Mortagne; — 3. FRANÇOIS, Sieur de la Mauveziniere; — 4. & PIERRE, qui fit un accord avec ses freres aînés, sur les différens qu'ils avoient eus, pour les partages des biens de leurs pere & mere.

V. GUILLAUME ABOT, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Chaise, Conseiller ordinaire en la Cour des Grands-Jours du Comté du Perche, le 18 Juin 1526, ensuite, Président en l'Echiquier, & Chancelier d'Alençon, puis, Conseiller au Parlement de Paris, avoit épousé, le 15 Mars 1522, *Agnès Croquet*, fille de *Mathurin Croquet*, Citoyen de Paris, & de Noble *Agnès Goulas*, dont : — 1. GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur du Réray en Bourbonnois, Conseiller au Parlement de Paris; — 2. GILLES, qui suit; — 3. & GALOIS, Chevalier, Seigneur de la Chaise, Gentilhomme de la Maison du Roi.

VI. GILLES ABOT, Ecuyer, Seigneur du Réray, de la Chaise & de Champs, Enseigne des cent Gentilshommes de la Maison du Roi, & Gentilhomme servant de Sa Majesté, servit en qualité d'Enseigne, à la Cérémonie des Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, faite en la ville de Rouen, le 5 Janvier 1597. Il avoit épousé, le 28 Juin 1580, *Françoise de Sansavoir*, fille de Noble Seigneur Messire *Jean de Sansavoir*, Chevalier, Seigneur de Gourrigue, Conseiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, & de *Bertrande-Grand*. De ce mariage vint :

VII. ANTOINE ABOT, Ecuyer, Seigneur de Champs, créé Chevalier de l'Ordre du Roi, le 31 Mai 1636, Gentilhomme servant de Sa Majesté, & Maréchal-des-Logis de la Compagnie des Gendarmes du Comte *de Tresmes*.

Digitized by Google

Il avoit épouſé le 13 Janvier 1618, *Renée du Paſti*, fille de *Jacques du Paſti*, Sieur de la Haye, Lieutenant particulier à Mortagne, & d'ESPRITE ABOT; leurs enfants furent, JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Champs & de Ligneroles, qui a fait poſtérité; mais elle nous eſt inconnue; & PIERRE qui ſuit.

VIII. PIERRE ABOT, II. du nom, Ecuyer, Sieur du Réray & de Champs, Lieutenant au Régiment de Picardie, épouſa le 7 Mars 1658, *Marie du Chefnay*, fille de *Charles du Chefnay*, Ecuyer, Sieur *du Marais*, & de *Marie de Gueroult*, dont :

IX. JACQUES ABOT, Ecuyer, Sieur du Reray, de Champs, Seigneur de Hautpoix, maintenu dans ſa *Nobleſſe* par ordonnance de M. *de Marle*, Commiſſaire départi en la Généralité d'Alençon, du 4 Juillet 1666, ſur les preuves qu'il en fit depuis 1399. Il fit hommage au Roi de ſa Terre & Seigneurie de Hautpoix, en ſa Chambre des Comptes à Rouen, le 2 Mars 1697, qu'il tenoit dans la mouvance de la Châtellenie de Mortagne, avoit épouſé, le 19 Novembre 1683, *Marguerite Pelard*, fille de *Pierre Pelard*, Sieur de la Ronce, & de *Marguerite Guillé*. De ce mariage ſortit :

X. PIERRE ABOT, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Champs, au pays du Perche, Diocèſe de Séez, où il demeuroit, qui épouſa, le 7 Mars 1711, *Marie-Madeleine Barril*, fille de *René Barril*, Ecuyer, Seigneur, & Patron de Feings, Mauregard, &c. Conſeiller Secrétaire du Roi, Lieutenant Criminel au Baillage de Mortagne, & de *Madeleine Moreau*, dont eſt iſſu :

XI. PIERRE-RENÉ ABOT DE CHAMPS, Ecuyer, né le 29 Mai 1718, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie, le 16 Août 1734, ſur ſes titres de Nobleſſe qu'il produiſit alors en remontant à JEAN ABOT, Ecuyer, Seigneur de Mellay, vivant en 1399.

Il y a d'autres branches de cette famille que nous ne connoiſſons point.

Les Armes : *écartelées au 1. & 4, d'azur, à une coquille d'argent ; au 2. & 3. à une branche de fougere de ſinople, poſée en pal.*

ACHÉ DE MARBEUF, en Normandie, ancienne Nobleſſe diſtinguée par ſes alliances & ſes ſervices, qui remonte par filiation ſuivie à

I. EUDES D'ACHÉ, Chevalier, Seigneur de Beuzeral, marié à *Jeanne Mauvoiſin*, laquelle étant veuve au mois de Juillet 1428, fournit au Roi ſon aveu de la Terre & Seigneurie de Serquigny, qui lui étoit échue par la mort de *Guillaume Mauvoiſin*, & de Noble Dame Madame *Iſabeau de Harcourt*, ſes pere & mere. Elle eut de ſon mariage :

II JEAN D'ACHÉ, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Beuzeral, qui épouſa *Marie Tournebu*, Dame de Marbeuf, près d'Evreux. De cette alliance vint :

III SIMON D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Serquigny & de Beuzeral, qui étoit marié, en 1466, à *Catherine de Courtenay*, fille de *Jean de Courtenay*, Chevalier, Seigneur de Bléneau, Champignelle, &c. & de *Catherine de l'Hôpital*, dont :

IV. JEAN D'ACHÉ, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Serquigny & de Marbeuf,

Digitized by Google

Marbeuf, qui fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Paris, le 25 Mai 1487, tant à cauſe des Fiefs, Terres & Seigneuries de Marbeuf, de Fumechon & de la Barre, mouvante du Comté de Beaumont-le-Roger, que pour la Seigneurie de Villequier, mouvante du Vicomté de Caudebec, & pour celle de Bliquetuit, mouvante du Vicomté de Pont-Audemer. Il obtint des Lettres Royaux, le 22 Juin 1496, pour rentrer, par droit de lignage, dans la poſſeſſion de la Châtellenie de Beaumeſnil, que *Jean de Tournebu*, ſon grand oncle, avoit donnée, en 1458, à *Jean de Lorraine*, pous l'unir à perpétuité à ſon Comté de Harcourt, contre laquelle convention, ſon neveu le Duc *de Lorraine* l'avoit tranſportée à *Jean*, Bâtard de Vaudemont, ſon oncle, pour le prix de 2000 écus d'or. Il avoit épouſé, par accord du 24 Septembre 1489, *Louiſe de Dreux*, fille de Noble Seigneur *Gauvain de Dreux*, Chevalier, Seigneur de Muzi, de Louïe, &c. & de *Marguerite de Fourneaux*. De ce mariage vint :

V. CHARLES D'ACHÉ, Chevalier, Seigneur de Serquigny & de Marbeuf, Pannetier du Roi FRANÇOIS I. Il obtint des Lettres de relief d'adreſſe, le 10 Février 1535, par leſquelles le Roi renvoya au Parlement de Rouen le jugement du procès qu'il avoit, comme héritier de *Louiſe de Dreux*, ſa mere, contre le Seigneur *de Beu* & la Vicomteſſe d'*Aſſy*, à cauſe du partage, qu'il leur demandoit dans la ſucceſſion de *Catherine de Dreux*, ſa tante, Dame d'Eſneval, femme de *Louis de Brezé*, Comte de Maulévrier, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Grand Sénéchal de Normandie. Il avoit épouſé, le 22 Avril 1524, *Marguerite de Vaſſy*, fille de *Philippe de Vaſſy*, Vicomte hérédital de Fontenay-le-Marmion, Seigneur de la Quaiſe, &c. & de *Jeanne de Rupierre*, dont ſortit :

VI. JEAN D'ACHÉ, III. du nom, Seigneur de Serquigny, & de Marbeuf, Ecuyer ordinaire d'Ecurie du Roi, par Lettres du 27 Mai 1567, Capitaine du Château de Tancarville, l'an 1590, avoit épouſé, le 19 Février 1546, *Renée le Conte*, fille de Noble & puiſſant Seigneur *Charles le Conte*, Seigneur & Baron de Nonant, & de *Catherine d'Aniſreville*. Il en eut :

VII. GILLES D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Fontenay & d'Azeville, qui fut lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Seigneur *de Fervaques*, en 1594; & avoit épouſé, par contrat du 17 Juillet en 1583, *Madeleine de Mailloc*, fille & héritiere de Noble & puiſſant Seigneur *Jacques de Mailloc*, Seigneur du Mont de la Vigne, & de *Françoiſe de Crequy*, ſa veuve, remariée alors avec haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Georges de Mathan*, Baron de Saint-Ouen, Chevalier de l'Ordre du Roi. Leurs enfants furent : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur du Hommet; — 3. Et ROBERT D'ACHÉ, Seigneur de Fontenay, auxquels ladite *Madeleine de Mailloc*, leur mere, donna le partage, le 19 Mars 1617, dans les biens qui leur étoient échus par la mort de leur pere.

VIII. JACQUES D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, épouſa, le 14 Juin 1616, *Marguerite de la Luzerne*, fille de *Pierre de la Luzerne*, Ecuyer, Seigneur de Brévant, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur du Mont-Saint-Michel, dont vint :

IX. GABRIEL D'ACHÉ, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aubin &

Digitized by Google

de Marbeuf, marié, le 6 Septembre 1667, à *Catherine de Baudry*, fille de *Hamon de Baudry*, Ecuyer, Seigneur de Piencourt, & de *Charlotte de la Motte*, de laquelle il a eu : — PIERRE-FRANÇOIS-PLACIDE, qui suit ; — & entr'autres sœurs, MARIE-ANNE D'ACHÉ, reçue à Saint-Cyr le 10 Décembre 1686, sur ses titres de Noblesse, produits alors pour sa réception.

X. PIERRE-FRANÇOIS-PLACIDE D'ACHÉ, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, reçu Page du Roi en sa Grande-Ecurie, le 1 Avril 1686, épousa, le 20 Mai 1694, *Anne du Rolet*, fille de *François du Rolet*, Seigneur de Normanville, Gouverneur de Louviers, & Lieutenant de Roi des ville & château de Caen, dont : — GABRIEL, qui suit ; — LOUIS D'ACHÉ, qui résidoit, avec son frere, en la Paroisse de Saint Denis à Evreux.

XI. GABRIEL D'ACHÉ, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Marbeuf, a été Capitaine au Régiment des Vaisseaux. Nous ignorons sa postérité, faute de *Mémoire*.

De la même maison est N. . . . D'ACHÉ DE MARBEUF, Chef-d'Escadre de la promotion de 1756, en prenant le commandement de l'escadre qui a été aux Indes, ensuite nommé Lieutenant-Général des armées navales en 1761, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis en 1766. Il a pour neveu le Marquis de *Marbeuf*, marié à Demoiselle *N. . . . . Michel*, fille de feu M. *Michel*, de Nantes, un des Directeurs de la Compagnie des Indes, dont des enfans. C'est tout ce que nous savons de cette maison, faute d'instruction.

Les armes : *chevronné d'or & de gueules, de six pieces.* Article extrait de l'Armorial de France, *regiſtre I, part. I, p. 6 & ſuiv.*

ACRES (DES) : cette Maison paroît très-ancienne en Normandie.

Quelques Auteurs prétendent que ce nom a été donné à un Seigneur qui, étant à la suite de *Godefroi de Bouillon*, se signala à la prise de *Saint-Jean-d'Acres*, & devoit dès-lors être un Officier distingué dans l'armée des Croisés ; d'autres, ce qui paroît plus probable, veulent que le nom DES ACRES est propre à cette maison, de celui de la Terre des Acres, située Paroisse de la Bourgondiere, & à deux lieues de Châteauneuf en Thimerais, parce qu'il est notoire que dans les siecles reculés les Seigneurs ne portoient point d'autre nom que celui de leurs Terres & Seigneuries. Ce qui paroît favorable à ce dernier sentiment, est que *Fevel*, dans sa Comoſgraphie, dit qu'un nommé FRANÇOIS DES ACRES, s'étant attaché à GUILLAUME *le Conquérant*, Duc de Normandie, lorsqu'il conquit l'Angleterre, fut ensuite chargé par ce Prince de conduire le secours qu'il envoyoit à l'Empereur, qui étoit en guerre contre son frere. Cet Empereur, en récompense de ses services & de sa vertu, lui fit porter sur son écu *trois aigles de ſable en champ d'argent*, armes que cette Maison porte encore aujourd'hui. On rapporte même que dans les débris de la Terre des *Acres*, on y a vu une cheminée en pierre, sur le linteau de laquelle lesdites armes étoient gravées.

Quoi qu'il en soit, comme nous n'avons donné qu'une notice de cette Maison dans le *tome I* de notre Dictionnaire, *pag.* 33 & 34, en voici la Généalogie, d'après un *Mémoire* envoyé.

Digitized by Google

I. JEAN DES ACRES, le premier connu par filiation ſuivie, eut trois fils, ſavoir : — ROBERT, qui ſuit ; — FLORENTIN & HONORAT, dont on ignore la deſtinée.

II. ROBERT DES ACRES, laiſſa pour fils :

III. MARC DES ACRES, qui épouſa *Marguerite du Tillon*, & en eut :

IV. GUILLAUME DES ACRES, qui, de ſon mariage avec *Judith du Teil*, eut :

V. JEAN DES ACRES, II. du nom, marié à *Jeanne le Ballu*, dont :

VI. JEAN DES ACRES, III. Ecuyer, Sieur *de la Barberie*, ainſi qualifié dans différens actes & traités des années 1497, 1518, 1520, & autres. Il fut reçu au ſerment de fidélité, comme *Gentilhomme*, par *François de Vendôme*, Vidame de Chartres, le 20 Janvier 1543, & avoit épouſé l'héritiere de *Saint-Preu-Chenonville*, dont :

VII. FLORENTIN DES ACRES, qui aſſiſta, avec les autres Gentilshommes, au procès-verbal de la réduction de la coutume de Châteauneuf en Thimerais, le 8 Mai 1553, & mourut vers 1563. Il avoit épouſé noble *Marguerite le Moine*, qui lui porta la Seigneurie de la Chapelle-Viel. Elle étoit petite niece du Cardinal *le Moine*, Fondateur du College de ſon nom, à Paris. De ce mariage vint :

VIII. SÉBASTIEN DES ACRES, I. du nom, qui fut un des 600 Gentilshommes qui accompagnerent HENRI IV, lorſqu'il fut ſacré à Chartres, le 27 Février 1594. La confiance que l'on avoit en ſa probité, le fit choiſir, en 1605, par la Nobleſſe du Bailliage d'Alençon, pour recevoir les deniers du ban & arriere-ban. Il mourut le 16 Août 1606, & avoit épouſé, en Janvier 1588, *Marie d'Aubray*, fille aînée de *Nicolas d'Aubray*, Chevalier, Seigneur & Baron de Laigle, & de *Jeanne de Godefroy*, celle-ci ſœur de *Jacques de Godefroy*, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui aſſiſta, pour la Nobleſſe de la Vicomté de Caudebec, à la réduction de la coutume de Normandie. C'eſt par ce mariage que la Terre & Seigneurie de Laigle eſt entrée dans la Maiſon DES ACRES, ladite *Marie d'Aubray* l'ayant eue par le partage qu'elle fit avec ſes deux ſœurs, après le décès de ſes deux freres, & de ſes pere & mere. Leurs enfans furent : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. JEAN, Chevalier de Malte, qui ſe diſtingua beaucoup ſur les vaiſſeaux du Roi, lorſque M. *de Montmorency* défit la flotte des Rochelois rebelles, devant l'Iſle de Ré, en 1626 ; — 3 & 4. SÉBASTIEN & MARQUIS, morts à la fleur de leur âge, ſans alliance ; — 5. Et RENÉE, mariée, en 1615, à *Louis de Bonneville*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & du Chambelard.

IX. NICOLAS DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel & de la Baronnie de Laigle, tué au ſiége de la Rochelle, le 9 Septembre 1628, avoit épouſé, le 12 Mai 1612, *Geneviéve de Vipart*, fille de *Guillaume de Vipart*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Silly, & de *Françoiſe de Saint-Pierre*, Baronne de la Ferté-Freſné & des Autieux, dont : — JACQUES, qui ſuit ; — & une fille, morte ſans alliance.

X. JACQUES DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel & Baron de Laigle, obtint du Roi LOUIS XIV, en récompenſe de ſes ſervices, & de ceux que ſes ancêtres avoient rendus à l'Etat, l'érection de ſa Baronnie de

Digitized by Google

Laigle en *Marquiſat*, par Lettres-Patentes du mois d'Avril 1653, enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Rouen, le 19 Octobre 1654. Il fut depuis Lieutenant pour le Roi des Bailliages d'Alençon & d'Evreux, & mourut le 3 Juillet 1693. Il avoit épouſé, vers 1640, *Marie de Briançon*, fille de *Louis de Briançon*, Chevalier, Seigneur & Baron de la Saludie, & d'*Olive de Gomer*, Dame du Breuil, dont : — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. CHARLOTTE-HÉLENE, morte en 1722, femme de *Louis d'Heriſſy*, Chevalier, Seigneur de Fierville & du Fontenil; — 3. SUSANNE-JACQUELINE, Religieuſe à la Chaiſe-Dieu, Ordre de Fontevrault; — 4. GENEVIÉVE-THÉRESE, Religieuſe Bénédictine au Couvent de Laigle; — 5. Et CHRÉTIENNE-MADELEINE, Religieuſe au même Convent, où elle eſt morte Prieure, en 1713.

XI. LOUIS DES ACRES, I. du nom, Seigneur de la Chapelle-Viel, Baron du Lac & de la Saludie, Marquis de Laigle, Lieutenant pour le Roi aux Bailliages d'Alençon & d'Evreux, ſur la démiſſion de ſon pere, en 1669, épouſa, au mois de Mars de la même année, *Marie-Charlotte de Lancy*, morte le 27 Août 1724, fille de *Henry de Lancy*, Marquis de Raray, & de *Catherine d'Angennes*, Gouvernante des Princeſſes, filles de GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans. Il avoit fait le voyage de Hongrie, en 1664, s'étoit trouvé à la bataille de Saint-Gothard, & mourut le 21 Mars 1717, ayant eu de ſon mariage : — 1. LOUIS-JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN-BATISTE, Chevalier de Malte, Lieutenant des vaiſſeaux du Roi, mort en 1713; — 3. TOUSSAINT, Prieur de la Genevraye & de Saint-Nicolas du château de Laigle, mort en 1709; — 4. CHARLES-HIPPOLITE, Chevalier de Malte, premier Ecuyer du Comte *de Charolois*, mort devant Belgrade en 1717; — 5. MARIE-LOUISE, Gouvernante des Princeſſes de Condé, & Dame d'honneur de Mademoiſelle *de Charolois*, morte en 1723, ſans alliance; — 6. MARIE-CHARLOTTE, Prieure des Filles-Dieu de Chartres; — 7. Et CATHERINE-JEANNE, Religieuſe Bénédictine, Prieure de Laigle, puis du Couvent de Loigny, & morte Abbeſſe de Saint-Nicolas de Verneuil, en 1764.

XII. LOUIS-JACQUES DES ACRES, Seigneur de la Chapelle-Viel, Baron du Lac & de la Saludie, Marquis de Laigle, né à Paris le 8 Janvier 1671, a ſervi avec diſtinction dans ſa jeuneſſe, tant en Italie qu'en Allemagne, en qualité de Capitaine de Cavalerie, s'eſt ſignalé particuliérement dans une action devant le camp de Roott, où il commandoit une garde ordinaire, le 24 Juin 1694, de laquelle M. le Maréchal *de Lorge* jugea à propos de rendre compte à LOUIS XIV, en des termes très-flatteurs. Il forma enſuite un Régiment d'Infanterie de ſon nom, fut nommé Brigadier des armées du Roi le 26 Avril 1704, & Lieutenant de Roi en la Province de Normandie. Il avoit épouſé, 1°. en 1698, *Marie Choppin*, morte en 1723, fille de *N.... Choppin*, Secrétaire du Roi; & 2°. en 1732, *Marie-Françoiſe-Gabrielle de Châteauthierry*, alors veuve du Baron *de Ray*, pere de Madame *Dupleix de Bacquencourt*. Du premier lit ſont iſſus : — 1. LOUIS-GABRIEL, qui ſuit; — 2. MARIE-MADELEINE, née le 19 Mai 1700, mariée, le 11 Mai 1724, avec *Parfait de Prunelé*, Chevalier, Seigneur de Saint-Marc, près Etampes, & de Thionville, mort au commencement de Septembre 1771, &

Digitized by Google

elle, dès le 22 Décembre 1762; — 3. MARIE-CHARLOTTE, née le 16 Avril 1702, mariée, le 2 Décembre 1720, à *Jacques-Adrien-Alexandre du Boſq*, Chevalier, Seigneur, Comte de Marchainville, dont elle eſt devenue veuve en 1747, avec une fille non mariée; — 4. ANGÉLIQUE-CHARLOTTE, mariée au mois d'Avril 1726, avec *Louis de Karuel de Meray*, Capitaine de Dragons, & Gentilhomme de M. le Duc d'*Orléans*, mort en 1744, étant veuf depuis le mois de Février 1740, laiſſant un fils, mort en 1747; — & une fille, mariée en 1745, à *N.... de Boiſgarein*; — 5. MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, dite *Mademoiſelle de Laigle*, née le 18 Juin 1704, morte ſans alliance, à Paris, en 1746, & du ſecond lit; — 6. LOUIS DES ACRES, né au mois d'Avril 1734, reçu Chevalier de Malte de minorité. Il a ſervi dans les Gardes-Françoiſes juſqu'en 1747, qu'il a été fait Guidon de Gendarmerie, ſucceſſivement Enſeigne, Brigadier & Meſtre-de-Camp des Cuiraſſiers. Il a quitté la croix, a pris le titre de Comte *de Laigle*, & a épouſé, le 3 Mars 1763, *Anne-Eſpérance de Chauvelin*, veuve ſans enfans, du 30 Janvier 1748, de *Henri Colbert de Maulevrier*, & fille de l'ancien Garde des Sceaux, & d'*Anne Cahouet de Senneville*, dont un fils, né le 13 Août 1764.

XIII. LOUIS-GABRIEL DES ACRES, Chevalier, Marquis de Laigle, Colonel du Régiment d'Enghien en 1723, Brigadier des armées du Roi en 1740, fut fait Maréchal de Camp dans le Fort-Louis du Rhin, où il s'étoit jetté avec ſon détachement, lorſque le Prince *Charles de Lorraine* paſſa cette riviere avec ſon armée, & conſerva toujours ce poſte important. La confiance qu'on avoit en lui, fit que le Roi lui laiſſa la garde & la défenſe d'Oſtende, lors de la conquête de cette place, & en récompenſe de ſes ſervices, le fit Lieutenant-Général de ſes armées en 1748, & Lieutenant de Roi en la Province de Normandie. Il eſt mort en Février 1774, âgé de 69 ans, & avoit épouſé, 1°. en 1735, *Marie-Anne Petit de Villeneuve*, morte ſans poſtérité, la même année, ſix ſemaines ou environ après ſon mariage. Elle étoit veuve, du 21 Octobre 1734, de *Jean-Batiſte-Maximilien le Féron*, Maître des Requêtes, & fille de *Nicolas Petit*, Chevalier, Seigneur de Villeneuve, Paſſy, Conſeiller, puis Préſident de la Cour des Aides de Paris, & de *Marie-Anne Negret*. Il avoit épouſé, 2°. en 1740, *Françoiſe-Gilbette Locquet de Grandville*, fille de *Charles Locquet*, Seigneur de Grandville, Armateur de Saint-Malo; 3°. le 19 Mai 1756, *Anne-Salomé-Joſephe de Waës*, fille de *Jean-Guillaume-Anne*, Baron *de Waës* & du Saint-Empire, libre Seigneur de Keſſenich, & de *Catherine-Auguſtine-Joſephe Vanden Berghe de Limminghe*. Du ſecond lit ſont nés un garçon, mort en Avril 1751, & une fille, morte avant ſa mere; & du troiſieme lit, un garçon, né à Paris, ſur la Paroiſſe Saint Sulpice, le 27 Mars 1758.

Les armes: *d'argent, à trois aigles de ſable, 2 & 1.*

ADHEMAR, en Languedoc: dans le tome premier du *Dictionnaire de la Nobleſſe*, nous avons donné, *page* 37, la Généalogie de la maiſon *d'Adhemar*, fournie par M. le Comte D'ADHEMAR, Ambaſſadeur du Roi à Bruxelles. On lit auſſi, *tome IV*, de notre premiere édition *page* 134, un mémoire de la maiſon d'*Azemar*, qui dit, que les noms *Azemar* &

Digitized by Google

ADHEMAR ſont des noms ſyonymes & ne forment que la même maiſon. La famille D'ADHEMAR en Languedoc, rapportée *tome I.* du *Dictionnaire de la Nobleſſe*, *page* 613, reconnoit pour être de ſa famille, la branche D'ADHEMAR, établie aujourd'hui à Bordeaux, dont JOSEPH D'ADHEMAR, mort en 1781, étoit chef, & a laiſſé une femme & des enfants, nous en avons déja parlé dans les *Etrennes de la Nobleſſe* de 1781. Il avoit pour auteur ANTOINE D'ADHEMAR, Seigneur de Montſnaiz, marié en 1400, à Noble *Gaillarde de Luzançon*, lequel parvenu à une extrême vielleſſe, au défaut d'enfants mâles de ſon fils CHARLES, ſubſtitua tous ſes biens ſur la tête de GAILLARDE D'ADHEMAR, ſa fille ainée, & au défaut d'enfans mâles de celle-ci, à JEANNE D'ADHEMAR, ſa ſeconde fille, toutes deux ſœurs de CHARLES.

Après la mort D'ANTOINE D'ADHEMAR, *Gaillarde de Luzançon*, ſa veuve, maria, en 1491, ſon fils CHARLES, avec Noble *Louiſe de Merle*, fille de noble puiſſant homme *Garin de Merle*, Seigneur de Montpeiros, &c. de ce mariage vint; 1. GUILLAUME D'ADHEMAR, Seigneur de Montſnaiz, qui eut des enfans de ſa femme, dont on ignore le nom; 2. & LOUIS, qui ſuit.

LOUIS D'ADHEMAR, qualifié dans pluſieurs actes de 1550, Seigneur de Montſnaiz & de Creiſſel, épouſa *Jeanne Martin*, dont il eut:

JEAN D'ADHEMAR, Seigneur de Montſnaiz, qui ſuccéda aux biens de ſon pere, & épouſa Demoiſelle *Gabrielle de Curriere*, le 1 Février 1654, fille de *N... de Curriere*, Seigneur de Vabres, & *d'Ijabeau de Corneillan*, d'une illuſtre famille de *Rouergue*, de ce mariage eſt ſorti: FRANÇOIS D'ADHEMAR, marié le 16 Janvier 1696. De ce mariage, ſont ſortis; 1. JOSEPH, qui ſuit, 2. THOMAS, qui ſert à la Havanne; — 3. & FRANÇOIS, dont on ignore la deſtinée.

JOSEPH D'ADHEMAR, Ecuyer, Seigneur de Montſnaiz, mort en 1781, avoit épouſé, 1°. le 11 Octobre 1706, Mademoiſelle *N... Dubos*, dont il a eu pluſieurs enfans, qui ſont morts; &, 2°. Demoiſelle *Catherine Lurat*, veuve, en 1781, dont elle a pluſieurs enfans, ſavoir: — 1. PIERRE D'ADHEMAR, âgé de 15 à 16 ans, qui a embraſſé l'état eccléſiaſtique; — 2. PIERRE CLEMENT, âgé de 12 à 13 ans; — 3. CATHERINE, âgée de 14 ans; — 4. & MARIE, âgée à-peu-près de 12 ans, en 1782. Les armes: *d'or à trois bandes d'azur, ſur mi-parti de France, & de Toulouſe* voyez *tome I. page* 37 *& ſuivantes, à la* GÉNÉALOGIE D'ADHEMAR.

AGUESSEAU: Maiſon illuſtre, établie à Paris, qui a donné un Chancelier de France. Elle a poſſédé anciennement des terres dans l'Iſle d'Oléron & en Saintonge. Nous allons en donner la Généalogie, d'après *Moréri*, édition de 1759, qu'on trouve imprimée en addition, à la fin du tome X.

I. JACQUES AGUESSEAU, Seigneur de la terre de Maſtas, autrement appellée la Motte, fut, ſuivant d'anciennes Généalogies & mémoriaux, Gentilhomme de la Reine ANNE DE BRETAGNE, femme de CHARLES VIII, & ſe trouva à la ſuite de ce Prince, à la bataille de Fornoue, donnée le 6 Juillet 1495. Il eut pour fils:

II. PIERRE AGUESSEAU, Seigneur de Maſtas, ou la Motte, qui épouſa

Digitized by Google

Pierrette Raguenaud, Dame de Rabeſne, en l'Iſle d'Oléron. Pluſieurs de leurs deſcendans, ont écartélé des armes *de Raguenaud*. De ſon mariage vint :

III. OLIVIER AGUESSEAU, Seigneur de Maſtas ou la Motte, & de Rabeſne, Saint-Martin, la Calletiere, Saint-Georges-des-Couſteaux, près de Xaintes, qui fit des acquiſitions en Saintonge, & épouſa *Marguerite Joyeux*, fille de *Guillaume Joyeux*, Ecuyer, Seigneur de Boisjoli, dont il eut : — 1. PIERRE, qui ſuit, auquel ſon pere donna la terre de Rabeſne ; — 2. JACQUES, qui eut celle de Maſtas & ne laiſſa point de poſtérité ; — 3, 4, 5 & 6. & quatre filles l'une deſquelles, nommée FRANÇOISE AGUESSEAU, fut mariée à *N... de Cumont*, fils de *Jean de Cumont*, Seigneur de Voiſſay & de Fiefbrun, deſcendu de *Raimond de Cumont*, mentionné dans des lettres de 1336. Voyez l'*hiſtoire de Saintonge*, par *Maichin*, *liv. 1. chap. 4. n. 14 & 16.*

IV. PIERRE AGUESSEAU II. du nom, Seigneur de Rabeſne, &c. mentionné dans le rôle de l'arrierre-ban des Nobles de Saintonge, de 1557, poſſéda pendant pluſieurs années la Charge de Lieutenant-Général de Saint-Jean-d'Angely, dans laquelle il donna, ſelon le témoignage du même Hiſtorien *Maichin*, *des marques éclatantes de ſa vertu & de ſa capacité, & ſur-tout de ſa fidélité inébranlable, de ſa fermeté, & de ſon ardeur, pour le ſervice du Roi & la défenſe de l'Egliſe*, dans le temps des troubles dont cette Province fut agitée. Il épouſa 1°. *Anne de Rameſcaſſe*, morte ſans laiſſer d'enfans ; & 2°. *Mathurine de Cumont*, fille de *Jean de Cumont*, Seigneur de Voiſſay & de Fiefbrun, dont on a parlé au dégré précédent. De ſon ſecond mariage, il eut :

V. CHRISTOPHE AGUESSEAU, Seigneur de la Calletiere, qui vendit, par contrat du 1 Septembre 1572, à *Olivier de Cumont*, ſon couſin-germain, pluſieurs biens en Saintonge, qu'il avoit recueilli, comme héritier & donataire univerſel de PIERRE AGUESSEAU, ſon pere, & de *Mathurine de Cumont*, ſa mere. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Beaumont-ſur-Oiſe le 1 Janvier 1552, *Antoinette Deſtampes*, fille de *François Deſtampes*, Seigneur de Mauléon, & de *Madeleine le Grand*, Dame de Puiſeulx. Il laiſſa entr'autres enfans, deux fils ; FRANÇOIS, qui ſuit ; — & JEAN, Seigneur d'Ignocourt & d'Happegleſne, tige de la ſeconde branche rapportée ci-après.

VI. FRANÇOIS AGUESSEAU, Seigneur de la Calletiere en Saintonge, & de Puiſeulx, épouſa, par contrat paſſé à Chambly, le 10 Mai 1580, *Françoiſe le Gay*, fille de *Jean le Gay*, Seigneur, de Ronquerolle, mentionné, dans la comparution des Nobles, au procès verbal de la réduction des coutumes de Perrone, Mont-Didier, & Roye, en 1567, & de *Catherine de Louvencourt*. Sa veuve eut, en 1607, la tutele & la garde-noble de pluſieurs enfans qu'il laiſſa, entr'autres :

VII. ANTOINE D'AGUESSEAU, qui remplit ſucceſſivement pluſieurs fonctions importantes ; fut Lieutenant-Criminel au Châtelet de Paris, Maître des Requêtes, en 1622 ; Préſident du Grand-Conſeil, en 1624 ; Conſeiller au Conſeil d'Etat & Direction des Finances, Intendant de Picardie ; enfin, en 1631, premier Préſident au Parlement de Bordeaux, où il a laiſſé une ré-

Digitized by Google

putation, qui s'y eſt perpétuée juſqu'à préſent. Voyez ſon éloge dans l'*Hiſtoire de Saintonge*, & dans d'autres Ouvrages. Il quitta, peu de temps avant ſon décès, la place de premier Préſident, & mourut à Paris, le 16 Janvier 1645 : Il avoit épouſé, 1°. *Anne Blondeau*, veuve de *Jules-Céſar Faure*, Seigneur de Berliſe, Conſeiller au Parlement; 2°. *Françoiſe Mareſchal*, morte ſans enfants, fille de *Pierre Mareſchal*, Seigneur de Fontenay, Préſident de la Chambre des Comptes de Bourgogne, de & *Françoiſe de Montholon*; & 3°. le 13 Mai 1634, *Anne de Givès*, fille de *Nicolas de Givès*, Seigneur de Ponlly, Correcteur des Comptes, & d'*Eliſabeth Budé*. (Voyez GIVÈS, *Tome VII.* du Dictionnaire de la Nobleſſe, *p.* 243 & *ſuiv.*) Elle étoit veuve de *François du Faure*, Seigneur de la Roderie, Savignat, &c. Capitaine aux Gardes, dont elle avoit une fille, qui fut mariée à *Nicolas-Alexandre de Gouffier-de-Bonnivet*, Marquis de Crevecœur. Elle mourut aux Carmelites à Paris, où elle ſe fit Religieuſe, après avoir établi ſes enfans. ANTOINE D'AGUESSEAU, eut de ſon premier mariage avec *Anne Blondeau*; deux enfans, ſavoir; — 1. FRANÇOIS D'AGUESSEAU d'abord Conſeiller au Parlement de Rouen, enſuite Conſeiller au Grand-Conſeil, & depuis Conſeiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes & Préſident du Grand-Conſeil, mort le 13 Septembre 1659, ſans laiſſer d'enfans de ſon épouſe *Madeleine de Pleurre-de-Romilly*, qui décéda deux jours après lui; — 2. MARIE, femme de *Claude Houſſet*, Seigneur du Houſſay, de Trichâteau, Collanges, &c. Intendant des Finances, Chancelier de MONSIEUR, Frere du Roi, morte à Paris le 1. Février 1704, ſans enfans. Et du troiſieme mariage avec *Anne de Givès*, naquirent : — 3. HENRI, qui ſuit; — 4. & CATHERINE, mariée à *François*, Comte *de Javerlhac* en Périgord.

VII. HENRI D'AGUESSEAU, d'abord Conſeiller au Parlement de Metz, fut, après la mort de ſon frere aîné, reçu Maître des Requêtes, en 1660, Préſident du Grand-Conſeil, en 1661, nommé Intendant de Limoges, en 1667, & de Bordeaux, en 1669. Sa ſanté y ayant été altérée par un trop grand travail, il quitta les fonctions d'Intendant, & revint exercer de nouveau celle de Maître des Requêtes & de Préſident du Grand-Conſeil; mais en 1677, il fut nommé à l'Intendance de la Province de Languedoc, qui lui fut redevable de pluſieurs réglemens ſur les Manufactures & ſur les Etudes de Droit, & du grand Ouvrage du Canal de Languedoc. Le Roi lui donna une place de Conſeiller d'Etat, en 1683. Après l'Edit de 1685, il ſe conduiſit avec beaucoup de ſageſſe, à l'égard des Religionnaires, & calma les premiers troubles des Cévennes. Ayant quitté cette Intendance pour remplir ſes fonctions au Conſeil, il fut honoré de la confiance de LOUIS XIV, & eu part à l'Inſtitution de l'Ordre Militaire de Saint Louis, à l'établiſſement d'une aſſemblée du Conſeil, pour les affaires du Commerce, dont il fut nommé le Chef, & à pluſieurs Loix & Réglemens. Il fut choiſi, avec pluſieurs Conſeillers d'Etat, pour aller viſiter pluſieurs Provinces, afin d'examiner les abus qui pouvoient y être à réformer; nommé, en 1695, Conſeiller au Conſeil Royal des Finances, & en 1715, Conſeiller au Conſeil de Régence pour les Finances : il mourut âgé de plus de quatre-vingt-un an, le 27 Novembre 1716, & voulut être enterré dans le Cimetiere de la Paroiſſe

Digitized by Google

Paroiſſe Saint-André-des-Arcs. Les Villes des Provinces, dont il avait été autrefois Intendant, lui rendirent d'elles-mêmes des devoirs funébres. Il avoit épouſé, au mois de Janvier 1663, *Claire le Picart de Périgny*, fille de *Jean le Picart*, Seigneur de Périgny, Maître des Requêtes, & de *Catherine Talon*. Elle mourut le 10 Septembre 1713, ayant eu de ſon mariage : — 1. HENRI FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-BATISTE-PAULIN, Prêtre, mort à Paris le 20 Janvier 1723; — 3. JOSEPH-ANTOINE D'AGUESSEAU, Seigneur de Valjouan, &c. Conſeiller au Parlement, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Louiſe du Bois*, Dame de Buillet, décédée le 10 Janvier 1723. — 4. MARIE-CATHERINE D'AGUESSEAU, aînée de ſes freres, mariée, le 4 Février 1683, à *Charles Marie de Saulx*, Comte de Tavannes, mere entr'autres du Chevalier des Ordres de ce nom, Lieutenant-Général & Commandant de la Province de Bourgogne, & du Cardinal de Tavannes, mort Prélat, Commandeur des Ordres du Roi, Archevêque de Rouen & Grand-Aumônier de France; — 5. THÉRESE-CLAIRE-CLAUDE D'AGUESSEAU, auſſi aînée de ſes Freres, Religieuſe de la Congrégation de l'Enfance, ci-devant établie à Toulouſe, morte à Paris le 11 Novembre 1720; — 6. & MADELEINE, mariée, le 6 Septembre 1700, à *Pierre Hector le Guerchois*, Seigneur d'Averton, Sainte Colombe, &c. Conſeiller d'Etat, morte le 9 Décembre 1740, ſans enfans.

VIII HENRI-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, né à Limoges le 27 Novembre 1668, reçu Avocat du Roi au Châtelet, le 29 Avril 1690, Avocat-Général au Parlement le 12 Janvier 1691, Procureur-Général le 19 Novembre 1700, nommé à la dignité de Chancelier de France le 2 Février 1717, pour laquelle il prêta ſerment au Roi le lendemain; élu Honoraire de l'Académie Royale des Sciences le 24 Avril 1728, Commandeur des Ordres du Roi le 31 Juillet 1736, mort à Paris le 9 Février 1751, au commencement de ſa 83e. année, eſt mis au rang des hommes les plus illuſtres de France, ſoit comme ſavant, ſoit comme Magiſtrat. Voyez ſon éloge dans *Moréri*, à la fin du *tome X.* en addition, édition de 1759. Il a été inhumé dans le cimetiere de la Paroiſſe d'Auteuil, auprès d'*Anne le Fevre d'Ormeſſon*, ſa femme, morte le 1 Décembre 1735, & qu'il avoit épouſée le 4 Octobre 1694, fille d'*André le Fevre d'Ormeſſon*, Maître des Requêtes, Intendant de Lyon, & d'*Eléonore le Maître de Bellejamme*. On voit leurs épitaphes au pied de la Croix du cimetiere d'Auteuil, que leurs enfans ont fait élever, & dont le Roi a donné les marbres. De leur mariage ſont ſortis : — 1. HENRI-FRANÇOIS DE PAULE D'AGUESSEAU, ſucceſſivement Avocat du Roi au Châtelet, Avocat-Général au Parlement, Conſeiller d'Etat, au mois de Septembre 1729, Conſeiller au Conſeil Royal de Commerce en 1757, mort le 31 Décembre 1764. Il avoit épouſé, le 4 Avril 1729, *Françoiſe-Marthe-Angélique de Nollent*, fille de *Jean de Nollent*, Seigneur d'Hesbertot, &c. & de *Marie-Madeleine de Nollent*, Dame de Trouville-ſur-mer; — 2. JEAN-BATISTE-PAULIN, qui ſuit; — 3. HENRI-LOUIS D'AGUESSEAU, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandres, mort le 11 Février 1747, Maréchal de Camp & Chevalier de Saint Louis; — 4. HENRI-CHARLES D'AGUESSEAU DE

PLAINTMONT, Avocat du Roi au Châteler, enſuite Avocat-Général au Parlement de Paris, mort âgé de 27 ans, le 27 Septembre 1741; — 5. CLAIRE-THÉRESE, mariée, le 16 Février 1722, à *Guillaume-Antoine*, Comte de *Chaſtelus*, Vicomte d'Avalon, &c. Premier Chanoine Héréditaire de la Cathédrale d'Auxerre, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant en Rouſſillon, mort à Perpignan, le 13 Avril 1742, laiſſant poſtérité. Voyez CHASTELUS; — 6. & ANNE-MARIE D'AGUESSEAU, morte le 9 Septembre 1745.

JEAN-BATISTE-PAULIN D'AGUESSEAU-DEFRESNE, Comte de Compans & de Maligny, ſucceſſivement Conſeiller au Parlement, Commiſſaire en la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat ordinaire, en 1734, Doyen du Conſeil, Prevôt-Maître des Cérémonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, a épouſé, 1°. le 29 Février 1736, *Anne-Louiſe-Françoiſe du Pré*, Dame de la Grange-Bleneau, morte le 13 Février 1737, fille de *Louis-François du Pré*, Seigneur de la Grange-Bleneau & d'*Anne-Louiſe Robert*; 2°. le 16 Août 1741, *Marie-Geneviéve-Roſalie le Bret*, morte en Novembre 1759, fille de *N... le Bret*, alors premier Préſident du Parlement de Provence; & 3°. le 4 Novembre 1760, *Gabrielle-Anne de la Vieuville*, dont il n'a point d'enfans. Du premier lit il a: — 1. HENRIETTE-ANNE-LOUISE D'AGUESSEAU, Dame de la Principauté de Tingry, mariée le 25 Février 1755, à *Jean-Paul-François de Noailles* Comte & aujourd'hui Duc d'Ayen. Voyez NOAILLES, & du ſecond lit: — 2. HENRI-CARDIN-JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 3. ANGÉLIQUE-FRANÇOISE-ROSALIE, mariée le 13 Septembre 1762, à *Batiſte-Gaſpard Bochard de Saron*, Préſident au Parlement de Paris; — 4. & ANTOINETTE-ELISABETH-MARIE, mariée, le 30 Avril 1777, à *Louis-Philippe*, Comte de *Ségur*. Voyez SEGUR.

X. HENRI-CARDIN-JEAN-BATISTE D'AGUESSEAU DE FRESNE, d'abord Avocat du Roi au Châtelet, Avocat-Général au Parlement de Paris, du 31 Décembre 1774, a épouſé, le 18 Janvier 1775, *Marie-Catherine de Lamoignon*, fille aînée de *Chrétien-François de Lamoignon*, Marquis de Baſville, Baron de Saint-Yon, &c. Préſident à Mortier au même Parlement, & de *Marie-Eliſabeth Berryer*, dont des enfans.

SECONDE BRANCHE.

VI. JEAN AGUESSEAU, fils puîné de CHRISTOPHE, Seigneur de la Calletiere, & d'*Antoinette Deſtampes*, né en 1559, épouſa en 1582, *Marie de Louvencourt*, Dame d'Ignocourt & d'Happegleſne, en Picardie, dont:

VII. JEAN D'AGUESSEAU, II. du nom, Seigneur d'Ignocourt & d'Happegleſne, épouſa, en 1632, *Marie de Louvencourt de Vauchelles*, de laquelle il laiſſa.

VIII. FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt & d'Happegleſne, marié, en 1671, avec *Anne de Hertes*, dont il a eu:

IX. FRANÇOIS D'AGUESSEAU, II. du nom, Seigneur d'Ignocourt &

Digitized by Google

d'Happegleſne, qui a laiſſé, de ſon mariage avec *Marie de Fornetz*, trois fils; ſavoir : — 1. JEAN-FRANÇOIS D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt, d'Happegleſne & d'Aubertcourt, Conſeiller Honoraire à la Cour des Aides, marié, en 1721, à *Marie de Gaudemer*, dont il a une fille; — 2. N.... qui ſuit; — 3. JEAN-BATISTE D'AGUESSEAU, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Troyes.

X. N.... D'AGUESSEAU DE LA LUX, Gouverneur de Beaumont-en-Argone, Ingénieur en chef à Bouillon, & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé Demoiſelle *N... de Lettres*, dont un fils, Officier au Régiment d'Auvergne, & une fille, dont nous ignorons la poſtérité.

Les armes : *d'azur, à deux faces d'or, accompagnées de ſix coquilles d'argent, trois en chef, deux entre les deux faces, & une en pointe.*

*AGAY (D'): ancienne Nobleſſe de Franche-Comté, ſubſiſtante aujourd'hui en deux branches. Elle s'eſt toujours diſtinguée & ſoutenue avec éclat dans l'Epée & la Robe, & eſt admiſe dans les Chapitres nobles de cette Province, où l'on exige la preuve de ſeize quartiers.

I. HUGUES D'AGAY, Ecuyer, Seigneur de la Tour de Laubeſpin, Officier de PHILIPPE, dit le *Bon*, Duc de Bourgogne, en 1463, fut nommé du Conſeil de ce même Duc par lettres du 3. Juin de ladite année. Il avait épouſé *Sibile Vincent*, fille de *Jean Vincent*, Maître des Requêtes des Ducs de Bourgogne : dont — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. autre JEAN, pourvu de la dignité d'Aumônier au Chapitre noble de Gigny en Franche-Comté, en 1474; — 3. & HENRI, reçu en 1509, Conſeiller au Parlement de Franche-Comté, marié & mort ſans poſtérité.

II. JEAN D'AGAY, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, épouſa *Louiſe Armol*, & en eut : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. PIERRE, mort ſans poſtérité; — 3. & DENISE, mariée à *Renaud de Faulquier*.

III. JEAN D'AGAY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, épouſa *Charlotte de Cizé*, dont : — GUILLAUME, qui ſuit; & — JEAN, III. du nom, marié avec *Jeanne du Tartre*, de laquelle il eut SIMON D'AGAY, mort ſans poſtérité de *Françoiſe de Véſoul*, ſa femme.

IV. GUILLAUME D'AGAY, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, épouſa *Barbe du Tartre*, ſœur de *Jeanne*, femme de JEAN D'AGAY, ſon frere. Il en eut : — BONAVENTURE, qui ſuit; — & CLAUDINE, mariée à *Guillaume de Sarrazin*, Seigneur de Saint-Martin.

V. BONAVENTURE D'AGAY, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, fut nommé, en 1619, Gouverneur du Château de Grimont-ſur-Poligny, pour les Archiducs ALBERT & ISABELLE, & épouſa *Philiberte Sordet*. Leurs enfants furent : — 1. ETIENNE, qui ſuit; — 2. ANTOINE, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes au ſervice du Roi d'Eſpagne, tué ſur la bréche de Venlo, dans les Pays-Bas, en 1637; — 3. Et CHARLOTTE, mariée à *Philibert de Bauthoin*.

* Cet article, par inattention, avec celui AGUE, devroit avoir été imprimé avant AGUESSEAU; Agueſſeau après, enſuite AIGREMONT, &c. nous en faiſons excuſe au Lecteur.

Digitized by Google

VI. ETIENNE D'AGAY, Ecuyer, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, fut reçu, en 1655, Procureur-Général du Parlement de Franche-Comté. Il avoit épouſé, en 1627, *Barbe-Angele de Froiſſard*, dont : — 1. BONAVENTURE, qui ſuit; — 2. PHILIPPE-CHARLES, Prieur de Clairvaux & Chanoine de Poligny, — 3. FRANÇOIS-NICOLAS, Prieur de Rey & Chanoine d'Arbois; — 4. ANTOINE, Chevalier, Capitaine d'une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval, tué au Siége de Salins, en 1674; — 5. FERDINAND, Auteur de la branche des Seigneurs de Myon, rapportée ci-après; — 6. JEANNE-PHILIBERTE, mariée à *Claude de Gillaboz*, Ecuyer; — 7. & JEANNE-GUILLEMETTE, mariée à *Hugues de Gabriel*, Chevalier.

VII. BONAVENTURE D'AGAY, II. du nom, Chevalier, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, nommé, en 1653, Gouverneur du Château de Grimont, & en 1676, Conſeiller au Parlement de Franche-Comté, épouſa *Thérèſe-Louiſe de Laborey*, Dame de Byarnes, de laquelle vinrent : — PHILIPPE-JOSEPH-IGNACE, qui ſuit : — & ETIENNETTE-FRANÇOISE, mariée à *Denis-Grégoire de Pébremand*, Conſeiller au Parlement de Franche-Comté.

VIII. PHILIPPE-JOSEPH-IGNACE D'AGAY, Seigneur de Byarnes, reçu Conſeiller à la Chambre des Comptes de Franche-Comté, épouſa, en 1690, *Jeanne-Madeleine-Mairot-de-Mutigney*, dont — 1. PHILIPPE-CHARLES, Chevalier, Commandant de bataillon au Regiment de Champagne, Chevalier de Saint-Louis, mort ſans alliance en 1765; — 2. JEAN-PROSPER, qui ſuit; — 3. Et 4. BARBE-THÉRESE & ANTOINETTE-FRANÇOISE; — 5. Et 6. ANNE-JEANNE & JEANNE-MADELEINE, mortes toutes deux Chanoineſſes de l'Abbaye noble de Sainte-Claire de Montigny en Dauphiné.

IX. JEAN-PROSPER D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Byarnes, Chevalier de Saint Louis, a épouſé en 1766 *Anne-Joſephe de Montgenet*, dont une fille née en Avril 1770.

Branche des Seigneurs de MYON.

VII. FERDINAND D'AGAY, Chevalier, fils puîné d'ETIENNE, Seigneur de la Tour-de-Laubeſpin, & de *Barbe-Angele de Froiſſard*, reçu Conſeiller au Parlement de Franche Comté en 1691, mort en 1731, avoit épouſé *Jeanne-Marie Mercier*, qui lui apporta en dot la Terre & Seigneurie de Myon. Il a laiſſé de ſon mariage, — 1. ANTOINNE-PHILIBERT, qui ſuit : — 2. CHARLES-DENIS-FRANÇOIS, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Sorèz, Vicaire-Général & Archidiacre d'Orléans, enſuite Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Beſançon; — 3. PHILIPPE-CHARLES, dit M. *de Myon*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaiſois, Infanterie en 1746; & en 1748, Lieutenant de Roi au fort Griffon de Beſançon, & Chevalier de Saint-Louis; — 4. JEAN-CLAUDE, dit M. *Montjaugeon*, Chevalier, Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis; — 5. LUC, dit *le Chevalier* D'AGAY, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Guienne, Infanterie, & Major de la Ville de Colmar, en 1752; — 6. Et 7. Deux filles Religieuſes.

VIII. ANTOINE-PHILIBERT D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Myon, &, du Chef de ſa femme, de Villers, Mutigney, Bay, Bémont, &c. d'abord

Digitized by Google

reçu Conseiller au Parlement de Franche-Comté, puis Président à Mortier au même Parlement, en 1744, mort en 1766, avoit épousé *Anne-Ignace de Boitouset-d'Epernay*, de laquelle sont nés : — 1. MARIE-FRANÇOIS-BRUNO, qui suit; — 2. PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, Prieur Commendataire des Prieurés de Heauville & de Clairvaux, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Besançon en 1770; — 3. JEAN-GABRIEL, Chanoine du Chapitre Noble & Cathédrale de Saint-Claude, & Vicaire-Général du Diocèse d'Autun en 1770, nommé par le Roi, le 28 Juillet 1779; Coadjuteur de l'Evêché de Perpignan; — 4. MARGUERITE-FRANÇOISE-BERNARDINE, mariée en 1748, à *Claude-François-Joseph de Montgenet*, Chevalier, Seigneur de la Roche, Montaigu, Colombier, &c. — 5 & 6. LOUISE-FERDINANDE & JEANNE-FRANÇOISE-URSULE, mortes toutes deux Chanoinesses de Lons-le-Saunier; la derniere en 1740.

IX. MARIE-FRANÇOIS-BRUNO D'AGAY, Chevalier, Seigneur de Myon, de Villers & de Mutigney, créé *Comte d'Agay*, par Lettres-Patentes de l'an 1766, reçu d'abord Avocat-Général au Parlement de Franche-Comté, en 1749, Maître des Requêtes en 1759, Président au Grand-Conseil en 1765, & Intendant de Bretagne en 1767, a épousé *Charlotte le Bas-du-Plessis*, dont : — 1. ANTOINE-FRANÇOIS-IGNACE, Chevalier; — 2. ANTOINE-THERÉSE-JOSEPH, qui a été Mousquetaire du Roi dans sa premiere Compagnie; — 3 & 4. ANNE-CHARLOTTE-JOSEPHINE & MARGUERITE-FRANÇOISE-NICOLE.

Les armes : *d'or, au lion de gueules armé & rampant, au chef d'azur.* Supports, *deux lions de gueules.* Cimier, *un lion de même issant du casque, avec une couronne de Marquis.* Généalogie dressée sur titres qui nous ont été communiqués.

AGUE, famille noble originaire d'Ecosse, dont la filiation remonte à THOMAS AGUE, qui vint s'établir en Poitou. Il fut Archer de la Garde du Corps; (créée par CHARLES VII, en 1448, & réformée par LOUIS XI en 1481). Ce dernier Prince lui accorda des Lettres de naturalité pour ses bons & agréables services, datées de Chinon, en 1462. Il étoit *Noble d'extraction*, ce qui se prouve par deux titres en latin rapportés comme ayant été trouvés bons pour l'exemption de la Taille; l'un est une sentence rendue le 1 Novembre 1584, en faveur de ROBERT AGUE, par *Claude Maillon*, Conseiller du Roi au Parlement, & Commissaire député pour la réformation des Tailles en Poitou; THOMAS AGUE épousa *Eloise de Mesures*, dont :

II. ROBERT AGUE, Ecuyer, ainsi qualifié dans son contrat de mariage de 1492, avec *Jeanne de Larme*, fille de *François de Larme*, d'une ancienne Noblesse du Poitou. Il en eut :

III. JAMES AGUE, Ecuyer, qui épousa, par contrat passé devant *Benest* & *Monier*, Notaires à Saint-Maixent, le 29 Octobre 1518, *Perrette Angelly*, ou *Enzely*, fille de *Laurent Angelly*, Ecuyer, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, & de *Huguette Vassellot*. De ce mariage vint :

Digitized by Google

IV. Louis Ague, Ecuyer, qui ſervit au ban du Poitou, & en fut dans la ſuite exempté, à cauſe de ſa vieilleſſe, comme il appert d'un certificat de M. d'*Eſtiſſac*, daté de la Rochelle, le 16 Mai 1568. *Pierre de Vaſſellot*, Ecuyer, Seigneur de Gacougnolle, donna audit Ague, ſon allié, la Maiſon noble de la Voûte-Saint-Coutant. Il avoit épouſé *Renée Gazeau*, dont : — 1. Robert, qui ſuit; — 2. Gilles; — 3. & Marie, mariée, en 1571, à *Pierre Guillotin*, fils de *Jean Guillotin* & de *Françoiſe Brochard*.

V. Robert Ague, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, obtint en ſa faveur une Sentence rendue par *Claude Malion*, le 1 Novembre 1584, qui déclare que les titres qu'il avoit produits, ſont bons pour l'exemption de la taille. Il avoit épouſé, par contrat du 8 Sept. 1568, *Louiſe de Chemirault*, fille de *Guichard de Chemirault*, Ecuyer, Seigneur de la Chapelle de Sainte-Solline, & de *Jacquette d'Authon*, d'une famille originaire d'Angleterre, où elle a fait de très-belles alliances, & qui paſſa en France ſous le Roi Charles VII. Il partagea, pour ſa femme, avec *Martin d'Authon*, le 26 Mai 1579. De ce mariage vinrent : — Louis, qui ſuit ; — & Susanne Ague, mariée avec *Iſaac de Lage*, Ecuyer, Seigneur des Allars, lequel tranſigea pour ſa femme, le 30 Mars 1612, avec Louis Ague, ſon beau-frere.

VI. Louis Ague, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, épouſa, par contrat du 10 Octobre 1611, *Judith Favreau*, fille de *Jerôme Favreau*, Ecuyer, Seigneur d'Aiſes, & de *Roſe Meſchein*. A cauſe de ſon grand âge, il fut déchargé du ban, en 1635 & 1639. Il eut de ſon mariage :

VII. Jacques Ague, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui, ſur la production de ſes titres devant M. *de Barentin*, Commiſſaire nommé à cet effet, obtint une Ordonnance, le 10 Décembre 1667, par laquelle, ſur le vu de ſes titres, il fut confirmé dans ſes qualités de *Noble*, d'*Ecuyer* & de *Chevalier*, lui & ſes ſucceſſeurs, enfans & poſtérité, nés & à naître en loyal mariage, avec exemption attribuée & accordée par Sa Majeſté aux Nobles d'extraction. Il épouſa, par contrat du 12 Novembre 1663, *Antoinette de la Mare*, fille de Meſſire *N.... de la Mare* & de *Marie Guerive*, dont : — René, qui ſuit ; — & Jacques, Chevalier, Seigneur du Mollain, mort Capitaine d'une compagnie d'Invalides détachés. Il fut marié, & eut des enfans, auxquels René, ſon frere, donna un Curateur.

VIII. René Ague, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui ſervit au ban du Haut-Poitou, ès années 1693, 1694 & 1695. Il épouſa, par contrat du 28 Avril 1695, *Charlotte Girard*, fille de *François Girard*, Chevalier, Seigneur des Loges, & de *Marguerite de Pons*, d'une maiſon originaire de Saintonge. Ses enfans furent : — 1. François, qui ſuit ; — 2. Louise, morte ſans alliance ; — 3. Renée, mariée à *Joſeph Marechal de Fin*, Chevalier de la Province de Bourbonnois ; — 4. & Thérese, mariée à *Blaiſe de Noſſay de la Forge-Tillou*.

IX. François Ague, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, ſervit Volontaire dans le Régiment de Laval, & épouſa, par contrat du 30 Août 1734, *Marie-Anne-Thérese de Noſſay*, fille de *Pierre de Noſſay*, Chevalier, Seigneur de la Forge, & de *Jacquette Thebault*, dont :

Digitized by Google

X. CHARLES-FRANÇOIS AGUE, Chevalier, Seigneur de la Voûte-Saint-Coutant, qui reçut ordre du feu Maréchal *de Senneterre*, le 5 Juin 1758, pour servir au ban du Haut-Poitou, & se rendit au quartier d'assemblée, dont le Commandant en chef étoit le Marquis *de Chateigner de Rouvre*. Ledit AGUE servit dans l'Escadron de M. *de Boisragon*. Il a épousé, par contrat du 19 Juin 1761, *Marie-Radegonde le Coq*, fille de *François le Coq*, Chevalier, Seigneur de Fousalmois, & de *Louise Françoise de Chateigner-du-Plessis de Rouvre*. De ce mariage sont issus : — 1. CHARLES-RENÉ AGUE DE LA VOUTE-SAINT-COUTANT, né le 3 Juillet 1762 ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, né le 10 Octobre 1764, mort ; — 3. CHARLES-RENÉ, né le 5 Octobre 1767 ; — 4. CHARLES-JOSEPH, né le 5 Octobre 1768 ; — 5. CHARLES-FRANÇOIS, né le 21 Février 1771 ; — 6. THOMAS, né le 24 Janvier 1773, mort ; — 7 & 8. CLAUDE-SIMON & LOUIS, freres jumeaux, nés le 6 Mars 1774 ; — 9. MARIE-LOUISE-CHARLOTTE, née le 8 Septembre 1763 ; — 10. & CLAIRE-THÉRESE-RADEGONDE, née le 8 Novembre 1765.

Les armes : *d'argent, à trois faces de sable au croissant de gueules.*

* AIGREMONT, en Languedoc, Diocèse d'Uzès. Ancienne Baronnie avec un château, à laquelle furent jointes les Paroisses de *Marvejols*, *Saint-Benoît Colombies*, *Ledignan*, *Saint-Jean-de-Serres*, *Saint-Nazaire-des-Gardies*, *Canaules*, *Saint-Martin de Ligaujac*, *Marcillargues* & *Saint-Roman*, toutes limitrophes, & qui échurent en partage, en 1316, à *Catherine de Plasian*, fille aînée & co-héritiere de *Guillaume de Plasian*, Seigneur de Vesenobre, laquelle vendit cette Baronnie, en 1321, à *Pierre d'Aleyrac*, Chevalier. Elle passa ensuite dans la maison de *Rochemore*, par le mariage de *Marguerite d'Aleyrac*, fille & unique héritiere de *Pons d'Aleyrac*, Baron d'Aigremont, avec *Thomas de Rochemore*, Seigneur de Saint-Michel, qu'elle épousa le 13 Avril 1561. *Voyez* ROCHEMORE, *tome XII.*

* ALAS D'ANISY, Terre en Artois, dite *le Bos de Péelu*, laquelle appartenoit à la maison DE WAROQUIER, audit Pays, qui la céda, par un échange de l'an 1284, à la maison DE COUCY, ainsi qu'on le verra dans la Généalogie qui suit.

La maison de WAROQUIER, ou VAROQUIER, établie à *Saint-Affrique en Rouergue*, est originaire d'Artois, & quelques Historiens la font puinée de la maison *de Hersin*, audit Pays ; ce que l'on pourroit affirmer, puisque la maison DE WAROQUIER, dans son origine, portoit les mêmes armes que ceux de la maison DE HERSIN, dont ils ont eu de tout temps le nom pour *cri de guerre*. Quoi qu'il en soit, nous nous contenterons de dire que celle-ci ne le céderoit en rien à l'autre, qui est connue en Artois dès l'an 1153 ; car, selon une charte de l'Eglise de Marneil, à Arras, l'on voit un *Robert de Hersin*, Seigneur dudit lieu, avec *Aliso de Hersin*, son frere, qui portent de *sinople à trois croissans d'argent*. On trouve dans le

* Généalogie dressée par M. le Comte DE WAROQUIER, que nous donnons sans y rien changer.

Digitized by Google

même temps un *Gui de Herſin*, Chevalier Croiſille, qui vivoit avec *Beaudouin de Herſin*; &, ſelon une charte du Monaſtere de *Saint-Eloy*, l'on voit un *Richelin de Herſin*, qui vivoit environ l'an 1175.

Selon les regiſtres de *Saint-Barthelemy* de Béthune, & une charte d'Anchin, on voit un *Euſtache de Herſin*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, qui vivoit avec *Pierre de Herſin*, en 1202, & pareillement, ſelon une charte de l'*Abbaye de Choigny* & *de Saint-Barthelemy de Béthune*, cet *Euſtache* vivoit encore en 1218, en 1219 & 1221.

Selon un compte de *Jean Billouard*, Tréſorier, rendu en la Chambre, en 1322, on trouve un *Jean de Herſin*, Seigneur dudit lieu, dit neveu de B... de Rouy, & conçu en ces termes: *Joannes de Herſin*, nepos B.... de Royaco, 98 livres 2 ſols.

L'on trouve encore, en 1242, un *Robert de Herſin*, Ecuyer, Bailli de la Gorgue, lequel donna une quittance au Receveur de la ville de Douay, de 10 liv. qui lui revenoient, pour avoir gardé la fête de la Gorgue avec pluſieurs Gentilshommes d'armes dudit Pays.

Par un emprunt fait ſur les Gens des Trois-Etats, à Paris, en 1279, régnant PHILIPPE-LE-HARDI, ſe trouve PIERRE DE WAROQUIER, à 60 ſols, & les taxes étoient alors à 2 ou 3 ſols, & depuis *Petrus Waroquier, tenens cambium Regis*, & un compte de *Jean de Waroquier*, Receveur des amendes & forfaitures ſur les ennemis du Royaume, en 1297.

Par un extrait d'un rouleau en parchemin, contenant le nom des Chevaliers de la livrée de M. *de la Marche*, depuis Pâques 1321, qui fut Roi après CHARLES-LE-BEL, audit an, ſe voit parmi les Ecuyers, M. *Adam de Ver*, de Vermichelin de Saquenes, *Thevenin Waroquier*, *Jeannot Waroquier*, & *Renaud de Saint-Fiacre*, Valet tranchant de la Reine d'Angleterre, & *Polain*, Ecuyer de la Reine.

Par un extrait d'un ancien regiſtre, intitulé: *Secundus liber debitorum hoſpitorum & guerrarum Regis ad terminum nativitatis*, 1355, mal daté pour 1375, *Vincentius de Walricherii Magiſter requeſtarum*, 1371, *Oudardus de Ratii Miles*, &c. *partie ſeconde*.

Dernier extrait. Il ſe voit clairement que *Wauroquier* & *Wauriquier* n'eſt qu'un, & ſans doute *Vincent*, Maître des Requêtes, fut aïeul ou *biſaïeul de l'autre Vincent*, Archer.

Par Lettres du 16 Décembre 1358, l'on voit un *Robert de Waroquier*, Chevalier, Bailli de Caen, au Vicomté *de Cauderber*, pour ladite ville, où il lui ordonne de payer à *Jean le Roux* & *Girard du Temple*, *60 ſols* tournois, pour ouvrages & gages faits.

Ce *Robert de Waroquier* eſt ſans doute le même qui donna une quittance, le 8 Janvier 1371, à *Yuon Huart*, Receveur de la Vicomté de Caen, pour la ſomme de 41 liv. 13 ſ. 4 den. tournois, pour ſe payer de 500 liv. tournois, pour ſes gages de garde dudit Châtel, & dans laquelle il ſe qualifie Châtelain dudit Châtel de Caen.

Par Lettres du 16 Novembre 1370, *Robert de Waroquier* & *Roger le Maſnier*, Chevalier, & *Pierre Bourgeoiſe*, Pannetier du Roi, commis pour recevoir les montres & revues des Gens d'armes, &c. écrites à *Etienne Braque*,

Digitized by Google

Bracque, Tréſorier des Guerres, par laquelle ils lui envoyoient, ſous le ſcel commun, *(qui eſt une main d'un côté & un chevron de l'autre)*.

L'original en parchemin d'un compte, en latin, au Roi PHILIPPE IV, *dit* LE BEL, en 1296, énonciatif de pluſieurs Chevaliers, Ecuyers, & autres, prouve la qualité de Chevalier donnée à *Anſelme de Waroquier*, en ces termes : *Anſelmo de Waroquier*, & *Johes de Coſtillano*, Milites.

Par une quittance donnée à Amiens, & ſcellée le 3 Février 1295, l'on voit que *Gilles de Waroquier* étoit Chevalier, Capitaine du château de l'Ecluſe, & qu'il a reçu de *Guillaume d'Orgemont*, Ecuyer, Tréſorier des Guerres, la ſomme de 325 liv. tournois, ſur les gages de lui Chevalier, & de treize Ecuyers de ſa compagnie.

Un *Jacques de Waroquier* acquit, en 1462, la Terre de *Chartrelle* avec *Beatrix Trillen*, fille de *Guillaume Trillen* & de *Jeanne Boiſel*, ſa femme, veuve, en premieres noces, *de Jean Colin ;* en 1584, fut mariée *Nicole de Waroquier*, fille de *Jean de Waroquier*, Contrôleur des Guerres, & d'*Anne Morel*, à *Nicolas Jacquier*, Commiſſaire des Guerres.

Quoi qu'il en ſoit, de cette Maiſon, l'on verra clairement, par la Généalogie qui ſuit, que cette Maiſon eſt très-ancienne & noble, & quoique les guerres, qui ont ſouvent ravagé les Terres de ceux de ce nom (ce qui nous met dans l'impoſſibilité de remonter plus loin leur filiation, & de faire connoître les différentes branches qui en ſont ſorties, nous ne manquerons pas de faire connoître les différens degrés d'élévation où ceux de ce nom ſont parvenus depuis le douzieme ſiecle.

Les différentes Lettres des Rois, que conſerve cette famille, font aſſez connoître les ſervices qu'ils ont, de tout temps, rendus à l'Etat, comme on va le voir par celles qui ſuivent.

Lettre du Roi au Duc de Longueville, *en faveur* de Waroquier.

« Mon Couſin, ayant aviſé, pour aucunes bonnes conſidérations, d'honorer de mon *Ordre de Saint-Michel*, le ſieur *de Waroquier*, mon Conſeiller & Tréſorier de France à Paris, je vous ai fait expédier la dépêche à ce néceſſaire, pour lui donner, en mon nom, le collier dudit Ordre de Saint-Michel, que je vous envoie avec la lettre que je lui écris, laquelle vous lui ferez remettre, en lui donnant avis du temps & du lieu où il aura à ſe rendre pour recevoir ledit collier ; & n'étant celle-ci pour autre ſubjet, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte garde. Eſcrit à Saint-Germain-en-Laye, le 6 Janvier 1643. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas :* DE L'OMENIE ».

Lettre du Roi à M. de Waroquier, *ſon Conſeiller-Tréſorier Général de France à Paris.*

« Monſ. *de Waroquier*, les ſervices que vous m'avez rendus en divers lieux & importantes affaires, me donnent ſujet de reconnoître vos vertus & mérites, en vous honnorant du collier & Ordre de Saint-Michel, lequel vous ſera donné par mon Couſin le Duc *de Longueville*, ſuivant la com-

» miſſion que je lui en ai adreſſée à cet effet, m'aſſurant que ce témoignage » d'honneur vous obligera à continuer en la fidelité que vous debvez à mon » ſervice. Je prie Dieu vous avoir, Monſ. *de Waroquier*, en ſa ſainte » garde. Eſcrit à Saint-Germain-en-Laye, le 6 Janvier 1643. *Signé*, » LOUIS. *Et plus bas:* DE L'OMENIE ».

De par le Roi, Chef & Souverain de l'Ordre de Monſieur Saint-Michel.

« A notre très-cher & amé Couſin le Duc de *Longueville*, Pair de » France, Chevalier de nos Ordres. Salut: les perſonnes de vertu la plus » eſpurée, n'ont jamais rien de plus cher que d'avoir la ſatisfaction de ſe » voir utiles à leur Prince & à leur Pays; ſous cette maxime ont vécu les » ancêtres de notre amé & féal Conſeiller *François de Waroquier*, Ecuyer, » Tréſorier de France & Général de nos Finances à Paris; *François de Waro-* » *quier*, ſon biſaïeul, ayant donné des preuves de ſon courage dans les guerres » où il a eu emploi, comme ſes peres avoient fait dans celles des Pays-Bas, » leur Pays natal, *François*, *ſon aïeul*, ayant fidélement ſervi dans toutes » les affaires qu'il a négociées pendant la régence de la Reine CATHERINE » DE MÉDICIS, de laquelle il a eu l'honneur d'être Secrétaire, & *René de* » *Waroquier*, mon Conſeiller, ſon pere, ayant rendu plus de 20 années » de ſervices à notre très-honoré Seigneur & Pere, & à Nous, en notre » Cour des Aides de Paris, en la Charge dont il eſt mort revêtu, & » en ſa jeuneſſe, dans les armées; & n'étant pas raiſonnable que tant de » ſervices demeuraſſent ſans être recognus, ni que l'affection & fidélité avec » laquelle le ſieur *de Waroquier*, imitant ſes ancêtres, s'eſt comporté dans » pluſieurs emplois conſidérables à lui donnés, demeurât ſans marque d'hon- » neur; & de notre approbation, nous avons aviſé, en attendant autre récom- » penſe, de le choiſir pour être Chevalier de notre Ordre de Saint-Michel, » & étant néceſſaire de commettre, pour cette cérémonie, quelqu'un des » plus notables Chevaliers, & conſidérant ne pouvoir mieux faire un plus » digne choix que de votre perſonne, pour lui donner le collier dudit Ordre. » A ces cauſes, nous vous avons commis & député, commettons & dépu- » tons par ces préſentes, pour donner, de notre part, audict ſieur *de Waro-* » *quier*, le collier de notre Ordre, prendre & recevoir de lui le ſerment, » en tel cas requis & accoutumé, & nous envoyer l'acte en la forme con- » tenue au Mémoire que nous vous envoyons. De ce faire, vous donnons » plein pouvoir, puiſſance & mandement ſpécial: car tel eſt notre plaiſir. » Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 6e jour de Janvier 1643. *Signé*, » LOUIS. *Et plus bas:* Par le Roi, Chef & Souverain dudit Ordre, DE » L'OMENIE. Et ſcellé. Et au dos eſt l'acte de réception ».

Cette Maiſon conſerve, en original, un Arbre généalogique, remontant en 1241, atteſté & ſigné par *Pierre-Albert de Launay*, Chevalier, Conſeiller du Roi Catholique, Contrôleur-Général de ſon Artillerie & de ſes Finances aux Pays-Bas, ſon Roi d'Armes ordinaire & Héraut du Duché de Brabant, & *Henri Prevoſt de Leval*, Ecuyer, Roi d'Armes ordinaire & Héraut de la Comté d'Artois; ladite atteſtation en date du 3 Avril 1652, à

Digitized by Google

Bruxelles, & ſcellé de leur ſceau; ladite atteſtation confirmée par *E. Labina de Bauſſen*, Conſeiller, Roi d'Armes & Généalogiſte de l'Empereur, en 1781, où l'on voit clairement que cette Maiſon eſt originaire d'Artois, & des plus nobles & anciennes dudit Pays.

GÉNÉALOGIE.

Premier degré. Meſſire JACQUES DE WAROQUIER, Chevalier, premier auteur connu, dont on prouve une filiation ſuivie par titres authentiques, *portoit de ſinople à trois croiſſans d'argent*; ſupports, *deux lions d'or*, *couronne de Marquis*; cimier, *un croiſſant*, *cri de guerre Herſſin*, deviſe, *à jamais Waroquier*. Il vivoit en 1240. Il épouſa, en 1241, Dame *Jeanne de Beaumont*, ou *Belmont*, qui portoit *de gueules au ſautoir d'argent*, fille de *Jacques de Beaumont*, Seigneur dudit lieu, de l'illuſtre maiſon *de Beaumont*, qui ſubſiſte aujourd'hui dans les branches *de Beaumont-Behorlegui* & *de la Chatre*.

La maiſon *de Croy*, ou *Crouy*, étant entrée dans celle *de Beaumont*, eſt perpétuée par les femmes dans la poſtérité de JEAN, ROI DE HONGRIE, duquel deſcendent les Princes *de Chimay*, ceux *de Croy* & d'*Havré* d'aujourd'hui; de cette maiſon *de Beaumont* eſt encore iſſue *Jeanne de Beaumont*, Comteſſe de Fauquembergue, mariée à *Wautier de Vertaing*, dit *Fierbras*, de la maiſon *de Bouſies-Vertaing*, & *Adrienne de Beaumont*, Dame de Roſes, mariée, 1°. à *Jacques le Poivre*; &, 2°. à *Jean de Hainecourt*, Sieur de Layens; &, 3°. à *Henri de Lignieres*, Prévôt de Valenciennes; & *Roſette Beaumont*, femme, en 940, de *Beaudouin*, Sire de *Crequy*.

Quant à *Jacques de Waroquier*, il pouvoit être fils, ou frere de *Simon d'Amigny* & de *Robert de Waroquier*, freres, Ecuyers, Seigneurs du Bos d'Alas d'Aniſy, dit le Bos de Péelu, dont ils firent échange avec noble & puiſſant *Anguerand*, Sire *de Coucy* & d'*Oiſy*, (qui fut premier Amiral de France) au mois de Décembre 1284, ſuivant le titre original que l'on conſerve dans la famille. De ce mariage, vint JACQUES, qui ſuit.

II. Meſſire JACQUES DE WAROQUIER, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Planques, lequel mourut, en 1270, & fut inhumé en ſa Terre. Il avoit épouſé Demoiſelle *Marie d'Eſne*, *qui porte de ſable à* 10 *loſanges d'argent poſées* 3, 3, 3 & 1, fille de *Pierre d'Eſne*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie de Courrieres*, dont étoit *Jeanne d'Eſne*, femme d'*Antoine de Sainte-Aldegonde*, fils d'*Albert de Sainte-Aldegonde*, Chevalier, tué à la bataille de Nicopolis, en 1669, & de *N.... de Mailly*, & *Iſabeau d'Eſne*, Dame de Saint-Crepin, femme de *Wautier de Bouſies-Vertaing*, en 1335, & auſſi *Robert d'Eſne*, Gouverneur du Château de Coucy, en 1411, pour *Charles*, Duc d'*Orléans*, & pareillement *Antoinette d'Eſne*, morte en 1606, fille d'*Adam d'Eſne*, Seigneur de Beteneourt, & de *Bonne de la Laing*, après être mariée à *Antoine de Roiſin*, Seigneur de Rongies, &c. dont le petit-fils, nommé *Beaudri de Roiſin*, Baron de Selles, épouſa *Maximilien-Albert de Gand*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. JACQUES, qui ſuivra; — 2. & PIERRE, qui ſuit.

III. Meſſire PIERRE DE WAROQUIER, fut marié, en 1290, à Demoiſelle *Jeanne de Louvigny*, dont les armes ſont de *gueules au lion d'argent*,

Digitized by Google

l'écu ſemé de billettes de même, fille de *Jacques de Louvigny*, Seigneur dudit lieu.

PIERRE mourut, en 1295, laiſſant de ſon mariage, 1. PIERRE DE WAROQUIER, Religieux, qui portoit ſes armes *écartelées au 1 & 4 de ſinople à trois croiſſans d'argent, au 2 & 3 de Louvigny*, comme il appert par l'Arbre généalogique, dreſſé par le *Heraut d'armes;* 2. COLART DE WAROQUIER, mort ſans alliance, en 1330: il portoit ſes armes *écartelées au 1 & 4 de Waroquier, au 2 & 3 de Louvigny, ſur le tout d'Eſne;* 3. JACQUES, qui ſuit.

IV. Meſſire JACQUES DE WAROQUIER, III. du nom, Ecuyer, fut fait Chevalier & Capitaine, ſous le Duc HEUDES DE BOURGOGNE, & ſe ſignala ès années 1317 & ſuivantes, comme on le voit dans le jugement fait par les Princes & Prélats de France, lors de la querelle de PHILIPPE V, avec ledit ſieur Duc, dans lequel banniſſement ſont compris, entr'autres, Chevaliers & Capitaines, comme *Hector de Saveuſe*, JACQUES DE WAROQUIER, Meſſire *Jean de Poix*, Meſſire *Charles l'Albert*, *Matthieu des Prés*, le ſieur *de Saint-Leger*.

Ledit JACQUES DE WAROQUIER épouſa Dame *Marie de Souaſtres*, dont les armes ſont *de ſinople freté d'argent de ſix pieces*, fille de Meſſire *Beaudouin*, Chevalier, Seigneur de Souaſtres, & de Dame *Iſabelle de Caumont;* elle étoit ſœur ou tante de *Marie de Souaſtres*, fille de *Beaudouin*, II. du nom, Seigneur de Souaſtres, & de *Marguerite de Rely*, mariée à *Guyon de Beaufort*, Seigneur de Mets, &c.

JACQUES mourut, en 1325, & ſon épouſe, en 1335. Ils giſent en l'Egliſe de Souaſtres, où l'on voit leur ſépulture, comme il en eſt fait mention dans la fondation de la Chapelle de Souaſtres.

De leur mariage, ſont venus, 1. JEAN, qui ſuit; 2. Dame JEANNE DE WAROQUIER, qui épouſa Meſſire *Collart*, Sieur *de Ranhiccourt*, Chevalier, dont les armes ſont *d'argent au chevron de gueules*, accompagné *de trois tourteaux de même*, lequel pouvoit être neveu d'*Iſabeau de Ranchicourt*, marié, en 1267, à *Jean de Carency de Bethune*, Seigneur de *Planques-Deſpreaux*, &c. & pareillement neveu d'*Alix de Ranchicourt*, marié à *Hugues de Carency de Bethune de Planques*, Seigneur de Vendin, en 1294; 3. Dame MADELEINE DE WAROQUIER, qui épouſa Meſſire *Jacques de Saint-Aubin*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, lequel mourut en 1360, & dont les armes ſont *d'or au chef de gueules*. Il pouvoit être aïeul ou biſaïeul de *Philippe de Saint-Aubin*, I. du nom, lequel épouſa *Marguerite de Mailly*, Dame *de Wavrans*, de laquelle il eut *Philippe de Saint-Aubin*, marié à Demoiſelle *Marguerite de Beurieres*, & de laquelle étoit *Catherine de Saint-Aubin*, mariée, en 14.. à *Michel de Molambais*.

V. Meſſire JEAN DE WAROQUIER, I. du nom, Ecuyer, fut fait *Chevalier d'Artois*, & Capitaine de Beaumont, par EUDES IV, Duc de Bourgogne, pour s'être ſignalé entre ledit ſieur Duc & ROBERT D'ARTOIS, Comte *de Beaumont-le-Roger*, devant Saint-Omer, au mois de Juillet de l'an 1340, qui lui donna pour armes *d'azur à une main dextre d'argent apaumée & poſée en pal, au lieu de ſinople à trois croiſſans d'argent.* (Ce fait a été vérifié dans

Digitized by Google

les regiſtres de l'Empire par les Généalogiſtes de l'Empereur, & par M. l'Abbé *Gheſquieres*, Hiſtoriographe de l'Empereur, en la préſente année 1781).

Ce JEAN DE WAROQUIER, Chevalier, donna une quittance à *Jean Chauvel*, Tréſorier des Guerres, ſur ce qui lui étoit dû pour ſes gages de Capitaine *de Beaumont*, trois Ecuyers & huit Sergens de pied de ſa compagnie d'Enſeigne, ès guerres de Gaſcogne, en la garde de ladite ville, du 12 Novembre 1346; ſavoir, pour droitement, 65 ſols tournois, pour poignée 21 ſols tournois, pour banniere 7 ſols, par la main de *Raoul de Liſle*, ſon Lieutenant, en cinq parties, 124 livres tournois, ce qui faiſoit 129 livres 3 ſols, dont il donna quittance, le 22 Avril 1350, où ſe voient encore aujourd'hui les *armes ci-deſſus, ornées du mantelet & caſque de Chevalier*, &c.

JEAN DE WAROQUIER épouſa Dame *Jeanne de Croiſilles*, qui porte de *gueules à dix loſanges d'or, poſées* 3, 3, 3 & 1, fille de Meſſire *Pierre de Croiſilles*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marie Veronnier*.

JEAN mourut, en 1360, & fut inhumé en l'Egliſe d'Arras, laiſſant de ſon mariage: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. PIERRE DE WAROQUIER, mort ſans alliance, en 1351; — 3. JACQUES, mort de même; — 4. MARIE DE WAROQUIER, qui fut mariée à *Jacques de Heſecques*, Ecuyer, Seigneur de Hericourt, qui portoit *d'or à trois faces d'azur, chargées d'un chevron de ſable*.

VI. Meſſire JEAN DE WAROQUIER, II. du nom, Chevalier, lequel donna une quittance, le 2 Décembre 1351, à honorable & ſage homme *Guillaume Chaſlots*, Receveur de Bourges, de 4000 liv. que le Roi avoit donné à JEAN DE WAROQUIER, Chevalier, ſon pere, & à pluſieurs autres Chevaliers, Ecuyers & autres Priſonniers des ennemis Anglois, pris à Saintes, & cela pour aider de payer leur rançon, &c.

JEAN vivoit encore en 1419; il fut tué au ſiége de Melun, en 1420, après avoir épouſé Dame *Jeanne de la Motte*, ou *la Mothe*, Dame héritiere dudit lieu, qui porte *d'or au croiſſant d'azur, enfermé d'un double treſcheur fleuronné & contre-fleuronné de ſinople*, fille de *Jacques de la Motte*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Agnès de Creſcey*. Il pouvoit être oncle ou couſin de *Jean de la Motte*, lequel eut une fille, nommée *Iſabeau de la Motte*, mariée, en 1439, à *Agneux de Bailloeul*, & pareillement oncle de *Jeanne de la Motte*, mariée, en 14.. à *Gautier de Maulde*, fils de *Hugues de Maulde*, Chevalier, & de *Jeanne Naudion*.

HENRI, Roi de France & d'Angleterre, donna un mandement à la Chambre des Comptes en faveur de *Jeanne de la Motte*, par lequel il ordonna que la ſomme de 214 liv. tournois, fut allouée & comptée à ladite veuve *Woroquier*, à prendre & recevoir ſur la recette de Sens, le 3 Mai 1425.

De leur mariage ſont iſſus: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. Demoiſelle JEANNE DE WAROQUIER, qui épouſa *Jacques de Beaucourroy*, Ecuyer, dont les armes *ſont d'argent au lion de ſable écartelé de Crequi*; — 3. Demoiſelle BARBE DE WAROQUIER, qui épouſa *Baudouin de Crane*, dont les armes ſont *d'hermines à la bande de gueules, chargée de trois boucles ou fermeaux ardillonnés d'or*, d'une famille qui a donné alliance à *Guillaume*

Digitized by Google

de la Corhuuſe, fils de *Charles*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & dont la fille *Anne de la Corhuuſe* épouſa *Eloy Mazin*, Seigneur de Couderberg, Capitaine d'une compagnie libre de 300 hommes de troupes Wallons, au ſervice de Sa Majeſté Catholique, & de laquelle eſt iſſue *Jeanne de Crane*, qui épouſa *Antoine de Brouilly*, duquel elle eut *Antoine de Brouilly*, tué à la bataille d'Azaincourt, en 1415, après avoir épouſé *Jeanne de Ghiſtelles*, & dont eſt iſſu auſſi *N.... de Crane*, marié, en 1200, à Dame *N.... Rooſe*, fille de *Wautier Rooſe*, Député de la Nobleſſe de Flandres.

VII. JEAN DE WAROQUIER, Chevalier, III. du nom, Seigneur de la Motte, rendit de grands & mémorables ſervices à la bataille de Guinegatte, où il perdit la vie, en 1479, comme il appert par l'Ordonnance d'*Antoine des Eſſars*, ci-deſſus mentionnée. Il avoit épouſé Dame *Jeanne de Caumont*, ou *Caulmont*, dont les armes *ſont de gueules à trois molettes d'éperon de cinq pointes d'or, l'écu ſemé de croix recroiſettées, au pied fiché de même*, fille de *N.... de Caumont*, Chevalier, Seigneur de *Caulincourt* & de *Courricourt*, De ce mariage ſont venus: — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. JACQUES; — 3. & VINCENT, dont il eſt parlé dans l'Ordonnance du ſieur *des Eſſars*, & dont on ignore la deſtinée.

VIII. Noble LOUIS DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur *de la Motte* & *de Mericourt*, Lieutenant de 50 hommes d'armes, & Maitre-d'Hôtel du Roi, comme il appert par une Ordonnance d'*Antoine des Eſſars*, Seigneur de Thieu, &c. Maitre Général Réformateur des Eaux & Forêts de France, du 5 Juillet 1482, pour laiſſer prendre audit LOUIS DE WAROQUIER, Maître-d'Hôtel du Roi, & à JACQUES & VINCENT DE WAROQUIER, ſes freres, hommes d'Ordonnances de Sa Majeſté, ſous la charge & conduite de *Gui d'Amboiſe*, Seigneur d'Aubijoux, certains bois de haute-futaie, & autres chênets à faire marais, à édifier ou en diſpoſer à ſon profit, à les avoir & prendre ès forêts de *Cuiſſé*, *Halatte*, *Pommeraye* & *Fiurine*, au Bailliage de Senlis, ès lieux même dommageables, pour le Roi notre Sire, & plus aiſés & profitables pour leſdits *Waroquier*, dont Sa Majeſté leur avoit fait don, par Lettres y mentionnées, en conſidération des grands & notables ſervices qui avoient été faits à Sa Majeſté par le défunt ſieur leur pere; ladite Ordonnance donnée à Paris, ſous le ſcel dudit office, au jour & an que deſſus; & par un rôle de montre du dernier Août 1485, on voit que leſdits JACQUES & VINCENT DE WAROQUIER, étoient hommes d'armes de Sa Majeſté, ſous la charge dudit *Gui d'Amboiſe*.

Ledit LOUIS DE WAROQUIER eſt peut-être le même qui eſt mentionné dans l'épitaphe d'un FRANÇOIS DE WAROQUIER, Sieur *de Viel-Dampierre*, qui eſt à Saint-Germain-l'Auxerrois, où il eſt dit fils de LOUIS DE WAROQUIER, Sieur de Freny.... Signemont, Bleſme, Viel-Dampierre, le Frenſe, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Vitry-le-François, mort le 30 Décembre 1500, &c.

LOUIS DE WAROQUIER fut marié à noble Demoiſelle de *Wignacourt*, ou *Vignacourt*, qui porte d'*argent à trois fleurs-de-lys de gueules au pied coupé*, fille de Meſſire *Louis*, dit *Sohier*, Seigneur de *Wignacourt* & de *Dourton*, Chevalier, & de Dame *Alix de Bernemicourt*, dont les armes ſont d'*azur au*

Digitized by Google

chef d'argent écartelé de Belleforiere, ſœur de *Guilain de Wignacourt*, Seigneur de *Dourton*, Chevalier, marié à Dame *Louiſe de Pronville*, Dame *de Bugnaſtre*, & pareillement ſœur de *Marguerite de Wignacourt*, femme, en ſecondes noces, de *Pierre de Bonnieres*, Seigneur de Souaſtres, Chevalier, & auſſi ſœur de *Jean de Wignacourt*, Seigneur de Berlettes, marié à *Iſabeau de Pronville*; elle avoit pour 10e aïeule *Charlotte de la Vieſville*, mariée à Meſſire *Huon de Wignacourt*, Seigneur dudit lieu, leſquels vivoient en 1209. Elle étoit aïeule d'*Alof* & biſaïeul d'*Adrien de Wignacourt*, tous deux Grands-Maîtres de Malte, & d'elle viennent les alliances avec la Maiſon Royale *de Bourbon*, celles *de Montmorency*, *Mailly*, *la Porte*, *des Princes de Ligne*, *Barbançon*, *Crequi*, *Croy*, *Tenques*, *Saveuſe*, *Nedonchel*, *Courcol*, *Poix*, *Dubois*, *Drucat*, *Beaudreliques*, *le Vaſſeur*, *Andenfort*, *Deps*, *Villesbrulin*, *Beauvais*, *Berghes*, *Villiers-de-l'Iſle-Adam*, *Lannoy*, *Luxembourg-Bournel*, *Saint-Omer*, *Beauffort*, *Belleſtac*, *Noailles*, *Bours*, *Croix*, *Conpigny*, *du Chaſtel*, *Froiſſies*, *Fiennes*, *Grincourt*, *Gouffier*, *Gallo-Salomanca*, *Houchin*, *Hornes*, *Hoſton*, *Licques*, *Maizieres*, *Morel*, *Oſtrel*, *Paille*, *Renerſé*, *Sars*, *Tige*, *la Vieuville*, *Villersbrulin*, &c. &c.

De ſon mariage eſt iſſu WAAST, qui ſuit; & d'autres enfans, dont on ignore la deſtinée.

IX. Noble homme WAST, ou WAAST DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de la Motte & de Mericourt, qui *écarteloit ſes armes de celles* de Wignacourt, *ayant pour ſupports deux licornes d'argent*, *pour cimier un croiſſant d'argent*, &c. fut premiérement homme d'armes de M. *de Moyencourt*, puis Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes des anciennes Ordonnances, mourut des bleſſures reçues au ſiége de Saint-Pol en Artois, & voulut être inhumé en l'Egliſe des Nones de Saint-Michel de Doulens en Picardie, en la ſépulture de Demoiſelle *Marie de Wignacourt*, ſa mere, où ſe voit ſon épitaphe. Il fit ſon teſtament devant *Adrien Morel*, Notaire à Doulens, le 25 Août 1537. Il avoit été marié à noble Demoiſelle *Marie du Molinet*, qui porte *d'argent à trois annilles*, *ou fers de moulin de ſable*, & qui fut ſon héritiere, fille de *N..... du Molinet*, Seigneur d'Archicourt, lequel étoit frere de *Guillaume du Molinet*, Procureur-Général en la Chambre des Comptes de Paris, & elle étoit ſœur de *Jean du Molinet*, Seigneur d'Archicourt, Ecuyer, homme d'armes, qui ſuccéda à WAST, ſon beau-frere, dans la commiſſion de Capitaine, comme il le demanda par ſon teſtament. Elle étoit auſſi couſine ou niece de *Marie du Molinet*, femme de *Jean Cauchon*, Seigneur de Dugny, laquelle avoit pour ſœur *Marie du Molinet*, mariée à *Jacques Cauchon*, Seigneur de Vernezay & de Dugny, Vicomte de Louvois, & d'elle viennent les alliances avec les maiſons de *Duval*, *de la Croix*, *d'Orléans-Rothelin*, *la Malmaiſon*, *Plancy*, *Aigret*, *Chery*, *l'Archer*, *Monceaux*, *Potier de Geſvres*, *Seiglieres*, *Montmorency*, &c.

De ce mariage eſt venu FRANÇOIS, qui ſuit.

X. Noble FRANÇOIS DE WAROQUIER, I. du nom, Ecuyer, Seigneur de Mericourt, premiérement, homme d'armes d'une Compagnie d'Ordonnances, puis Commiſſaire ordinaire des Guerres & de l'Artillerie de France, ſous les Rois FRANÇOIS I. & HENRI II. dès l'an 1543, mourut de fievre

Digitized by Google

chaude, ou maladie d'armée, lorſqu'il venoit pour ſe rendre en Cour, & fut inhumé au Prieuré de Saint-Nicolas d'Arcy, près Senlis, le 24 Août 1554, où l'on voit encore aujourd'hui ſon épitaphe.

Il fut marié, par contrat paſſé devant *Iſaac Cagnier* & *Florent Cleret*, Notaires royaux en la Prévôté & Châtellenie de Compiegne, le 9 Octobre 1532, à noble Demoiſelle *Anne Thibault de Sery*, qui porte *de gueules à la face d'argent, chargée de trois merlettes de ſable*, fille de noble *Laurent Thibault*, Ecuyer, Seigneur de Sery, ou Cery, & de Beaurain en Valois, Lieutenant-Général à Compiegne, & de noble Demoiſelle *Marie Morel*, dont les armes ſont d'azur *à la face d'argent, chargée de trois quintes-feuilles de gueules, & accompagnée de trois molettes d'éperon de ſix pointes d'or.*

Les parens qui ont ſigné pour le ſieur DE WAROQUIER, ſont Meſſire *Charles*, Seigneur de Wignacourt & de Dourton; Meſſire *Jean de Wignacourt*, Seigneur de Berlettes; Meſſire *Pierre Courcol*, Seigneur de Vaillancourt, Sieur Doncy, Meſſire *Louis de Crequy*, Seigneur de Vriolant, tous couſins du côté de *Marie de Wignacourt*, leur biſaïeule parternelle, & de noble homme Meſſire *Gervais du Molinet*, Conſeiller & Procureur-Général en la Chambre des Comptes de Paris; de *Jean du Molinet*, Ecuyer, Seigneur de la Pillardiere; *Louis du Molinet*, Sieur d'Arcicourt, couſins maternels.

Les parens qui ont ſigné pour la Demoiſelle, ſont Meſſire *Nicolas Thibault*, Ecuyer, Conſeiller du Roi en ſa Cour du Parlement, couſin-germain du pere; Meſſire *Nicolas Thibault*, Ecuyer, frere; noble *Etienne Morel*, Seigneur de Dombernaud, couſin maternel; & Demoiſelle *Anne Thibault Danton*.

Demoiſelle *Anne Thibault* obtint une commiſſion des Commiſſaires établis par le Roi en la Chambre du Tréſor au Palais à Paris, pour faire commandement aux Elus de Compiegne & Greffiers de l'Election, de lui délivrer, à elle veuve DE WAROQUIER, les acquêts par elle produits ſur les comptes par elle rendus devant leſdits Elus, le 9 Juin 1556.

L'on voit encore, par un extrait des regiſtres des Commiſſaires ordonnés par le Roi, pour juger en dernier reſſort en la Chambre du Tréſor au Palais à Paris, &c. que les Commiſſaires ont renvoyé devant Sa Majeſté *Pierre Coffin*, *Gilles Poultier* & *Feron de Baſſin*, pour leur être pourvû, ainſi que de raiſon, en faveur de ladite veuve *de Waroquier*, à l'effet de repréſenter les pieces par leſquelles il paroît être dû la ſomme de 137 liv. 6 ſ. 11 den. audit FRANÇOIS DE WAROQUIER, pour avances concernant la levée des chevaux & charriots. D'elle viennent les alliances avec les maiſons *de Vé*, *l'Eſcrivain*, *la Cavelle*, *le Fuſelier*, *Deſchamps*, dit *Morel*, *Garges*, *Kerromp*, *Pochon*, *de Guenins*, *Rouhault de Gamaches*, *Montmorency*, *Thury*, *Longeuil*, *Villiers de Marchecreux*, *Chaulny*, *Laval*, *Roquetun-la-Tour*, *Briçonnet*, *Beſançon*, *Antonis*, *du Molinet*, *Monceaux*, *Potier de Geſvres*, &c.

De ce mariage eſt iſſu FRANÇOIS, qui ſuit.

XI. Noble homme FRANÇOIS DE WAROQUIER, ou VAROQUIER, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Mericourt & de Combles, fut ſous la tutele de ſa mere, après la mort de ſon pere. Il renonça à la ſucceſſion des biens de ſon

ſon pere, le 31 Octobre 1564; (ce fut lui qui le premier vint habiter Paris) il fut Secrétaire de la Reine CATHERINE DE MEDICIS, par brevet donné à Saint-Romain, le 1 Août 1569; Secrétaire par proviſion, les Lettres données, le 13 Décembre 1577, en conſidération des négociations importantes qu'il avoit reçues, pour laquelle charge il prêta ſerment entre les mains de M. *Martin de Beaune*, Abbé de Coulons, Chancelier de la Reine, le 19 Janv. 1578. C'eſt de lui que parle *Mezeray*, en ſon Hiſtoire de France, *tome III, pag.* 538 *& ſuiv.* de laquelle eſt extrait ce qui ſuit. C'eſt ſur l'année 1685, lors de l'entrepriſe du Duc d'*Anjou* ſur Anvers, où tout le monde ſait qu'il perdit la confiance des ſiens, & y ruina ſes affaires, ainſi qu'il eſt rapporté dans les annales de la ville de Malines, où l'on trouve l'embaſſade du ſieur DE WAROQUIER.

« D'autre part, cette nouvelle étant venue en France, la Reine Mere, » véritablement touchée de la honte de ſon fils, dont elle étoit cauſe en » partie, lui envoya, pour le conſoler & le ſervir en ce déſeſpoir, FRANÇOIS » DE WAROQUIER DE MERICOURT, ſon Secrétaire, dont elle avoit éprouvé » l'adreſſe & la capacité en ſes plus épineuſes affaires, lui donnant ordre d'aller » par après vers les Etats, & d'eſſayer, en communiquant privement avec les » principaux, d'adoucir les aigreurs & de pallier la faute; car, comme il étoit » originaire d'une ancienne maiſon de ce Pays-là, & qu'il y avoit des par- » ticulieres habitudes, elle voyoit qu'il y ſeroit reçu avec moins de défiance, » & plus favorablement écouté qu'un autre ».

Il fut marié deux fois; 1°. par contrat paſſé en l'Hôtel de Meſſire *Guillaume du Molinet*, Procureur-Général en la Chambre des Comptes, l'acte reçu par *Gohier* & *Mahués*, Notaires à Paris, le 6 Août 1564, à noble Demoiſelle *Claude Pinon*, (qui porte d'*azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin, de même écartelé au 2 d'azur au chevron d'or, chargé de trois quintes-feuilles de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or, & en pointe d'une tête licorne d'argent, qui eſt de Hieroſme au 3 d'or à la bande d'azur, chargée de trois chandeliers d'or, qui eſt de Canlers*) née le 15 Octobre 1540, filleule de M. *de Longeuil*, Avocat au Parlement, & de Demoiſelles *Boucher* & *Godefroy*, fille de Meſſire *Simon Pinon*, Ecuyer, Seigneur de Bardillon, Conſeiller.... & de Demoiſelle *Anne Hieroſme*.

Les parens qui ont ſigné pour le ſieur DE WAROQUIER, ſont noble *Anne Duval*, couſine par ſon mari, Meſſire *Guillaume du Molinet*, Procureur-Général, &c. & Meſſire *Robert du Molinet*, ſes couſins, &c.

Ont ſigné pour la Demoiſelle, noble homme *Raoulin le Boulanger*, Ecuyer, oncle par ſa femme; Demoiſelle *Geneviéve Guiberteau*, tante par ſon mari; Demoiſelle *Charlotte Charmolue*, couſine par ſon mari.

Claude Pinon, étoit ſœur de *Jean Pinon*, Conſeiller-Auditeur des Comptes, marié à Demoiſelle *Marie Bourdereuil*, fille d'*Ambroiſe Bourdereuil* & de *Marguerite du Verdier*, & couſine-germaine de Meſſire *Jacques Pinon*, Sieur de Doncy & de Vitry, &c. décédé Doyen des Conſeillers du Parlement, & Conſeiller d'Etat, en 1641, âgé de 76 ans, illuſtre par ſa piété comme par ſa ſcience, après avoir épouſé *Jeanne le Peutre*, & petite-niece de Meſſire *Laurent Pinon*, Evêque d'Auxerre, en 1434. Elle donne aux WAROQUIER

Digitized by Google

les alliances avec les maiſons de *Canlers*, *Fortetgalard de Pointville*, *Arnaud*, *le Bret*, *Cardaillac-la-Chapelle*, *Chevalier*, *Damas d'Anlezy*, *Maſſol*, *le Roux*, *Macquart*, *Marion-Druy*, *Montmorency-Thouy*, *Ricouart d'Herouville*, *Charpentier*, *Pietdefer*, *Machault*, *le Noir*, *Marny*, *Hobier*, *Biet de Maubranche*, *Balſac d'Antraigues*, *du Val-Fontenay*, *Lomenie de la Villeaux-Clercs*, *Pluvinel*, *Monteſcot*, *le Maiſtre*, *Dudivé*, *Guiberteau*, *Corail de Rouville*, *Creil*, *Cuigy d'Orginal*, *Picot*, *Aligre*, &c.

FRANÇOIS DE WAROQUIER, veuf de *Claude Pinon*, décédée le 26 Février 1573, conclut l'inventaire de ſon épouſe, le 13 Janvier 1581; il paſſa un contrat, le 1 Mai 1584, devant *Barin*, & ſon Confrere, Notaires à Paris; il paſſa un contrat de conſtitution de rente devant *Bergeron*, & ſon Confrere, Notaires à Paris, le 1 Mars 1586; paſſa un 3e contrat chez les mêmes, le 12 Août 1586; il aſſiſta au contrat de mariage de *Jean Pinon*, ſon beau-frere, l'acte reçu par *Herbain* & *le Normant*, Notaires, le 13 Décembre 1587. Il épouſa en ſecondes noces, le 11 Décembre 1580, Dame *Marguerite Chapellier*, dont les armes *ſont d'or au chevron de gueules, chargé de trois roſes d'argent, & accompagné de trois fleurs d'aube-ſoin d'azur*, tante paternelle de Madame la premiere Chanceliere d'*Aligre*, & pareillement grande-tante du Chancelier d'*Aligre*, dernier décédé, & auſſi grande-tante de Madame la Chanceliere *le Tellier*, mere de M. le Marquis *de Louvois*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, &c. Il eſt décédé le 15 Octobre 1618, & a été inhumé en la ſépulture de *Claude Pinon*, ſon épouſe, en l'Egliſe Saint-Nicolas-des-Champs, où ſe voit ſon épitaphe, & *Marguerite Chapellier* eſt décédée le 22 Janvier 1610, a été inhumée en la ſépulture de MM. *de Saint-Cyr*, ſes ancêtres, au cimetiere des Saints-Innocens, près la Chapelle d'*Orgemont*.

Du premier mariage ſont iſſus RENÉ, qui ſuit; & AUGUSTIN DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de Combles, né le 15 Juillet 1567, filleul de Meſſire *Georges d'Anets*, Auditeur en la Chambre des Comptes, ſon couſin, & de Meſſire *Jean Pinon*, ſon oncle, & de noble Demoiſelle *Charlotte Charmolue*, ſa couſine, décédé ſans alliance, le 27 Octobre 1596, âgé de 29 ans, & inhumé au cimetiere des Saints-Innocens, en la ſépulture de MM. *Pinon*, ſes ancêtres.

XII. Noble RENÉ, ou REYNE DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de Combles, né le 19 Novembre 1565, filleul de Meſſire *Reyne de Canlers*, & de *Claude Gilles*, Conſeillers du Roi & Auditeurs en ſa Chambre des Comptes, ſes couſins, & Demoiſelle *Anne Duval*, ſa couſine. Il fut d'abord deſtiné à l'état Eccléſiaſtique, comme on le voit dans les Lettres données par M. *de Gondy*, Evêque de Paris, du 4 Février 1573, mis ſous la tutele de ſon pere, ayant pour curateur Meſſire *Jean Pinon*, ſon oncle, par acte dreſſé le 15 Décembre 1580, par Meſſire *Jacques Pouſſenay*, Conſeiller du Roi au Châtelet de Paris, ſucceſſivement homme d'armes de la Compagnie de M. le Duc d'*Angoulême*; s'eſt trouvé, en cette qualité, au ſiége d'Amiens, comme il appert par ſon certificat de ſervice, du 1 Avril 1620, puis Conſeiller du Roi & Payeur des gages de MM. de la Cour des Aides, après Meſſire *Jacques du Vivier*, par contrat paſſé devant *Hogier* & *Chapelain*,

Digitized by Google

Notaires, le 22 Septembre 1607, puis retenu Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, par brevet donné à Paris par M. *de Bellegarde*, Grand-Ecuyer de France, le 30 Septembre 1612; il tranſigea avec les héritiers de Meſſire *Robert Allaire*, oncle de ſa femme, par contrat paſſé devant *Nourry & Perrier*, Notaires, le 17 Mai 1618; il paſſa un autre contrat devant *Mahieu*, & ſon Confrere, le 3 Mars 1618; il reçut un exploit, conjointement avec Demoiſelle *Marie Bourdereuil*, veuve de *Jean Pinon*, à lui donné par *Mangrand*, Huiſſier, le 7 Novembre 1622; il fit un contrat de conſtitution de rentes ſur les Gabelles, le 17 Novembre 1621, &c. fut marié (par contrat paſſé devant *Mahieu*, & ſon Confrere, Notaires au Châtelet de Paris, le 21 Décembre 1607, célébré à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le 27 Janvier 1608) à noble Demoiſelle *Françoiſe Hardy*, qui porte *d'azur au lion d'or armé & compaſſé de gueules*, fille de Meſſire *Claude Hardy*, Ecuyer, Sieur de Leſtourville, Conſeiller au Châtelet de Paris, & de noble Demoiſelle *Marguerite Allaire*, dont les armes ſont *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois papillons d'argent*; celle-ci ſœur de *Robert Allaire*, Conſeiller d'Etat, & fille de *N.... Laiſné de Bruyeres*.

Françoiſe Hardy avoit pour troiſieme aïeule *Simone Chartier*, fille de *Jean Chartier*, Sieur Donton & de Rochefort, iſſu d'*Alain Chartier*, qui épouſa *Siphene le Maire*, (Voyez LE MAIRE) mariée à *Marc Hardy*, Sieur d'Auteville; pour biſaïeule *Simeone David de Saint-Pelavi*, mariée à *Pierre Hardy*, Ecuyer, Sieur d'Auteville; pour aïeule *Jeanne Chaſſinat*, mariée à *Etienne Hardy*, Ecuyer, Sieur d'Auteville; & pour ſœurs, 1°. *Marie Hardy*, femme de *Michel le Vayer*, Conſeiller au Châtelet; 2°. *Anne Hardy*, femme de *Claude le Chapellier*, Seigneur de Saint-Cyr; 3°. *Claude Hardy*, femme de *Jacques Bouvilliers*, & pour frere, *Sebaſtien Hardy*, Ecuyer, Seigneur de Leſtourville & de la Tabaiſe, Conſeiller & Receveur des Tailles du Mans, marié à Demoiſelle *Marie Belot Deſpontis*; elle étoit couſine-germaine de *Claude Hardy*, Ecuyer, Grand-Audiencier de France & Maître des Comptes, marié à Demoiſelle *Suſanne Picot*, & elle donne aux *Waroquier* les alliances avec les maiſons *de Molé, Montholon, Bruſlart, Bourdin, Brouſſes, d'Oviat, Velbert, Hardy, la Trouſſe, le Noir, Boisherpin, Bailleul, la Pallu, Mauroy, Guiberteau, Potier de Nouvion, Nandor, Portehors, Pingré, le Fevre, le Boſſu, Goullon, Belot, le Breton*, &c.

RENÉ DE WAROQUIER eſt décédé le 23 Juillet 1627, & ſon épouſe le 1 Mars 1637, âgés tous deux de 62 ans: ils ſont inhumés à Saint-Nicolas-des-Champs, où ſont leurs épitaphes; & de leur mariage eſt iſſu FRANÇOIS, qui ſuit.

XIII. Meſſire FRANÇOIS DE WAROQUIER, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Mericourt, né & batiſé en la Paroiſſe Saint-Nicolas-des-Champs, le 7 Avril 1612, filleul de Meſſire FRANÇOIS DE WAROQUIER, ſon grand-pere, & de Demoiſelle *Anne Pingré*, ſa tante, lequel a été ſucceſſivement Conſeiller du Roi, Tréſorier de France Général des Finances, Grand-Voyer en la Généralité de Paris, le 6 Mai 1636, dont il a prêté ſerment entre les mains de M. le Chancelier de France, le 9 dudit mois, reçu en la Chambre des Comptes, le 19 Juin, & au Bureau des Finances, le 30 Juin de la même

Digitized by Google

année; nommé Commissaire pour le Roi pour juger des malversations à la levée de l'emprunt, en vertu d'Arrêt des Lettres-Patentes de l'année 1636; Commissaire Général pour les subsistances, en 1639; Commissaire pour le Roi pour l'exécution de la Déclaration de Sa Majesté, portant révocation des Annoblis, Exempts, Privilégiés & Commenceaux en la Généralité de Paris, en 1641; nommé Chevalier de l'un des Ordres du Roi, le 6 Janvier 1643, comme nous l'avons dit ci-dessus, *pag.* 41, reçu après ses preuves de Noblesse, & après avoir fait le serment accoutumé, le 21 Octobre 1643; Commissaire avec M. *de Montescot*, Intendant de Justice en la Généralité de Paris, pour régler la conduite des Troupes & distribuer les étapes en ladite Généralité, le 10 Avril 1644, par provision de Lettres signées LOUIS, & plus bas *le Tellier*, & scellées; il a obtenu des Lettres en forme de confirmation de Noblesse, au mois de Mai 1647, registrées au Bureau des Finances, le 9 Décembre 1649, visées en la Cour des Aides, le 13 Octobre 1649, & depuis paraphées d'*Hozier*; nommé Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, par provision de Lettres, du 12 Août 1649, signées LOUIS, & plus bas par la *Reine régente*, sa mere; pour laquelle place il prêta serment entre les mains de Monseigneur le Prince DE CONDÉ, Grand-Maître de France, le 22 dudit mois; nommé Commissaire, pour la seconde fois, pour le réglement des Troupes, avec pouvoir de nommer les Capitaines & Lieutenans dans les Régimens, par Lettres données, le 16 Janvier 1651, signées LOUIS, & plus bas *le Tellier*; Commissaire, pour la troisieme fois, en 1653, puis Conseiller d'Etat, en 1656, en considération des services qu'il avoit rendus à Sa Majesté & au Roi LOUIS XIII, particuliérement près les Provinces d'Italie, dès l'année 1634, maintenu, par ordre du Roi, en sa charge de Conseiller-Tréforier de France, par Lettres d'honneur données par Sa Majesté, le 3 Avril 1656, registrées au Bureau des Finances, & depuis paraphées d'*Hozier*; confirmé en sa Noblesse & dignité de Chevalier de Saint-Michel, par M. *de Sourdis*, le 25 Novembre 1663, lors de la premiere suppression des Chevaliers; confirmé, pour la seconde fois, en ladite dignité, le 28 Avril 1665, par Lettres signées LOUIS, & plus bas *le Tellier*, & depuis paraphées d'*Hozier*; confirmé, pour pour la troisieme fois, en 1666, & alors les Chevaliers furent réduits à 50; reçu Président au Bureau des Finances, le 14 Juin 1667, puis premier Président audit Bureau.

Il fut marié (par contrat passé devant *Pierre Fieffé* & *Guillaume Ducheſne*, Notaires à Paris, le 18 Janvier 1647) à noble Demoiselle *Marie Phelippe de Billy*, qui porte *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands & de trois olives couplés & liés enſemble de ſinople au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, écartelé d'un vairé d'argent & d'azur à trois faces de gueules, ſur le tout de gueules à la croix dentelée d'argent*, fille de Messire *Vincent Phelippe*, Ecuyer, Seigneur de Billy & de Bonainville, Conseiller du Roi, Doyen des Auditeurs en sa Chambre des Comptes, & de Dame *Marie le Cerc*, dont les armes sont *de gueules à trois molettes d'or, poſées 2 & 1, à la bordure engrêlée d'argent.*

Les parens qui ont signé pour le sieur DE WAROQUIER, sont Messire *Charles Pinon*, Seigneur de Quincy & de Villeneuve, Conseiller du Roi en

ſes Conſeils, & Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, couſin paternel; Meſſire *Pierre Pinon*, Chevalier, Seigneur de Châtillon, Conſeiller & Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Tréſorier Général de France à Paris, couſin paternel; Meſſire *Etienne Macquart*, Ecuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, couſin paternel; Meſſire *Claude Hardy*, Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, & Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes à Paris, couſin-germain maternel; Meſſire *Sebaſtien Hardy*, Ecuyer, Sieur de la Croix-de-Pierre en Vendômois, Conſeiller de Sa Majeſté & Tréſorier de France à Paris, couſin-germain maternel; noble homme *Regnault de Mauroy*, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, & Auditeur en ſa Chambre des Comptes, couſin maternel, & parent de la Demoiſelle, pour laquelle ont ſigné *Vincent Phelippe*, Ecuyer Sieur de Longeau, frere; Meſſire *Nicolas de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Vattetot & de Torſy, &c. Conſeiller de Sa Majeſté, & Préſident en ſa Cour de Parlement, couſin paternel; Meſſire *Nicolas de Tudert*, Abbé de Saint-Georges-ſur-Loire, Doyen de l'Egliſe de Paris, & Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & en ſa Grand'Chambre du Parlement, parent paternel; Meſſire *Jean Phelippe*, Ecuyer, Conſeiller de Sa Majeſté, & Tréſorier des Gardes-du-Corps, oncle paternel; noble homme *Jacques de Montrouge*, Sieur de Courgouſſon, ancien Echevin de Paris, grand-oncle maternel; Meſſire *Julien le Bret*, Seigneur du Meſnil, oncle paternel; noble homme *Philippe de Parades*, Conſeiller de Sa Majeſté, & Contrôleur des Gages du Parlement, oncle paternel; noble homme *Louis de la Vergne*, Conſeiller de Sa Majeſté, & Tréſorier des Gardes-du-Corps, oncle paternel; Meſſire *Marc le Boularger*, Chevalier, Seigneur de Vervins, Quincampoix, &c. Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, premier Préſident en la quatrieme Chambre des Enquêtes, & Prévôt des Marchands de cette Ville, couſin paternel; Meſſire *Pierre de Hodicq*, auſſi Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & premier Préſident en la cinquieme Chambre des Enquêtes, couſin maternel; *Antoine Ollains*, Ecuyer, Seigneur de la Ferriere, couſin-germain paternel; noble homme Meſſire *Pierre Abelly*, Avocat au Parlement, couſin paternel, &c. & d'elle viennent les alliances avec les maiſons *de Compain*, *Sapin*, *Cardon-Angicure*, *Marentin*, *Turger*, *Ferraryc*, *le Comte*, *Saint-Simon*, *Maillebois*, *Seve*, *Vion*, *Noau*, *Brou*, *Duvivier*, *Bret*, *Lottin*, &c.

FRANÇOIS DE WAROQUIER eſt décédé en Décembre 1699, âgé de 89 ans 5 mois 3 jours, & a été inhumé à Saint-Nicolas des-Champs, en la ſépulture de *Marie Phelippe*, décédée, le 8 Janvier 1663, où ſe voient leurs épitaphes, laiſſant de ſon mariage: 1. LAURANCE; & 2. LOUIS, dont on parlera; 3. FRANÇOIS-AUGUSTE, qui a continué la poſtérité; 4. DENISE, née le 17 Octobre 1654, décédée jeune; 5. VINCENT, né le 27 Octobre 1643, décédé jeune; 6. MARIE-CAMILLE, née le 14 Avril 1646, décédée jeune; 7. HENRIETTE-MARIE, née le 10 Septembre 1647, décédée jeune; 8. CLAUDE, né le 14 Octobre 1648, décédé jeune; FRANÇOIS-JULIEN, né le 26 Janvier 1650, décédé jeune; 10. JEAN-FRANÇOIS, décédé jeune; 11. MARIE-FRANÇOISE, décédée jeune; 12. MARIE DE WAROQUIER, Religieuſe Urſuline au Couvent d'Argenteuil, le 6 Novembre 1680.

Digitized by Google

XIV. FRANÇOIS-AUGUSTE DE WAROQUIER, I. du nom, Chevalier, né le 31 Juillet, & batiſé le 4 Août 1658, en la Paroiſſe Saint-Louis-en-l'Iſle-Notre-Dame à Paris, filleul de Meſſire *Etienne Macquart*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, ſon couſin paternel, & de Dame *Claude Peroult*, ſa couſine-germaine, à cauſe de M. *de Noau*, ſon mari; il a été ſucceſſivement Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Arnolfiny, le 2 Novembre 1677; puis Cornette dudit Régiment, par brevet donné à Verſailles, le 10 Mars 1684; Lieutenant réformé de Cavalerie, entretenu par Sa Majeſté, par Ordonnance donnée à Fontainebleau, le 15 Novembre 1684; Lieutenant de la Compagnie de *Durollet*, en 1689; Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers *de Jouve*, par brevet donné à Verſailles, le 4 Janvier 1690; puis Lieutenant de Cavalerie au Régiment de la Reine, en 1690, & Capitaine-Lieutenant dudit Régiment.

FRANÇOIS-AUGUSTE a tranſplanté ſa famille à Saint-Affrique en Rouergue, où il s'eſt marié à noble Demoiſelle *Suſanne de Galtier de Montagnol*, qui porte *de gueules à trois rochers d'échiquier d'or à la bordure crénelée de ſix pieces de même*, fille de noble *Pierre de Galtier*, Seigneur de Montagnol, Conſeiller du Roi & Juge de Saint-Affrique, & de Dame *Madeleine de Gallot*, dont les armes ſont *d'or au léopard couronné d'azur*, par contrat paſſé devant *Antoine Rames*, Notaire à Saint-Affrique, le 11 Mai 1692, célébré en l'Egliſe paroiſſiale, le 12 Mai 1693.

Suſanne de Galtier étoit ſœur de *Gédeon de Galtier*, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Caſtelnau; elle avoit pour grand-oncle maternel Meſſire *Iſaac Hebert*, Evêque & Comte de Vabres, & pour biſaïeule paternelle noble *Jeanne de Maillac de Vergnes de la Motte*, laquelle étoit très-proche parente de la maiſon d'*Arpajon*; elle donne aux *Waroquier* les alliances avec les maiſons *de Roqueſeuil*, *la Salle*, *la Roquemeurel-Saugnac*, *Sedage*, *Comeiras*, *Geſſac*, *Duteil*, *Puifages*, *Rocozel-Fleury*, *Coulot*, *Golatrave*, *Alagrin*, *Rudelles*, *la Panouſe*, *Noailles*, &c.

FRANÇOIS-AUGUSTE tranſigea avec ſon pere, conjointement avec ſon frere, le 20 Avril 1693; l'acte reçu par *Monneral* & *Coullon*, Notaires à Paris; il fut maintenu dans ſa Nobleſſe par M. *Sauſan*, Intendant à Montauban, le 20 Mars 1697; ſes armes regiſtrées le 16 Juin 1700; il renonça, conjointement avec ſon frere & ſa ſœur, à la ſucceſſion de défunt ſon pere, conſtituant ſon Procureur à cet effet Me *François Pillos*, Procureur au Châtelet; l'acte reçu par *Torinon* & *Vaſt*, Notaires à Paris; il partagea les biens de ſon pere avec ſon frere & ſa ſœur, par acte reçu par *Raymond*, Notaire à Paris; il fut maintenu dans ſa Nobleſſe, conjointement avec ſon frere, par MM. les Commiſſaires-Généraux, les Lettres données à Paris, le 8 Juillet 1706; il eſt décédé, le 21 Décembre 1736, âgé de 78 ans, inhumé en l'Egliſe de Saint-Affrique, en la ſépulture de Demoiſelle *Suſanne de Galtier*, ſon épouſe, décédée le 4 Décembre 1728, laiſſant pour enfans: — 1. LOUIS, Ecuyer, décédé ſans alliance, le 19 Mai 1756, âgé de 50 ans; — 2. FRANÇOIS-AUGUSTE, qui ſuit; — 3. JEAN-BATISTE, qui ſuivra.

XV. Noble & puiſſant Seigneur Meſſire FRANÇOIS-AUGUSTE DE WARO-

Digitized by Google

QUIER, II. du nom, Chevalier, Sieur de Mericourt, &c. né le 26 Fév. & batiſé le 3 Mars 1708, audit Saint-Affrique, filleul de noble *François de Galtier*, ſon oncle, & de noble Demoiſelle *Madeleine de Waroquier*, ſa ſœur. Il a été d'abord deſtiné à l'état Eccléſiaſtique dès l'âge de ſept ans; pourvu d'un Canonicat de ladite ville, à l'âge de treize ans; puis il a ſervi ſucceſſivement en qualité de Cadet dans le Régiment de Puiſieulx, Cavalerie, en 1728; il a fait, en cette qualité, toutes les campagnes d'Allemagne; il a été griévement bleſſé au ſiége de Philiſbourg; puis fait Sous-Lieutenant dans le Bataillon de Milice de Rodès; ſucceſſivement Lieutenant dudit Bataillon, en 1743; puis Aide-Major au Bataillon de Cahors, en 1744; Major d'Infanterie, comme il appert par un acte de conſtitution en faveur de LOUIS-CHARLES, ſon fils; l'acte reçu par *François Crebaſſa*, Notaire Royal à Saint-Affrique, le 28 Juillet 1781; il a ſuivi, en ces qualités, toutes les campagnes de ce temps-là; puis il a été réformé, en 1748, à la paix d'Aix-la-Chapelle, & s'eſt marié (par contrat paſſé, le 12 Mars 1749, contrôlé, le 12 Mai 1763, chez *Crebaſſa*, Notaire à Saint-Affrique, le 27 Mars 1749) à Dame *Eliſabeth de Floris*, qui porte *d'or au lion de ſable armé, & lame paſſé de gueules à une guirlande de fleurs pour bordure*, fille de Meſſire *Pierre Laſieur*, dit *de Floris*, Écuyer, Seigneur de la Caſelle & du Pujols, &c. ancien Lieutenant au Régiment de Tiraqueau, auparavant Sous-Lieutenant en celui de Froulay, lequel, après avoir quitté le ſervice, s'eſt fait recevoir Avocat en Parlement, & de Dame *Eliſabeth d'Albignac de Ferrieres-d'Arre*, qui porte *d'azur à trois pommes de pin d'or, au chef de même*; celle-ci fille de noble *Gabriel d'Albignac*, Ecuyer, Seigneur de Ferrieres, Baron d'Arre, Capitaine au Régiment de Rouergue, & ſœur de noble *Gabriel d'Albignac*, &c. marié à Dame *Madeleine de Chapelain de Bedes*.

Eliſabeth de Floris donne aux *Waroquier* les alliances avec les maiſons *de Lacam; Foubeſſe, Maſſals*; dont aujourd'hui un Comte de Brioude, *de Veiſieres, Fabregues, Dupuy-Montbrun-Mommejan, Solages, Rocozel-Fleury, Gineſtous, Duclaux, Montvaillant, Beauvoir, Caladou, Belcaſtel, Lauzieres, d'Alboy-Montrozier, Raymond, Arnal*, &c.

De ce mariage ſont iſſus: 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; 2. LOUIS-CHARLES, qui ſuivra; 3. Noble Demoiſelle PONCE-LAURANCE DE WAROQUIER *de Mericourt*, née le 22 Octobre 1752, batiſée le 26 dudit mois, filleule de Meſſire *Pons de Fleury*, Marquis de Rocozel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Grand-Croix, Commandeur & Officier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Commandant & Gouverneur du Rouſſillon, & de Mont-Louis, ſon parent paternel & maternel, & de Dame *Laurance Treton de Raviere*, ſa couſine; 4. Noble Demoiſelle ELISABETH-SUSANNE-URSULE DE WAROQUIER *de Mericourt*, dite Mademoiſelle *de Baldaſſé*, née le 29 Mai, batiſée le 31 dudit mois 1756, audit Saint-Affrique; 5. Noble JEAN-FRANÇOIS DE WAROQUIER, *dit* le Chevalier *de Combles*, né le 1 Novembre 1760, décédé jeune, &c.

XVI. Noble & puiſſant Seigneur Meſſire PIERRE-FRANÇOIS DE WAROQUIER, Sieur *de Mericourt*, dit le Marquis DE WAROQUIER, né le 27 Juillet, batiſé le 29 dudit mois 1750, filleul de noble Demoiſelle *Anne d'Albignac de Ferrieres-d'Arre de Roquairol*, ſa grand-tante, Chevau-

Digitized by Google

Léger de la Garde ordinaire du Roi, en 1765, après avoir fait ſes preuves de Nobleſſe; arrivé au grade de Capitaine de Cavalerie, en 1780. Il a ſubi la réforme que le Roi a faite de ſa Maiſon, le 15 Décembre 1775, avec 210 liv. de penſion, par brevet donné à Verſailles, le 1 Janvier 1779, ſigné LOUIS; & plus bas, *Gravier de Vergennes*, en attendant ſon remplacement, &c.

XVI. Noble & puiſſant Seigneur Meſſire LOUIS-CHARLES DE WAROQUIER, Chevalier, Sieur *de Mericourt & de Combles*, dit le Comte DE WAROQUIER, né le 20 Juin 1757, a fait ſes preuves pour être admis dans les Troupes de Sa Majeſté, pardevant M. *Cherin*, & depuis preuve de trois cens ans de Nobleſſe, pour être reçu Ecuyer de main du Roi pardevant M. d'*Hozier*.

Branche des Seigneurs de SAINT-AFFRIQUE.

XV. Noble & puiſſant Seigneur Meſſire JEAN-BATISTE DE WAROQUIER, Seigneur & Gouverneur pour le Roi de la Ville de Saint-Affrique, où il eſt né, le 17 Octob. 1713; a ſervi ſucceſſivement dans ſa Cavalerie en qualité de Cadet; puis il eſt entré dans les Gardes-du-Corps, Compagnie *de Villeroy*; arrivé au grade de Capitaine de Cavalerie, en 1764; fait Chevalier de Saint-Louis, en 1766; il s'eſt marié, en 17.. à Demoiſelle *Catherine de Galtier de Montagnol du Terrier*, ſa couſine-germaine, décédée en 1776, laiſſant pour enfans: 1. JEAN-BATISTE-BARTHELEMI, qui ſuit; 2. FRANÇOIS-AUGUSTE-GÉDEON, *dit* le Chevalier DE WAROQUIER; 3. JEAN-LOUIS, *dit* l'Abbé DE WAROQUIER; 4. CATHERINE-LAURANCE, élevée à Saint-Cyr, & mariée à noble *Amans-Charles de Vigouroux*, Ecuyer, Seigneur de Barry & Baron d'Avieu; 5. CATHERINE, *dite* Mademoiſelle *de Fontenay*; 6. FRANÇOISE, élevée à Saint-Cyr; 7. SUSANNE-LAURANCE, *dite* Mademoiſelle *de la Motte*; 8. & LOUISE-GENEVIÉVE DE WAROQUIER.

XVI. Noble & puiſſant Seigneur Meſſire JEAN-BATISTE-BARTHELEMI DE WAROQUIER, Chevalier, né le 14 Mars 1754, élevé à l'Ecole Royale Militaire, Chevalier de Saint-Lazare au ſortir de l'Ecole; Chevau-Léger de la Garde du Roi, en 1771; Ecuyer de main du Roi, après avoir fait preuve de trois cens ans de Nobleſſe à la place de M. le Comte *de Stuart*; reçu après avoir prêté ſerment entre les mains de Monſeigneur le Prince *de Condé*, en 1780.

Enfans du treizieme degré.

XIV. Noble LOUIS DE WAROQUIER, Sieur *de Mericourt*, né & batiſé en l'Egliſe Royale de Saint-Paul à Paris, le 9 Janvier 1645, filleul de Meſſire *Louis de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Soiſy, Conſeiller du Roi en ſa Cour du Parlement, alors Préſident-à-Mortier en ſurvivance de ſon pere, couſin de la mere du batiſé, & de dame *Marie le Clerc*, ſa grand-mere. Il a été ſucceſſivement Page de la Chambre de M. le Duc *de Guiſe*; puis deux ans Cadet au Régiment des Gardes-Françoiſes, Compagnie *de Pradel*; Enſeigne au Régiment de Sully, *dit* Caſtelneau, le 6 Janvier 1666; Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment des Vaiſſeaux du Roi; puis Capitaine audit Régiment, après la bataille de Seneſ, par la démiſſion de M. *de Cramand*, par

Digitized by Google

par Ordonnance du Roi, donnée à Verſailles, le 6 Septembre 1674; puis Capitaine des Chevaux-Légers, décédé ſans avoir été marié.

XIV. Noble Demoiſelle LAURANCE DE WAROQUIER, (fille de FRANÇOIS & de MARIE PHELIPPE) née le 9 Juillet 1653, batiſée en la Paroiſſe de Saint-Louis-en-l'Iſle-Notre-Dame de Paris, le 19 Janvier 1654, filleule de Madame *Laurance de Clermont*, veuve du dernier Connétable *de Montmorency*, ſa couſine, & de M. le Marquis *de Wignacourt*, dit *Alof de Wignacourt*, frere d'*Adrien*, Grand-Maître de Malte, ſes couſins paternels. Elle a été mariée (par contrat paſſé devant *Gallois* & *Bouſet*, Notaires à Paris, le 25 Octobre 1682) à Meſſire *Charles Treton*, Conſeiller du Roi en ſa Cour des Aides, dont les armes ſont *d'azur à trois étoiles à cinq pointes d'argent poſées* 2 & 1. (Voyez Armorial général, coté Paris, *pag.* 612.) fils de Meſſire *Marc Treton*, Ecuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France & de ſes Finances, & de Dame *Françoiſe Cordier*.

Les parens qui ont aſſiſté pour la Demoiſelle, ſont Demoiſelle DENISE-ANGÉLIQUE DE WAROQUIER, ſœur; Meſſire JEAN-JULIEN-PHELIPPE DE BILLY, Conſeiller du Roi en ſa Cour du Parlement, premiere Chambre des Enquêtes, oncle maternel; Dame *Madeleine de Ferrary*, tante; haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Nicolas Potier*, Chevalier, Seigneur de Novion, Conſeiller du Roi en tous en ſes Conſeils, premier Préſident en ſa Cour du Parlement, parent paternel; haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Louis de Bailleul*, Chevalier, Marquis de Château-Gontier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident-à-Mortier en ladite Cour, couſin maternel, à cauſe de Dame *Marie Habert*, ſon aïeule; haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Jean de Longeuil*, Chevalier, Marquis de Maiſons, auſſi Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident-à-Mortier audit Parlement, couſin paternel; haut & puiſſant Seigneur Meſſire *Nicolas le Camus*, Chevalier, Seigneur de la Grange, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, premier Préſident en ſa Cour des Aides, couſin paternel, à cauſe de Dame *Marie de la Barre*, ſa mere; haut & puiſſant Seigneur Meſſire *François d'Argouges*, Chevalier, Marquis du Pleſſis-Patté, Conſeiller d'Etat ordinaire & ci-devant premier Préſident au Parlement de Bretagne, couſin maternel; Meſſire *Pierre-Janvier du Mainebleanc*, Chevalier, Vicomte de Bois-Herpin, couſin paternel, à cauſe de Dame *Michelle de la Barre*, ſa mere; *Dominique-Vincent-Phelippe de Billy*, Ecuyer, couſin-germain maternel; Meſſire *Antoine-Huray Clix*, Conſeiller du Roi en ſadite Cour du Parlement, couſin-paternel; Meſſire *Jean le Boulanger*, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, couſin maternel; Meſſire *Galliot Gallard*, Chevalier, Seigneur de Pointville, auſſi Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître de Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, couſin paternel, à cauſe de Dame *Marie Macquart*, ſon épouſe; Meſſire *Nicolas le Clerc de Leſſeville*, Chevalier, Préſident ès Enquêtes de la Cour, couſin maternel; Meſſire *Jean de Longeuil*, Chevalier, Seigneur de Sens, Conſeiller audit Parlement, couſin maternel; Meſſire *Henri Chapellier*, Avocat-Général honoraire en ladite Cour des Aides, couſin paternel; Meſſire *Charles-Auguſte le Clerc de*

Digitized by Google

Leſſeville, Chevalier, Seigneur de Saillancourt, Conſeiller du Roi au Châtelet, couſin maternel; Dame *Madeleine Lotin*, Epouſe de Meſſire *du Vivier*, couſine-germaine maternelle. De ce mariage eſt venue *Laurance Treton*, mariée à Meſſire *François de Raviere*, Conſeiller honoraire en la Cour du Parlement, dont les armes ſont *d'azur à trois étoiles d'argent, poſées* 2 & 1, laquelle eſt décédée au mois de Mars 1765, ſans poſtérité.

Branche des Seigneurs de PLANQUES.

III. Meſſire JACQUES DE WAROQUIER, Chevalier, Seigneur de Planques, (fils de JACQUES & de Demoiſelle *Marie d'Eſne*) portoit *de ſinople à trois croiſſans d'argent, poſés* 2 & 1; pour ſupports *deux lions d'or armés & lampeſſés de gueules, l'écu timbré d'un caſque de profil, ſommé d'une couronne de Marquis, ayant pour* cimier *un croiſſant, & pour* deviſe, A JAMAIS WAROQUIER. Il fut marié à Dame *Michelle de Liancourt*, qui portoit *d'azur à trois jumelles d'or écartelé de gueules, à la bande fuſelée d'or*, fille de *François de Liancourt*, & de Dame *Jeanne Huldeberge*, de laquelle eſt iſſu JEAN, qui ſuit.

IV. Meſſire JEAN DE WAROQUIER, Chevalier, Seigneur de Planques, marié à Dame *Marie de Creſpioeuil*, qui portoit *d'azur à l'aigle employé de gueules, becqué & membré d'or*, fille de *Jacques de Creſpioeuil*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Jeanne de Proiſſy*, de laquelle famille étoit *Charles de Creſpioeuil*, Seigneur de Bricque, marié à *Paſquette de Beauffort*, & *Marguerite de Creſpioeuil*, mariée à *Jean d'Orſtrel*, dit *de Lierres*.

De ce mariage vint: 1. JEAN DE WAROQUIER, Ecuyer, Seigneur de Planques, mort ſans alliance; 2. Demoiſelle ANNE DE WAROQUIER, décédée de même; &, 3. Dame JEANNE DE WAROQUIER, Dame héritiere, après ſon frere, de la Terre de Planques, mariée à Meſſire *Pierre d'Applaincourt*, Seigneur dudit lieu, dont les armes ſont *d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq croiſſans, montans de gueules, poſés* 1, 3 & 1. De ce mariage eſt iſſu, au ſecond degré, Meſſire *Jacques d'Applaincourt*, Chevalier, qui mourut à la bataille d'Azincourt, en 1415, avec le Seigneur d'*Applaincourt*, ſon pere, & *Jean*, Seigneur d'*Applaincourt*, fut fait Chevalier à la priſe de Pont-Audemer, en 1449, où furent tués deux de ſes Gentilshommes, appellés *Jean Dumeſnil* & *Ferri Clabault*. La branche aînée de cette Maiſon eſt tombée en quenouille dans la Maiſon d'*Eſtampes*, où *Sarra*, Dame d'*Applaincourt*, fille & héritiere de *Jean*, Seigneur d'*Applaincourt*, & de *Bethencourt*, & de *Barbe d'Ongnies*, de *Chaunes*, porta la Terre d'*Applaincourt* en mariage à *Jean d'Eſtampes*, Seigneur de Valancay, Chevalier des Ordres du Roi.

Walerand d'Applaincourt eſt qualifié Ecuyer, Seigneur de Thienſloye, & *Jean d'Applaincourt*, Seigneur de Hardecourt, dans le procès-verbal de la Coutume de *Montdidier*, en 1567, où *Barbe d'Ongnies*, mere de *Sarra*, eſt auſſi nommée. *Charles d'Applaincourt*, Seigneur dudit lieu, fut marié, en 1484, à *Iſabeau de Sailly*, qui porte *d'argent au lion armé, couronné & lampaſſé d'azur*, fille de *Jean VIII*, Sire de *Sailly*, & d'*Iſabeau de Montbleru*.

Digitized by Google

FRANÇOIS-AUGUSTE DE WAROQUIER, porte ſes armes *tiercées, ce qui forme huit quartiers, au* 1 de Wignacourt, *au* 2 du Molinet, *au* 3 de Thibault, *au* 4 de Pinon, *au* 5 de Hardy, *au* 6 de Phelippe de Billy, *au* 7 de Galtier, *au* 8 de Floris, *ſur le tout* DE WAROQUIER; pour ſupports *deux licornes d'argent, l'écu timbré d'un caſque de faſce d'argent, grillé & bordé d'or, orné de ſes lambrequins;* cimier *un lion couronné couronne de Marquis, tenant un écu de ſinople à trois croiſſans d'argent, le lion accoſté de deux demi-vols auſſi d'argent, cri de guerre* HERSIN, deviſe: *recta ubique & ſic & cor*, deviſe qui, ſelon *la Colombiere*, convient fort bien à leur nom & à leurs actions.

Le Comte DE WAROQUIER porte *d'azur à la main dextre d'argent poſée en pal, écartelé d'argent à trois fleurs-de-lys de gueules, au pied coupé & nourri;* pour ſupports *deux Anges vêtus de robes blanches, tenant chacun une banniere, celle à droite aux anciennes armes de ſa Maiſon, & la gauche aux armes de l'écu, l'écu ſommé d'une couronne Ducale, ayant un caſque de faſce d'argent grillé & liſeré d'or, orné de ſes lambrequins, couronné d'une couronne de Comte, de laquelle ſort un croiſſant d'argent, accoſté de deux demi-vols de même; le caſque accoſté de deux autres caſques de profil, pour marque de l'ancienne Chevalerie de ſa maiſon, ornés de leurs lambrequins; le caſque à droite ſommé d'une couronne de Vicomte, ayant* pour cimier *un lion naiſſant d'or, & la gauche ſommé d'une couronne de Marquis, ayant* pour cimier *une licorne naiſſante d'argent;* la deviſe: recta ubique & ſic & cor, *écrite ſur un oriflamme, cri de guerre* HERSIN.

Voyez, ſur cette Famille, le trophée d'armes héraldiques, par le ſieur *de la Coſte, pag.* 85; la Science des Armoiries, par *Palliot, pag.* 443; l'Etat de la Nobleſſe de France, de 1781 & 1782; le Calendrier des Princes, 1768 & 1769; l'Armorial général de France, chez *Lamy*, 1782; les Statuts de Saint-Michel; *la Colombiere, pag.* 408 & 604; le Parlement de Paris, par *Blanchard, pag.* 60 & 100; le Promptuaire Armorial, *pag.* 236; les origines du Chevalier *Flemichel;* le Recueil des Hérauts d'armes de Flandres des anciennes Maiſons nobles des Pays-Bas; *Meneſtrier*, les Etats de la France; le Traité de la Nobleſſe *de la Roque;* le Martyrologe des Chevaliers de Malte; l'Armorial univerſel.

ALEXANDRE DE HANACHE: Hanache eſt une Terre dans le Beauvoiſis, entrée dans la maiſon d'ALEXANDRE, par le mariage de *Catherine de l'Audancourt*, en 1401, avec Meſſire *Henri Alexandre*, ce qui eſt prouvé par un dénombrement donné à la Châtellenie de Milly, en 1404.

L'Ancienne Nobleſſe de la famille d'ALEXANDRE, eſt originaire d'Angleterre, & ſort, par femme, des maiſons de *Salisbury, de Tirconnel de Leiceſtre & de Marbury*; une branche ainée ſubſiſte encore en Angleterre dans la perſonne de Milord ALEXANDRE, vivant en 1720. Deux freres cadets nommés JOSEPH & ALEXANDRE, paſſerent de ce Royaume en France en 1218, & JOSEPH ALEXANDRE, vint s'établir en Baſſe-Normandie en 1224, où il épouſa Demoiſelle *Françoiſe de Teſſon*, d'une famille Noble, que nous

Digitized by Google

croyons du Diocèse d'Avranches, & son frere ALEXANDRE, Abbé du Monastere des Haler, fut un des premiers Docteurs de l'Université de Paris, & y mourut le 18 Août 1245. Il fut inhumé dans l'Eglise des Grands-Cordeliers de Paris.

Cette famille a resté en Basse-Normandie, jusqu'en l'an 1317, qu'ANTOINE ALEXANDRE, passa dans le Beauvoisis, où il s'établit avec Demoiselle *Jeanne Hennequin*, d'une famille Noble, qui subsiste encore aujourd'hui. Il fut Seigneur, & ses descendans successivement de la Motte d'*Hanache*, & de Sully en 1401, *du Vivier* en 1431; de Mourieux en 1500; de Saint-Sauplie en 1502, de *Guenestianville* en 1526; de *Pommereux* en 1533; du *Moutier* en 1535, d'*Espiney* en 1543; de *Bastai* en 1565 de Molagnie en 1577, de *Saint-Germer-d'Hanache* en 1587; de *Follemele* & du TERTRE, en 1669.

Nous avons dit ci-dessus que JOSEPH, ALEXANDRE, Chevalier, natif d'Angleterre, passa en France, dans la Basse-Normandie, en 1218, & qu'il s'y maria avec Demoiselle de *Tesson*, en 1224.

De lui descend Messire ADRIEN ALEXANDRE, Chevalier, qui fut un des Chevaliers qui accompagnerent le ROI SAINT-LOUIS à son premier voyage de la Terre-Sainte. Il avoit épousé, en 1268, 1°. Demoiselle *Marie de Graville*, d'une ancienne Noblesse de Basse-Normandie, dont on a donné la Généalogie dans le Dictionnaire de la Noblesse, au mot *Graville*; & 2°. en 1278, avec Demoiselle *Jeanne de Mornay*, dont un fils qui a formé une branche cadette, éteinte par le trépas de GEORGE ALEXANDRE, arrivé en 1405.

Messire ANTOINE ALEXANDRE, sorti de la premierre femme, Chevalier, servoit en 1342, en qualité d'homme d'*Armes* des Ordonnances de Sa Majesté, sous Messire *Gallois de la Beaume*, Sire de Valtafin, Grand-Maître des Albalestriers de France, & épousa, comme nous l'avons dit, Demoiselle *Jeanne Hannequin*.

Messire RICHARD ALEXANDRE, Chevalier de l'Etoile, l'un des *trois cents Gentilshommes*, qui suivirent le parti de CHARLES-LE-MAUVAIS, Roi de Navarre, à qui le ROI JEAN pardonna, en 1360, avoit épousé, en 1345, Demoiselle *Marie de Fay*.

Messire HENRI ALEXANDRE, Chevalier, Capitaine & Lieutenant-Colonel de Cavalerie, puis Gouverneur de Rouleboise, épousa, en 1401 Demoiselle *Catherine de Laudancourt*, Dame de la Motte d'*Hanache* & de *Succy*, déja mentionné ci-dessus, d'après leur dénombrement donné à la Châtellenie de Milly en 1404.

Messire LOUIS ALEXANDRE, Chevalier, un des Gentilshomme de la suite du Roi CHARLES VII, dit *le Victorieux*, pour avoir chassé les Anglois du Royaume, épousa, 1°. en 1450, Demoiselle *Marie Cossart*, dont est sorti l'auteur de la branche ainée; & 2°. en 1478, Demoiselle *Françoise Reignard*, de laquelle est sorti l'auteur de la branche cadette des *Seigneurs du Vivier*, éteinte par la mort de JACQUES ALEXANDRE, arrivée en 1709.

Messire JEAN ALEXANDRE, Chevalier, Aide-de-Camp du Roi LOUIS

Digitized by Google

XII, pendant les Campagnes de ce Monarque, épouſa, en 1502, Demoi-*Robine de Séligny*, Dame de Saint-Souplie.

Meſſire GUILLAUME ALEXANDRE, Chevalier, ſervit le Roi pendant ſoixante ans dans différens emplois, & en dernier lieu en qualité de Capitaine de Cavalerie. Il avoit épouſé Demoiſelle *Antoinette de Bignant*, en 1526.

Meſſire PHILIPPE ALEXANDRE, Chevalier, ſucceſſivement Cornette, Lieutenant & Capitaine de Cavalerie, puis Gouverneur de Berre, épouſa, en 1660, Demoiſelle *Philippe Ricquier*.

Meſſire JACQUES ALEXANDRE, Chevalier, homme d'Armes des Ordonnances de Sa Majeſté, épouſa, en 1628, Demoiſelle *Marguerite d'Abancourt*, d'une maiſon que nous croyons encore ſubſiſter.

Meſſire HUGUES ALEXANDRE, Chevalier, épouſa, 1°. en 1665, Demoiſelle *Anne de Gouaix*, Dame de Tertre, & de Fontenelle; & 2°. en 1699, *Madeleine de Paſſart*, veuve de *Pierre de Bardeüil*, Ecuyer, Seigneur du Camp; JACQUES-HUGUES ALEXANDRE, eſt mort ſans poſtérité du ſecond mariage, & a eu du premier lit:

Meſſire HUGUES ALEXANDRE, Chevalier, Page de *Son Alteſſe Royale Madame*, puis Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie, Lieutenant au Régiment de Mont-Revel, Capitaine & Major du Régiment de Dragons de Châtillon, épouſa, 1°. en 1698, Demoiſelle *Pierrette Legier*; 2°. en 1713, Demoiſelle *Françoiſe le Petit*, Dame de Gligny; 3°. en 1720, Demoiſelle, *Marie-Madeleine-Françoiſe de la Potterie*. Il a eu de ſon premier mariage:

1. JEAN-BATISTE ALEXANDRE, Chevalier, né le 12 Avril 1700, Cornette de la Compagnie d'*Hanache*, de ſon pere, au Régiment de Châtillon, Dragons, né le 28 Octobre 1709, Capitaine de ladite Compagnie, par la remiſe qui lui en fut faite par ſon pere, le 4 Septembre 1711. Dans ſes différens emplois, il a ſervi à toutes les affaires où s'eſt trouvé ſon Régiment depuis 1710 qu'il fit ſa premiere campagne: il fut enſuite réformé à la ſuite du Régiment de Condé ci-devant Goeſbriant: JEAN-BATISTE ALEXANDRE, mort garçon, a été inhumé à Hanache.

2. JACQUES ALEXANDRE, Chevalier, né le 2 Juin 1702, qui a été marié, & a eu un garçon & deux filles;

3. JERÔME-MARIE-HUGUES, qui ſuit;

4. CHARLES ALEXANDRE, né à Hanache, Chanoine honoraire de ſa Collégiale, de Gournay en Bray, frere conſanguin de JERÔME.

5. CONSTANCE ALEXANDRE, ſœur conſanguine, Penſionnaire au Couvent de Saint-Jean-lès-Andelis.

JERÔME-MARIE-HUGUES ALEXANDRE, qui forme le ſeizieme degré de cette Généalogie, né le 30 Septembre 1707, a paſſé à l'Iſle Saint-Domingue en 1724, où il a ſervi le Roi en qualité de Capitaine de Cavalerie, & Commandant les Milices de ſon quartier des Gonaïves. Il s'y eſt marié la même année à Demoiſelle *Mitifiant*, fille de Meſſire *Mitifiant de Saint-Germain*, Capitaine au Régiment des Landes, Infanterie, dont ſont iſſus treize enfans, les ſix aînés ſont morts en bas-âge; ceux qui vivent ſont,

Digitized by Google

— 1. HUGUES-BARTHELEMI ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. LOUIS-MAXIMILIEN ALEXANDRE, appellé le Chevalier d'*Hanache*, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. MARIE-GENEVIÉVE-ESPÉRANCE-ADELAÏDE ALEXANDRE, née en Mirebalais, Iſle Saint-Domingue, en 1740, morte Penſionnaire au Couvent des Urſulines, à Gournay en Bray, en 1763, — 4. CONSTANCE-ELÉONORE ALEXANDRE, née en 1744, mariée au mois de Septembre 1772, à Meſſire *Louis Marguerin de Brion*, Subſtitut-Surnuméraire de M. le Procureur-Général au Parlement de Paris, & Conſeiller à la Cour des Aides; — 5. MARIE-GENEVIÉVE-ESPÉRANCE ADELAÏDE, née au quartier des Gonaïves, Iſle Saint-Domingue, le 29 Mars 1747, laquelle a péri ſur Mer, ſur les Sorlingues, dans ſon voyage pour paſſer en France, le 29 Avril 1773; — 6 MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE ALEXANDRE, née le 11 Décembre 1749, au quartier des Gonaïves, Iſle Saint-Domingue, laquelle s'eſt mariée à Paris le 5 Juillet 1775, avec Meſſire *Louis*, Comte de *la Croix*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, & Ecuyer de Main de Monſeigneur le Comte D'ARTOIS; elle eſt morte ſans poſtérité; — 7 & MARIE-GENEVIÉVE-ESPÉRANCE-EMILIE ALEXANDRE, née auſſi le 25 Janvier au quartier des Gonaïves, Iſle Saint-Domingue, qui vivoit ſans alliances, en 1780, depuis mariée en France à ...

Meſſire HUGUES-BARTHELEMI ALEXANDRE, fils aîné de JERÔME-MARIE-HUGUES ALEXANDRE, & de N... de *Mitiſiant de Saint-Germain*, né le 9 Octobre 1739, à Saint-Domingue, quartier de Mirebalais, élevé Page de la Petite-Ecurie du Roi, en 1754, puis Mouſquetaire de la premiere Compagnie, enſuite Capitaine de Dragons, a épouſé en Mars 1768, Demoiſelle *Charlotte-Françoiſe le Féron*, fille de Meſſire *Jean-Batiſte le Féron*, Ecuyer & Habitant de l'Artibouille, Iſle Saint-Domingue, & de Demoiſelle *Françoiſe le Pelier*, dont un garçon, né le 4 Avril, à dix heures du matin, batiſé, à Paris en 1778, en la Paroiſſe de Saint-Laurent, rue Poiſſonniere.

Meſſire LOUIS-MAXIMILIEN, ALEXANDRE, Comte de Hanache, ſecond fils de JERÔME-MARIE-HUGUES, & de *N... Mitiſiant*, appellé le Chevalier de Hanache, né à Saint-Domingue, quartier des Gonaïves, le 11 Juillet 1745, Capitaine de Dragons, Milice de Saint-Domingue, a épouſé, en 1780, Dame *Henriette Cochon du Puy*, veuve de Meſſire *Jean-Charles Paſcant de Bearn*, Chevalier Marquis *de Poleon*, & fille de Meſſire *Gaſpard Cochon du Puy*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Médecin de la Marine, au département de Rochefort, & de Demoiſelle *Marie Olives Desherbiery de Letinduere*, dont une fille, née à Paris en 1780.

Les armes: *d'argent à une aigle à deux têtes éployées, becquées & onglées d'or, timbrées d'une couronne de Marquis*, ſupports *deux lions d'argent, les têtes couronnées & terraſſées de ſinople* & pour cimier *deux têtes naiſſantes du champ des armes.*

Les alliances de cette ancienne Nobleſſe, lors de ſon établiſſement en Angleterre, dont elle eſt originaire, ſont avec les maiſons de *Salsburi*, *Holdeins*, *Tirconnel*, *Leiceſtre*, *Marburi*, *Eſſex*.

Et depuis ſon établiſſement en France, en Normandie & en Beauvoiſis

Digitized by Google

avec les maiſons de *Teſſon*; *d'Harcourt*; *Mallet*, *de Graville*, *Colombier*, *Mornay*, *Monchevreuil*, *de l'Iſle-Apremont en Lorraine*, *Acher*, Dame le Comte de Bourgogne, *Hennequin*, (race qui ſubſiſte à Paris) *la Ferut* en Provence, *Haugeſt*, *Crécy*, *du Fay*, *Alluyes*, *Montheaux*, *Abancourt*, *Bacqueville*, *Cauliere*; Fontaine, Diocèſe de *Liſieux*, *Laudancourt*, *Mailly*, *Coſſard*, *Culan*, *Dauvet*, Ligne en Haynaut, *l'Epinay*, Seigneur de Bermi, *Coſſard-Villepoix*, *Reignier*, *Feligny*, *Pelletier*, Halluvin, *Briçonnet*, *Carpentier*, *Riquier*, *Pilleavoine*, *Legier*, *la Poterie*, *la Marre*, Aurillac, &c.

ALEN DE SAINT-WOLSTONS, ancienne Nobleſſe de Kildare, en Irlande, dont nous avons parlé *tome XII.* de ce Dictionnaire, *pag.* 460 *& ſuivantes.*

Elle deſcend, en ligne directe, du Chevalier JEAN ALEN, Baronet, qui accompagna GUILLAUME *le Conquérant* dans ſon expédition d'Angleterre; & remonte, par ſa Généalogie, au très-noble CHARLES *Junior*, fils de CHARLES *ſenior*, Duc de Normandie, ainſi qu'il eſt conſigné dans les annales d'Angleterre, & qu'il eſt atteſté par le Chevalier *Thomas Hawely*, premier héraut d'armes de ce Royaume, la huitieme année du regne du Roi HENRI VIII. Cette Généalogie a été dreſſée, ſur les titres, par *Guillaume Hawkins*, Chevalier, Roi d'armes d'Irlande, & a été certifiée par Milord *Townſkend*, Gouverneur-Général du Roi en Irlande, le 15 Novembre 1770; par Milord Rocheford, principal Secrétaire au département du ſud, le 15 Mai 1771; & par le Comte *de Guines*, alors Ambaſſadeur de France en Angleterrre, le 21 Juillet de ladite année. La traduction Françaiſe qui nous en a été fournie, en 1773, a été certifiée conforme à l'original anglais, par M. *Tibiſſen-du-By*, interprete du Roi, le 11 Avril 1773.

GUILLAUME *le Conquérant*, en récompenſe des ſervices du Chevalier JEAN ALEN, particuliérement à la fameuſe bataille de Haſtings, dans le Comté de Suſſex, où le Roi ARROLD fut tué, lui donna des poſſeſſions conſidérables dans les Comtés de Norfolck, Cornwal & Weſtmorland. De ce JEAN ALEN, deſcend, au XXIII. degré, (leſquels degrés ſont prouvés & ſpécifiés en détail dans l'original anglais, qu'il eſt inutile de rapporter ici).

PATRICE ALEN DE SAINT-WOLSTONS, Chevalier, qui leva à ſes frais, un Corps de troupes pour le Service du Roi JACQUES II. Il ſervit en qualité de Major-Général de ſon armée en Irlande, ſe trouva particuliérement au ſiége de la Ville de Limerick, qui obtint une capitulation tellement honorable, qu'il lui fut accordé de conſerver une partie de ſes Terres, malgré ſon attachement à ſon Prince légitime & à la Religion de ſes peres. Il mourut le 12 Octobre 1724, & avoit été marié deux fois. De ſa premiere femme, il eut 21 enfans. De la ſeconde, nommée *Marie*, fille du Chevalier *Jacques Dowdal-d'Alhlommy*, dans le Comté de Meat, il a eu également 21 enfans, & a laiſſé entr'autre: — ANTOINE, qui ſuit; — & LUC, rapporté après ſon aîné.

ANTOINE ALEN, Chevalier, a épouſé, le 20 Octobre 1734, *Marie*, fille du Chevalier *Patrice-Walle de Pollardſtown*, dans le Comté de Carlow,

Digitized by Google

dont ULICK-WALLE ALEN, Chevalier, qui jouit, comme aîné, des Terres de la branche cadette, ſuivant la coutume du pays. Il n'eſt pas encore marié.

LUC ALEN DE SAINT-WOLSTONS Chevalier, frere puîné d'ANTOINE, eſt paſſé au ſervice de France, en 1735, a été Lieutenant au Régiment de Dillon, qu'il a quitté après la Bataille de Fontenoy, pour paſſer dans celui de Lally, en qualité de Capitaine-Aide-Major, a été fait, Chevalier de Saint-Louis en 1756, Major dudit Régiment de Lally, & Aide-Major-Général de l'armée de l'Inde, en 1757. Chargé d'enlever le fort de Sacramalours, près d'Arcate, il le fit eſcalader, & y pénétra le premier avec un Capitaine du Régiment de Lorraine & 20 hommes. Après la premiere bataille de Vanderrachy, gagnée par les troupes du Roi, en 1759, il fut chargé du Commandement de l'armée ſous cette place.

Pendant le blocus de Pondichery, en 1760, il ſe trouva détaché avec 400 blancs dont 150 de Cavalerie, & ſix pieces de campagne, & employé en qualité de Commandant en chef dans l'Inde, avec carte blanche. Il retarda d'autant plus la reddition de la Capitale, qu'après s'être emparé du fort de Thiagare, qui depuis coûta aux Anglois un ſiege de trois mois, il paſſa les Gattes pour joindre le camp des Marattes, & les mener au ſecours de Pondichery, comme il avoit été convenu, mais les Marattes ayant changé d'avis, il marcha au camp d'Heyderſaeb, dans le Mayſſour, qui dut à la Cavalerie blanche, à la tête de laquelle LUC ALEN combattoit pour mettre ce Général Indien en état de ſecourir Pondichery, le ſuccès d'une bataille qui devint l'époque de ſa puiſſance; LUC ALEN y fut bleſſé, Pondichery s'étant rendu, il retourna en France, ayant eu l'avantage d'être reſté avec la Cavalerie blanche, les derniers François en armes & les ſeuls de l'expedition qui ne furent point faits priſonniers de guerre.

Il a épouſé le 5 Octobre 1762, Demoiſelle *Marie-Charlotte-Adélaïde de Béhague*, fille puînée de feu *Pierre de Béague*, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi depuis 1768, qui a commandé en Amérique & à Breſt. Voyez BÉAGUE, *tome II.* de ce Dictionnaire. De ce mariage ſont iſſus un garçon & cinq filles, ſavoir: — 1 LUC-PATRICE-JEAN, Chevalier, né le 26 Août 1775; — 2 ELÉONORE-ANTOINETTE, née le 19 Juin 1765; — 3 LUCE-JULIE, née le 13 Décembre 1766; — 4 AIMÉE-POLIEUCTE, née le 14 Mars 1768; — 5 CHARLOTTE-ADÉLAÏDE, née le 8 Mai 1769; — 6 ISABELLE-JEANNE, née le 5 Septembre 1771.

Les armes: *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois beſans de même, 2 & 1, chargés chacun d'un chien courant d'argent; au chef d'azur, chargé d'un lion d'argent, herminé, accoſté de deux croiſſans renverſés, auſſi d'argent, herminés.* Cimier *un caſque fermé, d'argent & d'azur, ſurmonté d'un léopard, partie d'or & de gueules, tenant dans ſes pattes un giroflet épanoui d'argent & de gueules.* Deviſe: FORTIS ET FIDELIS.

ALEYRAC (D'): Maiſon très-ancienne, originaire de Languedoc, dont la branche ainée eſt éteinte. La cadette eſt établie en Vivarais.

L'Hiſtoire générale de Languedoc, *tome II, pag.* 428, des preuves, fait mention de deux D'ALEYRAC, qui prêterent ſerment de fidélité au Vicomte *Bernard-*

Digitized by Google

Bernard-Aton, lors de la ſoumiſſion des Nobles du Comté de Carcaſſonne, rebelles à ce Vicomte, vers l'an 1124. — R. D'ALEYRAC (*de Alcoira*) fut témoin à l'acte de ceſſion fait le 13 des kalendes d'Avril 1181, de la Terre de Beſous, par *Bernard-Aton*, Vicomte de *Niſmes* & d'*Agde*, en faveur de *Roſtaing de Marguerite. Hiſt. de Languedoc, tome III, pag.* 153 des preuves.

Cette Maiſon habitoit, au commencement du XIII. ſiecle, dans la Terre de Colombies, annexée à la Baronnie d'Aigremont, ainſi que bien d'autres, entre Alais & Sommieres.

On trouve, dans les archives du Château d'Aigremont, des ventes & des acquiſitions en 1250, 1296, 1297 & autres années, faites par GUILLAUME D'ALEYRAC, Chevalier, fils de BERTRAND. Le petit-fils de ce dernier, nommé PIERRE D'ALEYRAC, Chevalier, acquit de *Catherine de Plaſian*, en 1321, ladite Baronnie d'Aigremont, compoſée de dix Paroiſſes contiguës, qui étoit échue en partage à cette *Catherine*, fille aînée & cohéritiere de feu *Guillaume de Plaſian*, Seigneur de Veſenobre.

La branche aînée s'eſt éteinte dans noble PONS D'ALEYRAC, Baron d'Aigremont, mort des bleſſures qu'il avoit reçues à l'armée, en 1549. Il avoit épouſé *Marguerite de Cambis*, dont il eſt parlé dans le *Dictionnaire de Moréri, tome III, pag.* 93, édition de 1759, au ſujet de deux traductions qu'elle publia dans le XVI. ſiecle. De ce mariage vint pour fille unique & héritiere

MARGUERITE D'ALEYRAC, Baronne d'Aigremont, Dame de Colombies, Ledignan, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Benezet, Saint-Nazaire-des-Gardies, Saint-Martin de Ligaujac, Marvejols, Canaules, Marcillargues, & Saint-Roman. Elle épouſa, le 13 Avril 1561, *Thomas de Rochemore*, Seigneur de Saint-Michel, fils de *Jacques*, & de *Jeanne de Saint-Felix*, ſa premiere femme. Elle lui porta la Baronnie d'Aigremont, & les autres biens de la branche aînée de ſa Maiſon. Voyez ROCHEMORE, *tome XII* de ce Dictionnaire.

La branche cadette des D'ALEYRAC établie en Vivarais, a ſouffert beaucoup de révolutions & d'accidents. Leur Maiſon a été incendiée au moins deux fois : elle fut auſſi pillée & ravagée par les Proteſtans, en 1683, lorſque noble NOÉ D'ALEYRAC, Sieur du Colombier, Seigneur de Chambeſon, ſoutenoit contr'eux le ſiége de Cruas, ou qu'il étoit à l'armée du Roi, commandée par le *Duc de Noailles*, ce qui a fait perdre quantité de titres & de papiers à cette famille, ainſi que pendant les troubles du Vivarais, depuis le regne de CHARLES IX, juſqu'à la fin de celui de LOUIS XIV. Ceux de ce nom ayant tous été au ſervice, & abſens de chez eux, il ne leur a pas été poſſible de veiller à la défenſe & conſervation de tout ce qui les intéreſſoit. Ce qui ſe trouve de titres originaux de la branche aînée de la Maiſon D'ALEYRAC, eſt au Château d'Aigremont, en bonne forme, & conſiſte en contrats de mariage, teſtamens, hommages & autres, depuis l'an 1100, juſqu'en 1568. Depuis cette derniere époque juſqu'à préſent, ils ſont au Château d'Aleyrac-ſur-Saint-Vincent de Barrès, en Vivarais : ce ſont ſur ces derniers titres recouvrés avec beaucoup de peines & de ſoins, qu'a été dreſſée la Généa-

Digitized by Google

logie que nous allons raporter ici, (laquelle eſt à ſubſtituer à celle inſérée *tome V. pag.* 453, *à* 456) à cauſe des additions & corrections qu'on nous a fait paſſer en Avril 1774.

I. Noble CLAUDE D'ALEYRAC-DU-COLOMBIER eſt cru fils, ainſi que ledit Noble PONS D'ALEYRAC, de *noble, magnifique & puiſſant Seigneur Meſſire* GUILLAUME-FRANÇOIS D'ALEYRAC, Baron d'Aigremont, Chevalier de l'Ordre du Roi, & l'un des Exempts & Penſionnés de ces cent Gentilshommes, ſous FRANÇOIS I. Un vieil écrit de la famille porte, qu'*il étoit homme d'armes, à la bataille de Cerifoles, en* 1544, *où il fit des vaillances de courage*. Il épouſa Demoiſelle *Jeanne de Mercoyrol*, & en eut : — GUILLAUME, qui ſuit ; — & GUINOT, auteur des Seigneurs de Faugeres, rapportés ci après.

Le ſurnom & titre *du Colombier*, que les deſcendans de cette branche ont preſque tous porté, leur vient de la Paroiſſe du même nom, dont ceux de la branche ainée d'Aigremont étoient Seigneurs.

II. Noble GUILLAUME D'ALEYRAC-DU-COLOMBIER, Seigneur de Chambeſon, fut Lieutenant d'une Compagnie de cent hommes, à la bataille de Moncontour, en 1569 ; ſervit depuis contre la Ligue, en qualité de Capitaine de cent hommes d'Infanterie des troupes de HENRI IV ; reçut une bleſſure qui l'obligea de ſe retirer du ſervice, & mourut en 1606, ou 1607. Il avoit épouſé par contrat paſſé devant *Jean Grel*, Notaire de Chomerac, le 15 Janvier 1575, *Anne de Sibleyras*, morte en 1631 ou 1632, fille de Noble *Jean de Sibleyras*, Bailli de la Ville & Baronnie de Privas, & d'*Iſabeau de Châteauneuf*, dont il laiſſa :

III. Noble DAVID D'ALEYRAC, Seigneur de Chambeſon, qui s'adonna, dans ſa tendre jeuneſſe, à l'étude des Loix, & devint un grand Juriſconſulte, choſe rare dans un ſiécle où la Nobleſſe ſe faiſoit gloire de ne rien ſavoir ; mais il abandonna, par intervalle, cet état, pour remplir les devoirs que ſa naiſſance & l'exemple que ſes ancêtres lui impoſoient. Il rendit hommage au Roi, le 1 Décembre 1605, des châteaux, fiefs, rentes de cens de Chambeſon, mandement de la Baronnie de Barry ; ſervoit, en 1609, en qualité d'*homme d'armes* dans la compagnie de M. le Duc *de Vendôme*, ſuivant un certificat du ſieur d'*Heure*, Lieutenant de cette compagnie, du 14 Novembre de cette année ; fut fait Capitaine d'une compagnie de 100 hommes, par commiſſion du 12 Juillet 1616, & fut envoyé, ſous les ordres de CHARLES-EMMANUEL, Duc de SAVOIE, allié de la France : fut appellé, en 1639, pour marcher au ban & arriere-ban, ainſi que toutes les autres fois qu'il fut convoqué ; & décéda le 20 Septembre 1649. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Pierre de Papize* & *Jean Grel*, Notaires à Chomerac, le 30 Décembre 1604, Demoiſelle *Suſanne de Jullien*, fille puinée de feu Noble *Jean de Jullien*, ſieur du Fraiſſe & de Demoiſelle *Iſabeau de Chambaud*, du lieu de Saint-Martin de Valemas. Elle fit ſon dernier teſtament, le 3 Juillet 1654, en faveur de ſon fils ainé, & mourut à Chambeſon, le 1 Août de ladite année. De ce mariage naquirent : — 1 ETIENNE, qui ſuit ; — 2 JEAN, Capitaine au Régiment d'Infanterie de *Pierre Gourde*, ſon parent, & mort en cette qualité à Sommerive-des-Bois

Digitized by Google

en Italie, le 28 Octobre 1640, âgé de 19 ans; — 3, 4, 5 & 6. PAULE, ANNE, GENEVIÉVE & JUDITH.

IV. Noble ETIENNE D'ALEYRAC, I. du nom, porta le titre & le nom *du Colombier*, du vivant de ſon pere, & enſuite celui *de Chambeſon*. Il ſervit comme Gentilhomme au ban & arriere-ban, commandé pour aller au ſiége de Perpignan; fut Capitaine au Régiment de Languedoc, en 1634, puis Capitaine dans celui de Leſdiguieres, par commiſſion du premier Août 1642, & ſervit en cette qualité dans les guerres d'Italie, en 1643. Il fit hommage, le 8 Décembre 1672, à noble *Alexandre de Silol*, Seigneur de Saint-Vincent, pour ſon fief franc & noble & fonds nobles par lui poſſédés en ladite Paroiſſe de Saint-Vincent, relevant dudit Seigneur, & le 5 Août 1679, il rendit hommage au Roi de ſa Seigneurie de Chambeſon, & prêta ſerment entre les mains de *Jacques-Hercule de Bouſquet-Montlaur*, Conſeiller du Roi, Tréſorier-Général de France, Intendant des Gabelles en Languedoc, au nom de Sa Majeſté. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *la Grange*, Notaire, le 22 Octobre 1634, Demoiſelle *Cathérine de Chambaud*, fille de noble *Noé de Chambaud*, Seigneur d'Argences & de Saint-Leger, & de Demoiſelle *Simone de la Tour*. Il fit ſon dernier teſtament le 16 Août 1686, inſtitua ſa femme ſon héritiere univerſelle, à la charge de remettre ſes biens à qui bon lui ſembleroit de ſes deux enfans mâles qui lui reſtoient alors; & mourut à Saint-Vincent de Barrès, le 20 des mêmes mois & an, avec les formalités d'un Catholique, ayant été toute ſa vie un zélé proteſtant; ſes ſentimens ſur la religion l'ayant obligé deux fois à ſortir du Royaume. Il fut fait Colonel-Lieutenant au Service du Duc *de Brandebourg*, à la ſuite du Régiment de Danuple; mais il rentra dans ſa Patrie quand tout fut pacifié. Sa veuve, *Catherine de Chambaud*, ſortit auſſi du Royaume pour fait de Religion, vers la fin de 1686, mais elle y rentra, & vint mourir en ſa patrie en 1689, le jour de Saint-Vincent. Elle avoit, par contrat paſſé devant *Meynis*, Notaire, le 31 Août 1686, fait démiſſion de ſon héritage en faveur de NOÉ D'ALEYRAC, ſon fils. Leurs enfans furent: — 1 LOUIS, Sieur du Colombier, né le 11 Mar 1636, qui ſervit d'abord dans le Régiment de Saint-Ciergue, Cavalerie, enſuite fut Capitaine au Régiment d'Infanterie de Limouſin, dans lequel il ſervit en Allemagne & en Flandres, & mourut à Chomerac en Vivarais, le 1 Mars 1666; — 2 JACQUES, Sieur du Colombier, né à Chambeſon, le 14 Octobre 1648, d'abord Page du Prince d'*Orange*, enſuite fait Capitaine, en 1674, dans la milice du Vivarais, Régiment de Viviers, qui fut envoyé en Catalogne. Au retour de ces Milices de l'armée de Catalogne, étant tombé malade à Montpellier, il ſe retira chez lui, où il mourut, le 13 Décembre, 1674; — 3 NOÉ, Sieur de la Condamine, né au mois de Février 1649, marié, par contrat paſſé devant *Hilaire Fargier*, Notaire, le 25 Mars 1686, avec Demoiſelle *Marie Moton*, du lieu & paroiſſe de Saint-Montant. Il fut Cadet aux Gardes de Sa Majeſté, en 1671, ainſi qu'il eſt conſtaté par un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 14 Août de ladite année, qui ordonne au ſieur ETIENNE D'ALEYRAC, ſon pere, de lui payer annuellement, pendant ſa vie 300 livres de penſion, parce qu'il lui refuſoit toutes ſortes de ſecours & d'aſſiſtance, en haine de ſa converſion vers la Religion Catholique;

Digitized by Google

fut Lieutenant au Régiment de Bourgogne, en 1672, & paſſa, dans la même qualité, en celui d'Iſlande, entra enſuite dans les Gardes-du-Corps du Roi, & fut encore Officier dans le Régiment de Cayeux, Cavalerie en 1688. Il eſt mort Lieutenant de Cavalerie à l'Hôtel Royal des Invalides, vers l'an 1718, ſans laiſſer de poſterité, & avoit eu rang de Capitaine de Cavalerie dans les troupes; — 4. autre NOÉ, qui ſuit; — 5. ETIENNE, Sieur de Pramoulenc, né le 22 Décembre 1655, Sous-Lieutenant au Regiment de Piémont, mort à Pignerol, le 29 Septembre 1673; — 6, — 7, — & 8, JEANNE, CATHERINE, & SUSANNE.

V. Noble NOÉ D'ALEYRAC, I. du nom, Sieur du Colombier, Seigneur de Chambeſon, naquit audit lieu, le 18 Juillet 1650. Son pere le fit élever à Geneve & en Suiſſe, dans la Religion prétendue Réformée, qu'il abjura, à Paris, le 30 Mars 1673, & rentra dans le ſein de l'Egliſe. Il défendit glorieuſement ſa Religion, ſa Patrie & ſon Roi, & ſe rendit recommendable pendant les troubles & les guerres du Vivarais, ſous LOUIS XIV; ſervit, en 1673, dans les Gardes-du-Corps du Roi, fut, en 1674, Officier au Régiment Dauphin, Dragons, & bleſſé dangereuſement à la bataille de Senef, la même année; défendit, contre les Proteſtans, Cruas, & conſerva cette place au Roi juſqu'à l'arrivée des troupes, commandées par le *Duc de Noailles:* ſes biens en ſouffrirent beaucoup, les Proteſtans les pillerent & les ſaccagerent; mais le *Duc de Noailles*, rempli d'eſtime & d'amitié pour lui, le fit venir à Paris, en 1684, & ſollicita pour lui des graces à la Cour. Le 22 Mars 1687, il tranſigea, avec ſon autre frere NOÉ D'ALEYRAC, Sieur de la Condamine, pour ſes droits de légitime. Il eut ordre, en 1689, du Sénéchal de Niſmes, de s'y rendre, le 21 Avril, bien armé & équippé, pour marcher à l'arriere-ban comme les autres Gentilshommes; fut pourvu de la charge de Capitaine de la Compagnie franche de Cruas, vers l'an 1693; ſe trouva au ſiége de Barcelone, en 1697; & eut encore une commiſſion de Capitaine, le 8 Avril 1705. Il fut marié, 1°. par contrat paſſé devant d'*Arnaud* & *Sibleyras*, Notaires de Privas, le 18 Mars 1676, avec Demoiſelle *Jeanne de Garnier*, ſœur de la Marquiſe d'*Arlandes-de-Mirabel*, & fille de *René de Garnier*, & de *Jeanne de Béchon*. Par teſtament paſſé devant *Meynis*, Notaire, le 18 Janvier 1693, ladite *Jeanne de Garnier*, nomma ſon époux pour ſon héritier, à la charge de remettre ſon héritage à celui de ſes enfans que bon lui ſembleroit; fit une diſtribution à ſes enfans de ſes nippes, effets & bijoux, & donna un diamant à ſon fils ainé. Elle mourut le 4 Avril 1695. Il épouſa 2°. par contrat paſſé devant ledit *Meynis*, Notaire, le 23 Novembre 1695, Demoiſelle *Suſanne du Solier*, fille de Noble *Etienne du Solier*, & de *Marie du Serre*. Elle eſt décédée au mois de Janvier 1715, & NOÉ D'ALEYRAC, qui avoit abjuré à Paris, le 30 Mars 1673, l'héréſie de Calvin, & s'étoit fait Catholique entre les mains du ſieur *Charbon*, Chanoine & Pénitencier de l'Egliſe de cette Ville, ſuivant le certificat de ce dernier, en date du 25 Mars 1684, eſt mort le 7 Octobre 1717, à Vallon en Vivarais, en revenant de prendre les bains de Saint-Laurent. Il a eu de ſon premier mariage: — 1 NOÉ, Sieur du Colombier, né le dernier Février 1679, Capitaine au Régiment d'Arcy, d'où il paſſa en celui de Béarn, le 8 Novembre 1710, tué d'un

Digitized by Google

boulet de canon, qui lui emporta la tête, à la tranchée du siége du Quesnoy, en 1712; — 2. PIERRE, dont l'alliance est ignorée; — 3 JOSEPH, qui suit; — 4 PAUL, né à Saint-Vincent de Barrès, le 22 Mars 1684, Lieutenant de Cavalerie, qui passa à Rome, environ l'an 1714. Il eut un emploi dans cette Cour, & se maria à Civita-Vecchia, où il est mort sans enfans, en 1748 ou 1749; — 5 ETIENNE, mort jeune; — 6, & — 7, JEANNE & MARIANNE, Demoiselles; — 8. & N.... D'ALEYRAC, né le 16 Janvier 1693, non encore batisé lors du testament de sa mere, du 18 des mêmes mois & an. Et de son second mariage vinrent: — 9. SCIPION, Sieur de la Chaise, né à Saint-Vincent de Barrès le 14 Octobre 1696. Il étudia chez les Jésuites à Tournon, fit des progrès dans l'éloquence & la Poésie Françoise; & après ses études, ayant pris le parti des armes, il entra Cadet dans le Régiment d'Infanterie de Beauvoisis, en attendant sa nomination à une Lieutenance; mais il mourut à Monaco, le 23 Novembre 1718; — 10 autre NOÉ, rapporté après la postérité de JOSEPH, son frere aîné consanguin; — 11. autre ETIENNE, Sieur de la Condamine, né à Saint-Vincent de Barrès, le 13 Janvier 1704, qui servit le Roi dans le Régiment de Languedoc, Dragons, où il fut fait Cornette, en 1734. Il est mort Lieutenant audit Régiment, à Saint-Léonard en Baviere, le 21 Mars 1743. Par son testament militaire, du jour précédent, reçu par les Officiers de son Corps, il fit son heritier Noble NOÉ D'ALEYRAC, Sieur de la Chaise son frere, ci-devant Cadet dans le même Régiment; — 12 & ELISABETH, non mariée.

VI. Noble JOSEPH D'ALEYRAC, Sieur de la Condamine, né à Saint-Vincent de Barrès, le 27 Février 1681, servit le Roi comme ses peres & ayeux, fit ses premieres armes au Régiment de Talande, Infanterie, où il fut fait Lieutenant, le 6 Janvier 1706, jusqu'en 1710, qu'il entra, en la même qualité, dans le Régiment de Béarn, Infanterie, & y servit avec distinction jusqu'en 1722, suivant deux lettres de la Cour, des 26 Juillet & 14 Octobre 1710. Il transigea, par acte passé devant *Rabaniol*, Notaire à Villeneuve-de-Berc, le 24 Juillet 1729, avec NOÉ & ETIENNE D'ALEYRAC, ses freres, pour leurs droits légitimes & partages de biens; & épousa, par contrat passé devant *Jacques Cornet*, Notaire à Rochemore, le 17 Février 1717, Demoiselle *Catherine de Guion-de-Geis-de-Pampellonne*, fille de Noble *Jacques de Guion-de-Geis*, Seigneur de Pampellonne, & de Dame *Gabrielle d'Aymard*. Le 4 Novembre de la même année, il rendit hommage & dénombrement devant *Delpuech*, Notaire, à Noble *Simon Deyil*, Seigneur de Saint-Vincent de Barrès, des Directes & Fiefs nobles qu'il possédoit dans cette Paroisse. Il mourut à Saint-Vincent de Barrès, le 20 Décembre 1738; & sa veuve, qui testa devant *Cornet*, Notaire à Rochemore, le 19 Janvier 1739, décéda au même lieu, le 6 Août 1754, ayant eu de son mariage, entr'autres enfans: — 1. PAUL-DAVID, qui suit; — 2 JOSEPH, surnommé *de la Condamine*, né à Saint-Vincent de Barrès, le 17 Mai 1728, qui a été Officier au Corps-Royal d'Artillerie, s'est distingué au siége des Isles de Saint-Marguerite, & est mort à Saint-Vincent de Barrès, le 20 Novembre 1768; — 3 PAUL-JEAN, dit le *Chevalier* D'ALEYRAC, né le 27 Août 1729, Capitaine en 1772, au Régiment de Toul du Corps-Royal d'Artillerie, Commandant de l'Artillerie, à

Digitized by Google

l'Iſle de la Guadeloupe, penſionné du Roi depuis le ſiége de Mahon, où il ſe diſtingua & fut bleſſé, & Chevalier de Saint-Louis. Il a épouſé, à la Guadeloupe, en 1768, Demoiſelle *Anne de Bautheae-de-Granval*, ſa parente ; — 4 GABRIELLE, morte en 1767 ; — 5, & — 6, MARIE-ANNE-CATHERINE, & JEANNE CATHERINE, qui vivoient ſans alliance en 1769.

VII. Noble PAUL-DAVID D'ALEYRAC, Co-Seigneur, Haut-Juſticier de Saint-Vincent de Barrès, Co-Seigneur direct de Saint-Pierre de Barry, Saint-Martin le ſupérieur & l'inférieur, Saint-Bauzille, Saint-Leger, &c., né le 2 Janvier 1724, Capitaine au Régiment de Grenoble du Corps-Royal d'Artillerie, fait Chevalier de Saint-Louis avant ſon tour, à cauſe de la diſtinction avec laquelle il ſervit au ſiége de Caſſel, ſous le Comte de *Broglie*, s'eſt marié, par contrat paſſé devant *Julien*, Notaire, le 15 Février 1768, avec *Marie-Thereſe de Barruel*, de la Ville de Villeneuve-de-Berc, fille de Noble *Antoine de Barruel*, Seigneur, Haut-Juſticier de Chaix, Co-Seigneur direct de Mirabel, d'Arbres, &c. & de Dame *Madeleine de Meunier*, dont il a : — PAUL-LOUIS D'ALEYRAC, Chevalier, né le 16 Janvier 1769.

VI. Noble NOÉ D'ALEYRAC, II. du nom, Sieur de la Chaiſe, ſecond fils de NOÉ D'ALEYRAC, & de *Suſanne du Solier*, ſa ſeconde femme, fit ſes premieres armes dans le Régiment de Languedoc, Dragons, & enſuite dans celui de Picardie ; ſe diſtingua à la bataille de Parmes, où il fit priſonnier un Officier de marque. Il quitta le ſervice pour épouſer, par contrat paſſé devant *Jean Expi*, Notaire, le 3 Décembre 1734, Demoiſelle *Jeanne-Marie Vernhes*, née le 13 Juin 1714, fille & héritiere de *Jean de Vernhes*, Juge de Saint-Pierre, ville dans le Bas-Vivarais, au Diocèſe de Viviers, & de *Gabrielle de Bannes-de-Boiſſ-de-Saint-Montant*. Elle eſt morte *ab inteſtat* le 18 Février 1745 ; & ſon mari, qui teſta devant ledit *Jean Expy*, Notaire, le 15 Avril 1745, en faveur de ſes enfans, par égale portion, eſt mort à Saint-Pierre-Ville, le jour ſuivant de la même année. Il a laiſſé de ſon mariage : — 1 JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 2 ETIENNE, né à Saint-Pierre-Ville, le 8 Mai 1738, qui ſervit dans le Régiment d'Infanterie de Médoc, & ſe trouva au ſiége de Mahon, où il donna des preuves de ſa valeur, ayant été le premier qui monta ſur la muraille à l'aſſaut du fameux fort Saint-Philippe. Etant tombé malade des fatigues qu'il y eſſuya, les Médecins lui ordonnerent d'aller prendre l'air natal, & il eſt mort à Saint-Pierre-Ville d'une maladie de langueur, le 24 Août 1768 ; — 3 JACQUES-FRANÇOIS, né à Saint-Pierre-Ville, le 1 Décembre 1739, Lieutenant du Régiment de Languedoc, Infanterie, qui a fait la derniere guerre de Corſe avec diſtinction, pendant la ſoumiſſion de cette Iſle, en 1768 & 1769 ; — 4 AUGUSTIN, dit le *Chevalier d'Aleyrac*, né à Saint-Pierre-Ville, le 11 Mai 1743 : il a fait ſes premieres armes dans le même Régiment que ſes freres, qu'il a quitté pour entrer dans le Corps-Royal d'Artillerie, où il étoit Officier d'Artillerie, dans l'Iſle de France, ou Iſle Maurice, en Affrique en 1772 ; — 5 & JEANNE-MARIE, née à Saint-Pierre-Ville, en 1744, où elle eſt morte, le 19 Août 1749.

VII. Noble JEAN-BATISTE D'ALEYRAC, né à Saint-Pierre-Ville, le 29 Avril 1737, a fait la derniere guerre en Canada, en 1755, avec beaucoup de diſtinc-

Digitized by Google

tion, de zéle & d'application, a été bleſſé aux deux batailles ſous Quebec, du 13 Septembre 1759, où fut tué le Marquis de Montcalm, & à celle du 28 Avril 1760, où il ſauva le Chevalier de *Levis*, ſon Général, qu'il empêcha d'être fait priſonnier ou tué par les Anglois, en combatant vaillamment avec 28 Grenadiers qu'il commandoit, contre environ 100 des Ennemis, avant l'affaire générale. Il a fait enſuite toute la guerre de Corſe, pendant la conquête de cette Iſle, & eſt depuis 1768, Capitaine du Régiment de Languedoc, Infanterie, où il a commencé de ſervir en 1754.

Seigneurs des FAUGERES, *établis à Saint-Vincent de Barrès.*

II. Noble GUINOT D'ALEYRAC, fils puîné de CLAUDE, & de *Jeanne de Mercoyrol*, s'allia, en 1598, avec *Madeleine de Chelard*, Dame des Faugeres, en la Paroiſſe de Saint-Vincent de Barrès. Il en eut, entr'autres enfans :

III. Noble DANIEL D'ALEYRAC, Docteur ès Droits, Seigneur des Faugeres, qui eut ordre, le 7 Avril 1631, du ſieur *Tardieu*, Juge du Bas-Vivarais, Commiſſaire Subdélégué du ban & arriere-ban, de ſe pourvoir d'armes & de chevaux, pour être prêt à marcher pour le ſervice du Roi, au premier avis, avec les autres Gentilshommes du pays. Il reçut cet avis le 1 Octobre 1639, du Subdélégué de l'Intendant, pour ſe rendre à l'armée, en ſa qualité de Gentilhomme, & avertir les autres de ſa connoiſſance. Suivant un certificat du 1 Septembre 1642, il fut Capitaine dans le Régiment de *Pierre-Gourde*, & ſervit dans les guerres d'Italie. Suivant un autre certificat du 1 Octobre de la même année, on voit qu'il ſervit encore au ban & arriere-ban pour aller au ſiége de Perpignan. Il épouſa Demoiſelle *Louiſe d'Audemar*, dont la mere étoit une *Pierre-Gourde*; & en eut : — 1 FRANÇOIS-LOUIS, qui ſuit; — 2 N.... D'ALEYRAC, ſurnommé *de Combegrand*, Cornette dans le Régiment de Cavalerie de Servon, le 1 Avril 1673, Lieutenant, le 6 Juillet 1675, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Baron de *Quinoy*, & tué à la tête de ſa Compagnie; — 3 & N.... D'ALEYRAC, mort au mois de Septembre 1676, étant Cornette au même Régiment de Cavalerie du Baron de *Quinoy*.

IV. Noble FRANÇOIS-LOUIS D'ALEYRAC, Seigneur des Faugeres, a été Capitaine d'Infanterie, & épouſa Demoiſelle *Judith de Serre*, dont, entr'autres enfans 3 filles, — 1 SUSANNE, Dame des Faugeres, vivante en 1772, veuve de noble *Antoine Pichon de Brellay*, de la ville de Tournon, dont : — *N.... Pichon*, Seigneur des Faugeres, mort à Verſailles, le 5 Juin 1766, Chevalier de Saint-Louis & Ecuyer Cavalcadour de feue Madame la Dauphine; — & *N.... Pichon*, Dame des Faugeres, mariée en 1766 à noble *N.... de l'Hermuſieres*, Capitaine au Régiment de Lorraine. — 2 CLAUDINE-GABRIELLE, morte mariée; — 3 & une autre SUSANNE, dite la jeune, vivante en 1772 ſans alliance.

Tous les deſcendans de cette branche des Seigneurs des Faugeres, ont ſervi le Roi, & on a trouvé dans les titres de la branche aînée, tout ce qu'on vient de rapporter.

Les armes : *écartelé d'azur, le 1 & 4 chargé d'un demi-vol dextre éployé*

Digitized by Google

d'or; & *le 2 & 3 d'une tour donjonnée de trois piéces d'argent, maçonnée de ſable. L'écu timbré d'un caſque à cinq grilles, accompagné de ſes lambrequins aux émaux de l'écu, la toque ou bourlet de même.* Cimier, *une aigle iſſante de ſable, tenant dans ſon bec une branche de laurier de ſinople.* Supports, *deux aigles d'or.*

La branche ainée de cette maiſon portoit *le demi-vol abaiſſé.* Cette branche-ci en a changé l'aſſiette & mis *le vol élevé*, ſans doute pour *briſer* comme cadets, ainſi que cela ſe pratiquoit beaucoup autrefois, ſelon les loix héraldiques.

Cet écuſſon que leurs ancêtres ont ſûrement porté depuis l'uſage des armoiries, le rapport qu'il a avec leur nom par le *demi-vol*, en patois du Languedoc, eſt auſſi une marque de leur antiquité. Les blaſons les plus anciens & les plus glorieux ſe trouve preſque tous de cette ſorte.

*ALLASSAC : petite ville & grande Paroiſſe du Bas-Limouſin, Election de Brives, Sénéchauſſée d'Uzerche.

La Seigneurie d'ALLASSAC, eſt une des plus anciennes de cette Province, dont l'Evêque de Limoges eſt le Seigneur Suzerain. La Seigneurie lui appartient par indivis avec les différens Co-Seigneurs. Il a le droit de nommer le Juge, & les Co-Seigneurs doivent nommer le Procureur-Fiſcal & le Greffier. Les principaux Co-Seigneurs de la ville d'Allaſſac ſont :

M. *de l'Aſteyrie*, Comte de Saillant, Seigneur de Comborn, de Saint-Viance, de la Baſtide en partie, & autres lieux.

M. *de Pradel*, Seigneur de la Maſe, de Roffignat, de Charliat &c., Lieutenant-Général de la Sénéchauſſée d'Uſerche.

M. *du Myrat*, Gouverneur & ancien Maire perpétuel de la ville de Tulle.

M. *de Lanſade*, Seigneur de Chanac & de Saint-Bonnet, Gendarme de la Garde ordinaire du Roi.

M. *de Chiniac-de-la-Baſtide*, Seigneur du Claux, des Coulombiers & de la Baſtide en partie, Conſeiller du Roi, Rapporteur du Point d'Honnneur au Bas-Limouſin.

M. Le Commandeur du Temple, dans la Paroiſſe d'Allaſſac.

M. *du Mas*, Seigneur du Mas, Marquis de Payſac, & les Moines d'Obaſine.

Le Comte *du Saillant*, MM. *de Pradel-de-la-Maſe*, *de Lanſade*, *de Chiniac-de-la-Baſtide* & le Marquis *de Payſac* ont chacun leur Chapelle dans l'intérieur de l'Egliſe de la ville d'Allaſſac. Il y a dans cette ville un Hôpital fondé par feu l'Abbé *Dubois*, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, & hors la ville une Egliſe de la Confrérie des Pénitens blancs. Cette ville eſt murée de tous les côtés : les monumens, qui exiſtent encore hors de ſon enceinte, prouvent qu'elle étoit beaucoup plus conſidérable. On n'y compte aujourd'hui que 612 feux; elle eſt à 13 lieues de Limoges au ſud, & à 3 lieues de Brives-la-Gaillarde au nord. Le vin d'Allaſſac paſſe pour le meilleur du Bas-Limouſin. Notice envoyée au Libraire en Juillet 1773.

ALSACE.

Digitized by Google

ALSACE. Il y a eu des Comtes de Flandres de ce nom, dont étoit PHILIPPE D'ALSACE, Comte de Flandres, par ſucceſſion de ſon pere THIERRY. Il étoit Comte de Vermandois par ſa femme, fille ainée de *Raoul*, I. du nom, deſcendant de HUGUES-CAPET. *Iſabelle de Hainault* étoit ſa niece, étant fille de MARGUERITE D'ALSACE, ſa ſœur ainée, & de *Baudouin*, Comte de *Hainault*, dont les enfans hériterent du Comte de Flandres, PHILIPPE D'ALSACE n'en ayant point eu de ſes deux femmes.

ALZATE : dont le nom eſt GAMBOA D'ALZATE, ancienne Nobleſſe de la Province *de Guipuſcoa*, dont étoient; JEAN LOPÉS de GAMBOA, vivant en 1340. *Jean de Gamboa*, Capitaine-Général de *Guipuſcoa*, qui commanda les armées de *Ferdinand Roi de Caſtille*, en 1471. Il avoit pour frere, JEAN RUIS de *Gamboa*, Chevalier, Seigneur de la Renterie, qui ſe maria avec MARIE, Dame d'ALZATE, dont il eut RODRIGUE de GAMBOA d'ALZATE, qui ſe maria avec MARIE-ANNE d'URTUBIE, de Saut & de Miots, au pays de Labour, mariée en premiere noces, en 1464, avec *Jean* de *Monreal*, dont nous avons parlé au mot MONREAL *tome X pag.* 442. Chevalier, l'un des Gentilshommes ordinaires des Rois *Charles VII & Louis XI.* Cette *Marie* d'*Urtubie* étoit fille & héritiere de *Sanche Martin* d'*Urtubie* & de *Thereſe Laſcano*, laquelle porta à RODRIGUE de *Gamboa* d'ALZATE, ſon ſecond mari, tous les biens de ſa maiſon, entr'autres le château & la forteresſe d'*Urtubie*, au pays de Labour, ſitués dans la Paroiſſe de *Saint-Vincent* d'*Orogne*, Dioceſe de Bayonne, qui a eu ſes Seigneurs particuliers dès le XI ſiecle.

Ce château d'*Urtubie* eſt une place limitrophe de la France & d'Eſpagne, où les Empereurs, les Rois d'Eſpagne & de France ſe ſont donnés pluſieurs fois des rendez-vous pour la concluſion des treves & traités de paix. Cette ſeigneurie d'*Urtubie* fut érigée en Vicomté par lettres patentes de *Louis XIII*, en faveur de SALVAT d'ALZATE, Seigneur d'*Urtubie*, en conſidération de ſes ſervices & de ceux de ſes ancêtres.

Au mot URTUBIE, *tome XII de notre Dictionnaire de la Nobleſſe, pag.* 714, Nous avons donné la filiation ſuivie de la branche ainée de la maiſon d'*Alzate*, laquelle, par accord fait & paſſé à Bordeaux, le 2 Avril 1540, entre JEAN de GAMBOA d'ALZATE & *Jean* de *Monréal*, le château d'*Urtubie* reſta, & ils ont joint depuis à ceux de GAMBOA d'ALZATE, celui d'URTUBIE, comme bien qui leur appartient.

Nous renvoyons à ce *tome XII du Dictionnaire de la Nobleſſe*, pour la *branche ainée d'Alzate d'Urtubie*, & voici, ſuivant le mémoire qu'on nous a fait paſſer, la filiation de la *ſeconde branche*, établie en Picardie.

Seconde branche de GAMBOA D'ALZATE D'URTUBIE, établie en Picardie.

VI. PIERRE D'ALZATE D'URTUBIE, troiſieme fils de JEAN D'ALZATE D'URTUBIE, & de *Marie d'Eſpelette*, partit pour l'expédition de Malte, en 1563; tranſigea pour ſes droits, en 1666; ſervit dans toutes les guerres de ſon tems; s'établit en France, & fut attaché au ſervice de JEANNE D'AL-

BRET, Reine de Navarre, & du Prince ſon fils, en qualité de Capitaine de ſes Gendarmes, en Picardie; y réſida & s'y maria avec Demoiſelle *Antoinette de Bénard*, dont il eut FRANÇOIS D'ALZATE D'URTUBIE, d'abord Page de M. *de Longueval d'Araucourt*, enſuite Capitaine dans Normandie, & Lieutenant au Gouvernement de la Capelle & de Coucy. Il avoit épouſé, en 1566, Demoiſelle *Louiſe de Rives*, de la maiſon *de Blanchecourt*, dont il eut: 1 & 2. ABIAS & JONATHAM; le premier tué à la bataille d'Anneau; le ſecond y fut eſtropié, & tous deux moururent ſans laiſſer de poſtérité; 3. DANIEL, qui ſuit; 4. & JACQUELINE, dont nous ignorons la deſtinée.

VII. DANIEL D'ALZATE D'URTUBIE ſervit d'une maniere très-diſtinguée; reçut en récompenſe, de Sa Majeſté, pluſieurs graces & emplois militaires; élevé, ainſi que pluſieurs Lettres de bonté du Roi, qui le nomma Meſtre-de-Camp, Lieutenant de Roi de la Ville de Coucy & de la Capelle; y ajouta le brevet d'une Compagnie de Gens de pied françois; le nomma auſſi Capitaine de Saint-Lambert, où il entretint garniſon à ſes dépens, & fut auſſi Lieutenant du ſieur *de Manicamp*, au Gouvernement de la Fere. Il avoit épouſé, le 6 Mars 1561, *Charlotte de Mouſſy*, dont il eut: 1. JOSIAS, qui ſuit; 2. & CHARLOTTE D'URTUBIE, mariée à *Albert de Vateville*, & fut une des Dames d'honneur de la Reine, & ſon mari, Capitaine d'une Compagnie des Suiſſes au ſervice de France.

VIII. JOSIAS D'ALZATE D'URTUBIE embraſſa, comme ſes prédéceſſeurs, le parti des armes au ſervice du Roi de France; fut fait Meſtre-de-Camp, Lieutenant de Roi de la Ville de la Fere & du Château de Saint-Lambert, & fut Lieutenant d'une Compagnie de Gendarmes de la Reine D'ALBRET. Il eut, de ſon mariage, contracté le 24 Mars 1555, avec *Marie Gillon*, BERNARD, qui ſuit.

IX. BERNARD D'ALZATE D'URTUBIE qui eut commiſſion, en 1677, de Capitaine au Régiment de Piémont, & après s'être retiré du ſervice, au ban de l'année 1695, ſervit encore en qualité de Brigadier dans l'Eſcadron de ladite armée. Il avoit été marié deux fois; de ſa ſeconde femme, *Simone-Agnès de la Mer*, qu'il avoit épouſée, le 4 Mai 1704, il eut: BERNARD-FRANÇOIS, qui ſuit.

X. BERNARD-FRANÇOIS D'ALZATE D'URTUBIE épouſa, 1°. *Marguerite de Paſtourde*; &, 2°. *Marie-Suſanne Hedouin*. Il avoit ſervi dans les Cadets Gentilshommes à Cambray. Il eut du premier lit:

1. JEAN-CHARLES D'ALZATE D'URTUBIE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & depuis (1780) Lieutenant-Colonel au Corps Royal d'Artillerie; & du ſecond lit, entr'autres enfans:

2. ANTOINE-FRANÇOIS D'URTUBIE, d'abord Lieutenant au Régiment de la Sarre, Infanterie, dans lequel il a fait les gueres du Canada, & eſt maintenant Capitaine des Canoniers Invalides.

3. THEODORE-BERNARD-SIMON D'ALZATE D'URTUBIE, qui a été Page de la feue Reine, femme de LOUIS XV, eſt Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, (1779) & eſt Chevalier de Saint-Louis.

4. Et JEANNE-CHARLOTTE D'ALZATE D'URTUBIE, élevée à la Maiſon Royale de Saint-Cyr, & mariée à *N. d'Aubert*, Capitaine au Corps Royal d'Artillerie.

Digitized by Google

A la ſuite de cette Généalogie de la ſeconde branche D'ALZATE D'URTUBIE, dont nous venons de donner la filiation ſuivie, ſuit la copie du certificat de M. d'*Hoſier*, Juge d'armes de France, pour la réception de THEODORE-BERNARD-SIMON D'ALZATE D'URTUBIE, aux Pages de la Reine, femme de LOUIS XV, qui prouve ſes ſix degrés de nobleſſe, depuis LUI juſqu'à PIERRE D'ALZATE D'URTUBIE, ſon V^e aïeul, vivant en 1550.

Les armes : *d'argent à trois faſces de gueules, chargées chacune de trois loups paſſant de ſable, couronne de Vicomte.*

AMALRIC. Cette famille eſt une des plus anciennes de Provence, connue dès le neuvieme ſiecle par deux Archevêques d'*Aix ;* dans le dixieme, par un AMALRIC, *Prince* & *Juge* d'Arles ; dans les onzieme & douzieme, par pluſieurs Prélats ; dans le treizieme, par un Poëte de ce nom, qualifié *Damoiſeau*, & depuis long-tems à Malte.

I. AMALRIC D'AMALRIC, Seigneur d'Eſclangon, vivoit, en 1380, avec *Iſnardete Seconde*, ſa femme. Elle étoit veuve de lui, en 1415, & tutrice de ſes deux enfans : ſavoir, LOUIS, qui ſuit ; & ELZÉAR AMALRIC. Ils furent tous les deux Maitres-d'Hôtel ordinaires de RENÉ, Roi de Jeruſalem & de Sicile, & Comte de Provence, qui, en récompenſe de *leurs nombreux ſervices*, leur donna la Terre d'*Entrage*, lors de la réunion du terroir de Feſtin à celui de Digne, le 6 Mars 1443. ELZÉAR AMALRIC, Seigneur en partie d'Entrage & de Courbon, fut auteur d'une branche éteinte en la perſonne de PIERRETTE AMALRIC, ſon arriere-petite fille, mariée, en 1558, avec *Honoré de Caſtillon*, Seigneur du Caſtelet, & par elle Seigneur d'*Entrage*. LOUIS fut enſuite Maitre-d'Hôtel ordinaire de CHARLES VII, Roi de France & Comte de Provence. En conſidération de *ſes ſervices*, ce Prince lui donna, le 5 Juillet 1492, la Terre d'*Ainac* à vie, & l'office de Capitaine-Châtelain de Saint-Vincent.

II. LOUIS AMALRIC, Seigneur d'*Eſclangon*, épouſa une nommée *Delphine*, dont on n'a pu découvrir le ſurnom, & devint pere d'un autre ELZÉAR, qui ſuit.

III. ELZÉAR AMALRIC, Seigneur d'Eſclangon & d'Ainac, II. du nom, ſe maria avec *Claudine de Trougnon*, dont entr'autres enfans : — 1. GALAS, dont la poſtérité s'eſt éteinte dans ANNE & CATHERINE AMALRIC, ſes filles, qui recueillirent ſon héritage. ANNE fut mariée, en 1544, avec *Louis de Materon*, Seigneur de la Peruſſe ; & CATHERINE épouſa *Antoine d'Iſourd*, Seigneur de Chenerilles ; — 2. HONORÉ, qui ſuit ; — 3. Et MARCELIN, Secrétaire de Saint-Victor-lès-Marſeille.

IV. HONORÉ AMALRIC alla s'établir à Marſeille, à cauſe de ſon frere MARCELIN ; vint enſuite habiter la Cité de Digne, dans le même Diocèſe, & épouſa, le 5 Janvier 1539, *Marguerite de Marin*, dont il eut : — 1. BALTHAZARD, qui ſuit ; — 2. MELCHIOR ; — 3. ANTOINETTE, mariée à *Barthelemi de Venel*, Ecuyer de la Ville de Digne.

V. BALTHAZARD AMALRIC ſe maria, 1°. avec Demoiſelle *Camille de Caſtelane*, dont il eut un fils, FRANÇOIS, qui ſuit ; & 2°. à Demoiſelle

Digitized by Google

Marguerite de Gasquet, dont quatre filles : — 1. CATHERINE, épouse de noble Capitaine *Rolland Uslomb d'Illioule*; — 2. LOUISE; — 3. DIANE; — 4. Et MARGUERITE, mariée à noble *Jean de Remondis de Draguignan*.

VI. FRANÇOIS AMALRIC épousa, le 11 Août 1598, Demoiselle, Marquise *de Scboulin*, dont pour fils unique :

VII. JEAN-PAUL AMALRIC, qui servit quelque tems, & étoit, en 1650, Capitaine de la garnison de la Sainte-Beaume-lès-Marseille. Il présenta ses titres devant les Commissaires députés en Provence, pour en faire la vérification, en vertu de laquelle il fut reconnu *Noble, issu de Noble race*, le 20 Octobre 1668. Il avoit épousé, le 6 Décembre 1634, Demoiselle *Anne de Martin*, dont il eut : — 1. ANTOINE, marié, le 24 Mai 1676, à *Françoise de Saboulin*. Sa branche est éteinte. — 2. JACQUES, qui suit; — 3. FRANÇOIS, qui servit dans les Mousquetaires, & mourut au retour des campagnes de Hollande.

VIII. JACQUES AMALRIC épousa, en 1687, Demoiselle *Marguerite Guérin*, dont vinrent : — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. LOUIS, mort dans l'état Ecclésiastique; — 3. & JOSEPH.

IX. ANDRÉ AMALRIC épousa, en 1734, Demoiselle *Anne-Marguerite d'Espinassy*, dont quatre garçons & trois filles. Savoir : — 1. LOUIS-JOSEPH, qui suit; — 2. JOSEPH-FRANÇOIS-CÉSAR, marié aux Isles de la Martinique, ayant un garçon vivant; — 3. FRANÇOIS-DE-SALES, Prêtre, Docteur en Théologie : — 4. ALEXANDRE-PIERRE-EMILIEN; — 5. ROSALIE-THÉRESE, mariée à *Pierre de Carry*; — 6. ROSALIE, veuve de *Louis Amalric*, son oncle; — 7. & ANNE-MARGUERITE, non mariée.

LOUIS-JOSEPH AMALRIC est marié, depuis quelques années, à Demoiselle *Charlois de Goy*, dont deux filles, savoir : — 1. MARIE-ANNE; — 2. JOSEPHINE-ROSALIE.

Autre branche, depuis peu de tems séparée de celle-ci, subsiste dans la personne de FELIX AMALRIC, actuellement aux Indes. Nous n'en avons pas la filiation.

Les armes : *d'azur à un pin d'argent, au tronc de sinople, posé derriere un cerf passant d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'une croix de Malte aussi d'or, émaillée d'argent, posée sur le tronc de l'arbre.*

L'Abbé Robert de Briançon, dans son Etat de la Noblesse de Provence, *tome I, pag.* 281, dit que les anciennes armes de cette Maison étoient *de gueules, à trois bandes d'or*, & qu'il ne sait pas pourquoi les AMALRIC qui habitent à Digne ont changé.

* AMBLY, Terre & Seigneurie dans le Réthelois, en Champagne, qui a été érig[illegible] *Marquisat*, par Lettres-Patentes du mois de Novembre 1768, en fa eur de CLAUDE-JEAN-ANTOINE D'AMBLY, Maréchal des Camps & A mées du Roi, à laquelle dite Terre d'*Ambly* ont été unies & incorporée es Terres, Seigneuries & Justices de *Maire*, la *Neuville*, *Champ-Chevalier*, *Ambrieres*, la *Marteau*, & 75 arpens de bois cédés &

Digitized by Google

abandonnés en plein Fief audit CLAUDE-JEAN-ANTOINE D'AMBLY, dans la forêt d'Omont, en échange du droit que lui & ſes auteurs avoient de prendre leur chauffage dans cette forêt. Ces Lettres-Patentes d'érection ont été enregiſtrées au Parlement de Paris, le 12 Mai 1769, en la Chambre des Comptes, le 8 Janvier 1770, au Greffe & Bailliage de Mazarin, le 12 Février de la même année, & au Bureau des Finances de Champagne & Châlons, le 7 Mars ſuivant.

Cette Terre D'AMBLY a pris ſon nom d'une des plus anciennes Maiſons de la Province de Champagne, auſſi diſtinguée par ſes ſervices qu'illuſtre par ſes alliances, les dignités & emplois dont ceux de ce nom ont été revêtus: il en eſt parlé dans la recherche de la Nobleſſe de Champagne, par M. *de Caumartin*, imprimée à Châlons, en 1673; dans le *Nobiliaire de Picardie*, par *Haudiequer d'Ablancourt*, *pag.* 152, & dans l'*Armorial de France*, par MM. d'*Hozier*; *Chevillard* l'aîné en a dreſſé la Généalogie ſur les titres originaux. On lit dans *Fieſcen*, Auteur Flamand, *tome II*, *pag.* 7, qu'en 1110, un Seigneur D'AMBLY donna le Marquiſat de *Franchimont* au Chapitre de Saint-Lambert de Liege, qui le poſſede encore aujourd'hui.

Pour prouver l'antiquité de la Maiſon D'AMBLY, il ſuffit de dire que REGNAULT, le premier des Seigneurs D'AMBLY dont on ait une particuliere connoiſſance, vivoit il y a plus de 500 ans; il poſſédoit cette Terre de ſon nom, & étoit un grand Seigneur en ce tems-là, eu égard au nombre des Terres énoncées dans l'acte de partage de ſa ſucceſſion; rendit ſon nom glorieux & illuſtre, en commandant une Armée navale pour le ſervice de ſon Prince & de la Religion, à une des Croiſades de SAINT LOUIS. Des *Mémoires* authentiques diſent qu'il fut Connétable de Bourgogne. Depuis ce REGNAULT, Seigneur D'AMBLY, juſqu'à préſent, on juſtifie une filiation ſuivie & exacte de ſes ſucceſſeurs, qui poſſedent la même Terre d'*Ambly*, les mêmes noms & armes. Nous avons déja donné la Généalogie dans le *tome IX* de ce Dictionnaire, *pag.* 386 *& ſuiv.* au mot MAIRE, Terre unie au Marquiſat d'*Ambly*, & nous devions la donner ici en ſon rang, pour rectifier les fautes qui s'y trouvent.

Mais comme M. le Marquis d'*Ambly*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Cordon Rouge, ne nous a pas encore fait paſſer le Mémoire que nous attendons, ſi nous l'avons avant l'impreſſion, nous la donnerons à la fin de la lettre *A*, & s'il differe, à la fin de ce premier volume, en addition.

AMIEL, en Languedoc. Pluſieurs de cette ancienne Nobleſſe ſe trouvent cités dans les vieilles chartes rapportées dans l'Hiſtoire générale de cette Province. Il y a eu pluſieurs Capitouls de cette famille, miſe, par M. *de la Faille*, au rang de celles qui ont honoré le Capitoulat.

GÉRAUD D'AMIEL, I. du nom, Seigneur de Tréville & d'Airoux, ancien Capitoul de Toulouſe, Fondateur d'une Chapelle en l'Egliſe des Cordeliers de Caſtelnaudary, & Bienfaiteur du Chapitre & du College de la même Ville, teſta, en 1506, & avoit épouſé *Jeanne Rigaud-de-Veudreuil*, fille de *Philippe*, Baron de Taix, &c. & de *Jeanne de Palatio*. Ses enfans furent: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. MARTIN, Seigneur d'Airoux; — 3. JEAN,

Digitized by Google

Protonotaire ; — 4. ANTOINETTE, femme de *Jacques le Roy*, Seigneur de la Rouquette ; — 5. GUILLELME, épouſe de *Jean de la Treille* ; — 6. & ASTURGE, femme d'*Etienne de Monfort*.

PIERRE D'AMIEL, Seigneur de Tréville, devint auſſi Seigneur d'Airoux, par le décès de MARTIN, ſon frere, & étoit mort en 1529. De *Jacquette de Reſtes*, ſa femme, il laiſſa :

GÉRAUD D'AMIEL, II. du nom, qui fut héritier de JEAN, Protonotaire, ſon oncle. Il devint Seigneur de Tréville & d'Airoux, & épouſa *Claire de Mirabel*, de laquelle il eut : — 1. HENRI, ou ALRIC, qui ſuit ; — 2 & 3. PIERRE & GUILLAUME ; — 4 & 5. LISETTE & ANNE.

HENRI, ou ALRIC D'AMIEL, Seigneur de Tréville & d'Airoux, épouſa *Marie de Monmoure*, fille de *Thomas de Monmoure*, Seigneur de Saint-Affrique, & de *Marguerite de Vignoles*. Etant veuve, elle ſe remaria avec noble *Antoine*, aliàs, *Paul de Baud*, Seigneur de Caſtelfort. De ſon premier lit elle n'eut qu'une fille unique, nommée

CLAIRE D'AMIEL, Dame de Trévillé, d'Airoux, & autres lieux, qui épouſa noble *Marc-Guillaume de Bedos*, Seigneur de Pechdoſſieu, fils aîné de *Claude*, Seigneur du Palet, & de *Jeanne d'Auſſeran*. Elle lui porta tous les biens & les droits de la Maiſon D'AMIEL, qui s'éteignit en ſa perſonne.

AMONCOURT, en Lorraine. Maiſon dont étoit

PIERRE D'AMONCOURT, Seigneur de Piépape & de Montigny, marié avec *Agnès de Montmartin*, fille de *N.... de Montmartin* & d'*Iſabelle de Beauffremont*. Il eut pour fils :

ELION D'AMONCOURT, Chevalier, Seigneur de Piépape & de Montigny-ſur-Aube, qui épouſa *Guyonne de M..lain*, Dame dudit lieu, dont vint

GUILLEMETTE D'AMONCOURT, troiſieme femme de *Hue*, ou *Huet du Châtelet*, chef de la branche *de Deuilly*.

JEAN D'AMONCOURT, Chevalier, Seigneur de Tannay, Piépape, Montigny-ſur-Aube, &c. marié, par contrat du 14 Janvier 1514, à *Claude-Alexis-Marguerite du Châtelet*, fille de *Hue*, ou *Huet du Châtelet*, & de *Jeanne de Cicon*, ſa ſeconde femme, étoit probablement frere ou neveu de cette GUILLEMETTE D'AMONCOURT, mentionnée ci-deſſus. Voyez CHATELET (DU) en Lorraine, *tome IV*, *pag.* 319 *& ſuiv.*

Les armes : *de gueules*, *au ſautoir d'or*, aliàs, *d'azur au ſautoir d'argent*, comme on le trouve ſur le tombeau d'*Anne du Châtelet*, Abbé de Flabémont & de Clairlieu, dans l'Egliſe Cathédrale de Langres.

ANDRÉ-DE-MONTFORT (D'). Cette famille, dont la Généalogie a été dreſſée par M. d'*Hozier*, Juge d'Armes de France, a eu, comme beaucoup d'autres, le malheur de perdre les monumens de ſon ancienneté, dans les guerres contre les Camiſards : c'eſt ce qui eſt juſtifié par un extrait de l'état général des dommages cauſés à pluſieurs Particuliers de la Province de Languedoc, par ces Camiſards, dans le tems des troubles des Cevenes, délivré par expédition faite ſur les regiſtres de l'Intendance de Montpellier, le 15.

Digitized by Google

Mars 1732, & par un certificat du Comte *du Roure*, Lieutenant-Général des Armées du Roi & de la Province du Languedoc, du 22 dudit mois & an, portant que M. DE MONTFORT avoit une maiſon au Pont-de-Montvert, Diocèſe de Mende, laquelle avoit été réduite en cendre, avec tous les titres de famille, par les Camiſards, en haine de ce qu'on l'avoit prêtée au ſieur Abbé *du Chayla*, Miſſionnaire dans les Cevennes, pour y faire l'Office divin, & qui y fut tué; que, de plus, ſa famille s'étoit toujours ſignalée par ſon zèle pour le ſervice du Roi, & qu'elle avoit donné au Pont-de-Montvert un fonds qui lui appartenoit, pour y bâtir une Egliſe. Cet incendie eſt encore juſtifié par un certificat des anciens & principaux Habitans du Pont-de-Montvert, en Gévaudan, du 26 Octobre 1733. Vu ces pertes, cette famille ne peut remonter ſa filiation qu'à GABRIEL, qui ſuit.

I. Noble GABRIEL D'ANDRÉ, Seigneur de Lauzieres, qui fit ſon teſtament, le 7 Décembre 1586; il le confirma par un codicille, du 22 Octobre 1590, (paſſé devant *Vitalis*, Notaire de Liancous) étant pour lors au lit malade, bleſſé de deux coups d'épée. Il eut de Demoiſelle *Marie de Boiſſet*, ſon épouſe, laquelle teſta, le 10 Avril 1617 : — 1 & 2. ANTOINE & GUYON, dont on ignore la deſtinée; — 3. PIERRE, qui ſuit; — 4 & 5. ANNE & JEANNE, leſquelles étoient mariées, le 22 Novembre 1608. L'expédition en a été délivrée ſur la minute, le 24 Août 1741; — 6 & 7. FRANÇOISE & AGNÈS, nées depuis le teſtament de leur pere, & qui vivoient encore, ſans alliance, le 22 Novembre 1608.

II. Noble PIERRE D'ANDRÉ, Seigneur de Lauzieres & du Pouget, tranſigea avec ANTOINE, ſon frere, par acte paſſé devant *Ayral*, Notaire de Florac, le 24 Février 1642, inſtitua par ſon teſtament, (reçu par *Vitalis*, Notaire de Liancous) du 10 Février 1656, ſon héritiere univerſelle, Demoiſelle *Marguerite de Reines*, ſa femme, à la charge de rendre ladite hérédité à tel de ſes enfans ou filles que bon lui ſembleroit. Par cet acte, il voulut être enterré dans le cimetiere de la Paroiſſe de Liancous, au tombeau de ſes prédéceſſeurs, & nomma, dans l'ordre ſuivant, les enfans qu'il eut de ſon mariage. De plus, deſirant que l'entier domaine & métairie qu'il avoit au Mazoge du Pouget & des Crouzels, demeurât uni à ſon hérédité, ainſi que lui & ſes prédéceſſeurs l'avoient tenu, il ordonna que l'héritier ou l'héritiere qui ſeroit nommé par ſadite femme, ſeroit tenu de faire reſtitution de ladite métairie en faveur d'un de ſes enfans, en la ſubſtituant juſqu'au IV. degré incluſivement, afin qu'elle ne fût point aliénée. Les enfans ſortis de ce mariage furent : — 1. ANTOINE, Sieur de Golombert; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3, 4, 5 & 6. MARGUERITE, ANNE, MARTHE & MARIE.

III. Noble JEAN D'ANDRÉ, Ecuyer, Seigneur de Montfort, de Béluge, &c. épouſa Demoiſelle *Marie de Beauvoir*, fille de noble *Claude de Beauvoir*, Sieur de Pazenan, & de Dame *Marguerite de Broche*, par contrat poſt-nuptial, du 8 Juillet 1669, paſſé devant *Brès*, Notaire du Pont-de-Montvert, dans lequel il eſt dit que ce mariage avoit été célébré dans la Ville de Barjac, Diocèſe d'Uzès, le 18 Novembre 1668, la propoſition en ayant été faite par Meſſire *Papien de Grimoard*, Comte du Roure, Lieutenant-Général pour le Roi en la Province de Languedoc, parent de ladite Demoi-

Digitized by Google

ſelle, pour lequel effet leſdits ſieurs D'ANDRÉ & *de Panezan* s'étoient tranſportés au Château de Banne, où les articles avoient été arrêtés & conſignés au pouvoir dudit Seigneur Comte *du Roure*, qui, ayant été obligé de partir pour la Cour, peu de jours après, & y étant décédé, avoit été cauſe du retard de la concluſion de ce mariage. De ce mariage vinrent : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN D'ANDRÉ-DE-BÉLUGÉ, Lieutenant au Régiment du Roi, le 22 Mars 1695, dont il fut fait Capitaine, le 11 Janvier 1698, tué aux environs de Barjac, avec pluſieurs autres Gentilshommes, en combattant pour le ſervice du Roi contre les Camiſards; — 3. & MARIE, femme de noble *Scipion d'Oziol*, Seigneur de Saint-Vincent.

IV. Noble JACQUES D'ANDRÉ, Ecuyer, Seigneur de Montfort, teſta le 30 Novembre 1707, & avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Vignal*, Notaire de Barjac, le 31 Août 1703, Demoiſelle *Jeanne de Berlié*, fille de *Pierre*, Seigneur d'Arques, & de Demoiſelle *Antoinette du Saullier*, dont : — 1. JACQUES-SCIPION, qui ſuit; — 2. LOUIS, Seigneur de Béluge, Mouſquetaire du Roi, qui ſervit, en cette qualité, le 24 Avril 1732, & fit en Allemagne la campagne de 1734, ſuivant un certificat du Marquis *de Jumilhac*, Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mouſquetaires, du 9 Janvier 1740; — 3. & MARIE-ANNE, née le 5 Août 1708, mariée, le 23 Août 1736, à noble *François-Aimar de Manoel*, Seigneur de Nogaret, Poujol, &c.

V. Noble JACQUES-SCIPION D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, Seigneur de Montfort, de Béluge, du Viala, & en partie du Pont-de-Montvert & de Teiſſonnieres, né le 2 Avril 1706, épouſa, par contrat du 17 Août 1723, paſſé devant *Boniſſol de l'Hermet*, Notaire de Mende, Demoiſelle *Françoiſe de Gentil*, fille de noble *Etienne de Gentil*, Seigneur de Teiſſonnieres, & de *Marie d'Ayral*, de la Ville de Florac, Diocèſe de Mende. Elle vivoit encore en 1775, âgée environ de 76 ans, la derniere de ſa famille, de laquelle étoit le Capitaine *Gentil*, célebre dans les guerres de HENRI IV. Elle apporta en dot à ſon mari les Seigneuries de Teiſſonnieres & de Nozieres. Il teſta, le 5 Avril 1737, devant *Boyer*, Notaire de Florac, inſtitua héritiere ſon épouſe, & mourut le même jour. Sa veuve produiſit les titres juſtificatifs de la *Nobleſſe d'extraction* de ſon mari, devant M. *de Bernage*, Intendant de Languedoc, qui, par Ordonnance, du 11 Décembre 1741, la déchargea, ainſi que ſes enfans, du paiement de la ſomme de 150 livres, à laquelle le feu Seigneur DE MONTFORT, ſon mari, avoit été taxé pour droit de franc-fief, à cauſe de la Terre & Seigneurie de Béluge & de celle du Viala. Les enfans iſſus de ce mariage ſont : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. LOUIS, Seigneur de Montvert, né le 26 Mai 1726, fait Mouſquetaire du Roi le même jour que ſon frere aîné, & mort à Florac, le 17 Mars 1746, après avoir fait deux campagnes à la ſuite de Sa Majeſté LOUIS XV; — 3. JEAN-SCIPION, né le 31 Décembre 1731, Lieutenant en ſecond des Mineurs, Compagnie *de Schols*, où il a ſervi en 1752, & Capitaine au Corps Royal d'Artillerie, Régiment de Metz, par commiſſion du 15 Juillet 1766; — 4. ETIENNE-MARC-ANTOINE, dit *le Chevalier de Montfort*, né le 30 Juillet 1735, Lieutenant d'Infanterie au Régiment d'Aumont, auparavant Talaru, actuellement

Digitized by Google

actuellement Beauce, depuis 1756. Il a fait, en cette qualité, les dernieres campagnes, depuis celle de Minorque, juſqu'à l'affaire de Minden, où il fut bleſſé de pluſieurs coups, & fait priſonnier de guerre. Il a été fait Capitaine au même Régiment de Beauce, par commiſſion du 30 Décembre 1769; — 5. & JEANNE, non mariée.

VII. JEAN-BATISTE D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, Chevalier, né le 2 Juin 1725, Seigneur de Béluge, du Viala, de la Blachere, Mamejean, Nozieres, Prades, Sainte-Croix de Cardeles, &c. ancien Mouſquetaire de la Garde du Roi, où il a ſervi, le 4 Mars 1742, juſqu'au 1 Mars 1746, a fait la campagne de 1744. Pour prévenir la perte & l'égarement de ſes titres, il a obtenu un Arrêt de maintenue de Nobleſſe en la Cour des Aides de Montpellier, le 27 Septembre 1768, & a épouſé, par contrat paſſé devant *Marſial*, Notaire de la Salle, le 13 Novembre 1760, Demoiſelle *Suſanne-Henriette de Novis*, qui lui a apporté en dot la Terre & Seigneurie du Château de Prades, & celle de Sainte-Croix de Cardels, au Diocèſe d'Alais, fille de *Louis de Novis*, Seigneur de Prades, &c. & de *Louiſe de Manoel*. Les enfans exiſtans ſont: — 1. CHARLES-LOUIS-SCIPION D'ANDRÉ-DE-MONTFORT, né au Château de Prades, le 6 Décembre 1764; — 2. JEANNE-SOPHIE, née le 2 Avril 1763; — 3. LOUISE-FÉLICITÉ, née le 30 Juillet 1767; — 4. & SUSANNE-GABRIELLE-CHARLOTTE-LOUISE-AMÉLIE, née, ainſi que ſes ſœurs, au Château de Prades, le 2 Juillet 1772.

Les armes: *parti au 1 tranché de gueules ſur or, coupé de taille, de gueules ſur or; & au 2 de ſable, à un lion d'argent, langué de gueules, & une bordure denchée d'argent.* Extrait du *tome X*, aux additions, *pag.* 635 *& ſuiv.*

ANDREOSSI: Nobleſſe originaire de Lucques en Italie, où elle occupoit, depuis très-long-tems, les charges de Sénateurs, & qui s'eſt établie en Languedoc à la fin du dernier ſiecle.

JÉRÔME ANDREOSSI, Gentilhomme Lucquois, fils de JEAN-BATISTE, obtint des Lettres de naturalité, en date de 1626. Il fut pere de JEAN-FRANÇOIS & de FRANÇOIS, qui ſuit, leſquels tranſigerent en 1676.

FRANÇOIS ANDREOSSI voyagea en Italie, & fut inſtallé Sénateur à Lucques, en 1660. Il eut pour fils:

FRANÇOIS ANDREOSSI, II. du nom, marié avec *Germaine de Benazet*, de Caſtelnaudary, de laquelle vinrent JEAN-JOSEPH qui ſuit, & pluſieurs autres enfans, dont un ſeul, nommé JÉRÔME, s'eſt marié à Caſtelnaudary, & a pluſieurs enfans.

JEAN-JOSEPH ANDREOSSI fut maintenu en la place de Sénateur de Lucques. Etant Directeur du Somail, ſur le Canal Royal de Languedoc, il ſe maria à Ventenac, & eut quatre enfans. L'aîné N..... ANDREOSSI, marié à Demoiſelle *N.... d'Aubuiſſon de Voiſins*, a la Direction de ſon pere; le ſecond eſt dans le Génie. La premiere fille a épouſé M. *Dalmias*; & la cadette n'eſt pas mariée en 1773.

Cette famille a été maintenue dans ſa *Nobleſſe*, par Jugement du 25 Juillet 1669. On trouve dans tous les Auteurs qui ont traité de la

Digitized by Google

conſtruction du Canal Royal, la part qu'elle a eue à ce grand Ouvrage.

Les armes : *d'or, au palmier d'azur, ſurmonté d'une étoile d'argent.* Notice envoyée, dreſſée ſur titres originaux.

ANFOSSY : ancienne Nobleſſe originaire d'Italie, diſtinguée par ſes emplois militaires & autres, dont pluſieurs branches établies, à Naples, en Piémont, dans le Comtat Venaiſſin, à Avignon & à Marſeille en Provence. C'eſt de cette derniere dont nous allons donner la filiation, d'après un mémoire dreſſé ſur les titres, & certifié véritable par cinq Gentilshommes des plus qualifiés de Marſeille.

Suivant une tranſaction paſſée à Marſeille, en 1300, les ANFOSSY y prennent la qualité de *Nobilis Scutifer.* — Noble JEAN ANFOSSY, Seigneur de la Boulena, rendit hommage de cette terre au Duc *de Savoie*, le 19 Février 1652, & fit en même tems de nouvelles acquiſitions. Il étoit, en 1655, Capitaine d'Artillerie & Gouverneur de la Ville & Citadelle de Villefranche, au Comté de Nice.

De la branche établie à Naples, il y en a pluſieurs qui ont le grade de Colonel.

La branche établie depuis long-tems au Comtat Venaiſſin & dans la ville d'Avignon, y avoit fait de belles alliances. Un ANFOSSY avoit épouſé *Marie-Marguerite de Brancas*, fille de *François de Brancas*, des Comtes de Forcalquier, Baron de Vence, laquelle avoit été mariée en premieres noces, en 1668, à *Alexandre de Villeneuve*, Baron de Vence, dont elle eut pluſieurs enfans, Chevaliers de Malte, *Charles*, nommé Evêque de de Glandeves, en 1686, mort en 1702, & *François-Sextius de Villeneuve*, Baron de Vence. Cette alliance lui en donne avec les plus grandes maiſons de Provence. Cette branche d'ANFOSSY s'eſt éteinte de nos jours dans la perſonne d'une Demoiſelle d'ANFOSSY, qui en a porté les biens dans la maiſon d'*Aſtier*, (famille noble du Comtat Venaiſſin, qui réſidoit à Avignon) dont le petit-fils, marié & établi à Verdun en Lorraine, Capitaine au Régiment de Béarn, Infanterie, a des enfans & eſt poſſeſſeur de la plus grande partie des titres de la famille d'ANFOSSY.

Pour la branche établie depuis un tems immémorial à Marſeille, où elle réſide, elle a la même origine que les précédentes, a donné des ſujets qui ont occupé les premieres places de cette ville & ont ſervi avec diſtinction. Elle poſſéde, juſqu'à nos jours, le Domaine ou Fief de la Servianne proche Marſeille, & ſa filiation commence à JEAN, qui ſuit.

I. JEAN ANFOSSY eſt qualifié *Ecuyer* dans le teſtament de GASPARD ſon fils, qui ſuit.

II. GASPARD ANFOSSY, I. du nom, Ecuyer, teſta, le 29 Septembre 1559, devant *Vinatier*, Notaire de Marſeille, & laiſſa de *Jeanne de Graſſe*, ſon épouſe, de la même famille des Comtes du Bar : — HONORÉ, qui ſuit ; — & BÉATRIX ANFOSSY.

III. HONORÉ ANFOSSY, Ecuyer, Sieur de la Servianne, épouſa, par

Digitized by Google

contrat du 19 Février 1574, passé devant *Gapsard Boyer*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Marquise du Puy-de-la-Servianne*, fille d'*Amand du Puy-de-la-Servianne*, Ecuyer, dit le *Capitaine de la Servianne*, & d'*Honoré Estoupe*. Par ce mariage il réunit dans sa famille la totalité de la terre de la Servianne, & eut pour enfans : — 1. PIERRE ANFOSSY, Ecuyer, Seigneur de Vacheres, marié, par contrat passé devant *Martely*, Notaire à Ollioules, le 18 Octobre 1601, avec Demoiselle *Marguerite de Vintimille*, des Comtes de Marseille, fille de feu *Antoine de Vintimille*, Seigneur du Revest & de Peiran, autorisée par noble *Antoine de Peiran*, Ecuyer, son oncle maternel, & en présence de noble *Antoine de Boyer*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & d'*André de Boyer*, son frere, ses confins-germains, dont descendent les *Boyer*, Marquis d'Argent & d'Eguille : ils n'eurent point d'enfans; — 2. GASPARD, qui suit.

IV. GASPARD ANFOSSY, II. du nom, Ecuyer, Sieur de la Servianne, transigea, le 4 Juin 1648, devant *Reynaud Compian*, Notaire à Marseille, avec *N.... de Bellon*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Julien & de Pane, Conseiller au Parlement de Provence, eût, en 1642, le commandement en chef de plusieurs quartiers du terroir de Marseille, pour empêcher la descente des ennemis sur la côte; fut élu Consul & Gouverneur de cette Ville, le 28 Octobre 1645; & le 6 Octobre 1646, il emprunta la somme de 6000 liv. de Madame *Claire de Reynier*, veuve du sieur *François de Caradet*, Ecuyer, pour payer les dettes de la Communauté de la Ville de Marseille, par acte passé devant *Maure*, Notaire à Marseille, & testa, le 1 Juin 1655, devant *Chaulan*, Notaire de Marseille. Il avoit épousé *Marguerite d'Orvilliers*, fille de *Guillaume d'Orvilliers* & de *Marguerite de Faudeau*, par contrat passé devant *Geraudon*, Notaire à Marseille, le 29 Juillet 1612, & en eut : — 1. ANDRÉ, mort garçon; — 2. GUILLAUME, qui suit; — 3. & MARGUERITE.

V. GUILLAUME ANFOSSY, Ecuyer, Sieur de la Servianne, épousa, par contrat du 5 Février 1662, passé devant *Chapuis*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Thérese Souribe*, (d'une Maison très-ancienne de cette Ville, éteinte) fille de *Philippe Souribe* & de *Françoise Laugier*, dont — 1. JACQUES, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Ecuyer, né à Marseille, & batisé en la Paroisse des Accoules, le 29 Avril 1677, mort sans postérité; — 3. PIERRE, Ecuyer, né à Marseille, le 11 Août 1679, mort garçon; — 4. GASPARD, rapporté après la postérité de son aîné; — 5. JOSEPH-ANTOINE, Ecuyer, né à Marseille, le 17 Avril 1698, qui servit dans la Compagnie des Gentilshommes que LOUIS XIV forma sur les frontieres d'Allemagne, & est mort le . . . . . 17 .. sans alliance; — 6. & ANTOINE, Ecuyer, né à Marseille, le 15 Avril 1699, qui servit dans la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & est mort aussi sans alliance.

VI. JACQUES ANFOSSY, Ecuyer, né à Marseille, & batisé le 18 Septembre 1675, en la Paroisse de Notre-Dame-des-Accoules, fut nommé par le Roi Garde de la Marine, au département de Toulon, le 12 Mai 1689, & est mort. Il avoit épousé, par contrat du 5 Janvier 1697, passé devant *Amoureux*, Notaire de Marseille, Demoiselle *Marie-Anne-Catherine Feau*, fille

Digitized by Google

d'*André Feau* & de *Catherine Patat*, dont trois enfans, un garçon & deux filles. Le garçon & la fille aînée ſont morts. La derniere, nommée THÉRESE D'ANFOSSY, vit ſans alliance.

VI. GASPARD ANFOSSY, III. du nom, Ecuyer, (frere puîné du précédent) né audit lieu, le 1 Août 1687, fut nommé, le 4 Mars 1709, par le Roi, & reçu dans la Compagnie des Gentilshommes Gardes de l'Etendart des Galeres à Marſeille; quitta le ſervice, le 6 Avril 1718, & eſt mort à Marſeille, le 2 Janvier 1777, dans la 90e année de ſon âge. Il avoit épouſé, par contrat du 6 Avril 1718, paſſé devant *Boyer*, Notaire à Marſeille, Demoiſelle *Marie-Anne Bopp*, d'une famille originaire d'Allemagne, dont: — 1. BALTHASARD ANFOSSY, Ecuyer, né à Marſeille, le 17 Avril 1720, qui a ſervi en qualité de Lieutenant dans le Bataillon des Gardes-Côtes de Marſeille, le 29 Juin 1758, & vit à Marſeille ſans alliance; — 2. MELCHIOR-NICOLAS, qui ſuit; — 3. PIERRE-PAUL, tige du premier Rameau, rapporté après ſon aîné; — 4. JOSEPH, auteur du ſecond Rameau, dont il ſera parlé après ſes freres; — 5. ETIENNE, tige du troiſieme Rameau, mentionné après ſes trois freres; — 6. & MARIE-MADELEINE D'ANFOSSY, vivante ſans alliance à Marſeille, en 1779.

VII. MELCHIOR-NICOLAS ANFOSSY, Ecuyer, né à Marſeille, le 5 Avril 1725, reçu Lieutenant dans un des Régimens des Grenadiers Royaux de Modene, le 25 Mars 1752, fait Capitaine, le 1 Septembre 1759, dans le premier Bataillon de Provence, continue de ſervir en ladite qualité. Il a épouſé, à Niſmes, le 15 Février 1762, Demoiſelle *Françoiſe-Madeleine-Louiſe de Beaulieu*, de la Ville de la Rochelle, autoriſée de Meſſire *de Vidal*, Commandant pour le Roi au Château de Quairas en Dauphiné, ſon oncle maternel, dont pour fils unique: — MARIE-NICOLAS-GUILLAUME ANFOSSY, Ecuyer, né à Treſt, le 30 Novembre 1763, nommé, en 1779, Aſpirant Garde de la Marine, au département de Toulon.

Premier Rameau.

VII. PIERRE-PAUL ANFOSSY, Ecuyer, troiſieme fils de GASPARD, III. du nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à Naples, le 29 Juillet 1731, a ſervi dans la Marine, pendant douze ans, s'eſt retiré, en 1762, avec une penſion du Roi, & a épouſé, le 26 Février 1768, par contrat paſſé devant *de Cormis*, Notaire de Marſeille, Demoiſelle *Claire de Bourguignon*; fille de *Jean de Bourguignon*, Ecuyer, & de défunte *Madeleine Beraud*, (famille ancienne de la Ville de Marſeille, alliée à la Maiſon de *Glandevès*) laquelle dite *Claire de Bourguignon*, avoit deux freres, morts Capitaines, l'un dans le Régiment de Soiſſonnois, & l'autre dans celui de Piémont. De ſon mariage il a — 1. BALTHASARD ANFOSSY, Ecuyer, né à Marſeille, le 13 Janvier 1771; — 2. FRANÇOIS, né en la même Ville, le 4 Août 1773; — 3. ROSE-THÉRESE, née à Marſeille, le 30 Août 1769; — 4. & MADELEINE-MÉLANIE, née auſſi à Marſeille le 5 Juillet 1777, & batiſée à la même Paroiſſe.

Second Rameau.

VII. JOSEPH ANFOSSY, Ecuyer, quatrieme fils de GASPARD, III. du

Digitized by Google

nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à Marſeille, le 5 Février 1734, a paſſé à l'Iſle Martinique-Saint-Pierre, en 1764, où il a épouſé, en 1765, Demoiſelle *Jeanne de Moizac*, d'une Maiſon noble & ancienne d'Irlande, dont il a des enfans. Il ſert actuellement dans les troupes de la Colonie, en qualité de Capitaine, & habite aujourd'hui l'Iſle de la Dominique, où il poſſede des habitations.

Troiſieme Rameau.

VII. ETIENNE ANFOSSY, Ecuyer, cinquieme fils de GASPARD, III. du nom, & de *Marie-Anne Bopp*, né à la Servianne, proche Marſeille, le 12 Juillet 1735, Lieutenant Garde-Côte au Bataillon de Marſeille, pendant onze ans, a épouſé, le 13 Novembre 1759, dans l'Egliſe de la Major, à Marſeille, Demoiſelle *Marguerite Reboul*, de la Ville d'Aix, dont : — BALTHASARD-MAURICE ANFOSSY, Ecuyer, né le 26 Septembre 1760.

Les armes : *d'or, à un aqueduc à quatre arches de gueules, maçonné de ſable, où paſſe un courant d'eau azurée, une fontaine de même, ſortant de chaque arche, & un pin de ſinople arraché, brochant ſur le tout.* Cimier : *un lion iſſant d'or, tenant entre ſes deux pattes une étoile d'or.* Supports : *deux lions de même.* La branche de Marſeille les a toujours portées telles, depuis pluſieurs ſiecles, & on les voyoit ainſi ſculptées ſur un mauſolée, dans la Paroiſſe de Notre-Dame des Accoules, lequel mauſolée a été détruit, en 1752, lors de la réédification du pavé de cette Egliſe, où MM. D'ANFOSSY ont leur ſépulture. On les voit de même au Château de la Servianne, & en d'autres lieux.

ANGOSSE-DESTORNÉ : ancienne Nobleſſe qui étoit établie en Bigorre dans le XIV. ſiécle, & a paſſé depuis en Bearn, où elle ſubſiſte aujourd'hui. N'ayant pas eu communication des titres de cette maiſon, nous allons en donner la Généalogie, d'après ce que nous avons pu recueillir des preuves faites dans les Chapitres nobles, Chartes, & Dépôts publics.

I. JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE paſſa en Caſtille, ſous les ordres du fameux *Bertrand du Gueſclin*, & ſe trouva à la bataille de Navarette, en 1366, où ce Connétable fut fait priſonnier par PIERRE *le Cruel*, Roi de Caſtille. De ſa femme, dont on ignore le nom, il laiſſa :

II. HECTOR DESTORNÉ D'ANGOSSE, qui ſuivit, comme ſon pere, la profeſſion des armes, ainſi qu'il appert des extraits de montres & revues qui ſe trouvent à la Bibliothéque du Roi & au Tréſor du Pau. Il acquitta, par acte de l'an 1402, des Fiefs à pluſieurs de ſes Vaſſaux, & avoit épouſé *Iſabeau de Laxaga*, d'une des principales Maiſons de Navarre, de laquelle il eut pluſieurs enfans, entr'autres :

III. FRANÇOIS DESTORNÉ D'ANGOSSE, qui fut bleſſé au Siége de Lectoure, en 1455, & mourut, quelques années après, des ſuites de ſa bleſſure, laiſſant en bas-âge : — 1. JEAN-BATISTE-PHILIPPE, qui ſuit ; — 2 & 3. PIERRE & MADELEINE, auxquels nous ne connoiſſons point d'alliance

IV. JEAN-BATISTE-PHILIPPE DESTORNÉ D'ANGOSSE, épousa, par contrat passé, en 1495, à Maubourguet en Bigorre, *Marie de Rivierre*, d'une très-ancienne famille de cette Province; dans lequel contrat FRANÇOIS DESTORNÉ D'ANGOSSE, son pere, est rappellé. De son mariage, il eut: — ANTOINE, qui suit; — & JEANNE, femme de *Jean-Pierre*, Seigneur de *Begole*.

V. ANTOINE DESTORNÉ D'ANGOSSE donna procuration, par acte du 15 Mai 1542, à GUILLAUME, son fils aîné, pour la vente de certains biens. On ignore le nom de sa femme; mais il en eut: — GUILLAUME, qui suit; — & JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint-Pé, au Diocèse de Tarbes en Bigorre, présent au contrat de mariage de BERNARD, son neveu, en 1595.

VI. GUILLAUME DESTORNÉ D'ANGOSSE se distingua dans la profession des armes, comme ses ancêtres, fut Capitaine de cent hommes, établi & reçu, en 1568, Gouverneur pour le Roi, de la Ville de Saint Pé en Bigorre, & du pays de Rivierouse, & servit en 1569, au siége de Navarreins, où il fut blessé, & delà transporté à Oléron en Béarn. L'histoire de Béarn, par *Olhagaray*, en fait mention. Il avoit passé un bail à rente de divers biens, le 10 Mars 1551, devant *Pierre de Bagis*, Notaire Public de la Ville de Lourde en Bigorre, au profit de *Jean de Bernès*, & fit son testament, en Langue Bearnoise, devant *Ribens*, Notaire, le 1 Juillet 1569, par lequel il nomme pour héritier universel BERNARD, son fils; laissa à *Jeanne d'Antin*, sa femme, l'usufruit de divers biens de sa succession; & mourut à Oléron en Béarn, des suites de sa blessure. Il fut marié deux fois. On ignore quelle fut sa premiere femme. Il épousa, 2°. par contrat du 15 Octobre 1566, passé au Château d'Aure en Bigorre, devant *Bertrand du Four*, Notaire de Tarbes, Demoiselle *Jeanne d'Antin*, assistée de haut & puissant Seigneur Messire *Armand d'Antin*, Chevalier, Seigneur d'Antin, &c. Sénéchal & Gouverneur de Bigorre, son frere, & autres ses parens. Il laissa:

VII. BERNARD DESTORNÉ D'ANGOSSE qui servit son Prince avec zèle & distinction, comme il paroit par une convocation à l'assemblée de la Noblesse du pays de Bigorre, du 26 Novembre 1585, & autres piéces. Il fut Lieutenant de la Compagnie d'hommes d'Armes du Marquis d'*Antin*, & chargé de la défense de la Cathédrale de Tarbes, dont on avoit été forcé de faire une place d'armes, lors des guerres de Religion, ainsi qu'il se voit dans les archives du Chapitre de ladite Eglise. Il épousa, par contrat du 26 Mars 1595, passé devant *Lana*, Notaire, assisté de Messire JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé de Saint Pé, son oncle, Demoiselle *Françoise de Rivierre*, sa cousine au quatrieme Degré, de laquelle vint:

VIII. HENRI D'ANGOSSE, qui, étant majeur de 14 ans, transigea, par acte passé le 27 Mai 1611, devant *Baye*, Notaire Royal de la Ville de Saint-Pé, assisté de noble *Jean de la Motte*, Seigneur de Pardies, son beau-pere, & de *Jeanne de Cantet* & *Pierre Lias*, ses Curateurs, avec les Prieur & Religieux du Monastere de Saint-Pé, ordre de Saint

Digitized by Google

Benoît, assemblés en corps de Communauté, assistés de *Guillaume Thila*, leur Supérieur Provincial, sur le Procès que lui avoient intenté lesdits Religieux, relativement à l'administration des biens de la maison d'Angosse, qu'avoit eue Messire JEAN DESTORNÉ D'ANGOSSE, Abbé & Co-Seigneur de Saint-Pé, pendant les minorités de BERNARD & d'HENRI, pere & fils.

Ledit HENRI D'ANGOSSE servit utilement le Roi & sa Patrie. Il obtint par Brevet de 1635, une Compagnie de cent hommes de guerre à pied, dans le Régiment d'Infanterie de 20 Enseignes, sous le titre de Régiment de Béarn, commandé par le Comte de *Toulongeon;* fut nommé, la même année, Capitaine de 200 Mousquetaires à Cheval, & eut le commandement de Riviérousse. Il fut fait Syndic du Corps de la Noblesse de Bigorre, le 20 Juin 1662, selon l'Extrait des registres du Pays & Comté de Bigorre, & fit son testament le 4 Février 1664, devant *Baye*, Notaire de Saint-Pé. Il avoit épousé, 1°. par contat du 3 Mars 1611, passé devant le même Notaire, Demoiselle *Henriette de la Motte*, fille de noble *Jean de la Motte*, Seigneur de Pardies, d'une ancienne Maison de Bearn, éteinte depuis quelque tems; & 2°. Demoiselle *N..... de Cantet.* Du premier lit, il eut : — 1. JEAN-HECTOR, qui suit; — 2. PHILIBERT; — 3, 4, 5, 6, 7, & 8. MARIE, LÉONORE, ANGELIQUE, ANTOINETTE, DIANNE & HENRIETTE, & du second lit : — 9. BERNARD; — 10. HENRI; — 11. JEAN, qui forma une deuxieme branche, & eut plusieurs enfans, qui nous sont inconnus, excepté JUSTIN D'ANGOSSE, d'abord Page de M. le Régent, ensuite Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Orléans, mort sans avoir été marié; — 12. HENRIETTE; — 13. MARGUERITE; — 14. ADRIENNE; 15. LÉONORE; — 16. & MARIE, toutes vivantes, lors du testament de leur pere, du 4 Février 1664.

IX. JEAN-HECTOR D'ANGOSSE, institué héritier universel & général de son pere; fut Capitaine de cent hommes, par brevet du 14 Février 1644; ensuite Capitaine & Major du Régiment de Harcourt, Commandant à Carlat, dans le Comté de Foix; s'acquit une grande réputation par sa bravoure & son intelligence; fut chargé d'une expédition secrette & importante, pour laquelle on lui donna les Régimens de Poitou, de Mazarin, de Noirmoutier & de Navailles, comme il appert des ordres qu'il reçut, le 19 Mars 1653. Le Roi lui accorda par un ordre adressé au Marquis *de Saint-Luc*, Lieutenant-Général de ses armées, & Gouverneur de la Province de Guienne, une exemption de logement de Gens de Guerre pour les Habitans du Village de Peirouse, appartenant, est-il dit, au Seigneur D'ANGOSSE. Le 30 Mai 1669, par délibération des Etats de Bigorre, il fut fait Syndic du Corps de la Noblesse. Il avoit épousé, en 1653, Demoiselle *Germaine de Sabiac*, fille & héritiere de noble *Guicharnaud de Sabiac*, laquelle lui porta en dot la Terre de Ger & les Fiefs nobles de la Vallée, de Batesurguere en Bigorre, &c. Il en eut : — 1. PHILIBERT, qui suit; — 2 & 3. deux filles. L'ainée mariée au Seigneur d'*Antin d'Ourout*, & la seconde à *N..... de Soreac-de-Vilambits*, tous deux d'anciennes Maisons distinguées dans la Province, actuellement éteintes.

Digitized by Google

X. PHILIBERT D'ANGOSSE fit ſon teſtament, le 28 Avril 1725, devant *Joſeph Raviel*, Notaire Royal de Peirouſe en Bigorre, par lequel il inſtitua héritier général & univerſel ETIENNE, ſon fils aîné; avoit épouſé, par contrat du 13 Février 1684, paſſé devant *Bonnemaſon*, Notaire public à Nay en Béarn, Demoiſelle *Marie-Marguerite de Corberes*, d'une des plus anciennes familles nobles de la Province de Béarn, fondue dans la Maiſon D'ANGOSSE, par la mort, ſans poſtérité, d'*Etienne*, Baron *de Corberes*, Seigneur de Portel, Caſſel-Pugon, &c. Lieutenant de Gendarmerie, ſon frere, qui avoit aſſiſté audit contrat, ainſi que le pere du futur, chargé de la procuration de *Germaine de Sabiac*, ſon épouſe, mere de PHILIBERT. De leur mariage ils ont eu: — 1. ETIENNE, qui ſuit; — 2. JACQUES, mort Commandant de Bataillon au Régiment de Normandie; — 3. N.... D'ANGOSSE, mariée au Baron *Durfort*; — 4, 5 & 6. trois filles, Religieuſes au Couvent de Nay & de Sainte-Marie en Béarn; — 7. une autre fille, *dite* Mademoiſelle d'*Angoſſe*, morte ſans alliance.

XI. ETIENNE D'ANGOSSE, appellé le Baron d'*Angoſſe*, chef de ſa Maiſon, a ſervi quelques années dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & a épouſé, par contrat du 9 Mars 1729, paſſé devant *Allement*, Notaire de Nay, aſſiſté de PHILIBERT, ſon pere, d'*Etienne de Corberes*, ſon oncle, de *Louis Durfort*, ſon beau-frere, de JUSTIN D'ANGOSSE, ſon couſin, Capitaine au Régiment d'Orléans, Cavalerie, &c. Demoiſelle *Marie d'Imcamps-de-Loubie*, fille de Meſſire *Paul d'Imcamps*, Marquis de Loubie, d'une Maiſon très-diſtinguée de la Province de Béarn, & fondue dans celle D'ANGOSSE. Le Marquis *de Loubie*, ſon pere, étoit fils de Demoiſelle *de Bénac*, celle-ci fille du Duc *de Bénac*, & ſœur du Maréchal *de Navailles*, & étoit par conſéquent couſin-germain de la Ducheſſe d'*Elbeuf*, &c. De ce mariage ſont iſſus: — 1. JEAN-PAUL, qui ſuit; — 2. PHILIPPINE, morte en bas-âge; — 3. CATHERINE, Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Neubourg, au Diocèſe d'Evreux en Normandie, en 1777; — 4. & MARIE-MADELEINE, mariée, en 1764, au Marquis *de Lupé*, dont des enfans.

XII. JEAN-PAUL D'ANGOSSE, appellé le Marquis d'*Angoſſe*, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Sénéchal & Gouverneur d'Armagnac, Meſtre-de-Camp-Commandant du Régiment de Cambreſis, eſt entré d'abord dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires, en 1752, d'où il a paſſé, en 1754, dans le Régiment du Roi, Infanterie, avec lequel il s'eſt trouvé aux batailles de Haſtenbeck, Creiwelt, Minden & Corback; a été fait Meſtre-de-Camp à la ſuite de la Cavalerie, en Octobre 1768; ſucceſſivement Colonel du Régiment Provincial de Rodès; Colonel en ſecond du Régiment d'Angoumois; Colonel du troiſieme Régiment d'Etat-Major; aujourd'hui Meſtre-de-Camp-Commandant du Régiment de Cambreſis. Il a épouſé, par contrat du 20 Novembre 1768, paſſé devant *Monne*, Notaire à Toulouſe, au Château de Bonac, Demoiſelle *Louiſe-Pétronille d'Uſſon-de-Bonac*, fille de feu *François-Armand d'Uſſon*, Marquis de Bonac, Seigneur du Pays Souverain de Donnezan, Baron de Beaufort, &c. ci-devant Ambaſſadeur extraordinaire du Roi auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, Chevalier de l'Ordre de

Digitized by Google

de l'Ordre de Saint-André de Ruſſie, Lieutenant-Général des armées du Roi, Commandant en chef dans la Province de Foix, & honoré des entrées de la Chambre, & Dame *Pétronille-Louiſe Bidé-de-la-Grandville*, & petite-fille de feu *Armand-Charles de Gontaut*, Maréchal Duc *de Biron*, Pair de France. Le Marquis D'ANGOSSE a été aſſiſté du Seigneur *de Timbrune*, Marquis *de Valence*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, comme fondé de procuration du Seigneur ETIENNE, Baron D'ANGOSSE, ſon pere; & ladite Demoiſelle d'*Uſſon de Bonac* a auſſi été aſſiſtée de ſes pere & mere, du Marquis d'*Uſſon*, Colonel du Régiment d'Angoumois, ſon frere; du Comte d'*Uſſon*, Ambaſſadeur du Roi en Suede, & de *Jean-Louis d'Uſſon de Bonac*, Evêque d'Agen, ſes oncles. De cette alliance ſont iſſus trois filles & quatre garçons; ſavoir: — 1. PIERRE-CONSTANT-CHARLES-JOSEPH D'ANGOSSE, Chevalier; — 2. MATTHIEU-ARNAUD, Chevalier de Malte; — 3. BERNARD-HIPPOLITE, mort en bas-âge; — 4. CLAUDE-ALEXANDRE-CASIMIR, né au mois de Mai 1779; — 5. PÉTRONILLE-CHARLOTTE-LÉONTINE-ANTOINETTE, morte en bas-âge; — 6 & 7. PÉTRONILLE-STEPHANETTE, & LOUISE-ARMANDINE D'ANGOSSE, toutes deux Chanoineſſes, Comteſſes de Neuville.

Les armes: *d'azur à trois épées d'argent en pal, au chef d'or, chargé d'un cœur de ſinople, couronné de même, & accolé de deux merlettes de ſable, couronnées d'argent.*

ANJOU (D'): famille noble & ancienne de Pertuis, en Provence, dont la filiation remonte à

I. RENÉ D'ANJOU, qui, ſuivant la tradition, fut filleul du Roi RENÉ, Comte de Provence, & établi par ce Prince ſon Bailli en la Ville de Pertuis. Ce fut en cette qualité qu'il reçut l'hommage & ſerment de fidélité d'*Honoré Meiſſonier*, Seigneur de Beaumont, ainſi qu'il conſte par un acte, du 3 Novembre 1468, paſſé devant *Aubette*, Notaire de Pertuis. Il épouſa, par contrat du 28 Décembre 1475, paſſé devant *Mongis*, Notaire de ladite Ville, Demoiſelle *Anne Barbany*, dont:

II. JACQUES D'ANJOU, qualifié *Noble*, marié, par contrat du 18 Juin 1526, paſſé devant *Solery*, Notaire de Pertuis, avec Demoiſelle *Catherine de Vaugier*, fille de feu noble *Balthaſard de Vaugier* & de *Jeannette d'Alby*, dont: — 1 & 2. PAUL & ANTOINE-DOMINIQUE, morts ſans alliance; — 3. ANTOINE, qui ſuit.

III. ANTOINE D'ANJOU épouſa, 1°. par contrat du 12 Juin 1580, paſſé devant *Lieure*, Notaire de Pertuis, Demoiſelle *Diane d'Orgon*, fille de noble *Joſeph d'Orgon*, Seigneur de Puimichel, & de Dame *Billione d'Arnaud*; & 2°. par contrat du 7 Septembre 1607, paſſé devant *Raimond Ollivier*, Notaire de ladite Ville, *Iſabeau Amoureux*. Du premier lit, il eut: — 1. SÉBASTIEN, qui ſuit; — 2. BALTHASARD D'ANJOU, qui, de *N.... de Martin*, ſon épouſe, ne laiſſa qu'une fille, mariée avec *Henri de Laurens*, Prévôt Général de la Maréchauſſée de Provence; & du ſecond lit: — 3. MELCHIOR, tige d'une branche rapportée ci-après.

IV. SÉBASTIEN D'ANJOU épouſa, par contrat du 15 Juin 1608, paſſé

Digitized by Google

devant *Bruny*, Notaire de Pertuis, Demoiſelle *Lucrece de Roux*, fille du Capitaine *Guillaume de Roux*, & de *Suffrette de Souliers*, dont : — CLÉMENT, qui ſuit ; — & HONORÉ, tige de la ſeconde branche mentionnée ci-après.

V. CLÉMENT D'ANJOU, Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée de Provence, épouſa, par contrat du 28 Décembre 1642, paſſé devant *Deregina*, Notaire d'Aix, Dame *Marguerite d'André*, fille de noble *Jacques d'André*, Lieutenant de la Maréchauſſée de Provence, & de *Marguerite d'Etienne*. Il en eut : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2 & 3. JOSEPH & ANNE D'ANJOU.

VI. JEAN D'ANJOU épouſa, par contrat du 10 Août 1695, paſſé devant *Martelly*, Notaire de Pertuis, Demoiſelle *Françoiſe de Gouiran*, dont : — JEAN-JOSEPH, qui ſuit ; — & JEAN-BATISTE.

VII. JEAN-JOSEPH D'ANJOU, maintenu dans ſa *Nobleſſe*, avec MELCHIOR, II. du nom, ſon couſin, de la troiſieme branche, par Jugement, du 27 Juillet 1702, épouſa, par acte de célébration en l'Egliſe de Cadenet, le 21 Juin 1730, Demoiſelle *Marie-Françoiſe de Beſſiere*, fille de *François de Beſſiere*, & de Dame *Marie-Olimpe de Savournin*, de laquelle eſt iſſu :

VIII. JOSEPH-GASPARD D'ANJOU, né le 28 Juillet 1735, Officier dans le Régiment d'Hainaut, Infanterie, en 1770, qui a épouſé, par contrat du 13 Juin 1766, paſſé devant *Perrin*, Notaire d'Aix, Demoiſelle MARIE-THÉRESE-MADELEINE D'ANJOU, fille de feu noble JEAN-BATISTE D'ANJOU-DUPUY, & de feue Dame *Marie-Thereſe Ollivier*, dont : — MARGUERITE-FRANÇOISE-PAULETTE D'ANJOU, née le 29 Juin 1769.

Seconde Branche.

V. HONORÉ D'ANJOU, fils puîné de noble SÉBASTIEN & de *Lucrece de Roux*, fut Lieutenant de la Maréchauſſée de Provence, & épouſa, par contrat du 10 Juin 1647, paſſé devant *Beillard*, Notaire de Saint-Savournin, *Catherine de Ripert*, fille de *Jean de Ripert*, & de Dame *N.... de Belly*, dont : — 1. JEAN, mort jeune ; — 2. JOSEPH, qui ſuit ; — 3. & MARIANNE.

VI. JOSEPH D'ANJOU épouſa, par acte du 3 Avril 1688, paſſé devant *Roquemorre*, Notaire à Marſeille, Demoiſelle *Suſanne de Venture*, fille d'*André de Venture*, Ecuyer, & de Dame *Suſanne de Merle*, de laquelle il a eu : — 1. JOSEPH, mort Capitaine au Régiment de Vendôme, Infanterie ; — 2. NICOLAS, Officier dans le même Régiment, établi en Normandie ; — 3. AUGUSTIN, mort ſans poſtérité ; — 4. & DOMINIQUE D'ANJOU, qui a été appellé pour ſervir dans le Régiment que devoit lever la Nobleſſe de Provence, en 1746, comme il conſte par la lettre des Syndics de ce Corps, du 19 Décembre de cette année : il vit encore ſans poſtérité.

Troiſieme Branche.

IV. MELCHIOR D'ANJOU, fils de noble ANTOINE, & d'*Iſabeau Amoureux*, ſa ſeconde femme, épouſa, par contrat du 4 Juin 1628, paſſé devant *Barthelemi Ollivier*, Notaire de Pertuis, Demoiſelle *Marie de Laurens*, fille de *Jean de Laurens*, & de *Marguerite de Sinety*, dont : — JEAN-

Digitized by Google

HONORÉ, mort Capitaine dans le Régiment de la Marine ; — & JEAN, qui ſuit.

V. JEAN D'ANJOU épouſa, par contrat du 16 Février 1670, paſſé devant *Olivier*, Notaire de Pertuis, Demoiſelle *Louiſe de Martelly*, fille de noble *André de Martelly*, & d'*Iſabeau de Joannis*. Il en a eu :

VI. MELCHIOR D'ANJOU, II. du nom, qui a été maintenu dans ſa *Nobleſſe*, avec JEAN-JOSEPH D'ANJOU, ſon couſin, par Jugement des Commiſſaires députés pour la recherche des faux Nobles, le 27 Juillet 1702, & eſt mort en 1745. Il avoit épouſé, par acte de célébration, du 5 Juillet 1705, MARIANNE D'ANJOU, ſa couſine, fille de noble HONORÉ & de *Catherine d'Répert*, dont : — PIERRE, qui ſuit ; — & JOSEPH D'ANJOU, auſſi appellé pour ſervir dans le Régiment que devoit lever la Nobleſſe, en 1746, ainſi qu'il conſte par la lettre des Syndics de ce Corps. Il eſt mort en 1765.

VII. PIERRE D'ANJOU, Ecuyer, né le 28 Janvier 1708, a épouſé, par contrat du 3 Juin 1737, paſſé devant *Salomé*, Notaire à Marſeille, Demoiſelle *Marguerite de Savignon*, fille de noble *Jacques de Savignon*, & de Dame *Anne de Martin*, de la Ville de Marſeille. De ce mariage ſont iſſus : — 1. CHARLES-MELCHIOR, qui ſuit ; — 2. MARIANNE, morte jeune ; — 3. LOUISE-THÉRESE, Demoiſelle ; — 4. & MARIE D'ANJOU, mariée, par acte de célébration, du 11 Novembre 1771, avec *Jean-Batiſte-Laurent de Viany*, Conſeiller en la Cour des Comptes d'Aix.

VIII. CHARLES-MECHIOR D'ANJOU, Ecuyer, né le 26 Septembre 1738, d'abord reçu Garde de la Marine, en 1755, ſucceſſivement Enſeigne, puis Lieutenant de Vaiſſeau, en 1770, Chevalier de Saint-Louis, eſt retiré du ſervice. Il a épouſé, par contrat du 27 Août 1770, paſſé devant *Salomé*, Notaire à Marſeille, Demoiſelle *René Martin*, fille de feu noble *Barthelemi Martin*, & de Dame *Angélique-Renée le Vaſſeur*, dont : — 1. CHARLES D'ANJOU, Ecuyer, né le 20 Juillet 1771 ; — 2. EMILIE, née le 24 Septembre 1775 ; — 3. & FLORE, née le 23 Octobre 1776.

Les armes : *d'azur, à une colombe d'argent prenant ſon eſſor & tenant dans ſon bec une branche d'olivier de ſinople, & accompagée de trois étoiles d'argent, 2 en chef & 1 en pointe.*

ANNEVILLE (D') : Maiſon des plus anciennes de la Baſſe-Normandie, où il y a cinq Paroiſſes de ſon nom. Elle y poſſédoit, de tems immémorial, la Seigneurie d'ANNEVILLE en Saire, Élection de Valognes, en plein, fief de haut-bert relevant du Roi, laquelle s'étendoit à Réville, Saint-Jean-du-Vicel, Montferville, Barfleur, Sainte-Geneviéve, Gatteville, Valcanville, Coſqueville, Saint-Floxelle, &c. Cette Seigneurie, paſſa de cette Maiſon dans celle de *Montigny*, enſuite dans celle de *Villiers* & de *Coulombieres*, puis à JEANNE DE FRANCE, premiere femme de LOUIS XII, qui la vendit, en 1498, à *Geoffroi Hebert*, Evêque de Coutances, lequel en fit don, en 1500, à ſon Chapitre, qui la poſſede encore, aujourd'hui, quoique bien démembrée.

Cette Maiſon tenoit, dès le XI. ſiecle, rang parmi les plus anciennes

Digitized by Google

de la Province, & si elle se borne à prouver évidemment six siecles d'antiquité, elle peut au moins se flatter qu'aucun Historien n'en a pu fixer l'origine; ce qui est un préjugé que l'obscurité des siecles passés leur en auroit dérobé l'époque; car il n'y a point d'apparence que si le milieu du XI. siecle avoit vu naître la maison D'ANNEVILLE, ce même siecle n'auroit pu voir les Seigneurs de ce nom passer subitement du berceau de leur famille à des emplois éclatans, qui marquoient la confiance du Souverain. Ce raisonnement est une preuve incontestable que le Seigneur D'ANNEVLLE, qui paroit, en 1066, n'est pas le premier de son nom, quoiqu'il soit le plus ancien que l'on connoisse.

I. Suivant l'extrait d'une chronique tiré de l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen, contenant les noms de plusieurs Seigneurs, qui furent désignés par le Duc GUILLAUME *le Batard*, pour veiller à la garde de la Normandie, sous la Duchesse *Malthide*, son épouse, en 1066, lorsqu'il entreprit la conquête d'Angleterre, on y trouve le Seigneur D'ANNEVILLE, qui fut choisi pour commander au Val-de-Saire. Ses enfans furent : — GUILLAUME, qui suit; — & N.... D'ANNEVILLE, Chevalier, qui passa en Angleterre, où il laissa des enfans qui s'établirent dans l'Isle de Wich, du côté d'Yorck, comme il est rapporté dans le *Monasticon Anglicanum*, & dans l'Histoire de la maison d'*Harcourt*, par la *Roque*, *Tome IV.*

II. GUILLAUME D'ANNEVILLE, I. du nom, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil-en-Saire, d'Ourville, la Pernelle, du Vicel, Pretot, du Breuil-d'Allonne, Sortoville en Beaumont, Saint-Pierre d'Avhegliſe, &c. fit donation à l'Abbaye de Lessay, l'an 1106, de l'Eglise d'Anneville-en-Saire, avec la Maison d'Ancquetil, proche le cimetiere, & tout le marais, jusqu'à la rivierre de Saire : sa femme *Hawise* & GEOFFROI, leur fils, qui suit, y consentirent, & les Religieux, en reconnoissance, lui firent présent de dix marcs d'argent, pour la rançon d'un autre fils nommé ci-après, fait prisonnier à la Terre-Sainte. HENRI, Roi d'Angleterre, confirma, cette donation de GUILLAUME D'ANNEVILLE, I. du nom, & celui-ci, suivant le *Neustria-pia*, *pag.* 618, aumôna encore à la même Abbaye les Eglises du Vicel & de Pretot. MICHEL D'ANNEVILLE, Chevalier, son second fils, fut celui qui fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1096, avec *Robert Courtheuse*, Duc de Normandie, & *Godefroi de Bouillon*. Il portoit pour armes : *d'hermines, à une fasce de gueules, brisée d'un bâton d'azur*, comme cadet. Ceci est tiré d'un manuscrit en velin de la Bibliotheque de l'Eglise de Bayeux, intitulé : *les anciennes Histoires d'Outremer*, où est compris M. MICHEL D'ANNEVILLE, Chevalier.

III. GEOFFROI D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil, &c. mentionné dans la charte de donation faite en 1106, à l'Abbaye de l'Essay, par son pere, confirma cette donation, en 1118, avec sa femme *Avice*, & GUILLAUME, un de ses fils; & en reconnoissance de cette confirmation, l'Abbé & les Religieux de l'Essay lui donnerent cent pieces de monnoie & un cheval de service.

IV. JEAN D'ANNENILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, du Breuil, &c.

Digitized by Google

autre fils dudit GEOFFROI, confirma, par une charte, de 1139, toutes les donations faites par ſes prédéceſſeurs, & y ajouta la Chapelle bâtie proche la riviere, & la dime de ſon moulin ſur Saire. Il ſigna, comme témoin, à la vente que *Roger de Magneville* fit à l'Impératrice MATHILDE, de ce qu'il avoit à Octeville, près Cherbourg, tant en l'Egliſe qu'ailleurs; & aumôna, en 1153, à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, le Patronage de Saint-Pierre d'Arthegliſe, avec ſes appartenances; ce qui fut confirmé par HENRI, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. Il eut pour fils: — SAMSON, qui ſuit; & JEAN, auteur de la branche des Seigneurs du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, &c. éteinte, rapportée à la fin de cette Généalogie.

V. SAMSON D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville, &c. donna à l'Abbaye de Montebourg, un quartier de froment de rente, à prendre en la Paroiſſe d'Anneville, pour le ſalut de ſon ame, & de ſes pere & mere, y dénommés. La charte 268, du Livre noir de l'Abbaye de Leſſay, fait mention dudit SAMSON, Chevalier, & des aumônes ci-devant faites par ſes ancêtres & par un de ſes fils. On lui connoit pour enfans: — 1. THOMAS, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur du Breuil, dont il eſt parlé au regiſtre des Fiefs de Cotentin, dreſſé ſous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE, comme poſſédant celui du Breuil à Anneville. Il eut une fille héritiere, Dame dudit lieu, mariée au Seigneur *de la Haye-d'Ectot*; — 3. GUILLAUME, tige des Seigneurs de Montaigu, rapportés ci-après; — 4. & GEOFFROI, Seigneur de Tournebu, tige de cette branche éteinte. Il vivoit en 1204 & 1214, & eſt mentionné dans les archives de l'Abbaye de Saint-Sauveur. Cent ans après, une JEANNE D'ANNEVILLE, épouſe d'*Adrien Blondel*, Seigneur de Saint-Germain, vers 1330, eſt dite, dans les titres de cette famille, fille du Seigneur de Tournebu & de Sottevaſt. De cette branche deſcendoit GUILLAUME D'ANNEVILLE, Seigneur de Tournebu, qui épouſa, en 1370, JEANNE D'ANNEVILLE, ſa couſine, fille aînée de MICHEL, veuve en premieres noces de *Guillaume de la Haye*, Chevalier, Seigneur d'Herouderille, dont il ſera parlé ci-après. Ces Seigneurs de Tournebu briſoient leurs armes d'une *feconde faſce de gueules*, comme on le voit dans la Chapelle des Marais-Fourneville, près Cherbourg, qui avoit été bâtie par les *Grimouville*, leurs héritiers.

VI. THOMAS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Anneville & d'Ourville, remit à l'Abbaye de Leſſay tout le droit callenge qu'il avoit en l'Egliſe d'Anneville, avec toutes les choſes y appartenantes & aumônées par ſes prédéceſſeurs, & les confirma, ſuivant les accords faits entre les Religieux & lui. Il épouſa noble Demoiſelle *Jeanne de Pirou*, dont ſortit

VII. MATHILDE, Dame d'Anneville & d'Ourville, mariée, en 1223, à *Guillaume de Montigny*, Chevalier. Ils donnerent, en 1237, deux acres de terre à l'Abbaye de Cherbourg; &, l'an 1245, ils poſerent leurs ſceaux, comme Chefs-Seigneurs d'Anneville, à une vente faite à cette Abbaye par *Jourdain du Buiſſon*, de ſon ménage, ſitué audit lieu. Cette Dame étant veuve, donna au même Monaſtere, en 1269, la moitié des dîmes du Fief qu'elle poſſédoit héréditairement à la Pernelle. Enfin, la même année, elle prétendit avoir une baleine, comme échouée ſur ſon Fief d'Ourville; mais,

Digitized by Google

elle fut adjugée aux Dames de Caen, comme ayant été prise sur le leur.

Branche des Seigneurs de MONTAIGU, *éteinte.*

VI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, II. du nom, Chevalier, troisieme fils de SAMSON, parut comme témoin à un acte, par lequel *Richard Borran* confirma, en 1204, la donation que *Roger de Grainteville* avoit faite à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des terres & bois situés à Clitourp, & d'une Vavassorie à Grainteville. Après avoir servi sous JEAN *Sans-Terre*, dernier Duc de Normandie, il fut employé sous PHILIPPE-AUGUSTE, & se trouve compris dans le catalogue des Gentilshommes maintenus en leurs biens, après la conquête de Normandie par ce Prince. Ce catalogue est à la Chambre des Comptes de Paris. Suivant un ancien Mémoire de la lignée des Seigneurs *de Camprond*, écrit l'an 1398, duement en forme & signé, tiré du chartrier, contenant les titres de cette famille, tant pour leur Noblesse que pour leurs biens, on voit que le Duc GUILLAUME, après la conquête d'Angleterre, donna à *Guillaume de Camprond* la Terre de Berlingue, qui fut échangée contre celle de Montaigu, en Cotentin, dont une portion, avec le Patronage & la moitié des dîmes, fut donnée dans la suite à une Demoiselle *de Camprond*, en se mariant avec ledit GUILLAUME D'ANNENILLE, II. du nom. Il en eut :

VII. HENRI D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, lequel percevoit, dans toute la Paroisse, la moitié des dîmes, excepté les novales, suivant un extrait en latin du Livre noir de l'Evêché de Coutances, fait en 1251. Il fit un accord avec *Guillaume de Camprond*, Seigneur du Lorey, touchant la dot qui avoit été donnée à la Dame *de Camprond*, mere dudit D'ANNEVILLE, par lequel une portion du Patronage de Montaigu, &c. fut cédée audit *de Camprond*, & à ses hoirs. Il eut pour enfans : — 1. THOMAS, qui suit; 2. JEAN, tige de la branche établie au Pays de Caux, rapportée en son rang; — 3. RAOUL, auteur de celle des Seigneurs de Morville, éteinte, mentionnée ensuite.

VIII. THOMAS D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Montaigu, épousa, 1°. *Luce de Pirou*, fille de *Jean de Pirou*, Seigneur de Montpinçon, neveu de *Guillaume de Camprond*, Seigneur de Lorey; & 2°. *Simone d'Octeville*, fille de feu *Richard*, Chevalier, Seigneur d'*Octeville*, comme il appert d'un acte en parchemin, daté du Mercredi après la fête Sainte-Marie, Vierge, en Septembre 1286, faisant mention de l'accord passé entre *Guillaume d'Octeville*, Ecuyer, frere de ladite *Simone*, & THOMAS D'ANNEVILLE, son mari, pour ce qui pouvoit appartenir à cette Demoiselle de la succession de *Richard d'Octeville*, Chevalier, son pere. Il ne paroit point y avoir eu d'enfans de ce second mariage; mais du premier vinrent : — 1. MICHEL, qui suit; — 2. GEOFFROI, Prêtre, Curé de Montaigu, décédé le 1 Août 1338; — 3. COLIN, tige de la branche des Seigneurs de Chiffrevast, Tamerville, &c. & subsistante, dont nous parlerons ci-après; — 4. HENRI, qui étoit mort en 1349; — 5. & JEANNE, mariée, en 1344, à *Jean de Manneville*, Chevalier. Trois des freres susdits, vivans ensemble, acquirent

Digitized by Google

plusieurs biens à Montaigu, Turteville au Bocage, Morsaline, Montebourg, Sainte-Croix au Bocage, Quetechou, Valognes, Trevieres en Bessin, &c.

IX. MICHEL D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur de Montaigu, fonda, par acte passé devant *Bocage*, Tabellion à Valognes, le Vendredi avant la fête Saint-Thomas, Apôtre, 1349, pour le salut de son ame, de THOMAS, GEOFFROI, COLIN & HENRI, ses freres, &c. en l'Eglise de Montaigu, une Chapelle en l'honneur de Saint-Michel, divisée & séparée du Patronage dudit lieu, se réservant, pour lui & ses successeurs, le droit d'y présenter un Chapelain, auquel il donne la quatrieme partie de la dime de cette Paroisse, avec maison, enclos, &c. à condition d'y chanter quatre Messes par semaine, une du *Saint-Esprit*, une de la *Vierge*, une de *Saint-Michel* & une des *Défunts*. Cette fondation fut confirmée par *Louis*, Evêque de Coutances, le 5 Février 1351. Il mourut en 1350, & fut inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Montaigu, où l'on voit son tombeau en relief. Il laissa deux filles en bas-âge. L'aînée fut :

X. JEANNE D'ANNEVILLE, mariée, 1°. à *Guillaume de la Haye*, Chevalier, Seigneur d'Heroudeville, près Valognes, fils aîné de *Jean de la Haye*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, avec lequel elle vivoit, en 1362 ; & 2°. en 1370, à GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur de Tournebu, son cousin, vivant avec elle, en 1402. De ce second lit elle eut JEANNE D'ANNEVILLE, Dame de Saint-Germain de Tournebu & de Saint-Martin de Viel, mariée, 1°. à *Jean de Grimouville*, Seigneur dudit lieu, de Gauville & de Carentilly ; & 2°. à *Jean de Fortécu*, Chevalier, Seigneur de Saint-Evremont-sur-Lozon & de la Mauffre. Les enfans des deux lits partagerent la succession, en 1449.

Branche des Seigneurs de CHIFFREVAST, TAMERVILLE, &c. subsistante.

IX. COLIN D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de la Boissaye & de Montaigu, troisieme fils de THOMAS & de *Luce de Pirou*, sa premiere femme, servit sous les Rois CHARLES IV & PHILIPPE VI. Il acquit, avec MICHEL, son frere, de *Thomas Festerel*, deux boisseaux de froment de rente, mesure de la Ville de Montaigu, par acte passé devant *Jean Lemperiere*, Tabellion à Valognes, le Mardi après la Toussaint, 1322 ; & le Samedi après la fête Saint-Georges, 1325, deux autres boisseaux de froment de rente, même mesure de Montaigu, de *Geoffroi* & *Guillot Blestel*, par acte passé devant ledit *Lemperiere*. Il se trouve mentionné dans la fondation de la Chapelle de Saint-Michel de Montaigu, de l'an 1349, & eut pour enfans : — ROBIN, qui suit ; — & GUILLAUME, auteur de la branche des Seigneurs de Quétreville, éteinte, rapportée en son rang.

X. ROBIN D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Montaigu, servit avec distinction sous CHARLES V, fit deux accords, en 1352, l'un touchant le Patronage & les dimes de Montaigu ; le second pour les heritages qui avoient appartenu à MICHEL & COLIN, ses freres, lorsqu'ils vivoient en communauté de biens, &c. Il en fit un troisieme, le 20 Août 1370, devant *Cauvin*, Tabellion à Valognes, avec *Guillaume de la Haye*, Chevalier,

Digitized by Google

& JEANNE D'ANNEVILLE, ſa femme, au ſujet des droits d'une Chapelle dont ladite Dame étoit Patronne, vu que cette Chapelle avoit été bâtie & fondée par ſon pere, qui y avoit donné une portion de dîmes que ROBIN prétendoit devoir lui appartenir; & partagea, le 17 Janvier 1402, avec ledit *Guillaume de la Haye* & ſa femme, tous les héritages que poſſédoit GEOFFROI D'ANNEVILLE, Prêtre, demeurant à Montaigu, & les biens deſdits MICHEL & COLIN D'ANNEVILLE, ſes freres, & ceux qu'ils avoient acquis avant le décès de GEOFFROI, arrivé le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, en 1338. Il mourut, en 1373, & avoit épouſé, en 1333, Demoiſelle *Jeanne de Creully*, fille de *Guillaume de Creully*, Chevalier, Seigneur de Saint-Quentin, & de *Jeanne de Ferrieres*, Dame de Saint-Marcouf en partie. Ce *Guillaume de Creully* étoit deſcendu de *Robert*, Comte de Gloceſter & Baron de Creully, fils naturel de HENRI I, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. Elle ſe remaria à *Guillaume Picot*, Ecuyer, dont elle étoit veuve, en 1381, comme il conſte par une Sentence donnée à Valognes, le 16 Décembre 1455. ROBERT eut de ſon mariage :

XI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, III. du nom, Chevalier, Seigneur & Patron de Montaigu, qui fut reçu à la revue faite à Carentan, en 1375, avec 15 Gentilshommes à cheval, pour ſervir aux guerres de Normandie. Suivant un extrait du Regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris, contenant les noms de ceux qui avoient ſervi l'eſpace de dix mois aux guerres de Guienne, on y trouve compris deux GUILLAUME D'ANNEVILLE, dont l'un eſt dit *le jeune*. Voyez *la Roque*, *tome IV*, *pag.* 90 & 91, dans ſon Hiſtoire de la Maiſon *de Harcourt*, ROBERT D'ANNEVILLE, dit d'*Aunes*, & GUILLAUME D'ANNEVILLE, ſont employés comme perſonnes qualifiées dans un compte de *Guillaume de Damfernet*, Tréſorier des Guerres, contenant un état des dons, compoſitions & reſtitutions faits aux Chefs & Capitaines des Gens d'armes qui ſervoient le Roi, en Normandie, aux mois de Mars, Avril & Mai, arrêté le 1 Décembre 1383. Ledit GUILLAUME, III. du nom, vendit, par contrat du 7 Février de la même année 1383, paſſé devant les Tabellions de Saint-Sauveur-le-Vicomte, une maiſon & jardin, ſis à Valognes, & fit deux autres actes, le 25 Juillet 1398, par l'un deſquels *Henri Bleſtel* & ſa femme cedent quelques héritages à GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier; & par l'autre, ledit Chevalier baille des terres au même lieu. Il fit un accord, le 13 Décembre 1410, pour héritages que feu *Henri le Blond* avoit vendus à ROBIN D'ANNEVILLE, Chevalier, pere dudit GUILLAUME, qui les avoit fieffés à *Pierre le Moine*, en 1363, d'une partie deſquels *Pierre le Blond* s'étoit mis en poſſeſſion après la mort dudit ROBIN D'ANNEVILLE, &c. Dans cet acte, qui eſt au vieux regiſtre de Chiffrevaſt, eſt mentionné Meſſire PIERRE D'ANNEVILLE, Curé de Montaigu. Il mourut en 1413, laiſſant pour fils :

XII. ROBIN D'ANNEVILLE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, qui fit, avec *Guillaume Coquet*, un échange d'héritages ſitués en la Paroiſſe de Montaigu, par acte, du 8 Juillet 1416, paſſé devant *Rollant*, Tabellion à Valognes. Il épouſa Demoiſelle *Guillemette de Percy*, ſœur de *Guillaume de Percy*, Chevalier, Seigneur de Soules, comme

Digitized by Google

comme il appert d'une donation que celui-ci fit à ſa ſœur, par acte paſſé devant *Jallot*, Tabellion à Valognes, le 29 Mai 1424. Elle ſe remaria à *Simon de Percy*, Ecuyer, Seigneur de Sienne, lequel fit un accord, le 7 Mars 1427, devant le même Notaire, touchant le Douaire de ladite Demoiſelle, ſur les héritages que poſſédoit ROBIN D'ANNEVILLE, ſon défunt mari.

Ladite *Guillemette de Percy*, étoit fille de *Robert*, Chevalier, Seigneur de Percy, Soules, Dracqueville, Durécu, Gennes, Sain-Vaſt, Lonchamps, &c. & de *Huguette de Chiffrevaſt*, Dame dudit lieu, de Tamerville, Huberville, Ivetot; celle-ci fille puinée & héritiere de *Jean de Chiffrevaſt*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Ecuyer du Roi, Chambellan de *Philippe de Bourgogne*, fils de France, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Valognes, & de *Guillotte de la Houſſaye*, d'une famille noble de Bretagne. Ce Seigneur *de Chiffrevaſt* avoit de grands biens, car outre les Seigneuries de Chiffrevaſt, de Tamerville, Huberville, Ivetot, Prétreville, Bunchon, Val-de-Sie, Vateville, Digoville, &c. il poſſédoit pluſieurs terres & rentes dans une trentaine de Paroiſſes, tant au Côtentin, qu'au Beſſin. *Nicol de Chiffrevaſt*, pere du ſuſdit *Jean de Chiffrevaſt*, eut une fameuſe querelle avec la maiſon *de Harcourt*: ſes gens ayant tué une biche blanche, qui portoit au col les armes de *Godefroi de Harcourt*, celui-ci vint à main armée à Chiffrevaſt, le premier Dimanche de Carême, 1353, ravagea les environs, renverſa le Château, & en brûla les papiers & titres; ce qui obligea *Jean de Cheffrevaſt*, fils dudit Nicol, à recourir à l'autorité Royale; & il obtint de CHARLES VI des Lettres, le 29 Mai 1395, par leſquelles ce Prince confirme & rétablit tous les droits de la Seigneurie de Chiffrevaſt, qui, par l'incendie de ſes Titres, ſe trouvoit menacée d'un prompt anéantiſſement. En conſéquence des torts & dommages cauſés à cette Terre par la violence des *Harcourt*, CHARLES VI. remit encore à *Jean de Chiffrevaſt*, ſa vie durant, la rente domaniale qu'il lui devoit, à cauſe de la mouvance de ſa terre, relevant du Roi, laquelle eſt paſſée depuis dans la maiſon D'ANNEVILLE par le mariage de ladite *Guillemette de Percy*, avec ROBIN D'ANNEVILLE, II. du nom, dont elle eut pour fils:

XIII. GUILLAUME D'ANNEVILLE, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu & de Chiffrevaſt, employé comme un ancien Noble dans un extrait de la recherche de la Nobleſſe faite par *Raimond Montfault*, Commiſſaire, au mois de Janvier 1463, paſſa un acte devant *le Cerf*, Tabellion à Valognes, le 26 Janvier de la même année, avec *Robert de Percy*, Ecuyer, Seigneur de Chiffrevaſt, ſon oncle, par lequel celui-ci lui céda les Fief, Terre, & Seigneurie de Chiffrevaſt; & il en rendit aveu au Roi, le 24 Mai 1465. LOUIS XI. lui accorda des Lettres Royaux, le 24 Mai 1472, contenant main-levée de ſon droit aux forêts & dudit Fief, en faveur de LOUIS DE BOURBON, & de ſes ſervices rendus contre les ennemis de la Couronne. Il obtint encore pluſieurs main-levées de ſon droit aux forêts du Roi, des années 1484, 87, 91 &c., & une de CHARLES VIII, le 18 Mars 1488, de ſon Fief de Chiffrevaſt,

Digitized by Google

vu les services qu'il avoit rendus à son pere & à lui. Ce Prince l'exempta de comparoître au ban & arriere-ban, par Lettres du 7 Mars 1497, en considération de ses services & de ceux de son fils, servant alors sous les ordres de LOUIS DE BOURBON. Il avoit épousé, avant 1347, Demoiselle *Gillette de la Roque*, fille de *Pierre de la Roque*, Chevalier, Seigneur de Flottemanville, près Valognes, & de *Florence de Sauſſay*, Dame dudit lieu. De ce mariage vinrent : — 1. ROBERT, qui suit; — 2 JEAN, Ecuyer, Seigneur de Cradar & Bailli de Bar en Lorraine. Il fut Ecuyer tranchant de LOUIS DE BOURBON, qui lui fit remiſe, le 18 Mai 1481, de pluſieurs années de rentes à lui dues à quoi GUILLAUME D'ANNEVILLE, Seigneur de Chiffrevaſt, ſon pere, étoit obligé comme héritier de *Nicol de Chiffrevaſt*, Chevalier. Il vivoit encore en 1491, & avoit épouſé *Mahaut d'Appremont*, de laquelle il eut un garçon & deux filles, ſavoir : PHILIPPOTTE D'ANNEVILLE, mariée 1°. à *N.... de Villeneuve*; & 2°. à *Claude de Beauveau*, Seigneur de Sandaucourt & de Commercy, comme il appert d'une Sentence donnée au Bailliage de Valognes le 15 Décembre 1536; — & *Antoinette d'Anneville*, mariée à *Laurent de Francieres*, Seigneur de Clins, Capitaine & Gouverneur de Bar-le-Duc, avec lequel elle vivoit, en 1539. — 3 PHILIPPE, qui préſenta à la Cure de Tamerville en 1486, & fut Curé de Montaigu, en 1509; — 4 PIERRE, Curé de Reſſon, en 1490, nommé à la Chapelle de la Madeleine de Chiffrevaſt, en 1491, Curé d'Heroudeville, en 1517; & de Montaigu après ſon frere, en 1527; — 5 JACQUELINE, mariée, par traité du 26 Février 1485, avec *Geoffroi de Manneville*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, de Lanteuil & de Soliers, acte reconnu devant *le Vavaſſeur*, Tabellion à Montebourg, le 10 Juin 1488; — 6 MARIE, femme de *Jean Baſan*, Ecuyer, Seigneur de Tonneville, Pierreville, &c. comme il conſte par leur traité de mariage, du 21 Septembre 1495 fait en préſence de *Jean de la Cour*, Seigneur du Tourps, &c. reconnu à Valognes, le 4 Février 1506; — 7. & MARGUERITE, épouſe de *Jacques Louvel*, Ecuyer, Seigneur de la Baſte, avec lequel elle vivoit encore, en 1523.

XIV. ROBERT D'ANNEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Chiffrevaſt, Montaigu, & Tourlaville, Bailli & Grand-Maître-Enquêteur, des Eaux & Forêts, de LOUIS DE BOURBON, Comte de Rouſſillon, Seigneur de Valognes & de JEANNE DE FRANCE, ſon épouſe, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Valognes, étoit au ſervice de ce Prince dès 1477, & ſe trouva auſſi employé ſous les Rois LOUIS XI, CHARLES VIII, & LOUIS XII. Il obtint de CHARLES VIII, le 13 Décembre 1497, des Lettres par leſquelles ce Prince, en conſidération de ſes ſervices, lui remit une amende jugée contre lui, faute de comparution, à cauſe de ſon office de Grand-Maître des Eaux & Forêts; fit foi & hommage au Roi en la Chambre des Comptes de Paris, pour la Seigneurie de Chiffrevaſt, le 17 Novembre 1498; fut diſpenſé du ban & arriere-ban, par Lettres de Sa Majeſté, du 19 des mêmes mois & an, comme étant auprès de LOUIS DE BOURBON; rendit foi & hommage, le 28 Décembre ſuivant, de ſon Fief de Chiffrevaſt à Madame JEANNE DE FRANCE, qui lui fit don du droit de relief qu'il lui devoit pour ledit Fief; fut un des prin-

Digitized by Google

cipaux Bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Valognes, comme il appert de l'extrait de la fondation de cette Eglise, de l'an 1499, fit son testament, le 26 Mars 1515, par lequel il donne 6 livres de rente à l'Eglise de Tamerville, pour dire, tous les Mardis, une Messe haute de la Trinité, avec les Vigiles des Morts; décéda le lendemain & fut inhumé en la Chapelle Saint-Jacques de cette Eglise de Tamerville, où est son tombeau, sur lequel il est représenté armé de toutes pièces. Il avoit épousé *Jeanne de Loubès*, fille de *Jacques de Loubès*, Ecuyer, Seigneur de la Touche & d'Avalilioles, veuve en premieres noces, de *Roland le Gras*, Ecuyer Seigneur de la Martiniere, Capitaine du Chef de la Vicomté, & niéce de *François de Brillac*, Evêque d'Orléans. Les héritiers de son premier mari, par accord passé à Thouars, le 8 Mars 1492, lui céderent, pour elle & pour les siens, l'Hôtel & Seigneurie de la Martiniere, avec tous les biens, meubles, acquêts & immeubles situés en Poitou. Elle testa, le 26 Mars 1527, mourut quelque tems après, & fut enterrée dans l'Eglise de Tamerville, auprès de son second mari, dont elle eut: — 1 GUILLAUME, qui suit; — 2 ROBERT, né en 1503, qui fit son testament, le 1 Septembre 1527, au Château de Mons, avant d'entreprendre le voyage au-delà des Monts, & mourut sans alliance; — 3. JEANNE, née en 1499, mariée à *Jean le Breton*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Turteville au Bocage & du Grand-Planne, lequel fit un accord devant les Tabellions d'Octeville, le 22 Octobre 1547, avec GUILLAUME D'ANNEVILLE, son beau-frere; — 4. CATHERINE, née en 1502, mariée à *Gion Yfore*, Seigneur de Boisrenault & de Vic en Touraine, & morte en 1558; — 5 MARIE, née en 1504, femme de *Jean le Jay*, Ecuyer, Seigneur de Cartot, la Fosse, &c., comme il conste par un acte de vente du 30 Janvier 1535. Elle en étoit veuve en 1540; — 6. GABRIELLE, née en 1507, mariée par traité du 29 Mai 1524, reconnu le 9 Mars 1528, avec *Gautier Basan*, Ecuyer, Seigneur de Tonneville, fils de *Jean Basan*, Ecuyer, & de *Jeanne le Tellier-de la-Luthumiere*, sa premiere femme; — 7. & PHILIPPE, née en 1509, vivante encore en 1516, morte sans alliance.

XV. GUILLAUME D'ANNEVILLE, V. du nom, Ecuyer Seigneur & Patron de Chiffrevast, de Tamerville, Fortécu & Montaigu, né en 1501, rendit foi & hommage au Roi, avec aveu & dénombrement de sa Terre de Chiffrevast, le 3 Juin, 1522; obtint main-levée de sa garde-noble & de sondit Fief de Chiffrevast, en la Chambre des Comptes de Paris, le 6 du même mois, & encore le 28 Mai 1523; produisit, la même année, les preuves de sa Généalogie devant les Commissaires pour la recherche de la Noblesse, en remontant seulement à COLIN D'ANNEVILLE, Ecuyer Seigneur de la Boissaye & de Montaigu, frere de MICHEL, Chevalier, & de GEOFFROI, Curé de Montaigu; retira, à droit de sang, le 18 Juillet 1528, le Fief de Tamerville, qui avoit été vendu, le 16 Novembre 1526, à *Nicolas le Poitevin*, Sieur de Moustier, par *Gilles*, ou *Guillaume de la Luzerne*, Seigneur de Soules; donna son aveu & dénombrement de ce Fief de Tamerville, le 6 Juillet 1550, & fut exempté du ban & arriere-

Digitized by Google

ban, par Lettres du Roi, du 17 Mars 1554, à cauſe des bons & conſidérables ſervices qu'il lui avoit rendus, & à ſon couſin le Comte *de Tende*. Il avoit épouſé Demoiſelle *Louiſe de Longaunay*, ſœur de *Hervé de Longaunay*, Gouverneur & Lieutenant de Roi, en Normandie, Seigneur de Dampierre & d'Amigny, & fille de *Jean de Longaunay*, Seigneur d'Amigny, d'Epinay, des Freſnes, Franqueville, &c., & de *Marie Théſard*, Dame de Dampierre & de Saint-Agnan. Leurs enfans furent : — 1 GUILLAUME, qui ſuit, — 2 ROBERT, Seigneur de Tamerville, Terre qu'il eut en avancement de ſucceſſion par donation de ſon pere, du 23 Septembre 1568 : il mourut ſans alliance avant 1588 ; — 3 NICOLAS, Seigneur de l'Hommée, Clerc Tonſuré, qui préſenta à la Chapelle de Chiffrevaſt, en 1563, & à celle de Saint-Jacques de Tamerville. Par ſon teſtament, du 25 Mai 1592, il fonda deux Grandes Meſſes par ſemaine, avec une Antienne de la Vierge tous les Dimanches & Fêtes ſolemnelles, après Vêpres, en la Chapelle de Saint-Jacques de l'Egliſe de Tamerville, moyennant 30 livres de rente ; & décéda peu après ; car ces deux Chapelles étoient vacantes en 1594 ; — 4 & HENRI D'ANNEVILLE auſſi mort ſans alliance, le 9 Janvier 1588, ſervant pour le Roi en Allemagne.

XVI. GUILLAUME D'ANNEVILLE, VI. du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt & de Tamerville, Capitaine de 50 hommes des Ordonnances du Roi, fut exempté du ban & arriere-ban, comme il appert d'un certificat de ſervice à lui donné par HENRI, Duc d'Anjou, en date du 31 Mars 1573. Il ſoutint, pendant 24 jours, contre le Comte *de Montgommery*, le ſiége de Valognes, où il s'étoit enfermé avec HENRI D'ANNEVILLE, ſon frere, le ſieur *le Févre-de-Sortoville* & deux de ſes freres, 15 autres Gentilshommes, 46 Arquebuſiers & quelques Soldats, par le ſecours deſquels ils forcerent *Montgommery*, à lever le ſiége, le 2 Mars 1573, avec une grande perte de ſes troupes & de ſon canon, ainſi qu'il conſte par un certificat du 3 Juillet 1574, des Officiers du Roi, des Nobles du Pays & des principaux Habitans des Villes & Vicomtés de Valognes & de Carentan, donné audit GUILLAUME, où ils déclarent que le Pays doit ſa délivrance à la valeur du Seigneur D'ANNEVILLE. Le Seigneur de Matignon, Gouverneur de Normandie, le retint enſuite auprès de ſa perſonne, pour ſervir aux ſiéges de Domfront, Saint-Lô & Carentan. En récompenſe de ſes ſervices, le Roi HENRI III lui fit don de 1200 livres, faiſant partie de plus groſſe ſomme, ſuivant l'extrait de l'entérinement des Lettres Royaux, du 17 Juin 1575. Il rendit foi & hommage à Sa Majeſté, en ſa Chambre des Comptes de Paris, le 15 Juillet ſuivant, de ſa Seigneurie de Chiffrevaſt ; donna aveu & dénombrement, le 30 Août, & en eut mainlevée le dernier Septembre même année ; fut exempté du ban & arriere-ban, par Lettres du Roi, données le 26 Octobre 1575 ; rendit auſſi aveu de ſa Terre de Tamerville, le 19 Juillet 1585 ; mourut à Sens, au retour de la campagne d'Allemagne, le 23 Décembre 1587, âgé de 49 ans ; y fut inhumé, & ſon cœur porté dans l'Egliſe de Tamerville, par les ſoins de la Dame ſon épouſe, qui y fit placer une épitaphe ſur marbre noir, dans le mur du chœur de ladite Egliſe. Il avoit épouſé, par contrat paſſé à Rouen,

Digitized by Google

le 12 Juillet 1568, Demoiſelle *Marguerite Aubert*, veuve, en premieres noces, de *Guillaume Queſnel*, Seigneur de Bois-le-Vicomte & de Romboſc, Conſeiller au Parlement de Rouen, & fille de *Guillaume Aubert*, Seigneur de la Haye, Meſnilvarin, Semeville, Chaumont, &c. Conſeiller au même Parlement, & de *Jeanne Sureau*, Dame de Montigny & de Haudebouville. Ladite *Marguerite Aubert* étoit arriere-tante de *Françoiſe Aubert*, Baronne d'Aunay, qui épouſa, en 1674, *René de Froulay*, Marquis de Teſſé, Maréchal de France. Par ſon teſtament, du 16 Mai 1601, elle donna un écu de rente à l'Egliſe de Tamerville, pour ſon annuel. Elle mourut le 16 Juin ſuivant, & fut inhumée au pied du mur du chœur de l'Egliſe de Tamerville, du côté de l'Evangile, ſous le banc de famille. De ſon ſecond mariage elle laiſſa :

XVII. HERVÉ D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt & de Tamerville, qui eut main-levée de la garde-noble où il étoit, & fut mis en poſſeſſion de ſes biens, Terres & Seigneuries, comme étant ſuffiſamment âgé, par acte paſſé aux Aſſiſes de Valognes, le 22 Juin 1594. Il rendit foi & hommage au Roi, le 4 Mars 1595, en la Chambre des Comptes de Normandie ; donna ſon aveu & dénombrement de ſa Terre de Chiffrevaſt, le 14 Septembre 1612 ; acheva de faire démolir le reſte de l'ancien Château de Chiffrevaſt, ruiné par les d'*Harcourt*, & fit bâtir celui qui exiſte aujourd'hui ; obtint, le 18 Décembre 1617, de l'Evêque de Coutances, permiſſion de faire dire la Meſſe en la Chapelle de ce Château, ſituée dans un des pavillons, & qui fut bénite le 18 Juillet 1618. Il eut acte de la repréſentation de ſes titres devant les Commiſſaires du Roi pour la recherche de la Nobleſſe, le 31 Octobre 1624, tant pour lui, que pour GILLES, GUILLAUME, JACQUES & ROBERT D'ANNEVILLE, quatre de ſes fils ; fut déchargé du droit de franc-fief, & eut main-levée de ſa Terre de Chiffrevaſt, par Ordonnance de *Charles le Roi de la Poterie*, Intendant de la Généralité de Caen, rendue à Valognes, le 7 Mars 1641, après avoir juſtifié, par titres, de ſon *ancienne Nobleſſe* ; décéda le 9 Juillet 1649, & fut enterré dans le chœur de l'Egliſe de Tamerville, où l'on voit ſon épitaphe. Il avoit épouſé, par contrat du 8 Août 1595 (reconnu devant les Tabellions de Valognes, le 10 Mars 1603) Demoiſelle *Renée de Croville*, fille de *Gilles de Croville*, Seigneur dudit lieu & de Biniville, & de *Gillonne du Moucel*, Dame de Saint-Naſaire de Valognes, Gouberville, le Meſnil-au-Val, Houtteville, Sorteval, Sainte-Honorine, &c. Elle mourut le 24 Janvier 1625, & fut inhumée vers le milieu du Chœur de l'Egliſe de Tamerville, au côté gauche. Leurs enfans furent : — 1 HERVÉ, né en 1597, mort au ſiége de Montauban, en 1621 ; — 2 GILLES, mort ſans alliance à Chiffrevaſt ; — 3. GUILLAUME, qui ſuit ; — 4. JACQUES, Seigneur de l'Hommée, par l'échange qu'il fit de la Terre de Tamerville avec GUILLAUME, ſon aîné, par acte du 15 Décembre 1650, paſſé devant *Gallot*, Tabellion à Valognes. Il ſervit long-tems ſur les vaiſſeaux du Roi, mourut à Paris, en 1672, & y fut enterré en l'Egliſe Saint-André-des-Arcs ; — 5 ROBERT, vivant en 1624 ; — 6 & 7 deux autres garçons, morts jeunes avant ce tems ; — 8 MARGUERITE, Reli-

Digitized by Google

gieuſe au Dames de Caen, en 1614; — 9. BARBE, dite *Mademoiſelle de l'Hommée*, née en 1610, morte en 1701, — 10 CHARLOTTE, mariée 1° à *Jean de Foulogne*, & 2°. en 1639 à *Robert de Gourmont*, Seigneur & Baron de Giès, de Fontaines, d'Addeville, Mary, &c.; — 11. & une fille, morte jeune.

XVIII. GUILLAUME D'ANNEVILLE, VII. du nom, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt & de Tarmerville, né le 3 Mars 1607, ſervit en Lorraine, pour ſon pere, avec chevaux & armes, & dans l'armée de Champagne, ſous les ordres du Duc *de Longueville*, Gouverneur & Lieutenant-Général de l'armée de ſa Majeſté en Champagne, comme il appert de deux certificats de ce Seigneur; le premier, donné au camp de Saint-Nicolas en Lorraine, le 10 Octobre 1635; l'autre, à Joinville le 12 Décembre 1636. Il rendit foi & hommage au Roi de ſa Terre de Chiffrevaſt, le 25 Juin 1657; produiſit les Titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe, devant M. *Chamillart*, Intendant de la Généralité de Caen, qui lui donna, le 20 Mars 1671, un certificat comme il avoit bien & duement prouvé être *Noble*, dès le tems de *Montfault*; fit ſon teſtament le 9 Mars 1677, décéda le 24 dudit mois, & fut enterré dans le chœur de l'Egliſe de Tamerville, ſous une tombe ſans inſcription au pied de la Baluſtrade du côté de l'Epitre. Il avoit épouſé par contrat du 10 Janvier 1651 (reconnu devant les Tabellions de Rouen, le 3 Juillet 1657) Demoiſelle *Françoiſe de Mathan*, fille de feu *Charles de Mathan*, Seigneur de Semilly, Fours, Villiers, du Hommet, & de *Marie Dyel*, Dame de Beaunay, Biville, Saint-Laurent, Villette &c. au Pays de Caux. Elle fit ſon teſtament le 7 Avril 1688, achevé le 24 Juillet audit an; décéda le 13 Août ſuivant, à Carentan, d'où elle fut tranſportée à Tamerville, & fut inhumée dans le chœur de cette Egliſe, par M. l'Abbé *de Flammanville*, depuis Evêque de de Perpignan. De ce mariage vinrent: — 1 FRANÇOIS, qui ſuit; — 2 HERVÉ-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur de Tamerville, qui vendit cette Terre à ſon ainé, & acquit de *Robert de Gourmont*, ſon couſin-germain, la Seigneurie, d'Addeville à Saint-Côme du Mont. Il ſervit aux campagnes de Hollande & en Franche-Comté, & épouſa, par contrat du 16 Octobre 1690, (reconnu devant les Tabellions de Valognes, le 13 Novembre ſuivant) *Geneviéve Simon-de-Franqueville*, fille & héritiere en partie de *Jean-François Simon*, Ecuyer, Seigneur de Franqueville, & de *Madeleine Bernard*. Elle mourut en 1699, & ſon mari en 1720, & ils furent inhumés à Tamerville. De leur mariage ils eurent ſix enfans; l'aîné, mort Mouſquetaire à Paris; le ſecond & le troiſieme, morts aux études; le quatrieme, au berceau. L'ainée des filles fut Religieuſe à Carentan. La cadette, nommée BARBE, Dame d'Addeville, épouſa ſon couſin-germain, BON-THOMAS D'ANNEVILLE, mentionné au degré XX de la branche ſuivante; — 3. JACQUES, né en 1666, reçu Chevalier de Malte de minorité, mort en 1692, enterré à Carentan; — 4. GUILLAUME-EUSTACHE, tige de la branche des Seigneurs du Vaſt, la Motte, Addeville, &c. rapportée ci-après; — 5 & 6. deux autres garçons, morts jeunes; — 7. BARBE, mariée, en 1683, à *Jean-Antoine de There*, Chevalier, Seigneur des Glandes; — 8. MARIE,

Digitized by Google

morte jeune ; — 9. & MARGUERITE, *dite* Mademoiſelle *de Chiffrevaſt*, morte à Paris, en 1686.

XIX. FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt, Tamerville & d'Allefontaine, né le 21 Décembre 1651, ſervit pendant quelques campagnes, mourut le 8 Mars 1709, & fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'Egliſe de Tamerville. Il avoit épouſé, par contrat du 8 Décembre 1683, paſſé devant *Pierre Bottin*, Notaire Royal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, *Marie-Gabrielle Poerier*, fille unique & ſeule héritiere de feu *René Poerier*, Ecuyer, Seigneur de Catteville, Cartot & du Theil, & de noble Dame *Marguerite Deſmaires*, Dame d'Olonde, s'étant remariée à *Jacques de Harcourt*, Chevalier, grand-pere du Marquis *de Harcourt*, à préſent Colonel du Commiſſaire-Général, Cavalerie. De leur mariage ils ont eu : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME-EUSTACHE, né le 27 Septembre 1694, appellé l'Abbé *de Chiffrevaſt*, Prêtre, Prieur de Sainte-Marie-Egyptienne du Pont-Audemer, Chanoine & Vicaire-Général de Coutances, où il eſt décédé, le 28 Décembre 1727 ; — cinq autres garçons, morts jeunes ; — 8. MARIE-MARGUERITE, mariée en la Chapelle de Chiffrevaſt, le 24 Novembre 1706, à *Jean-Joſeph Goſſelin*, Chevalier, Seigneur & Patron de Garcelles & d'O ; — 9. FRANÇOISE-LOUISE, Religieuſe à l'Abbaye de Cordillon, le 3 Novembre 1711 ; — 10. BARBE, mariée dans la Chapelle de Chiffrevaſt, en 1712, à *Nicolas le Canut*, Seigneur de Baſmareſt, arriere-neveu du Cardinal *du Perron* ; — 11, 12 & 13. trois autres filles, mortes jeunes ; — 14. & MARIE-ANNE, morte à l'Abbaye de Cordillon, en 1721.

XX. JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt, Tamerville, Allefontaine, du Theil, &c. né le 28 Avril 1685, fut d'abord Page du Roi à ſa Grande-Ecurie, en 1702, d'où il paſſa dans les Mouſquetaires, & fit campagne en Flandres. Il rendit aveu au Roi de ſa Terre de Chiffrevaſt, le 9 Février 1711, & avoit épouſé, par acte ſous ſeing privé, du 29 Janvier 1709, (célébration le 7 Février ſuivant, en la Paroiſſe de Vouilly) *Jacqueline-Henriette d'Héricy*, fille puînée de *Robert d'Héricy*, Chevalier, Seigneur de Lif, & de noble Dame *Eliſabeth Richer-de-Colombieres*. Il en a eu treize enfans, dont quatre garçons, morts au berceau, & quatre filles, entr'autres : — 1. GUILLAUME-RENÉ, qui ſuit ; — 2. JEAN-JOSEPH, né le 11 Août 1713, Capitaine de Vaiſſeau, Chevalier de Saint-Louis, qui a péri ſur mer, en 1759 ; — 3. JACQUES-ROBERT-NICOLAS D'ANNEVILLE DE CHIFFREVAST, né le 9 Juillet 1716, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Archidiacre & Vicaire-Général de Coutances, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint-Sever, au même Diocèſe, depuis 1747, vivant ; — 4. JACQUES-HERVÉ, né le 24 Février 1719, Chevalier de Malte, Enſeigne de Vaiſſeau, mort à Toulon, le 13 Mai 1743 ; — 5. JEAN-HENRI, Lieutenant de Dragons, tué à Lauterbourg, en Allemagne, d'une balle qu'il reçut à la tête, le 10 Juin 1744 ; — 6. & MARIE-BARBE-THÉRESE, mariée le 23 Septembre 1738, à *Pierre-François de Hennot*, Seigneur du Roſel. Elle eſt morte ſans enfans, le 8 Mai 1743.

XXI. GUILLAUME-RENÉ D'ANNEVILLE, Chevalier, Baron du Saint-

Digitized by Google

Empire, appellé le Marquis *de Chiffrevaſt*, Seigneur & Patron de Chiffrevaſt, Tamerville, du Theil, de Lif, l'Hommée, Sainte-Marie d'Audouville, &c. né le 5 Mars 1712, premier Page du Roi à ſa Grande-Ecurie, en 1730, ſucceſſivement Capitaine de Dragons dans le Colonel-Général, & Chavalier de Saint-Louis, a ſervi en Bohême, où il a reçu deux bleſſures, en 1742, & s'eſt retiré du ſervice en 1745. Il a épouſé, le 4 Janvier 1751, *Catherine-Geneviéve d'Héricy*, fille de *Robert-Jacques d'Héricy*, Chevalier, Seigneur & Patron de Villiers, Vauſſieux, Rampan, &c. Chevalier de Saint-Louis, & de feue *Julienne-Louiſe-Antoinette-Geneviéve de la Cour-de-Maltot*. Son pere eſt frere puîné du Seigneur de Marcelet, qui repréſente la branche aînée d'*Héricy*, & ils ſont tous deux couſins-germains de Dame *Jacqueline-Henriette d'Héricy*, mere dudit GUILLAUME-RENÉ D'ANNEVILLE. Leurs enfans ſont : — 1. FRANÇOIS-ANTOINE-HENRI, qui ſuit ; — 2. AUGUSTIN-JACQUES, né le 11 Janvier 1754, Officier des Carabiniers, en 1771, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Royal-Pologne, en 1778 ; — 3. LOUISE-JEANNE-GENEVIÉVE, née le 25 Août 1755, mariée le 25 Août 1778, à *Anne Robert*, Chevalier, Vicomte d'Héricy ; — 4. & AIMÉE-ADELAÏDE-GENEVIÉVE, née le 19 Avril 1763, appellée Mademoiſelle *de Tamerville*.

XXII. FRANÇOIS-ANTOINE-HENRI D'ANNEVILLE, Chevalier, *dit* le Comte *de Chiffrevaſt*, né le 21 Novembre 1752, Officier de Dragons au Régiment de Belſunce, en 1769, a épouſé, le 18 Juin 1776, en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Martin de Freſville, Diocèſe de Coutances, Demoiſelle *Jeanne-Marie Simon*, Dame de Turteville au Bocage, &c. fille de *François Simon*, Chevalier, Seigneur & Patron de Turteville, Fontaine, Ecarboſville, Percy, Beauchamp, &c. & de feue *Catherine-Françoiſe Renée de Cuſſy*. Nous ignorons s'il y a poſtérité.

Branche des Seigneurs du VAST, la MOTTE, ADDEVILLE, &c. ſubſiſtante.

XIX. GUILLAUME-EUSTACHE D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vaſt, de la Motte & du Buiſſon, né le 1 Septembre 1662, quatrieme fils de GUILLAUME, Seigneur de Chiffrevaſt, & de *Françoiſe de Mathan*, fut reçu Chevalier de Malte, en 1678, & après avoir fait ſes caravannes, il quitta la Croix pour épouſer, par contrat du 26 Avril 1696, paſſé devant *Marin Tollevaſt*, Notaire Royal de Valognes, *Paule-Agnès-Eulalie Caſtel-de-Saint-Pierre*, fille de *Bon-Thomas Caſtel*, Chevalier, Seigneur & Patron de Saint-Pierre-Egliſe, du Vieux, Saint-Germain, Cosqueville, Saint-Remi-des-Landes, Bailli de Cotentin, & de *Marie des Hommets*, Dame de Crevecœur. Il eſt mort à Valognes, le 15 Août 1700, & ſa femme, en 1758, ayant eu : — 1. BON-THOMAS, qui ſuit ; — 2. CHARLES, Officier au Régiment du Roi, mort à Beſançon, en 1714 ; — 3. MARIE, mariée, le 24 Mai 1728, à *Bernardin Poerier*, Seigneur de Franqueville.

XX. BON-THOMAS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vaſt, de la Motte, du Buiſſon & d'Addeville, batiſé le 24 Février 1697, ſervit dans le Régiment du Roi, & épouſa, par diſpenſe de Rome, du 7 Octobre

Digitized by Google

Octobre 1715, BARBE D'ANNEVILLE, sa cousine-germaine, fille puinée de *Hervé-Eustache*, Chevalier, Seigneur d'Addeville, & de feue *Geneviève Simon-de-Franqueville*, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui suit ; — 2. N..... D'ANNEVILLE, Abbesse de Cordillon, au Diocèse de Bayeux, depuis 1756, vivante ; — 3. & MARIE-FRANÇOISE-AGNÈS, morte sans enfans de son mariage avec *Pierre Jallot*, Comte de Beaumont, Seigneur & Patron d'Herqueville, Ouville, &c.

XXI. JEAN-FRANÇOIS D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur & Patron du Vast, de la Motte, d'Addeville, Cosqueville, Montebourg & d'Argouges, né à Valognes, le 7 Mai 1726, Page du Roi à sa Grande-Ecurie, en 1742, a servi en qualité d'Officier au Régiment de Surgeres, Dragons, & a épousé, le 21 Novembre 1746, *Marie-Anne-Jacqueline de Camprond*, fille de feu *Guillaume de Camprond*, Chevalier, Seigneur du Buisson, Lanetot & Sottevast, & d'*Hélene-Hyacinthe de Clerel*, de laquelle sont issus : — 1. BON-FRANÇOIS-PAUL D'ANNEVILLE, Chevalier, né le 7 Mars 1751, qui a servi dans la premiere Compagnie des Mousquetaires, depuis le 28 Janvier 1770, jusqu'à la réforme de ladite Compagnie ; — 2. FRANÇOIS-HYACINTHE-GUILLAUME, né le 21 Mai 1752, qui a servi dans la même Compagnie des Mousquetaires, depuis le 29 Janvier 1770, jusqu'à la réforme ; — 3. BERNARDIN-BON-FELIX, né le 14 Novembre 1755, Chevalier de Malte de minorité, reçu, le 20 Octobre 1773, Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie, en 1774 ; — 4. PAUL-BERNARDIN, né le 16 Février 1758, aussi Chevalier de Malte de minorité, Enseigne de Vaisseau, en 1778 ; — 5. SUSANNE-CHARLOTTE, née en Décembre 1754 ; — 6. ADELAÏDE, née le 2 Octobre 1762 ; — 7. & SUSANNE-LÉONORE, née le 8 Mai 1765.

Les armes de la Maison D'ANNEVILLE sont : *d'hermines, à la fasce de gueules*, comme on les voit aux Eglises de Tamerville, Turteville au Bocage, Quétreville, près Coutances, à l'Hôtel-Dieu de la même Ville, à Montaigu & ailleurs.

Branche des Seigneurs de QUÉTREVILLE, près Coutances, éteinte.

X. GUILLAUME D'ANNEVILLE, Chevalier, second fils de COLIN, Seigneur de la Boissaye & de Montaigu, fut auteur de cette branche, & servoit encore en 1382. Il eut pour fils :

XI. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de la Baleine, vivant encore en 1436, qui fut pere de

XII. URSIN D'ANNEVILLE, Seigneur de la Baleine, en 1452, & d'Yvoir à Lingreville, qu'il acquit, en 1455, de *Jean d'Auray*, Baron de Saint-Pair. Il mourut, en 1463, & avoit épousé *Jeanne de Grimouville*, Dame & Patronne de Quétreville, fille de *Jean*, Seigneur de Carentilly, Grimouville, Gouville, &c. dont il eut :

XIII. JEAN D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de la Baleine, Yvoir, Quétreville, &c. Mentionné dans des actes de 1466 & 1484. Ses enfans furent : — URSIN, qui suit ; — & GILLETTE, mariée à *Ambroise de Béreauville*, Seigneur de Beauchamp & Mesnilrogues.

XIV. URSIN D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de la Baleine,

Quétreville, Yvoir, &c. comparut, en 1491, à la Hougue, à la montre des Nobles. Il eut pour enfans : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, mariée, par traité de 1513, à *Raoul de Croville*, Seigneur dudit lieu & de Biniville; — 3. PERETTE, mariée, par traité de l'an 1515, à *Bernard Droſey*, Seigneur de Beaucoudray; — 4. & BÉATRIX, femme de *Jacques le Bas*, Seigneur de Golleville.

XV. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Quétreville, Beaumont, Yvoir, la Baleine, &c. comparut pour ſon pere à la montre de la Nobleſſe faite à la Hougue, en 1512, étoit Lieutenant-Général du Baillage de Côtentin, en 1522, & 1544, & étoit mort en 1560. Il avoit épouſé *Jeanne Hubelin*, de laquelle il laiſſa : — 1. GILLES, Seigneur de Beaumont, auſſi Lieutenant-Général dudit Bailliage, en 1549 & 1555, mort ſans enfans; — 2. ADRIEN, Seigneur de Quétreville, Beaumont, &c. en 1560, auſſi mort ſans enfans d'*Hilaire-Henri de Tracy*, remariée à *André le Cointe*, Seigneur des Loges & du Tot; — 3. MARIE, Dame de la Baleine & d'Yvoir, femme de *Gilles de Saint-Germain*, Seigneur de Fontenay-le-Huſſon; — 4. & JEANNE D'ANNEVILLE, Dame de Quétreville, mariée, en 1558, à JEAN DAVY, Seigneur du Perron. Ainſi s'eſt éteinte cette branche.

Ces Seigneurs de Créteville, autrement Quétreville, près Coutances, portoient, comme la branche de Chiffrevaſt, les armes pleines. On les voit encore telles ſur la porte de la maiſon Seigneuriale de Créteville, avec pluſieurs alliances, entr'autres, des écuſſons de *fleurs-de-lis ſans nombre*. Pour cimier *une demi-femme de front, les mains ſur le haut du caſque, auſſi poſé de front ſur l'écu panché, entouré de feuillages & lambrequins.*

Branche établie au Pays de CAUX.

VIII. JEAN D'ANNEVILLE, chef de cette branche, ſecond fils de HENRY, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, avoit des biens audit lieu, avec le tiers du Patronage. Il briſoit ſes armes d'un *lambel d'azur*, comme elles ſe voyoient aux vitres de l'Egliſe de Turteville au Bocage. Il eut pour fils :

IX. JEAN D'ANNEVILLE, II. du nom de ſa branche, qui poſſédoit auſſi ces biens à Montaigu, ſuivant le livre blanc de l'Evêché de Coutances, en 1350. Il fut pere de

X. JEAN D'ANNEVILLE, III. du nom, qui vendit ſes biens & ſa portion du patronage de Montaigu à ſon couſin ROBIN D'ANNEVILLE, & alla s'établir vers Evreux. Il fut Officier de la Maiſon du Roi JEAN, qui le choiſit & l'envoya, avec pluſieurs autres Seigneurs, ſolliciter EDOUARD, Roi d'Angleterre, de fournir des troupes pour aller contre les Infideles, qui vouloient s'emparer du Royaume de Chypre, en 1364, ſelon *du Tillet* & *Maſſeville*.

XI. GAULTIER D'ANNEVILLE, Chevalier, ſon fils, ſuivant les regiſtres de l'Echiquier de Normandie, de l'an 1398, & *la Roque*, préſentoit au Patronage de la Folletiere. CHARLES VI l'honora de ſa confiance, en lui donnant un emploi qui le fixa au Pays de Caux. De lui deſcendirent VINCENT & GUILLOT D'ANNEVILLE, auſſi bien que les enfans de ROBERT D'ANNEVILLE, qui comparurent à une montre des Nobles de la Châtellenie d'Andely, au Bailliage de Caux, le 1 Avril, avant Pâques, 1512.

Digitized by Google

Il ne paroit pas que cette branche ſoit éteinte : il y avoit, en 1775, un D'ANNEVILLE, Mouſquetaire noir, qui pourroit bien en être deſcendu.

Branche des Seigneurs de MORVILLE, *éteinte.*

VIII. RAOUL D'ANNEVILLE, troiſieme fils de HENRI, Ecuyer, Seigneur & Patron de Montaigu, poſſédoit des biens à Saint-Germain-des-Vaux, & fut Seigneur de Morville, à cauſe de *N.* . . . . . *de Morville*, ſon épouſe, deſcendue de *Hebert de Morville*, Chevalier, Seigneur dudit lieu. Il en eſt fait mention dans les partages de la ſucceſſion de *Guillaume de Vernon*, Baron de Nehou, en 1283. Ledit RAOUL D'ANNEVILLE briſoit ſes armes d'un *ſautoir de gueules;* mais ſes deſcendans prirent celles de *Morville*, qui ſont : *de ſinople, au lion rampant d'or.* On les voit ainſi peintes aux vitres du chœur de l'Egliſe de Morville.

IX. N. . . . . D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, fils de RAOUL, & de ladite *de Morville*, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré,

X. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, qui fut pere de

XI. PHILIBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville & de Saint-Germain-des-Vaux, vivant encore en 1416, mort âgé de 70 ans, laiſſant pour fils,

XII. ROBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville & de St.-Germain-des-Vaux, dont les enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. GUILLAUME; — 3. & URSIN, marié à *Perrette Imbert*, morte avant lui, de laquelle il eut quatre enfans, ſavoir : — JEAN D'ANNEVILLE, vivant en 1523, mort ſans hoirs; — JEANNE, mariée, 1°. à *Richard Potier*, Seigneur de la Londe; & 2°. à *Jean le Capon*, Seigneur du Breuil à Colomby; l'autre JEANNE, femme de *Claude le Monnier*, décédée en 1544; — & MARIE, épouſe de *Jean de Pierre*, Chevalier, Seigneur de Négreville.

XIII. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, épouſa, 1°. *Marie de la Huzardiere*, vivante en 1469; & 2°. *N.* . . . . . *Colleau*, laquelle étoit veuve en 1486. Du premier lit ſortirent : — 1. HEBERT, qui ſuit; — 2. GUILLAUME; — 3. ROBERT, lequel eut un fils naturel, dont les deſcendans jouirent, comme lui, du privilege de la Nobleſſe. Il eut pluſieurs garçons, demeurant à Morville, en 1576, entr'autres, CLÉMENT, qui étoit l'aîné, & vivoit encore en 1598; — 4. JEAN; — 5. & JEANNE, mariée, en 1504, à *Alphonſe de Roux*, Sieur de Chiffrevaſt.

XIV. HEBERT D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, comparut aux arriere-bans de 1491 & 1512, & acquit, en 1523, la fiefferme dudit lieu, qui étoit autrefois revenue à la Couronne par la forfaiture de *Hugues de Morville*. Il avoit épouſé *N. . . . de Sainte-Méréglise*, & en eut :

XV. HEBERT D'ANNEVILLE, II. du nom, Seigneur de Morville & de Saint-Germain-des-Vaux, qui en rendit aveu en 1548. Il épouſa, 1°. *Barbe Paynel*; & 2°. *Héleine Hebert*, veuve de *Jean Potier*, Seigneur de Hautpitois. Du premier lit vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JACQUES, Seigneur du Haume, vivant encore en 1576; — 3. & CHARLES, Seigneur de Saint-Germain-des-Vaux, vivant dans le même tems.

XVI. JEAN D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, y réunit la fiefferme dudit lieu, en 1570, & vendit en 1586, le Fief de Saint-Germain-des-Vaux.

Digitized by Google

à *Pierre Potier*, Seigneur de la Londe. Il avoit épouſé, en 1558, *Marie le Bourgeois de Heauville*, dont : — CHARLES, qui ſuit ; — & JACOB, mort ſans enfans.

XVII. CHARLES D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, épouſa, 1°. en 1597, *Iſabeau Blanchard*, fille de *Thomas*, Seigneur du Freſne ; & 2°. en 1634, *Iſabeau de la Place*, veuve de *Charles de Labour*, Ecuyer. De ſa première femme il eut : — 1. CHARLES, Seigneur de Morville, Curé de Couville ; — 2. JACQUES, qui ſuit ; — 3. & ISABEAU, mariée à *Jean Viatel*, Seigneur de Saint-Ouen, dont les deſcendans ont hérité de cette branche, & ont, dans la ſuite, vendu à fief cette Terre aux ſieurs *de Manneville-le-Pigeon*.

XVIII. JACQUES D'ANNEVILLE, Seigneur du Bois-Morville, vivant en 1641, épouſa *Jeanne le Fevre*, fille de *Jean*, Seigneur de Sortoville, près Valognes, & de *Jacquette Julien*, dont ſortit

XIX. JEAN-BATISTE D'ANNEVILLE, Seigneur de Morville, vivant en 1641, qui de ſa femme, nommée *Catherine*, eut pour fille & héritiere :

XX. CHARLOTTE-MARIE D'ANNEVILLE, Dame de Morville, mariée à *Jean Charles du Hellcy*, vivant encore en 1688, dont — *Catherine du Hallcy*, morte en 1719, ſans enfans de *François Gueroult*, Seigneur de Rouvron. Ainſi s'eſt éteinte cette branche.

Branche des Seigneurs du BREUIL *&* NOTRE-DAME D'ALLONNE, *éteinte.*

V. JEAN D'ANNEVILLE, Chevalier, Seigneur du Breuil, Notre-Dame d'Allonne, Sortoville en Beaumont & Saint-Pierre d'Arteglise, ſecond fils de JEAN, Chevalier, Seigneur d'Anneville, conſentit, vers 1180, au don fait par *Richard*, Evêque de Coutances, à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des dimes, aumônes & appartenances de l'Égliſe de Saint-Pierre-d'Arteglise, ſiſes ſur ſon Fief. Il briſoit ſes armes d'un *chef endenché de gueules ſur le champ d'hermines*, comme il paroît au vieux Château du Breuil & ailleurs. Il eut pour fils :

VI. JEAN D'ANNEVILLE, III. du nom, Seigneur du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, &c. vivant en 1214, dont il eſt auſſi fait mention dans les regiſtres de ladite Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il fut pere de

VII. JEAN D'ANNEVILLE, IV. du nom, Seigneur & Patron du Breuil, &c. qui fit bâtir, en 1247, une Chapelle en ſon Château du Breuil, où il établit un Chapelain, ſauf le droit de la même Egliſe, comme il paroît par les titres de l'Abbaye de Blanchelande & le livre noir de l'Evêché de Coutances, de l'année 1251. De ſon mariage ſortit :

VIII. JEAN D'ANNEVILLE, V. du nom, Seigneur du Breuil, vivant en 1295, mentionné dans les archives de Blanchelande. Son fils fut

IX. JEAN D'ANNEVILLE, VI. du nom, dit *du Breuil*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, qui fit, en 1325, un accord avec les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, par lequel ils conſentent que celui qu'il avoit préſenté à la Cure de Notre-Dame d'Allonne y reſteroit, & qu'à l'avenir ils y préſenteroient alternativement. Il fut pere de

Digitized by Google

X. ROBERT D'ANNEVILLE, Seigneur & Patron du Breuil, de Notre-Dame d'Allonne, Sortoville, Saint-Pierre-d'Artegliſe, &c. qui vivoit en 1350, ſelon le livre blanc de l'Evêché de Coutances. Il paroît encore pluſieurs années après dans les montres de la Nobleſſe. Il épouſa *Robine du Tot*, Dame dudit lieu, reſtée veuve & enterrée à Gerſay. De ce mariage ſortirent : — 1. JEANNE D'ANNEVILLE, mariée à *Zacharie du Val*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, avec lequel elle vivoit en 1375 ; — 2. ROBINE, épouſe de *Jean de Saint-Martin*, Seigneur & Patron de la Trinité de Gerſay, vivant en 1384 ; — 3. & RAOULETTE D'ANNEVILLE, veuve de *Thomas Hacoul*, à Gerſay, en 1384.

Généalogie dreſſée ſur titres, comme aveux, contrats de mariage, accords, main-levées, extraits-batiſtaires, &c. qui nous ont été communiqués, & d'après pluſieurs chartes des Abbayes, regiſtres de la Chambre des Comptes de Paris & de Rouen ; l'ancien Echiquier de Normandie ; l'Hiſtoire de cette Province, par *Maſſeville ;* celle de la Maiſon *de Harcourt*, par *la Roque*, &c. Cet article eſt à ſubſtituer à la Notice imprimée, *tome I* de notre Dictionnaire, *pag.* 305.

ANSELME. Cette famille noble, dont nous avons déja donné la Généalogie aux Additions du *tome XII* de ce Dictionnaire, *pag.* 851 & *ſuiv.* dreſſée ſur titres originaux qui nous ont été communiqués, remonte ſa filiation ſuivie à BERNARD ANSELMI, tige de la branche établie au Comtat, rapportée ci-après.

Elle eſt une des plus anciennes de Florence, & avoit donné à cette République des Gonfaloniers, des Prieurs de la liberté, des Gouverneurs de places, & pluſieurs autres perſonnages de mérite. Il en eſt parlé avec éloge dans les Hiſtoires de Florence, & on trouve l'Arbre généalogique de cette famille dans le *Traité des Maiſons Florentines*, par *Scipion Ammirato.*

NICOLAS ANSELMI, frere dudit BERNARD, reſta à Florence, & s'y maria, dans le XVe ſiecle, avec *Agnola Salviati*, dont il eut CAMBIO ANSELMI. La vie tranquille de celui-ci & ſon éloignement décidé pour les affaires, donnerent lieu au Poëte *Hugolino Verrini*, ſon contemporain & ſon compatriote, de faire ce diſtique :

Occidit Anſelmi Domûs, heu occidit omnis !
Aut pauci exiſtunt, quos norim, ex ſtirpe vetuſtâ.

Cette branche a donné, dans JERÔME ANSELMI, un Miniſtre d'Etat du Duc *de Toſcane*. — JOSEPH ANSELMI fut Prélat référendaire de l'une & l'autre ſignature, & Commandeur de l'Hôpital du Saint-Eſprit à Rome. — PIERRE ANSELMI fut Chevalier de Malte, Grand-Prieur de Sainte-Euphémie, Commandeur de Benevent, & décéda en 1656, âgé de 90 ans. Cette branche s'eſt éteinte dans la perſonne D'ANGE-DOMINIQUE ANSELMI, Prêtre, Curé de la Paroiſſe de Sexti, mort en 1732.

Branche établie au Comtat.

I. BERNARD ANSELMI, frere de NICOLAS, fut du nombre de ces.

Digitized by Google

illuſtres fugitifs qui, pour avoir pris parti contre *Côme de Médicis*, furent obligés d'abandonner Florence, leur patrie, & de ſe retirer en France. Il s'établit au Comtat, vers l'an 1434, & eut pour fils :

II. JEAN ANSELME, le ſuivit à Avignon, & alla s'établir enſuite à Joucas, Commanderie de l'Ordre de Malte, à une lieue d'Apt en Provence. Il s'y maria avec *Antoinette de Cornu-de-la-Roche-Giron*, fit ſon teſtament, le 20 Août 1504, devant *Frilhet*, Notaire d'Apt, dans lequel il eſt dit : *Nobilis Joannes Anſelmi, de civitate Florentiæ oriundus*, &c. nomme pour ſes exécuteurs-teſtamentaires *Jacques de Simiane* & *Bertrand de Cornu*, Seigneur de la Roche-Giron, & fait héritiers, par égales portions, les trois fils qu'il eut, ſavoir : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN, qui mourut ſans enfans; — 3. & DOMINIQUE, lequel partagea avec FRANÇOIS, ſon frere, par acte paſſé devant *Etienne Frilhet*, Notaire d'Apt, le 1 Juin 1505, & eut toutes les créances que ſon pere avoit à Avignon & dans le Comtat. Il en acheta la Terre de Blovac, fut premier Conſul d'Avignon, en 1515 & 1529. On trouve dans ſa branche PIERRE D'ANSELME, grand-homme de guerre, Commandant l'Infanterie ſous le Maréchal *de Bellegarde*, & Gouverneur de Taraſcon. Ses deſcendans ſont MM. D'ANSELME-DE-GRUGIERES, établis à Perne dans le Comtat, du nombre deſquels eſt ANDRÉ-GASPARD D'ANSELME, reçu Chevalier de Malte. Voyez l'Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin, *tome I, pag. 497 & ſuiv.* pour la poſtérité de DOMINIQUE.

III. FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, fils aîné de JEAN, & d'*Antoinette de Cornu de la Roche-Giron*, eut pour ſa part tous les biens ſitués dans les territoires de Joucas & de Rouſſillon, ſuivant le partage du 1 Juin 1505. Il fut Bailli d'Epée de la Ville d'Apt, en 1533, & ſe maria avec *Lyonne de Luna*. Par ſon teſtament & ſon codicille, du 5 Février 1552, paſſés devant *Rollet Hortie*, Notaire d'Apt, il inſtitua héritier noble JOSEPH D'ANSELME, ſon fils, qui ſuit, & légataires ſes deux filles MADELEINE & ISABEAU D'ANSELME. La premiere épouſa *François de Baux*, co-Seigneur d'Aiglun, demeurant à Pertuis.

IV. JOSEPH D'ANSELME, Ecuyer, Seigneur de Joucas, Capitaine d'une Compagnie d'hommes d'armes du Roi en Provence, épouſa noble *Honorade Bottine*, ou *de Bot*, dont deux fils, LOUIS & FRANÇOIS, qui ſuit. Par ſon teſtament, du 11 Novembre 1554, paſſé devant *Paris Hortie*, Notaire d'Apt, il legue à noble FRANÇOIS, ſon ſecond fils, la ſomme de 600 écus d'or, payable quand il aura atteint l'âge de 20 ans, & juſqu'audit tems, il veut qu'il ſoit entretenu aux dépens de ſon héritier LOUIS D'ANSELME, ſon frere aîné, habitant d'Avignon, & à ſon défaut, il laiſſe le gouvernement & le régime dudit FRANÇOIS, ſon ſecond fils, à noble *François de Simiane*, Ecuyer, Seigneur de la Coſte; fait divers legs, ſavoir, audit *de Simiane*, à *Jean d'Agoult*, Seigneur de Sault, à ſes couſins ANTOINE & JEAN D'ANSELME, à *Marthe de Baux*, ſa filleule, & nomme ſes exécuteurs-teſtamentaires l'Evêque de Carpentras, M. *de Murs* & ſon fils, Ecuyer.

V. FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, ſecond fils de JOSEPH, ſe maria avec

Digitized by Google

Honorée de Vacheres, testa, le 18 Octobre 1592, devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt; fit légataires CLAUDE, son fils aîné, qui suit, & un posthume, dont sa femme étoit enceinte; l'institue son héritiere universelle, à la charge de rendre son héritage à son fils aîné, ou au posthume, celui des deux qu'elle jugera le plus digne.

VI. CLAUDE D'ANSELME, Ecuyer, est dit, dans un acte du 28 Août 1595, passé devant *Ceris Lazare*, Notaire d'Apt, fils naturel & légitime de feu FRANÇOIS D'ANSELME, Ecuyer, du lieu de Joucas, au Diocèse de la ville d'Apt, & y déclare avoir reçu d'*Honorée de Vacheres*, sa mere, la somme de 100 écus, en déduction & à bon compte, du légat à lui fait par son pere. On voit, dans le même acte, & dans d'autres, qu'il étoit habitant de Reillane, où il épousa Demoiselle *Louise Vial*, comme il conste par le contrat de mariage de leur fils *Gaspard*, qui suit.

VII. GASPARD D'ANSELME, Ecuyer, se maria le 18 Février 1635, par contrat passé devant *Dermitanis*, Notaire de Reillane, avec Demoiselle *Marguerite Gueidan*, fille de noble *Jean*. Il décéda le 9 Avril 1703, âgé de 90 ans, & fut inhumé le lendemain en la sépulture de ses ancêtres, en l'Eglise paroissiale de Reillane. Ses enfans furent: — PIERRE, qui suit; — & JEAN, Prieur de Saint-Martin-de-Castillon.

VIII. PIERRE D'ANSELME, Ecuyer, épousa, par contrat passé devant ledit *Dermitanis*, Notaire de Reillane, le 29 Septembre 1680, Demoiselle *Honorade Eyries*. Il mourut veuf, âgé de 76 ans, le 21 Décembre 1726, & est inhumé au tombeau de ses ancêtres, en l'Eglise de Reillane, laissant: — DENIS, qui suit; — & BARBE, Religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Brignoles.

IX. DENIS D'ANSELME, Ecuyer, né le 2 Janvier 1683, alla s'établir à Bonnieu, petite Ville du Comtat, & y épousa, par contrat passé le 18 Décembre 1712, devant *Illy*, Notaire de cette Ville, Demoiselle *Marguerite de Blanquy*. Par acte passé, le premier Juin 1743, devant *André*, Notaire, il disposa de ses biens en faveur de PIERRE-JOSEPH-ELZÉAR, son fils unique, qui suit; nomma Légataires MARIE-MARGUERITE & MADELEINE, ses filles. La premiere a épousé noble *Charles-François Jouet-de-Mery*. La seconde est veuve de *N.... Ricard*.

X. PIERRE-JOSEPH-ELZÉAR D'ANSELME, Chevalier, né le 10 Mai 1714, a épousé, par contrat passé devant *Thibaut*, Notaire d'Aix, le 8 Juin 1738, noble *Marie-Elisabeth de Benoist*, dont: — 1. JOSEPH-HYACINTHE-PHILIPPE, qui suit; — 2. FRANÇOIS D'ANSELME DE SAINT-VICTOR, Capitaine dans le Régiment de Soissonnois; — 3. JOSEPH-DENIS, Prêtre & Docteur en Théologie, appellé l'*Abbé d'Anselme*; — 4, 5 & 6, FÉLICITÉ, MARIE-MARGUERITE & ANNE-ANGÉLIQUE D'ANSELME, non mariées en 1778.

XI. JOSEPH-HYACINTHE-PHILIPPE D'ANSELME, Chevalier, co-Seigneur de Venasque & de Saint-Didier, s'est marié, par contrat passé devant *Terris* & *André*, Notaires de Bonnieu, le 19 Octobre 1774, à noble *Jeanne-Henriette de Chaternet*, de la Ville d'Avignon, fille de noble *Paul de Chaternet*, & de MARIE-BÉATRIX-ANGÉLIQUE D'ANSELME, dont:

Digitized by Google

— JOSEPH-LOUIS D'ANSELME, né le 23 Septembre 1775; — & MARIE-ELISABETH-JOSEPHINE, née le 14 Novembre 1776.

Les armes : *d'azur, fretté d'argent de huit pieces.* Voyez, sur cette famille, *Scipion Ammirato*, *Jean Villani*, Hiſtoire de Florence; *Jacques Nardi Paulmini*, Catalogue des Gonfaloniers; *Noſtradamus*, Hiſtoire de Provence; *Mémoires* du Maréchal *de Bellegarde*; l'Hiſtoire du Comté Venaiſſin, *tome I.* par l'Abbé *Pithon-Curt*; la Toſcane Françoiſe, &c.

ARCHAMBAULT-LANGUEDOUE (D'): famille également connue dans le Militaire ſous les deux noms. Voyez Languedoue, *tome VIII*, *pag.* 454 de notre Dictionnaire de la Nobleſſe, *in*-4°. Elle s'eſt toujours diſtinguée dans les armées, & a donné cinq grands Baillis d'épée de Chatillon-ſur-*Indre*, ſuivant le certificat de M. d'*Hoſier*, délivré le 2 Octobre 1765, & qui nous a été préſenté en original.

I. JEAN D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Vaubecourt en 1620, ſuivant les comptes de l'extraordinaire des guerres, ancien Commiſſaire des guerres, Maître-d'Hôtel du Roi, ſe diſtingua à l'affaire de *Breſle*, ſuivant le *Mercure François*, contre les troupes du Prince de Condé. Il avoit épouſé à Paris, le 21 Février 1612, Demoiſelle *Marie Faure*, couſine germaine du fameux *Faure*, Abbé Réformateur de Sainte Genevieve de Paris. Il fut créé premier *Grand Bailli d'épée* de Chatillon-ſur-*Indre*, aux gages de 600 liv. pour récompenſe de plus de 40 années de ſervice. Son épouſe mourut le 16 Novembre 1624, & lui en 1646. Il avoit pour ſœur *Marie-Madeleine d'Archambault*, mariée à Meſſire *Gilbert* le *Breton*, Seigneur *du Puy*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, & Exempt des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté. JEAN D'ARCHAMBAULT eut de ſon mariage, avec *Marie Faure*: — 1. JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, qui ſuit; — 2. ESTHER-MARIE D'ARCHAMBAULT, mariée le 30 Octobre 1634, à Meſſire *Jacques Chaſpoux*, Conſeiller d'Etat, Seigneur de Verneuil en Tourraine, dont la poſtérité ſubſiſte dans le Marquis de *Verneuil*, premier Echanſon de France; dans la Marquiſe *d'Appelvoiſin-la-Roche-du-Maine*; dans la Marquiſe de *Menou*; dans la Comteſſe de *Montmorin*, qui eſt une *Verneuil*, & qui vient d'épouſer le Comte de Montmorin, Gouverneur de Fontainebleau en ſurvivance; les Marquis & Comtes de *Bochard-Champagny*; de *Laſtres-Neuville*; de *Drey*; de *Barbançois-Sarzay*. Voyez *Chaſpoux* & *Bochard-Champigny*; — 3. MADELAINE, mariée avec Meſſire *Remy* de *Chaſſebras*, Ecuyer, qui eurent pour enfans MM. les Abbés de *Chaſſebras*, Docteurs de Sorbonne, Vicaires-Généraux du *Cardinal de Metz*, Archevêque de Paris, & ANTOINETTE CHASSEBRAS, mariée à *Claude-Antoine*, Comte de *Harville*, Seigneur de la Selle de *Beaumorel*, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, dont poſtérité; — 4. MARIE, mariée avec Meſſire *Nicolas Rocher*, Ecuyer, Secrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, dont la poſtérité ſubſiſte dans MM. de *Baraudin*, Lieutenant de Roi de Loches; & *Guimond* de Varennes du Mouchet de Villedieu; — 5. & N..... D'ARCHAMBAULT, mariée avec Meſſire *N..... de Pouſſepin*, Chevalier, Seigneur de Belair.

II.

Digitized by Google

II. JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-ſur-*Indre*, Aide-de-Camp de Sa Majeſté en ſes Armées, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied dans le Régiment de Vaubecourt, préſida à l'aſſemblée de la Nobleſſe, convoquée par ordre du Roi, en 1649, & ſe rendit à Chatillon-ſur-Indre, pour préſider à l'aſſemblée des Trois-Etats : le Comte de *Voyer d'Argenſon* s'y étant oppoſé, ledit ſieur d'Archambault y fut maintenu, par Arrêt du Conſeil d'Etat, du 12 Mai 1651. Suivant la Gazette de France, du 31 Mai 1645, il ſe diſtingua au ſiege de Roſes; fut envoyé du Roi en diverſes Cours de l'Europe, & mourut le 7 Juillet 1652. Il avoit épouſé, par contrat paſſé devant *Cordier*, Notaire à Nogent-le-Roi, le 30 Juillet 1646, Dame *Louiſe de Compans-Becquet*, veuve de Meſſire *Jacques le Hautier*, Chevalier, Baron de Saint-Hilaire, fille de Meſſire *Louis de Compans-Becquet*, Chevalier, Seigneur de Duel, de Brichâteau & de Rutz, & de Dame *Angélique Havart de Senante* : elle étoit couſine iſſue de germaine de *Louiſe de Compans-d'Arcy*, mariée en Mars 1622, au Marquis de *Château-Renaud*, pere du Comte de *Château-Renaud*, Maréchal, Vice-Amiral de France, dont la poſtérité ſubſiſte dans la Comteſſe *d'Eſtaing de Saillant*. Ladite *Louiſe de Compans-Becquet* avoit pour frere, N..... de Compans de Brichâteau, dont la poſtérité ſubſiſte à la Cour de *Turin*.

Jacqueline Havart ſa mere, avoit pour frere, entr'autres, *François de Havart*, Marquis de Senantes, Colonel d'Infanterie, Gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, frere du Roi, frere de *Louis XIII*, lors des brouilleries de S. A. R. avec le Roi. Il fut mis pluſieurs fois à la Baſtille, comme étant ſoupçonné de donner de mauvais conſeils au Prince; paſſa enſuite à la *Cour de Savoye*, auprès de Madame CHRISTINE de France, Ducheſſe de Savoye, qui le fit nommer Capitaine de ſes Gardes, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, & Lieutenant-Général des armées du Duc de Savoye. Il avoit épouſé *Chriſtine Mauricette de Damas*, Dame d'honneur de la *Ducheſſe de Savoye*, dont la poſtérité ſubſiſte aujourd'hui dans la maiſon *d'Elcaretto*, Marquis *Beleſtrin*, & dont une autre branche vient de finir dans le Marquis de Carail, Gouverneur de Turin. Cette maiſon de *Havart* étoit alliée à celles de *Châtillon*, *Montmorency*, *Chabot-Rohan*, *Piſſeleu*, *Luſignan*, *Eſtoutville*, *Thibault-la-Carte*, *Trie*, *Seguier*, *Briqueville* & *Laval*.

JEAN-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT eut de ſon mariage : — 1. RENÉ-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & HELENE-ANGÉLIQUE D'ARCHAMBAULT, mariée, le 17 Janvier 1685, avec Meſſire Alexandre, Marquis de Saint-Phale, Seigneur de Villefranche & de Coulanges, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie de ſon nom, Brigadier des armées du Roi, tué à la levée du ſiege de Turin en 1706, dont poſtérité : il étoit fils de *Claude de Saint-Phale*, & de *Catherine-Iſabelle de Charelux*.

III. RENÉ-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, fut nommé par *Louis XIV*, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-ſur-Indre, quoiqu'il n'eût qu'un an, & il lui fut fait don de la charge de Gentilhomme ordinaire, voulant, dit *Sa Majeſté* dans ſes brevets, récompenſer dans le fils les ſervices

Digitized by Google

des peres. Il fut élevé Page du Roi en ſa grande Ecurie, entra enſuite dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi; ſe diſtingua dans pluſieurs actions; fut bleſſé de trois balles dans le corps au ſiege de Maſtrick. Sa Majeſté lui fit alors préſent d'une Compagnie de Cavalerie dans ſon Régiment; peu après il reçut un coup de feu à la cuiſſe, & ne ceſſa de ſervir que lorſque ſes bleſſures multipliées l'obligerent de demander ſa retraite. Il avoit épouſé, par contrat du mois de Mai 1692, paſſé devant *Gru* & *Guyot*, Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Mai 1692, Demoiſelle *Charlotte de Languedoue du Puſſay*, ſa couſine germaine, fille de Meſſire *François de Languedoue*, qui ſe trouva à l'arriere-banc de la Nobleſſe de la Haute-Bauce, & d'*Helene de Compans*. La famille de Languedoue eſt une des plus anciennes & des plus qualifiées de cette Province. Elle a contracté des alliances directes avec les *Chatillon*, *Lamoignon*, *la Villeneuſve*, *Prunelé*, *Sabrevois*, *Billy*, *de Ligneries*, *Briſay de Nouville*, *du Roure*, *Sairreval*, *Briçonnet*, *la Barre-d'Arbouville*, *Villereau*, *Courtalvel Pezé*, *Gouffier*, *Richebourg*, *d'Eſroſne des Maſis*, *Sailly*, *Gallot*, *Angene*, *Racine Villegomblin*, *Bravard Deiſſat*, *Chambon-Marſillac*, *Laqueue Rivault*, *Coudrier-St.-Paul*, *Lallier-la-Tour*, *Jarantes d'Orgeval*, *&c.* de ce mariage ſont nés: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE, Chevalier, Seigneur des Touches, l'un des deux cens Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi, qui ſe maria, par contrat paſſé devant *Hazon* & *Guerin*, Notaires au Châtelet de Paris, le 19 Janvier 1741, avec Demoiſelle *Marie-Catherine de Selve*, qui deſcendoit en ligne directe du fameux *Jean de Selve*, premier Préſident du Parlement de Paris, en 1521, famille illuſtre, qui a donné pluſieurs Evêques, des Ambaſſadeurs en Italie, Eſpagne, Angleterre & à Conſtantinople, laquelle eſt alliée aux Maiſons de *Canillac*, *de la Rochefoucault*, *de Montmirail*, *Dampierre*, *Cadrieu*, *Longueil-le-Veneur*, *du Luc*, *Marſillac* & *de Lilieuce*; de ce mariage, il ne reſte plus que *Marie-Charlotte d'Archambault*, mariée à *N.... Colas des Francs*, dont une fille; — 3. RENÉ-NICOLAS D'ARCHAMBAULT, Docteur en Théologie, Vicaire-Général, Archidiacre, grand Pénitencier & Chanoine de l'Egliſe de Toul, Prieur Commandataire de St.-Nicolas de *Nevers*, avec pluſieurs fortes penſions ſur pluſieurs Abbayes Royales, mort à Toul ſur la fin de Décembre 1756; — 4. & JEAN, qui ſuit.

IV. JEAN D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Seigneur de *Puſſay*, *la Barre*, *Pré-St.-Evroult*, *Guibert*, *la Boiſſiere*, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-ſur-Indre, Capitaine de Cavalerie au Régiment du Marquis de *Saint-Phale de Coulange*, ſon couſin-germain, né au Château de Puſſay, au mois d'Août 1696, eſt mort au Chateau de Saint Evroult, près Bonneval, en Octobre 1738; il avoit épouſé Demoiſelle *Anne-Catherine de Vauvier-de-Pré*, par contrat paſſé devant *Foreau*, Notaire Royal à Chartres, le 27 Avril 1721; elle eſt morte à Orléans. La famille de *Vauvier de Pré*, originaire d'Orléans, eſt connue dès le *XIVe. ſiecle*, & alliée aux Maiſons de *Villiers*, *Prunelé*, *Meaucé*, *Reviers de Mauny*, *Grafort*, *Chambon d'Arbouville*, *la Taille*, *Vidal*, *Coulonces* & *Guibert*; de ce mariage

Digitized by Google

ſont ſortis : — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. RENÉ-CHARLES, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné ; — 3. JACQUES-ADRIEN, né au Château de Saint-Evroult en 1725, ſucceſſivement Sous-Lieutenant en 1744, au Régiment d'Infanterie de Montboiſſier, Capitaine d'une Compagnie détachée en l'Iſle de St.-Domingue, incorporée dans le *Régiment* de Quercy ; il eſt mort en 1761 au Cap, ayant été nommé Chevalier de St.-Louis, & Capitaine des Grenadiers du Régiment de Quercy ; — 4. CHARLES-CLAUDE D'ARCHAMBAULT, Prêtre, Licentié en l'Univerſité de Paris, Vicaire-Général de Senlis, Chanoine de la Cathédrale de Chartres, Prieur de *Saint-Vénérand*, Abbé-Commandataire de l'Abbaye Royale de St.-Laurent-de-Coſne, & Conſeiller de la Chambre Souveraine du Clergé de France à Paris ; — 5. JACQUES-JOSEPH D'ARCHAMBAULT, né le 29 Juillet 1735, au Château de Pré-Saint-Evroult, Chevalier de St.-Louis, Capitaine & chef de bataillon du Régiment de *Rohan-Soubiſe*, mort à Chartres en 1779 ; — 6. MARIE-CATHERINE, née à Chartres, le 15 Mars 1722, mariée, par contrat paſſé devant *Roullon*, Notaire Royal à Bonneval, au mois de Juin 1742, à Meſſire *de Glapion*, Chevalier, Seigneur de Verauvilliers, près Breſſol, neveu de la célebre *Madeleine de Glapion*, l'une des premieres Supérieures de la Maiſon Royale de Saint-Cyr : la famille de Glapion a été confirmée dans ſa nobleſſe, par Arrêt du 25 Mai 1508, & *Marie-Catherine d'Archambault*, femme de M. Glapion, eſt morte ſans enfans, en 1752, au Château de Verauvilliers ; — 7. HENRIETTE-CATHERINE, née à Chartres le 12 Mai 1723, mariée, par contrat paſſé devant *Sauvaige*, Notaire au Châtelet de Paris, en Février 1744, avec Meſſire *Corneille de Chambly*, Baron d'Hoë, Seigneur des Petites-Bordes, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Beringhen ; elle eſt morte veuve & ſans enfans à Paris en 1778 ; — 8. MICHELLE-GABRIELLE-RAPHAELLE, née au Château de St.-Evroult, en Février 1724, mariée le 18 Septembre 1762, en la Paroiſſe de *Crucé*, au Diocèſe de Chartres, avec Meſſire *Claude-Nicolas d'Azy*, Chevalier, Seigneur de Mortagne, Lavieille, près la Rochelle, morte ſans enfans, au Château de Mortagne, le 8 Novembre 1780 ; — 9. CHARLOTTE-CATHERINE-MARIE, née au Château de St.-Evroult, le 11 Juillet 1729, morte à Chartres ſans alliance, le 21 Décembre 1770, inhumée dans la Paroiſſe de Ste.-Foy ; — 10. & BONNE-ELISABETH D'ARCHAMBAULT, née au Château de St.-Evroult, le 6 Janvier 1733.

V. JACQUES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, Chevalier, Seigneur de *Puſſay*, Grand-Bailli d'épée de Chatillon-ſur-Indre, né au Château de Guibert, près Bonneval, le 13 Février 1725, Chevalier de St.-Louis, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, ancien Maréchal-des-Logis de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, s'eſt marié, par contrat paſſé devant *le Tellier*, Notaire Royal à Chartres, le 17 Février 1745, avec Dlle. *Marguerite-Julienne de Tremault d'Eſpoir*, fille de feu Dame *Marie-Thérèſe d'Agard d'Oulins*, & de *Jacques de Tremault*, Chevalier, Seigneur *d'Eſpoir*, ancien Capitaine d'Infanterie, au Régiment Royal. Cette famille de Tremault, eſt alliée aux Maiſons de *Moulins*, *Rochechouart*, *Bailleul*,

Digitized by Google

Argouge, *Vic*, *Chabot*, *Creil*, *Bragelonne*, *Portail*, *du-Pré-St.-Maur*, *Merault*, & *Sainte-Marthe*. Il y a eu pluſieurs enfans de ce mariage, morts en bas-âge; ceux qui vivent, ſont: — 1. JACQUES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, né au Château d'Eſpoir, en Novembre 1746, entré Eleve à l'Ecole Royale Militaire, en 1756, Mouſquetaire Noir, en 1763, Chevalier des Ordres Royaux de St.-Lazarre & du Mont-Carmel, le 29 Mars 1765, mort à Paris, à l'Hôtel des Mouſquetaires, le 3 Mai 1770; — 2. GASTONNE-MARIE-JULIENNE, née au mois de Septembre 1749, au Château d'Eſpoir; — 3. MARGUERITE-ANTOINETTE-CLAUDE-AMABLE, née le 5 Janvier 1753; — 4. & FLORENCE-MARIE-JULIENNE, née le 5 Janvier 1761.

V. RENÉ-CHARLES D'ARCHAMBAULT, frere cadet de Jacques-François, né au Château de Guibert, le 17 Juillet 1726, Seigneur de Choatel, près Toul, Chevalier de St.-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Navarre, Infanterie, bleſſé aux batailles d'Ettenguen & de Crevelt, a épouſé à Toul, le 21 Septembre 1762, *Anne le Liépure*, fille de Meſſire *Etienne le Liépure*, Commiſſaire Ordonnateur des guerres à Toul; elle eſt morte en Octobre 1766. La famille de Liépure le dit deſcendre de celle de la fameuſe *Jeanne d'Arcq*, dite *la Pucelle d'Orléans*, en portoit les armes, & a été maintenue, par Arrêt du Parlement de Metz; de ce mariage, ſont ſortis: — 1. CHARLES-FRANÇOIS D'ARCHAMBAULT, né à Toul le 20 Juin 1764, Officier au Régiment de Navarre, Infanterie, depuis 1779; — 2. MARIE-MARGUERITE-SUZANNE, née dans la même Ville, le 29 Juin 1763; — 3. & MARIE-CHARLOTTE, née auſſi à Toul au mois d'Août 1765.

Mémoire dreſſé par la famille, conforme au certificat, délivré le 2 Octobre 1765, par M. d'Hozier, Juge d'armes de France, & fourni par M. l'Abbé D'ARCHAMBAULT, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame de Chartres.

Les armes de la famille D'ARCHAMBAULT, dite *Languedoue*, ſont: *d'azur à trois Lions d'or grimpans, armés & lampaſſés de gueules, à l'écu d'argent en abyme, à la Pale de gueule, chargée de trois ſautoirs à laiſés d'or; ſupports deux Griffons armés*; deviſe: *IN ARMIS LEONES.*

ARBO (D'): ancienne famille noble, originaire du pays d'Albret, diviſée en deux branches: la premiere, connue ſous le nom D'ARBO DE CASTELMERLE; & la ſeconde, ſous celui D'ARBO DE CASAUBON. Nous n'avons donné qu'une notice imparfaite de cette famille, à la lettre *A*, *tome I de notre Dictionnaire de la Nobleſſe*, *pag.* 339; mais, ſuivant un mémoire de famille qu'on nous a fait paſſer, elle remonte à

JEANNOT ET PEYROT, freres, Seigneurs de *Caſtelmerle*, appellés TINGON, parce qu'ils ſortoient de l'ancienne maiſon de TINGON, rendirent hommage, le 30 Juin 1445, à *Charles*, Seigneur d'*Albret*: c'eſt ce que nous apprend un inventaire de pieces, produites à *Saint-Sever*, le 14 Mars 1668, devant le Commiſſaire Subdélégué, de l'Intendant de la Province,

Digitized by Google

commis pour la recherche des *Uſurpateurs de la Nobleſſe*; & cette famille, ſur la vérification de ces titres, a été confirmée dans ſon ancienne Nobleſſe; & on voit, par cette confirmation, que la branche D'ARBO DE CASAUBON eſt ſortie en ligne directe d'une branche cadette de celle D'ARBO DE CASTELMERLE. On voit auſſi, par une autre Sentence, rendue le 29 Novembre 1720, par M. de *Seſſeville*, Intendant de la Généralité *d'Auch*, & *de Béarn*, rendue en faveur de JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE, qui, dans le même temps, préſenta une Requête au même Intendant, dans laquelle il diſoit que la branche D'ARBO DE CASAUBON ſe trouvoit inhérente à ſon rang & aux biens acquis par tous ſes ancêtres, par une filiation établie par leſdits titres produits.

Cette famille poſſédoit la terre de *Caſtra*, & les Roturiers ne poſſédoient aucuns fiefs avant l'an 1050.

JEANNOT D'ARBO, de concert avec PEYROT, ou PIERRE D'ARBO, ſon frere cadet, dont il ſera parlé après la poſtérité de ſon aîné, rendirent hommage de leurs terres à *Alain*, ſire *d'Albret*, en préſence de M. de *Beyleus*, marquis de *Poyanne*, le 30 Juin 1445, & l'extrait de cet hommage en fut délivré le 2 Juin 1520.

Ce JEANNOT D'ARBO, Seigneur de Caſtelmerle, Bettoq & Lier, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, pour fils:

JEANNOT D'ARBO, II du nom, Seigneur des mêmes terres que ſes pere & ayeul, qui laiſſa BERNARD D'ARBO, auſſi Seigneur des mêmes terres que ſon pere, & eut pour fils, GUILLAUME D'ARBO, qui ſuit:

GUILLAUME D'ARBO, Seigneur de Caſtelmerle & de Lier, donna, devant l'Evêque de *Leſcar*, Lieutenant-Général du Roi de Navarre, le dénombrement des terres qu'il tenoit à foi & hommage dudit Roi, & il épouſa, par contrat du 19 Août 1582, *Lionne de Baſſabat*, dont il eut JEAN-BERTRAND D'ARBO, qui rendit auſſi hommage à la Chambre des Comptes de Nérac, le 18 Février 1606, & ſe maria, par contrat du 27 Mars 1615, à *Suzanne de Mongrand*; il en eut JEAN, qui rendit hommage à la même Chambre, & obtint Sentence de vérification de ſes titres; & FRANÇOIS D'ARBO DE CASTELMERLE, frere ou fils de JEAN, fut Capitaine au Régiment de *Montenſier*. JEAN D'ARBO DE CASTELMERLE ayant obtenu, ſur la vérification de ſes titres, ſa maintenue de Nobleſſe, en 1668, devant le Commiſſaire, Subdélégué de l'Intendant de la Province, commis pour la recherche des *Uſurpateurs de la Nobleſſe*, ſe maria avec Demoiſelle *Burguerieu*, dont il eut: — 1. ANDRÉ, qui ſuit; — 2. & JEANNE, ce qui eſt prouvé par ſon teſtament, du 12 Octobre 1664, retenu par *Lagardere*, Notaire Royal.

ANDRÉ D'ARBO DE CASTELMERLE épouſa, par contrat du 1 Février 1682, Demoiſelle *d'Arbo de Caſaubon*, ſa parente duquel il eut pour fils:

JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE; ce fut ce JEAN-LOUIS D'ARBO DE CASTELMERLE qui obtint la confirmation de ſa nobleſſe, en 1620, par Jugement du Seigneur de *Seiſſeville*, Intendant de la Généralité d'Auch & de Béarn. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Novembre 1714, Demoiſelle *Catherine de Berard*, dont il eut un fils nommé ADRIEN, qui ſuit:

Digitized by Google

ADRIEN D'ARBO DE CASTELMERLE eſt le chef actuel de cette branche ainée, & n'a point de poſtérité; & ſes couſins de la branche cadette, dont nous allons parler, doivent lui ſuccéder par portions égales.

SECONDE BRANCHE.

PEYROT, ou PIERRE D'ARBO, frere puîné de JEANNOT, chef de la branche puînée, épouſa, en 1460, Demoiſelle *Marguerite de Latanne-Salane*, dont vint:

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, II du nom, qui ſe maria, en 1493, avec Demoiſelle *de Coudray*, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & JEAN, dont on ignore la poſtérité.

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, III du nom, épouſa en 1529, Demoiſelle *Jeanne de Plan*, dont il eut: — 1. PIERRE, qui ſuit, — 2. & PHILIPPE, dont on ne connoît que le nom.

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, IV du nom, épouſa, en 1552, Demoiſelle *Marguerite de Lartigue*, dont vint:

PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, V du nom, Capitaine d'Infanterie, qui ſe maria en 1636, avec Demoiſelle *Saubade-de-Cloche*, dont il eut: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & RENÉ, Curé de Goute, en la Sénéchauſſée de Saint-Sever.

FRANÇOIS D'ARBO DE CASAUBON, Capitaine au Régiment de Teſſé, ſe maria en 1671, avec Demoiſelle *Labeyrie*, fille du Seigneur de Cerallieu & de ſes dépendances, dont, — 1. PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, qui fut comme ſon pere, Capitaine au Régiment de Teſſé; — 2. & RENÉ, qui ſuit:

RENÉ D'ARBO DE CASAUBON, auſſi Capitaine au Régiment de Teſſé, partagea, en 1709, avec ſon frere aîné, la ſucceſſion de ſes pere & mere, & épouſa, en 1723, Demoiſelle *de la Pierre*, dont ſont iſſus: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. PIERRE D'ARBO DE CASAUBON, Capitaine au Régiment de Bleſois, & Chevalier de St.-Louis; — 3. JEAN-PIERRE, mort ſans poſtérité; — 4. & 5. & deux filles, une mariée le 4 Octobre 1765, à *N... Verges*, habitant du lieu du Duché d'Albret.

JOSEPH D'ARBO a été maintenu dans ſon ancienne nobleſſe, par Jugement de M. *d'Aine*, Intendant de Bayonne: nous ne croyons pas qu'il ſoit marié.

Les armes: *au 1 & 4 d'or à deux lions rampans de gueules, au 2 & 3 d'argent à deux arbres de ſynople.*

ARDRES, COURTEVILLE-HODICQ: Maiſon dont la véritable origine eſt ignorée; mais dont le premier auteur connu poſſédoit l'Ardreſis par alliance, au commencement du XIe. ſiecle. Dans le douzieme, pluſieurs de ſes deſcendans, & nommément ceux-ci, ont formé des établiſſemens dans le Boulonnois, Généralité d'Amiens; elle a porté indifféremment les noms de HODIC ou HODICQ, & de COURTEVILLE, & a poſſédé, de toute ancienneté, la Principauté de HODICQ-*ſur-Canche*, la Seigneurie

Digitized by Google

de COURTEVILLE & le Fief de HODICQ, ſitué à Parenty, encore aujourd'hui dans l'une des deux branches qui ſubſiſtent de cette Maiſon.

La Ville *d'Ardres*, Capitale de l'Ardreſis, pays ſitué entre le Boulonnois, l'Artois & le Calaiſis, fut fondée l'an 1069, par ARNOUL I, Vicomte d'*Ardres*, fils D'ELBODON, frere du Châtelain de Bergues, de qui ſont deſcendus, comme nous le dirons ci-après, les Seigneurs D'ARDRES, de MARQUISE, D'ENGOUDESENT, CAYEU, LONGVILLIERS, HODICQ-COURTEVILLE, HESDIGNEUL, SAINTE-MARIE-VILLE & BREKESENT.

Avant de donner la Généalogie de la Maiſon D'ARDRES & de ſes deſcendans, on croit devoir rapporter, d'après *André Ducheſne*, dans ſa Préface de *l'Hiſtoire de la Maiſon de Guines*, que » entre toutes les hiſtoires de » famille, celles de *Guines*, D'ARDRES, de *Gand* & de *Coucy*, ſemblent » d'autant plus utiles, & dignes d'être ſues, qu'étant ou procédées d'une » même tige, ou incorporées enſemble par alliance, elles ont produit » pluſieurs Comtes & Seigneurs ſignalés, dont les Hiſtoires de France & » de Flandres ſont ſouvent mention «.

La Baronnie d'Engoudeſent, qui forme aujourd'hui le Marquiſat de Montcavrel, la Principauté de *Hodicq-ſur-Canche*, *Hennocq*, *Courteville*, *Roſamel*, *Hodicq-lès-Parenty*, la Châtellenie de *Longvilliers*, *Reques*, *Marie-Ville*, *Brekeſent*, *Cormont*, *Huberſent*, *Heſdigneul*, *Fromeſſent*, toutes terres qui ont appartenu à la même Maiſon, ſont enclavées les unes dans les autres, & ſemblent n'avoir fait, dans les temps reculés, qu'un même domaine, qui s'eſt ſubdiviſé à cauſe des partages des cadets. De toutes ces terres, & beaucoup d'autres, ſituées dans le Vimeu, ou dans différentes parties du Boulonnois & de l'Ardreſis, la ſeule qui reſte eſt celle de *Hodicq-lès-Parenty*, dont les Seigneurs de HODICQ prouvent une poſſeſſion non interrompue, de près de cinq ſiecles; & vaiſemblablement plus ancienne, puiſque dès le XIIe. ſiecle, il exiſtoit des Seigneurs de ce nom.

Dans l'Hiſtoire de Notre-Dame de Boulogne, par M. le *Roy*, *Liv. I*, *chap. 9*, *pag.* 81, on lit que diverſes perſonnes du Boulonnois firent des préſens à cette Egliſe, entr'autres *Jeanne de Sempy*, veuve de *Jean de Bournonville*; le Seigneur de *Bellebrune*, Capitaine de la Ville de Boulogne; les Seigneurs de HODICQ, *de Hardentun*, *des Prez-de-Bedouaſtre*, *d'Uppelande* & *des Marquais*. Dans le même ouvrage, *pag.* 87, on lit encore que la Maiſon des Chartreux de Notre-Dame-des-Prés, s'eſt enſuite notablement accrue par les dons & aumônes de pluſieurs perſonnes conſidérables du Boulonnois, entre leſquelles elle compte, pour ſes principaux bienfaiteurs, *Arnoul de Cayeu*, Seigneur de Longvilliers; *Jean*, Seigneur de *Hodicq*; *Aleaume*, Seigneur de *Bournonville*; *François de Créquy*, Seigneur de *Dourier*; *Wallerand de Tilly* & *Antoine de Monchy*, Seigneur de *Montcavrel*.

I. ELBODON, frere du Châtelain de Bergues, épouſa *Adelle de Selveſſe*, Dame d'Ardres, niece de *Framery*, Evêque de Térouane. Voyez *André Ducheſne*, dans ſon *Hiſtoire de la Maiſon de Guines*, *Liv.* 3, & l'*Hiſtoire de Calais*. Il eut pour fils :

II. ARNOUL, I. du nom, Vicomte & Baron d'*Ardres*, qui jetta les

premiers fondements de la Ville d'Ardres, en 1069. On peut juger de la puiſſance de ce Seigneur (dit M. *le Febvre*, dans ſon *Hiſtoire de Calais*, *tome I*, *page* 518 *& ſuiv.*) & de l'étendue de ſes terres, par la création qu'il fit de *douze Barons*, ou *Pairs*, c'eſt-à-dire, de Seigneurs égaux en titre, qui relevoient de lui. En conſtruiſant le donjon de ſa Ville, il y avoit édifié une Chapelle, qui fut d'abord la Paroiſſe de la Ville, & dont *Gautier* fut le premier Curé. Il joignit dix Prébendes aux Chanoineries ſéculieres, dont le Curé eut la premiere, & *Raoul*, bâtard de ce Prince, la ſeconde.

Les Hiſtoriens font le plus grand éloge de ce premier Seigneur d'Ardres. Conformément à l'uſage qui régnoit alors, il parcourut diverſes Provinces, pour chercher des champions dignes de ſa valeur, & avec leſquels il pût joûter en lice dans les tournois. ARNOUL y acquit tant de gloire, en préſence *d'Euſtache*, Comte de *Boulogne*, & y donna de ſi fortes preuves de ſa prudence & de ſa valeur, que ce Comte le fit ſon Sénéchal, ce qui lui procura une grande autorité dans le Boulonnois, où il réuniſſoit le maniement des affaires militaires & civiles. Il eut de grandes guerres à ſoutenir contre le Comte de *Guines*, & les Seigneurs de *Fiennes* & de *Bavelinghen*; eut la garde des enfans mineurs du Comte de *St.-Pol*, titre qu'il porta juſqu'au décès de ſa ſeconde femme; mourut & fut inhumé dans le cloître de l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, en 1093. Il avoit épouſé, 1°. (par le conſeil *d'Euſtache*, dit *aux Grenons*, Comte de *Boulogne*) *Mahaut de Marquiſe*, fille unique & héritiere de *Geoffroy*, Seigneur de *Marquiſe*, en Boulonnois, laquelle fut inhumée dans l'Egliſe d'Ardres; & 2°. *Clémence*, veuve de *Hugues*, Comte de *Saint-Pol*. Du premier lit il eut: — 1. ARNOUL, qui ſuit; — 2. GEOFROY, tige de la branche des Seigneurs de Marquiſe, Engoudeſent & Cayeu, rapportée ci-après; — 3. SIMON; — 4. HERMANSTRUDE; — 5. ELVIDE; — 6. JOCASTE; — 7. & EMME.

III. ARNOUL, II du nom, Vicomte *d'Ardres*, dit le *Vieil*, Sénéchal du Boulonnois après ſon pere, eut de longues guerres à ſoutenir contre *Manaſsès*, Comte de *Guines*, & ceux de la maiſon de *Fiennes*. Il ne dut même la conſervation de ſes états, qu'à la protection du Comte de *Flandres*, qui marcha en perſonne à ſon ſecours, & fit lever le ſiege d'Ardres à ſes ennemis. Il rendit, comme ſon pere, hommage de l'Andreſis au Comte de Flandres; mais par un accommodement fait avec *Manaſsès*, Comte de *Guines*, il ſe reconnut ſon vaſſal, pour les terres qu'il poſſédoit dans l'ancien domaine de ce Comté. Cet ARNOUL & GEOFROY, ſon frere, rendirent de grands ſervices à GUILLAUME *le Conquérant*, Roi d'Angleterre, qui, en reconnoiſſance, leur donna des terres dans ce Royaume, leſquelles reſterent toutes à ARNOUL, qui, en échange, céda à ſon frere la Seigneurie de Marquiſe, en Boulonnois. ARNOUL, à ſon retour d'Angleterre, fit bâtir à Ardres un Palais ſuperbe, dont *Lambert*, Hiſtorien de la Ville d'Ardres, donne la deſcription, & que M. *Lefebvre* rapporte dans ſon *Hiſtoire de Calais*, *tom. I. pag.* 529. Quelque temps après, il ſe rendit à la Cour de GUILLAUME, Roi d'Angleterre, ſon allié, qui le reçut avec la plus grande diſtinction. Revenu dans ſon pays natal, pour ſervir ſon inclination dans les exercices où

où il pouvoit le mieux faire remarquer ſa valeur & ſon adreſſe, il ſe trouva dans un tournois qui devoit ſe donner ſur les confins du Cambreſis; & s'y diſtingua d'une maniere ſi éclatante, en remportant l'honneur du prix, que *Baudouin de Gand*, ſurnommé *le Gros*, Seigneur d'Aloſt, qui s'étoit auſſi trouvé à ce tournois, conçut pour le Vicomte ARNOUL une ſi haute opinion, qu'il ſe crut heureux de pouvoir l'unir à ſa maiſon. Pour cet effet, il l'attira dans ſon palais, & lui propoſa en mariage ſa ſœur *Gertrude*, Princeſſe encore fort jeune. Après ſon mariage, l'amour de la gloire le porta encore à faire le voyage de la Terre-Sainte, & y accompagna *Robert*, Comte de *Flandres*. Le Comte de *Saint-Pol* & lui furent les héros les plus fameux de la Belgique, & de la partie occidentale de la France, qui prirent la Croix : ils furent ſuivis par une infinité de Comtes & Gentilshommes, que leurs belles actions rendirent célebres dans cette guerre. Le Vicomte D'ARDRES ſe ſignala au ſiege de la priſe de Jéruſalem, par *Godefroy de Bouillon*, emporta avec lui du bois de la *vraie Croix*, & pluſieurs précieuſes reliques de *Jeſus-Chriſt*, dont il décora ſon Egliſe d'Ardres; mourut en 1117, & y fut inhumé auprès de *Gertrude de Gand* ſon épouſe, de laquelle il avoit eu : — 1. MANASSÈS, mort à la Terre-Sainte; — 2. ARNOUL, qui ſuit; — 3. BAUDOUIN, mentionné après ſon frere; — 4. HUGUES, Religieux à l'Abbaye de Saint-Bertin; — 5. AGNÈS, femme de *François*, Seigneur de *Varnefelle*; — 6. ALAISE, morte ſans alliance; — 7. & ADELINE, femme d'*Arnoul*, Vicomte de *Mark* & de *Colleuide*.

ARNOUL, III du nom, Vicomte & Baron D'ARDRES, dit *le Jeune* ou *le Roux*, hérita de la valeur de ſes ancêtres, mais ſans en avoir la prudence. Sa magnificence, ſa profuſion & ſes duretés révolterent ſes vaſſaux, & même ſes domeſtiques, au point que ceux-ci l'aſſaſſinerent dans la forêt de Foubert. Il paſſoit d'ailleurs pour le plus vaillant Chevalier du Comté de Guines, car il appella en duel *Euſtache*, Seigneur de *Henniu-Liétard*, qui, au lieu de lui faire hommage pour ſa terre, qui étoit un fief relevant de ſa Baronnie d'Ardres, le rendit à *Thierry d'Alſace*, Comte de Flandres. Le Vicomte ARNOUL, III du nom, mourut ſans enfans de ſon mariage avec *Pétronille de Bouchain*, niece de *Thierry*, Comte de Flandres.

IV. BAUDOUIN, fils puîné D'ARNOUL II, Vicomte D'ARDRES, & de *Gertrude de Gand*, fut Baron D'ARDRES, après la mort de ſon frere ARNOUL III. Ayant pris le parti d'*Arnoul de Gand*, qui diſputoit le Comté de Guines à *Béatrix*, fille d'*Henri*, Châtelain de *Bourbourg*, & *Sibille de Guines*, & petite fille de *Manaſsès*, Comte de *Guines*, & d'*Emme de Tancarville*, il arriva avec ſes troupes devant le fort Domerval, dans lequel *Henri*, Châtelain de *Bourbourg*, s'étoit enfermé, & qu'aſſiégeoit *Arnoul de Gand*; il fut bleſſé dangereuſement, & porté dans ſa Ville d'Ardres, où, gagné par *Thierry*, Abbé de la Capelle, il quitta le parti d'*Arnoul de Gand*, pour embraſſer celui de la Comteſſe *de Guines*. Par ſon mariage, contracté peu après avec *Béatrix de Bourbourg*, il ſe vit Comte de Guines; mais peu de jours après ſes noces, la Comteſſe mourut, & *Arnoul de Gand*, comme plus proche héritier, ſuccéda de plein droit au Comté de

Digitized by Google

Guines. ADELINE D'ARDRES, héritiere de BAUDOUIN, ſon frere, mort ſans enfans, porta cette Baronnie à *Arnoul*, Vicomte de *Mark* & de *Colltwide*, ſon mari, dont vint : *Chrétienne de Mark*, Dame d'Ardres, morte le 2 Juillet 1177, femme de *Baudouin*, II du nom, Comte de *Guines*.

Branche des Seigneurs de MARQUISE, *d'*ENGOUDESENT *et* CAYEU.

III. GEOFROY D'ARDRES, ſecond fils D'ARNOUL I, & de *Mahaut de Marquiſe*, ſa premiere femme, accompagna, avec ARNOUL II, ſon frere aîné, GUILLAUME *le Conquérant*, à la conquête de l'Angleterre, où il ſe diſtingua pareillement, & laiſſa à ſon frere les terres que ce Prince lui avoit données en Angleterre ; & eut en échange celle de Marquiſe. Il quitta les armes de ſa maiſon : *d'argent à l'aigle éployée de ſable*, pour prendre celles de ſa mere, qui ſont : *d'or à la croix ancrée de gueules*, que ſes deſcendans ont toujours portées, à l'exception des Seigneurs d'*Heſdigneul*, qui ont conſervé celles D'ARDRES. Le nom de ſon épouſe eſt ignoré ; mais il en eut :

IV. BAUDOUIN, I. du nom, ſurnommé de MARQUISE, dit *le Vieux*, Seigneur de Marquiſe, d'Engoudeſent & de Cayeu, qui, de ſa femme, nommée *Béatrix*, laiſſa : — 1. BAUDOUIN, qui ſuit ; — 2. & ROGER.

V. BAUDOUIN DE MARQUISE, II. du nom, dit d'Engoudeſent & de Cayeu, ſouſcrivit avec ROGER, ſon frere, en 1107, à une Charte d'*Euſtache*, Comte de *Boulogne*. Il avoit épouſé *Adeline de Guines*, fille de *Baudouin II*, Comte de *Guines*, & de *Chrétienne de Mark*, Dame d'Ardres, dont : — 1. ARNOUL, qui ſuit ; — 2. GILLES, que l'on croit auteur de la branche des Seigneurs de *Hodicq-Courteville*, mentionnée en ſon rang ; — 3. & d'autres garçons, que l'on préſume être auteurs des Seigneurs d'*Heſdigneul* & de *Brekeſent*, dont il ſera parlé à la fin de cette Généalogie.

VI. ARNOUL, IV. du nom, dit de CAYEU, Chevalier renommé, fut choiſi, en 1181, par *Baudouin II*, Comte de *Guines*, ſon oncle, pour accompagner ſon fils *Arnoul* dans ſes voyages. *André Ducheſne* rapporte deux Chartes de lui, de l'an 1196. La derniere fait mention d'une donation qu'il fit à l'Abbaye d'Ardres, du conſentement d'*Adeliſe de Bavelinghen*, ſon épouſe, D'ANSELME, ſon fils aîné, qui ſuit ; de GUILLAUME, mentionné ci-après ; D'ARNOUL, que l'on croit auteur des Seigneurs de *Longvilliers* & d'*Engoudeſent*, dont la poſtérité ſera auſſi rapportée ci-après, tous les trois ſes enfans ; & à laquelle Charte ſignerent auſſi, comme parens & lignagers, ARNOUL D'HESDIGNEUL, ANSELME DE STE-MARIE-VILLE, GUI DE BREKESENT, & EVRARD DE HODICQ. Sa veuve ſe remaria à *Daniel de Gand*, frere de *Siger*, II. du nom, Châtelain de Gand.

VII. ANSESME DE CAYEU, nommé entre les Chevaliers Bannerets du Roi PHILIPPE AUGUSTE, en 1205 ; fut à la conquête de Conſtantinople, s'y établit, & s'y maria avec *Eudoxie Laſcaris*, fille de *Théodore Laſcaris*, Prince de Nicée. On ignore s'il en eut des enfans ; mais d'après

Digitized by Google

l'abrégé généalogique de la Maiſon de *Mailly*, on ſeroit fondé à croire qu'*Iſabelle*, fille de *Renaud de Cayeu*, & de *Gillette de Ponthieu*, femme de *Jean*, Baron de *Mailly*, deſcendoit de cette branche, puiſque c'eſt par cette alliance, qu'ils diſent appartenir aux Empereurs de Conſtantinople, du nom de *Laſcaris*. RENAUD DE CAYEU eut pour fils: ANTOINE DE CAYEU, Seigneur de Belleroye, lequel épouſa *Jacqueline de Formentier*, fille de *Jean*, Seigneur d'Oudeville, & d'*Alix le Clerc*, dont: — ANTOINETTE DE CAYEU, femme d'*Antoine de Gouſſencourt*.

VII. GUILLAUME DE CAYEU, I. du nom, ſecond fils D'ARNOUL, IV du nom, & d'*Adeliſe de Bavelinghen*, Seigneur de Cayeu & de Boulencourt, vivoit en 1210. Il épouſa, 1°. *Eliſabeth de Bethune*, Dame de Carency, fille & héritiere d'*Albert de Bethune*, III. du nom, Seigneur de Carency; & 2°. *Marguerite*, que l'on croit avoir été de la Maiſon de *Boulencourt* en Vimeu, parce qu'il eut beſoin du conſentement de ſa femme pour donner, en 1239, à l'Egliſe du Mont-Saint Martin, un muid de froment, meſure de la Ville d'Eu, à prendre ſur ſa grange le Boulencourt. Du premier lit vint: — GUILLAUME, qui ſuit; & du ſecond, on croit qu'il eut: — MATHIEU, rapporté après ſon aîné.

VIII. GUILLAUME DE CAYEU, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Carency & de Cayeu, ſigna, l'an 1242, à un titre avec *Jean de Gouy*, *Jean de Louriel*, *Robert-Briſepée-de-Velliers*, *Baudouin de Briſdoul*, *du Lenil-Colard-de-Carieul*, *Hubert de Carency*, dit *Cignet*, & *Gilles de Carency*, dit *Bourlet*. Le nom de ſa femme eſt ignoré; mais il en eut une fille, nommée CATHERINE DE CAYEU, Dame de Carency, femme de *Nicolas de Condé*, dit *de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Bailleul, Moriamez & de Fontaine, en 1261 & 1286, dont vint auſſi une fille, *Catherine de Condé*, femme de *Jacques de Châtillon*, dit *de Saint-Paul*, Seigneur de Leuze, Gouverneur de Flandres.

VIII. MATHIEU DE CAYEU, Seigneur de Senarpont, vraiſemblablement fils de GUILLAUME I, & de *Marguerite de Boulencourt*, ſa ſeconde femme, épouſa *Jeanne de Wiſmes*, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. MATHIEU; — 3. HUGUES, Evêque d'Arras; — 4. & JEANNE, femme de *Jean des Eſſarts*, Seigneur d'Ambleville.

IX. JEAN DE CAYEU, Chevalier, Seigneur de Cayeu, Wiſmes & Senarpont, eut de grands procès avec *Jean des Eſſarts*, ſon beau-frere, pour la terre de Senarpont. C'eſt par erreur que nous avons confondu ce JEAN DE CAYEU, avec un autre du même nom, au *tom. IV. de notre Dictionnaire*, *pag.* 55. Il épouſa *Iſabeau d'Ailly*, fille de *Robert*, Seigneur d'Ailly, & de *Marguerite de Pecquigny*, ſa ſeconde femme. Il n'en eut que deux filles, ſavoir: — JEANNE, qui ſuit; — & AGNÈS DE CAYEU, mariée à *Hugues de Soyecourt*, Seigneur de Frauvillers, Torſy & Verton. Elle étoit Dame de Bavincourt en Artois, & de Meneſlies en Vimeu, & ſon mari vendit ces terres à *Marie de Berry*, Comteſſe d'Eu.

X. JEANNE DE CAYEU, Dame de Senarpont, Wiſmes, & Dominois, épouſa, 1°. *Guillaume Martel*, Seigneur de *Bacqueville*. & 2°. *Jean*, II. du nom, Seigneur de *Monchy* & de *Planques*, dont vint — *Edmont*, *de*

Digitized by Google

Monchy, Seigneur de Maſſi, par donation que lui en fit *Hugues de Cayeu*, Evêque d'Arras, ſon grand-oncle.

Nous obſerverons ici, que les terres de Wiſmes & de Senarpont ne ſont point ſorties de la maiſon de *Monchy*, depuis qu'elles y ont été portées par cette JEANNE DE CAYEU. Le Marquis *de Monchy* poſſede actuellement la terre de Wiſmes; & le Prince *de Naſſau*, celle de Senarpont, qu'il tient de ſa mere, qui étoit une *Monchy*.

Branche des Seigneurs de LONGVILLIERS *&* D'ENGOUDESENT.

ARNOUL DE CAYEU, Seigneur de Longvilliers, troiſieme fils d'ARNOUL IV, & *d'Adeliſe de Bavelinghen*, qu'on croit pere d'ALEIDE DE LONGVILLIERS-CAYEU, femme de *Roger de Bournonville*, morte à Paris en 1249, & enterrée à Montmartre, fut auſſi pere ou ayeul de GUILLAUME, qui ſuit.

GUILLAUME ou WILLAUME DE CAYEU, ſire de Longvilliers, donna quittance, au mois de Mars 1301, à HUON DE HODICQ, de la ſomme de huit-vingt-quatre livres de petits tournois pour les ſervices qu'il lui avoit rendus en Flandres. Au bas de cette quittance, ſont les ſceaux des Seigneurs DE CAYEU & DE HODICQ, *à une croix ancrée;* le premier, repréſentant un *homme à cheval, chargé de ſes armes;* au contre-ſcel, *trois fleurs de lis*; le ſecond, ſimplement *une croix*, avec quelques lettres encore liſibles, autour du ſcel, qui annoncent COURTEVILLE. Il donna, au mois d'Août 1304, quelques rentes à recevoir ſur Frencq audit HUON DE HODICQ, pour les bons ſervices qu'il lui avoit rendus : cet acte eſt ſcellé de ſon ſceau, comme ci-deſſus. GUILLAUME eut pour enfans : — 1 ARNOUL, qui ſuit; — 2. & IDE DE CAYEU, femme de Monſeigneur *Guillaume de Rely*, Vicomte de la Ville de Thérouane, Chevalier, mentionné avec elle dans la donation de 1325, dont il ſera parlé ci-après.

ARNOUL DE CAYEU, ſire de Longvilliers, Chevalier, eſt ainſi qualifié dans des lettres que lui bailla, le 1. Mars 1318, HUON DE HODICQ, Sénéchal du Boulonnois, qui font mention de la vente de la terre de Brekeſent & de ſes dépendances, que lui firent Damoiſelle *de Framezelle* & *Baudouin de Renty*, Ecuyer, ſon mari. Il fit donation, au mois de Juin 1325, de 40. journaux de terre, ſitués à Reques, à la Chartreuſe de Notre-Dame-des-Prez, près Montreuil, en préſence de pluſieurs Seigneurs. Le même ARNOUL, en 1324, certifia que HUON DE HODICQ avoit acheté de *Jean d'Heſdigneul* dit *Trigant*, huit ſols de rente perpétuelle, que pluſieurs particuliers lui devoient, pour terres ſituées à Frencq, &c. pour tenir le tout en hommage dudit ſire de Longvilliers. Il donna, en 1331, à HUON DE HODICQ & à ſes hoirs, en reconnoiſſance de ſes bons & loyaux ſervices, l'hommage de tous les fiefs que *Jean Delcours* tenoit de lui, avec tous les droits & Seigneuries qu'il y avoit ou pouvoit avoir. Il alla au ſecours de Tournay, en 1328, avec le Comte *d'Eu*, Connétable de France, le Comte *de Foix*, le ſire *de Châtillon*, & autres, qui y furent envoyés par PHILIPPE DE VALOIS. Le ſire de Longvilliers avoit épouſé *Léonore de Varenne*, dont vint :

Digitized by Google

WARRIN DE CAYEU, qualifié *Meſſire & Seigneur de Longvilliers*, vivant en 1341. On ignore le nom de ſon épouſe; mais il en eut:

LANCELOT DE CAYEU, Chevalier, Seigneur de Longvilliers, Gouverneur & Sénéchal du Boulonnois en 1378. On a de lui un titre du pénultieme jour de Septembre 1380, pour la vente d'une rente ſur une maiſon ſituée rue S. Jean, à Boulogne. En 1500, on y voyoit encore, au bas de la rue du Puits-d'Amour, l'Hôtel de Longvilliers. Suivant l'ordre des tems, il eſt à préſumer qu'il fut pere de

JEAN DE CAYEU, Seigneur de Longvilliers, Engoudeſent, &c, qui épouſa, 1°. *Marie de Boulencourt*; & 2°. *Marie d'Auxy*, veuve de *Robert d'Ailly*, Seigneur de Boubers. Il plaidoit en 1379, ayant le bail de *Catherine d'Auxy*, fille de ſa ſeconde femme, & de la premiere il eut: — 1. JEANNE DE LONGVILLIERS, Dame d'Engoudeſent & d'Huberſent, mariée à *Pierre de la Trimouille*, Baron de Dours, vivant en 1390.

C'eſt tout ce qu'on a pu recueillir ſur cette branche de CAYEU; mais il eſt à préſumer que quelques Seigneurs de ce nom, ont conſervé celui de Longvilliers, ſans en avoir la terre, puiſqu'en 1386, *Iſabeau de Bethune*, Dame de Mery, & *Jean Blondel*, ſon époux, acquirent les Seigneuries de Longvilliers, Reques & Marquiſe, *d'Yolande de Mortagne*: peut-être celle-ci deſcendoit-elle d'une fille de cette maiſon, & les avoit-elle eues par ſucceſſion d'une branche aînée?

Branche des Seigneurs de HODICQ *&* COURTEVILLE.

Les prédéceſſeurs & les deſcendans de HUON DE HODICQ, Sénéchal du Boulonnois, vivant en 1294, ont indifféremment pris les noms de HODICQ & de COURTEVILLE, & portoient, l'un & l'autre, pour armes: *d'or, à la croix ancrée de gueules*, avec un grand ſceau, repréſentant *un homme à cheval, armé & caparaçonné*, marque de haute nobleſſe & chevalerie. HUON DE HODICQ étoit proche parent de GUILLAUME DE CAYEU, Seigneur de Longvilliers, dont une partie de ſes terres relevoit de lui en fief. Tous les deux deſcendoient, ainſi qu'on peut le conjecturer d'après l'hiſtoire *de Guines*, par quelques générations, de BAUDOUIN DE GUINES, autrement dit DE MARQUISE & DE CAYEU, marié avec *Ade* ou *Adeline de Guines*, ſa parente, au troiſieme degré. Ce BAUDOUIN, comme on l'a remarqué ci-devant, étoit fils de BAUDOUIN, Seigneur *de Marquiſe, d'Engoudeſent*, & *de Cayeu*, dit *le vieux*, petit-fils D'ARNOUL, Seigneur d'Ardres, Sénéchal du Boulonnois; ce qui fait voir que les puînés des familles quittoient leur nom pour prendre celui des terres qui leur étoient échues en partage, mais en conſervant les armes pleines de leur maiſon, comme on le voit ici des familles de *Marquiſe, de Cayeu, Hodicq-Courteville, Engoudeſent, Bernieules & Longvilliers*, qui toutes ont les mêmes armes *à la croix ancrée de gueules*.

La ſéparation de cette branche eſt ſi ancienne, qu'elle fait, pour ainſi dire, corps avec le tronc. Le premier dont il ſoit fait mention, fut:

GILLES DE COURTEVILLE, Chevalier. *Carpentier, dans l'Etat de la Nobleſſe du Cambreſis, IIIe. Partie, pag.* 109, le rapporte au nombre

des Chevaliers qui parurent, comme témoins, à la donation que *Baudouin*, sire d'*Aubenchent*, fit à l'Abbaye de Saint-Aubert, l'an 1145.

I. HUON ou HUGUES DE COURTEVILLE, Chevalier, souscrivit, l'an 1157, avec plusieurs Seigneurs, à la confirmation & amortissement fait par *Willaume*, Comte de Boulogne, d'un don fait à l'Abbaye de Beaulieu, par *Astrope*, l'un des Chevaliers du Comte, de tout ce qui lui appartenoit à Elinghen; la Charte de cette donation n'est point datée; mais la date de son expédition se tire d'une autre Charte de *Miles*, Evêque de Thérouane, attachée avec la donation de ce même *Astrope*, qui est de 1117. Il eut pour fils: — 1. HUON, qui suit; — 2. EVRARD, rapporté par *André Duchesne*, & cité ci-dessus, au quatrieme degré de la branche de CAYEU; — 3. BARTHELEMY, repris dans le Cartulaire de l'Abbaye de St.-Josse-sur-mer, comme témoin à une donation que *Mathieu*, Comte de *Boulogne*, faite à ladite Abbaye, l'an 1171. La même année, il parut encore, comme témoin, à une donation que *Pharamond de Tingry* fit à la même Abbaye. Enfin, dans une Charte produite en original, par laquelle *Anselme de Sainte-Marie-Ville* fait une donation à l'Abbaye de St.-Saulve de Montreuil-sur-mer, l'an 1182, *Barthelemy de Courteville*, & *Guy de Brekesent*, comme parens du donateur, signerent comme témoins.

II. HUON DE COURTEVILLE, II. du nom, Chevalier, souscrivit, avec *Anselme de Cayeu*, *Gerard d'Esdigneul*, & autres Seigneurs, à une lettre de *Renaud*, Comte de *Boulogne*, & *d'Yde* sa femme, de l'an 1195, pour la donation qu'avoit faite à l'Abbaye de Beaulieu, *Baudouin*, Conétable du Boulonnois, de 22 pokins & demi d'avoine; il eut pour fils: MATHIEU, qui suit:

III. MATHIEU D'HODICQ: une Charte en latin, du 8 Juin 1228, produite en original, & au bas de laquelle est un grand scel, à la croix ancrée, commence par ces mots: *Ego MATHEUS D'HODICQ, & Justinianus de Buctia* (de Beutin) *milites, &c.* Il s'agit d'une échange que ledit *Mathieu* fait avec *Thomas*, Abbé de St.-Saulve, & ses Religieux, d'une portion de dîme, contre les terres situées à Frenq. Il eut pour fils, ou pour petit-fils, possédant les mêmes biens à Frenq: — 1. HUON, qui suit; — 2. ARNOUL, qui fut préfent à plusieurs contrats d'acquisition, faits par son frere aîné, à Frenq, à deux desquels on voit appofé son sceau, *à la croix ancrée*. Il vivoit encore au mois d'Août 1320, & avoit épousé, 1°. *Blanche de Wismes*, fille de *Pierre*, & de *Jeanne de Cayeu*; & 2°. *Mathilde de Rebreviete*, fille de *Jacques*, & de *N.*.... *Bosquiaux*. De l'une de ces femmes, il eut: — 1. ENGUERRAND, qui ne paroit point s'être marié; — 2. & PEROTTE, mariée à *Jakmes de Colesberg*, comme il est prouvé par un acte du mois de Juillet 1340; — 3. & ENGUERRAND, Chevalier, à qui Demoiselle *Mehaut Cadel*, veuve de *Girard Cadel*, fit une donation, au mois de Mars 1307, de tout ce qu'elle avoit à Courteville. Il eut une fille, nommée *Marie de Hodicq*, femme de *Nillard du Pire*, Ecuyer, avec lequel il vivoit en 1366; — 4. THOMAS, repris dans une Charte du mois de Novembre 1302, au bas de laquelle est son scel, *à la croix ancrée*. Il s'agit d'une donation que *Gerard Delcourt* de Frenq fait à l'Abbaye de St.-

Digitized by Google

Saulve, de plusieurs pieces de terre, situées audit lieu. Les témoins sont : *Thomas d'Hodicq*, *Jean Caveliers*, *Enguerrand Colfere*, & *Jean de la Fontaine*.

Dans une autre Charte, du mois de Juin 1304, par laquelle HUON D'HODICQ donne sept sols de rente à l'Abaye de St.-Saulve; les témoins sont : *Willaume*, sire de *Flameſele*, Chevalier, THOMAS D'HODICQ, & *Thomas Engoudeſent*; le grand scel de *Willaume de Waben*, sire de *Flameſele*, & deux aux sceaux *à la croix ancrée*, sont au bas de la Charte.

IV. HUON DE HODICQ, III. du nom, Chevalier, Seigneur de Courteville, Rosamel, &c. suivit *Robert*, Comte de *Boulogne*, dans toutes ses guerres, tant en Flandres qu'ailleurs, & mérita de lui, par sa bonne conduite & par sa valeur, plusieurs récompenses. Il étoit Sénéchal du Boulonnois de 1309; fit plusieurs acquisitions, ès années 1294, 1299, 1307, 1309, 1310 & 1311, tant de différentes terres & censives, situées à Frenq, que de fiefs, fis à Courteville; à quelques-uns de ces actes, on voit son sceau *à la croix ancrée*. Il avoit épousé *Marie de Renty*, fille de *Morlet de Renty*, & de *Marguerite de Deulles*, dont vinrent : — 1. GUILLAUME, qui suit; — 2. MAHAUT, qui fut mariée, & eut une fille nommée *Agnès*, femme de *Jean de Breſdout*; — 3. & ISABEAU, appellée avec sa sœur dans l'acte de vente de vingt journaux en trois pieces de terre, faite à leur pere, en Août 1309. Dans un acte de vente, faite au mois de Mai précédent, audit HUON DE HODICQ, sont mentionnés, *Marie de Courteville*, & *Wautier de Preure*, son mari. On croit qu'elle avoit épousé en premieres ou en secondes noces, *Paul de Fiennes*.

V. GUILLAUME DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Rosamel, &c. acquit, au mois de Juillet 1328, des terres situées à Frenq, de *Jean de Biauval*, & transigea, le lundi avant le Sainte-Catherine d'hiver, l'an 1340, avec *Jean*, sire *de la Roque*, Chevalier, sur un différent qu'ils avoient pour un plan de saules, sur la commune de Tourbesſent, fait par HUON DE HODICQ, pere dudit GUILLAUME. Un titre de 1341, porte qu'il étoit oncle *d'Enguerrand d'Eudin*, Chevalier, Conseiller, Chambellan du Roi CHARLES V, Gouverneur de Ponthieu, de Tournay, en 1369; Sénéchal de Beaucaire 1382; & Gouverneur du Dauphiné. Le pere *Anſelme* dit que cet *Enguerrand d'Eudin* mourut en 1389, mais par son épitaphe, on voit qu'il ne décéda qu'en 1391. De son mariage, avec *Jeanne*, Dame de Châteauvillain, fille de *Jean* & de *Marguerite des Noyers* (celle-ci fille de *Millet des Noyers*, Maréchal, Porte-oriflame, & grand Bouteiller de France, & de *Jeanne de Flandres*) il n'eut qu'une fille, nommée *Jeanne d'Eudin*, mariée à *Louis d'Abbeville*, Seigneur de Boubert & de Beaumez, Chevalier, vivant, ainsi que sa femme, en 1390.

Quant à GUILLAUME DE HODICQ, il épousa *Béatrix de Preure*, fille de *Jean*, Chevalier, & de *Jeanne de Mailly*. Leurs enfans furent : — 1. HUON, qui suit; — 2. JEANNE; — 3. BÉATRIX, mariée à *Prierre de Racie*, fils de *Mathieu*, & de *Jeanne de Créquy*, fille du Seigneur de Raimboval.

VI. HUON DE HODICQ, IV. du nom, Chevalier, sire de Courteville, Seigneur de Hodicq, Rosamel, &c. reconnut, par acte du mois d'Août 1349,

Digitized by Google

passé devant *Jean de Tilly*, Bailli de M. de *Doudauville*, avoir vendu à JEANNE & BÉATRIX DE HODICQ, ſes ſœurs, ſa terre de Parenty, pour tout le cours de leur vie, avec clauſe que la propriété de ladite terre lui retourneroit après leur décès, ou à ſes hoirs, tant à cauſe de GUILLAUME DE HODICQ leur pere, que de *Béatrix de Preure* leur mere, & de HUON DE HODICQ leur grand-pere. Il eſt qualifié *noble & puiſſant Hues de Courteville*, Chevalier, ſire de Courteville, dans un acte du 16 Janvier 1350, par *Raoul*, Abbé de Longvilliers. *Enguerrand d'Eudin*, Chevalier, ſon couſin, lui fit don, en 1360, en conſidération des ſervices qu'il avoit reçus de GUILLAUME DE HODICQ, ſon pere, de tous les hommages & fiefs qui relevoient de lui, en pluſieurs hommages, du fief que le même *Enguerrand d'Eudin* tenoit du Seigneur de Fiennes. Il avoit épouſé *Françoiſe de Marle-lès-Montreuil*, fille de *Jeannet*, & de *N..... de Fontaine*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ROBERT, Seigneur de Hodicq-les-Parenty, tige de la branche des Seigneurs de Courteville-Hodicq, rapportée en ſon rang; — 3 & 4. JEANNE & BÉATRIX.

VII. JEAN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Courteville, avoit pour Bailli, le 7 Mai 1374, *Jean de Louvigny*; & fit, en 1399, un retrait des terres, ſituées à Frenq. Il avoit épouſé *Jeanne de Villerval*, laquelle fit une acquiſition, au nom & au profit de CHARLES, ſon fils mineur, par acte du 26 Mai 1376, & fit un accord avec lui, en 1406, pour ſon douaire. Elle eut de ſon mariage: — CHARLES; dit *Hutin*, qui ſuit; — & HUGUETTE, mariée, 1°. à *Enguerrand de Barbet*, ſuivant un acte de 1403; & 2°. à *Enguerrand de Lumbres*, comme il appert d'un acte du 6 Juin 1408, par lequel CHARLES DE HODICQ, ſon frere, s'obligea de payer 400 francs d'or pour ſa dot, & les droits qui pourroient lui revenir de la ſucceſſion de feu ſon pere.

VIII. CHARLES DE HODICQ, dit *Hutin*, Chevalier, Seigneur de Courteville & de Roſamel, donna, en 1405, ſon relief de reconnoiſſance aux Abbé & Religieux de l'Abbaye de Sanier-aux-Bois, comme héritier de JEAN, ſon pere, de deux fiefs & hommages, ſis en la ville & terroir de Frenq, que ledit Seigneur de Courteville tenoit de cette Abbaye, tant en ſon nom, que comme ayant le gouvernement & l'adminiſtration d'EDMOND DE HODICQ, ſon fils; il donna quittance, en 1422, à *Jean*, fils de *Jacques Giraud*, pour les reliefs que ledit *Jacques* tenoit de lui. Il avoit épouſé *Anne de Gribauval*, fille de *Hugues*, & de *Jeanne de St.-Michel*, dont: — EDMOND, qui ſuit; — & CHARLES, tige de la branche de Seigneurs de Cormont, la Buiſſiere, &c. rapporté ci-après.

IX. EDMOND DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, &c. fut appellé en témoignage, avec d'autres Chevaliers, en 1450, pour certifier la Nobleſſe de *Gilles de Quenouille ou Quenoville*, Châtelain de Boulogne, & de *Jean de Quenouille*, ſon frere. Dans cette enquête, il eſt mentionné ſous les noms D'EDMOND DE COURTEVILLE. Voyez le *Traité de la Nobleſſe, par la Roque, pag.* 194. Il étoit mort en 1467, & avoit épouſé *N.... des Marquais*, fille de *Jean des Marquais*, & d'*Adrienne de Bournonville*, de laquelle il eut pour enfans: — JEAN, qui ſuit; — & ADRIEN

ADRIEN, tige de la branche des Seigneurs d'Henocq-sur-Canche, &c. rapporté ci-après.

X. JEAN DE HODICQ, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Courteville, Eſcames & Roſamel, obtint une Sentence en la Sénéchauſſée du Boulonnois, en 1486, contre *Jean Bocquillon*, fils & héritier de *Jacques*, pour rentrer dans tous les biens que celui-ci tenoit d'EDMOND DE HODICQ, faute par lui d'avoir rendu les devoirs & reliefs auxquels il étoit obligé, &c. On le trouve mentionné dans un compte de 1497, qui eſt aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Boulogne, pour une maiſon, proche la porte des Dunes : il y eſt qualifié *Meſſire* JEAN DE COURTEVILLE, *Chevalier, fils de feu* EDMOND. Il vivoit encore le 27 Octobre 1503, & avoit épouſé *Giſlaine de Bournonville*, fille de *Jean*, Chevalier, ſurnommé *Lionel*, & d'*Anne de Villers*, petite-niece de *Robert de Fiennes*, Connétable de France, & petite-fille d'*Iſabelle de Flandres*; celle-ci, ſixieme fille de *Gui de Dampierre*, Comte de Flandres. Leurs enfans furent : — 1. ANTOINE DE HODICQ, Seigneur de Courteville, Eſcames & Roſamel, mort ſans enfans de ſon épouſe *Philippe le Grand*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Guétreſque, & de *Jeanne de Sempy*. Elle ſe remaria à *Louis de Saint-Delis*, Seigneur de Saint-Aubin; — 2. & FRANÇOIS, qui ſuit :

XI. FRANÇOIS DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Eſcames, Roſamel, Hydrequen, Herlens & Selles, tranſigea, le 5 Juin 1507, avec *Philippe le Grand*, ſa belle-mere, pour ſon douaire; & fit ſon teſtament à Frencq, le 10 Mars 1550, par lequel il ordonna ſa ſépulture devant l'autel de l'Egliſe paroiſſiale de Frencq, & légua ſes enfans qu'il y rappelle. Le 8 Juin ſuivant, il fit au bas un codicille à Montreuil, par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe Saint-Pierre de Montcavrel. Il avoit épouſé *Jeanne de Bournonville*, fille de *Jean*, II. du nom, Chevalier, Baron de Houllefort, &c. Grand-Veneur du Boulonnois, & Grand-Louvetier d'Artois, & d'*Hélene de Sucquet*, celle-ci fille de *Charles de Sucquet*, & d'*Iſabelle d'Alennes*, tante d'*Oudard du Biez*, Maréchal de France. Le Seigneur de Courteville eut de ſon mariage : — 1. JEAN DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville & Roſamel, qui fit un accord le 27 Août 1551, avec FRANÇOISE & MICHELLE, ſes ſœurs. Il eſt qualifié *haut & puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, dans un aveu que lui rendit, en Mai 1567, *Antoine le Duc*, pour un fief qu'il avoit à Doudeauville; fit un teſtament olographe, le 1 Février 1576, par lequel il choiſit ſa ſépulture dans l'Egliſe de Frencq, auprès de ſon frere l'Abbé; donna ſes héritages à CLAUDE DE HODICQ, ſon frere, Capitaine d'Eſtaples, ſans aucunes charges; légua à ADRIEN, NICOLAS, CHARLES, & JEANNE, tous bâtards de feu ſon frere l'Abbé de BEAULIEU, chacun 200 liv. & à ſon neveu, fils aîné de FRANÇOISE, ſa ſœur, un cheval, les armes &c. Il mourut ſans avoir été marié, & eut deux enfans naturels, ſavoir FRANÇOIS DE HODICQ, auquel il donna 800 livres; — & CLAUDINE légataire de 1000 livres par le ſuſdit teſtament; — 2. CLAUDE qui ſuit; — 3. ADRIEN, Abbé de Longvilliers; — 4. N.... DE HODICQ, Abbé de Beaulieu; — 5. FRANÇOISE, mariée à *Oudard Rouſſel*, Chevalier, Seigneur de la Cauchie; — 6. & MICHELLE, léga-

taire, ainſi que ſa ſœur, par le teſtament de JEAN, leur frere. Elle mourut ſans alliance.

XII. CLAUDE DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, Roſamel, Ouvringhen, Eſcames, Baron de Bainctun, &c. Capitaine & Gouverneur des Ville & Château d'Eſtaples, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſuivit le Duc *de Guiſe* à la défence de Metz, contre l'Empereur CHARLES-QUINT, & s'y comporta avec tant de valeur, que ce Prince le choiſit, entre tous les Gentilhommes qui l'avoient accompagné, pour apporter au Roi l'importante nouvelle de la levée du ſiége. Il étoit mort en 1581, & avoit épouſé *Françoiſe de Halluin*, fille d'*Antoine*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Godeliere le Taintelier*, Dame d'Atin. De ſon mariage, il n'eut que deux filles, ſavoir : — MARGUERITE, qui ſuit ; — & JEANNE DE HODICQ, appellée *Mademoiſelle d'Ouvringhen*, vivante le 11 Mai 1581.

XIII. MARGUERITE DE HODICQ, Dame de Courteville, Roſamel, &c. fut mariée en 1582, à *Charles-Maximilien de Gouffier*, Chevalier, Seigneur d'Eſpagny, fils puîné de *François*, dit *le Jeune*, Seigneur de Crevecœur, & d'*Anne de Carnazet*. Elle lui porta en dot les terres de Bainctun, Roſamel, Ouvringhen, Urtevent, Herlens, Hydrequen, Eſcames & autres, & mourut, en 1588, laiſſant poſtérité.

Branche des Seigneurs de HODICQ-SUR-CANCHE, HENNOCQ, *&c.*

VII. ADRIEN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, Voiſins, Grange, &c. fils puîné d'EDMOND, Chevalier, Seigneur de Courteville, & de *N.... des Marquais*, fut préſent, le 4. Octobre 1459, au contrat de mariage de ROBERT DE COURTEVILLE, Seigneur de Hodicq, ſon parent, avec *Jacqueline du Camp*, & vivoit encore en 1509. Il avoit épouſé *Madeleine d'Ongnies*, fille de *Charles*, & de *Jacqueline de Rubempré*, dont : — 1 CHARLES, qui ſuit ; — 2 ANTOINE, mort ſans enfans de ſon épouſe, *Marie de la Mark* ; — 3 ADRIEN, reçu Chevalier de Malte le 15 Juin 1528 ; — 4 LOUIS, auſſi reçu Chevalier de Malte, le 14 Juin 1534.

VIII. CHARLES DE HODIDQ, Chevalier, Seigneur de Hennocq, &c. vivant encore en 1559, épouſa 1°. le 28 Juin 1551, *Anne de Halluin*, fille de *Jean*, Seigneur de Piennes, & de *Jeanne de Mauchevalier*. Elle étoit veuve, en premiere noces de *François de la Viefville*, Seigneur d'Orvilliers, & en ſecondes, de *Pierre de Rochebaron*, Seigneur de Dominois, & mourut ſans enfans. 2°. *Jeanne de Chauſmont*, & eut de cette ſeconde femme : — TROÏLUS, qui ſuit ; — & MARGUERITE, femme, en 1608, de *Gui de Thubeauville*, Ecuyer, Seigneur de la Riviere.

IX. TROÏLUS DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, Grange, Voiſins, &c. Homme d'armes des ordonnances du Roi, ſous la charge de M. *de Rubempré*, épouſa, par contrat paſſé à Eſtaples en Boulonnois, le 4 Novembre 1580, *Marguerite de Ruberghes*, Dame de Cluſe & de Queſtinghen, fille ainée & principale héritiere de *François de Ruberghes*, Seigneur deſdits lieux, & d'*Antoinette du Tertre* ; dont vint :

X. MARGUERITE DE HODICQ, Dame de Hennocq, &c. mariée en 1609, à *Claude d'Anger*, Ecuyer, Seigneur de la Touche-Chenart, la Ri-

Digitized by Google

viere & de la Neuſtration, Gentilhomme ſervant de la Maiſon du Roi, Capitaine de ſes gardes & entretenu au Régiment de Navarre, fils de *Jean d'Anger*, Ecuyer. Elle lui porta les biens de cette branche.

Branche des Seigneurs de CORMONT, *PREURELLE*, *TROIS-MARQUAIS en Boulonnois, & de la BUISSIERE en Artois.*

VI. CHARLES DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Cormont, Preurelle & Trois-Marquais, fils puiné de CHARLES DE HODICQ, dit HUTIN, Chevalier, Seigneur de Courteville & de Roſamel, & d'*Aine de Gribeauval*, étoit Chambellan du Duc *de Bourgogne*, en 1473, & quitta ſon ſervice pour paſſer à celui de LOUIS XI. Voyez *Philippe de Comines*, dans ſon *Hiſtoire de France*, *Tome IV. page* 474 & 475. Il vivoit encore en 1480, & avoit épouſé *Jeanne de Fayel*, de laquelle il eut :

VII. JACQUES DE COURTEVILLE, I. du nom, Chevalier Seigneur de Cormont, Preurelle, &c. qui épouſa *Antoinette de Crepieul*, fille de *Jean*, Seigneur de Guingate, & de *Marguerite de Fromeſſent*; celle-ci, fille de *David*, Seigneur ou ſieur de Clarque, & de *Mahaut de Courteville*. Leurs enfans furent : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. autre JACQUES, dit *le Jeune*, Abbé de Berg-St.-Vinoc; — 3. ANTOINE, Abbé d'Audembourg; — 4. JEAN, Chanoine de Furnes, Aumônier de l'Empereur CHARLES-QUINT; — 5. MARC, Seigneur de Collens, dont nous parlerons ci-après; — 6. autre JEAN, mentionné enſuite; — 7. BONNE DE COURTEVILLE, femme de *Nicolas du Moulin*, Ecuyer, Maréchal-héréditaire du Boulonnois; — 8. MARGUERITE, mariée à *Guillaume d'Hardentun*, Ecuyer, Seigneur de Thubeauville; — 9. JACQUELINE, mariée 1°. à *Jacques de Saspegnies*; & 2°. à *Antoine de Treuſtes*, Seigneur d'Acqs, fils de *Jean*, ſieur de Radepont, & *d'Yolande Quieret*.

VIII. JACQUES DE COURTEVILLE, II. du nom, Chevalier, Seigneur de Cormont, Preurelle, la Buiſſiere, &c. fut Capitaine des Gardes de l'Empereur CHARLES-QUINT, Chevalier de la Toiſon d'or, & Ambaſſadeur à Francfort, lors de l'élection de ce Prince à l'Empire. Il en eſt fait mention dans le *Mercure de France*, *du mois d'Août* 1763, *page* 202, & dans l'*Abrégé de l'Hiſtoire d'Allemagne*, *page* 395, *année* 1519. Au tournois de Valladolid, en Eſpagne, l'an 1506, tenu en préſence de l'Empereur CHARLES, & du Roi de Caſtille, il eſt nommé comme le ſecond de la douce-bande. Voyez *Goulut*, *Hiſtoire des Bourguignons de la Franche-Comté*, *p.* 966, *Liv. XI.* On voyoit encore, il y a quinze ans, dans l'Egliſe de la Buiſſiere, la ſtatue équeſtre de ce JACQUES DE COURTEVILLE, chargé de ſes armes : *d'or*, *à la croix ancrée*. Elles ſont auſſi aux vitraux de la Chapelle du Château, & au-deſſus de la porte d'entrée, à côté de l'écuſſon de ſa femme *Iſabeau de Barbançon de Douſtienne*, héritiere d'Avelin, fille de *Léon de Barbançon*, & de *Marguerite de Herſeit*. De ce mariage vinrent : — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. HENRI, qui épouſa *Marie de Vander-Duſſen*, fille de *Liebert*, & de *Marie d'Iſenghien*; celle-ci, fille de *Joſſe*, & d'*Anne d'Auxy*; — 3. GUILLAUME, Gentilhomme de l'Empereur CHARLES-QUINT, & mort ſans alliance; — 4. & CORNÉLIE,

Digitized by Google

mariée, 1°. à *Jean de Mamez*, Seigneur de Liez; & 2°. à *Rodolphe Blondel*, Seigneur de Gothem.

IX. PHILIPPE DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de la Buiſſiere, d'abord Colonel d'un Régiment Wallon, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Gentilhomme de la Chambre de PHILIPPE II, Roi d'Eſpagne, ſon Secrétaire d'Etat en 1559, aſſiſta, comme député du Royaume d'Arragon, en 1558, à la pompe funebre de l'Empereur CHARLES-QUINT. *Hiſtoire de France, par M. de Thou, tome II, Liv. 23, page 723.* Il mourut ſans enfans de ſon mariage avec *Marguerite de Noyelle*, fille d'*Adrien*, Seigneur de Marle-lès-Bethune, Gouverneur d'Arras, & de *Walburge de Boetſlaer*.

VIII. MARC DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Collens, cinquieme fils de JACQUES I, Seigneur de Cormont, &c. & d'*Antoinette de Crépieul*, épouſa *Marie le Greſſier*, fille de *Fary*, Ecuyer, Seigneur de la Grave, dont: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. JEAN, marié à la fille du Bailli de la Seigneurie de la Buiſſiere, de laquelle il eut: CHARLES & BALTHASARD DE COURTEVILLE, morts jeunes; — 3. DAVID, Chanoine de Boulogne; — 4. MARGUERITE, femme de *Jean Leſpault*, Ecuyer, Seigneur des Prés; — 5. CATHERINE, Religieuſe de Sainte-Claire de Bourbourg; — 6. & ANTOINETTE, mariée à *Claude de Thubeauville*, Chevalier, Seigneur de Pinchun.

IX. CHARLES DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Collens, ne vivoit plus en 1559, & avoit épouſé *Iſabeau de Lépinoy*, dont vinrent: — 1. ISABEAU DE COURTEVILLE, mariée, 1°. à *Louis du Tertre*, Ecuyer, Seigneur d'Eſcoeuffen; & 2°. à Meſſire *Jean Aubert*, Ecuyer. Elle vivoit encore en 1597; — 2. FLORENCE, mariée à *Adrien de Freſnoye*, Ecuyer, Seigneur de Bertenlaire; — 3. & ALDEGONDE, vivante en 1552.

VIII. JEAN DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de la Buiſſiere, ſixieme fils de JACQUES I, Seigneur de Cormont, &c. & d'*Antoinette de Crépieul*, ſuccéda aux biens de PHILIPPE DE COURTEVILLE, ſon neveu, fut Ecuyer, Maître-d'Hôtel de la Reine d'Eſpagne, Bailli de Lille, &c. PHILIPPE, Roi d'Eſpagne, lui fit don, au mois de Juin 1505, de la Seigneurie & Prévôté de la Buiſſiere, en conſidération des grands ſervices qu'il avoit rendus à ce Prince dans ſes voyages & ambaſſades. Il épouſa *Marie de Pougſtrate*, Dame de Familiereux, dont: — 1. PIERRE DE COURTEVILLE, Seigneur de la Buiſſiere, Preurelle & Trois-Marquais, mort ſans enfans de *Louiſe de Nedonchel*, ſa femme. Leurs armes ſont peintes ſur la troiſieme vitre de l'Egliſe des Chartreux de Gonnay, près Bethune, vis-à-vis l'appartement du Prieur; — 2. JACQUES, qui ſuit; — 3. PHILIPPE, mort au ſervice d'Eſpagne, ſans enfans de *Marie de la Waſtine*, ſon épouſe, fille de *Nicolas*, & de *Françoiſe Peyſant*; — 4. CHARLES; — 5. FRANÇOISE, femme de *Jean d'Eſtrayelle*, Ecuyer, Seigneur du Moulin; — 6. GUILLEMINE, mariée à *Gilles de Quaroible*, Chevalier.

IX. JACQUES DE COURTEVILLE, III. du nom, Chevalier, Seigneur de la Buiſſiere, Familiereux, les Abbeels, Preurelle & Trois-Marquais, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au ſervice d'Eſpagne, épouſa *Françoiſe de Croix*, ou *de la Croix*, fille de *Louis*, Chevalier, & de *Marguerite de Rooſt*, de

Digitized by Google

laquelle il eut : — JOSSINE, qui suit; — & MARGUERITE, Dame des Abbeels, femme d'*Antoine d'Ailly*, Chevalier, Seigneur d'Ooftkerque.

X. JOSSINE DE COURTEVILLE, Dame de la Buiſſiere, Preurelle & Trois-Marquais, fut mariée à *Georges de Maulde*, Chevalier, Seigneur de Mauvert, auquel elle porta les terres ſuſdites. En elle s'eſt éteinte cette branche.

Branche des Seigneurs de COURTEVILLE-HODICQ, *ſubſiſtante.*

IV. ROBERT DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq-les-Parenty, ſecond fils de HUON IV, Chevalier, ſire de Courteville, &c. & de *Françoiſe de Marle*, eut en partage des terres & fiefs à Frencq, relevant des Abbé & Religieux de Samer, en 1384; & de plus, le fief de Hodicq & les biens ſitués à Parenty, que HUON, ſon pere, abandonna pour en jouir durant leur vie, à JEANNE & BÉATRIX, ſes ſœurs, par acte du mois d'Août 1349, Il portoit pour armes : *d'or, à la croix ancrée, avec un cœur au premier canton dextre, pour briſure.* Il avoit épouſé, 1°. *Béatrix de Fretun*, morte ſans enfans; & 2°. *Béatrix du Moulin*, de laquelle il eut : — 1. ROBERT, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, qui partagea, le 4 Avril 1426, avec TASSART & JEAN, ſes freres, en préſence de CHARLES DE HODICQ, Chevalier, Seigneur de Courteville, ſon couſin-germain; rendit aveu le 2 Janvier 1427, à la Baronnie de Doudeauville, pour le fief de Beauval, & mourut ſans alliance; — 2. TASSART, qui ſuit; — 3. & JEAN, lequel rendit aveu le 24 Février 1427, de ce qu'il poſſédoit, à la Baronnie de Doudeauville : il ne paroît pas avoir été marié.

V. TASSART DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, après ſon frere aîné, rendit, avec ſa femme, aveu de ſa terre à la Baronnie de Doudeauville, le 24 Janvier 1427, & fit ſon teſtament, le 17 Mars ſuivant, dans lequel il rappelle ROBERT, ou ROBINET, ſon fils, fait mention de ROBERT, ſon frere aîné, d'*Oudard du Moulin*, ſon oncle, de *Jean du Fayel*, &c. Il avoit épouſé *Jeanne de Lannoy*, que l'on croit fille de *Jean de Lannoy*, dit *Lamon*, Seigneur de Villers-Adam & de Croix, en partie, Lieutenant du Sénéchal du Boulonnois, & d'*Ide de Vaillac*. Elle ſe remaria à *Laurent de Wiere*, Ecuyer avec lequel elle vivoit, le 4 Octobre 1459. De ſon premier lit, elle eut : — ROBERT, qui ſuit; — & trois filles, auxquelles leur pere, par ſon teſtament, donna 1200 liv. reverſibles à leur frere.

VI. ROBERT DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, rendit aveu de ſa terre, le 10 Avril 1448, à M. *de Torchy*, Baron de Doudeauville, à cauſe de ſa femme; & tranſigea, le 21 Mars 1460, avec *Michel Marſot*, Ecuyer, au ſujet d'un procès qui avoit exiſté entre Meſſire *Jean de la Perſonne*, Vicomte d'Affy, oncle dudit *Michel*, & *Guillaume du Camp*, dit *Motin*, pere de ſa femme. Il avoit épouſé, par contrat du 4 Octobre 1459, *Jacqueline du Camp*, fille & héritiere de *Guillanme*, & de *Béatrix de Fernehen*; auquel contrat, fut préſent entr'autres, ADRIEN DE HODICQ, Ecuyer, Seigneur de Hennocq, ſon parent. Leurs enfans furent : — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. LOUIS, lequel teſta, au mois d'Avril 1501, fit des legs à ROBINET, fils aîné de ſon frere, à *Guillaume de Lattre*,

Digitized by Google

ſon beau-frere, à *Jean du Camp*, & autres, en préſence de LANCELOT DE COURTEVILLE, PHILIPPE DE COURTEVILLE, &c. — 3. MARIETTE, femme de *Guillaume de Lattre*, laquelle teſta, le 25 Mai 1502; — 4. & JEANNE, mariée, 1°. à *Jean de Trachy*, Ecuyer, Seigneur de Cayeu en Santerre, dont elle étoit veuve, le 12 Février 1501; & 2°. à *Robert Rouſſel*, Ecuyer, Seigneur de la Cauchie.

VII. PHILIPPE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, &c. reçut un aveu le 7 Juillet 1506; acquit, le 16 Janvier 1507, D'ADRIEN DE HODICQ, Seigneur de Hennocq, une rente de 71 l. 19 ſ. 8 den. qui avoit été conſtituée à ſon profit, par PIERRE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, proche parent & lignager de PHILIPPE. Le même PIERRE DE COURTEVILLE, Demoiſelle *Antoinette de Mannay*, ſa femme, & JEANNET DE COURTEVILLE, leur fils, vendirent audit PHILIPPE DE COURTEVILLE, Ecuyer, ſon couſin, & à ſa femme, la terre & Seigneurie de Lattre, par acte du 3 Juin 1510. Il teſta le 24 Juillet 1534, & ne vivoit plus, le 14 Novembre 1540. Il avoit épouſé *Catherine Hourdel*, dont: — 1. ROBINET, mentionné dans le teſtament de MARIETTE, ſa tante, du 25 Mai 1502, mort jeune; — 2. NICOLAS, qui ſuit: — 3. ANSELME, Religieux Carme, rappellé dans le teſtament de ſon pere; — 4. MARGUERITE, femme de *Louis Blondel*, Ecuyer, Seigneur de Longvilliers, dont deux filles, ſavoir: *Jeanne Blondel*, mariée à *Adrien de Ste-Aldegonde*, dit *de Noircarmes*; — & *Catherine Blondel*, femme de noble homme *Antoine Griete*, Seigneur de Leſcore; — 5. BLANCHE, mariée à *Jacques de Sarton*, Seigneur de Crépieul, laquelle ne vivoit plus le 14 Novembre 1540; — 6. & MARIETTE, mentionnée dans le teſtament de ſon pere.

VIII. NICOLAS DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houſſoye, fit ſon teſtament le 7 Janvier 1574, & vivoit encore le 17 Avril 1575, qu'il reçut une quittance de droits Seigneuriaux, qu'il paya à la Baronnie de Doudeauville. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 29 Août 1532, *Jeanne de Camoiſſon*, morte ſans poſtérité, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur de Thubeauville, & de *Marguerite de la Rue*; & 2°. par contrat du 3 Novembre 1546, *Peronne d'Oſtove*, ſeconde fille de *Pierre*, Seigneur de Clenleu, & de *Marguerite Hourdel*. On trouve un d'*Oſtove* dans une Charte de l'an 1196, rapportée par *André Duchesne*, en ſon *Hiſtoire de la maiſon de Guines, pag.* 130 *des preuves*. Le dernier de cette ancienne maiſon, appellé *le Marquis de Clenleu*, qui tenoit le parti de la ligue, fut tué en défendant Charenton contre les troupes du Roi, & enterré audit lieu. NICOLAS DE COURTEVILLE eut de ſon ſecond mariage: — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. MARIE; — 3. & MARGUERITE, mariée, le 26 Février 1581, à *Jean Diſque*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, ſans enfans. Il eut encore un fils naturel, nommé HECTOR DE COURTEVILLE, auquel il fit un legs par ſon teſtament.

IX. CLAUDE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houſſoye, qualifié *Noble & puiſſant Seigneur*, dans une quittance de relief qu'il reçut des Chartreux de Neuville, le premier Juin 1576,

Digitized by Google

testa, ainsi que sa femme, le 11 Septembre 1596. Il avoit épousé, par contrat du 14 Juillet 1578, Demoiselle *Marie* de *Blottefiere*, fille de Messire *Charles*, Chevalier, Seigneur de Villencourt, & d'*Antoinette Bethisy*, dont: — 1. JACQUES, qui suit; — 2. JEAN, Seigneur de Valville; — 3. & CLAUDE, Gendarme de la Compagnie du Roi, qui fut présent au contrat de mariage d'ANTOINE, son neveu.

X. JACQUES DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Lattre, Beauval & la Houssoye, Capitaine d'une Compagnie des Chevaux-Légers, est qualifié *Monseigneur* dans un aveu que lui rendit, le 12 Juin 1605, *Daniel Boullogne*, homme-d'armes des Ordonnances du Roi. Il transigea, le 8 Juillet 1624, avec JEAN & CLAUDE DE COURTEVILLE, ses freres, sur la succession de leurs pere & mere, & avoit épousé, par contrat du 16 Janvier 1606, passé devant *Jacques de Lalevrien*, Notaire à Rue, Demoiselle *Catherine le Charpentier*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, sieur de Vacongne, & de *Gabrielle de Senlis*, petite-niece de *Jeanne de Senlis*, femme du Maréchal *du Biez*. Elle testa le 27 Février 1644, & eut pour enfans: — 1. ANTOINE, qui suit; — 2. JEAN-FRANÇOIS, dont la postérité sera rapportée en son rang; — 3. CLAUDE, laquelle partagea, le 19 Mars 1646, avec ses freres, par acte passé devant *Rembert*, Notaire à Samer, Sénéchaussée de Boulogne. Elle fut mariée, par contrat du 3 Mars 1658, à *Louis de Camoisson*, Ecuyer, Seigneur de Montorgueuil, Lamerye, &c. veuf de *Jeanne Disque*, & fils de *Louis de Camoisson*, Ecuyer, Vicomte d'Oupehem; — 4. & BARBE, Religieuse.

XI. ANTOINE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Hodicq, Beauval & la Houssoye, Capitaine d'Infanterie, au Régiment de Clenleu, par commission du 7 Août 1636, épousa, par contrat du 28 Janvier 1641, passé devant *Leleu* & *le Ducq*, Notaires à Ardres, Damoiselle *Madeleine de Framery*, fille de *Gédéon*, Ecuyer, sieur du Blocq, Conseiller du Roi & son Lieutenant-Général au Bailliage de ladite Ville. Elle fit son testament le 30 Septembre 1680, transigea avec ses quatre fils puînés, le premier Mars 1687, & fut maintenue dans la qualité de *veuve de Gentilhomme*, par jugement de *Jérôme Bignon*, Conseiller d'Etat, Intendant de Picardie, Artois, Boulonnois, &c. rendu à Amiens, le 7 Mars 1699. De son mariage vinrent: — 1. LOUIS, Prêtre, Religieux Carme, qui étoit mort le premier Mars 1687; — 2. DANIEL, qui suit; — 3. GÉDÉON-ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs de Valville, rapportée ci-après; — 4. ANTOINE, Capitaine d'Infanterie, au Régiment de Clenleu, vivant encore le premier Mars 1687; — 5. JEAN-JACQUES, sieur de Beauval, Capitaine au Régiment de Navarre, Infanterie, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie des troupes Boulonnoises, marié, le 2 Juin 1710, à *Ursule-Antoinette de Halluin*, fille de Messire *Alexandre*, Chevalier, Seigneur du Boisbernard, Norbois, Arry, &c. & d'*Antoinette Monet*: ils sont morts sans enfans; — 6. & CATHERINE, mariée à *Antoine Carpentier*, Ecuyer, Seigneur de Lespaignerie.

XII. DANIEL DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houssoye, Beauval & autres lieux, Capitaine au Régiment de Navarre, puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, fut maintenu dans sa noblesse

Digitized by Google

le 7 Mars 1699, par jugement de M. *Bignon*, d'après la production de ſes titres, & étoit mort en 1711. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 9 Nov. 1682, paſſé devant *Miellet* & *le Vaſſeur*, Notaires au bourg de Samer, Demoiſelle *Marthe de Monbeton-de-la-Chapelle*, fille de Meſſire *Bertrand*, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, Châtelain de Longvilliers, &c. Maréchal-des-Camps & armées du Roi, & de *Madeleine Miton*; & 2°. par acte de célébration en l'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame d'Aire, en Artois, le 2 Août 1696, *Marie-Antoinette Charles*, fille de *Henri*. Du premier lit il a eu: — 1. BERTRAND DE COURTEVILLE, Capitaine au Régiment de Charoſt, tué au ſiége de Douay, à l'âge de 22 ans, ſans avoir été marié; & du ſecond, — 2. DANIEL-ANTOINE, qui ſuit; — 3 & 4. MARIE-JEANNE, & MARIE, mortes ſans alliance.

XIII. DANIEL-ANTOINE DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houſſoye, Beauval, &c. né à Parenty, le 12 Août 1705, épouſa, par contrat du 11 Juin 1725, *Catherine-Françoiſe de Halluin*, derniere de ſon nom ou de ſa maiſon (*), fille unique & héritiere de Meſſire *Charles de Halluin*, Chevalier, Seigneur d'Arry, du Norbois, Boisbernard, &c. & de *Françoiſe Braque*; celle-ci, fille de *Nicolas*, Chevalier, Comte de Braque, & de *Françoiſe du Caurel-de-Tagny*. De leur mariage ſont iſſus: — 1. JACQUES-ALEXANDRE-ANTOINE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-CHARLES-ALEXANDRE, batiſé le 7 Août 1727, Capitaine au Régiment de Rohan, Infanterie, mort en 1774; — 3. DANIEL, batiſé le 21 Février 1729, Chevalier, Seigneur de Norbois, qui a ſervi au Régiment de Navarre, marié à Demoiſelle *N.... de Servins-d'Hericourt*, dont il n'a point d'enfans, & réſide à Herlincourt, en Artois; — 4. LOUIS-MARIE, dit le *Chevalier de Hodicq*, né le 10 Août 1733, Lieutenant-Colonel du Régiment de Peronne, Infanterie, non marié; — 5. MARIE-URSULE-CATHERINE-THERÉSE, morte en bas-âge; — 6. & ANTOINETTE-URSULE-MADELEINE-ROSALIE, née le 4 Octobre 1734, mariée le 18 Mars 1752, à Meſſire *Barthelemi le Roi*, Chevalier, Seigneur de Cauchois, du Boisjulien, &c, mort en 1757, laiſſant une fille, *Marie-Catherine-Theréſe le Roi*.

XIV. JACQUES-ALEXANDRE-ANTOINE-FRANÇOIS DE COURTEVILLE, Chevalier, Comte de Hodicq, Vicomte des Deux-Airons, Seigneur d'Arry, de la Houſſoye, Beauval, Faveille, Briſtel, Ramez en Hainaut, &c. né le 4 Avril 1726, d'abord Page du Roi en 1742, ſucceſſivement Cornette au Régiment d'Aumont, le premier Mars 1743, Capitaine au même Régiment, alors Prince *Camille de Lorraine*, le premier Mai 1745, fait Chevalier de St.-Louis, au mois d'Août 1758, Colonel des Grenadiers de France en Décembre 1762, Colonel-Commandant dudit Corps en Août 1765, & Brigadier des armées du Roi le 22 Janvier 1769, Maréchal-de-Camp en 1780, a épouſé, par contrat du 26 Septembre 1765, paſſé devant *Duriez*,

(*) Et non pas *Marie-Joſephine-Barbe de Halluin*, femme de *Ferdinand-Joſeph de Croy*, Duc d'Havré & de Croy, mort en 1694, comme on l'a dit, par erreur, *tome V de ce Dictionnaire, page 384, degré XIV, ligne 6, Article* CROY.

Notaire

Notaire Royal à Lille, *Marie-Charlotte du Chambge*, fille de Meſſire *Pierre-François*, Chevalier, Seigneur d'Elbeck, & de *Marie-Pélagie-Joſeph Fruit*, dont: — 1. ALEXANDRE-CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH DE COURTEVILLE, Chevalier, né le 30 Septembre 1768; — 2. CHARLOTTE-JOSEPHINE, née le 7 Mars 1779.

Branche des Seigneurs de VALVILLE, ſubſiſtante, ſortie de la précédente.

XII. GÉDÉON-ANTOINE DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Valville, troiſieme fils d'ANTOINE, Chevalier, Seigneur de Hodicq, la Houſſoye, &c. & de *Madeleine de Framery*, fut Capitaine d'Infanterie, & maintenu dans ſa Nobleſſe, avec DANIEL & JEAN-JACQUES, ſes freres, le 7 Mars 1699, par M. *Bignon*, Intendant de Picardie. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du premier Mars 1691, paſſé devant *Pierre Miellet*, Notaire à Samer, Demoiſelle *Madeleine de la Barre*, fille de *Fircy*, Ecuyer, Seigneur de Boisjulien, & de *Marguerite d'Auvergne*; & 2°. *Françoiſe de Heſmont*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de Dalle. Du premier lit il a eu: — 1. ANTOINE DE COURTEVILLE, Enſeigne de Vaiſſeau, tué dans un combat naval; — 2. MADELEINE-MARGUERITE, morte en bas-âge; — 3. MARIE-ANTOINETTE, morte en 1776, ſans alliance; & du ſecond lit: — 4. LOUIS, qui ſuit:

XIII. LOUIS DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Valville, Capitaine d'Infanterie, a épouſé *Jeanne-Françoiſe de la Cour*, Demoiſelle élevée à Saint-Cyr, dont: — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2, 3 & 4. & trois filles, mortes jeunes.

XIV. LOUIS DE COURTEVILLE, Chevalier, Seigneur de Valville, Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Foix, embarqué en 1778, ſur l'Eſcadre de M. le Comte d'Eſtaing. Il a épouſé Demoiſelle *Marie-Marguerite-Antoinette de Francery du Pire*, fille de *Gabriel-Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Pire & de Sangatte, & n'en a point d'enfans.

Seigneurs de BOISMENIL & DU BREUIL, éteints.

XI. JEAN-FRANÇOIS DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Boiſmenil & de Beauval, fils puîné de JACQUES, Seigneur de Hodicq, &c. & de *Catherine le Charpentier*, fut Lieutenant-Général au ſervice d'Eſpagne, & fit ſon teſtament le 6 Juillet 1694, paſſé devant *Miellet*, Notaire à Huquelien, Sénéchauſſée de Boulogne. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Décembre 1660, paſſé devant *Philippe Rembert*, Notaire au bourg de Samer, Demoiſelle *Jeanne de Laſtre*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Breuil, & de *Marie du Bois*, de laquelle il eut: — 1. FRANÇOIS, mort jeune; — 2. ADRIEN, qui ſuit; — 3. ANTOINE, mort jeune; — 4 & 5. MADELEINE & CATHERINE, Légataires par le teſtament de leur pere, & mortes ſans alliance.

XII. ADRIEN DE COURTEVILLE, Ecuyer, Seigneur de Boiſmenil & du Breuil, produiſit ſes titres, & fut maintenu dans ſa nobleſſe avec ſes couſins, le 7 Mars 1699. Il épouſa, à l'âge de 70 ans, Demoiſelle *N.... de Forceville*, fille de *N.... de Forceville*, Ecuyer, Vicomte de Groſliers,

Digitized by Google

& de *N.... d'Ococh*, & en eut : — JEAN DE COURTEVILLE, mort à l'âge de 12 ans.

On ne connoît, de la branche des Seigneurs de Sainte-Marie-Ville, qu'ANSELME DE HODICQ, compris au nombre des héritiers D'ARNOUL, IV. du nom, dit DE CAYEU, dans la Charte de l'an 1196, & JEAN DE HODICQ, en qui elle a fini. Il avoit épousé *Jeanne de Lannoy*, du consentement de laquelle il donna, l'an 1315, la ferme de Marie-Ville aux Chartreux de Notre-Dame-des-Prez, en Boulonnois. Au bas de cette donation est son sceau *à la croix ancrée*, & celui de *Jeanne de Lannoy*, qui représente une femme debout, ayant, à hauteur des genoux, deux écussons des armes de *Lannoy* de Flandres, qui sont *trois lions*. On y voit aussi les sceaux de *Robert de Neufville*, dit *Riflart*, de *Jean d'Estayelle*, de *Guillaume de la Porte* & de *Jean du Bus*, qui furent présens à cet acte.

Quant à la branche *d'Hesdigneul*, on n'en trouve plus de vestiges depuis le 26 Mars 1359, que JEAN D'HESDIGNEUL, Ecuyer, acquit de *Jean*, sire *de Colembert*, Chevalier, Connétable du Boulonnois, & de *Mahaut d'Alembon*, son épouse, les fief & terre de Grand-Moulin, avec ses appartenances.

La branche *de Brekesent* a formé peu de degrés, & paroît s'être éteinte au XIIIe. siécle dans la maison *de Renty*.

Les armes des différentes branches, ci-devant rapportées, ont toujours été *d'or, à la croix ancrée de gueules*, ou *mi-parti d'or & d'azur, à la croix ancrée de gueules;* c'est la seule différence que l'on trouve. Cimier : *une dame Maurée, sortant d'un cuvier rempli de fleurs, & tenant une flèche de la main droite.* Supports : *deux griffons.* Devise : POUR JAMAIS DE COURTEVILLE.

Les Seigneurs DE HODICQ existans, écartelent *de Halluin*, par l'extinction de cette maison dans les leurs.

Les alliances de la branche aînée, connue sous le nom D'ARDRES, ont été les maisons de *Selvesse*, *Marquise*, *Gand*, *Flandres*, *Bourbourg*, *Mark*, & s'est éteinte dans celle de *Guines*.

La premiere branche DE CAYEU a eu des alliances avec les maisons de *Guines*, *Bavelinghen*, *Lascaris*, Prince de Nicée, *Bethune*, & s'est éteinte dans celle de *Condé-Bailleul*.

Une seconde branche DE CAYEU, alliée aux maisons des *Essarts*, *Martel*, *Wismes*, *Ponthieu*, *Soyecourt* & *Mailly*, s'est éteinte dans celle de *Monchy*.

Une troisieme branche DE CAYEU, sire de Longvilliers, après s'être alliée aux maisons de *Bournonville* & d'*Auxy*, &c. s'est éteinte dans celle de *la Trimouille*.

La branche aînée des Seigneurs DE HODICQ-COURTEVILLE, après s'être alliée aux maisons de *Renty*, *Wismes*, *Colemberg*, *Preure*, *Villerval*, *Marle*, *Racie*, *Lumbres*, *Gribauval*, *Humieres*, *Bournonville* deux fois, *de Halluin*, s'est éteinte dans celle de *Gouffier*.

La branche des Seigneurs D'HENOCQ-*sur-Canche*, après s'être alliée aux maisons d'*Ongnies*, *Halluin*, *Rubempré*, *Chaufmont*, *Thubeauville*, *Ruberghes* & *du Tertre*, s'est éteinte dans celle d'*Anger*.

Digitized by Google

La branche des Seigneurs de Cormont, Preurelle, &c., après s'être alliée aux maiſons de *Crépieul*, *Avelin*, *Marle*, *Lépinoy*, *Treuſtes*, *Fayel*, *Pougſtrate*, *Ligne*, *Barbançon*, *Vender-Duſſen*, *Mamez*, *Blondel*, *Noyelle*, *la Waſtine*, *Quarouble*, *la Croix*, s'eſt éteinte dans celle de *Maulde*.

Les branches des Seigneurs de Courteville-Hodicq & de Valville, ſubſiſtantes, ſont alliées avec les maiſons de *Fretun*, *du Moulin*, *Lannoy*, *du Camp*, *Hourdel*, *Blondel*, *Camoiſſon*, *Oſtove*, *Blottefiere*, *Bethiſy*, *le Charpentier*, *Framery*, *Halluin*, *Montbeton-de-la-Chapelle*, *Servins-d'Héricourt*, *le Roi*, *du Chambge*, *la Barre*, *Hiſmont*, *la Cour*, *du Pire*, *&c.*

Les Seigneurs de Boiſmenil & du Breuil, éteints, ont eu des alliances avec les maiſons de *Laſtre*, *du Bois*, *Forceville* & *Ococh*.

Les branches des Seigneurs de Sainte-Marie-Ville, d'Heſdigneul & de Brekeſcent, éteintes, ont eu des alliances, entr'autres avec les maiſons de *Lannoy* & *de Renty*.

Cette généalogie a été rédigée, pour les premiers degrés, d'après l'Hiſtoire de la maiſon de *Guines*, celle de *Calais*, depuis 1157, d'après les titres originaux, différens Hiſtoriens, tels que le P. *Anſelme*, *Goulut*, *Mémoires des Bourguignons*, *de la Franche-Comté*, *Moreri*, *Carpentier*, *l'Hiſtoire de Notre-Dame de Boulogne*, le Préſident *Hénault*; *les Mémoires du Maréchal de Vieilleville*, & d'anciennes recherches manuſcrites qui nous ont été communiquées.

ASSAS (D'): de cette famille noble étoit LOUIS, dit LE CHEVALIER D'ASSAS, Capitaine au Régiment d'Auvergne; qui, ſe trouvant en 1760 à l'affaire de Cloſter-Camp avec ſon Régiment, près d'un bois, pendant la nuit, s'y avança ſeul pour le fouiller, de peur que ſa troupe ne fût ſurpriſe; il y rencontra des ennemis embuſqués, qui l'entourerent auſſi-tôt & lui préſenterent une douzaine de bayonnettes ſur la poitrine, en le menaçant de le poignarder s'il diſoit un mot. Alors, ſe tournant du côté de ſon détachement, il lui cria avec intrépidité: *Auvergne, ſais feu, ce ſont les ennemis;* & dans le moment il tomba mort ſous pluſieurs coups.

Le Roi LOUIS XVI, voulant tranſmettre à la poſtérité la mémoire de ce trait patriotique, a créé en 1777 une penſion de 1000 livres héréditaire & perpétuelle en faveur de la famille de ce nom, juſqu'à l'extinction des mâles; & elle ſe partage actuellement entre le frere de ce brave Officier & deux de ſes neveux, dont l'un eſt Sous-Lieutenant au Régiment de Meſtre-de-Camp-Général, Cavalerie, & l'autre ſert dans la Marine. Extrait de la *Gazette de France*, *année* 1777, *n°.* 88.

Cette famille exiſte en pluſieurs branches, établies au Vigan dans les Cevenes, de laquelle ſont pluſieurs Militaires & N... D'ASSAS, lequel a ſervi pendant aſſez long-temps, & a embraſſé depuis l'Etat Eccléſiaſtique; il ſe nomme l'Abbé D'ASSAS, & demeure à Paris, rue Jacob.

*ASSAUT: terre & Seigneurie au Comté de Bourgogne, qui appartient depuis le Regne de PHILIPPE-LE-BON, Duc & Comte de Bourgogne, à la famille de *du Champ*, originaire de Dole, laquelle jouit des terres d'Aſſaut, de la Motte & de Chevigny, & ſubſiſte dans les enfans

Digitized by Google

encore mineurs en 1772, de feu *N... du Champ-d'Aſſaut*, & de *N... du Tielet* ſon épouſe, niece du feu Maréchal *de Balincourt*. Cette famille de *du Champ* eſt alliée avec celles de *Boquet*, *de Chaillot*, &c. Voyez BOQUET-DE-COURBOUZON dans ce *Supplément*, & CHAMP-D'ASSAUT, *tome V de ce Dictionnaire, page* 181.

*ASTER, Vicomté dans le Comté de Bigorre. C'étoit anciennement la réſidence des Vicomtes de Bigorre, qui relevoient des Comtes de ce nom. Ces Vicomtes poſſédoient la Vallée de Bagneres & celle de Campan, où coule la riviere d'Adour.

SANCHÈS D'ASTER étoit Vicomte du Comté de Bigorre, vers l'an 1050.

AGNÈS D'ASTER, fille & héritiere d'AUGERIUS, quatrieme Vicomte du Comté de Bigorre, épouſa *Sanchès-Garcie d'Aure*, fils du Seigneur de la Vallée de ce nom. *Jean d'Aure*, III du nom, quatrieme Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aſter, laiſſa héritiere ſa fille *Anne d'Aure*, qui épouſa *Sanchès-Garcie d'Aure*, le même qui fut tué en 1458.

Antoine d'Aure, I du nom, dit *de Gramont*, à cauſe de ſa mere, *Claire de Gramont*, héritiere de cette maiſon, fut le dix-neuvieme Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aſter, & mourut en 1576. *Antoine d'Aure*, II du nom, Comte de Gramont, & vingt-unieme Vicomte du Comté de Bigorre, & Vicomte d'After, petit-fils d'*Antoine I*, obtint un brevet de Duc & Pair de France le 13 Décembre 1643, & mourut en Août 1644. *Antoine III*, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut Maréchal de France en 1641, créé Duc & Pair en 1648, reçu le 15 Décembre 1663, & mourut en 1678. *Louis-Antoine-Armand d'Aure de Gramont*, vingt-cinquieme Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aſter, arriere-petit fils d'*Antoine III*, mort le 16 Mai 1741, & *Louis* ſon frere, qui lui ſuccéda la même année, fut tué à Fontenoy le 11 Mai 1745. Il avoit épouſé le 11 Mars 1720 *Geneviève de Gontaut*, fille du Maréchal Duc de Biron, dont eſt né le 19 Avril 1722, *Antoine Antonin*, appellé le Duc *de l'Eſpare* du vivant de ſon pere, & actuellement Duc *de Gramont*, vingt-ſeptieme Vicomte du Comté de Bigorre & Vicomte d'Aſter. Voyez GRAMONT.

AUBIER; très-ancienne famille d'Auvergne, & des mieux alliée, qui a habité alternativement la Ville de Clermont & les châteaux qu'elle a poſſédés dans la Campagne. Quelques membres de la branche cadette eurent un procès avec un particulier, qui leur conteſta la nobleſſe: ayant été dénoncés, tant en la Sénéchauſſée de Clermont, qu'en la Cour des Aides de la même Ville, Sa Majeſté, par Arrêt de ſon Conſeil Privé, en envoya la connoiſſance au Parlement de Paris; & ſur la production faite par cette famille, il intervint Arrêt contradictoire le 26 Février 1780, qui les a maintenus dans le droit & poſſeſſion de leur nobleſſe ancienne. Cet Arrêt ayant été attaqué au Conſeil des Dépêches, il eſt intervenu le 15 Septembre 1780, Arrêt qui l'a confirmé; cet Arrêt a été ſuivi de Lettres-Patentes du 19 Février 1782, qui ont donné une nouvelle ſanction à ces Arrêts.

Il paroît par la production des titres de cette famille, qui nous ont été communiqués en originaux, qu'un grand nombre d'autres a été la proie

Digitized by Google

de trois incendies : le premier, commis par les troupes qui pillerent le château de Rioux pendant les guerres de la Ligue, eſt prouvé par acte de l'année 1654 ; le ſecond, à Laqueuil, l'eſt par monitoire de l'année 1683 ; & le troiſieme, de l'an 1730, eſt établi par des procès-verbaux juridiques.

Par ce qui eſt échappé de ces incendies, il paroît que le premier connu de cette famille eſt PERROT D'AUBIER, l'un des vingt-trois Écuyers menés à Bourges par *André de Chaumeguy* ou *Chauvigny* en 1356 ; après lui viennent en ordre chronologique :

JEAN AUBIER, Capitaine-Vicomte du Pont-de-l'Arche, en 1379.

Autre JEHAN AUBIER, un des Officiers Domeſtiques de JEAN, Duc de Berry & d'Auvergne, en 1401.

LOIS D'AUBIER, Chevalier, en 1412.

JEAN D'AUBIER, Chevalier, en 1425.

GUILLEMET D'AUBIER, Ecuyer, en 1429.

LOYS D'AUBIER, Chevalier, en 1447.

ANNET D'AUBIER, Ecuyer, en 1468.

PIERRE (dit JEAN) AUBIER, Ecuyer, Sieur du Saudre, mari d'*Antoinette de Laizer*, en 1450.

Noble GUILLAUME D'AUBIER, un des cinquante Hommes de guerre chargés de la garde du château de Fa, en 1474.

BERNARD D'AUBIER, Homme-d'armes de la Compagnie du Comte de Caſtres, en 1485.

JEAN AUBIER, Ecuyer, Homme-d'armes de la Compagnie du Belloy, en 1482.

CHARLES AUBIER, Guidon de cinquante lances en 1545, & Enſeigne de quarante Hommes de guerre en 1551.

N... AUBIER, Capitaine compris dans la proſcription de pluſieurs Gentilshommes d'Auvergne & des Provinces voiſines en 1569, pour cauſe de Religion.

ANTOINE AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux & Lamonteilhe, marié vers l'an 1590 avec *Françoiſe de la Salle de Puygermaud*, d'une famille des plus anciennes d'Auvergne, eſt le premier de la poſtérité de qui l'Arrêt du Parlement de Paris, dont on a déjà parlé, contienne une énumération par ordre précis de degré ; on y voit qu'il eut quatre enfans : — 1. ANTOINE AUBIER, Ecuyer, mort ſans poſtérité ; — 2. JEAN AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Serment, mort à l'armée d'Italie, auſſi ſans poſtérité ; — 3. JOSEPH AUBIER, Ecuyer, qui ſuit ; — 4. & GABRIELLE AUBIER, mariée le 1er Juin 1631 à *René*, Comte *de la Tour d'Auvergne, &c.*

JOSEPH AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux, Lamonteilhe & Condat, épouſa *Anne Tixier de Lavaut*, d'une ancienne famille noble de la Marche, dont vinrent : — 1. JEAN AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Serment, Capitaine au Régiment Royal, Infanterie, tué au ſiege de Salins en Franche-Comté, ſans avoir été marié ; — 2. ANTOINE AUBIER, Ecuyer, Seigneur de Rioux, qui, après avoir ſervi long-tems en qualité de Capitaine dans l'Artillerie, fut fait en 1684 Inſpecteur-Général des Haras, & mourut ſans poſtérité ; — 3. LOUIS, qui ſuit ; — 4. & ANNE, mariée 1°. le 14 Juillet

Digitized by Google

1669, à *Louis Sageot*, Ecuyer, & en ſecondes noces à *Charles*, Comte de Bouillé de Reillat.

Louis Aubier, Ecuyer, Seigneur de Condat & Serment, ſervit dans le Régiment Royal Infanterie, & ſe maria le 20 Décembre 1679 à *Jeanne de Goy*, Demoiſelle, dont vinrent : — 1. Antoine Aubier, qui ſuit; — 2. Emanuel, auteur de la ſeconde branche, rapportée ci-après; — 3. & Marie Aubier, mariée le 12 Février 1706 avec *Antoine Androdias*, Chevalier, Seigneur de Caſtel-Murol, &c.

Antoine Aubier, II du nom, Seigneur de Condat, ſervit ſous ſon oncle, & épouſa en 1712 *Marguerite de Saint-Giron-Tavernolles*, Demoiſelle d'une famille ancienne d'Auvergne, dont eſt ſorti :

Emanuel-Joseph Aubier, Ecuyer, Seigneur de Condat, les Ternes, & qui, après avoir ſervi dans le Régiment de Vexin Infanterie, épouſa *Marguerite de Rigaud-Monteynard*, d'où ſont nés : — 1. Emanuel Aubier, Ecuyer, Seigneur de Condat & les Ternes, né le 18 Août 1757, Officier au Régiment de Jarnac, Dragons; — 2. Marie Aubier, Demoiſelle; — 3. & Marie-Ursule, Demoiſelle.

Branche cadette.

Emanuel Aubier, ſecond fils de Louis, & de *Jeanne de Goy*, Ecuyer, Seigneur de Lamonteilhe, épouſa en 1715 *Anne Vallenet*, Demoiſelle d'une famille qui a donné des Chevaliers Vénitiens. Il fut fait Procureur du Roi à l'ancien Bailliage Royal d'Auvergne, à Montferrand, & mourut le 15 Mai 1749; de ſon mariage ſont ſortis : — 1 Antoine Aubier, né en 1716, Doyen du Chapitre Royal de Verneuil, penſionné du Roi; — 2. autre Antoine Aubier, qui ſuit; — 3. Gabriel Aubier, né en 1779, Abbé Régulier de l'Abbaye Royale de Bonne-Aigue, en Limoſin; — 4. Antoine-Emanuel Aubier de la Monteilhe, né en 1723, Ecuyer, Capitaine, Chef d'Eſcadron au Régiment de la Reine Cavalerie, & Chevalier de Saint-Louis, qui s'eſt marié le 16 Février 1765 avec Demoiſelle *Jeanne Croiſier*, dont il n'a que deux filles; — 5. Anne Aubier, mariée en 1759 à *Philippe-Joſeph*, Comte du Crozet de Liganez, dont le fils ſert dans le Régiment de Conti Infanterie, & la fille eſt Chanoineſſe à Layaudieu.

Antoine Aubier, I de ce nom dans la branche cadette, Ecuyer, Seigneur de Rioux & de Lamonteilhe, né en 1717, Avocat du Roi honoraire au Préſidial de Clermont Ferrand, épouſa le 22 Juin 1748 *Jeanne de Champflour*, d'une famille diſtinguée à Clermont, qui a fourni un Conſeiller d'Etat & deux Evêques; un à la Rochelle, & l'autre à Mirepoix. De ce mariage ſont nés : — 1. Emanuel, qui ſuit; — 2. Jean, né le 2 Janvier 1751, Chanoine de l'Egliſe de Clermont, Prieur-Commendataire de Saint-Etienne-le-Geneſte; — 3. Marie, mariée le 10 Février 1777 à *Benoît Fabre de Saint-Mande*, Seigneur de la Martre & de Trimoulene.

Emanuel Aubier, II du nom, Ecuyer, Avocat du Roi au Préſidial de Clermont, né le 20 Septembre 1749, a épouſé le 4 Décembre 1768, Demoiſelle *Jeanne Margeride*, dont il a : — 1. Antoine Aubier,

Digitized by Google

né le 16 Décembre 1769; — 2. JERÔME-EMANUEL, né le 24 Décembre 1770; — 3. & JEAN-BATISTE-ANTOINE, né le 3 Juillet 1772.

Tel eſt l'état actuel de cette famille, dont les membres, partagés entre le ſervice Militaire, celui de la Magiſtrature, & l'Etat Eccléſiaſtique, ſe rendent également recommandables; on voit, par différents monuments du ſeizieme ſiécle, des Chapelles, des cloches, des tombeaux, dans l'Egliſe du Chapitre de Laqueuil, dans celle de la Paroiſſe de St.-Pierre-Roche, & aux Cordeliers de Clermont, qu'elle y tenoit dès-lors un rang diſtingué.

Ses alliances principales ſont avec les maiſons *de la Tour-d'Auvergne*, *de Laizer*, *du Crozet*, *Bouillé*, *la Salle de Puygermaud*, *&c.* & par elles avec les maiſons de *Naſtrat*, *Bonnevy*, *Dubourg*, *de Barmonteix*, *de Boſredont*, *de Reynaud-Blanchefort*, *Degiat*, *de Mâcon*, *d'Arfeuille*, *&c.*

Les armes de cette famille ſont: *d'or au chevron de gueules, ſurmonté de deux molettes d'éperon d'azur, avec un croiſſant auſſi d'azur;* entre les deux branches du chevron, l'écu, ſurmonté de couronne ſimple & le deſſupport pareil.

Généalogie dreſſée ſur titres originaux à nous communiqués.

AUBRY, *en Exmes*, en Normandie: terre & Seigneurie, dont trois clochers dépendent, avec un Château ou Tour des plus conſidérables par ſon antiquité, qui a été bâti pendant les guerres civiles, & a ſoutenu en tout tems des ſieges. Il eſt entourré de foſſés & d'eau qui le rendent encore plus fort; on peut y loger plus de 300 hommes, avec les munitions néceſſaires à la vie; & il y a pluſieurs machines & inventions pour le défendre, tels qu'aſſommoirs & boulets, pratiqués dans les murs, qui ſervent à tirer ſur les aſſiégeans avec l'Arquebuſe, & ſe retournent auſſi-tôt, & des ſentinelles autour. Cette Seigneurie d'Aubry, eſt entrée par alliance, depuis environ un ſiecle & demi, dans la famille *de Meſſieurs de Mannoury* d'une ancienne nobleſſe de Normandie, & eſt aujourd'hui poſſédée par *Charles-Guillaume-François-Léonor-Iſaac de Mannoury*, Chevalier, Seigneur de Saint-Eugene, Bonmeſnil, Bergere-Saint-Lambert & Mainbeville, fils d'*Iſaac-Pierre-François-Léonor de Mannoury*, Chevalier, Seigneur d'Aubry, &c. mort en 1749, Lieutenant des Maréchaux de France au département d'*Exmes*, qui ſert dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, depuis 1763, & eſt penſionné de Sa Majeſté. Il a épouſé, par contrat du 20 Juillet 1771, ſous-ſeing privé, (dépoſé devant le Notaire de Trun, en 1776,) *Madeleine-Charlotte le Raiſtre*, dont: deux garçons & une fille. Voyez MANNOURY.

AUDIFRET ou D'AUDIFRET: famille d'ancienne nobleſſe, dont nous avons déja parlé, *tome I. du Dictionnaire de la Nobleſſe*, ſous le nom D'AUDIFRET, d'après *l'Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence*, ſous le nom emprunté *d'Arteſeuil*, & au *tome V. de notre même Dictionnaire*, *pag.* 435, d'après un mémoire fourni par Monſieur l'Abbé D'AUDIFRET, ancien Aumônier du Roi, *au Grand-Commun*. Nous avons dit, d'après les Auteurs & le dernier mémoire que nous avons ſuivi, qu'en Italie, elle portoit le

Digitized by Google

nom D'AUDIFREDI, & depuis sa transmigration à Barcelonette, appellée jadis *la Vallée-des-Monts*, & aujourd'hui *la Vallée-Noire*, ou *de Barcelonette*. Les premiers de ce nom, arrivés dans ce pays, ont francisé leur nom D'AUDIFREDI, en celui AUDIFRET ou D'AUDIFRET. Nous renvoyons, pour ne pas nous répéter, à ce que nous avons déja dit sur les différentes branches de ce nom, qui y sont mentionnées au *tome V. de notre Dictionnaire de la Noblesse*; & nous nous contentons ici, de donner la filiation de trois branches, que nous n'avons fait qu'annoncer, & sur lesquelles nous avons reçu une filiation plus suivie. La premiere est la branche de Messieurs D'AUDIFRET, Comtes de Mortigliengo, maintenus dans leur noblesse, sur les preuves qu'ils ont faites, devant *l'Auguste Sénat de Turin*, le 7 Juin 1774, & dont la Généalogie a été imprimée en Italien à Turin, le 13 Juin 1775; la seconde, est celle établie à S. Paul-trois-Châteaux, dont nous avons reçu pareillement une filiation, prouvée par dates; & la troisieme, celle de Monsieur le Comte D'AUDIFRET, ancien Commandant de Briançon, établie à Passin, près Crémieu en Dauphiné. Nous nous bornerons à ne parler de ces trois branches, que d'après les mémoires que nous en avons reçus, & nous finirons par une branche établie à Nice, dont il est parlé dans une Généalogie imprimée en latin, par les soins d'un Docteur en Médecine, nommé *Doneaud*, établi à Geaufier. Dans cette Généalogie latine, nous avons observé plusieurs du nom D'AUDIFRET, que l'amour des richesses ont fait entrer dans le commerce, comme par exemple, dans celui de la soyerie & autres. Nous ne parlerons point de ces rameaux dégénérés, il suffit d'indiquer l'abrégé historique en latin, imprimé à Aix en Provence, dont est auteur & rédacteur, Monsieur *Damien Doneaud*, ci-dessus mentionné, Docteur en Médecine à Geaufier, proche Barcelonette.

Branche D'AUDIFRET, Comte de Mortigliengo, établie à Turin.

Suivant les preuves de noblesse, faites sur titres par le Comte D'AUDIFRET de Mortigliengo, en faveur duquel a été prononcé sur ses titres, produits en jugement de maintenue de noblesse, par l'Auguste Sénat de Turin, le 7 Juin 1774, cette branche remonte à JEAN D'AUDIFRET, qui suit:

I. JEAN D'AUDIFRET, fut Gentilhomme de BÉATRIX, alors Dauphine & Comtesse de Vienne, qui confirma l'acte de donation qu'il fit en 1240, à la Chartreuse de *Promollo*. Ce JEAN est l'auteur commun de toutes les branches rapportées dans notre *tome V*, & de celle dont il est fait mention dans l'imprimé en latin, d'Aix-la-Chapelle, & dans l'arbre généalogique en Italien, pour les Comtes de Mortigliengo, que nous allons suivre exactement.

II. Cet arbre donne à JEAN D'AUDIFRET, pour fils unique, FRANÇOIS D'AUDIFRET, seulement mentionné dans notre *tome V*, mais dont le nom de la femme est ignoré, & à qui l'on donne pour fils, CONSTANT, ou CONSTANTIN, qui suit:

III. CONSTANTIN D'AUDIFRET, intervint parmi les principaux de la Vallée de Barcelonette, à l'acte de l'assemblée générale de 1390. Il y est qualifié

Digitized by Google

qualifié, Capitaine & Commandant du Fort de Geaufier, alors principale Place de la Vallée de Barcelonette. De lui sont sortis : — 1. ANDRÉ, Evêque de Sistéron, suivant son extrait mortuaire, du 5 Novembre 1442; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, qui suit :

IV. JEAN-FRANÇOIS D'AUDIFRET, avoit épousé feue *Bonne de Tallardo*, dont il eut : — 1. MARCELIN, qui suit; — 2 & 3. MATHIEU & GRÉGOIRE, auxquels il fit des legs, & qui paroissent n'avoir pas eu de postérité.

V. MARCELIN D'AUDIFRET, prit, dès sa jeunesse le parti des armes; passa par tous les grades militaires; fut Commandant & Capitaine du Fort de Geaufier; devint Général des armées du Roi RENÉ, qui en considération de ses services, le fit l'un des cinquante Chevaliers de son Ordre du Croissant, par Lettres-Patentes, du 18 Septembre 1464, dans lesquelles ce Prince, après avoir exposé que les ennemis de ses Etats ayant enlevé, dans les dernieres guerres, audit MARCELIN D'AUDIFRET, ses équipages, ses titres & papiers de famille; il le reconnoît de très-ancienne noblesse, & le confirme dans tous les privileges dus à sa naissance. Il testa, en 1485, & avoit épousé *Lucie-Sibile de Maironis*, dont il eut : — 1. JEAN-HONORÉ; — 2. PIERRE, qui suit; — 3 & 4. ANTOINE & JEROME. Il paroît que le premier & les deux derniers n'ont point eu de postérité.

VI. PIERRE D'AUDIFRET, I. du nom, à l'exemple de son pere, entra au service dès sa plus tendre jeunesse; passa en Espagne, au service de la Reine JEANNE & du Roi CHARLES son fils, s'y distingua dans tous les commandemens qui lui furent confiés, & notamment dans celui de la ville de l'Erida, dont il fut nommé Gouverneur, par Lettres-Patentes, du 20 Janvier 1516, enregistrées en la Chambre des Comptes de Provence. Il testa, le 11 Décembre 1533. Nous avons dit, *tome V de notre Dictionnaire*, qu'il fut marié deux fois, & qu'il eut douze enfans, dont six de sa premiere femme & six de la seconde : mais la généalogie, imprimée en italien, qui le qualifie : *Illustrissimus ac Nobilissimus Petrus ex Audifredis Torquatus Eques, filius quondam Marcelini, crescentis Ordinis Equitis, nec non Illeridæ civitatis Gubernator*, ne lui donne qu'une femme, nommée *Antoinette de Burellier*, & pour enfans : — 1. MARTIN, qui suit; — 2. MARCELIN; — 3. JACQUES; — 4. PIERRE; — 5. GASPARD; — 6. GUILLAUME; — 7. & BARTOLOMÉE. Dans cet arbre généalogique, il n'est parlé que de MARTIN & de GUILLEAUME, qui a laissé postérité, & même celle de GUILLAUME s'éteignit dans celle d'ETIENNE & de LOUIS D'AUDIFRET, ses petits-fils, par PIERRE D'AUDIFRET, comme il est constaté par une Déclaration de Sa Majesté très-Chrétienne, en date du 29 Novembre 1668, pour la vérification de la noblesse de Provence, dans laquelle ETIENNE & LOUIS D'AUDIFRET, sont nommés petits-fils de GUILLAUME, & celui-ci frere de MARTIN, & tous déclarés nobles, & de la noble famille D'AUDIFRET. Voyez *l'Histoire héraldique de Provence, tome premier, page* 79.

VII. MARTIN D'AUDIFRET que nous regardons comme le chef de la branche des Comtes de Mortigliengo, s'attacha à l'étude des loix, eut le commandement de la Vallée de Barcelonette; en fit renouveller les pri-

Digitized by Google

vileges, à la satisfaction de son Prince & de ses concitoyens, après la paix conclue, entre le Roi FRANÇOIS I. *& le Duc de Savoie.* Il se trouva à l'assemblée générale de cette Vallée de Barcelonette, convoquée en 1567, & y présida l'année suivante. Il fut encore, après cette convocation, en qualité de noble & de député de cette Vallée, envoyé, vers sa Cour, pour raison de ce qui regardoit cette assemblée. Il testa, en 1574, & avoit épousé, du vivant de son pere *N....* dont il eut: — 1 JEAN qui suit; — 2 & 3 PIERRE & NICOLAS, sur lesquels on peut consulter *notre tome V.* & *l'Histoire, héroïque* dite de Provence, où il est dit que NICOLAS se maria à Marseille, où il forma un rameau, & que PIERRE, 3e fils de MARTIN resta dans sa patrie, y épousa une riche héritiere, nommée *Antoinette Fortolis*, fille d'un Notaire de Barcelonette, qui lui donna plusieurs garçons, qui se partagerent & formerent divers rameaux, un entr'autre en Dauphiné, à Saint-Paul-trois-Châteaux, dont nous avons reçu une filiation qui sera rapportée ci-après.

VIII. JEAN D'AUDIFRET, Capitaine dans les troupes de Savoie, fut député, avec plusieurs autres, pour aller demander au Roi FRANÇOIS I. que la *Vallée de Barcelonette* fût unie à la Provence & non au Dauphiné. LE DUC EMANUEL PHILIBERT DE SAVOIE le confirma dans sa noblesse, avec toute sa postérité née & à naître en légitime mariage; fut ensuite Capitaine de la Milice de Barcelonette, & testa, le 10 Novembre 1593. Il avoit épousé, 1°. *Catherine Olivier de Matti de Mathos*; & 2°. *Anne de Allodis de St.-Flaves.* Il eut, du premier lit: — 1. JEAN, qui suit; & du second: — 2. JACQUES, Prêtre & Prieur de Tournon, mort en 1621; — 3. ANTOINE, marié à une riche héritiere de son pays: un d'entr'eux a formé un rameau, qui subsiste dans sa patrie, dit la généalogie latine, imprimée à Aix en Provence; — 4. & une fille, mariée dans la Paroisse de Geaufier. Il faut remarquer que dans les preuves de noblesse du Comte de Mortigliengo, où l'on ne trouve que la ligne directe, on ne donne point de postérité à ses enfans, dont on vient de parler.

IX. JEAN-PAUL D'AUDIFRET, épousa *Marie Capizucchi de Boulogne*, à laquelle il fit des legs, à condition qu'elle en seroit privée, dans le cas qu'elle quittât sa maison & son héritage, pour aller demeurer avec son frere *Raphael Capizucchi*, Evêque de Digne, & institua en conséquence, pour son héritier universel, JEAN, son fils unique, qui suit:

X. JEAN D'AUDIFRET, épousa, en 1628, *Thérese d'Audifret*, sa parente, fille de feu *Laurent d'Audifret*, Co-Seigneur du lieu de Fauçon, & testa, le 8 Décembre 1669, laissant, de son mariage, JACQUES, qu'il institua son héritier universel.

XI. JACQUES D'AUDIFRET, testa, en 1699, & nomma pour ses héritiers universels & particuliers: — 1. JEAN-JACQUES, qui suit; — 2. JEAN-PIERRE, qui eut un fils nommé *Sébastien*, qui vivoit encore garçon en 1774; — 3. & JEAN, Chanoine de la Cathédrale d'Embrun.

XII. JEAN-JACQUES D'AUDIFRET, Directeur-Général des Gabelles du Roi de Sardaigne, & Conseiller du Commerce, fit, en 1722, l'acquisition du fief de Mortigliengo, & laissa de son épouse, dont le nom est ignoré: PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET.

Digitized by Google

XIII. PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET, fut investi, en 1737, du fief de Mortigliengo, érigé depuis en Comté par sa Majesté Sarde (l'acte de cette investiture a été produit à Turin, le 3 Juin 1776), a épousé *Suzanne-Marie de Cotti*, fille de *Joseph de Cotti*, Comte de Brotaschy, Président au Sénat de Turin, dont : — JEAN-JACQUES, qui suit ; — & onze filles, dont huit son entrées en Religion, & trois mariées ; savoir : GABRIELLE, avec le Comte de *Razin*, fils aîné du Gouverneur d'Ivrée ; la seconde, nommée *Marie*, a épousé, 1°. le Comte *d'Arcourto* ; & 2°. le Comte *Croti-Impérial de Cosligliole* ; la troisieme, nommée *Marie-Marguerite*, a épousé le Comte *Signoris de Buzons*.

XIV. JEAN-JACQUES D'AUDIFRET, Comte de Mortigliengo, a épousé, le 6 Février 1760, Demoiselle *Piosasque de Bardassan*, dont est sorti :

XV. PIERRE-LOUIS D'AUDIFRET, Comte de Mortigliengo, âgé de 19 ans en 1780, Cornette dans le Régiment de la Reine, Dragons, au service du Roi de Sardaigne, n'est pas encore marié.

Généalogie dressée, d'après l'imprimé italien, sur les preuves que le chef de cette branche a données de son ancienne noblesse, devant *l'Auguste Sénat de Turin*.

Comme les armes de cette branche sont semblables à toutes les autres, nous en donnerons l'explication à la fin de cet article.

Branche établie à St.-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné.

Cette branche, sortie de la précédente, comme nous l'avons remarqué au degré VII, par un des descendans des freres de MARTIN, remonte sa filiation suivie à MARCELIN, & peut remonter, comme la branche des Comtes de Mortigliengo, jusqu'à la premiere souche, JEAN D'AUDIFRET, de la postérité duquel sont sorties toutes les différentes branches de ce nom, dont il est parlé dans les Auteurs que nous avons cités.

Dans le tableau qu'on nous a envoyé sur cette branche, la filiation commence à MARCELIN, qui suit :

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, qui testa, le 6 Décembre 1543. On lui donne pour femme *Louise Hugonis de la Mora*, de laquelle il eut : PIERRE D'AUDIFRET, marié, le 18 Juin 1577, à *Antoinette Fortolis*. Ce PIERRE D'AUDIFRET, I. du nom, testa, le 18 Septembre 1611, & laissa de son mariage :

VIII. PIERRE D'AUDIFRET, II. du nom de sa branche, épousa, le 1 Mars 1615, *Esprite Brun*, qui testa, le 15 Octobre 1666, & eut de son mariage :

IX. JOSEPH D'AUDIFRET, qui testa, le 24 Juin 1686, & eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. ESPRIT ; — 2. PIERRE ; — 3. FRANÇOIS ; — 4. JOSEPH ; — 5. JEAN-PIERRE ; — 6. AUGUSTE-ALEXANDRE ; — 7. JEAN-LOUIS ; — 8. & GASPARD. Nous ne connoissons que la postérité de JOSEPH, & nous ignorons celle des autres enfans.

X. JOSEPH D'AUDIFRET, fit son testament le 22 Novembre 1731, & épousa *Marie Rose Brunet*, & en eut :

XI. PAUL D'AUDIFRET, qui se fixa à St.-Paul-Trois-Châteaux, où il

Digitized by Google

exerça la charge de Maire, ou de Lieutenant-Général de Police, qui étoit depuis long-temps dans sa famille, & testa, le 5 Novembre 1758; il avoit épousé, le 26 Août 1542, *Thérese-Gabrielle de Payan*, & laissa pour héritier :

XII. JOSEPH-PAUL-FRANÇOIS, Co-Seigneur de Venosque, St.-Didier, qui se maria, le 2 Octobre 1775, Vi-Bailli de St.-Paul-Trois-Châteaux, à *Jeanne-Françoise de Payan*, duquel mariage sont issus : — 1. CASIMIR-PAUL-FRANÇOIS ; — 2. & MARIE-THÉRESE-ELÉONORE D'AUDIFRET, enfans mineurs.

Les armes de cette branche sont les mêmes que celles des autres, avec cette différence, qu'elle a pour légende : *Virtus, omni obice major.*

Branche aussi établie en Dauphiné.

Dans le mémoire que nous avons reçu sur cette branche, nous voyons qu'elle a pour auteur :

I. CHARLES D'AUDIFRET, I. du nom, frere cadet de JEAN, premiere tige de toutes les autres branches, rapportées dans notre *tome V*, & autres ouvrages déja cités, fut Général des armées de l'Empereur OTTON; il est rappellé dans la donation que fit son frere JEAN, en 1240, à la Chartreuse de Premollo, & épousa Dame *Clotilde Villanova*, il en eut :

II. JEAN D'AUDIFRET, dont l'existance est justifiée par un acte de donation qu'il fit, le 21 Février 1275, aux Bénédictins de Fauçon, dans la Vallée de Barcelonette, & épousa *Euphrosine de Grimaldi*, dont :

III. HUGUES D'AUDIFRET, mentionné dans la donation de son pere, de 1275, se maria avec *Cecile Amesini*, de Nice, & laissa pour fils :

IV. ROMAN D'AUDIFRET, dit fils de HUGUES, dans un acte de notoriété, du 15 Août 1367; mais on ne sait pas avec qui il fut marié : il est qualifié Seigneur de Castelleret, & laissa :

V. CONSTANTIN D'AUDIFRET, Commandant du Fort de Geausier, un des quatre Primats de la Vallée de Barcelonette. Ce qui est prouvé par une transaction, du 19 Octobre 1390, entre un Commissaire du Duc de Savoie, & les Primats de la Vallée de Barcelonette. Son acte mortuaire est du 2 Février 1383; on ignore le nom de sa femme, mais il laissa :

VI. JEAN-FRANÇOIS D'AUDIFRET, qui se maria avec *Bonne de Tulard*, ce qui est prouvé par son testament, du 11 Janvier 1446, &, par l'acte mortuaire d'ANDRÉ D'AUDIFRET, son frere, Evêque de Sisteron. Il eut pour fils :

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, Chevalier du Croissant, par Lettres-Patentes du Roi RENÉ, le 18 Juillet 1463, & testa, le 29 Décembre 1485; il fut Commandant du Fort de Geausier, & laissa, de *Sibille de Jacobis*, son épouse :

VIII. PIERRE D'AUDIFRET, fut Gouverneur de la Ville de l'Erida, par Lettres-Patentes de la Reine JEANNE, enrégistrées au Parlement de Provence, le 29 Avril 1667. Il avoit épousé, le 18 Février 1487, *Antoinette de Burellier*, testa, le 23 Décembre 1528, & laissa, de son mariage :

Digitized by Google

IX. MARTIN D'AUDIFRET, qui fut Podeſtat de la Vallée de Barcelonette, & Député auprès de ſon Alteſſe Séréniſſime le DUC DE SAVOIE; c'eſt ce que nous apprennent un acte du Conſeil de cette Vallée, du 3 Octobre 1559, & des Lettres-Patentes qu'il obtint au ſujet des armoiries de ſa famille. Il teſta, le 17 Août 1564, & avoit épouſé, le 12 Mai 1533, *Catherine de Tirannis de Plano*, & en eut :

X. NICOLAS D'AUDIFRET, qui fut Enſeigne de Vaiſſeau, & ſe maria, le 14 Janvier 1566, à Marſeille, avec Demoiſelle *Marie de Pontevès*, duquel mariage vint :

XI. ROMAN D'AUDIFRET, II. du nom de ſa branche, qui, par un acte, eſt prouvé être fils de NICOLAS, & celui-ci, fils de MARTIN, avec leurs qualités. Il fut Commandant d'une Légion d'hommes à cheval, & épouſa, le 7 Juin 1598, Demoiſelle *Marie Desjardins*, dont il eut :

XII. ANDRÉ D'AUDIFRET, épouſa, par contrat, du 31 Août 1637, à Aguiane, Demoiſelle *Lucrece d'Hugues*, dont il eut :

XIII. HUGUES D'AUDIFRET, Capitaine dans le Régiment de Cruſſol, Infanterie, qui juſtifia de ſa nobleſſe devant le Commiſſaire député par le Roi, & épouſa, le 31 Juillet 1671, Demoiſelle *Marguerite de Blanquiere*, & en eut :

XIV. JEAN D'AUDIFRET, qui ſervit, pendant quelques années, dans le Régiment de ſon pere; mais ſa mauvaiſe ſanté l'ayant forcé de quitter le ſervice, il mourut jeune, & avoit épouſé, le 5 Février 1706, au Château de Fontes, *Marie-Anne de Viſſec*, fille de *N.... de Viſſec*, de l'ancienne maiſon de ce nom, ſubſiſtante en Dauphiné, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS HUGUES, qui ſuit; — 2. & MARIE-JEANNE, épouſe du Marquis de *Vic*.

XV. JEAN-FRANÇOIS-HUGUES, Comte D'AUDIFRET, a embraſſé le parti des armes dès ſa jeuneſſe, eſt entré dans le Régiment de la Couronne, dont le Comte de Polaſtron, ſon oncle, à la mode de Bretagne, étoit alors Colonel; a été fait Chevalier de St.-Louis, & nommé Capitaine Aide-Major, lorſque la Cour le choiſit, en 1740, pour former, en qualité de Major, le Régiment des Gardes de Lorraine, deſtiné à ſervir à la Garde de feu STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar; trois ans après, il fut nommé Lieutenant-Colonel de ce Régiment; & après la guerre d'Italie, où ce Régiment fut employé, le Comte d'Argenſon, alors Miniſtre de la Guerre, l'engagea à prendre le commandement du Briançonnois, & la Lieutenance de Roi de Briançon. Dans toutes les Lettres dont Sa Majeſté l'a honoré, comme Commandant de Briançon, il lui a toujours donné la qualité de Comte, en lui témoignant avoir la plus grande ſatisfaction de ſes ſervices. Il eſt aujourd'hui, en 1780, retiré à Paſſin, proche de Crémieu, en Dauphiné, où il demeure, avec *Anne-Marguerite Tarneſieu*, d'une des plus anciennes nobleſſe de la Province, qu'il a épouſée, le 24 Mai 1753, dont il a deux garçons, ſavoir : — 1. LOUIS-GUILLAUME-JOSEPH-FRANÇOIS, Officier au Régiment de la Reine; — 2. & JEAN-CLAUDE-LAURENT-FRANÇOIS.

Les armes de cette branche, ſont les mêmes que celles des autres.

Digitized by Google

Branche établie à Nice.

Nous allons ajouter aux trois branches précédentes, dont nous venons de parler, celle D'AUDIFRET, établie à Nice, que nous n'avons fait qu'annoncer dans notre *tome V*, & telle qu'elle eſt imprimée en latin dans l'abrégé généalogique de la maiſon D'AUDIFRET, à Aix, en Provence; elle remonte à MARCELIN, qui ſuit:

VII. MARCELIN D'AUDIFRET, II. du nom, un des fils de PIERRE, Gouverneur de l'Erida, & d'*Antoinette de Burellier*, a épouſé *Marie-Thérese de Capizucchi*, fille de *Joſeph*, d'une maiſon illuſtre, qui a donné des Cardinaux & des Evêques; il eſt mort jeune, & a laiſſé en bas-âge: — 1. JOACHIM ou JEAN, mort ſans poſtérité; — 2. JEAN-BATISTE, marié avec Demoiſelle *Suzanne de Pautreris*, le 3 Novembre 1549, dont les deſcendans ont formé pluſieurs rameaux, l'un qui ſubſiſte dans ſa patrie, & les autres ailleurs; nous n'en avons nulle connoiſſance; — 3. & JEAN, qui ſuit:

VIII. JEAN D'AUDIFRET, après la mort de ſon pere, embraſſa le parti des armes, & fut Lieutenant d'Infanterie, au ſervice du Duc de Savoye, & épouſa, le 4 Août 1558, Demoiſelle *Marie-Eliſabeth de Cadris de Lauzette*, de laquelle il eut ſix enfans, ſavoir: — 1. LAURENT, qui ſuit; — 2. PIERRE, qui ſe fit Religieux dans l'ordre de St.-Dominique, & y eſt mort; — 3. HENRI, qui entra dans les affaires, & devint fort riche; ſa poſtérité ſubſiſte à Barcelonette; — 4. JEAN-PIERRE, mort de la peſte, en 1627, inhumé dans la Paroiſſe de Geaufier, le 4 Septembre de la même année; — 5. JEANNE, mariée, le 9 Juillet 1697, avec *Jean de Longeris*; Capitaine au ſervice du Duc de Savoie; — 6. & MARIE-ANGÉLIQUE, mariée avec *Antoine de Tirannis de Plano* ou *de Plan*.

IX. LAURENT D'AUDIFRET, nommé héritier univerſel par ſon pere, tint un rang diſtingué parmi les principaux de la Ville, & en fut élu premier Conſul. Il épouſa, le 2 Juin 1599, Demoiſelle *Marie de Salins*, des biens de laquelle il hérita après ſa mort, & ſe retira à Villaret, pour prendre ſoin de leur adminiſtration. Ses enfans furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2 & 3. PAUL & CATHERINE; — 4. LOUIS, mort de la peſte, en 1629, ſans poſtérité; — 5. ANTOINE, qui embraſſa le parti des armes, fut Lieutenant dans la Milice de Barcelonette, & épouſa *Marguerite de Jobert*, dont il eut un fils & deux filles, mariées du vivant de leur pere; — 6. MARIE, mariée à *Pierre Grognard*; — 7. ELISABETH, mariée à *Pierre-Antoine Fortoul*; — 8. & THÉRESE, mariée, le 26 Mai 1628, avec *Jean d'Audifret*, ſon couſin.

X. JEAN D'AUDIFRET, s'attacha à l'étude de la Juriſprudence, vint s'établir à Nice, & épouſa, le 6 Juin 1644, dans la Ville de Villefranche, une Demoiſelle nommée *Françoiſe*, fille unique d'*Antoine*, de la famille des Conſuls de Crémone, dont le dernier de ce nom eſt mort au ſervice de la Reine D'HONGRIE. De ce mariage, vinrent: — 1. VINCENT D'AUDIFRET, marié, le 18 Juillet 1699, avec *Françoiſe Raſini*, d'une illuſtre famille de Nice, qui a donné un Gouverneur de Montalban, & un Evêque de Nice, employé, par le Duc de Savoie, dans pluſieurs négociations;

Digitized by Google

VINCENT D'AUDIFRET n'a eu que des filles, mortes jeunes; — 2. & PIERRE-ANTOINE, qui ſuit :

XI. PIERRE-ANTOINE D'AUDIFRET, eut, de *Marie Raguy*, ſon épouſe :

XII. JEAN-BATISTE D'AUDIFRET, né le 6 Février 1689, qui ſe maria, le 13 Juin 1713, à *Appollonie-Marguerite Bouttoit*, d'une famille recommandable, dans le Comté de Nice, fut chargé, par ſon Souverain, du Gouvernement général des Salines du Comté de Nice. Il a eu pour enfans : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. PIERRE-DOMINIQUE, qui a ſervi long-temps dans la Légion de Corſe; — 3. JULES-CÉSAR, Religieux Dominicain, Prédicateur & Bibliothécaire de *Caſenota in Minerva*; — 4. & VIOLENTE, mariée, le 19 Janvier 1741, avec *Fabrice Dubouc*, Sous-Gouverneur de la Ville d'Alexandrie, en Piémont.

XIII. JEAN-BATISTE D'AUDIFRET, II. du nom de ſa branche, ſuccéda à la charge de ſon pere, pendant les troubles de la derniere guerre, à la ſatisfaction de ſon Souverain, qui, pour récompenſe de tous ſes ſervices, lui marqua ſon contentement, par des lettres, du 9 Mars 1757; & pour le récompenſer, lui donna une charge de Maître des Comptes dans le Sénat de Turin, le 18 Juin 1772. Il a épouſé *Delphine de Gaufredi*, d'une famille du Comté de Nice, & de la Provence, qui a donné des Chevaliers de Malte, des Lieutenans-Généraux, & autres Officiers diſtingués. Cette *Delphine de Gaufredi* a pour freres deux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Maurice de Piémont. De ſon mariage, contracté le 2 Octobre 1738, ſont nés pluſieurs enfans, entr'autres, une fille, mariée avec *Dom-Felix de Vibo*, Comte de Péati, établie à Turin; & un garçon, nommé JEAN-BATISTE-VINCENT D'AUDIFRET, qui s'eſt appliqué à l'étude des Belles-Lettres & à la Juriſprudence, & eſt revêtu d'une charge de Conſeiller dans le Sénat de Turin.

Il y a encore d'autres branches de cette ancienne nobleſſe, rapportées dans la Généalogie latine, imprimée à Aix en Provence, mais dont nous ne parlerons point ici, parce qu'elles ont embraſſé l'état du commerce.

Les armes : *d'or à un chevron, chargé de cinq étoiles d'or, accompagné en pointe d'un faucon de ſable, poſé ſur un rocher de même, ayant la patte droite levée, & la tête contournée, à la bordure crénelée de ſable.*

AUDA : famille noble de robe & de fief, établie à Nice depuis environ quatre ſiécles, & dont une branche ſubſiſte à Marſeille; elle n'a jamais pris à Nice d'autre qualification que celle de *Noble*, que l'on trouve dans tous les actes. Le plus ancien que l'on connoiſſe eſt :

LAURENT AUDA, qu'*Amé VIII*, Duc de Savoie, qualifie de ſon cher & fidele Secrétaire : *dilectum, fidelem Secretarium noſtrum LAURENTIUM AUDA*, dans ſes Lettres, datées de Ripailles, le 6 Juillet 1435, & adreſſées aux habitans de Nice, dépoſées aux Archives du Roi de Turin. Il fut auſſi Secrétaire Ducal & Gouverneur, ce qui appert de deux actes aux Archives de Nice, l'un du 21 Avril 1449, *fol.* 70; l'autre, du 31 dudit mois, *fol.* 98, au bas deſquels on lit ces mots : *Ego LAURENTIUS*

Digitized by Google

AUDA, Ducalis & Præfati Domini Gubernatoris Secretarius, signo meo manuali signavi. Ces deux pieces sont datées de Nice. Il fut bisaïeul de JEAN-MICHEL, par lequel nous allons commencer la filiation de cette famille.

I. JEAN-MICHEL AUDA, qualifié *Noble*, s'établit à Villefranche, au Comté de Nice, ainsi qu'il appert de divers actes aux Registres des Notaires dudit lieu, & de l'Insinuation de Nice. Il étoit Medecin, & laissa quatre fils, dont trois morts sans postérité; l'aîné fut:

II. JEAN-ANTOINE AUDA, aussi qualifié *Noble*, d'abord Procureur-Fiscal, Général & Patrimonial du Duc de Savoie, à Villefranche, ensuite Consul-Général des Nations étrangeres, par Lettres-Patentes, du 4 Janvier 1609, qui fit son testament, le 9 Septembre 1642, devant *Laugier*, Notaire, enregistré au livre 8 des Insinuations de Villefranche, *fol.* 238, conservé aux Archives de Nice. Il avoit épousé *Antoinette de Bermeo d'Ivice*, fille du Capitaine *Jean de Bermeo* (c'est ainsi qu'on nommoit alors ceux qui s'étoient illustrés dans la conduite des troupes), dont la famille, très-ancienne, appellée *de Caraam*, étoit venue de Biscaye, où elle avoit la Seigneurie de la Ville de Bermeo. Nous observerons que, par testament du 22 Janvier 1507, passé devant *Jean Ruffi*, Notaire de Nice, *Marinet de Bermeo* substitue à sa maison de Villefranche, la même que JEAN-PHILIPPE AUDA habitoit, les filles de *Michel* & de *Denis*, à la charge que leurs maris prendront le surnom de Bermeo (*Dummodò accipiant maritos qui accipere velint cognomen de Bermeo*). Suivant cet acte, il paroit que *Marinet de Bermeo* & *Jacques* étoient freres; que *Denis* étoit fils de *Jacques* & neveu de *Marinet*, & que *Michel* étoit aussi fils de *Jacques*, & neveu d'autre *Michel de Bermeo*. Ceux de cette famille qui s'arrêterent en Italie, lors des guerres du Levant, retinrent le nom de la Ville (*Bermeo*) & quitterent le leur propre, ainsi qu'il conste par le certificat du Héraut d'armes de Madrid, du 14 Novembre 1617. Ladite *Antoinette de Bermeo* fit son testament le 29 Décembre 1650, devant *Caravadoso*, Notaire, déposé aux Archives de Nice, *Liv. 68, fol.* 368, par lequel on voit qu'elle eut cinq fils; savoir: — 1. JEAN-AUGUSTIN, qui suit; — 2. JEAN-MICHEL, tige de la seconde branche, rapportée ci-après; — 3. & 4. JULES & PIERRE, morts sans postérité; — 5. & JEANNET, mort Ecclésiastique dans l'Ordre de Malte.

III. Noble JEAN-AUGUSTIN AUDA, Avocat-Général du Sénat de Nice, par Lettres-Patentes, du 15 Février 1644, déposées aux Archives de Turin, eut de sa femme, dont le nom est ignoré:

IV. Noble JEAN-ANTOINE AUDA, II. du nom, Avocat, Assesseur de la Ville de Nice, vivant encore en 1642, qui laissa pour fils:

V. Noble ANDRÉ AUDA, Comte de Villefranche, Avocat-Général au Sénat de Chambéri, ensuite à celui de Nice, par Lettres-Patentes, du 20 Mars 1737, aux Archives de Turin, enregistrées à celles de Nice: il a eu pour femme la Comtesse de *Posso*, & est mort sans postérité.

Seconda

Digitized by Google

Seconde branche, devenue l'aînée.

III. JEAN-MICHEL AUDA, II. du nom, qualifié *Noble*, Seigneur de Mirindol & de Montolivo, ſecond fils de JEAN-ANTOINE I, & d'*Antoinette de Bermeo*, Médecin très-renommé dans ſon temps, s'établit à Nice; & parvint, par ſon mérite, à la charge de premier Médecin de Madame CHRISTINE DE FRANCE, Ducheſſe Régente de Savoie, pendant la minorité de CHARLES-EMMANUEL II, ſon fils: elle l'honora en même-temps de la charge de Surintendant de la ſanté de Villefranche, qu'elle créa exprès pour lui. Il paſſa enſuite, en ladite qualité de premier Médecin, au ſervice de ce Prince, qui lui confirma auſſi la charge de Surintendant de la ſanté. Cette Surintendance ayant été ſupprimée, ſur les repréſentations des Villes de Nice & de Villefranche, le Duc CHARLES EMMANUEL II, lui fit don des fiefs nobles de Mirindol & de Montolivo, près Villefranche, par Lettres-Patentes, du 30 Août *1661*, enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Turin, le *16* Janvier *1663*, & l'en inveſtit le 27 du même mois de Janvier. Il en paſſa reconnoiſſance, le 29 Juillet *1669*; mourut à Nice, en *1673*, & fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers, où eſt la ſépulture de la famille. Il avoit épouſé *Angela Gerbona*, riche héritiere (mariage avantageux, qui le rendit un des plus riches Seigneurs de Nice) comme il eſt prouvé par le teſtament qu'elle fit, le 19 Octobre *1660*, devant *Barralis*, Notaire de cette Ville. Il en eut pluſieurs enfans, ſavoir: — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. JEAN, lequel reſta à Nice, où il a fait une branche. Il eut pluſieurs enfans, entr'autres, JEAN-LOUIS AUDA, Officier d'Infanterie, pere de JEAN-MICHEL AUDA, Comte de St.-Agnès, d'abord Lieutenant d'Infanterie, qui paſſa en Ruſſie, où il a ſervi pluſieurs années, en qualité de Conſeiller-Secrétaire d'Etat, au Département du Commerce de CATHERINE, ſeconde Impératrice régnante de Ruſſie. Il y étoit connu ſous le nom d'*Odar*, par la différence de la langue, & eſt mort à Nice, le 26 Avril *1773*, âgé de 46 ans, laiſſant deux garçons & deux filles, dont une, du premier lit, eſt mariée à *N.... Cogueli-de-St.-Martin*, du lieu de Lautoſe, au Comté de Nice; — 3. JEAN-PHILIPPE AUDA, qui s'établit à Villefranche, & épouſa une fille de la maiſon de *Meurs*, reçue à Malte. Il en eut autre JEAN-PHILIPPE AUDA, marié à *Camille Laugier*, fille d'*Annibal*, de Villefranche, Capitaine de vaiſſeau de ligne à Toulon; dont: — VICTOR-AMÉDÉE AUDA, qui a épouſé *Catherine Piana d'Oneille*, de laquelle eſt iſſu: — autre VICTOR-AMÉDÉE AUDA, vivant à Villefranche, non marié en *1779*; 4 & 5. FRANÇOIS-MARIE, & JEAN-ANTOINE, morts ſans poſtérité; — 6 & 7. LOUIS & PIERRE-ANTOINE, Religieux Cordeliers; — 8. & THÉODORE, mariée au Médecin *Henricy*, mort à Taggia, au Comté de Nice.

IV. JEAN-BATISTE AUDA, qualifié *Noble*, Seigneur en partie de Mirindol & de Montolivo, s'établit au Puget de Theniers, & épouſa, par contrat, du 27 Septembre *1674*, paſſé devant *Gineſy*, Notaire, *Louiſe de Portanier*, petite-fille de *Côme*, & d'*Angélique Laſcaris*, dont la famille avoit entré à Malte. Il en a eu: — 1. ANSELME, Prêtre, Curé de Gordes

en Provence, mort à Marſeille en 1746; — 2. JEAN-ANDRÉ, qui ſuit; — 3 & 4. FRANÇOIS, & JEAN-JACQUES, morts au berceau; — 5. & MARIE-CATHERINE, mariée à *Louis Aurioty-du-Puget*, Avocat, dont deux garçons & une fille.

V. JEAN-ANDRÉ AUDA, Ecuyer, établi à Marſeille, où il eſt mort, le 9 Avril 1760, avoit épouſé, le 2 Mai 1727 (célébration en la Paroiſſe Saint-Roch de Paris) Demoiſelle *Claire-Roſe Teilet*, de laquelle ſont iſſus: — 1. GASPARD-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. ANTOINE-ANSELME, Ecuyer, Avocat au Conſeil, établi à Paris, marié & ſans poſtérité; — 3. FRANÇOIS-JOSEPH, mort au berceau; — 4. CLAIRE-ROSE-DOROTHÉE, morte ſans alliance, âgée d'environ 30 ans; — 5. & THÉRESE, morte à deux ans.

VI. GASPARD-FRANÇOIS AUDA, Ecuyer, chef de toute ſa famille, a épouſé, par contrat, du 20 Mai 1760, paſſé devant *Begue*, Notaire à Marſeille, Demoiſelle *Claire-Marguerite Arnaud*, de laquelle ſont iſſus pluſieurs enfans, morts jeunes; & il ne leur reſte qu'un fils nommé: — ANTOINE-ANDRÉ-MARIE-GASPARD AUDA, Ecuyer, né le 30 Mars 1761.

Les armes d'AUDA ſont: *de gueules à la bande d'or, accompagnée de deux levriers rampans, auſſi d'or, l'un en chef, & l'autre en pointe.*

Quelques branches de la famille AUDA, comme héritieres de celle de *Bermeo*, prennent pour armes: *d'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux loups paſſans de ſable, ſe contre-regardans.* Article à ſubſtituer à celui inſéré dans le *Supplément à l'Hiſtoire héroïque de la nobleſſe de Provence, pag. 7 & ſuiv.*

AUGEARD, ou D'AUGEARD: Cette famille poſſédoit, en 1400, la terre & Seigneurie d'Augeard, proche la Ville de Cholet, en Anjou; mais les guerres de Religion l'obligerent de s'expatrier.

I. JEAN AUGEARD, le premier qui fut s'établir, vers 1460, près la Ville de Sadillac, en Périgord, laiſſa pour fils:

II. JEAN AUGEARD, II. du nom, qui fit ſon teſtament, le 15 Janvier 1560, décéda au mois de Décembre 1571, & fut inhumé dans l'Egliſe de Sadillac, au tombeau de ſes pere & mere. Il avoit épouſé *Anne de Caſtaing*, à laquelle il donna, par ſon teſtament, l'uſufruit de ſes biens. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, dit *l'ainé*, qui ſuit; — 2. autre JEAN, auquel ſon pere donna la terre de Siquigny, & les fiefs de la Cabane. Il laiſſa un fils nommé DANIEL AUGEARD, dont la fille unique épouſa M. *Vaſſal du Barreau*; — 3. & BARTHELEMI AUGEARD, qui eut, par le teſtament de ſon pere, les fiefs des petits pays, de Rodes & Cigale. Son fils, nommé MATHIEU, a fait la branche des AUGEARD, qui ont été s'établir à Tours, en 1616, & enſuite à Paris, de laquelle deſcend JACQUES-MATHIEU AUGEARD, Secrétaire des commandemens de la Reine.

III. JEAN AUGEARD, III. du nom, Seigneur de Bridoire & St.-Martin, épouſa *Anne Tenant*, laquelle étoit veuve, le 19 Juillet 1581, qu'elle paſſa une tranſaction, comme mere & adminiſtratrice des biens de JEAN, ſon fils, qui ſuit:

IV. JEAN AUGEARD, IV. du nom, né en 1560, acquit, le 12 Fév.

Digitized by Google

1597, la terre de Chancere, & le 6 Mars 1613, celle de la Firmondie, & mourut en 1631, comme il appert par ſon inventaire. Il avoit épouſé *Iſabeau Renée*, morte au mois d'Août 1640, dont:

V. JACQUES D'AUGEARD, Seigneur de Chancere & de la Firmondie, qui étoit Lieurenant-Général de la Sénéchauſſée de Saint-Jean-d'Angély, lors du fameux ſiége de cette Ville, en 1620, & donna, dans cette occaſion, des preuves de ſon zèle & de ſon attachement au parti du Roi, qui lui accorda, le 5 Mars 1632, des proviſions de Conſeiller au Parlement & à la Chambre de l'Edit de Guienne. Il ſe conduiſit ſi bien dans les troubles de cette Province, que Sa Majeſté l'a pourvu depuis de l'office de Préſident à ladite Chambre, & au même Parlement. Il décéda le 12 Mars 1659, & avoit épouſé, en 1617, *Marie d'Abillon*, fille de *N.... d'Abillon*, Maire de Saint-Jean-d'Angély, de laquelle il laiſſa:

VI. CHARLES D'AUGEARD, né à Bordeaux, en 1635, Seigneur de la Firmondie & de Chancere, qui a ſuccédé à ſon pere dans l'office de Préſident, à l'âge de 24 ans, par proviſions, du 6 Juillet 1659. Elles portent que c'eſt pour le récompenſer des ſervices que ſon pere avoit rendus à l'Etat. Il fut fait Préſident-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, lors de la ſuppreſſion de la Chambre de l'Edit, & eſt décédé le 13 Novembre 1697. Il avoit épouſé, à Montauban, le 4 Juillet 1677, Dlle. *Marie de Gariſſon*, fille de Meſſire *N.... de Gariſſon*, Seigneur de Luſtrac & de Criſol; dont il a laiſſé:

VII. HENRI D'AUGEARD, Seigneur de la Firmondie, de Chancere, &c. Conſeiller au Parlement de Bordeaux, le 29 Juin 1704, puis Préſident-à-Mortier au même Parlement, par proviſions, du 10 Février 1714, où il eſt dit que » c'eſt pour le récompenſer de ſes ſervices, en quoi il imite » ſes ancêtres, qui ont rempli depuis plus d'un ſiécle des charges conſidé- » rables, & ont rendu des ſervices à l'Etat, notamment CHARLES D'AU- » GEARD, ſon pere, en l'exercice de l'office de Conſeiller-Préſident en la » Chambre de l'Edit de Guienne, pendant 38 ans, dont il a été pourvu » à l'âge de 24 ans, & s'y eſt diſtingué par ſon application à ſes fonctions, » & par ſon zèle pour le ſervice de l'Etat, à l'exemple de JACQUES D'AU- » GEARD, ſon aïeul ». Il avoit épouſé *Catherine Belrieu de Viraſel*, de laquelle il a eu: — 1. CHARLES D'AUGEARD, Préſident-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, où il eſt mort, en 1755, ſans alliance; — 2. N... appellé *le Chevalier d'Augeard*, Officier au Gardes-Françoiſes, tué à la bataille de Fontenoy, en 1745, ſans laiſſer de poſtérité; — 3. JEAN-CHARLES, Baron de Tirgan, qui ſuit; — 4. JACQUES-ARMAND-HENRI, mentionné après ſon frere; — 5, 6 & 7. & trois filles, l'aînée MARIE D'AUGEARD, femme de *Gabriel-Barthelemi de Baſterol*, Conſeiller eu Parlement de Bordeaux; la ſeconde, à *N.... de Faudoas;* & la troiſieme, à *N..... Boyer de Sauveterre*, Préſident au Parlement de Toulouſe.

VIII. JEAN-CHARLES D'AUGEARD, Baron de Tirgan, a commencé de ſervir dans le Régiment du Roi; a été pourvu, en 1767, d'un office de Préſident-à-Mortier au Parlement de Bordeaux, ſans avoir été Conſeiller, grace qui avoit été déja accordée, en 1659, à CHARLES, ſon grand-pere. Il a épouſé Dlle. *N... de Pradel*, fille du Marquis de *Pradel*, Maréchal de Camp.

Digitized by Google

JACQUES-ARMAND-HENRI D'AUGEARD, dit *le Chevalier de Virafel*, (frere du Préſident) a quitté la croix de Malte pour ſe marier, & a acquis, en 1769, du Préſident de *Verthamont*, une charge de Préſident-à-Mortier au Parlement de Bordeaux. Il a épouſé Demoiſelle *N.... de Jaure.*

Les armes: *d'azur, à trois jars ou oies d'argent*, 2 & 1.

AUVERGNE DE GAGNY: famille noble de l'Iſle de France, dont nous n'avons donné qu'une notice dans le *tome I. de ce Dictionnaire*, *p.* 583.

JEAN D'AUVERGNE, Seigneur de Gagny, épouſa au mois de Février 1520, *Marie de Sailly*, & en eut:

JEAN D'AUVERGNE, II. du nom, qui fut Lieutenant-Général au Bailliage de Senlis, marié à Damoiſelle *Anne Baudry*, dont:

ROBERT D'AUVERGNE, Ecuyer, le premier qui ſe tranſporta en Berri, dans la Groſriniere, près S. Aignan. Il épouſa *Anne de Bonnafau*, & en eut:

ANTOINE D'AUVERGNE, Ecuyer, Seigneur de la Groſriniere, marié à *Claude de Boiſvilliers*, dont pluſieurs enfans, entr'autres: — 1. HIPPOLITE, qui ſuit; — 2. & 3. deux fils, tués au ſervice étant Capitaines dans le Régiment de la Vieille-Marine; — 4, 5, 6 & 7. URSULE, née en 1661, AGNÈS, née en 1663, MADELEINE, née en 1664, & MARIE-THERESE D'AUVERGNE, née en 1670, toutes les quatre reçues à Saint-Cyr, au mois de Mars 1686, après avoir prouvé que JEAN D'AUVERGNE Seigneur de Gagny, & *Marie de Sailly*, ſon épouſe, étoient leurs triſayeux.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, Ecuyer, Seigneur de la Groſriniere, épouſa *Eliſabeth de Launay*, de laquelle vinrent 12 garçons & une fille. Pluſieurs ſervirent dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne & deux furent tués à la bataille de Malplaquet, en 1709. De ces douze garçons, il y en eut trois de mariés, ſavoir: — 1. ANTOINE D'AUVERGNE, l'aîné, Ecuyer, Seigneur de la Groſriniere, qui n'eut qu'un fils mort ſans poſtérité; — 2 HIPPOLITE, qui ſuit; — 3 & JACQUES, tige de la ſeconde branche rapportée ci-après.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Meune, a laiſſé de ſon mariage: — 1. HIPPOLITE, qui ſuit; — 2. N.... D'AUVERGNE, qui a ſervi Capitaine au Régiment de Limoſin & eſt mort Chevalier de S. Louis; — 3 & un autre fils, qui a ſervi Capitaine Aide-Major au Bataillon de Châteauroux, eſt vivant & n'a de ſon mariage que deux filles.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, III. du nom, Ecuyer, eſt mort laiſſant de ſon mariage: — 1. HIPPOLITE, qui ſuit; — 2. & N.... D'AUVERGNE DES COIGNÉES, qui a ſervi dans le Régiment de Bourbon, Cavalerie, eſt marié & a quatre garçons; l'aîné HIPPOLITE D'AUVERGNE, a été reçu élève des Ecoles Royales Militaires en 1775 & eſt au College de Pont-le-Roi.

HIPPOLITE D'AUVERGNE, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur de Meune, Capitaine au Régiment Provincial de Châteauroux & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé en 1770 Demoiſelle *Marie Dupleſſis*, dont un garçon & une fille.

SECONDE BRANCHE.

JACQUES D'AUVERGNE DE CHAMPDALOITTE, Ecuyer, fils puîné D'HIPPOLITE, I. du nom, & d'*Eliſabeth de Launay*, épouſa, en 1728,

Digitized by Google

Marie de Turmeau, dont: — 1. JACQUES-AMABLE, qui ſuit; — 2. HIPPOLITE, appellé *le Chevalier d'Auvergne*, qui a ſervi aux grandes Indes, a été Capitaine d'une Compagnie d'Eleves, à l'Ecole Royale Militaire, eſt Chevalier de St.-Louis, retiré du ſervice, non marié; — 3, JEAN, premier Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Port-au-Prince, à St.-Domingue, vivant ſans alliance; — 4, 5, 6, 7. & quatre filles.

JACQUES-AMABLE D'AUVERGNE, Chevalier de St.-Louis, Lieutenant-Colonel réformé de Cavalerie, &, en cette qualité, Commandant de l'Equitation de l'Ecole Royale Militaire, a épouſé, le 17 Mai 1764, *Iſidore-Vincent de Bongars*, fille de *Guillaume*, & niece de feu *Jacques de Bongars*, Commandeur de l'Ordre de St.-Lazare, Brigadier des armées du Roi, & ſon Lieutenant à l'Ecole Royale Militaire. De ce mariage, ſont iſſus: — 1. GUILLAUME-AMABLE, né le 27 Novembre 1764, nommé, par le Roi, Eleve de l'Ecole Royale Militaire, en Août 1774; — 2. JACQUES, né le 9 Avril 1775; — 3. HIPPOLITE, né le 17 Mars 1776; — 4. THOMAS-ALEXANDRE, né le 7 Mars 1778; — 5. MARGUERITE-VINCENT, née le 28 Novembre 1767; — 6. ISABELLE-APOLLINE, née le 9 Avril 1769; — 7. MADELEINE, née le 6 Avril 1770, nommée, par le Roi, à une place de Saint-Cyr, le 18 Juin 1778; — 8. & THÉRESE, née le 15 Avril 1774.

Les armes: *d'argent, à la faſce de gueules, chargée de trois coquilles d'argent, & accompagnée de ſix merlettes de ſable, trois en chef & trois en pointe.*

AUXY: Nous avons donné, *tome I, page 591 & ſuiv.* la Généalogie de la maiſon D'AUXY, en Picardie, d'après l'*Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne*, *tome VIII, page 104 & ſuiv.* & nous avons dit qu'elle s'eſt éteinte dans ANNE-MADELEINE-FRANÇOISE D'AUXY-MONCEAUX, mariée, le 16 Juin 1736, avec *André-Hercule de Roſſet*, Duc de Fleury, Pair de France, Lieutenant-Général des armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, & premier Gentilhomme de ſa Chambre, morte Dame du Palais de la Reine, femme de LOUIS XV; mais nous avons reçu, en Janvier 1774, une lettre de Mons, en Hainaut, de M. D'AUXY DE NEUFVILLE, Capitaine-Lieutenant au Régiment de Murray, au ſervice de Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie, avec un mémoire fort abrégé, par lequel on voit qu'il deſcend, au dixieme degré, de JEAN; qui ſuit:

X. JEAN, ſire de Ber D'AUXY, IV. du nom, Seigneur de Fontaine-ſur-Somme, Montaubant, &c. Chevalier de la Toiſon d'or, en 1445; Conſeiller, Chambellan de PHILIPPE-le-Bon, Duc de Bourgogne, & Gouverneur de Ponthieu, fut Maître des Arbalêtriers de France, par proviſions du Roi, du 14 Août 1461, & vivoit encore en 1470. Il avoit épouſé, 1°. par contrat du 17 Septembre 1447, *Jeanne de Flavy*, fille de *Guillaume*, *aliàs Jean*, Seigneur de Flavy, Conſeiller, & Chambellan du Duc de Bourgogne, & de *Jeanne d'Anthoing*, Dame de Maiſeroles, de laquelle il eut deux filles; & 2°. *Félice de Marchant*, fille de Meſſire *Henri*, Seigneur de Brenerne, en Gaſcogne, qu'une généalogie manuſcrite & un mémoire

Digitized by Google

authentique, passé pardevant la Chambre Héraldique du Duché de Brabant, le 19 Juin 1724, certifie & atteste avoir été sa femme; sur lequel mémoire, a été fait l'extrait, légalisé, qui nous a été communiqué. De cette derniere, vinrent: — 1. JEAN D'AUXY, Seigneur de Warelles, qui suit; — 2. ANTOINE, Seigneur de la Tour, Capitaine des Archers du Corps de l'Empereur MAXIMILIEN, dont la postérité s'est éteinte après trois générations; — 3. GEORGES, Maître-d'Hôtel de LOUIS XII, & mort sans alliance; — 4. & MARGUERITE, mariée, par contrat du 7 Janvier 1462, à *Charles Bonneteau*, Seigneur de Festus, près Houdaing, auquel son beau-pere promit de se démettre de l'office de Capitaine & Prévôt de la Boissiere, près Bethune. Voici la filiation de ce JEAN D'AUXY, tige de la branche des Seigneur de Warelles, telle à-peu-près que nous l'avons reçue.

XI. JEAN D'AUXY, V. du nom, Chevalier, Seigneur de Montaubant, Warelles & Boussois, fit un accord avec ses deux sœurs du premier lit, & mourut en 1504. Il avoit épousé, 1°. *Jacqueline de Tassegnies*, Chanoinesse de Maubeuge, morte sans enfans, fille & héritiere de *Lion de Tassegnies*, Seigneur de Boussois & de Warelles; 2°. *Isabeau de Trazegnies*, Chanoinesse de Mons, aussi morte sans hoirs; & 3°. *Isabeau de la Moere*, dite *Vilain de Gand*, Chanoinesse de Mons, Dame de Launois, du Chaperon, du grand & petit Ghaine & de Graty. De cette derniere il eut: — 1. JACQUES D'AUXY, mort sans postérité, & enterré en Enghien; — 2. JEAN, dont nous allons parler d'abord; — 3. & PHILIPPE, qui a continué la descendance, rapporté après son frere aîné.

JEAN D'AUXY, VI. du nom, Seigneur de Warelles, Maître-d'Hôtel du Duc *de Cleves*, fit partage avec son frere, le 7 Janvier 1529, & épousa *Catherine de Heuse*, de laquelle il eut: — 1. JACQUES, Prêtre; — 2. MARIE, Dame de Warelles, mariée à *Jean d'Yves*, Chevalier, Seigneur de Poix, Trailly, &c. Gouverneur d'Avesnes, Prévôt de Mons, en Hainaut; — 3. CATHERINE, femme de *Jean de Siclers*, Seigneur de Gratie; — 4. & ANNE, épouse de *Josse d'Illinghen*, Chevalier, Seigneur de Borgnival, Grand-Bailli d'Enghien.

XII. PHILIPPE D'AUXY, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Warelles, Launois & d'Esterbeck, premier Bourg-Maître du Francq de Bruges, fils puiné de JEAN V, & d'*Isabeau de la Moere*, sa troisieme femme, épousa, 1°. *Pétronille de Lathem*; & 2°. *Marie de Balbani*, veuve de *Charles de Corteville*, & fille de *Grégoire de Balbani*, Gentilhomme, né à Lucques, en Toscane. Du premier lit il eut: — 1. PHILIPPE D'AUXY, marié vers 1500, à *Cornille de Héere*, fille de *Pierre*, & de *Marie Wandewalle*, dont un fils, nommé PHILIPPE, mort sans alliance; & quatre filles. Du second lit sortirent: — 2. GUILLAUME, qui suit; — 3. JEAN, Religieux Bénédictin; — 4. ADOLPHE, mort, en 1584, sans postérité de *Guillemine de Crane*, son épouse; — 5. ANNE, mariée, 1°. à *Jean, aliàs, Guillaume de Croézer*, Capitaine d'un Navire du Roi d'Espagne; & 2°. à *Charles de Provin*, Echevin à Bruges; — 6. JACQUELINE, mariée à *Adolphe de Hamstede*, Chevalier, Bailli de Duvelant, Capitaine de Vaisseau du Roi d'Espagne; — 7. FRANÇOISE, épouse d'*Arnoul de Hamstede*, Chevalier,

Digitized by Google

frere d'*Adolphe*, ci-deſſus, Capitaine d'un Vaiſſeau de guerre au ſervice d'Eſpagne; — 8. & LOUISE.

XIII. GUILLAUME D'AUXY, Ecuyer, Seigneur de Launois, du grand & petit Ghaine, du Chaperon & d'Eſterbeck, Bourg-Meſtre du Francq de Bruges, épouſa, le 3 Mai 1554, *Adrienne Vanden-Berghe*, fille de *Jean*, Grand-Bailli d'Oſtende, & en eut pour enfans: — 1. PHILIPPE, qui ſuit; — 2. LIBERT, mort jeune; — 3. ADRIEN, marié avec *Anne d'Odrimont*, dont: — ANTOINE D'AUXY, mort ſans hoirs de *Marie de Caudenbergh*, ſon épouſe; & une fille, nommée ANNE, femme de *Jacques de Climes*, — 4. & LOUISE, mariée à *Charles de Gerand*, Ecuyer.

XIV. PHILIPPE D'AUXY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Launois, Capitaine d'Infanterie, fut fait Bourg-Meſtre du Francq de Bruges, & Echevin perpétuel, à la place de Meſſire *Philippe de Maldeghem*. Il épouſa, 1°. *Jeanne Colins*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. le 6 Avril 1594, *Marie de Malanoy*, fille de *Louis*, Seigneur de Leſpeſſe, de laquelle vinrent: — 1. EDOUARD, qui ſuit; — 2. JEAN, mort ſans enfans de ſes deux femmes, qui furent *Marie Vander-Haghen*, & *Iſabeau de le Hie*; — 3. FRANÇOISE, mariée, 1°. à *Englebert Colins*; & 2°. à *Antoine Ferrari*; — 4. JACQUELINE, auſſi mariée deux fois; la premiere, à *N... d'Antoing*; & la ſeconde, au Seigneur *de Sourdeau*; — 5. & LOUISE, femme de *Pierre-Adrien de Torti*, Capitaine Italien.

XV. EDOUARD D'AUXY, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Launois, Vitergy & d'Eſterbecq, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, au ſervice du Roi d'Eſpagne, & Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut, épouſa, le 5 Décembre 1618, *Prudence Vander-Duſſen*, fille de *Philippe*, Seigneur de Vitergy, & de *Jeanne d'Hoſton*. Il en eut: — 1. EUGENE, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, morte à Marier, le 9 Octobre 1650; — 3. LOUISE, épouſe de Don *Pedro Martinez de Laxiva*; — 4. & GUILLEMETTE, femme de *Louis de Blanſée*, Gentilhomme du Duc CHARLES de Lorraine.

XVI. EUGENE D'AUXY, Chevalier, Seigneur de Launois, Neufville, Vitergy & Quievrain-les-Enghien, Lieutenant-Colonel & Gouverneur de Neufchâteau, au ſervice de Sa Majeſté Catholique, Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut, épouſa, le 7 Octobre 1651, *Renée de Rebs*, Dame de Quievrain, dont: — 1. ADRIEN-EUGENE, mort à Marier; — 2. CLAUDE, décédé jeune; — 3. EDOUARD, qui ſuit; — 4. ALBERT-AUGUSTIN, mort jeune; — 5. MARIE-CAROLINE, Carmelite à Mons; — 6. JEANNE-LOUISE, femme de *Jean de Yedeghem*, Chevalier, Seigneur de Foulant; — 7. & PRUDENCE-ISABELLE, morte à Marier.

XVII. EDOUARD D'AUXY, II. du nom, Seigneur de Launois, Neufville, Quievrain, &c. Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, enſuite Député de la Chambre de la Nobleſſe, & Chevalier d'honneur du Conſeil Souverain de cette Province, épouſa, le 11 Avril 1690, *Marie-Anne de Goubille*, fille de *Nicolas*, Seigneur d'Acquignies & de Literault, de laquelle il a eu: — 1. PIERRE-LOUIS-JOSEPH, qui ſuit; — 2. & EDOUARD-BAUDOUIN-JOSEPH, mort ſans poſtérité de *N.... de St.-Genois*, ſon épouſe.

Digitized by Google

XVIII. PIERRE-LOUIS-JOSEPH D'AUXY, Seigneur de Launois & Neufville, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, Gentilhomme de la Clef d'or de l'Electeur Duc de *Baviere*, & Capitaine de ſes Gardes, épouſa, le 15 Septembre 1724, *Marie-Louiſe de Yedeghem*, Dame de Foulant, ſa couſine-germaine, fille de *Jean de Yedeghem*, & de *Jeanne-Louiſe d'Auxy*, dont le frere aîné, *Charles-Philippe de Yedeghem*, Comte de Watton, n'eut qu'un fils, mort en 1757, & une fille, Chanoineſſe à Mons, morte, en 1768, ſans poſtérité. De ce mariage ſont iſſus: — 1. CHARLES-ALBERT-EDOUARD-FRANÇOIS-JOSEPH, qui ſuit; — 2. & LOUISE D'AUXY, femme de *Jacques-Antoine de Romrée*, Baron de Fraypont, frere de la femme de ſon frere.

XIX. CHARLES-ALBERT-EDOUARD-FRANÇOIS-JOSEPH D'AUXY, Chevalier, Seigneur de Corteville, Launois, Neufville & Foulant, né & batiſé le 6 Février 1726, devenu Comte de Watton, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, a épouſé, le 22 Mars 1751, *Joſeph-Angélique de Romrée*, fille de *Jean*, Baron de Fraypont, & d'*Anne-Cécile-Jacqueline*, Baronne d'*Hillebrandes-de-Haerſens*. Leurs enfans ſont: — 1. CHARLES-EMMANUEL, qui ſuit; — 2. PHILIPPE-JOSEPH D'AUXY DE FOULANT, né le 7 Janvier 1754, Membre de l'Etat noble de la Province du Hainaut; — 3. EDOUARD-JEROME-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 2 Août 1756; — 4. & MARIE-ANNE-THÉODORE D'AUXY, batiſée le 16 Mars 1761.

XX. CHARLES-EMMANUEL D'AUXY DE NEUFVILLE, Chevalier, né le 15 Avril 1752, Membre de l'Etat noble du pays & Comté de Hainaut, Capitaine-Lieutenant au Régiment de Murray, au ſervice de Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie, en 1774; retiré du ſervice depuis deux ans, n'eſt pas encore marié.

Le préſent extrait, dreſſé ſur pièces authentiques, telles que contrats de mariage & autres actes, depuis JEAN D'AUXY, IV. du nom, Chevalier de la Toiſon d'or, &c. qui épouſa, 2°. *Félice de Marchand*, inclusivement, juſqu'à ce jour, a été rédigé d'après un mémoire fait à Mons, en Hainaut, le 12 Janvier 1774, ſigné *N. J. Chonglez*, Prêtre, Chapelain Royal; & d'après un certificat, en bonne & due forme, donné à Bruxelles, le 9 Décembre 1778, par *Charles-Jean Beydaele*, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de Chriſt, Seigneur de Zittaert, &c. Roi & Héraut d'armes de Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, en ſes Pays-Bas & de Bourgogne, ſur les preuves & documens qu'il en a examinés. Les armes: *échiqueté d'or & de gueules.*

BALB-BERTON-CRILLON:

Digitized by Google

B.

BALB-BERTON-CRILLON : nous n'avons donné, ſous ce nom ; qu'une notice légere de cette grande & illuſtre maiſon, originaire de Quiers, en Piémont, dans le *ſecond volume de notre Dictionnaire de la Nobleſſe*, & nous nous étions agréablement flattés d'en placer dans ces ſupplémens, la généalogie complette & détaillée de toutes les branches qu'elle a formées, dont il n'y en a plus que trois qui ſubſiſtent; ſavoir : la premiere, celle des *Balbes*, dans la Ville de Quiers; la ſeconde, celle des *Balbes-Berton-Sambui*, qui réſide à Turin; la troiſieme, celle des *Balbes-Berton-Crillon*, qui réſide à Avignon : de celle-ci, le chef actuel eſt M. le Duc de Crillon, qui eſt au ſervice du Roi d'Eſpagne, y a obtenu des lettres de naturalité, & a été reçu, ſur ſes preuves faites, Chevalier de l'Ordre du Roi d'Eſpagne. Il commande actuellement, en 1781, les troupes d'Eſpagne, qui ſont entrées dans l'Iſle Minorque, dont il s'eſt emparé. Les branches éteintes, ſont celles de *Simeoni des Balbes*, depuis peu d'années, dans la perſonne du Comte de *Rivere*, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, à Rome; & dans la perſonne de la Marquiſe d'*Orméa*, derniere de la branche de *Simeoni des Balbes*; celle de la branche de *Berton-Monbel des Balbes*, réſidente à Turin, qui s'eſt éteinte, dans ces derniers temps, par la mort du dernier Comte de *Monbel des Balbes*.

Comme tous les titres honorifiques de cette maiſon ſont à Madrid, & qu'il n'eſt pas aiſé de les faire paſſer à Paris, on doit penſer que M. l'Abbé de *Crillon*, & MM. ſes neveux, doivent regretter de ne pas les avoir ſous les yeux, pour que nous en puiſſions donner ici la généalogie.

En effet, la généalogie d'une telle maiſon ne peut & ne doit guere paroître qu'étayée des pieces authentiques qui la canoniſe, d'autant plus que ces titres ſont pour la plupart conſignés dans des Archives les plus reſpectables, telles que celles du Roi de Sardaigne, celles des Villes d'Aſti & de Quiers, ce qui donne plus de poids aux cinq grandes branches de cette famille, ces mêmes titres ſe trouvent en forme bien probante, quand ils ſe trouvent ainſi conſignés dans des Archives publiques & étrangeres à celles de la maiſon même.

Ajoutons, à ce raiſonnement, qu'une maiſon, comme celle de *Balbe-Berton-Crillon*, étrangere en France, ou du moins, qui s'y eſt établie en 1745, doit être plus attentive qu'une maiſon nationale, à ne rien préſenter à la critique, & cela, en faiſant paroître tous ſes titres, de quelque nature qu'ils puiſſent être, ſans extraits, ſans lacunes, & dans leur entier.

C'eſt par des circonſtances heureuſes & particulieres, que cette maiſon en doit la conſervation à ces *Majorats* & ſes *fidei Commis*, à ſa ſubſtitution, & ſur-tout à un eſprit de famille, dont les teſtamens de tous les âges appellent; au défaut des mâles des Teſtateurs, les enfans mâles de leur maiſon, à l'excluſion de leurs propres filles, qui doivent profiter de cet avantage peu commun.

Pour ne rien précipiter, cette maiſon s'eſt occupée à raſſembler tous

ſes titres honorifiques, afin de donner une généalogie de ſes différentes branches, avec l'époque de leur extinction, & la filiation directe des trois branches, qui ſeules, exiſtent encore actuellement, deux en Piémont, & l'autre en France.

On connoitra encore mieux l'importance de ces titres honorifiques, qui ſont à Madrid, par le détail rapide que nous en allons faire, & obſerver qu'indépendamment de leur importance, pour conſtater l'honorifique de cette maiſon, ils deviennent bien plus eſſentiels pour elle encore, afin de prouver que leurs auteurs, contenus dans la généalogie du Sénat, ſont intervenus dans les mêmes actes honorifiques, & y jouent même les plus grands rôles.

On en peut juger, de l'importance de ces actes, dont le premier eſt la deſtruction de la Ville de Teſtône, que l'on croit aujourd'hui connue ſous le nom de Montcallier, où l'on voit que les habitans ſe rendirent à la clémence des *Balbes ; ſe tradiderunt clementiæ illorum de Balbis* 1179, *duodecim, Non. Kel. Auguſt. Oyerio Boverio Notor. Palatino en Caſtro Nigro Carii.*

Le ſecond, eſt un acte paſſé entre la Nobleſſe de la Ville de Quiers, d'une part, & les *Balbes*, d'une autre, en préſence *du Comte d'Acaye*, choiſi pour arbitre par les Parties. On prétendoit ôter, à la maiſon des *Balbes*, un des ſceaux de la République, ſans lequel rien ne pouvoit avoir force de loi; parce que l'on ſoutenoit que la maiſon des *Balbes* en avoit abuſé : mais on reconnut que ce ſceau devoit toujours être dans la maiſon des *Balbes*, & tenu par un *Balbe*, ſoit *Berton*, ſoit *Siméon; qui ſunt eâdem Famigliâ & Agnatione Balborum ;* on lit, dans cet acte, que ce privilége étoit ſi ancien dans la maiſon des *Balbes*, que la mémoire des hommes n'en pouvoit rappeller l'origine: *à tanto tempore citrà cujus initio, in contrarium hominum memoria, non exiſtit* 1374 *die* 1 *Martii.*

Le troiſieme acte intitulé : *Treguæ Balborum en* 1271, *D. Ult. Menſis Maii Henrico Scutino Notor. in Cario.* On compte, dans cet acte, cent huit contractans, tous de la maiſon des *Balbes*. On y diſtingue trente branches différentes des *Balbes*. Cet acte eſt eſſentiel dans tous ces détails.

Un autre acte, de 1542, n'eſt pas moins intéreſſant pour la maiſon des *Balbes ;* il eſt fait au nom de tous les *Balbes*, & au nom *D'EGIDIUS SECUNDUS BERTONUS DE BALBIS*, alors établi à Avignon.

Le détail en ſeroit trop long ; mais il eſt trop important, pour être omis dans aucune de ces parties ; & il ſuffit de dire ici, que l'on voit dans l'acte de 1179, & dans ce dernier de 1542, que les *Balbes* avoient le droit de prééminence, & de préſider toujours au Conſeil de la République, c'eſt-à-dire, un *Balbe*, choiſi dans la maiſon des *Balbes*, ou dans ſes branches. *Sicuti per ſæcula præterita uti conſueverunt illi de Balbis.*

Ce ne ſont que par ces titres ci-deſſus, qu'on peut appuyer l'antiquité de la race des *Balbes*, ainſi que la tradition conſtante du pays, qui eſt, que cette maiſon deſcend de *BALBUS*, iſſu de cette illuſtre maiſon *Balbe*, originaire d'Eſpagne, ſi connue dans l'*Hiſtoire Romaine*, par les Conſuls & les Empereurs qu'elle a donnés à cet Empire. Selon cette même tradition, il vint, à la tête d'une Colonie Romaine, s'établir, dans le ſixieme

Digitized by Google

ſiecle, dans les Gaules Cyzalpines, entre le Pô & le Tanaro, qui eſt préciſément la véritable poſition de la Ville de Quiers.

Au reſte, ſi cette tradition peut être aſſimilée à ces fables célébres, auxquelles pluſieurs grandes maiſons rapportent leur origine, au moins faut-il convenir que la ſuite des actes, la nature des priviléges, & la prééminence des *Balbes*, rendroient la fable de leur maiſon plus vraiſemblable que celles des autres, leſquelles, pour la plupart, ſont ſouvent ridicules.

Il ne faut pas oublier que le Marquis de *Rivere-Simeoni des Balbes* a produit, dans ſon fameux procès, contre le Marquis d'*Orméa*, premier Miniſtre du Roi de Sardaigne, au ſujet des terres de Pavarole & du Comté de Montac, en Piémont, un acte de l'an 1000, où l'on voit un *SIMEONUS DE BALBIS*, qualifié du titre de *Dominus;* & dans lequel acte, eſt rapporté un *Henricus Bertonus de Balbis, de Querio*, d'où il réſulte, que ſi les branches de cette maiſon étoient déja ſéparées de leur tige dès l'an 1000, cette ſéparation ſe porte au moins vers le neuvieme ſiecle, & raméne, avec bien de la vraiſemblance, la maiſon des *Balbes* à l'origine que la tradition lui donne.

Telle eſt une notice hiſtorique & curieuſe, ſur l'antiquité de la maiſon des *Balbes*; que nous devons aux attentions de M. l'Abbé de CRILLON. Nous croyons en devoir faire part au public, en attendant qu'on nous mette en état d'en dreſſer la généalogie.

Nous ajouterons encore, que cette maiſon des *Balbes-Balbe*, & ſes branches, ſont une des ſept familles d'*Albergue*, Fondatrice de la Ville & République de Quiers. Les *Balbes* des différentes branches ont toujours rempli les premieres charges de la République, comme celles de Conſul, Podeſtat, Sages de la guerre, Recteur du peuple, &c. conjointement avec les ſix autres familles d'*Albergue*. Parmi les Sages de la guerre. Il y avoit toujours un *Balbe*; & des cinq ſceaux de la République, il y en avoit toujours un aux mains d'un des *Balbes*. Voyez ci-après, à l'article de BROGLIE, où nous parlerons plus amplement de l'ancienneté de la Ville & République de Quiers, des ſept familles Fondatrices, & de leurs priviléges ſur les nobles de non *Albergue*.

Il nous reſte à dire & à répéter encore ici, ce que nous avons déja dit à-peu-près ſur ceux de ce nom, qui ſe ſont diſtingués, & qui ſe diſtinguent dans la branche de *Crillon*. Le Duc de CRILLON, Capitaine-Général des armées d'Eſpagne, & Lieutenant-Général des armées de France, poſſéde aujourd'hui le Majorat. Feu FRANÇOIS-BALB-BERTON DE CRILLON, Archevêque de Vienne, l'a poſſédé; enſuite le Comte BALB-BERTON DE CRILLON, ſon frere; après lui, BALBIS-BERTON DE SAMBUI, Chevalier de l'Annonciade, & Général des armées du Roi de Sardaigne.

Toutes les branches de la maiſon de BALBIS-BERTON, ont conſervé, dans tous les temps, une grande union entr'elles. Ce fut pour la perpétuer, que, dans le commencement du treizieme ſiecle, JEAN BALBIS-BERTON, qualifié alors de *Nobilis & Potens vir*, fonda le Majorat, dont les fonds, diminués par les guerres d'Italie, furent réparés par BIENVENU BERTON, Comte de MONBEL, en 1443; ce Majorat doit être poſſédé par le plus âgé de la maiſon, & paſſe indifféremment de l'une à l'autre

Digitized by Google

branche. L'acte de création ſe trouve à Gênes, dans la Banque de Saint-Georges, ſur laquelle les fonds ſont établis. Voici à préſent l'état actuel de la branche de CRILLON, à laquelle nous nous bornerons, n'ayant pas ceux des deux autres branches, ſubſiſtentes à Turin & à Quiers.

FRANÇOIS-FELIX, Duc de CRILLON, qui ſuit, a eu pour freres & ſœurs : — 1. DOMINIQUE-LAURENT, mort Evêque de Glandeve; — 2. JEAN-LOUIS, Archevêque & Primat de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre du St.-Eſprit, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Chaulieu, &c. mort à Avignon, le 15 Mars 1751, âgé de ſoixante-ſept ans; — 3. SUZANNE, mariée au Marquis de *Monteil-Corſac*; — 4. FRANÇOISE, Religieuſe à Avignon; — 5. & CATHERINE, Abbeſſe de Villiers.

FRANÇOIS-FELIX, Duc de CRILLON, mort depuis pluſieurs années, avoit épouſé, en 1715, *Marie-Françoiſe-Fabri de Moncault*, fille de *Louis*, Comte de *Moncault*, Lieutenant-Général, & Gouverneur de la Citadelle de Briançon, dont : — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. PONS, Eccléſiaſtique, mort depuis pluſieurs années; — 3. LOUIS-SÉBASTIEN, Chevalier de Malte, Abbé de St.-Thiberi, Maréchal de Camp; — 4. LOUIS-ATHANASE, ancien Agent du Clergé de France, & Abbé-Commandataire de pluſieurs Abbayes Royales; — 5. VIRGINIE, mariée, en 1742, avec le Comte de *Brancas*, *Henri-Céſar-Raymont-Hiacinthe*, de la branche de Villeneuve, dit le Baron de *Laſcours*. Elle étoit veuve de *N.... Thomas*, Seigneur de Millaud; — 6. & EMILIE, Carmelite à Avignon.

LOUIS BALB-BERTON, Duc de CRILLON, Lieutenant-Général des armées du Roi, aujourd'hui au ſervice du Roi d'Eſpagne, & Capitaine-Général de ſes armées, marié, en premieres noces, à *Marie-Françoiſe-Eliſabeth Couvé*, le 8 Mars 1743, & a pour enfans : — 1. LOUIS-ALEXANDRE-PIERRE-NOLASQUE, né en Décembre 1744, appellé *le Marquis de Crillon*, ancien Colonel dans les Grenadiers de France, en 1767; Capitaine de Dragons, en 1768; aujourd'hui Brigadier & Colonel du Régiment d'Aquitaine, marié, 1°. à Demoiſelle *de la Briſſe*, morte ſans poſtérité; & 2°. à Demoiſelle de *Valois de Murzay*, décédée, de laquelle il a eu une fille, vivante en 1782; — 2. & DOROTHÉE, né en 1748, dit *le Comte de* CRILLON, marié à Demoiſelle de *Carbon*, de laquelle il a un garçon & une fille, exiſtans en 1782.

Le Duc de CRILLON a épouſé, en ſecondes noces, en Août 1764, *Florence-Radegonde-Louiſe-Eléonore-Julie-Bruneau la Rabattelliere*, morte ſans poſtérité; & en troiſiemes noces, il a épouſé Dlle. *Athanaſe-Roman-Guzman-Eſpinoſa de Los Monteras*, dont : LOUIS-ANTOINE-FR.-DE-PAULE, né en 1775; & MARIE-THÉRESE-VIRGINIE-FRANÇ-DE-PAULE, née en 1771.

Cette branche s'eſt alliée, depuis qu'elle eſt à Avignon, avec les maiſons de *Seyſtre-Caumont*, *de Ris-d'Arragon*, *Joyeuſe*, *Galéan*, *Cavaillon*, *Baronnellie*, *Grillet*, *Briſſac*, *Villeneuve*, & *Simiane*; le brave CRILLON, ſi célébre ſous les regnes de HENRI III & d'HENRI IV, ſorti de cette branche de CRILLON, nommé LOUIS, fait Chevalier de Malte, en 1560; Chevalier des Ordres du Roi, en 1585; Lieutenant-Colonel de l'Infanterie Françoiſe, charge créée en ſa faveur, pour contre-balancer la trop grande autorité du Duc D'EPERNON, & ſupprimée à ſa mort; Gouverneur

Digitized by Google

de Boulogne & du Boulonnois, de Toulon, & de Tours; mourut le 11 Décembre 1615. Voyez ſon éloge, dans le nobiliaire d'Avignon, par l'Abbé *de Pitoncurt*, & par celui de l'Abbé *Regley*. Un PIERRE DE CRILLON, de la même branche, fut tué en parant, de ſon corps, un coup de pertuiſanne, porté au Roi HENRI III, ſur le Pont de Tours.

FRANÇOIS-PHILIPPE DE CRILLON, Bailli de Malte à l'âge de 30 ans, commandoit l'Armée du Pape, URBAIN VIII, mourut à Frejus, empoiſonné avec ſes Domeſtiques, en retournant à la Cour de France, où il étoit appellé, pour être Capitaine des Gardes du Corps. Cette branche a enfin donné quatre Chevaliers de l'Ordre du Roi, avant la création de l'Ordre du St.-Eſprit; un Chevalier à la création de cet Ordre; &, ſous LOUIS XV, l'Archevêque de Narbonne, Commandeur des Ordres du Roi; des Ambaſſadeurs; des Gouverneurs; des Commandans de Province; pluſieurs Baillis de Malte, & pluſieurs Prélats. Les armes: *d'or à cinq cottices d'azur.*

Il y a des *Balbis* de Gênes, qui, quoique très-nobles, ne ſont pas les mêmes que les BALBIS de Piémont; mais il n'en eſt pas de même de ceux de Veniſe, que l'on croit être iſſus des BALBIS de Piémont.

Outre la notice que nous venons de donner, au défaut de la généalogie entiere, dont il n'a pas été poſſible à M. l'Abbé de CRILLON, pour le préſent, de nous fournir un mémoire détaillé, par la raiſon alléguée ci-deſſus; pour l'hiſtoire & l'origine de cette maiſon, on peut conſulter celle du brave CRILLON, par Mademoiſelle de Luſſan, & le Dictionnaire des Gaules, *tome II*, en chiffres romains, au mot CRILLON, où l'on trouve une généalogie de cette maiſon, telle qu'elle a été prouvée devant le Sénat de Turin, en 1753.

BLANC (DE): famille d'ancienne extraction noble, de la Province de Dauphiné, originaire du Vivarais, établie dans celle du Maine. Les jugemens de maintenue de nobleſſe, qui ont été rendus par divers Commiſſaires de nos Rois, en faveur de pluſieurs du nom de BLANC, juſtifient ſon antiquité, ainſi que tous les titres qu'ils ont produits en différentes occaſions. Ces titres remontent cette famille juſqu'en 1300, & l'on y trouve une réception de *Chevalier de St.-Jean de Jéruſalem*, & une Enquête de Nobleſſe, faite, le 11 Juin 1634, par *Jacques Blochet*, Seigneur de *Bregneux*, Lieutenant-Principal de la Ville de Saint-Etienne de Furan, à la requête de noble PHILIBERT DE BLANC, Ecuyer, qui atteſte que les Catholiques étoient en guerre avec ceux de la Religion prétendue Réformée; dans une affaire, où commandoit le Seigneur de St.-Vidal; les Huguenots, tenant & occupant la Ville de.... furent aſſiégés avec tant de bravoure & de courage par les Catholiques, qu'après pluſieurs repriſes & attaques, ils emporterent la place. Les aſſiégés, pour ſe ſouſtraire à la pourſuite de l'ennemi, ſortirent promptement; & trouverent, dans leur fuite précipitée, une maiſon forte (ce ſont les propres termes de l'Enquête) appartenant à noble JEAN LE BLANC, Ecuyer, qu'il jugerent, au premier coup d'œil, propre à leur ſervir de retraite pendant quelques inſtans; & ſe trouvant ſuivis de très-près par un détachement de Catholiques, s'y refugierent en toute diligence, pour ſe mettre à l'abri de la pourſuite de cette troupe, qui, déja fatiguée, les y attaqua, ſans pouvoir les contraindre d'en ſortir.

Digitized by Google

Le Général de St.-Vidal, inſtruit par le Commandant de ſon détachement, de l'aſyle qu'ils avoient choiſi, ainſi que de leur réſiſtance, ſe diſpoſa de les y aller attaquer dès le lendemain matin : mais les ennemis, avertis de ſon projet, ne jugerent pas à propos de l'attendre, & ayant fait ſur le champ leurs diſpoſitions, ils en partirent dans la nuit même, après avoir pillé & incendié la maiſon qui leur avoit ſervi de retraite.

Le Général de Saint-Vidal, victorieux après cette fuite, ſe retira dans la Ville, & JEAN DE BLANC eut la douleur de voir ſa maiſon pillée & réduite en cendres, tous ſes meubles, & la majeure partie de ſes papiers ; lui & ſa famille s'échapperent, avec peine, du milieu des flammes. Il étoit alors *Conſeiller du Roi*, & *Juge-Royal du haut & bas Vivarais*.

Cet incendie empêche cette famille de ne remonter plus haut ces preuves de nobleſſe, qu'à la premiere époque qu'on vient de citer : on doit cependant préſumer que le Juge-Royal d'une Province entiere, devoit être le Chef actuel, & le deſcendant d'une famille recommandable & diſtinguée. Elle a été connue en différens temps, 1°. ſous le nom de LE BLANC ; 2°. ſous celui de LE BLANC DE CONNEVILLE ; enſuite ſous celui de DU BLANC & DE BLANC DE MAZEAUX ; puis ſous celui de DE BLANC DE CHAPTEUIL, & de DU BLANC DE CHAPTEUIL ; & encore ſous celui de DE BLANC PRUNIER ; & enfin aujourd'hui, elle eſt connue ſous celui de DE BLANC DE SIMIANE, par une ſubſtitution & une clauſe expreſſe, que fit mettre noble ALPHONSE DE SIMIANE, Baron de *Maucunne*, dernier de ſa branche, connue, ſous le nom de *la Coſte*, dans le contrat de mariage de MARIE-ANTOINETTE DE SIMIANE, ſa fille, qu'il donna en mariage à noble JEAN-PHILIPPE DE BLANC PRUNIER, Ecuyer, ſous la charge expreſſe par lui, de faire porter ſon nom & ſes armes, accolés aux ſiennes, à ſon premier enfant mâle ; & en cas de mort du premier, au ſecond mâle, & ainſi ſucceſſivement, ſans pouvoir s'en diſpenſer par quelque raiſon que ce pût être.

Dans l'Enquête dont nous avons parlé, la nobleſſe de cette famille fut alors authentiquement prouvée, & continue bonne & ancienne.

I. PIERRE DU BLANC, qui vivoit dans le treizieme ſiecle, eſt le premier connu de cette famille, laiſſa, pour fils & ſucceſſeur :

II. JEAN DU BLANC, Conſeiller du Roi, Juge-Royal du haut & bas Vivarais, Seigneur de Mazeaux, qui eſt qualifié, dans ſon contrat de mariage, avec *Eliſabeth d'Heure*, de noble Ecuyer, & fils de PIERRE DU BLANC, Damoiſeau, en a eu : ANTOINE, qui ſuit :

III. ANTOINE DE BLANC, Seigneur des Mazeaux, Ecuyer, prit très-jeune le parti des armes, fut employé, en qualité de Capitaine, ſous le Regne du Roi CHARLES VII, & fut du nombre des Gentilshommes, qui défendirent le *Mont-Saint-Michel*, contre l'incurſion des Anglois, & ſe trouva à la *Journée des Harengs*, & épouſa noble *Georgette de Champanere*, de laquelle il eut : — 1. CLAUDE, qui ſuit ; — 2. & BERTRAND, tué à ladite *Journée des Harengs*.

IV. CLAUDE DE BLANC, Seigneur des Mazeaux, s'attacha ſi particuliérement au ſervice de CHARLES VII, que ce Prince lui donna le com-

Digitized by Google

mandement d'une Compagnie de deux cens hommes de pied, à la tête de laquelle il ſe diſtingua dans plus d'une occaſion, notamment à la Journée où les Anglois furent chaſſés de la Normandie, après avoir été battus & défaits par la *Pucelle d'Orléans*; il ſervit auſſi ſous LOUIS XII, avec la même diſtinction, & il avoit épouſé, par contrat, paſſé en latin, le 7 Septembre 1468, devant *Pradery*, Notaire Royal, Demoiſelle *Béatrix Dimandrigoule*, dont il eut: — ANDRÉ, qui ſuit:

V. ANDRÉ DE BLANC, Seigneur des Mazeaux & de Blanc, en Vivarais, inſtitué héritier univerſel, par le teſtament de ſon pere, du premier Février 1540, paſſé par *Blondeau*, Notaire Royal, au Diocèſe du Puy, ſervit ſous le Regne de LOUIS XII, FRANÇOIS I, & d'HENRI II; il donna des preuves de valeur à la bataille de *Séminare*, où les troupes de LOUIS XII, commandées par d'*Aubigny*, furent défaites par les Eſpagnols: il ſe trouva auſſi à la Journée d'*Aignadel*, où les Vénitiens furent défaits par les troupes de LOUIS XII; il eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré: JEAN, qui ſuit:

VI. JEAN DE BLANC, I. du nom, qualifié noble Ecuyer, Seigneur des Mazeaux, & fils de noble ANDRÉ, dans ſon contrat de mariage avec Demoiſelle *du Fournier*, Dame *Dumas*, occupa la charge de ſon quatrieme aïeul, & fut Juge-Royal du haut & bas Limoſin; de ſon mariage, nâquit: ALPHONSE, qui ſuit:

VII. ALPHONSE DE BLANC, Ecuyer, Seigneur des Mazeaux, ainſi qualifié, dans ſon contrat de mariage, avec Demoiſelle *Iſabeau de l'Eſtrade*, fille légitime de feu noble *Gabriel de l'Eſtrade*, paſſé au Bailliage de St.-Marcellin, en Dauphiné, le 17 Juillet 1682, & reçu par *Dupuy*, Notaire Royal, ſervit ſous CHARLES IX, & étoit du nombre des combattans à la *bataille de Jarnac*, que le *Duc d'Anjou* gagna ſur les *Huguenots*. Il continua ſes ſervices ſous le Regne du même Prince, nommé HENRI III, & il eut, de ſon mariage: — 1. LOUIS, qui ſuit; — 2. & 3. JEAN & DANIEL; — 4. & JUDITH, morte ſans poſtérité.

VIII. LOUIS DE BLANC DE CHAPTEUIL, Chevalier, Seigneur de la Garde Dumas, Gentilhomme de la Maiſon & Chambre du Roi, Ecuyer ordinaire de Sa Majeſté LOUIS XIII, Meſtre-de-Camp, employé dans les armées; eut commiſſion, en 1612, du *Duc de Nemours*, de lever trois cens Arquebuſiers à cheval, dont il eut le commandement; en 1617, le Prince de Piémont le mit à la tête d'une Compagnie franche, par brevet de la même année; en 1628, il fut fait Ecuyer ordinaire du Roi; en 1629, au Camp de Nice, Capitaine au Régiment d'Eſtiſſac; en 1631, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & la même année, Meſtre-de-Camp, entretenu dans les armées de Sa Majeſté; en 1633, Aide-de-Camp Général des armées; en 1635, Inſpecteur-Général de celle qui étoit dans la Principauté de Montbelliard. Il fut envoyé, par Sa Majeſté LOUIS XIII, avec le titre d'*Ambaſſadeur*, pour des négociations importantes, en Angleterre, en Suede, en Dannemark, en Savoie, en Pologne, en Allemagne, chez les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, chez le Duc de Tranſilvanie, & enfin, chez l'Electeur de Trêves.

Digitized by Google

Le Roi, pour ajouter à ces différentes récompenſes que lui mériterent ſes ſervices, le nomma Chevalier de St.-Michel, & Maréchal-de-Camp; lui fit don du produit de tous les foſſés & remparts des Villes fortifiées par les Rebelles de la Religion prétendue réformée, dans toute l'étendue de la haute & baſſe Guienne, haut & bas Languedoc, & Comté de Foix, qu'il afferma, par acte public, au ſieur *Miral de la Verne*, à la charge par lui de faire, à ſes frais & dépens, le recouvrement du produit dudit don, fait, par Sa Majeſté, audit Seigneur BLANC DE LA GARDE, & de lui remettre, ſans aucun frais ni diminution quelconque, les deux tiers dudit produit. Il épouſa, en 1642, Demoiſelle *Catherine de Piccon*, fille naturelle & légitime de noble *Pierre de Piccon*, Seigneur de Monchaux, & de Dame *Anne de Brunier de Larnage;* de cette alliance, vinrent: — 1. RAYMOND, qui ſuit; — 2. & MARIE-MADELEINE.

IX. RAYMOND DE BLANC DE PRUNIER, Chevalier, ancien Capitaine de Dragons, eut, dans ſa jeuneſſe, une affaire malheureuſe, qui l'obligea de paſſer en Pays étrangers, où il reſta expatrié pendant pluſieurs années: de retour dans ſon pays, il eut la jouiſſance des biens de ſes pere & mere, & épouſa, en 1696, Demoiſelle *Juſtine de Bouran*, fille de feu Meſſire *François de Bouran*, Ecuyer, & Dame *Julienne de la Balme*, par contrat, paſſé devant *Bayle*, Notaire Royal à Elphinal, dans lequel mariage, il eſt qualifié ancien Capitaine de Dragons, fils de LOUIS DE BLANC, Baron de Chapteuil, Chevalier, Seigneur de Garde Dumas; de ce mariage, eſt ſorti:

X. JEAN-PHILIPPE DE BLANC DE PRUNIER, Mouſquetaire de la Garde du Roi, qui s'eſt marié, par contrat paſſé, le 24 Décembre 1722, devant *Saunier*, Notaire Royal, avec *Marie-Antoinette de Simiane*, fille naturelle, légitime & unique de noble *Alphonſe de Simiane*, Chevalier, Baron de Maucunne, dernier de ſa branche, & de *Marie Balnau de Salaine:* à l'exemple de ſes ancêtres, il ſervit le Roi très-jeune; paſſa Cornette au Régiment de Cavalerie de Briſſac, par brevet, expédié en 1734; obtint, en 1736, une penſion de 300 liv. ſur le tréſor royal, en conſidération de trois bleſſures qu'il reçut à la bataille de Gouaſtalla, en Italie, le 19 Août 1734, dont une lui emporta l'oreille gauche, & une autre, qu'il reçut à la même affaire, l'eſtropia, d'un coup de feu, au bras du même côté: pour le récompenſer de la bravoure avec laquelle il ſe comporta, ſous les yeux de feu M. le *Maréchal de Briſſac*, alors Sous-Colonel, qui en rendit compte au Roi, il eut la promeſſe d'une Compagnie de Cavalerie, & en obtint une, à la création des Compagnies *des Chevaux-Légers*, de nouvelle levée, laquelle fut incorporée, dans la ſuite, dans le Régiment d'*Heudicourt*, Cavalerie. En 1745, il obtint la Croix de Saint-Louis; en 1761, il fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de *Touſtain*, Cavalerie; il mourut, en 1763, au ſervice du Roi, après avoir ſervi pendant quarante ans. Il fit toutes les Campagnes d'Italie, celles de Flandres, & celles d'Allemagne; ſe trouva à la bataille de *Gouaſtalla*, où il fut ſi maltraité; au paſſage de *Secchi*, au ſiége de *Philisbourg*, à celui de *Maſtrich*, à la bataille de *Lawffeld*, à celle d'*Ettingue;* à la deſcente des Anglois à l'*Orient;* aux batailles de *Crevel*, de *Fribourg*, & à celle de *Minden*, où il commandoit

un

Digitized by Google

un détachement des Carabiniers de M. le Maréchal Duc de Broglie. Il avoit acheté la terre & Seigneurie de Conneſpanet & la Morandiere, ſituée dans la Province du Maine. De ſon mariage naquirent: — 1. JEAN-PHILIPPE DE BLANC, mort au ſervice du Roi, étant Cornette au Régiment de *Lenoncourt*, & Aide-de-Camp du feu le Maréchal de Briſſac, alors Lieutenant-Général des armées du Roi; — 2. PIERRE ALPHONSE, qui ſuit; — 3. & MARIE-URSULE, mariée, en 1770, avec *Charles-Louis d'Acijas*, Chevalier, Seigneur de la Broquiere, en partie, d'*Alex* & d'*Aubonne*, Chevalier de St.-Louis, & Colonel à la ſuite de l'Infanterie.

XI. PIERRE-ALPHONSE DE BLANC DE SIMIANE, Chevalier, Seigneur de Conneſpanet & la Morandiere, Rouefſe & autres lieux, ſeul fils reſtant du mariage de JEAN-PHILIPPE DE BLANC, avec *Marie-Antoinette de Simiane*, dernier de la branche de la Coſte, chargé, par ſon grand-pere maternel, *Alphonſe, Baron de Simiane*, de joindre à ſes noms & armes, ceux de *Simiane*, ſuivant le contrat de mariage de ſes pere & mere, épouſa, le 20 Mars 1765, Demoiſelle *Théreſe-Adélaïde de Claverie*, fille naturelle & légitime de Meſſire *Henri de Claverie*, Ecuyer, Chef du Bureau des fonds de la Guerre, Introducteur des Ambaſſadeurs de Monſeigneur LE COMTE D'ARTOIS, & de Dame *Genevieve de la Roche*. Il eſt entré au ſervice en 1757, en qualité de *Volontaire*, dans la Compagnie de ſon pere, où il eſt reſté juſqu'en 1759. A cette époque, il fut nommé Cornette au Régiment de Cavalerie de *Touſtain*; obtint, le 7 Mars 1765, une penſion de 600 liv. ſur l'extraordinaire des Guerres, (aujourd'hui ſur le tréſor royal) en conſidération des ſervice de ſon pere; & dans la lettre que lui adreſſa à cet égard, de la part du Roi, M. le *Duc de Choiſeul*, alors Miniſtre de la Guerre & des Affaires Etrangeres, pour lui faire part de la grace que Sa Majeſté lui accordoit; il lui enjoint, de ſa part, que ſon intention eſt qu'il reſte attaché à ſon ſervice, & que, ſur le compte qui lui a été rendu par ſes Chefs, ſatisfait de ſon zèle & de ſon exactitude, il lui deſtine la premiere Compagnie de Cavalerie vacante. Le 25 Avril 1765, il fut nommé Capitaine-Commandant au Régiment d'*Eſtherafy*; le 28 Juillet 1769, il eut une lettre de paſſe pour être Capitaine, attaché à la ſuite de la Cavalerie, avec 600 liv. d'appointement; en 1767, il avoit été pourvu du Gouvernement de *la Ferté-Bernard*, & il prêta ſerment de fidélité entre les mains du Roi, qui lui accorda la ſurvivance de la Majorité du Mans, le 23 Mars 1770; en 1772, il a été nommé Lieutenant-Colonel du Régiment Provincial du Mans; & ce même Régiment ayant été réformé ſous le miniſtere du Comte de Saint-Germain, & recréé, ſous une autre compoſition, par M. le *Prince de Montbarray*, Miniſtre de la Guerre, au mois de Mai 1778; il lui donna le commandement du Bataillon de la garniſon du Maine. Il avoit reçu, au mois de Février de la même année, la Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St.-Louis. De ſon mariage, ſont ſortis: — 1. PIERRE-CHARLES, né le 19 Septembre 1769; — 2. THÉRESE-HENRIETTE-ADÉLAÏDE, née le 24 Décembre 1765, morte en bas-âge; — 3. HORTENCE-ADÉLAÏDE, née le 31 Juillet 1767; — 4. & PAULINE-MADELEINE, née le 5 Avril 1773.

Digitized by Google

Les armes : *écartelées d'argent & d'azur en sautoir ;* deviſe : *tout vient à point :* les armes de la maiſon de *Simiane*, qui doivent y être accolées, ſont *d'or, ſemées de fleurs de lis, & de tours d'azur ;* pour deviſe : *Suſtentant lilia turres.* Généalogie dreſſée ſur les titres originaux, vérifiés par M. le Baron de *Bruyere-St.-Michel*, Chevalier de St.-Louis, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France, & Syndic de la Nobleſſe à Creſt, en bas Dauphiné, & par nous, Auteur dudit ouvrage.

BOSREDON, ou BOSREDONT : maiſon illuſtre par ſon ancienneté, ſes alliances & ſes ſervices, originaire d'Auvergne, dont le nom eſt écrit dans les titres BOSREDON, BOUSREDON & BOSREDONT, & dans les actes latins *Boſcorotondo.* Elle a donné un grand nombre de Chevaliers à l'Ordre de St.-Jean de Jéruſalem, depuis ſon établiſſement, & ſubſiſte en trois branches, deux en Auvergne, & la troiſieme à Moiſſac, en Querci. Le Chef de la premiere eſt le Comte de BOSREDONT DE LIGNY, qui a pluſieurs freres ; celui de la ſeconde, le Marquis de BOSREDONT ; & celui de la troiſieme, le Baron de BOSREDON DE LACOURT. Cette maiſon remonte, par titres, à GERAUD, qui ſuit, le plus ancien dont on ait connoiſſance.

I. GERAUD DE BOSREDON, Chevalier, vivant en 1313, habitoit le Château fort de Boſredon, ſitué ſur le ſommet d'une montagne eſcarpée, du même nom, près de Riom, en Auvergne ; & ce Château fut détruit en 1390. Il fut témoin à une donation faite, en 1313, par GERAUD DAGBERT DE BOSREDON (ainſi nommé dans le titre pour DAGOBERT) à BEAU, ſire de BOSREDON, ſon neveu, du pré de Chalus ; & il eut pour enfans : — 1. GERAUD, qui ſuit ; — 2. & BERNARD, tige de la branche établie à Moiſſac, en Querci, rapportée ci-après.

II. GERAUD DE BOSREDON, II. du nom, Chevalier, eſt dit fils d'autre GERAUD, dans un acte de vente, faite, en 1376, par GERAUD DAGOBERT DE BOSREDON. Il eut pour fils :

III. GERAUD DE BOSREDON, III. du nom, Chevalier, qui fit bâtir, en 1390, à Volvié, le Château de Boſredon, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Il épouſa une Demoiſelle de *Chauvigny*, dont vinrent : — 1. HUGUES, qui ſuit ; — 2. LOUIS DE BOSREDON, Chevalier, Sénéchal du Berri, Grand-Maître de France, qui fit, en 1408, l'acquiſition de la Ville & Baronnie d'Hermant, en Auvergne, de laquelle relevoient trois à quatre cens Gentilshommes des plus qualifiés de cette Province. Il ſe diſtingua beaucoup au ſiége de Paris, ſoutint vaillamment celui de la Ville d'Etampes, ſauva, à la bataille d'Azincourt, en 1415, les débris de l'armée, avec l'aile qu'il commandoit, par ſa belle retraite, en faiſant l'arriere-garde. *Le Laboureur*, & les anciens Auteurs de l'hiſtoire de CHARLES VI, en font mention, ſous le nom de BOSREDON, BOURDON, BOUSREDON, *BOSCOROTONDO*, en latin, & BOIVON, ſelon l'Abbé de *Vertot.* On ne lui connoît point de poſtérité ; — 3 & 4. PIERRE & PHILIBERT, morts jeunes.

IV. HUGUES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur, Baron d'Hermant, Conſeiller, Chambellan du Roi, hérita des biens de ſon frere, reprit, ſur

Digitized by Google

les Anglois la Ville d'Hermant, dont ils s'étoient emparés, & épouſa une Demoiſelle de la maiſon de *Scoraille*, dont : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. JEAN, Chevalier, Chambellan du Roi, Sénéchal de l'Eſtoure & d'Armagnac, Capitaine de Montigny, qui eut du Roi une penſion annuelle de 1000 livres, avec la Seigneurie de Châtillon-ſur-Indre, & mourut ſans enfans ; — 3. PIERRE, Chevalier de Rhodes, député de ſon Ordre en France, pour annoncer à *Jacques de Milly*, ſon oncle maternel, ſon élection à la Grande-Maîtriſe. Ce Grand-Maître lui donna, ainſi qu'à GEORGES DE BOSREDON, ſon frere, pluſieurs Commanderies de grace, parce qu'ils étoient ſes neveux. Les bulles en exiſtent dans les Archives du Château de Boſredon, & détruiſent toute équivoque ſur le nom de *Boſcorotondo*, rendu en françois par le mot BOIVON, dans l'*Hiſtoire de Malte*, par l'Abbé de *Vertot*, *tome III*, *page* 1. Ce PIERRE DE BOSREDON, devint Grand-Prieur de Champagne ; — 4. GEORGES, auſſi Chevalier de Rhodes, puis Maître-d'Hôtel du Grand-Maître, ſon oncle, qui lui donna pluſieurs Commanderies ; il mourut jeune ; — 5. ANTOINE, Abbé de Morimont, Grand d'Eſpagne, qui fut fort eſtimé dans ſon Ordre ; — 6. ANNE, mariée dans la maiſon de *Levis* ; — 7. & Catherine, mariée dans celle de *Beaublac*.

V. GUILLAUME DE BOSREDON, Chevalier, Baron d'Hermant, Conſeiller, Chambellan du Roi, épouſa *Iſabelle de Foix*, & en eut :

VI. JEAN DE BOSREDON, I. du nom, Chevalier, Baron d'Hermant, qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, dans ſon contrat de mariage, du 15 Janvier 1513, avec *Louiſe de Chaſtus*, fille de *Jean de Chaſtus*, Seigneur du Puy-St.-Gulmier, de laquelle vinrent : — 1. LOUIS, qui ſuit ; — 2. & ANTOINE, tige de la branche des Seigneurs du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, rapportée ci-après.

VII. LOUIS DE BOSREDON, qualifié *noble & puiſſant Seigneur*, Chevalier, Seigneur des Salles & d'Hermant, tranſigea avec ANTOINE, ſon frere puîné, par acte du 24 Novembre 1549 (énoncé dans l'Arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13 Mars 1659, dont il ſera parlé ci-après) & acquit, par acte, du 7 Juin 1556, la terre de l'Eſclauſe, de *Gilbert de Biencourt*, Ecuyer, Seigneur du Noyer, de Boiſgeneſt, &c. ſecond fils d'*Armand de Biencourt*, Ecuyer, & d'*Anne du Peiroux*. Il avoit épouſé, le 28 Janvier 1547, *Jeanne d'Aubuſſon*, fille de *Jacques d'Aubuſſon*, Seigneur de Banſſon, & d'*Antoinette de Langeac*, dont, entr'autres enfans : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. & CHARLES, mentionné après la poſtérité de ſon aîné.

VIII. FRANÇOIS DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de la Breuille, épouſa, le 23 Mai 1574, *Jeanne de Saint-Julien*, de laquelle il eut,

IX. JEAN DE BOSREDON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Breuille & des Sales, marié, le 28 Avril 1602, à *Madeleine de Calvimont*, fille de *Jean de Calvimont*, Seigneur de Saint-Martial, & de *Madeleine de Montagnac*. De leur alliance vint :

X. GUILLAUME DE BOSREDON, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Breuille, de Saint-Marc & des Sales, maintenu dans ſa *nobleſſe*, par Arrêt

Digitized by Google

de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, du 13 Mars 1659, rendu sur la production de ſes titres, depuis JEAN DE BOSREDON, Chevalier, Baron d'Hermant, ſon triſaïeul. Il avoit épouſé, le 11 Février 1641, *Helene-Robert de Lignerac*, fille de *Jacques Robert de Lignerac*, Seigneur de la Muſe. Nous ignorons, faute de mémoire, s'il en eut poſtérité.

Seigneurs de L'ESCLAUSE, MARTINENCHE & DU CHATELET, en Auvergne.

VIII. CHARLES DE BOSREDON, Ecuyer, fils puîné de LOUIS, & de *Jeanne d'Aubuſſon*, fut Seigneur de l'Eſclauſe & de Martinenche, par la donation que lui en fit, le 26 Mai 1574, LOUIS DE BOSREDON, ſon pere, Chevalier, Seigneur des Sales & d'Hermant. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut:

IX. N.... DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de l'Eſclauſe & de Martinenche, qui eut de ſa femme, dont le nom eſt pareillement ignoré:

X. JOSEPH DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, marié à *Françoiſe de la Rochette*, de laquelle vint:

XI. GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, qui réſidoit en la Paroiſſe de St.-Avit, Diocèſe de Clermont, en Auvergne, Election & Généralité de Riom. Il épouſa, le 11 Août 1685, *Gilberte du Plantadis*, fille de *Claude-Gilbert du Plantadis*, Ecuyer, Seigneur de la Vernede, & de *Jeanne Guillouet*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. JACQUES DE BOSREDON, Prêtre; — 2. ANNE-CLAIRE, reçue à St.-Cyr, où elle s'eſt faite Religieuſe; — 3. LOUISE, auſſi reçue en ladite Maiſon Royale de St.-Cyr, mariée enſuite, le premier Août 1719, à JEROME-MARIEN DE BOSREDON, ſon couſin, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voiſin & du Luc, fils de JEAN, & de *Diane-Françoiſe de Chauſſecourte*, dont il ſera parlé dans la branche ſuivante; — 4 & 5. JEANNE & MARIE DE BOSREDON, qui ont auſſi été reçues à Saint-Cyr.

Branche des Seigneurs du PUY-ST.-GULMIER, de VILLEVALEIX, VIEUX-VOISIN, &c.

VII. ANTOINE DE BOSREDON, qualifié, *noble & puiſſant Seigneur*, Chevalier, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, fils puîné de JEAN, I. du nom, Chevalier, Baron d'Hermant, & de *Louiſe de Chaſlus*, tranſigea, avec LOUIS DE BOSREDON, ſon frere aîné, le 24 Novembre 1549, & épouſa *Jeanne de Rochefort*, dont:

VIII. MATHELIN DE BOSREDON, qualifié comme ſon pere, *noble & puiſſant Seigneur*, Chevalier, Seigneur du Puy-St.-Gulmier, marié, le 4 Mai 1574, à *Antoinette de Murat*, fille de *Triſtan de Murat*, Ecuyer, Seigneur de Rochemauve, de laquelle il eut:

IX. JEAN-MATTELIN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, qui épouſa, le 7 Janvier 1601, *Marguerite le Groin*, Dame de St.-Avit, & fille de *Claude le Groin*, ſieur de St.-Avit, & d'*Anne de Charlus*, dont:

X. GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Menou, de Combrailles, de Vaſſange & de Vieux-Voiſin, qui épouſa, le 21 Juin 1644,

Digitized by Google

Françoiſe de St.-Phale, fille de *Claude de St.-Phale*, Ecuyer, Seigneur de St.-Martin d'Ordon, & d'*Eléonore de Grivel-de-Groſſove*. Il en eut :

XI. JEAN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voiſin, terre, mouvante du Comté d'Auvergne, dont il fit hommage au Roi, en ſon Bureau des Finances & du Domaine à Riom, le 29 Décembre 1683. Il épouſa, le 10 Février 1684, *Diane-Françoiſe de Chauſſecourte*, fille de *Charles de Chauſſecourte*, Ecuyer, Seigneur de Cherdant, & de *Diane Madeleine de Salers*, dont : — JEROME-MARIEN, qui ſuit ; — & JEAN-FRANÇOIS DE BOSREDON, reçu Chevalier de Malte au grand Prieuré d'Auvergne, le 6 Décembre 1715.

XII. JEROME-MARIEN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de Vieux-Voiſin & Duluc, en la paroiſſe de Merinchal, Diocèſe de Clermont, en Auvergne, épouſa, le premier Août 1719, LOUISE DE BOSREDON, ſa couſine, fille de GABRIEL DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur du Châtelet, & de *Giuberte du Plantadis*. De ce mariage, il a eu, entr'autres enfans : FRANÇOISE DE BOSREDON DE VIEUX-VOISIN, née le 9 Septembre 1722, reçue à St.-Cyr, le 8 Février 1732, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, remontantes à ANTOINE DE BOSREDON, Seigneur du Puy-St.-Gulmier & de Villevaleix, ſon cinquieme aïeul.

L'une de ces branches aînées (dont nous ignorons l'état actuel, faute de mémoire) ſubſiſte dans M. le Comte de BOSREDONT DE LIGNY, Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Chartres, depuis 1777, qui a pluſieurs freres ; & dans M. le Marquis de BOSREDONT, couſin iſſu de germain des précédens (aujourd'hui chef de la ſeconde branche) Chevalier de St.-Louis, & Sous-Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg. Il a obtenu du Grand-Maître de Malte, en 1777, en conſidération du grand nombre de Chevaliers de ſon nom, qui ſont actuellement dans cet Ordre, & de tous ceux que ſa maiſon a fournis depuis ſon établiſſement, la faveur de porter la croix de Malte ; & Sa Majeſté a bien voulu lui accorder la permiſſion de la porter avec celle de St.-Louis.

Quant à celle connue aujourd'hui ſous le nom de BOSREDONT DE LACOURT, ſéparée de ſa tige depuis 1313, & établie à Moiſſac, en Querci, en voici la filiation ſuivie depuis ſa ſéparation, d'après les titres & mémoires communiqués.

Branche des Seigneurs de BESSANES, Barons de Lacourt, &c. en Querci.

II. BERNARD DE BOSREDON, fils puîné de GERAUD I, Chevalier, quitta la Province d'Auverge, & vint s'établir en Périgord, où il épouſa, par contrat, paſſé devant *Bonery*, Notaire, le 25 Janvier 1367, jour de la converſion de St. Paul (ſous le Regne D'EDOUARD, Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine) Damoiſelle *Guillelmine d'Almaya*, Dame de Beaumont. A ce contrat de mariage, aſſiſterent pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes du Pays, entr'autres, *Seguier de Gontaut*, Seigneur de Gontaut ; *Gaſton, de Gontaut*, Seigneur de Badefou ; *Henri de Cugnac*, Prieur de St.-Avit, &c. De ce mariage, naquit :

III. PIERRE DE BOSREDON, I. du nom, qui, comme ſon pere, donna

Digitized by Google

des preuves de ſa fidélité, & de cet attachement inviolable & héréditaire dans ſa maiſon, pour le ſervice de France. Il fit remettre en liberté *Jean de Lot*, priſonnier des Anglois, & détenu dans le Château de Banes: celui-ci, en reconnoiſſance, lui fit donation, par acte du 12 Mai 1417, de tous les biens qu'il poſſédoit à Belves, en Périgord. De ſon mariage, contracté avec Dame *Marguerite de Serval*, il eut: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & ARNAUD, qui prit le nom de *Serval*, en vertu de la donation que lui fit, des biens de ſa maiſon, *Marguerite de Serval*, niéce de ſa mere. Il vivoit encore en 1468, ſuivant un acte du 25 Septembre de la même année.

IV. PIERRE DE BOSREDON, II. du nom, paſſa, le 11 Octobre 1456, deux actes de reconnoiſſance, devant *Pardou*, Notaire, & un contrat d'échange, le 17 Janvier 1477. Il avoit épouſé, par acte du 6 Février 1456, noble *Iſabeau de Cugnac*, dont: — 1. RICHARD, qui ſuit; — 2. & GASTON.

V. RICHARD DE BOSREDON, qualifié Noble comme ſon pere & ſes prédéceſſeurs, ſe maria avec *Marguerite de Serval*, fille & héritiere de noble *Bernard de Serval*, & de *Raimonde de Marquès*, & niéce de *Marguerite de Serval*, ſon aïeule, femme de noble PIERRE DE BOSREDON, I. du nom. C'eſt ce qui eſt prouvé par une reconnoiſſance, du 5 Mai 1501, que *Pierre Favel* donna audit noble RICHARD DE BOSREDON, & à la Dame de *Serval*, ſon épouſe. Ils eurent de leur mariage:

VI. PIERRE DE BOSREDON, III. du nom, Seigneur, Baron de Boſredon & de Moiſſac, qui reçut une lettre du Comte d'*Aubeterre*, Gouverneur de Montmoreau, dont voici la teneur, d'après l'original qui nous a été communiqué.

« Monſieur *mon Compagnon*, j'ai reçu commandement du Roi pour » m'acheminer vers M. le Duc *du Maine*, lorſqu'il approchera de ce pays, » qui ſera, ainſi que lui-même m'a mandé, que dans dix ou douze jours. Sa » Majeſté me commande de m'y accompagner du plus grand nombre de » la nobleſſe de mon Gouvernement qu'il me ſera poſſible; vous tenant » pour des principaux, & m'aſſurant auſſi que vous me faites ce bien d'être » de *mes amis*, je ne veux faillir de vous ſupplier que nous ſoyons enſem- » ble en ce voyage. Outre l'obligation particuliere que je vous en aurai, » nous ferons paroître tous enſemble, l'affection que nous portons au ſer- » vice de Sa Majeſté. Je ſuis certain que de nulle autre Province il n'y » ira tant d'honnêtes gens joindre l'armée, qui ſera beaucoup d'honneur à » la patrie; nous y ſommes déja une bonne & grande troupe, qui nous » en allons recevoir les Suiſſes, de quoi j'ai été ſi preſſé par ſa ſuſdite » Majeſté, que je n'ai eu loiſir de vous en avertir; mais nous rebrouſſe- » rons incontinent. Il n'y a nulle ſorte de ſervice que vous ne puiſſiez » retirer de moi, s'en préſentant occaſion, me recommandant bien hum- » blement à vos bonnes graces, & prie Dieu, Monſieur *mon Compagnon*, » qu'il vous..... heureuſe vie.

Votre bien obéiſſant à vous faire ſervice,

Signé, AUBETERRE ».

A Montmoreau, le 26 Octobre 1545.

Digitized by Google

Cette lettre prouve le cas que ce Gouverneur faiſoit de ſa perſonne & de ſa naiſſance. Le Seigneur de BOSREDON avoit épouſé, par contrat du 3 Avril 1520, conſigné au regiſtre des Inſinuations du ſiége de Sarlat, noble *Catherine de Royere*, dont vinrent : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2, 3, 4 & 5. PONS, JEAN, autre PIERRE & GUILLAUME; — 6 & 7. autre PONS & GASTON; — 8 & 9. JEANNE & JEANNETTE.

VII. PIERRE DE BOSREDON, IV. du nom, Seigneur de Mouſſac, &c. teſta, le 18 Juillet 1584, & avoit épouſé, par contrat, du 27 Août 1550, *Antoinette de la Faye*, fille de Meſſire *Jean de la Faye*, & de Dame *Galienne de Baynac*. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, dont nous allons parler; — 2. FRANÇOIS, qui a continué la deſcendance, rapporté après ſon frere aîné; — 3, 4 & 5. ALAIN, ou ALARIC, CHARLES & autre JEAN.

JEAN DE BOSREDON, eut, par partage fait ſur tranſaction avec FRANÇOIS, ſon frere puîné, la maiſon noble de Mouſſac, avec tous les biens que PIERRE, leur pere, poſſédoit aux environs de Beaumont, de Diſſi-jeac & de Molieres. Il n'eut point d'enfant mâle de ſon mariage, contracté avec *Claude de Pelagrue*, fille de Meſſire *Louis de Pelagrue*, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Chevalier de ſon Ordre & de *Foi de la Combe*.

VIII. FRANÇOIS DE BOSREDON, I. du nom, Seigneur du Barry, &c. en Périgord, ſecond fils de PIERRE, IV. du nom, & d'*Antoinette de la Faye*, eut, pour ſon lot, la terre du Barry, avec ſes dépendances, & celles que ſon pere avoit aux environs de Belves & de Villefranche, par le partage qu'il fit avec JEAN DE BOSREDON, ſon frere aîné, Il épouſa, par contrat, du 12 Juin 1590, paſſé devant *Courtois*, Notaire, *Henriette-Marie de Pelagrue*, fille puînée dudit *Louis de Pelagrue*, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Chevalier de ſon Ordre, & de *Foi de la Combe*. A ce contrat de mariage, aſſiſterent noble *Bertrand de Pelagrue*, Seigneur de Pious; *Arnaud de Caſtagnier*, Seigneur de Ste.-Foi; *François de Ramon*, Seigneur de Fages; *Charles de Mondenard*, Seigneur de St.-Amans; *François du Gravier*, Seigneur de Guirau; *Vincent de Ramon*, fils du Seigneur de Fages, tous proches parens & amis des conjoints. Ils eurent pour fils :

IX. ALAIN DE BOSREDON, Ecuyer, Seigneur de la Garenie, qui, ſur la production de ſes titres, remontant à cinq générations, faite devant M. de *Bacone*, Conſeillier du Roi, fut, par acte du 5 Avril 1634, maintenu dans ſa *Nobleſſe*. Il avoit épouſé, par contrat, du 21 Janvier 1618, *Marguerite de Gaulejac*, fille de noble *Jacques de Gaulejac*, Seigneur de Saint-Paul, & de Dame *Françoiſe de Fabris*. De leur mariage vinrent; — 1. HENRI, qui ſuit; — 2. JEAN-LOUIS, Commandant de bataillon du Régiment de Normandie, qui ſervit avec la plus grande diſtinction pendant 45 ans; fut fait Chevalier de St.-Louis, & ſe retira du ſervice criblé de bleſſures, avec une penſion du Roi; — 3, 4 & 5. PIERRE, FOUCAUT & JEAN, l'un deſquels fut tué au ſervice, étant Lieutenant au Régiment de Normandie; — 6. CHARLES, Prieur de Montagudet; — 7. MARGUERITE, Abbeſſe de Montech, en Languedoc; — 8. & MARTHE DE BOSREDON,

Digitized by Google

mariée, en 1671, à Messire *Charles de Castagnier*, ou *du Casteigner*, Seigneur de Ste.-Foi.

X. HENRI DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur des Bessances & de la Garenie, épousa, par contrat, du 23 Août 1652, *Madeleine de Fumel*, fille de *François de Fumel*, Seigneur, Baron de Montegut, Lastreils, &c. & de Dame *Silvie de Pons*. De ce Mariage vinrent: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. LOUIS; — 3. JEAN-FRANÇOIS, appellé *le Chevalier de la Garenie*, qui servit, pendant 40 ans, dans le Régiment de Toulouse, Infanterie, dont il devint Capitaine de Grenadiers. Il fut blessé à la bataille d'Hochstet, en Baviere, en 1704, fait Chevalier de St.-Louis, & Major de la Ville & Citadelle de St.-Hippolite, en Bas-Languedoc; — 4 & 5. GERMAIN & autre CHARLES; — & quatre filles, dont une, nommée THÉRESE DE BOSREDON, mariée, par contrat, du 27 Octobre 1696, passé devant *Mourgues*, Notaire Royal, à *Jacques de Bonal*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, en Agénois, Capitaine au Régiment de Nivernois, Infanterie, fils de JEAN, III. du nom, Seigneur de *Bonal*, &c. Capitaine au Régiment Royal, Infanterie, & de *Marie de Montalembert-de-Monbeau*.

XI. CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur des Bessannes & de la Garenie, épousa, par contrat, du 15 Mai 1690, *Jeanne de Gironde-de-Theissonat*, fille de Messire *Isaac de Gironde*, Baron de Lacourt. Il fut assisté de CHARLES DE BOSREDON, Prieur de Montagudet, & de Messire *Jean-Jacques de Fumel*, Seigneur de Lastreils, ses oncles; & la future, de noble *François de Gironde*, Seigneur de Piles; *Marc de Gironde*, Abbé; & *François-Raymont de Salmon*, Seigneur de Fages, ses oncles. De leur mariage naquirent: — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. LOUIS DE BOSREDON DE ST.-REMI, Capitaine au Régiment de Penthievre, mort à Prague, en 1741; — 3. HENRI, mort sans alliance; — 4. CLAIRE, mariée à Messire *Nicolas de Lustrac*, Chevalier, Seigneur de Canabazes & de St.-Perdou; — 5. JEANNE, femme de Messire *Jean-Antoine de la Duguie*, Chevalier, Seigneur de Calez; — 6. & THÉRESE DE BOSREDON, épouse de Messire *François de Bonal*, Chevalier, Seigneur de la Roquette.

XII. FRANÇOIS DE BOSREDON, II. du nom, Chevalier, Seigneur des Bessances, Baron de Lacourt, fut Lieutenant au Régiment de Toulouse, & épousa, par contrat, du 30 Décembre 1726, *Marguerite-Jeanne-Christine de Cadrieu*, fille de haut & puissant Seigneur Messire *Jean de Cadrieu*, Comte de Puicalvary, Baron de Caumont, Concourès & autres lieux, Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouse, & Brigadier des armées du Roi, & de Dame *Anne de la Roque-Sénezergues*; & niéce d'*Alexandre-Louis*, appellé *le Marquis de Cadrieu* (frere puîné du précédent) Lieutenant-Général des armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre de St.-Louis, Gouverneur de Longwy, qui a servi avec la plus grande distinction, & est mort à Paris, en 1743. A ce contrat, assisterent, du côté de l'époux, Messire CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, son pere; *François-Louis de Ramon*, Seigneur de Fages; LOUIS DE BOSREDON DE ST.-REMI, Capitaine au Régiment de Toulouse, frere du marié; Messieurs *Pelagrue*, *de Bonal-la-Roquette*, *Saint-Bauzel*, *Dondas de Vassal*, *Blanzac*, *Chateigner*, *le*

la Goutte de la Poujade, de Gironde, du Gravier de la Golfe, & autres Seigneurs, parens & amis; & du côté de ladite Dame de *Cadrieu*, Meſſire *Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu*, Comte de Puicalvary, ſon frere; & Dame *Marie-Françoiſe-Louiſe de Cadrieu*, ſa ſœur ainée, épouſe de Meſſire *Bernard de Bourran*, Chevalier, Seigneur, Baron de Marſac, Roger, Saint-Hilaire, & autres lieux. Du mariage de FRANÇOIS DE BOSREDON, II. du nom, avec *Marguerite-Jeanne-Chriſtine de Cadrieu*, ſont iſſus: — 1. ANNE-CHARLES, qui ſuit; — 2. JEANNE-LOUISE-ARNAUDINE, mariée, 1°. au Seigneur de *Ferrand de Villeſeque*; & 2°. par article du premier Juillet 1765, à *Jean du Gravier*, Chevalier, Seigneur de Fages, ancien Capitaine au Corps-Royal, d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis & Commandant pour le Roi de la Ville de Barége, ſecond fils de *Henri du Gravier*, Ecuyer, Seigneur de la Golfe & de la Cardonnie, & de *Marguerite de Longueval*, dont poſtérité... Voyez GRAVIER DE LA GOLSE, *tome VII de notre Dictionnaire*; — 3. & LOUISE DE BOSREDON, mariée, par contrat, du 2 Septembre 1755, à Meſſire *Antoine de Bonal*, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Vivarais, Chevalier de Saint-Louis, ſecond fils de *Jacques de Bonal*, Chevalier, Seigneur de Bonal, &c. Capitaine au Régiment de Nivernois, Infanterie, & de THÉRESE DE BOSREDON DE LA GARENIE, & oncle de *François de Bonal*, Evêque de Clermont, & de *Joſeph de Bonal*, Chevalier de St.-Louis, retiré Capitaine de Grenadiers, au Régiment de Vivarais. De leur mariage, eſt iſſue, pour fille unique: *Catherine-Françoiſe de Bonal*, mariée, le 25 Juin 1766, à *Georges-Louis de Pechpeirou*, Chevalier, Marquis de Beaucaire. Voyez ci-devant, BONAL.

XIII. ANNE-CHARLES DE BOSREDON, Chevalier, Seigneur, Baron de Lacourt, des Beſſannes & autres lieux, ci-devant Capitaine au Régiment de Briſſac, Infanterie, & Lieutenant des Maréchaux de France, a épouſé, par contrat, paſſé devant *Bourriere*, Notaire, le 27 Février 1750, *Françoiſe d'Iſſert*, Dame du Cauzé, fille de *Jean d'Iſſert*, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Guillelmine de la Borde*. Elle eſt morte en 1757, & étoit ſœur de *Bernard d'Iſſert*, Enſeigne au Régiment de Périgord, tué à la bataille de Plaiſance, en Italie, en 1746, âgé de ſeize ans, après avoir donné les plus grandes preuves de valeur. De ce mariage, il ne lui reſte qu'une fille nommée:

XIV. GUILLAUMETTE-FRANÇOISE DE BOSREDON, qui a épouſé, le 30 Septembre 1771, (contrat paſſé devant *Paganel*, Notaire de Villeneuve d'Agénois) au Château & Vicomté de Puicalvary, chez le Comte *de Cadrieu*, leur grand oncle, Meſſire *Joſeph*, Marquis de *Bourran*, Chevalier, Baron de Marſac, Seigneur de Roger, St.-Hilaire & autres lieux, ſon couſin iſſu de germain, fils de feu Meſſire *Arnaud-Louis-Bernard de Bourran*, Chevalier, Baron & Seigneur des ſuſdits lieux, & de noble Dame *Jeanne Dubois de Gaſque*. A ce contrat ont aſſiſté *Louiſe-Marie-Victoire de Bourran*, ſœur du Marquis, d'une ancienne nobleſſe de Rouergue; *Arnaud-Jean-Louis de Cadrieu*, Chevalier, Seigneur, Comte de Puicalvary, grand oncle maternel des époux; Dame *Marianne-Foy de Cadrieu*, Comteſſe

Digitized by Google

de Guiſcard-Cadrieu, leur tante commune, à la mode de Bretagne, & autres Seigneurs de la principale nobleſſe, parens & amis. De leur mariage ſont iſſus : — 1. *Anne-Charles de Bourran*, Chevalier, né le 26 Octobre 1772 ; — 2. *Jean-Jules-Louis*, né le 28 Avril 1778 ; — 3. & *Louiſe-Marie-Victoire de Bourran*, née le 24 Juin 1774, aînée du précédent, morte en Avril 1778.

Les principales alliances de la maiſon de BOSREDON, ſont avec celles de *Chauvigny*, *Scorailles*, *Levis*, *Foix*, *Chaſtus*, *Aubuſſon*, *St.-Julien*, *Calvimont*, *Rochefort*, *Murat*, *Robert de Lignerac*, *d'Almeya de Beaumont*, *Seryal*, *Cugnac*, *Royere*, *la Faye*, *Baynac*, *Pelagrue*, *Gaulejac*, *du Chateigner*, *Luſtrac*, *la Duguie*, *Cadrieu*, *du Gravier de la Golſe*, *Bourran & autres*.

Selon *l'armorial général*, *Regiſtre premier*, *Partie I*, *page 82 & ſuiv.* où le Juge d'armes de France n'a donné qu'une notice ſur les branches établies en Auvergne, elles portent pour armes : *écartelé au 1 & 4 d'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules ; au 2 & 3 vairé d'argent & de ſinople, de quatre traits.*

La branche établie en Querci, a quitté ces armes depuis ſa ſéparation, & porte : *d'argent, à trois arbres, ou pins de ſinople, celui du milieu plus élevé, ſurmonté chacun d'un tourteau, ou bezan d'argent.*

BOUTOUILLIC (DE) : ancienne famille noble de Bretagne, Dioceſe de Vannes, qui jouiſſoit avant 1400, de tous les privileges de la nobleſſe. Si depuis quelque tems, elle a éprouvé des contradictions ſur ſon état, elle en a glorieuſement triomphé. Deux arrêts conſécutifs, rendus au Parlement de Bretagne, ne laiſſent aucun lieu de douter de ſa nobleſſe. Le premier a été rendu en 1730, ſous le vu des titres produits ſous les yeux de la Cour.

Des co-héritiers, appellerent de cet Arrêt en 1742, & s'y porterent oppoſans, mais il fut ſolemnellement jugé, par un Arrêt contradictoire, entre M. le Procureur-Général & les Parties oppoſantes, que la filiation étant ſolidement établie ; les BOUTOUILLIC étoient *Nobles d'extraction* & jouiſſoient de ce privilege avant 1400.

La Cour débouta les oppoſans de leurs demandes en rapport d'Arrêt, les comdamna à l'amende, moitié au Roi, moitié pour la Partie adverſe, confirma l'Arrêt de 1730, qui déclare que les BOUTOUILLIC étoient *Nobles d'extraction ;* qu'ils avoient droit de prendre ſéance & d'avoir voix délibérative aux Etats de la Province, de partager noblement, & de jouir de tous les privileges dont jouiſſent les familles Nobles de Bretagne.

Le vu de l'Arrêt contient l'énumération des titres, produits au ſoutien de la filiation directe & ſuivie. Ces titres la remonte, de la maniere la plus convainquante, à JEAN qui ſuit :

I. JEAN DE BOUTOUILLIC, I. du nom, jouiſſoit, avant 1400, des privileges de la nobleſſe, étoit inſcrit au rôle des Nobles de l'Evêché de Vannes, Paroiſſe de Lignol, au territoire d'Hannebont. Il laiſſa :

II. JEAN DE BOUTOUILLIC, II. du nom, compris avec ſon pere au rôle des Nobles de la Paroiſſe de Lignol, qui paſſa noble aux réformations de 1426, 1443 & 1448, & comparut à la montre des Nobles de l'Evêché de Vannes, en 1477. Il eut pour fils :

Digitized by Google

III. CONSTANTIN DE BOUTOUILLIC, qui fut reconnu noble à la réformation de 1513, & eut, de ſon mariage, avec *Françoiſe Berneuf*, PIERRE, qui n'eut point d'enfans, & FRANÇOIS, qui ſuit:

IV. FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC, I. du nom, partagea comme Juvegneur avec ſon frere aîné, principal héritier & noble au terme de l'Aſſiſe du Comte Geoffroy, & épouſa *Perrine de Guillemoto*, de laquelle eſt iſſu: — 1. GEORGES, qui ſuit; — 2. & JEAN, qui tous les deux partagerent noblement la ſucceſſion de leur pere.

V. GEORGES DE BOUTOUILLIC, I. du nom, eut, de ſa femme, dont le nom eſt ignoré:

VI. JEAN DE BOUTOUILLIC, III. du nom, marié 1°. à *Marguerite Plurien*; 2°. à *Olive Pitoys*, du premier lit, vint: LOUIS, auteur de la premiere branche dont on va parler d'abord; & du ſecond; — 2. GEORGES, tige de la ſeconde; — 3. & MATTHIEU, qui fait la troiſieme, rapportées ſucceſſivement.

Premiere Branche.

VII. LOUIS DE BOUTOUILLIC, fils aîné de JEAN III. & de *Marguerite Plurien*, Seigneur de Kerbrezel, épouſa *Jacquette le Floch*, dont vint:

VIII. VINCENT DE BOUTOUILLIC, I. du nom, Seigneur de Kerbrezel, marié à *Marguerite le Bouchis*, dont il eut:

IX. VINCENT DE BOUTOUILLIC, II. du nom, Seigneur de Kerlan, marié à *Jacquette du Fauſſé*, dont eſt né:

X. JULLES-JOSEPH DE BOUTOUILLIC, Seigneur de Kerlan, marié à *Françoiſe le Texier*, de laquelle il a laiſſé:

XI. FRANÇOIS VINCENT JOSEPH DE BOUTOUILLIC, Seigneur de Kerlan, ancien Capitaine au Régiment de Navarre, vivant en 1780, marié avec une femme, dont nous ignorons le nom.

Seconde Branche.

VII. GEORGES DE BOUTOUILLIC, II. du nom, ſecond fils de JEAN III. & le premier de ſon mariage avec *Olive Pitoys*, épouſa *Jacquette le Gril*, de laquelle il eut:

VIII. GEORGES DE BOUTOUILLIC, III. du nom, Seigneur de Caſtello, marié à *Marie Brochereul*, dont eſt iſſu:

IX. GUILLAUME-FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC, Seigneur de la Porte, marié, 1°. à *Vincente-Jeanne Guainche*; & 2°. à *Marie-Anne le François*. Il a eu du premier lit; — 1. VINCENT-JEAN-LOUIS, Seigneur de la Ville-Gonnan, Docteur en Théologie, Prêtre, Chanoine & Grand-Vicaire de la ville de Vannes, vivant en 1780; — 2. LOUISE-JOSEPHINE-REINE, mariée à *Laurent-Guillaume de Kervenozael*, Chef de nom & d'Armes de ſa maiſon, Chevalier, Seigneur de Karmebris & autres lieux, dont *Louiſe-Reine de Kervenozael*, mariée, 1°. à *Jean-Louis de Baillon de Servon*, Conſeiller d'Etat, duquel mariage eſt iſſue: *Lyon-Louiſe-Reine de Baillon de Kervenozael*, a épouſé 2°. le Vicomte de *Cornuillier* & 3°. le Vicomte *du Dresnay*.

GUILLAUME-FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC a eu, de ſon ſecond mariage; — 3. JEAN-HELENE-FRANÇOIS, Chef de nom & d'Armes, Seigneur

Digitized by Google

de la Ville-Gonnan; qui suit; — 4 & PHILIPPE-JEAN DE BOUTOUILLIC, Prêtre & Chanoine de Vannes & Abbé Commendataire d'Yverneaux; — 5 & MARIE-FÉLICITÉ-VINCENTE, tous vivans en 1780.

X. JEAN-HELENE-FRANÇOIS DE BOUTOUILLIC, Seigneur de la Ville-Gonnan, ancien Capitaine au Régiment Royal-Marine, a épousé *Armande-Reine-Elisabeth de Coynard*, dont: — 1. CHARLES-ETIENNE-VINCENT-JEAN-LOUIS Garde-Marine; — 2. JEAN-LOUIS, Clerc tonsuré; — 3. MARIE-VINCENTE ARMANDE; — 4. MARIE-LOUISE-FÉLICITÉ, — 5. MARIE-HELENE-JOSEPHINE tous enfans vivans.

Troisieme Branche.

VII. MATTHIEU DE BOUTOUILLIC, troisieme fils de JEAN III, & le second de son mariage avec *Olive Pitoys*, épousa *Perride le Livu*, dont il eut:

VIII. JEAN DE BOUTOUILLIC, IV. du nom, Seigneur de Castelgal, qui se maria avec *Jacquette Eudo*, de laquelle est né:

IX. JACQUES DE BOUTOUILLIC, Seigneur de Kéroman dont on ignore la descendance.

Nous nous sommes faits un vrai plaisir de mettre au grand jour le témoignage flateur de l'antiquité de la Noblesse de la famille de BOUTOUILLIC. C'est suivant le vu des titres que nous avons puisé ces détails; & c'est suivant le vu de ces mêmes pieces, que le Parlement de Bretagne à confirmé à perpétuité ses privileges & ses prérogatives.

Les armes: *d'argent à trois feuilles de houx de sinople, 2 en chef & 1 en pointe, l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.*

BRIFFE (DE LA): ancienne noblesse du Vicomté de Fesensaguet en Armagnac, où sont situés la terre & le Château de ce nom.

Le premier Seigneur DE LA BRIFFE, connu par titres, est:

ARNAUD-ANER DE LA BRIFFE, qualifié *Damoiseau* & Seigneur de la Briffe, dans la Charte des privileges & coutumes accordées en 1294, aux Barons, Chevaliers & Gentilshommes du pays, par *Gaston* Vicomte de Fesensaguet, fils de *Geraud*, Comte *d'Armagnac*.

ANER DE LA BRIFFE, son petit-fils, au deuxieme ou troisieme degré, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Briffe, depuis lequel on a une filiation suivie de mâle en mâle, par titres originaux, qui nous ont été communiqués, & que nous avons vérifiés, fut fait Capitaine-Commandant du Château des Angles par le Comte *d'Armagnac*, en 1392. Il rendit hommage de la terre de la Briffe au Vicomte *de Fesensaguet*, en 1401, & eut pour fils:

AMANIEU DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur en partie de la Briffe, qui fut établi Capitaine-Châtelain des Angles, après son pere, par Lettres de *Bernard*, Comte *d'Armagnac*, du 10 Juin 1409. Il fut témoin, en 1427, au testament de la Dame *de Montlezun*, épouse du Seigneur *de Leomont*, & laissa:

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, mort en 1482, qui eut pour fils:

FRANÇOIS DE LA BRIFFE, Ecuyer, vivant en 1493, & 1500. Il fut pere de:

JEAN DE LA BRIFFE, II. du nom, Ecuyer, qui testa, en 1538, ayant eu pour fils:

Digitized by Google

DENIS DE LA BRIFFE, Ecuyer, marié, en 1539, avec *Domenguette de Ponſan*, dont, entr'autres enfans : — JEAN, qui ſuit ; — & PIERRE, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ponſan, épouſa, en 1579, *Friſe de Bordes*, & en eut :

CHARLES DE LA BRIFFE, Ecuyer, marié, en 1613, avec *Jeanne de Maſlac*, dont :

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ponſan, qui épouſa, en 1633, *Catherine le Picart*, & fut maintenu dans ſa *Nobleſſe d'extraction*, par jugement de M. *Pellot*, Intendant de Guienne, du 5 Mai 1668. Sa poſtérité ſubſiſte dans le Perche.

Seconde Branche.

PIERRE DE LA BRIFFE, Ecuyer, fils puîné de DENIS, & de *Domenguette de Ponſan*, épouſa, par contrat de l'an 1560, *Marguerite de Perès*, dont, entr'autres enfans :

ARNAUD DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Ribeyre au Comté de Gaure, lequel teſta, le 17 Août 1619, & laiſſa de *Jeanne de Corné*, ſa ſeconde femme, entr'autres enfans :

JEAN DE LA BRIFFE, Ecuyer, Seigneur de Paſſy-lès-Paris, marié, par contrat, du 13 Février 1645, avec *Anne de Maſparault*, fille de *Pierre*, Chevalier, Seigneur de Buis & de Grandval, & d'*Anne de Maillard*, dont, entr'autres enfans :

ARNAUD DE LA BRIFFE, II. du nom, Chevalier, Marquis de Ferrieres, Seigneur de Paſſy, Procureur-Général du Parlement de Paris, Conſeiller d'Etat, par lettres du 10 Avril 1676. Il épouſa, 1°. par contrat, du 29 Avril 1675, *Marthe-Agnès Potier de Novion*, couſine du Duc de Treſmes ; 2°. le 28 Février 1691, *Bonne de Barillon d'Harnoncour*. Du premier lit, il eut : — 1. PIERRE-ARNAUD, qui ſuit ; — 2 ANNE-CATHERINE, mariée, le 12 Juillet 1693, avec *Jean-Baptiſte de Rouillé*, Comte de Meſlay ; — 3. MARGUERITE, femme de *Louis de Boſſuet*, Seigneur d'Azalicorne. Et du ſecond lit : — 4. ANTOINE-ARNAUD DE LA BRIFFE, auteur de la branche des Seigneurs d'Amilly, rapportée ci-après ; — 5. AGNETTE, née le 26 Mars 1694 ; — 6. MARGUERITE-HENRIETTE, mariée avec *Cardin-Paul de Lebret*, Chevalier, Comte de Selles, dont, entr'autres enfans : *Cardin-Paul*, & *Cardin-François de Lebret*, reçus Chevaliers de Malte, le 18 Octobre 1724 ; — 7. & ANNE-MADELEINE DE LA BRIFFE, née le 9 Avril 1697.

PIERRE PAUL DE LA BRIFFE, Chevalier, Marquis de Ferrieres, Seigneur de Paſſy, Conſeiller d'Etat, par lettres, du 6 Décembre 1728, mort le 7 Avril 1740, avoit épouſé, le 12 Février 1703, *Marguerite Brunet de Rancy*, décédée le 12 Mai 1747, âgée de 66 ans, dont : — 1. LOUIS-ARNAUD, qui ſuit ; — 2. GILLES-ARNAUD, dit *le Chevalier de la Briffe*, Capitaine au Régiment des Gardes-Françoiſes, tué à la bataille de Dettingue ; — 3. MARGUERITE-GENEVIEVE, mariée avec *Charles*, Marquis *de Choiſeul*, Comte d'Eſguilly, de la branche des Seigneurs d'Aigremont, & de Chevigny ; — 4. & MARIE-VICTOIRE DE LA BRIFFE, mariée, en 1732, à *Etienne Roux des Ageant*, Comte & Seigneur de Morges, en Dauphiné.

Digitized by Google

LOUIS-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, Vicomte de Barzy en Champagne, Seigneur de Brecour, en Auge, épousa le 26 Juillet 1736, *Madeleine de Toinard*, dont: — 1. PIERRE-ARNAUD, qui suit; — 2 ARNAUD-BARTHELEMI, Marquis DE LA BRIFFE, rapporté après son aîné; — 3. MARIE-SOPHIE-JOSEPHINE, mariée, en 1768, avec *Jean-Baptiste-Pierre-Nolasque-Félix de Breton*, Marquis de Crillon, Colonel du Régiment d'Aquitaine, morte en 1770.

PIERRE-ARNAUD DE LA BRIFFE, II. du nom, Chevalier, Vicomte de Passy-sur-Marne, Barzy & de Charmeil, Seigneur de Brecour, en Auge, successivement Président du Parlement de Paris, & du grand Conseil, a épousé, en Mai 1776, *Claude-Renée-Marie-Félicité de Bernage*, fille de *Jean-Louis de Bernage*, Conseiller d'Etat.

ARNAUD-BARTHELÉMI, Marquis DE LA BRIFFE, Chevalier Baron d'Arcies-sur-Aube, (frere du précédent) Colonel en second du Régiment de la Reine, Dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort a Paris, le 28 Septembre 1776, avoit épousé, en Avril 1770, *Catherine-Elisabeth de l'Averdy*, de laquelle il a laissé: — 1. PIERRE-ARNAUD DE LA BRIFFE, né en Mai 1772; — 2. ANGELIQUE-MARIE-ELISABETH, née en 1773; — 3. ANTOINETTE-MÉLANIE, née en 1774; — 4. & CATHERINE-ESPÉRANCE.

Branche des Seigneurs D'AMILLY.

ANTOINE-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, fils D'ARNAUD, Chevalier, Marquis de Ferrieres, & de *Bonne de Barillon*, sa seconde femme, né le 4 Janvier 1699, Seigneur d'Amilly, fut Premier-Président au Parlement de Bretagne, & est mort à Rennes, le 7 Juillet 1777. Il avoit épousé, le 12 Mars 1719, *Marie-Charlotte Quentin-de-Richebourg*, dont, pour enfans: — 1. CHARLES-ARNAUD DE LA BRIFFE, Chevalier, Comte de Préaux, né à Paris, le 4 Juillet 1720, Lieutenant-Colonel du Régiment de Lorraine Cavalerie, & Chevalier de Saint Louis; — 2. ANTOINE-HENRI, qui suit; — 3. MARIE-CHARLOTTE, mariée, le 8 Mars 1764, à *René-Jacques-Louis le Prestre*, Baron de Châteaugiron, Marquis d'Epinay, ancien Président-à-Mortier du Parlement de Bretagne.

ANTOINE-HENRI DE LA BRIFFE, Chevalier, Comte d'Amilly, né à Paris, le 24 Mai 1725, Capitaine des Frégates du Roi, mort, en 1770, à Rennes, avoit épousé, en 1764, *Julienne-Marie-Renée le Prestre de Châteaugiron*, de laquelle il a laissé: — 1. ARNAUD-PAUL DE LA BRIFFE, Comte d'Amilly, né à Rennes, le 6 Novembre 1765; — 2. HENRI-BONNAVENTURE-JEAN-BAPTISTE; — 3. & CHARLOTTE-JULIE-MARIE-JEANNE DE LA BRIFFE, née le 14 Août 1769.

Les armes: *d'argent au lion rempant de gueules, à la bordure d'argent chargée de six merlettes de sable, posées 3 en chef, 1 à chaque flanc & l'autre en pointe.* Article à substituer à celui imprimé, *tome III*, de ce Dictionnaire.

BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE: nous avons rapporté la généalogie de cette ancienne maison de Normandie, connue dès le XIe. siécle, dans le *tome III de ce Dictionnaire, pag.* 233 *& suiv.* mais comme la bran-

Digitized by Google

che de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE n'y eſt point établie entiérement, en voici la filiation dreſſée ſur titre originaux, communiqués.

Cette branche de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, eſt diviſée en trois. De l'aînée, eſt le Marquis de BRIQUEVILLE-D'ISIGNY, en Normandie; la ſeconde, eſt celle du feu Comte de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE. De cette ſeconde diviſion, eſt ſortie la troiſieme, qui poſſéde à préſent la terre de la Luzerne & de St.-Lo.

Ces trois branches reconnoiſſent pour auteur GABRIEL DE BRIQUEVILLE, Seigneur dudit lieu d'Amainville & de la Luzerne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de 50 lances de ſes Ordonnances, ſecond fils de FRANÇOIS DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Seigneur d'Amainville & de Coulombiers, Capitaine de 100 lances des Ordonnances du Roi, & de Demoiſelle *Gabrielle de la Luzerne*. Il épouſa, par contrat, paſſé devant *Richard Jouanne* & *Noël Piſtel*, Tabellions Royaux de la Vicomté de Vire, le 24 Mai 1593, Demoiſelle *Gillette d'Eſpinay*, fille d'*Antoine d'Eſpinay*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Broon, & de Demoiſelle *René Hériſſon*. De ce mariage, vinrent : — 1. HENRI, aîné & Chef de la branche des Marquis de BRIQUEVILLE, ſubſiſtante; — 2. BERNARDIN, auteur de la branche des Seigneurs d'Ocalen, rapportée ci-après; — 3. ROBERT, Baron de Montfreville, tué en 1626; — 4. GABRIELLE, mariée, par contrat, du 3 Décembre 1597, reconnu le 24 Mai 1612, à *Jacques Norin*, Chevalier, Seigneur d'Eſcajeul, Châtelain de Villers, &c. fils unique de *Robert Morin*, Seigneur d'Eſcajeul & de Villers-en-Bocage, & d'*Iſabeau de Vauquelin*, dont poſtérité. Voyez MORIN, *tome X de ce Dictionnaire, page 484 & ſuiv.* — 5. & AMAURIE, épouſe de *Charles d'Eſpinay*, marquis de Vaucouleur, fils de *Charles*, Marquis de Vaucouleur, & de *Marguerite de Chaynay*.

Seigneurs d'OCALEN, Comte de la LUZERNE.

BERNARD DE BRIQUEVILLE, Seigneur d'Ocalen, ſecond fils & préſomptif héritier de GABRIEL, & de *Gillette d'Eſpinay*, épouſa, par contrat, paſſé devant *Mathieu Deſpiés* & *Jean Hoſtel*, Tabellions Royaux de la Sergenterie des Vés, en la Vicomté de Bayeux, le 17 Juillet 1643, Darne *Jeanne du Bois*, fille de noble *Jacques du Bois*, Seigneur de Marigny, & de noble *Françoiſe de Faoucq*, dont, entr'autres enfans, pour fils aîné :

HENRI DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Comte de la Luzerne, Fontaine, Ocalen, la Ville-Eloin, qui ſe maria, par contrat, du 18 Septembre 1680, paſſé devant *Bobuſe* & ſon confrere, Notaires au Châtelet de Paris, avec *Bonne-Gabrielle-Marguerite de Chervy*, fille unique de *Jean de Chervy*, Ecuyer, Seigneur de Champagne, & de noble Dame *Bonne de Bonhouſt*, ou *Bonvouſt*, dont : — 1. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & N..... DE BRIQUEVILLE, Chevalier, qui a eu en partage, par accommodement avec ſon frere, la terre de la Luzerne, près St.-Lo, & a épouſé Demoiſelle *N..... Cavigny*, dont eſt iſſu N..... DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, Chevalier, non marié.

Digitized by Google

JEAN-FRANÇOIS DE BRIQUEVILLE, Chevalier, Comte de la Luzerne, d'Ocalen, Gouverneur de la Ville & Château de la Fléche, a épouſé, 1°. par contrat, paſſé devant les Notaires au Châtelet de Paris, le 5 Juin 1715, Dame *Marie-Françoiſe-Philebert-Damarie de Froulay de Teſſé*, lors veuve de Meſſire *Claude*, Marquis de la *Varenne*, Lieutenant-Général pour le Roi au Gouvernement d'Anjou & pays Saumurois, Baron & Gouverneur de la Fléche, Seigneur de Sainte-Suſanne; & fille de *René de Froulay*, Comte de Teſſé, Grand d'Eſpagne, Chevalier des Ordres de la Toiſon d'or, Maréchal de France, Général des Galeres de Sa Majeſté, & de Dame *Marie-Françoiſe-Aubert d'Aunay*. Voyez FROULAY, *tome VI*. Le Comte de la Luzerne a épouſé, 2°. en 1746, *Marie-Madeleine Chellet*, veuve de Meſſire *Camille Savary*, Chevalier, Comte de Bréves, Marquis de Jarzé, & eſt mort en 1755, laiſſant, de ſon premier mariage: — 1. FRANÇOIS-PHILBERT, qui ſuit; — 2. & une fille, appellée Mademoiſelle de BRIQUEVILLE, mariée, en 1746, à Meſſire *Juan Camille de Savary*, Comtes de Bréves, Marquis de Jarzé, fils de Feu *Camille Savary*, Comte de Bréves, & de *Marie-Madeleine Choliet*, ſa belle-mere, dont poſtérité:

FRANÇOIS-PHILBERT, Comte de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, Chevalier de St.-Louis, Brigadier des Armées du Roi, Enſeigne d'une Compagnie des Gardes-du-Corps de S. M. Gouverneur de la Ville & Château de la Fléche, Seigneur d'Ocalen, de la Ville-Eloin, des Châtellenies de Fréloniere, Belſaulle, Chauffour, & autres lieux, acquit avec ſon pere, en 1755, de M. *Coupard de la Bloterie*, Ecuyer, les terres & Châtellenies de la Frénoliere, du Creux & de Belſaulle, ſituées paroiſſe de Souligné, à trois lieues du Mans. Il eſt mort, le 11 Avril 1762, au Château de la Fréloniere, & a été enterré dans le chœur de l'Egliſe de la Paroiſſe de Souligné-Sous-Ballon. Il avoit épouſé, par contrat, paſſé devant *Chevalier*, Notaire au Mans, le 25 Janvier 1746, Dlle. *Marguerite-Alexandrine Savary de Bréves*, fille de feu *Camille Savary*, Chevalier, Comte de Bréves, Marquis de Jarzé, & de Dame *Marie-Madeleine Chollet*, ci-devant mentionnée. De ce mariage ſont iſſus: — 1. N... DE BRIQUEVILLE, né au Château d'Avrigny, en Nivernois, & mort à 4 ans au Château de la Fréloniere; — 2. MARIE-FRANÇOISE-PHILEBERTE-ALEXANDRINE, qui ſuit; — 3. & BONNE-FRANÇOISE-MADELEINE DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, née au Château de la Fréloniere, non mariée en 1776.

MARIE-FRANÇOISE-PHILEBERTE-ALEXANDRINE DE BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE, née au Château d'Avrigny, devenue aînée par la mort de ſon frere, a épouſé, par contrat, paſſé devant *Grignon*, Notaire à Souligné-ſous Ballon, le 22 Mars, célébration le 11 Avril 1768, *Armand-René-François d'Hardouin*, Chevalier, Comte de la Girouardiere, Seigneur de Chantenay, Coudreuſe, la Roche-St.-Bault, &c. ancien Capitaine de Dragons, du Régiment d'Orléans, fils aîné de feu *René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin*, Chevalier, appellé *le Marquis de la Girouardiere*, &c. & d'*Anne-Suſanne-Henriette de Broc*, dont poſtérité: l'Evêque de Langres eſt de la même maiſon.

Les armes de BRIQUEVILLE DE LA LUZERNE ſont: *d'or, à trois pals de gueules*. Extrait des additions du *tome XI de ce Dictionnaire, p. 721. & ſuiv.*

Digitized by Google

BROGLIE : Maiſon ancienne & illuſtre, connue en Italie, ſous le nom de BROGLIA, de GRIBALDENGHIS : c'eſt une des plus anciennes du Piémont, & une des ſept nobles familles d'*Albergue*, fondatrices de la Ville & République de *Quiers*, en Lombardie (*a*), ſuivant un mémoire qui nous a été fourni, dreſſé d'après les titres & archives de la maiſon de BROGLIE, nous allons d'abord parler de la Ville & République de *Quiers*, des ſept nobles familles qui en ont été fondatrices, & nous donnerons enſuite la filiation ſuivie de la maiſon de BROGLIE, qui commence à UBERT BROGLIA, Sénateur du Conſeil-Souverain de *Quiers* en 1254, & nous la conduirons juſqu'à nos jours.

Le nom originaire de cette famille eſt *Gribaldi*, elle deſcend D'AMAURY GRIBALDI, Seigneur *de Barbania, Corio, Rivara, Rocca, Buzano*, & *Camagna*, ſitués dans le *Canavez*, à cinq, ſix & ſept lieues de *Turin*.

AMAURY GRIBALDI, qui eſt le plus ancien Seigneur de cette maiſon, dont on ait pu recouvrer des monumens, vivoit vers l'an 950, ALMARICUS GRIBALDI, *Dominus Barbaniæ, Corii, Ripariæ, Rocchæ, Buzani, & Camagnæ*. Il étoit fondateur de l'Abbaye de *Buzano*, qui étoit un monaſtere de *Bénédictines*, uni à l'Abbaye de *Fruttuaria*, en 1114, par les deſcendans du fondateur. Cette Abbaye s'appelle aujourd'huy, *Fruttuaria, vulgo Saint Benigne*.

LIBANIA, fille D'AMAURY GRIBALDI, & ſœur de MAINFROY GRIBALDI, fut la premiere *Abbeſſe* de *Buzano*, dans le dixieme ſiecle, & RAYMONDE, ſa niece, fille dudit MAINFROY, lui ſuccéda.

MAINFROY GRIBALDI, eut un fils nommé CONRAD, Seigneur de Camagna, qui fut pere de GUI, & D'HUBERT, Abbé de Saint Benigne.

GUI, fut pere de CONRAD, Abbé de Fruttuaria, qui fut Evêque d'Yvrée, aux années 1097, & 1098.

On ignore, ſi GUI eut d'autres enfans; mais il eſt à préſumer, qu'il en a eu, ou qu'il avoit des freres qui ont laiſſé de la poſtérité, puiſqu'on voit en 1114, VIBERT, LAUDULF, un autre VIBERT, GUILLAUME, & PIERRE GRIBALDI, qui eut pour enfans, GRIBAUT, & GUILLAUME; Ces Seigneurs donnerent l'Abbaye de Buzano à celle Fruttuaria, & ils ſe qualifierent tous, dans l'acte de donation de la même année, Seigneurs, de Barbania, Corio, Rivara, Buzano & Camagna.

On trouve enſuite BORGOGNUS GRIBALDI, mort en l'année 1152, il étoit pere de PIERRE, & d'autres enfans, qui vivoient en 1184, & 1191, & qui acquirent les Seigneuries de Santena, avec les Mercandigli, & les Groſſi.

(*a*) Ces ſept familles d'Albergue ſont dénommées dans une Ordonnance du Grand-Conſeil de *Quiers*, dès l'année 1422, & dans deux Ordonnances de LOUIS, Duc de Savoie, des années 1444 & 1445 : *Nobiles de Albergis, videlicet de BALBIS de GRIBALDENGHIS, MERLENGIS D'ALBUZANIS, de Mercandillo, de Bentis & de Pigliolis.*

Certificat de *Jean*, Baron de Launay & du St.-Empire, Généalogiſte du Roi Catholique, délivré à ANTOINE BROGLIA, Capitaine au Régiment de Genevois, le 12 Janvier 1675, qui atteſte que les ancêtres dudit BROGLIA, ſont Fondateurs de la République de *Quiers*, d'après les Hiſtoriens & mémoires généalogiques, extraits de la bibliotheque du feu ARCHIDUC, DUC D'AUTRICHE.

Digitized by Google

La maiſon de GRIBALDI, ſe diviſa en trois branches, vers l'an 1200, l'aînée retint le nom originaire & primitif de GRIBALDI, la ſeconde prit le nom de BROGLIA, (*b*). & la troiſieme, celui de *Bollio*, & enſuite *Bullio*.

En 1383, JEAN GRIBALDI, deſcendu en ligne directe de PIERRE, acquéreur du fief de Santena, prit le nom de *Moſſa*, que ſes deſcendans ont toujours porté, depuis JOANNES GRIBALDUS, DICTUS MOFFA; mais ces quatre branches, ont toujours ajouté au nom particulier & diſtinctif, que chacune d'elles avoit pris, celui qui leur étoit commun de GRIBALDENGHIS; ainſi l'aînée ſe qualifioit GRIBALDI, DE GRIBALDENGHIS, la ſeconde BROGLIA DE GRIBALDENGHIS, & les deux autres BULLIO, & MOFFA DE GRIBALDENGHIS (*c*).

Monſeigneur *François-Auguſtin della Chieſa*, Evêque de *Saluces*, dans ſon *Hiſtoire de la Couronne Royale de Savoye*, *part.* 1. *pag.* 182. en parlant de pluſieurs anciennes familles du Piémont qui s'étoient établies dans cette Province, & y avoient acquis des Seigneuries, met au nombre de ces familles, celle de GRIBALDI, chef de l'Hoſpice des Nobles de ce pays, qui fut un temps Seigneur de Barbania; & à la *pag.* 183. en parlant encore de ces anciens nobles, il dit, « Qu'il pouvoit nommer les *Beuzzi*, *Biſca-» retti*, *Gribaldi*, Seigneurs de Barbania, Tana &c. & que c'étoit une tra-» dition, que ces familles étoient venues d'Allemagne; *che dicono eſſer* » *venuti d'alla Germania.*

» Cet Auteur *pag.* 435, dit encore, que les GRIBALDI venus de *Quiers*, » poſſéderent la terre de Barbania, & à la *pag.* 479, en parlant du Canavez, » il ajoute que la terre de Rivara, fut vendue aux GRIBALDI de Quiers, » chefs de l'Hoſpice, dit de GRIBAUDENGES qui comprenoit les BROGLIA, » les *Bullio*, & les *Moſſa*, Co-Seigneurs de Santena, & que la terre de Bar-» bania paſſa des GRIBALDI aux Seigneurs de Fronté, vers l'an 1370. »

Que ces quatre branches ſoient toutes deſcendues d'AMAURI GRIBALDI, leur tige commune, c'eſt un point de fait conſtaté par les monumens les plus authentiques, dont la plupart ſont conſignés, dans les archives du Conſeil-Souverain de la Ville & République de Quiers; en voici les preuves.

1°. Cette maiſon, comme les ſix autres familles *d'Albergue*, avoit un

(*b*) Ce nom vient d'un canton, où tenement ſitué aux confins de *Quiers*, nommé BROGLIA; il conſiſte en pâturages, bois & marais, qui appartenoient à la Commune de *Quiers*, & à pluſieurs habitans de cette Ville. RAPHAEL & EMARD GRIBALDI, Seigneurs de *Santena*, en déclarerent une autre partie la même année. La Commune de *Quiers* en vendit cinquante journaux à PIERRE BROGLIA, & à *Jean-Jacques Benzii*, & le Commandeur LOUIS BROGLIA, en déclara trente journaux en près & pâturages pour ſon conſignement de l'année 1557. M. le Maréchal de BROGLIE en poſſéde aujourd'hui cent quatre-vingt journaux.

(*c*) Ce n'eſt pas dans la ſeule famille de GRIBALDI que les branches ont pris des noms différens. Les branches cadettes, dans les ſept familles d'*Albergues*, prirent des ſurnoms, qui les diſtinguerent de la branche aînée. Les *Balbes* étoient diviſés en *Balbes*, *ſine addito*, & en *Balbes Simeoni*, *Bertoni*, *l'Anfranchi*, *Bonatti*, de *Iſſo* & *Porri*; les *Albuzani* ſe diviſerent en *Albuzani Coſta*, & *Albuzani Roſchiero*; les *Merlengi*, *en Merli Vignoli*, *Griſſo*, *Ratti* & *Narri*; les *Beuzzi*, en *Santena de Pontucillo*, & *de Baldiſetto*, le *Mercandigli*, en *de Santena* & *de Graſſi*; & les *Piglolii*, en *Pillolii* & *Pilloribus*.

Digitized by Google

Palais, une fortereſſe conſidérable dans la Ville, au quartier appellé *Gribaudenghes*; elle étoit fondatrice de l'Egliſe de Saint Lazare, ſituée hors la Ville, & d'un Hôpital, dit de *Gribaudenghes*, fondé en 1278, par HENRI GRIBALDI, & *Anſulite* ſon épouſe, en faveur des pauvres Infirmes & des Pelerins.

2°. Ces quatre branches ont toujours eu les mêmes armes, les mêmes écuſſons, le même cimier, & les mêmes ſupports (*d*).

3°. Dans les conſignements des biens de cette maiſon, les GRIBALDI, BROGLIA, BULLIO, & MOFFA, après l'énumération des biens de chaque branche, depuis l'an 1260, juſqu'en l'an 1563, chaque conſignant a toujours ajouté: *Item pro parte ſuâ turris Gribaldenghorum.* Cette tour ou fortereſſe étoit donc commune entre les quatre branches; elle leur appartenoit donc à titre de ſucceſſion.

4°. On a un grand nombre d'Elections & de Nominations, des Recteurs de l'Egliſe de Saint Lazare de Quiers, depuis & compris l'année 1444, (tant avant que depuis qu'elle a été érigée en Commanderie, ſous les noms des SS. Lazaro & Maurice) juſques & compris l'année 1736. Tous ces actes prouvent, que le droit de préſentation à ce bénéfice, appartenoit à ces quatre branches: qu'elles y nommoient concurremment à chaque vacance; & qu'elles s'y qualifient, *omnes Compatroni Fundatores Eccleſiæ Sancti Lazari*: elles s'y diſent toutes de *Albergo, progeniæ, proſapiâ, familiâ, domo & parentelâ de Gribaudenghis.* Il y a dans quelques-uns de ces actes, *Gribaldenghis*, & dans d'autres, *Gribaldenghorum.*

Ces Elections, comme toutes celles de cette eſpece, ſe faiſoient à la pluralité des voix; mais comme il ſe trouva dans la ſuite des temps plus de ſujets dans quelques-unes de ces branches que dans les autres, il s'éleva, en 1504, une queſtion entre les Nominateurs. Ceux qui ſe trouvoient en plus grand nombre prétendoient que l'Election, & nomination du Recteur devoit ſe faire par têtes, *per capita*, & qu'il devoit y avoir autant de voix que de têtes: ceux qui étoient en moindre nombre ſoutenoient au contraire, qu'elle devoit ſe faire par branches, *per ſtirpes;* qu'étant tous *co-patrons*, on ne devoit pas compter les têtes: mais que le droit de préſentation devoit ſe diviſer par branches: *utique in ſtirpes jus nominandi dividi debet, quià ab uno ſtipite de Gribaldenghis originem ſumpſit, cumque radix in omnes ramos diſtincta fuerit de Gribaldis, de Broglià, de Bullio, & de Moſſâ. Profecto, non per capita ipſorum & unius familiæ fieri debet nominatio, ſed per ſtirpes; adeò ut idem privilegium habeat ſolus unus ex compatronis, quod alii plures de alia agnatione habeat, ex quo à ſtipite originem ſumpſit jus patronatûs, & cum ex ſtipibus ipſi ſuccedant ſeparatim, non quilibet ſtipiti una nominatio & denique unum præſentandi jus concedi debet.* La queſtion fut décidée en faveur de ce ſoutien.

(*d*) Cette famille a toujours porté pour armoirie, dans ſes quatre branches: *d'or au fautoir ancré d'azur, & au caſque d'argent, ſurmonté d'une couronne de Comte*; pour *cimier, un cigne, auſſi d'argent, portant ſur ſa poitrine le fautoir d'azur, orné d'une banderole de gueules*; & pour ſupports, *deux lions d'or, ayant leurs têtes détournées & les queues fendues, rejettées en arriere.*

Digitized by Google

5°. Dans les Elections des Administrateurs de l'Hôpital de Gribaudenghes, fondé par HENRI GRIBALDI, & sa femme, en 1278, postérieurement à la diramation de la branche de BROGLIA, on ne voit aucuns personnages de ce nom, & la branche de BROGLIA n'a concouru à ces Elections & aux réglemens faits par l'Administration des biens de cet Hôpital qu'après l'extinction des autres branches (e), & depuis l'an 1567 que LOUIS BROGLIA, fut maintenu & confirmé dans le droit de patronnage de cet Hôpital, parce qu'il avoit prouvé que la maison de *Gribaldi*, suivant la confirmation qui porte, *per esser de detta casa Gribaldenghâ.*

6°. Cet Hôpital étant tombé en ruine, ou ayant été détruit par les guerres civiles, il n'en restoit que les vestiges, & la Chapelle : *M. Bergera* Archevêque de Turin, ayant formé le projet d'y faire bâtir l'Eglise de l'Annonciade, qu'il fonda en 1651, fut obligé d'en demander la permission à la maison de BROGLIA, & de lui conserver le droit de premier Patron, comme représentant le premier Fondateur.

Il est démontré que les branches de GRIBALDI, BROGLIA, BULLIO, & MOFFA, descendent du même tronc, *ab uno stipite de Gribaldenghis*, 1°. par les mêmes armes qu'elles ont toujours portées; 2°. par le nom commun de *Gribaudenghes*, qu'elles prenoient après leur nom *patronimique;* 3°. par la *Tour* de *Gribaudenghes*, qui leur étoit commune; 4°. par les nominations des Recteurs de Saint Lazare, où ces quatre branches se nommoient toutes *de Gribaudenghes*, & par la reconnoissance qu'elles ont passé en 1504, de descendre toutes du même chef, & d'être toutes *d'Albergo, progenie prosapiâ, familiâ, domo & parentelâ de Gribaldenghis*, 5°. par le jugement de 1507, qui a confirmé LOUIS BROGLIA, dans le droit de patronnage de l'Hôpital de Cribaudenghes, *per esser de detta casa Gribaldenghâ*, 6°. pour la permission accordée, par la maison de BROGLIA, à M. l'Archevêque *Bergera*, de bâtir l'Eglise de l'Annonciade à la place de cet Hôpital, en se réservant le droit de premier Patron.

J'ai dit que la maison de BROGLIA de *Gribaudenghis*, est une des sept nobles familles d'Albergues, fondatrices de la République de Quiers en Lombardie; ce fait est constaté par titres émanés du Conseil de la République des *Ducs de Savoie.*

Ancienneté & Priviléges des nobles D'ALBERGUES sur les autres nobles.

Pour se former une idée juste de l'ancienneté de ces sept familles principales, de leur opulence, du degré d'autorité qu'elles ont toujours eu, & qu'elles ont encore dans l'administration de l'Etat, & des priviléges dont elles ont toujours joui, sur les autres Nobles, il est nécessaire ici de donner un précis de l'Histoire de la Ville & République de Quiers, de sa puissance, de ses alliances avec les Républiques voisines, de son Gouvernement,

(e) Les branches de GRIBALDI se sont éteintes, depuis l'an 1500, en la personne de JEAN-ANTOINE DE BULLIO, qui ne laissa que deux filles, CATHERINE, qui se maria avec *Aubertin Panicia*, de *Quiers*; & LOUISE, qui épousa *Vespasien Vallia de Cambian.*

Digitized by Google

avant sa décadence, arrivée vers le milieu du quatorzieme siecle, & des changemens survenus depuis qu'elle s'est soumise aux *Princes de Savoie*.

La Ville & République de Quiers en Lombardie, est très-ancienne, suivant le témoignage des *Historiens*. *Pline l'Ancien*, cité par deux *Historiens*, dont les ouvrages ont été imprimés à Turin en 1662 & 1665 (*f*). connoissoit si parfaitement cette Ville, qu'il en a fait la description, la nomme, *Carrea*, *quod potentiâ cognominatur*, d'où elle a été nommé depuis *Caria*, au rapport *d'Otto Frigensis*, & ensuite *Carium*.

Son antiquité, est encore attestée par un ancien temple de *Minerve*, qui forme aujourd'hui l'Eglise Collégiale de Notre-Dame de Scala; ce fait est prouvé par des inscriptions anciennes, recueillies par ordre des *Ducs de Savoie*. Il y avoit d'autres monumens anciens, des inscriptions, des tombeaux des Romains, des médailles, & des monnoies, qui attestent également l'antiquité de cette Ville. Il y avoit proche de l'Hôpital de Gribaudenghes (aujourd'hui l'Eglise de l'Annonciade) un Amphithéatre, nommé *l'Arène*, dont la porte de la Ville, située au même lieu a retenu le nom : elle s'appelle la porte de *l'Arène*. Il y a des Chroniques anciennes qui donnent à cette Ville, l'épithete latine *Torratum*, parce qu'elle fut brûlée par les ordres de l'Empereur FRÉDERIC I. à l'armée duquel la République avoit résisté en 1154, par ses seules forces, suivant le témoignage du *Poëte Ligurin*, qui fait le détail de cette action si honnorable à la République. L'Empereur offensé de cette résistance, fit mettre le feu à la Ville. Cet incendie, attesté par *Abbas Vespergiensis*, consuma beaucoup de tours, & de monumens, & presque tous les titres anciens. On conserve à Quiers, des mémoires de cet incendie, & du rétablissement de la Ville, qui prit le nom de Chieri (Quiers), vers l'an 1300. Il y avoit dans cette Ville, une Citadelle & plusieurs Palais fortifiés de tours, qui furent ruinés dans le quinzieme siecle, pendant les factions d'entre les *Nobles d'Albergues* & *des non-Albergues*. Quelques Auteurs la nomme *Turrata*, à cause de ses fortereſſes, & du nombre des tours qu'elle renfermoit : d'autres l'ont appellée *Civitas Septicollis*, à cause des sept collines qui sont dans son enceinte. Avant ces Guerres qui les ont ruinées, & du temps de l'Empereur FRÉDERIC I. surnommé Barbe-Rousse, cette Ville étoit très-grande & très-fortifiée, puisque ce Prince l'appelloit, *Villa maxima & munitissima*.

Avant cette époque, outre la Citadelle, qui étoit la fortereſſe principale, il y avoit auprès plusieurs autres fortereſſes d'une architecture militaire, environnées de fossés & de tours, avec ponts tournans; sept de ces tours appartenoient aux sept familles *d'Albergues*, suivant les consignemens de leurs biens. On voit, parmi les vestiges de ces fortereſſes, celle du Château de Gamenard, ancien Domaine de la maison de *Tana*, qui étoit une place très-forte.

Cette Ville, dans sa splendeur, renfermoit un grand nombre d'habitans.

(*f*) Le premier, intitulé : *Description de la Ville de Quiers*, chez Rustis; le second : *Histoire de la fondation & des Miracles de Notre-Dame de l'Annonciade*, chez *Pierre d'Ambrogio*.

Digitized by Google

Ganthaire, *Gonthur* ou *Gonthiere*, dans ſon poëme, intitulé : *Ligurinus ſeu de Geſtis Frederici Barbæ roſſæ*, dit qu'elle étoit très-peuplée, *populoſa nimis*. Elle ſe gouvernoit par les loix & les coutumes libres d'une République. Elle exerçoit un pouvoir abſolu par ſes Magiſtrats, les loix romaines & patriciennes : ſon gouvernement étoit ariſtocratique; il réſidoit dans les mains des principaux de l'Etat, & ſur-tout des *nobles Albergues*, qui avoient de grands privileges ſur le reſte de la Nobleſſe.

Lorſque l'Empire Romain fut transferé à Conſtantinople, la République de *Quiers* fit alliance avec celle de Gênes, & avec les principales Villes & Républiques du pays, depuis *Padoue* juſqu'à *Quiers* (*g*); elles réunirent leurs forces contre les ennemis communs. Celle de *Quiers* ſe diſtingua dans pluſieurs combats, livrés pour la cauſe commune, & celle de Gênes, par reconnoiſſance lui fit préſent de ſon écuſſon, qui eſt une *croix de gueules en champ d'argent*. Depuis ce temps, la République de *Quiers* a toujours porté écartelé de *Gênes* & de *Quiers*, qui eſt un *lion d'or au champ de gueules*.

Cette République réuniſſoit, ſous ſa domination quarante Villes, & pluſieurs forteresſes; on conſerve, dans les Archives, un détail très-exact des Chateaux, Maiſons fortes, Fiefs, & étendue de ſon ancien territoire.

Le Marquis de *Montferrat*, Lieutenant de l'Empire, ennemi déclaré de la République, ayant aſſemblé des troupes ſupérieures à celles de *Quiers* & de ſes alliés, leur livra bataille, & remporta, ſur elles, une victoire ſanglante; les habitans de *Quiers*, affoiblis par cette défaite, & par les guerres civiles qui ſuivirent, eurent recours au Comte *Amedée de Savoie*, dit *le Verd*, & à *Jacques de Savoie*, *Prince d'Achaïe*, *& de Morée*, auxquels ils ſe ſoumirent volontairement, pour conſerver leur Ville & leur état, par un traité, du 19 Mai 1347.

L'acte de cette ſoumiſſion contient des privileges honorables à cette République, parmi leſquels il y en a un, qui n'a jamais été accordé à aucune Villes de Piémont, il conſiſte en neuf Villes & Châteaux adjacents, qui furent laiſſés à cette République pour les tenir en fief, ſous le titre de *Comté*, & de *Domaine*, avec tous droits de juſtice, à cauſe duquel Comté, on rend hommage à la République; de-là les nobles de *Quiers* naiſſent *Comtes*, ſans avoir ni *Fiefs*, ni *Comtés*, & les *Chevaliers de Savoie* ſe font honneur de relever des nobles de *Quiers*, au terme du traité.

La nobleſſe de *Quiers* a toujours été très-nombreuſe; on y a compté juſqu'à 22 Commandeurs & Chevaliers de Malte, vivans en même temps, & dont pluſieurs étoient Grands-Croix; & cette nobleſſe étoit ſi ancienne, que les meilleures maiſons de Savoie ſe font gloire de tirer leur origine de

(*g*) Elle fut toujours alliée avec la République d'*Aſt*, depuis l'an 1168, juſqu'en 1307, on en a des traités, des années 1168, 1191, 1194, 1259, 1273 & 1307. Elle a été alliée avec les *Comtes de Savoie*; avec la Ville de *Tortone*; les Communes de *Dioſaſco de Cervere*, & *de Caverno*; on a même un traité d'alliance avec l'Evêque de *Turin*, malgré ſes anciennes prétentions. Ce traité eſt de l'année 1259. On a auſſi des traités avec le Marquis de *Saluſs*, de l'an 1276, avec la Ville d'*Albe*, en 1227; avec ROBERT, Roi de Naples, & la Reine JEANNE, ſa mere, en 1338 & 1345.

Digitized by Google

cette Ville. Il y a eu jusqu'à 90 maisons nobles de *non-Albergues* qui, avec les sept maisons des *nobles Albergues*, & leurs différentes branches, formoient plus de 120 maisons nobles dans la Ville & République de *Quiers*.

Depuis le traité de 1347, les nobles ont perdu une partie de leur autorité dans le Gouvernement, qui étoit *Aristocratique* auparavant. Les *Princes de Savoie*, y ont établi un *Lieutenant* ou *Vicaire*, qui réside à *Quiers*; ce *Lieutenant* ou *Vicaire*, est choisi par le Prince, sur quatre Chevaliers, élus par les *Nobles* & par le Peuple de *Quiers*; cette Ville est donc gouvernée présentement par une assemblée *de Nobles & de Marchands*, dont chaque Congrégation a un Syndic à sa tête, qui doit être élu & établi tous les ans, avec la Compagnie qui doit former le Conseil. Cette Compagnie propose quatre Chevaliers externes, pendant la vacance du Vicariat & Rectorat; sur ces quatre élus, le *Prince* choisit celui qu'il juge à propos, ensuite le Chevalier élu, entre solemnellement dans la Ville, & prête serment, sous le nom du *Prince*, de conserver la Ville & Domination dans tous ses privileges. Ce serment est prêté par les *Présidents élus Nobles* & par le Peuple, & ils ont autant d'autorité que le *Gouverneur* ou *Vicaire*.

Tel est l'état actuel du Gouvernement de la République de *Quiers*, qui occasionna beaucoup de contestations & même des actes d'hostilité, entre *les Nobles d'Albergues*, & ceux *de non-Albergues*, qui disputoient aux premiers des droits de préséance, & des privileges, dont ils avoient toujours joui; ces contestations, furent terminées par trois Edits & Ordonnances du Conseil-Souverain de *Quiers*, & de LOUIS, Duc de Savoie, des années 1422, 1444 & 1445, à l'avantage *des Nobles d'Albergues*, comme on le dira ci-après.

Les *Nobles d'Albergues de Quiers*, étoient nommés, dans les premiers temps; *di Ospizio*. Ils furent appellés ensuite *de Albergo*. C'étoient des nobles, riches & puissans, dont les Palais étoient ouverts aux *Souverains*, aux *Princes* & aux *Etrangers* illustres, pour l'honneur & l'utilité de la République. Suivant le Conseil de *Théophraste*, rapporté par *Cicéron*, *Liv. 2. de ses Offices*, *ch.* 18; « Rien n'est plus beau (en parlant de l'hospitalité) que » de voir les maisons des Personnes illustres, ouvertes à d'*Illustres Hôtes*; » & il y va de l'honneur de la République, que les Etrangers trouvent » une sorte de libéralité en usage parmi nous, &c ». *Est enim valde decorum .... patere domos hominum illustrium, illustribus hospitibus: idque etiam Reipublicæ est ornamento, homines extraneos, hoc liberalitatis genere, in Urbe nostrâ non egere*, *&c.* On verra, dans la suite, que l'Empereur HENRI VII logea dans le Palais D'ARDICION BROGLIA, I. du nom, l'an 1310; & que Sa Majesté Impériale y reçut l'hommage du Seigneur de *Brotio*, à cause de plusieurs Châteaux qu'il tenoit dans la mouvance de l'Empire.

Ces *nobles d'Albergues* de *Quiers*, au nombre de sept familles, riches & puissantes, étoient les *Balbi*, *Grabaldenghi*, *Merlenghi*, *Abuzani*, (*ou Costi*) *Mercandigli*, *Benzzi*, & *Pigloli*. Ces sept familles ont toujours eu de grands priviléges sur les autres nobles de la République. Ils étoient riches & puissans, avoient leurs Palais, & leurs fortereſſes, chacun dans

Digitized by Google

un quartier de la Ville, qui portoit leur nom ; ils étoient revêtus des premieres charges de la République, comme celles de *Conſul*, de *Podeſtat*, ou *Puiſſance de Quiers*, de *Recteur*, de *Sages de la guerre* (*h*), dont il avoit ordinairement le commandement, ſous le titre de *Dux Cherii Militiarum* ; enfin, ils paſſoient pour les Fondateurs de la République, d'après une tradition ancienne, & ce titre ne paroît pas leur avoir été conteſté. Ils ont même conſervé une partie de ces anciens priviléges, depuis le traité de 1347, & les Ducs de Savoie les y ont confirmés contradictoirement avec les *nobles de non-Albergues*, par les Edits de 1422, 1444 & 1445.

Ces priviléges conſiſtent en ſubſtance : 1°. En ce que l'élection des Magiſtrats du Conſeil-Souverain doit ſe faire par écrit, & être communiquée aux *nobles d'Albergues*, & à tous les Membres du Conſeil, qui peuvent y faire les changemens qu'ils jugent à propos, pendant le gouvernement de chaque Lieutenant ou Vicaire.

2°. Que des quatre ſceaux de la République, l'un doit être aux mains du Syndic, choiſi parmi les *nobles d'Albergues* ; le ſecond doit être mis à la Communauté des *nobles de non-Albergues* ; le troiſieme au Lieutenant ou Vicaire ; & le quatrieme au Recteur du Peuple. Il en fut fait un cinquieme, qui doit toujours être tenu par un noble des *Balbes*, qui devoit toujours être un des quatre Sages de la guerre ; & il fut ordonné, en 1422, que toutes les Bulles & les actes de la Communauté, ſoit pour les dépenſes, ſoit pour l'adminiſtration des fonds communs, ſeroient ſcellés de cinq ſceaux, ſous peine de nullité des actes. Voilà encore un privilége des *nobles d'Albergues*, d'avoir deux ſceaux ſur cinq, puiſque le premier doit être aux mains du Syndic, choiſi par les *nobles*, & que le cinquieme devoit toujours être aux mains de celui des *Balbes*, qui ſeroit un des quatre Sages de la guerre. Or, les *Balbes* ſont d'une des ſept *nobles* familles *d'Albergues*.

3°. Qu'à la fin du gouvernement de chaque Vicaire, il doit remettre ſon ſceau à une des puiſſances d'*Albergues ;* au moyen de quoi, dans ce cas, il doit y avoir trois ſceaux aux mains des *nobles d'Albergues*.

4°. Que les *nobles d'Albergues* doivent toujours avoir la préférence ſur les autres nobles, quoique plus âgés qu'eux, à moins que ces *non-Albergues* ne ſoient revêtus de quelqu'office qui leur donne la préſéance ſur les *Albergues*, pendant le temps de l'adminiſtration, & entre les *nobles d'Albergues*,

---

(*h*) UBERT BROGLIA étoit *Sénateur* au Conſeil-Souverain, en 1254 ; — BENOIST BROGLIA étoit *Recteur* en puiſſance, en 1313 ; — MATTHIEU BROGLIA étoit *Sénateur*, en 1317 ; — MELANIN BROGLIA étoit *Sénateur*, en 1320 ; — PHILIPPON-BROGLIA l'étoit en 1332 ; — JEAN BROGLIA, l'étoit en 1361 & 1362. — MATTHIEU BROGLIA étoit Préſident au Conſeil-Souverain, en 1362 ; JEAN BROGLIA, fut député par le Conſeil, pour traiter des intérêts de la République, en 1415, avec LOUIS, Duc de Savoie ; — MATTHIEU BROGLIA, fut envoyé en ambaſſade auprès de la *Ducheſſe de Savoie*, à l'occaſion des priviléges de la Ville, & fut encore envoyé en ambaſſade, avec *Georges Berton*, qui étoit un *Balbe*, & avec *Adrien de Villa*, & le Co-Seigneur de *Baldezain*, auprès de PHILBERT, Duc de Savoie, pour les intérêts de la République, en l'année 1474 ; le même MATTHIEU BROGLIA, fut élu pour la réformation du Conſeil de *Quiers*, en 1497 ; & il convoqua une Aſſemblée générale, &c.

toutes

toutes choſes égales, le plus âgé doit précéder les autres. *Edit de* 1444.

5°. Le Conſeil de la République devoit être compoſé d'un tiers, ou de quarante Conſeillers des *nobles d'Albergues*, & des deux tiers de la Commune, mais il en fut ajouté deux de plus aux quarante des *d'Albergues*, qui devoient être pris parmi les *nobles*, ſuivant l'Edit de LOUIS, Duc du Savoie, de l'année 1445, parce que, dit ce Prince, il ſavoit par expérience que la République & l'Etat ſeroient gouvernés plus honnêtement, par les *nobles d'Albergues*, que s'ils étoient régis & adminiſtrés par le peuple.

6°. Le même Edit, en réglant la forme des élections, ordonna qu'il y auroit toujours ſept *nobles d'Albergues*, dans celle du *Lieutenant-Général* ou *Vicaire*, deux dans celle de *Sage de la guerre*, deux dans celle du *Recteur* & *Gouverneur* des biens de la République, & un dans celle des *Syndics* de la Commune, & dans celles des Juges qui doivent connoître des cauſes d'appel; de maniere que rien ne peut ſe faire ſans le concours de ces principales familles.

7°. Si quelqu'un des *nobles d'Albergues* prend le bonnet de Docteur, ou s'il prend le parti des armes, il a droit, en qualité de Docteur ou de Militaire plus anciens que lui, parmi les autres *nobles*, ſoit dans les aſſemblées ou ſéances, où doivent ſe traiter les affaires de la Ville & de la République, &c. Il n'y avoit, entre ces ſept familles, aucune diſtinction, aucuns priviléges, ni préſéance; elles étoient toutes égales entr'elles, & il n'y avoit que l'âge qui régloit la préſéance.

Maiſon de BROGLIA, *une des ſept familles d'*Albergues.

On pourroit étayer ce point de fait d'une infinité de monumens & de titres publics, & de particuliers, qui le conſtatent; mais après avoir démontré que les BROGLIA & *Gribaldi* étoient de la famille, & deſcendoient d'un tronc commun (*i*), il ſuffit de prouver que cette maiſon a toujours été comptée parmi les *nobles d'Albergues*, & de rapporter les termes des

(*i*) Ce point de fait eſt encore prouvé, 1°. par le traité de paix, conclu entre les *Balbes* & les *Gribaudenghes*, par la médiation de *Jean*, Evêque de Turin, & de *Barthélemi Chiguino*, Lieutenant d'*Amédée*, Comte de Savoie, le 16 Mars 1377, Indiction 15, où les quatre branches de la maiſon de *Gribaldi* ſont réunies contre les *Balbes*. 2°. Par le certificat délivré à ANTOINE BROGLIA, Capitaine au Régiment de Génevois, le 12 Janvier 1675, par *Jean*, Baron de *Launay* & du *St.-Empire*, Généalogiſte du Roi Catholique, qui atteſte que les ancêtres dudit ANTOINE BROGLIA, ſont Fondateurs de la Ville & République de *Quiers*, d'après les Hiſtoriens & mémoires généalogiques, extraits de la Bibliotheque du feu Archiduc ALBERT D'AUTRICHE.

3°. Par le Diplôme impérial, du 28 Mai 1759, rapporté ci-après, au quatorzieme dégré, par lequel le feu Empereur a reconnu cette qualité, & celle de Fondateur des *Dominicains*, & du Monaſtere de *Saint-André*, en ces termes: *Conſiderantes quàm conſpicuo ſanguine, quamque pervetuſtâ Pedemontii Proſapiâ magnificus ſincerè nobis dilectus Victor-Franciſcus Dux de Broglie, ortus ſit, authenticis nempe conſtare documentis, inſignem hanc ſtirpem imam eſſe ex illis ſeptem familiis, nobilitate antiquiſſimâ clariſſimis, quæ à pluribus retrò ſæculis, non ſolùm memoratam civitatem ſed & ibidem, jam Sancti Dominici tempore Monaſterium Fratrum, ejuſdem nominis nec non Paulò poſt aliud, Virginum ſub nomine Sanctæ Mariæ de domo Dei, nunc autem Sancti Andreæ nuncupatum fundavit.* Voyez ci-après ſous le premier dégré, les fondations de ces deux Monaſteres.

Edits de 1422, 1445 — 1447, rendus sur les conteſtations mues entre les *nobles d'Albergues* & les autres nobles. On voit, dans celui de 1422, ces ſept familles déſignées, ſous les noms de *Balbi*, *Gribaldenghi*, *Merlenghi*, *Albuzani*, *Mercandigli*, *Beuzzi* & *Pigloli*.

Dans celle de 1445, à l'occaſion des quarante Conſeillers, qui doivent être parmi les *nobles d'Albergues* & des deux autres, qui doivent être ajoutés à ce nombre; ces ſept familles ſont encore déſignées ſous les noms de *Balbis*, de *Coſtis* (*branche des Albuzanis*) de *Gribaudenghis*, de *Merlenghis*, de *Beuzzi*, de *Mercandila* & de *Pilloribus*.

Et dans l'Edit de 1447, ces ſept familles y ſont repréſentées par des députés, qui ſont: *Andrea*, *Bertono Joanne*, *Ratti* (*rameau de Broglia*) *Xandrio Simeoni Joannino*, BROGLIA & *Triglino Mercandiglo*. Ces cinq députés y ſtipuloient, tant pour eux, & en leur nom, que pour & au nom des autres *Albergues*.

La maiſon de BROGLIA eſt alliée des autres familles *d'Albergues*, telles que celles de *Merlo*, ou de *Merlenghis*, de *Beuzzi*, de *Balbis*, & des meilleures familles du pays, telles que celles de *Parpaglia*, *Villa*, *Pelleta*, *Tana*, & *des Comtes de Favria*, *&c.* Ce fut vers l'an 1200, comme on l'a déja dit, que la maiſon de *Gribaldi* ſe diviſa en trois branches, connues ſous les noms de *Gribaldi*, *Broglia* & de *Bullio Gribaudenghes*. On ignore l'époque de cette diramation, parce que tous les titres anciens ont été anéantis dans l'incendie de la Ville, ordonné par l'Empereur FRÉDERIC; mais on voit, par quelques titres particuliers, que RODOLPHE BROGLIA, & BONJEAN, ſon fils, vivoient en 1178 & 1180 (*k*). La branche de Broglia s'étoit multipliée en 1200, au point qu'elle étoit déja diviſée en quatre rameaux, dont les chefs ſont: — 1. UBERT BROGLIA, d'où deſcendent M. le Maréchal de BROGLIE, & M. le Marquis de BROGLIE, la branche de Provence & celle de Turin; — 2. JEAN & GUARNERIUS BROGLIA, freres; — 3. GUILLAUME; — 4. GUI BROGLIA; la deſcendance des trois dernieres branches s'eſt éteinte dans le quinzieme ſiecle. On voit, parmi leurs deſcendans: BENOIST BROGLIA, Recteur & Puiſſance de *Quiers*, en 1313; MATHIEU BROGLIA, au nombre des Sénateurs du Conſeil Souverain, en 1317: PHILIPPON BROGLIA, Recteur & Puiſſance, en 1361 & 1362; & MATTHIEU BROGLIA, Préſident du Conſeil-Souverain, en la même année 1362.

Comme on n'a pas la filiation de RODOLPHE BROGLIA, juſqu'à UBERT, on ne commencera la généalogie de cette Maiſon qu'à cet UBERT, qui a vecu depuis l'an 1200, juſques vers l'an 1263. Il étoit au nombre des Sénateurs, en 1254. Depuis ce temps, juſqu'à M. le Maréchal & M. le

(*k*) On trouve RODOLPHE BROGLIA, & BONJEAN, ſon fils, dans un contrat de vente qu'ils firent, le 15 Décembre 1178, à *l'Hôpital de St.-Jacques de Turin*. RODOLPHE BROGLIA, fit un accord avec le Prévôt de Turin, en la même année. Le même RODOLPHE, & BONJEAN, ſon fils, furent temoins, en 1180, dans l'acte de foi & hommage, que *Milon*, Evêque de Turin, fit à *Jean Caburo*. RAYMOND BROGLIA garantit, en 1200, le traité de paix fait entre la Ville de *Turin*, & celle de *Quiers*.

Digitized by Google

Marquis de BROGLIE, la deſcendance d'UBERT BROGLIA eſt juſtifiée par une multitude de titres inconteſtables.

Filiation ſuivie de la Maiſon de BROGLIE.

I. UBERT BROGLIA, étoit Sénateur du Conſeil-Souverain de *Quiers*, en l'année 1254, ſuivant un acte, en bonne forme, tiré des Archives de la Ville & de la République. Il étoit mort en 1263, ſuivant un conſignement tiré des mêmes Archives, de la même année, en 1263, par lequel, ANDICION BROGLIA, *filius quondam UBERTI BROGLIA*, fit le conſignement de ſes biens.

La maiſon de BROGLIA étoit riche & puiſſante dès ce temps-là, puiſqu'elle fit deux fondations conſidérables du vivant d'UBERT BROGLIA; la premiere eſt celle de l'Egliſe & du Monaſtere des *Dominicains*, faite l'an 1220, du vivant de *Saint Dominique*; ce fait eſt rapporté par l'Auteur de la deſcription de la Ville & République de *Quiers*, qui dit: « que ce » Monaſtere, & l'Egliſe des *Dominicains*, eſt mis au nombre des plus » beaux édifices; que ce monument fut conſtruit par *Saint Dominique*, » qui vivoit à *Quiers*, en 1220; & que la famille de BROGLIA de *Gribau-* » *denghes* lui donna les fonds, & en jetta les premiers fondemens avec la » famille de *Villa*: *nec minus præfulget cœnobium, templumque Domino Dominico Sacrum ab ipſomet Sanctiſſimo Patriarcha, in hac Urbe de Gente, anno* 1220, *extructum, familiâ* BROGLIA *de Gribaldis, ſitum ac prima fundamina ſubpeditante, unà cum familiâ de Villa.*

L'Auteur de l'Hiſtoire & des Miracles de *Notre-Dame de l'Annonciade*, rapporte le même fait, en diſant que la Ville de *Quiers* a toujours eu tant d'amour pour la piété, que du vivant des deux glorieux *Patriarches*, *St. Dominique* & *St. François*, les perſonnes les plus illuſtres de cette Ville donnerent les fonds pour bâtir deux Monaſteres; que la famille *Siméona* fonda les *Franciſcains*, & la famille de BROGLIA de *Gribaudenghes*, celle des *Dominicains*: *Gloriandoſi haver havuto perſonaggi coſpicui da queſta citta, che tanto inclinata alla pieta, anche viventi due glorioſi Patriarchi, S. Dominico, & S. Franciſco, aſſagnandoli luogo pro fondar Monaſtero, à queſto la famiglia Simeona, ed à quello la Gribalda* BROGLIA, *ambe due nobiliſſime.*

Depuis ce temps, la maiſon de BROGLIE a toujours eu ſes droits de ſéance & de ſépulture dans le chœur de l'Egliſe des *Dominicains*, en qualité de Fondateurs (*l*). Les prédéceſſeurs de M. le Maréchal de BROGLIE y ont leurs tombes en marbres: LOUIS BROGLIA, Prieur de Veniſe

(*l*) Ce droit de Sépulture eſt prouvé par les teſtamens de BERNARDIN & de PIERRE BROGLIA, de *Barthélemi de Villa*, femme dudit PIERRE DE BERNARDIN BROGLIA, II. du nom, de JULIEN & D'AMÉDÉE DE BROGLIA, & de FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIA, & de *Revel*, Marquis de Sénonches, des 10 Octobre 1473, 27 Septembre 1504, 10 Mars 1521, 3 Février 1559, 3 Novembre 1570, 6 Octobre 1619, & 29 Juin 1656, par leſquels ces Seigneurs ont ordonné leurs Sépultures dans le chœur de l'Egliſe des *Dominicains*.

Digitized by Google

Bailli de St.-Etienne, & Amiral des Galeres de Malte, y a son tombeau en marbre, élevé au-dessus, sa tombe, avec sa représentation en marbre blanc, au-dessus, avec son épitaphe, en style lapidaire.

La seconde fondation, est celle de l'Eglise & Monastere des Religeuses de la *Maison-Dieu*, connue aujourd'hui sous le nom de *Saint-André*, fondée en 1256, par *Douce*, veuve de GUILLAUME BROGLIA, & *Mathilde Guialardi*; on a l'acte de fondation en original. Ce Monastere est de l'Ordre de Citeaux. Ces deux Fondatrices, en dotant ces Maisons de biens considérables, s'y consacrerent au service de Dieu; &, en 1597, le Cardinal *Bandino* & CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, réunirent, à cette maison le *Monastere de Bonlieu*; les biens de ce Monastere, joints à ceux de l'ancienne fondation, forment aujourd'hui un revenu de 50000 ₶ de rente; & l'usage établi de tous temps, est de ne recevoir que des filles de qualité dans cette Maison. La *Princesse de Savoie*, fille du feu Roi, fut nommée Abesse de Saint-André: elle mourut quelques années après; depuis ce temps, la Communauté écrivit à M. le Maréchal de BROGLIE, & le pria de lui accorder une Abesse de son nom.

II. ARDICION BROGLIA, assista à la donnation de la quatrieme partie du Château de *Guarnono*, en 1231, il se trouva avec GUI, & GUARNERIUS BROGLIA, dans un consignement de l'an 1263, où il est dit: *Ardicini filius quondam Uberti Brogliæ*. Il est au nombre des Seigneurs qui promirent à la Commune de *Quiers*, & à tous & chacun des *Balbes*, d'observer & de garder les treves & Ordonnances de *Guillaume de Gorzano*, *Podestat de Quiers*, pendant tout le temps du Gouvernement, & trois jours après son expiration, suivant un acte de 1271. Il vivoit encore en 1310, l'Empereur HENRI VII, logea, cette année là, dans son Palais, à *Quiers*, suivant l'acte d'investiture que ce Prince accorda à *Aimonet de Castro-Monte de Brozzio*, tant en son nom, qu'au nom de *Guibert*, de *Joannet*, & *Hubertin*, ses freres, Seigneurs de Manletti, Ponletti, Vimbletti, de Trembinello, Henri de la Porte, & autres, des Châteaux de Brozzi, de Castro-Monte, de Montalange, & de Strabinelli; datté de *Quiers* & du Palais D'ARDICION BROGLIA, le 8 Novembre 1310, *in nomine Domini amen: anno à Nativitate ejusdem milesimo trecentismo-decimo, indictione 8. dieque 8 Novembri in loco chieri in Palatio Ardicionis Brogliæ*. Il laissa deux fils; savoir: — 1. JEAN BROGLIA, Recteur de la Société de St.-Georges, en 1357, & *Podestat de Quiers*; — 2. & MÉLANIN BROGLIA, qui suit:

III. MÉLANIN BROGLIA, Sénateur au Conseil-Souverain de *Quiers*, fils D'ARDICION, suivant un acte du 12 Août 1278, passé au Conseil-Souverain de *Quiers*, à l'occasion du Grand-Hôpital de *Quiers*, vivoit encore en 1342, comme il est justifié par une Procuration, du 4 Mai de la même année, donnée par JEAN BROGLIA, *filius quondam ARDICIONIS BROGLIÆ*; & par autre ARDICION, *Saglanbin & Simondon BROGLIÆ, fratres filii quondam MELANINI BROGLIÆ, filii dicti quondam ARDICIONIS BROGLIÆ*, à BENOIST BROGLIA, par laquelle ces quatre Seigneurs l'établissent leur Procureur-Général: *ad omnia & singula eorum negocia gerenda & administranda*. Cet acte prouve QU'ARDICION

Digitized by Google

BROGLIA, fils D'UBERT, eut deux fils, JEAN & MÉLANIN, & que MÉLANIN fut pere d'ARDICION, II. du nom, de SAGLANBIN & SIMONDON.

Pour MÉLANIN BROGLIA, ſecond fils D'ARDICION, il eut trois fils; ſavoir: — 1. ARDICION, II. du nom; — 2. SAGLANBIN, qui vivoit en 1342, de la poſtérité duquel nous allons parler d'abord; — 3. & SIMONDON, ou SIMON, qui continua la poſtérité.

SAGLANBIN eut trois fils: HENRI, ETIENNE & GAUTIER, qui vivoient en 1366. On ne connoît pas la poſtérité des deux derniers.

Mais HENRI BROGLIA, fils aîné de SAGLANBIN, eut un fils, nommé CECOLE, c'eſt-à-dire, Franciſco BROGLIA, connu de tous les Hiſtoriens du pays, ſous le nom du Capitaine BROGLIA, Souverain d'Aſſiſe, qui, au rapport de *Paul-Jove* de *St.-Antonin*, Evêque de Florence, & des Auteurs qui ont écrit des affaires d'Italie, donna les preuves les plus ſignalées de ſon courage & de ſon expérience militaire, depuis l'an 1385, juſqu'en l'année 1400, pendant les guerres de Milan & de Florence. Il paſſa quelques-temps de ſa jeuneſſe à Turin, & ſe retira enſuite à Rimini, où, ayant épouſé *Jeanne de Montelio*, iſſue d'une noble famille Patricienne de *Trin*, dans le Mont-Ferrat, il y fixa ſa demeure. *Jean-André Irico*, Hiſtorien de cette Ville, qui parle de ce Général avec éloge, convient qu'il n'étoit pas originaire de *Trin*, mais qu'il y a demeuré pluſieurs années: Tous les autres Hiſtoriens ſe trompent, en diſant qu'il étoit de *Trin*, *de Tridino vel Tridinenſis*: il y demeuroit en 1398, quand *Galéas*, Vicomte, Duc de Milan, fit alliance avec lui. On a la Patente de ce Prince, donnée à *Pavie*, le 7 Mars 1378, conçue en ces termes: *Nos Joannes Galeas, Vice-Comes, Dux Mediolani, conſiderantes eggregia geſta ſputabilis & ſtrenui militis Cecoli Broglie, nobis viſum fuit plurimum prodeſſe poſſe extentioni & conſervationi ſtatûs noſtri, ſi egregius hic miles cum ejus equitum & peditum, turmâ noſtro exercitui adderetur. His ideò attentis, præfatum generoſum militem Cecolum Brogliam cariſſimum noſtrum, cum ejus ſquadrâ exercitibus noſtris aggregamus, aſſignato eidem ſtipendio Florenorum bis mille, pro quâlibet menſe, mandantes, &c.*

Le Duc de Milan battit l'armée des *Florentins*, avec le ſecours du Capitaine BROGLIA, qui ſe diſtingua dans pluſieurs rencontres, pendant cette campagne. Les avantages que ce Général remporta ſur l'armée de cette République, lui firent un honneur infini, le rendirent formidable aux *Florentins*, comme il eſt prouvé par deux Arrêts du Conſeil de Florence, des 22 & 23 Octobre 1398; mais la paix ne fut pas plutôt conclue entre cette République & le Duc de Milan, que les Florentins l'engagerent à prendre le commandement de leur armée, ſuivant le traité qu'ils firent avec lui, dès le même mois d'Octobre 1398, moyennant 2000 florins d'or par an, que la République s'obligea à lui payer durant ſa vie, à commencer du premier Novembre de la même année. Il eſt qualifié, par ce traité: *Strenuum militem Dominum Brogliam, filium Arrigi (id eſt Henrici) de Tridino.* Dès le 16 du même mois de Novembre, la République lui envoya 8000 florins d'or, pour les ſervices qu'il venoit de lui rendre. Il lui en rendit encore de plus importants par la ſuite, ſuivant le témoignage de *Jean-André*

Digitized by Google

Irico, dans son Hiſtoire des *Princes de Mont-Ferrat*, & des exploits des hommes illuſtres, depuis l'an 1320, juſqu'en 1400. *Sequenti anno*, dit cet Hiſtorien, *Seneſes Florentinorum & Perufinos Eccleſiæ hoſtes aggreſſus cædibus atque agrorum populatione mulctavit. Hinc in Piſcenum Degreſſus Malateſtas inſigni victoria fregit, multis ex eis captis & non paucis interfectis, tum in Caſſentinum delapſus, & adverſus comitem Puppii dimicans, Octobri menſe, ſpoliis oneſtus Aſſiſium regreſſus eſt.* Les Florentins ont fait délivrer à M. le Maréchal de BROGLIE une copie authentique de ce traité, & des copies des états de ſes appointemens, des gratifications & frais de la guerre, & des ſommes payées au Medecin, envoyé par la République à *Empoli*, où il mourut de la peſte, en 1400, & de celui des frais de ſes obſeqnes, dont la République voulut faire la dépenſe, en reconnoiſſance des ſervices ſignalés que ce grand homme lui avoit rendus: elle fit tranſporter ſon corps d'*Empoli* à Florence, où il fut inhumé très-honorablement, dans l'Egliſe de la Cathédrale, nommée depuis : *Sancta Reparata*; cette Egliſe fut réparée vers le milieu du ſeizieme ſiecle, & pavée de marbre en entier, au moyen de quoi, les tombeaux & les inſcriptions diſparurent, & il n'en reſte plus aucun veſtige. Mais les Hiſtoriens & les mémoires, conſervés aux Archives de la République, atteſtent unanimement ce point de fait (*m*).

Toutes les dépenſes faites par la République, ſuivant les différens états (ſauf erreur de calcul) montent à 124744 florins d'or, pendant le cours d'environ deux années & demie, que ce Général a commandé l'armée des *Florentins*. Il étoit Souverain du Comté d'*Aſſiſe*, ce fait eſt atteſté par un extrait en bonne forme d'un livre ancien des réformations de cette Ville, duquel on a tiré neuf Ordonnances, des 23 Janvier, 18 Mars & 14 Avril 1399, rendues par ce Souverain; il s'y qualifie *Magnificus, Dominus Dominus* BROGLIA, de *Tridino, miles Capitaneus Confalonerius & Generalis Dominus civitatis, & Comitatus Aſſiſii*; & il parle en *Souverain* dans ces Ordonnances. Il mourut, diſent les Hiſtoriens, dans le temps qu'il méditoit de plus grandes entrepriſes. *Bernardin Corio*, dans ſon *Hiſtoire de Milan* parle des exploits militaires de ce grand Capitaine, de l'année 1385. Il paroit qu'il mourut jeune, & que ſa vie militaire ſe réduit à quinze ou ſeize années de guerre continue. *Jeanne de Montilio*,

(*m*) *Jean-André Irico*, lui donne le nom de CECOLE BROGLIA, & dit qu'il mourut le 15 Juillet 1400, *Veneno tactus*. Il ajoute qu'il commanda l'Armée du Pape BONIFACE IX, en 1395; qu'il battit les Souverains ennemis de l'Egliſe, & que les citoyens d'Aſſiſe, s'étant révoltés contre *Cecolin*, leur Souverain, ſe ſoumirent au Capitaine BROGLIA, & le reconnurent ſous le titre de *Souverain*, de l'agrément du St. Pere; *ſed Aſſiſii, cives, in Cecolinum inſurgentes*, BROGLIAM, *annuente Pontifice, ſibi Dominum preficiunt. Irico* raconte enſuite les exploits du Capitaine BROGLIA, & il ajoute qu'il mourut en 1400, *dum majora meditaretur in Caſtro Empolo contracto peſtifero morbo*, qu'il fut inhumé, aux frais de la République, dans l'Egliſe de Florence, en vertu du decret dudit Sénat. *Scipion Ammirato, Nicolas Ridolphi*, les annales de *Torli*, l'Hiſtoire de Florence de *Leonardo Aretino*, & tous les Auteurs qui ont écrit des guerres d'Italie, atteſtent le même fait.

Digitized by Google

ſa veuve, lui ſurvécut quarante-ſix ans au moins, ſuivant deux actes, des 10 Juillet 1439, & 15 Juin 1446. On voit, par le premier, qu'elle donna aux Religieuſes de *S. François de Cazal*, où elle s'étoit retirée, après le décès de ſon mari, la maiſon qu'elle avoit dans cette Ville, au quartier de *Brignan*, en circonſtances & dépendances. C'eſt aujourd'hui le Monaſtere de la Madeleine, qu'on dit être conſidérable, & dont elle eſt Fondatrice, & eſt qualifiée, dans cet acte, *Spectabilis Domina Joanna de Montilio, relicta, quondam ſpectabilis militis Broglicæ de Tridino.* Elle fit préſent, par le ſecond acte, à l'Egliſe de Cazal, d'un chef d'argent de Saint Evaſe, Patron de cette Egliſe, pour être placé ſur le Tabernacle.

CECOLE BROGLIA n'eut point d'enfans de ſon mariage avec *Jeanne de Montilio.* L'Hiſtoire nous apprend qu'il aima particuliérement TARTAGLIA, & qu'il l'adopta pour ſon fils & ſon héritier, parce que HENRI BROGLIA, ſon pere, qui lui a ſurvécu, n'avoit point eu d'autres enfans; c'eſt ſous ce grand Homme, que ſe ſont formés les plus grands Généraux de ſon temps: tels que *Laurent Sforce, Tartalia, Catignola*, &c. & quand on louoit un Capitaine, recommandable par ſa bravoure & ſon expérience militaire, on diſoit de lui: c'eſt un BROGLIA; *Egli è Broglieſco in ogni parte.*

Un Poëte de ſon temps fit ce diſtique à ſa louange:

Neſcio cur poſitum fuerit tibi, Broglia, nomen,
B. ſiquidem dempto, gloria dictus eris.

IV. SIMOM *ou* SIMONDON BROGLIA, troiſieme fils de MÉLANIN, continua la poſtérité: il eſt qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, ainſi que JEAN BROGLIA, ſon fils, dans un contrat de vente fait audit JEAN BROGLIA fils, le 14 Mars 1410; il vivoit encore en 1376, & il intervint dans le traité de paix, fait par la médiation de l'Evêque de *Turin*, entre les Seigneurs de *Gribaudenghes* & les *Balbes*: 1. SIMONDON, ANTOINE PERRIN & JEAN BROGLIA, y ſoutenoient les intérêts de leur maiſon, contre celle des *Balbes*; il laiſſa cinq fils, qui ſont: — 1 JEAN BROGLIA, qui ſuit; — 2. ANTOINE, Chanoine de l'Egliſe Collégiale de *Quiers*, en 1394; — 3. LOUIS, Prévôt de la même Egliſe, en 1398; — 4. ETIENNE, Docteur, Chanoine Régulier de l'Ordre de St. Auguſtin, & Prévôt de l'Egliſe du St.-Eſprit de *Quiers*, en 1382; — 5. & GEORGES, Chanoine de la Cathédrale de *Turin*.

La filiation de ces cinq freres eſt prouvée, 1°. par un contrat de vente faite par leſdits ANTOINE & LOUIS BROGLIA, pour eux, & ETIENNE BROGLIA à JEAN BROGLIA, leur frere aîné, de la quatrieme partie qui revenoit audit ANTOINE BROGLIA, dans les biens de la ſucceſſion de SIMONDON, leur pere commun: 2°. celle de JEAN BROGLIA, eſt prouvée en particulier, par quatre contrats d'acquêts, des 12 Avril 1399, 6 Avril 1406, 15 Décembre 1412, & 20 Décembre 1415, où ledit JEAN BROGLIA eſt qualifié fils de noble & puiſſant Seigneur SIMONDON BROGLIA.

V. Haut & puiſſant Seigneur JEAN BROGLIA, Seigneur de Moxios &

Digitized by Google

d'Arygnano en partie, par acte du 20 Septembre 1427, épouſa *Béatrix Merlo*, fille de *Michelon Merlo de Merlenghis*; ce mariage eſt prouvé par une Sentence du Préſidial de Grenoble, rendue entre ledit JEAN BROGLIA, & le Seigneur de *Dodoli*, & par une autre Sentence, rendue par le College des Docteurs de la Ville de Florence, en faveur de ladite *Merlo*, touchant la ſucceſſion de *Michelon Merlo*, ſon pere.

De ce mariage, vinrent, 1°. JEAN BROGLIA, *dit* JOANNIN, chef de la branche qui s'eſt établie, vers l'an 1600, à *Aix en Provence*, d'où deſcendent M. l'Evêque d'Angoulême, M. de *Montbeau*, feu M. le Vicomte de BROGLIE, & feu M. de BROGLIE, dit de *Martigues*, mort Colonel & Aide-Major-Général de l'armée du Roi, en 1748; — 2. ETIENNE, Chanoine-Régulier de l'Ordre de Saint-Auguſtin, Prévôt de l'Egliſe du St.-Eſprit; — 3. MICHEL, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, reçu en 1448, d'abord Commandeur d'Inverno, & enſuite de Butilieres; — 4. MATHIEU, qui ſuit, d'où deſcendent M. le Maréchal & le Marquis de BROGLIE; — 5. JULIEN BROGLIA, mort en 1473, inhumé aux Dominicains de *Quiers*; — 6. LOUIS BROGLIA, marié, 1°. à *Iſabelle de Cinto*, d'une noble famille d'Avignon; 2°. à *Blanchette Bullio de Gribaudenghis*; & 3°. à *Bartholomée Taburro*, des Seigneurs de Vernono; il eſt chef de la branche reſtée à *Quiers*, & mourut en 1490; — 7. PIERRE BROGLIA, mort en 1467; — 8. & AMEDÉE BROGLIA, chef de la branche établie à *Turin*, qui eſt connue ſous le titre des Comtes de *Cazal-Bourgon*.

C'eſt de cette branche que ſont ſortis CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, depuis 1592, juſqu'en 1617; OCTAVE BROGLIA, Evêque d'Aſti; ANNIBAL, Chevalier de Malte, reçu en 1602, & NICOLAS Commandeur de Butilieres, & pluſieurs Commandeurs des Ordres de Saint-Maurice & de Saint-Lazare.

Cette filiation eſt prouvée, 1°. par une Sentence arbitrale, rendue entre *Jean Milon* & JOANNIN BROGLIA, fils de JEAN, tant en ſon nom, en qualité de Tuteur de JULIEN, LOUIS, PIERRE & AMEDÉE, que de Curateur d'ETIENNE & de MATHIEU, tous ſes freres, touchant les différends qu'ils avoient pour la propriété du Château de Moxior, & autres biens mentionnés au compromis du 26 Juin 1536. Cette Sentence donne l'ordre de primogéniture entre ſes freres. JEANNIN étoit l'aîné, puiſqu'il étoit Curateur de MICHEL, de MATHIEU, & Tuteur de JULIEN, LOUIS, PIERRE & AMEDÉE, qui étoient mineurs. Cette filiation eſt prouvée, 2°. par une Sentence, du 29 Janvier 1445; par une procuration de JOANNIN, & de MATHIEU BROGLIA, le 20 Avril 1444; & par pluſieurs actes, des 19 Février, 20 Mars 1450, premier Décembre 1451, 25 Novembre 1452, 14 Février, 7 Décembre 1454, 19 Juillet 1455; par les teſtamens de PIERRE & de JULIEN BROGLIA, des 3 Février 1457, & 10 Octobre 1473; & par pluſieurs autres, qu'il ſeroit trop long de rapporter.

On n'entreprendra point de comprendre, dans cette généalogie, celles des branches qui ſe ſont établies à *Quiers*, à *Turin* & à *Aix* en Provence; on ſe contente de continuer celle de la branche qui s'eſt établie en France, vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. VL.

Digitized by Google

VI. MATHIEU BROGLIA, Seigneur de Moxi, quatrieme fils de JEAN, & de *Béatrix de Merlo*, épouſa *Adrienne Parpaglia*, fille de *Jean Parpaglia*, de la maiſon des Seigneurs de *Reviliaſchi*, ſuivant un acte du 19 Février 1450, par lequel ledit MATHIEU BROGLIA reconnoit avoir reçu de *Jean Parpaglia*, 800 florins de Savoie, pour la dot d'*Adrienne Parpaglia*, ſon épouſe. De ce mariage, ſont iſſus; — 1. BERNARDIN, qui ſuit; — 2. & SIMON, ou SIMONDON BROGLIA. Cette filiation eſt prouvée par le teſtament de BERNARDIN BROGLIA, du 27 Septembre 1504, par lequel il ſe dit fils de noble MATHIEU BROGLIA; par ce teſtament, il établit SIMON BROGLIA, ſon frere, Tuteur de ſes enfans, nés & à naître, de *Barthelemie de Villa*, ſa femme.

VII. BERNARDIN BROGLIA, I. du nom, épouſa *Barthelemie* ou *Bartholomée de Villa*, ſuivant le teſtament de cette Dame, du 10 Mars 1521, & ſuivant un acte, du 18 Décembre 1525; & par ce teſtament, elle fait des diſpoſitions en faveur de DOMINIQUE BROGLIA, ſon fils aîné, & de LOUIS, Chevalier de St.-Jean de Jéruſalem. Du mariage de BERNARDIN BROGLIA, I. du nom, avec *Barthelemie de Villa*, vinrent: — 1. DOMINIQUE, Prévôt de l'Egliſe de Notre-Dame de Scala, & Prieur du Boſquet (*Boſqueto*); — 2. PIERRE, qui ſuit; — 3. MATHIEU, mort jeune, — 4. LOUIS, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, reçu en 1517, d'abord Commandeur de *Tortone*, ſuivant une Bulle du Pape PAUL III, du 8 Mars 1539; un acte, du 4 Février 1535; & une lettre du Grand-Maître, du 2 Décembre 1558. Il fut enſuite Bailli de St.-Etienne, puis Amiral des Galeres de Malte: on a des copies en bonne forme de ſes lettres. Il ſe diſtingua par ſon courage à la défenſe du Fort St.-Elme, en mil cinq cent ſoixante-cinq. Il a été inhumé dans l'Egliſe des Dominicains, au tombeau de ſes ancêtres, où l'on voit le ſien de marbre blanc aux pieds des gradins du *Sancta-Sanctorum*; — 5. AMEDÉE BROGLIA; — 6. MARGUERITE; — 7. & une autre fille naturelle, nommée *Jeanne*. Cette filiation eſt prouvée, 1°. par le teſtament de BERNARDIN BROGLIA, du 27 Septembre 1504; il s'y dit fils de noble MATHIEU BROGLIA; il y nomme, outre ſon pere, ſa famille & ſes enfans, ſes freres & ſes deux ſœurs naturelles, & ordonne ſa ſépulture dans l'Egliſe des Dominicains, au tombeau de ſes ancêtres; & par ſon Codicile, du 12 Septembre 1521, il legue mille écus d'or à MARGUERITE BROGLIA, ſa fille légitime, & deux cens à JEANNE BROGLIA, ſa fille naturelle; 2°. par le teſtament de ladite *Barthelemie de Villa*, par ſes diſpoſitions, en faveur de DOMINIQUE & de LOUIS BROGLIA; 3°. par pluſieurs actes des 9 Décembre 1525, & 20 Juillet 1526, & 4°. par l'acte de partage fait entre DOMINIQUE, MATHIEU, ET AMEDÉE BROGLIA, le 4 Avril 1526.

VIII. PIERRE BROGLIA, acquit le fief de Santena, de *Julien de Marcandillo*, par contrat du 27 Février 1525, & partie des pâturages de BROGLIA & de BROGLIETTA, ſitués à *Quiers*, par contrats des 15 Décembre 1525, & 23 Avril 1529; on a déja dit qu'une partie de ces pâturages appartenoit anciennement à la maiſon de *Gribaldi*, & la ſeconde

branche de cette maiſon en prit le nom; ſur la fin du douzieme ſiecle, PIERRE BROGLIA épouſa *Anne Nicoline Berton de Balbis*, ce qui eſt prouvé par une tranſaction, du 9 Décembre 1525, indiction 13, paſſée entre lui & ſes freres, héritiers de *Barthelemie de Villa*, leur mere, d'une part, & *Jean-Jacques Purpaglia*, des Seigneurs de *Revegliaſchi*, *Marie d'Alix Berton*, leur tante naturelle, d'une ſeconde part, & avec leur autre tante *Marie Berton*, veuve de *Jean Odon Dodoli*, d'une autre part, ſur la ſucceſſion d'*Andriette Berton*, leur Aïeule maternelle; 2°. par ſon teſtament, du 3 Février 1559, par lequel il légua à ladite *Anne-Nicoline Berton*, ſa dot & augment de dot, *pro ut in inſtrumento dotali continetur*, à condition qu'après ſa mort, cette dot retourneroit aux héritiers univerſels du teſtateur; il fit encore pluſieurs autres legs, légua même une ſomme ſuffiſante, pour marier neuf filles; ordonna que FRANÇOIS BROGLIA, fils de MATHIEU, ſeroit nourri & entretenu tant qu'il voudroit demeurer avec ſes héritiers univerſels, & dans le cas où il ſe retireroit, il lui aſſigna des fonds ſuffiſans, du conſentement de DOMINIQUE & de LOUIS BROGLIA, ſes freres.

Ses enfans furent: — 1. AMEDÉE BROGLIA; — 2. BERNARDIN, qui ſuit; il les nomma tous les deux ſes héritiers univerſels par égale portion; — 3. & MARIE, à laquelle il légua 1200 écus d'or, & conſentit que cette ſomme fût augmenté par ſes tuteurs, s'ils jugeoient à propos qu'elle ne fût pas ſuffiſante pour la marier; & en cas de décès de ces deux fils, il inſtitua DOMINIQUE & LOUIS BROGLIA, ſes freres, ſes héritiers univerſels, à condition qu'après leur décès (ſans enfans) la ſubſtitution retourneroit au fils aîné de JEAN BROGLIA, fils D'AMEDÉE, ſon frere. Il établit pour tuteur à ſes deux fils, & à ſa fille, *Anne-Nicoline Bertoni*, ſon épouſe, tant qu'elle reſteroit veuve; & en cas de convol, DOMINIQUE & LOUIS BROGLIA, ſes freres, & à leur défaut, JEAN-ETIENNE BROGLIA, & *Jean-Jacques Benzzi*.

AMEDÉE, fils aîné de PIERRE, embraſſa le parti de l'Egliſe; fut reçu Docteur en Droit Civil & Canonique, & pourvu d'une Prébande dans l'Egliſe Collégiale de *Quiers*, par lettres d'*André de Monté*, Vicaire-Général, & de *Céſar Cibo*, Archevêque de Turin; enſuite de la Chapelle de St.-Lazare, par d'autres lettres, du 12 Mars 1558, fut enſuite Prévôt de l'Egliſe de Sainte-Marie de *Scala*, ſuivant une Bulle du Pape PIE, du 16 Octobre 1656.

IX. BERNARDIN BROGLIA, II. du nom, Seigneur de Santena, Cortandon, Monal & Baſtite, étoit Commandant des Troupes de la République de *Quiers*; *Dux Chierii Militiarum*, ſuivant les lettres d'EMMANUEL-PHILBERT, Duc de Savoie, du 16 Mars 1561; il fit ſa foi & hommage du fief de Santena, à M. l'Archevêque de Turin, le 21 Novembre 1554; fut fait Gentilhomme de la Chambre du Prince EMMANUEL PHILBERT; le premier Octobre 1668, épouſa *Françoiſe Pelleta*, fille de *Jerôme*, & de *Catherine de la Rouvere*, comme il eſt prouvé par les titres rapportés dans les preuves de CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, fils D'AMEDÉE, *troiſieme volume des preuves de François-Marie*, Comte

Digitized by Google

de Revel, Marquis de Sénonches. Dès le 3 Novembre 1570, il fit son testament, par lequel il laissoit en dot à chacune de ses trois filles légitimes, nommées BARTHOLOMÉE, CATHERINE, MARIE, & autres filles à naître, 1500 écus d'or, & nomme, pour ses héritiers universels, PIERRE-JERÔME, PIERRE-ALPHONSE, AMEDÉE & LOUIS, ses fils légitimes, & autres qui pouvoient naître par la suite, entre lesquels il dispose de ses biens, ainsi qu'il est plus au long expliqué par son testament, depuis lequel il en eut encore quatre autres; savoir: LÉONARD, JULES-CÉSAR, FLAMINIEN & NICOLINE; Ces enfans sont par ordre de naissance.

— 1. PIERRE-JERÔME BROGLIA, reçu Docteur le 4 Août 1550, ensuite Capitaine d'une Compagnie de lances, pour le service S. A. R. le Duc de Savoie, en 1595; le Prince l'investit, tant en son nom, que comme Procureur de FLAMINIEN, ALPHONSE, LOUIS, LÉONARD, JULES-CÉSAR & AMEDÉE, ses freres, de partie des fiefs de Santena, Courtandon, Monal & Bastite. Il fut tué en Savoie, en 1597, abandonné des siens, & combattant vigoureusement: c'étoit un Capitaine de Cavalerie, très-expérimenté & très-brave. Il a été inhumé dans le chœur de l'Eglise des Dominicains de *Quiers*, où l'on voit son tombeau & son épitaphe; — 2. LOUIS BROGLIA, reçu Chevalier de St.-Jean de Jérusalem, en 1592; — 3. PIERRE ALPHONSE, reçu Chevalier de Malte, le 22 Janv. 1574; il prit ensuite le parti de l'Eglise, & fut Chapelain de la Chapelle de St.-Jean-Batiste, fondée en l'Eglise de Notre-Dame de Scala, suivant les Lettres de *Jerôme de la Rouvere*, Archevêque de Turin, du 10 Décembre 1585, & ensuite Chanoine de Villenovo, & de Notre-Dame de Scala, par deux Bulles, des années 1587 & 1588; — 4. LÉONARD BROGLIA, reçu Chevalier de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem. Son tombeau & son épitaphe sont aux Dominicains de *Quiers*; — 5. JULES-CÉSAR BROGLIA, Religieux de l'Abbaye de Caseneuve; — 6. AMEDÉE qui suit; — 7. FLAMINIEN; — 8. LÉLIO; — 9. BARTHÉLEMIE; — 10. GENEVIÈVE; — 11. CATHERINE; — 12. MARIE; — 13. & NICOLINE. Cette filiation est prouvée par un privilége d'EMMANUEL PHILBERT, Duc de Savoie, du 26 Janvier 1577, par lequel ce Prince exempte ledit BERNARDIN de toutes impositions faites & à faire sur ses biens, en considération de ses treize enfans, qui sont tous dénommés dans la Patente de ce Prince.

X. AMEDÉE BROGLIA, sixieme fils de BERNARDIN, *& de Françoise Pelleta*, Comte de Cortandon, Seigneur de Santena, Monal & Bastite, Maître-d'Hôtel de CHRISTINE DE FRANCE, Duchesse de Savoie, & qualifié Comte de Cortandon, dans l'investiture de Santena, & dans son testament. Il transigea avec LOUIS & LÉONARD, ses freres, le 17 Septembre 1599; & il fut réglé, par cet acte, que les biens de Santena appartiendroient à AMEDÉE & à sa postérité masculine, née en légitime mariage; & que s'il mouroit sans enfans mâles, le droit de primogéniture sur ses biens, reviendroit à LOUIS, & après sa mort, à LÉONARD; & que cette branche venant entiérement à manquer, faute d'enfans mâles légitimes & naturels, cette succession appartiendroit au fils aîné de GAS-

Digitized by Google

PARD BROGLIA (*n*) & à ſa poſtérité maſculine, avec ſubſtitution aux autres fils dudit GASPARD, en gardant l'ordre de primogéniture à l'infini, tant qu'il y auroit des deſcendans mâles. Ces trois freres tranſigerent encore le 26 Octobre ſuivant.

AMÉDÉE fit ſon teſtament olographe à Turin, le 4 Décembre 1616, & le dépoſa aux Archives du Sénat; il y prend la qualité de Gentilhomme de MADAME, & ordonne ſa ſépulture, en cas qu'il meure dans le voyage de Savoie, en l'Egliſe & Couvent de St.-Dominique de Turin, dans la Chapelle du Saint-Rozaire, & dans le cas qu'il mourut en Piémont, dans l'Egliſe de St.-Dominique de *Quiers*, au tombeau de ſes ancêtres, dans la grande Chapelle où ſont inhumés ſes pere & mere & enfans; il y nomme LOUIS & LÉONARD BROGLIA, ſes freres, ſes autres freres, & ſes ſœurs Religieuſes; il légue à *Angélique*, ſa femme, ſa dot & augment de dot, tels qu'ils ſont reconnus par l'acte reçu par *Jean-Paul Sereno*, Notaire à *Quiers*, tous ſes habits & joyaux, avec une ſomme de mille écus; & l'uſufruit de tous ſes biens, tant qu'elle reſtera veuve; il inſtitue le Chevalier CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, ſon fils aîné, ſon héritier particulier, auquel il légue, outre ſon droit de primogéniture, dans les fiefs & biens de Santena, le fief, château, juridiction, domaine & roture de Cortandon, lui ſubſtitue ſes enfans mâles, ſuivant l'ordre de primogéniture; & en cas que cette ligne vint à manquer, il veut que ſes autres enfans mâles, d'aînés en aînés, lui ſuccédent dans le même ordre; il légue à FRANÇOISE-OCTAVIE, à HELEINE, LOUISE, MARIE-CATHERINE, & MARGUERITE, ſes fillles, 1800 écus d'or à chacune pour leur dot; & 800 ducatons à chacune de celles qui ſe feroit Religieuſe. Il nomme auſſi, pour ſes héritiers univerſels, ſedit CHARLES-BERNARDIN, conjointement avec PIERRE-JERÔME, LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, MICHEL-ANGE, LÉONARD-CHARLES, & autres, ſes fils légitimes qui viendroient à naître; & il veut qu'outre le legs ci-deſſus fait audit CHARLES-BERNARDIN, en cas que l'un de ſeſdits enfans vint à mourir, ils ſoient ſubſtitués les uns aux autres par égale portion; il nomme, pour tuteur de ſes enfans, ladite Dame *Angélique*, ſa femme, *Lélio* & *Fortunio Tana*, ſes couſins, le Seigneur SÉBASTIEN VALFRÉDO & MARINO BROGLIA, Chevaliers de Saint-Maurice & de Saint-Lazare.

Le 18 Août 1621, il reçut l'inveſtiture de ſa portion du fief de Santena, de *François Milet*, Grand-Croix, & Chancelier deſdits Ordres, au nom &

(*n*) GASPARD BROGLIA, des Seigneur de *Montaldo*, étoit fils de JEAN, II. du nom, & petit-fils d'AMÉDÉE, tige des Comtes de *Caſal-Bourgon*. Il avoit épouſé *Marthe Balbiani*, ſuivant la généalogie de la branche de *Caſal-Bourgon*, établie à *Turin*; la famille de *Balbiani* eſt une de ces cinq familles, qu'on regarde comme les plus anciennes de *Quiers*, ſuivant ce vers latin :

Balbianus, Balbus, Bertonus, Broglia, Benſus.

C'eſt ce qu'on appelle communément les cinq *B* de *Quiers*.

Digitized by Google

comme Procureur de ſon frere *Philbert Milet*, Archevêque de Turin, dans laquelle eſt viſée une autre inveſtiture du même fief à lui accordé : & après le décès de PIERRE-JERÔME, le 17 Novembre 1591, par CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin. Le 7 Mai 1606, il fit ſa foi & hommage à CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoie; reçut de ce Prince l'inveſtiture de partie des fiefs, lieux, Châteaux & Juridictions de Cortandon, Monal & Baſtite, qui lui appartenoient, par donation de LÉONARD BROGLIA, ſon frere, qui en avoit été inveſti le 12 Février 1601; & le 12 Décembre 1639, le Prince MAURICE, Cardinal, & FRANÇOIS-THOMAS de Savoie, tuteur du Séréniſſime Prince EMMANUEL, Duc de Savoie, Gouverneurs & Adminiſtrateurs de ſes Etats, lui accorderent une penſion annuelle de 360 écus d'or au ſoleil, ſa vie durante, reverſibles, après ſa mort, à VICTOR & PIERRE-JERÔME, ſes freres reſpectivement, en conſidération (eſt-il dit dans la Patente) « de la valeur & des ſervices » rendus à l'Etat par le feu Comte BERNARDIN BROGLIA, leur pere, » dans les différens grades & charges dont il avoit été honoré, & en » dernier lieu, en celle de Capitaine des Cuiraſſiers, où il avoit perdu la » vie, en combattant vaillamment contre les François, dans la Campagne » de *Villestellône* ».

Il avoit épouſé *Angélique Tana*, ſœur de *Jules-Céſar Tana*, Chevalier de Malte, & fille d'*Hercule Tana*, des Seigneurs de Santena, & de *Heleine Benzzi*, des Seigneurs de *Menalbo* & de *Cellaringo*. Ce mariage eſt prouvé, 1°. par une Bulle du Pape CLEMENT VIII, datée des Ides de Novembre 1599, qui accorde, 1°. auxdits AMEDÉE BROGLIA, & *Angéligne de Tana*, la diſpenſe pour la célébration de leur mariage, parce qu'ils étoient parens au troiſieme dégré de conſanguinité; 2°. par la Sentence d'antérinement de cette Bulle, rendue par *Octave Viallio*, Vicaire-Général de CHARLES BROGLIA, Archevêque de Turin, du 8 Janvier 1600; 3°. par la diſpenſe des deux derniers bans, du 9 deſdits mois & an.

De ce mariage, ſont iſſus, dans l'ordre du teſtament & de la Patente, du 12 Décembre 1639 : — 1. CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, qui ſuit; — 2. PIERRE-JERÔME, nommé dans le teſtament de ſon pere, & dans la Patente des Princes de Savoie, avec ſes freres; — 3. LOUIS BROGLIA; — 4. FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 5. MICHEL-ANGE, Docteur en Droit-Civil & Canonique, Abbé de Ste.-Marie de Pignerol, ſur la nomination du Roi LOUIS XIV; ce fut lui qui, en 1654, produiſit à Turin tous les titres néceſſaires pour les preuves de FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével, nommé Chevalier de l'Ordre du St.-Eſprit; il fut depuis Evêque de Verçeil, & fit ſon teſtament le 23 Novembre 1678; — 6. LÉONARD BROGLIA; — 7. CHARLES, Comte de Santena, dit le *Comte Carles*, Marquis de Dormans, Lieutenant-Général des Armées du Roi, dont il ſera parlé après FRANÇOIS-MARIE, Comte de Rével; — 8, 9, 10, 11 & 12. FRANÇOISE-OCTAVIE, HELEINE, LOUISE, MARIE-CATHERINE & MARGUERITE BROGLIA, qui furent léguées par leur pere, comme on l'a dit ci-deſſus.

Digitized by Google

XI. CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, Comte de Cortandon, Chevalier de l'Ordre de St.-Maurice & de St.-Lazare, Capitaine des Cuiraſſiers, fils aîné du Comte AMEDÉE BROGLIA, élevé *Page du Prince de Piémont*, fit ſes preuves de Chevalier de St.-Maurice & de St.-Lazare, le premier Octobre 1634; l'inſcription qui eſt au bas de ſon portrait, porte qu'il étoit Enſeigne des Gardes-du-Corps de VICTOR-AMEDÉE, Duc de Savoie, & qu'il étoit âgé de 39 ans en 1640. Il avoit épouſé *Silvie Argentier*, fille de *Philbert Argentier*, Comte de Benaſque, Chevalier de St.-Maurice & de St.-Lazare, dont il eut: — 1. VICTOR BROGLIA, Capitaine d'Infanterie au ſervice de France: il y fut naturaliſé avec le Comte CHARLES, ſon oncle, & PIERRE-JERÔME, ſon frere, en 1656; il ſe retira chez les Peres de St.-Philippe de Nery à *Quiers*, où il eſt mort; — 2. PIERRE JERÔME BROGLIA, Comte de Santena, Meſtre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie, au ſervice de France, mort ſans enfans; — 3. MARIE-AGNÈS BROGLIA, Religieuſe aux Filles de Ste.-Marie de Turin, morte en 1711; — 4. N.... BROGLIA, femme du Comte *de la Ville Stelon*, à Turin; — 5. N.... BROGLIA, mariée au Comte de St.-Georges, à Turin.

VICTOR & PIERRE-JERÔME BROGLIA, enfans de CHARLES BERNARDIN, ne laiſſerent point de poſtérité.

XI. FRANÇOIS-MARIE BROGLIA, I. du nom, Comte de Rével, en Piémont, dit *le Comte de Broglia*, Marquis de Sénonches, Seigneur de Brezoles & Tardais, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Baſſée, Chevalier des Ordres de Sa Majeſté, quatrieme fils D'AMEDÉE BROGLIA, Comte de Cortandon, & d'*Angélique Tana*, devenu l'aîné de ſa maiſon, après l'extinction de la branche de CHARLES-BERNARDIN, ſon frere, fut inveſti pour lui & ſes héritiers de l'un & de l'autre ſexe, à l'infini & de ſes ayans cauſes, du Comté de Rével, par Lettres-Patentes du Duc de Savoie, du 11 Novembre 1643; il avoit été élevé Page du Prince MAURICE de Savoie, qui le fit Gentilhomme de ſa Chambre, & Capitaine des Arquebuſiers-à-Cheval de ſa Garde; il ſe ſignala à la priſe de Chivas, ſous le Prince THOMAS, dont il commandoit l'Avant-Garde: à celle d'Ivrée, où il eut la principale part, ainſi qu'au Château de Maſſino, qu'il prit; enſuite à la priſe de Villeneuve, où il entra le premier; il ſuivit par-tout le Prince MAURICE, ſpécialement aux expéditions de Rével, de Bené, de Saluces & de Foſſano, & au ſiége de Coni, où il donna de nouvelles preuves de ſon affection pour le ſervice de ce Prince, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance par de nouvelles Lettres de Gentilhomme de ſa Chambre, & de Capitaine des Arquebuſiers-à-Cheval de ſa Garde, datée de Nice, le 20 Septembre 1639; la Princeſſe CHRISTINE, Ducheſſe de Savoie, Reine de Cypre, ſœur de LOUIS XIII, mere & tutrice du Duc CHARLES-EMMANUEL, lui accorda 360 écus d'or de penſion, en conſidération de ſes ſervices, ſuivant les Lettres-Patentes de cette Princeſſe, datées de Turin, le 17 Février 1643.

Il défendit pendant trois mois, contre l'Armée Françoiſe, la Ville de Coni, avec tant de courage & de prudence, que le Cardinal MAZARIN,

Digitized by Google

ſur la repréſentation du Comte d'Harcourt, qui commandoit cette armée, & qui avoit été témoin de ſa valeur & de ſon expérience, crut devoir l'engager à paſſer au ſervice de France (*o*); il y paſſa, âgé d'environ trente-quatre ans, de l'agrément de la Cour de Turin, & ſoutint les eſpérances qu'on avoit conçues de lui. Il commanda d'abord en qualité de Colonel-Lieutenant, un Régiment de Cavalerie Italienne, ſous les ordres du Cardinal MAZARIN, Colonel en Chef, où il donna des preuves de ſa valeur & de ſa capacité: en conſidération de quoi, le Roi, par un brevet, du 8 Avril 1646, l'établit *Sergent de Bataille* de ſes Armées (*p*), & par autre brevet, du 25 Août de la même année, Sa Majeſté, pour reconnoître ſa valeur & ſon expérience, la vigilance & fidélité, dont il avoit donné des preuves en différentes occaſions, emplois & charges, notamment en celle de *Sergent de Bataille*, » qu'il avoit dignement exercée en » l'Armée de Catalogne, ſur la Ségre, où il s'étoit ſignalé, le fit Maré» chal de Camp ». Le 20 Février 1647, Sa Majeſté lui accorda la Commiſſion d'une Compagnie de Chevaux-Légers, dans un Régiment de Cavalerie Italienne, du Cardinal de MAZARIN, & le 12 Février 1648, la Commiſſion de Meſtre-de-Camp du Régiment de Champagne; » en con» ſidération de ſes talens militaires, dont il avoit donné de nouvelles preu» ves, dans le commandement du Régiment de Cavalerie Italienne.

Lorſque le Comte d'Harcourt fut obligé de lever le ſiége de Lerida, & d'abandonner ſon canon, le Comte de BROGLIA fit ferme à l'arriere Garde, reprit deux pieces de canon, qu'il ramena. Le 31 Décembre de la même année, il eut la Commiſſion de Gouverneur des Places de Conſtantin & de Salo, près de la Ville de Tarragone, en Catalogne, pour empêcher les courſes de la garniſon, qui étoit dans cette place, ſur le pays des environs, & pour en réſerrer les limites. Il bloqua cette Ville par mer & par terre; & en conſidération de ſa bonne conduite, fidelité & affection, dans les différentes charges qui lui avoient été confiées, & notamment dans celle de Meſtre-de-Camp du Régiment de Champagne, LOUIS XIV lui accorda la Commiſſion de Gouverneur de la Baſſée, le 26 Février 1650; & la Reine ANNE, régente, lui accorda une penſion annuelle de 12000 livres, à prendre ſur le Tréſorier de ſa Maiſon, par ſon brevet du premier Mars ſuivant. Le 5 des mêmes mois & an, le Roi lui donna la Commiſ-

(*o*) Jean Silhon, Conſeiller d'Etat ordinaire, touchant l'adminiſtration du Cardinal MAZARIN, en parlant des ſiéges de Cazal & de Coni, à l'occaſion de la réſiſtance que fit le Comte de BROGLIO, Gouverneur de cette derniere Place, page 131 & 132, dit: » Turin reconquis: Harcourt n'eût preſque plus rien en Piémont, qui lui fit de la peine » que le ſiége de Coni, où le Gouverneur, qui étoit le Comte de BROGLIO, fit une » réſiſtance au-delà de tout ce qu'on s'étoit imaginé; il rendit des preuves ſignalées de » cette valeur, qu'il employe aujourd'hui au ſervice du Roi, & qui mérita que le Car» dinal MAZARIN l'y attirat, après qu'il eut détaché les Princes de Savoie des intérêts » d'Eſpagne, pour les réunir aux nôtres ».

(*p*) Sergent de bataille étoit alors un Officier-Général de l'armée, chargé de ranger les troupes en bataille, ſous les ordres du Général. *Journal de Trévoux*.

Digitized by Google

sion d'une Compagnie de Chevaux-Légers, de nouvelle levée, pour tenir garnison dans la Bassée; il entreprit de fortifier cette place, & la défendit avec tant d'avantage au milieu des ennemis, qu'elle devint depuis un des principaux motifs qui les porterent à demander la paix.

Sa Majesté, satisfaite de ses services, l'éleva au grade de Lieutenant-Général, en son armée de Flandre, en l'absence du Maréchal du Plessis-Prâlin, par ses lettres, du 25 Septembre 1650. Il s'y distingua au passage de l'Escaut, & en différentes entreprises, il commanda en cette qualité pendant les guerres civiles, & fut le premier, qui, à la vue de toute l'Armée, monta à l'escalade pour prendre Charanton; après les secondes guerres, il soutint la Ville d'Angers, & la Province d'Anjou, le 30 Juin 1651. « Le Roi, en considération des services que le Comte de BROGLIA » lui avoit rendus en tant d'occasions importantes, voulant les reconnître » & lui donner moyen de subvenir aux dépenses qu'il étoit obligé de faire » dans le Gouvernement de la Bassée, lui fit don de tous & un chacun » les biens, meubles & immeubles confisqués sur plusieurs Gentilshommes, » & particuliers, qui s'étoient retirés du service de France, & dans les » terres des Ennemis de la Couronne; & entr'autres, des Terres & Sei- » gneuries de l'Homme & de Sauls-Monsaux, leurs appartenances & dépen- » dances, dont les Propriétaires avoient passé au service du Roi Catholique ».

Le 25 Février 1652, le Roi ayant voulu augmenter les troupes qu'il avoit sur pied, d'un Régiment de Cavalerie Etranger, de huit Compagnies de Cent-Hommes chacune, lui en accorda la commission de Colonel, & de Capitaine-Particulier de la premiere Compagnie. Il fut nommé Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, le 25 Mars 1652; obtint des Lettres de naturalité, pour lui, & *Olympe-Catherine de Vassal*, Comtesse de Favria, son épouse, données à Paris, au mois de Février 1654, enregistrées en la Chambre des Comptes, le 14 Mars suivant. Il y est qualifié fils du feu Comte AMEDÉE DE BROGLIA, & d'*Angélique Tana*. « Sa Majesté » déclare les deux impétrans, d'*ancienne & illustre Maison du pays de Pié-* » *mont*, & Elle y reconnoit l'affection du sieur Comte de BROGLIA, la » valeur & la générosité, dont il avoit donné des preuves en toute occasion, » tant dedans que dehors le Royaume, en la charge de Lieutenant-Général, » qu'il exerçoit avec grand honneur & réputation ». Il avoit obtenu de son Altesse Royale, CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoie, dès le 5 Mai 1651, la permission de solliciter cette grace, suivant une Lettre de MADAME ROYALE, mere & tutrice de ce Prince, conçue en ces termes:

» Monsieur le Comte de BROGLIA, je vous envoye la permission que » vous avez desirée de S. A. R. M. mon fils, pour prendre des Lettres » de naturalité en France, & pour y continuer d'y servir Sa Majesté, vous » assurant qu'elle & moi, aurons toujours une particuliere satisfaction des » avantages de votre fortune, & de voir vos mérites suivis des honneurs » & des biens que je vous souhaite en mon particulier, comme étant de » bien bon cœur, Monsieur le Comte de BROGLIA, votre bien bonne » amie, CHRISTINE. De Turin, ce 5 Mai 1651 ».

Le Roi desirant remplir la Charge de Colonel d'un Régiment d'Infanterie

terie Allemande, commandé par le ſieur Schak, qui s'étoit retiré du ſervice de France, Sa Majeſté crut ne pouvoir faire un meilleur choix que du Comte de BROGLIA, tant par le crédit qu'il avoit entre les gens de Guerre, que pour lui témoigner de plus en plus la ſatisfaction de ſes ſervices, & maintenir ce Régiment en bon état, lui en accorda la Commiſſion, le 8 Février 1654; le 10 Février de la même année, le Roi commit le Maréchal de l'Hôpital, Commandeur de l'Ordre du St.-Eſprit, & le Sr. de Senneterre, Commandeur du même Ordre, pour informer, par témoins & par actes authentiques, de la nobleſſe, extraction, religion, vie & mœurs du ſieur Comte de BROGLIA, en dreſſer des procès-verbaux, & les envoyer cachétés & ſignés d'eux, au ſieur Servian, Garde-des-Sceaux deſdits Ordres, pour être, le tout, par lui préſenté, ouvert à Sa Majeſté, & lu au prochain Chapitre & Aſſemblée: les preuves furent faites le 12 Mai ſuivant.

Au commencement de la campagne de Flandre, il défit ſur la Lis, avec 400 fuſiliers, & 200 chevaux ſeulement, 800 Irlandois, commandés par le Comte de *Morphis*, & il fut bleſſé dangereuſement le 25 Août ſuivant, à l'attaque des lignes d'Arras, qu'il avoit conſeillées où il s'étoit conduit avec autant de prudence que de valeur: le Roi récompenſa ſes ſervices, par l'aſſurance du premier bâton de Maréchal de France qui viendroit à vaquer: « Cet exploit, (dit le Préſident Henault) raſſura la France & le » Cardinal, dont la fortune dépendoit preſque de l'évenement de cette » journée. Le 12 Février 1655, Sa Majeſté, voulant encore reconnoître » & témoigner en toute occaſion au Comte de BROGLIA l'eſtime qu'elle » faiſoit de ſa perſonne, & la confiance qu'elle avoit de ſon expérience, » ſa valeur, fidélité, affection à ſon ſervice, lui accorda la charge de » Lieutenant, en la Compagnie de Cent-Hommes d'Armes de ſes Ordon- » nances, commandées par le Prince MAURICE de Savoye, vacante par » la demiſſion du ſieur de Clerrembaut, Maréchal de France ».

« Enfin, Sa Majeſté, deſirant donner à M. le Duc de *Modéne* le moyen » non-ſeulement de repouſſer les entrepriſes que les Eſpagnols ſe préparoient » de continuer ſur ſes Etats, mais encore d'exécuter contre eux les deſſeins » convenables pour la cauſe commune, & pour les obliger à ſe départir de » ceux qu'ils avoient formés, d'opprimer les Princes libres, & à conſentir » au rétabliſſement d'une équitable & ſolide paix; & ayant réſolu, pour une » fin ſi juſte & ſi glorieuſe, de faire paſſer pluſieurs troupes, tant de che- » val que de pied en Italie, pour compoſer un corps d'Armée conſidérable, » qui devoit être joint aux forces du Duc de *Modéne*, à qui Sa Majeſté en » avoit accordé le commandement en chef, elle jetta les yeux ſur le Comte » de BROGLIA, par la connoiſſance particuliere qu'elle avoit de ſa grande » valeur en la guerre, & par la confiance entiere qu'elle avoit en ſa fidé- » lité & affection à ſon ſervice, le tira de l'armée de Flandre, & lui donna » le pouvoir de Lieutenant-Général, en celle de Lombardie, en l'abſence, » & ſous l'autorité du Duc de *Modéne*, ſuivant les Lettres du 6 Mai 1655 ».

Avant de partir pour cette expédition, il fit un teſtament & un codicile, par leſquels il établit deux ſubſtitutions graduelles & perpétuelles, l'une en faveur de VICTOR-MAURICE BROGLIA, ſon fils aîné, & l'autre en fa-

Digitized by Google

veur de CHARLES-AMEDÉE, Comte de Revel, ſon ſecond fils : inſtitua ſes autres enfans, ſes héritiers particuliers. Il fit le ſiege de la Ville de Valence, ſur le Pô, il en ordonna & dirigea toutes les diſpoſitions, mais le 2 Juillet 1656, il fut tué d'un coup de Mouſquet, dans la tranchée, en reconnoiſſant la place, âgé ſeulement de 45 ans. Cette mort prématurée, le priva de l'honneur de recevoir le bâton de Maréchal de France, qui lui avoit été promis, & qu'il avoit mérité par ſes ſervices. Il commença à ſervir en France en 1645, mérita & obtint tous les grades Militaires, en 10 à 11 années de ſervices; il avoit fait bâtir une magnifique Chapelle dans l'Egliſe de Saint-Charles des Auguſtins-Déchauſſés de Turin, à la ſtructure & fondation de laquelle il avoit dépenſé plus de 40 mille livres. Elle étoit dédiée à Saint-Joſeph & à Saint-Auguſtin, ſuivant cette inſcription : *Clementiſſimis auxiliatoribus Joſepho & Auguſtino* FRANCISCUS MARIA BROGLIA. Son cœur repoſe dans cette Chapelle, où ce Général eſt repréſenté à gauche en entrant, en marbre blanc, à genoux, d'une grandeur naturelle, avec les marques de l'Ordre du Saint-Eſprit; ſon épitaphe, en ſtyle lapidaire, eſt gravé au-deſſous. Son corps a été porté à *Quiers* dans l'Egliſe des Dominicains, au tombeau de ces ancêtres, où il avoit élu ſa ſépulture par ſon teſtament.

Dès le 10 Juillet de la même année, « le Roi LOUIS XIV, voulant » gratifier & traiter favorablement la Comteſſe de BROGLIA, ſa veuve » en mémoire des ſervices de ſon mari, qui avoit perdu la vie devant » la place de Valence ſur le Pô, en exerçant la charge de Lieutenant-Gé» néral en l'Armée d'Italie, qu'il commandoit en chef, lui accorda 15000 » de penſion annuelle, à prendre ſur les contributions qui ſe levoient dans » le Gouvernement de la Baſſée; & par un autre brevet, du 10 Janvier » 1657, Sa Majeſté accorda encore à cette Dame & à ſes enfans, la per» miſſion de faire mettre & appoſer les marques des Ordres du Saint-Eſprit » & de Saint-Michel, tant ſur le tombeau dudit ſieur Comte de BROGLIA, » que ſur ſes effigies, & Armoiries, dans tous les endroits qu'il convien» droit, comme s'il avoit été reçu à ladite dignité, en conſidération de ſes » mêmes ſervices, de ce qu'il avoit perdu la vie devant cette Ville, réduite » en l'obéiſſance de Sa Majeſté, à quoi elle reconnoit expreſſément qu'il » avoit beaucoup contribué ». C'étoit, en effet, à ſes ſages diſpoſitions, qu'on devoit la réduction de cette place : Il eut d'*Olympe-Catherine de Vaſſal*, fille de *Jean-François de Vaſſal*, Comte de Favria, & de *Françoiſe-Marie*, des Comtes de Saint-Georges; — 1. VICTOR-MAURICE Comte de BROGLIA, Maréchal de France; qui continue la deſcendance, & dont il ſera parlé après l'hiſtoire du Comte Carles, ſon oncle, Marquis de Dormans, Lieutenant-Général des Armées du Roi; — 2. CHARLES-AMEDÉE, Comte de Rével, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur des Ordres de Sa Majeſté, Gouverneur de Condé. Le Capitaine *Eſprit Donaudi*, ſon tuteur & curateur, reçut pour lui l'inveſtiture des biens de Piémont, le 16 Mai 1664, de CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoye. Il commença à ſervir en 1665, fut Colonel du Régiment des Cuiraſſiers, & enſuite Brigadier & Maréchal de Camp en 1678, il

Digitized by Google

fut élevé au grade de Lieutenant-Général en 1688, C'eſt de lui dont Boileau, parle dans ſon épître au Roi ſur le paſſage du Rhin, en 1672, en ces termes :

Revel le ſuit de près, ſous ce Chef redouté,
Marche des Cuiraſſiers l'eſcadron indompté.

Il paſſa effectivement le Rhin, à la tête des Cuiraſſiers en préſence du Roi, & repouſſa avec ce ſeul Régiment pluſieurs troupes des Ennemis, quoiqu'il fut bleſſé dangereuſement, & enſuite il fut encore bleſſé au combat de Senef. Il ſe diſtingua par-tout où il ſe trouva; ſoutint en 1702, à la tête de la Garniſon de Crémône, l'Armée ennemie, commandée par le Prince EUGENE de Savoye, entré par ſurpriſe dans cette Place, d'où il le força de ſe retirer, & mérita que le Roi lui accordât le Gouvernement de Condé & le fit Chevalier de ſes Ordres, le 24 Avril de la même année, & en reçut le Colier, le 27 Mai 1703.

On voit, parmi les titres produits pour ſes preuves de Nobleſſe, qui remontent à SIMONDON BROGLIA, une lettre que le Roi d'Eſpagne, lui avoit écrite de Barcelone, le 5 Février 1702, par laquelle ce monarque reconnoît que c'étoit à ſa valeur & à ſa conduite qu'on devoit attribuer la meilleure part de la gloire d'avoir chaſſé les Ennemis, qui étoient entrés dans Crémône. Il fit bâtir l'Hôtel de BROGLIE, ſitué ſur les rues Saint-Dominique, de Belle-Chaſſe & de l'Univerſité, & mourut le 27 Octobre 1707, ſans laiſſer d'enfans de *Charlotte-Julie Potier de Geſvres*, fille de *Léon Potier Duc de Geſvres*, Pair de France, & de *Marie-Françoiſe-Angélique Duval*, qu'il avoit épouſée au mois de Juillet précédent; — 3. FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX BROGLIA, dit le Chevalier de BROGLIA, & depuis Comte de Rével (au droit de la ſubſtitution établie par FRANÇOIS-MARIE ſon pere). Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ſes preuves, pour être reçu Chevalier de Malte, avoient été faites en 1673. Il mourut au mois d'Août 1720, au petit Hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique, il avoit épouſé *Marie-Marthe des Champs de Marcilly*, Veuve en premieres noces du Comte de *Rouſſillon*, dont il avoit eu FRANÇOISE BROGLIA, morte ſans poſtérité, en 1649; — 4. JOSEPH-HYACINTE BROGLIA, Abbé de Notre-Dame de Pignerol, mort à Paris, au commencement de 1735; — 5. ANNE-LOUISE BROGLIA, née à Paris, le 22 Février 1651, tenue ſur les Fonds de Baptême par M. le Duc D'ORLÉANS, frere unique de LOUIS XIV, & par Madame la Princeſſe de BADE, mariée en Piémont au Comte de Viche; — 6. CHRISTINE, née à la Baſſée, le 7 Novembre 1651, morte quelques jours après, & inhumée dans le Chœur de l'Egliſe du Tiers-Ordre de Saint-François; — 7. & CHRISTINE-FRANÇOISE BROGLIA, mariée à Turin au *Comte de Benti*, contre lequel, FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX, Comte de Rével, plaidoit à Turin, au mois de Février 1719. Cette filiation eſt conſtatée par le teſtament de FRANÇOIS-MARIE BROGLIA, pere des enfans ci-deſſus mentionnés, paſſé devant *Jean-Joſeph-Rodolphe Delzoppo*, Notaire-Ducal à Turin, le 29 Juin 1655, & par ſon codicile, paſſé devant le même Notaire, le 17 Juin 1656, par

Digitized by Google

lesquels il institua VICTOR-MAURICE, son fils aîné, son heritier universel, dans les biens de France, & CHARLES-AMEDÉE, son second fils, dans les biens d'Italie, à la charge d'une substitution graduelle & perpétuelle, d'abord envers ses enfans mâles; à leur défaut, en faveur de PERPÉTUELLE, RAYMONT-FÉLIX, son frere puîné; & institue ses héritiers particuliers, ANNE-LOUISE & CHRISTINE-FRANÇOISE, ses filles, & *Olympe-Catherine*, son épouse, & les autres filles à naître, à chacune desquelles il légue 10000 ducatons pour dot.

XI. CHARLES BROGLIA, Comte de Santena, Marquis de Dormans dit *le Comte Carles*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, puîné de FRANÇOIS-MARIE, & septieme fils du Comte AMEDÉE BROGLIA, & d'*Angélique Tana*, passa aussi au service de France; où il fut Colonel d'un Régiment étranger. Il eut le commandement de la Bassée; ce fut sous ces qualités qu'il fut naturalisé François, avec PIERRE-JERÔME & VICTOR BROGLIA, ses neveux, fils de CHARLES-BERNARDIN BROGLIA, Comte de Cortandon, son frere aîné, par Lettres du mois de Février 1656, régistrées en la Chambre des Comptes, le douze Juin mil six cent cinquante-sept, & en la Chambre du Trésor au Palais, le 12 Mai 1681; le Roi lui accorda des Lettres de surannation, pour les faire enrégistrer au Parlement, au mois de Novembre 1674; il fut établi Gouverneur des Villes & Pays d'Avesnes, & Grand-Bailli de Hainault; & le Marquis de Sénonches, (VICTOR-MAURICE BROGLIA) son neveu, en survivance, par Lettres, données à Avignon, le 22 Mars 1660, il en prêta le serment entre les mains du Chancelier, le 13 Mars 1663. Il acquit d'*Armand de Bourbon*, Prince de Conti, la terre & Seigneurie de Dormans, située en Champagne, entre Epernay & Château-Thierry, sur le bord & à gauche de la riviere de Marne, en 1660, avec la terre de Vincelles, mouvante de la Tour & du Château du Louvre, & les terres & Seigneuries de Savigni, Vassieu, Vassi, Bonnesoy, la Rue-Franche, & Soilli, en toute Justice, relevantes de la terre de Dormans, & la Vicomté de Soilli, relevante du Roi, à cause de la Tour de Châtillon-sur-Marne, en toute Justice. Le Roi unit toutes ces terres à celle de Dormans, & les érigea en Marquisat, sous le nom de Dormans, par Lettres de l'an 1671, il y est dit: » qu'entre » les familles considérables des sujets des Princes alliés, qui ont témoigné » leur zèle pour la France, dans les dernieres guerres, il n'y en a point » de plus illustre, dont le feu Roi (LOUIS XIII) & Nous (LOUIS XIV) » ayons reçu des services plus importans & signalés, que de celle des Srs. » Comtes de BROGLIA, originaires de Piémont; car quoique le sieur » FRANÇOIS-MARIE DE BROGLIE, Comte de Rével, & CHARLES DE » BROGLIO, Comte de Santena, freres, furent issus d'une très-ancienne » famille de Piémont; quoique leurs aïeux se soient signalés dans les Armées, qu'ils aient tous eu des dignités & des charges dans l'Armée » d'Italie, & auprès des Personnes de nos très-chers & très-amés Cousins, » les Ducs de Savoie & Prince de Piémont; entr'autres, qu'il y en ait » eu un Souverain d'Assise, qui commandoit les troupes de l'Eglise, en » 1395; & que dans leur famille, il y ait eu sept Chevaliers de Malte,

Digitized by Google

» dont un défendit vaillamment le Fort St.-Elme, & y ſoutint pluſieurs » aſſauts, lorſque Malte fut aſſiégée par les Turcs, en 1565; deux Che- » valiers de St.-Maurice & de St.-Lazare; un Archevêque de Turin & un » Evêque d'Aſt, du même nom; pluſieurs Perſonnes revêtues de toutes ſortes » de dignités eccléſiaſtiques & ſéculieres, en Savoie & en Piémont, comme » il a été juſtifié par des preuves authentiques, par des informations faites » par nos ordres, en 1694, par notre Ambaſſadeur près de notredit » Couſin le Duc de Savoie; ceux-ci néanmoins, pouſſés par le deſir de » la gloire, qui eſt naturel à tous ceux de leur famille, & par une incli- » nation particuliere pour la France, ſont venus dès leur jeuneſſe dans nos » Armées, où ils ont donné tant de preuves de valeur & d'expérience » dans les armes, que le ſieur FRANÇOIS-MARIE DE BROGLIA, Comte » de Revel, après avoir paſſé par toutes les charges militaires, a été long- » temps Lieutenant-Général de nos Armées en Italie & de Flandres, » Gouverneur pour nous de la Ville de la Baſſée, après que nous l'eûmes » conquiſe, en..... & nommé par nous pour être Chevalier-Comman- » deur de nos Ordres; lequel honneur, il auroit reçu de nous, ſi com- » battant vaillamment pour notre Couronne au ſiége de Valence, il n'eût » été tué, après avoir extrêmement contribué à l'heureux ſuccès qu'eurent » nos Armes en cette occaſion ».

Ces Lettres ajoutent: que CHARLES BROGLIA, Comte de Santena, vint au ſervice du Roi en 1645, qu'il fut ſucceſſivement Capitaine de Cavalerie, Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Général des Armées du Roi, en Italie, en Catalogne, en Alſace & en Flandres; qu'il ſe trouva depuis cette année à preſque tous les ſiéges, batailles & occaſions qui ſe préſen- terent juſqu'à la paix; qu'il eut auſſi ſucceſſivement les Gouvernemens de Betfort, en Alſace, de la Baſſée, en Flandres, après la mort de FRANÇOIS-MARIE, Comte de Revel, ſon frere, & d'Aveſnes, en Hainault.

Il épouſa *Anne-Eliſabeth d'Aumont*, fille d'*Antoine d'Aumont*, Maré- chal de France, depuis Chevalier des Ordres du Roi, Duc & Pair de France, Gouverneur de Paris, & de *Catherine Scaron de Vavres*; leur contrat de mariage fut paſſé à Paris, le 12 Juillet 1661. Dès le 29 des mêmes mois & an, CHRISTINE DE FRANCE, Ducheſſe de Savoie, en- voya à la nouvelle mariée, des Lettres, par leſquelles elle la nommoit l'une de ſes Dames d'honneur: elle mourut le 27 Janvier 1716, & fut inhumée à Dormans.

Le Comte CARLES, ſon mari, étoit mort Doyen des Lieutenans-Généraux des Armées, le 17 Mai 1702. Il avoit fait ſon teſtament le 8 Février 1698; un codicile le 20 deſdits mois & an, en faveur des en- fans mâles D'ANNE-CATHERINE BROGLIA, ſa fille unique, qui avoit épouſé, le 8 Avril 1682, *Hyacinte Prince de Ligne*, Marquis de Moy, décédé dès le 10 Mars 1690. Il leur ſubſtitue ſa terre de Dormans, & à leurs deſcendans mâles, en loyal mariage de mâles en mâles, ſuivant leur ordre de progéniture, & à leur défaut, il ſubſtitua cette terre au même titre au Marquis de BROGLIA, ſon petit neveu (VICTOR-MAURICE, Comte de BROGLIA, qui ſuit) & à tous les enfans mâles de cette ligne

Digitized by Google

légitimes; & à leur défaut, au Comte de Revel, au Chevalier de BROGLIA (FRANÇOIS-RAYMOND-FÉLIX) au Comte PIERRE-JERÔME BROGLIA, Baron de Santena, ſon neveu; l'ordre de progéniture gardé; & il fut enterré dans l'Egliſe de Dormans.

XII. VICTOR-MAURICE, Comte de BROGLIA, Marquis de Senonches & de Brézolles, Gouverneur d'Aveſnes, Maréchal de France, fils aîné de FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIA & de Revel, obtint du Roi, quoique mineur, en conſidération des ſervices de ſon pere, le Gouvernement de la Baſſée, dont le Comte CHARLES DE BROGLIA, ſon oncle, eut le Gouvernement juſqu'à ſa majorité. Mais la Place de la Baſſée ayant été raſée, en exécution du traité de paix des Pyrennées, Sa Majeſté, par ſes Lettres de proviſion, du 22 Mars 1660, donna audit Comte, & au même Marquis de BROGLIA, la charge de Gouverneur de la Ville & Place d'Aveſnes, en ſurvivance l'un de l'autre. Dès le 19 Avril 1657, le Marquis de BROGLIA fut gratifié de toutes les confiſcations qui appartenoient au Roi dans le Gouvernement de la Baſſée. Il fut nommé Guidon des Gens d'Armes, le 28 Juin 1666, avec une penſion de 6000 liv. ſur le Tréſor Royal, le 24 Avril 1670, & il acheta le même jour, la Compagnie des Chevaux-Légers de Bourgogne; ſervit, en cette qualité, au ſiége d'Epinal, de Châté, en Lorraine, de Charleroy, Tournay, Douay, Lille, Athe, Maſtricht, Dôle & Gray; quoiqu'Officier de Cavalerie, il ſe trouva à toutes les attaques des Places. La diſtinction avec laquelle il ſervit au combat de Senef, & le ſuccès des différentes charges qu'il fit à la tête de la Gendarmerie, lui attirerent les éloges du Prince de Condé, Général de l'armée, qui le chargea d'en faire l'arriere-garde en ſa préſence; & le lendemain du combat, il l'envoya retirer les bleſſés du champ de bataille, ce qu'il exécuta, après avoir battu pluſieurs troupes de Cavalerie de l'armée ennemie. Sur la fin de la même Campagne, ſous les ordres du Maréchal de Turenne, il eut bonne part au ſuccès du combat de Mulhauſen, ayant, à la tête de ſa Compagnie de Chevaux-Légers, enfoncé celle des Chevaux-Légers de Lorraine, compoſée d'Officiers réformés; il fut griévement bleſſé d'un coup de piſtolet dans le col. Le 25 Août 1674, le Roi commua, érigea & convertit, en faveur dudit Marquis de *Sénonches*, la Compagnie des Chevaux-Légers de Bourgogne, en Compagnie d'Hommes-d'Armes des Ordres de Sa Majeſté, ſous le titre de Bourgogne.

Les bleſſures qu'il avoit reçues, & les preuves éclatantes qu'il donna de ſon expérience, de ſon courage & de ſa capacité, engagerent le Roi à le nommer Brigadier de ſa Gendarmerie, en 1675, il ſervit en cette qualité, en 1676, au ſiege d'Aire, & à celui de Condé, où il repouſſa une ſortie des ennemis, & eut un cheval tué ſous lui. Dans la même Campagne, il fut employé ſous les ordres du Maréchal Schomberg; & ayant été chargé avec un gros détachement, de porter des ſecours à Maſtricht, dont le Prince d'Orange faiſoit le Siége, il chargea ſi à propos, avec l'avant-garde qu'il commandoit, l'arriere-garde des ennemis, qu'il la mit en déroute.

La canonnade de Pont-à-Mouſſon ne lui fut pas moins glorieuſe, puiſqu'il y chargea pluſieurs fois avec avantage la Cavalerie ennemie. Il fut élevé, le

Digitized by Google

25 Février 1677, au grade de Maréchal de Camp; & l'année ſuivante, le Maréchal de Créqui l'ayant détaché avec le Marquis de Raſne, Lieutenant-Général, pour couvrir ſa marche ſur Rhinfeld, occupant le débouché des montagnes, le Duc de Lorraine y engagea un combat, dans lequel le Marquis de Raſne ayant été tué, le Comte de BROGLIO ſoutint l'action avec avantage, juſqu'à ce qu'il eût eu des ordres précis pour ſe retirer : il fit cette retraite avec tant de précaution, à la vue des ennemis, qu'ils ne purent jamais l'entamer, quoiqu'ils l'euſſent attaqué à pluſieurs repriſes.

La guerre ayant recommencé en 1688, LOUIS XIV, pour lui témoigner la ſatisfaction qu'il avoit de ſes ſervices, & pour le mettre en état de les lui continuer plus utilement, le pourvut de la charge de Lieutenant-Général de ſes Armées, le 24 Août de la même année; & comme les déſordres ſurvenus dans la Province du Languedoc, par les mouvemens des Religionnaires, exigeoient la préſence d'un Chef, qui, joignant la douceur à la fermeté & à l'expérience, pouvoit faire rentrer les Rebelles en leur devoir, le Roi lui donna, le 20 Décembre ſuivant, le commandement de cette Province, qu'il a continué pendant pluſieurs années, ſans autre ſecours que celui des Milices. Il rendit inutiles les intrigues qui y avoient été fomentées en différentes conjonctures, par des Puiſſances étrangeres, & battit les Réligionnaires, toutes les fois qu'ils eurent l'audace de paroître en armes.

Le 22 Mars 1702, le Roi ayant réſolu d'augmenter de quelques Régimens ſes troupes d'Infanterie, & deſirant de donner le commandement de l'un de ces Régimens, en qualité de Colonel, à une perſonne qui eût les qualités requiſes pour s'en acquitter dignement, fit choix du Comte de BROGLIE, & l'établit Colonel dudit Régiment, & Capitaine de la premiere Compagnie. Le 20 Juin ſuivant le Roi lui accorda la Charge de Bailli d'Honneur de la Ville d'Aveſnes, vacante par la mort du Sieur Comte de BROGLIA.

Enfin, dans toutes les occaſions, ſoit générales ou particulières, où il s'eſt trouvé, il a donné des preuves authentiques de toute la conduite, la valeur, l'expérience, & autres grandes qualités qu'on peut deſirer dans un Général d'Armée; ce qui détermina le Roi LOUIS XV, qui connoiſſoit d'ailleurs ſon parfait attachement aux intérêts de Sa Majeſté, à lui accorder le grade de Maréchal de France, le 2 Février 1724 : il en prêta le ſerment entre les mains de Sa Majeſté, le 24 Mars ſuivant. Il mourut le 4 Août 1727, en ſon Château de Buhi, âgé d'environ 80 ans. Il avoit épouſé en 1666, *Marie de Lamoignon*, fille de *Guillaume de Lamoignon*, Marquis de Bâville, Premier Préſident du Parlement de Paris, & de *Madeleine Potier d'Ocquiere*, dont il eut; — 1. N.... Marquis DE BROGLIE, tué au ſiége de Charleroi, en 1693, en repouſſant une ſortie des ennemis; — 2. CHARLES-GUILLAUME, dit le Marquis DE BROGLIE, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui ſuit; — 3. FRANÇOIS-MARIE, Comte DE BROGLIE, & depuis Duc & Maréchal de France, dont il ſera parlé après ſon aîné; — 4. CHARLES-MAURICE DE BROGLIE, Docteur en Théologie, Abbé du Mont-Saint-Michel, de Beaume-les-Moines, & des Vaux de Cernai, Agent-Général du Clergé, depuis 1710, juſqu'en 1720, & Promoteur à l'Aſſemblée générale de 1723. Il avoit fait ſes preuves, & avoit été reçu Chevalier de Malte,

Digitized by Google

le 24 Octobre 1701, & il eſt mort le 21 Avril 1766; — 5. ACHILLE, dit le Chevalier DE BROGLIE, reçu Garde Marine en 1687, Enſeigne de vaiſſeau en 1689, Lieutenant en 1691, Capitaine en 1696, Gouverneur d'Aveſnes, en ſurvivance de ſon pere en 1722, avec 1000 livres de penſion ſur la Marine, & 3000 livres ſur le Tréſor Royal. Il eſt mort Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées Navales, en 17..... étant premier à être nommé Vice-Amiral; — 6. VICTOR DE BROGLIE, reçu Chevalier de Malte le 10 Juillet 1693, qui eſt mort en 1719 ou 1720, Colonel du Régiment d'Agénois, Infanterie; il s'étoit diſtingué à l'affaire d'Oudenarde, où il perdit un bras; & à l'attaque des retranchemens de Denain; — 7. & CATHERINE DE BROGLIE, mariée en 1696, à *Jean-Matthias Ricquet*, Seigneur de Bonrepos, Maître des Requêtes, Préſident au Parlement de Toulouſe, dont elle fut la ſeconde femme, & mourut au mois de Janvier 1699; c'eſt de ce mariage que deſcend le Marquis de *Caraman*, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

BRANCHE AISNÉE.

Marquis DE BROGLIE.

XIII. CHARLES-GUILLAUME, Marquis de BROGLIE, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Gravelines, fut d'abord deſtiné à l'Egliſe & reçu Bachelier en Théologie; mais ſon frere aîné ayant été tué au ſiége de Charleroi, en 1693, il prit le parti des armes: le Roi lui donna une commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, le 20 Août 1698, & le 15 Décembre de la même année, il fut fait Colonel du Régiment de l'Iſle de France, Infanterie. Le Roi voulant gratifier, & traiter favorablement le ſieur Marquis de BROGLIE, en conſidération de ſes ſervices, & lui donner moyen de les continuer, le 10 Mars 1703, lui accorda 2000 ℔ de penſion par chacun an, à prendre ſur les deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires de ſon Tréſor royal, & en être payé ſa vie durant ſur ſes ſimples quittances; fut fait Brigadier d'Infanterie le 26 Octobre 1704, & Inſpecteur d'Infanterie françoiſe & étrangere, le 12 Décembre 1705, Maréchal des Camps & Armées, le 29 Mars 1710, en conſidération de ſes bons & fideles ſervices, tant dans les fonctions des charges de Brigadier & Inſpecteur d'Infanterie, & de Colonel du Régiment de l'Iſle de France, qu'en pluſieurs autres emplois de guerre qui lui avoient été confiés, & dans leſquels il avoit donné des preuves ſignalées, de ſa valeur, courage, expérience en la guerre, activité & ſage conduite, ainſi que de ſa fidélité & affection au ſervice de Sa Majeſté. Le 18 Octobre 1712, le Roi lui accorda le Gouvernement de Gravelines, & le 22 Février 1718, Sa Majeſté accorda auſſi au Marquis de BROGLIE des marques de la ſatisfaction qu'elle avoit de ſes ſervices, ainſi que de l'eſtime particuliere qu'elle faiſoit de ſa perſonne, lui fit un don de ſix petites piéces de canon de l'invention du ſieur Thomas, & qu'il avoit fabriquées par ordre de Sa Majeſté, dont une du calibre d'une demie livre de boulet, une d'une livre, une de deux livres; une de ſix, une de huit, & une autre de douze livres

de

Digitized by Google

de boulet, montées & armées, avec permiſſion de les faire tranſporter dans ſa Terre & Château du Meſnil, près Chartres, & de les y tenir pour ſa défenſe & décoration : la même année il fut nommé Directeur général de l'Infanterie françoiſe & étrangere, & Sa Majeſté deſirant lui témoigner l'eſtime qu'elle faiſoit de ſa perſonne, & l'obliger de plus à la ſervir utilement, le fit Lieutenant Général de ſes Armées. Le 23 Mai 1719, le Roi lui accorda le renouvellement de ſes proviſions de Gouverneur de Gravelines & dépendances, & y comprit la Châtellenie de Caſſel, ci-devant annexée au Gouvernement d'Ypres, & qui s'en trouvoit diſtraite alors par les diſpoſitions des derniers Traités de paix. Il eſt mort dans un âge très-avancé en 1751. La paix & des intrigues de Cour l'empêcherent d'être élevé au grade de Maréchal de France, qu'il méritoit par ſes ſervices diſtingués, & par le génie le plus vaſte.

Il épouſa, le 13 Mars 1710, *Marie-Madelaine Voiſin*, ſeconde fille de *Daniel Voiſin*, Seigneur de la Noyraye, Chancelier de France, & de *Charlotte Trudaine*, elle mourut le 11 Janvier 1722, dans ſa trente-deuxieme année, laiſſant deux enfans iſſus de ſon mariage avec le Marquis de BROGLIE; — 1. CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, dit le Marquis de BROGLIE, Seigneur du Meſnil, né le 15 Juin 1716, qui ſuit; — 2. & MARIE-FRANÇOISE DE BROGLIE, née le 5 Octobre 1714, qui a épouſé *Charles-Joſeph Robert*, Comte de *Lignerac*.

XIV. CHARLES-GUILLAUME-LOUIS, Marquis de BROGLIE, Seigneur du Meſnil, épouſa en premieres noces, *Théodore-Eliſabeth Beſenwal de Brunſtat*, dont il a eu :

XV. ACHILLES-JOSEPH, Comte de BROGLIE, né le 12 Juillet 1740, Colonel d'Infanterie au mois de Décembre 1757, mort (fort regretté par les talens qu'il annonçoit) des bleſſures qu'il avoit reçues le 23 Juillet 1758, au combat de Sandershauzen en Heſſe, où il ſervoit d'Aide-de-Camp à VICTOR-FRANÇOIS, Duc de BROGLIE, ſon oncle, qui, à la tête d'un Corps de troupes françoiſes, battit le Prince *d'Iſſembourg*, qui commandoit 12000 Heſſois.

SECONDE BRANCHE.

Premier Rameau. Ducs de BROGLIE, *Princes du Saint-Empire Romain.*

XIII. FRANÇOIS-MARIE, Comte de BROGLIE, ſecond du nom, dit d'abord le Comte de *Buhi*, & depuis Comte & Maréchal Duc de BROGLIE, troiſieme fils de VICTOR-MAURICE, Comte de BROGLIE, Maréchal de France, commença à ſervir, en 1686, dans la Compagnie des Gentilshommes-Cadets de Beſançon; en 1687, il fut Cornette dans le régiment de cavalerie Royal-Cravates; en 1690, Capitaine de Cavalerie dans le régiment de St.-Valery; en 1694, Meſtre de Camp du régiment de cavalerie du Roi; le 22 Décembre 1702, il fut fait Brigadier; le 26 Octobre 1704, Maréchal de Camp; en 1707, Inſpecteur général de la Cavalerie; le 29 Mars 1710, Lieutenant-Général; & en 1718, Directeur général de la Cavalerie.

Etant Cornette il ſe trouva à l'affaire de Valcourt, & à la bataille de

Digitized by Google

Fleurus ; & comme Capitaine à la bataille de la Marſaille. Ce fut ſur le rapport que fit le Maréchal de Catinat au Roi, de la maniere dont il s'étoit comporté, que Sa Majeſté lui donna l'agrément d'acheter ſon régiment de Cavalerie, quoiqu'il fut encore bien jeune. Ce régiment n'étoit pas en bon état ; mais en peu de temps il le remit ſur un tel pied, qu'il fut un des plus beaux de la Cavalerie : c'eſt un de ceux qui a le mieux ſervi, & qui s'eſt le plus diſtingué, particuliérement à la bataille d'Hocſtet. Le feu Roi (LOUIS XIV), content de ſes ſervices, le tira de ſon rang pour le faire Maréchal de Camp ; depuis ce temps il commanda toujours des Corps ſéparés, à la tête deſquels il eut pluſieurs actions heureuſes. Il paſſa trois fois le Rhin en préſence des Ennemis ; la premiere il fut chargé par le Maréchal de Villars de l'attaque de l'Iſle du Marquiſat, dont il ſe rendit maître, après une grande perte de part & d'autre ; la ſeconde, il força les lignes de Stoloffen ; il avoit fait lui-même le projet de cette attaque, après le ſuccès de laquelle il paſſa le Rhin avec 4000 hommes, près de Haquemback ; la troiſieme, il le paſſa auprès de Neufbourgvaire, força les Ennemis qui étoient retranchés de l'autre côté de ce fleuve, & établit un pont près des lignes d'Ettlingen, ce qui donna moyen à l'Electeur de ſortir des lignes de Viſſembourg, avec l'armée du Roi, & de la mener au Camp de Candelle, ſans que les Ennemis qui étoient beaucoup plus forts, oſaſſent quitter leur poſte pour s'y oppoſer, parce que s'ils euſſent abandonné les lignes d'Ettlingen, ils auroient ouvert un paſſage à nos Troupes pour entrer dans l'Empire, & le mettre à contribution. Il avoit auſſi fait le projet de cette opération qu'il exécuta, & il en reçut beaucoup de louanges de ſon Alteſſe Electorale. LOUIS XIV étoit ſi ſatisfait de ſes ſervices, qu'il le fit Lieutenant-Général de ſes Armées avant ſon rang. Après la bataille de Malplaquet, il battit, avec le Corps de troupes qui étoit à ſes ordres, auprès de l'Euſe, un fourage général des Ennemis, commandé par le Prince Lobkowits, & il prit plus de mille chevaux, & au moins autant d'Infanterie, ayant entiérement défait toute l'eſcorte de ce fourage.

L'hiver de 1711 & de 1712, pendant qu'il commandoit à Arras, il prit le Château de l'Ecluſe, dans lequel il y avoit 800 hommes de pied, qu'il fit priſonniers, & 300 chevaux, avec Savary, leur Commandant. La même année, il battit le Général St.-Amour, qui étoit venu, avec 800 chevaux & 300 Drogons ou Huſards, pour attaquer un fourage qu'il devoit faire entre Douay & Lens ; il le fit priſonnier avec tout ſon détachement, dont il ne ſe ſauva que quelques hommes. Le Roi, ſatisfait de ſes ſervices, lui accorda le Gouvernement de Mont-Dauphin, par ſes lettres du 25 Février 1712.

Il paſſa le premier l'Eſcaut à Denain, avec le corps de troupes qu'il commandoit ; força les lignes, qu'on appelloit *le chemin de Paris*, & battit un convoi qui venoit de Marchienne à Denain ; après quoi il fit le ſiege de Marchienne, qu'il prit avec la garniſon, compoſée de 5000 hommes. Il fut enſuite chargé d'aller inveſtir Douay : il avoit fait le projet de ce ſiege l'année précédente, & l'avoit propoſé à la Cour. LOUIS XIV, con-

Digitized by Google

tent de ſes ſervices, ordonna à M. Voiſin de lui mander de ſa part : *qu'il ne ſe paſſoit rien d'heureux où il n'eut part ; qu'il étoit très-ſatisfait de ſon zele ; & que quoique toutes les actions qu'il avoit eues lui fuſſent fort-agréables, il le croyoit encore capable de plus grandes choſes.*

La campagne de 1713, à l'attaque du chemin couvert de Fribourg, qui fut une des actions les plus grandes qu'il y ait eu pendant les dernieres guerres ; M. le Maréchal de Villars voyant que les troupes qui avoient attaqué le chemin couvert, n'avoient pu emporter une lunette bien fraizée & palliſſadée, qui étoit environ deux cens pas en avant, & de laquelle les Impériaux tiroient par derriere ſur nos troupes, qui ſe logeoient ſur ce chemin couvert, détacha le Comte de BROGLIE, avec quelques Compagnies de Grenadiers, qui reſtoient encore dans la tranchée, pour attaquer cet ouvrage ; ce qu'il fit ſi vivement, qu'il eut le bonheur de l'emporter, non ſans beaucoup de peine, ayant été obligé de faire monter les Grenadiers ſur les épaules de leurs camarades, pour pouvoir entrer dans cet ouvrage, où il n'y avoit pas la moindre breche. Il perdit, dans cette occaſion, preſque tous les Grenadiers qui étoient ſortis de la tranchée avec lui, & M. le Maréchal de Villars lui témoigna publiquement ſa ſatisfaction du ſervice important qu'il venoit de rendre ; en effet, ſans la priſe de cette redoute, il auroit été impoſſible de ſe loger ſur le chemin couvert, qui avoit coûté à emporter près de trois mille hommes.

Il eut le commandement du haut & bas Palatinat, l'hiver de 1713 à 1714, & il fit hiverner 20000 hommes aux dépens du pays. Les troupes en ſortirent bien rétablies & fort à leur aiſe, par le bon traitement qu'il leur avoit procuré.

La paix, qui fut le fruit de cette campagne, ſuſpendit ſes ſervices militaires ; mais il ne fut pas inutile à l'Etat dans l'Ambaſſade d'Angleterre qui lui fut confiée, & dans laquelle il fit voir qu'il n'étoit pas moins propre aux négociations qu'au métier des armes, ayant conclu, en 1725, le traité d'Hanovre. Il fut nommé Chevalier des Ordres, le 12 Février 1731. Ses preuves furent faites le 22 Mars ſuivant ; il prêta le ſerment, & reçut le collier le 13 Mai de la même année.

La guerre ayant recommencé en 1733, il fut employé à l'armée d'Italie, où il eut bonne part à la rapidité des conquêtes, qui rendirent le Roi de Sardaigne maître du Milanois : le Roi lui témoigna ſa ſatisfaction par les proviſions du Gouvernement de Bergues, qu'il lui accorda le 12 Mai 1734. Enfin, les preuves ſignalées qu'il avoit données en tant d'occaſions de toute la conduite, la valeur, l'expérience, & généralement toutes les grandes parties qui forment un Général d'armée, & la haute réputation qu'il s'étoit acquiſe dans toutes celles où il avoit ſervi, déterminerent le feu Roi à l'élever à la plus haute dignité de la guerre, en lui accordant le titre, état & dignité de Maréchal de France, par ſes lettres, du 14 Juin 1734 ; il en prêta le ſerment aux mains de Sa Majeſté, le 7 Mai 1735, & ſes lettres furent enregiſtrées en la Chambre des Comptes, le 8 Juillet ſuivant.

Il eut grande part à la victoire remportée à Parme, le 29 Juin de ladite année 1734, après laquelle il inveſtit Guaſtalla, qu'il prit, & fit la garniſon

Digitized by Google

prisonniere de guerre; elle étoit composée de 1800 hommes. Il contribua aussi beaucoup au gain de la bataille de Guastalla, par ses bonnes dispositions, & par l'attaque qu'il fit faire près du Po, où il s'empara des bateaux où les ennemis avoient leur artillerie. La campagne étant finie, toutes les troupes que le Roi avoit en Italie, resterent sous les ordres du Maréchal de BROGLIE; & les ennemis ayant marché pendant l'hiver, pour venir attaquer Guastalla, il fut à leur rencontre, & il les obligea de se retirer avec précipitation, quoiqu'il leur fût beaucoup inférieur sur cette rive du Po.

Le Roi lui donna, le 26 Janvier 1739, le commandement en chef de la Province d'Alsace, un des postes les plus importans du Royaume, & ses lettres furent enregistrées au Conseil souverain d'Alsace, le 15 Avril suivant.

La part que la Cour de France crut devoir prendre aux affaires de l'Empire, avoit porté Sa Majesté, en Août 1741, à faire passer en Bohême des troupes auxiliaires au service de l'Electeur de Baviere, depuis Empereur, sous le nom de CHARLES VII. Elles étoient aux ordres du Maréchal de Belliſle; mais différentes circonstances faisant craindre pour cette armée, le Roi crut devoir en confier le commandement au Maréchal de BROGLIE, & lui fit écrire par le Cardinal de Fleury, à la fin de Novembre, qu'il lui demandoit de s'y rendre promptement, parce qu'il ne la croiroit en sûreté que lorsqu'il apprendroit qu'il l'avoit joint. Le Maréchal partit sur le champ pour Prague; & ayant appris en y arrivant, que le grand Duc, depuis Empereur, marchoit sur Piſſek, il envoya ordre aux troupes de s'y rassembler, & s'y rendit lui-même. Le grand Duc y arrivoit en même-temps avec une armée de 40000 hommes; mais le Maréchal prit une si bonne position avec la sienne, qui n'étoit que de 12000, que ce Prince, après avoir été repoussé à une attaque qu'il fit faire à la Ville de Piſſek, & avoir tenté inutilement pendant trois jours de le tourner, prit le parti de se retirer. Le Maréchal conserva ce poste tout l'hiver, & au printemps, ayant reçu un renfort de l'armée Baviere, il marcha au Prince Lobkowitz, qui faisoit le siége du Château de Frauemberg, & le força de le lever, après l'avoir battu près du Village de Salsy, avantage qui auroit été plus grand, si la nuit n'avoit favorisé sa retraite. Les trois fils du Maréchal de BROGLIE combattirent à ses côtés dans cette occasion, avec un courage & une valeur digne de leur illustre origine: le Comte de BROGLIE (aujourd'hui Maréchal Duc de BROGLIE) alors Brigadier, y fut blessé au bras. Le Roi, pour reconnoître tant de grands, importans & honorables services, que Sa Majesté & les Rois ses prédécesseurs avoient reçus de la maison de BROGLIE, & singuliérement de ce Maréchal, & répandre sur sa postérité un accroissement d'honneur, crut ne le pouvoir faire d'une maniere plus glorieuse, qu'en lui conférant pour lui, & l'aîné des mâles, nés & à naître de lui, en légitime mariage, le titre, qualité & honneur de Ducs héréditaires, & en attachant ce titre à une terre de son nom, qui le portât à perpétuité; ce qu'il fit par ses lettres, du mois de Juin 1742, enregistrées au Parlement & à la Chambre des

Digitized by Google

Comptes de Paris, les 20 Août & 16 Novembre ſuivant, & aux Parlement & Chambre des Comptes de Normandie, les premier Février 1744, & 25 Mai 1745. Par ces lettres, Sa Majeſté a créé & érigé en Duché, ſous la dénomination de Duché de BROGLIE, la terre, Seigneurie & Baronnie de Ferriere, avec toutes ſes circonſtances & dépendances, le tout relevant de Sa Majeſté, à cauſe du Duché de Normandie, & aujourd'hui à cauſe de la Tour du Louvre.

Le gain du combat de Sahy avoit mis le Maréchal en état de paſſer la Moldau à Budweiſſ, & de ſeconder les opérations du Roi de Pruſſe, qui venoit de battre le grand Duc à Czaſlau; mais ce Prince ayant conclu ſa paix avec la Reine de Hongrie, laiſſa la liberté à l'armée Autrichienne de ſe porter toute entiere ſur celle du Maréchal, qui lui étoit très-inférieure. Il apprit cette nouvelle à quatre heures du matin à ſon quartier général de Fravemberg, par des fuyards du corps de M. le Marquis d'Aubigny, qui défendoit le paſſage du Rhin ſur la Moldau. Il leva ſur le champ ſes poſtes, & ſe retira à Voduian, vivement harcelé dans ſa marche par le corps du Prince de Lobkowitz, il y campa, & le lendemain il y fut attaqué par le même corps, pendant que le grand Duc ſe portoit ſur ſes derrieres à Protivin; le Maréchal n'avoit avec lui que 12 mille hommes, & pour toute artillerie, ſix pieces de canon à la ſuédoiſe. Le corps du Prince de Lobkowitz étoit de 15 mille, & l'armée du grand Duc de plus de 30. Il y avoit tout à craindre de ſe retirer de jour devant des forces ſi ſupérieures; il étoit également dangereux de s'en laiſſer envelopper. Le Maréchal prit le parti de l'audace, & réuſſit à en inſpirer à ſes troupes, & à en impoſer aux ennemis pendant toute cette journée; il profita enſuite de la nuit pour repaſſer la Wotava, & ſe rendre à Piſſek. Sa conduite, dans ces différentes journées, lui mérita des louanges de ſes ennemis les plus déclarés, & le couvrit de gloire.

Le grand Duc ayant paſſé la Wotava, au-deſſus de Piſſek, & tourné ainſi ce poſte, le Maréchal fut obligé de l'abandonner, & de ſe replier ſous Prague, où il arriva ſans avoir éprouvé d'échecs. L'armée Autrichienne, forte de 80 mille hommes, vint l'y inveſtir, & après avoir demeuré pluſieurs mois dans le camp qu'il avoit choiſi ſous cette Ville, il fut obligé de s'y renfermer, & y ſoutint un ſiege, qui ſera toujours mémorable, par les ſorties vigoureuſes qu'il fit faire, & la maniere dont il diſputa le terrein aux ennemis, qui ne purent jamais parvenir à achever leur ſeconde paralelle.

L'arrivée de l'armée de Maillebois, ſur les frontieres de Bohême, fournit au grand Duc un moyen honnête d'abandonner cette entrepriſe, il marcha à ſa rencontre. M. de Maillebois n'opéra pas ſa jonction avec l'armée qui défendoit Prague, qui étoit l'objet de ſa miſſion, & ſe replia avec la ſienne ſur le Danube. Le Maréchal de BROGLIE, ayant reçu ordre d'aller en prendre le commandement, la joignit au mois de Décembre à d'Ingelfing, ſur l'Iſer; elle étoit réduite à l'état le plus fâcheux par les maladies, ſuite des fatigues qu'elle avoit éprouvées, & dans une diſette extrême de ſubſiſtance. Cependant, le Prince Charles de Lorraine aſſiégeoit

Digitized by Google

Braunau, mauvaise place sur Linu, & il étoit important de ne pas la laisser prendre, pour que les ennemis n'eussent pas la facilité d'entrer en Baviere, & d'y hiverner. La saison la plus rude, & le défaut presque total de moyens n'arrêta point le Maréchal; à la tête de cinq ou six mille hommes, il se rendit à Braunau, & obligea, par son arrivée, les ennemis d'en lever le siege.

Après un quartier d'hiver, pendant lequel la mortalité emporta les trois quarts de notre armée; qui, avec les recrues qu'on y envoya, ne faisoit pas, au mois de Juin, 25 mille hommes; le Prince Charles, avec une de 80, marcha sur les quartiers de l'armée françoise, les attaqua, & obligea de les réplier successivement sous Ratisbonne, où toutes les troupes se rassemblerent. Le Maréchal se retira ensuite sous Ingolstatt, où, ayant reçu les ordres du Roi, il se replia successivement sur Donavert, & delà sur Wimfeu, continuellement suivi & harcelé par une armée plus de trois fois plus forte que la sienne, qui dans une marche aussi longue, ne put parvenir à l'entamer, & il ramena avec lui toute l'artillerie de siege, qu'on avoit fait passer en Baviere. L'Empereur se plaignit amérement qu'on eût abandonné la Baviere, qu'il étoit impossible de garder, & pour lui donner quelque satisfaction, les rivaux du Maréchal engagerent le Roi à lui ôter le commandement de cette armée, ainsi que celui de la Province d'Alsace, & de l'exiler dans son Duché de BROGLIE; il reçut cette nouvelle en arrivant à Wingsen, & remit le lendemain le commandement au Comte de Saxe.

Il soutint ce traitement, qu'il avoit si peu mérité, avec la tranquilité qu'inspire le témoignage de sa conscience, & il jouit de la satisfaction si douce d'être regretté de toutes les troupes, & plaint de tous les hommes vertueux. Les fatigues de ses dernieres campagnes avoient considérablement affecté sa santé, elle continua de s'affoiblir, & il fut enfin attaqué d'une maladie violente, qui dégénera en pulmonie, & y succomba le 22 Mai 1745, âgé de 74 ans. Il vit venir la mort avec cette fermeté dont il l'avoit considérée toute sa vie; il s'y prépara avec tous les sentimens d'un héros chrétien; & dans ses derniers momens, il donna des marques de son attachement pour la gloire du Roi & de l'état, par la joie qu'il témoigna de la victoire de Fontenoy, & la lettre qu'il écrivit au Maréchal de Saxe, pour l'en féliciter, lettre qui est la derniere qu'il ait écrit. Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de St.-Martin de Broglie, & il ordonna qu'on ne mit sur sa tombe, pour épitaphe, que ses noms & ses titres.

Le Roi lui avoit accordé le gouvernement des Ville & Citadelle de Strasbourg, par ses lettres, du 27 Mars 1743, régistrées en sa Chambre des Comptes, le 7 Mars 1744.

Il avoit épousé *Théreſe-Gilette Locquet de Granville*, de St.-Malo. Leur contrat de mariage, est passé devant le Notaire de cette Ville, le 5 Février 1716. De ce mariage sont issus:

— 1. VICTOR-FRANÇOIS, Maréchal Duc de BROGLIE, Chevalier des Ordres du Roi, Prince du St.-Empire, né le 19 Octobre 1718, qui suit:

— 2. CHARLES, Comte de BROGLIE, Lieutenant-Général des armées du

Digitized by Google

Roi, Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur de Saumur & Saumurois, Commandant en chef du Comté de Bourgogne, & ci-devant Ambaſſadeur auprès du Roi & de la République de Pologne, dont on parlera après le Maréchal de BROGLIE, ſon frere aîné; — 3. FRANÇOIS DE BROGLIE, Comte de Revel, Colonel du Régiment de Poitou; Infanterie, Brigadier des armées du Roi, Maréchal-des-Logis de l'armée, commandé par le Prince de Soubiſe, né le 27 Septembre 1720, tué à la bataille de Rosback, le 5 Novembre 1757. Ce fut une perte pour l'Etat, par le courage & les talens dont il avoit donné des preuves éclatantes pendant le cours de la guerre de 1741. Il avoit épouſé Demoiſelle *N*..... *Savalette*, fille de *N*..... *Savalette*, Garde du Tréſor Royal, dont il n'a pas eu d'enfans; — 4. CHARLES DE BROGLIE, né le 18 Novembre 1733, déſigné Cardinal par le Roi de Pologne, en 1757, Evêque Comte de Noyon, Pair de France, & Abbé de l'Abbaye des Bernardins d'Ourſcamp, mort le 20 Septembre 1777. Il avoit remplit la place d'Agent du Clergé, en 1760, avec une diſtinction qui a rendu ſa perte prématurée très-ſenſible au Clergé de France; — 5. MARIE-THÉRESE DE BROGLIE, née le 11 Mai 1732, veuve de *Louis-Charles*, Comte de Lameth, Maréchal des Camps & armées du Roi, & Maréchal-des-Logis de la Cavalerie de l'armée du Haut-Rhin, mort à Francfort.

Cette filiation eſt prouvée; 1°. par les Extraits batiſtaires; 2°. par deux Inventaires faits, l'un à Paris, par *Jourdain*, le 18 Juillet 1745, & l'autre à Broglie, par *Auzoux*, le 29 dudit mois & jours ſuivans; 3°. par une tranſaction paſſée entre ledit Seigneur VICTOR-FRANÇOIS Duc de BROGLIE, fils aîné, & Madame la Maréchale Ducheſſe de BROGLIE, ſa mere, en ſon nom, & en qualité de tutrice dudit Seigneur CHARLES Abbé de BROGLIE, & de ladite Demoiſelle MARIE-THÉRESE DE BROGLIE, & leſdits Seigneurs CHARLES & FRANÇOIS Comtes de BROGLIE & de *Revel*, devant ledit *Jourdain* & ſon Confrere, Notaires au Châtelet, le 25 Avril 1746, par laquelle ledit Seigneur Duc de BROGLIE, comme aîné, eſt demeuré propriétaire incommutable du Duché de BROGLIE; 4°. & par l'acte de partage paſſé entre leſdits Seigneurs Maréchal Duc de BROGLIE, Comte & Abbé de BROGLIE, & ladite Dame Comteſſe de *Lameth*, des ſucceſſions deſdits Seigneurs leur pere & mere, & du feu Seigneur Comte de *Revel* leur frere, paſſé devant *Boulard* & ſon Confrere, Notaires au Châtelet, le 16 Mars 1765.

XIV. VICTOR-FRANÇOIS, Duc de BROGLIE, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Prince du St.-Empire Romain, premier Baron Foſſier de Normandie, Gouverneur des Ville & Citadelle de Metz, & Pays-Meſſin, & Commandant en Chef dans les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & ſur les frontières de la Meuſe & de Thiers.

Il ſuivit ſon pere en Italie, en 1733, en qualité d'Aide-de-Camp, n'ayant pas encore 15 ans; il obtint au mois de Mars ſuivant une Compagnie de Cavalerie au Régiment Dauphin; il ſe trouva au ſiége de Piſſighitone, au paſſage de Loglio, au combat de Colorno, & aux batailles de Parme & de Guaſtalla. Ayant porté au Roi la nouvelle du gain de cette derniere bataille, ſa Majeſté lui accorda le régiment de Luxembourg, à la tête duquel il fit la

Digitized by Google

Campagne suivante en Italie. Les Troupes ayant passé le Rhin en 1741, il marcha avec celles que le Marquis de Gassion conduisit en Bohême, sous les ordres du Comte de Saxe; il escalada, à la tête du détachement qu'il commandoit, la ville de Prague; il fut commandé peu de jours après avec quatorze Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Comte de Polastron, pour entrer en Moravie. Cette expédition dura trois mois; il vint à Pisseck, au mois de Mars 1742, pour joindre son pere, à qui le Roi avoit donné le commandement de l'armée; il se rendit de là au siege d'Egra, où son Régiment fut employé, & il porta au Roi la nouvelle de la prise de cette Place, à l'occasion de laquelle, & de la valeur qu'il avoit marquée devant Prague, Sa Majesté lui conféra le titre de Brigadier, par un Brevet du 26 Avril 1742. A son retour en Boheme, il se trouva au combat de Sahay & y reçut un coup de feu au travers du bras; il n'étoit pas guéri de cette blessure qu'il en reçut une seconde à la jambe, au combat de Troya. Après le siége de Prague, il suivit le Maréchal son pere en Baviere, & dans la marche, où il obligea le Prince CHARLES de lever le siége de Braunaw. Les talens qu'il avoit fait paroître en ces différentes occasions firent juger à Sa Majesté, que, malgré sa jeunesse, il rempliroit avec distinction la charge de Major général de l'Infanterie: il y fut nommé le premier Avril 1743, & il l'exerça pendant cette Campagne, jusqu'à ce que l'armée eût repassé le Rhin. Il se trouva en 1744 à l'attaque des lignes de Wissembourg, & au siége de Fribourg. Il servit sur le Rhin en 1745, sous les ordres du Prince de Conti, qui lui confia le commandement d'un Corps détaché aux environs de Worms, avec lequel il emporta, l'épée à la main, une redoute que les Ennemis avoient construite dans l'île du Héron, près d'Oppenhein; il fit cette Campagne comme Brigadier, le Roi ayant jugé à propos de ne déclarer qu'au mois de Novembre la promotion des Maréchaux de Camp qu'il avoit faite le premier Mai précédent, dans laquelle il fut compris. Les preuves qu'il avoit données de son application constante à tout ce qui pouvoit tendre au rétablissement & au maintien de la discipline, engagerent Sa Majesté de lui donner, à la campagne suivante (en Mai 1746), la commission d'Inspecteur général de l'Infanterie. Il fut employé au siége d'Anvers, & se trouva à la bataille de Raucoux, où sa division, qui étoit aux ordres du Marquis de Clermont-Galeirande, Lieutenant-Général, attaqua & força le village de Varoux. Pendant la campagne de 1747, qui commença par l'expédition de la Flandre Holandoise, il se trouva au siége de Hultz & d'Axel, & à la bataille de Lawfeld, où il battit & chargea trois fois l'ennemi à la tête des régimens de Royal, Acquitaine & de Broglie. Il finit cette guerre en marchant avec le corps commandé par le Comte d'Estrées, d'abord sur Berg-op-zoom, & de là sur Mastricht. Sa Majesté crut devoir récompenser son zèle & ses services en l'élevant au grade de Lieutenant-Général, le 10 Mai 1748; le 3 Décembre 1751, elle lui accorda le Gouvernement de Béthune.

La paix qui fut conclue la même année, ayant été troublée depuis en Allemagne, il passa en 1757, en qualité de Lieutenant, sur le bas Rhin, il y commanda une réserve qui eut part à la bataille d'Hastembeck, donnée par

Digitized by Google

par le Maréchal d'Eſtrées, & il inveſtit le lendemain Hamelen, qui ſe rendit ſans réſiſtance. Il fut détaché par M. le Maréchal *de Richelieu*, *d'Halberſtatt*, avec un corps de vingt bataillons & autant d'eſcadrons pour aller joindre le Prince de Soubiſe à Langueſalſa en Thuringe. Après la bataille de Roſback, où ſa Cavalerie ſoutint l'effort de celle du Roi de Pruſſe, il revint auprès du Maréchal *de Richelieu* à Lunébourg; il fut employé à différentes expéditions, s'empara d'un magaſin conſidérable des ennemis à Vegeſſac, ſe fit ouvrir les portes de la Ville de Bremen, & en impoſa à la populace qui s'étoit mutinée: étant paſſé enſuite en Heſſe pour y prendre le commandement de l'armée aux ordres de M. le Prince *de Soubiſe*, il la ramena à Duſſeldorff, lorſque M. le Comte *de Clermont* ſe retira avec la ſienne à Veſel. Il fut envoyé enſuite à Hanau, pour commander les troupes qui étoient ſur le Mein, & au mois de Juillet ſuivant il commanda l'avant-garde de l'armée du Prince *de Soubiſe*, & battit, le 23 Juillet 1748, à Sundershauzen, un corps de dix mille hommes de troupes Heſſoiſes, commandées par le Prince *d'Iſembourg*: ce corps fut entierement diſſipé, abandonna le champ de bataille & quinze pieces de canon. Sa Majeſté fit don de quatre deſdites pieces au Duc DE BROGLIE, & lui permit de les garder dans le château du Duché de ce nom, par le brevet du 14 Aout 1758; & il le nomma Chevalier de ſes Ordres. Il contribua encore, par ſa bonne conduite au gain de la bataille de Lutzelberg: A la fin de cette campagne, le Roi lui accorda la ſurvivance du commandement de la Province d'Alſace. Le Maréchal *de Soubiſe* s'étant rendu à la Cour au mois de Février 1759, le Duc DE BROGLIE fut chargé du commandement de ſon armée, & le Prince *Ferdinand de Brunſwick* ayant devancé la ſaiſon ordinaire pour faire une irruption au milieu de nos quartiers, le Duc DE BROGLIE les raſſembla tous en vingt-quatre heures, près Bergen, à une lieue de Francfort, ſoutint vigoureuſement les efforts des ennemis, quoique ſupérieurs du double, & remporta ſur eux une entiere victoire, qui les empêcha de pénétrer dans l'Empire. Sa Majeſté lui fit encore don de quatre pieces de canon, faiſant partie de celles qu'il avoit priſes ſur l'ennemi en cette occaſion. L'armée s'étant enſuite avancée vers le Veſer, aux ordres du Maréchal *de Contades*, le Duc DE BROGLIE fut chargé de la droite à la bataille de Minden, après laquelle il favoriſa la retraite de nos troupes, & contribua à contenir les ennemis ſur la Lohn. Tant d'actions de guerre dans leſquelles le Duc DE BROGLIE s'étoit généralement concilié la confiance des Troupes du Roi, & où il avoit donné des marques éclatantes de ſa valeur & de ſa capacité, déterminerent Sa Majeſté à lui confier le 23 Octobre 1759 le commandement de ſon armée en Allemagne; & voulant le mettre à portée de lui rendre des ſervices encore plus conſidérables, en lui conférant la plus haute dignité à laquelle puiſſe aſpirer un homme de guerre, Sa Majeſté lui accorda l'état & office de Maréchal de France, par ſes Lettres du 16 Décembre ſuivant: il en préta le ſerment le 18 Janvier 1762; ces Lettres ont été enrégiſtrées en la Chambre des Comptes le 30 Juin de la même année.

La valeur avec laquelle le Maréchal DE BROGLIE avoit ſignalé ſon zele pour le ſervice de l'Empire & pour la cauſe commune dans ces dernieres

Digitized by Google

campagnes, & notamment aux batailles d'Haſtembeck, Rosback, Lutzelberg, Minden, Sundershauzen & Berghen, engagea Sa Majeſté Impériale à prendre la réſolution, comme Chef du Corps Germanique, de lui conférer, de ſon propre mouvement, la dignité de Prince du Saint-Empire, pour lui & pour tous ſes deſcendans mâles & femelles; & elle chargea le Comte Colloredo, Vice-Chancelier, de lui faire part de cette réſolution, par une lettre datée de Vienne, du 27 Mai 1759. Cette lettre n'ayant été remiſe au Maréchal DE BROGLIE que le 19 Juin ſuivant par M. d'Offlamagan, Aide-de-Camp de l'Empereur, il répondit le lendemain au Vice-Chancelier, » que la grace que l'Empereur vouloit bien lui faire étoit » d'autant plus flatteuſe pour lui, qu'elle partoit du propre mouvement » de Sa Majeſté Impériale, & n'avoit été ſollicitée de ſa part directement » ni indirectement; qu'il prioit le Vice-Chancelier de préſenter à ſon » Maître les aſſurances de ſa reſpectueuſe reconnoiſſance de cette preuve » de ſatisfaction qu'il lui avoit plu d'accorder aux ſervices qu'il avoit été » aſſez heureux de rendre à la cauſe commune, & de le ſupplier de le diſ» penſer de la recevoir avant d'en avoir informé le Roi, & d'avoir reçu ſes » ordres en conſéquence ».

Le Roi ayant approuvé qu'il acceptât cette grace de la part de la Cour de Vienne, Sa Majeſté Impériale lui envoya ſon Diplôme daté de Vienne le 28 Mai 1759, conçu dans les termes les plus honorables pour ſa maiſon & ſa perſonne, revêtu de toutes ſes formes, & enregiſtré en la Chambre de la Chancellerie Impériale.

Teneur du Diplôme Impérial.

« FRANÇOIS, par la divine clémence, Empereur des Romains, &c. &c. » L'éclat qui diſtingue aux yeux de tout l'univers la dignité du Saint» Empire Romain rejaillit ſur les perſonnes qui approchent de plus près » le Trône Impérial, & principalement ſur ceux qui jouiſſent du haut » rang de *Princes du Saint Empire Romain*; auſſi nos prédéceſſeurs ont-ils » eu le plus grand ſoin de ne conférer ce grade éminent qu'aux perſonnes » qui, à la plus illuſtre naiſſance & aux dignités de leurs aïeux, joignoient » les ſervices les plus ſignalés rendus au Saint-Empire Romain.

» Conſidérant donc de quelle ancienne & illuſtre famille de Piémont » eſt né Magnifique & Bien-Aimé VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, » Lieutenant-Général des Armées de notre frere le Roi Très-Chrétien, » Inſpecteur-Général de ſon Infanterie, Chevalier de ſes Ordres & Gou» verneur de Béthune; certain, par des pieces authentiques, que non» ſeulement cette maiſon eſt une des ſept illuſtres familles qui fonderent » autrefois la Ville de Quiers, mais que dans cette même Ville, dès le » temps de Saint Dominique, elle fonda un Monaſtere de Religieux de » cet Ordre, & peu de temps après un autre Monaſtere de Religieuſes » connu d'abord ſous le nom de *Sainte-Marie de la Maiſon de Dieu*, aujourd'hui dit de *Saint-André*; en outre qu'AIMONET DE CASTROMONTE » DE BROGLIE, l'an 1310, reçut de l'Empereur HENRI VII l'inveſtiture » de différens Châteaux; de plus, que CECOLE DE BROGLIE, autrefois

Digitized by Google

» Souverain d'Aſſiſe, donna, pendant les guerres de Florence & de Milan, » les preuves du plus grand courage & d'une expérience conſommée dans » l'art Militaire; que ladite maiſon DE BROGLIE, par une longue ſuite » non interrompue, a conſtamment joui de l'entrée dans les Ordres illuſtres » de Malte, de Saint-Maurice & de Saint-Lazare, & qu'elle n'a pas été » moins diſtinguée par ſes vertus & ſes mérites en tout genre, que par » les premieres dignités, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit civiles, ſoit militaires, » dont elle a été décorée; que cette famille ayant été appellée en France » ſous le regne de LOUIS XIII, mérita, par l'importance & l'éclat de ſes » ſervices, autant que par l'antiquité de ſa nobleſſe, de parvenir aux » premieres charges & d'être décorée du titre de Duc héréditaire; que » FRANÇOIS-MARIE, Comte DE BROGLIE, après s'être ſingulierement » diſtingué au ſervice du Duc DE SAVOIE, étant paſſé, du conſentement » de ce Prince, au ſervice de France, il y donna d'égales preuves de valeur » qui lui mériterent ſucceſſivement le grade de Lieutenant-Général, la di- » gnité de Chevalier des Ordres du Roi, & enfin la promeſſe du bâton de » Maréchal de France qu'il alloit obtenir lorſqu'il fut tué au ſiege de Va- » lence, attaquée par l'Armée Françoiſe qu'il commandoit ſous l'autorité » du Duc *de Modene*; en outre que CHARLES, frere de FRANÇOIS-MARIE, » & les trois fils de celui-ci, marchant ſur les traces de leurs aïeux, ſe » ſont tellement diſtingués par leur bravoure, que ledit CHARLES devint » Lieutenant-Général des Armées du Roi & Gouverneur d'Aveſne; VICTOR- » MAURICE, l'aîné des fils de FRANÇOIS-MARIE, fut fait Maréchal de » France, & Gouverneur de la même Ville d'Aveſne; & ſes cadets, » CHARLES-AMÉDÉE, Comte DE REVEL, & RAIMOND-FÉLIX, furent » nommés Lieutenans-Généraux, & ledit CHARLES-AMÉDÉE fut Chevalier » des Ordres du Roi; enfin que les trois fils de VICTOR-AMÉDÉE, ſavoir, » 1°. CHARLES-GUILLAUME, obtint les grades de Lieutenant-Général, » d'Inſpecteur & Directeur de l'Infanterie Françoiſe, & le gouvernement » de Gravelines; 2°. FRANÇOIS-MARIE, pere de VICTOR-FRANÇOIS, Ma- » réchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Straſ- » bourg, Commandant de la Province d'Alſace, ſe diſtingua dans pluſieurs » expéditions, & enſuite à la tête des Armées Françoiſes qu'il commanda » en chef; 3°. ACHILLE, troiſieme fils de VICTOR-MAURICE, parvint au » grade de Lieutenant-Général des Armées Navales; mettant ſur-tout en » conſidération les ſervices importans rendus à nous & au Saint-Empire » Romain par VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, qui, après avoir » donné des preuves de la plus grande valeur dès ſa premiere jeuneſſe aux » ordres de ſon pere, s'eſt acquis une telle expérience & une ſi grande » habileté dans l'art Militaire, que dans la guerre préſente il a montré la » plus rare capacité aux batailles d'Haſtenbeck, Rosback, Lutzelberg & » Minden: mais où ſes talens militaires parurent dans tout leur éclat, ce » fut non-ſeulement le 23 Juillet de l'année derniere 1758, jour où il » défit, avec la ſeule avant-garde de l'Armée Françoiſe, un Corps de » dix mille Heſſois commandé par le Prince *d'Iſembourg*, mais ſur-tout à » la fin de l'hiver dernier, où, commandant en chef l'Armée Françoiſe

Digitized by Google

» près du Mein, par une habileté qui immortalisera la gloire de son nom, » il rassembla ses quartiers dans le court espace de vingt-quatre heures; » puis s'avança à leur tête vers Berghen contre le Prince *Ferdinand de* » *Brunswick* qui venoit à lui avec une Armée beaucoup supérieure, & » remporta sur ce Prince une victoire si illustre & si complette, qu'il » en résulta les plus grands avantages pour le Saint-Empire Romain & » pour la bonne cause: afin donc de transmettre à la postérité la plus » reculée le témoignage de l'estime que nous faisons des éminentes qua- » lités de son cœur & de son génie, ainsi que notre reconnoissance de son » zele pour nos intérêts & ceux du Saint-Empire Romain, & des services » brillans de ses deux freres, dont l'un, FRANÇOIS, Comte DE REVEL, » est mort glorieusement à la bataille de Rosback, l'autre, CHARLES, » Comte DE BROGLIE, connu par son ambassade en Pologne, Chevalier » de l'Ordre du Saint-Esprit, Maréchal-de-Camp, s'est distingué par sa » valeur & la conduite prudente & courageuse qu'il a tenue dans les » troubles qui agitent aujourd'hui l'Allemagne, voulons donner une preuve » publique de notre gratitude & bienveillance Impériale audit VICTOR- » FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE; en conséquence nous avons résolu de le » décorer, lui & ses enfans, & les enfans de ses enfans légitimes en ligne » directe de l'un & de l'autre sexe, de la dignité sublime de *Prince du* » *Saint-Empire Romain*, persuadés que nous sommes qu'il n'omettra aucune » occasion de bien mériter de nous, du Saint-Empire Romain & de notre » auguste Maison.

» Ainsi, de notre propre mouvement, de notre certaine science, après » une mûre & saine délibération, de la plénitude d'autorité & de puissance » Impériale dont nous jouissons par la grace de Dieu, nous avons fait, » créé & nommé VICTOR-FRANÇOIS, Duc DE BROGLIE, *& ses enfans,* » *& leurs descendans légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre sexe, vrais* » *Princes du Saint Empire Romain*, & les avons élevés, exaltés au sublime » titre & haute dignité de la Principauté du Saint-Empire Romain, & » les avons inscrits & agrégés au nombre, college & société de nos autres » Princes du Saint-Empire Romain, comme par ces présentes nous les » faisons, créons, nommons, élevons, exaltons, inscrivons & agrégeons; » en sorte que non-seulement ledit VICTOR-FRANÇOIS, mais encore ses » enfans & leurs descendans légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre » sexe, soient vrais Princes du Saint-Empire Romain, soient ainsi nommés » par les autres, regardés & honorés comme tels, voulant & ordonnant » par notre présent Edit Impérial que ledit VICTOR-FRANÇOIS, Prince » DE BROGLIE & du Saint-Empire Romain, ses enfans légitimes & ses » descendans en ligne directe de l'un & de l'autre sexe, soient nommés & » appellés Princes du Saint-Empire Romain, tant dans les actes par écrit » que de vive voix; qu'ils aient la liberté de prendre le manteau, qui est » l'attribut des Ducs & Princes du Saint-Empire Romain, & qui convient » à la prééminence de cette dignité; qu'ils puissent user, profiter & jouir » de tous les droits, honneurs, prérogatives, libertés, exemptions, pri- » vileges & régale en Justice & hors de Justice dans toutes les affaires

Digitized by Google

» & cauſes tant eccléſiaſtiques que civiles, en tous temps & en tous lieux, » comme tous nos Princes du Saint-Empire Romain en uſent, en profitent, en jouiſſent ou peuvent en uſer, en profiter & jouir.

» Et pour donner audit VICTOR-FRANÇOIS DE BROGLIE, notre Prince » & du Saint Empire Romain, une preuve toujours plus ſenſible de notre » affection & bienveillance particuliere, nous lui avons accordé, comme » par ces préſentes nous lui accordons, ainſi qu'à ſes enfans & deſcendans » légitimes en ligne directe de l'un & de l'autre ſexe, le titre d'*Illuſtriſſime*, de *Bien-Aimé* & de *cher Couſin*; voulant & ordonnant, par cette » loi à jamais durable, que déſormais, dans toute la ſuite des temps, les » ſuſdits titres d'*Illuſtriſſime*, de *Bien-Aimé* & de *cher Couſin*, leur ſoient accordés par nos Chancelleries & celles de nos ſucceſſeurs dans le Saint-» Empire Romain, &c.

» En outre qu'ils ſoient capables & en état, en vertu de leur haut rang » de Princes du Saint Empire Romain, de poſſéder & de recevoir toutes » dignités, graces, libertés, prérogatives, exemptions & privileges quelconques, enfin de jouir de tous les droits dont jouiſſent de coutume » ou de droit tous ceux que nous & nos auguſtes prédéceſſeurs Empereurs » & Rois des Romains avons décorés de la dignité de Princes du Saint-» Empire Romain.

» C'eſt pourquoi nous mandons & ordonnons, &c.

» Et les préſentes Lettres, ſignées de notre main & munies de notre » Sceau Impérial, données à Vienne le vingt huitieme jour du mois de » Mai, l'an mil ſept cent cinquante-neuf, de notre regne le quatorzieme.

» *Signé* FRANÇOIS ».

Lorſque le Maréchal DE BROGLIE prit le commandement de l'armée, elle étoit campée ſur la rive gauche de la Lahn, à Klein-Linés; le Prince *Ferdinand* avec la ſienne campoit vis-à-vis ſur la rive droite de la même riviere. La facilité qu'il avoit de tirer du fourrage de ſes derrieres lui permettoit de tenir dans ſon camp plus long-temps que l'Armée Françoiſe, dont les reſſources en ce genre de ſubſiſtance étoient épuiſées; & il ſe promettoit, après qu'elle auroit été forcée par la diſette à ſe retirer, de ſe rendre maître de Gieſſen, petite place mal fortifiée, mais qui devenoit importante pour les deux Généraux, parce qu'elle pouvoit également faire la tête, & couvrir les quartiers d'hiver de celui qui en reſteroit en poſſeſſion.

Le Maréchal DE BROGLIE, obligé de décamper le premier le 4 Décembre, laiſſa une garniſon dans Gieſſen, ſous les ordres du Baron *de Blaiſſel*, Maréchal-de-Camp, Officier d'une intelligence & d'un courage reconnu, & il fit cantonner ſon armée dans les environs de Friberg, ayant placé intermédiairement à Butzbach un nombre conſidérable de troupes légeres, de Dragons & de Grenadiers.

Le Prince *Ferdinand*, auſſi-tôt après la retraite du Maréchal DE BROGLIE, fit paſſer la Lahn à des détachemens de ſon armée, qui occuperent les Villages entre Butzbach & Gieſſen; il fit ſommer cette place: mais il ne tenta jamais de l'attaquer, le Maréchal DE BROGLIE ayant fait harceler ſi ſouvent & avec tant de ſuccès les troupes que l'ennemi avoit portées en-deçà

Digitized by Google

de la Lahn, qu'il fut obligé de la leur faire repaſſer, & il ſe vit forcé enfin de ſe retirer au mois de Décembre, lorſqu'un corps que le Maréchal DE BROGLIE avoit fait avancer du bas Rhin, menaça ſa droite & ſes derrieres, & le priva des fourrages qu'il en avoit tirés juſques-là avec abondance.

La conſervation de Gieſſen fit d'autant plus d'honneur au Marechal DE BROGLIE, qu'on en avoit déſeſpéré; elle procura la tranquillité des quartiers d'hiver, que l'armée prit vers le milieu de Janvier 1760, entre la Lahn & le Mein, & derriere cette derniere riviere.

Le Prince *Ferdinand* s'occupa pendant l'hiver à ſe préparer des moyens de défenſive ſur l'Hom pour nous empêcher de pénétrer en Heſſe la campagne ſuivante. Dès le mois de Mai il fit camper ſon armée en avant de l'Eder, & il fit ouvrir des communications pour la porter promptement, auſſi-tôt qu'il ſeroit inſtruit du raſſemblement de l'armée Françoiſe, ſur l'Hom entre Kirelhaim, Schvingsbourg & Hombourg, qu'il occupoit par des corps avancés, & où il s'étoit préparé une poſition capable d'arrêter des forces même infiniment ſupérieures aux ſiennes.

Le Maréchal, qui connoiſſoit tout l'avantage de cette poſition, ſentit qu'il étoit indiſpenſable d'y prévenir l'ennemi; cela étoit très-difficile, puiſque le Prince *Ferdinand*, campé à Wavern, n'avoit que douze lieues pour arriver ſur l'Hom, pendant que l'armée Françoiſe, répandue dans un grand nombre de quartiers entre la Lahn & le Mein, & même au-delà du Mein, en étoit beaucoup plus éloignée.

Cependant, à l'aide d'un ſecret impénétrable, & par beaucoup de mouvemens ſucceſſifs, & qui ne paroiſſoient avoir d'objets que de faire conſommer les ſubſiſtances qui reſtoient encore dans les différens Villages, le Maréchal DE BROGLIE trompa tellement l'attention de l'ennemi, & même celle de ſon armée, qu'elle ſe trouva toute entiere raſſemblée à Grimberg, ſans qu'elle l'eût imaginé, ni que le Prince *Ferdinand* en eût la moindre connoiſſance.

L'Armée Françoiſe marcha le lendemain ſur Scvingsbourg, & les ponts ayant été jettés ſur la Lahn, elle paſſa cette riviere, & prit un camp ſi avantageux au-delà, que le Prince *Ferdinand*, qui s'avança pour l'attaquer, n'oſa l'entreprendre, & ſe retira derriere l'Eder à Zigenhaim & Treiza.

Ce début de campagne fut d'autant plus glorieux au Maréchal DE BROGLIE, que l'on avoit regardé comme impoſſible, dans la poſition où étoit le Prince *Ferdinand*, de ſurprendre le paſſage de l'Hom, & de le forcer, s'il étoit défendu.

Le Maréchal parvint également, par beaucoup de ſecret, à dérober aux ennemis le paſſage de l'Eder à Freukemberg, & à le prévenir à Corback. Il y fut attaqué le lendemain par la plus grande partie de l'Armée ennemie; l'action fut fort vive, mais les ennemis furent obligés de ſe retirer avec un perte conſidérable.

Ils allerent occuper le camp de Saxenhauzen, à peu de diſtance de Corback. Ce poſte très-fort par ſon aſſiette, avoit l'avantage de couvrir la Heſſe & Caſſel, & on ne doutoit pas que le Prince *Ferdinand* ne le conſervât pendant le reſte de la campagne. Mais le Maréchal parvint, en l'occupant ſur ſon front, à le faire retourner au-deſſus de ſa droite, ce qui l'obligea à ſe retirer précipitamment derriere Caſſel. L'Armée Françoiſe l'y

Digitized by Google

ſuivit, & avoit lieu de s'attendre à remporter un avantage conſidérable, lorſqu'un brouillard extrémement épais donna les moyens au Prince *Ferdinand* de repaſſer la Dymel, & d'attaquer enſuite avec avantage un corps que le Maréchal DE BROGLIE avoit détaché ſur la rive gauche de cette riviere pour en défendre le paſſage. Ce corps ayant été mal poſté, fut battu, après cependant avoir fait une vigoureuſe réſiſtance, & il fut forcé de repaſſer la Dymel avec perte.

Pendant que ce combat ſe donnoit, un autre corps de l'armée Françoiſe attaqua celui que les ennemis avoient ſous Caſſel, le battit, & s'empara de cette place.

Dès le lendemain de ces deux actions, le Maréchal raſſembla ſon armée ſur la rive droite de la Dymel, vis-à-vis de celle des ennemis; mais la bonté du poſte qu'ils avoient pris ne lui permit pas de les y attaquer. Il fit paſſer la Fulde & entrer dans le pays d'Hanovre à un Corps conſidérable commandé par M. le Comte *de Luſace*, avec lequel le Maréchal DE BROGLIE, qui s'y étoit porté en perſonne, battit celui de *M. de Vangenheim*, que le Prince *Ferdinand* avoit pouſſé ſur la rive droite du Vezer.

Le défaut de ſubſiſtances ayant obligé le Maréchal DE BROGLIE de ſe rapprocher de Caſſel, & le Prince *Ferdinand* conſervant le camp qu'il avoit occupé ſur la Dymel, il ſembloit que la campagne ſe termineroit dans cette poſition reſpective, dans laquelle on attendroit le moment d'entrer en quartiers d'hiver, lorſque ce Prince forma le projet de faire paſſer le Rhin, entre Duſſeldorff & Veſel à un corps de ſon armée aux ordres du Prince héréditaire *de Brunſwich*. La poſition de l'armée ennemie donnoit beaucoup de facilité au Prince *Ferdinand* de dérober ce mouvement, & les troupes qu'il faiſoit marcher avoient beaucoup de journées de moins à faire pour arriver à leurs deſtinations, que celles que le Maréchal DE BROGLIE pouvoit porter ſur Duſſeldorff.

Cependant le Maréchal fut inſtruit du projet des ennemis, & il dirigea ſur le Rhin un corps aux ordres du Marquis *de Caſtries*, qui y arriva aſſez promptement pour remporter un avantage conſidérable ſur le Prince héréditaire & l'obliger de lever le ſiege de Veſel qu'il avoit entrepris.

Les deux armées ayant vécu une grande partie de cette campagne dans la Heſſe, y avoient conſommé tous les fourrages; & les demandes du Maréchal DE BROGLIE, qu'il fut envoyé de l'argent pour en acheter dans la Thuringe, & en former des magaſins ſur la Fulde & ſur la Verra, ayant été inutiles, il étoit impoſſible d'y faire hiverner une quantité de troupes ſuffiſante pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'ennemi pendant l'hiver, & l'empêcher de reprendre la Heſſe, comme cela étoit arrivé à la fin des campagnes précédentes; ce qui avoit obligé de paſſer une grande partie de celles qui ſuivoient, à pénétrer juſques à Caſſel, qu'on abandonnoit réguliérement au mois de Novembre.

Pour diminuer autant qu'il étoit poſſible un ſi grand inconvénient, le Maréchal DE BROGLIE ſe détermina à faire fortifier la Ville de Gottinghen & celle de Caſſel. Il y mit deux fortes garniſons, & il confia le commandement de la premiere de ces places au Comte *de Vaux*, & celui de la ſe-

Digitized by Google

conde au Comte DE BROGLIE ſon frere; il ſe donnoit par-là deux points d'appui dans le pays d'Hanovre & dans la Heſſe, qui devoient incommoder beaucoup les derrieres du Prince *Ferdinand*, s'il paſſoit la Verra ou la Fulde, & qui, s'il en entreprenoit les ſieges, donneroient le temps au Maréchal de raſſembler ſon armée & de venir les combattre. Les fortifications de ces deux Villes, qui étoient entierement ruinées, furent relevées avec une célérité prodigieuſe, miſes en état de faire une longue & vigoureuſe réſiſtance.

Le Prince *Ferdinand* ſe détermina cependant à la fin de Février 1761 à entrer en Heſſe avec une armée de cinquante mille hommes. Le Maréchal DE BROGLIE replia les quartiers du petit nombre de troupes qu'il avoit pu y conſerver, & ſe retira ſucceſſivement, & ſans avoir été jamais entamé, ſous Francfort où il raſſembla ſon armée, & ſe fit joindre par un corps qu'il y fit arriver du bas Rhin.

Le lendemain de cette jonction il marcha au Prince *Ferdinand*, qui s'étoit avancé juſques ſur la Nidda, & qui ſe replia auſſi-tôt. Le Maréchal battit à Grimberg le Prince héréditaire *de Brunſwich*; lui prit deux mille cinq cents hommes, dix-neuf drapeaux & vingt pieces de canon; & ſucceſſivement obligea les ennemis d'abandonner la Heſſe, après leur avoir fait lever le ſiege de Caſſel, qui avoit été vigoureuſement défendu par le Comte DE BROGLIE pendant près d'un mois. Le défaut de ſubſiſtance en tout genre empêcha le Maréchal de pourſuivre ſes avantages, & l'obligea de renvoyer ſes troupes dans des quartiers ſur le Mein juſqu'au moment où la campagne pourroit s'ouvrir.

Enfin, le Roi voyant la ſupériorité avec laquelle le Maréchal Duc DE BROGLIE avoit rempli le commandement de ſon armée en Allemagne pendant la derniere campagne (de 1760), & les ſages diſpoſitions par leſquelles il avoit rendu inutiles les tentatives que les ennemis avoient faites pendant l'hiver pour reprendre les places dont les troupes de Sa Majeſté étoient reſtées en poſſeſſion dans la Heſſe, & dans l'Electorat d'Hanovre, lui faiſant connoître que perſonne n'étoit plus en état que lui de veiller à la conſervation d'une Province auſſi importante que l'Alſace, Sa Majeſté ne penſa pas devoir différer plus long temps à réaliſer les eſpérances qu'elle lui avoit données précédemment de lui conférer le Commandement de cette Province, que le feu Maréchal DE BROGLIE ſon pere avoit exercé pendant pluſieurs années, à l'entiere ſatisfaction de Sa Majeſté, & elle lui en accorda le Commandement en chef, par une commiſſion datée de Verſailles le 1er Mai 1761.

Le Roi s'étant déterminé de former, pendant la campagne de 1761, deux armées de celle qu'avoit commandée précédemment le Maréchal DE BROGLIE; elle lui donna le commandement de l'armée qui devoit opérer ſur le haut Rhin & en Heſſe.

Dès les premiers jours de cette campagne, il paſſa la Dymel & battit près de Varbourg un corps ennemi qui la défendoit; il marcha enſuite à Paderborn, d'où il ſe porta ſur Werle, pour joindre l'armée commandée par M. le Prince *de Soubiſe*, qui ſe trouvoit alors en préſence de celle du Prince *Ferdinand de Brunſwick*. Peu

Digitized by Google

Peu de jours après cette jonction, les deux Généraux réſolurent d'attaquer l'armée ennemie, qui étoit campée ſur la rive gauche de la Lippe. Le Maréchal de BROGLIE marcha le 15 Juillet avec un corps de 25,000 hommes, ſur le village de Filingshauzen, dont il s'empara, malgré une aſſez vigoureuſe réſiſtance; mais l'armée ennemie, s'étant portée preſque toute entiere ſur ce village, & l'ayant rattaqué le 16 au matin, le Maréchal de BROGLIE n'étant pas ſoutenu, & n'ayant pas aſſez de forces pour réſiſter ſeul à toutes celles de l'Ennemi, fut obligé d'ordonner la retraite, qui fut exécutée avec le plus grand ordre, ſans que les Ennemis oſaſſent le ſuivre, & il fit camper ſes troupes à une demie lieue du champ de bataille, où elles demeurerent pendant pluſieurs jours, & juſques au moment où la ſéparation des deux armées Françoiſes, ayant été ordonnée par la Cour, celle du Maréchal de BROGLIE, renforcée d'un détachement de celle du Prince de Soubiſe, rentra dans le pays d'Hanovre. La maniere dont il exécuta le paſſage du Veſer en préſence de l'armée Ennemie, qui harcela ſon arriere-garde, & celle dont il arrêta près d'Embeck le Prince Ferdinand, qui comptoit le ſurprendre, lui firent également honneur. Après cette derniere affaire il fit rentrer l'Armée dans ſes quartiers d'hiver, & revint enſuite à la Cour au commencement de Janvier 1762.

Le mauvais ſuccès de la journée de Filingshauzen, avoit élevé une diſcuſſion ſur la cauſe à laquelle on devoit l'attribuer; les ennemis du Maréchal de BROGLIE renouvellerent leurs imputations contre lui; plus protégés & plus en crédit, ils parvinrent à obtenir du Roi de lui ôter le commandement de l'Alſace & de l'Armée, & de l'exiler dans ſon Duché de BROGLIE. Sa diſgrace dura vingt-ſix mois, après leſquels il fut rappellé à la Cour, où il rentra dans les bonnes graces de ſon Maître, qui lui accorda en 1771 le Gouvernement de la Province des Evêchés; & en 1774, le commandement en chef de cette Province, & des frontieres de la Meuſe & de la Sarre. Ces graces prouverent qu'il lui avoit toujours conſervé ſon eſtime.

Il reçut une marque de celle du Roi régnant, par le choix que fit de lui ce Prince, au mois de Mai 1778, pour commander les Troupes qu'il fit raſſembler en Normandie & en Bretagne, avec le commandement de ces deux Provinces; mais l'expédition dont il devoit être chargé n'ayant pas eu lieu, ce commandement finit dans la même année.

Il avoit épouſé en premieres noces *Marie-Anne Dubois de Villers*, morte en 1751, & avoit eu de ce mariage quatre fils morts en bas âge.

Il épouſa, 2°. le 11 Avril 1752. *Louiſe-Auguſtine Sab gothon de Crozat de Thiers*, par contrat de mariage paſſé devant Maîtres *Baron* & *Jourdain*, Notaires à Paris, le 8 Avril 1752. De ce mariage ſont iſſus : — 1. CHARLES-LOUIS-VICTOR, Prince de BROGLIE, & du St.-Empire, né à Paris le 22 Septembre 1756, Colonel en ſecond du régiment de Saintonge, Infanterie, marié le 3 Février 1779, à *Sophie*, Comteſſe de *Rozen Kleinroopt*, arriere-petite-fille du Maréchal de *Rozen*; — 2. AUGUSTE-JOSEPH, Prince de Revel, né à BROGLIE, le Octobre 1762, Capitaine à la ſuite du régiment d'Aunis, Infanterie, marié, le 9 Avril 1782, avec *Françoiſe-Louiſe-Angélique de la Brouſſe de Verteillac*; — 3. CHARLES-LOUIS-VICTOR,

Digitized by Google

Prince de BROGLIE, né à Paris le 28 Août 1765; — 4. MAURICE-JEAN-MAGDELAINE, Prince Abbé de BROGLIE, né à BROGLIE le 5 Septembre 1766; — 5. VICTOR-AMEDÉE-MARIE, Prince de BROGLIE, né à BROGLIE le 23 Octobre 1772; — 6. LOUISE-AUGUSTINE-THÉRESE, Princeſſe de BROGLIE, née à Paris le 6 Mars 1753, & mariée le 15 Février 1768, au Comte de *Damas de Crux*, alors Colonel du régiment de Limoſin, Infanterie, & à préſent Maréchal-des-Camps & Armées du Roi; — 7. CHARLOTTE-AMEDÉE-SALBIGOTHON, Princeſſe de BROGLIE, née à Paris le 12 Juin 1754, & mariée le 5 Mars 1774, au Comte *Louis d'Helmſtat*, Meſtre-de-Camp en ſecond du régiment d'Eſterhazy, Huſſards; — 8. ADELAIDE-FRANÇOISE, Princeſſe de BROGLIE, née à BROGLIE le 19 Juin 1764, marié, le 9 Avril 1782, avec *Adélaïde-Marie Staniſlas*; — 9. AGLAÉ-CHARLOTTE-MARIE, Princeſſe de BROGLIE, née à BROGLIE, le 21 Septembre 1771.

Second Rameau de la ſeconde Branche. Comte de BROGLIE, *Marquis de Rüffec, Seigneur de Canchy.*

CHARLES DE BROGLIE, ſecond fils de FRANÇOIS-MARIE, Duc de BROGLIE, Maréchal de France, né le 19 Août 1719, porta d'abord le nom de Comte de *Buhy*; il s'appella enſuite le Chevalier de Broglie, & à la mort du Maréchal ſon pere, arrivée en 1745, il prit le nom de Comte de BROGLIE.

Il commença à ſervir en 1734, à l'Armée d'Italie, en qualité d'Aide-de-Camp du Maréchal de BROGLIE, ſon pere, qu'il joignit huit jours avant la bataille de Parme; il eut peu de mois après la Cornette de la Meſtre de Camp du régiment de Berry, Cavalerie, & après la bataille de Guaſtalla, il obtint la même année une Compagnie de Cavalerie dans le régiment Dauphin, dans lequel il fit la campagne ſuivante, en 1735; il paſſa enſuite à une autre Compagnie dans le régiment de Chepi, Cavalerie.

Il conſerva cette Compagnie juſqu'au mois de Mars 1741, qu'il fut nommé Meſtre-de-Camp d'un régiment de Cavalerie, vacant par la mort de M. le Vidame de Vaſſé.

En 1741, il paſſa en Bohême, où il fut Aide-de-Camp du Maréchal de BROGLIE ſon pere, il fit la campagne de 1742, en qualité d'Aide-Maréchal-des-Logis de la Cavalerie; il aſſiſta à toutes les actions, ſieges & batailles de cette campagne, qui fut fort vive, ainſi que de la ſuivante en Baviere & ſur le Rhin.

En 1744, il ſervit en Flandres & en Allemagne.

En 1745, il ſervit en Allemagne, dans l'armée de M. le Prince de Conti, & battit les Ennemis à la tête d'un détachement de 300 chevaux près de Worms, à la fin de cette campagne.

En 1746, il ſervit dans l'armée de Flandres, & aſſiſta aux ſieges de Mons, & de Charleroy, & à la bataille de Raucoux.

Il fut fait Chevalier de St.-Louis & Brigadier avant le commencement de la campagne de 1747, qui débuta par les ſieges des Villes de la Flandre Hollandoiſe, où il ſervit en qualité de Volontaire, & eut le bonheur

Digitized by Google

de décider lui ſeul la réduction de la ville d'Hulſt, & de toute l'Iſle & Forteresſe d'Axel, ayant été chargé, par M. le Marquis de Contades, de la négociation de ces capitulations avec les Commandans de ces deux Places.

En conſidération de ce ſervice, M. le Maréchal de Saxe demanda pour lui le grade de Maréchal de Camp, qui ne lui fut pas accordé alors, parce qu'il étoit trop nouveau Brigadier.

Pendant cette campagne, (1747) il ſe trouva à la bataille de Lawfeld, & fut du nombre des Troupes qui battirent la Cavalerie Angloiſe, & décidèrent le gain de cette bataille; peu de jours après, M. le Comte d'Eſtrées, l'ayant mené avec lui à une reconnoiſſance du camp de St.-Pierre, près Maſtricht, avec une ſimple eſcorte de 200 chevaux, & ayant trouvé les Ennemis en nombre plus conſidérable, il lui fit prendre le commandement de ce détachement, & le chargea de la retraite, qui ſe fit dans le meilleur ordre, quoiqu'expoſé à un feu très-conſidérable, qui tua ou bleſſa preſque tous les Officiers de ce détachement.

En 1748, il ſervit dans l'armée de Flandres.

En 1752, il fut nommé Ambaſſadeur Extraordinaire près le Roi & la République de Pologne, où il a rendu des ſervices importants aux Diétes de Grodno, & de Warſovie, en 1752 & 1754. En 1756, il ſe trouva auprès du Roi de Pologne à Dreſde, lors de l'invaſion du Roi de Pruſſe, & détermina Sa Majeſté Polonoiſe, malgré l'avis de ſon Conſeil, à raſſembler le peu de Troupes qui lui reſtoient, & à ſe retrancher dans le camp de Pirna; ce qui, malgré l'échec de l'armée Saxonne, qui termina cette campagne, ſauva la Bohême, & déconcerta tous les projets de ſa Majeſté le Roi de Pruſſe. Le Comte de BROGLIE eut pluſieurs occaſions de réſiſter à ce Prince, & de rendre des ſervices ſignalés à la Reine de Pologne, pendant ſon ſéjour à Dreſde, qu'il prolongea, malgré le Roi de Pruſſe, juſqu'au commencement de Décembre de la même année.

Le Roi pour lui marquer ſa ſatisfaction des ſervices qu'il avoit rendus dans cette occaſion, en ſoutenant la dignité de ſon caractère, le fit Chevalier de ſes Ordres, le premier Janvier 1757, & lui donna le grade de Maréchal-de-Camp. Sa Majeſté lui ordonna de retourner la même année en Pologne, malgré les inſtances qu'il fit pour avoir la permiſſion de faire cette campagne en Allemagne. Il partit au commencement du mois de Mai pour ſe rendre à Warſovie; mais ayant trouvé, à ſon paſſage à Vienne, cette Cour dans la plus grande criſe, par la perte de la bataille de Prague, il y reſta pendant deux mois, ſur le deſir que lui en témoignerent l'*Impératrice-Reine* & ſon Miniſtre, avec lequel il travailla pendant tout ce temps au plan des opérations, qui précéderent & amenerent l'heureuſe bataille de Kolzmits ou Colin. L'*Impératrice-Reine*, non contente de lui faire l'honneur de lui demander ſon avis écrit, qu'elle faiſoit paſſer journellement au Maréchal Daun, lui propoſa d'aller à l'armée, manda à ce Général de ſe concerter avec lui, de lui donner voix dans le Conſeil de guerre, & lui preſcrivit même de ſuivre ſon avis dans le cas de partage d'opinion. Cette marque de confiance, la plus honorable, & la plus flatteuſe de toutes celles qu'aucun particulier ait jamais reçue, ne put avoir de ſuite par des circonſ-

Digitized by Google

tances qui s'oppoſerent au départ du Comte de BROGLIE pour l'armée *Autrichienne;* mais il continua à travailler au Plan des opérations qui ſe terminerent par la bataille de Kolzmits, & lorſqu'il eut l'honneur d'aller complimenter L. M. I. ſur le gain de cette journée, elles lui firent celui de le remercier en pleine audience, de la part qu'il y avoit eue, & le même jour l'*Impératrice* lui envoya, par M. de Kaunits, ſon portrait enrichi de diamans.

Le Comte de BROGLIE reſta encore trois ſemaines à Vienne après cet événement, pour y travailler à des objets relatifs aux intérêts de leurs Majeſtés Polonnoiſes, qu'il termina avec ſuccès. Le Roi de Pologne, voulant lui témoigner, à ſon arrivée à Warſovie, au mois d'Août, le gré qu'il lui en ſavoit, lui offrit ſa future nomination à un Chapeau de Cardinal pour l'Abbé de BROGLIE ſon frere, qu'il accepta avec la permiſſion du Roi.

Il demeura le reſte de l'année 1757, en Pologne, & en revint au commencement de l'année 1758, pour aller ſervir à l'armée du *Bas-Rhin*, où il arriva peu de jours avant la bataille de Crevelt. M. le Comte de Clermont, Général de cette armée, le plaça à la diviſion des Carabiniers aux ordres de M. le Marquis de Poyanne. Ce Corps ſe diſtingua à cette bataille dont le ſuccès fut malheureux.

Dans la même Campagne, le Comte de BROGLIE fut chargé, à la tête de 2000 Grenadiers, de l'avant-garde d'un détachement, commandé par M. de St.-Pern, d'attaquer le corps Ennemi de M. le Prince d'Holſtein-Gottorp, campé de l'autre côté de la Lippe. Ce Corps fut ſurpris, & battu par l'avant-garde ſeule, avec une perte très-médiocre. Le Comte de BROGLIE y eut une contuſion à la jambe, & reçut à ce ſiege beaucoup d'éloges de M. le Maréchal de Belliſle, & de M. le Maréchal de Contades. Il ſervit, en 1759, dans l'armée d'Allemagne, & fut employé à la réſerve commandée par le Duc de BROGLIE, ſon frere, dont il mena toujours les avant-gardes. Il marcha avec une de ces avant-gardes, dans le mois de Juillet, à Minden, étant ſoutenu d'autres détachemens, que le Duc de BROGLIE commandoit lui-même. Il le chargea de paſſer le Wezer, au-deſſus de cette Ville, pour l'attaquer par la rive droite, pendant qu'il ſe préſenteroit à la rive gauche; ce qui fut exécuté avec tout le ſuccès poſſible. La Ville fut emportée l'épée à la main, & on y fit 1000 à 1200 priſonniers.

A la bataille de Minden, qui fut donnée & perdue peu de jours après, le Comte de BROGLIE commanda une partie de la réſerve, avec laquelle le Duc de BROGLIE favoriſa la retraite de notre armée.

A la fin de cette campagne, il fut fait Maréchal-Général-des-Logis de toute l'armée d'Allemagne (dont le commandement fut donné au Duc de BROGLIE, qui fut fait, peu de jours après, Maréchal de France) il en fit les fonctions, juſqu'au commencement de l'année 1762, & établit dans cette partie un ordre qui y avoit été inconnu juſqu'alors.

Le 18 Mai 1760, le Roi lui accorda le grade de Lieutenant-Général, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, tant en qualité de Maréchal

Digitized by Google

de Camp, & de Maréchal-Général-des-Logis de l'armée, dont Sa Majesté avoit donné le commandement à M. le Maréchal Duc de BROGLIE, que dans son Ambassade près du Roi & de la République de Pologne, & en divers emplois de guerre.

Outre la place de Maréchal-Général-des-Logis, le Comte de BROGLIE a été chargé de plusieurs expéditions, & commandemens de Corps détachés.

Le 9 Avril 1761, Sa Majesté lui accorda celui de la Ville de Cassel, dont M. le Maréchal de BROGLIE, son frere, s'étoit emparé, & dont la supériorité des ennemis l'avoit obligé de s'éloigner pour quelque temps. Il y avoit laissé une garnison, sous les ordres du Comte de BROGLIE: la Ville fut assiégée; mais le Comte de BROGLIE la défendit avec tant de vigueur pendant 28 jours, que les assiégeans furent obligés d'abandonner leur attaque, & de se retirer en désordre: événement d'autant plus mortifiant pour eux, qu'ils s'étoient attendus que cette entreprise seroit suivie des plus grands succès: & comme cet avantage étoit dû principalement à la valeur, la fermeté & l'expérience que le Comte de BROGLIE fit paroître pendant la durée du siége, Sa Majesté crut devoir le nommer Gouverneur de cette place, qu'il lui avoit conservée.

Le 2 Août 1770, le Roi lui accorda le Gouvernement du Saumurois, vacant par le décès du sieur Marquis d'Aubigny, en considération des services importans qu'il avoit rendus à Sa Majesté & à l'Etat, à l'exemple de ses ancêtres, tant dans les armées, où il avoit donné en toute occasion les preuves les plus signalées de son courage & de son expérience consommée dans l'Art militaire, que dans l'Ambassade dont il avoit été chargé auprès du Roi & de la République de Pologne, où il avoit également fait connoître sa capacité & son intelligence dans les négociations; & le 4 des même mois & an, Sa Majesté lui accorda le Gouvernement des Ville & Château de Saumur, & dépendances.

Le 16 Novembre 1774, le Roi le nomma Commandant en second des Evêchés, sous le Maréchal Duc de BROGLIE; & le 10 Janvier 1781, Sa Majesté lui accorda le Commandement en chef du Comté de Bourgogne, vacant par la démission du Marquis de Ségur, Lieutenant-Général, nommé à la charge de Secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Il avoit remarqué, dans différens voyages qu'il avoit fait à Rochefort, combien l'intempérie qui y regne pendant plusieurs mois chaque année faisoit périr d'hommes précieux à l'état. Il s'étoit occupé des moyens d'y remédier, & il avoit fait accueillir des Ministres un projet pour y parvenir. Il restoit à lever quelques doutes qui restoient encore sur sa possibilité & la dépense qu'entraîneroit son exécution. Toujours animé de ce desir du bien, qui fut sa passion dominante, il s'offrit d'aller sur les lieux pour vérifier les faits, conjointement avec le Commandant de la Province, & les Ingénieurs du Roi. Il ne fut point effrayé du danger qu'il pouvoit courir, & se rendit le premier Août à Rochefort; il visita le lendemain les marais, qu'on se proposoit de dessécher, & il y employa toute la journée;

Digitized by Google

à son retour, il fut attaqué de la fievre, qui ne l'empêcha pas de continuer pendant plusieurs jours de s'occuper sans relâche de cet objet; le mal augmenta, il partit pour se rendre à sa terre de Ruffec, mais il ne put passer St.-Jean-d'Angely, où il mourut, le 16 Août 1781, victime de son zele & de son humanité.

Doué d'un esprit supérieur, il étoit également propre à bien servir le Roi & l'Etat dans la guerre, dans les négociations, & dans l'administration publique. Son génie & l'ardeur avec laquelle il se portoit à tout ce qu'il croyoit utile, ne lui faisoit rien trouver de difficile; il communiquoit ce sentiment à ceux qui lui étoient subordonnés, & leur inspiroit ce noble fanatisme du bien, sans lequel on ne peut faire de grandes choses. Ses talens, sa pénétration pour découvrir les abus, son exactitude à les reprimer, lui attirerent beaucoup d'envieux & d'ennemis. La correspondance secrette que le feu Roi entretint avec lui pendant plus de 20 ans, & qui ne fut jamais découverte, mais seulement soupçonnée par les personnes en place, le leur rendit toujours suspect, & sans lui avoir jamais procuré des graces de son maître, elle en fit l'objet des intrigues, qui parvinrent à le faire exiler deux fois, sans lui ôter la confiance du Roi, qui voulut que, quoiqu'éloigné, il continuât toujours à diriger cette correspondance, & à lui en rendre compte.

Celui qu'il a rendu, devant trois Ministres, que le Roi régnant avoit chargé de le recevoir, de la conduite qu'il avoit tenue pendant le long espace de temps qu'il avoit été honoré de la confiance de Sa Majesté, a prouvé combien cette conduite avoit été pure; & le certificat qu'ils lui en ont donné, en est une preuve trop glorieuse, pour que l'on ne l'ajoute pas à cet article.

LETTRES DU ROI

A M. le Comte de BROGLIE.

A Versailles, le 2 Mai 1775.

» Monsieur le Comte de BROGLIE, après avoir fait examiner & m'être fait rendre le compte le plus exact de la correspondance secrette » que vous avez eue pendant 22 ans avec le feu Roi, mon Seigneur & » aïeul, j'ai reconnu que vous vous étiez comporté dans cette affaire » avec tout le zele & toute la fidélité que vous lui deviez, & même que » les circonstances, quelquefois embarassantes, où vous vous étiez trouvé, » n'avoient jamais ralenti, & qu'en tout, vous vous étiez acquitté de » cette commission de la maniere la plus sage & la plus conforme aux » vues du feu Roi. J'ai vu, de plus, que dans la derniere année, vous » vous étiez trouvé compromis dans une affaire, où vous n'aviez aucune » part, & sur des soupçons qui ne pouvoient exister que dans l'ignorance où

Digitized by Google

» où l'on étoit des relations que vous aviez, & des travaux que vous fai-
» siez de l'ordre du feu Roi, ce qui ne vous a pas porté à trahir ſon ſecret.
» Je vous fais cette lettre, pour vous aſſurer que je n'ai aucune impreſſion
» défavorable ſur votre compte; & qu'ayant reconnu dans votre conduite
» la marche d'un bon & fidele ſerviteur; & ne doutant pas de la perſé-
» vérance de votre attachement à mon ſervice, je vous donnerai toujours
» des preuves de mon eſtime & de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu,
» M. le Comte de BROGLIE, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. *Signé*, LOUIS.

AUTRE.

Verſailles, le 25 Mai 1775.

» Je vous ai marqué, Monſieur, par ma derniere lettre, la conviction
» où j'étois de votre innocence, par rapport à l'affaire de la Baſtille;
» j'attends de votre ſoumiſſion & de votre fidélité, que vous ne cher-
» cherez pas à réveiller une affaire que je veux qui ſoit oubliée; en con-
» ſéquence, j'ai ordonné qu'on me rapportât la procédure & toutes les
» copies du rapport, pour être brûlées, & s'il en exiſtoit encore, elles
» doivent être regardées comme de nulle valeur. Sur ce, je prie Dieu,
» &c. *Signé*, LOUIS.

DÉCLARATION.

» La conduite ſoutenue de M. le Comte de BROGLIE, ſes ſervices à la
» guerre, & ceux qu'il a rendus dans la carriere politique, n'ont beſoin
» d'aucune apologie, mais ſa délicateſſe lui ayant fait deſirer que les motifs
» de la confiance particuliere dont le feu Roi l'avoit honoré pendant un
» grand nombre d'années, & le travail ſecret qu'il avoit dirigé par ſes
» ordres exprès, puſſent être connus & appréciés par Sa Majeſté, il l'a
» ſuppliée d'ordonner que toutes les pieces en fuſſent miſes ſous les yeux
» de quelques-uns de ſes Miniſtres, pour en faire leur rapport.....

» Nous ſouſſigné, en conſéquence des ordres du Roi, qui nous a chargé
» de cet examen, & de recevoir de M. le Comte de BROGLIE tous les
» éclairciſſemens, titres & documens relatifs à la correſpondance ſecrette,
» déclarons y avoir procédé avec l'attention la plus ſuivie, & l'impartialité
» la plus ſcrupuleuſe; & que d'après les pieces originales qui ont été miſes
» ſous nos yeux, & les détails explicatifs que M. le Comte de BROGLIE
» y a joints, nous n'avons pu qu'applaudir à la fidélité, à l'exactitude &
» au zele avec leſquels M. le Comte de BROGLIE, en ſe conformant aux
» ordres qu'il recevoit immédiatement du feu Roi, a ſecondé ſes vues
» politiques & bienfaiſantes.

» Nous ne devons pas moins d'éloges à la ſagacité & à la ſageſſe de la
» prévoyance de M. le Comte de BROGLIE, qui, ne perdant jamais de
» vue les intérêts de ce Royaume, ſavoit calculer avec autant de préciſion

Digitized by Google

» que de juſtice le rapport des événemens qui ſe paſſoient dans le reſte » de l'Europe, & l'influence & les ſuites qu'ils pouvoient avoir, ſoit pour » la conſidération, comme pour la ſûreté de la Monarchie.

» Ce qui n'eſt pas moins digne de louanges, eſt la prudente dextérité avec » laquelle M. le Comte de BROGLIE a ménagé & conſervé, pendant 22 ans » un ſecret auſſi délicat & jaloux, ſans que les différentes épreuves de ſéduc- » tion & de rigueur auxquelles l'envie, ſuſcitée par la confiance, dont on » n'ignoroit pas que le feu Roi l'honoroit, l'ont mis ſouvent en butte, l'aient » jamais engagé dans aucune démarche ou aveu, qui auroient pu compromettre » le ſecret, dont le Prince lui avoit impoſé l'obligation la plus préciſe.

» Nous devons encore à M. le Comte de BROGLIE la juſtice la plus au- » thentique, que, non-ſeulement les inſtructions & dépêches qu'il étoit chargé » par le feu Roi de rédiger, pour les Ambaſſadeurs, Miniſtres, & autres » Employés admis à la correſpondance ſecrette, n'ont jamais tendu à con- » trarier les vues & à croiſer les ſyſtêmes politiques de ſon miniſtere; mais » que lorſque les vues ſecrettes de ſa Majeſté, ne combinoient pas exacte- » ment avec les réſolutions de ſon Conſeil, toute ſon étude a été de les rap- » procher & de les concilier, en quoi il a réuſſi ſi heureuſement, que la » diſſonnance qui auroit réſulté de la contradiction des ordres, n'a pu ſervir » de moyen pour percer le myſtere dans lequel le feu Roi vouloit que la » correſpondance ſecrette fut enveloppée.

» Nous ſouhaiterions qu'il nous fût permis de nous expliquer ſur le mé- » rite des plans, projets & inſtructions politiques qui nous ont été repré- » ſentés, il n'en eſt aucun qui ne méritât les éloges les plus diſtingués à » ſon auteur; mais ces ouvrages ayant été dévoués, dès le principe, à un » ſecret auquel les ordres du Roi nous lient encore inviolablement, nous » nous bornerons à dire qu'il n'en eſt aucun qui ne mérite la ſanction » flatteuſe & honorable que le feu Roi leur a donnée par l'approuvé qu'il » y avoit mis de ſa main.

» Chargé encore par ſa Majeſté de faire la réviſion de la procédure, » connue ſous le nom d'affaire de la Baſtille, dans laquelle on avoit impli- » qué M. le Comte de BROGLIE, nous l'avons examinée dans le plus » grand détail, & nous nous ſommes convaincus qu'il n'avoit, en aucune » maniere, mérité les imputations haſardées contre lui dans le rapport fait » au Conſeil du Roi, en Octobre 1773. Cette vérité, que nous confir- » mons ici, eſt atteſtée d'une maniere plus particuliere encore dans le » rapport privé que nous avons eu l'honneur de mettre ſous les yeux de » ſa Majeſté; mais la déclaration plus glorieuſe que M. le Comte de » BROGLIE puiſſe avoir de la fauſſeté des accuſations ſi légérement inten- » tées contre lui, de la pureté de ſes vues, & de l'honnêteté & de la ſûreté » de toute ſa conduite, eſt le témoignage que le Roi a bien voulu lui en » donner lui même, par la lettre qu'il lui a écrite de ſa propre main, » pour l'aſſurer de la juſtice qu'il lui rend, & pour lui défendre toute » pourſuite ultérieure.

» Après avoir rendu, dans ce réſumé, ainſi que dans nos rapports di- » rects & particuliers à ſa Majeſté la juſtice que nous croyons due, à tous

Digitized by Google

» égards, à M. le Comte de BROGLIE, nous eſtimons ne pouvoir mieux » répondre aux intentions du Roi, & à la confiance dont il lui a plu de » nous honorer, qu'en repréſentant très-humblement à ſa Majeſté, qu'à » tous ces titres aucun de ſes ſujets n'eſt plus digne que M. le Comte » de BROGLIE, des marques de ſa bonté & de ſa haute bienveillance. Fait » à Verſailles le 3 Mai 1775, *ſignés*, le Maréchal DE MUY & DE VER- » GENNES.

Il avoit épouſé le 11 Mars 1759, *Louiſe-Auguſtine de Montmorency*, ſœur de la Ducheſſe de Boufflers, l'une & l'autre filles de *Louis-François*, Prince de Montmorency, premier Baron Chrétien, Comte de Longuiers, Vicomte des ville & territoire de Rouſſelaer (Roulers), Seigneur de Neuville, Vitaſſe, Marcatel, Amongier, Ruſſignier, Cleves en Langemack, & autres lieux, Colonel de Cavalerie, & de *Marie-Thérèſe Rheims*, Baronne de Belem & de Schueweld. Madame la Comteſſe de BROGLIE, eſt de la quatrieme branche actuellement exiſtante de la maiſon de Montmorency, dite des Seigneurs de Croiſille, qui commence à Philippe de Montmorency, Conſeiller & Chambellan de *Philippe-le-Bon*, Duc de Bourgogne; ledit Philippe étoit le ſecond fils de Jacques de Montmorency, Conſeiller & Chambellan du Roi CHARLES VI, qui alla s'établir dans les Pays-Bas, où il poſſédoit de grands biens du chef de ſa mere, Philippe de Melun; Il y rendit de grands ſervices au Duc de Bourgogne, dont il étoit Vaſſal.

De ce mariage du Comte de BROGLIE, avec *Louiſe-Auguſtine* de Montmorency, ſont iſſus cinq enfans, qui ſont; — 1. AUGUSTE-LOUIS-JOSEPH DE BROGLIE, né le 30 Janvier 1765; — 2. FERDINAND-FRANÇOIS, né le 30 Janvier 1768; — 3. LOUISE-AUGUSTE-CHARLOTTE-FRANÇOISE, née le 25 Août 1760, mariée au Marquis de *Vaſſé*; — 4. PHILIPPINE-THÉRESE, née le 5 Février 1762; — 5 & ADELAÏDE-CHARLOTTE, née le 29 Juillet 1763.

Les armes de la maiſon de BROGLIE, ſont: *d'or au ſautoir encré d'azur*: au-deſſus de l'écuſſon, eſt poſé directement un *caſque d'argent*, ſurmonté d'une *couronne de Comte*; pour cimier: *un cygne, auſſi d'argent, portant ſur ſa poitrine le ſautoir d'azur, orné d'une banderole de gueules*; ſupport: *deux lions d'or, ayant les têtes détournées & les queues fendues & jetées par derriere. Le cygne, dans ces armoiries, eſt le ſymbole d'une vieilleſſe glorieuſe & honorable, & les lions, déſignent la force, la magnanimité & la valeur qui a toujours diſtingué cette maiſon.*

A ces armes, M. le Maréchal Duc de BROGLIE y ajoute, 1°. le collier & les attributs de l'Ordre du St.-Eſprit; 2°. le Manteau-Ducal; & 3°. les attributs de Prince de l'Empire.

Il nous reſte à dire que tous les anciens Nobles de la République de *Quiers*, dont cette maiſon eſt originaire, ſont nés Comtes, à cauſe des Comtés qui relevent de cette Ville, & de l'inveſtiture que le corps de la Nobleſſe donne aux propriétaires de ces Comtés.

BROSSARD LONNETIERE: Lonnetiere eſt une terre que la famille de BROSSARD poſſédoit dans le quinzieme ſiecle, aux environs de Condé-

Digitized by Google

ſur-Néreau ; cette ancienne nobleſſe a été maintenue par une Charte de HENRI IV, de 1598, par Arrêt du Conſeil de 1667 ; les armes de cette famille ſe voient encore en une Chapelle de l'Egliſe de St.-Martin-de-Condé, bâtie avant le quatorziere ſiecle, dans laquelle les BROSSARD LONNETIERE ont leur tombe depuis ce temps. Laroque, à l'article BROSSARD, fait mention d'un accord paſſé entre JEAN & THOMAS BROSSARD, Ecuyers, pour la réparation d'une Chapelle qui eſt dans l'Egliſe de Saint-Martin-de-Condé, proche le Presbytere. On voit dans l'inventaire de JEAN DE SERRE, que

I. GAUTIER, ſire de Broſſard, fit entrer un convoi, en 1426, dans la Ville de Montargis, aſſiégée par les Anglois, & qu'il fut fait enſuite Officier-Général & Gouverneur de la Ferre ; il eut pour fils :

II. FRANÇOIS BROSSARD, Seigneur de la Lonnetiere, qui fut auſſi Officier-Général, ſous LOUIS XI, & laiſſa pour fils : JEAN BROSSARD, I. du nom, Seigneur de la Lonnetiere, reconnu noble par Lettres-Patentes du Roi HENRI IV, & qui ſe maria avec *Marguerite Germain*, dont il eut :

III. JEAN BROSSARD, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Lonnetiere, qui épouſa, en 1504, *Jeanne le Foulon*, de laquelle il eut :

IV. JEAN BROSSARD, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Martin, qui ſe maria, par contrat paſſé devant les Tabellions de Cleſſy & Saint-Lambert, le 16 Février 1539, à *Anne le Bailli*, fille de *Michel*, Ecuyer, Seigneur des Eaux, dont il eut, entre autres enfans : — 1. GILLES, qui ſuit ; — 2. JEAN, Auteur de la branche, Seigneur de Groſmeſnil, établie en Normandie, rapportée ci-après ; — 3. & GUILLAUME, Auteur des Seigneurs de la Lonnetiere, branche éteinte, n'ayant laiſſé que deux héritieres.

V. GILLES BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de Breneau, tint le parti de ſon Souverain dans les troubles de la ligue, ainſi que ſes freres, qui ſervoient dans l'armée du Roi, & qui avoient été tués à ſon ſervice. GILLES BROSSARD avoit épouſé, en 1570, Demoiſelle *Gratienne de la Marre*, fille de *Nicolas*, Ecuyer, Seigneur de Breuil, & de *Jeanne Cairon*, dont il eut : — 1. CONSTANTIN, qui ſuit ; — 2. & JACQUES, dont l'héritiere a paſſé dans la maiſon de St.-Germain d'Aſtremont, & pluſieurs filles mariées dans des familles nobles.

VI. CONSTANTIN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de St.-Martin, épouſa, en 1600, Demoiſelle *Jeanne de la Pommeraye*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur des Iſles-Bardel, dernier de ſa famille, qui deſcendoit en ligne directe de *Joſſelin de la Pommeraye*, Fondateur de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Val, Diocèſe de Bayeux, & de *Jeanne de Monteſton*, du pays du Maine ; de ce mariage vint :

VII. JULIEN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Iſles-Bardel ; il épouſa, 1°. *Gabrielle de Saint-Germain*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Rouvron, & de *Gillette Milet* ; & 2°. en 1648, Demoiſelle *Goſſelin*, veuve d'*Antoine de Queſnel*, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent : — 1. CONSTANTIN, Cornette de Cavalerie, tué dans les lignes d'Arras ; — 2. JEAN-JACQUES, qui ſuit ; — 3. HERCULE, auteur de la branche des Brincaux, établie à St.-Martin-de-Condé.

Digitized by Google

VIII. JEAN-JACQUES DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Iſles-Bardel, épouſa, en *1676*, Demoiſelle *Marie-Thereſe de la Lande*, fille d'*Antoine*, Ecuyer, Seigneur du Détroit & du Valcorbet, & d'*Anne Feſlard*; il eut: — 1. ANTOINE-CONSTANTIN, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Capitaine de Cavalerie, tué en 1708, en détachement; — 3. & SUSANNE, mariée à *Pierre Duſauſay*, Secrétaire du Roi.

IX. ANTOINE-CONSTANTIN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Iſles-Bardel, Gendarme de la Garde du Roi, épouſa, en 1704, *Marie-Claire Jouenne*, fille d'*Hercule*, Ecuyer, Seigneur de Couvrigny & de Pancy, Capitaine-Lieutenant des Gardes de la Porte, & de *Claire Rouſſin*, dont ſont iſſus: — 1. JOSEPH-XAVIER, qui ſuit; — 2. THOMAS, Seigneur du Détroit & du Valcorbet, tige de la branche établie près de Falaiſe; — 3 & 4. & deux filles Religieuſes, l'une à Nivet-Calivet, & l'autre à Vignati, Diocèſe de Seez.

X. JOSEPH-XAVIER DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur des Iſles-Bardel, ancien Capitaine au Régiment de Médoc, vivant en 1771, né en 1705, demeurant en ſon Château des Iſles-Bardel-ſur-Orne, Election de Falaiſe, marié, en 1736, à *Marie-Madeleine de Marſeille*, fille & héritiere en partie de *François*, Ecuyer, Seigneur de la Chatelliere, & d'*Anne Poret du Boiſandré*; de ce mariage ſont nés: — 1. FRANÇOIS-CONSTANTIN, Sous-Aide-Major au Régiment du Colonel-Général, Dragons, en 1773; — 2 & 3. & deux filles, l'une mariée à *Jean le Hanquier*, Ecuyer, Seigneur de la Befliere, dont pluſieurs enfans.

Branche des Seigneurs de GROSMESNIL, *établie en haute Normandie.*

V. JEAN DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur de la Mauſoniere, ſecond fils de JEAN, III. du nom, & d'*Anne le Bailli*, épouſa, en 1584, Demoiſelle *Anne Blanchard*, dont il eut:

VI. PIERRE DE BROSSARD, Ecuyer, Seigneur du Manoir, tué à la bataille de Rocroy, où il commandoit les Enfans-Perdus; il avoit épouſé, en 1615, *Eſther le Peigné*, fille de *Michel*, Seigneur de Groſmeſnil; de ce mariage vinrent: — 1. DAVID; — 2. LOUIS, tige de la branche de Monhue, Seigneur de Prouville, en Picardie, Election d'Amiens; — 3. ABRAHAM, qui fut Major de Cavalerie, & ne laiſſa, de Dlle. *Bayard*, ſa femme, qu'un garçon, Capitaine de Cavalerie, qui ſe maria, & n'eut que trois filles.

Les armes: *de ſable au chevron d'or, accompagné de deux bezans en chef, de même & d'une Molette auſſi d'or en pointe.* Il ne faut pas confondre cette famille avec une autre du même nom & armes, anoblie en 1659, & maintenue, comme nous l'avons dit, en *1666*.

BROUE (DE LA): ancienne famille d'extraction noble, originaire d'Auvergne. Cette maiſon a formé deux branches principales: la Iere. connue ſous le titre de Seigneurs de Gaudelon, établie actuellement à Moiſſac, en Quercy; & la ſeconde à Niort, en Poitou, ſous le nom de Varcilles.

I. JEAN DE LA BROUE, qualifié noble & écuyer, habitoit la Ville d'Aurillac, Diocèſe de St.-Flour, en 1420, & portoit pour armes: *d'argent à trois corbins de ſable 2 & 1.* Il eut pour enfans: FRANÇOIS, qui ſuit; & AMAURY, reſté à Aurillac.

Digitized by Google

II. FRANÇOIS DE LA BROUE, qualifié noble & Ecuyer, épouſa, au Vican-les-Gourdon, par contrat, du 17 Octobre 1495, noble *Allunguette de Pellegrin*, dit *de Valſergues*, fille de noble *Jean de Pellegrin*, Seigneur de Vican, au Diocèſe de Cahors, dont vint : — 1. MARTIN, qui ſuit; — 2. SALVI; — 3. & JEAN, Chanoine de Sarlat, lequel teſta, le 7 Septembre 1572, en faveur de *Françoiſe de Conſtantin*, ſa belle-ſœur.

III. MARTIN DE LA BROUE, qualifié noble comme ſes ancêtres, habitoit la Ville de Gourdon; fonda, le 29 Mars 1549, avec *Françoiſe de Conſtantin*, ſa femme, une Chapellenie, fit dreſſer deux procès-verbaux, le 5 Mars & 2 Décembre 1552, qui conſtatent que ſes maiſons furent pillées & brûlées par ceux du parti de la Religion prétendue réformée, & paſſa un bail à nouveau fief, le 12 Octobre 1555; il fit un teſtament mutuel avec ſadite femme, le 21 Août 1563, laquelle étant devenue veuve, ſe trouva ſaiſie de ſon hérédité; elle fit un autre teſtament, le 28 Mars 1580, devant *Vernilhol*, Notaire-Royal de Gourdon; ils eurent de leur mariage: — 1. JEAN, mort ſans alliance; — 2. ANTOINE, qui ſuit; — 3. RAYMOND; — 4. THOMAS, décédé ſans alliance; — 5. ANTOINE, que l'on ignore avoir été marié; — 6. JEAN, dit *le Jeune*, mort ſans alliance; — 7, 8 & 9. ANNE, CLEMENCE & CATHERINE, toutes trois mortes Religieuſes.

IV. ANTOINE DE LA BROUE, qualifié noble & Ecuyer, Seigneur de Blagnac, Officier-d'Armes dans la Compagnie de St.-Sulpice, puis devenu Capitaine de cette Compagnie; fut déchargé d'une tutelle, à cauſe de ſa nobleſſe, comme il appert d'un acte authentique, paſſé à Sarlat devant *Fontalbe*, Notaire-Royal, le 26 Septembre 1583; il épouſa, en préſence de ſes pere & mere, Demoiſelle *Françoiſe de Calus*, fille de noble *Pierre de Calus*, & de Dame *Jeanne de Laſſalle*; teſta le 30 Janvier 1593, en faveur de JEAN, ſon fils, qui ſuit :

V. JEAN DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Monglieur, né à Gourdon, le 3 Février 1560, ayant été cotiſé à la taille par les Conſuls de Dommes, en fut déchargé par un Arrêt contradictoire, rendu au Parlement de Bordeaux, le 20 Août 1630, qui, ſur la production de ſes titres, le maintient dans la qualité de noble, comme noble d'extraction; il avoit épouſé, par acte ſous ſeing-privé, le 3 Janvier 1602, rédigé en contrat, le 31 du même mois, devant *Paillie*, Notaire-Royal, *Françoiſe de Lautier*, fille de feu noble *André de Lautier*, & de Dame *Genevieve de la Porte*, de laquelle il eut pour fils: — 1. BLAISE, qui ſuit; — 2. & JEAN, Prieur, de Bruniques, & Chanoine de Moiſſac.

VI. BLAISE DE LA BROUE, Ecuyer, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, le 11 Février 1640; fut appellé à Paris, pour être du Conſeil de la Régence; épouſa *Jacqueline de Catellan*, fille de *François de Catellan*, & de Dame *Guillarde Deſpagne*, par contrat, du 9 Juillet 1633, reçu par *Claivaux*, Notaire-Royal, & eut pour enfans de ſon mariage : — 1. JEAN-JOSEPH, mort jeune; — 2. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit; — 3. PIERRE, Prieur de Brunyquel, nommé à l'Evêché de Mirepoix, en 1679, & mort à Belleſtat, Village de ſon Diocèſe, le 20 Septembre 1720, âgé de 77 ans; 5, 6 & 7. FRANÇOISE, JEANNETTE & URSULE, mortes Religieuſes; — 8. & une autre fille, mariée, par contrat, du 13 Juin 1670, avec *Fran-*

Digitized by Google

çois de Pelagrue, Chevalier, Seigneur de Montagudet, Mouſquetaire du Roi dans ſa premiere Compagnie.

VII. JEAN-FRANÇOIS DE LA BROUE, Chevalier, né à Toulouſe, le 19 Février 1641, Gouverneur des Ville & Château de Moiſſac, en Quercy, fut Garde-du-Corps dans la Compagnie de M. le Duc de Noailles, depuis 1665 juſqu'en 1667, où il leva une Compagnie de Chevaux-Légers, dans le Régiment d'Orléans, qu'il commanda pendant deux ans, que la paix ſe fit, & ſe trouva réformé juſqu'en 1671, qu'il leva une ſeconde Compagnie dans le Régiment de Verdelin, Cavalerie; fut fait priſonnier & très-dangereuſement bleſſé au combat de St.-Jean-de-Pagés, en Catalogne, en 1674; fut choiſi parmi les priſonniers qui étoient à Barcelone, au nombre de trois mille, pour aller à la Cour moyenner leur liberté, & faire faire le cartel pour l'échange des priſonniers, entre la France & l'Eſpagne. Le Roi, en récompenſe de ſa miſſion & de ſes bons ſervices, lui donna une gratification de dix mille livres, avec une penſion de douze cents livres, & la promeſſe d'un Régiment, où il fut nommé, par brevet du 20 Juin 1690, à celui de Foix, Infanterie, qu'il a commandé juſqu'en 1695, ayant été nommé auparavant, par brevet, du 24 Mars 1684, Lieutenant des Maréchaux de France, pour juger les différends des Gentilshommes, & fut chargé, par M. de Crillon, de ſe tranſporter ſur les côtes de la Saintonge, pour y faire la revue de MM. les Gentilshommes qui y étoient aſſemblés, les remercier & congédier, de la part du Roi, & de faire donner des certificats à ceux qui s'y ſeroient trouvés, ſelon un ordre du 12 Août 1696; il fut aſſigné pour ſa nobleſſe devant M. Pellot, Intendant de Guyenne; eut acte de la repréſentation qu'il fit de ſes titres, en remontant à noble MARTIN DE LA BROUE, ſon triſaïeul, & fut maintenu dans la qualité de noble & d'Ecuyer, par jugement rendu par cet Intendant, le 23 Juillet 1668, dans lequel ſont rappellés JEAN DE LA BROUE, Ecuyer, & FRANÇOIS, ſon fils, pere dudit MARTIN; il fut auſſi déchargé du droit de Franc-fief, pour ſa terre de Gandelon, ſituée en Languedoc, ſur le vu de ſes titres, par Ordonnance de M. le Gros, Commiſſaire Subdélégué de M. de Baville, Intendant de cette Province, du 26 Juin 1693; & encore maintenu dans ſa nobleſſe, par autre jugement de M. Samſon, Intendant en la Généralité de Montauban, rendu le 20 Mars 1697; il fit ſon teſtament devant *Eſcoubié*, Notaire-Royal, le 26 Novembre 1723, & mourut à Moiſſac, le 5 Octobre 1724; il avoit épouſé, 1°. par contrat, du 18 Juillet 1678, reçu par *Martin*, Notaire-Royal de St.-Cyprien à Moncuq, en Quercy, Dame *Angélique de Crucy-Marcillac*, veuve de *Pierre de Lilhol*, Préſident à la Cour des Aides de Montauban, & fille de *Charles de Crucy-Marcillac-St.-Béarn*, & de Dame *Louiſe le Maſuyer*; 2°. le 17 Septembre 1693, devant *Delbriel*, Notaire de Montauban, Dame *Jeanne de Marqueyrel*, dont il n'eut point d'enfans; & 3°. Demoiſelle de *Roumegoux*, morte ſans poſtérité; du premier lit vint: — 1. PIERRE-LOUIS, qui ſuit; — 2. BLAISE, Archidiacre de Mirepoix, mort à Moiſſac en 1748; — 3. FRANÇOIS, Chanoine de Moiſſac & Prieur de Brunyquel, mort à Paris en 1758; — 4. SILVESTRE, Bénédictin, mort à Reims en 1758; — 5. HENRIETTE, mariée avec noble *Hy-*

Digitized by Google

polite Delperé de la Chapelle, Capitaine au Régiment Royal-des-Vaiſſeaux, Chevalier de l'Ordre de St.-Louis, puis nommé Lieutenant de Roi à la place de Lauterbourg, morte ſans poſtérité; — 6. & MARIE, morte ſans alliance, le 13 Janvier 1776.

VIII. PIERRE-LOUIS DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Moiſſac, le 7 Mai 1679, reçu Conſeiller au Parlement de Toulouſe, le 13 Septembre 1700, épouſa, par contrat, paſſé le 31 Mai de la même année, devant *Delbriel*, Notaire à Montauban, Demoiſelle *Marie-Theréſe de Borderie*, fille de *Pierre*, Secrétaire du Roi, & de Dame *Jeanne de Marqueyrel*, fit ſon teſtament à Montpelliers, le 25 Octobre 1721, clos par *Chardenoux*, Notaire-Royal, & y décéda, le 31 du même mois, laiſſant pour fils: — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, né à Mirepoix, le 11 Février 1711, ancien Capitaine au Régiment de Dauphiné, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre de St.-Louis.

IX. PIERRE-FRANÇOIS DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Toulouſe, le 25, & batiſé le 30 Septembre 1704, inſtitué héritier univerſel, par teſtament de ſes pere & aïeul, fut reçu Gouverneur de la Ville de Moiſſac, en Quercy, le 19 Mars 1723, ſur la démiſſion faite en ſa faveur par ſon aïeul, & décéda en ladite Ville, le 20 Décembre 1778; il avoit épouſé, par contrat, paſſé devant *Tournier*, Notaire-Royal, le 13 Septembre 1747, Demoiſelle *Marie de Couhé*, fille de Meſſire *Jean-Joſeph de Couhé*, & de Dame *Germaine-Etiennette de Ducros*, dont il a eu: — 1. GERMAIN-JOSEPH-PAUL, qui ſuit; — 2. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, né à Moiſſac, le 7 Août 1755, Sous-Lieutenant, en 1773, au Régiment d'Orléans, Dragons; — 3. MARGUERITE-JEANNE-FRANÇOISE, mariée, par contrat, du 6 Janvier 1772, reçu par *Colombier*, Notaire-Royal, avec Meſſire *Barthelemi de Mazars*, Seigneur d'Alairac; — 4. MARIE-CYPRIENNE, mariée, par contrat, du 16 Septembre 1776, à Meſſire *Georges-Jean-Joſeph de Bonnefoux*, Seigneur de Caminel; — 5. & MARTHE MARIE-JEANNE, mariée, par contrat, du 13 Juillet 1778, avec Meſſire *Guillaume de Lavolvene*, Seigneur de Layraguet.

GERMAIN-JOSEPH-PAUL DE LA BROUE, Ecuyer, Seigneur de Gandelon, né à Moiſſac, le 7 & batiſé le 15 Janvier 1753, a été reçu Conſeiller au Palement de Toulouſe, le 9 Septembre 1775, & diſpenſé, attendu les preuves de ſa nobleſſe d'extraction, par Arrêt du Conſeil d'Etat du 29 Juin ſuivant, du paiement du droit de marc d'or, ordonné par l'Edit du mois de Décembre 1770; il a épouſé, par contrat, paſſé le 31 Décembre 1776, devant *Daubert*, Notaire-Royal à Toulouſe, *Marie-Theréſe de Bernier*, fille de noble *André de Bernier*, Ecuyer, & de Dame *Marie de Teulade*, dont ſont iſſus: — 1. PIERRE-ANDRÉ, né à Toulouſe, le 14, & batiſé le 17 Novembre 1777; — 2. & GERMAINE-MARIE-ANDRÉE-SOPHIE, née le 3 Avril 1779.

Cette branche des Seigneurs de Gandelon porte pour armes: *écartelé au 1 & 4 d'or à trois corbeaux de ſable becqués & membrés de gueules, poſés 2 & 1*, qui eſt DE LA BROUE, *& au 2 & 3 de ſable à la tour d'or maçonnée de ſable & ſurmontée d'un cordon d'or, paſſé & repaſſé en treſle.*

BRUET.

Digitized by Google

BRUET : maiſon d'ancienne nobleſſe de Guienne, établie en Agenois. L'antiquité de ſon exiſtence eſt conſtatée par des titres des XIIe. XIIIe. & XIVe. ſiécles. Le rôle Gaſcon, les actes de Reymer en font une honorable mention; des perſonnages de ce nom & de cette maiſon ſe trouvent auſſi au nombre des Barons & Seigneurs de la Guienne, qui firent hommage au Prince de Galles, en l'an 1363. Sa filiation eſt établie par titres authentiques, juſqu'à LAURENT DE BRUET, qui avoit épouſé Dame *Talaiſe de Saintrailles*, ſœur de *Pothon de Saintrailles*, Maréchal de France, & qui paſſa un acte avec noble *Dona Blaſia de Tantalon*, le 10 Avril 1400. Ce titre, que j'ai vu, a été recouvré depuis que M. *d'Hozier*, après un ſérieux examen des titres de cette maiſon, a inſéré la généalogie dans ſon Armorial de France. Ledit LAURENT DE BRUET laiſſa pour ſon héritier & ſucceſſeur, & de ſadite femme, JACQUES DE BRUET, ſon fils, qui ſuit :

II. JACQUES, dit JACQUEMET DE BRUET, qui, conjointement avec ſon frere, JEAN DE BRUET, fit un échange avec noble *Jeanne de Braſſeux*, & eut pour fils :

III. Noble LOUIS DE BRUET, qui tranſigea, le 6 Novembre 1490, avec noble & puiſſant Seigneur *d'Eſtuer*, Chevalier, Seigneur de Saint-Megrin, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage des biens de Fortiſſon de Saintrailles, pere de *Thalie* ou *Thalaiſe de Saintrailles*. Il laiſſa pour fils & ſucceſſeur, JEAN, qui ſuit :

IV. JEAN DE BRUET, Seigneur de la Garde, épouſa *Catherine de Madaillan*. Il teſta en 1543, & ſon épouſe, le 28 Juin 1568, en faveur D'ALEXANDRE, qui ſuit, qu'elle nomma, étant veuve, ſon héritier univerſel.

V. ALEXANDRE DE BRUET, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Capraſi, habitant de la Ville de Tonneins, eut, de *Jeanne de Broubaith*, ſon épouſe : JACQUES, qui ſuit, & teſta le 23 Avril 1578; fut breveté Aide-de-Camp du Roi; il tranſigea avec *Queſlin*, Comte de la Vauguyon, & finit les diſcuſſions pour la ſucceſſion des biens de la maiſon Saintrailles.

VI. JACQUES DE BRUET, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Capraſi, Gouverneur pour le Roi des Ville & Château de Tonneins, où il ſe comporta avec tant de courage & de prudence, pendant les guerres de Religion, qu'il mérita les applaudiſſemens du Roi & de la Reine, par pluſieurs lettres, auſſi flatteuſes qu'honnorables pour ſa famille. Il épouſa, le 10 Octobre 1617, *Françoiſe de Moreli de Choiſy*, & teſta le 29 Janvier 1648; laiſſa de ſon mariage : JACQUES, qui ſuit :

VII. JACQUES DE BRUET, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Capraſi, maintenu dans ſa nobleſſe, par jugement de M. *Pellot*, Intendant de Montauban, rendu le 31 Mars 1647, ſe maria, le 18 Août 1647, avec Demoiſelle *Olive de Briet*, fille de *Jean de Briet*, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de *Charlotte Laramiere*, dont vint : CHARLES, qui ſuit :

VIII. CHARLES DE BRUET, Ecuyer, Seigneur de la Garde, & de St.-Capraſi, ſe maria, le 25 Octobre 1688, avec *Marie-Thérèſe Pichard*,

Digitized by Google

fille de *Jean de Pichard*, Conſeiller au Parlement de Bordeaux. De ce mariage vint: JEAN-LOUIS DE BRUET, qui ſuit:

IX. JEAN-LOUIS DE BRUET, Ecuyer, Seigneur de la Garde & de St.-Capraſi, fut auſſi maintenu dans ſa nobleſſe, par le jugement de M. *Bazin-de-Bezons*, Commiſſaire départi en la Généralité de Bordeaux, le 12 Mars 1698, & épouſa, le 14 Janvier 1713, *Marie de Larroque*, dont vint: JOSEPH-CLÉMENT-MARIE DE BRUET, Comte de Bruet, chef actuel de cette ancienne maiſon. Il a pour freres, JOSEPH-FRANÇOIS-CLÉMENT DE BRUET, Prêtre & Vicaire-Général du Diocèſe de Périgueux; & JEAN-JOSEPH DE BRUET, Chevalier de St.-Louis, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Dragons, qui eſt marié avec Demoiſelle N.... dont il a:

JOSEPH-CLÉMENT-MARIE, Comte de Bruet, Seigneur de la Garde & de St.-Capraſi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St.-Louis, Gouverneur pour le Roi de la Ville de Saint-Antonin, & Gentilhomme de la Chambre de MONSIEUR, frere du Roi, s'eſt marié à Paris, avec Demoiſelle *Desjardins*, originaire de Normandie, où ſa famille a toujours joui de la nobleſſe, & donne plus de quarante titres originaux, qui répoſent à Paris, en la Bibliotheque de St.-Martin-des-Champs, depuis l'an 1369, juſqu'au XVIIe. ſiécle, avec les qualités d'Ecuyer, d'Hommes-d'Armes des Ordonnances, & autres titres, appartenans à la Nobleſſe. Cette famille porte pour armes: *trois tulipes en ſinople argent & or, fond d'azur*, de laquelle il n'a juſqu'ici qu'un Garçon vivant, qui ſuit:

XI. PAUL-PIERRE-JOSEPH DE BRUET.

Les armes: *de gueules à un lyon d'argent écartelé d'argent à une croix de Malte d'argent.*

BRUNET: ancienne maiſon de Bretagne, dont la filiation, prouvée par titres ſur tous les dégrés, remonte à OLLIVIER, qui ſuit, & à MAURICE, BRUNET, qui comparut en qualité d'Ecuyer, à la montre qu'OLLIVIER DE CLISSON fit à Vannes, le premier Janvier 1375. Voyez l'*Hiſtoire de Bretagne, par Dom Morice, tome II. des preuves, page* 101.

I. OLLIVIER BRUNET, Ecuyer, ratifia le traité de Guerrande à Dinan, le 25 Avril 1381, *Hiſtoire de Bretagne, par Dom Lobineau, volume des preuves, page....* & par *Dom Morice, ſecond volume des Preuves, p.* 276. Il avoit épouſé Demoiſelle *Guyonne Dubois*, comme il eſt prouvé ci-après, dont il eut:

II. PERROT BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Berechere, marié, en 1386, à Demoiſelle *Marguerite Gruel*, fille de Meſſire *Guillaume Gruel*, Chevalier, & ſœur ainée de Meſſire *Raoul Gruel*, Chevalier; cette alliance eſt prouvée par un acte, du 28 Décembre 1400, ſigné OLLIVIER BODIN, paſſé à Dinan, entre *Guillaume Gruel* & PERROT BRUNET, au ſujet d'une vente dans la Paroiſſe d'Evran; il eſt prouvé, par cet acte, que PERROT BRUNET étoit fils D'OLLIVIER, & de *Guyonne Dubois*; l'alliance de PERROT BRUNET, avec *Marguerite Gruel*, eſt encore rappellée avec la deſcendance de GUILLAUME BRUNET, leur fils, dans un accord, paſſé

Digitized by Google

le 22 Décembre 1516, touchant la ſucceſſion collatérale de *Charles Gruel*, Ecuyer, Seigneur de la Bodinaye. PERROT BRUNET eut de ſon mariage, deux fils: CAROU & GUILLAUME, qui ſuit;

CAROU BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Berechere, eſt employé en cette qualité, dans la réformation de la Nobleſſe, faite en 1428, dans la Paroiſſe de la Bauſſainne, Evêché de St.-Malo, ſuivant un titre de la Chambre des Comptes de Nantes; il mourut ſans enfans. Cette réformation de la Paroiſſe de la Bauſſainne, faite en 1428, ſe trouve tranſpoſée par erreur parmi les réformations de l'Evêché de St.-Brieux.

III. GUILLAUME BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Berechere, fit hommage de la terre & Seigneurie de la Berechere, le 3 Décembre 1440, à la Dame Comteſſe de Laval; il fut employé comme noble dans la réformation de la Nobleſſe, faite en 1442, dans la Paroiſſe de la Bouſſainne, Evêché de St.-Malo; comparut, en qualité d'Hommes-d'Armes, ayant à ſa ſuite deux Archers en brigandine, aux montres de l'Evêché de Saint-Malo, aux années 1462, 1467, & autres ſuivantes, ce qui eſt prouvé par des titres de la Chambre des Comptes de Nantes, tant pour les réformations, que pour les montres; il avoit épouſé, en 1438, Demoiſelle *Anne le Léonnays*, fille de Meſſire *Guillaume le Léonnays*, Chevalier, Seigneur de la Houſſays, dont il étoit veuf en 1462, ſuivant un accord paſſé le 8 Octobre 1462, entre *Guillaume le Léonnays*, Chevalier, & noble Ecuyer GUILLAUME BRUNET, comme pere & garde naturel de ſes enfans, avec *Anne le Léonnays*, qui furent: GUILLAUME & MACÉ, qui ſuit.

GUILLAUME épouſa, par acte, du 5 Février 1468, Demoiſelle *Honoré Piedevache*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Piedvachaye & de Langoet, dont il ne laiſſa que deux filles.

IV. MACÉ BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Boullays, ſecond fils de GUILLAUME & d'*Anne le Léonnays*, fut Archer de la Garde de FRANÇOIS II, Duc de Bretagne. Voyez *l'Hiſtoire de Bretagne, par Dom Morice, vol. ſecond des Preuves, page 606.* Le même Duc fit un accord, le 2 Avril 1483, entre MACÉ BRUNET, & Volland Dubois, l'un des Conſeillers du Duc. MACÉ tranſigea en 1494, ſur partage noble avec Rolland Dubois, Ecuyer, comme mari de Demoiſelle BRIGIDE BRUNET, ſa niéce. Il avoit épouſé, par acte du 10 Octobre 1477, Demoiſelle *Périne de la Crouex*, fille unique & ſeule héritiere d'*Olivier de la Crouex*, Ecuyer, & de *Georgette de Tourdelain*, Seigneur & Dame de la Pironnays & de la Villemorin, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit:

V. FRANÇOIS BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Pironnays, fit un accord, le 9 Mai 1526, avec Jean de Mauvoiſin, Ecuyer, Seigneur des Chapelles, mari de *Brigide Brunet*, dans lequel acte ſont nommés MACÉ BRUNET & *Périne de la Crouex*, ſes pere & mere. Il avoit épouſé, par acte, du 7 Juillet 1524, Demoiſelle *Françoiſe Langlais*, fille de *Jean*, Ecuyer, & de *Guyonne de St.-Pern*, Seigneur & Dame de la Bertaudiere. Il en eut; — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & GUI BRUNET, tué à la bataille de Dreux, le 19 Décembre 1562, commandant une Compagnie de 200

Digitized by Google

Arquebuſiers à pied, & 25 à cheval, qu'il avoit levée, par commiſſion à lui donnée par le ſieur de *Bouillé*, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Bretagne, en date du 16 Avril 1562, & par autre commiſſion, donnée audit GUI BRUNET, par *Jean de Bretagne*, Lieutenant-Général du Roi en Bretagne, en date du 14 Juin 1562; leſdites commiſſions, ſignées & ſcellées; il avoit fait montre de cette Compagnie à Rennes, le 14 Juillet 1562.

VI. JEAN BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Pironnays, tranſigea le 14 Août 1554, ſur la ſucceſſion de feu *Jean Langlais*, Ecuyer, ſon aïeul maternel, avec le curateur de *Pierre Langlais*, ſon couſin. Il mourut en Piémont, au ſervice du Roi; il avoit épouſé, ſuivant l'acte de tutelle de ſon fils, mentionné ci-après, en date du 15 Avril 1558, Demoiſelle *Iſabeau de Plumangal*, fille de *François*, Ecuyer, & de *Gabrielle de la Rocque*, Seigneur & Dame de Trevelene; de leur mariage vint:

VII. CHARLES BRUNET, Ecuyer, Seigneur de la Pironnays, Archer de la Compagnie du ſieur de Malicorne, ſuivant une atteſtation, donnée par le Comte du Lude, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & ſon Lieutenant-Général en Poitou, du 17 Août 1575, il ſervoit en la même Compagnie, en qualité d'Hommes-d'Armes, le 2 Mai 1580, ayant armes & chevaux pour le ſervice qu'il devoit, & étoit tenu de faire au Roi, ſelon le certificat d'*Arnauld d'Ordivilliers*, qui étoit Lieutenant de ladite Compagnie. Il avoit épouſé, le 2 Mars 1572, Demoiſelle *Jacqueline de Gaudemont*, Dame *du Moulin-Tiſon*, fille de *Jacques de Gaudemont*, Ecuyer, & de *Jeanne Henri*, dont il eut: — 1. FIACRE BRUNET, Seigneur du Moulin-Tiſon, qui épouſa Demoiſelle *Marguerite de France*; il continua la branche aînée, qui s'eſt éteinte après pluſieurs générations; — 2. JACQUES, Seigneur de la Villemorin, qui épouſa Demoiſelle *Anne Viaut*, dont la branche eſt éteinte; — 3. & FRANÇOIS, qui ſuit, tige de la troiſieme branche.

Branche des Seigneurs du GUILLIER.

VIII. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de la Pironnays, épouſa Demoiſelle *Françoiſe du Breil*, fille unique & ſeule héritiere de Meſſire *Guillaume du Breil*, Chevalier, & de *Marguerite de Lécu*, Seigneur & Dame du Guillier, ce qui eſt prouvé par deux comptes de la tutelle de ladite *Françoiſe du Breil*, rendus audit Seigneur de la Pironnays, comme mari de ladite *du Breil*, en date des 26 Avril & 7 Mai 1601; il fit, au nom de ſes enfans, hommage au Roi, le 3 Juillet 1612, des fiefs qu'il tenoit en la Sénéchauſſée de Jugon; tranſigea le 13 Novembre 1627, au ſujet de ſon partage, avec FIACRE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Moulin-Tiſon, ſon frere aîné; il eut de ſon mariage avec *Françoiſe du Breil*, JACQUES, qui ſuit, & LOUISE BRUNET, femme de *Jean Rolland*, Chevalier, Seigneur de la Normandais.

IX. JACQUES BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, partagea noblement, le 5 Mai 1648, avec *Jean Rolland*, Chevalier, Seigneur de la Normandais, ſon beau-frere. Il avoit épouſé, par acte, du 11 Novembre 1629, Demoiſelle *Françoiſe de Kergu*, fille ainée de Meſſire *Claude de*

Digitized by Google

Kergu, Chevalier, & d'*Iſabeau de Leſquen*, Seigneur & Dame de Kergu, dont il eut trois fils & deux filles : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. SIMPHORIEN, Seigneur de la Villaubert, tige d'une branche éteinte; — 3. FRANÇOIS, auteur de celle des Seigneurs de Hac, rapportée ci-après; — 4. FRANÇOISE, mariée, par acte du 8 Juin 1650, à Meſſire *François Feron*, Chevalier, Seigneur de Quenard; — 5. ELISABETH, mariée à Meſſire *Louis Rouvel*, Seigneur du Preron.

X. JEAN-BATISTE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 6 Mars 1639, fut maintenu dans ſa nobleſſe, par Arrêts de la Chambre, établie par le Roi, pour la réformation de la nobleſſe de Bretagne, le 19 Novembre 1668; il avoit épouſé, par acte, du 5 Décembre 1666, Demoiſelle *Périne Bougevel de Beaumont*, dont il eut : — 1. RENÉ-JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. & FRANÇOISE, mariée, par acte, du 14 Mars 1685, à Meſſire *Jean-Paul de Pluvié*, Seigneur du Monſtois & de la Villemartel.

XI. RENÉ-JEAN-BATISTE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 8 Octobre 1667, marié, par acte, du 20 Août 1691, avec Dlle. *Marguerite Chevray*, fille unique & ſeule héritiere de *Jean Chevray*, Ecuyer, & de *Jeanne de St.-Pern*, Seigneur & Dame de Badouard; de leur mariage vint :

XII. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 24 Décembre 1693, qui ſervit en qualité de Lieutenant au Régiment de Lannion, Infanterie, & épouſa, par acte, du 28 Août 1717, Demoiſelle *Jeanne-Barbe Guyere*, dont : — 1. JOSEPH, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS-MARIE, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, mort à Breſt, le 13 Mai 1773; — 3. & JEANNE-ROSE, mariée, par acte, du 9 Juillet 1751, à Meſſire *François-Louis de St.-Melois*, Chevalier.

XIII. JOSEPH BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 15 Janvier 1730, a ſervi, en qualité de Lieutenant, au Régiment de Berry, Infanterie, & a épouſé, par acte, du 7 Avril 1753, Demoiſelle *Jeanne Feudé*, fille unique & ſeule héritiere de *Jean Feudé*, Ecuyer, & de Dame *Guillemette de Kermareche*, dont : — FRANÇOIS-MARIE, qui ſuit; — & trois filles.

XIV. FRANÇOIS-MARIE BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, né le 19 Janvier 1759, eſt Sous-Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, en 1779.

Branche des Seigneurs de HAC.

X. FRANÇOIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, troiſieme fils de JACQUES BRUNET, Chevalier, Seigneur du Guillier, & de *Françoiſe de Kergu*, né le 22 Août 1641, fut maintenu dans ſa nobleſſe, avec ſon frere aîné, par Arrêt de la Chambre établie par le Roi, pour la réformation de la nobleſſe de Bretagne, le 19 Novembre 1668, partagea noblement avec ſes freres & ſœurs, le 24 Juillet 1670, la ſucceſſion de ſes pere & mere. Il avoit épouſé, par acte du 6 Avril 1666, Demoiſelle *Marie Ruellan*, fille de *François Ruellan*, Ecuyer, & de *Péronnelle Poullain*, dont : — 1. LOUIS-JEAN, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Seigneur du

Digitized by Google

Gueſſeau, qui ſervoit, en qualité de Cornette & de Lieutenant, au Régiment de Belarbre, Dragons, ſe fit Religieux Feuillant, & quatre filles, mortes ſans alliance, à l'exception de MARGUERITE-FRANÇOISE, mariée à *Jean-Batiſte le Dennays*, Chevalier, Seigneur de Quemandeuc, morte ſans enfans.

LOUIS-JEAN BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, né le 18 Août 1680, partagea noblement avec ſes freres & ſœurs, la ſucceſſion de ſes pere & mere, le 30 Août 1716; épouſa, par acte, du 30 Avril 1711, Demoiſelle *Françoiſe-Pélagie Heurtault*, fille de *Jean Heurtault*, Ecuyer, Seigneur de Bricour, Secrétaire du Roi, en la Chancellerie de Bretagne, & de *Françoiſe-Marie Landais*, dont il eut: FRANÇOIS-LOUIS, qui ſuit; & quatre filles, trois deſquelles n'ont point pris d'alliance; la quatrieme, FRANÇOISE, a épouſé, par acte du 2 Juillet 1736, Meſſire *Mathurin-René du Boisbilly*, Chevalier, Seigneur de Beaumanar & de Bodiffe.

XII. FRANÇOIS-LOUIS BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, né le 26 Février 1719, a partagé noblement, avec ſes freres, la ſucceſſion de ſes pere & mere, le 10 Décembre 1765, a épouſé, par acte, du 2 Mai 1757, Demoiſelle *Marie-Roſe Guerry*, fille de Meſſire *Claude Guerry*, Chevalier, Seigneur Dubois-Guerry, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de Dame *Marie-Roſe Polly*, dont: — 1. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE, qui ſuit; — 2. & SOPHIE-REINE-HELENE-MARIE BRUNET.

XIII. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE BRUNET, Chevalier, Seigneur de Hac, nommé par le Roi, Page de Monſeigneur, Comte d'Artois, au mois de Juillet 1773, reçu ſur les preuves, le premier Octobre ſuivant, a ſervi trois ans en cette qualité, & eſt, depuis 1779, Lieutenant au ſixieme Régiment des Chevaux-Legers.

Les armes: *d'azur à trois molettes d'épron d'argent au chef de ſable, chargé de deux têtes de loup d'argent, arrachées & lampaſſées de gueules.*

BUDÉ: famille noble connue à Paris dès le regne du Roi CHARLES V. Dans la notice que nous avons donnée ſur ce nom, *tome III du Dictionnaire, page*, 338, nous l'avons dite éteinte, faute de connoiſſance, d'après MORERI, qui n'en a pas donné la ſuite, ni l'état actuel; mais elle ſubſiſte & eſt établie depuis du tems à Geneve.

Pour rectifier l'erreur dans laquelle nous ſommes involontairement tombés, nous allons répéter ce que nous en avons dit; d'après *Moreri & l'Hiſtoire des Maîtres des Requêtes, par Blanchard*, & en continuer la généalogie, d'après un mémoire remis.

I. Le premier du nom de BUDÉ connu, eſt JEAN BUDÉ, I. du nom, qui vivoit ſous le regne du Roi CHARLES V, en 1350; le nom de ſa femme eſt inconnu, mais il en eut:

II. DREUX BUDÉ, I. du nom, Seigneur de Villiers-ſur-Marne, & d'Yerre, qui laiſſa:

III. DREUX BUDÉ, II. du nom, Seigneur de Villiers & d'Yerre, qui eut de ſon mariage, auſſi inconnu:

IV. JEAN BUDÉ, II. du nom, Seigneur de Villiers & d'Yerre, qui fut

Digitized by Google

Secrétaire du Roi, & Audiencier en la Chancellerie de France. Il épouſa *Catherine le Picard*, fille de *Jean le Picard*, Seigneur de Platenis & de *Catherine Poncher*, dont: — 1. N.... BUDÉ, auteur d'une branche aînée, dont nous ne pouvons donner la filiation, faute de mémoire; — 2. & GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit:

V. GUILLAUME-FRANÇOIS BUDÉ, Seigneur de Marly-la-Ville & de Villeneuve, né à Paris, en 1467, mort le 24 Août 1540, fut un de ces grands hommes, qui a le plus fait honneur à ſon ſiécle, par ſon érudition & ſon mérite. FRANÇOIS I. l'honnora d'un Office de Conſeiller Maître des Requêtes, & de la charge de Prévôt des Marchands de Paris, le 16 Août 1522; l'envoya Ambaſſadeur à Rome, auprès du Pape LÉON X. Il laiſſa, de *Roberte le Lyeur*, ſon épouſe, fille de *Roger le Lyeur*, Seigneur des Boisbernard, & d'*Iſabeau Lailly*, quatre fils & deux filles, dont entr'autres:

VI. JEAN BUDÉ, III. du nom, Seigneur de Verace, qui ſe maria avec *Marie de Jouan*, fille de *Rogerin de Jouan*, Seigneur de Jonvilliers en Beauce, dont il eut:

VII. JEAN BUDÉ, IV. du nom, Seigneur de Verace, vivant en 1591, qui éut d'*Eſther d'Alinges*, fille de *Bernard d'Alinges*, Baron de Coudrée, & de *Françoiſe Mionax*:

VIII. BERNARD BUDÉ, Seigneur de Verace, fils aîné de JEAN BUDÉ, & de Dame *Eſther d'Alinges*, épouſa, au mois d'Octobre 1631, *Marie Turettiny*, fille de *François Turettiny*, & de *Camille Buramachi*, tous deux iſſus des plus anciennes familles de Lucques. De ce mariage vinrent, dix enfans; ſavoir: — 1. CAMILLE; — 2. ESTER; — 3. JEAN; — 4. ELISABETH; — 5. MADELEINE; — 6. BERNARD; — 7. MARIE-CLAIRE; — 8. ISAAC; — 9. GUILLAUME, dont on va parler; — 10. & BERNARD, dont il ſera auſſi parlé après la poſtérité de ſon aîné.

GUILLAUME DE BUDÉ, II. du nom, né en Juin 1643, neuvieme enfant de BERNARD DE BUDÉ, Seigneur de Verace, & de *Marie Turettiny*, Ecuyer, Seigneur de Fernex & de Boiſy, ſervit, étant jeune, dans les Gardes-du-Corps de CHARLES XI, Roi de Suede; enſuite, ſous Mr. de la Feuillade, en qualité de Volontaire, au ſiege de Candie: à ſon retour, il ſe maria, 1°. le 19 Juillet 1681, avec Dame *Françoiſe Saladin*; 2°. avec Demoiſelle *Andrienne*, fille de noble *Jean-Jacques Favre*, Conſeiller d'Etat de la Ville de Geneve, & de Demoiſelle de la *Croix*, en 1689.

Du premier lit vinrent: — 1. BERNARD DE BUDÉ, III. du nom, né le 21 Mars 1686, Comte de Montréal, qui a ſervi dans les Gardes-Suiſſes en France; — 2. JACOB, né le 15 Septembre 1687, tué en Flandres d'un coup de canon, au ſiege de Hulſt, étant Lieutenant dans le Régiment de Surbeck; — 3. ANNE-ELISABETH DE BUDÉ, née le 31 Mai 1689, mariée avec noble *Jacques Pictete*, premier Syndic de la Ville de Geneve, & Général de l'Artillerie.

Et du ſecond mariage de GUILLAUME DE BUDÉ, II. du nom, avec *Andrienne Favre*, ſont iſſus: — 4. MARGUERITE DE BUDÉ, née le 20 Août 1690, mariée au Comte de *Portes*, Général au ſervice de Sa

Digitized by Google

Majesté Sarde, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Gouverneur de la Ville & Citadelle d'Alexandrie; — 5. & ISAAC DE BUDÉ, né le 29 Décembre 1691, qui a fait branche, & dont il sera parlé ci-après; — 6. VINCENT, mort en bas âge; — 7. JACOB, né le 15 Mars 1693, qui fut Major dans les Suisses en France, d'où il passa en Hollande, où il leva un Régiment, & parvint au Généralat; — 8. & GUILLAUME DE BUDÉ, III. du nom, Baron de Montfort, né le 21 Mai 1699, qui parvint au premier grade de Général d'Infanterie, au service de Sa Majesté Sarde, Colonel d'un Régiment de son nom, retiré dans sa patrie, après cinquante-deux ans de service.

IX. BERNARD DE BUDÉ, IV. du nom, frere cadet de GUILLAUME, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Verace, Lieutenant, en 1663, du Lieutenant-Colonel Joule, dans le Régiment du Baron d'Eulamberg, fait Capitaine en 1694, dans le Régiment du Colonel *Bakre*; alla la même année, avec sa Compagnie dans les Isles de l'Amérique, où l'on fit une descente à la Martinique: à son retour, il alla au siege de Grave, où il entra dans le Régiment Vallon, dans lequel il demeura jusqu'en 1679, qu'il fut obligé de se retirer d'Hollande pour un Duel: il y fut rappellé en 1683, & fut fait Lieutenant-Colonel dans un Régiment que devoit lever le Comte de Frise. Le Régiment n'eut pas lieu, & le Prince d'Orange, depuis mort Roi d'Angleterre, le fit Grand-Maître de la maison de la Princesse *Marie Stuard*, son épouse, fille du Roi JACQUES II, & eut une pension de 1000 livres des Etats-Généraux, avec une Compagnie. Il quitta tous ces avantages à la fin de 1688, pour se retirer à Geneve, où il vécut dans le célibat, quoique plusieurs Princes lui eurent fait offrir de l'emploi.

Seconde Branche.

IX. ISAAC DE BUDÉ, huitieme enfant de BERNARD DE BUDÉ, Seigneur de Verace, né le 29 Décembre 1691, & de sa seconde femme *Andrienne Favre*, fut Seigneur de Boisy-Baleison, &c, & épousa Demoiselle *Marie du Pan*, fille de noble *du Pan*, Seigneur, premier Syndic de la Ville & République de Geneve: son mérite le fit aimer & estimer dans sa Patrie, ainsi que dans plusieurs Cours de Princes étrangers, qui l'ont honoré de leur amitié & bienveillance. Il eut de son mariage: — 1. JEAN-LOUIS DE BUDÉ, qui suit; — 2. ANDRIENNE, dont nous ignorons la destinée; — 3. JACOB, né en 1737, qui a été Page de S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange, ensuite est entré dans le Régiment de Budé, en Hollande, d'où il a passé au service de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, qu'il quitta au bout de quelque temps, pour entrer au service de Sa Majesté Britannique, à Hanovre. Il est parvenu au grade général de Major, & est attaché à S. A R. Monseigneur le Prince GUILLAUME HENRI III, fils du Roi d'Angleterre; — 4. & GEORGES DE BUDÉ, né en 1745, qui a servi dans les Gardes de S. A. S. le Prince Landgrave de Hesse-Cassel.

X. JEAN-LOUIS DE BUDÉ, Seigneur de Boisy & de Baleison, né en 1729, après avoir servi dans les armées du Roi de Sardaigne, a épousé Demoiselle

Digitized by Google

Demoiſelle *Jeanne-Remie Sollier*, fille de *Jacques Sollier*, & d'*Eliſabeth de Gaudrie*, dont : — 1. ISAAC de BUDÉ, né en 1756, qui a ſervi quelques années en France; — 2. JACQUES DE BUDÉ, né en Avril 1758, qui a ſervi pendant quelques années dans le Régiment des Gardes de S. M. Britannique, à Hanovre; — 3. MARIE DE BUDÉ, née en Octobre 1759; — 4. & ISABELLE DE BUDÉ, née auſſi en Octobre 1761.

Les armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raiſin d'azur, poſées 2 & 1.*

Généalogie dreſſée ſur un mémoire envoyé.

BUSON DE CHAMPDIVERS, dans le Comté de Bourgogne, originaire de Beſançon, dont la nobleſſe a été prouvée dans l'Ordre de Malte & dans les Chapitres nobles de la Province. Elle remonte à JEAN BUSON, qui fut chargé par la Ville de Beſançon de ſe trouver à une aſſemblée, en 1345, *au Moutier de Valentin*, entre les gens du Comte de Bourgogne, d'une part, & ceux de la Cité de Beſançon, & ceux de M. Jean de Charon, d'autre part, au ſujet du Bois de Challut; il eſt qualifié, dans un titre qui ſe trouve dans les Archives de la Confrairie de la Croix de Beſançon, de Chevalier, *Miles*. Le chef actuel de cette famille, HUGUES-GABRIEL BUSON, Seigneur de Champdivers & de Frontin, Chevalier de St.-Georges, marié à Demoiſelle *Anne-Jeanne-Batiſte-Pierrette-Gabrielle de Matherot*, dont pour fils unique : ETIENNE-FRANÇOIS-XAVIER DE BUSON, Officier aux Gardes-Françoiſes.

Les armes : *Parti de gueules & d'argent, chargé de trois quintes-feuilles de l'une en l'autre.*

Digitized by Google

C.

CAMPION : ancienne famille de Normandie, dont il a déja été parlé au commencement de cet ouvrage; elle remonte, ſuivant l'Hiſtoire de cette Province, juſques dans le onzieme ſiecle. Dumoulin fait mention d'un NICOLE DE CAMPION, Chevalier, qui, en 1096, accompagna ROBERT DE COURTHEUSE, Duc de Normandie, à la conquête de la Terre-Sainte.

Laroque, dans l'Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt, fait mention d'un MAHY DE CAMPION, & autres du même nom, qui, dans le quatorzieme ſiecle, eurent l'honneur de préſider à l'Echiquier de leur Province.

Une des principales Branches de cette maiſon, actuellement ſubſiſtante, eſt celle des CAMPIONS de Montpoignant, qui tient ce ſur-nom de la terre de Montpoignant, ſituée en haute Normandie, près d'Elbeuf-ſur-Seine, & qui leur appartient de pere en fils, depuis que GUILLAUME DE CAMPION, Chevalier, Seigneur d'Eſquaquelon & de Thuiſſimé, épouſa, en 1480, *Françoiſe de Montpoignant*, héritiere de cette terre.

Cette branche ſubſiſte maintenant en trois freres, enfans de CHARLES-FRANÇOIS CAMPION, Chevalier, Seigneur de Montpoignant, & de *Marie-Jeanne-Claude du Berquet*, qui ſont : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. GEORGES, né au mois d'Octobre 1746, reçu Chevalier de Malte, & auparavant Page du Grand-Maître PINTHO, qui a fait pluſieurs caravanes ſur mer ; — 3. & FRANÇOIS-CONSTANT, né le 16 Avril 1747, reçu auſſi au rang des Chevaliers de Juſtice, en la vénérable Langue, & du Grand Prieuré de France de minorité, eſt Lieutenant des vaiſſeaux de la Religion, Profès dans cet Ordre, & Commandeur de Puiſſieux. Il a fait nombre de campagnes dans le Levant, où il a combattu contre les infideles. CHARLES-FRANÇOIS CAMPION de Montpoignant, aîné de ſes freres, ci-deſſus nommé, a ſervi dans la derniere guerre d'Allemagne, & a été bleſſé au ſiege d'Aménébourg, & s'eſt marié, en 1779, avec Demoiſelle *Adrienne-Louiſe-Sophie au Oullay*, fille de *Jean du Oullay*, Conſeiller-Honoraire au Parlement de Normandie, Seigneur Haut-Juſticier de Saint-Aubin-le-Vertueux, près Bernay, & de *Roſalie-Thereſe-Hilaire de Miliemont*.

La branche de ST.-MARTIN, dont le chef actuel poſſéde la terre de St.-Martin-de-Percy, en baſſe Normandie, depuis l'an 1300, que GUILLAUME DE CAMPION en épouſa l'héritiere, n'a plus que des filles; mais il a un couſin-germain du même nom, Seigneur & Patron de Buiſſon, Election de Carantan, & un autre, Seigneur de Langrie.

Nous n'avons rien à dire ſur les autres branches, qui toutes ont diſtingué long-temps leur écuſſon de quelques pieces particulieres, comme la branche de St.-Martin, d'un *Lambel ;* celle de Montpoignant, d'un *Cotice;* celle de Garanciere, d'une *bordure*, ainſi que cela ſe pratiquoit jadis parmi les Cadets; mais aujourd'hui toutes les branches qui ſubſiſtent, portent : *d'or au lion d'azur, rampant & lampaſſé de gueules.*

Digitized by Google

CHAPEL, qualifié noble homme, Damoiſeau, Seigneur de la Salle, vivoit le 10 Février 1455, comme il appert d'un terrier de cette date, écrit en latin. Il eut pour fils: — 1. VITAL, qui ſuit; — 2. & PHILIPPE CHAPEL, qui prend la qualité de noble homme & de Damoiſeau, Seigneur de la Salle: *Nobili viro Philippo Chapelli, Damicello, Domino de la Salle, &c.* dans un terrier, du 9 Février 1500.

Noble homme VITAL CHAPEL, Damoiſeau, ainſi qualifié dans un terrier, du 31 Juillet 1462, fut Seigneur de la Salle, & épouſa noble *Irlande de Pouzols*, ſœur de noble *Louis de Pouzols*, ainſi qu'il appert d'une quittance de partie de la dot de ſa femme, en date du 20 Février 1477. De ſon mariage vint:

JEAN CHAPEL, Ecuyer, Seigneur de la Salle & de Malhiargues, qui épouſa, en 1520, *Leone de Claviers*, fille de *Jacques de Claviers*, Seigneur de Murat-Lovare, terre qui a paſſé depuis dans la maiſon de Montmouton, & enſuite dans celle de Bourbon-Malauſe; & a été vendue par Madame la Comteſſe de Poitiers, au Marquis de Caſtries. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & ANNE CHAPEL, mariée, le 10 Juillet 1553, à *Louis d'Anjony*, Ecuyer, Seigneur du Cambon.

JEAN CHAPEL, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Salle & de Malhiargues, épouſa, par contrat, du 18 Octobre 1551, Demoiſelle *Antoinette d'Anjony*, fille de *Louis*, Ecuyer, ſieur dudit lieu, &c. & de *Louiſe de Buzarengues*, dont: — 1. LOUIS, Ecuyer, Eccléſiaſtique, qui reſta au Château de la Salle à Malhiargues, lequel fut brûlé & réédifié ſur les anciennes ruines, & vendu par décret au Seigneur de Chayladet; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3. & GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de la Beſſolie, pourvu de la charge d'un des Gentilshommes ſervans de la maiſon de la Reine MARGUERITE DE NAVARRE, ſœur unique du Roi, par lettres, données à Carlat, le premier Janvier 1586. Il fut marié, & laiſſa poſtérité.

JEAN CHAPEL, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de la Salle, épouſa, par contrat, du 24 Août 1591, Demoiſelle *Marie de Mornay*, fille de feu noble *Simon de Mornay*, & d'*Antoinette de la Roche*. Il en eut — 1. LOUIS, mort au ſiege de Philisbourg; — 2. ANTOINE, qui ſuit; — 3. JACQUES, tué devant Caſal; — 4. & N.... CHAPEL, Chanoine & Doyen du Chapitre de St.-Chamant.

ANTOINE CHAPEL DE LA SALLE, Ecuyer, ſieur de Rouchin, réſidant au Château de la Pacherie, Paroiſſe de Rouffiac, Election d'Autillac, ſe trouva au ſiege de Milhaud, Ville que LOUIS XIII fit démanteler, ſous le Comte de Noailles, en 1629, & au ſecours de Caſal, en 1630, ſervant dans la Compagnie des Chevaux-Légers du Maréchal d'Effiat, en Piémont, commandée par le Seigneur d'Eſpinchal, & par le Seigneur de Lignerac, Cornette de ladite Compagnie. Il ſervit auſſi en Lorraine, en 1635, lors de la convocation du banc & arriere-banc, ſous la conduite du Comte de Polignac, comme il appert du rôle des appels de ladite année 1635. Il épouſa, par contrat, du 7 Juin 1637, Demoiſelle *Louiſe de Brequillanges*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Pacherie, & de *Jeanne de Faghol*. De ce mariage vinrent: — 1. GABRIEL, Ecuyer, Seigneur

Digitized by Google

de la Pacherie & du Martinet, qui épouſa, 1°. le 24 Décembre 1676, Demoiſelle *Antoinette de Coſnat*, en bas Limouſin; & 2°. en 1689, *Françoiſe de Chazelles de Bargues*; — 2. JEAN qui ſuit; — 3. & MICHEL, Eccléſiaſtique, comme il conſte par un acte, du 14 Mai 1653.

JEAN CHAPEL DE LA SALLE, IV. du nom, Ecuyer, Seigneur du Martinet & de Girgols, ſervit dans l'Eſcadron des Gentilshommes d'Auvergne, depuis le 18 Mai juſqu'au 16 Septembre 1694, ainſi qu'il appert du certificat qui lui fut donné à Clermont, le 17 de ce mois, par M. le Comte de Chavagnac, commandant l'arriere-banc du haut & bas pays d'Auvergne. Il avoit épouſé, par contrat, du 16 Juillet 1692, paſſé au Château de Bezaudun, Paroiſſe de Tournemire, Demoiſelle *Marguerite de Guinhard*, fille de *Charles*, Ecuyer, ſieur de Malles, & de *Jacquette Delſol*, dont: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & N.... CHAPEL, lequel ſervit long-temps, & eſt mort penſionné du Roi.

FRANÇOIS CHAPEL DE LA SALLE, Ecuyer, Seigneur de la Cipiere, mort en 1767, avoit épouſé, par contrat, du 5 Septembre 1725, paſſé devant *Bouſſaroque*, Notaire d'Aurillac, *Jeanne Colinet*, dont le frere eſt Chevalier de St.-Louis, & penſionné du Roi, fille de *Pierre-Jacques Colinet*, Seigneur de Labeau, Conſeiller du Roi, ancien Lieutenant-Criminel aux Bailliage & Siege Préſidial d'Aurillac, & de *Jeanne de Verdier*. Elle eſt morte après ſon mari, laiſſant: — 1. PIERRE-JOSEPH, qui ſuit; — 2. ANTOINE, Ecuyer, Prêtre, Curé de Charenton-lès-Paris; — 3 & 4. MARIE-CATHERINE & FRANÇOISE, non mariées.

PIERRE-JOSEPH CHAPEL DE LA PACHEVIE, Chevalier, Seigneur de la Pachevie, en Auvergne, de Bezaudun, co-Seigneur de Tournemire, de Girgols, & autres lieux, Capitaine des Grenadiers au Régiment de la Sarre, Chevalier de St.-Louis, puis chef de Bataillon audit Régiment, a épouſé, par contrat, du 8 Janvier 1777, paſſé à Tulle, en bas Limouſin, Demoiſelle *Louiſe-Eliſabeth Meynard*, fille de Meſſire *Raymond Meynard*, Chevalier, Seigneur, Baron de Maumont, la Chapelle, Eſpinaſſe, &c. & de défunte Dame *Marie-Jeanne Louiſe de Faige*, dont pluſieurs de cette famille ont ſervi avec diſtinction, & ont été tués au ſervice du Roi.

Les armes: *d'azur, à trois faces d'or crenelées: la premiere, de quatre pieces; la ſeconde, de trois; & la troiſieme, de deux.* Cimier: *la tête d'un Negre*; & pour ſupport, *deux griffons* & pour cri de guerre: *Murat*.

Généalogie rédigée ſur titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés, leſquels furent produits, en 1666, devant M. de *Fortia*, Intendant & député par le Roi à la recherche de la Nobleſſe d'Auvergne.

CHAUGY: (DE) ancienne maiſon, originaire de Bourgogne, dont nous allons donner ici la filiation, d'après les titres produits au Juge d'Armes, de France. Elle remonte à ANTOINE, qui ſuit, dont le frere MICHEL DE CHAUGY, fit une fondation, le 11 Octobre 1478, dans la Chapelle de l'Egliſe Collégiale des Ducs de Bourgogne (dite depuis la Sainte Chapelle du Roi à Dijon) pour le ſalut de ſon ame, & de celles de ſes prédéceſſeurs.

I. ANTOINE DE CHAUGY, Seigneur de Cheſnay, Ecuyer, connu par

Digitized by Google

une transaction, que fit en ſon nom le ſuſdit MICHEL DE CHAUGY, ſon frere, Chevalier, Seigneur de Chiſſey, Conſeiller, Chambellan de CHARLES, Duc de Bourgogne, avec Jacques & Claude de Clugny, Ecuyers, le 23 Septembre 1467. ANTOINE DE CHAUGY eut pour enfans : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. & MICHEL, dit MICHAUT DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Tuzy, marié à *Catherine de Digoine*, fille d'*Erard de Digoine*, Chevalier, Seigneur de Savigny.

II. JEAN DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Cheſnay, paſſa un acte, le 19 Juin 1518, avec *Catherine de Digoine*, ſa belle-ſœur, autoriſée de ſon mari, laquelle lui abandonna tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur les terres & Seigneuries de Savigny-l'Eſtang. On ignore le nom de ſa femme, mais il en eut :

III. LOUIS DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Eſtang, de Rouſſillon en partie, de Monceaux, de la Buſſiere, de Cuzy & de Montigny, marié à *Charlotte de Lantage*, avec laquelle il fit une donation des terres & Seigneuries de l'Eſtang, de Monceaux & de Laizy, le 8 Février 1550, à MICHEL, un de leur fils ; de leur mariage naquirent : — 1. MICHEL, qui ſuit ; — 2. HUGUES, tige de la branche des Seigneurs de Rouſſillon, dont nous ignorons la filiation, faute de mémoire ; — 3. SIMON, Seigneur de Cuzy, qui a fait auſſi poſtérité ; — 4. & JACQUES, auteur de la branche des Seigneurs de Lantilly, rapportée ci-après.

IV. MICHEL DE CHAUGY, I. du nom, Chevalier, Seigneur de Savoigny-le-Bois, de Savigny-l'Eſtang & de Villiers-les-Aux, fit ſon teſtament, le 23 Octobre 1580, & voulut être enterré auprès de ſa femme, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Savoigny-le-Bois. Il avoit épouſé, le 8 Février 1550, *Jeanne de Bouſſeval*, veuve de noble *Jean de Brienne*, Seigneur de Savoigny-le-Bois, dont vinrent : — 1. MICHEL, qui ſuit ; — 2. ANTOINE ; — 3. FRANÇOIS, Seigneur de Villiers-les-Aux ; — 4. & 5. CHARLOTTE-ANNE & SUSANNE DE CHAUGY, tous les cinq rappellés dans le teſtament de leur pere.

V. MICHEL DE CHAUGY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Eſtang & de Savoigny-le-Bois, l'un des cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, épouſa, le 13 Avril 1574, *Marie du Pin*, fille de *Jean du Pin*, Chevalier, Seigneur de Vézannes & de la Grange-du-Bois, Capitaine de Ligny-le-Chaſtel, & d'*Amedée de Villermont*. Il en eut : — 1. MICHEL, qui ſuit ; — 2. & MELCHIOR, Ecuyer, Seigneur de Vézannes, en faveur duquel MICHEL, par ſon contrat de mariage, renonça à ſon droit d'aineſſe.

VI. MICHEL DE CHAUGY, III. du nom, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Eſtang, épouſa, par contrat, du 12 Juillet 1608, *Charlotte du Vivier*, ſœur utérine de *Françoiſe de Vichy*, femme de *François de Chargeres*, Ecuyer, Seigneur de Pommeray & de la Bouttieres, & fille de noble *Chriſtophe du Vivier*, & de *Philberte de Hodouard*, dont :

VII. JACQUES DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Savigny-l'Eſtang, marié, 1°. le 20 Juin 1641, à *Bénigne du Creſt*, fille de *Denis du Creſt*, Ecuyer, Seigneur de Montreuillon, de Valence, &c. & de *Françoiſe de Ramilly* ; & 2°. le 8 Octobre 1670, à *Anne de Choiſeul*, fille de *Jean*

Digitized by Google

de Choiſeul, Seigneur d'Eſguilly, & d'*Anne de Franay*. Du premier lit il eut; — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2 & 3. MICHEL & LOUIS; — 4 & 5. MARGUERITE & FRANÇOISE.

VIII. FRANÇOIS DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Savigny-l'Eſtang, Lieutenant de Cavalerie, au Régiment de St.-Germain-Baupré; puis Maréchal-des-Logis des Gendarmes Dauphin, par brevet du premier Octobre 1690, & Meſtre-de-Camp de Cavallerie, avoit épouſé, le 24 Février 1688, *Françoiſe de Chevigny*, fille de *François de Chevigny*, Capitaine au Régiment de la Marine, & de *Michelle Soirot*, de laquelle ſont iſſus: — 1. CLAUDE-BERNARD, qui ſuit; — 2. CLAUDE; — 3. CLAUDE-MICHELLE; — 4. & CLAUDE-BARBE DE CHAUGY, née le 15 Novembre 1701, reçue à St.-Cyr, le 3 Décembre 1708, ſur ſes preuves de nobleſſe, produites depuis ANTOINE DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Cheſnay, ſon ſeptieme aïeul.

IX. CLAUDE-BERNARD DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Savigny-l'Eſtang, réſidant en la Paroiſſe de St.-Léger-ſous-Beuveray, au Diocèſe d'Autun, Province de Bourgogne, n'étoit pas encore marié en 1738.

Seigneurs de LANTILLY.

IV. JACQUES DE CHAUGY, I. du nom, Ecuyer, Seigneur d'Anoſt, quatrieme fils de LOUIS, & de *Charlotte de Lantage*, fit ſon teſtament le 10 Janvier 1618, & avoit épouſé, le 2 Octobre 1575, *Claude de Crecy*, fille d'*Antoine de Crecy*, Seigneur de Lantilly, en Auxois, & de *Nicole de Saint-Belin*, de laquelle il laiſſa:

V. JACQUES DE CHAUGY, II. du nom, Ecuyer, Seigneur de Lantilly, marié, 1°. le 18 Juin 1606, à *Gabrielle d'Anlezy*, fille de *Jacques d'Anlezy*, Seigneur de Montaignerot, & de *Marthe Julien*; & 2°. le 17 Juin 1621, à *Angélique de Hodouard*, fille de *Daniel de Hodouard*, Seigneur de Jouancy, & de *Peronne de Belan*. Du ſecond lit, il eut pour enfans: — 1. SIMON, qui ſuit; — 2. & JEAN-FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur de Maſſingy.

VI. SIMON DE CHAUGY, Ecuyer, Seigneur de Lantilly, épouſa, 1°. le 3 Août 1662, *Etiennette-Philberte Vernot*, fille de noble *Claude Vernot*, Conſeiller du Roi ès Bailliage & Chancellerie de Semur, & de *Marie-Gabrielle Laſſeret*; & 2°. le 13 Août 1674, *Gabrielle de Conclais*, veuve de *Jean de Gand*, Seigneur de Chalvoiſon. De cette derniere femme, il a eu pour fils:

VII. CHARLES DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Lantilly, Capitaine de Dragons, marié, par contrat, du 11 Mars 1697, avec *Jeanne-Marie Damas*, fille d'*Antoine-Louis Damas*, Seigneur de Crux, Guidon de la Compagnie de 200 Hommes-d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous le titre de la Reine-mere, & de *Marie-Anne Coutier de Souhey*, dont eſt iſſu:

VIII. LOUIS-BÉNIGNE DE CHAUGY, Chevalier, Seigneur de Lantilly, batiſé le 13 Janvier 1699, reçu Page du Roi dans ſa petite Ecurie, le

Digitized by Google

15 Mars 1715, qui n'étoit point encore marié en 1738. *Extrait du Regiſtre premier, Partie premiere de l'Armorial de France.*

Les armes : *écartelé d'or & de gueules.*

CHAUVELIN : nous avons parlé ; *tome IV de notre Dictionnaire, page* 403 *& ſuivantes*, de la maiſon de CHAUVELIN, diſtinguée, tant dans l'épée que dans la robe, & connue à Paris ; mais de la même famille ſont ſorties deux branches, qu'on croit avoir pris naiſſance en Bretagne, où vécut un JEAN DE CHAUVELIN, qui fut Chancelier ſous un Duc de Bretagne ; ſa poſtérité paſſa enſuite en Picardie, qui, ſuivant la tradition, forma deux autres branches : l'une ſous le nom de CHAUVELIN DE BEAUREGARD ; & l'autre ſous le nom de CHAUVELIN DE RICHEMONT. Ces deux branches ont été s'établir dans la Marche ; la premiere, dont nous parlerons, ſubſiſte dans la Juridiction de Dorat ; la ſeconde, connue ſous le nom de CHAUVELIN DE RICHEMONT, ne ſubſiſte plus que dans Madame la Marquiſe de BEAUMONT, de la même maiſon de feu l'Archevêque de Paris, dont le dernier mâle de cette branche, qui ſervoit dans une des Compagnies des Mouſquetaires du Roi, a été tué, en 1746, au mois de Mai, à la bataille de Fontenoy.

Pour la branche de CHAUVELIN DE BEAUREGARD, elle eſt en poſſeſſion de la terre de Beauregard depuis 1538, qu'elle fut acquiſe de M. de Lezay, par un VINCENT ou JACQUES DE CHAUVELIN, & eſt ſituée dans la Paroiſſe de Queaux, Diocèſe de Poitiers, Juridiction de Dorat, & toujours poſſédée par ſes deſcendans ; cette branche des CHAUVELIN DE BEAUREGARD, a toujours ſervi de pere en fils ; FRANÇOIS-SILVAIN DE CHAUVELIN, ancien Capitaine au Régiment de Picardie, Infanterie, mort au mois d'Août 1767, avoit épouſé *Catherine de Nucheze*, fille de *N.... de Nucheze*, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, & de *Marie Cacault*, & niece du Commandeur de Nucheze, vivant Amiral des Armées Navales, & d'un autre Nucheze, mort Evêque de Châlons-ſur-Marne, dont : — 1. JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD, qui ſuit, chef actuel de cette branche ; — 2. CHARLES-LOUIS-PIERRE, Chanoine du Chapitre Royal de Poitiers, & Penſionnaire du Roi ; — 3. CHARLES-CÉSAR, mort à ſon bénéfice en Bretagne, en 1780 ; — 4. FRANÇOIS-MARIE, Capitaine au Régiment de Bourgogne, tué au ſiege de Louisbourg ; il avoit épouſé, Demoiſelle *Marie-Joſeph de Thierry*, dont eſt ſortie une fille, élevée à l'Abbaye Royale de Saint-Cyr ; — 5. CATHERINE-AMANDE, non mariée ; — 6. & N..... DE CHAUVELIN, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Poitiers.

JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD, eſt entré au ſervice en 1738, a fait les Campagnes de Bohême, où, ſaiſi d'un froid terrible, au rapport du Chirurgien-Major des Gardes-Françoiſes, alors Chirurgien-Major de l'Armée, il fut envoyé aux eaux de Bourbonne, d'où il revint bien rétabli, par les ſoins de M. Helvetius, qui s'y trouvoit alors ; & à ſon retour, le Maréchal de Saxe, qui l'honora de ſes bontés, lui donna des ordres pour faire la petite guerre en Flandres ; & le Général, ſatisfait de

Digitized by Google

ſa conduite, lui fit donner une gratification, avec commiſſion de Capitaine réformé à la ſuite du corps des Graſſins, le 2 Août 1745; il s'eſt trouvé à la bataille de Fontenoy, & à l'action de Melle, d'où il fut envoyé, par le Général, à la tête de cinquante hommes, pour ſe porter aux approches de la petite Ville d'Enghein, où il entra avec ſa troupe, & courut le plus grand danger, & le Comte d'Etrées, pour le récompenſer de la maniere diſtinguée avec laquelle il ſervit dans cette circonſtance, lui donna le commandement de la Place; mais ſix jours après il y eut une affaire générale qui dura cinq heures, où il reçut un coup de ſabre ſur la poitrine; employé enſuite ſous les ordres du Maréchal d'Armentieres, il fut chargé de couvrir la marche de ce Général, lorſqu'il fut faire lever des contributions juſques ſous St.-Guillain; Enfin, JACQUES DE CHAUVELIN a ſervi avec diſtinction pendant douze ans, & s'eſt retiré du ſervice, ſous le titre de Capitaine réformé de Cavalerie, & a épouſé, en 1752, Demoiſelle *Marie-Marguerite-Louiſe de Bridieu*, fille du Marquis de *Bridieu*, de la Province de la Marche, & de *N.... de Bergeron de la Goupilliere*, de la Province de Touraine, & niece de *N.... de Bridieu*, qui défendit, ſous LOUIS XIV, la place de Guiſe, dont il étoit Gouverneur, lorſque les Eſpagnols en firent le blocus. Ceux-ci furent repouſſés vivement par le Gouverneur, qui, pour ſa belle défenſe, fut honoré du cordon bleu. *Voyez la deſcription du ſiege de Guiſe, dans les mémoires de l'Abbé de Marolles.*

Du mariage de JACQUES CHAUVELIN DE BEAUREGARD, eſt ſorti: JACQUES, qui ſuit:

JACQUES DE CHAUVELIN DE BEAUREGARD, né à Poitiers, Paroiſſe de Saint-Porchaire, le 16 Juin 1754, a été reçu à l'Ecole Royale Militaire, en 1766, d'où il eſt ſorti décoré de la croix de Saint-Lazarre, pour entrer dans le Corps Royal d'Artillerie, en 1772, & a été renvoyé en activité de ſervice dans la Légion de Flandres: ce corps ayant été fondu, on en a pris une partie, pour former le quatrieme Eſcadron de Chaſſeurs du Régiment d'Artois, Dragons, dans lequel il a été employé comme Sous-Lieutenant; enſuite le même eſcadron ayant été tiré du Régiment d'Artois, pour aider à former les Chaſſeurs-Dragons, il y eſt employé en qualité de Lieutenant dans le deuxieme Régiment, & n'eſt pas encore marié.

Les armes ſemblables à celles de CHAUVELIN de Paris, comme l'ancien Garde des Sceaux, qui les a reconnus pour ſes parens, ſont: *d'argent au chou pommé & arraché de ſynople, entouré par la tige d'un ſerpent d'or, dont la tête eſt en haut.*

Extrait généalogique, dreſſé d'après les Lettres des Miniſtres, brevets communiqués, atteſtés & vérifiés par un Officier-Général, & un certificat de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, dreſſé d'après un incendie qui a conſumé les principaux titres de cette famille, par un accident arrivé dans leur maiſon à Poitiers, en 1741, dont les pieces ci-deſſus nous ont été communiquées.

CHOLET:

Digitized by Google

* CHOLET ou CHOLLET : ancienne & illuſtre maiſon, qui a donné ſon nom à la Ville de Cholet ou Chollet, en Anjou, Baronnie qu'elle a poſſédée dès les premiers ſiecles de la Monarchie, juſqu'au douzieme, temps où elle étoit déjà répandue dans pluſieurs Provinces, & diviſée en différentes branches, dont une, établie à Abbeville l'an 1100, ſubſiſte encore dans le Barrois, & mérite ſur-tout d'être connue.

I. Le chef de cette branche eſt ANDRÉ DE CHOLET, iſſu des anciens Barons de Cholet, qualifié *Chevalier* en 1148, dans l'Hiſtoire des Comtes de Ponthieu & des Mayeurs d'Abbeville. Il eſt rappellé comme biſaïeul du Cardinal CHOLET, & eſt auſſi mentionné dans la généalogie des anciens Seigneurs de *Montmorency*. Il étoit établi à Abbeville dès le commencement du XIIe ſiecle, ſuivant les archives & la généalogie des CHOLET du Barrois. Il eut pour enfans : — 1. HUGUES, qui ſuit ; — 2. autre HUGUES, auteur d'une branche rapportée après la poſtérité de ſon aîné ; — 3. & GONTIER, cité dans l'Hiſtoire des Comtes de Ponthieu comme quatrieme Echevin d'Abbeville en 1214.

II. HUGUES DE CHOLET, I du nom, qualifié *Chevalier* & premier Echevin dans la Charte de l'inſtitution de la Commune d'Abbeville, en 1184, eſt auſſi mentionné dans l'Hiſtoire des Comtes de Ponthieu, comme aïeul du Cardinal CHOLET, & pere d'OUDART, qui ſuit :

III. OUDART DE CHOLET, Chevalier, ſortit de ſon pays natal & quitta ſon ſurnom de *Cholet* pour prendre celui de *Nointel*, à cauſe de cette terre qu'il acheta dans le Beauvoiſis, où il ſe retira. Il eſt cité dans les Hiſtoires de France, de Picardie, celle des Comtes de Ponthieu, & dans pluſieurs actes de la Chambre des Comptes de Paris, comme pere du Cardinal JEAN CHOLET, dont nous allons parler. Il eut encore pour fils : — 2. EUDES ou EUDON, Abbé de Saint-Lucien, près Beauvais ; — 3. autre JEAN CHOLET, auſſi Eccléſiaſtique, & Chanoine de Saint-Gervais de Soiſſons. On ignore les autres freres qu'a pu avoir le Cardinal CHOLET.

JEAN CHOLET, d'abord Chanoine de l'Egliſe de Beauvais, dont il prit les armes, à quelque différence près (c'eſt-à-dire, que l'Egliſe de Beauvais porte : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs poſées en pal*, & le Cardinal CHOLET les portoit : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs renverſées, poſées en pal*), fut créé Cardinal, du titre *de Sainte-Cécile*, le 23 Mai 1281, par le Pape MARTIN IV, enſuite Légat en France pour y prêcher la Croiſade contre le Roi d'Aragon, dont ce Pontife avoit donné le Royaume à CHARLES, fils de PHILIPPE-LE-HARDI. Il fit, en cette qualité, ſon entrée en France en 1283, où il fut reçu avec pompe & magnificence ; & au mois de Septembre 1284, il tint un Concile à Paris, où il détermina le Roi PHILIPPE-LE HARDI & ſes deux fils à prendre la croix contre le Roi d'Aragon, qui avoit envahi le Royaume de Sicile. Il accompagna ce Monarque dans ſes expéditions de Rouſſillon, de Catalogne & d'Aragon, fut habile dans ſes négociations ; & après le ſuccès qu'il eut dans celle d'Aragon, il fut encore député par le même Souverain Pontife pour ménager un Traité entre PHILIPPE-LE-BEL & SANCHE, Roi de Caſtille, qui fut conclu le 13 Juillet 1289, ſcellé du ſceau du Cardinal

Digitized by Google

de Nointel de Cholet. MARTIN IV l'eſtimoit ſi fort, à cauſe de ſa prudence & de ſa vertu, qu'il recommanda à EDOUARD, Roi d'Angleterre, de ſe conduire par ſes conſeils. Ce Prélat ne ceſſa de donner, pendant le cours de ſa vie, l'exemple d'une piété & d'une charité parfaite, & il rendit au Pape & au Roi de France des ſervices ſignalés; employa une grande partie de ſes biens à quantité de fondations & d'établiſſemens utiles; teſta à l'Abbaye de Moutier, Ordre de Saint Benoît, Dioceſe de Troyes, en 1289; nomma pour ſes exécuteurs teſtamentaires *Jean de Bulle*, Archidiacre du grand Calais, dans l'Egliſe de Rouen, *Everard de Nointel*, *Jean de Saint-Juſte*, Chanoines de Beauvais, *Jean de Nointel*, Chanoine de Montreuil, & *Alain de Sampuis*, Chanoine d'Arras. Deux ſeulement de ſes exécuteurs teſtamentaires lui ſurvéquirent, ſavoir, *Everard de Nointel* & *Jean de Saint-Juſte*, qui convertirent le legs de 6,000 livres (que le Cardinal avoit deſtiné pour la guerre contre l'Aragonnois, ſi elle continuoit, ce qui n'arriva pas) en achat de pluſieurs maiſons, où eſt à préſent le College des Cholets. La ſomme totale léguée par ce teſtament fut de 33,041 livres, & il fut fait & ſcellé de ſes armes. Il demanda d'être inhumé dans l'Egliſe de Saint-Lucien de Beauvais, à laquelle il donna 2,400 livres pariſis pour être converties en revenus, & être employées à la ſubſiſtance des Religieux de ce Monaſtere, à condition que chaque mois ils célébreroient l'Office des Morts. Il fonda auſſi deux anniverſaires à perpétuité, l'un dans le Monaſtere de Saint-Germer de Fly, l'autre dans la maiſon des Religieux de Sainte-Marie de Breteuil. On voyoit autrefois ſur ſon tombeau ſa ſtatue d'argent maſſif, enrichie de pierres précieuſes, proportionnée à ſa taille; mais on la vendit pour rebâtir l'Egliſe, qui fut brûlée par les Anglois en 1346. Son mauſolée eſt aujourd'hui d'argent doré, & on y lit ſon épitaphe en latin.

Branche des Seigneurs de la CHOLETIERE *&* DANGEAU.

II. HUGUES DE CHOLET, II du nom, Chevalier, ſecond fils d'ANDRÉ DE CHOLET, conſentit, en 1199, à la donation faite à l'Abbaye de Saint-Jean de Chartres par *Robert de Loecellis*, Prêtre, de la dixme qui lui appartenoit *inter Anduram* & Coſdrart (1), & de celle qu'il avoit auſſi avec ſes parens ſur le moulin d'Eſcouet & *Platea*, comme vaſſal dudit HUGUES DE CHOLET, Chevalier, Seigneur ſuzerain deſdites dixmes. Cette donation ſe trouve encore dans les archives de Saint-Jean de Chartres, & dans celles de la maiſon de CHOLET, aujourd'hui domiciliée dans le Barrois. Le même HUGUES fit, en 1236, l'amortiſſement du pré de Sainte-Agnès, acquis par ce Chapitre ſur *Nicolas de Menou*, Chevalier: l'original en eſt au tréſor des Chartes de cette Egliſe, & la copie dans la famille de Cholet. Il teſta le 1er Mars 1240, & étoit mort en 1250, laiſſant: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, rappellé, vers 1250, dans un titre de l'Abbaye de Fontevrault, & dans l'Hiſtoire de Sablé, ſur l'Anjou, *p.* 116; — 3. MATTHIEU, rappellé de même; ce qui prouve que ces CHOLET avoient encore, dans

(1) Cette dixme, dont jouit encore en partie l'Abbaye de Saint-Jean de Chartres, eſt priſe ſur les terres de Chazay & de la Trichetie, Paroiſſe de Saint-Aubin, à deux lieues de Chartres.

Digitized by Google

ce ſiecle, conſervé des biens en Anjou; — 4. & ROGER, compris au nombre des Chevaliers qui devoient le ſervice au Roi, dans un catalogue de l'année 1273, rapporté dans l'Hiſtoire du Ban & arriere-Ban, par *la Roque*. Il eſt dit auſſi *iſſu & puîné des anciens Barons* DE CHOLET, *en Anjou*, dans l'Hiſtoire généalogique de la Province de Touraine, par le Chevalier *l'Hermite*, imprimée à Paris en 1661. Il avoit épouſé *Louiſe de Palvau*, fille de *Gui*, Seigneur *de Palvau*, de Montreſor, la Motte-Marteau & de la Joubardiere, à condition que les puînés dudit mariage porteroient les noms de CHOLET & de *Palvau* enſemble. La maiſon de *Palvau* a paſſé dans celle des Seigneurs d'*Amboiſe*; de celle-ci dans celle de *Préaux*; de cette derniere dans celle de *Beauvilliers-Saint-Aignan*, puis en celles de *Tranchelion* & de *Brachet*; & enfin dans celle de *Buade-Fontenac*. La Seigneurie de *la Joubardiere*, qui fut donnée en dot à *Louiſe de Palvau*, femme de ROGER DE CHOLET, étoit appellée auparavant *la Fontaine*, dont le château, des plus forts de la Province de Touraine, fut raſé ſous le regne de LOUIS XI, parce qu'ELYON DE CHOLET, qui en étoit alors poſſeſſeur, eut le malheur de ſuivre le parti de CHARLES, Duc de Guienne, frere du Roi; mais il fut rebâti ſous le même regne, par ledit ELYON, qui obtint de Sa Majeſté des Lettres de grace & de rémiſſion le 8 Mars 1469. Du mariage de ROGER DE CHOLET avec ladite *Louiſe de Palvau*, vint PHILIPPE DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur de la Joubardiere, dont la filiation eſt rapportée dans l'Hiſtoire générale de la Province de Touraine, par le Chevalier *l'Hermite*, juſqu'à LOUIS DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur de René, qui vivoit en 1661, lequel LOUIS DE CHOLET étoit petit-fils d'ARCHAMBAUD DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la Joubardiere, marié en 1636 avec *Marie de Fortier*, & arriere-petit-fils d'ARCHAMBAUD DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la Joubardiere, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Langres, marié le 15 Mars 1603 à *Françoiſe de Saint-Severin*, fille d'*Horace de Saint-Severin*, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Prince de Béſignan.

III. PIERRE DE CHOLET, I du nom, eſt compris avec ROGER DE CHOLET, ſon frere, au nombre des Ecuyers qui devoient le ſervice au Roi, dans un compte de l'année 1273, cité par *la Roque*, & mentionné dans les archives de la Chambre des Comptes, ainſi que dans les Patentes des *Chevaliers*, *Ecuyers* & *Clercs*, de 1288. Il épouſa *Catherine de Montléart*, fille de *Thibaut de Montléart*, Maître des Arbalétriers de France, nommé dans un Arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1270, entre les grands Seigneurs de la Couronne, & en eut: — SIMON, qui ſuit; — & HUBERT CHOLET, qui fut du nombre des Ecuyers que *Guillaume de Harcourt* conduiſit en Angleterre. *La Roque* en parle dans l'Hiſtoire générale de cette maiſon. Il eſt taxé, dans deux comptes de l'année 1309, à 8 livres pour dix-neuf valets, & vivoit encore en 1325.

IV. SIMON DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la Choletiere, Village près de Chartres, eſt ainſi qualifié dans un ordre donné par le Roi au Bailli de Rouen, après la fête Saint-Georges, en 1297, pour lui payer 51 livres 15 ſols tournois pour reſte de gages de ſes ſervices dans la guerre, juſqu'à

l'octave de l'Assomption, lors prochaine. Il étoit de retour de la Pouille environ l'an 1302, où il avoit accompagné le Comte *de Valois*, au service duquel il étoit attaché. LOUIS DE FRANCE, fils du Roi PHILIPPE, lui fit présent d'un *hanap* d'argent couvert, pesant trois marcs & une once, suivant un compte en rouleau de ce temps. Il servoit en 1318, en l'Ost de Flandres, comme l'un des Gendarmes de bataille du Roi, suivant le compte de *Jean le Mire;* reconnut, le 7 Mars 1337, avoir reçu en qualité de Chevalier, de *Thomas Fouquet*, Garde du clos des Galées du Roi, divers ornemens de guerre; donna une autre quittance, le lundi 9 du même mois, pour lui & pour plusieurs Gendarmes qui devoient se rendre en la petite armée de mer, dans la barque nommée *Jean de Dieppe*, & il obtint du Roi, la même année, en récompense de ses services, 100 livres de rente sur l'Echiquier de Rouen. Il avoit épousé *Alix de Garancieres*, fille de *Jean*, Chevalier, Chambellan du Roi, & de *Marie Bertrand*. Elle étoit veuve en 1347, & eut 100 livres de rente à prendre sur les terres de la Godefroy, Village proche Avranches, & de la Grimaudiere, confisquées sur le Seigneur de *la Roche-Tesson*, que le Roi lui avoit données en considération des services qu'elle avoit rendus à PHILIPPE DE FRANCE, pour l'avoir nourri & élevé dès son enfance. Elle vivoit encore en 1362, & eut de son mariage: — YVON, qui suit; — & SIMON DE CHOLET, Seigneur de Heaume, qui partagea en 1396 les biens de plusieurs héritages situés à Brecheville, Village de l'Election de Chaumont.

V. YVON DE CHOLET, Chevalier-Banneret, Seigneur de la Choletiere, est rappellé dans l'Histoire générale de Normandie, par *Gabriel du Moulin*, au nombre des Seigneurs Bannerets de Normandie & autres Provinces de France, qui furent à la conquête de Jérusalem sous *Robert Courte-Heuse*, Duc de Normandie, & *Godefroy de Bouillon*, Duc de Lorraine. Il servit le Roi dans ses guerres contre les Anglois, qui le firent prisonnier; & pour payer sa rançon, il demanda, avec sa mere, permission à Sa Majesté de vendre jusqu'à 100 livres de rente de ses héritages. Il testa le vendredi après la Pentecôte 1364, étoit mort en 1369, fut enterré au Prieuré de la Loupe, en Beauce, où il avoit fait quelques donations, & avoit épousé *Jeanne de Vendôme*, Dame de Dangeau, veuve de *Robert le Vicomte*, Seigneur de Tremblay, avec lequel elle avoit acquis, en 1345, la terre de Dangeau. Elle étoit fille de *Jean de Vendôme*, V du nom, & sœur de *Catherine de Vendôme*, femme de JEAN DE BOURBON, Comte de la Marche. Elle vivoit encore avec son second mari en 1351, & en eut: — 1. GILLES, qui suit; — 2. SIMON, inhumé au Prieuré de la Loupe; — 3. & YVON, tige de la branche établie en Barrois, rapportée ci-après.

VI. GILLES DE CHOLET, Chevalier-Banneret, Seigneur de la Choletiere & de Dangeau, commença de servir en 1369, dans les guerres de Flandres, sous le Seigneur de *la Riviere*, avec six Ecuyers qui furent reçus à Valognes le 17 Novembre 1379; & lorsque le Roi forma le dessein de passer en Angleterre, il se rendit à Amiens le 1er Septembre 1389, où il fut reçu avec un autre Chevalier & treize Ecuyers. Deux ans après, il fut retenu de l'hôtel du Duc de *Bourgogne*, avec seize Ecuyers, pour accompagner le Roi dans le voyage qu'il vouloit faire en Allemagne. Il donna quittance en

Digitized by Google

qualité de Chevalier, le 4 Septembre 1388, de 233 livres en prêt ſur ſes gages & ceux de deux autres Chevaliers-Bacheliers, quinze Ecuyers & un Archer de ſa Compagnie qui avoient fait montre à Châlons en Champagne le 31 Août précédent. Ils firent encore montre à Corenzich le 8 Octobre ſuivant, ſelon une de ſes quittances du 12 du même mois; rendit aveu de ſa terre de Dangeau au Seigneur d'*Alluye*, en 1393; reçut, le 31 Août 1394, celui de la Loupe de *Regnaud d'Angennes* pour ſes neveux, dont il étoit tuteur, & pour leſquels il fit hommage, en 1402, à l'Evêque de Chartres, des terres de Tournanſuye & de Marcheville. Il rendit encore pour lui aveu au Roi & main-levée du fief & Seigneurie de la Godefroy, les 12 & 13 Mars 1404, en qualité de noble homme Chevalier, Seigneur de la Choletiere, de Dangeau & de la Godefroy; tranſigea, le 14 Mars 1408, avec le Prieur de la Loupe, ſur une rente que ſes pere & mere avoient donnée à ce Prieuré, & auſſi en 1416, avec les héritiers de ſa premiere femme; teſta le 13 Septembre 1436, & élut ſa ſépulture dans l'Egliſe de Dangeau. Il avoit épouſé, 1°. *Iſabeau de Mauvinet*, fille unique de *Maurice de Mauvinet*, Seigneur de la Mouroufiere, de Quelaines & de Cambreſais, & de *Marie de Craon*, Dame de Précigné, Verneuil, Ferriere, Jarnac, Montreſor & Moncontour: elle vivoit en 1414, & étoit morte en 1416; & 2°. *Jeanne de Varennes*, laquelle ſurvéquit à ſon mari, & vivoit encore en 1451. Du premier lit vinrent: — 1. ISABELLE DE CHOLET, Dame de la Mouroufiere, de Quelaines & de Cambreſais, mariée à *Louis Desbarres* dit *le Barrois*, Seigneur de Banegon en Bourbonnois; — 2. ANTOINETTE, femme de *Michel de Rieux*, Seigneur de Châteauneuf, fils puîné de *Jean II*, Sire de *Rieux*, Maréchal de France, & de *Jeanne de Rochefort*. Ledit *Michel de Rieux* tranſigea le 1er Septembre 1416, ſur les biens de la mere de ſa femme. Et du ſecond lit ſortirent: — 3. JEAN, qui ſuit; — 4. & LIONNEL ou ELYON DE CHOLET, auquel ſon pere donna par teſtament les terres de Vallercey & de la Godefroy, près d'Avranches. Son frere JEAN, dans le partage qu'ils firent enſemble, y ajouta encore celles de Tirepied & de la Planche-Jumelle. Il rendit hommage en 1452 de la Seigneurie de la Godefroy, & le réitéra le 28 Juillet avec celui de la terre de Bullou qu'il avoit eue de ſa femme. Ils s'étoient fait tous les deux une donation mutuelle de leurs biens par acte du 25 Mai précédent. Il reçut aveu de l'aînéeſſe du Hardouin & de la Chatrie les 12 Juillet 1475 & 20 Décembre 1487, en qualité de noble homme ELYON DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur du fief de la Godefroy, dont il rendit auſſi aveu au Roi le 5 Août 1488; en eut main-levée le 28 Septembre 1489, ainſi que de ceux de la Planche-Jumelle & du manoir du Val-de-Sée. Il rendit encore hommage de la terre de Lormeteau le 15 Juillet 1497, pour laquelle il étoit en conteſtation avec le Seigneur de *Gironville*, & il le reçut pour la terre des Landes le 30 Mars 1499. Il avoit épouſé *Jeanne d'Amfreville*, & en eut cinq enfans; ſavoir: — YVES DE CHOLET, Seigneur de Bullou, mort ſans enfans de ſon épouſe *Louiſe Baillet*; — JACQUES, Seigneur de Chatelets, Eccléſiaſtique, mort en 1525, & dont la ſucceſſion fut partagée entre ſes héritiers; — ANNE, mariée, 1°. à *Bertin de la Ferriere*, Seigneur de Vauxtorte, & 2°. à *Geoffroy*

Digitized by Google

de Patrice, Seigneur de Tulley; — GILLETTE, à laquelle ſon pere légua par teſtament la Seigneurie d'Urbois, que ſon frere lui laiſſa pour ſon partage avec celles de Leuregville & de Bretoncelles: elle fut mariée à *Jean de Chambray*, dont elle devint veuve en 1497; — & JACQUELINE, mariée à *Amaury du Bec*, Seigneur du Bois d'Illiers, morte en 1525.

VII. JEAN DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de la Choletiere, Dangeau & Pommeray en Anjou, Conſeiller, Maître-d'Hôtel du Roi, Maître-Général, Gouverneur & Viſiteur de toutes les Artilleries de France, partagea avec ſes freres & ſœurs le 14 Octobre 1436; rendit hommage de ſa terre de Dangeau au Baron d'*Alluye*, au mois de Décembre 1444, & le réitéra au mois de Juillet 1462. Il acquit, le 14 Juillet 1460, la Seigneurie de la Foreſt en Picardie des créanciers de *Pierre de Mauvoiſin*, Seigneur de Serquigny; fut payé de ſes gages au mois de Mars 1463, & des dépenſes qu'il avoit faites pour amener ſon artillerie de Savonne à Beaucaire; fut commis à la garde du Duc d'*Alençon*, détenu priſonnier au château de Loches, d'où il eut ordre de le conduire dans celui du Louvre, par Lettres du 5 Juin 1473, & de l'y garder. Il avoit 1200 livres de penſion pour ſon entretien, dans les années 1476 & 1477, ſur la Recette générale d'outre-Seine & Yonne; fut pourvu de la charge de Maître-Général, Gouverneur & Viſiteur de toutes les Artilleries de France, après le décès de *Guillaume Bournel*, par Lettres données au Pleſſis-du-Parc-lès-Tours, le 7 Décembre 1477; & dans celles données audit lieu le 21 Février ſuivant, où il eſt qualifié *Grand-Maître d'Artillerie*, le Roi ordonna la levée de 220,000 livres en ſix mois de temps pour être employées au paiement des charrois & autres affaires de l'Artillerie, ſur l'ordonnance, montre & revue de JEAN DE CHOLET. Il poſſéda cette charge juſqu'au 17 Septembre 1479, qu'il mourut à Arcies-ſur-Aube en Champagne. Le compte de l'Ordinaire de Paris marque ſon décès au 5 Décembre 1479. Il avoit épouſé *Perrine d'Argenſon*, fille de *Patrice d'Argenſon*, Seigneur d'Aveſnes, de Montrevault, & de *Jeanne de Chourſes-de-Malicorne*, dont pour fille unique: — MARIE DE CHOLET, mariée le 8 Février 1472, à *Geoffroy de Courcillon* (d'une ancienne maiſon qui ſubſiſtoit en Anjou dès le XIIe ſiecle), Bailli & Capitaine de Chartres, Seigneur de Montléant, duquel ſont deſcendus les Seigneurs de Dangeau, du nom *de Courcillon*.

Branche des CHOLET *établis en Barrois, Seigneurs de* LONGEAUX, *&c.*

VI. YVON DE CHOLET, II du nom, Chevalier, Seigneur de Marcheville, de la Forconniere & de la grande Touche, troiſieme fils d'YVON, Chevalier, Seigneur de la Choletiere, & de *Jeanne de Vendôme*, ſe rendit le 28 Mai 1385, avec ſon frere, caution du douaire que *Jean de Vendôme*, Seigneur de la Ferriere en Gâtinois, aſſigna à *Marguerite de Rochefort*, ſa femme. Cet YVON rendit aveu le 17 Avril 1388, au Seigneur de *Brou*, de ſa terre de la Touche, que ſa femme lui avoit apportée en dot avec celle de la Forconniere, & étoit, la même année, l'un des Chevaliers-Bacheliers de la Compagnie de GILLES DE CHOLET, ſon frere aîné, qui fit montre à Châlons en Champagne le 31 Août, & à Corenzich le 8 Octobre ſuivant. Il avoit

Digitized by Google

épouſé 1°. *Guillemette de la Gogue*, veuve de *Jean d'Ardennay*, & fille de *Jean de la Gogue*, Seigneur de la Forconniere, & de *Nicole de Chanceaux*; & 2°. *Jeanne de Godonvilliers*, laquelle étoit remariée, en 1397, à *Jean de Montléant*, Bailli de Touraine. Du premier lit vinrent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. autre JEAN, dit *le Jeune*, mentionné dans une tranſaction de l'an 1408; — 3. CATHERINE, mariée la même année à *Robert Freſnay*, Ecuyer; & du ſecond lit: — 4. MICHELETTE, dont les biens furent partagés entre ſa mere & SIMON, ſon oncle, en 1396.

VII. JEAN DE CHOLET, Ecuyer, Seigneur de Marcheville & de la Godefroy, étoit, avec ſon frere & ſa ſœur, ſous la tutele de leurs oncles en 1394. Il tranſigea, de leur conſentement, le 15 Mars 1408, avec le Prieur de la Loupe, au ſujet d'une rente que ſon aïeul avoit donnée à ce Prieuré en 1364; eut un procès en 1413, avec *Alain d'Ardennay*, pour la terre de la Forconniere, qui étoit de la ſucceſſion de ſa mere, & fit une tranſaction le 4 Décembre 1451, dans laquelle il eſt qualifié *Noble Homme, Ecuyer*, Seigneur de la Godefroy. Il avoit épouſé *Iſabeau d'Amfreville*, & en eut: — 1. PIERRE, Chevalier, Seigneur d'Auterive, qui fut pere de CATHERINE DE CHOLET, femme de *Charles Motier de la Fayette*, Conſeiller & Chambellan du Roi, fait Chevalier lors du Siege de Rouen, & Commandant de cinquante lances aux guerres d'Auvergne: on ignore les autres enfans qu'il eut; — 2. GERARD, qui ſuit; — 3. & BERTRAND, dont nous allons parler d'abord.

BERTRAND DE CHOLET fut du nombre des Gentilshommes qui accompagnerent en Lorraine le Duc RENÉ D'ANJOU en 1436; ſuivit ce Prince dans ſes voyages de Flandres & de Picardie; revint en Lorraine en 1437; ſe rendit à Verdun avec l'Evêque de cette Ville, qui étoit du même cortege, & s'y maria. A cauſe de ſon alliance, probablement avec une Demoiſelle *d'Azanne*, de Verdun, il devint Echevin & fut inſcrit, ainſi que ſes enfans, dans le rôle des trois anciennes familles qui en avoient le gouvernement depuis un temps immémorial; car la Ville étoit alors gouvernée par des Echevins. Son nom ſe trouve dans le catalogue du lignage d'Azanne, ſous la date du 7 Octobre 1454, & il eſt encore rappellé dans un catalogue de 1500. Il eut de ſon mariage: — JEAN, VATRIN & NICOLAS DE CHOLET, mentionnés dans le rôle du lignage d'Azanne, ſous les dates des 4 Juin 1480 & 22 Février 1500.

VIII. GÉRARD DE CHOLET, Chevalier, ſecond fils de JEAN & d'*Iſabeau d'Amfreville*, ſe trouva à la bataille de Bullegnéville en Lorraine, où il fut fait priſonnier en combattant pour le Duc RENÉ D'ANJOU contre *Antoine*, Comte *de Vaudemont*. Ses campagnes ruineuſes l'obligerent de vendre le patrimoine de ſes peres. Il fut conſtamment attaché au ſervice de ce Prince; fut du nombre des Gentilshommes qui l'accompagnerent quand il alla traiter de ſa rançon avec le Duc *de Bourgogne*; revint avec lui de Picardie en Lorraine, en 1437; s'établit à Verdun, & parvint, ainſi que BERTRAND DE CHOLET, ſon frere, aux premiers honneurs du gouvernement de cette Ville. Il eſt fait mention de lui dans un ancien manuſcrit aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Verdun, & dans un ancien regiſtre des revenus de l'Evêché, aux années 1448, 1454, 1460 & 1468. Il avoit épouſé *Marguerite*

Digitized by Google

Milet, fille de *Pierre Milet* & de *N. Didier*, & petite-fille de *Paquin Didier*, Maître Echevin (iſſu d'une des anciennes familles de Verdun, connue ſous les noms d'*Azanne*, de *la Porte* & d'*Eſtouffe*), dont l'épitaphe ſe voit dans la Cathédrale de cette Ville, ſur le collatéral gauche de la Chapelle de la Vierge. Elle eſt rappellée avec ſon mari dans un ancien rôle des lignages de Verdun; vivoit en 1454, & étoit morte en 1500. Elle eut pour fils:

IX. GÉRARD DE CHOLET, II du nom, dit *le Jeune*, qui ſe qualifioit, dans ſes actes, *Noble Homme*, *Chevalier*, *Citain de Verdun*. Cette qualité de Citain étoit jadis en ſi grand honneur dans cette Ville, qu'il n'étoit permis de la prendre qu'à ceux qui étoient inſcrits dans les rôles des trois anciennes familles, & elle leur valoit les diſtinctions & les prérogatives les plus conſidérables. Il fut inſcrit le 22 Février 1500 dans les rôles de ces trois anciens lignages de Verdun; fonda, dans la Paroiſſe Saint-Médard de cette Ville, une Meſſe à perpétuité, dont deux actes exiſtent encore; teſta le 4 Mars 1543, & ne vivoit plus en 1554, époque où il eſt mentionné dans le teſtament de *Richard de Waſſebourg*, ſon beau-frere, Chanoine, Doyen & Archidiacre de Verdun, qui avoit auſſi été Doyen de Saint-Gratien de Tours, & Chanoine de Chartres, Auteur des Chroniques & des Antiquités de la Gaule Belgique. Une enquête faite à Verdun en 1632, contradictoirement avec le Procureur-Général de Bar, confirme qu'il étoit *iſſu de la maiſon de Cholet, & fils de GÉRARD DE CHOLET*. Il avoit épouſé *Jacquette de Waſſebourg*, fille de *Jean de Waſſebourg*, & de *Marguerite Milet*. Elle étoit morte en 1554, & eſt rappellée dans les teſtamens de GÉRARD DE CHOLET, I du nom, ſon beau-pere, de *Richard de Waſſebourg*, ſon frere, dans l'enquête faite à Verdun en 1632, & dans des preuves de l'ancienne extraction des *Cholet*, & de la nobleſſe de leurs alliances, qui furent faites en 1665, devant les Hérauts-d'Armes de Lorraine & Maréchaux de Barrois. De ce mariage vinrent: — 1. JEAN, inſcrit le 4 Janvier 1531, dans la grande pancarte du lignage d'Azanne, conſervée à l'Hôtel-de-Ville de Verdun: il fut Chanoine & Archidiacre de la Cathédrale de cette Ville, fonda dans cette Egliſe une Meſſe annuelle du Saint-Sacrement, y fit pluſieurs donations, ainſi qu'à la Paroiſſe de Saint-Pierre-Langelé; fonda auſſi une Bourſe au College de la Marche à Paris, teſta le 11 Mars 1570, mourut le 10 Juin 1571, & fut inhumé dans la Cathédrale de Verdun, entre les deux premiers piliers de la nef, vis-à-vis l'autel Notre-Dame, où l'on voit ſon épitaphe & ſes armes; — 2. RICHARD, auſſi Chanoine & Archidiacre de la même Cathédrale, qui fonda une Meſſe à perpétuité à la Confrairie du Saint-Sacrement, un Anniverſaire & une Proceſſion chaque année, le Dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu; une Meſſe annuelle au Couvent des Freres Minimes, dits *Bons-Hommes*, de la Ville de Verdun; & enfin un Service & une Meſſe de *Requiem* chaque année au College de la Marche à Paris, où il fit pluſieurs dons, ainſi qu'au College des Cholets, où il avoit été reçu comme étant de la famille du Fondateur: il teſta le 27 Novembre 1582, & fut inhumé dans ſa Cathédrale, ainſi que ſon frere aîné; — 3. VAUTRIN, qui ſuit; — 4. MARGUERITE, mariée à Noble Homme *Didier-le Boucoupand*, Ecuyer, *Citain de Verdun*, inſcrit dans la pancarte du lignage de la Porte, dont il portoit

portoit les armes. Elle eſt rappellée dans les teſtamens de GÉRARD DE CHOLET, ſon pere, & de *Richard de Waſſebourg*, ſon oncle maternel; partagea leurs ſucceſſions avec ſes freres en 1544 & 1554; mourut le 5 Mai 1586, & fut inhumée à l'entrée du chœur de l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Pierre-Langelé, auprès de ſon mari décédé le 9 Novembre 1563, où l'on voit ſur ſon tombeau les armes de CHOLET jointes à celles de *la Porte*. Elle laiſſa, entre autres enfans: — *Jeanne le Boucoupand*, mariée, 1°. à *Florentin Bougnon*, Ecuyer, & 2°. à *Jean de la Plume*, Chevalier, demeurant à Verdun; — 5. & autre MARGUERITE, mariée, 1°. à *N.... Mathieu*, de Metz, Ecuyer, Conſeiller au Parlement, & 2°. à *Gilquin Renault*, Ecuyer.

X. VAUTRIN DE CHOLET, Ecuyer, quitta Verdun, vint s'établir à Ligny en Barrois, à cauſe du mariage qu'il y fit vers l'an 1545; paſſa un acte devant les Notaires de Ligny le 15 Mai 1562, & étoit mort avant 1570. Il eſt rappellé dans les teſtamens de GÉRARD DE CHOLET, ſon pere, de *Richard de Waſſebourg*, ſon oncle, de JEAN & de RICHARD DE CHOLET, ſes freres, & auſſi dans un acte paſſé devant les Notaires de Ligny, par *Marguerite d'Ernecourt*, ſa veuve, le 29 Septembre 1572, & enfin dans le teſtament qu'elle fit. Sa généalogie fut encore confirmée en 1633, contre le Procureur-Général du Barrois, par preuves teſtimoniales, vocales & littérales. *Marguerite d'Ernecourt*, ſa femme, étoit fille de *Jean d'Ernecourt*, Chevalier, Seigneur de Vaux-le-Grand, & de *Gayotte de Treverey*, & tante de *Gilles d'Ernecourt*, marié à *Eliſabeth de Nettancourt-Vaubecourt*, & de *Catherine d'Ernecourt*, mariée à *Joſeph Chevalier*, Vicomte d'Abainville, Seigneur de Malpierre, pere de *François Chevalier*, Ambaſſadeur de LOUIS XIII. Elle fut autoriſée par ſon mari, dans un contrat de vente paſſé devant les Notaires le 15 Mai 1562; fit ſon teſtament le 4 Juillet 1577, & fut inhumée dans la Chapelle Sainte-Reine, dite aujourd'hui Saint-Sébaſtien, de la Paroiſſe de Notre-Dame de Ligny. Leurs enfans furent: — JEAN, qui ſuit; — & CÉCILE, laquelle ratifia, le 7 Novembre 1582, le teſtament de RICHARD DE CHOLET, Archidiacre de Verdun, ſon oncle; proteſta en même temps contre les prétentions de JEAN DE CHOLET, ſon neveu, ſur une ferme provenant de la ſucceſſion de RICHARD, & plaidoit contre lui en 1601.

XI. JEAN DE CHOLET, II du nom, Ecuyer, établi d'abord à Ligny en Barrois, & enſuite à Treverey, Village de Champagne enclavé dans le Barrois, fut rappellé comme héritier dans le teſtament de JEAN DE CHOLET, Chanoine & Archidiacre de Verdun, ſon oncle, en 1570, dans celui de ſa mere en 1577, dans celui de RICHARD DE CHOLET, ſon autre oncle, en 1582, comme fils défunt de feu VAUTRIN, & dans le contrat de mariage de ſon fils, en 1606. On fit une enquête à Ligny en 1633, où fut établie ſon extraction par témoins, & par la vérification des titres & monumens qui le concernoient. Il mourut à Treverey le 26 Septembre 1579. Son corps fut tranſporté en la Paroiſſe Notre-Dame de Ligny, Chapelle Sainte-Reine, auprès de ſa mere, où l'on voyoit encore en 1633 ſon épitaphe & ſes armes. Il avoit épouſé à Treverey, en 1562, *Mengeotte Hurault*, fille de *Jean Hurault*, dit *Monet*, Ecuyer, & de *Marguerite de Hacard*, & arriere-

Digitized by Google

petite-fille de *Jean Hurault*, de Gondrecourt, qui obtint en 1503, du Duc René de Lorraine, II du nom, des Lettres de reconnoiſſance de l'ancienneté de ſa nobleſſe. Elle ratifia, comme mere & tutrice de ſon fils, le teſtament de Richard de Cholet, le 7 Novembre 1582; fit, le 2 Mai 1583, au nom de ſon fils mineur, les proteſtations néceſſaires de non-préjudice à ſes droits dans la ſucceſſion de ſon grand-oncle; étoit remariée en 1606, & eut de ſon premier lit :

XII. Jean de Cholet, III du nom, Chevalier, qui étoit ſous la tutele de ſa mere en 1579, émancipé en 1601, & en même temps en procès avec Cécile de Cholet, ſa tante. Il devint Seigneur de Longeaux & d'Oey par la ſucceſſion de *Marie Hurault*, mere de ſa femme, en rendit hommage le 11 Décembre 1624, donna ſes dénombremens le 18 Novembre 1625, & les renouvella le 10 Décembre 1632 à *Charles-Henri de Clermont*, Duc de Luxembourg & Comte de Ligny. Il eſſuya la même année, avec ſes enfans, un procès contre le Corps réuni des Avocats des Sieges de Bar & de Ligny, & contre le Procureur-Général du Barrois, qui demandoient, au nom du Comte de Ligny, la confiſcation de la Seigneurie de Longeaux, ſa réunion au domaine de ſon Comté, & la ſuppreſſion de la qualité d'*ancienne nobleſſe* par lui priſe; mais, par Sentence du 27 Juin 1633, il fut confirmé & maintenu dans tous ſes droits, après avoir prouvé, par les enquêtes qui furent faites à Verdun & à Ligny les 29 & 30 Décembre 1632 & 19 Janvier 1633, par quantité de monumens, par les titres les plus authentiques, par tradition & par l'Hiſtoire, qu'il étoit en effet *Gentilhomme de nom & d'armes, iſſu & provenu de la maiſon de Cholet par Gérard de Cholet, ſon biſaïeul.* Il avoit demeuré ſucceſſivement à Bar & à Ligny, & avoit épouſé, par diſpenſe de l'Evêque de Toul pour cauſe de parenté, le 19 Septembre 1606, *Marguerite Bertrand*, née le 16 Décembre 1585, fille de feu *Antoine Bertrand*, Chevalier, Conſeiller & Secrétaire ordinaire de Charles IV, Duc de Lorraine, & de Dame *Marie Hurault*, & petite-fille de *Jean Bertrand*, Ecuyer (de la même maiſon que le Chancelier *Bertrand*, qui fut depuis Cardinal), & de *Marguerite de Leſcamouſſier*. Elle partagea la ſucceſſion de ſon mari avec ſes enfans les 6 & 12 Août 1638, & auſſi les bois de Loxéville le 11 Janvier 1642, & ne vivoit plus le 26 Décembre 1664. De leur mariage ils eurent : — 1. François, qui ſuit; — 2 & 3. Charles, né à Ligny le 24 Septembre 1610, & Antoine de Cholet, né audit lieu le 26 Avril 1612, mentionnés tous deux dans les procédures faites à Ligny & à Verdun, contre la nobleſſe d'extraction de leur pere, & morts ſans poſtérité; — 4, 5, 6 & 7. Jean, Nicolas, autre Jean & Louis, morts en bas âge; — 8. Marguerite, née le 11 Janvier 1615, mariée à *Jacques de la Touche*, Chevalier, Baron de Chillac, Capitaine de Cavalerie, & enſuite Lieutenant-Colonel du Régiment de Montauſier, dont poſtérité. Elle eſt mentionnée comme mineure dans les actes de partage des 6 & 12 Août 1638, & 11 Janvier 1642, & dans celui que le Baron de Chillac, ſon mari, fit avec François de Cholet, ſon frere, le 26 Septembre 1664.

XIII. François, appellé *le Baron de Cholet*, Chevalier, Seigneur de Longeaux & du fief d'Oey, né à Ligny le 21 Novembre 1608, étoit

Digitized by Google

en procès dès le 17 Novembre 1632, ainſi que ſon pere, contre *Charles-Henri de Clermont*, Duc de Luxembourg, Comte de Ligny, & le Procureur-Général du Barrois, & eſt dénommé dans les enquêtes faites à Verdun & à Ligny ci-deſſus citées, & dans la Sentence confirmative de la naiſſance de ſon pere, & de ſa capacité à tenir fief, du 4 Décembre 1633. Il fut encore inquiété ſur ſon extraction par le Comte de Ligny & le Procureur-Général du Barrois, & obtint, par Sentence du Bailliage de Bar, le 4 Décembre 1638, main-levée de la ſaiſie faite ſur la Seigneurie de Longeaux; & pleine exécution de ladite Sentence le 24 Janvier 1640. Enfin, il rendit hommage de ſa terre de Longeaux & du fief d'Oey le 22 Août 1651, & le renouvella le 9 Septembre 1662 à *François-Henri de Montmorency*, Comte de Ligny. Il préſenta une Requête au Duc CHARLES DE LORRAINE, IV du nom, le 24 Janvier 1665, pour être agrégé au Corps de la haute Nobleſſe de Lorraine, & avoir ſéance avec elle & voix délibérative à la tenue des Aſſiſes & des Etats généraux. Pour cet effet, il produiſit, les 23 & 25 Février 1665, ſes titres devant *Jean Callot*, Héraut-d'Armes de Lorraine, & le Marquis *d'Haraucourt*, Maréchal du Barrois, &, ſuivant l'uſage anciennement établi en Lorraine pour les familles étrangeres, il fit preuve de quatre degrés en lignes maſculine & féminine, & de pareils degrés pour ſes alliances juſqu'à GÉRARD DE CHOLET, ſon triſaïeul, vivant en 1500; lequel GÉRARD étoit auſſi *Gentilhomme iſſu & extrait d'ancienne nobleſſe*: les Lettres de reconnoiſſance lui en furent expédiées le 8 Mars 1665. Il fut convoqué au ban & arriere-ban le 8 Octobre 1668, mourut le 6 Juillet 1674, & fut inhumé dans la Paroiſſe de Longeaux. Il avoit épouſé, par contrat paſſé, le 16 Janvier 1637, devant les Notaires de Ligny, *Madeleine Perrin*, fille de *Charles Perrin*, Ecuyer, & d'*Iſabeau Pariſot*, & arriere-petite-fille d'*Erard Perrin*, Ecuyer, Contrôleur ordinaire des Guerres du Roi de France, & d'*Iſabeau le Page*. Elle partagea, le 14 Juillet 1679, avec ſes enfans, la ſucceſſion de ſon mari, & eſt rappellée dans l'acte des foi & hommage rendus par lui, & dans le contrat de mariage de ſon fils. Leurs enfans furent: — 1. CHARLES-NICOLAS, qui ſuit; — 2. MARGUERITE, mariée, par acte ſous ſeings-privés, le 15 Juillet 1681, à *François de Simony*, Ecuyer, Seigneur de Brouthier; — 3. MARIE, femme de *Pierre Florentin*, Ecuyer; — 4. MARIE-ANNE, épouſe de *Chriſtophe Payen de Courcelles*, Ecuyer; — 5. & ELISABETH, mariée à *Alexandre de Rouvoir*, Ecuyer.

XIV. CHARLES-NICOLAS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, de Brouthier & du fief d'Oey, né le 31 Octobre 1649, ſervit le Roi dans la Cavalerie dès ſes premieres années. Il ſe fit expédier, le 27 Juillet 1675, un acte de la préſentation de ſes dénombremens rendus au Comte de Ligny pour la part qui lui étoit échue dans la Seigneurie de Longeaux & fief d'Oey; rendit hommage, le 10 Novembre 1676, au Duc *de Montmorency*, Comte de Ligny; donna ſes dénombremens la même année; partagea, le 14 Mars 1679, avec ſa mere & ſes ſœurs, la ſucceſſion de FRANÇOIS DE CHOLET, leur pere, & mourut au mois d'Avril 1692. Il avoit épouſé, par contrat des 8 Mars & 21 Avril 1681, *Louiſe de Morand*, fille de *Charles de Morand*, Ecuyer, Seigneur d'Horville, Chevau-Léger de

Digitized by Google

la Reine, & de *Marguerite de Simony*, Dame de Brouthier. Elle demanda, le 30 Avril 1692, délai à la Ducheſſe *de Luxembourg* pour la préſentation des foi & hommage de ſes enfans mineurs, dont elle eut la garde-noble par acte de la Prévôté de Ligny du 6 Mai de la même année, & obtint, le 12 Décembre 1693, un Arrêt du Parlement de Paris contre les Fermiers du Domaine du Duché de Bar & Comté de Ligny, pour la confirmation de ſon droit de chaſſe à Longeaux, où elle mourut. Elle eut de ſon mariage: — 1. JEAN-ELIE, qui ſuit; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, Auteur de la branche des *Cholet-Romecourt*, rapportée ci-après; — 3. & N.... DE CHOLET, mort en bas âge.

XV. JEAN-ELIE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, né le 1er Mars 1682, d'abord Lieutenant au Régiment de Piémont, enſuite Enſeigne des Gardes de LÉOPOLD, Duc DE LORRAINE, partagea avec *Alexandre de Rouvoir*, Ecuyer, par acte paſſé devant les Notaires de Ligny le 24 Juillet 1710, touchant la ſucceſſion de MARIE DE CHOLET, ſa tante; mourut en Septembre 1726, & fut inhumé à Longeaux. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Mai 1715, paſſé devant les Notaires d'Ancerville, *Jeanne Camus de Courcelles*, fille de feu *Charles Camus de Courcelles*, Chevalier, Seigneur de Haironville, du ban de Haé & de Grancourt, & de Dame *Claude de Colliquet*, dont: — 1. CHARLES-LOUIS, qui ſuit; — 2. HENRI, appellé *le Chevalier DE CHOLET*, Seigneur de Cleré-la-Côte & de Jubainville, ancien Officier au Régiment de Royal-Baviere, qui a reçu ſes foi & hommage à la Chambre des Comptes de Nancy, pour ſa terre de Jubainville, le 11 Janvier 1772, & à la Chambre des Comptes de Bar, pour celle de Cleré-la-Côte, en 1773: il a épouſé, en 1750, *Catherine d'Ardennes*, fille de *N.... d'Ardennes de Jubainville*, & de *N.... de la Tour de Jubainville*, dont il n'a point d'enfans; — 3. & MARGUERITE DE CHOLET, née à Longeaux le 26 Mai 1717, mariée le 10 Août 1734 à *Louis de la Vefve*, Chevalier, Vicomte de Lignon, Seigneur de Sompſois. Elle eſt morte en Juillet 1745, laiſſant en minorité un garçon & une fille.

XVI. CHARLES-LOUIS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, né le 10 Mai 1716, ancien Officier d'Infanterie, a donné ſes dénombremens à la Chambre des Comptes de Bar en 1772. Il a épouſé, 1°. en Février 1744, *Marie Grelot*, & 2°. à Cuiſſy en Verdunois, le 20 Juin 1747, *Marguerite-Scholaſtique Genin*, fille de *François Genin*, & de Dame *Marguerite Scholaſtique Clouet*. Du premier lit il a: — 1 MARGUERITE DE CHOLET, mariée en Septembre 1768, à *Gédéon de Condé*, Chevalier, Seigneur d'Avaucouet, ancien Chevau-Léger de la Garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis; & du ſecond lit: — 2. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 3. CHARLES-GABRIEL, Eccléſiaſtique, & Chanoine à Neuvillers; — 4. & MARGUERITE-SCHOLASTIQUE DE CHOLET, aînée du précédent, Eleve de la Maiſon Royale de Saint-Cyr, mariée en Septembre 1774 à *Henri de Condé*, Chevalier.

XVII. JEAN-BATISTE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, Cadet-Gentilhomme de feu STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, en 1761, Chevau-Léger de la Garde du Roi en 1765,

Digitized by Google

a préſenté ſes foi & hommage, pour ſa part dans la terre de Longeaux, à la Chambre des Comptes de Bar, en Janvier 1777. Il a épouſé à Ligny, par contrat du 23 Janvier 1776, *Marie-Eliſabeth-Catherine de Bérauville*, fille de feu *Thomas-Dominique de Bérauville*, d'abord Page du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de la Marine, & de Dame *Charlotte-Catherine de Bérauville de Villandré*, dont HENRI-CHARLES DE CHOLET, né le 17 Mai 1781.

Branche des CHOLET-ROMECOURT, *en Barrois.*

XV. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux & de Braux, fils puîné de CHARLES-NICOLAS, & de *Louiſe de Morand*, naquit à Longeaux le 22 Juin 1684; fut d'abord Lieutenant au Régiment de Piémont, puis Enſeigne des Gardes du Duc LÉOPOLD, & enſuite Capitaine d'Infanterie au Service de France. Il partagea en Novembre 1761, pour ſa femme, la ſucceſſion d'*Alexandre Moutin*, Baron de Romecourt, ſon beau-pere, avec autre *Alexandre Moutin*, Baron de Romecourt, ancien Conſeiller d'Etat de Lorraine, & *Joſeph de Beurges*, Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie, ſes beaux freres, & eſt mort à Ligny le 17 Février 1766. Il avoit épouſé, par contrat du 22 Octobre 1722, paſſé devant les Notaires de Bar, *Jeanne-Barbe Moutin de Romecourt*, née à Bar en Décembre 1697, fille d'*Alexandre Moutin de Romecourt*, Baron d'Iſſoncourt (appellé aujourd'hui Romecourt par Lettres-patentes de LOUIS XV, portant commutation du nom), Chevalier, Conſeiller d'Etat, Grand-Voyer de Lorraine, Préſident à la Chambre des Comptes de Bar, & de Dame *Thereſe Hannel*. Elle eſt décédée à Ligny le 17 Juillet 1762, laiſſant de ſon mariage: — 1. ALEXANDRE, Baron DE CHOLET, Chevalier, Seigneur de Longeaux, qui a partagé, avec ſes freres & ſœur, la ſucceſſion de leurs pere & mere, le 1er Octobre 1772, & a rendu ſes foi & hommage à la Chambre des Comptes de Bar en 1773: il n'eſt pas marié; — 2. JOSEPH, qui ſuit; — 3. CHARLES-ADRIEN, Seigneur de Naives & de Braux, Prêtre & Chanoine de la Collégiale de Ligny; — 4. IGNACE, Seigneur en partie des mêmes lieux, Prêtre & Chanoine de la Cathédrale de Toul; — 5. ANTOINE, mort jeune; — 6. autre ANTOINE, rapporté après ſon frere; — 7. & FRANÇOISE, Religieuſe aux Dames du Tiers-Ordre, à Toul.

XVI. JOSEPH, Baron DE CHOLET, Chevalier, ſecond fils de CHARLES-FRANÇOIS, & de *Jeanne Barbe Moutin de Romecourt*, d'abord Cadet-Gentilhomme de STANISLAS, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, en 1743, Lieutenant au Régiment de Hainaut en 1746, Capitaine & en même temps Aide-Major en 1755, Chevalier de Saint-Louis en 1762, Major du Régiment Provincial d'Aix en 1771, & Lieutenant-Colonel commandant le Bataillon de garniſon de Dauphiné en 1778, a épouſé, à Toulon en Provence, au mois de Janvier 1759, *Claire de Beaulieu*, fille de *Touſſaint de Beaulieu*, Chevalier, Capitaine de Cavalerie, & de *N.... de Gombert*, de laquelle ſont iſſus: — 1. FRANÇOIS-VICTOIRE, Baron DE CHOLET, Chevalier, né à Toulon en Décembre 1759; — 2 N...., Chevalier DE CHOLET, né à Toulon en 1762, Garde de la Marine.

Digitized by Google

XVI. ANTOINE, dit *le Chevalier* DE CHOLET, Seigneur en partie de Longeaux (frere puîné de JOSEPH), d'abord Lieutenant au Régiment de Hainaut, Capitaine en 1771, Commandant du Bataillon de garnison de Royal-Comtois en 1777, Lieutenant-Colonel & Chevalier de Saint-Louis en 1779, a rendu ses foi & hommage pour sa part dans la terre de Longeaux en Janvier 1777, & a obtenu, le 5 Février suivant, un Arrêt de la Chambre des Comptes de Bar, portant confirmation de la qualité de *Chevalier*, comme lui étant acquise par FRANÇOIS DE CHOLET, son bisaïeul, par GÉRARD, trisaïeul dudit FRANÇOIS, & par une possession immémoriale. Il a épousé, par contrat du 8 Novembre 1771, *Gabrielle-Antoinette de la Vefve*, fille de feu *Antoine-Jean-Baptiste de la Vefve*, Chevalier, Seigneur du Chesnois, & de Dame *Anne Potin d'Harmeville*, dont il a : — CHARLES-ADRIEN DE CHOLET, né le 12 Juillet 1778; — & ANNE, aînée du précédent, née à Longeaux le 19 Septemble 1774.

La maison de CHOLET n'a eu de blason déterminé que dans le XIVe siecle: jusqu'à ce temps il a été si varié, qu'on n'a pu le désigner. Mais les CHOLET établis en Barrois portent pour armes : *d'argent au chevron d'azur, chargé sur le chef d'une étoile d'or, & accompagné de trois hures de sanglier de sable, deux en chef & une en pointe ; au chef d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée de sable.* Cimier, *une levrette à demi-corps.* Généalogie à substituer à ce que nous avons dit *Tome IV* de notre Dictionnaire, *pag.* 515 *&* 516, au mot CHOLET.

CLAIBROKE-HANMER ou HANMER-CLAIBROKE : branche de l'illustre maison de BROOKE, qui passoit pour très-noble dans la Ville de Cantorbery en Angleterre, d'où elle est originaire, & qui a porté indistinctement les noms de CLAYBROOKE, CLAIBROKE, HANMER-CLAIBROKE, CLAYBROK & HANMER seulement.

Un descendant de cette maison s'établit depuis, sous le nom de CLAYBROOKE, à Fulham sur la Tamise, dans le Comté de Midlesex. On sait, par des Mémoires de famille, que le mot CLAY mis avant celui de BROOKE a été pour distinguer une branche qui fit de grandes acquisitions en fonds de terre, le mot *clay* en anglois signifiant *bonne terre* ou *terre grasse*.

La branche cadette passée en France, où elle s'est distinguée au Service, & établie dans le Cambresis depuis 1628, a fait imprimer, en 1778, sa généalogie chez *Simon*, Imprimeur du Parlement, avec les preuves sur chaque degré, & l'on y voit qu'elle remonte à l'an 1150 ou environ que vivoit un BROOKE, homme très-noble, comme il est prouvé par une attestation authentique du 3 Août 1574, de *Robert Cooke*, Ecuyer, dit *Clarencieulx*, principal Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH : c'est la seule preuve qu'on ait de l'existence de ce BROOKE. Mais il est bon de savoir que l'usage anglois sur la maniere de faire une preuve, est que le Requérant porte chez le principal Héraut & Roi-d'Armes les titres justificatifs de sa filiation, tels que contrats de mariage, extraits de baptême, &c., tant de lui que de ses auteurs : le Héraut & Roi-d'Armes en prend connoissance, consulte aussi les papiers qui sont dans ses Bureaux, relatifs à

Digitized by Google

cet objet ; & ſur le réſultat de tous ces différens titres, il forme un certificat, dans lequel il atteſte la filiation & la nobleſſe de celui qui eſt venu faire ſa preuve. Ainſi il ne faut pas être étonné que les premieres générations ci-après, ne ſoient conſtantes que par des titres & atteſtations données par les différens Rois-d'Armes d'Angleterre, puiſque c'eſt la ſeule forme d'uſage admiſe dans ce Royaume pour prouver ſa filiation.

I. Le plus ancien connu de cette maiſon eſt donc un BROOKE, qualifié *Noble Homme*, qui vivoit à Cantorbery en 1150, & étoit d'une branche de la famille de BROOKE. Le Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH lui donne pour fils :

II. Un autre BROOKE, vivant vers 1200, qui fut pere de JOSEPH CLAY-BROOKE, qui ſuit. On n'a pu trouver les noms des femmes qu'avoient épouſées ces deux BROOKE, ni de celles de JOSEPH & DOMINIQUE ci-après, à cauſe des troubles & des guerres dont l'Angleterre fut long-temps le théâtre.

III. JOSEPH CLAYBROOKE, qualifié *Gentil* & *Baron* dans le titre ou atteſtation du Roi-d'Armes *Robert Cooke*, Ecuyer, dit *Clarencieulx*, ci-devant cité, ajouta à ſon nom le mot CLAY, qui, comme on l'a dit, ſignifie *bonne terre*. Il vivoit vers l'an 1250. Dans ce temps il y avoit en Angleterre pluſieurs ſortes de Barons, dont les uns étoient propriétaires de fiefs mouvans directement de la Couronne, & avoient ſéance au Parlement ; les autres ne l'avoient pas : il n'y avoit que les enfans propriétaires des mêmes terres que leur pere qui prenoient & prennent la qualité de *Baron*, & encore aujourd'hui les aînés mâles ſont les ſeuls qui héritent des terres ; les puînés n'ont que des ſommes d'argent, fixées par la loi ſuivant leur naiſſance & le bien de leur pere. JOSEPH CLAYBROOKE laiſſa pour fils DOMINIQUE, qui ſuit.

IV. DOMINIQUE CLAYBROOKE, né vers l'an 1249, n'étoit apparemment qu'un cadet ; car n'ayant pas hérité des terres que poſſédoit ſon pere, il ne prit pas la qualité de Baron. Il fut pere de :

V. GABRIEL CLAYBROOKE, Gentilhomme, né vers l'an 1299, marié vers l'an 1334 avec Noble Demoiſelle *Marie Wiltern*, tous deux mentionnés dans l'atteſtation de *Clarencieulx*. Il en eut :

VI. ROBERT CLAYBROOKE, Gentilhomme, qui, étant cadet, ne ſe maria qu'après la mort de ſon aîné. Ayant environ ſoixante ans, il épouſa, vers 1420, Noble Demoiſelle *Jeanne Beſwormd*, fille de *Jean Beſwormd*, Gentilhomme, comme l'apprend l'atteſtation du Roi-d'Armes cité. Ils eurent pour fils :

VII. GILLES CLAIBROKE, de Fulham, Chevalier-Banneret, né vers l'an 1430, mort dans un âge avancé vers 1524, qui avoit épouſé en ſecondes noces, vers 1490, Noble Demoiſelle *Marie Goring*, fille d'*Edouard Goring*, Chevalier. Quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pas encore pu découvrir ſon extrait de baptême ni ſes deux contrats de mariage. Ce qu'on ſait de lui ſe tire de l'atteſtation de *Clarencieulx* ; d'un diplôme donné à Londres le 2 Février 1664, par le Roi-d'Armes de CHARLES II, Roi d'ANGLETERRE, dans lequel il eſt mentionné ; & de celui de JACQUES III,

Digitized by Google

un de ſes ſucceſſeurs, donné le 9 Février 1702, en faveur de GUILLAUME-ANTOINE HANMER-CLAIBROKE, dont il ſera parlé ci-après, degré XII. GILLES CLAYBROKE y eſt qualifié *Chevalier-Banneret*, qualité qui ſe donnoit par les Rois ou Généraux d'Armées ſur le champ de bataille, & fut changée, en 1608, en celle de *Chevalier Baronnet*, laquelle eſt héréditaire, & donne à ceux qui en ſont revêtus le premier rang après les Pairs du Royaume d'Angleterre. Il eut, de ſon mariage avec *Marie Goring*, pour fils & héritier:

VIII. ETIENNE CLAIBROKE, de Fulham, Chevalier-Banneret, né vers l'an 1506, qui poſſédoit de grands biens à Fulham en 1574. Il engagea *Robert Cooke*, Ecuyer, dit *Clarencieulx*, principal Héraut & Roi-d'Armes de la Reine ELISABETH, à faire ſes preuves de nobleſſe & recherches néceſſaires dans les regiſtres & annales de ſon Office & de ſes Bureaux, relativement à la famille dont il étoit deſcendu en ligne directe. Ce Roi-d'Armes lui expédia cette atteſtation du 3 Août 1574, dont on a parlé, & une autre le 3 Novembre de la même année, par laquelle il déclare qu'il reconnoît que les armes de cette maiſon ſont: *d'argent, à la croix pattée de gueules, & ajoute une couronne & un manteau ducal de gueules doublé d'argent*, pour y être joints pour lui & ſa poſtérité. C'eſt par le diplôme de JACQUES III, Roi d'Angleterre, accordé en 1702, qu'on voit qu'il avoit épouſé Demoiſelle *Eliſabeth Baſſet*, fille de *Raoul Baſſet*, Chevalier au Comté de Cornube, dont vint:

IX. THOMAS CLAIBROKE, de Fulham, I du nom, Gentilhomme & Chevalier-Banneret, qui épouſa vers l'an 1554 Noble Demoiſelle *Jeanne Rateliffe*, fille de *Robert Rateliffe*, Chevalier au Comté de Gloceſter, de laquelle il eut:

X. THOMAS CLAIBROKE, de Fulham, II du nom, Gentilhomme & Chevalier-Banneret, ſurnommé *de Fulham* & de *Hamerſmith*, marié vers l'an 1594 à Noble Demoiſelle *Marie Hanmer*, dite *Chaloner*, du Comté de Devon en Angleterre, fille de *Robert Hanmer*, Chevalier, & d'*Eliſabeth Chaloner*, fille de *Raoul Chaloner*, Ecuyer, & de *Marie de Cliffort*; celle-ci fille de *Robert de Cliffort*, Ecuyer. A l'égard de *Raoul Chaloner*, pere d'*Eliſabeth*, il étoit fils de *Roland Chaloner*, Ecuyer, envoyé en pluſieurs Ambaſſades, entre autres en celle d'Eſpagne en 1552, par la Reine ELISABETH, où il fut notifier l'élévation de cette Princeſſe au Trône d'Angleterre. Du mariage de THOMAS CLAIBROKE, II du nom, avec *Marie Hanmer*, vinrent dix-ſept enfans, neuf garçons & huit filles; ſavoir: — 1. JEAN, né le 14 Octobre 1595; — 2. autre JEAN, né le 18 Avril 1600; — 3. THOMAS, né le 18 Février 1601; — 4. GUILLAUME, né le 4 Février 1602, qui paſſa en France, & dont il ſera parlé d'abord; — 5. HARBERT, né le 10 Septembre 1611; — 6. FRANÇOIS, né le 18 Septembre 1615; — 7. RICHARD, né le 21 Novembre 1617; — 8. autre THOMAS, né le 13 Septembre 1619, qui paſſa auſſi en France, où il a continué la deſcendance, rapporté après ſon frere aîné; — 9. autre FRANÇOIS, né le 10 Avril 1621, batiſé le 19 du même mois; — 10. ANNE, née le 11 Mai 1597; — 11. MARGUERITE, née le 5 Février 1598; — 12. ELISABETH, née le 30 Octobre 1604; — 13. MARTHE, née le 7 Juillet 1606; — 14. autre MARGUERITE, née le

le 27 Août 1607; — 15. Sissel, née le dernier Mars 1610; — 16. Marie, née le 22 Novembre 1612; — 17. & Chaloner, née le 1er Février 1613.

Guillaume & Thomas III, les seuls de tous ces enfans que nous connoissions, porterent indifféremment les noms de Claibroke, Hanmer-Claybrooke, Claybrocke, Claibroke-Hanmer, & Hanmer seulement.

Guillaume Hanmer-Claibroke, Seigneur de Bethencourt, Borneville, &c. Prêtre, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Cambray, né à Fulham, au Comté de Midlesex, le 4 Février 1602, fut batisé le même jour en l'Eglise paroissiale dudit lieu. Ayant atteint l'âge de dix-sept ans, & reconnoissant les abus de la nouvelle Religion Anglicane, il en fit abjuration publique, & reçut ensuite la tonsure cléricale des mains de l'Evêque de Londres, qui, pour lors, étoit de la Communion Romaine. A l'âge de vingt-huit ans, il quitta l'Angleterre, vint se refugier dans le Cambresis, fut à Louvain pour faire sa Philosophie, & de-là à Paris, où il fit sa Théologie: il passa ensuite à Rome, & y fut présenté au Pape Urbain VIII par Georges Cunæus, Résident en cette Cour pour le Roi Charles Ier. Le Pontife, instruit de sa noble extraction, & des motifs salutaires qui l'avoient forcé de quitter la Grande-Bretagne, lui fit beaucoup d'accueil, & lui administra de sa propre main la sainte Communion; il lui donna même plusieurs Bénéfices dans la Belgique, entre autres un Canonicat & Prébende de l'Eglise premiere & Collégiale de Saint-Gery à Cambray. Comme il falloit être Prêtre pour jouir de ce Canonicat, le Pape lui adressa une Bulle en date du 15 Septembre 1637, pour le dispenser de garder les interstices d'usage dans l'Eglise, par laquelle il lui permet de se faire conférer les Ordres sacrés & la Prêtrise par tel Evêque de Communion Romaine qu'il jugeroit à propos. Au dos de cette Bulle sont écrits ces mots: *Dilecto filio Guillelmo Hanmero Claibroko, Clerico Londinensis Diœcesis.* En vertu de cette Bulle, M. *de Vanderbruch*, alors Archevêque de Cambray, lui conféra en peu de jours les Ordres sacrés, & la Prêtrise au commencement de l'année 1638: il prit ensuite possession réelle de son Canonicat de Saint-Gery, en présence des Doyen & Chanoines de cette Eglise, après le serment d'usage prêté le 1er Avril de ladite année 1638. Il eut encore un Canonicat & Prébende de la Métropole de Cambray, dont il prit possession le 18 Juin 1649, & permuta ce Canonicat le 20 Juin 1670, avec *Jacques de Franqueville*, pour la Chapelle de Saint-Nicolas-du-Cateau, sous la réserve, pendant la vie de celui-ci, d'une pension de 1000 florins par an, à cause de l'inégalité des fruits de ladite Prébende: c'est ce qui appert de l'extrait des actes capitulaires de la Métropole de Cambray. Il fit son testament olographe le 20 Février 1663, en faveur de son frere Thomas Claibroke-Hanmer, qu'il avoit attiré en France avec lui lorsqu'il fut obligé de quitter l'Angleterre pour la défense de sa vie & de sa Religion. Ils acquirent conjointement, par acte du 18 Juillet 1665, la quantité de quatre-vingts mencaudées de terres labourables en fiefs, situées sur les terroirs de Bevillers & Caudry, deux Villages du Cambresis, Guillaume, l'aîné, se réservant l'usufruit pendant sa vie. Thomas, son frere, nommé dans cet acte Claibroke,

aliàs HANMER, y prend la qualité de Capitaine de Chevaux réformé. Le même GUILLAUME acquit encore, le 22 Décembre ſuivant, tant pour lui que pour ſes héritiers, le fief noble & Liege, à relief de cheval & armes, du Village, terre & Seigneurie de Bethencourt en Cambreſis, ayant haute, moyenne & baſſe Juſtice, avec quantité d'autres fiefs qui en relevent; ladite terre mouvante de l'Archevêché de Cambray, dont il fit le relief le 6 Août 1678, étant alors Chanoine honoraire de l'Egliſe Métropolitaine, & en donna ſon dénombrement à M. *de Brias*, pour lors Archevêque de cette Ville. A ces acquiſitions il ajouta encore, le 26 Mars 1680, par acte paſſé devant la Juſtice de Clary en Cambreſis, celle d'une rente héritiere & rachetable à ſon profit, hypothéquée ſur des terres ſituées audit Clary, & ſur d'autres terres & fiefs mouvans de la Seigneurie d'Haucourt. Il mourut le 16 Août de la même année, & fut inhumé dans l'Egliſe Métropolitaine de Cambray, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament olographe de 166?, qui ne fut point révoqué, dans lequel il inſtitua légataire univerſel THOMAS, ſon frere, qui ſuit.

XI. THOMAS CLAIBROKE, III du nom, *aliàs* HANMER, Chevalier-Banneret, Seigneur de Leauwette, puis de Bethencourt & de Borneville, Capitaine réformé de Chevaux, né le 13 Septembre 1619, & batiſé le 17 du même mois (huitieme fils de THOMAS CLAIBROKE, II du nom, & de *Marie Hanmer*), ajouta à ſon nom celui de ſa mere, uſage très-fréquent en Angleterre, & ce qu'elle avoit fait pour elle-même, ayant pris le ſurnom de *Chaloner*. Nous avons dit qu'il paſſa en France avec ſon frere. Il prouva ſa nobleſſe ſuivant la maniere reçue en Angleterre, c'eſt-à-dire, par un titre ou atteſtation des Rois-d'Armes, qui certifient la nobleſſe & la filiation: c'eſt la ſeule maniere en uſage dans ce pays, à cauſe de la difficulté de retrouver les extraits de batême & de mariage, tous les regiſtres ayant été brûlés dans le temps des différentes révolutions arrivées en ce Royaume. La maiſon de CLAIBROKE a fait faire des recherches dans la Paroiſſe de Fulham: les titres les plus anciens que l'on ait trouvés ſont de 1675, & les extraits de batême de GUILLAUME & de THOMAS, dont nous parlons ici, ſe ſont trouvés dans les anciens papiers de famille, ainſi que pluſieurs autres. Ce fut le 2 Février 1664 qu'il obtint le diplôme de CHARLES II, Roi d'Angleterre, ci-devant cité. Il acquit, le 19 Avril 1681, par acte paſſé devant la Juſtice d'Inchy, une rente héritiere à ſon profit, hypothéquée ſur des terres ſituées audit lieu; fit ſon relief de la Seigneurie de Bethencourt le 16 Août de la même année, & en donna ſon dénombrement à l'Archevêque de Cambray; dans lequel acte il s'intitule THOMAS HANMER-CLAIBROKE, Ecuyer, Seigneur de Bethencourt, Borneville & Leauwette, & à la fin, ſeul & unique héritier de tous les biens, fiefs, meubles & immeubles de feu GUILLAUME CLAIBROKE-HANMER, ſon frere, en ſon vivant Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Cambray. Il fit ſon teſtament olographe, de concert avec ſa femme, le 1er Août 1681, mourut à Cambray, & fut inhumé le 3 Avril 1687, en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Martin de cette Ville. Il avoit épouſé, par contrat du 26 Janvier 1666, paſſé devant *Marchand* & *Pluker*, Notaires à Valenciennes (célébration le même jour dans la Chapelle

Digitized by Google

du petit Saint-Jean, & bénédiction donnée par le Chanoine ſon frere), Demoiſelle *Marie-Claude des-Maiſieres*, fille de *Jacques*, Ecuyer, Seigneur d'Eyrebert, ancien Prévôt de Valenciennes, & de *Jeanne Raſoir*. Leurs enfans furent: — 1. GUILLAUME-ANTOINE, qui ſuit; — 2. JACQUES-JOSEPH, Ecuyer, qui eut pour ſa part la terre de Leauwette, dont le ſieur *Lambert Picard*, ſon tuteur, Curé de Saint-Martin de Cambray, fit pour lui relief & dénombrement à la Seigneurie de Naves le 7 Avril 1690: il n'en jouit pas long-temps; car ayant atteint l'âge compétent, il ſe fit Religieux Capucin; — 3. & MARIE-REINE, rappellée, avec ſes freres, dans le teſtament de ſes pere & mere, Religieuſe Carmelite.

XII. GUILLAUME-ANTOINE HANMER-CLAIBROKE, Chevalier-Baronnet, Seigneur de Bethencourt, Borneville & de Leauwette, Prévôt héréditaire de Cambray, né le 9 Janvier 1668, batiſé le même jour en la Paroiſſe de Saint-Gendulphe de ladite Ville, reſta mineur à la mort de ſon pere, & fut ſous la tutele du ſieur *Lambert Picard*, Curé de Saint-Martin de Cambray, qui fournit en ſon nom le relief de la terre & Seigneurie de Bethencourt, le 31 Juillet 1687, à *Théodore-Jacques de Brias*, Archevêque-Duc de Cambray. Dans cet acte, il ne prend pas la qualité de Seigneur de Leauwette, parce que ſon frere JACQUES-JOSEPH avoit ce fief dans ſa portion, & n'étoit point encore Religieux. Ledit GUILLAUME-ANTOINE obtint de JACQUES II, Roi d'Angleterre, un diplôme ſigné de ſa main, en date du 30 Août 1695, donné à Saint-Germain-en-Laye, par lequel ce Prince atteſte la nobleſſe de la maiſon d'HANMER, & qu'elle a joui depuis long-temps de tous les honneurs, privileges & prérogatives attachés à tous les Chevaliers-Baronnets du Royaume d'Angleterre: il obtint encore de JACQUES III, ſon ſucceſſeur, le 9 Février 1702, des Lettres-Patentes données au même lieu, qui confirment ſon ancienne nobleſſe & conſtituent ſa filiation & généalogie depuis GILLES CLAIBROKE, Chevalier-Banneret. Au-deſſus de ces Lettres-Patentes ſont les armoiries & les noms des femmes de tous les CLAIBROKE, *alias* HANMER, & l'on n'y voit aucune méſalliance. Il mourut à Cambray le 21 & fut inhumé le 22 Juillet 1719, en la Paroiſſe Saint-Martin de cette Ville. Il avoit épouſé, par contrat du 22 Octobre 1697, paſſé à Mons en Hainaut (célébration le lendemain en l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de Sainte-Waudru de la même Ville), Noble Demoiſelle *Eliſabeth - Renelde Savreux*, fille de *François-Albert Savreux*, Ecuyer, Seigneur de Marlieres, & de feu Dame *Jacqueline de la Faliſe*. De ſon mariage il laiſſa: — FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH, qui ſuit; — & ANNE-MARIE-REINE, Religieuſe au Couvent de Sainte-Marie de Mons.

XIII. FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH HANMER-CLAIBROKE, Chevalier, Baron, Seigneur de Bethencourt, Leauwette, Borneville, &c., né à Mons & batiſé en l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale de Saint-Germain le 15 Janvier 1699, étoit mineur à la mort de ſon pere. Le ſieur *Pierre-François Caron*, Bailli de Borneville, chargé de la procuration de *François-Albert Savreux*, Ecuyer, Seigneur de Marlieres, tuteur & grand-pere dudit HANMER-CLAIBROKE, fit le relief & dénombrement à la Seigneurie de Naves de deux fiefs en mouvans, appartenans au mineur par acte du 15 Avril 1710

Digitized by Google

dans lequel feu GUILLAUME-ANTOINE HANMER-CLAIBROKE, son pere, est qualifié Prévôt héréditaire de la Ville de Cambray, Charge noble qui n'a coutume d'être remplie & occupée que par gens nobles. Le même Bailli de Borneville, fondé de procuration, fournit aussi le relief & dénombrement de la terre de Bethencourt à l'Archevêque-Duc de Cambray, au nom de FRANÇOIS-ALBERT-JOSEPH HANMER-CLAIBROKE, le 15 Juillet 1710, lequel fut reçu aux Etats de Cambray en qualité de Gentilhomme, & convoqué par Lettre de cachet pour y assister le 30 Mai 1723 : c'est ce qui est attesté par les Députés ordinaires des Etats de Cambray & du Cambresis, qui certifient en outre que l'usage constant desdits Etats est de n'admettre à l'assemblée d'iceux que les Gentilshommes prouvant quatre générations. De concert avec sa femme, il fit un testament en forme de partage de ses biens entre tous leurs enfans, par acte passé devant *Bonaventure Discart*, Notaire à Lille, le 30 Janvier 1736. Il mourut à Cambray le 30 Août 1751, & fut inhumé le lendemain dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Martin. Il avoit épousé, par contrat du 19 Février 1718, passé devant les Notaires de Tournay, & célébration le lendemain en la Paroisse Saint-Quentin dudit lieu, Demoiselle *Marie-Josephe Luytens*, Dame de Pont-à-Vendin, fille de Noble *Philippe-Joseph Luytens*, Ecuyer, Seigneur des Pancaux, Bossut-sur-l'Escaut, &c., & de Noble *Marie Antoinette Bayart*. Elle décéda le 18 & fut inhumée le 20 Décembre 1746 dans l'Eglise Paroissiale de Bethencourt en Cambresis. De leur mariage est issu, entre autres enfans, MAXIMILIEN-ALBERT-JOSEPH, qui suit.

XIV. MAXIMILIEN-ALBERT-JOSEPH, Baron D'HANMER CLAIBROKE, Chevalier, Seigneur de Bethencourt, Lieramont, Allons, Vendeuil, Damartin, Vauxsorel, Sorel, Petit-Sorel, Targret, Malvoisine, Guyencourt, &c., né à Valenciennes le 7 Octobre 1726, batisé le même jour en l'Eglise Paroissiale de Saint-Jacques de cette Ville, Membre né de la Chambre des Gentilshommes aux Etats de Cambray, est entré au service sous le nom de *sieur de Bethencourt*, & a été fait Capitaine au Régiment de Boufflers-Wallons, Infanterie, par commission du 19 Février 1745, en considération des services, y est-il dit, qu'il a rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où il a donné des preuves de sa valeur & de son courage, &c.; il perdit un œil d'un coup de feu. Après le décès de son pere, qui l'a laissé héritier de la moitié de tous ses biens, il a fourni son dénombrement pour la Terre & Seigneurie de Bethencourt à l'Archevêché de Cambray le 30 Juillet 1754; à la Seigneurie de Naves, pour deux Fiefs en relevans, le 1er. Octobre 1767, & à la Seigneurie de Crevecœur, pour un Fief à simple hommage, le 28 Octobre 1768. Il a obtenu du Roi LOUIS XVI des Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Juillet 1778, par lesquelles Sa Majesté a réuni les Terres de *Lieramont*, *Allons*, *Vendeuil*, *Sorel*, *Petit-Sorel*, *Vauxsorel & Malvoisine*, & les a érigées en *Baronnie* sous la dénomination de *Baronnie d'Hanmer-Claibroke*, pour être possédée audit titre par lui, ses enfans, postérité & descendans aînés mâles. Elles ont été enregistrées au Parlement le 21 Août, & en la Chambre des Comptes de Paris le 5 Septembre de la même an-

Digitized by Google

née. Le Baron d'HANMER CLAIBROKE a préféré cette qualité à une plus éminente, parce qu'elle eſt celle que portoit un de ſes ancêtres en 1250, & ſe rapporte à celle de *Chevalier Baronnet* qu'ont eue pluſieurs membres de ſa maiſon, qui en Angleterre eſt la premiere après la Pairie & eſt héréditaire. Il a épouſé par contrat paſſé au Château de Lieramont le 9 Février 1750, devant *Vinchon*, Notaire Royal au Bailliage, Gouvernement & Prévôté de Perrone, y réſidant (célébration le lendemain en l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Quentin de Lieramont, Dioceſe de Noyon), noble demoiſelle *Helene-Antoinette du Feu de Lieramont*, fille de feu Meſſire *Gabriel du Feu*, Ecuyer, Seigneur de Lieramont, Gentilhomme ſervant de M. le Duc d'ORLÉANS, & de dame *Helene Juſtine Maubert*, dont : — 1. ANTOINE-ALBERT-JOSEPH qui ſuit ; — 2 GABRIEL-JEAN, appellé d'abord *le Chevalier*, & actuellement *le Comte d'Hanmer-Claibroke*, né le 13 & batiſé le 1 Mai 1759 en l'Egliſe Saint-Quentin de Lieramont, qui a commencé de ſervir dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, eſt entré enſuite, lors de la ſuppreſſion de ce Corps, dans le Régiment Royal Dragons, & vient d'être fait en 1779, Capitaine au Régiment de la Reine, Dragons ; — 3. & AGNES D'HANMER-CLAIBROKE, mariée par contrat du 25 Mars 1771, à Meſſire *Eugene-François d'Eſpiennes*, Chevalier, Seigneur d'Afvent, réſidant à Valenciennes, dont deux garçons & trois filles.

XIV. ANTOINE-ALBERT-JOSEPH, Baron d'HANMER-CLAIBROKE, Chevalier, Seigneur de Bethencourt, né à Lieramont le 23 Novembre 1750, reçu Conſeiller au Parlement de Paris le 21 Juillet 1769, après avoir obtenu des Lettres de diſpenſe d'âge le 5 du même mois, eſt Membre de la Chambre de la Nobleſſe aux Etats de Cambray où il a été reçu en Octobre 1775. Il a épouſé Noble Demoiſelle *Marie-Françoiſe Charlotte Huqueny de Novion*, par contrat paſſé à Paris le 8 Février 1781, chez Cayés, Notaire, rue du Jour : célébration en l'Egliſe Notre-Dame-des-Vignes à Soiſſons le 14 du même mois. Par ſon contrat de mariage, M. le Baron d'HANMER-CLAIBROKE pere donne à ſon fils la terre de Bethencourt, celles de Lieramont, Hallons, Vendeuil, Sorel, Malvoiſine, Vauxforel, Targret, Petit-Sorel, Guyencourt ; & Mademoiſelle *de Novion* lui apporte tous ſes droits & actions, conſiſtans en les terres de Ceriſy, la Motte-Fayel, Novion, Nouvron, Mont-de-Belleu, Chavigny, &c.

Les armes : *d'argent, à la croix pattée de gueules, l'écu ſurmonté d'une couronne ducale d'or, d'où ſort une autruche à demi corps, les ailes d'or étendues, le corps herminé, & tenant à ſon bec un fer à cheval de ſable ; le tout environné d'un manteau ducal de gueules, doublé d'argent.* Généalogie dreſſée ſur les titres qui ont été dépoſés aux archives du Roi en 1778, par Dom *Queincer*, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, Hiſtoriographe-Archiviſte du Roi, qui en a tiré des copies, & les a collationnées & certifiées, d'après les pouvoirs qu'il en a reçus de Sa Majeſté. Depuis 1638, on eſt en poſſeſſion de porter le manteau doublé d'hermine.

CLERC DE FLEURIGNY : maiſon établie dans le Nivernois au XIIIe

ſiecle, & ſortie originairement d'Angleterre & de la Bretagne. Elle eſt connue pour avoir donné un Evêque de *Nevers* en 1271, dans la perſonne de HENRY LE CLERC : on lit dans *le Gallia Chriſtiana de* MM. de Sainte-Marthe, en latin, *Henricus Clericus floruit anno* 1271 ; — un *Chancelier de France* dans celle de JEAN LE CLERC, en 1420, par Lettres du 16 Novembre; — un *Evêque de Paris*; — un *Archevêque de Toulouſe* dans le frere & le fils du *Chancelier*; — pluſieurs *Gouverneurs & Baillis de Sens*, *Chevaliers de l'Ordre du Roi ;* — onze *Chevaliers de Malte*, dont trois *Commandeurs*, parmi leſquels un *Général des Galeres* de la Religion; — deux *Grands-Croix* & *Grands-Infirmiers de l'Ordre ;* — une *Chanoineſſe ;* — un *Grand Prévôt de Remiremont*, Seigneur ſpirituel & temporel de cette Ville, & Comte du Saint-Empire.

Cette maiſon, par ſes alliances, ſe trouve tenir à celle *de France de Bourbon*, & aux plus grandes du Royaume, par celle qu'elle contracta en 1420 avec la maiſon *de Trie*; elle ſort de LOUIS VII, dit *le Jeune*, Roi de France, & d'*Eléonore d'Aquitaine*, & eſt alliée aux maiſons de *Champagne*, *Anjou*, *Brienne*, *Montmorency*, *Bourris*, *la Roue*, *la Rocheguion* & *Fleurigny*, au nom & aux armes de laquelle elle fut ſubſtituée en 1513.

Par ſon alliance avec la maiſon de *Piſſeleu* en 1477, elle tient aux maiſons d'*Argicourt*, de *Chabot*, de *la Rochefoucault*, &c.; par celle qu'elle a priſe dans la maiſon de *Pierre-Vive* en 1581, elle ſort de la maiſon de *Bourbon*, de *Bourgogne*, de *Vendôme*, de *Craon*, *Laval*, *Mello*, *la Tremoille*, *Lille Bouchard*, *Beuil*, *Amboiſe*, *Huſſon*, *Clermont-Tonnerre*, *Saſſenage*, *Rohan*, *Gié*, *Saint-Severin*, *Eriçonnet*, &c.; par celle de *Lénoncourt* en 1577, aux maiſons de *Montmorency-Laval* & *Rohan-Monbazon ;* & enfin par ſes autres alliances à celles de *Dauvet*, du *Moulin*, *l'Hôpital*, *Briſay*, *Rouhault*, *Roucy Sainte-Preuve*, &c.

Avant de donner la filiation ſuivie de cette maiſon par titres, voici une ſuite chronologique de ceux de ce nom, rapportés dans les Hiſtoriens.

La Roque, page 2035 du tome II de l'Hiſtoire de la maiſon d'*Harcourt*, dit que JEAN, Comte d'Eu, fut préſent à la confirmation de tous les biens de l'Abbaye de la *Sainte-Trinité de Leſſay* en Normandie, que fit *Guillaume d'Aubigny*, Comte de *Suſſex* & d'*Arondel*, ſon beau-frere, & en ſouſcrivit la Charte qui en fut faite avec *Guillaume de Millieres*, *Robert de Granci*, *Guillaume Aiguillon*, élu Chambrier, & *Thomas Duhamel*. Ledit *Jean* Comte d'Eu étant mort, *Henry* ſon fils, ſorti de la fille du Comte d'*Arondel*, lui ſuccéda, & donna en 1174 aux Moines de *Bermandiey* en Angleterre la Terre de *Leſvandeſton* en la Paroiſſe de Lede, avec le Fief de LE CLERC *Bilſington*.

Selon Dom *Lobineau*, ſur la Province de Bretagne, HERVÉ LE CLERC, Chevalier, ſouſcrivit avec les autres Seigneurs Evêques à la Charte de donation que fit à l'Abbaye de *Beauport*, *Conan*, fils du Comte *Henry*, en 1202; — GUILLAUME le Clerc fut témoin en 1238 aux conditions de paix faites entre JEAN LE ROUX, Duc de Bretagne, avec *Guillaume de Lohéac*, Chevalier, & *Olivier de Lanvaux*, Baron de Bretagne, & d'*Hervé de Bouteville*, Sénéchal de *Plohermel ;* — RAOUL LE CLERC étoit Procureur-Gé-

Digitized by Google

néral du même Duc de Bretagne; il survint un différend entre le même Duc & l'Evêque de Nantes en 1260, lequel fut terminé en 1270 par deux nouveaux arbitres nommés par l'Evêque & par le Duc : ce furent *Alain de la Forêt* & SAVARY LE CLERC, tous deux Chevaliers.

En 1266, dans un accord fait entre les Religieux de Beauport & *Roland de Lauloup*, CONAN LE CLERC y est mentionné. — Dans la fondation d'un anniversaire dans l'Eglise de *Beauport* par Madame *de Rohan*, il y est parlé de la moitié du moulin de CONAN LE CLERC, Chevalier, lequel avoit aumôné cette moitié à ladite Abbaye; cet acte est de 1269. — ALAIN & HAMON LE CLERC, fils de ROBERT-GESTIN LE CLERC, *Chevalier*, & d'*Adélicie*, sont présens à un acte fait par la Prieure de Notre-Dame de Hennébout en 1278.

JEAN, IV du nom, dit le *Conquérant*, Duc de Bretagne, envoya pour régler les conditions du traité de paix qui fut fait à *Westminster* le 17 Mars 1380 entre l'Angleterre & lui, une célebre ambassade composée de ses *amés cousins*, *Jean*, Sire *de Beaumanoir*, *Olivier Montauban;* de ses Barons *Etienne Goujon*, *Eustache de la Houssaie;* de ses Chevaliers Bacheliers, *Macé Raguenel*, *Jean de la Chapelle*, *Jean de Valence*, & RICHARD LE CLERC.

GEORGES LE CLERC, Ecuyer, comparut à la montre des 20 Ecuyers de *Godefroy de Parthenay*, Ecuyer reçu à Dun-le-Roy le premier Juin 1280; PIERRE LE CLERC, Ecuyer, ratifia le pénultieme jour d'Avril 1381 à Saint-Brieux, avec les autres Gentilshommes de cette Ville, le traité fait avec JEHAN, Duc de Bretagne & Comte de Montfort, avec CHARLES VI, Roi de France. — En 1411, GUILLAUME LE CLERC fut présent & témoin à un acte dans lequel le Roi CHARLES VI demande du secours au Duc de Bretagne. — En 1419, JEAN LE CLERC, Ecuyer, attaché au Duc de Bretagne, fut un de ceux qui l'accompagnerent dans son voyage à Rouen. Cette même année 1421, GUILLAUME LE CLERC étoit un des hommes d'armes de la Compagnie de *M. le Maréchal de Bretagne*. — En 1442, PERROT LE CLERC étoit du nombre des Gendarmes & Ecuyers qui étoient sous la charge de Messire *Guy*, Sire du *Gavre*, Chevalier. — En 1433 PIERRE LE CLERC, Ecuyer, étoit retenu Secrétaire du *Duc de Bretagne*, avec JEAN & *Nicolas le Clerc*, Ecuyer, prêta serment de fidélité avec les autres Gentilshommes au Duc *François* le 28 Octobre 1437. — En 1449 on trouve un JEAN LE CLERC, Secrétaire des Commandemens du Duc *François*. — Au Parlement Général ou Etats tenus à Vannes en 1451, JEHAN LE CLERC, Ecuyer, y comparut pour *Geoffroy Maletroit*, Sire de Combourt, Chevalier. — En 1470, BUSEHON LE CLERC étoit Lieutenant de cent Lances, & ratifia le Traité d'Ancenis, fait la même année. — En 1475, JEAN LE CLERC, Ecuyer, eut commission de tenir les montres du Duché de Bretagne. — En 1484, PIERRE LE CLERC étoit Secrétaire du Duc.

La filiation établie de cette maison commence, suivant ses titres, à JEAN LE CLERC qui suit; probablement il vint habiter la Ville de Nevers avec HENRY LE CLERC, son oncle, qui en étoit Evêque en 1271.

I. JEAN LE CLERC, I du nom, eut auprès du Roi CHARLES V les

mêmes rangs & qualités qu'avoient ceux de ſon nom en Bretagne auprès des Ducs de cette Province; il eut part auſſi à la faveur de PHILIPPE LE HARDI, Duc de Bourgogne, frere de ſon Roi, dont il fut le Procureur-Général & le Grand-Conſeiller. Il fut Seigneur de Saint-Sauveur en Puiſaye, petit pays de *l'Auxerrois*; il eſt qualifié Clerc & Notaire du Roi, & de CHARLES ſon fils aîné, Lieutenant du Roi de France, Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, dans des Lettres par leſquelles le Prince lui fit un don pour les peines & travaux qu'il avoit eus au ſujet du ſubſide qui fut octroyé pour les guerres au mois de Mars 1355 : il eut, outre 60 livres par lui reçues des deniers des ſubſides, 40 liv. pariſis. Ces Lettres ſont datées de Paris le 27 Janvier 1357, ſous le ſcel du Châtelet de Paris, en l'abſence de celui du Roi. Il fut ordonné pour ſervir au Parlement, à cauſe de ſa qualité, & dans celui qui fut tenu en 1378, contre *Jacques de Ruë*, Chancelier du Roi de Navarre, priſonnier à la Conciergerie, & conduit pour ſubir l'interrogatoire ſur les chefs dont le Roi de Navarre étoit accuſé contre le Roi de France. Il teſta le Vendredi après Pâques 1392, & ordonna ſa ſépulture en l'Egliſe de Saint-Sauveur en *Puyſaye*. Il avoit épouſé *Marie de Craon*, du conſentement de laquelle ſes enfans partagerent ſa ſucceſſion le 23 Décembre 1395 qui ſont; — 1. JEAN, II du nom, qui ſuit; — 2. ETIENNE, mort ſans poſtérité; — 3. PAUL LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur, qualifié noble, puiſſant Seigneur, par titres de l'an 1388, & mort ſans alliance; — 4. PIERRE LE CLERC, Chanoine de Nevers, nommé tuteur des enfans mineurs de ſon frere, & mort avant d'être pourvu de l'Archidiaconé du Diocèſe & de l'Archevêché de Paris, auxquels il avoit été nommé.

II. JEAN LE CLERC, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Mothe de Luzarces, de Cours-les-Barres, de Ferrieres, Châtelain de Beauvais, Seigneur de Saint-Denis-le-Thibouft, Rye, Vaſqueil, &c. du chef de ſa troiſieme femme, fut en 1368, établi un des quatre Clercs-Notaires & Secrétaires du Roi CHARLES VI, & ordonné pour ſervir en cette qualité au Parlement qui ſe tint en 1374; & au premier Mai 1393, il étoit Procureur-Général & Conſeiller-Intime de PHILIPPE-LE-HARDI, II du nom, Duc de Bourgogne, quatrieme fils du Roi JEAN, place dans laquelle il avoit ſuccédé à ſon pere, & qu'il garda juſqu'à la mort de ce Prince, arrivée en 1404: il étoit en même temps Grand-Conſeiller de M. le Comte *de Nevers* & de la Ville, ainſi qu'il ſe voit par les comptes de cette Ville pour les années 1394 & ſuivantes juſqu'en 1414.

Le 6 Janvier 1408, PHILIPPE, Comte *de Nevers* & *de Rethel*, Baron de *Donzy*, donna procuration à *Jacques*, Seigneur de *Lor*, à *Hugues*, Seigneur *de Ternaux*, Chevalier, ſes Conſeillers & Chambellans, & à Meſſire JEAN LE CLERC, Conſeiller du Roi & le ſien, pour traiter le mariage dudit Comte avec ſa belle-couſine *Iſabelle de Coucy*, fille du feu Seigneur *de Coucy*, & de la Dame *de Coucy*, jadis ſa femme, mere de ſes couſins *de Lorraine* & de *Vaudemont*, au compte de PIERRE Maignier de *Reminiſcere*, 1412 & 1414. Il y eſt fait mention que JEAN LE CLERC, ci-devant Procureur-Général du Duc de Bourgogne, & actuellement Grand-Conſeiller de M. le Comte

Digitized by Google

Comte *de Nevers*, fit les nôces de ſes deux filles, & que la Ville lui fit préſent de trois tonneaux de vin, afin qu'il l'eût pour recommandée: il fut auſſi Conſeiller au Parlement & Maître des Requêtes de l'Hôtel, dont il fit le ſerment le 27 Novembre 1411.

Après la ſortie du Dauphin de la Ville de Paris, que le Seigneur de *l'Iſle-Adam* avoit ſurpriſe pour le Duc de Bourgogne, il fut un des ſix Maîtres des Requêtes qui furent de nouveau créés par le Roi CHARLES VI, par Edit du mois de Juillet 1418. Il avoit été en 1416 un des Ambaſſadeurs que le Roi envoya vers le Roi d'Angleterre pour traiter du mariage de CATHERINE DE FRANCE avec ce Prince. Ce fut en conſidération de cette négociation, que CHARLES VI lui donna la Seigneurie de Ferrieres. Il fut à ſon retour, par la faveur de la Reine ELISABETH DE BAVIERE, nommé Chancelier & Garde-des-Sceaux de France par Lettres du 16 Novembre 1420, données au Camp devant Melun: il préſida en cette qualité au Parlement le 2 Décembre ſuivant. Le Roi CHARLES VI lui fit don, en 1421, de 1000 livres de rente à prendre ſur les confiſcations. Il aſſiſta aux obſéques de ce Prince en 1422. Il avoit donné quittance de quatre ſeptiers de ſel pour la dépenſe de ſes hôtels de Paris & de Luzarche le 24 Novembre 1423, ſignée JEAN; remit volontairement les Sceaux entre les mains du Duc *de Belfort* le 6 Février 1424; & par Lettres du Roi d'Angleterre, données à Paris le même jour, & ſignées du Duc *de Belfort*, il fut déchargé de ſon office de *Chancelier*, s'en démit le lendemain dans le Parlement, & *Louis de Luxembourg*, Evêque de Therouanne, fut mis à ſa place. Il ne prit plus depuis la qualité de *Chancelier*; fut reçu, aux gages de 2000 livres, Conſeiller du Grand-Conſeil. Ce Prince lui donna encore l'office de Concierge du Palais qu'avoit la Reine ISABEAU DE BAVIERE, par Lettres des mêmes jour & an. Après la réduction de Paris, il ſe retira dans la Ville de Nevers, où, le 5 du mois de Septembre 1427, il fit une fondation dans l'Egliſe du Prieuré de Saint-Etienne. Il eſt dit dans l'acte, que *Noble Puiſſant Seigneur Monſeigneur JEHAN LE CLERC*, Chevalier, Seigneur de Luzarche, naguere *Chancelier de France*, ému de dévotion & d'affection envers l'Egliſe de Saint-Etienne de Nevers, fonda une baſſe Meſſe à perpétuité pour le remede de l'ame de lui, ſes ſœurs, pere & mere, & donna 600 livres, monnoie courante, pour être employées à la réédification dudit Prieuré de Saint-Etienne, ainſi qu'il eſt plus au long expliqué audit titre de fondation. Il mourut à Nevers le 14 Août 1438, & fut enterré dans l'Egliſe dudit Prieuré de Saint-Etienne, où ſon tombeau a ſubſiſté juſqu'au milieu du XVIe ſiecle, que le Prieur *Claude Maulnorry*, Abbé de Gaillac, le fit détruire. Il avoit acquis la Seigneurie de Luzarche en 1421; celle de Fiere, par décret, & la Châtellenie de Beauvais, avec tous les biens de cette maiſon, par Arrêt d'adjudication du 3 Mai 1425, dont il fit la foi & hommage en 1429, & qu'il vendit, conjointement avec ſa troiſieme femme, à Noble *Eſtout d'Eſtouteville*, ſon parent, Seigneur de Beaumont, par contrat de l'an 1438, moyennant la ſomme de 3900 livres. Il avoit épouſé, 1°. le Jeudi après l'Aſſomption 1387, *Agnès le Muet*, fille de *Hugues le Muet*, Chevalier, Grand-Bailli du Donziois, & de *Perrette Boiſſon*; 2°. en 1415, *Catherine Apapée*, lors veuve

de *Bertrand de Veaulſe*, & fille de *Pierre Apapée* & de *Gillette Alovic* : elle mourut à Paris au mois de Décembre 1421 ; & 3°. le 3 Novembre de la même année, *Jeanne de Beauvais*, fille unique & ſeule héritiere de *Philippe*, devenu Châtelain de Beauvais, Seigneur de la Foret-le-Roi, de Ravenel, de Francaſtel, Troiſſencourt, &c. par la mort de *Colinet de Beauvais*, ſon frere, tué à la journée d'Azincourt en 1415, & d'*Alix la Elarde*, ſa troiſieme femme : elle étoit auſſi veuve en premieres noces de *Bureau de Diey*, vivant premier Ecuyer du Corps du Roi CHARLES VI, & Maître de ſon Ecurie, dont *Hüe de Diey*, Conſeiller au Parlement de Paris, ſon frere, avoit hérité, n'ayant point eu d'enfans. Il eut de ſon premier mariage : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. HUGUES LE CLERC, Licencié en Décret, Chanoine de Nevers & de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, mort avant que d'avoir été pourvu de l'Archevêché de Toulouſe, auquel il avoit été nommé ; — 3. PIERRE, mort jeune ; — 4. MARIE, mariée le 5 Septembre 1413 à *Guillaume Fripier*, Ecuyer ; — 5. MARIE, épouſe de *Jean Gueſdaz*, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi en 1438 ; — 6. JEANNE, mariée la même année à *Hugues de Druiz*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Garde du Sceau de la Prévôté de Saint-Pierre-le-Mouſtier ; — 7. ISABEAU, mariée à *Guillaume de Danguel*, Chevalier, Capitaine & Gouverneur de la Ville de Nevers ; — 8. & AGNÈS LE CLERC, morte jeune.

III. JEAN LE CLERC, III du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur en Puiſaye, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur de la Motte, de Luzarche, &c., étoit employé aux Affaires du Duc *de Bourgogne* en 1441, & ſervoit comme Homme-d'Armes dans la Compagnie du Comte de Nevers en 1468, ſuivant un certificat de ſervice ſigné de ce Prince le 18 Juillet de la même année. Il fut Ecuyer du Roi en 1472 ; eut un différend contre le Curé de Couſigny, près Magny, que la Cour prit en ſa ſauve-garde en 1463, & contre les Céleſtins de Paris en 1467. Il avoit épouſé, par contrat du 20 Février 1403, *Mahiette de Trie*, fille de *Jacques*, Chevalier, Seigneur de Roulleboiſe, mort le 5 Octobre 1432, un des plus riches Seigneurs de ſon temps, puiſqu'il poſſédoit en diverſes Provinces du Royaume quarante-huit grandes Seigneuries, & de *Catherine de Fleurigny*, laquelle teſta le 25 Mai 1433. Elle étoit fille de *Philippe de Fleurigny*, I du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Conſeiller & Chambellan du Roi, & premier Chambellan du Duc *d'Orléans*, & de *Catherine le Drouais*, niece de *Jean de Vendôme*, Comte de la Marche, Sire de la Ferté. Ce mariage fut fait en préſence & de l'avis de *Regnaut de Trie*, frere de *Jacques*, Amiral de France, Chambellan du Roi, Grand-Maître des Arbaleſtriers, Capitaine & Garde des Châteaux de Saint-Malo & de Rouen. Elle eut pour enfans : — 1. JEAN, Chevalier, émancipé par ſon pere le 24 Janvier 1454, n'étant qu'écolier & âgé de quatorze ans, lequel mourut ſans poſtérité ; — 2. PIERRE qui ſuit ; — 3. JEAN-CHARLES LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Villebon, Auteur d'une branche rapportée en ſon rang ; — 4. PERRINE LE CLERC, mariée 1°. à *Jean d'Autrel*, dont elle eut *Baudouin d'Autrel*, & d'autres enfans qui furent ſous la tutele du Baron de la Forêt, leur oncle maternel, en 1485. Elle ſe remaria en ſecondes noces à *Pierre Ricquain*, Ecuyer, Seigneur de Gen-

Digitized by Google

tilly, dont la poſtérité a paſſé dans les *Duhamel*, dans les *Pilliers*, dans les *de Bernard*, & des *de Bernard* dans les *Chambray*.

IV. PIERRE LE CLERC, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur des mêmes terres que ſon pere, & en outre de Chaumont & de Givry en partie, ſervit dans les guerres de ſon temps en qualité d'Homme-d'armes, ſous le Comte *de Nevers*, en 1468 & les années ſuivantes; il ſervit auſſi dans l'Armée levée pour les recouvremens des Places occupées par les Bourguignons en 1478. Ayant été évincé de la terre de Luzarche, il eut ſon recours le 23 Janvier 1480 contre *Jean de Douzanville*, héritier de *Hugues de Diey*, qui l'avoit vendue à JEAN LE CLERC, II du nom, Chancelier de France, ſon aïeul. Il eſt qualifié dans cet acte, & dans un autre de 1487, de Conſeiller-Chambellan du Roi. Il mourut à Paris le 4 Juin 1509, & fut inhumé dans l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Saint-Paul, dans la Chapelle qu'il y avoit fondée avec *Claude de Piſſeleu*, ſa femme, morte précédemment le 6 Juillet 1507, & qu'il avoit épouſée le 27 Janvier 1477. Elle étoit fille de *Jean de Piſſeleu*, Seigneur de Heilly, de Fontaine, &c. Chambellan du Roi, & de *Marie d'Argicourt*. De ce mariage vinrent: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit: — 2. JEAN, Chevalier, Baron de Givry, Capitaine d'une Compagnie d'Ordonnance, mort ſans enfans après avoir partagé avec ſon frere & ſes ſœurs, par acte du 20 Septembre 1520, leur ſucceſſion paternelle; — 3. JEANNE, Religieuſe à Poiſſy, où elle vivoit encore le 15 Mai 1562; — 4. CHARLOTTE, femme de *Charles de Saint-Haon*, Seigneur de Saint-Haon & de Bennaſſat; — 5. CATHERINE, mariée 1°. à *Antoine*, Seigneur de l'Eſpinaſſe de Changy; 2°. à *Ponce*, Seigneur de Pouſſenac; — 6. & MARIE LE CLERC, alliée en 1509 avec *François*, Seigneur de la Forêt-Baillon en Bourbonnois, dont elle étoit veuve en 1544.

V. FRANÇOIS LE CLERC, Chevalier, Seigneur des mêmes terres que ſon pere, & de Fleurigny, Beauvais, Villiers-ſur-Seine, Villebon, &c., fut émancipé le 9 Décembre 1491, n'étant encore âgé que de dix ans, par ſon pere, qui lui donna, le 29 Janvier 1508, quelques terres pour mieux entretenir ſon état. Il acquit, le 16 Décembre 1513, de *Jeanne de Fleurigny*, dame dudit lieu, & ſa couſine, petite-fille de *Jean de Fleurigny*, frere de *Catherine de Fleurigny*, ſa biſaïeule paternelle, la terre de Fleurigny & autres, avec donation de la plus grande valeur, à la charge que ſon fils en jouiroit après lui, qu'il ſeroit tenu de prendre le nom de *Fleurigny*, & écarteleroit ſes armes de celles de cette maiſon, qui ſont de *ſynople au chef d'or, à un lion de gueules brochant ſur le tout.*

Il rendit hommage de la terre de Fleurigny au Grand-Prieur de France le 28 Mars 1515, comme mouvante de la Commanderie de Launay. Il fut Conſeiller & Chambellan du Roi, & ſon Maître-d'Hôtel ordinaire, puis Bailli-Capitaine-Gouverneur de Sens & de Villeneuve-le-Roi, par Lettres de proviſions du Roi FRANÇOIS Ier, du 2 Septembre 1523. Il donna commiſſion en cette derniere qualité, le 5 Janvier 1528, à *Gilles le Foulx*, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis-Gaſtebled, pour recevoir la dixieme partie du revenu des fiefs & arriere-fiefs poſſédés par les Nobles du Bailliage de Sens. Il fit ſon teſtament le 9 Juin 1555, par lequel il ordonna ſa ſépulture

Digitized by Google

auprès de ſon pere à Saint-Paul à Paris. Il avoit épouſé *Jeanne d'Auvet*, fille de *Guillaume d'Auvet*, Seigneur de Clagny, Maître des Requêtes, & de *Jeanne l'Huillier*, Dame de Rieu & de Francourt. Elle eut de ſon mariage : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. BENIGNE, Abbé de *Corneville*, Prieur de Notre-Dame-du-Parc, Conſeiller-Aumônier du Roi, Seigneur de Villiers, de Villebon & de Pommereuil, lequel ratifia avec ſes freres, le 23 Janvier 1548, le partage qu'ils avoient fait, du conſentement de leur pere, du bien de leur mere & de ceux qui leur pourroient venir du côté de leur pere ; — 3. JEAN, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur de Givry, de Beauvoir & de Lincel, Homme-d'armes de la Compagnie du Comte *d'Enghien*, tué à la journée de Saint-Quentin en 1557 ; — 4 & 5. MADELEINE & ANNE, Religieuſes à Saint-Paul, près Beauvais ; — 6. FRANÇOISE, appellée *Mademoiſelle de la Forêt*, mariée, par contrat du 22 Décembre 1532, à *Louis de Bigars*, Seigneur de la Londe & de Normanville ; — 7 & 8. CHARLOTTE & MARGUERITE, Religieuſes à Poiſſy, où elles vivoient encore le 15 Mars 1562.

VI. CHARLES LE CLERC, Chevalier, Baron de Fleurigny & de la Forêt-le-Roi, né en 1511, fut Seigneur des mêmes terres que ſon pere, & comme lui Bailli-Capitaine-Gouverneur de Sens & de Villeneuve-le-Roi, Pannetier du Duc *d'Orléans* en 1541, Capitaine-Général des Chaſſes du Roi de la Ville de Sens & de huit lieues à la ronde, par Lettres de proviſions données à Fontainebleau le 6 Avril 1554, ſignées par le Roi, enregiſtrées le 17 Décembre 1555, & fut Ecuyer-Tranchant du Roi HENRI II en 1556. Ce fut de ſon temps & ſous ſon Baillivat qu'a été rédigée la Coutume de Sens, & le Roi HENRI II lui adreſſa le 13 Février 1551, en cette qualité, des Lettres-Patentes portant injonction de faire préparer les garniſons de Gendarmerie, arriere-ban, Homme-d'armes, &c. pour parer aux coups que l'Empereur vouloit porter à la France. Il prit le nom & les armes de *Fleurigny*, qu'il écartela avec les ſiennes en vertu de la donation de 1513. Il ne vivoit plus en 1572. Il avoit épouſé en 1548 *Philippe du Moulin*, alors veuve ſans enfans de *Pierre de Veze*, Seigneur de Savigny ſur-Orge, & fille de *Guillaume du Moulin*, Seigneur de Fontenay en Brie, & de *Catherine de l'Hopital*. Elle eut la garde-noble de ſes enfans en 1572, & obtint en cette qualité deux Lettres de ſauve-garde, l'une datée de Fontainebleau le 11 Mai 1573, & l'autre de Paris le 28 Février 1576, ſignées par les Rois CHARLES IX & HENRI III, & contre-ſignées, adreſſées à elle, & par leſquelles Leurs Majeſtés lui accordent le ſieur *du Verger* pour commander & veiller à la conſervation du château-fort & maiſon de *Fleurigny*, & empêcher qu'il ne tombe ès mains des ennemis. Elle vivoit encore, étant veuve, en Octobre 1576 & 1587, ayant pour enfans : — 1. LOUIS, qui ſuit ; — 2. JACQUES LE CLERC, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Auteur des Seigneurs & Barons de ce nom, rapportés ci-après ; — 3. CHARLOTTE, mariée 1°. à *Jean de Mouchy*, Seigneur d'Ellecourt, Chevalier de l'Ordre du Roi, fils puîné de *Jean de Mouchy*, Seigneur de Senarpont, & de *Claude de Longueval*, Dame dudit lieu, ſa premiere femme ; 2°. à *Guy-Philippe de Salins de la Fin*, Baron de la Nocle ; — 4. & ANNE, mariée, par contrat du 13 Avril 1582, à Noble *Mathurin de la Taille*, Seigneur des Eſſarts.

Digitized by Google

VII. Louis le Clerc de Fleurigny, I du nom, Chevalier, Baron de Fleurigny, de la Forêt-le-Roi, de la Vaucure, Comte de Vignory, Seigneur de Vallieres, la Chapelle-ſur-Oreuſe, Sergines, en partie de Paſſy, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant, puis Guidon de la Compagnie des Gendarmes commandée par le Comte de Soiſſons, obtint un paſſeport du Roi Henri III le 17 Février 1546, pour revenir d'Italie; rendit aveu du Fief de Fleurigny, faiſant partie de la Seigneurie & Paroiſſe de Sergine le 21 Mars 1572, tant en ſon nom que pour ſon frere & ſes ſœurs, avec leſquels il partagea le 16 Août 1584 les biens de leurs pere & oncle; il mourut en 1588, & fut inhumé avec *Guillemette de l'Enoncourt*, qu'il avoit épouſée le 20 Juin 1577, dans l'Egliſe de Fleurigny, où ils ſont repréſentés ſur un tombeau d'une aſſez élégante ſtructure. Elle étoit Dame de Paſſy en Valois, Comteſſe de Vignory, & fille de *Robert de l'Enoncourt*, Baron de Paſſy, Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Bailli & Capitaine du Valois, & de *Joſſeline de Puiſſeleu*. De ce mariage vinrent: 1. Henri qui ſuit; — 2. Jeanne, Dame de Paſſy en Valois, mariée à *Charles le Vergeur*, Comte de Saint-Souplet, Vicomte de Cremailles, Bailly de Vermandois, &c., fils de *Hubert le Vergeur*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Bailli & Grand Sénéchal du Vermandois, & de *Charlotte du Drac*, Dame de la Riviere-de-Corps: elle en eut entr'autres enfans une fille, Charlotte le Vergeur, mariée à Nicolas de Nettancourt de Vaubecourt, Chevalier; — 3. & Catherine le Clerc de Fleurigny, mariée le 25 Août 1601 à *Charles de Ligny*, Chevalier, Seigneur du Pleſſi-Heureux, de Charmel, de Billy, de Houches, Vicomte de Charme, & Gentilhomme de la Maiſon du Roi.

VIII. Henri le Clerc de Fleurigny, Chevalier, Seigneur des mêmes Terres que ſon pere, Baron de Fleurigny, rendit hommage, tant pour lui que pour ſes ſœurs, le 28 Août 1606, au Grand-Prieur de France, de la Seigneurie de Fleurigny, & partagea avec elles le 18 Mai 1611. Il fut reçu Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par brevet du 16 Juin 1614, & s'étoit allié par contrat du 26 Avril 1612 avec *Louiſe de Boeſſat de Vouilhac*, fille de *Jacques*, Seigneur de Vouilhac, Sommeville, & Puy-Regnault, Chevalier, Conſeiller, Maître d'Hôtel ordinaire de la Reine Marguerite de Valois, & de *Marie Regnault*, Dame d'atours de cette Princeſſe, fille de *Pierre Regnault*, Chevalier, Seigneur de Monſmor, & de *Françoiſe Allegrain*, & eut pour enfans; — 1. Louis qui ſuit; — 2. Alexandre, deſtiné Chevalier de Malte, mort jeune; — 3. François Jean, reçu Chevalier de Malte le 12 Novembre 1638, lequel fit ſes vœux à Malte le 1er Mars 1642 devant le Grand-Maître Lascaris; — 4. Marie, Dame de Saint-Etienne-ſur-Barbin, morte ſans alliance le 10 Novembre 1673, âgée de 58 ans; — 5. Madeleine, Demoiſelle d'honneur de la Reine Anne, & mariée le 11 Mai 1641 à *Jacques Sauvant* Baron de Tramont en Languedoc, dont entr'autres enfans *Jacques Sauvant*, II du nom, Marquis de Tramont, &c.; — 6. & Léonore le Clerc de Fleurigny, Religieuſe Bénédictine à *Melun* près Paris.

IX. Louis le Clerc de Fleurigny, II dunom, Chevalier, Baron de

Digitized by Google

Fleurigny, Seigneur de Vallieres, Villiers, ſur-Seine, la Chapelle-ſur-Oroux, dont il rendit aveu au Prince de Condé à cauſe de ſon Comté de Vallery le 30 Décembre 1637, fut Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes dans le Régiment de Buſſy-Lameth, Cavalerie, par commiſſion du Roi Louis XIII, donnée à Saint-Germain-en-Laye le 8 Janvier 1636; mit ordre en ladite qualité à une rebellion faite par les Habitans du Bourg de Fontaine-Denis, ſuivant le procès-verbal du 13 Avril audit an 1636, & mourut le 17 Novembre 1645. Il avoit épouſé par contrat paſſé le 5 Janvier 1638 *Guillemette-Angélique des Reaux*, fille de *Gabriel*, Chevalier, Seigneur & Marquis de Coclois, Lieutenant des Gardes du Corps, & de *Guillemette de Marolles*, alors veuve de *Charles de Caſtres de la Baume*, Seigneur de Michery, dont elle avoit eu deux filles, l'aînée morte ſans poſtérité, & l'autre *Anne de Caſtres de la Baume*, mariée par contrat du 10 Janvier 1652 à *Charles le Bacle*, Seigneur de Moulins. Il eut pour enfans, pour leſquels leur mere, en qualité de gardienne noble & tutrice, rendit hommage le 5 Juin 1651, de la Seigneurie de Fleurigny au Grand Prieur de France, à cauſe de la Commanderie de Launay; — 1. Claude (*aliàs*) Charles-Jean-Batiste qui ſuit; — 2. Louis (*aliàs*) Louis-Henri, Chevalier, né le 21 Mai 1641, & reçu Chevalier de Malte le 12 Juin 1657; il fut Commandeur de Beauvais en Gâtinois & de Pont-Aubert, Capitaine d'un vaiſſeau de guerre, puis nommé Général des Galeres & commandant l'eſcadre des Galeres & Vaiſſeaux de la Religion, en qualité de Gouverneur, & la Galere patrone de Malte, Procureur & Receveur-Général pour ſon Ordre au Grand-Prieuré de France, connu ſous le nom de *Bailli de Fleurigny*. Il mourut à Malte au mois de Juillet 1616, âgé d'environ ſoixante & quinze ans, comblé d'honneurs; fut inhumé en la principale Egliſe de Saint-Jean en ladite Iſle, ſous une tombe de marbre au milieu de la nef & près du chœur, que l'Ordre lui a fait dreſſer en conſidération de ſes importans ſervices, & ſur laquelle eſt repréſenté le combat qu'il eſſuya contre les Turcs. Il avoit fait triompher pendant dix ans les vaiſſeaux de la Religion & fait pluſieurs priſes conſidérables ſur les Infideles, dont il reſte encore des pavillons dans l'Egliſe de Fleurigny. Il finit ſes exploits militaires par la priſe de la redoutable Capitane de Tripoli, armée de 70 canons & de 700 hommes, l'ayant obligée de ſe brûler elle-même le 24 Juin 1709: il amena à Malte quatre cents eſclaves pris ſur l'eau, & cinquante Chrétiens qu'il délivra de l'eſclavage; — 3. Hugues-François le Clerc de Fleurigny, reçu Chevalier de Malte le 17 Juin 1660, & mort à Malte, regretté de ſon Ordre, le 30 Janvier 1693, âgé de quarante-huit ans, connu ſous le nom du Chevalier *de Vauvilliers*; il étoit habile dans les mathématiques & les fortifications; il fut choiſi par le Grand-Maître pour ordonner & élever les fortifications à Malte, où il a donné des marques de ſon ſavoir & de la beauté de ſon génie. Il fut fait Major de la Ville & Iſle de Malte, & enſuite Capitaine des Galeres, Grand-Croix & Grand-Infirmier de l'Ordre: ce fut lui qui étant du ſiege de Coron en la Morée, lors de la priſe de cette place ſur les Turcs par l'Armée Vénitienne, amena à Malte une fille Mahométane, niece paternelle du

Digitized by Google

Bacha de cette Ville ; elle fut conduite en France par le Bailli de Fleurigny qui, par ſes ſoins, la fit penſionner de la Cour, & batiſer à Fleurigny même par *M. Hardouin Fortin de la Hoguette*, lors nommé & depuis Archevêque de Sens, ſous le nom de MARIE LE CLERC, le 30 Septembre 1686, & dont le Bailli fut parain : elle fut mariée à Fleurigny le 17 Novembre 1689 à Noble *Pierre du Tartre*, & y mourut âgée d'environ ſoixante ans, le 3 Mars 1730, dans les plus parfaits ſentimens de la piété chrétienne ; ſa charité pour les pauvres, & les ſecours empreſſés & journaliers qu'elle rendoit aux malades, l'ont fait long-temps regretter dans cette Paroiſſe. Le Chevalier *de Vauvilliers* fit don le 28 Avril 1680 à l'Egliſe de Fleurigny d'une lampe d'argent garnie de chaînes, croix de l'Ordre, & écuſſon des armes de ſa maiſon ; — 4. JACQUES LE CLERC DE FLEURIGNY, reçu Chevalier de Malte le 17 Juin 1668, appellé le Chevalier *de Valieres*, Commandeur d'Ivry-le-Temple, Grand-Croix & Grand-Infirmier de l'Hôpital ou Infirmerie des hommes à Malte, & Receveur du commun tréſor de l'Ordre, lequel mourut au mois d'Août 1698 ; — 5. RENÉ LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Saint-Etienne-ſur-Barbin, Villiers-ſur-Seine, la Forêt-le-Roi, en partie, & Villiers, appellé l'Abbé *de Fleurigny*, Grand-Prévôt de l'Egliſe de Remiremont en Lorraine, Seigneur temporel de ladite Ville, & Comte du Saint Empire, mort le 4 Juin 1701, après avoir gagné un procès conſidérable contre *Benigne Boſſuet*, lors Evêque de Troyes ; — 6. EDMÉE, morte Religieuſe à Notre-Dame de Foiſſy-lès-Troyes ; — 7. & CLAUDE-ANGÉLIQUE LE CLERC DE FLEURIGNY, née & batiſée à Fleurigny le 5 Mai 1646, reçue Dame, Comteſſe & Chanoineſſe de Remiremont par acte capitulaire du Chapitre de ladite Egliſe du 26 Juin 1671. Elle mourut le 20 Janvier 1689, à Fleurigny, âgée de quarante-trois ans, & fut inhumée en l'Egliſe dudit lieu, où elle a fondé un Service ſolemnel au tombeau de ſes ancêtres.

X. CLAUDE-CHARLES-JEAN-BATISTE LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Marquis de Fleurigny, Seigneur de Sagines & des mêmes terres que ſon pere, & encore d'Ortil, de Cornillon, &c., fut nommé par le Roi pour commander la Nobleſſe lors de l'arriere-ban, comme premier Baron de la Province Soiſſonnoiſe, ayant rang, ſéance & voix délibérative aux Etats de Bourgogne, après avoir été choiſi par les Gentilshommes de cette Province le 18 Avril 1689 : il avoit précédemment conduit & commandé l'Eſcadron de cinquante Maîtres fourni par les Bailliages de Sens, Meaux & Provins, ſuivant l'Ordonnance de M. *de Luxembourg* en date du 31 Juillet 1684. Il rendit hommage de la Baronnie de Fleurigny, tant pour lui que pour ſes freres & ſœurs, au Grand-Prieur de France le 10 Mai 1664 ; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi le 24 Août 1667, & qualifié par LOUIS XIV *Marquis de Fleurigny* dans des Lettres du 31 Janvier 1695, ſignées de ce Prince, contre-ſignées *Phelypeaux*, à lui adreſſées pour faire les rôles de la Capitation des Gentilshommes du Bailliage de Sens. Il mourut le 7 Janvier 1696, laiſſant de ſon mariage avec *Claude Catherine de Véelus-Paſſy*, fille unique d'*Antoine*, Seigneur de Paſſy & autres lieux, & de Dame *Claude de Culant* : — 1. CLAUDE LOUIS-JACQUES,

Digitized by Google

Chevalier, Seigneur & Marquis de Fleurigny, né le 17 & batiſé le 18 Juin 1681, créé Gouverneur, Capitaine-Major de la Ville de Villeneuve-l'Archevêque par Lettres de proviſions du 3 Mai 1696, reçu Page du Roi en ſa petite Ecurie au mois de Février 1697, ſucceſſivement Cornette de la Meſtre-de-Camp générale, & Capitaine de Cavalerie, mort le 15 Septembre 1722, ſans poſtérité; — 2. ANTOINE-JEAN-BATISTE, Chevalier, né le 14, batiſé le 18 Août 1682, Page du Roi en ſa petite Ecurie au mois de Mai 1698, reçu Chevalier de Malte de minorité le 9 Février 1683, fit profeſſion au Temple le 1er Juillet 1716, fut Commandeur de la Croix en Brie, mourut à Paris le 7 Janvier 1745, âgé de ſoixante-trois ans; — 3. HUBERT-CLAUDE, qui ſuit; — 4. & MARIE-LOUISE, née le 1er Avril 1687, mariée 1°. le 4 Avril 1704, à *Charles-René Bouhier*, Seigneur de la Vérie, Colonel d'un Régiment d'Infanterie; 2°. à *N..... de Ricouard*, ancien Intendant de la Marine à Rochefort, dont deux filles du premier lit; *Marie-Anne Jacqueline Bouhier*, née & batiſée à Fleurigny le 14 Février 1707, & mariée au Marquis *de la Salles*, & la cadette mariée à *N..... de Monceaux*.

XI. HUBERT-CLAUDE LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, Marquis de Fleurigny après la mort de ſon frere, né & batiſé le 14 Novembre 1685, fut reçu d'abord Chevalier de Malte de minorité le 16 Novembre 1687, & connu ſous le nom de *Chevalier de l'aſſy*. Il ſervit en cette qualité ſur les Vaiſſeaux de la Religion, ſous le Commandeur *de Saint-Pierre*, Vice-Amiral, qui lui donna, quoique Novice, les Grenadiers de l'Ordre à commander. Il ſe trouva en 1708 au Siege d'Oran, lorſque les Algériens reprirent cette Place ſur les Eſpagnols. Le Pape lui accorda, les 14 Avril 1707 & 30 Mai 1716, deux Brefs de diſpenſe & d'extention qui furent confirmés les 7 Mai 1708 & 4 Juillet 1716, par le Grand-Maître *Raymond de Perellos*, par leſquels il fut déclaré capable de poſſéder des penſions ſur les Commanderies, maiſons ou autres Bénéfices dudit Ordre, & notamment deux maiſons limitrophes l'une de l'autre dans l'enclos du Temple de Paris, qui lui avoient été données par le Commandeur *de Culant*, ſon grand-oncle. Le Prince *de Vendôme*, Grand-Prieur de France, par une conſidération ſinguliere pour la maiſon de *Fleurigny*, outre ſon approbation aux Brefs ci-deſſus, y ajouta la jouiſſance d'une maiſon ſiſe à Sens, Paroiſſe & joignant l'Egliſe Saint-Benoît, dépendante dudit Ordre, & confirma le tout par acte du 18 Mars 1716; & le 21 Octobre 1727, le Chevalier *d'Orléans*, Grand-Croix de l'Ordre, Grand-Prieur de France & Général des Galeres, confirma tout ce que ci-deſſus; de ſorte qu'étant devenu l'aîné de ſa maiſon par la mort de ſon frere aîné ſans enfans, il s'eſt marié en 1724, & a conſervé en conſéquence, avec le privilege de porter la Croix, la jouiſſance & poſſeſſion deſdites maiſons juſqu'au 20 Juin 1731 qu'il en a donné volontairement ſa démiſſion en faveur du Prince de Conty, qui, en cette conſidération, a accordé pour leſdites maiſons une penſion de 600 livres à ANTOINE-CLAUDE-EDOUARD & à LOUIS-CLAUDE LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevaliers de Malte ci-après dénommés, ſes enfans, faiſant 300 livres à chacun leur vie durant. Il mourut le 8 Février 1755, & fut inhumé ſur la ſuperbe tombe de l'Egliſe de Fleurigny, avec Noble Demoiſelle *Louiſe de Beaurepaire des Barres*,

Digitized by Google

Barres, qu'il avoit épouſée par contrat paſſé devant *Royer*, Notaire Royal du Bailliage de Sézanne en Brie, le 20 Août 1724, & morte le 10 Décembre 1764. Elle étoit fille d'*Edouard-Joachim de Beaurepaire*, Comte des Barres, & de *Marie-Eliſabeth de Bourge*. Les enfans ſortis de ce mariage ſont: — 1. HUBERT-JOACHIM-LOUIS, qui ſuit; — 2. ANTOINE CLAUDE-EDOUARD, appellé *le Chevalier de Fleurigny*, né le 8 Septembre 1726, reçu Chevalier de Malte le 23 Avril 1740, & Page du Grand-Maître. Il a fait toutes ſes caravanes, dont il eſt de retour depuis 1752, a été tonſuré à Malte par Frere *Paul-Alphera de Buſſan*, Evêque de cette Iſle, le 20 Août 1741, & a pris poſſeſſion le 15 Avril 1750 de la Chapelle du château de Fleurigny, à laquelle il avoit été nommé par *J. J. Languet de Gergy*, Archevêque de Sens, le 10 Avril précédent; — 3. FRANÇOIS-CLAUDE, Chevalier, né le 31 Décembre 1728, batiſé le 1er Janvier 1729, mort en bas âge, & inhumé à Thorigny; — 4. LOUIS-CLAUDE, Chevalier de Malte de minorité, connu ſous le nom de *Chevalier de Fleurigny-Valiere:* il a fait ſes caravanes à Malte avec ſon frere, dont il étoit de retour en 1762, & eſt retourné à Malte en Juillet 1767; — 5. & N.... LE CLERC DE FLEURIGNY, mort le jour de ſa naiſſance, le 15 Septembre 1727. Ces trois freres ont partagé les ſucceſſions de leurs pere & mere par acte paſſé devant *Martin*, Notaire Royal au Bailliage de Sens, le 29 Décembre 1765: l'inventaire de leur pere avoit été fait devant *Tonnelier*, Notaire en la même Ville, en Février 1756.

XII. HUBERT-JOACHIM-LOUIS LE CLERC DE FLEURIGNY, Chevalier, d'abord Comte, puis Marquis de Fleurigny, né le 12 Juin 1725, eſt entré au Service en qualité de Cornette de la Meſtre-de-Camp du Régiment du Roi, Cavalerie, par Commiſſion de Sa Majeſté du 15 Février 1744, puis Capitaine du Régiment de Vintimille, Cavalerie, par autre Commiſſion du 15 Avril 1747, & enſuite Capitaine au Régiment de Fumel, auſſi Cavalerie, ſous l'agrément du Roi, ſuivant les Lettres de ce Monarque datées de Fontainebleau le 23 Octobre 1756: il eſt aujourd'hui Capitaine-Commandant, avec rang de Major, du Régiment Royal-Picardie, Cavalerie, où le Régiment de Fumel a été réuni. Il eſt Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis par Lettres du Roi datées de Verſailles du 12 Avril 1762, auquel Ordre il a été reçu par le Sieur de Rincourt le 30 du même mois.

Seconde branche des Seigneurs & Barons de LA FORÉT-LE-ROI.

VII. JACQUES LE CLERC DE FLEURIGNY, ſecond fils de *Charles*, Baron de *Fleurigny*, & de *Philippe du Moulin*, fut Seigneur & Baron de la Forêt-le-Roi, & Gentilhomme de la Chambre du Duc *d'Alençon*. Il vivoit encore en 1584, & laiſſa deux enfans de ſon mariage contracté le 18 Mars 1581 avec *Marie de Pierre-Viſte*, fille de *Charles*, Chevalier, Seigneur de Leſigny en Brie, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon premier Maître-d'Hôtel, & de *Jeanne Clauſſe de Marchaumont*. Elle étoit veuve, & demanda ſouffrance comme tutrice de ſes enfans mineurs par acte paſſé, préſent *Gaudin*, Notaire à Etampes, le 13 Mai 1586. Elle ſe remaria au mois de Mars 1594 à *N.*... Seigneur des Reaux en Bievre. Elle eut de ſon premier mariage: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. & LOUISE LE CLERC DE FLEURIGNY, mariée 1°. à *Daniel*

Digitized by Google

de Chaudien, Conseiller au Parlement de Paris, & 2°. en 1634, à *Henri de Chivré*, Seigneur de la Barre, Lieutenant-Général d'Artillerie.

VIII. Jacques le Clerc de Fleurigny, II du nom, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, fit la foi & hommage de cette Baronnie par acte passé devant *Dupré*, Notaire à Etampes, le 18 Juin 1603. Il étoit mort avant 1619. Il avoit épousé, le 12 Janvier 1610, *Louise de Mandoucet*, fille de *Claude*, Seigneur de la Cheminée, Maître-d'Hôtel du Roi, & d'*Helenne Gaudart*. Elle se remaria avant 1624 à *Robert de Bonneval*, Seigneur de Jouy-sur-Morain en Brie, & laissa de son premier mariage: — 1. Charles, qui suit; — 2. Jacques, Chevalier de Malte, lequel fit ses preuves au Temple à Paris le 28 Janvier 1629, servit au siege de Malte en 1644, & mourut en 1645; — 3. Henri le Clerc de Fleurigny, Chevalier, marié à *Marguerite de Grand-Pré*; — 4. Claude, mort jeune; — 5. & Helene le Clerc de Fleurigny, femme de *N.... de Wisel*, Seigneur de Beauregard.

IX. Charles le Clerc de Fleurigny, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, né à Etampes le 30 Août 1615, fit la foi & hommage de sa terre de la Forêt-le-Roi, dans laquelle est mentionné l'acte de soufirance accordé à sa mere, présent *Nicolas de Lambon*, Notaire audit Etampes, le 20 Septembre 1635, tant pour lui que pour ses freres & sœurs, dont il hérita; fit l'acquisition des parts qu'ils avoient dans ladite terre de la Forêt-le-Roi, pour lesquelles parts il fit la foi & hommage audit Etampes, présent ledit *Lambon*, ès années 1646, 1653 & 1657. Il avoit épousé en 1640 *Richarde de Berville*, fille de *Gilles*, Seigneur d'Ossainville près Pluviers, & de *Marie de Blaix*, laquelle fut mere de François, qui suit:

X. François le Clerc de Fleurigny, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, Seigneur d'Ossainville, épousa *Marie de Paviot*, fille de *Charles de Paviot*, Chevalier, Seigneur de Boissy-le-Sec, laquelle fut mere de: — 1. Charles-Nicolas-François, qui suit; — 2. Charles-Henri le Clerc de Fleurigny, Chevalier, Seigneur d'Ossainville en partie, lequel étoit Mousquetaire en 1697, & mourut à Etampes le 30 Novembre 1755, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il avoit épousé 1°. *Geneviève-Françoise le Vignon*, morte à Chevreuse en 1729, mere de: — 1. Henri-François, dit *l'Abbé de Fleurigny*, Abbé de Saint-Cernin de Toulouse, décédé; — 2. & Genevieve-Thérese le Clerc de Fleurigny, née le 13 Janvier 1713, élevée à Saint-Cyr, & mariée le 22 Mars 1746 à *Charles-Louis le Vidal*, Chevalier, Seigneur d'Esserville, dont postérité; 2°. *Marie-Louise Barré*, lors veuve sans enfans de *N.... de Cambis*, dit *le Baron d'Alais*, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, morte à Etampes le 9 Septembre 1756, & eut pour enfant une fille unique nommée Louise-Thérese le Clerc de Fleurigny, née à Etampes le 4 Octobre 1734, & mariée le 4 Janvier 1759 à *Jean Rigaud*, Comte de Vaudreuil, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Ancien Major des Gardes-Françoises & Gouverneur de Gravelines, dont un fils Capitaine de Dragons.

XI. Charles-Nicolas-François le Clerc de Fleurigny, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, épousa *Marie du Lac*, fille d'*Augustin du Lac* &

Digitized by Google

d'Eliſabeth d'Auſſy. Elle fut mere d'une fille unique nommée MARIE-CHARLOTTE, qui ſuit :

XII. MARIE-CHARLOTTE LE CLERC DE FLEURIGNY, Baronne de la Forêt-le-Roi, née en Décembre 1695, épouſa *Charles-François de Gauville*, Chevalier, Seigneur de Javercy, Capitaine au Régiment de Sourches, Infanterie, fils de *Charles*, Seigneur de Javercy, Beoux, Lorme, les Montils, &c., & de *Jeanne de Machault*, par contrat du 13 Juin 1713, paſſé chez *Moutair*, Notaire à Etampes. Il fit la foi & hommage de la Baronnie de la Forêt-le-Roi, en préſence du même Notaire, le 15 Juillet audit an. Elle mourut le 28 Mai 1740, laiſſant de ſon mariage quatre enfans, dont l'aîné, Baron de la Forêt-le-Roi, eſt marié & a poſtérité.

Branche des Seigneurs de VILLEBON, dits les Seigneurs de BOUROUX.

IV. JEAN-CHARLES LE CLERC, Chevalier, troiſieme fils de JEAN LE CLERC, III du nom, Seigneur de la Forêt-le-Roi, Magny, Perigny, &c., & de *Mahiette de Trie*, eut, pour ſon partage des biens de la ſucceſſion de ſa mere, les terres de Villebon & de Villiers, qu'il céda par la ſuite à ſon frere aîné PIERRE LE CLERC, Baron de la Forêt-le-Roi, & dont le petit-fils, FRANÇOIS LE CLERC, fit hommage au Roi le 2 Août 1519. Il fut Bailli & Capitaine de Bar-ſur-Aube en Champagne par Lettres du Roi CHARLES VII de 1478. Il épouſa au château de Villebon-ſous-Montlhéry, en préſence de ſon frere PIERRE LE CLERC, Chevalier, Baron de la Forêt-le-Roi, de *Philippe de Trie*, Seigneur de Roulleboiſe, ſon oncle, de *Catherine & Robine de Trie*, ſes tantes, & de *Jeanne de Fleurigny*, veuve d'*Antoine de Châteauneuf*, Baron du Lau, Grand-Bouteiller & Chambellan de France, &c., par contrat du 6 Août 1486, *Jeanne de Briçay*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de *Diſtillé*, & de *Renaude de Pruvault*. De ce mariage ſont ſortis : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. & MARGUERITE LE CLERC, Religieuſe à Poiſſy, qui y vivoit avec ſes couſines JEANNE & CHARLOTTE LE CLERC en 1533 : elle y mourut en 1559.

V. GUILLAUME LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Peſigny, la Mothe en Brie, Villiers & Villebar, Bailli & Capitaine de Bar-ſur-Aube, eſt mentionné dans les Lettres de Chancellerie du 24 Février 1519, obtenues par *Jeanne de Briçay*, ſa mere. Il eut de ſa femme, dont on ignore le nom, GUILLAUME, qui ſuit :

VI. GUILLAUME LE CLERC, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Huenniere, Harmenonville, du Moncel, Bailli & Capitaine de Bar-ſur-Aube, épouſa *Anne le Picard*, fille de *Jean le Picard*, Chevalier, Seigneur de Gentilly, Conſeiller au Parlement de Paris. De ce mariage ſont ſortis : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. & MARIE LE CLERC, Religieuſe à Poiſſy en 1579, où elle mourut en 1633.

VII. JEAN LE CLERC, I du nom de ſa branche, Ecuyer, Seigneur de Brizon-la-Huenniere, la Ville-neuve-au-Roi, Bailli & Capitaine de Bar-ſur Aube, épouſa au Château de Saint-Gien, par contrat du 8 Janvier 1579, *Angélique de Sainte-Beguine de Sainte-Gennieux*, fille de *Charles*, Ecuyer, Seigneur de Colne, & de *Jeanne le Bœuf*. De ce mariage ſont ſortis :

Digitized by Google

— 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. NICOLAS LE CLERC, Ecuyer, Seigneur de Moncel, Bailli & Capitaine de Bar-ſur-Aube, marié, 1°. à *N.... de Sainte-Beguine de Sainte-Gennieux* ſa couſine, qui eut pour enfant JEAN LE CLERC, Ecuyer, Seigneur de Colombey, marié le 17 Juillet 1685 à *Barbe Marceau* qui eut pour enfans ELISABETH LE CLERC, batiſée à Colombey le 13 Avril 1687, & SÉBASTIENNE LE CLERC, batiſée audit Colombey le 20 Juillet 1691; & 2°. à *Marguerite Fournier*, qui eut pour enfant DIDIER LE CLERC, Ecuyer, marié le 6 Novembre 1715 à *Anne le Bœuf*; — 3. PIERRE LE CLERC, Ecuyer, mort ſans alliance; — 4. LOUIS LE CLERC, Chevalier, Seigneur des Aubrieres, Cornette dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, reçu Chevalier de Saint-Louis en 1694; — 5. & GERMAIN LE CLERC, Chevalier, Conſeiller du Roi, ſon Maître-d'Hôtel ordinaire, Seigneur de Cambray en Beauce, marié à *N.....*, dont un fils, ALEXIS-NICOLAS LE CLERC, d'abord Page du Roi dans ſa petite écurie, puis Maître-d'Hôtel du Roi en ſurvivance de ſon pere en 1708.

VIII. CLAUDE LE CLERC, Ecuyer, Seigneur de Saint-Gien la-Huenniere, Argentolle, &c., épouſa, 1°. *Jeanne de Bonetat de Bouron*, fille de *Jean de Bonetat*, Ecuyer, Seigneur de Bouron, Argentolle, & de la Baronnie relevant du Châtel de Vignay, & de *Marguerite Thevenin*, par contrat du 18 Octobre 1642, paſſé au Château de Saint-Gien en Champagne, pardevant les Notaires de Colombey. *Jean de Bonetat*, après la mort de *Claude de Bouron*, ſubſtitua par ſon teſtament les enfans de *Jeanne* ſa fille & de CLAUDE LE CLERC aux noms & armes de ſa maiſon. *Jeanne* mourut le 24 Novembre 1669, & fut enterrée en l'Egliſe d'Argentolle; elle eut pour enfans: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. CLAUDE-FRANÇOIS LE CLERC, Chevalier, Seigneur de Sabaros, Capitaine des Ingénieurs & d'Infanterie à la ſuite du Régiment de Bourbon, reçu Chevalier de Saint-Louis en 1705, & mort la même année des bleſſures qu'il avoit reçues à un ſiege; — 3. CHARLOTTE LE CLERC, mariée à l'âge de 20 ans le 17 Février 1688, à *Nicolas de la Joye*, Ecuyer, dont la fille *Anne de la Joye* épouſa *Charles de Brienne*, Chevalier, & dont le petit-fils *Gabriel de la Joye de Saint-Cyr* eſt mort à Metz en 1765, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine dans la Légion de Conflans, après s'être beaucoup diſtingué dans la derniere guerre; — 4. MARGUERITE LE CLERC, mariée à *Etienne de la Joye*, Ecuyer, frere de ſon beau-frere; 2°. le 17 Janvier 1672, *Nicole Brouſſon de Buché* qui eut pour enfant BERNARD LE CLERC, Ecuyer, né à Argentolle le 8 Décembre 1672; — 6. & FRANÇOIS LE CLERC, Ecuyer, Seigneur de Blaiſe, marié en 1704 à *Françoiſe de la Croix*, qui eut pour enfans HÉLENE LE CLERC, & d'autres filles vivantes & réſidantes dans leur Terre de Blaiſe. CLAUDE LE CLERC mourut le 22 Mars 1682.

IX. JEAN LE CLERC, II du nom, Ecuyer, prit le nom & les armes de *Bonetat de Bouron*, fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe par Arrêt du Commiſſaire de la Cour des Aides de Paris, en date du 20 Avril 1665; il fut Seigneur d'Argentolle, Chalon, &c. Il entra au ſervice en qualité de Cornette au Régiment de la Reine, Cavalerie. Il fut Capitaine Aide-

Digitized by Google

Major, mourut à Paris en 1736 âgé de 92 ans. Il avoit épouſé le 4 Mai 1711 en ſecondes noces *Marguerite Moreau de Sainte Reine*, fille de *Jean Moreau*, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Reine, Tréſorier de France, & Général des Finances de Bourgogne, petit-fils de *Nicolas Moreau*, Ecuyer, Seigneur d'Auteuil, & de *Marthe Potier de Blancmeſnil*, ſœur de *Louis Potier*, Auteur des Comtes, puis Ducs de *Treſmes & de Geſvres*, & de *Marguerite de Cauveau du Cravel-Vagny*; elle mourut à Paris, en 1764, laiſſant pour enfans : — 1. EDME-ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. GABRIEL-CLAUDE LE CLERC DE BONETAT DE BOURON, Chevalier, Seigneur & Baron d'Argentolle, né en 1712, mort au mois d'Août 1776, Capitaine d'Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. Il avoit épouſé *Catherine d'Habier de Beauſéjour*, mere de SIMON LE CLERC DE BOURON, Chevalier, Officier dans les Troupes de la Marine, & de FRANÇOIS-XAVIER LE CLERC DE BONETAT, Ingénieur, & deux filles; — 3. CLAUDE LE CLERC DE BOURON, Chevalier, marié, 1°. à *Anne Aubert de Launay*, morte ſans enfans le 20 Mars 1764; 2°. à *Jeanne de Barteau*, dont une fille, AGATHE LE CLERC, Demoiſelle *de Bouron*; il eſt mort au mois de Février 1778; — 4. & MARGUERITE LE CLERC, Demoiſelle *de Bonetat*, née à Paris le 21 Mars 1714, mariée 1°. à *N..... Le Rebours*, mort Mouſquetaire de la ſeconde Compagnie de la Garde du Roi, 2°. à *François Coicault*, par contrat du 7 Mars 1734, ſans enfans.

X. EDME-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT, Chevalier, Seigneur de Bouron, de la Baronnie relevant du Châtel de Vignory & de Jagny, né en 1715, mort le 11 Février 1776, ancien Capitaine d'Infanterie, Directeur général & Commiſſaire-Ordonnateur des Hôpitaux militaires des camps & armées du Roi, avoit épouſé, 1°. en 1739, *Catherine-Thérèſe de Goudon de Buzenval*, fille de *Matthieu de Goudon de Buzenval*, Ecuyer, Seigneur de Buzenval, Garches, la Milloniere, Ruel en partie, &c., & de *Françoiſe de Guillon de Dizier*; elle mourut en 1749, & eut pour enfans : — 1. MATTHIEU-EDME LE CLERC DE BOURON, né au mois de Mai 1740, Prieur de l'Abbaye de Laſſay de l'Ordre de Saint-Benoît; — 2. FRANÇOISE-GABRIELLE LE CLERC DE BONETAT, née en 1744, & décédée à Arpajon au Monaſtere des Annonciades de cette Ville, où elle a été inhumée le 4 Septembre 1766, auprès de *Françoiſe de Guillon de Dizier* ſon aïeule maternelle, qui y avoit été enterrée en 1762; 2°. en 1752, *Catherine de Gagny*, fille de *Jean-Nicolas de Gagny*, Ecuyer, Seigneur du Peray, l'un des Ecuyers des petites Ecuries du Roi, & de *Marie-Catherine Renard de la Riviere*; elle a pour enfans : — 1. LOUIS-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT, qui ſuit; — 2. & SOPHIE LE CLERC, Demoiſelle *de Bouron*, née en 1756.

XI. LOUIS-ALEXANDRE LE CLERC DE BONETAT DE BOURON, Chevalier, né en 1764, eſt entré au ſervice en qualité de Cadet-Gentilhomme au Régiment de Penthievre Infanterie, a été nommé au mois de Janvier 1780 Officier au Régiment de MONSIEUR, frere du Roi.

Les armes ſont *de ſable à trois roſes d'argent 2 & 1, au pal de gueules brochant ſur la roſe du milieu.*

Digitized by Google

Telle eſt la généalogie de la maiſon de LE CLERC DE FLEURIGNY, que nous avons dreſſée d'après un mémoire rédigé ſur les titres de famille: mais nous devons ajouter ici que l'envie de plaire à la Nobleſſe, nous a fait recevoir aſſez indifféremment tous les mémoires généalogiques qui nous ont été adreſſés; nous avons judicieuſement penſé, lorſque nous avons annoncé que nous nous réſervions dans une ſuite du Dictionnaire de la Nobleſſe que nous donnons aujourd'hui, à retrancher ou élaguer tout ce que nous trouverions de défectueux dans le corps de cet Ouvrage.

Un Généaloguiſte doit toujours être aux ordres de la vérité, & ſon travail n'a de mérite qu'autant qu'il eſt revêtu de ce caractere. Nous avons été trompés, & nous nous y attendions; des plaintes ſont venues juſqu'à nous, & ces plaintes ſont fondées.

Une conformité de noms a fait que des familles ſe ſont entées les unes ſur les autres.

Meſſieurs *le Clerc de la Mothe*, dont la généalogie eſt inſérée au *tome VIII, page* 593, ont penſé que, parce qu'ils portoient le nom de LE CLERC, ils pourroient prendre leur origine de la maiſon de LE CLERC qui ſort de JEAN LE CLERC, Chancelier de France en 1421, & qui ſubſiſte actuellement avec honneur & diſtinction ſous le nom de LE CLERC DE FLEURIGNY. M. le Marquis DE FLEURIGNY, étonné de voir une généalogie où MM. *le Clerc de la Mothe* prétendent que l'aïeul du *Chancelier* a été ennobli, nous a fait des repréſentations que nous avons cru juſtes, & qui nous ont été motivées enſuite ſur les titres de ſa maiſon.

MM. *le Clerc de la Mothe* ſe diſent deſcendre d'un oncle de ce dernier; pour appuyer leur prétention, ils ont fait une généalogie qu'ils ſeroient fort embarraſſés de prouver: d'ailleurs la différence des armes de MM. *le Clerc de la Mothe* avec celles du *Chancelier* fait tout (1). Ils ont beau dire que le *Chancelier* a changé ſes armes, c'eſt ce qui leur reſte à prouver, & il leur ſeroit impoſſible de faire cette preuve; il reſte encore à préſent des témoins qui, quoique muets, les dérouteroient ſans doute.

MM. LE CLERC DE FLEURIGNY ne connoiſſent aucun ennobliſſement dans leur maiſon. Les Regiſtres de la Chambre des Comptes de Nevers en feroient mention, & on ne trouve dans ces Regiſtres aucun acte qui laiſſe une trace de cet ennobliſſement; on y voit ceux du nom *le Clerc* qui ne commencent dans cette Ville qu'à JEAN LE CLERC, pere du *Chancelier*, revêtu du titre de Grand-Conſeiller & Procureur-Général de PHILIPPE-LE-HARDI, Duc de Bourgogne & Comte de Nevers, & leur Ambaſſadeur avec les plus grands Seigneurs de leur Cour, ſoit pour traiter de leur mariage, ſoit pour leurs affaires les plus intéreſſantes.

On voit en 1271 un HENRI LE CLERC, Evêque de Nevers du temps de la Comteſſe YOLANDE, ce qui pourroit faire préſumer qu'il auroit ap-

(1) Les armes de MM. le Clerc de la Mothe ſont: *d'azur au chevron d'argent, chargé de deux lions affrontés de ſable, accompagnés de deux buſtes de femmes en chef & d'un aigle éployé en pointe*;

Et celles du Chancelier ſont: *de ſable à trois roſes d'argent en pal de gueules, brochant ſur la roſe du milieu.*

Digitized by Google

proché de lui ſa famille. On voit dans un titre de 1388 le frere aîné du *Chancelier*, nommé PAUL LE CLERC, prendre la qualité de *Noble Puiſſant Seigneur*, Chevalier, Seigneur de Saint-Sauveur en Puiſaye. Tout cela n'indique pas un *ennobliſſement*.

Note fournie par la maiſon de CLERC DE FLEURIGNY, pour faire connoître que CLERC DE FLEURIGNY & CLERC DE LA MOTHE ſont deux familles différentes, ainſi que leurs armes le font voir.

CLERC (LE) DE JUIGNÉ VERDELLES en Anjou, maiſon qui remonte à HISGAUD LE CLERC, Seigneur de la Baronnie de Vihiers, érigée depuis en Comté.

Ce HISGAUD LE CLERC s'étant battu en duel vers la fin du Xe. ſiecle à Montreuil-ſur mer, contre *Geoffroi Martel*, dit *Griſegonelle*, & Comte d'Anjou, dont il étoit Vaſſal, le Comte, ſous prétexte de félonie, s'empara de la Terre de *Vihiers*, & la donna à *Albéric* ſon parent, iſſu de la maiſon de *Montmorency*, au moyen de quoi il ne reſta aux enfans dudit LE CLERC que les biens maternels qui étoient outre Loire, & conſiſtoient dans les Terres du Vignau, Saint-Martin-de-Candé, Paroiſſe de Suilli, Montſoreau, Saint-Germain, Thiſé & autres en Loudunois, Montbriſon, Douais & autres pays circonvoiſins, ainſi qu'il eſt porté dans un cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont une partie eſt tranſcrite à la page 5 de l'Hiſtoire de Sablé par Ménage, édition de 1683. Ces mêmes biens ont été ſucceſſivement poſſédés par les deſcendans dudit HISGAUD, juſqu'à JEAN LE CLERC, II du nom, Seigneur de Juigné, qui aſſigna ſur iceux 200 liv. de rente de douaire à *Anne de Mellay*, Dame de Verdelles, ſon épouſe, par acte du 24 Avril 1436; & par un autre du 17 Juillet 1441, il les vendit pour ſe fixer à Juigné au Maine ſur la frontiere d'Anjou, Terre où ſes deſcendans ont toujours demeuré depuis, & dont ils jouiſſent encore aujourd'hui. Cette Terre, par la réunion de la Baronnie de Champagne, eſt devenue une des plus belles de la Province.

I. N. . . . LE CLERC, Seigneur des Roches, ſe maria en 1332 à *Iſabeau de Turpin*, fille de *Jean* & d'*Iſabeau de Coeſmes*, dont il eut :

II. ROLAND LE CLERC, mariée avec *Marthe Pouſſin*, fille de *Gervais Pouſſin*, Seigneur de Juigné, & de *Marie de Neuvillette*, Dame de Souligné; celle-ci, fille de *Jean de Neuvillette*, & petite-fille de JEAN, Vicomte de Beaumont; les enfans ſortis de ce mariage ſont: — 1. COLAS ou NICOLAS qui ſuit: — 2. N. . . . LE CLERC, marié à *Guillaume du Bois-Saint-Pere*; — 3. une autre fille mariée *Jean-Pierre*, Sieur du Pleſſis-Beaudouin. Les Anglois ayant fait des incurſions dans l'Anjou & dans le Maine, en enleverent tous les titres, ce qui empêche de remonter la filiation au-delà de cette époque; mais depuis elle eſt très-bien ſuivie ſans aucune méſalliance.

III. NICOLAS LE CLERC, I du nom, & premier Seigneur de Juigné à titre ſucceſſif de *Jean de Leſſillé*, fils de *Nicolas de Leſſillé*, & de *Marie Pouſſin*, fille aînée de *Gervais Pouſſin*; ledit *Jean* décédé en 1384. Ledit NICOLAS LE CLERC épouſa *Marguerite de la Saugere*, fille d'une noble origine. La Dame *de Pouſſin*, femme de *Roland*, & la Dame *de la Saugere*, femme de ce NICOLAS,

Digitized by Google

donnent, par ces deux mariages, à la maiſon de LE CLERC DE JUIGNÉ des alliances avec les anciennes maiſons de *Craon*, *Flandres*, *Beaumont le-Vicomte*, *Neuvillette*, *Leſſillé*, *du Pleſſis-Beaudouin*, *Bois-Saint-Pere*, *Pointeau*, *Bois-Dauphin*, *Pierre de la Pleſſe*, *Aubery*, *Bordier*, *Thieſſlin*, *Villeneuve-la-Chartre*, &c. Les enfans ſortis de ce mariage ſont : — 1. COLAS ou NICOLAS, qui ſuit; — 2. PERROT ou PIERRE; — 3. & MARIE, dont on ne connoit que les noms.

IV. NICOLAS LE CLERC, II du nom, Seigneur de Juigné, de Coulaines, du Vignau, de Saint-Martin-de-Candé, de la Mothe, d'Arthezé, de la Noulliere, &c., épouſa 1°. *Jeanne de Bouvards*, & 2°. *Marguerite le Voyer de Ballée*. Du premier lit vinrent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JEAN, dit *le Jeune*, marié à *Jeanne de la Mothe-Fouque*, qui fut Auteur de la branche des LE CLERC DE COULAINES, qui s'eſt toujours très-bien alliée & ſoutenue : elle a fourni pluſieurs Militaires de diſtinction ſous divers Rois de France, & des Chevaliers de l'Ordre du Roi dans les XVe & XVIe ſiecles; s'eſt alliée aux maiſons de *Montmorency*, *Clermont-Gallerande*, *Saint-Aignan*, *Vaſſé*, *Daſſé*, *Froulay*, *Montgommery*, *Rabodanges*, *Grancey*, *Medavy* & autres; — 3. CATHERINE, mariée à *Fouquet Pointeau* le Jeudi avant le 6 Décembre 1395; & du ſecond lit : — 4. COLAS LE CLERC, exécuteur teſtamentaire de ſa mere le 14 Juillet 1420, qui étoit alors veuve; — 5. & une fille morte jeune & ſans poſtérité.

V. JEAN LE CLERC l'aîné, I du nom, Seigneur de Juigné, teſta le 13 Avril 1418. Il avoit épouſé *Guillemette Pointeau*, fille de *Jean*, Seigneur du Bois-Dauphin, Chancelier de LOUIS, Duc d'Anjou, & de *N.... de Leſſillé*; laquelle épouſe dudit JEAN LE CLERC donna de nouveau les alliances de *Leſſillé*, *Bois-Saint-Pere* & autres, & en outre celles de *Laval*, *Bois-Dauphin*, *Mainbier*, *Aulnay*, *Maillé-Brezé*, *Fay*, *Dureil-la-Barbée*, *Souvré*, *Hauſſard*, *Brie-Montchevrier*, *Beauveau-Precigné*, *Urſins-Mothe-Jouſſerand*, *Châtelet*, *Saint-Mars-Brelan*, *Briſſé*, *la Jaille-Roche-Talbot*, *Laval-Letay*, *Puy-du-Fou*, *Thierre-Boiſoreau*, *Montalais*, *Chambellay*, *Beaumont-Puy-Gaillard*, *Ailly-Pecquigny*, *Champagne-Peſcheſeul*, *Châteaubriant-Rochebaritaut*, *Baif*, *Lenoncourt-Coupreray*, *Broyes*, *Rohan-Guémené*, *Crequy-Riſſé*, *Montmorency*, *Bourgon*, *des Hayes-Fontenailles*, *Bailleul*, *Riantz-Villeray*, *Barentin*, *Cambout* & *Pontchâteau*. De ce mariage ſont nés : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. LOUIS, Seigneur des Roches, marié le 10 Mai 1438 avec *Jeanne de la Vergne*, dont on ignore la poſtérité; — 3. & JEANNE.

VI. JEAN LE CLERC, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Juigné, accompagné de pluſieurs Gentilshommes très-diſtingués, défit en 1440 les Anglois à Saint-Denis-d'Anjou. Voyez *les Annales d'Anjou*, *par Bourdigné*. Il avoit épouſé 1°. le 24 Avril 1436, *Anne de Mellay*, fille ainée de *Guillaume de Mellay*, Ecuyer, Seigneur de Verdelles, & de *Marie du Châtelet de Bernay*, à laquelle il aſſigna un douaire ſur les biens qui furent à HISGAUD LE CLERC, comme il vient d'être dit. Ce mariage donna des alliances avec les maiſons *du Châtelet de Bernay*, *Conbuzain*, *Saint-Georges-le-Gaultier*, &c. Il épouſa 2°. *Marguerite d'Aulnieres*, veuve de *Jean de la Roë*, Seigneur dudit lieu. Du premier lit vinrent : — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur de Burons, mort

Digitized by Google

mort sans alliance; — 3. JEANNE, mariée à *Jean le Maçon*, Seigneur du Grand-Auvers & de Foultourte; — 4. FRANÇOISE, mariée 1°. à *Robert de Rotroux*, Seigneur du Coudray & de Saint-Denis-du-Maine; & 2°. à *Jean de la Roë*, fils aîné du premier mariage de ladite *Marguerite d'Aulnieres*; — 5. MARGUERITE, mariée à *Geoffroy de Clefs*, Ecuyer, Seigneur de Celliere en Anjou; — 6. ROLANDE, mariée 1°. à *Jean Affagart*, Seigneur de Courteilles; 2°. à *Jacques de Taillemant*, Ecuyer, Sieur de Loreſſe; & 3°. à *François de la Beſſiere*, Chevalier, Seigneur de la Foretiere, morte ſans poſtérité; & du ſecond lit: — 7. FRANÇOIS, Seigneur de Moiré, qui ſe maria avec *Louiſe Baſtard*, qui, devenue veuve, s'allia à *Gervais Chabot*; — 8. ABEL, mort en bas âge; — 9. & JEANNE, femme de *René d'Anthenaize*.

VII. NICOLAS LE CLERC, III du nom, Seigneur de Juigné, épouſa *Louiſe d'Auteville*, veuve d'*Ambroiſe de Cornillau*, Seigneur du Fay. Elle étoit d'une illuſtre race, & deſcendoit de RON ou ROLON, Duc de Normandie, & Roi de Dannemarck & de Sicile, dont un nommé *Roger d'Auteville*, Inſtituteur de l'Ordre de la Toiſon d'or, rétabli enſuite par PHILIPPE, Duc de Bourgogne, en 1430. Ce mariage donna à NICOLAS LE CLERC DE JUIGNÉ les alliances des maiſons du *Bellay*, *Arquenay*, *Vauchretien*, *Loré*, *Angennes-Rambouillet*, *Thouars*, *Huillé*, *le Vaſſeur*, *Cougnée*, *Clutin-Villeparisis*, *Aubepine*, *Châteauneuf*, *Clermont-Gallerande*, *la Mothe-Fouque*, *Champchevrier*, *Maridor*, *Coligny-Châtillon*, &c. De ce mariage ſont ſortis: — 1. RENÉ, qui ſuit; — 2. & NICOLAS, Seigneur d'Hierré, mort ſans alliance.

VIII. RENÉ LE CLERC, I du nom, Seigneur de Juigné, épouſa, le 13 Mars 1522, *Renée de Champagne*, fille de *Pierre*, Seigneur de Champagne, de Peſcheſeul, Parée, Avoiſe, le Bailleul, &c., & d'*Anne de Fromentieres*. Ce mariage renouvella une partie des alliances qu'avoit donné *Guillemette Pointeau*: elle procura en outre celles de *Beaumanoir*, *Sancerre-Lavardin*, *Eſtouteville-Crenon de Bueil*, *Sillé de Tucé*, *la Grezille*, *Varic*, *Bar de Baugy*, *la Touche-Limouziniere* & autres. RENÉ LE CLERC eut de ce mariage: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. NICOLAS, Sieur d'Arquenay; — 3. JACQUES, Seigneur de Souſigné, qui fut tuteur des enfans mineurs de ſon frere aîné: il épouſa 1°. *Gabrielle de Vounes*, & 2°. *Anne de Maillé*, fille de *Jacques*, & de *Marie de Villebreſme*; — 4. FRANÇOISE, mariée à *François de Faviere*, Seigneur dudit lieu & de la Hilberdiere; — 5. ANNE, mariée à *Maurice de Beaumontel*, Seigneur de Grosbois; — 6. & GUYONNE, Religieuſe à l'Abbaye d'Eſtival.

IX. JEAN LE CLERC, III du nom, Seigneur de Juigné, mort avant ſon pere, avoit épouſé, le 13 Octobre 1555, *Madeleine Affagart*, d'une ancienne & bonne maiſon, fille de *Greffin Affagart*, Seigneur de Courteilles, & de *Françoiſe Auvé*. Ce mariage lui donna les alliances de *Vieupont-Roncherolles*, *Huſſons*, *Châlons*, *Partenay de Savoye*, *Nevers*, par leſquelles ladite *Affagart* avoit l'honneur de deſcendre de HUGUES CAPET & de LOUIS-LE-GROS, Rois de France. Cette *Madeleine Affagart* épouſa en ſecondes noces, le 29 Mai 1566, *Antoine de l'Enfernat* Elle eut du premier lit: — 1. RENÉ, qui ſuit; — 2. URBAIN LE CLERC DE VERDELLES, marié à *Marie Perrault*; — 3. CHRISTOPHE, Sieur d'Hierré; — 4. & JACQUINE, femme de *Jacques de Ridouet*, Seigneur de Saucé.

Digitized by Google

X. René le Clerc, II du nom, Seigneur de Juigné, acquit en 1600, de la maiſon de *Maillé-Beuchard*, la Châtellenie de Champagne. Il rendit des ſervices importans. Il fut utile, dans les guerres civiles, à Henri IV, qui, pour le récompenſer, érigea la Châtellenie de Champagne en Baronnie, & lui permit de faire bâtir un château-fort à Verdelles qui y exiſte encore. Il avoit épouſé, le 29 Août 1593, *Marie Campain*, fille de *Nicolas Campain*, Chancelier du Roi de Navarre, & d'*Anne Courtin de Roſay*. Ce mariage lui donna les alliances avec les maiſons de *Briçonnet*, *Beaune*, *Berulle*, *Pithon*, *Souvré*, *Eſtampes*, *Meſmes* & autres. Il eut pour enfans : — 1. Georges, qui ſuit; — 2. René, tué au ſiege de la Rochelle en 1626; — 3. Marie, née en 1594, mariée en 1612 à *Joachim de Goſſelin*, Seigneur de Martigny, Pied-d'Argent en Normandie; — 4. & Anne, née en 1606, mariée en 1633 à *Jean de Vielſmaiſons*.

XI. Georges le Clerc, Baron de Juigné, en obtint l'érection en Baronnie, avec la réunion de la Baronnie de Champagne, ſous la dénomination de la Baronnie de Juigné, par Lettres-Patentes de 1647, enregiſtrées au Bureau des Finances de Tours, en la Sénéchauſſée d'Anjou, les 28 Juin & 26 Novembre 1680. Il avoit épouſé, le 12 Septembre 1633, *Eliſabeth des Noues*, laquelle lui apporta en dot la Baronnie de la Lande en Poitou. Elle étoit fille de *Jacques des Noues*, Marquis de la Tabariere, & d'*Anne de Mornay*, fille du fameux *Philippe Dupleſſis de Mornay*, & de *Charlotte Arbaleſte*. Ce mariage lui donna les alliances de *du Bec de Bouris*, *Beauvilliers*, *la Tremoille*, & renouvella celles de *Uſſon*, *Châlons*, *Roncherolles*, *Châtillon*, *Revel*, *Dreux*, *Montfort*, *Craon*, *Clauſtral*, *Coucy*, & *Saint-Vallery*, par leſquelles ladite *Eliſabeth des Noues* avoit l'honneur de deſcendre de Hugues-Capet & de Louis-le-Gros, comme *Madeleine Affagart*, aïeule paternelle de ſon mari. Ce même mariage donna auſſi des alliances avec les maiſons de *Dupleſſis-Mornay*, *Courcilion*, *Dangeau*, *le Vaſſeur*, *Cougnée*, *Chevreuſe*, *Rohan*, *Bernis*, *Melun*, & *Jaucourt*. Les enfans ſortis de ce mariage ſont : — 1. Jacques, qui ſuit; — 2. Urbain, Maréchal des Camps & Armées du Roi, tué en 1695 étant Commandant d'un Corps de dix mille hommes en Catalogne, après avoir fait des prodiges de valeur; — 3. Benjamin, veuf ſans enfans de *Catherine le Taud*; — 4. Philippe, Seigneur de Vrigné; — 5. François, Seigneur de Souligné; — 6. Georges, Seigneur de Villiers; — 7. Gabriel-René, Seigneur de Chanteloup : tous leſdits puînés mâles morts ſans enfans; — 8. Marie, mariée à *Urbain Gaudicher*, Seigneur d'Averſé; — 9. Eliſabeth, morte jeune; — 10. & Anne, mariée à *Benjamin de l'Iſle-du-Gaſt*.

XII. Jacques le Clerc, Seigneur & Baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, &c., épouſa 1°. le 19 Décembre 1659, *Henriette de Machecoul*, fille de *Gabriel de Machecoul*, & de *Renée d'Avaugour*, qui deſcendoit des anciens Ducs & Barons de Bretagne : ce mariage lui donna des alliances avec les maiſons de *Thouars*, *Ray* ou *Retz*, *Avaugour*, *la Chapelle*, *Roche-Giffard*, *Thianges*, *l'Iſle-Rouhet*, *Guichard d'Orfeuille*, *Bois-Bertier*, *Beſſay*, *Goyon*, *Laval*, *Craon*, *Vivonne*, *Penhouet*, *Barroges*, *Maleſtroit*, *Chataigner*, *Hanleix*, *Talenſac*, *Ducé*, *Montgomery*, *Villars*, & *Chaudieu*; 2°. le 15 Septembre

Digitized by Google

1674, *Madeleine de Montmorency*, morte ſans enfans; & 3°. le 10 Mai 1683, *Catherine Martel*, Comteſſe de Marinnes, près la Rochelle, auſſi morte ſans enfans. Il eut du premier lit : — 1. HENRI, Enſeigne au Régiment de Schomberg, tué à Meſſine en 1678, ſans avoir été marié; — 2. SAMUEL, qui ſuit; — 3 & 4. RENÉE & ANNE-HENRIETTE, mortes ſans alliance.

XIII. SAMUEL LE CLERC, Baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, &c., épouſa, le 20 Mai 1693, ſa couſine-germaine *Louiſe-Henriette Crux*, fille d'*Antoine de Crux*, Chevalier, Marquis de Corboyer, & de *Louiſe de Machecoul*. Ce mariage renouvella les alliances qu'avoit donné *Henriette de Machecoul*, & donna en outre celles de *Crux*, maiſon très-ancienne, *Turpin de Criſſé*, *Poitiers*, *Megrigny*, *Champagne*, *Bouquetot*, *Breté*, *Quatre-Barbes*, *Thibault de Carbonel*, *Allart*, *Pommereul*, & *Rochechouart-Mortemart*. Les enfans venus de ce mariage ſont : — 1. SAMUEL-JACQUES, qui ſuit; — 2. GABRIEL-RENÉ-LOUIS, dit *le Comte de Juigné*, né le 15 Décembre 1697, nommé en 1734 tuteur de ſes neveux & nieces ci-après nommés, mort ſans alliance le 29 Mars 1759; — 3. & LOUISE-HENRIETTE, morte en bas âge.

XIV. SAMUEL-JACQUES LE CLERC, Chevalier, Marquis de Juigné, Baron de Champagne, de la Lande, &c. Colonel du Régiment d'Orléans, Infanterie, tué à la bataille de Guaſtalla le 19 Septembre 1734, avoit épouſé, le 26 Juin 1725, *Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, fille du Marquis *de Neufchelles*, & de *Marie-Louiſe le Miniſtrel de Hauguel*. Ce mariage a donné les alliances de *Beçons*, *Brionne*, *Duras*, *Egmont*, *Geſvres*, *Nicolai*, *Saveuſe*, *Harcourt*, *la Feuillade*, *Maubourg*, *Barbançon*, *Laſtic-Saint-Jal*, *Laqueuile*, *Saillant*, *Buſſy d'Henonville*, *Robeck*, *Châtillon-Duc*, *Saint-Simon-Vermandois*, *Mortemart*, *la Marck*, *Montmorency*, *Eſtourmel*, *Mornay*, & autres. De ce mariage ſont iſſus : — 1. JACQUES-GABRIEL-LOUIS, qui ſuit; — 2. ANTOINE-ELÉONOR-LÉON, né le 2 Novembre 1730, ci-devant Agent-Général du Clergé, nommé le 1er Janvier 1764 Evêque de Châlons-ſur-Marne, Pair de France, ſacré le 29 Avril ſuivant, & nommé le 23 Décembre 1781 Archevêque de Paris; — 3. ARNAUD-LOUIS, né le 6 Mai 1731, Chevalier de Malte de minorité, Capitaine au Régiment de Guienne, mort en 1758; — 4. LÉON-MARGUERITE, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné; — 5. & LOUISE-LÉONINE-GABRIELLE LE CLERC DE JUIGNÉ, morte le 19 Août 1754. Elle avoit épouſé, le 24 Mars 1753, *Antoine Guy*, Marquis de Pertuis, Vicomte de Baous-le-Comte, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, qui n'a laiſſé qu'une fille nommée *Claude-Gabrielle de Pertuis*, née le 6 Août 1754, mariée le 18 Août 1772 à *Léonor-Claude de Pracomtal*, décédé le 7 Décembre 1776, laiſſant deux garçons & une fille.

XV. JACQUES-GABRIEL-LOUIS LE CLERC, Marquis de Juigné & de Montaigu, Baron de Champagne & de la Lande, né le 14 Mai 1727, Mouſquetaire du Roi en ſa premiere Compagnie le 7 Juillet 1742, Capitaine de Cavalerie au Régiment d'Egmont le 4 Octobre 1743, Colonel du Régiment de Blaiſois le 1er Janvier 1748, lequel fut incorporé en 1749; il fut nommé le 20 Février de la même année, Colonel dans les Grenadiers de France, Colonel du Régiment de Forez le ... Avril 1756, & de celui de Champagne dont il a été le 37e Colonel le 3 Juin 1758,

Digitized by Google

Brigadier des Armées du Roi le 10 Février 1759, Maréchal de Camp le 25 Juillet 1762, & envoyé Miniſtre-Plénipotentiaire de France près l'Impératrice de Ruſſie le 25 Décembre 1774, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 10 Mars 1760, a épouſé le 17 Mars 1768 *Charlotte Thiroux de Chammeville*, née le 12 Mai 1743, fille de *Philibert Thiroux*, Seigneur de Chammeville, & de feu *Genevieve-Thérese de Colabeau*; de ce mariage ſont iſſus: — 1. CHARLES-PHILIBERT-GABRIEL, Comte de Juigné, né le 30 Septembre 1762, Officier au Régiment du Roi Infanterie le 10 Avril 1777, Capitaine de Cavalerie le 3 Juin 1779; — 2. CHARLES-MARIE, né le 10 Mai 1764, reçu Officier dans le meme Régiment en 1778; — 3. ANNE-LEON-ANTOINE, né le 28 Décembre 1767; — 4. & JACQUES-AUGUSTE-ANNE-LÉON, né le 8 Août 1774.

XVI. LÉON-MARGUERITE LE CLERC, Baron de Juigné, né en Mars 1733, frere du Marquis, & quatrieme fils de SAMUEL-JACQUES LE CLERC & de *Marie Gabrielle le Cirier de Neufchelles*, a ſervi dans la Marine en qualité d'Enſeigne de Vaiſſeau, & enſuite a été Capitaine de Cavalerie en 1758, Colonel aux Grenadiers de France en 1762, Colonel du Régiment de Soiſſonnois en Juillet 1767, Brigadier des Armées du Roi le 3 Janvier 1770, Maréchal de Camp le 10 Mars 1780, a épouſé le 15 Mars 1769 *Adélaide Olere de Saint-Simon de Courtomer*, fille unique du Vicomte de Courtomer, Capitaine de Gendarmerie, dont: — 1. JACQUES-GABRIEL-OLIVIER, né le 19 Novembre 1769; — 2. CHARLES-ÉTIENNE-OLIVIER, né le 30 Juillet 1776, Chevalier de Malte de minorité; — 3. ELISABETH-OLIVE-ELÉONORE, née le 14 Février 1773; — 4. JUSTINE, née le 8 Septembre 1777; — 5. HENRIETTE, née le 15 Octobre 1778; — 6. & LOUISE, née le 9 Septembre 1781.

Meſſieurs LE CLERC DE JUIGNÉ prouvent l'ancienneté de leur maiſon par différentes Chartes d'Egliſe, & par contrats de mariage, ſeize générations ſans mésalliance; ils ont toujours été attachés au ſervice du Roi: pluſieurs ont perdu la vie dans diverſes batailles, & en dernier lieu, comme on l'a vu ci-devant, M. le Marquis de Juigné a été tué à celle de Guaſtalla en Italie, étant Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie.

Les armes de cette famille ſont: *d'argent à la croix de gueules engrelée de ſable, cantonnée de quatre aigles auſſi de ſable, béquées & onglées ou parées de gueules*; cimier, *un coq aux ailes ouvertes*; deviſe, *ad alta*; le cri de guerre, *battons & abattons*. La croix vient *du temps des Croiſades*.

CLERC DE MAZEROLLE: famille noble & ancienne du Comté de Bourgogne, où elle a contracté de belles alliances. Nous allons rapporter ici ce que nous en avons dit au mot SERRE dans le tome XII de ce Dictionnaire.

FRANÇOIS CLERC, Seigneur de Mazerolle, Champagney, Franoy, Serre, Villiers-Buffon, & autres lieux en Franche-Comté, fut Gentilhomme, confident & ami intime d'*Armand*, Prince de Conti, mort en 1666, diſent les Mémoires de *Joly*, *tome II*, *page* 72, & ceux du *Cardinal de Retz*. Il laiſſa

Digitized by Google

de Demoiſelle *Eliſabeth de la Riviere* ſon épouſe, JEAN-BATISTE CLERC, Seigneur de Mazerolle, &c., Capitaine d'Infanterie au Régiment du Marquis de Poitiers; il eſt mort en 1705, & avoit épouſé Demoiſelle *Chriſtine de Saint-Belin*, Dame d'honneur de Mademoiſelle de *Montpenſier*; il eut pour fils: JEAN-FRANÇOIS CLERC, Seigneur de Mazerolle, Champagney & Alligny, qui a été Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Beſançon, pendant 30 années, & eſt mort le 22 Mars 1767. Il avoit épouſé Demoiſelle *Agnès-Thérèſe Gilbert*, morte le 15 Octobre 1750, dont dix enfans; ceux qui vivent ſont: — 1. ALEXANDRE CLERC DE MAZEROLLE, ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, marié avec Demoiſelle *N.... Aubry*, veuve du Comte *d'Aſtaing*, dont il n'a pas d'enfans; — 2. NICOLAS CLERC DE MAZEROLLE, Lieutenant-Colonel & Chambellan de S. A. S. le Duc régnant *de Wirtemberg*, Gouverneur de Clairval-ſur-le-Doux en Franche-Comté, veuf de *N.*..., Comteſſe de Riom, qui avoit épouſé en premieres noces *N.... d'Audibert*, Lieutenant-Général au ſervice du Roi de Sardaigne; — 3. JEAN-FRANÇOIS CLERC DE MAZEROLLE, ancien Officier au Corps Royal-Artillerie, actuellement Lieutenant de MM. les Maréchaux de France à Beſançon, par commiſſion de l'an 1765; — 4 JOSEPH CLERC, appellé *le Chevalier de Mazerolle*, ancien Officier réformé au Régiment de Guienne, & en 1777, Garde du Corps de S. A. R. M. le Comte D'ARTOIS; — 5. & quatre filles, dont deux mariées.

NICOLAS CLERC DE MAZEROLLE, dont nous avons parlé ci-devant, Chambellan du Duc *de Wirtemberg*, a obtenu un certificat ſous ſeing-privé paſſé à Beſançon le 6 Décembre 1775, ſigné de quatre Gentilhommes du Comté, & atteſté par l'Intendant de la Province, comme tous ceux ci-deſſus mentionnés ſont d'une famille noble & ancienne du Comté de Bourgogne.

Elle porte pour armes: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent, deux en chef & une en pointe.*

COLLIN: famille originaire du Bourbonnois, établie en Touraine, dont pluſieurs branches ſubſiſtent dans cette Province, dans le Barrois & ailleurs; il en eſt parlé dans la premiere édition *in*-8., & auſſi dans le Dictionnaire de la Nobleſſe, où l'on en trouve une ſimple notice.

Suivant l'arbre généalogique & les pieces juſtificatives qui nous ont été communiquées en original, PERRINET COLLIN fut annobli par le Prince JEAN, Duc de Bourbonnois, au mois de Mai 1413, par Lettres enregiſtrées en la Chambre des Comptes de Moulins.

I. PERRINET COLLIN épouſa en 1420 *Agathe-Guigonne de Capluque*, fut commis par JACQUES, Roi de Mahiorque, à la levée de certains fiefs dans la Vicomté & Baronnie d'Aumelas, ainſi qu'il paroît par quelques Lettres-Patentes ſcellées du grand Sceau de cire blanche; il eut de ſon mariage:

II. JEAN COLLIN, Ecuyer du Duc de Bourbonnois, qui vivoit en 1478, & obtint du même Duc, avec GILBERT COLLIN ſon frere, deux Lettres de proviſion. Ce JEAN COLLIN, I du nom, eut pour fils:

III. JEAN COLLIN, II du nom, Ecuyer, Secrétaire du Duc de Bourbonnois;

Digitized by Google

il obtint des Lettres de Chancellerie à Paris le 8 Juin 1513, pour renouveller ſes terriers; ces Lettres ſont ſignées de *Serre* avec paraphe. Il eut deux fils, dont: — 1. JACQUES, qui fut Secrétaire du Roi en 1534, & eut pour fils RAYMOND COLLIN, qui fut Juge & Prévôt de la Ville de Tours: ſa poſtérité eſt reſtée dans cette Province; — 2. & BENOIST qui ſuit:

IV. BENOIST COLLIN, Ecuyer, épouſa *Colette Chartier*, fille d'*Alain Chartier*, Secrétaire du Roi, une des meilleures familles de Touraine, & eut pour enfant:

V. OLIVIER COLLIN, Ecuyer, Seigneur des Ormeaux, qui épouſa *Marguerite d'Aleſt*, iſſue d'une des meilleures familles de Touraine, dont il eut: — 1. ROBERT, Ecuyer, Seigneur de la Touche, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux Légers ſous le regne de CHARLES IX, & Capitaine en chef de la Ville de Tours; fut député par les Habitans de cette Ville vers le Roi pour conférer avec *M. Buzé d'Effiat*, Secrétaire d'Etat, pour la création d'un Parlement à Tours que le Roi HENRI IV y vouloit établir; il épouſa en 1579 *Renée l'Empereur*; ſa poſtérité nombreuſe eſt établie en différens endroits du Royaume; — 2. & OLIVIER, qui ſuit;

VI. OLIVIER COLLIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur des Ormeaux, Avocat au Parlement, épouſa en 1566 *Ariane de Roquefeuil*, iſſue de la maiſon de *Roquefeuille*, de laquelle il eut; — 1. OLIVIER COLLIN, Seigneur de la Broſſe; — 2. NICOLAS, marié à *Mariette de Lamberty*, qui eut une fille nommée MARIETTE COLLIN; — 3. CHARLES, qui ſuit; — 4. LOUIS, Prêtre; — 5. & GABRIELLE.

VII. CHARLES COLLIN, I du nom, épouſa *Charlotte Dervieux* en Barrois, où il acquit des Charges dans la Robe après ſon retour d'Angleterre; il eut de ſon mariage; — 1. CHARLES, qui ſuit: — 2. & RENAUD, Auteur de la branche rapportée ci-après.

VIII. CHARLES COLLIN, II du nom, Ecuyer, épouſa *Henriette de la Croix*, dont la poſtérité nombreuſe eſt rapportée dans la 1re. édition de cet Ouvrage.

Seconde branche des COLLIN *de* BARISIEN.

VIII. RENAUD COLLIN, dit LE BARISIEN, fils puîné de CHARLES COLLIN, I du nom, & de *Charlotte Dervieux*, fut Prévôt d'Ancerville dans le Barrois, & épouſa *Louiſe de Bariſien*, ſeule & unique héritiere des biens & armes de ſa maiſon, une des plus anciennes de la Province, à la charge & condition que lui & ſes deſcendans porteroient armes & nobleſſe des Bariſiens. De ſon mariage vinrent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & FRANÇOIS COLLIN, Prévôt d'Ancerville, qui aſſiſta au mariage de ſon frere JEAN: il épouſa *Gabrielle le Seure*; il n'eut de ce mariage qu'un fils nommé CHARLES, qui embraſſa l'état eccléſiaſtique, une fille nommée CATHERINE, qui produiſit ſes titres de Nobleſſe devant *M. Larcher*, Intendant de Champagne lors de la recherche des Nobles de cette Province. Elle & ſon frere furent maintenus dans leur état de Nobles, par Ordonnance du 22 Février 1699, enregiſtrée la même année au Bail-

Digitized by Google

liagê d'Ancerville, à ſa diligence & à celle de JEAN COLLIN, IV du nom, leur couſin-germain, ainſi qu'il paroît par acte d'enregiſtrement ſigné *François*.

IX. JEAN COLLIN DE BARISIEN, III du nom, qualifié Chevalier, abandonna le Barreau, auquel il s'étoit adonné, pour prendre le parti des armes: il épouſa le 20 Janvier 1652 Dame *Claude Henry* dans le Barrois, de laquelle il eut pluſieurs enfans morts en bas âge, & un fils nommé JEAN COLLIN, qui ſuit.

X. JEAN COLLIN DE BARISIEN, IV du nom, auſſi qualifié Chevalier: il ſuivit le Barreau, & épouſa le 18 Janvier 1692 *Philippe de Govillez*, iſſue des anciens Seigneurs du Fief de Govillez en Lorraine; il eut de ſon mariage: — 1. CLAUDE-GASPARD qui ſuit; — 2. CHARLES COLLIN; — 3 & 4, deux filles.

XI. CLAUDE-GASPARD COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, qui ſuivit le Barreau, & épouſa par contrat du 27 Juin 1739 Demoiſelle *Thérèſe Caillet*, dont: — 1. PIERRE, Eccléſiaſtique; 2. CLAUDE-NICOLAS qui ſuit; — 3. CHARLES-FRANÇOIS, rapporté après ſon frere aîné; — 4. & MARIE-THÉRESE DE BARISIEN, qui n'eſt pas encore mariée.

XII. CLAUDE-NICOLAS COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, Seigneur des Fiefs de Sivry-Belpré, Conſeiller du Roi, Commiſſaire-Enquêteur & Gruyer en la Prévôté Royale de Grand en Champagne, a épouſé dans la même Province, par contrat du 28 Septembre 1773, *Madeleine-Thérèſe-Auguſtine Potin*, de laquelle il a quatre enfans vivans, ſavoir: — 1. PIERRE; — 2. GASPARD-NICOLAS-CHARLES; — 3. MARIE-MADELEINE-VICTOIRE; — 4. & ..... FÉLICITÉ COLLIN.

XI. CHARLES-FRANÇOIS COLLIN DE BARISIEN, Chevalier, frere cadet du précédent, a embraſſé le parti du Barreau après avoir obtenu le grade de Docteur en Droit, s'eſt fait pourvoir à l'Office de Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage Royal de Vezeliſe en Lorraine, a été maintenu dans les droits de ſa nobleſſe par déciſion de la Chambre des Comptes le 24 Juillet 1782; précédemment il en avoit juſtifié au Conſeil d'Etat du Roi, ainſi qu'il paroît par Arrêt du 5 Juin de la même année qui, d'après la vérification de ſa nobleſſe, le déclare exempt des droits auxquels les roturiers ſont ſujets.

La famille de COLLIN porte pour armes; *tiercé faſcé de... au chef de ſinople au croiſſant d'argent, ſurmonté d'un aigle éployé d'or, en pointe de ſable au lion d'or, couronne de Comte, ſupports deux lions en faſce d'argent.*

La branche de COLLIN DE BARISIEN porte pour armes, en exécution du contrat de mariage du 28 Mars 1619, celles de la famille de BARISIEN qui ſont, *d'azur à trois écuſſons d'argent entrelacés avec une roſe de même, pendante des écuſſons, & ſoutenue par un lac d'or au timbre lambriqué.*

Généalogie dreſſée ſur les titres communiqués.

CROIX (DE LA): ancienne famille noble, originaire du Nivernois, qui a formé pluſieurs branches, celle des Seigneurs DE LA CROIX en Nivernois, des Seigneurs de JOVELLE, SAINT-CYPRIEN, DU REPAIRE & DE DONSAC, toutes quatre établies en Périgord: de cette derniere branche eſt ſortie celle DE LA CROIX DE TOUIGNAN, établie à Bordeaux depuis 1689, comme on va le voir.

Digitized by Google

I. Le premier depuis lequel on a une filiation ſuivie, eſt JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix en Nivernois, qui vivoit en 1420, & eut pour fils :

II. PIROTIN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix, Capitaine de 50 hommes d'armes des Ordonnances, qui ſervit long-temps dans les Armées, & légua par ſon teſtament du 20 Mai 1491, paſſé dans la Seigneurie de la Croix, au nommé *Jean Gauthier*, ſon Ecuyer, qui le ſuivit au ſervice, tous ſes accoutremens de guerre : l'original de ce teſtament, où il eſt dit fils de JEAN, ſe trouve dans les archives de la branche de Jovelle, près de la Tour-Blanche en Périgord ; & il en a été délivré une copie en bonne forme au Chef actuel de celle de LA CROIX DE TOUIGNAN. Ledit PIROTIN laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt ignoré : — 1. JACQUES, Ecuyer, Seigneur de la Croix, qui reſta dans le Nivernois : on ne connoît point ſa poſtérité qui eſt éteinte ; mais on ſait que la Terre de la Croix, que ceux de cette branche poſſédoient, a paſſé dans la maiſon de *Murat* d'Auvergne, & qu'elle eſt aujourd'hui dans celle de *Dreuil d'Havré* : — 2. & PIERRE, qui ſuit.

III. PIERRE (*alias*) PERRIN DE LA CROIX, Commandant d'une Compagnie d'Arbalêtriers, vint en Périgord à la ſuite du Seigneur de Mareuil, comme il appert par ſon teſtament fait le 11 Mai 1514, & par celui de ſon pere. Il s'y maria avec Noble *Marguerite de Pecou*, riche héritiere, dont il eut :

IV. MICHEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Clos, qui épouſa *Louiſe Martin*, laquelle teſta le 15 Juillet 1530, & laiſſa :

V. ARNAUD DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, qui comparut au ban de l'Angoumois en 1549, & teſta le 14 Août 1570. Il avoit épouſé par contrat du 13 Janvier 1536, *Claire de Mercier*, fille de *N.... Mercier*, Seigneur de la Jarte, & d'*Honorette Rouſſeau*. Elle lui apporta la Seigneurie de Jovelle, & eut pour enfans : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. JEAN, Ecuyer, Seigneur du Repaire, tige de cette branche établie en Périgord, où elle ſubſiſte encore ſans enfans mâles, mais dont nous ne pouvons donner la filiation, faute d'inſtructions ; — 3. & autre JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs de Donſac, &c., rapportée ci-après, dont deſcendent les Seigneurs de la Croix de Touignan établis à Bordeaux.

VI. PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chaſtard, puis de Jovelle, ſervit utilement, pendant les guerres civiles, ſous HENRI IV, avant l'avénement de ce Prince à la Couronne. Il vivoit encore en 1622, & avoit épouſé *Marguerite de Saulnier*, de la maiſon de *la Borie*, une des plus illuſtres du Périgord, de laquelle il eut : — 1. GÉDÉON, Ecuyer, mort Page du Roi HENRI IV ; — 2. PIERRE, qui ſuit, comme il appert d'une enquête faite en 1622 pour ſa veuve ; — 3. & CHARLES DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Hautefaye, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe par Sentence des Elus de Périgueux le 5 Juin 1617, & par Arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu le 23 Août ſuivant. Il y fut encore de nouveau maintenu par Ordonnance de M. *de Gourgues*, Intendant de cette Ville, du 3 Mai 1635, & mourut ſans enfans de ſon mariage avec *Claire de Chaſtrude*.

VII. PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chaſtard, Gentilhomme de

Digitized by Google

de la Chambre du Roi Louis XIII en 1615; fut ſouvent convoqué aux aſſemblées faites de la Nobleſſe du pays de Périgord, pour le ſervice du Roi, par tous les Gouverneurs de la Province, avec équipage d'armes & de chevaux. Il ſe trouva au ſiege d'Amiens en qualité de Gendarme dans la Compagnie du Seigneur de Ruffec, & fut tué au Service. Il avoit épouſé Demoiſelle *Anne de Cadouin*, laquelle, étant reſtée veuve & ayant été aſſignée pour la Taille, fit faire une enquête devant *Guillaume Lambert*, Conſeiller du Roi, Préſident en l'Election d'Angoumois, par commiſſions de la Cour des Aides de Paris des 9 & 11 Mai 1622. Les témoins, au nombre de dix Gentilshommes, voiſins, cinq autres Particuliers, tous du Périgord, dépoſerent, entre autres choſes, bien connoître Pierre de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Jovelle (vivant encore alors), pour être leur voiſin, pere de Pierre de la Croix, Seigneur du Chaſlard, marié avec ladite Demoiſelle *Anne de Cadouin*, demandereſſe, & frere de feu Jean de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Douſac; que ledit Pierre, Seigneur de Jovelle, & Jean, Seigneur de Douſac, étoient iſſus d'Arnaud de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, & de Demoiſelle *Claire de Mercier*, de la maiſon noble des *Mercier*, Seigneurs de la Jarte; leſquels Arnaud & ſadite femme avoient vécu noblement & étoient réputés d'extraction noble & de race noble, &c. Ces témoins dépoſerent auſſi avoir toujours oui dire par tous les Gentilshommes de la Province, que feu Pierre de la Croix, Seigneur du Chaſlard, mari de la demandereſſe, ſon pere & leur devancier, avoient toujours été réputés pour gens de qualité, nobles d'extraction, n'ayant jamais fait acte dérogeant à nobleſſe, ni été impoſés ſur aucun rôle des Tailles, ſi ce n'eſt en la cauſe dont il s'agit, s'étant toujours exercés, en temps de paix, à la chaſſe, à cheval, ayant chiens & oiſeaux; enfin, que pour marque de leur antiquité, il paroiſſoit au lieu de leur maiſon à Jovelle une belle & ancienne chapelle, ladite maiſon étant un château-fort, avec tours, créneaux, qui ſervoit de refuge & ſauve-garde dans les guerres civiles, &c. &c. En conſéquence de cette enquête & des teſtamens & contrats de mariage, ladite *Anne de Cadouin*, comme veuve de Pierre de la Croix, Seigneur du Chaſlard, Gentilhomme d'extraction & de noble race, fut maintenue en ſa qualité de noble d'extraction par Arrêt rendu en la Cour des Aides de Paris le 17 Février 1624. Elle eut de ſon mariage pluſieurs enfans, entre autres: — N.... de la Croix, qui, à l'âge de 19 ans, ſervit dans le Régiment de Normandie, où il mourut ſous la charge du ſieur *de la Saladie*, Capitaine audit Régiment; — & Jacques, qui ſuit. Les puînés étoient alors en bas âge.

VIII. Jacques de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, fut Page du Duc *d'Angoulême*, & épouſa *Marguerite le Long*, de laquelle il laiſſa: — 1. Odet, qui ſuit; — 2. Jean de la Croix, Seigneur de la Chapelle, qui fut marié avec *Aimée de Saunier*: de lui deſcend N.... de la Croix de la Chapelle, femme de *N.... de Sancillon*, dont la fille *N.... de Sancillon*, vivante en 1778, eſt veuve de M. le Comte *de Taillefer*, & mere du Comte de ce nom & de M. l'Abbé *de Taillefer*, Abbé-Commendataire de la Sauve; — 3. & Elie de la Croix, Ecuyer, Seigneur de Hautefaye,

terre dont il hérita de CHARLES DE LA CROIX, ſon grand-oncle. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe par Jugement de *Claude Pellot* du 28 Décembre 1666, ſur la production de ſes titres. De lui deſcendoit feu JOSEPH DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Hautefaye, qui, de *Marie Ferand de Montaubert*, ſon épouſe, a laiſſé MARGUERITE DE LA CROIX, mariée, par contrat du 18 Janvier 1758, à *François-Henri d'Arnault*, Seigneur de Saraſignac, d'une ancienne Nobleſſe du Périgord, dont poſtérité.

IX. ODET DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, eut de ſon mariage avec *Iſabeau Gaillot* deux fils; ſavoir: — FRANÇOIS, qui ſuit; — & autre FRANÇOIS, Ecuyer, Seigneur de la Guichardie, qui a formé la branche de *Saint-Cyprien* en Périgord. Il épouſa *Catherine Degere-la-Marſac*, de Bordeaux, dont FRANÇOIS DE LA CROIX DE SAINT-CYPRIEN, Ecuyer, marié avec *Thérèſe de Vaſſal*, de laquelle eſt iſſu FRANÇOIS DE LA CROIX DE SAINT-CYPRIEN, Ecuyer, qui a été Page du Roi LOUIS XV, & a épouſé *N.... Saraſin*, veuve d'un Préſident à l'Election.

X. FRANÇOIS DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur du Chaſſard & de Jovelle, fils aîné d'ODET, ci-deſſus mentionné, épouſa *Marie de Bays*, dont pour fils aîné:

XI. JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, marié avec *Marguerite de la Chambre*, d'une famille ancienne dont étoit *Nicolas de la Chambre*, premier Capitaine des Gardes-du-Corps, Compagnie Ecoſſoiſe, toute compoſée de Gentilshommes qu'il amena du royaume d'Ecoſſe au ſervice de CHARLES VII. L'Hiſtoire de France par l'Abbé *Vely* en parle beaucoup. Ce JEAN DE LA CROIX n'a eu que quatre filles, dont deux ſont reſtées; ſavoir: — MARIE-ANDRÉE DE LA CROIX, veuve depuis neuf à dix ans (en 1778) d'*Elie Joumard des Achards*, Vicomte de Leger; — & MARIE DE LA CROIX, Dame de Jovelle, veuve depuis ſept à huit ans de *Pierre Dejean*, Chevalier, Seigneur de Jobertie, Capitaine-Commandant en l'Iſle de France, entre les mains deſquelles ſont les teſtamens & autres titres depuis JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Croix, vivant en 1420. Elle a un fils nommé *François-Antoine Dejean de Jobertie*, Seigneur de Jovelle, Capitaine au Régiment de Beaujolois en 1778.

Branche des Seigneurs de DOUSAC, &c. en Périgord.

VI. JEAN DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Douſac, de la Jarte & du Pinié, troiſieme fils d'ARNAUD & de *Claire de Mercier*, fut ſouvent convoqué aux aſſemblées de la Nobleſſe du pays de Périgord pour le ſervice du Roi. Il partagea avec PIERRE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Jovelle, & JEAN, Ecuyer, Seigneur du Repaire, ſes deux freres aînés, les ſucceſſions de leurs pere & mere par acte du 8 Juin 157?; teſta le 12 Novembre 1610, & avoit épouſé *Jeanne Sequaire de Veyret*, d'une famille noble du Périgord, dont: — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. GABRIEL, Sieur du Claud, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe, avec PIERRE, ſon frere cadet, par Sentence des Elus de Périgueux du 29 Mai 1617, & par Arrêt du 6 Mars 1619: c'eſt ce qui eſt relaté dans l'Arrêt de la Cour des Aides de

Digitized by Google

Bordeaux du 11 Mai 1648, que ledit GABRIEL obtint dans la ſuite, par lequel il fut de nouveau confirmé dans ſa qualité de *Noble d'extraction :* il épouſa, le 16 Mai 1622, *Jeanne de Ceſcaud*, fille de *François de Ceſcaud*, Seigneur de Puirigaud & de Saint-Juſt, & mourut ſans enfans ; — 3. & PIERRE, qui reſta à Mareuil avec GABRIEL, ſon frere, & mourut auſſi ſans enfans.

VII. GUILLAUME DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & du Pinié, teſta le 17 Mai 1644, & avoit épouſé *Jeanne de Mourcinq*, de laquelle il eut :

VIII. GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Pioſard en Périgord, Avocat au Parlement de Bordeaux, marié, par contrat du 19 Février 1656, avec *Paule Mege*, fille d'*Armand Mege*, du lieu de Riberac, & de *Marie Boule*, dont :

IX. GUILLAUME DE LA CROIX, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Pioſard, Avocat au Parlement de Bordeaux, mort en 1717. Il y avoit épouſé, par contrat du 16 Septembre 1689, *Marie Conhil*, fille de *Jean Conhil* & de *Jeanne Pouyade*. Elle lui apporta la Seigneurie ou maiſon noble de Touignan, ſituée dans la Paroiſſe de Saint-Loubes, & diſtante de trois lieues de Bordeaux. De ce mariage naquirent : — 1. GABRIEL, qui ſuit, tige des Seigneurs de Touignan ; — 2. JÉRÔME, Ecuyer, Auteur de la branche de LA CROIX DE PIOSARD, rapportée ci-après ; — 3. JOSEPH, mort dans les guerres de Prague ; — 4. MARTHE, mariée avec *André de Rubran*, Ecuyer ; — 5. & PAULE, mariée au ſieur *Malbec*, Avocat à Bordeaux.

Seigneurs de TOUIGNAN.

X. GABRIEL DE LA CROIX, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Touignan, Avocat au Parlement de Bordeaux, vendit les biens qu'il avoit en Périgord, & eſt mort en 1749. Il avoit épouſé par contrat du 7 Novembre 1731, *Marie du Perrieu*, fille de *Jérémie du Perrieu*, Conſeiller du Roi, & Greffier en chef du Sénéchal, & de *Marguerite de Solminiac de Chaulnes*, d'une des plus anciennes familles du pays, dont étoit le bienheureux *Alain de Solminiac*, Evêque de Cahors, qui réforma l'Ordre de la Chancelade, & fut béatifié. Ayant été impoſée à la taille, elle produiſit les titres de feu ſon mari, avec un arbre généalogique remontant à l'an 1420, & prouva qu'il étoit iſſu de *race noble* en ligne directe de l'ancienne famille DE LA CROIX, dont l'origine de la nobleſſe eſt enſevelie dans l'antiquité ; en conſéquence elle obtint une Sentence rendue à Bordeaux au Bureau de l'Election de Guienne, le 2 Septembre 1772, qui fit défenſes aux Collecteurs qui entreront en charge à l'avenir, de comprendre ni cotiſer la Suppliante, veuve du ſieur GABRIEL DE LA CROIX, Ecuyer, ſous ſon nom, ni ſous quelqu'autre que ce puiſſe être, directement ni indirectement, & ordonna que la ſomme qu'elle avoit payée ſeroit répartie pour l'année ſuivante 1773 par les Collecteurs, ſur tous les Habitans taillables de la Paroiſſe, pour être remiſe à la Suppliante ſur ſa ſimple quittance, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom. GABRIEL DE LA CROIX, II du nom,

Digitized by Google

a laiſſé de ſon mariage avec *Marie du Perrieu* : — 1. JEAN-BATISTE-JÉRÉMIE, qui ſuit; — 2. GABRIEL, Ecuyer, ancien Garde du Corps du Roi, non marié; — 3. MARIE ANGÉLIQUE; — 4. ELISABETH; — 5. GENEVIEVE; — 6. & MARIE, Religieuſe.

XI. JEAN-BATISTE-JÉRÉMIE DE LA CROIX, Ecuyer, Seigneur de Touignan, ancien Gendarme de la Garde du Roi, a épouſé par contrat du 27 Juin 1757, *Marie Aubert*, fille d'*Alexandre Aubert* & de *Madeleine Cognoy*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; 2. MARIE-SOPHIE, née le 2 Février 1758; — 3. MARIE-ROSALIE, née le 8 Mars 1761; — 4. MARIE-MÉLANIE, née le 21 Mai 1764; — 5. MARIE-ELISABETH-DURIVETTE, née le 21 Mai 1765; — 6. & MARIE-GENEVIEVE-ADÉLAÏDE, née le 13 Septembre 1766.

XII. JEAN-BATISTE DE LA CROIX, Ecuyer, né le 15 Mai 1759, reçu le 17 Mai 1767 Gendarme de la Garde du Roi, eſt Sous-Lieutenant au Régiment d'Agénois depuis le 1er. Juin 1777.

Branche DE LA CROIX de PIOSARD.

X. JÉRÔME DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, ſecond fils de GUILLAUME, II du nom, Ecuyer, Seigneur de la Jarte & de Pioſard, & de *Marie Conhil*, épouſa par contrat paſſé à Bordeaux le 5 Janvier 1730, *Marie Mocard*, fille de *Michel Mocard* & de *Marguerite Forcuſſon*. Il paſſa avec ſa femme à la Martinique, où il eſt mort au mois de Janvier 1744, laiſſant : — 1. GABRIEL, qui ſuit; — 2. & PAULE-LOUISE-MARIANNE, née le 25 Août 1732.

XI. GABRIEL DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, ancien Capitaine de vaiſſeau marchand, s'eſt marié par contrat paſſé à Bordeaux le 1er Novembre 1763 avec demoiſelle *Jeanne Baulos*, morte en 1776, fille de *Pierre Baulos* & de *Roſe-Colombe Lamy*, dont il a : — 1. BONAVENTURE DE LA CROIX DE PIOSARD, Ecuyer, né le 19 Février 1767; — 2. MARIE-VICTOIRE, née le 5 Janvier 1766; — 3. JEANNE NANCY, né le 21 Mars 1769; — 4. THÉRESE, née le 23 Mars 1770; — 5. FRANÇOISE-ROSALIE, née le 3 Mai 1772; — 6. & MARIE-ÉMILIE DE LA CROIX, née le 16 Mai 1773.

Les armes : d'*argent*, *à une croix alezée d'azur, ſurmontée d'un lion paſſant de gueules, armé & lampaſſé.*

Cette généalogie dreſſée ſur les titres originaux qui nous ont été communiqués, eſt à ſubſtituer à celle inſérée dans le tome XII de ce Dictionnaire, pages 665 & ſuivantes, au mot TOUIGNAN.

Digitized by Google

D.

DE VALETTE, *de Valetta*, ſuivant les titres latins ; en françois DE VALETTE & DE LA VALETTE : maiſon ancienne & d'illuſtre Chevalerie, du Pays de Rouergue dans la haute Guienne; elle tire ſon origine des Vicomtes Souverains de Saint-Antonin, iſſus des Comtes de Rouergue, & ceux-ci des premiers Comtes héréditaires de Toulouſe.

Selon d'anciens Généalogiſtes, ces Comtes de Toulouſe deſcendoient du fameux *Bertrand*, qui ſuccéda à *Yzaure-Thauſin* au Comté de Toulouſe. Ce Bertrand étoit fils d'*Albon*, Comte de Poitiers; & l'on voit dans quelques Auteurs que les Empereurs LOUIS-LE-DEBONNAIRE & CHARLES-LE-CHAUVE donnerent en fiefs mouvans de la Couronne à ce *Bertrand* les Comtés de Toulouſe, de Carcaſſonne & de Rodez, afin de le mettre en état de s'oppoſer aux incurſions des Sarraſins, qui ravageoient alors cette partie du Royaume.

RAIMOND, III du nom, Comte de Rouergue, iſſu des premiers Comtes héréditaires de Toulouſe, épouſa *Richarde de Narbonne*, dont il eut : — 1. HUGUES, Comte de Rouergue, qui fut pere de *Berthe*, Comteſſe de Rouergue, qui mourut ſans enfans de ſon mariage avec *Robert*, Comte d'Auvergne ; — 2. & YZARN, qui ſuit.

YZARN, Vicomte de Saint-Antonin, fils puîné de *Raymond* III, Comte de Rouergue, & de *Richarde de Narbonne*, épouſa *Egine de Cahors*, dont : — 1. RAIMOND HUGUES, Vicomte de Saint-Antonin, qui fut préſent & témoin le premier des Calendes de Novembre en 1064, avec *Armand*, Abbé de Saint-Théodard de Montauban, *Hugues*, Abbé de Moiſſat, & *Béguon*, Comte de Cahors, à un hommage rendu par HUGUES, Baron de Cardaillac, à *Raymond de Saint-Gilles*, Comte de Quercy & de Rouergue ; — 2. & ARCHAMBAUD, Donzel DU CUZOUL, qui formera le premier degré.

RAIMOND-HUGUES, l'aîné des enfans d'YZARN, fut pere de HUGUES JOURDAIN, Vicomte de Saint-Antonin, & celui-ci de RAIMOND JOURDAIN, auſſi Vicomte de Saint-Antonin, décédé en 1206. FROCARD, fils de ce dernier, fut dépouillé en 1213 de ladite Vicomté de Saint-Antonin, par *Siméon*, Comte de Montfort, Chef de l'Armée des Croiſés contre les *Albigeois*, pour avoir pris le parti de ſon parent RAIMOND, dit *le Vieux*, Comte de Toulouſe, fauteur de leur héréſie; & la Vicomté de Saint-Antonin a été réunie à la Couronne par ceſſion de *Guy*, Comte de Montfort, frere de *Siméon*, au Roi LOUIS VIII.

FROCARD, dernier Vicomte de Saint-Antonin, eut trois fils, PIERRE, BERNARD & ARNAUD. PIERRE qualifié *Vicomte de Saint-Antonin*, ne prit point d'alliance, & vendit, l'an 1229, à *Durand*, Evêque d'Alby, tout ce qu'il poſſédoit dans la Ville de Saint-Antonin. BERNARD & ARNAUD prirent le nom d'*Hugonis* après la diſgrace de leur pere, & c'eſt ſous ce nom que BERNARD vendit en 1245 au Roi SAINT LOUIS tous les droits qu'il pouvoit avoir dans la Ville de Saint-Antonin; il s'établit enſuite dans le Dioceſe de Lodeve en Languedoc, & ſa poſtérité paroît ſe continuer aujour-

Digitized by Google

d'hui dans celui de Beziers; nous voyons d'ailleurs un des fils de BERNARD appellé PANDULPHE D'HUGONIS, qui eut procès avec deux fils d'ARNAUD, appellés GUILLAUME D'HUGONIS. Ils tranſigerent en 1280 au Château de Baguier ſur la riviere du Lo en Quercy, où ARNAUD s'étoit établi. L'aîné des deux fils d'ARNAUD, qualifié *Damoiſeau* dans ſon teſtament de l'an 1284, ne laiſſa point de poſtérité; & celle du cadet s'eſt fondue dans la maiſon du Baron de *Moni-Sallès*, du nom de *Balaguier*.

Donnons à préſent la Filiation ſuivie de la maiſon de LA VALETTE.

Premiere branche éteinte au XVIe degré.

I. ARCHAMBAUD, Donzel DU CUZOUL, fils puîné d'YZARN, Vicomte de Saint-Antonin, & d'*Egine de Cahors*, eut en apanage les Seigneuries du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, dépendantes même aujourd'hui de la Vicomté de Saint-Antonin, ainſi qu'une maiſon dans la Ville de Saint-Antonin, où il reçut *Saint Bernard* l'an 1145, lorſqu'il alloit faire la fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue. Ledit ARCHAMBAUD eſt qualifié *Donzel du Cuzoul*, & fils d'*Yzarn*, Vicomte de Saint-Antonin, dans le cartulaire de la fondation de cette Abbaye. Il fut un des Seigneurs qui accompagnerent ALPHONSE JOURDAIN, Comte de Toulouſe, à la Croiſade de la Terre-Sainte, prêchée par ledit *Saint Bernard* en 1146. Enfin le même ARCHAMBAUD épouſa *Nicolle*, fille de *Guillaume*, I du nom, Sire de la Tour-d'Auvergne, fils de BERNARD, frere d'ALFRED, Comte d'Auvergne, dont: — 1. FORTUNÉ, qui ſuit; — 2. RAIMOND-HUGUES, voué par ſon pere à l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue, Ordre de Cîteaux; — 3. & JOURDAIN, Chevalier de l'Ordre des Templiers; ils ſont tous les deux rappellés dans le teſtament de leur frere aîné, de l'an 1190, & ſon codicille des Ides de Mars de l'an 1195 fait mention de leur mere, ainſi que du décès de leur pere dans la Ville de Saint-Antonin, où il fut enterré dans le Sanctuaire de l'Egliſe Paroiſſiale.

II. FORTUNÉ, Donzel DE CUZOUL, Seigneur de Valette, de Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, a été le premier Seigneur de ſa maiſon qui a porté le nom de VALETTE, adopté par tous ſes deſcendans; il ſe diſtingua dans la guerre contre les Albigeois, acquit des biens nobles conſidérables dans le Comté de Rouergue, où il fit conſtruire, l'an 1180, un fort Château ſur un rocher au bord de la riviere d'Aveyron, dont il eſt ainſi parlé dans les anciens actes latins, *Caſtrum Vallatum, linguâ Celticâ Valleta dictum*; les maſures de ce Château, ainſi que la terre dépendante, auſſi appellées *Valetta*, ſont entrées en 1560 dans la maiſon du Marquis de Bournazel, par le mariage de MARIE DE VALETTE PARISOT, avec *Antoine du Buiſſon*, Seigneur de Bournazel, Sénéchal de Rouergue. On voit par les teſtament & codicille de FORTUNÉ, ainſi que par un acte de vente de l'an 1182, qu'il ſe croiſa l'an 1190 pour faire le voyage de la Terre-Sainte avec le Roi PHILIPPE AUGUSTE, & qu'il avoit épouſé en 1167 *Alexandre*, fille du Chevalier *Guillaume de Najac*. Leurs enfans furent: — 1. JOURDAIN, qui ſuit; — 2. GAILLARD, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1016; — 3. RAIMOND, Religieux de Sainte-Foix

Digitized by Google

de Conques, Ordre de Saint Benoît, qui recueillit les titres & mémoires généalogiques de ſes premiers ancêtres ; — 4. PÉTRONILLE, Abbeſſe de Moningue en 1225 ; — 5 & 6. THIBURGE & ROSE, Religieuſes dans la même Abbaye.

III. JOURDAIN, I du nom, *Damoiſeau*, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, fit deux voyage à la Terre-Sainte, ſous le regne de PHILIPPE-AUGUSTE; à ſon retour, il fut fait Sénéchal du Périgord, charge dont il s'acquitta avec beaucoup de diſtinction, ſelon les Hiſtoriens de la Province; il commanda avec la même diſtinction pour le Comte de Rouergue HENRI I du nom, au fort Château de Malleville, où il mourut en 1258. Ledit JOURDAIN DE VALETTE s'étoit trouvé à la ſanglante bataille donnée contre les Albigeois le 12 Septembre 1213, devant la Ville de Muret, au Comté de Comminges, & il y ſauva généreuſement la vie à *Raimond Roger*, Comte de Foix, qui étoit du parti contraire à celui des Croiſés ; & le Comte de Foix l'admit depuis ſi avant dans ſa confiance, que le même JOURDAIN DE VALETTE épouſa en 1214 *Eſther*, fille dudit Comte de Foix, & de *Philippe d'Aragon*, dont : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME, Auteur de la branche des Seigneurs de Floyrac & de Saint-Grat, qui ſera rapportée en ſon rang ; — 3. FORTUNÉ, mort à la premiere Croiſade du Roi SAINT LOUIS ; — 4. RENAUD, Abbé de Beaulieu en Rouergue, Ordre de Cîteaux, en 1249, & l'un des premiers Auteurs des ſaints livres des Décrétales ; il eſt nommé par les Auteurs du Droit Canon qui ne le connoiſſent pas, *Abbas antiquus* : le même RENAUD fut connu au premier Concile de Lyon du Pape INNOCENT IV, qui le mena en Italie en 1252, où il mourut le 4 des Ides de Mars 1260, Abbé du Monaſtere de Salvanigra en Sicile : — 5. PÉTRONILLE, Abbeſſe du Buis à Aurillac en Auvergne en 1250.

IV. PIERRE, I du nom, DONZEL, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne & de Prevenquieres, fut un des Seigneurs qui accompagnerent le Roi SAINT LOUIS au premier voyage que ce Prince fit à la Terre-Sainte. Il ſuccéda à ſon pere l'an 1258, à la Charge de Sénéchal de Périgord, & au commandement du fort Château de Malleville : il vendit concurremment avec GUILLAUME DE VALETTE ſon frere, par acte de 1262, à *Bertrand de Balaguier*, Seigneur de Privazac, tout ce qu'ils poſſédoient dans les Château & Seigneurie de Privazac, leſquels biens ils déclarent provenir d'une partie de la dot d'*Alexandre de Nazac* leur aïeule ; les mêmes freres ſe diſent l'un & l'autre dans cet acte reçu par *Hugues Bonally*, Notaire de Privazac, Habitans dudit Château de Malleville, & fils de JOURDAIN DE VALETTE, & d'*Eſther de Foix* ſon épouſe. Leſdits freres rendirent encore hommage de tous les biens qu'ils poſſédoient dans la Vicomté de Saint-Antonin, & cet acte fait mention qu'*Archambaud*, *Donzel du Cuzoul*, leur biſaïeul commun, avoit autrefois habité dans la Ville de Saint-Antonin. PIERRE, Seigneur de Valette, I du nom fut toujours attaché au Comte de Rodez, & l'ami particulier de *Guy*, Comte de Montfort, qui lui fit épouſer en 1249 *Algayette*, fille de *Guy de Levis*, Seigneur de Mirepoix, Maréchal de la Foy, & de *Jeanne de Voiſins* ; leurs enfans furent : — 1.

Digitized by Google

JOURDAIN, qui suit; — 2. YZARN, sans enfans; 3. ROBERT, Abbé de Montpeyroux, vivant en 1270; — 4. & ALPHONSE, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vivant en 1287.

V. JOURDAIN, II du nom, Chevalier, Seigneur de Valette, du Cuzoul, de Rieuperoux, de Saint-Igne & de Prevenquieres, reçut en récompense tant de ses services que de ceux de ses ancêtres, de HENRI II, Comte de Rouergue, les Terre & co-Seigneurie de Malleville & de Parisot; il confirma en 1282, par acte reçu par *Arnaud Caregues*, Notaire de Parisot, au Consul & aux Habitans de ce lieu les anciens privileges & les libertés de la Châtellenie de Parisot; & cet acte apprend qu'il étoit alors marié avec *Amilie*, fille de *Raimond de Prix*, Seigneur dudit lieu en Rouergue, & de *Eonne de Montpezat*, Dame dudit lieu en Quercy; leurs enfans furent: — 1. BÉRANGER, qui suit; — 2. JEAN, sans enfans; — 3. ARNAUD, qualifié Seigneur de Rieuperoux en 1311, qui se maria avec *Antoinette*, fille unique héritiere d'*Hugues de Nogaret*, Damoiseau, de Caumont en Gascogne, & petite fille du fameux Chevalier *Guillaume de Nogaret*, qui traita si rudement le Pape BONIFACE VIII: ARNAUD mourut sans postérité connue; — 4. & GERAUD, Auteur de la branche des Seigneurs de Capdenat & de Saint-Julien, rapportée ci-après.

C'est ce JOURDAIN, II du nom, connu sous le titre de Chevalier DE VALETTE qui fit bâtir une superbe maison dans la partie de la Ville de Rodez en Rouergue, nommée le Bourg de Rodez, communément appellée le Palais des VALETTE, ainsi qu'une Chapelle dans l'Eglise de Saint-Amand, située dans le même quartier de la Ville, où il fut enterré, selon la pierre sépulchrale qu'on y voit, du 18 Août 1302.

VI. BÉRANGER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Valette, de Parisot, du Cuzoul, de Malleville, de Rieuperoux, &c., fut premier Ecuyer d'HUGUES, IV du nom, Comte de Rouergue; il rendit, avec GÉRAUD son frere, hommage audit Comte de Rouergue, le 9 Mars 1336, des Seigneuries de Valette, du Cuzoul, de Parisot, de Malleville, de Rieuperoux, ainsi que des autres biens nobles qu'ils possédoient dans ses Comtés. Cet acte fut passé par ces deux freres devant *Malamosca*, Notaire de Rodez, & BÉRANGER, Chevalier DE VALETTE, qualifié noble & puissant Seigneur, mourut au Château de Malleville, & fut enterré dans la Chapelle de Saint Jacques & de Saint Blaise dans l'Eglise de Saint Pierre dudit lieu. Il avoit épousé *Hélene*, fille de *Bernard de Caumontdols*, & d'*Indie de Lisle-Jourdain*, dont: — 1. JOURDAIN, qui suit, — 2. BERNARD, Auteur de la branche des Seigneurs de Parisot, rapportée ci-après; — 3. GAILLARD, sans enfans; — 4. & PÉTRONILLE, mariée le 2 Février 1312 avec le Chevalier *Orilon de Viridis*, Seigneur de Toulouzin. *Raimond de Caumont*, Evêque de Rodez, rendit une Sentence arbitrale en 1311, qui regle les droits légitimaires de ladite PÉTRONILLE DE VALETTE, sa niece, contre BERNARD, Chevalier DE VALETTE, son frere, & cohéritiers de leur pere.

VII. JOURDAIN, III du nom, Chevalier, Seigneur du Cuzoul, de Malleville & de Caussevel, fut héritier de son pere, avec BERNARD, son frere; il donna à ferme par acte du 24 Juin 1347, tant pour lui que pour GAILLARD DE

DE VALETTE ſon frere cadet, à *Déode Delrieu*, les droits qu'ils percevoient dans la Gruerie de Cauſſeviel; & l'on voit par un autre acte de la même année, que la moitié de la Juſtice de Cauſſeviel appartient au Roi, & que l'autre moitié appartient aux deux freres JOURDAIN & BERNARD, Chevaliers de VALETTE-PARISOT. JOURDAIN épouſa *Douce*, fille unique héritiere du Chevalier *Pierre de Morlhon*, Seigneur de Saint-Venſſan, & de *Sibile de Mirabel*, à condition qu'il porteroit, ainſi que ſes deſcendans, le nom & les armes de *Morlhon*; de ce mariage vinrent: — 1. PIERRE, marié par contrat du 4 Novembre 1349, retenu par *Raimond de Podie*, Notaire, avec *Honorée*, fille du Chevalier *Emeric de Caſtel-Peres*, & de *Saurine de Combredon*, dont une fille unique nommée *Matheline*, mariée avec *Raimond d'Abſonis*, morte ſans enfans en 1375; — 2. & BERNARD, qui ſuit.

Tous les Seigneurs de cette branche de la maiſon de VALETTE ont conſtamment porté, depuis cette alliance, leur vrai nom uni à celui de *Morlhon-Saint-Venſſan*, & ils ont ſouvent porté ce dernier tout ſeul.

VIII. Noble Seigneur BERNARD, I du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan, fit bâtir, par permiſſion de PHILIPPE DE VALOIS, & à ſes dépens, une tour joignant les murailles de Villefranche de Rouergue, dite même à préſent la Tour de Saint-Venſſan. Ce BERNARD épouſa *Bertrande*, fille de *Raimond de la Garde*, co-Seigneur de Malleville, & de *Gaillarde Malterre*, dont: — 1. FORTUNÉ, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan, à qui *Ponce de Cardaillac*, Vicomte de Murat, donna la tour neuve de Malleville. Il épouſa en 1378 *Hélix*, fille de *Bertrand de Mancipi*, Seigneur de Bournazel en Rouergue, & d'*Adhémare de Capdenat*, ſans enfans. FORTUNÉ ſe trouva le 15 Mars 1383 à une Délibération des Etats du Pays de Rouergue, où il faiſoit pour les Nobles de la baſſe Marche, fonda un obit dans l'Egliſe de Villefranche, & une Chapellenie deſſerviable dans l'Egliſe de Saint-Venſſan, où il fut enterré en 1399; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3. BERNARD, marié avec *Souveraine*, fille de *Pons de Gourdon Caſtelnau*, Seigneur de Montralier, & de *Flore de Cazillac*, ſans enfans; — 4. & BARONNE, veuve en 1387 de *Pons d'Amblard*, Seigneur de Luna.

IX. Noble Seigneur JEAN, I du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan, de Cabannes & autres lieux, donna par acte du 28 Mars 1398, à la Communauté des Prêtres habituels de Villefranche en Rouergue, certaines rentes pour l'obit de feu Noble *Bertrande de la Garde*, veuve du Chevalier BERNARD DE MORLHON-VALETTE ſes pere & mere, ainſi qu'une certaine ſomme d'argent aux mêmes Prêtres, pour l'obit de feu Noble *Souveraine de Gourdon Caſtelnau*, veuve de feu Noble BERNARD DE VALETTE, ſon frere. Ledit JEAN étoit déjà marié en 1386 avec *Lombarde*, fille du Chevalier *Pierre de Morlhon*, *Veauzac*, & de *Radegonde de Durfort*; de ce mariage vinrent: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. BERNARD, Prieur de Saint-Sauveur; — 3. JOURDAIN, Religieux à l'Abbaye de Bonne-Combe; — 4. LOUISE, mariée avec Noble & Puiſſant Homme Meſſire *Guillaume*, Chevalier de Conſtin, Lieutenant-Général du Sénéchal de Rouergue, & de la même maiſon que les Comtes de Conſtin-Bourolle en Péri-

Digitized by Google

gord : — 5. & JEANNE, vivante en 1416, veuve de *Jean*, Baron d'Arpajon, Seigneur de Severac.

X. Noble Seigneur PIERRE, II du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan, Cabannes & autres lieux, fut préſent & témoin à un accord fait le 15 Juin 1417, entre *Mathelin de Cardaillac*, Seigneur de Montbrun, & *Hugues de Balaguier*, Seigneur de Montſalès; il épouſa en 1398 *Catherine*, fille d'*Arnaud*, VII du nom, Baron de Roqueteuille en Rouergue, & de *Jacquette de Combret*, veuve des Seigneurs *Jean de Narbonne*, Baron de Montagu, & de *Guillaume de Laudun*, Baron de Sérinan & de Rochefort, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & JEANNE, mariée en 1425 à *Gilles*, Marquis de Leſtranges en Limouſin.

XI. Noble Seigneur JEAN, II du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan, de Cabannes & autres lieux, épouſa en 1416 *Marquiſe*, fille du Chevalier *Guillaume de Balaguier*, Seigneur de Montſalès, & de *Jeanne de Faudoas*, dont : — 1. PIERRE, qui ſuit : — 2. BERNARD, ſans enfans; — 3. ANTOINETTE, mariée le 19 Novembre 1437 avec *Guillaume de Barail Paulhac*, Seigneur de Bellepech en Rouergue; — 4. BERTRANDE, mariée en 1442 avec *Guillaume*, Seigneur de Caſtanet en Rouergue; — 5. GAILLARDE, Dame de Boiſmenon, épouſe de BERNARD, Chevalier de VALETTE-PARISOT, par contrat du 16 Juin 1445; — 6. SIBILE, mariée avec *Arnaud de Roſier*, Seigneur dudit lieu en Albigeois; — 7. MIRACLE, mariée avec *Guibert de Cajarac*, Seigneur de Gailhac en Quercy, le 17 Avril 1460; — 8. & MARGUERITE, mariée en 1495 avec *Henri de l'Autrec*, Seigneur de Saint-Germier en Rouergue.

XII. Noble Seigneur PIERRE, III du nom, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, Seigneur de Saint-Venſſan & de Cabannes, épouſa *Béatrix*, fille de *Béranger de Mancipi*, Seigneur de Bournazel, & de *Catherine de Caumontdols*; de ce mariage ſont iſſus : — 1. JEAN, dont on parlera d'abord; — 2 ANTOINE, qui ſuit, & qui continue la poſtérité; — 3. BERTRAND, Religieux à l'Abbaye de Bonne-Combe; — 4. autre JEAN, ſans enfans; — 5. & BLAISE, auſſi ſans enfans, leſquels enfans ſont rappellés dans le teſtament de leur pere du 16 Août 1454, où il les ſubſtitue tous les uns aux autres par ordre de primogéniture, & dans ce teſtament il fonde un obit dans l'Egliſe de Saint-Venſſan, & legue *Béatrix de Mancipi* ſon épouſe.

JEAN, fils aîné de PIERRE, III du nom, épouſa *Herenie*, fille d'*Almaric de la Panouſe*, Seigneur de Loupiac, & de *Louiſe de Peyraſſe*, dont : — 1. PIERRE, Chevalier DE MORLHON-VALETTE, qui fut marié avec *Delphine*, fille de *Pierre de Maryeys*, Seigneur de Mazieres, & de *Cécile de Durand*, dont quatre filles; la premiere, *Gaillarde*, épouſe de *Pierre d'Olivier*, Seigneur de Vaux en Quercy; la ſeconde, *Marie*, épouſe de *Gabriel de Murat*, Seigneur de l'Etang en Rouergue; la troiſieme, *Anne*, ſans alliance; & la quatrieme, *Jeanne*, mariée en 1529 avec *Silveſtre de Montalembert*, Seigneur de Rouſſet, Lieutenant de cent Archers de la Garde du Roi; — 2. JEAN, ſans alliance en 1525; — 3. BÉATRIX, mariée 1°. avec *Mathelin de Gauthier*, Seigneur de Savinhac, & 2°. à *Bertrand de Saunhac*, Seigneur de

Digitized by Google

Belcaſtel en Quercy; — 4. & CATHERINE, mariée l'an 1526 avec *Ambroiſe de Caſtelles*, co-Seigneur de Catus en Quercy.

XIII. Haut & Puiſſant Seigneur ANTOINE DE MORLHON-VALETTE, Baron de Saint-Venſſan, Seigneur de la Rouquette, Peyrolles & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan & Ambaſſadeur de S. M. LOUIS XI en Pologne, & Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe, acquit les Seigneuries de Boismenon, de Juniés, de Florin & de Puy-la-Garde; rétablit en 1489 à Villefranche le Siege du Sénéchal de Rouergue, qui avoit été transféré à Rodez. Il avoit épouſé en 1458, *Jeanne*, fille de *Pierre de Vernhes*, en latin *Vernias*, Baron de Caſtel-Marin, de Blanzac, d'Aigremont, &c., & de *Catherine de Caumont du Plantage*, dont: — 1. BLAISE, mort ſans enfans; — 2. RAIMOND, qui ſuit; — 3. JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs de Carſſac, à préſent la Finou, rapportée ci-après; — 4. autre JEAN, Protonotaire du Saint Siege Apoſtolique; — 5. PIERRE, Prieur de Monteils; — 6. un troiſieme JEAN, Conſeiller-Clerc au Parlement de Toulouſe, qui fut un des Députés envoyés par cette Cour le 16 Novembre 1510, pour faire des repréſentations au Roi LOUIS XII; — 7. MARGUERITE, mariée avec *Amalric de Bérail*, Seigneur de Paulhac; — 8. ANTOINETTE, mariée avec *Antoine de Gauthier*, Seigneur de la Baſtide, Nanteuil; — 9. BÉATRIX, mariée avec *Jean de Puybuſque*, Seigneur de Morelmont; — 10. CATHERINE, mariée avec *Mathelin de Gauthier*, Seigneur de Savinhac; — 11 & 12. MARGUERITE & JEANNE, ſans alliance.

ANTOINE, pere de tous ces enfans, fit deux teſtamens & deux codicilles reſpectivement, en date du 16 Janvier 1471, du 22 Novembre 1488, du 14 Octobre 1491 & du 27 Octobre 1495, & *Jeanne de Vernhes* ſon épouſe teſta le 17 Novembre 1500, & fonda par ce teſtament une Chapellenie dans l'Egliſe de la Rouquette, où elle fut inhumée avec ſon mari.

XIV. Puiſſante & Noble Perſonne Meſſire RAIMOND DE MORLHON VALETTE, Chevalier, Baron de Saint-Venſſan, Blanzac, Peyrolles, Seigneur de Cabannes, Tubieres, la Rouquette, le Juniés, Caſtel-Marin, &c., épouſa *Gabrielle*, fille de *Bernard de Murat*, Seigneur de l'Etang, & de *Julie de la Fonfeneyrole*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. MARGUERITE, mariée à *Jean de la Frémondie*, Seigneur dudit lieu en Rouergue; — 3. GABRIELLE, mariée à *Pierre de Murat-l'Etang*, Seigneur de la Baſtide-Tentale; — 4. & AGNÈS, mariée à *Pierre de la Tude*, Seigneur de Fontes en Languedoc.

RAIMOND DE MORLHON-VALETTE teſta l'an 1529, & ſadite femme étoit déjà remariée en 1530 à JEAN DE LA VALETTE-PARISOT, Seigneur de Grammont.

XV. Noble & Puiſſant Seigneur Meſſire JEAN, III du nom, Baron DE VALETTE-MORLHON, Seigneur, Baron de Saint-Venſſan, Caſtel-Marin, Juniés & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur du Quercy en 1583, teſta en 1585, & mourut à Cahors le 14 Mars 1586; ſon corps fut tranſporté dans l'Egliſe de Saint-Venſſan, où l'on voit ſon effigie élevée ſur un magnifique mauſolée, avec une belle épitaphe: à côté de ſes armes ſont celles de ſon épouſe

Digitized by Google

Marie de Saunhac, fille du Chevalier *Jean de Saunhac*, Seigneur de Belcaſtel, & d'*Agathe de Raimond-Folmont*, dont vinrent: — 1. FRANÇOIS, ſans enfans; — 2. RAIMOND, auſſi ſans enfans; — 3. JEAN, qui ſuit; — 4. MARIE, mariée, 1°. le 9 Octobre 1576, avec *Jean de Tubieres-Grimoard*, Baron de Verfeuil en Languedoc, d'où deſcendent les Comtes *de Tubieres-Caylus*; 2°. avec *François d'Arjac*, Baron de Caylac; — 5. FLEURETTE, mariée à *François Dubuiſſon*, Comte de Bournazel; — 6. & HELENE, mariée, 1°. à *Marc de Glandieres*, Seigneur de Blanzac en Rouergue, & 2°. à *François de Caiſſac*, Marquis de Sedages en Auvergne.

XVI. Noble & Puiſſant Seigneur Meſſire JEAN, IV du nom, Baron DE VALETTE-MORLHON, de Saint-Venſſan, Caſtel-Marin, Juniés, Cabannes, Mazieres & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur du Pays de Rouergue en 1589, fut remplacé dans cette charge en 1592 par *Jean d'Arpajon*, Baron de Severac: repourvu de la même charge le 6 Mai 1594, par le Roi HENRI IV, il fit ſon entrée ſolemnelle à Villefranche le 19 Décembre 1596, & mourut le 10 Février 1597 au château de Saint-Venſſan, ſans avoir pris d'alliance.

Seconde branche ſubſiſtante en Périgord des Seigneurs Barons DE LA VALETTE-CARSSAC, *aujourd'hui Seigneurs Barons* DE LA VALETTE-LA-FINOU.

XIV. Meſſire JEAN, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Valette-Morlhon, de Puy-la Garde, fils puîné de Haut & Puiſſant Seigneur ANTOINE DE MORLHON-VALETTE, Baron de Saint-Venſſan, Seigneur de la Rouquette, Peyrolles, Puy-la Garde & autres lieux, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan & Ambaſſadeur en Pologne de Sa Majeſté LOUIS XI, & Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe, &c., mentionné ci-deſſus au XIIIe degré, & de *Jeanne de Vernhes*, Dame de Caſtel Marin, rendit hommage le 10 Février 1483, au Comte d'Armagnac & de Rodez, pour la terre de Puy-la-Garde, en vertu de la procuration dont l'avoit chargé ſon pere le 17 Janvier 1483: ces deux actes ſont retenus par le Notaire *Jean de Fénis*. Il ſe maria, par contrat paſſé en l'année 1485 devant le Notaire *Turvely*, avec Noble Demoiſelle *Catherine*, fille unique & héritiere du Chevalier *Noël de Bredon*, Seigneur de Carſſac, de Bung & de Puy-Lauraut, & de Noble *Bertrande de Carbonieres*; pour l'effet duquel mariage les pere & mere dudit JEAN DE VALETTE-MORLHON chargerent de procuration leur cher & diſcret couſin conſanguin Noble & Puiſſant Seigneur PIERRE, Chevalier DE VALETTE, Baron de Pariſot, Seigneur de Grandemothe & de Carſſenac. Par cet acte, reçu par le Notaire *Chaſſain* le 25 Janvier 1485, ledit PIERRE DE VALETTE-PARISOT continua 20, 00 livres tournois pour la légitime paternelle & maternelle dudit JEAN, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, y compris la terre de Puy-la-Garde en Quercy, qui devoit lui être cédée immédiatement à compte avec des bijoux. Leurs enfans furent: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & NOEL, ſans enfans.

JEAN DE VALETTE-MORLHON, Chef de ce degré, teſta le 5 Mars 1517, & par cet acte, paſſé devant le Notaire *Duranti*, il élit ſa ſépulture dans le

Digitized by Google

tombeau des pere & mere de ſa femme; rappelle les noms de ſes pere & mere; legue à ſadite femme les revenus de ſes biens; ſubſtitue l'un à l'autre ſes deux enfans, voulant que s'ils viennent à mourir ſans poſtérité, ſes biens ſoient dévolus à ſon frere aîné RAYMOND, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint Venſſan.

XV. Meſſire ANTOINE DE VALETTE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Bung, de Carſſac & de Puy-la-Garde, Capitaine de cinquante hommes d'armes, tranſigea le 12 Juillet 1529 avec RAYMOND, Chevalier DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venſſan, ſon oncle; & par acte retenu par le Notaire *Maceroſa*, ledit ANTOINE cede à ſondit oncle ladite terre de Puy-la-Garde pour la ſomme de 14,000 livres tournois. Il épouſa, par contrat du 12 Juillet 1518, reçu par le Notaire *Ceron*, Noble *Louiſe de Chabans*, d'une maiſon qui a donné des Comtes de Lyon. Dans cet acte & dans le précédent furent préſens Nobles & Puiſſans Seigneurs GUILLOT DE VALETTE, Baron de Cornuſſon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur du Rouergue, & Noble Baron DE VALETTE, Chevalier, Baron de Parilot, ſes parens conſanguins. De ce mariage vinrent: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & BERNARDE, mariée avec *Pierre de Gimel*, Chevalier.

ANTOINE DE VALETTE, II du nom, teſta le 20 Novembre 1531 dans ſon château de Carſſac; & par cet acte reçu du Notaire *Taverne*, il legue ſa fille, & ordonne qu'on l'enterre auprès de Noble *Louiſe de Chabans*, ſon épouſe, voulant qu'il y ait quarante Prêtres qui diſent Meſſe à ſon enterrement, & qu'il ſoit donné 20 deniers à chacun d'eux.

* XVI. Meſſire ANTOINE DE VALETTE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Bung, de Carſſac & de Rouffiac, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Conſeiller d'Etat de la Reine JEANNE DE NAVARRE, épouſa, 1°. par contrat paſſé devant le Notaire *Langlade* le 19 Avril 1541, *Françoiſe*, fille de Meſſire *Hugues de Saint-Chamans*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Dame *Marguerite Cornil*, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; & 2°. il épouſa *Jeanne de Surguer*, de laquelle il a eu: — 2. JEAN DE VALETTE, Auteur de pluſieurs branches établies dans la Province de Périgord, dont les papiers ne nous ſont pas parvenus, ce qui nous empêche d'en rendre compte à préſent.

ANTOINE DE VALETTE, III du nom, tranſigea le 30 Août 1560 avec *Jean-Helie de Saint-Chamans*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Térouane & de Verdun; & dans cet acte reçu par le Notaire *Langlade*, on y regle les droits légitimaires de ladite *Françoiſe de Saint-Chamans*, épouſe & ſœur des Parties contractantes. A cet acte aſſiſta comme témoin Meſſire OLIVIER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Montrozier, Habitant de Saint-Antonin en Rouergue, couſin conſanguin dudit ANTOINE, III du nom. ANTOINE DE VALETTE-CARSSAC envoya des ſecours conſidérables au Grand-Maître de Malte JEAN DE VALETTE, ſon couſin conſanguin, lors du ſiege de cette Iſle par l'Empereur SOLIMAN II; teſta le 7 Mai 1570; & par cet acte reçu du Notaire *Lacroix*, il inſtitue pour héritier PIERRE, ſon fils aîné, legue le puîné de la ſomme de 5000 livres, voulant que ſi l'aîné vient à mourir ſans poſtérité, celui-ci rende à JEAN DE VALETTE-

Digitized by Google

MORLHON, Baron de Saint-Venſſan, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon couſin, & à ſes hoirs, les 20,000 livres tournois qui avoient été données en dot légitimaire à ſon aïeul lors de ſon mariage avec la Demoiſelle *Catherine de Bredon-Carſſac*. Le même ANTOINE legue encore, par ſon teſtament, la ſomme de 100 livres au Chevalier *de Gimel*, ſon neveu, & 10 écus d'or à *Joſeph*, dit *Patience*, ſon frere nourricier; & ordonne qu'on l'enterre à côté de *Françoiſe de Saint-Chamans*, ſon épouſe, dans la plus haute des trois Chapelles qu'il avoit fait conſtruire pour lui ſervir d'oratoire en 1553, à côté de l'Evangile de l'Egliſe de Carſſac. Ledit ANTOINE, III du nom, fut honoré, le 20 Septembre 1568, d'une Lettre de la Reine JEANNE DE NAVARRE, dans laquelle elle le qualifie de *Chevalier* & *Capitaine*, & témoigne le cas qu'elle fait de ſon ſavoir & de ſa valeur: il fut fait auſſi, par brevet de 1570, Conſeiller d'Etat de cette Princeſſe.

XVII. Noble & Puiſſant Seigneur Meſſire PIERRE, IV du nom, Chevalier DE VALETTE-CARSSAC, Baron, Seigneur de Bung, de Carſſac, de Rouffiac, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances, fut honoré de quatre Lettres du Roi de Navarre, depuis HENRI IV, en date du 30 Août 1577, du 7 Mai 1580, du 25 Novembre de la même année, & du 2 Septembre 1581, dans leſquelles ce Prince le qualifie de *Chevalier* & de *Capitaine*, & finit par ces termes: *Votre bon ami*. Le Roi HENRI III lui écrivit auſſi le 8 Septembre 1588 pour le mander aux Etats de Blois, & le qualifie de même de *Chevalier* & de *Capitaine*.

PIERRE DE VALETTE-CARSSAC ſe maria, par contrat du 22 Janvier 1586, reçu par le Notaire *Fontalbe*, avec Demoiſelle *Marie de Reignac*, qui fut aſſiſtée de *Janny de Reignac*, Chevalier, ſon frere, Seigneur de Rédon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Meſtre-de-Camp, & Gouverneur de la ſouveraine Vicomté de Montfort. Au contrat de mariage furent témoins les Seigneurs FRANÇOIS DE LA VALETTE-PARISOT, Baron de Cornuſſon, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de la Province de Guienne, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouſe & Pays Albigeois; & JEAN DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venſſan, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Sénéchal du Pays de Quercy, ſes parens conſanguins. De ce mariage vinrent: — 1. ANTOINE, ſans poſtérité; — 2. GABRIEL, qui ſuit; — 3. NOEL, Seigneur de Villmar, Prêtre & Prieur de Carſſac, qui fit bâtir le château de Rouffiac ſur le bord de la Dordogne; — 4. JEANNE, mariée avec le Chevalier *de Gimel*, Seigneur de Fraux; — 5. autre JEANNE, mariée avec le Seigneur de Salmets; — 6. & CATHERINE, mariée avec le Seigneur de Roque-Gazac.

PIERRE DE VALETTE-CARSSAC, IV du nom, fut gratifié le 13 Décembre 1599, par le Roi HENRI IV, de certains droits de preſtation à raiſon des rentes qu'il avoit acquiſes de *Jean*, Comte *de Saint-Exupery*, des fiefs de Fraux & du Soulon, ſitués dans les Paroiſſes de Peyrillac, de Marciel & de Cajoules, relevantes de Sa Majeſté à raiſon de ſa Comté de Périgord; & dans le brevet qui lui fut expédié à ce ſujet, le même Prince le qualifie de *Baron DE LA VALETTE*. Il teſta & fit un codicille en date du 20 Septembre

Digitized by Google

1623 & du 29 des mêmes mois & an. Dans ces actes, reçus par le Notaire *Chazareng*, il rappelle tous ſes enfans; inſtitue *Marie de Reignac*, ſon épouſe, héritiere, avec charge de rendre l'entiere hérédité à GABRIEL, en cas qu'elle convole à de ſecondes noces.

XVIII. Meſſire GABRIEL, Chevalier DE VALETTE-CARSSAC, Seigneur de Bung, Gouverneur pour *le Duc de Bouillon* de la Souveraine Vicomté de Montfort, ſe maria par contrat reçu par le Notaire *d'Elpeyron*, le 19 Novembre 1628, avec Noble *Ermonde*, fille du Chevalier *Jean de Bars*, Seigneur de Morſcaron & de la Gazaille, maiſon d'ancienne nobleſſe, dont les ſucceſſeurs ſont actuellement Barons des Etats de la Province du Languedoc, en qualité de Seigneurs de la terre de Caſtelnau de Treize ſonds, maintenue dans ſa nobleſſe par Jugement de *M. Pellot* le 20 Juin 1667, Commiſſaire pour la Province de Guienne; de ce mariage ſont ſortis: — 1. JEAN DE VALETTE-CARSSAC, Capitaine au Régiment de Turenne Infanterie, marié par contrat du 26 Janvier 1666 avec Noble *Jeanne de Mirandol*, dont deux filles, la premiere nommée *Marie*, épouſe du Chevalier *Eymeric de la Brouſſe*, Seigneur de la Greze; la ſeconde nommée *Françoiſe*, mariée à *François de Gonnet*, Seigneur de Margueiſſac; — 2. autre JEAN, Seigneur de Roquebail, Prieur de Vitrac; — 3. ANTOINE, Seigneur de Peyrelade, Capitaine au Régiment de la Reine, ſans enfans; — 4. BERNARD, Seigneur de Roucoux, Prieur de Carſlac; — 5. NOEL, Seigneur de Grandbos, Lieutenant au Régiment de la Reine Infanterie, ſans enfans; — 6. autre BERNARD, Seigneur de la Lande, qui ſuit; — 7. autre NOEL, Seigneur de Rouſſiac, auſſi ſans enfans; — 8. FRANÇOISE, mariée 1°. *à Pierre de Vileburi*, Seigneur de la Finou, & 2°. à Meſſire *Jean de Croiſac*, Seigneur de la Prade, Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi; — 9 & 10. deux autres filles mortes ſans alliance. GABRIEL DE VALETTE mourut *ab inteſtat*; ſes enfans tranſigerent dans la Ville de Sarlat le 17 Février 1672, & avoient vendu, par acte du 17 Avril 1670, à Meſſire *Charles de Gimel*, Chevalier, Seigneur du Foulon, leur couſin, les rentes de Fraux dans les Paroiſſes de Peyrillac, de Marciel & de Cajoules.

XIX. Meſſire BERNARD, II du nom, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Lande par teſtament de ſon beau-frere *Pierre de Villadary*, Seigneur de la Finou. Ledit BERNARD fut Capitaine dans le Régiment d'Albret Infanterie; ſa commiſſion eſt du 7 Juin 1677: mais ayant eu des affaires en Eſpagne, LOUIS XIV lui accorda un brevet, portant permiſſion de reſter un an à la Cour de Madrid, ſans préjudice des émolumens de ſa charge; le brevet eſt du 4 Février 1678. Le certificat de ſervice qui lui fut donné le 2 Juillet 1687 par le *Maréchal de Catinat*, fait l'éloge de ſon mérite: il fut convoqué, ainſi que les autres Gentilshommes de la Province, pour le ban & arriere-ban, par lettres des *Maréchaux de Sourdis & de Roquelaure* reſpectivement, en date des 18 Avril 1695 & 26 Juillet 1706; les rendez-vous étoient à Villeneuve-d'Agénois. Il épouſa par contrat du 25 Janvier 1694 Noble *Marie-Anne*, fille du premier lit du Chevalier *Jean de Croiſac*, Seigneur de la Prade, Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, qui étoit ſon beau-frere; il eſt qualifié dans cet acte de *Haut & Puiſſant Seigneur*. De

Digitized by Google

ce mariage ſont ſortis : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2 & 3. MARIE & MADELEINE, mortes en bas âge; — 4. & FRANÇOISE, mariée avec *François de Croizac*, Chevalier, Seigneur de Flechon, ſon couſin. BERNARD, Baron DE LA VALETTE LA-FINOU, rendit hommage au Roi le 23 Juillet 1717 de la Seigneurie & du Château de la Finou, où il eſt mort le 17 Février 1737, & a été enterré dans l'Egliſe de Sainte-Colombe au tombeau des Seigneurs de la Finou.

XX. Meſſire GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, la Borie baſſe & autres lieux, ſe maria par contrat reçu du Notaire *Mazelrey* le 20 Novembre 1720, avec Noble Demoiſelle *Marie-Anne*, fille de Meſſire *Jean - Iſaac d'Eſpagne*, Chevalier, Seigneur de Landes & de Loybaſſe, & de Dame *Eléonore de Récaudoux*, dont : — 1. JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & Noble FRANÇOISE DE LA VALETTE-LA-FINOU, mariée par contrat du 18 Décembre 1748 à Meſſire *Pierre de la Paliſſe*, Chevalier, Seigneur de Mondonel.

GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU, tranſigea le 4 Mai 1754 dans la Ville de Sarlat avec le Seigneur Marquis de Saint-Chamans, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Meſtre-de-Camp de Cavalerie. Dans cet acte reçu par le Notaire *la Grange*, les deux Seigneurs ſont qualifiés de *Hauts & Puiſſans Seigneurs*. GUILLAUME, Baron DE LA VALETTE, fit pluſieurs acquiſitions de la maiſon des Seigneurs de Vaſſal, entr'autres de la Seigneurie & Fief de la Borie baſſe; & par après un échange avec les Miſſionnaires de la Ville de Périgueux, de certaines rentes qu'ils avoient dans la Paroiſſe de Sainte-Colombe, le tout ſous le bon plaiſir du Roi, qui, par ſes Lettres de confirmation du mois de Novembre 1758, duement enregiſtrées au Parlement de Bordeaux le 30 Juin 1759, donne le titre de *Baron* audit GUILLAUME DE LA VALETTE-LA-FINOU. Il avoit auſſi tranſigé le 26 Juin 1746 avec le Prieur Curé de la Paroiſſe de Sainte-Colombe, réuni aux Habitans de cette Paroiſſe, concernant les honorifiques de l'Egliſe paroiſſiale de Sainte-Colombe, qui lui furent accordés par cet acte, & à ſes ſucceſſeurs. Enfin, le même GUILLAUME, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU, rendit hommage au Roi LOUIS XV le 15 Janvier 1764, devant MM. les Tréſoriers de France de la Province de Guienne, à raiſon du Château & Seigneurie de la Finou, maiſons & domaines nobles, fiefs, cens & rentes, droits & devoirs ſeigneuriaux ſitués dans ladite Paroiſſe de Sainte - Colombe & autres, où il eſt qualifié de même que deſſus.

XXI. Meſſire JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, la Borie baſſe, le Peuch, Sainte-Colombe & autres lieux, a ſervi avec diſtinction dans les Gardes du Corps du Roi, Compagnie de *Luxembourg*, ainſi qu'il conſte par un certificat du *Maréchal Duc* de ce nom : il fut généralement regretté de ſon Corps, lorſqu'il quitta après la campagne de Flandres en 1748. Enſuite des ordres de ſon pere, il fut marié par contrat du 19 Juin 1754, avec Demoiſelle *Madeleine Catherine*, fille de Meſſire *Louis-Samuel de Verdême*, Conſeiller du Roi Bailli en la Ville Royale de la Linde, & de Dame *Catherine Renaud* des Comtes de

Digitized by Google

tes de Beaumont, de Juniés, dont jusqu'à présent il n'a pas encore d'enfant en 1782. Le Seigneur JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE VALETTE-LA-FINOU, a fait plusieurs acquisitions & échanges dans lesquels il a toujours pris la qualité de *Haut & Puissant Seigneur*, particulierement dans l'hommage qu'il rendit au Roi LOUIS XV le 25 Juin 1773, devant MM. les Tréſoriers de France de la Province de Guienne, à raiſon des Château & Seigneurie de la Finou, maiſons & domaines nobles, fiefs, cens & rentes en toute directité, droits & devoirs ſeigneuriaux, ſitués dans la Paroiſſe de Sainte-Colombe, dont il a fourni depuis un dénombrement détaillé à Sadite MAJESTÉ, laquelle l'a auſſi qualifié de Baron, Seigneur DE LA VALETTE-LA-FINOU dans ſon brevet en date du 28 Juillet 1759, par lequel il lui accorde, comme à ſon pere, le droit de preſtation ſur certaines rentes foncieres, ſur pluſieurs tenemens acquis par ſon pere de *Louis de Vaſſal*, Seigneur, Comte de Bellegarde; enfin, ledit Seigneur, Chevalier, Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU a été honoré de trois lettres des Grands-Maîtres de Malte, EMMANUEL DE PINTO, DE XIMENÈS & DE ROHAN, toutes les trois fort gracieuſes, & dans leſquelles on ne peut méconnoître la conſidération toute particuliere que ces Grands-Maîtres ont pour le ſuſdit Seigneur Baron DE LA VALETTE LA-FINOU, comme Chef actuel de la maiſon de l'illuſtre Grand-Maître JEAN DE VALETTE-PARISOT. Le 4 Février 1780, ſur la demande faite à l'Ordre de Malte par M. le Marquis DE LA VALETTE-PARISOT, de la permiſſion de porter la croix de dévotion de cet Ordre, il fut fait un procès-verbal par MM. les Chevaliers - Commandeurs de Mongey & d'Auſrery, Commiſſaires nommés à l'effet de vérifier les preuves: par cedit procès-verbal, il conſte que ledit JOURDAIN DE VALETTE, fils de BÉRANGER, a fait la branche aînée de cette famille ſous le nom de VALETTE-MORLHON, d'où deſcend ledit JEAN-ISAAC-FRANÇOIS Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU. Il y eſt fait mention de l'origine de cette maiſon priſe des Vicomtes de Saint-Antonin, iſſus des Comtes de Rodez, comme il eſt déjà dit. Ledit procès-verbal a été envoyé en forme par le Grand-Prieur de Toulouſe audit Seigneur Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU: ſa branche y eſt inſérée ainſi que lui en qualité de branche aînée; les ſervices rendus à l'Ordre de Malte par le Chevalier ANTOINE DE VALETTE, III du nom, ſon quatrieme aïeul, Capitaine de cinquante hommes d'armes, y ſont dits & prouvés.

Troiſieme branche éteinte au XVIIe degré des Seigneurs DE LA VALETTE-PARISOT.

VII. BERNARD, I du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur dudit lieu de Pariſot, de Saint-Igne, de Prevenquieres & de Rieuperoux, &c., fils puîné du Chevalier BÉRANGER DE VALETTE, & d'*Hélene de Caumontdols*, fut le principal héritier de ſon pere; le Chevalier DE VALETTE-MORLHON-SAINT-VENSSAN ſon frere aîné, n'ayant eu en partage que les co-Seigneuries du Cuzoul, de Malleville & de Cauſſeviel. BERNARD, I du nom, Chevalier DE VALETTE, fit ſon teſtament & un codicille en date du 30 Octobre 1371 & 1381; dans ces deux actes il prend la qualité de *Noble & Puiſſant*

Digitized by Google

Seigneur, y énonce toutes ſes Seigneuries, les noms de ſes pere & mere, de ſes deux femmes & de ſes enfans. La premiere de ſes femmes fut *Marie*, fille de *Pierre de Peyre*, Seigneur dudit lieu, & de *Genceline d'Arpajon*; la ſeconde fut *Catherine*, fille unique & héritiere de *Guillaume de Juoux*, Seigneur de la Beſſiere, & de *Selarmonde de Potier*. Les enfans du premier lit furent: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. BERNARD, Religieux à l'Abbaye de Conques: il recueillit les mémoires généalogiques de ſa maiſon, qui avoient été compilés par RAIMOND DE VALETTE, grand-oncle de ſon pere, & les continua juſqu'en l'année 1401; — 3. DELPHINE, mariée en 1359 avec *Solages de Rolet*, Seigneur de la Beſſuejouls; — 4. PHILIPPE, mariée avec *Jean de Morlhon de Veauzac*; — 5. JUDITH, mariée avec *Hugues de Tourlong*, Seigneur de Toulonat; les enfans du ſecond lit ſont: — 6. GUILLAUME, Seigneur de la Beſſiere, qui ſe maria avec *Audine*, fille de *Gaucelin de Verols*, Sénéchal de Quercy, & de *Jacobée de Cubieres*, dont un fils unique nommé BÉRANGER, qui de ſon mariage avec *Julienne*, fille de *Ratier de la Fon*, Seigneur de Seneyrols, Sénéchal de Rouergue, & de Dame *de Penne*, de laquelle il n'eut point d'enfans; — 7. ARNAUD, Auteur de la branche des Seigneurs de Mondalaza, rapportée ci-après; — 8. & BÉRANGER, Auteur de la branche des Seigneurs de Cuzoul, auſſi rapportée ci-après. *Catherine de Juoux*, ſeconde femme de BERNARD, fonda par ſon teſtament de l'an 1387 deux Chapellenies, deſſerviables, l'une dans la Chapelle de Sainte-Catherine de l'Egliſe du Saint-Sépulcre de Villeneuve, & l'autre dans l'Egliſe de Saint-Pierre de Malleville, où elle fut enterrée avec ſon mari dans le tombeau des Seigneurs DE VALETTE.

VIII. PIERRE, II du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur de Pariſot & autres lieux, fut premier Ecuyer de BERNARD, Comte de Rodez & d'Armagnac, ſuivant *François Réale*, célebre Hiſtorien du pays de Rouergue: ce fut un très-vaillant Capitaine, qui défendit la Ville de Cahors contre les Anglois en 1361, par ſa généreuſe réſiſtance à l'une des portes de cette Ville, ce qui lui mérita d'être fait Sénéchal du Quercy; & c'eſt en cette qualité qu'il reçut le 13 Novembre 1391 l'hommage de *Bernard de Vareyre* & ce PIERRE DE VALETTE confirma en 1368 les privileges & les libertés du lieu & Châtellenie de Pariſot, en faveur des Conſuls & Habitans de ce lieu. Cet acte apprend qu'il étoit alors marié avec *Louiſe*, fille de *Déodat de Viſinis*, Baron de la Vézou, & de *Ricarde de Cailus*; il ſe maria 2°. avec *Sibille*, fille unique & héritiere d'*Hugues de l'Hya*, Seigneur de Ginals, & de *Béatrix de Faumade*, Dame de Toulouzac. Les enfans de ce premier lit furent: — 1. AMALRIC, qui ſuit; — 2. JEAN, Grand-Archidiacre de l'Egliſe de Rodez, & Prieur de pluſieurs lieux; — 3. JOURDAIN, Chevalier de Rodez, vivant en 1409; & du ſecond lit: — 4. BERNARD, Auteur de la branche de Toulouzac & de Ginals, rapportée ci-après; — 5. & ARNAUD, ſans enfans connus; il avoit épouſé à Villefranche de Rouergue *Donate*, fille de *Raymond d'Aujalbert*, Ecuyer, & de *Delphine de Colomb*. PIERRE DE VALETTE, II du nom, fit un teſtament & un codicille, le premier le 3 Juillet 1404, le ſecond le 7 Mai 1405; ſuivant ces deux actes, retenus par *Bernard Garziques* & *Malamoſca*, Notaires de Rodez, il fonda une Chapellenie deſſer-

Digitized by Google

viable dans l'Egliſe de Saint-Amand de Rodez, dite des VALETTE, où il fut enterré : ſur la pierre ſépulcrale eſt la figure d'un Chevalier armé d'une pique, ayant un caſque ſur la tête, & portant de la main droite un écu où eſt un gerfaut; l'inſcription eſt : *Hic jacet Petrus Valetta, miles potens, Dominus de Pariſoto. Ora pro eo, Viator.*

Le même PIERRE, comme héritier de ſon pere, rendit hommage à *Bernard*, Comte *de Rodez*, des terres de Valette, de Pariſot, & des autres terres nobles conſidérables qu'il poſſédoit dans ſon Comté : cet acte fut reçu par *Laurendus Bonnet*, Notaire de Rodez, le 28 Septembre 1391. PIERRE DE VALETTE rendit auſſi hommage au Roi le 10 Avril 1397, pour la maiſon de Saint-Antonin, où avoit autrefois habité ſon ſeptieme aſcendant ARCHAMBAUD, Donzel DU CUZOUL.

IX. AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Pariſot, de Rieuperoux, de Prevenquieres, la Chapelle, Balaguier, Labro & autres lieux, principal héritier de ſon pere, tranſigea, par acte du 12 Décembre 1410, avec les Habitans de Pariſot, à raiſon de ce qu'ils refuſoient de faire la garde ſur des fortifications qu'ils croyoient inutiles : cet acte rappelle & confirme les privileges & les libertés que ſes pere & triſaïeul avoient accordés auxdits Habitans ès années 1282 & 1368. AMALRIC DE VALETTE fit échange, par acte du 7 Juillet 1418, de certaines rentes avec le Seigneur de Cardaillac, & ſe maria dans la Ville de Rodez, par contrat paſſé devant le Notaire *Laurendus Bonnet* le 9 Février 1397, avec *Sicarde*, fille unique & héritiere de *Pierre de Levis*, Seigneur de Grammont, de Carſenac & de Pradine en Rouergue, fils puîné de *Thibaut*, I du nom, Seigneur de Sérignant, & celui-ci de *Guy*, III du nom, Baron de Mirepoix, & de *Lombarde de Saint-Paul-Montricant*. Les enfans ſortis de ce mariage furent : — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. BERNARD, Auteur de la branche des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-L'ALBENQUE, rapportée ci-après; — 3. JEAN, Prieur d'Artigues; — 4. GUILLAUME, Religieux de Saint-Benoît, & Doyen de Varens. AMALRIC DE VALETTE rendit deux hommages à *Bernard*, Comte *de Rodez*, à raiſon des biens de ſa femme; & dans un de ces actes, en date du 27 Septembre 1399 & du 27 Septembre 1411, il fut aſſiſté de ſon pere. Il teſta en 1463, & mourut à Rodez, où il fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Amand, au tombeau de ſon pere.

X. PIERRE, III du nom, Chevalier, Seigneur de Valette-Pariſot, Grammont, Pradine, Carſenac & autres lieux, tranſigea, le 20 Octobre 1470, avec BERNARD, ſon frere cadet, à raiſon des biens de leurs pere & mere, dont ils étoient cohéritiers. Il fut chargé de procuration en 1485, par ANTOINE DE VALETTE-MORLHON, Baron de Saint-Venſſan, Seigneur de la Rouquette, Chevalier de l'Ordre du Roi, Chambellan du Roi LOUIS XI, ſon Ambaſſadeur en Pologne, & Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe, ſon parent conſanguin, & par *Jeanne de Vernhac*, Dame de Caſtel-Marin, ſon épouſe, à l'effet de conſentir le mariage de leur fils puîné JEAN DE VALETTE-MORLHON, Chevalier, avec *Catherine de Bredon*, héritiere de la maiſon de *Bredon-Carſſac*. Ce PIERRE DE VALETTE confirma en 1448 les privileges & les libertés des Habitans de Pariſot, & ſe maria, par contrat

Digitized by Google

du 27 Juillet 1445, avec *Marquiſe*, fille d'*Arnaud d'Hebrard*, Baron de Saint-Sulpice, & de *Marguerite de la Popie*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. RAIMOND, Protonotaire du Saint Siege Apoſtolique; — 3. autre JEAN, Chevalier *de Rodez*; — 4. DURAND, Religieux de Saint-Benoit; — 5. & ANTOINE, Seigneur de Valourlhes, marié en 1481 à *Germaine*, fille de *Bertrand de Noailles-Maléſſiade*, Seigneur de Cazillac, & de *Catherine des Prés de Montpezat*, & niece du Patriarche *Emeric de Maléſſiade*. Du mariage de cet ANTOINE DE VALETTE vinrent trois garçons; ſavoir: ARNAUD DE VALETTE, Seigneur de Valourlhes & du Puiboul, qui, de ſon mariage avec *Antoinette d'Angles* en 1504, n'eut que trois filles; ſavoir: FRANÇOISE, ſans alliance; CATHERINE, mariée en 1527 avec *Arnaud de Roſet*, Seigneur de Colombier; & LOUISE, mariée la même année avec *Arnaud de Fabry*, Seigneur de Preſquer : les deux autres fils nommés ſont JACQUES & RAIMOND, tous les deux Chevaliers *de Rodez*; — 6. & GAILLARDE, mariée, par contrat du 9 Janvier 1462, avec *Jean-Barthelemi d'Eſcoirac*, Seigneur de l'Autrec & de Cuyriech en Quercy. PIERRE DE VALETTE, III du nom, teſta & mourut en 1494 au château de Pariſot, & fut enterré dans l'Egliſe du lieu. Il avoit vendu, concurremment avec BERNARD, ſon frère, en 1469, la maiſon dite *le Palais des Valettes*, qu'ils avoient dans la Ville de Rodez, ainſi que tous les biens que leur mere & leur ancêtre avoient poſſédés autour de cette Ville.

XI. JEAN DE VALETTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Pariſot, Grammont, Renhac & autres lieux, ſe maria, par contrat du 7 Juin 1467, avec *Matheline*, fille de *Jean de Ricard Gourdon*, Seigneur de Genouillac, & de *Jeanne de Raſſioles*, Dame de Vaillac, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ANTOINE, Protonotaire du Saint Siege Apoſtolique, Grand-Chantre de l'Egliſe de Rouen, & Prieur de Saint-Amand de Rodez; — 3. PIERRE, ſans enfans; — 4 & JEANNE, mariée, par contrat du 8 Novembre 1494, avec *André de Sorberio*, Vicomte de Tayras en Agénois. JEAN DE VALETTE teſta en 1502: ſon épouſe étoit ſœur de *Jacques Guilhot de Genouilhac*, Grand-Ecuyer, Grand-Maître de l'Artillerie de France.

XII. JEAN DE VALETTE, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Pariſot, Grammont, Carſenac & autres lieux, rendit hommage avec ARNAUD DE VALETTE, Seigneur de Labro, le 21 Juin 1521, à CHARLES, Duc d'Alençon, comme Comte de Rodez, pour la terre de Pariſot, & il ſe maria, par contrat du 25 Février 1504, avec *Cécile*, fille d'ANTOINE DE VALETTE, Seigneur de Toulouzac, & de BERTRANDE DE VALETTE, Dame du Cuzoul, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. RAIMOND, ſans alliance, mais qui laiſſa trois enfans naturels; ſavoir: PIERRE, qui n'eut point de poſtérité; JEANNE, qui fut mariée avec *N.... Deleith*, Seigneur du Lyon; & CATHERINE, mariée avec le bâtard *Jean de Morlhon Saint-Veniſſan*; — 3. HENRI, Chevalier de Malte; — 4. ANTOINETTE, mariée avec *Pierre de Salvanac*, Seigneur de la Veaurette, le 26 Novembre 1524; — 5. CATHERINE, mariée le 7 Octobre 1525 avec *Aimar de Puymontbrun*, Seigneur de Francieres en Dauphiné; — 6. & MARGUERITE, mariée avec *Jean de Malterre*, Seigneur de Bos en Rouergue.

Digitized by Google

XIII. JEAN DE VALETTE, III du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Parisot, Grammont, Pradine & autres lieux, épousa en 15.7 *Gabrielle*, fille de *Bernard de Murat*, Seigneur de l'Etang, & de *Julie de Lajon-Fenerols*, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. FRANÇOIS, Chevalier de Malte, tué au siege de cette Isle en 1565; — 3. GABRIELLE, mariée le 4 Mai 1545 avec *Jean de Durand*, Seigneur de la Brugieres en Albigeois; — 4. JEANNE, mariée en 1547 avec *Louis de Breuih*, Seigneur de Cas en Rouergue; — 5. CATHERINE, mariée le 15 Novembre 1558 avec *Jean de Ravaſſiere*, Seigneur de la Bouquetie en Albigeois; — 6. MARIE, mariée en 1560 avec *Antoine Dubuiſſon*, Seigneur de Bournazel, Sénéchal de Rouergue: on lui donna la terre de Valette pour la légitime de ſa femme; — 7. ANTOINETTE, mariée le 20 Avril 1561 avec *Jean de Rouget*, Seigneur de Nauviale en Rouergue; — 8. & BÉATRIX, mariée le 1er Septembre 1568 avec *François de Rieux*, Lieutenant-Général du Sénéchal de Rouergue.

XIV. JEAN, IV du nom, Chevalier DE VALETTE, Seigneur de Pariſot, de Grammont & autres lieux, ſe trouva au ſiege de Malte l'an 1565 avec pluſieurs Seigneurs des différentes branches de ſa maiſon, & ſe maria, par contrat du 26 Février 1557, avec *Gabrielle*, fille de GUILHOT DE VALETTE, Baron de Cornuſſon, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'*Antoinette de Nogaret d'Epernon*, Dame de Graniagues. Leurs enfans furent: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. PIERRE, Prieur de Pariſot; — 3. MARGUERITE, mariée le 23 Mai 1577 avec *François de Marcillac*, Seigneur de la Baſtide; — 4. & GABRIELLE, mariée le 19 Juin 1582 avec *François d'Arjac*, Seigneur de Cantemerle en Quercy.

XV. FRANÇOIS, Chevalier DE LA VALETTE, Seigneur de Pariſot, de Grammont, de Pradine, &c., vendit ces deux dernieres terres à *Pierre de Pommerols*, Receveur des Etats de la Baſſe-Marche, & ſe maria, par contrat de l'an 1582, avec *Catherine*, fille de *Charles de Roquefeuil*, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Françoiſe de Caudieres*, Baronne de Grandval & de Compagnac en Albigeois. Leurs enfans furent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & PIERRE, Prieur de Villeneuve & de Pariſot.

XVI. JEAN DE VALETTE, V du nom, Chevalier, Seigneur de Pariſot, de Prevenquieres, de Mauriac, de Meſſence, Baron de la Mothe, de Compagnac, &c. ſe maria, 1°. par contrat du 18 Septembre 1619, avec *Françoiſe*, fille d'*Antoine de Garibalde*, Baron de Saint-Sulpice en Languedoc, Conſeiller du Roi, Maître des Requêtes de ſon Hôtel & ſon Intendant en la Province d'Auvergne, & de *Jacquette de Prohenques*; 2°. avec *Marie*, fille de *Claude de Murat*, Baron de Pommerols, & de *Gabrielle de la Valette-Cornuſſon*, ſans enfans. Ceux du premier lit ſont: — 1. JEAN, mort en bas âge; — 2. & FRANÇOISE, mariée, par contrat du 12 Novembre 1648, avec *Antoine-Claude de Vinhs*, Seigneur de la Baſtide en Languedoc, dont eſt provenu *Joſeph de Vinhs*, Marquis de Puylaroque.

Quatrieme branche ſubſiſtante en Quercy des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-PARISOT, *Seigneurs* DE L'ALBENQUE.

X. BERNARD, II du nom, fils puîné & cohéritier d'AMALRIC DE VALETTE,

Digitized by Google

Chevalier, & de *Sicarde de Levis*, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, tranſigea le 9 Octobre 1465 avec PIERRE DE VALETTE, Chevalier, ſon frere aîné; & par cet acte, les terres de Labro & de Cornuſſon, ainſi que la moitié de celle de Pariſot, lui furent cédées. Un acte du 5 Mai 1436 rapporte l'autorité qu'il avoit en Rouergue pendant les guerres civiles; il y eſt qualifié de *Puiſſant Seigneur*. Il fit échange de pluſieurs terres & droits égaux avec *Louis de Beaufort*, Comte *d'Alès*, par acte du 25 Octobre 1425; il rendit deux hommages à *Jean d'Armagnac*, Comte *de Rodez*, le 3 Août 1427 & le 20 Mai 1461. Il ſe maria, par contrat du 6 Mai 1445, avec *Gaillarde de Valette-Morlhon-Saint-Venſſan*, Dame de Bois-Menon, fille de *Jean* & de *Marquiſe de Balaguier-Monſalés*, dont: — 1. PONS, qui ſuit; — 2. GUILLOT, Auteur de la branche des Marquis DE LA VALETTE CORNUSSON, rapportée ci-après; — 3. JEAN, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem de Rodez; — 4. & JOACHIM, Auteur de la branche des Vicomtes DE LA VALETTE-VIESCAMPS-PERN, rapportée en ſon rang; — 5. autre JEAN, Religieux à l'Abbaye de Moiſſac; — 6. & MARGUERITE, mariée, 1°. en 1466, avec *Pons de Guiſcard*, Seigneur de Bouſignes; & 2°. par contrat de l'an 1468, avec *Arnaud-Bernard de Beaufort*, Baron de l'Eſparre en Quercy.

BERNARD DE VALETTE, Chevalier, teſta en 1481 au château de Pariſot, où *Gaillarde*, ſon épouſe, teſta auſſi en 1482. Par ces deux actes, ils inſtituent PONS, leur fils aîné, & leguent leurs autres enfans.

XI. PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Pariſot, la Badie, &c., joignit la double particule LA à ſon nom de VALETTE, ainſi que firent pluſieurs branches de cette famille; conduiſit la Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de Rieux en Italie, fut Porte-guidon de l'Amiral de Grandville (*Louis du Malet*) en 1486, ſe maria par contrat du 31 Juillet 1281 avec *Catherine de Tourlon*, fille d'*Arnaud*, Seigneur d'Arloux, & d'*Antoinette de Lebron*, dont: — 1. ARNAUD, qui ſuit; — 2. GUILLOT, Chevalier de Rodez; — 3. ANTOINE, Auteur de la branche des Seigneurs Comtes DE LA VALETTE-MONTROZIER, rapportée en ſon rang; — 4. CATHERINE, mariée avec *Amblard de Gordiege*, Baron de la Bedaine; — 5. AGNÈS, ſans alliance; — 6. & GABRIELLE, mariée en 1504 avec *Pierre Aymeric* en Quercy. PONS DE VALETTE teſta au château de Pariſot le 11 Juillet 1501, mourut la même année, & fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Andéol du même lieu.

XII. ARNAUD DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Pariſot, la Badie, Capitaine de cent hommes d'armes deſtinés pour la défenſe du Pays de Rouergue, rendit hommage à CHARLES, Duc d'Alençon, Comte de Rodez, de la terre de Pariſot; ſe maria en 1502, avec *Béatrix*, fille du Chevalier *Rigaud de Torſiac*, Seigneur dudit lieu en Auvergne, & d'*Hippolyte de Montecuculi*. De ce mariage naquirent: — 1. ROBERT, qui ſuit; — 2 ANTOINE Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre de Malte; — 3. JEAN, dit *le Gros*, Seigneur de Ventazols & de Majac, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Chambellan & Lieutenant-Général de ſes armées, qui ſe diſtingua beaucoup, ſelon les mémoires de *l'Amiral de Coligny*, pendant la Régence de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, & mourut ſans enfans le 2 Août 1599 dans

Digitized by Google

ſon château de Majac, de ſon mariage contracté le 17 Décembre 1566 avec *Anne de la Perede*; — 4. autre JEAN, Chevalier DE VALETTE, dit *le Tondu*, Capitaine de cent Archers pour la Garde du Roi, qui fut héritier de ſon frere JEAN, dit *le Gros*, & ſe maria en 1568 avec *Hélix de la Perede*, fille d'honneur de la Reine CATHERINE DE MÉDICIS, & ſœur puînée de ladite *Anne*, femme de JEAN, dit *le Gros*, mentionné ci-deſſus; de ce mariage vinrent: — *a.* BÉATRIX, mariée avec *Antoine de Prevoſt*, Seigneur de la Garde en Quercy; — *b.* & SUSANNE, mariée en 1549 avec *Jean de Rouget*, Seigneur de Nauviale en Rouergue; — 5. autre JEAN, dit *le Petit*, Seigneur de la Garigue, marié le 15 Avril 1559 avec *Antoinette*, fille unique de *Jean de Malterre*, Seigneur du Louprac & du Soulon, & de *Jeanne Duclou*, Dame de Lieuchamp, dont trois filles; ſavoir, la premiere nommée *Jeanne*, mariée avec *Charles de Pontumier*, Seigneur dudit lieu en Auvergne; la ſeconde, nommée *Marguerite*, mariée avec *François de Magoux*, Seigneur de Mazet, & de Phertheut; & la troiſieme, nommée *Anne*, mariée le 23 Mai 1555, avec *Jean*, Baron de Bars en Rouergue; — 6. BEGON, Chevalier de Malte; — 7. JACQUES, tué en Italie en 1557, ſous la conduite des Ducs *de Guiſe* & *de Nemours*; — 8. FRANÇOIS, auſſi Chevalier de Malte, mort en faiſant ſes caravannes; — 9. PIERRE, mort ſans poſtérité en 1549; — 10. ANTOINETTE, morte ſans alliance en 1557; — 11. MARGUERITE, mariée, 1°. avec *Roch de la Nau*, Seigneur de Faudon en Agénois, 2°. avec *Antoine de Fénelon*, co-Seigneur de Pariſot; — 12. VALERIC, mariée le 28 Octobre 1558 avec *Pierre de Salles*, Seigneur de Leſcure, Commandant pour le Roi dans le haut Rouergue, & Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes du Maréchal *de Saint-André*; — 13 & 14. JEANNE & GABRIELLE, ſans alliance.

ARNAUD DE VALETTE, Chevalier, teſta le 4 Octobre 1547, fut inhumé la même année dans l'Egliſe de Notre-Dame de Caſteyrols, annexe de la Paroiſſe de Saint-Andéol, de Pariſot; & *Béatrix de Torſiac* mourut en 1576 au château de Labro, & fut inhumée auprès de lui, ainſi qu'*Hippolyte de Montecuculi*.

XIII. ROBERT DE VALETTE, Chevalier, Baron de Pariſot, Seigneur de Labro & de la Badie, ſe trouva au ſiege de Malte en 1565, où il conduiſit quarante Gentilshommes, tant de ſa maiſon que de ſes parens. Il avoit épouſé, 1°. le 4 Août 1551, *Iphigénie*, fille de *Pierre de Farneze* & de *Sabine de Savely*, morte ſans enfans en 1556; elle avoit été conduite en France par ſon parent *Alexandre*, Cardinal de Farneze, Evêque de Cahors. ROBERT DE VALETTE ſe maria 2°. le 9 Mars 1557, avec *Jeanne*, fille de *Jean-Martel Fontaine*, Chevalier, Baron de Coſſade & de Réalville en Quercy, & de *Claire Dubuiſſon d'Oſſone*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. CHARLES, Seigneur de la Badie, qui avoit été fondé de procuration par ſon pere en partant pour aller au ſecours de Malte, ſans poſtérité; — 3. JOSEPH, Chevalier de Malte, mort en faiſant ſes caravannes; — 4. CLAIRE, mariée avec *Antoine de Dolon*, Seigneur du Lard & de Felniés en Quercy; — 5, 6 & 7. LUCRECE, MARTHE & JEANNE, ſans alliance; — 8. & HIPPOLYTE, mariée avec *Matthieu de Noyer*, Seigneur de Carazac

Digitized by Google

en Limousin. ROBERT DE VALETTE, Chevalier, fit son testament le 18 Mars 1594, dans lequel il institue pour héritier son fils aîné, avec clause de substitution pour les mâles de sa maison.

XIV. JEAN DE LA VALETTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de Parisot, Labro, la Badie, &c., servit avec beaucoup de distinction dans les guerres civiles qui ravageoient la Guienne, se maria par contrat du 12 Avril 1598 avec *Isabeau de Bridiers*, Dame de l'Albengue, fille de *Marque*, Baron de Villenave en Berri, & de *Gabrielle de Gontaut-Biron-Cabreres*, dont: — 1. CHARLES, qui suit; — 2. JEANNE, mariée 1°. avec *Jean de Murat*, Seigneur d'Ainac & de Salès-Corbatiers en Quercy, & 2°. avec *Jacques de Cujare*, Seigneur de Gailhac en Quercy; — 3. & CLAIRE, mariée avec *Henri de Saint-Exupery*, Seigneur de Saint-Amant & de Paruzols en Quercy.

XV. CHARLES, Baron DE LA VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, l'Albengue, Labro, Saint-Hilaire & autres lieux, se maria par contrat du 18 Février 1620 avec *Angélique*, fille de *Bernard de Pechpupron*, Baron de Beaucayre, & de *Léonarde de Chevry-la-Réole*, maison illustre de la Biscaye, dont: — 1. JEAN, qui suit; — 2. JEAN-BATISTE, Capitaine d'Infanterie du Régiment de Normandie, tué au siege de Graves en Hollande; — 3. CHARLES, Chanoine de l'Eglise de Cahors; — 4. FRANÇOIS, aussi Chanoine de la même Eglise; — 5 & 6. CATHERINE & JEANNE, Religieuses au Couvent de Sainte Ursule de Cahors; — 7. MARIE, mariée, 1°. avec *Jean de Breulh*, Seigneur d'Espanet en Quercy, & 2°. avec *Antoine de la Borie*, Seigneur de Cazenat en Agénois; — 8. & PAULINE, mariée avec *Antoine de la Garouste*, Ingénieur Général de France, Seigneur de Limarges en Quercy. CHARLES, Baron DE LA VALETTE, testa & mourut dans son château de l'Albengue, & fut inhumé dans l'Eglise paroissiale dudit lieu.

XVI. JEAN, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, II du nom, Seigneur de Parisot, l'Albengue, Labro, Saint-Hilaire, &c., se maria par contrat du 15 Juin 1655 avec *Louise*, fille du Chevalier *de la Fon*, Seigneur de Montalies en Quercy, & de *Françoise de Corberieres*, Dame du Lard, dont vinrent: — 1. BARTHELEMI, qui suit; — 2. JEAN-JOSEPH, Chanoine de l'Eglise de Cahors; — 3. autre JEAN-JOSEPH, Capitaine d'Infanterie, tué le 4 Octobre 1693 à la bataille de Marsaille en Piémont; — 4. FRANÇOIS, aussi Capitaine d'Infanterie, marié en 1712 avec *Marie-Jeanne de la Gavouste*, Dame de Limarges, sa cousine, dont JEAN & JEANNE-ELIE, morts au berceau; — 5. autre JEAN-JOSEPH, sans postérité; — 6. CHARLES, Protonotaire du Saint Siege Apostolique, & Chanoine de Cahors; — 7. & MARIE-LOUISE, mariée avec *Gabrielle de Reillac*, fille de *Lolmie*, Seigneur de Seicurac en Quercy, & de Mont-Grieux en Périgord.

XVII. BARTHELEMI, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, I du nom, Seigneur de Parisot, l'Albengue, Labro, Saint Hilaire, créé Marquis par le Roi LOUIS XIII, servit avec distinction pendant plus de vingt années comme Capitaine d'Infanterie, se distingua à la défense du fort de Fenestrelle en Piémont, où il commanda au passage de la riviere du Ther, sous les ordres du Maréchal *de Noailles*; il commanda aussi pendant les derniers troubles du Pays de Quercy, dont il fut le seul Seigneur qui contînt ses

Digitized by Google

ſes Vaſſaux dans leur devoir, & expoſa ſouvent ſa vie pour ramener les Mutins de ſon quartier, qu'il déſarma par ordre du Maréchal *de Montrevel*, & ſe maria par contrat du 11 Février 1692 avec *Claire*, fille de *Pierre de Raynal*, Seigneur de la Roque & Conſeiller de la Cour des Finances de Montauban, & de *Marthe de Cujare de Guilhac*, dont : — 1. JEAN-BAPTISTE, qui ſuit; — 2. CHARLES-LOUIS, Protonotaire du Saint Siege Apoſtolique, Commandeur de l'Ordre des Comtes du ſacré Palais de Saint-Jean de Latran, Doyen du Chapitre de Montpezat, Grand-Vicaire du Dioceſe de Bordeaux, Député de la Province d'Alby à l'aſſemblée du Clergé en 1740, décédé le 28 Septembre 1770 au château de la Finou en Périgord, chez ſon couſin conſanguin le Baron DE LA VALETTE-LA-FINOU, qu'il nomma ſon exécuteur codicillaire : il eſt enterré dans l'Egliſe de Sainte Golombe, aux tombeaux de cette famille; — 3. CHARLES, mort ſans enfans; 4. JEAN-LOUIS, d'abord deſtiné à l'Ordre de Malte, enſuite Chanoine de l'Egliſe de Reims; — 5. AMABLE RAIMOND, mort au berceau. — 6. JEANNE, Religieuſe à l'Abbaye de Laymie, Ordre de Cîteaux en Quercy; — 7. ANTOINETTE-CHARLOTTE, morte jeune; — 8. LOUISE, morte ſans alliance; — 9. autre JEANNE, Religieuſe de l'Ordre de Malte à l'Hôpital Saint-Marc de Marlet; — 10. & ANNE-THÉRESE-HIPPOLYTE, ſans alliance. BARTHELEMI, Marquis DE LA VALETTE, teſta en 1738 dans ſon château de l'Albenque, où il mourut le 22 Février 1740. Il avoit reçu une Lettre le 28 Octobre 1728, du Grand-Maître de Malte EMMANUEL PINTO, qui prouve la conſidération que ce Prince avoit pour le Chef d'une branche dont étoit iſſu l'illuſtre Grand-Maître JEAN DE LA VALETTE.

XVIII. JEAN-BATISTE, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Pariſot, l'Albenque, Seigneur de Labro, Saint-Hilaire, &c. Chevalier de Saint Louis, ſervit plus de trente ans au Régiment de Duras; ſe trouva à pluſieurs ſieges & batailles; fut dangereuſement bleſſé à la défenſe du Fort des Abbaties en Flandres, où il ſe diſtingua. Il avoit épouſé, par contrat du 10 Décembre 1725, ſa couſine *Marie-Benoîte*, fille de *Jean-Batiſte de la Bourgade*, Seigneur Baron de Belmont & de la Baſtide, & de *Marie-Louiſe de Reinald*, dont : — 1. BARTHELEMI, qui ſuit; — 2. CHARLES, mort au ſiege de Fribourg en 1744; — 3. FRANÇOIS, Prieur de Pillon; — 4. & MARIE-HENRIETTE, mariée avec *Joſeph*, Comte *de Monlezun-Mayllan*, Seigneur d'Urvel en Quercy.

XIX. BARTHELEMI, II du nom, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Pariſot, de l'Albenque, Seigneur de Saint-Hilaire, Labro, &c. Chevalier de Saint Louis, s'eſt marié en 1761 avec *Marie-Claire*, Comteſſe *de Courtois*, dont, pour fils unique : — JEAN-BATISTE-MARIE-FRANÇOIS, décédé en 1779, étant Page de Monſeigneur le COMTE D'ARTOIS. Ledit BARTHELEMI, II du nom, Marquis DE LA VALETTE, a obtenu la permiſſion de porter la Croix de décoration de l'Ordre de Malte en mémoire des hauts faits du Grand-Maître de cette maiſon, & ce, ſur le procès-verbal des preuves faites, du 4 Février 1780, dont il a été fait mention à la fin de la branche des Seigneurs DE LA VALETTE-LA-FINOU. Voici à ce ſujet le contenu de la Lettre du Grand-Maître :

A Malte, le 22 Octobre 1780.

« Mon projet n'ayant jamais été, Monsieur, que de mettre dans la maniere » dont vous obtiendrez la décoration de mon Ordre, toute la distinction qui » pourroit, en augmentant le prix, servir de preuve au titre respectable qui » vous l'auroit acquise, mon but s'est trouvé rempli lorsque j'ai reçu, joint » au procès-verbal de votre Filiation, le desir unanime du Chapitre de Tou- » louse, exprimé dans sa délibération & dans une dépêche particuliere du » Vénérable Grand-Prieur : convaincu que je trouverois dans la Langue de » Provence la même uniformité d'opinion & le méme empressement à rendre » justice au nom que vous portez, je lui ai fait passer les pieces justificatives; » & desirant connoître les vœux de la Langue sur un objet qui ne pouvoit » éprouver d'opposition, j'ai reçu d'elle, comme je m'y attendois, de nou- » velles instances. C'est dans cet état, Monsieur, que votre demande venue » en partie, celle de mon Ordre a été présentée à mon Conseil; & vous » jugez qu'après de tels préalables, & aussi flatteurs, il n'a pu y avoir » qu'une seule voix pour remplir vos desirs & les miens. Je croirois priver » le Vénérable Grand-Prieur de Toulouse d'une satisfaction particuliere, si » je ne lui faisois le plaisir de vous remettre lui-même le décret du Conseil » qui vous autorise à prendre la Croix de mon Ordre, & qui, par les termes » dont cette faculté vous est accordée, sera un témoignage certain de l'ap- » probation générale & de l'empressement particulier que j'ai mis à vous » convaincre des sentimens distingués avec lesquels je suis, Monsieur, » votre affectionné serviteur. Signé *le Grand-Maître* DE ROHAN ».

Cinquieme branche de MONTROZIER *subsistante en Catalogne.*

XII. Noble & Puissant Homme ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Vicomte de Montrozier, troisieme fils de PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Parisot, épousa en 1518 Noble *Valerie de Sauzet*, fille de *François de Sauzet-Gourdourdon*, Seigneur de la Garde, de Belfort & de Maraval, & d'*Isabeau de Cardaillac-Themines*. Il assista, avec Noble & Puissant Homme GUILLOT DE VALETTE-CORNUSSON, le 12 Juillet 1518, au contrat de mariage de Noble & Puissant Seigneur ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Carssac & de Puy-la-Garde, où ils se disent tous les trois cousins consanguins. Ledit ANTOINE eut de son mariage : — 1. FRANÇOIS, Chevalier de Malte, présenté au Prieuré de Toulouse en 1532; — 2. & OLIVIER, qui suit. Cet ANTOINE VALETTE DE MONTROZIER, Chef du XIIe degré, mourut à Saint-Antonin & fut enterré dans l'Eglise Collégiale, où l'on voit encore sa pierre sépulcrale.

XIII. Noble & Puissant Seigneur OLIVIER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Montrozier, se maria, par contrat passé devant *Monelly*, Notaire de Rodez, le 28 Octobre 1555, avec Noble *Catherine de Rode*, fille de *Guillaume de Rode*, Seigneur de Montalegre, & de *Jeanne de la Jugie*. Il fut présent à une quittance retenue par *Langlade*, Notaire Royal, faite par Noble & Puissant Homme Messire ANTOINE DE VALETTE, Chevalier,

Digitized by Google

Capitaine de cinquante hommes d'armes, à Noble & Puiſſant Homme *Helie de Saint-Chamant*, Chevalier des Ordres du Roi. De ce mariage vint: — PIERRE, qui ſuit. OLIVIER DE VALETTE DE MONTROZIER & *Catherine Rode*, ſon épouſe, formerent quittance le 13 Juillet 1558 d'une certaine ſomme à GUILLOT DE VALETTE, leur couſin: cet acte fut reçu à Saint-Antonin par le Notaire *Dubois*.

XIV. PIERRE DE VALETTE DE MONTROZIER, I du nom, Chevalier, fut inſtitué héritier de *Catherine de Rode*, ſa mere, qui ſe maria en ſecondes noces à *Renaud de la Barthe*; & il épouſa Noble *Fleurette d'Archette-Saint-Martin* par contrat du 11 Mars 1592, reçu par *Dubois*, Notaire Royal à Saint-Antonin. De ce mariage vinrent: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & GÉRAUD, marié à *Cécile de Gardemont*, morte ſans enfans.

On voit, par un acte d'achat reçu le 28 Novembre 1608 par le Notaire *Salvadery*, que *Pierre Cornette*, du lieu de Saint-Luc, Juriſdiction de Puy-Laroque ſe chargea de payer à PIERRE DE VALETTE, Chevalier, fils d'OLIVIER & de Dame *Florette d'Archette*, ſon épouſe, certaine ſomme pour une partie de la dot de cette Dame.

XV. PIERRE DE VALETTE, II du nom, Chevalier, Seigneur de Montrozier, ſe maria, par contrat du mois de Janvier 1640, avec *Florette de Fixes*, dont: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & JEAN, né le 12 Août 1648, mort ſans poſtérité en 1702. *Florette de Fixes* légua ſes deux enfans par ſon teſtament du 3 Mai 1681, & ſon mari mourut le 24 Juin 1684.

XVI. Noble Puiſſant Homme PIERRE DE VALETTE, III du nom, né le 6 Février 1641, Chevalier, Seigneur de Montrozier, ſuivit le Roi PHILIPPE V en Eſpagne en qualité de Capitaine, & ſe maria à Barcelone en Catalogne, en 1670, avec Noble Dona *Marie du Puyget des Potaux*, ainſi qu'il paroît par la célébration de ce mariage dans ladite Ville, en l'Egliſe de Sainte-Marie-de-Mer, dont il eut pour fils: — 1. JOSEPH, qui ſuit; — 2. & FRANÇOIS, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

XVII. Noble Seigneur Meſſire Dom JOSEPH DE LA VALETTE, né à Barcelone le 21 Mars 1688, batiſé dans l'Egliſe de Sainte-Marie-de-Mer, épouſa, 1°. à Girone, dans l'Egliſe de Saint-Felici, le 4 Avril 1721, Dona *Caſilde d'Abras*; & 2°. dans la même Egliſe, le 12 Janvier 1742, *Eulalie d'Andreux* ou *Andrieux*. Du premier lit vinrent: — 1. Dom FRANÇOIS, mort ſans poſtérité le 12 Décembre 1758; — 2. & Dona MARGUERITE, mariée le 13 Juillet 1753 avec Dom *Barcelone*, d'une très-ancienne maiſon de Rioja en Biſcaie; & du ſecond lit vinrent: — 3. Dom JOSEPH, Chevalier, né à Girone le 31 Décembre 1744; — 4. NARGICE, né auſſi à Girone le 20 Février 1750, Lieutenant au Régiment de Guadalaxara, Infanterie; — 5. & Dona FRANÇOISE, mariée le 13 Juillet 1773 avec Dom *Antoine de Torris-Peliſſier*, Chevalier, d'une des plus anciennes maiſons du Duché de Girone. Dom JOSEPH DE LA VALETTE DE MONTROZIER fit, par acte du 21 Août 1760, un réglement des droits légitimaires paternels & maternels, & il avoit fait un teſtament le 12 Mai de la même année devant *Narcice Palaſſi*, Notaire de la Principauté de Girone en Eſpagne.

Digitized by Google

Rameau ſorti de la branche précédente.

XVII. Dom François de la Valette, ſecond fils de Pierre, III du nom, & de Dona *Marie du Puyzet des Potaux*, s'eſt marié avec Noble Dona *Françoiſe d'Abras*. Il a été Commandant du Régiment de Navarre, Infanterie, au ſervice d'Eſpagne, & eſt mort en revenant des dernieres guerres d'Italie, après s'être diſtingué & avoir donné les plus grandes marques de valeur. De ce mariage ſont iſſus : — 1. Dom Joachim, Chevalier, ſervant en qualité de premier Capitaine au Régiment immémorial du Roi, Infanterie; — 2. Dom Joseph, Chevalier, ſervant en qualité de Lieutenant de Vaiſſeau du Roi; — 3. & Dom Narcice de la Valette, ſervant en qualité de Capitaine d'Infanterie au Régiment de Leyra, de Catalogne.

Sixieme branche, dont étoit le Grand-Maître, des Seigneurs Marquis de la Valette-Cornusson.

XI. Guillot ou Guillaume de Valette, I du nom, Chevalier, fils puîné de Bernard de Valette-Parisot, & de Gaillarde de Valette-Morlhon-Saint-Venssan, Dame de Boiſmenon, fut cohéritier de ſon pere avec Pons de Valette, ſon frere aîné : celui-ci céda audit Guillot, par tranſaction du 11 Janvier 1500, les Seigneuries de Cornuſſon & de Boiſmenon. Guillot fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & ſe maria en 1486 avec *Jeanne*, fille unique & héritiere de *Jean de Caſtres*, Seigneur de Saint-Vauzille en Albigeois, & de *Catherine de Balaguer-Montſalès*. De ce mariage vinrent : — 1. Guillot, qui ſuit; — 2. Jean, Chevalier de Rhodes, dont il ſera parlé d'abord; — 3. Guillaume, Prieur de Saint-Saturnin; — 4. François, ſacré Evêque de Vabres en 1561, qui ſe trouva au Concile de Trente en 1563; fut chargé de négociations très-importantes ſous deux Pontificats; fit ſéculariſer ſon Chapitre de Vabres le 9 Octobre 1577; mourut au château de Saint-Arede en Rouergue, où il s'étoit retiré après que les Fanatiques eurent incendié pour la ſeconde fois ſa Cathédrale & ſon Palais épiſcopal; — 5. Antoinette, mariée en 1533 avec *Raimond de Gibry*, Seigneur de Caylus en Quercy; — 6. & Beatrix, mariée avec *Hugues de Brailh*, Seigneur de Bramaux en Albigeois. Guillot de Valette-Parisot, Chevalier, mourut en 1513, & *Jeanne de Caſtres*, ſon épouſe, en 1548.

Jean de Valette, ſecond fils de Guillot & de *Jeanne de Caſtres*, Chevalier de Rhodes, ſe trouva au ſiege de cette Iſle ſous le nom de *Pariſot*, qu'avoit porté ſon pere lorſqu'il ſervoit en Italie; fut enſuite Général des Galeres, Bailli de l'Iſle de Lango, Grand Commandeur, Grand Prieur de Saint-Gilles, & Lieutenant-Général du Grand-Maître de la Sangle auquel il ſuccéda le 21 Août 1557. Ce Grand-Maître, Jean de la Valette, défendit glorieuſement Malte en 1565 contre les forces navales de l'Empire Ottoman, ſous l'Empereur Soliman II. Les Turcs, après quatre mois de tranchée ouverte & d'attaque preſque continuelle & très-opiniâtre, furent obligés d'en lever honteuſement le ſiege; mais les fortifications ayant été entierement détruites, le même Grand-Maître de la Valette les fit

Digitized by Google

rétablir & agrandir, & la nouvelle Cité, du nom de ſon fondateur, fut appellée *Valette*. Enfin, ce généreux défenſeur de la Religion refuſa le Cardinalat, reçut des Ambaſſadeurs de tous les Princes de la Chretienté, aux fins de le complimenter ſur ſa victoire, notamment de PHILIPPE II, Roi d'Eſpagne, qui lui envoya pour marque de ſa valeur un eſtoc ou poignard d'or, avec la deviſe, *plus quàm valor Valetta valet* : il mourut à Malte âgé de 74 ans, à pareil jour de ſon avénement au *Magiſtere*, après onze ans de regne ; ſa ſépulture eſt dans la Chapelle de la victoire, citée Valette.

XII. GUILLOT, II du nom, Chevalier DE VALETTE, Baron de Cornuſſon, Seigneur de Pariſot, de Boiſmenon, mérita par ſa valeur & par ſon zèle pour le ſervice du Roi, d'être fait Chevalier de ſon Ordre & Gouverneur du pays de Rouergue. Il épouſa en 1535 *Antoinette de la Valette-Nogaret*, Dame de Graniaque, fille de *Sébaſtien de Nogaret*, Chevalier, Seigneur de Roque-Serrieres en Languedoc, & d'*Anne de Dangereux* ; cette *Antoinette de Nogaret* étoit de la maiſon des Ducs *de la Valette-Nogaret-Epernon* : ce fut à raiſon de cette alliance que la majeure partie des branches *de la Valette* joignirent le (*la*) à l'ancien nom de VALETTE. Elle eut de ſon mariage : — 1. François, qui ſuit ; — 2. HENRI, Chevalier, Commandeur de la Selve, tué au ſiege de Malte en 1565 ; — 3. RAIMOND, tué au ſiege de la Rochelle en 1573 ; — 4. BARTHELEMI, ſans enfans ; — 5. JEAN, auſſi Chevalier de Malte, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu : il fut préſenté au Prieuré de Toulouſe avec ſon frere HENRI en 1554 ; — 6. BERNARD, Capitaine de deux cents Arquebuſiers pour la défenſe du pays de Rouergue, qui fut enſuite Gouverneur de celui d'Albigeois ; — 7. ANTOINETTE, mariée avec *Antoine d'Eſtrade*, Seigneur de Floyrac en Quercy ; — 8. JEANNE, mariée avec *Jean d'Audreu*, Seigneur de Folongues en Quercy ; — 9. ISABELLE, Religieuſe au Monaſtere de Saint-Pantaléon de Toulouſe ; — 10. & GABRIELLE, mariée avec JEAN DE LA VALETTE, Seigneur de Pariſot & de Grammont.

GUILLOT DE VALETTE, II du nom, fut préſent avec ROBERT DE VALETTE, Baron de Pariſot, à une tranſaction paſſée le 12 Juillet 1529 entre leurs parens conſanguins, le Chevalier ANTOINE DE VALETTE, Seigneur de Bung, de Carſſac, & le Chevalier RAIMOND DE VALETTE-MORLHON, Seigneur de Saint-Venſſan, à raiſon de la terre de Puy-la-Garde ; enfin le même GUILLOT DE VALETTE teſta le 1er Octobre 1548, & mourut le 7 Mai 1561, âgé de 75 ans.

XIII. FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, I du nom, Baron de Cornuſſon Seigneur de Boiſmenon, &c., né au château de Pariſot le 28 Mai 1536, Capitaine d'une Compagnie de cinquante hommes d'armes, après avoir commandé celle du Seigneur de Senecterre à la bataille de Moncontour en 1569, commanda avec avantage les Galeres de la Religion ſous le magiſtere de ſon oncle JEAN DE VALETTE ; il ſe trouva au fameux ſiege de Malte en 1565, fut le premier Seigneur de ſa branche qui joignit le double article *la* à ſon nom, préſida comme Gouverneur du pays de Rouergue aux Etats de cette Province le 1er Mai 1574 ; fut Lieutenant de Roi de celle de Guienne, Gouverneur & Sénéchal de Toulouſe & pays Albi-

Digitized by Google

geois en 1576; le Roi le fit Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre en 1581, Conſeiller d'Etat en tous ſes Conſeils en 1582, Chevalier de l'Ordre du Roi & enſuite de celui du Saint-Eſprit; ſon admiſſion à ce dernier eſt du 30 Décembre 1583. Enfin, il commanda en chef les armées du Roi en Languedoc après la mort du Duc *de Joyeuſe*; il en chaſſa preſque tous les Calviniſtes: mais ayant aſſiégé la forte place de Salvanahac, il fut attaqué d'une fauſſe pleuréſie, dont il mourut à Toulouſe le 16 Décembre 1586, après avoir été créé Marquis. Il fut aſſiſté dans le dernier moment de ſa vie par le Vénérable Abbé *de Barrieres*, Fondateur des Feuillans; il avoit épouſé par contrat du 21 Juin 1563 *Gabrielle*, fille unique & héritiere de *Germain de Murat*, Seigneur de l'Eſtang, Monteil, Floyrac, la Roquette, &c., & de *Jeanne de Lauzieres-Themines*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Moiſſac, ſacré Evêque de Vabres en 1600, qui ſe trouva en cette qualité aux Etats Généraux tenus à Paris en 1614 & mourut au château de Cornuſſon en 1622; — 3. & autre JEAN, Chevalier de Malte, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu en Rouergue, fut reçu au Prieuré de Toulouſe en 1588, ſous le magiſtere du Grand-Maître Cardinal DE LOUBENS-VERDALLE: ayant été à Malte, il y fit expédier le 24 Février 1603 une Bulle d'exemption de droit de paſſage, pour être reçu Chevalier de Malte; & cette Bulle, émanée du Grand-Maître ALOPH DE VIGNACOURT tenant Chapitre général, comprend tous ceux portant le nom & les armes de la maiſon du Grand-Maître JEAN DE VALETTE & deſcendans d'icelle en ligne directe & maſculine; — 4. un troiſieme JEAN, Auteur de la branche des Seigneurs Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, rapportée auſſi ci-après; — 5. JEANNE, mariée avec *Raimond de Pins*, Seigneur dudit lieu; — 6. & GABRIELLE, mariée avec *Simon du Cros de Brailh*, Seigneur de Planegès. Ledit François aſſiſta le 22 Janvier 1586 au contrat de mariage de Noble & Puiſſant Homme PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur du Bung & de Carſſac, ſon couſin conſanguin, qui épouſa Noble *Jeanne de Reignac*; il légua au même, par un codicille, le 10 Février 1586, 1200 liv. tournois, pour le dédommager en partie des ſommes conſidérables que le Chevalier *Antoine* III ſon pere avoit envoyées au Grand-Maître JEAN DE VALETTE, lors du ſiege de Malte par les Turcs.

XIV. JEAN, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Cornuſſon, Seigneur de l'Etang, Monteil, Floyrac, Boiſmenon, la Roquette, &c., Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouſe en Albigeois, aſſiſta aux Etats de Blois en 1688; fut tué au ſiege de Tonnains en Agénois. Son teſtament du 22 Janvier 1622, inſtitue pour héritiere *Urſule de Loubens de Verdalle*, ſon épouſe, fille de *Jacques*, Baron de Verdalle, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chevalier des Ordres du Roi, & de *Marguerite de le Brotte de Serignan*, en Languedoc, dont: — 1. TIMOLÉON, mort jeune; — 2. FRANÇOIS, qui ſuit; — 3. autre FRANÇOIS, Abbé Commendataire de Moiſſac, ſacré Evêque de Philadelphie en 1618, & de Vabres en 1622, à la mort de ſon oncle, dont il étoit Coadjuteur: il préſida au Concile provincial de Villefranche de Rouergue en 1625, & à l'Aſſemblée du Clergé de France tenue à Melun en 1644, & mourut à Vabres le 20 No-

Digitized by Google

vembre de la même année ; — 4. JEAN, préſenté au grand Prieuré de Toulouſe pour être reçu Chevalier de Malte l'an 1606 ; — 5. autre JEAN, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Beaulieu, Doyen de Varenne, Prieur de Pariſot ; — 6. JEANNE, mariée en 1622 avec *Nicolas de Boiſſel de la Sales*, Seigneur de Camburat en Quercy, Capitaine de cent hommes d'armes pour la défenſe du Pays de Quercy ; — 7. GABRIELLE, mariée en 1623 avec *Claude de Murat de l'Eſtang*, Seigneur de Pommerols en Rouergue ; — 8. MARIE, mariée avec *Charles d'Arjac-Morlhon*, Baron de Saint-Venſſan ; — 9. MARGUERITE, mariée, 1°. avec *François de Genies*, Seigneur d'Orgueuil ou d'Orgeuil, & 2°. avec *Remy de la Frémondie*, Baron de Joqueviel en Rouergue ; — 10. & MARIE-ANNE, mariée avec *Hector de la Chapelle*, Seigneur de Cas en Rouergue.

XV. FRANÇOIS, Chevalier, Marquis DE LA VALETTE, Baron de Cornuſſon, Comte de Monteil, Seigneur de l'Eſtang, Vareyres, la Rouquette, Floyrac, Boiſmenon, &c., porta la nouvelle de la priſe des Iſles d'Hieres à LOUIS XIII, qui lui donna un Régiment de douze Compagnies au Drapeau blanc. Il fut Maréchal-de-Camp, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Gouverneur & Sénéchal de Toulouſe & Pays Albigeois. Il épouſa, 1°. par contrat du 25 Novembre 1625, *Helene*, fille de *Marlouin d'Aſtarac*, & de *Marguerite de Monteſquieu-la-Deveze*, Dame de Fontrailles, ſans enfans ; & 2°. par contrat du 29 Novembre 1629, *Françoiſe*, fille de *François de Clary*, premier Préſident au Parlement de Toulouſe, & de *Gabrielle de Guerrier*, dont une fille unique nommée GABRIELLE, mariée avec *René de la Garde*, Comte de Saignes & de Parlan en Rouergue.

FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, ayant eu quelques mécontentemens avec *Françoiſe de Clary*, ſa femme, la fit enfermer dans l'Abbaye de Prouilh en Périgord, & ſe remaria, par contrat du 12 Août 1642, avec *Antoinette d'Eſcorailles*, veuve de *Jean-Claude de Drayac*, Baron de Saint-Martial, & fille de *François d'Eſcorailles de Roumegaux*, & de *Marguerite de Barriac*. De ce mariage adultérin ſont ſortis : — 1. JEAN ; — 2. & JEAN-BATISTE. Mais *Françoiſe de Clary*, ſa femme, s'étant évadée, fut rejoindre ſon mari à Paris, où elle mourut de chagrin en 1666, & fut inhumée dans l'Egliſe de Saint-Euſtache. Dès qu'*Antoinette d'Eſcorailles*, qui vivoit dans la bonne-foi, eut connoiſſance de la mauvaiſe conduite de FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE, elle ſe retira dans ſon château de Rouregoux en Auvergne, où elle mourut ; & FRANÇOIS DE LA VALETTE fit un teſtament en faveur de JEAN DE LA VALETTE, Abbé de Beaulieu, ſon frere, par lequel il légua une légitime telle que de droit à ſa fille mariée au Comte *de la Garde-Saignes*, & ne fit point mention de ſes fils adultérins : mais l'Abbé *de Beaulieu* ayant fait donation de certains biens & des charges héréditaires à JEAN, l'aîné de ces fils adultérins, celui-ci épouſa *Madeleine*, fille de *Pierre-Paul de Riquet*, Baron de Bonrepos, Préſident au Parlement de Toulouſe, & de *Suzanne de Doujat*. Ce mariage ayant été diſſous, *Madeleine de Riquet* épouſa le Baron *de Lauto*, dont le nom eſt *Barthelemi* ; & ledit JEAN, improprement connu ſous le titre & le nom de *Marquis de la Valette*, ſe fit Prêtre & mourut à Paris, au Séminaire de Saint-Magloire, en 1698. JEAN-BATISTE eſt de-

Digitized by Google

venu, par la démiſſion de JEAN, ſon frere, du 26 Octobre 1677, Sénéchal de Toulouſe & Pays Albigeois, Capitaine-Châtelain de Buzet, de Puicelley, de Montouze & de Turier, & poſſeſſeur de tous les biens de la branche du Marquis DE LA VALETTE-CORNUSSON, puiſque l'Abbé *de Beaulieu*, JEAN DE LA VALETTE, l'inſtitua ſon légataire univerſel par ſon teſtament reçu en 1689 dans la Ville de Saint-Antonin, où il fut enterré dans l'Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, ſépulture de ſes ancêtres. Mais ledit JEAN-BATISTE n'ayant point pris d'alliance, mourut à Villefranche de Rouergue le 25 Avril 1725, après avoir vendu ſa charge de Sénéchal à *Louis de Cruſſol-Uzès*, Comte d'Amboiſe, de la branche des Marquis *de Saint-Sulpice*, & diſpoſé par ſon teſtament de ſes biens en faveur du Chevalier *de Barriac*, ſon parent du côté de ſa mere.

Septieme branche des Seigneurs Marquis DE LA *VALETTE-CHABRIOL, ſubſiſtante.*

XIV. JEAN, I du nom, fils cadet de FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CORNUSSON, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant-Général des Armées & de la Province de Guienne, Conſeiller d'Etat en tous les Conſeils du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, &c., & de *Gabrielle de Murat de l'Eſtang*, fut préſenté au Prieuré de Toulouſe pour être reçu Chevalier de Malte; mais ayant quitté la Croix, il ſe maria, de l'avis d'autre JEAN, Marquis DE LA VALETTE, ſon frere aîné, par contrat du 24 Octobre 1592, avec *Philippe de Burine de Chabriol*, dont un fils unique nommé ANTOINE, qui ſuit.

XV. ANTOINE, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, I du nom, embraſſa l'héréſie de Calvin après s'être marié, par contrat du 10 Octobre 1614, avec *Françoiſe d'Albon-la Roſiere*, dont: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & LOUISE, mariée avec *André de la Travers*.

XVI. FRANÇOIS, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, I du nom de ſa branche, ſuivit l'erreur de ſes pere & mere, & ſe maria, par contrat du 21 Mai 1638, avec *Marie de la Blache*, dont: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2 & 3. JEAN & FRANÇOIS, ſans alliance.

XVII. ANTOINE, II du nom, Baron DE LA VALETTE-CHABRIOL, ſuivit la Religion de ſes pere & aïeul, & ſe maria, par contrat du 12 Juin 1659, avec *Louiſe de Raymond de Modene*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. JACQUES, Vicomte DE LA VALETTE-CHABRIOL; — 3 & 4. ANTOINETTE & PHILIPPE, ſans alliance.

XVIII. JEAN, II du nom, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, Proteſtant comme ſes pere, aïeul & biſaïeul, ſe maria, par contrat du 6 Octobre 1681, avec *Anne de Cluzet-Pommaret*, dont un fils unique nommé JACQUES, qui ſuit.

XIX. JACQUES, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, ſe maria le 1er Mars 1708 avec *Claudine de Rioufol* ſelon le rit de la Religion prétendue réformée; mais ayant l'un & l'autre reconnu leur erreur, ils abjurerent ladite Religion le 12 Octobre 1739, & firent ſuppléer le même jour les cérémonies du batême

à

Digitized by Google

à tous leurs enfans vivans, qui ſont: — 1. JOSEPH-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-JACQUES, mort ſans avoir été marié; — 3. LOUIS; — 4, 5 & 6. ANNE-LOUISE, MARIE-JEANNE & JEANNE, ſans alliance.

XX. JOSEPH-FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, né le 4 Décembre 1708, a épouſé, par contrat du 3 Avril 1741, *Jeanne-Eliſabeth de Sibleyras*, dont: — 1. JACQUES-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. CLAUDE-LAURENT, Chevalier, dit *le Vicomte DE LA VALETTE-CHABRIOL*, Garde-du-Corps du Roi; — 3. JEAN-CLAUDE-BERNARDIN, Marquis DE LA VALETTE, marié à Tirelemont en Brabant, le 18 Avril 1779, avec *Marie-Catherine-Théodore*, Baronne *de Kettenis*; — 4. JEANNE-MARIE-ANNE; — 5. & LOUISE-MARIE-FRANÇOISE, Dame de l'Abbaye de Bonlieu, Diocèſe de Lyon, Ordre de Cîteaux.

XXI. JACQUES-FRANÇOIS, Comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, ſucceſſivement Garde-du-Corps du Roi & Gendarme de ſa Garde ordinaire, a épouſé, par contrat du 5 Février 1774, *Anne-Françoiſe-Silvie*, Marquiſe *de Borel-Hauterive*, dont: — 1. SILVAIN-PIERRE-MARIE-FRANÇOIS, Marquis DE LA VALETTE-CHABRIOL, né le 24 Octobre 1774; — 2. JOSEPH-BRUNO-CHARLES-CATHERINE, Baron DE LA VALETTE, né le 24 Février 1776; — 3. BERNARDIN-CLAUDE-FRANÇOIS-MARIE, Vicomte DE LA VALETTE, né le 3 Février 1779: tous les trois morts enfans; — 4. & MARIE-CATHERINE-THÉODORE, dite *Mademoiſelle DE LA VALETTE*, née le 10 Août 1780.

Huitieme branche des Seigneurs Vicomtes DE LA VALETTE-VIESCAMP-PERN, ſubſiſtante en Auvergne.

XI. JOACHIM DE LA VALETTE, Chevalier, quatrieme fils de BERNARD DE VALETTE-PARISOT, & de GAILLARDE DE VALETTE-MORLHON-SAINT-VENSSAN, Dame de Boiſmenon, ſe maria, par contrat du 24 Mai 1499, avec *Catherine*, fille de *Gabriel du Perrier*, co-Seigneur de Carſſac en Quercy, & de *Marguerite de Prémont*, dont: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & BERNARD, Chevalier de Rhodes, mort de la contagion à Malte au mois de Mars 1551.

XII. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes deſtinés à la défenſe du Pays de Rouergue contre les Proteſtans, ſe maria, par contrat du 25 Janvier 1527, avec *Catherine*, fille de *Pierre de la Peyriere*, Seigneur de la Baſtide & d'Antezac, & d'*Iſabeau d. Carit-Bellemont*, dont: — 1. JEAN, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, ſans alliance; — 2. BERNARDIN, Gouverneur de Caumont-Dols, ſans alliance; — 3. autre JEAN, Chevalier de Malte; — 4. BERANGER, qui ſuit; — 5. & MARGUERITE, mariée le 11 Novembre 1573 avec *Marc de Puibarail*, Seigneur dudit lieu, en Rouergue.

XIII. BERANGER DE LA VALETTE, I du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, &c., ſe trouva au ſiege de Malte en 1565, & ſe maria, par contrat du 11 Novembre 1571, avec *Catherine*, fille du Chevalier *Gaillard de Châteauneuf-Bretenau*, Seigneur de Boiſſe-lès-Maris & Levinhac, & de *Jeanne de Beranger-Montmouton*, dont vinrent: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. FULCHIAM, tué au ſiege d'Elph en Hollande en 1622; — 3. JEANNE,

Digitized by Google

mariée avec *Flotare de la Roque*, Seigneur de Bouilhac en Quercy; — 4. & MARIE, mariée avec *Jean-Jacques de Lauzieres-Themines*, co-Seigneur de Belfort en Quercy. BERANGER DE LA VALETTE eut quelques démêlés avec MARGUERITE, sa sœur, qui furent décidés par une Sentence arbitrale rendue par leur cousin consanguin, FRANÇOIS DE LA VALETTE-CORNUSSON, Evêque de Vabres, & le même BERANGER testa le 2 Novembre 1609.

XIV. JEAN DE LA VALETTE, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Boisse, &c., se maria, par contrat du 4 Octobre 1599, avec *Isabeau*, fille unique & héritiere du Chevalier *Guyon de la Panouze*, Seigneur de Viescamp-Pern, &c. en Auvergne, & de *Françoise de Beaumont-Labatut*. Leurs enfans sont: — 1. PIERRE, marié, par contrat du 26 Février 1680, avec *Suzanne*, fille de *Bertrand Pigiomiene*, Baron de Saint-Chamaran, & de *Françoise de Bourbon-Malauze*, sans enfans, lequel mourut à Troyes en Champagne au retour du ban; — 2. autre PIERRE, Prieur de Sainte-Illide; — 3. encore autre PIERRE, qui suit; — 4. MARC-ANTOINE, tué au Service; — 5. MARIE, mariée avec *Claude de Bourdon*, Seigneur de Cuernegue en Rouergue; — 6. ISABEAU, sans alliance; — 7. & FRANÇOISE, mariée avec *Claude de Lastic*, Seigneur de Fournel en Rouergue. JEAN DE LA VALETTE, Chevalier, testa le 3 Mai 1662, & mourut la même année.

XV. PIERRE DE LA VALETTE, III du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Boisse, Viescamp-Pern, &c., Capitaine des Chevaux-Légers dans le Régiment de Noailles en 1650, se maria, par contrat du 24 Janvier 1641, avec *Rose*, fille de *Claude*, Chevalier *de Prestet*, Seigneur de Bordes & de Gardettes, & de *Françoise de Chalons*, Dame de la Chapelle, dont: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JACQUES, Prieur de Sainte-Illide; — 3. autre JACQUES, qui, après avoir servi quelques années, se fit Prêtre de la Congrégation de la Mission; — 4. un troisieme JACQUES, Capitaine d'Infanterie, tué au siege de Saluces en Italie; — 5. LOUISE, mariée avec *N.... de Leybros*, Seigneur dudit lieu en Auvergne; — 6. & FRANÇOISE, mariée avec *Pierre Dubois*, Seigneur de Vals en Auvergne. PIERRE DE LA VALETTE, Chevalier, testa & mourut en 1679.

XVI. PIERRE DE LA VALETTE, IV du nom, Chevalier, Seigneur de la Pojade, Viescamp-Pern, Boisse, &c., épousa, par contrat du 10 Juin 1676, *Madeleine-Gabrielle*, fille de *René de la Garde*, Comte de Saignet & de Parlan en Auvergne, & d'*Antoinette de Fontange-Auberoche*, dont: — 1. LOUIS, qui suit; — 2. JACQUES, Chevalier de Saint Louis, retiré Sous-Brigadier des Chevaux-Légers de la Garde du Roi; — 3. JEAN, Mousquetaire dans la premiere Compagnie; — 4. JEAN-JACQUES, Prieur de Sainte-Illide, Commandeur de l'Hôpital près d'Aurillac; — 5. ROSE, mariée à *N.... de Gatlery*; — 6. & HENRIETTE, sans alliance. PIERRE DE LA VALETTE testa le 3 Juillet 1708, & mourut la même année.

XVII. LOUIS DE LA VALETTE, Chevalier, Seigneur de Viescamp-Pern & autres lieux, a successivement servi dans le Régiment du Perche & dans le premier Bataillon de la Milice d'Auvergne; s'est trouvé à la bataille de Luzara en Catalogne, où il fut blessé, & à celle d'Oudenarde, & s'est marié, par contrat du 14 Janvier 1714, avec *Françoise*, fille de *Charles de Bonhore*,

Digitized by Google

Chevalier, Seigneur de Sargayras, & de *Marie d'Abernard*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, Prieur de Sainte-Illide, & Commandeur de l'Hôpital près d'Aurillac ; — 2. MARIE, mariée avec *N.... du Motteau*, Baron de la Serre, Capitaine d'Infanterie & Chevalier de Saint Louis ; — 3, 4 & 5. autre MARIE, HENRIETTE & GASPARDE, ſans alliance.

Neuvieme branche éteinte au XIVe degré des Seigneurs DE VALETTE-TOULOUZAC & GINALS.

IX. BERNARD DE VALETTE, Chevalier, I du nom de ſa branche, Seigneur de Toulouzac & de Ginals, fils de PIERRE DE VALETTE, Seigneur de Pariſot, & de *Sibille de l'Hya*, fut cohéritier de ſon pere avec AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, ſon frere aîné ; leſquels freres tranſigerent enſemble le 17 Décembre 1409, à raiſon des biens paternels. BERNARD DE VALETTE fit bâtir en 1421 le château de Toulouzac, qu'il fit fortifier en 1442. Il s'étoit marié, par contrat du 27 Décembre 1407, avec *Sibille*, fille de *Gaillard de Belcaſtel*, Seigneur de la Pradelle, & de *Maſcaraune d'Azemar-Touraine*, dont : — 1. JEAN, marié avec *Iſabeau*, fille d'*Olivier de Penne-Gourdon*, Chevalier, Seigneur de Caſtairols & de Belfort, & de *Marquiſe d'Hebrard-Saint-Sulpice*, dont : — *a.* RAIMOND, marié avec *Catherine*, fille d'*Olivier de Verdun*, Baron dudit lieu, & de *Miracle du Rieux*, ſans poſtérité ; — *b.* & BERNARD, auſſi ſans poſtérité ; — 2. & PIERRE, qui ſuit. BERNARD, I du nom, fonda, par ſon teſtament de 1465, deux Chapellenies deſſerviables, l'une dans l'Egliſe du Couvent des Peres de la Mercy de Malleville, & l'autre dans l'Egliſe du Saint-Sépulcre de Villeneuve, Chapelle de Sainte-Catherine, & voulut être inhumé dans la Chapelle de Saint-Jacques & de Saint-Blaiſe de l'Egliſe de Malleville, au tombeau de ſes ancêtres.

X. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, de Ginals, de Vaylauſe, & co-Seigneur de Malleville, ſe maria, 1°. en 1447, avec *Irlande*, fille unique & héritiere de *Pierre de Genebrieres*, Seigneur d'Algouze, & de *Catherine de Mancipi-Bournazel*, Dame de Cruſol ; 2°. avec *Helene*, fille d'*Olivier de l'Eſcure*, Seigneur dudit lieu, & de *Jeanne de Roquefeuil-Belfort*, & veuve de PIERRE DE VALETTE, Seigneur du Cuzoul. Les enfans du premier lit ſont : — 1. ANTOINE, qui ſuit ; — 2 GUILLOT, Chanoine de Rodez ; — 3. JEAN, Religieux à l'Abbaye de Moiſſac ; — 4. MARGUERITE, mariée avec *Geraud de Montal*, Seigneur de Breſſon en Auvergne ; — 5. CÉCILE, mariée avec *Antoine de Murat*, Seigneur de Loupiac en Rouergue ; — 6. autre MARGUERITE, mariée avec *Bertrand de Mareillac*, Seigneur de la Baſtide & de Capdenat en Rouergue : les enfans du ſecond lit ſont : — 7. MIRACLE, mariée avec *Jean de Gaillard*, Vicomte de Braſſac en Agenois ; — 8. & ISABEAU, mariée avec *Jean*, Baron de Cadrieu en Quercy.

XI. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, Algouze, Vaylauſe, &c., ayant ſuccédé aux biens des maiſons *de Genebrieres*, *de Faumade*, *de Mancipi* & *de Cruſol*, prit la qualité de *Haut & Puiſſant Seigneur*, & ſe maria, par contrat de l'an 1487, avec *Bertrande*, fille unique & héritiere de PIERRE DE VALETTE, Seigneur du Cuzoul, & d'*Helene de l'Eſcure*, dont : — 1. GUILLOT, qui ſuit ; — 2. CÉCILE DE VALETTE,

Digitized by Google

mariée, par contrat passé le 15 Février 1504, avec JEAN DE VALETTE, Seigneur de Parisot & de Grammont ; — 3. MARIE, mariée avec *Pons de l'Hya*, Seigneur de Camboulan en Rouergue ; — 4. ROSE, sans alliance ; — 5. & ANTOINETTE, mariée avec *Antoine d'Agen*, Seigneur de Loupiac & de Calcomier en Rouergue. ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, fonda, par son testament du 14 Juillet 1517, & son codicille de 1518, deux Chapellenies, l'une dans l'Église des Cordeliers de Villefranche, & l'autre dans l'Église de Toulouzac, où il fut enterré : il fonda de plus, par ces deux actes reçus au château de Ginals, plusieurs Grand'Messes dans l'Eglise de Saint-Amand de Rodez, Chapelle Notre-Dame, & ordonna à son héritier de payer aux Religieux de cette Église tous les arrérages dus pour les Fondations faites par ses ancêtres dans ladite Église.

XII. GUILLOT DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, Vaylause, Algouze, Malleville, Cuzoul, Saint-Remy, &c., qualifié, comme son pere, de *Haut & Puissant Seigneur*, fut de bonne heure maître de ses biens, & commença à les dissiper. Il se maria, 1°. par contrat de l'an 1523, avec *Catherine*, fille de *Bertrand de Turenne*, Baron d'Aynac, & de *Balthazard de Nogaret-Trélans*, & 2°. avec *Marguerite*, fille d'*Antoine de Gontaut-Biron*, Baron de Cabrères, & de *Marie de Jean-Saint-Tropez*. Les enfans du premier lit sont : — 1. ANNE ou ANNET, qui suit ; — 2. JEAN, sans postérité ; — 3. JEANNE, mariée avec *César de Durfort*, Seigneur de la Roque en Quercy ; — 4. CATHERINE, mariée avec PIERRE DE VALETTE, petit-neveu de VEZIAN DE VALETTE, Fondateur en 1450 de la Chartreuse de Villefranche : elle étoit veuve le 3 Janvier 1668 ; — 5. & BALTHAZARDE, mariée avec *Robert de Jaufré* ou *Jaufroy*, Seigneur de la Motte en Quercy. La premiere femme de GUILLOT DE VALETTE, Chevalier, étoit sœur d'*Annet de Turenne-Cambrou*, Baron d'Aynac en Quercy, Chevalier de l'Ordre du Roi & Lieutenant Général de l'Artillerie de France.

XIII. ANNE ou ANNET DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac, Ginals, la Chapelle, Balaguier, Saint-Remy, Capdenat, Oliviers, &c., succéda aux biens de la branche des Seigneurs DE VALETTE-MONDALAZA, & continua de dissiper les grands biens dont ANTOINE DE VALETTE, son aïeul, jouissoit. Il se trouva au fameux siege de Malte en 1565, se maria avec *Marguerite*, fille de *Louis de Baraffe-Beduc*, Seigneur de la Rouquette en Rouergue, & d'*Isabeau de Peyraffe*, dont : — 1. JEAN, marié avec *Anne*, fille de *Jean de Buirard*, Seigneur de Severgues, & de *Françoise de la Roche-Fontenelle*, sans enfans ; il fut maintenu dans la jouissance & possession des biens d'ANTOINE, son bisaïeul, subſtitués par Arrêt du Parlement de Toulouse du 8 Avril 1566 : il mourut sans enfans en 1578 ; — 2. & JEANNE, mariée, 1°. avec *Antoine d'Aujalbert*, Seigneur de Tullieres, dont la postérité est éteinte, & 2°. avec *Olivier de Lernere-Saint-Ifert*, sans postérité.

Dixieme branche éteinte au XIVe degré des Seigneurs DE VALETTE-MONDALAZA.

VIII. ARNAUD DE VALETTE, Damoiseau, Seigneur de Mondalaza, fils

puîné de BERNARD DE VALETTE, Chevalier, & de *Catherine de Juoux*, Dame de la Beſſiere, fut nommé exécuteur teſtamentaire de PIERRE DE VALETTE, ſon frere aîné, par ſon codicille de 1405, & tranſigea en 1410 avec AMALRIC DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Pariſot, ſon neveu, au ſujet d'un procès qu'ils avoient enſemble pour des biens paternels. Il paroît par pluſieurs actes qu'il avoit épouſé avant 1396 *Prohenſſe*, fille de *Pons d'Agen*, Seigneur de Loupiac & de Calcomier, & de *Jeanne de la Roque-Toyras*, dont : — 1. GUILLAUME, marié avec *Delphine*, fille de *Jean de Ferrand*, & de *Suzanne de Danuer*, dont il n'eut point d'enfans : il fonda, par ſon teſtament de l'an 1470, un Obit dans l'Égliſe Paroiſſiale de Villefranche de Rouergue, où il faiſoit ſa réſidence; — 2. JACQUES, qui ſuit; — 3. & JEANNE, mariée avec *Jacques de Lauzieres*, laquelle fonda, comme ſon frere aîné, un Obit dans la même Egliſe de Villefranche, par ſon teſtament de l'an 1439.

IX. JACQUES DE VALETTE, Damoiſeau, Seigneur de Mondalaza, épouſa *Maralde*, fille de *Fortuné de la Grezie*, co-Seigneur de la Cambolan, & de *Jeanne de Rolland*, dont : — 1. PIERRE, marié avec *Valoude* ou *Valgude*, fille de *Rigald de Polher*, Seigneur d'Ordiegue en Auvergne, & de *Pétronille du Cros*, dont : — *a.* JEAN, marié, 1°. avec *Marguerite*, fille de *Pierre de Montagne* & de *Gugne de Malroux*, dont il n'y eut point d'enfans, 2°. avec *Mirabile*, fille de *Barthelemi de Patras*, co-Seigneur de Balaguier, & de *Julienne de Coſten*, auſſi ſans enfans; — *b.* & PIERRE, Chanoine de Villefranche; — 2. GUILLAUME, qui ſuit; — 3. & ARNAUD, auſſi Chanoine de Villefranche.

X. GUILLAUME DE VALETTE, Damoiſeau, ſe maria par contrat de l'an 1458 avec *Catherine*, fille de *Jean de Fénelon*, Seigneur de Mondamer en Quercy, & de *Jeanne de Caſtanet*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & GUINE, mariée avec *Noel de Ramare*, co-Seigneur de Morel en Rouergue.

XI. JEAN DE VALETTE, Chevalier, fonda un Obit dans l'Egliſe de Villefranche en Rouergue, par acte du 7 Juin 1486; & c'eſt de cet acte qu'on apprend qu'il avoit épouſé *Roſe*, fille de *Bernard de Colomb*, & d'*Aygline de l'Olmie*, dont : — 1. OLIVIER, qui ſuit; — 2. & DÉODAT, Chanoine de Villefranche.

XII. OLIVIER, Chevalier DE VALETTE, & par ſucceſſion de ſes couſins-germains JEAN & PIERRE DE VALETTE, Seigneurs de Mondalaza, ſe maria, par contrat du 8 Février 1502, avec *Cécile*, fille d'*Hademar de la Fon*, Préſident de Cahors, & d'*Agnès de Lébron*, dont : — 1. JEAN, ſans alliance; — 2. & GERAUD, qui ſuit.

XIII. GERAUD DE VALETTE, Seigneur de Mondalaza, ſe maria avec *Jeanne*, fille de *Jean d'Imbert*, Conſeiller du Sénéchal & Préſidial de Rouergue, & de *Cécile de Garibald*, dont : — 1, 2 & 3. JEAN, GERAUD & OLIVIER, tous les trois morts à Villefranche de Rouergue, ſans poſtérité, & les Seigneurs de la branche de Toulouzac, comme on l'a dit ci-devant, ont ſuccédé à leurs biens.

Digitized by Google

Onzieme branche éteinte au XIIe degré des Seigneurs DE VALETTE DU CUZOUL *&* DE SAINT-IGNE.

VIII. BÉRANGER, Damoiſeau, Seigneur de Cuzoul, troiſieme fils de BERNARD DE VALETTE, Chevalier, & de *Catherine de Juoux*, fut préſent le 9 Juillet 1392 au contrat de vente que fit *Bernard*, Comte de Rodez, du Village de Laſcombe, en faveur de FORTUNÉ DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Saint-Venſſan; il épouſa par contrat du 12 Février 1391 *Matheline*, fille unique & héritiere de *Durand de Balaguier*, Seigneur des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, & de *Barthelemie d'Alemand*, dont: — 1. FORTUNÉ, qui ſuit; — 2. JACQUES, Religieux de la Dorade à Touloufe, Grand-Vicaire, Official de Mercy de Roque-Morel, Evêque de Montauban; — 3. HÉLIX, mariée 1°. avec *Beton de Roque-Morel*, Seigneur dudit lieu en Auvergne & Sénéchal de Rouergue, 2° avec *Archambaud de la Roque*, Seigneur de Severgues en Auvergne, Chambellan du Comte de Rodez; — 4. & BERTRANDE, mariée en 1418 avec *Gauſſelin de Veyroles*, Seigneur dudit lieu de l'Albenque & de Puy-la-Roque.

IX. FORTUNÉ DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Cuzoul, de Saint-Igne & des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, fut Capitaine-Châtelain pour le Roi du château de Clermont, dont il céda le commandement à *Gauſſelin de Veyroles* ſon neveu, & il ſe maria par contrat de l'an 1424 avec *Irlande*, fille de *Pierre de Gontaut-Biron*, Chevalier, Seigneur de Caſcarbonial & de Mordaignes en Rouergue, & d'*Agathe de Luzech-Concots*, dont: — 1. GUILLOT, qui ſuit; — 2. HÉLIX, mariée par contrat du 16 Décembre 1441 avec *Pons d'Agen*, Seigneur de Loupiac & de Calcomier en Rouergue; — 3. & ELISABETH ou ALISETTE, mariée par contrat du 14 Octobre 1454 avec *Guillaume-Bertrand de Guiſcart*, Seigneur de la Coſt-Grezeles en Quercy.

X. GUILLOT DE VALETTE, Seigneur de Cuzoul, des Oliviers, Saint-Igne, & co-Seigneur de Genouillhac, ſe maria par contrat de l'an 1445 avec *Iſabeau*, fille d'*Arnaud de Caſtanet*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Cécile de Barriere*, dont pour fils unique, PIERRE, qui ſuit. GUILLOT DE VALETTE teſta en 1472, mourut dans ſon château de Cuzoul, & fut enterré le 9 Février 1473 dans l'Egliſe dudit lieu.

XI. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Cuzoul, Saint-Igne, des Oliviers, & co-Seigneur de Genouilhac, ſe maria par contrat du 9 Avril 1466 avec *Hélene*, fille d'*Olivier*, Chevalier de Leſcure, Seigneur dudit lieu, & de *Jeanne de Roquefeuil-Belfort*, dont une fille unique nommée BERTRANDE, mariée en 1487 avec ANTOINE DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Toulouzac.

Douzieme branche éteinte au IXe degré des Seigneurs DE VALETTE-CAPDENAC *&* SAINT-JULIEN.

VI. GÉRAUD DE VALETTE, fils puîné de JOURDAIN & d'*Emilie de Prie*, rendit hommage le 19 Mars 1336 au Comte de Rodez à Villefranche de Rouergue, de tout ce qu'il poſſédoit dans ſon Comté, & reconnut à *Guil-*

Digitized by Google

laume de Cardaillac, par acte du 12 Avril de la même année, tout ce qu'il poſſédoit de biens nobles dans ſa terre de Privazac du chef de ſon épouſe qui étoit *Ayceline*, fille unique de *Géraud de Capdenat*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Géraude de Baraſſe-Bédué*, dont: — 1. BÉRANGER, qui ſuit; — 2. & HUGUES, Sire DE VALETTE, Conſul de Villefranche de Rouergue, où il épouſa *Bertrande*, fille de *Raymond de Pontamirr*, co-Seigneur de Sales-Corboties, & de *Rendone de Puech Vidaillac*, dont il n'eut point d'enfans.

VII. BÉRANGER DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Capdenat, de Saint-Julien & de Sept-Fonds, ſe qualifioit de puiſſant Seigneur en 1389; les Habitans du lieu de Capdenat étoient obligés de faire la garde à la porte de ſon château, & lui payoient des ſubſides. Le teſtament de ſon fils aîné nous apprend qu'il avoit épouſé *Guiſcarde*, fille de *Bertrand de Seguier*, Chevalier, co-Seigneur de Montſalès en Quercy, & de *Ricarde de Rentilhac*, dont vinrent: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. BERANGER, Prêtre; — 3. JACQUES, Religieux à l'Abbaye de Conques; — 4. & ERVET, qui ſervit en Eſpagne, où il ſe maria avec *Roſe*, fille d'*Ildephonſe d'Azpilcueta*, Seigneur dudit lieu, dont pour fille unique ANNARIAC DE VALETTE, mariée avec *Ferdinand d'Azpilcueta*, ſon couſin. De ce mariage vint *Martin d'Azpilcueta*, marié à *Jeanne d'Aſuarez*, Dame de Xavier au Royaume de Navarre, dont pour fille unique *Marie d'Azpilcueta*, qui, de ſon mariage avec Dom *Jean de Jaſſo*, l'un des principaux Miniſtres du Roi FERDINAND, dit *le Catholique*, eut, entre autres enfans: — 1. *Saint François-Xavier*; — 2. & *Madeleine de Jaſſo*, qui, après avoir été Demoiſelle d'honneur de la Reine JEANNE DE CASTILLE, fut Abbeſſe du Monaſtere de Gandra, au Royaume de Valence en Eſpagne.

VIII. PIERRE DE VALETTE, Chevalier, ſe qualifioit de *Haut & Puiſſant Seigneur*. Il épouſa, par contrat de l'an 1391, *Aygline*, fille de *N.... de Roget*, Seigneur de Nauvialle, & de *Berangere de Gautier*, dont pour fille unique *Roſe*, mariée à *Pierre de Gourdon-Genouillac*, Chevalier, ſans enfans; & ſon mari ayant été ſon héritier univerſel, les biens de cette branche ſont depuis entrés dans la maiſon des Ducs *d'Uzès* lorſqu'elle s'eſt alliée avec celle *de Genouillac*.

Treizieme & derniere branche éteinte au VIIIe degré des Seigneurs DE VALETTE-FLOYRAC & SAINT-GRAT.

IV. GUILLAUME DE VALETTE, fils puîné de JOURDAIN, & d'*Eſther de Foix*, rendit, avec PIERRE DE VALETTE, ſon frere aîné, en 1262, au Comte de Rodez, hommage de tout ce qu'ils poſſédoient dans ſon Comté, & cet acte fait mention de la maiſon de Saint-Antonin, autrefois habitée par ARCHAMBAULT, Donzel DU CUZOUL, leur biſaïeul commun, & Chef de toute la maiſon de VALETTE. Les mêmes freres, par un autre acte paſſé les ides de Mars par *Hugues Bonally*, Notaire de Privazac, vendirent à *Bernard de Balaguier* tout ce qu'ils poſſédoient dans le château & Seigneurie de Privazac, leſquels biens ils déclarent provenir d'une partie de la dot d'ALEXANDRE DE NAJAC, leur aïeul; & c'eſt de cet acte qu'on apprend

Digitized by Google

que GUILLAUME DE VALETTE avoit épouſé *Ermengarde*, Dame de Floyrac, fille de *Raimond de Guy*, Chevalier, Seigneur de Sainte-Croix & de Genouillac, & d'*Aygline d'Hugonis Balaguier*, dont, entre autres enfans, JEAN, qui ſuit.

V. JEAN DE VALETTE, Seigneur de Floyrac & de Saint-Grat, épouſa *Jourdaine d'Arnaud de Genebrieres*, fille du Chevalier, Seigneur d'Argouze & de Saune de Grialou, dont vinrent: — 1. JOURDAIN, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, marié en 1317 avec *Sibille*, fille de *Pierre de Gautier*, Seigneur de Doumarenq, & de *Eérangere de Morlhon-Saint-Venſſan*, dont il n'eut point d'enfans; — 3. GÉRAUD, marié avec *Agnès*, fille de *Guillaume de Peruſſe*, Damoiſeau: il rendit hommage en 1323 au Comte de Rodez, tant pour lui que pour ſadite épouſe; — 4. & HUGUES, Seigneur de Golinhac, qui n'eut point d'enfans, & qui rendit hommage la même année au Comte de Rodez.

VI. JOURDAIN DE VALETTE, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de Floyrac & de Saint-Grat, fut Capitaine de cent Archers deſtinés à la garde du Pays de Rouergue, & épouſa, par contrat du 12 Juillet 1316, *Souveraine*, fille d'*Emeric de la Roque-Toyras*, Seigneur dudit lieu en Rouergue, & de *Raimonde de la Gretie*, dont vinrent: — 1. PONS, qui ſuit; — 2. BERNARD, Seigneur de Saint-Grat, Bailli de Villefranche de Rouergue, marié en 1343 avec *Guiſcarde*, fille de *Guillaume de la Fon*, & de *Bérangere de Lebron*, dont il n'eut point d'enfans; — 3. & GUILLAUME, marié en 1350 avec *Arnaude*, fille de *Bernard de l'Hya*, Seigneur de Ginals, & de *Marquiſe de Guerindols*, dont BERTRAND DE VALETTE, marié avec *Souveraine*, fille de *Guy de la Fremondie*, Seigneur de Salmiech, & d'*Agnès de Tourlong*, dont il n'eut point d'enfans.

VII. PONS DE VALETTE, Chevalier, Seigneur de Floyrac, fut un vaillant Capitaine qui, en récompenſe de ſes ſervices, obtint du Roi JEAN une penſion de 300 livres à prendre annuellement ſur la Forêt de Jouſſerotte en Languedoc, par Lettres-Patentes du Roi datées de Paris le 28 Décembre 1354. Il avoit épouſé *Ricarde*, fille de *Guillaume de Barrieres*, Seigneur de Caſtelnau & de Peyrols, & d'*Helene de Sauveçac*, dont une fille unique nommée *Helene*, mariée en 1358 avec *Pierre de Barras*, Seigneur de la Rouquette en Rouergue.

Les armes de cette grande & illuſtre Maiſon ſont: *en banniere, & parti au 1er. de gueules au gerfaut d'argent ayant la patte droite levée*, qui eſt VALETTE; *au 2e. de gueules au lion d'or armé & lampaſſé d'argent*, qui eſt MORLHON-SAINT-VENSSAN; *l'écu couvert d'une couronne d'or enrichie à hauts fleurons*: cimier, *un feneſtrochere d'or tenant un poignard & portant un bouclier où ſont les armes d'Eſpagne écartelées de Caſtille & de Léon*; ſupports, *deux griffons au naturel couronnés d'or, ayant chacun une croiſette d'or pendante à un collier de perles paſſé au col, & ſoutenant deux bannieres, l'une aux armes de l'Ecu, & l'autre chargée d'une croix de Malte d'argent*; deviſe, PLUS QUAM VALOR VALETTA VALET; cri de guerre, *Non æs, ſed fides: le tout environné d'un manteau de gueules attaché d'or & doublé d'hermines*. Telles ſont les armes ſur les

les titres communiqués par M. le Baron DE LA VALETTE DE LA FINOU, Chef de la branche aînée exiſtante en Périgord, qui écartele ſes armes par obligation de *Morlhon-Saint-Veniſan* & de *Bredou-Carſſac*. Les dernieres ſont: *d'or, au cœur de gueules, au chef d'azur, chargées d'un croiſſant d'argent accoſté de deux étoiles de même; les écus ſont quelquefois placés ſur un écartelé, au 1er. échiqueté de gueules & d'or, les échiquetés de gueules chargés de châteaux d'or*, qui eſt Poitiers ancien; *au 2e. de gueules à la croix vidée, clechée, pommelée, alézée d'or*, qui eſt Toulouſe; *au 3e. de gueules au léopard d'or*, qui eſt Rouergue, *& auſſi de gueules à la croix ancrée d'or*, qui eſt Saint-Antonin.

Nous, ſouſſigné, Ecuyer, Généalogiſte, certifions que les titres originaux de cette illuſtre Maiſon nous ont été communiqués, & que la branche aînée ſubſiſte actuellement dans la perſonne de JEAN-ISAAC-FRANÇOIS, Chevalier, Baron DE LA VALETTE, Seigneur de la Finou, le Punch, Sainte-Colombe, la Borie, Baſſe & autres lieux: en foi de quoi nous avons donné le préſent certificat le 18 Mai 1782.

DÔAZIT, ſuivant un Mémoire fourni & envoyé par M. le Marquis DE CANDALE, Baron de Dôazit & d'Yssan, eſt une Baronnie dans la Sénéchauſſée de Saint-Seves, entrée dans la maiſon DE FOIX-CANDALE par un échange que fit en 1439 GASTON DE FOIX, I du nom, pendant qu'il étoit au ſervice du Roi d'Angleterre, avec Noble Homme *Louis d'Epoys*.

JEAN DE FOIX, fils de GASTON, devenu Comte *de Candale* par ſon mariage avec *Marguerite de Pole-Sufolck*, Comteſſe *de Candale*, ayant quitté le ſervice du Roi d'Angleterre, dont il étoit né ſujet, à cauſe de ſon Duché de Guienne, paſſa au ſervice de Louis XI, Roi de France, & fit avec ce Prince un traité par lequel il fut maintenu dans la paiſible poſſeſſion de toutes les terres que ſon pere & lui poſſédoient dans les Duchés de Guienne & Pays de Gaſcogne, & nommément de celle de la Baronnie de Dôazit: ledit traité eſt du 17 Mai 1462, enregiſtré au Parlement de Bordeaux le 18 Mars 1477, & vérifié en la Chambre des Comptes de Paris le 4 Mai 1478.

Après la mort de JEAN DE FOIX, GASTON, II du nom, lui ſuccéda & épouſa, 1°. le 5 Juin 1479, *Catherine de Foix*, Princeſſe de Navarre, & 2°. par contrat du 5 Janvier 1494, *Iſabeau d'Albret*, ſœur de JEAN D'ALBRET, Roi de Navarre, & fille d'*Alain d'Albret* & de *Françoiſe de Bretagne*. Du premier lit il eut, entre autres enfans: — 1. ALAIN DE FOIX, Vicomte de Caſtillon; & du ſecond lit: — 2. FRANÇOIS DE FOIX-CANDALE, qui fut Baron de Dôazit. GASTON DE FOIX teſta le 25 Mars 1500; fit ſon héritier GASTON, III du nom, & affecta, entre autres biens, la terre de Dôazit pour les enfans du ſecond lit: en conſéquence GASTON, III du nom, la donna à ſon frere FRANÇOIS par acte du 14 Avril 1516. La même année, FRANÇOIS ſe maria avec *Anne de Marſan*, Dame du Lau & de Montgaillard. De ce mariage naquit:

JEAN DE FOIX-CANDALE, qui fut, comme ſon pere, Baron de Dôazit, du Lau & de Montgaillard. Il épouſa, le 11 Avril 1545, *Anne de Pardaillan*, fille de *Blaiſe de Pardaillan*, Seigneur de la Motte-Gondrain & de Saint-Lary. De ce mariage naquit:

Digitized by Google

JACQUES DE FOIX-CANDALE, qui succéda à son pere, & fut comme lui Baron de DÔAZIT, du Lau & de Montgaillard. Il épousa, le 6 Juillet 1566, *Jeanne de Belcier*, fille d'*Antoine de Belcier*, premier Président du Parlement de Bordeaux, & d'*Anne de Lubersac*. De ce mariage vinrent deux garçons & trois filles. L'aîné des garçons, nommé SARRAN, épousa, le 14 Aout 1666, *Denise d'Ausales*, fille du Seigneur de la Motte & de Saintrailles: le second garçon, nommé PIERRE, se maria en 1617 avec *Jeanne de Sarante*, fille du Baron du *Vigneau*.

SARRAN DE FOIX-CANDALE forma la branche des Barons de DÔAZIT. Il eut pour fils JEAN DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT, qui se maria avec *Louise de Vidart*, & eut JOSEPH-HENRI DE FOIX-CANDALE, qui se maria avec *Marie de Sénaut*, dont naquit, entre autres enfans, LÉON DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT & d'Yssan, qui eut pour femme *Marie-Romaine de la Faysse*, fille de *Bernard*, Seigneur de la Fayssse, & de MARIE-THÉRESE DE FOIX-CANDALE DU LAU. De ce mariage vinrent quatre garçons & une fille; savoir: — 1. BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron de DÔAZIT & d'Yssan, dit *le Marquis de Candale*; — 2. JOSEPH, dit *le Chevalier de Candale*, Chevalier de Saint Louis; — 3. BERNARD-HENRI, dit *M. Dôazit*; mort sans postérité; — 4. FRANÇOIS-HENRI, dit *M. Cantenac*; — 5. le nom de la fille nous est inconnu.

Le Marquis DE CANDALE, nommé BERNARD, a épousé, le 3 Juillet 1749, *Marie-Romaine de Charrite*, fille de *Charles de Charrite*, Président à Mortier au Parlement de Navarre, & de *Marguerite d'Andouains*. De ce mariage sont nés: — 1. JEAN-CHARLES-MARIE DE FOIX-CANDALE, né le 22 Juin 1754; — 2. FRANÇOIS-HENRI, dit *M. Dôazit*, né le 2 Juin 1758; — 3. MARGUERITE, dite *Mademoiselle de Candale*; — 4. MARIE-ANNE-VALENTINE-UBALDINE, dite *Mademoiselle de Foix*; — 5. BERNARDINE-HENRIETTE-ISABELLE, dite *Mademoiselle de Dôazit*; — 6. & HIPPOLYTE-EUPHROSIE, dite *Mademoiselle de Meylis*.

PIERRE DE FOIX-CANDALE, second fils de JACQUES, mentionné ci-dessus, marié en 1617 avec *Jeanne de Sarante*, fille du Baron du *Vigneau*, comme on l'a dit, a formé la branche des Barons du Lau, & a eu pour fils JEAN DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau, marié avec *Jeanne de Peypeiron*, fille du Marquis *de Beauquere* & de *Françoise de la Fond de Saint Projet*, dont, entre autres enfans: — 1. BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, marié avec *Marguerite Peinolier de Saint-Martin*; — 2. LÉON, dit *le Chevalier de Candale*, ancien Commandant de Bataillon du Régiment d'Eu; — 3 & JEAN BATISTE, dit *le Chevalier du Lau*, mort Lieutenant de Roi de Sar-Louis.

Du mariage de BERNARD DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, avec *Marguerite Peinolier de Saint-Martin*, est né, entre autres enfans, BERTRAND-LÉON DE FOIX-CANDALE, Baron du Lau & de Loubens, Chevalier de Saint-Louis, qui n'étoit pas marié lorsqu'on nous a envoyé la Filiation de cette branche, en 1770, d'après les titres originaux.

Les armes des Barons de DÔAZIT & du *Lau* sont *écartelées de Foix & de Béarn*.

Digitized by Google

Le Pere *Simplicien*, dans l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, eſt tombé dans une grande erreur, d'après des Mémoires faux de M. *de Brienne*, en diſant que les Barons de *Dôazit* & du *Lau* ſortoient de FRANÇOIS DE CANDALE, fils naturel de JEAN DE FOIX. Quoiqu'en fait de généalogie on ne doive admettre que des preuves authentiques, on peut cependant, dans des circonſtances où le malheur des temps, les guerres civiles & les minorités continuelles ont cauſé la perte des titres des familles; on peut, dis-je, pour éclaircir la vérité, raſſembler les vraiſemblances qui dépendent & ſont, pour ainſi dire, les interpretes des titres qui nous reſtent, & c'eſt le cas, dans la circonſtance préſente, où ſe trouve la maiſon de CANDALE qui exiſte aujourd'hui.

Il s'agit de prouver que les Barons de *Dôazit* & du *Lau* d'aujourd'hui ſont iſſus & viennent en ligne directe de GASTON DE FOIX, II du nom, par ſon mariage avec *Iſabeau d'Albret*, ſœur de JEAN D'ALBERET, Roi de Navarre, & fille d'*Alain d'Albret* & de *Françoiſe de Bretagne*.

L'Auteur de l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, ci-deſſus cité, leur donne pour tige un *François de Candale* qu'il dit être bâtard de JEAN DE FOIX, Comte *de Candale*. Quelques recherches qu'on ait pu faire, on n'a pas trouvé le contrat de mariage ni le teſtament de FRANÇOIS DE CANDALE; & il eſt vraiſemblable que ces deux actes ont eu le même ſort que beaucoup d'autres pendant le temps des guerres civiles. & pendant les minorités qui ont été continuelles dans cette grande maiſon: mais au défaut de cette piece, on produit la donation de la terre de *Dôazit*; cet acte prouve que FRANÇOIS DE CANDALE eſt frere de GASTON, III du nom, & par conſéquent fils comme lui de GASTON, II du nom. Il prouve encore que ce FRANÇOIS ne peut pas être le même que celui dont parle le Pere *Simplicien*: puiſqu'il l'édifie de JEAN DE FOIX, il auroit été frere de GASTON II, qui mourut en 1500. La ſeule date de l'acte de donation, qui eſt du 14 Avril 1516, prouve invinciblement que FRANÇOIS DE CANDALE, Auteur des Barons de *Dôazit* & du *Lau*, eſt fils de GASTON II, mort en 1500; par conſéquent ce ne peut pas être le même, puiſque GASTON II mourut en 1500, & que l'acte cité eſt de 1516, comme on l'a déjà dit: ce qui peut ſe vérifier par la lecture dudit acte, dont on joindra ci-après une copie tirée de l'original qui eſt dans les archives du château de *Dôazit*.

Les termes dans leſquels eſt conçue cette donation prouvent que FRANÇOIS DE CANDALE étoit frere du donateur. En effet, eſt-il vraiſemblable que le Comte *de Candale* eût qualifié de *frere*, dans un acte de cette nature & auſſi authentique, FRANÇOIS DE CANDALE, s'il n'avoit été que le bâtard de ſon grand-pere, dans un temps ſur-tout où la *bâtardiſe* n'étoit pas regardée comme aujourd'hui? Eſt-il encore à préſumer qu'il eût donné à un bâtard une terre auſſi conſidérable que l'étoit pour lors la terre de *Dôazit*, laquelle étoit ſpécialement affectée pour les enfans du ſecond lit de GASTON II, comme il paroît par ſon contrat de mariage & ſon teſtament? ALAIN, frere aîné de FRANÇOIS, qui fut Seigneur de *Caſtillon*, fut moins bien partagé que lui, ainſi que CHARLES, leur neveu, qui n'eut que la terre de *Villefranche*.

Digitized by Google

Si FRANÇOIS n'avoit été que bâtard, il ſeroit arrivé que GASTON auroit mieux traité le bâtard de ſon grand-pere que ſon propre fils légitime.

Le mariage que FRANÇOIS DE CANDALE contracta avec *Anne de Marſan*, qui étoit, comme lui, de race Souveraine, confirme l'idée qu'on doit avoir de ſon état; on en pourra mieux juger, ſi on compare l'alliance de FRANÇOIS avec celle de ſon frere ALAIN & de CHARLES ſon neveu. ALAIN épouſa *Françoiſe*, fille de *Guy*, Seigneur de *Montpezat*, & CHARLES ſe maria avec *Anne d'Anticamaretta*. Si FRANÇOIS n'avoit été que bâtard, pourquoi lui auroit-on fait prendre le nom de *Candale*, qui étoit celui qu'avoit porté dans la maiſon DE FOIX *J anne de Suffolck*, par ſon mariage avec JEAN DE FOIX, tandis qu'il étoit paſſé en uſage dans ce temps là que les bâtards de cette maiſon ne portoient que celui de *Béarn?* Pourquoi cette diſtinction?

En un mot, on ne trouve dans aucun titre de la maiſon de *Candale* le moindre ſoupçon de bâtardiſe à l'égard de FRANÇOIS. Dans tous les actes qui ont été paſſés, ſoit pendant ſa vie ou après ſa mort, il eſt toujours qualifié de *Noble & Puiſſant Seigneur*.

Le fondement de l'erreur de l'Auteur de l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne* n'eſt autre que le titre d'un Traité de paix, rapporté dans les manuſcrits de Brienne; & ce fondement eſt d'autant moins ſolide pour établir un ſyſtême de bâtardiſe ſur une famille, que tout le monde ſait que ces manuſcrits ſont pleins d'erreurs de toutes eſpèces.

Or, certainement une pareille preuve ne doit pas prévaloir ſur des titres qui ſont préſumer le contraire. Mais, dira-t on, ſi FRANÇOIS DE CANDALE étoit fils légitime, pourquoi n'eſt il pas nommé dans le teſtament de ſon pere? A cela on répond, pourquoi tous les autres enfans ne le ſont-ils pas? car il n'y en a que trois du premier lit de nommés: ſavoir, PIERRE DE FOIX, AMÉE DE FOIX ſa fille aînée, & JEAN DE FOIX; & du ſecond lit il n'y a que LOUISE. Il eſt cependant très-certain qu'il en avoit d'autres, puiſqu'il les ſubſtitue à ceux du premier lit, les mâles préférés aux filles.

Quant aux armes, on ne voit pas ſur quelle preuve le Pere *Simplicien* peut avancer qu'elles ſont barrées. Les Barons *de Dôazit* & *au Lau* les ont toujours portées en plein & ſans barre, & telles qu'elles ſont encore ſur la porte d'entrée du château de Dôazit, qui fut bâti peu après que FRANÇOIS fut poſſeſſeur de cette terre.

Au reſte, on ne va produire ici qu'une copie de la donation de la terre de Dôazit, parce que c'eſt le titre le plus eſſentiel; on l'a fidellement copiée ſur l'original qui eſt dans les archives du château de Dôazit, & qui a été produit au Juge d'Armes de France, ainſi que les autres titres, au mois de Décembre 1695, pour faire les preuves des Demoiſelles MARIE-THERESE & MARGUERITE DE FOIX CANDALE, filles du Baron *du Lau*, reçues dans la maiſon Royale de Saint-Cyr.

On n'a pas une certitude exacte de l'année de la mort de FRANÇOIS DE CANDALE; mais on préſume que c'eſt en 1518 ou 1529 parce qu'il y a dans les archives de cette maiſon un acte qui eſt une procuration que donne *Anne de Marſan*, dans laquelle elle ſe qualifie veuve de Haut & Puiſſant Seigneur FRANÇOIS DE CANDALE, & tutrice de ſes enfans (la date de cet

Digitized by Google

acte est de 1534). Commeledit FRANÇOIS étoit employé dans l'armée que le Roi avoit en Italie, il est vraisemblable que c'est de lui dont parle *Mezeray* dant son Histoire de France, tome III, page 439: au sujet des événemens de 1528, il dit que le Maréchal *de Lautrec*, voulant profiter de son avantage, marcha aux ennemis à la tête de trois mille François, dont étoit Colonel le Seigneur de Buris, & de quatre mille Gascons sous la conduite du Prince de Navarre & du Seigneur de Candale; & à la page 440 du même tome, il ajoute que le Roi voulant aller sûrement de Nolles à l'armée demanda une escorte, & que le Seigneur de Candale, neveu du Marquis *de Salus*, eut la charge de cet exploit; mais qu'au retour, passant devant Naples, les ennemis tomberent sur lui en si grand nombre, qu'ils écharperent ses gens, le prirent prisonnier, & qu'il mourut quelque temps après des blessures qu'il avoit reçues en cette occasion. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut fort jeune, n'étant âgé tout au plus que de trente-quatre ou trente-cinq ans.

Copie de l'Acte de donation de la terre de DOAZIT, *dont l'original est aux archives du château.*

« Schachent tous comme autrefois très-Haut & très-Puissant Seigneur » Monseigneur GASTON DE FOIX, Captat de Buch, Comte de Candale, » de Bénauge, d'Estrac & de Lavaur, Vicomte de Castillon & de Lom- » maigne & de Haut-Villars, Seigneur des terres basses d'Albigeois & » Castrosie, eut donné, cédé & transporté à Monseigneur FRANÇOIS DE » CANDALE son frere & aux enfans mâles qui descendront de lui par loyal » mariage, la terre, Seigneurie & Baronnie *de Dôazit*, avec toutes & cha- » cune leurs appartenances & dépendances, fruits, profits & revenus, » cens, rentes, émolumens d'icelle, ainsi que mondit Sieur le Comte a dit » & affirmé: pour ce est-il que aujourd'hui, date de ce, en présence de » témoins & de moi Notaire ci-dessous nommé & écrit, a été présent & » personnellement établi icelui mondit Sieur le Comte, lequel de son bon » gré, pure, franche & absolue volonté, sans contrainte ni induction d'au- » cun, ains parce que très-bien lui a plu & plaît, a confirmé ladite dona- » tion en ce qu'elle n'est préjudiciable à ces présentes, & d'abondant par » cesdites présentes, partant que de besoin est, mondit sieur le Comte, » en faveur & comtemplation du mariage qui à présent se traite & qui » se faira & accomplira par plaisir de Dieu, dudit FRANÇOIS DE CANDALE » son frere & de *Anne de Marsan*, Demoiselle, Dame de Montgaillard en » partie: & afin que ledit mariage sorte son effet, & parce ainsi que tel a » été son plaisir & volonté, a donné, cédé, transporté & délaissé, donne, » céde, transporte & délaisse dès-à-présent & à perpétuité par bonne, » pure, simple, vraie & absolue donation, faite entre-vifs, irrévocable & en la » meilleure forme & maniere que de droit, ou par la coutume du pays faire » se peut, ladite terre, Seigneurie & Baronnie *de Dôazit*, avec toutes & » chacune les cens, rentes, fruits, profits, revenus, émolumens, droits, & » appartenances & appendances & dépendances directes, jussions & Justice » haute & basse, moyenne, mixte & impere, & tout ce qui en dépend,

Digitized by Google

» audit FRANÇOIS DE CANDALE ſon frere, & aux enfans dudit mariage
» de lui & de ladite *Marſan*, ſoit fils ou filles; & en cas que dudit mariage
» n'y auroit aucun enfant, ſoit fils ou filles, aux enfans qui deſcendront dudit
» FRANÇOIS d'autre loyal mariage, icelui FRANÇOIS, illec préſent, ſtipulant &
» acceptant ladite donation, tant pour lui que leſdits enfans en ladite qualité
» que deſſus, leurs hers & ſucceſſeurs, pour d'icelle terre, Seigneurie &
» Baronnie de *Dôazit*, ſeſdites appartenances & dépendances, juridiction,
» Juſtice & tous droits & noms quelconques à icelle Seigneurie & Baronnie
» appartenants, jouir & uſer dors en avant, perpétuellement, plénement,
» paiſiblement & franchement par ledit FRANÇOIS DE CANDALE & ſeſdits
» enfans en la qualité ſuſdite, leurſdits hers & ſucceſſeurs, ſans aucune
» contradiction, débat & empêchement, que mondit Sieur le Comte ne les
» ſiens y puiſſent faire ne mettre en maniere quelconque que ſoit, & s'en
» eſt mondit Sieur le Comte, donateur, déveu & délaiſſé du tout & en
» tout par lui & les ſiens, & ledit FRANÇOIS ſon frere & ſeſdits enfans,
» en la qualification, leurs hers & ſucceſſeurs, & a vertu & ſaiſi & mis en
» ſaiſine & poſſeſſion, par l'octroi & l'accord de ces préſentes, & a reconnu &
» confeſſé icelle tenir & poſſéder pour & au nom dudit donataire ſondit frere,
» & laquelle terre, Seigneurie & Baronnie dudit *Dôazit* avec toutes & chacune
» ſes appartenances & dépendances, Juſtice & juridictions, haute, moyenne,
» baſſe, mixte & impere, & tout ce qui en dépend mondit Sieur le Comte
» a promis & promet garantir & défendre audit FRANÇOIS DE CANDALE
» & à ſes enfans en la qualité que deſſus & à leurſdits hers & ſucceſſeurs,
» des troubles & empêchemens que pour ſon fait & coulpe ou des ſiens
» y pourroient être faits que nier ou demander en aucune maniere; néan-
» moins que icelui donateur ne ſoit tenu faire ni porter garantie de la choſe
» par lui donnée, & ce paſſant le contrat en ceſdites préſentes, mondit
» Sieur le Comte, donateur, a dit & déclaré qu'il entend, veut & con-
» ſent puiſſe diſpoſer de ladite terre & Baronnie *de Dôazit* en faveur de ſeſ-
» dits enfans, ſoit fils ou filles dudit mariage de lui & de ladite *de Marſan*
» ou d'autre mariage de lui, ſi dudit premier n'y avoit enfans, auſſi en
» faveur de ladite *de Marſan* ſa future femme ou d'autre femme qu'il épou-
» ſera & tous comme & ainſi que à icelui FRANÇOIS trouvera bon, & qu'il
» verra à faire, auxquelles choſes deſſus dites & chacune d'icelles tenir &
» accomplir, ſans aller ni venir au contraire, icelui mondit Sieur le Vicomte a
» promis & juré aux ſaintes Evangiles de Notre Seigneur, touchées de ſa main,
» & à ce obligé & oblige lui, ſes hers & ſucceſſeurs, avec tous & chacun
» ſes biens meubles & immeubles préſens & à venir, qu'il a ſoumis &
» ſoumet au pouvoir & juridiction des Cours de Noble & Puiſſant Mon-
» ſeigneur le Grand Sénéchal de Guienne, du Prévôt Royal de Lombrieres
» & Bordeaux, & de tous autres Juges tant d'Egliſe que ſéculiers, renonce
» ſur ce à l'exception de déception de dol, de fraude & débats, à tous
» drôits écrits & non écrits, générale renonciation non valoir & à toutes
» autres choſes généralement quelconques que lui pourroit arriver & adve-
» nir contre le fait & ſubſtance de ces préſentes Lettres, & dont elles pour-
» roient être évincées, reſcindées, corrompues, ou annullées en tout &

Digitized by Google

» par-tout pour l'avenir. Ce fut fait & passé au lieu & château de Cadillac, » en présence de très-Révérend Pere en Dieu, très-Noble & très-Illustre » Seigneur Messire JEAN DE FOIX, par la permission Divine & du Saint » Siege Apostolique, *Archevêque de Bordeaux & Primat d'Aquitaine*; Nobles » Hommes *Bernard de Saint Genès*, Seigneur de d'Hume; *Bertrand de* » *Castéja*, Seigneur de Carrenet; *Arnaud de Fraguet* dit *Gouhan*, & Messire » *Jean de Couture*, Prêtre & Chanoine de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, té- » moins à ce appellés & requis le quatorzieme jour du mois d'Avril l'an » 1516. Ainsi, *signé*, GASTON DE FOIX, & *Delasse*, *Notaire*. Et plus bas » est écrit :

Je soussigné certifie que le présent titre a été exactement copié mot à mot sur le titre original qui est dans les archives du château de Dôazit, & qu'on n'y a rien ajouté ni diminué; en foi de quoi j'ai donné le présent certificat que j'ai signé de ma main à Bordeaux le 29 Octobre 1774. Signé, *FOIX CANDALE.*

La même donation se trouve imprimée à la suite de l'Abrégé de la Généalogie des Vicomtes de Lomaigne, & a été imprimée, avec approbation & privilege du Roi à Paris chez Ballard, seul Imprimeur du Roi pour la musique, & Noteur de la Chapelle de Sa Majesté, rue Saint-Jean-de-Beauvais. 1757.

On peut d'ailleurs, pour constater la vérité de cette donation, consulter le Cabinet des Ordres du Roi, dont est Généalogiste M. *Chérin*, & le Cabinet de MM. *d'Hozier*, Juges d'armes de France.

DORMY : ancienne maison du Charolois, établie à Bourbon-Lancy en Bourgogne, maintenue dans sa noblesse par Jugement rendu le 5 Janvier 1669. Elle est connue dès l'an 1330, que vivoit NICOLAS DORMY, Ecuyer, Seigneur de la Motte-Dormy & Salornay en Charolois, lequel mourut sans alliance. Il avoit pour frere HUGUES DORMY, depuis lequel on a une filiation suivie.

I. HUGUES DORMY, Ecuyer, eut de sa femme nommée *Jeanne de Marcilly*, pour fils :

II. FRANÇOIS DORMY, Ecuyer, Seigneur de Salornay, qui s'attacha au service des Ducs de Bourgogne. De deux fils qu'il eut, l'un mourut sans hoirs; & l'autre fut CLAUDE, qui suit.

III. CLAUDE DORMY, Ecuyer, quitta le Charolois, & vint s'établir en Mâconnois, où il épousa par contrat du 4 Février 1502 *Humberte de Fustalier*, dont : — 1. JEAN DORMY, né le 10 Mars 1503, mariée avec *Jeanne de Bullion*, fille de *Claude*, Ecuyer, Seigneur de Layer & de Senecey: elle mourut le 11 Décembre 1554, & son mari le 28 Avril 1566; ils eurent un fils nommé JEAN-FRANÇOIS, qui fut Colonel d'un Régiment de douze Compagnies de gens de pied Françoises, & plusieurs filles mariées à différentes bonnes maisons du Mâconnois; — 2. JOSEPH DORMY, qui s'établit en Picardie, où il forma une branche dont le dernier est mort en 1768, Sous-Prieur de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras; — 3. & FRANÇOIS, qui suit.

Digitized by Google

IV. François Dormy, né le 25 Novembre 1512, s'adonna aux Loix, fut reçu Conseiller au Parlement de Paris le 3 Septembre 1545, ensuite nommé par le Roi Président à la quatrieme Chambre des Enquetes le 20 Février 1550. Il est qualifié dans tous ses actes de *Chevalier, Baron de Vinzelle & de Beauchamp*, Seigneur de la Tour, Lochée, la Salle, Cassignolle & Viriset; fut député en 1563 avec *Pierre Seguier*, Premier Président, pour porter la parole au Roi, à l'occasion de l'enregistrement de l'Edit de majorité des Rois, donné par Charles IX, qui ne fut enregistré qu'après beaucoup de difficultés; fut aussi nommé pour être du Conseil de tutele aux enfans mineurs de *René de Lorraine*, Marquis d'Elbeuf, en 1566, avec *François de Montholon*, par Lettres-Patentes du Roi. Il testa le 10 Août 1570, mourut le 16 des mêmes mois & an, & fut enterré dans sa Chapelle en l'Eglise des Jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris, où l'on voit plusieurs tombeaux avec les épitaphes & armoiries de cette ancienne noblesse. Il avoit épousé le 22 Septembre 1546 *Claude de Seve*, fille du Premier Président de la Chambre des Comptes de Dijon, dont il eut plusieurs enfans, savoir: — 1. Pierre, qui suit; — 2. Jean, rapporté après son aîné; — 3. Charles, mort sans postérité & inhumé dans la sépulture de son pere aux Jacobins de la rue Saint-Jacques; — 4. Claude, Ecclésiastique, nommé premier Evêque de Boulogne en 1565, inhumé auxdits Jacobins, où il est représenté vêtu de ses habits pontificaux au-dessus de la porte de la Chapelle des Dormy; — 5. Galléace, morte sans alliance; — 6. & Françoise, mariée à *Jacques de Saint-Paul*, Seigneur de Montberon, Conseiller du Roi, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel. Tous ces enfans furent légataires par le testament de leur pere.

Pierre Dormy, Chevalier, Baron de Vinzelle en Mâconnois & de Beauchamp en Bourgogne, Seigneur de la Tour, Viriset, Lochée, la Salle, toutes terres en Mâconnois, fut Grand Bailli d'épée dudit pays en 1597, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi en 1601, & Gentilhomme ordinaire de sa Chambre. Il avoit épousé *Claude de Seissel*, d'une ancienne maison de Savoie, & n'en eut qu'une fille, N..... Dormy, mariée à *Jacques de la Bastie du Breul*, & morte sans postérité.

V. Jean Dormy, Chevalier, né le 26 Mars 1550 (second fils de François Dormy & de *Claude de Seve*), fut Baron de Vinzelle & de Beauchamp, Seigneur de la Tour, Viriset, Lochée & la Salle, terres dont il hérita de son frere aîné après le décès de sa fille morte sans postérité. Il s'établit en Picardie, où il épousa par contrat du 20 Mars 1576 *Jeanne Oudart*, fille de *Jean-François*, Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, dont il eut un fils nommé:

VI. Mariot Dormy, Chevalier, Baron de Vinzelle & de Beauchamp, né le 12 Juin 1577, qui épousa par contrat du 2 Mai 1635 *Marie Hardanjon*, de laquelle vinrent: — Charles-François, qui suit; — & deux filles mortes sans alliance.

VII. Charles-François Dormy, Chevalier, Baron de Vinzelle, Banan, la Salle & Beauchamp, né le 26 Novembre 1636, fut maintenu dans sa noblesse par Jugement de M. *Bouchu*, Intendant de Bourgogne, rendu le

Digitized by Google

le 5 Janvier 1669, sur la production de ses titres : les qualités de *Chevalier* & de *Baron* lui furent reconnues & données dans sa reprise de Fiefs en la Chambre des Comptes de Dijon, en date du 23 Mars 1673. Il avoit épousé par contrat du 16 Avril 1654, *Françoise d'Escroſt*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur & Baron d'Eſtrées, le Peage, &c., & de Dame *Jeanne Daval*. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS DORMY, Chevalier, Seigneur, Baron de Vinzelle, Beauchamp, Banan & la Salle, Page de la Reine en 1672, enſuite Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, par brevet du 4 Juillet 1683, reçu aux Etats de Bourgogne le 17 Mai 1688, & nommé Elu de la Nobleſſe des Etats du Mâconnois le 15 Juin 1700. Il fit ſon teſtament le 11 Février 1705, par lequel il renouvella la ſubſtitution faite par ſes ancêtres des Baronnies & terres dénommées ci-deſſus, en faveur de JEAN-CHARLES DORMY ſon frere, & décéda peu de jours après. Il avoit épouſé par contrat du 18 Février 1686 *Marie de Scoraille*, fille de Meſſire *François*, Chevalier, Comte de Sobertier, Seigneur de la Barre, Beurant, &c., & de *Jeanne-Claude de la Balme*, dont il n'eut qu'une fille N..... DORMY, morte jeune; — 2. LOUIS DORMY, tenu ſur les Fonts de Batême par M. le Dauphin & Madame la Ducheſſe *de Montpenſier* : il fut d'abord Page du même Prince, & paſſa enſuite dans le Régiment du Roi, Infanterie, où il ſervit pluſieurs années ; — 3. CHARLES-FRANÇOIS-MARIOT, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, reçu Chevalier de l'Ordre Teutonique ; — 4. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 5. JEAN-CHARLES, tige des Barons de Veſvres & de Beauchamp, rapportés ci-après ; — & pluſieurs filles, reçues dans les Abbayes de Saint-Cyr, de Fontevrault, Dioceſe de Poitiers, de Sainte-Menoux, Dioceſe de Bourges.

VIII. CHARLES-FRANÇOIS DORMY, Chevalier, ſervit pluſieurs années dans les Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, & fut marié deux fois 1°. à *Louiſe-Geneviève Bijon*, & 2°. avec *Marguerite de Dio de Montmort*, fille de Meſſire *Claude-Antoine Palatin de Dio*, Comte de Montmort, Seigneur & Baron d'Eſſanlès, & d'*Eléonore du Bourg du Maine*, de laquelle il n'a point eu d'enfans ; du premier lit ſont iſſus : — 1. JEAN-FRANÇOIS DORMY, né le 14 Octobre 1723, Lieutenant d'Infanterie le 24 Mars 1742, Capitaine en 1757, & reçu Chevalier de Saint-Louis en 1772, non marié en 1778 ; — 2. LOUISE-CLAUDINE, morte ſans alliance en 1777 ; — 3. & CHARLOTTE-HECTOR DORMY, non mariée.

Barons de VESVRES & de BEAUCHAMP, &c.

VIII. JEAN-CHARLES DORMY, Chevalier, né le 28 Décembre 1679, cinquieme fils de CHARLES-FRANÇOIS, Chevalier, & de *Françoiſe d'Eſcroſt*, Comte de Neuvy, Baron de Veſvres par échange de cette terre avec celle de Vinzelle en Mâconnois du 19 Octobre 1719, Baron de Beauchamp, Seigneur de Neuvy, la Chapelle, Aumant, la Salle, &c. toutes terres qui lui ſont échues par la ſubſtitution que FRANÇOIS DORMY ſon frere aîné fit à ſon profit le 11 Février 1705, ſervit d'abord dans les Cadets-Gentilshommes en 1694 ; fut enſuite le 10 Juillet 1697 Cornette dans le Régiment de Scoraille, où il ſervit pluſieurs années ; fut reçu aux

Digitized by Google

Etats de Bourgogne le 9 Juillet 1703, & eſt mort en 1756. Il avoit épouſé par contrat du 3 Mai 1708, *Jeanne Durandeau de la Grandnau*, fille de *Jean*, Ecuyer, Seigneur de la Grandnau, la Levraudiere, &c., & de *Catherine de Pantin de la Guerre*; de ce mariage il a eu : JEAN-BATISTE-AUGUSTE, qui ſuit; — & cinq filles; la premiere mariée à Meſſire *Jacques Ducroſt*, Chevalier, Seigneur du Breul; la ſeconde nommée CHARLOTTE-THÉRESE DORMY DE LA CHAPELLE, née en Février 1715, mariée le 24 Août 1743, à *Gilbert*, Comte de Bonnay, Chevalier, mort le 3 Mars 1754, fils de *François de Bonnay*, Seigneur de Preſle, &c., & d'*Emée Favre de Dardagny*, dont poſtérité; — la troiſieme morte ſans poſtérité de ſon mariage avec Meſſire *N..... de la Troliere*, Chevalier, Seigneur de Gauſiniere; — la quatrieme, femme de Meſſire *Jacques Dupuis*, Baron de Semur; — & la cinquieme, Religieuſe aux Dames de la Viſitation à Paray-le-Monial.

IX. JEAN-BATISTE-AUGUSTE DORMY, Chevalier, Baron de Veſvres & de Beauchamp, Seigneur de la Chapelle, Aumant, Neuvy, &c. né le 16 Octobre 1710, a ſervi dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires, a été reçu aux Etats de Bourgogne le 21 Novembre 1763, & eſt mort le 29 Juillet 1771. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Avril 1738, *Eléonore Joſephe de Faubert*, vivante en 1778, fille de Meſſire *Pierre de Faubert*, Chevalier, Seigneur de Creſſy, Mont-Petit, la Periere, &c., ancien Capitaine de Dragons, & de *Lazare-Joſephe de Chalmoux*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. PIERRE-MARIE-THÉRESE, qui ſuit; — 2. JACQUES-ANTOINE, rapporté après ſon aîné; — & quatre filles; l'aînée morte ſans poſtérité, & les trois autres décédées ſans alliance.

PIERRE-MARIE-THÉRESE DORMY, Chevalier, Baron de Veſvres & de Beauchamp, Seigneur de Neuvy, la Chapelle, Aumant, le Breul, Geugnon, Rigny & Maltot en partie, né le 8 Mars 1741, entré en 1757 dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires, eſt paſſé en 1764 au Régiment du Roi, Infanterie; en 1773 dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde ordinaire du Roi; & a été nommé Lieutenant de MM. les Maréchaux de France par proviſions du 29 Avril 1778, & conformément à la Déclaration du Roi du 13 Janvier 1771; il a été reçu aux Etats de Bourgogne le 21 Novembre 1763, & a fait ſa repriſe de Fiefs en la Chambre des Comptes de Bourgogne le 17 Mai 1775 de toutes les terres dénommées ci-deſſus, où les qualités de *Chevalier* & de *Baron* lui ont été reconnues d'ancienneté dans ſa maiſon. Il a épouſé, par contrat du 17 Janvier 1769, *Jeanne-Charlotte-Claire Damedor*, fille de Meſſire *Claude-François-Madeleine Damedor*, Chevalier, Comte de Moland, & de Dame *Joſephine-Clémentine-Marie*, née Baronne *de Planta de Wildemberg*, dont ſont iſſus : — 1. JOSEPH-OCTAVE DORMY, Chevalier, né le 7 Février 1774; — 2. FRANÇOIS-DÉSIRÉ, né le 5 Avril 1757, Chevalier de Malte de minorité par bref du 25 Décembre ſuivant; — 3. JEANNE-AUGUSTINE-MARIE-CLÉMENTINE, née le 5 Mars 1770; — 4. MADELEINE-FRANÇOISE-ELÉONORE, née le 11 Mars 1771, aînées des précédens; — 5. MARIE-SOPHIE-ANTOINETTE, née le 20 Avril 1772, morte la même année.

X. JACQUES-ANTOINE DORMY, Chevalier, ſecond fils de feu JEAN-BA-

Digitized by Google

TISTE-AUGUSTE & d'*Eléonore-Joſephe de Faubert*, eſt entré en 1757 dans le Régiment d'Orléans, Infanterie, a paſſé enſuite au Régiment de la Couronne, & s'eſt retiré en 1766. Il a épouſé, par contrat du 7 Février 1772, *Eliſabeth-Marguerite Jourdain*, fille de *Jean-Francois*, Conſeiller du Roi & Auditeur en ſa Chambre des Comptes de Paris, & d'*Eliſabeth-Charlotte Deſvaux*, dont un fils & trois filles vivans en 1778; ſavoir: — 1. PIERRE-MARIE DORMY, Chevalier, né le 12 Octobre 1773; — 2. ELÉONORE-JOSEPHE-SOPHIE, aînée du précédent, née le 13 Novembre 1772; — 3. MARIE-FÉLICITÉ, née le 17 Août 1775; — 4. JEANNE-CHARLOTTE-CLAIRE, née le 13 Novembre 1776.

Les armes: *d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux perroquets affrontés de ſinople, & en pointe d'un tourteau de ſable.*

Généalogie rédigée ſur titres originaux communiqués.

DORNANT, en Normandie. Ce nom eſt auſſi écrit quelquefois dans les titres *Dornan* & *Dornand*, famille qui a eu le malheur de perdre les monumens de ſon ancienneté pendant les troubles arrivés ſous HENRI IV, & dont les ſeuls & plus anciens titres qu'elle ait pu recouvrer, à cauſe des rigueurs qui s'exerçoient envers ceux qui s'attachoient plus particulierement au ſervice de ce Prince, ne remontent la filiation qu'à JEAN DORNANT, Ecuyer, Seigneur des Vallées dans le pays du Maine, qui vivoit vers l'an 1520.

HENRI DORNANT, deſcendu de lui au ſixieme degré, qualifié Chevalier, Seigneur des Vallées (terre que LOUIS DORNANT ſon pere lui donna en mariage), de Beſnieres, de Reuilly & des Petits-Bois, naquit à Alençon le 19 Janvier 1720. Il ſervit dès l'âge de dix-huit ans en qualité de Volontaire dans le Régiment de Guienne, juſqu'en 1743 qu'il y fut fait Lieutenant, & a continué juſqu'au temps de ſon mariage. Il a épouſé par articles du 31 Janvier 1746, reconnus le 5 Février ſuivant, *Marie-Françoiſe le Barbier de Préaux-Vaucelles*, fille de *Matthieu*, Ecuyer, Seigneur de Préaux & de Vaucelles, & de *Marie-Charlotte Faguet*, dont: — 1. MARIE-HENRI DORNANT, Ecuyer, né à Alençon le 3 Mars 1752, & reçu Page de la Reine le 2 Août 1765; — 2. & MARIE-MARTHE-JEANNE, née le 19 Mars 1751.

Les armes: *de gueules, à une tour d'or ſommée d'un donjon de même.* Voyez *l'Armorial de France, regiſtre VI.*

Digitized by Google

E.

EON, D'EON, ou DÉON : noble & ancienne famille originaire de Bretagne, qui s'eſt ſoutenue avec diſtinction, ſoit en cette Province, où une partie changea de nom & d'armes après la mort d'EON DE L'ETOILE (1), ſoit en Champagne, ſoit en Bourgogne, où les branches ſe ſont diviſées en celles d'EON DE MOLESME, *de la Toquette*, *d'Aigremont*, *de Ramelu*, *de Malaſſiſe*, *de Mouloiſe*, *du Chefnoy*, *de Tiſſé*, *de Beaumont*, *de Pomard* & *de Germigny*.

Le premier de cette famille d'EON, c'eſt-à-dire, le premier dont on trouve des traces dans l'Hiſtoire (car long-temps avant lui ſa famille tenoit un rang conſidérable parmi la Nobleſſe de Bretagne), fut ce trop célebre EON DE L'ETOILE, condamné pour des opinions hétérodoxes le 22 Mars 1148 par EUGENE III, lors du Concile convoqué à Rheims, & auquel ce Pape préſida, accompagné des Evêques d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne.

Il ſeroit facile de juſtifier, par l'extrait des actes de ce Concile, de l'émigration d'une partie des parens d'EON, qui l'ayant ſuivi juſqu'en Champagne, ne purent retourner dans leur patrie, où l'on faiſoit ruiſſeler le ſang de ceux de leur Secte, & qui ſe refugierent dans le Comté de Bourgogne alors couvert de bois, & ſoumis à une Puiſſance étrangere à la France.

Pluſieurs des EON s'établirent ſur le finage de Lindry, qui depuis cette époque eſt appellé *les Bretons*, dépendant du Comté de Tonnerre; d'autres s'établirent ſur le territoire de Ligny, même Election, auquel on donna le nom de *la Chaire au Diable*, parce que, ſuivant la croyance ſtupide de ce temps, on étoit perſuadé qu'EON, Magicien, attiroit le monde par des repas compoſés de mets fantaſtiques propres à aliéner l'eſprit & à charmer les ames de ſes convives, & qu'on attribuoit le même pouvoir à ſes Sectateurs, & ſur-tout à ceux de ſa race.

Ces derniers conſerverent audacieuſement leur nom & les *trois étoiles d'or* pour armes parlantes; ils y ont ajouté depuis *un coq au naturel*, *tenant en ſon pied dextre levé un cœur enflammé de gueules au chef d'azur*, *ſymbole de la vigilance & de l'enthouſiaſme d'*EON DE L'ETOILE, avec cette deviſe, *vigil & audax* (2).

(1) Ce ſurnom de *l'Etoile* n'eſt autre choſe que l'explication françoiſe du mot *Eon*, qui ſignifie en grec *Etoile du matin*; & à l'égard du nom très-ancien & très-celtique *EON*, il ſignifie *droit*, *droiture* & *juſtice*.

(2) La déduction de cette origine a occaſionné un procès au Châtelet de Paris qui a duré deux ans, dans lequel M. le Marquis *le Sénéchal Kercado-Molac* a ſoutenu à Mademoiſelle D'EON, dont il ſera parlé plus bas, que le nom D'EON n'étoit pas patronimique; il a même été juſqu'à dire qu'il n'y avoit jamais eu de famille D'EON en Bretagne: mais cette Demoiſelle a prouvé & prouve que ſon adverſaire ſe trompoit; que le nom D'EON étoit patronimique; qu'il avoit exiſté & exiſtoit encore aujourd'hui des familles diſtinguées du nom D'EON en Bretagne, & qui ſe ſont jointes, par des alliances, aux familles les plus conſidérables de cette Province.

En effet, on voit aux preuves de l'*Hiſtoire de Bretagne de Dom Maurice*, dans la mention des différentes montres faites en 1373, 1380, 1396, 1420 & 1437, les noms des différens EON, Ecuyers. 1°. *Tom. II*, *col.* 187, *anno* 1373, on voit dans la montre d'*Alain de la*

Digitized by Google

La généalogie de cette famille par filiation ſuivie commence à ROBERT, qui ſuit.

I. Noble ROBERT D'EON, dit *de Moleſme*, né en 1309, étoit Ecuyer

Houſſaie, EONNET EON parmi les vingt-huit Ecuyers de ſa Compagnie reçue à Valoignes le 27 Novembre 1373; 2°. *ibid. col.* 148, on voit NICOLAS EON dans la montre de *Guyon de Saint-Payen*, Ecuyer, paſſée en revue & reçue à Doul le 1er Juin 1380, compoſée d'une Compagnie de dix-neuf Ecuyers; 3°. *ibid. col.* 264, il ſe préſente encore un NICOLAS EON, Ecuyer, dans la montre d'*Olivier de Mauny*, Capitaine de Dol, Chevalier Banneret & Sire de Lenen; 4°. *ibid. col.* 280, ſe trouve NICOLAS EON, Ecuyer, parmi les Seigneurs qui ratifierent de part & d'autre le Traité de Guerrande entre le Roi & *Jehan*, Duc de Bretagne, le 6 Avril 1380; 5°. *ibid. col.* 670, dans les hommages rendus au Vicomte *de Rohan* des Seigneuries de la Cheze, Loudeach, Porhouet & Loudeach la-Vicomté, le 13 Juillet 1356, par *Bannies*, ſe trouvent JEHANNE, fille d'ALAIN *Dom.* EON, & EONNET *Dom.* EON: il eſt à remarquer qu'*Yvain le Sénéchal* le trouve du nombre des mêmes vaſſaux; 6°. *ibid. col.* 1012, dans la montre du Vicomte *de Belliere* pour la délivrance du Duc *de Bretagne*, priſonnier d'*Olivier de Blois*, Comte *de Penthievre*, paſſée en revue & reçue le 22 Juin 1420, ſe trouve ROBIN EON parmi les Ecuyers; 7°. *ibid. col.* 1302, ELIOT EON ſe trouve parmi les Nobles de Dol qui ont fait & ſigné ſerment de fidélité au Duc *de Bretagne* le 19 Octobre 1437.

On trouve de plus dans le Catalogue manuſcrit des *Réformations de Bretagne*, ſous l'année 1429, GUILLAUME EON, Noble dans la Paroiſſe de Plumaugat, Dioceſe de Saint-Malo. On voit au même Catalogue, dans la réformation de 1513, JEAN EON, Sieur de la Rouaudaye, Noble dans la Paroiſſe de Carfantin, Dioceſe de Dol. Il exiſte encore dans ladite Paroiſſe de Plumaugat le noble manoir de KER-EON, *ker* en langue bretonne ſignifiant *habitation*; de même qu'on connoît la maiſon D'EON (*de l'Etoile*) ſous ce nom à Loudeach, Dioceſe de S. Malo.

Cette famille ſe ſoutient encore aujourd'hui avec éclat en Bretagne. M. EON, Noble & Seigneur de pluſieurs fiefs nobles aux environs de Saint-Malo, fait ſa réſidence dans cette Ville, où il tient un rang diſtingué. Il a épouſé une couſine-germaine de M. le Marquis *de Molac*, qui d'ailleurs eſt proche parent dudit M. EON, puiſque LAURENCE EON, ſa tante, fut l'aïeule dudit Marquis *de Molac*. Cette LAURENCE EON eut pour enfans: — 1. *Alain Magon*, Seigneur de Terlaye & de la Gervaſais, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, le 29 Avril 1748, âgé de ſoixante-quinze ans; — 2. *Nicolas Magon*, Seigneur de la Gervaſais, auſſi Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, mort le 6 Août 1765, âgé de quatre-vingt-ſix ans; — 3. *Helene-Céleſte Magon*, épouſe de *Pierre-Joſeph de Lambilli*, Seigneur de Lambilli, du Broutai & de la Ville de Nache, le onzieme en ligne directe de *Guillaume*, Seigneur de Lambilli en 1379; — 4. & *Jeanne Magon*, épouſe de *René-Alexis le Sénéchal de Kercado*, Comte *de Kercado*, & mere de *Corentin-Joſeph le Sénéchal de Kercado*, Marquis *de Molac*.

Le Comte *de Cely*, du nom D'EON, Maréchal des Camps & Armées du Roi, petit-fils d'un oncle paternel dudit EON de Saint-Malo, & vivant à Paris, où ſon grand-pere EON eſt mort Préſident en la Chambre des Comptes.

Au ſurplus, cette famille D'EON de Saint-Malo a des alliances avec beaucoup de maiſons diſtinguées en Bretagne. Trois Demoiſelles EON, toutes trois ſœurs, ont épouſé MM. *Ferron du Quengo*, *de Robien & Cahydeuc du Bois de la Motte*. Une tante paternelle dudit EON avoit été mariée, il y a plus de cent ans, au Marquis *de Querlorec*. Le Marquis *de Chef-Fontaine*, neveu de M. l'Evêque de Limoges, a épouſé la fille ainée du frere de M. EON de Saint-Malo, & M. le Comte *de Pirée Roſnevinen* a épouſé la cadette.

Après des faits ſi bien conſtatés, il eſt étonnant qu'on ait pu ſe permettre d'avancer que le nom patronimique D'EON n'a jamais exiſté en Bretagne. Deux Sentences, dont le diſpoſitif a été inſéré au n°. 39 du *Mercure de France*, *page* 176 *& ſuivantes*, *année* 1780 (ces deux Sentences intervenues au Châtelet de Paris le Vendredi 17 Août 1779 & le Mardi 22 Août 1780, ſur cette conteſtation, conformes aux faits qui viennent d'être établis), ont laiſſé Mademoiſelle la Chevaliere D'EON dans la poſſeſſion inconteſtable de tirer ſon origine des EON de Bretagne.

Digitized by Google

en 1346 de *Philippe de Courtenay*, fils de *Guillaume de Courtenay*, II du nom, Seigneur de Ravieres & de Tanlay, Saint-Winemer, &c., issu de *Pierre de France*, I du nom, septieme & dernier fils du Roi LOUIS-LE-GROS & d'*Adelaïde de Savoie*, Prince de Courtenay, Comte de Nevers, d'Auxerre, de Namur, Empereur de Constantinople.

ROBERT D'EON suivit ce Prince dans les guerres de PHILIPPE DE VALOIS contre les Flamands & les Anglois. Il mourut en 1360, & fut inhumé dans l'Abbaye de Molesme, où il avoit été élevé & Novice dans sa jeunesse, d'où le surnom de *Molesme* lui fut donné.

Avant la nouvelle & magnique reconstruction de l'Eglise & de l'Abbaye, on y voyoit cette épitaphe en caracteres gothiques, composée par un Religieux de ce Monastere.

HIC JACET NOBILIS ROBERTUS D'EON,
COGNOMENTO MOLISMI, ARMIGER PHILIPPI
PRINCIPIS CURTINIACI.
DUM VIVERET, NOLUIT
IN SANCTO MANERE EREMO;
POST MORTEM, VOLUIT
DIU REMANERE IN ISTO.
QUI POTUIT SCUTUM FERRE CURTINIACI,
NON POTUIT STOLAM FERRE BENEDICTI.
OBIIT ANTE KALENDAS JANUARII,
INCARNATIONIS DOMINICÆ
ANNO M. CCC. LX.

On commence par ce ROBERT D'EON, ne pouvant remonter plus haut avec preuves suffisantes, à cause de l'incendie général qui consuma entierement la Ville de Tonnerre le 8 Juillet 1556, ainsi qu'il est constaté par l'Histoire ancienne & moderne de cette Ville, & par un acte d'attestation & certification donné le 14 Avril 1637 par le Bailli & autres Officiers du Comté de Tonnerre, à un parent de la famille D'EON. Il porte : « Qu'il » est de toute impossibilité de trouver des contrats & actes chez les No» taires, Tabellions, Greffiers & aucunes personnes publiques, même par» ticulieres dans, la Ville de Tonnerre, d'auparavant le 8 Juillet 1556 ; » d'autant que l'embrasement général de ladite Ville, qui arriva ledit jour, » brûla & consuma toute la Ville, à une Eglise près qui subsista seule, & » que le feu fut si prompt & si soudain, qu'en moins de six heures la Ville » fut toute réduite en cendres ; si qu'on ne pensoit qu'à sauver les malades » & les enfans, ainsi qu'en font foi les archives de ladite Ville & la noto» riété publique; n'ayant pas eu le loisir de pouvoir détourner & mettre en » sûreté aucuns papiers ni meubles précieux qui étoient en grand nombre » dans la Ville, d'autant que la Noblesse & toutes les bonnes maisons du » pays y avoient apporté & refugié tout ce qu'ils avoient de meilleur, à

Digitized by Google

» cauſe des grandes guerres qui étoient lors, pour être ladite Ville limi-
» trophe des Provinces de Champagne & de Bourgogne, &c. La mi-
» nute originale des préſentes, ſignée & fermentée par les plus notables &
» anciens du Pays, eſt demeurée au Greffe du Bailliage de Tonnerre, pour
» y avoir recours quand beſoin ſera. Fait l'an & au jour ſuſdits ». *Signé*, ANDRY, *Bailli*; LOREAU, *Greffier*, *avec le ſceau de la Ville & Vicomté de Tonnerre.* L'expédition en bonne forme ſur parchemin nous a été préſentée, dit le Généalogiſte, par la famille D'EON, & eſt reſtée dépoſée entre les mains du Chevalier D'EON DE BEAUMONT (aujourd'hui Mlle D'EON), ancien Miniſtre Plénipotentiaire de France à la Cour du Roi d'Angleterre.

Cependant ſi on vouloit remonter plus haut, on trouveroit un GUILLAUME D'EON, Chevalier Banneret (*Miles*), qui ayant paſſé en Angleterre à la ſuite de MARGUERITE DE FRANCE, femme d'EDOUARD I, fut envoyé en 1302 par ce Prince, Ambaſſadeur auprès du Pape BONIFACE VIII. La preuve de ce fait exiſte dans les archives de l'Echiquier & de la Tour de Londres, où l'on voit deux actes dont on a levé des expéditions en bonne forme: le premier, daté d'Arondel le 9 Septembre 1302, la troiſieme année du Regne d'EDOUARD I, énonce les Lettres de créance de ce Roi adreſſées à BONIFACE VIII pour GUILLAUME D'EON (*Miles*), ſon Ambaſſadeur auprès du Souverain Pontife; & le ſecond contient la Bulle de BONIFACE VIII datée de Saint-Jean de-Latran le 18 des Calendes de Décembre, la cinquieme année de ſon Pontificat, adreſſée à EDOUARD I, reconnoiſſant la miſſion dudit GUILLAUME D'EON.

I. Ce ROBERT D'EON qui fait le premier degré de cette généalogie, avoit épouſé en 1332 *Halix de Gand*, fille de *Hérard de Gand*, Ecuyer, Sieur du Bey, inhumé en 1307 à l'Abbaye d'Aubrive, Dioceſe de Langres, où ſe voit ſon tombeau, & d'*Alix de Sennevoy*, Dame de Queue-de-Mouton. De ce mariage vint:

II. PANTALÉON D'EON, né à Ravieres en 1338, qui eut en partage le Fief de la Chapolaine, dans le finage de Ravieres. Il ſervit les premieres années de ſa jeuneſſe dans les Grandes-Compagnies, & fut bleſſé au combat de Brignois. Il fut enſuite, comme ſon pere, Ecuyer d'*Etienne de Courtenay*, Seigneur de Ravieres, de Tanlay, &c., & ſuivit ce Prince dans les guerres de CHARLES V contre les Anglois, dont il fut priſonnier. Homme inquiet & entreprenant, il paſſa au ſervice du Duc d'Anjou, & mourut au Royaume de Naples en 1384, après avoir diſſipé ſon patrimoine. Il avoit épouſé en 1371 *Catherine de Ganay*, fille de *Jean de Ganay* & de *Jeannette de Charolles*, laquelle *Catherine de Ganay* avoit pour frere *N.... de Ganay*, Procureur pour PHILIPPE, Duc de Bourgogne en 1375 des Bailliages d'Auxois, d'Autun & de Montcenis, & qui fut auſſi Conſeiller du Comte *d'Armagnac*. De cette alliance naquirent: — 1. ETIENNE D'EON, qui ſuit; — 2. & 3. & deux filles jumelles, MARIE & MADELEINE, mortes jeunes.

III. Noble ETIENNE D'EON, né à Charolles en 1372, qui fut tenu ſur les fonts de Batême par *Etienne de Courtenay* & *Béatrix*, femme de *Jean*, Comte *d'Armagnac*, Seigneur du Charolois. Cet ETIENNE D'EON épouſa en 1407 *Jeanne*, fille de *Michel de Chaulnes*, Ecuyer, demeurant à Tonnerre, & de

Digitized by Google

Nicole du Prey, fille de *Guillaume du Prey*, Bailli du Comté de Tonnerre. De ce mariage naquirent : — 1. JEAN D'EON DE MOLESME, Secrétaire de PHILIPPE III, dit *le Bon*, Duc de Bourgogne : il vivoit en 1450, ſuivant les Lettres Patentes de ce Prince en date de Montbar le 19e jour d'Août de ladite année, pour maintenir les Habitans dudit Montbar dans le pouvoir de *chaſſer à chiens & filets, à bourſes & à toutes autres manieres que bon leur ſemble, en la Ville & finage de Saint-Remy & Blaiſy; & mêmement au lieu dit Enchangenot, appartenant aux Religieux, Abbé & Couvent de Fontenay*; ledit titre en parchemin ſe trouvant dans le tréſor des archives de l'Hôtel-de-Ville de Montbar, & dont M. D'EON DE MOULOISE a copie collationnée à l'original en parchemin le 30 Mai 1685, par *Pierre Bouillot* & *François Tureau*, Notaires & Tabellions Royaux de la réſidence de Montbar, pays de Bourgogne, reſſort du Bailliage d'Auxois, Siege Préſidial de Semur; il vivoit encore en 1455, ſuivant un autre titre du 7 Novembre de la même année, qui ſe trouve à la page 78 de l'inventaire des titres & papiers contenant les droits, privileges, franchiſes, &c. de la Ville de Dijon, fait le 26 Octobre 1617, par *Pierre Garnier*, Receveur des Impoſitions, *Pierre Malpoix*, Avocat au Parlement, Echevins & Commiſſaires à cette part députés, ſac coté O, Pieces neuf, vingt-ſept : ledit JEAN DE MOLESME eſt mort garçon; — 2. MARGUERITE, premiere femme de Mre *Guy de Pontailler*, Chevalier, Maître des Eaux & Forêts de France, qui eut en partage un domaine dans la Paroiſſe d'Ecam, Election de Tonnerre, appellé *Déone*, & par corruption *Téone*, érigé en Fief; — 3. & JEAN-BATISTE, qui ſuit.

IV. Noble JEAN-BATISTE D'EON, Ecuyer, né à Nuits ou Nuic-ſous-Ravieres le 20 Octobre 1408, entra Volontaire au ſervice de CHARLES VII, lorſqu'il ſoumit les principales Villes de la Champagne en 1428. Quelques années après, il fut fait Officier d'Infanterie au combat d'Anton en Dauphiné; fit les campagnes ſuivantes, & fut tué en Guienne en 1453. Il avoit épouſé en 1434 Demoiſelle *Charlotte*, fille de *Jacques Guibert*, Ecuyer, Valet-de-Chambre du Roi CHARLES VI, qui, en conſidération de ſes anciens ſervices, fut ennobli par CHARLES VII d'une façon diſtinguée, ainſi qu'il eſt conſtaté par les Lettres-Patentes de ſon ennobliſſement, en date de la Ville de Nantes du mois de Mars 1444, enregiſtrées à la Chambre des Comptes *folio* XXVe de la même année, & légaliſées au Greffe de Tonnerre le 28 Août 1517; le ſuſdit titre exhibé & retiré par la famille D'EON & *de Jaſu*, du Comté de Tonnerre. De ce mariage vinrent : — 1. Demoiſelle JULIE-ANNE D'EON, batiſée à Nuits ſous Ravieres le 14 Février 1435, mariée à *Pierre Fourniel*, Ecuyer, Capitaine de la Ville & Comté de Tonnerre; — 2. Noble ETIENNE D'EON, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs de Saint-Dominique, vivant en 1468, ſuivant un titre ancien exhibé; — 3. & MICHEL, qui ſuit.

V. MICHEL D'EON, Ecuyer, batiſé le 30 Janvier 1446, Prévôt de Ravieres, mort audit lieu le 21 Avril 1483, âgé de 48 ans, avoit épouſé en 1462 Demoiſelle *Marguerite-Françoiſe de Toiſy*, d'une famille connue en Bourgogne, & qui a fait preuve de nobleſſe. L'alliance de la maiſon *de Toiſy* s'étoit renouvellée avec celle D'EON DE MOULOISE, qui étoit couſin de

Digitized by Google

de M. *de Toisy*, Capitaine des Grenadiers, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1754. De ce mariage eſt iſſu Noble JACQUES D'EON, batiſé le 14 Janvier 1463, Prévôt de Ravieres, mort audit lieu le 11 Février 1540, âgé de 77 ans. Il a été marié quatre fois: 1°. avec *Marie*, fille de *N... Hinault*, Ecuyer, demeurant à Chaource, Dioceſe de Langres; 2°. à *Simonette*, fille de *François Girardin*, Ecuyer, Sieur de Verloux & de *Simonette Mauroix*, demeurant dans la Ville de Troyes; 3°. à *Nicole Parijol*; & 4°. en 1516 à Demoiſelle *Marie Françoiſe Luyts*, d'une des plus anciennes familles de Tonnerre, dont eſt iſſu:

VI. Noble ANDRÉ D'EON, I du nom, né à Ravieres en 1517, qui ſervit en 1537 dans l'armée de Piémont, commandée par HENRI, Dauphin, depuis Roi de France ſous le nom de HENRI II, & ſe diſtingua au Pas-de-Suze, où il fut fait Officier de vingt-cinq hommes d'armes. Il fit la campagne de 1542 & les ſuivantes en Rouſſillon, où il devint Officier de cinquante hommes d'armes. A la fin de la campagne de 1544, il retourna chez lui, & épouſa la même année Demoiſelle *Jaqu de Mereuil*, fille de *N... de Mereuil*, Baron de Nuits-ſous-Ravieres: il ſervit auſſi dans l'armée du Duc *de Guiſe* au ſiege de Metz, & fut tué en 155. à la bataille de Renty. Il avoit dépenſé preſque tout ſon patrimoine au ſervice & laiſſa de ſon mariage Noble PIERRE D'EON, né à Ravieres en 1554, qui, vivant en 1581 (ſuivant une Charte de ratification de vente ſignée du Cardinal de Bourbon), fut marié deux fois; 1°. avec *Catherine*, fille de Noble *Nicolas Guéniot de Semur* (1), dont il n'eut point d'enfans; 2°. en 1574 avec Demoiſelle *Etiennette*, fille de *N... le Maître*, Ecuyer, Seigneur de la Motte, du Breuil, de Varenne, & de Demoiſelle *Etiennette de Luyts* (2), petite-fille de *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, & *de Marguerite de Challon*, dont ſont iſſus: — 1. Noble ANDRÉ D'EON, qui ſuit; — 2. & Noble NICOLAS D'EON, qui fut le premier Solitaire & Fondateur des Hermites établis ſur la montagne de Ravieres, près la riviere d'Armançon, appellée *Saint-Roch* ou *le Calvaire*, dans le Comté de Tonnerre. Il aliéna ſes biens pour cette fondation qu'il fit dans un eſprit de pénitence (3).

(1) Le fameux Préſident *Jeannin*, dans ſa jeuneſſe, avant ſon avancement & ſa célébrité, avoit épouſé *Charloue Guéniot de Semur*, fille aînée de *Nicolas Guéniot*, & ſœur de *Catherine Guéniot*, premiere femme de PIERRE D'EON. *Nicolas Guéniot* ayant de beaucoup avantagé ſa fille aînée *Charlotte*, femme de *Jeannin*, ſa ſœur cadette *Catherine*, femme D'EON, en devint jalouſe, ainſi que ſon mari qui n'en eut point d'enfans: tout cela mit la diviſion entre les trois familles.

(2) Elle étoit fille d'*Oger Luyts*, Ecuyer, & de *Jeanne Hevart* (tous deux de Tonnerre); laquelle *Jeanne* étoit fille de *Jean Hevart* & de *Jeanne de Chaulnes*, fille de *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, Seigneur de Millery & de Luzarche, & de *Marguerite de Challon*.

(3) Ce NICOLAS D'EON, enflammé de l'amour du Chriſt, ayant mépriſé le monde & aliéné ſes biens en l'honneur de Dieu, fut à Rome trois fois, pieds nuds, ne mangeant en chemin que du pain & ne buvant que de l'eau, pour viſiter les ſaints lieux: il crut, par un excès de dévotion, réparer l'excès des paſſions de ſa jeuneſſe. Né avec un eſprit vif & un cœur tendre, il les avoit alternativement tournés l'un & l'autre vers le Créateur & la Créature: le zele de la maiſon de Dieu le conſumoit, ainſi qu'avoit fait autrefois ſa paſſion pour le ſexe: il s'imagina que l'auſtérité de ſa vie & la publicité de ſa pénitence feroient oublier à Dieu & aux hommes les erreurs de ſa jeuneſſe, & la naiſſance de pluſieurs enfans qui naquirent au pied

Digitized by Google

VII. Noble ANDRÉ D'EON, II du nom, né à Ravieres en 1576, reçu Avocat au Parlement, mourut à Ravieres. Il avoit épouſé en 1602 Demoiſelle *Sebaſtienne*, fille de Noble *Pierre Petit* & de *Jeanne Joly de Ravieres*, dont: — 1. NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette, qui ſuit; — 2. ANTOINE-PANTALÉON D'EON, Sieur d'Aigremont, Auteur de la ſeconde branche, rapportée après la poſtérité de ſon aîné; — 3. & LOUIS D'EON, Sieur de Ramelu, auſſi Auteur d'une troiſieme branche, rapportée après celle de ſes aînés. Ces trois freres ont diviſé la famille en trois branches qui ſuivent.

Premiere branche.

VIII. Noble NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette, né à Ravieres le 2 Mars 1607, a été Garde du Corps de GASTON DE FRANCE, Duc d'Anjou, puis Duc d'Orléans, frere unique du Roi LOUIS XIII. Il ſervit dans la Compagnie des Gardes du Corps pendant tout le temps que ce Prince eut le commandement de l'armée dans les pays d'Aunis, de Picardie & de Flandres, & mourut à Ravieres en 1661. Il avoit épouſé en 1636 Demoiſelle *Jeanne Caillet*, fille de *Jean Caillet*, Sieur de la Fondriere (1), Ecuyer, Prévôt de Ravieres, & de Dame *Louiſe Pyon*, morte en

même de ſon Hermitage avant ſa converſion abſolue & ſa véritable retraite. Quelques perſonnes ſe retirerent auprès de lui pour vivre ſous ſa conduite pleine de zele & de douceur, quoiqu'il eût toujours refuſé d'entrer dans les Ordres ſacrés, malgré les ſollicitations de ſon Évêque. Il faiſoit aſſez facilement des vers latins: il nous eſt reſté quelques Pieces de lui ſur la ſolitude & des ſujets pieux: on y trouve une ſorte d'art, de l'imagination & des peintures vives de la béatitude à venir. Son Hermitage eſt encore compoſé aujourd'hui de pluſieurs Hermites qui ſuivent la Regle de Saint Paul, ſous l'obéiſſance de l'Évêque de Langres, qui approuva & confirma ſa pieuſe fondation. Il ſervit Dieu en toute humilité & charité juſqu'à ſa mort dans ſon Hermitage, où il eſt décédé dans l'odeur de toutes les vertus chrétiennes, après trente-deux ans de la plus auſtere pénitence. Malgré cela, le nombre de ſes bâtards eſt le plus grand miracle qu'il ait fait juſqu'à préſent: ils ſe ſont mariés dans Ravieres même & aux environs. Le peuple les appella par ſobriquet *d'Eon les Hermitons*, pour les diſtinguer de la famille D'EON.

CHARLES D'EON, Sieur de Mouloiſe, ancien Capitaine au Régiment de Joffreville, mort à Ravieres en 1755, âgé de quatre-vingt-cinq ans, Chef de ſa branche, gardoit comme un reliquaire précieux un Chapelet & un Chriſt qui furent donnés à Rome à cet Hermite par le Cardinal *Barberin*, depuis Pape ſous le nom d'URBAIN VIII. Ces pieuſes Reliques ont paſſé à ſon petit-fils CHARLES-MAURICE D'EON, Lieutenant au Régiment de Conti, Cavalerie, & depuis au Chevalier D'EON DE BEAUMONT, aujourd'hui *Mademoiſelle D'EON*, dont nous parlerons à ſa branche. Les paroles ſuivantes ſont gravées ſur la Croix: *Sancta pertinuit olim iſta Crux ad* NICOLAUM D'EON, *nobilem & venerandum admodùm in Deo Patrem, qui Solitarius primus fuit & Fundator Eremitarum ſupra collem Rabariarum, prope fluvium Armerſionis à monte Sanctus Rochus aut Calvaria dicta, ad Lingones in Tarnodari Comitatu. Ad amorem Chriſti inflammatus, ſpreto mundo, & alienatis, in Dei honorem, ſæculi bonis, nudis pedibus, cum pane & aquâ tantum maceratum & debile corpus ſuſtinens, ter fuit Romæ ad Sanctos locos viſitandum. Et in loco iſto, ſanctam accepit iſtam Crucem, cum ſacro ex auro & argento contexto Roſario B. M. Virginis, à Cardinalis* Barberini *manibus, qui poſteà ſub nomine* URBANI VIII *Papa fuit vocatus.*

In Galliam rediens NICOLAUS D'EON, *ſub ſtrictâ Lingonenſis Epiſcopi obedientiâ piam fundationem approbantis & confirmantis, in omni humilitate & charitate in Eremo ſervivit Chriſto uſquè ad mortem. Anno Domini* 1638.

(1) Le fief de la Fondriere, près Ravieres, eſt depuis plus de trois cents ans dans cette famille, dont l'ancienne nobleſſe a été reconnue aux Etats de Bourgogne.

Jeanne Caillet étoit couſine au premier degré de Meſſire *Jérôme de Cheſnu*, ancien Seigneur

1680, fille de *Pantaléon Pyon* (1), Ecuyer, Seigneur en partie de Ravieres, & de Demoiſelle *Jeanne Jaqu de Mereuil*, dont la famille poſſédoit anciennement la Baronie de Nuits-ſous-Ravieres. De pluſieurs enfans iſſus de ce mariage, il n'en reſta que trois; ſavoir: — 1. LOUIS D'EON DE LA TOQUETTE, Ecuyer, aſſaſſiné à Dijon en 1662, dans le temps qu'il étudioit en Philoſophie, étant alors âgé de dix-neuf à vingt ans. Ayant pris querelle avec ſept de ſes compagnons d'étude, il ſe rendit ſur les remparts pour ſe battre; mais pluſieurs d'entr'eux, avec le ſieur *Pierre-François de G**** à leur tête, tomberent ſur lui l'épée à la main, & le percerent d'un grand nombre de coups. NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE ſon pere, ſe rendit auſſi-tôt à Dijon, pourſuivit le procès criminel qu'il intenta contre les complices avec chaleur, juſqu'au Jugement définitif, dont il eut juſtice par l'exécution de la plupart des aſſaſſins (2); — 2. ANDRÉ D'EON, Sieur de la Toquette,

---

de Ravieres, dont la mere étoit une *Jaqu*, Baronne de Nuits-ſous-Ravieres, & de Meſſire *René Jaqu de Mereuil*, Seigneur de Villiers-les-Hauts près Ravieres, de Junay près Tonnerre, Chevalier, Maître ordinaire de l'Hôtel du Roi en 1638, & de Demoiſelle *Marguerite de Jaqu*, mariée à Noble *Jean de Chaulnes*, Ecuyer, demeurant à Tonnerre, & de Demoiſelle *Marguerite de Challon*, ſuivant les Lettres d'atteſtation & certification de nobleſſe données par le Bailli du Comté de Tonnerre le 14 Août 1617 à Meſſire *Jacques de Chaulnes*, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, enſuite Intendant de la Province de Picardie, « comme la famille de *Chaulnes* eſt une bonne » & ancienne maiſon de la Ville & Comté de Tonnerre »; & l'Arrêt du Parlement de Grenoble, en date du 7 Mars 1720, qui « maintient ſon petit-fils *Antoine de Chaulnes*, Conſeiller du » Roi, Tréſorier-Général de France en la Généralité de Dauphiné, & originaire de Tonnerre, » en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa nobleſſe, & fait défenſe aux Conſuls de ladite Ville de » Grenoble de l'y troubler ».

La famille D'EON a eu une double alliance avec la maiſon de *Chaulnes* & de *Challon*. Cette alliance eſt commune à NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE & à LOUIS D'EON DE RAMELU, ſon frere, puiſqu'ils épouſerent les deux ſœurs *Jeanne* & *Nicole Caillet*.

Madame *Caillet*, Abbeſſe du Puy-d'Orbe, à Châtillon-ſur-Seine, eſt grand'tante de tous MM. D'EON.

(1) Du 28 Septembre 1568, fondation de Meſſire *Jean Pyon*, ſon frere, à l'Egliſe Cathédrale de Saint-Etienne de Dijon.

Du 3 Mai 1570, accord & tranſaction, par leſquels deux Echevins de la Ville de Dijon ſont tenus de ſe trouver au Service de ladite fondation.

(2) En conſéquence, la Tournelle Criminelle du Parlement de Dijon rendit un Arrêt en date du 11 Février 1661, en ces termes: « La Cour a déclaré & déclare le Sieur *Pierre-François G****, natif du Comté de Bourgogne, duement atteint & convaincu de l'homicide » commis en la perſonne de LOUIS D'EON, fils de NICOLAS D'EON, Sieur de la Toquette, » Ecuyer, Garde-du-Corps de MONSIEUR, frere unique du Roi; & pour réparation, l'a » condamné & condamne à être, par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, pendu & étranglé au » champ de Morimond de cette Ville de Dijon; en 400 livres d'amende au Roi, à aumôner » aux Religieux Minimes & Jacobins de ladite Ville, par moitié, pour prier Dieu pour le » repos de l'ame dudit Sieur LOUIS D'EON, & en 20,000 livres de dommages & intérêts » envers ledit ſieur D'EON, ſon pere: & le ſurplus des biens dudit *G**** acquis au profit de » qui il appartiendra ». Le même Arrêt condamne encore à d'autres peines quatre autres jeunes gens de bonne maiſon, qui étoient pour lors priſonniers en la Conciergerie du Palais à Dijon. « Décrete d'ajournement perſonnel, de priſe-de-corps & aſſigné à ſon de trompe & cri » public par les carrefours de cette Ville de Dijon, *Hector D****, fils de *Jean D****, » Baron *D****, & *Hector C****, fugitifs, tous accuſés de l'homicide commis en la perſonne de LOUIS D'EON; fait inhibitions & défenſes à toutes perſonnes qui ne ſont pas de

Digitized by Google

Ecuyer, Conſeiller du Roi, Elu en l'Election de Tonnerre en 1692, marié en 1669 à Demoiſelle *Marie de la Foſſe*. Il eſt mort ſans enfans en 1702, a été inhumé au milieu de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Pantaléon de Ravieres, où ſe voit ſon épitaphe ſur ſa tombe. Il y fonda le 5 Février 1701, un Service ſolemnel avec expoſition du Saint-Sacrement pour expier les débauches qui ſe commettent dans le Carnaval; il fonda encore le 15 Janvier, pour le repos de ſon ame & de celles de ſes pere & mere, un Anniverſaire, ainſi qu'en font foi les regiſtres de cette Paroiſſe, & une épitaphe ſur marbre noir, attachée à un des piliers à droite de la nef, & qui commence par ces trois lettres capitales, D. O. M. en or. La quittance de finance de l'Anniverſaire eſt du 29 Septembre 1703; — 3. & CHARLES, qui ſuit.

IX. CHARLES D'EON, Ecuyer, Avocat au Parlement, épouſa en 1669 Demoiſelle *Françoiſe Minard*, fille de *Claude Minard*, Ecuyer, Receveur des tailles à Semur en Auxois en 1640, & de Demoiſelle *Françoiſe Clavin*, & petite-fille de *Claude Minard*, auſſi Receveur des tailles audit lieu en 1600, & de Demoiſelle *Barbe Artault d'Avalon*, dont:

X. CHARLES D'EON DE MOULOISE, II du nom, Ecuyer, né à Ravieres en 1670, qui a été Capitaine au Régiment de Joffreville, mort en 1755. Il avoit épouſé en 1703 *Anne-Antoinette de Brie*, fille de *Louis-François de Brie*,

---

» condition, & aux Etudians de l'Univerſité, de porter les armes & de ſe trouver avec icelles » de nuit ni de jour, aux peines portées par les Arrêts ».

Quant aux quatre autres priſonniers, « la Cour les condamne à garder priſon juſqu'à » entier paiement des frais de la procédure, intérêts & dommages envers le Sieur D'EON » pere: commet Me *George Berhyſey*, Conſeiller du Roi en icelle, pour taxer les dépens, » chacun pour ſon regard, & les condamne en outre en une amende pécuniaire, ſeulement » applicable à la réparation du Palais »; parce qu'ils pouvoient être moins coupables, & qu'ils appartenoient à des perſonnes de conſidération & en crédit au Parlement, qui, ainſi que le Baron *D****, pour ne ſubir qu'une condamnation de légers dommages & intérêts, prétendirent qu'il y avoit diſparité de familles.

NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE, choqué de cette injure, demanda qu'il lui fût permis de faire preuve de ſa famille. Il préſenta une Requête conjointement avec ſes parens qui demeuroient à Dijon, & où pluſieurs d'entre eux occupoient un rang diſtingué dans le Parlement de cette Ville. En conſéquence, ce Parlement rendit un Arrêt la même année, qui ordonnoit à NICOLAS D'EON, Ecuyer, Sieur de la Toquette, de faire preuve de ſa famille ſans parler de celle des complices de l'aſſaſſin, qui étoient alliés de pluſieurs Membres de ce Parlement. L'enquête ſe fit aiſément à Dijon même, puiſque les perſonnes les plus diſtinguées du Parlement, de la Chambre des Comptes & du Tréſor, alliées à NICOLAS D'EON, la ſignerent comme parens, entre autres Madame la Préſidente *Cœur-de-Roi*, M. *Papillon*, MM. *Brulard*, *Bouchu*, Premiers Préſidens audit Parlement. Le Préſident *Jacob* fut le ſeul qui refuſa, parce qu'il étoit auſſi parent d'un des accuſés du meurtre.

NICOLAS D'EON DE LA TOQUETTE ayant obtenu toute la ſatisfaction qu'il pouvoit attendre dans la pourſuite d'une procédure auſſi cruelle, fatigué de ſon ſéjour à Dijon, & accablé de douleur, ſe rendit le plutôt qu'il put dans ſa Province, content en quelque ſorte d'avoir vengé la mort de ſon fils par la condamnation des aſſaſſins, & d'emporter avec lui l'expédition de l'Arrêt de la Tournel e Criminelle, triſte monument de la perte d'un fils qu'il chériſſoit, & dont le ſouvenir toujours préſent, lui donna la mort la même année.

L'expédition en bonne forme de l'Arrêt de la Tournelle Criminelle de Dijon, en date du 11 Février 1661, ſur parchemin, la même qui fut levée par ce malheureux pere, eſt entre les mains du Chevalier D'EON DE BEAUMONT, aujourd'hui Mademoiſelle D'EON.

Digitized by Google

Écuyer, Officier ordinaire de la Chambre du Roi Louis XIV, & de Demoiſelle *Marie le Clerc*, & petite-fille d'*Antoine de Brie*, Ecuyer, auſſi Officier de la Chambre du Roi Louis XIII, & de *Madeleine le Moine* (1). De ce mariage ſont nés : — 1. Jacques d'Eon de Mouloise, qui ſuit ; — 2. Charles-Antoine d'Eon, mort le 5 Mai 1719, fort jeune ; — 3. Honnestus-Augustin d'Eon, vivant en 1719, & mort jeune ; — 4. Charlotte-Françoise d'Eon, née à Ravieres en 1705, mariée le 15 Février 1735 à *Elie-Jules de Seguenot*, Ecuyer, fils de *Jules de Seguenot*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment Royal d'Auxerrois, ennobli pour ſes ſervices militaires & ceux de ſes ancêtres en 1721 ; — 5. Marie-Nicole d'Eon, née à Ravieres le 30 Juillet 1710, morte fille ; — 6 Jeanne-Charlotte d'Eon, fille, née à Ravieres le 26 Janvier 1714, où elle vit célibataire ; — 7. Claude-Françoise d'Eon, mariée en premieres noces le 26 Août 1741 à Meſſire *Louis-Alexandre-Joſeph de Macquerelle*, Marquis de Queſmy, de Montbrehain, Chevalier, Capitaine au Régiment de Fleury, Cavalerie, fils de Meſſire *Charles-Robert de Macquerelle*, Chevalier, Seigneur de Queſmy, Montbrehain, Vuiau, Courla, Baricourt & autres lieux, & de Demoiſelle *Marguerite-Charlotte de Sarre & Premont*, mort en 1742 au ſiege de Prague ; & mariée en ſecondes noces le 3 Juillet 1750 à Meſſire *Antoine de Moly*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant Civil & Criminel de la Ville de Rodez, fils de Meſſire *Antoine de Moly*, Ecuyer, Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée & Siege Préſidial de la même Ville, & de Dame *Marguerite de Calviac* ; — 8. & Madeleine d'Eon, fille, née à Ravieres en 1719, où elle vit célibataire.

XI. Jacques d'Eon de Mouloise, Ecuyer, né à Ravieres le 30 Janvier 1704, Avocat au Parlement, s'eſt marié le 8 Mars 1734 avec Demoiſelle *Jeanne-Claude Fournier*, fille de Noble *Maurice Fournier*, Docteur en Médecine à Semur en Auxois, & de Demoiſelle *Eliſabeth Moreau*. De ce mariage ſont nés : — 1. Charles-Maurice d'Eon de Mouloise, né à Semur le 11 Août 1735, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Conti-Prince, Cavalerie, mort à Londres de la petite vérole le 11 Janvier 1765, & inhumé le 14 du même mois dans le cimetiere de Saint-Pancrace, ſépulture de tous les Catholiques Romains à Londres ; — 2. Charlotte-Antoinette-Julie d'Eon, née à Semur, morte jeune au même endroit le 5 Octobre 1743 ; — 3. Noble Augustin-Philibert d'Eon, né à Semur le 12 Octobre 1738, mort au même endroit le 10 Août 1746.

Cette branche eſt éteinte.

Seconde branche.

VII. Antoine-Pantaléon d'Eon, Sieur d'Aigremont, Ecuyer, ſecond fils de Noble André d'Eon de Ravieres & de Demoiſelle *Sebaſ-*

(1) Celle-ci accoucha le 9 Avril 1643 d'un fils nommé *Louis-François*, qui eut pour parrain le *Roi*, & pour marraine la *Marquiſe de Souvré* : il fut batiſé à Marly-le-Châtel, entre Verſailles & Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

tienne Petit, né à Ravieres le 3 Avril 1610, fut Capitaine au Régiment de Sully, Cavalerie; eut ordre avec ſa Compagnie le 27 Décembre 1643 de marcher de Corbeil à Amiens. Les Impériaux, ſous la conduite du Général *Galas*, étant entré en Bourgogne, le Roi fit marcher une armée pour ſa défenſe, de ſorte que les confins de la Champagne & de la Bourgogne s'étant trouvés inondés de troupes, le ſieur D'EON obtint le 28 Juillet 1636 de LOUIS XIII des Lettres de ſauve garde & de protection pour lui, ſa famille, ſes biens & ſes Fermiers, en conſidération de ſes ſervices militaires, & acquit par contrat du 11 Avril 1641 de *François de Canelle*, Ecuyer, l'état & l'office de Prévôt des Maréchaux de France, Camps & Armées du Roi en la Maréchauſſée de la Ville & Election de Tonnerre, & fut reçu en cet office en la Connétablie le 27 Mai 1643; obtint un brevet de Committimus aux Requêtes du Palais le 12 Décembre 1665, & en 1680 on lui accorda des Lettres de vétérance & d'honneur.

En conſéquence d'un ordre du Roi, le Miniſtre de la Guerre, le 18 Mai 1675, fit choiſir dans toutes les Maréchauſſées de la Généralité de Paris, cinquante Cavaliers, un Prévôt, un Lieutenant & un Exempt des plus expérimentés à la guerre, pour marcher par ordre du Roi à la Ville d'Ingrande, ſous les ordres du Duc de Chaulnes, & PANTALÉON D'EON fut choiſi pour commander les ſuſdits cinquante Cavaliers. Il mourut à Tonnerre, âgé de 73 ans, & fut inhumé le 18 Avril 1683 dans l'Egliſe de l'Hôpital de cette Ville, en la Chapelle de Saint-Jean, à droite du chœur, où ſe voient les tombeaux, épitaphes & armoiries de la famille. Il avoit épouſé Demoiſelle *Jeanne de Barbuat de la Maiſon-Rouge d'Ervy*, une des plus anciennes maiſons nobles de l'Election & Comté de Saint-Florentin, décédée à Tonnerre le 7 Octobre 1695, âgée de ſoixante-onze ans, & inhumée dans le tombeau de ſon mari, comme il appert par l'inſcription qu'on y lit. De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, qui ſuit; — 2. ANTOINETTE D'EON, morte le 7 Décembre 1720, âgée de ſoixante-huit ans, inhumée dans la Chapelle Saint-Jean à droite du chœur de l'Egliſe de l'Hôpital de Notre-Dame de Fontenille de Tonnerre, comme il appert par l'inſcription ſur ſon tombeau, mariée à *Louis de Mauclerc*, Ecuyer, Sieur de la Malmaiſon, Capitaine de Dragons, dont elle n'eut point de poſtérité; — 3. CATHERINE D'EON, mariée à *Claude Muchot de la Motte*, Ecuyer, Sieur de Voligny, morte ſans poſtérité ſur la Paroiſſe de Notre-Dame de Tonnerre le 26 Novembre 1734, âgée de ſoixante-dix-neuf ans ſix mois, & inhumée dans l'Egliſe de l'Hôpital de ladite Ville, on l'on voit ſon tombeau & ſon épitaphe.

VIII. FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, Ecuyer, né à Tonnerre ſur la Paroiſſe Notre-Dame le 8 Décembre 1652, mort en la même Ville, & inhumé auprès de ſon pere, le 24 Juin 1721, en l'Egliſe de l'Hôpital de ladite Ville. Il ſervit long-temps dans la Cavalerie en qualité d'Officier, & obtint du Roi le 13 Mai 1680 des proviſions de l'Office que tenoit & exerçoit ſon pere, ſous la dénomination de Conſeiller du Roi, Lieutenant de la Prévôté de la Connétablie, Maréchauſſée de France, Camps & Armées du Roi. Il y fut reçu la même année; & en conſidération de ſoixante-trois

Digitized by Google

années de service de pere en fils, il eut des Lettres de vétérance & d'honneur accordées par le Roi le 17 Novembre 1708, & enregistrées au Tribunal des Maréchaux de France le 24 desdits mois & an. Il avoit épousé 1°. en Avril 1683 Dame *Claude Baillot*, veuve de *Pierre Borde*, Ecuyer, Conseiller du Roi & Président de l'Election de Tonnerre, & fille de *Louis Baillot*, Ecuyer, Sieur de Beauchamp, Exempt des Gardes du Corps du Roi LOUIS XIV, dont il n'eut point d'enfans; & 2°., au mois de Juillet 1709, Demoiselle *Jeanne Doé* (1), fille de *Jacques Doé*, Ecuyer, Seigneur de Craney, Conseiller du Roi, Juge Magistral au Bailliage & Siege Présidial de Troyes, & de Dame *Elisabeth Langlois*, d'où est issue Demoiselle ELISABETH-FRANÇOISE D'EON, fille unique, née à Tonnerre le 21 Juin 1719, mariée en la Paroisse de Notre-Dame de ladite Ville le 30 Janvier 1742 à *Antoine-Nicolas Gonthier*, Ecuyer, Président des Traits & Forreignes de Troyes, mort à Troyes en 1765, laissant trois filles; savoir, *Thérese-Françoise*, *Marguerite* & *Elisabeth-Antoinette*.

Cette branche est éteinte.

Troisieme branche.

VII. LOUIS D'EON DE RAMELU, Ecuyer, troisieme fils d'ANDRÉ D'EON DE RAVIERES & de Demoiselle *Sébastienne Petit*, né à Ravieres le 20 Août 1615, fut Capitaine d'Infanterie, & servit avec distinction sous les ordres du *Grand Condé*. Ce Prince par une lettre gracieuse datée du camp de Furnes le 14 Septembre 1646, lui accorda un congé pour aller dans son pays régler ses affaires domestiques. Il fut aussi un des Aides-de-Camp de *François de Lorraine*, Comte d'Harcourt, appellé communément *Harcourt-la-Perle*, qui le choisit pour porter à la Cour la nouvelle de son passage de l'Escaut en 1649, malgré la résistance de l'ennemi; la même année Monsieur Colbert, alors attaché au Cardinal *Mazarin*, écrivit à M. *de Chaulnes*, Conseiller d'Etat & Intendant de l'armée de Flandres, une lettre pour lui recommander M. D'EON, Officier peu avantagé de la fortune, & qui avoit six enfans, conçue en ces termes :

MONSIEUR,

« Monseigneur le Comte *d'Harcourt* ayant fait la grace à M. D'EON, mon » ami particulier, de le faire servir d'Aide-de-Camp sous lui, je prends » la liberté de vous écrire ces lignes, pour vous supplier très-humblement, » comme je fais, de ne le pas oublier lorsqu'il s'agira du paiement des » Officiers Majors de l'armée.

» Outre ses services & son mérite qui le rendent digne de cette grace, » je vous en aurai une obligation très-particuliere, qui n'ajoutera pourtant » rien à la très-forte passion que j'ai de vous témoigner que je suis, comme » je dois, Monsieur, votre, &c. *Signé* COLBERT.

(1) *Jeanne Doé* avoit deux freres, *N.... Doé*, Capitaine au Régiment de Baugeroi, Cavalerie, & *François Doé*, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Guienne, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, tué à l'affaire de l'Affiette, à côté du Chevalier *de Belle-Isle*.

Digitized by Google

Louis d'Eon de Ramelu épousa en 1641 Demoiselle *Nicole Caillet*, sœur de *Jeanne*, femme de son frere aîné, Nicolas d'Eon de la Tequette, & mourut en Juillet 1675, & sa femme le 10 Avril 1677. De ce mariage vinrent : — 1. Louis d'Eon, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Malassise, batisé à Ravieres en 1649, & marié le 17 Août 1678 avec Demoiselle *Claude-Françoise de la Fonds*, Dame en partie de Sennevoy & de la Chapelle, fille d'un Gentilhomme d'ancienne extraction, & de Dame *Marie Pautrel*, fille de *N.... Pautrel*, Ecuyer, & de *Blanche de Courtenay*, dont il n'eut point d'enfans ; — 2. André d'Eon, qui suit ; — 3. Madeleine d'Eon, batisée à Ravieres le 16 Octobre 1643, mariée à Noble *Timothée Regnard*, Avocat en Parlement & Bailli du Marquisat de Crusy, d'où sont issus neuf enfans ; — 4. Anne d'Eon, Religieuse, puis Supérieure de l'Abbaye Royale des Dames Bénédictines à Châtillon-sur Seine, batisé à Ravieres le 23 Janvier 1646, fit profession le 5 Novembre 1665 ; — 5. Jeanne d'Eon, batisée à Ravieres le 10 Juillet 1648, mariée à Noble *Jean-Batiste Guenin*, Avocat en Parlement & Bailli de Molesme, dont est issu M. *Guenin de Reigniere*, ancien Capitaine de Cavalerie, & Chevalier de Saint Louis.

IX. André d'Eon, III du nom, Ecuyer, batisé à Ravieres le 16 Novembre 1656, tonsuré le 12 Octobre 1672 par l'Evêque Duc de Langres, quitta l'état ecclésiastique, fut reçu Avocat au Parlement de Paris le 28 Juin 1678, ensuite Conseiller du Roi, Bailli du Marquisat de Tanlay, du Vicomté de Thoré, de Saint Winemer, Quincy, Molesme, Saint-Martin & autres lieux, & Maire Elu de la Ville de Tonnerre, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris pour les Elections de Tonnerre, de Ricey, de Jussey, d'Appoigny & d'Auxerre (1). Il fit les fonctions de ces différentes places pendant plus de trente-six ans, mourut à Tonnerre & fut inhumé le 11 Septembre 1720 en l'Eglise de l'Hôpital de cette Ville, au bas du chœur. Il fut fort regretté des Intendans de Paris, de Champagne & de Bourgogne, ainsi que leurs lettres de condoléance à la Dame veuve d'Eon le prouvent, La Noblesse & les Pauvres de la Province ne le regretterent pas moins, à cause de sa probité, de son équité & de sa grande expérience dans les affaires. Il avoit épousé le 3 Août 1682, Demoiselle *Marguerite le Clerc de la Maison*, fille de Noble *Robert le Clerc de la Maison* (2), Sieur de Tissey, Conseiller du Roi, & de Dame

(1) Une grande partie de l'Election d'Auxerre dépendoit alors de celle de Tonnerre.

(2) *Alliances.*

Marguerite le Clerc de la Maison descendoit d'un oncle paternel de *Jean le Clerc*, né à Saint-Sauveur en Puisaie, Diocese d'Auxerre, envoyé Ambassadeur pour le Roi en Angleterre en 1419, & élevé en 1420 à la dignité de Chancelier de France.

Suzanne le Clerc, fille de *Pierre le Clerc* & de *Judith d'Origny*, mariée à Noyers en 1601, fut femme d'*Antoine de Clermont*, Comte de Dannemoine, fils de *Charles-Henri*, Comte de Clermont & de Tonnerre, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne.

Marie le Clerc, fille de *Guillaume le Clerc*, II du nom, fut femme de *Guillaume Cotier*, Anne

Anne le Blanc, parente de M. *le Blanc*, Miniſtre de la Guerre ſous la Régence du Duc *d'Orléans*. Toute ſa vie fut un modele de toutes les vertus chrétiennes & de charité envers les Pauvres. Elle teſta le 19 Janvier 1737, & fut inhumée au bas du chœur de l'Egliſe de l'Hôpital de Tonnerre, dans le tombeau de ſon mari, en 1738. De leur mariage vinrent douze enfans. Nous ne parlerons pas de tous ceux qui ſont morts en bas âge; nous ne rapporterons que les ſuivans: — 1. ANNE D'EON, batiſée à Saint-Pierre de Tonnerre le 30 Avril 1676, & enterrée en la même Egliſe le 26 Février 1689; — 2. ANDRÉ-TIMOTHÉE D'EON, fils aîné d'ANDRÉ, III du nom, Ecuyer, Sieur de Tiſſey, batiſé à Notre-Dame de Tonnerre le 20 Juillet 1683, reçu Avocat au Parlement de Paris le 24 Juillet 1704, pourvu en 1708 d'une Charge de Conſeiller du Roi & Tréſorier de France au Bureau des Finances de Montauban; premier Secrétaire des Intendances de Navarre, Béarn, Pau, Montauban, puis de Tours: il revint enſuite ſe fixer à Paris, où il a été près de trente ans Secrétaire en chef de la Police, Prévôté & Vicomté de cette Ville. C'eſt principalement à ſon génie, à ſes travaux & à ſon habileté qu'eſt dû cet ordre admirable de la Police qui s'eſt établi ſous MM. *d'Argenſon*, *Hérault*, *de Marville* & leurs ſucceſſeurs, ainſi qu'on peut le voir dans le grand Dictionnaire de *la Marre*, ſur la Police de Paris & de ſa Banlieue. En récompenſe de ſes ſervices, le Duc *d'Orléans*, Régent, lui donna une penſion de 3000 livres, laquelle fut portée à 5000 livres par LOUIS XV. Le Comte *d'Argenſon*, Chancelier de *Louis d'Orléans*, pere du Duc actuel, & grand-pere du Duc *de Chartres*, tous les deux vivans en 1782, ayant été chargé de la procuration de ce Prince pour l'inventaire du Régent, & ne pouvant, pour cauſe de maladie, remplir par lui-même cette longue & pénible fonction, en chargea M. D'EON, qui s'en acquitta au gré de M. le Duc *d'Orléans* & du Comte *d'Argenſon*. Le Prince, pour marque de ſa ſatisfaction, lui fit une penſion & lui donna la Charge de Secrétaire ordinaire de ſa Maiſon, dont il eut les proviſions le 15 Mars 1724. Il eſt mort garçon à Paris en 1749, Doyen de ſes Secrétaires ordinaires, & Cenſeur Royal. Il étoit généralement aimé & eſtimé à la Cour & à la Ville: il a été inhumé dans l'Egliſe de Saint-Roch le 9 Novembre 1749; — 3. EDMÉE MARGUERITE D'EON, batiſée à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Juin 1684, mariée le 12 Juin 1702 à Noble *Sébaſtien Barbe*. Avocat au Parlement de Paris, morte à Tonnerre le 2 Avril 1763, inhumée le lendemain en l'Egliſe de l'Hôpital de ladite Ville;

---

notable Auxerrois, fils de *Jean Gontier*, Lieutenant-Général au Bailliage d'Auxerre, & de *Germaine Regnier de Guerchy*.

D'un frere de cette *Germaine Regnier de Guerchy* deſcendoit en ligne directe le feu Comte *Regnier de Guerchy*, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre en 1763, Chevalier des Ordres & Lieutenant-Général des Armées du Roi. On voit les armoiries de cette *Marie le Clerc* adoſſées à celles de *Gontier*, ſculptées ſur la pierre dès le milieu du XVe ſiecle, au pan d'une maiſon dite *l'Hôtel Gontier* à Auxerre.

Et FRANÇOISE D'EON, fille unique de FRANÇOIS D'EON DU CHESNOY, Ecuyer, ancien Capitaine de Cavalerie, Prévôt honoraire des Maréchaux de France, fut femme d'*Antoine-Nicolas Gontier*, Ecuyer, marié à Tonnerre le 30 Janvier 1741, mort à Troyes en 1765.

Digitized by Google

— 4. Noble François d'Eon, batisé à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Juillet 1685, mort le 3 Mars 1686, & enterré à Epineuil, près Tonnerre; — 5. Marie-Hippolyte d'Eon, batisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 5 Juin 1689, mariée le 31 Août 1705 à Noble *Nicolas Collet*, Avocat en Parlement, fils de feu *Robert Collet*, Avocat en Parlement, & de Dame *Catherine Luyts*, morte en odeur de sainteté à Ancy-le-Serveux, Election de Tonnerre, le 1er Octobre 1759, enterrée le lendemain en la Paroisse dudit lieu, vis-à-vis le confessionnal de son fils, Curé dudit Ancy-le-Serveux; — 6 Catherine d'Eon, batisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 4 Mai 1691, morte fille le 5 Avril 1766, & enterrée le lendemain dans le tombeau de son pere, en l'Eglise de l'Hôpital de Tonnerre; — 7. Nicole-Anne d'Eon, batisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 11 Février 1693, Religieuse-Professe en l'Abbaye Royale des Bénédictines de Notre-Dame de la Pomeraye à Sens, depuis Dépositaire de ladite Abbaye, où elle a été enterrée en 1760, après quarante-quatre ans de profession & de pénitence. L'austérité de sa Regle n'étoit pas assez grande pour elle: elle jeunoit au pain & à l'eau trois jours de la semaine, & pendant tout le grand Carême ne prenoit par jour qu'une once de pain & une once d'eau, de sorte qu'on peut assurer que cette Vierge religieuse & pénitente a pris le ciel par famine; — 8. Louis d'Eon de Beaumont, Ecuyer, qui suit; — 9. Genevieve d'Eon, batisée à Saint-Pierre de Tonnerre le 7 Mars 1696, mariée au Sieur *Christophe Mouton*, Bourgeois de Paris, frere d'*Antoine Mouton*, Prieur de l'Hôpital de Tonnerre, morte le 22 Août 1757, enterrée en l'Eglise de l'Hôpital dudit Tonnerre; — 10. Madeleine d'Eon, batisée à Notre-Dame de Tonnerre le 28 Avril 1699, mariée le 26 Avril 1723 à *Nicolas Jacquillat*, Sieur de Vaulavré, Receveur des Fermes du Roi, morte le 29 Juillet 1752, & enterrée en l'Eglise de l'Hôpital de Tonnerre, où se trouve son épitaphe avec celle de son mari; — 11. Jacques d'Eon de Pomard, Ecuyer, batisé à Notre-Dame de Tonnerre le 17 Mars 1701, fut un des premiers Secrétaires du feu Comte *d'Argenson*, ancien Lieutenant-Général de Police de Paris & Ministre de la Guerre, & mourut aux Riceys en 1747, sans avoir eu d'enfans de Demoiselle *Marie de Vinot*, sa femme; — 12. Michel d'Eon de Germigny, Ecuyer, cinquieme fils d'André d'Eon, III du nom, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, & de *Marguerite le Clerc de la Maison*, & frere du pere de Mademoiselle la Chevaliere d'Eon, batisé à Notre-Dame de Tonnerre le 23 Janvier 1704, servit d'abord dans la Compagnie de Noailles, fut ensuite un des vingt-cinq Gentilshommes de la Garde Ecossoise, appellés Gardes de la Manche du Roi, & Chevalier de Saint Louis, protégé particulierement de Louis XV: il obtint deux pensions sur sa cassette pour une blessure si considérable qu'il reçut à la bataille d'Ettingen, qu'on fut obligé de lui scier trois côtes. M. Pibrac, premier Chirurgien de M. le Duc d'Orléans, fit cette singuliere opération, dont il ne fut jamais parfaitement guéri, ayant porté jusqu'à sa mort une canule au côté. Pour le rétablissement de sa santé, M. Chicoyneau, premier Chirurgien du Roi, dit à Sa Majesté qu'il seroit nécessaire qu'il allât passer trois mois aux eaux de Baregé avec un Chirurgien qui le traiteroit

Digitized by Google

suivant les ordres qu'il lui donneroit de concert avec M. Pibrac. Le Roi donna alors au sieur DE GERMIGNY une augmentation de pension sur sa cassette; ordonna qu'il fût fourni une litiere, des chevaux & des domestiques de sa propre Maison, & que l'on payât toutes les dépenses de son voyage & de son séjour aux eaux, ainsi que celles de son retour à Versailles.

MICHEL D'EON DE GERMIGNY, né avec de l'esprit, grand, bien fait de sa personne, aimé & protégé du Roi, de toute la maison de Noailles & de plusieurs personnes illustres de la Cour, seroit parvenu aux premiers grades de son Corps, si sa fureur pour le jeu & sa passion pour les femmes n'eussent dérangé toute sa fortune. Il contracta beaucoup de dettes, & eut une querelle avec un Officier, compagnon de ses plaisirs: le feu Maréchal Duc *de Noailles*, qui en fut averti, lui fit donner sur-le-champ un Garde des Maréchaux de France pour prévenir les voies de fait; mais s'étant soustrait à la vigilance du Garde, il alla se battre avec son adversaire. La violation de l'Arrêt des Maréchaux de France, & l'impossibilité de payer ses dettes, le mirent dans la nécessité de passer en 1746 au service de la République de Gênes, où il eut le brevet de Lieutenant-Colonel. En 1747 il fut Aide-de-Camp du Marquis *de Maulévrier*, Commandant des Troupes Françoises à Gênes, sous les ordres du Duc *de Boufflers*, qui l'envoya au Doge pour lui rendre compte d'une sortie heureuse que les François avoient faite contre les Autrichiens qui assiégeoient la Ville, & qui furent contraints d'en lever le siege. Le Doge, en reconnoissance de cette bonne nouvelle, donna une épée à poignée d'or au sieur DE GERMIGNY, avec promesse d'être nommé Colonel s'il vouloit passer en Corse au service de la République; mais s'étant alors insinué dans les bonnes graces d'une Dame de la premiere qualité, il n'accepta pas l'offre, ce qui déplut au Sénat & au mari de la Dame, ancien Sénateur & vieux jaloux. MICHEL DE GERMIGNY n'écoutant que les conseils aveugles d'une passion combattue, abandonna sa maîtresse & sa nouvelle fortune à Gênes pour se retirer à Avignon, où il vécut plusieurs années uniquement des pensions que le Roi lui continuoit. Sa plaie s'étant rouverte, il voulut en 1752 aller à Montpellier pour y consulter des Médecins: les accidens augmenterent en route; il s'arrêta à Nismes, où il mourut le 20 Août de la même année, & fut inhumé en l'Eglise paroissiale de Saint-Castor dans la Chapelle des Pénitens. Il avoit épousé à Tonnerre le 28 Février 1731, Demoiselle *Jeanne-Claire de Brevot*, fille de *Charles de Brevot*, Ecuyer, Seigneur en partie de Bragelone, Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, & de Demoiselle *Claire de Baillot*, ancienne famille d'Ecosse, dont est issu: — 1. MICHEL D'EON DE GERMIGNY, Ecuyer, batisé en l'Eglise de Notre-Dame de Tonnerre le 22 Février 1733, Directeur des Domaines du Roi, non encore marié; — 2. CLAIRE D'EON DE GERMIGNY, née à Tonnerre le 5 Août 1735, mariée le 6 Mai 1754 à Noble *Simon-Charles Rose*, Avocat en Parlement, Conseiller & Procureur du Roi en l'Election de Tonnerre, dont sont issus trois filles & un garçon vivans en 1782.

X. LOUIS D'EON DE BEAUMONT, II du nom, Ecuyer, pere de Mademoiselle D'EON, batisé en l'Eglise de Saint-Pierre de Tonnerre le 16 Mars

Digitized by Google

1695, Avocat au Parlement de Paris, Conſeiller du Roi, fut élu Maire de Tonnerre & Subdélégué de l'Intendance de la Généralité de Paris, vécut en ſage, mourut en philoſophe Chrétien, & fut inhumé le 3 Novembre 1749 dans le tombeau de ſon pere, en l'Egliſe de l'Hôpital de cette Ville, au bas du chœur.

La veille de ſa mort, ſes amis étant venus le voir lorſqu'on lui adminiſtroit les derniers Sacremens, il les pria d'aſſiſter le lendemain à ſon convoi. Tous admirerent ſa fermeté; ſa femme & ſes enfans fondirent en larmes: pour lui, loin d'être touché d'un pareil ſpectacle, il dit d'un très-grand ſang froid: *Il eſt auſſi naturel de mourir que de naître; je quitte une mauvaiſe patrie pour aller dans une bonne* Après avoir fait retirer tout le monde, il retint ſeulement ſon fils (aujourd'hui Mademoiſelle la Chevaliere D'EON), pour lui dicter ſes dernieres intentions ſur ſes affaires. Il finit par lui dire: *J'ai donné tous mes ſoins pour vous apprendre à bien vivre, il faut que je vous apprenne aujourd'hui à bien mourir:* en même temps il ſe ſouleva, ſerra ſon enfant dans ſes bras, lui donna ſa bénédiction & expira.

Louis D'EON eut pluſieurs envieux & quelques ennemis dans ſon pays, parce qu'il étoit d'une grande ſévérité & d'une équité ſcrupuleuſe dans la diſtribution de la juſtice qu'il rendoit, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes. Son cœur faiſoit preſque toujours pencher la balance du côté du foible & du pauvre, contre le fort & le riche: auſſi à ſa mort les pauvres vinrent gémir à ſa porte, & arroſer de leurs larmes le cercueil de leur protecteur. Il avoit épouſé à Montpellier en 1723 Demoiſelle *Françoiſe de Charenton*, fille d'*Etienne de Charenton*, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Picardie, puis Commiſſaire-Ordonnateur des guerres des armées du Roi en Eſpagne & en Italie, & de Demoiſelle *Françoiſe de Blaud.* De ce mariage ſont iſſus:— 1. Demoiſelle Marguerite-Françoiſe-Victoire D'Eon de Beaumont, née à Tonnerre le 11 Octobre 1724, mariée à Paris, en la Paroiſſe de Saint-André-des-Arts, en 1757, à Meſſire *Thomas ô Gorman*, Chevalier, Seigneur de Cahir-Morrughu & Tully-Crine au Royaume d'Irlande, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Walsh Irlandois au ſervice de France, reconnu pour noble d'extraction & chef des nom & armes de ſa maiſon, comme iſſu en ligne directe des anciens Dynaſtes d'Hy-Mbairce en Irlande, qui ceſſerent au XIIe ſiecle par l'invaſion des Anglois ſuivant les preuves par lui faites; en conſéquence deſquelles il a obtenu des Lettres-Patentes du Roi. données à Verſailles au mois de Février 1774, enregiſtrées au Contrôle général du marc d'or le 7 Mars, inſinuées au Bureau du Contrôle des actes de Tonnerre le 24 Mars, enregiſtrées au Parlement de Paris le 3 Mai 1775, en la premiere Chambre de la Cour des Aides le 30 Juillet 1779, & en la Chambre des Comptes le 31 du même mois, en l'Election de Tonnerre le 6 Novembre, ſignifiées au Bureau des Aides dudit Tonnerre le 27 Novembre 1779 (1); — 2.

(1) Du mariage du Chevalier *Thomas ô Gorman* avec Demoiſelle Marguerite-Françoiſe-Victoire D'Eon de Beaumont ſont iſſus:

1. *Charles-Thomas*, Comte *ô Gorman*, baptiſé en l'Egliſe de Saint-Pierre de Tonnerre le 20 Juillet 1761, & tenu ſur les fonts de baptême au nom & par procuration du Comte de

THÉODORE-ANDRÉ-TIMOTHÉE-LOUIS-CÉSAR D'EON DE BEAUMONT, Ecuyer, batiſé le 4 Février 1727 en l'Egliſe de Notre-Dame de Tonnerre, mort le 6 Août ſuivant, & enterré dans le chœur de l'Egliſe paroiſſiale de Villon près d'Ancy-le Franc; — 3. & CHARLOTTE-GENEVIEVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D'EON, dont on va parler.

XI. CHARLOTTE-GENEVIEVE-LOUISE-AUGUSTE-ANDRÉ-TIMOTHÉE D'EON DE BEAUMONT, Ecuyer, né à Tonnerre le 5 Octobre 1728, & batiſé le 7 du même mois en la Paroiſſe de Notre-Dame; Docteur en Droit Civil & Canon, Avocat au Parlement de Paris, Cenſeur Royal pour l'Hiſtoire & les Belles-Lettres; Capitaine de Dragons & des Volontaires de l'armée, Aide-de-Camp du Maréchal Duc & Comte *de Broglie*; envoyé en Ruſſie d'abord ſecrettement, puis publiquement avec le Chevalier *Douglas*, pour la réunion en 1756 de cette Cour avec celle de Verſailles; Secrétaire d'Ambaſſade du Marquis *de l'Hôpital*, Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France près Sa Majeſté Impériale de toutes les Ruſſies; Secrétaire d'Ambaſſade du Duc *de Nivernois*, Ambaſſadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de France en Angleterre pour la concluſion de la derniere paix en 1763; Miniſtre-Réſident près cette Cour après le départ du Duc *de Nivernois*; enfin, Miniſtre Plénipotentiaire de France à la même Cour; Correſpondant ſecret de LOUIS XV depuis 1756 juſqu'à la mort de ce Roi arrivée en 1774. Il a été connu juſques en 1777 ſous le nom du Chevalier D'EON; elle a pris par un ordre ſpécial & réitéré du Roi & de ſes Miniſtres à ſon arrivée à Paris, l'habit de ſon ſexe, porte le nom de la Chevaliere D'Eon, demeure ſouvent à Paris, & le plus ordinairement à Tonnerre ſa patrie, où elle vit célibataire.

Le Lecteur voit ſans doute que c'eſt-là l'Héroïne dont le Précis de la vie militaire, politique & privée, a été compoſé en françois par M. *de la Fortelle*, Lieutenant de Roi de Saint-Pierre-le-Moutier, imprimé chez Lambert, rue de la Harpe, ſe vend au Palais-Royal, & chez les principaux Libraires à Paris, traduit en anglois, en allemand, en italien & en eſpagnol; il peut encore conſulter les principaux Journaux de Londres & de Paris & de l'Europe depuis 1777, & notamment *la Correſpondance littéraire imprimée, n^os ; les Annales Politiques du XVIIIe ſiecle par M. Linguet*, 1er

---

Thomond, Maréchal de France, Commandant en Languedoc & ſur toutes les Côtes de la Méditerranée, & de la Comteſſe *de Woronzow*, Grande-Chanceliere de l'Empire de Ruſſie, couſine & Grande-Maîtreſſe du Palais de feu ELISABETH, Impératrice de toutes les Ruſſies; ledit *Charles-Thomas ô Gorman* reçu Page de la petite Ecurie du Roi en 1772, en eſt ſorti au mois de Janvier 1776 avec le brevet de Sous-Lieutenant du Régiment Dauphin, Dragons, d'où il a paſſé au mois de Juin ſuivant, en qualité de Lieutenant en pied, dans le ſecond Bataillon du Régiment de Walsh, qui eſt de ſervice depuis le commencement de cette guerre aux Indes occidentales;

2. *Louis-Auguſte-Nicolas*, Vicomte *ô Gorman*, batiſé en l'Egliſe de Notre-Dame de Tonnerre le 13 Février 1767, reçu Garde de la Marine du Roi au département de Rochefort; en Juin 1781, a été ſur la Flotte des Comtes *de Guichen* & *de Graſſe*, & eſt actuellement ſur celle du Marquis *de Vaudreuil*;

3. *Joſeph-Donat*, Chevalier *ô Gorman-d'Eon*, né le 21 Février 1769, Garde de la Marine du Roi au département de Breſt.

Digitized by Google

vol., n°. VII, 1777; le Journal Etranger imprimé à Londres, tom. III, Juillet 1777, pag. 128 & ſuivantes; le Journal François, Italien & Anglois de M. le Fuel de Méricourt, n°. I, Août 1777, pag. 6 & ſuivantes; le Journal Militaire & Politique dédié à Monſieur, frere du Roi, des 15 Août & 1 Septembre 1779, n°s X & XI; la Gazette des Tribunaux imprimée à Paris, n°s 29 & 36, tom. 8, année 1779, n°s 37 & 41, tom. 10, année 1780; le Journal Politique de Bouillon, du mois d'Octobre 1780, pag. 32 & ſuivantes; le Mercure de France, n° XXXIX, pag. 176, n° XLI, pag. 48, année 1780; & grand nombre d'autres Ouvrages françois & anglois, qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

Les armes parlantes de cette famille, comme on a dit au commencement, ſont: *trois étoiles d'or;* on y a ajouté *un coq au naturel, tenant en ſon pied dextre un cœur enflammé de gueules au chef d'azur, ſymbole de la vigilance & de l'enthouſiaſme:* D'EON DE L'ETOILE, avec cette deviſe, *vigil & audax.*

ESTAING (D'). Une tradition adoptée depuis long-temps fait effectivement remonter le droit qu'a la maiſon D'ESTAING de porter les armes *de France en plein, ſurmontées d'un chef d'or*, juſqu'à l'époque de la bataille de Bouvines, dans laquelle PHILIPPE-AUGUSTE ayant été renverſé de cheval, fut défendu & remonté par DÉODAT ou DIEUDONNÉ D'ESTAING, l'un de ſes Sergens d'armes, qui, dit-on, releva & reprit aux ennemis l'Ecu de France qui étoit échappé des mains du Monarque. Le titre précis d'une ſi belle tradition n'exiſte pas; mais il y a un monument du XIIIe ſiecle, dans lequel on voit un D'ESTAING prenant le titre de *Miles* ou *Chevalier*, & portant *un Ecu ſemé de fleurs de lis*, qui eſt celui de France: d'ailleurs, cette maiſon eſt auſſi connue par ſes illuſtrations que par ſon ancienneté. La branche de *Saillant*, qui ſubſiſte dans M. le Comte D'ESTAING, Officier Général d'une grande réputation tant ſur mer que ſur terre, & connu aujourd'hui par ſa bravoure & ſes exploits en Amérique, a hérité des biens du fameux Chevalier *Bayard du Terrail.*

Digitized by Google

F.

FABRI : très-ancienne Nobleſſe, & la plus ancienne Famille Patricienne de Geneve, dont il eſt parlé tome XII de ce Dictionnaire, pages 874 & ſuivantes ; mais des corrections & additions qu'on a fait paſſer depuis l'impreſſion, nous obligent d'en rapporter ici la généalogie.

Spon, Auteur de l'Hiſtoire de cette Ville, publiée en 1682, dit qu'*elle étoit depuis long-temps illuſtre dans Geneve : Grégoire Leti*, Auteur d'une autre Hiſtoire de la même Ville, imprimée en 1686, aſſure qu'*elle étoit, dès les temps reculés, très-noble, & qu'elle avoit fait & faiſoit encore une très-noble figure.*

Dans une enquête faite par *Humbert de Greſi*, Commandeur de Saint-Pol en Dauphiné, & par *Philibert de Faucon*, Commandeur de Dole en Bourgogne, de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, par commiſſion du 3 Décembre 1554, de *Claude de la Sangle*, Grand-Maître de l'Ordre, pour la réception de *François de Barral*, petit-fils de PERNETTE FABRI, il eſt prouvé par la dépoſition des témoins que ladite Demoiſelle FABRI, aïeule dudit *François de Barral, étoit de noble race de la Ville de Geneve, de nom & d'armes.*

Suivant un certificat du Conſeil de la République de Geneve du 12 Mars 1679, muni du ſceau de la Ville, ſigné par le Secrétaire d'Etat *Dupui*, expédié à la requiſition de PIERRE FABRI, premier Syndic, touchant ſa filiation & qualité de ſes prédéceſſeurs, il eſt atteſté & certifié que *la famille des FABRI a toujours tenu de pere en fils les premiers rangs d'honneur & de dignité en cet Etat, tenue, réputée & qualifiée généralement & par commune réputation pour noble d'ancienneté, ayant toujours vecu noblement.*

Ceux de cette maiſon, dans les actes anciens & publics produits & paſſés à Geneve, à Turin & à Rome, ſont par-tout qualifiés des titres qu'on ne donnoit alors qu'à la haute Nobleſſe ; c'eſt ce qu'on peut voir dans pluſieurs actes & Chartres rapportés *par Guichenon* aux Preuves de l'Hiſtoire généalogique de la Royale Maiſon *de Savoie.*

On voit en 1145, à la ſuite d'AMÉ III, Comte de Savoie, un GENIS FABRI, qui aſſiſte à un acte de conceſſion de ce Prince, faite en faveur de l'Abbaye de Saint-Sulpice de l'Ordre de Cîteaux en Bugey, dans lequel il eſt mentionné comme témoin entre *Urſroi de Viry* & *Guillaume de Mont-Falcon*, de deux des plus illuſtres maiſons de la Savoie.

Celle des FABRI a été anciennement attachée à la Cour des Princes *de Savoie*, & ſes ſervices n'ont été interrompus que par les ſuites de la réformation qui occaſionnerent des guerres entre les Ducs de Savoie & la République de Geneve. Elle a donné trois Evêques & un Archevêque à l'Egliſe : PIERRE FABRI fut Evêque-Prince de Geneve en 1377 ; ADHÉMAR le fut en 1385 : c'eſt par erreur que ce dernier a été mis dans pluſieurs Dictionnaires comme appartenant aux FABRI de Provence, car il eſt prouvé par le témoignage de divers Hiſtoriens qu'il étoit de Geneve ; pour le troiſieme, c'eſt FRANÇOIS DE FABRI, nommé en 1587 Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples, que nous rapporterons ci-après degré V.

Digitized by Google

JEAN DE FABRI (1), Seigneur des Prés, s'obligea le 17 Août 1292, de prêter à l'avenir l'hommage & fidélité-lige à la Princesse *Béatrix*, Dauphine Viennoise, Dame de Faussigny, petite Province de Savoie à deux lieues de Geneve, à cause de son Fief des Prés qu'il y possédoit. Deux incendies considérables, arrivés en 1321 & 1334, qui embraserent les deux tiers de la Ville de Geneve, & consumerent la plupart des titres & actes tant du public que des particuliers, n'ont pas permis de découvrir le fils de JEAN, dont étoit issu AIMON, par lequel nous allons commencer la généalogie de cette ancienne noblesse.

I. AIMON ou AIMONET DE FABRI, vivant en 1370, eut de sa femme, dont le nom est ignoré : — 1. GIRARD DE FABRI, Seigneur de Peron au pays de Gex, terre qui s'appelloit auparavant *Piron* : il fut Syndic de Geneve en 1406, & mourut sans enfans mâles, ne laissant qu'une fille N... DE FABRI, laquelle porta la terre de Piron dans une autre famille; — 2. FRANÇOIS, qui suit; — 3. & JEAN, Archevêque de Cagliari, & Primat de la Sardaigne & de la Corse en 1423, dont on voit le portrait dans le Couvent des Carmes à Turin.

II. FRANÇOIS DE FABRI, Secrétaire Ducal de LOUIS, Duc de Savoie (c'est ainsi qu'on appelloit anciennement les Secrétaires d'Etat des Ducs de Savoie), assista au contrat de mariage de la Princesse *Charlotte de Savoie* avec LOUIS XI, Roi de France, passé à Geneve le 14 Février 1451; & il y est mentionné comme témoin avec les Seigneurs des deux Cours. Il eut de son mariage contracté avec *Peronette d'Esnay*, d'une famille noble du Val d'Aoste.

III. JEAN DE FABRI, Secrétaire Ducal de Savoie en 1475, qui épousa par contrat du 3 Février de la même année, passé devant *Marchand*, Notaire à Geneve, *Philiberte de Liga*, d'une noble & ancienne maison de Piémont, éteinte depuis 250 ans; il eut pour fils:

IV. PIERRE DE FABRI, I du nom, Conseiller d'Etat du Duc de Savoie CHARLES III, qui épousa, par contrat du 24 Octobre 1511, *Hugone Millet*, fille de respectable Seigneur *Pierre Millet* (maison dont descendent le Marquis *d'Arvillars*, Gentilhomme en 1777 de la Chambre de Sa Majesté le Roi de Sardaigne & le Chevalier *d'Arvillars*, mort le 27 Décembre 1775, premier Ecuyer de S. A. R. le Prince de Piémont). De ce mariage vinrent : — 1. FRANÇOIS, dont nous allons parler d'abord; — 2. & PIERRE, rapporté ci-après.

FRANÇOIS DE FABRI ne voulant pas embrasser la Religion réformée, se retira à Turin, où il fut fait Secrétaire d'Etat du Duc *Emmanuel-Philibert de Savoie* en 1559. Il eut un fils nommé JEAN DE FABRI, aussi pourvu de la même charge en 1561 : on a trouvé dans les archives du Roi un acte de vente & d'inféodation du Château, Ville & Mandement de Cly au Val d'Aoste du 10 Septembre 1362, faite par le même Duc *Emmanuel-Philibert* audit JEAN, qualifié dans cet acte *Magnifique Messire* JEAN DE FABRI, *Secrétaire d'Etat*; le prix de cette terre étoit de huit mille écus d'or. Une

(1) Comme l'usage de mettre la particule *de* devant les noms de familles nobles est reçu presque par-tout, on s'y est conformé dans cette généalogie.

fille

fille N. . . DE FABRI, iſſue de cette branche, fut mariée au Marquis *de Gazelle*. De cette alliance il ne ſortit que deux filles; l'une mariée au Préſident *d'Oncieu*, morte ſans enfans; l'autre au Baron *de la Croix*: une fille unique qu'ils eurent fut femme du Marquis *de Bagnaſco* de l'illuſtre maiſon de *Tarretto*; de leur mariage ils n'eurent que des filles; l'aînée fut mariée au Marquis *de Saint-Georges*, dont le petit-fils du même nom & titre eſt mort à Turin en Mai 1778, ſans laiſſer d'enfans.

V. PIERRE DE FABRI, II du nom, Seigneur-Syndic de la Ville de Geneve, fils puîné de PIERRE I & de *Hugone Millet*, décéda le 13 Mai 1587; il avoit épouſé, par contrat du 31 Janvier 1557, *Pernette de Blecheret*, d'une famille noble du pays de Vaud, éteinte en 1700, de laquelle il eut: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, nommé en 1587 Evêque de la Cave, Ville du Royaume de Naples. SIXTE-QUINT s'étant ouvert avec lui ſur une entrepriſe qu'il concertoit avec le Duc de Savoie ſur Geneve, *ce Prélat*, diſent les Hiſtoriens, *qui étoit fils de* PIERRE FABRI, *d'une des plus conſidérables familles de cette Ville, & qui conſervoit de l'attachement pour ſa Patrie, quoique d'une Religion différente, fut en détourner le Pape*; — 3. & JEAN, Capitaine au ſervice de France dans le Corps de Troupes Auxiliaires que cette Puiſſance avoit envoyé pour ſoutenir les Griſons: il fut bleſſé en 1615 dans une eſcarmouche contre les Eſpagnols, & aſſaſſiné en Suiſſe, venant en ſemeſtre. *Sprecher* qui a écrit l'Hiſtoire des Griſons, dit qu'il fit conſtruire un fort dans la Valétine, & un autre à la tête d'un pont ſur le Rhin, qui fut appellé *le Fort de France*.

VI. PIERRE DE FABRI, III du nom, fait Lieutenant-Colonel du Régiment de Nereſtan en 1591, dans l'armée Royale, pendant la guerre de la Ligue; ſe retira enſuite dans ſa patrie, où il parvint à la charge de Seigneur, premier Syndic de la République; reçut une bleſſure conſidérable en 1602, en repouſſant un parti des troupes de Savoie, qui avoit déjà pénétré dans Geneve, après en avoir eſcaladé les murs. En 1613 il fit l'acquiſition de la terre d'Aire-la-Ville, & mourut en Mai 1629. Il avoit épouſé *Judith Magiſtri*, d'une famille noble & patricienne de Geneve, dont: — 1. HECTOR, Capitaine au ſervice de la République de Veniſe, tué au ſiege de Mantoue en 1630; — 2. JEAN, qui fit pluſieurs campagnes en Allemagne comme Capitaine, & enſuite comme Major du Régiment du Lieutenant-Général *d'Erlach*, lequel, du ſervice de GUSTAVE ADOLPHE, Roi de Suede, paſſa à celui de France, avec le Corps de troupes qu'il commandoit: il eut une commiſſion particuliere du Général *d'Erlach*, pour exercer la charge de Major de la place de Stolhoffen en 1646; & ayant été fait l'année ſuivante Lieutenant-Colonel dudit Régiment compoſé de deux mille hommes, il les commanda à la bataille de Lens en 1648; il fut tué dix jours après cette action à la tête d'un convoi qu'il eſcortoit; — 3. & ISAAC, qui ſuit.

VII. ISAAC DE FABRI, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur-Syndic de la République de Geneve, mourut le 11 Juin 1666, laiſſant de ſon mariage avec *Eliſabeth Victori*, d'une famille noble de Bologne: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & ABRAHAM, Capitaine-Commandant d'une Compagnie Suiſſe franche au ſervice de la France, mort en 1667 à Dunkerque, où il étoit

en garniſon. Il eut pour fils FRANÇOIS DE FABRI, qui devint dans la ſuite Lieutenant de la même Compagnie, & fut tué à la bataille de Nervinde en 1693, ſans avoir été marié.

VIII. PIERRE DE FABRI, IV du nom, Seigneur d'Aire-la-Ville, & Seigneur premier Syndic de la Ville de Geneve, fut envoyé de ſa part en Octobre 1677 auprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Quoiqu'il eût toujours poſſédé noblement, ainſi que ſon pere & ſon aïeul, la terre d'Aire-la-Ville, le Procureur-Syndic des Etats de Bourgogne le pourſuivit, prétendant l'aſſujettir au droit de franc-fief: mais ayant produit ſes titres à Dijon devant MM. les Elus Généraux de la Province de Bourgogne, les Commiſſaires députés du Roi par Arrêt de ſon Conſeil d'Etat du 13 Avril 1673, concernant le recouvrement du droit de franc-fief, le déclarerent exempt de ce droit, attendu ſa nobleſſe qui fut prouvée & reconnue, ainſi que celle de ſes prédéceſſeurs, & ſa deſcendance directe depuis & compris AIMON DE FABRI, par titres & actes authentiques énoncés dans le procès-verbal qui précede la Sentence que rendirent à ce ſujet MM. les Elus Généraux le 17 Juillet 1679, ainſi qu'il conſte par l'extrait des regiſtres du Greffe des Etats de Bourgogne, expédié à Dijon le 8 Août 1776 par le Secrétaire en chef deſdits Etats, & certifié par le Lieutenant-Général du Bailliage & Siege Préſidial de Dijon, Gouverneur de la Chancellerie du Duché de Bourgogne.

Le même PIERRE DE FABRI, IV du nom, obtint de LOUIS XIV, par Lettres-Patentes datées de Marly du 25 Avril 1692 (adreſſées au Gouverneur & Lieutenant-Général en Bourgogne, Breſſe, &c.), exemption du ſervice perſonnel qu'il étoit tenu de rendre à cauſe du Fief d'Aire-la-Ville, au ban & arriere-ban de la Nobleſſe qui venoit d'être convoqué, ainſi que de toute contribution à ce ſujet: cette grace lui fut accordée ſur l'expoſé de l'incompatibilité du ſervice perſonnel avec la charge de Chef de ſa République, & auſſi en conſidération des ſervices rendus par ſes prédéceſſeurs & de ceux que ſes enfans rendoient encore. Il teſta à Geneve le 18 Avril 1700, & mourut le 13 Novembre de la même année. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Décembre 1643, *Adrienne de Trembley*, fille de Noble *Louis de Trembley*, Conſeiller d'Etat de la République de Geneve, laquelle fit ſon teſtament le 3 Septembre 1679, où ſont rappellés ſes enfans; ſavoir: — 1. JEAN-LOUIS DE FABRI, qui leva une Compagnie de cent cinquante hommes dans le Régiment de Negroni au ſervice de la République de Veniſe, & fit deux campagnes en Italie: ſa ſanté s'étant affoiblie, il fut contraint de quitter le ſervice. Il épouſa, par contrat du 29 Novembre 1679, *Marguerite de Stopa*, dont les oncles *Pierre* & *Jean-Batiſte de Stopa* étoient alors, le premier Lieutenant-Général des armées du Roi de France, qui devint dans la ſuite Colonel du Régiment des Gardes Suiſſes pendant la minorité du Duc du Maine, qui en avoit été nommé Colonel-Général; c'eſt ce qu'on lit dans l'Hiſtoire Militaire des Suiſſes en France par le Baron *de Zurlauben*; & le ſecond, Colonel d'un Régiment Suiſſe au ſervice de la même Nation. JEAN-LOUIS ne laiſſa de ſon mariage que des filles; — 2. JEAN, qui fut Capitaine d'une Compagnie de deux cents Suiſſes

Digitized by Google

au même ſervice, levée à Geneve en 1666, avouée de la République, & incorporée enſuite dans le Régiment de Greder; il fut bleſſé grièvement à la bataille de Montcaſſel le 16 Avril 1677, devint Commandant de bataillon, & mourut en 1687 ſans avoir été marié; — 3. ODET, qui ſuit; — 4. CATHERINE, mariée à *François-Helene de Livron*, Seigneur de Tongin au pays de Gex, d'une très-ancienne nobleſſe, puiſque dans le contrat de *Guillaume*, Seigneur de Gex, en 1293, on trouve *Rol. de Livron* qualifié de *mon Sire*; — 5. SUSANNE, mariée à *Vincent Minutoli*, Profeſſeur de Belles-Lettres dans l'Académie de Geneve, petit-fils de *Vincent Minutoli*, II du nom, qui ſe retira à Geneve en 1594, & d'une illuſtre maiſon originaire de Lucques, où elle a donné anciennement des Gonfaloniers, premiere charge de cette République: elle ſort de la même tige que les Ducs *de Valentino* & les Princes *de Roddi* de Naples; — 6. SARA, mariée à *Jacques de Gautier*, d'une famille Patricienne de Geneve, dont la nobleſſe eſt reconnue en France, dans le pays de Gex, où le Chef actuel poſſede des biens nobles & eſt Lieutenant-Colonel au ſervice du Roi de Sardaigne.

IX. ODET DE FABRI, né le 22 Mars 1646, Seigneur d'Aire-la-Ville, Capitaine d'une Compagnie de deux cents Suiſſes dans le Régiment de Greder au ſervice de France, épouſa le 12 Octobre 1682 (contrat paſſé à Geneve *poſt nuptias* le 20 Novembre 1683), *Jeanne d'Ebrard*, fille de *Guillaume d'Ebrard*, Sire de Mirevaux, dont pour fils unique:

X. PIERRE DE FABRI, V du nom, né le 15 Septembre 1683, Seigneur d'Aire-la-Ville, Seigneur premier Syndic de la République de Geneve, qui fut envoyé de ſa part en ambaſſade au mois d'Août 1738 auprès des Cantons de Zurich & de Berne pour les remercier de leurs bons offices dans la pacification des troubles de Geneve, & enſuite, au mois de Septembre 1742, auprès de S. A. R. l'Infant Dom PHILIPPE, Duc de Parme, lorſqu'il commandoit l'armée d'Eſpagne en Savoie. Il teſta le 29 Mars 1759, & eſt mort le 18 Août 1762. Il avoit épouſé, par contrat du 16 Août 1710, *Catherine de Buiſſon*, fille de *Jean de Buiſſon*, Procureur-Général de la Ville & République de Geneve, iſſu d'une branche de la maiſon *de Buiſſon*, établie en cette Ville depuis la fatale journée de Saint-Barthelemi, & ſortie de la même tige que les Marquis *Bournazel*, *de Beauteville* & *d'Auſſonne*. *Voyez* BUISSON, tome III de ce Dictionnaire, page 350. De ce mariage ſont iſſus: — 1. MARC-CONRAD, qui ſuit; — 2. PIERRE, Chevalier, né le 25 Octobre 1727, ancien Capitaine au Régiment de Montfort au ſervice du Roi de Sardaigne, bleſſé le 30 Septembre 1744 à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme près Coni; — 3. RENÉE, née le 31 Mars 1713, mariée à *Louis-Horace de Buiſſon*, de la même branche que la mere de ſa femme; — 4. & MARIANNE, née le 1 Avril 1714, mariée à *Abraham Weſſelow*, Seigneur Ruſſe, qui a été Colonel dans les Troupes de l'Empereur de Ruſſie PIERRE-LE-GRAND, ſon premier Aide-de-Camp à la bataille de Pultava, & ſon Miniſtre Plénipotentiaire à Vienne de 1715 à 1719. Il eſt encore vivant à Geneve en 1778, & ſa maiſon a eu des alliances avec les Princes *de Galitzin*, *de Dolgoruky* & *de Korakin*. *Voyez* GALITZIN, tome VII, où nous avons donné la généalogie de cette maiſon, pages 24 & ſuivantes.

Digitized by Google

XI. MARC-CONRAD DE FABRI, né le 15 Novembre 1717, ci-devant Capitaine au Régiment de Montfort au ſervice du Roi de Sardaigne, Seigneur & Baron d'Aire-la-Ville (terre dont la ſouveraineté avoit été cédée à la France par le Traité de Lyon en 1601, & réunie à la Savoie par un autre Traité des limites conclu à Turin le 24 Mars 1760 entre les Cours de Verſailles & de Turin), en a obtenu par Lettres-Patentes du Roi de Sardaigne CHARLES-EMMANUEL du 28 Septembre 1770, l'érection en Baronnie en ſa faveur, & ce *en conſidération*, diſent les Lettres, *de ſes ſervices dans nos troupes pendant vingt ans dans le cours de deux guerres & depuis; eu auſſi égard aux ſervices que ſes ancêtres ont rendus à nos Royaux prédéceſſeurs, & ce ſans aucun paiement de finance.* Cette terre releve aujourd'hui du Roi de Sardaigne, & l'inveſtiture en a été donnée à MARC-CONRAD DE FABRI le 26 Mai 1772. Il a épouſé, par contrat du 11 Septembre 1750, *Eliſabeth de Thelluſſon*, fille de Noble *Iſaac de Thelluſſon*, Envoyé & Miniſtre de la République de Geneve à la Cour de France pendant vingt ans. De ſon mariage il a: — 1. ISAAC DE FABRI, Baron d'Aire-la-Ville, né le 28 Septembre 1751, Sous-Lieutenant dans le Régiment Suiſſe d'Aubonne au ſervice de France; — 2. LOUIS, dit *le Chevalier d'Aire-la-Ville*, né le 25 Octobre 1755, Sous-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Chablais au ſervice du Roi de Sardaigne, tous les deux préſentés à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale de France le 19 Février 1782 par S. E. le Comte de Scarnafis, Ambaſſadeur du Roi de Sardaigne en France; — 3. PIERRE, Chevalier, né le 3 Mai 1757, auſſi Sous-Lieutenant au Régiment de Chablais; — 4. CATHERINE, née le 22 Août 1754; — 5. & LOUISE-RENÉE, née le 28 Février 1760.

Les armes: *d'azur, à la bande d'or chargée d'une roſe de gueules accompagnée de deux étoiles d'or.*

Généalogie dreſſée ſur pieces authentiques communiquées.

FEVRE (LE) D'ORMESSON, D'EAUBONNE & DE LÉZEAU: famille conſidérable & diſtinguée dans la Robe par les grands hommes qu'elle a produits, dont il eſt parlé dans *Moreri, tome V, édition de 1759.* Elle a formé pluſieurs branches.

I. Le premier de ce nom, connu par titres exiſtans, eſt ADAM LE FEVRE, Ecuyer, marié en 1450 avec Demoiſelle *Charlotte de Soyecourt*, dont JEAN, qui ſuit.

II. JEAN LE FEVRE, Ecuyer, épouſa en 1509 *Madeleine Gaudart*, fille de *Jacques Gaudart*, dont ſix enfans, entre autres, OLIVIER, qui ſuit.

III. OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormeſſon & d'Eaubonne, Préſident en la Chambre des Comptes, Intendant & Contrôleur-Général des Finances, mourut le 26 Mai 1600. Il avoit épouſé *Anne d'Aleſſo*, fille de *Jean*, Seigneur d'Eragni & de Lézeau, Maître des Comptes, & de *Marie de la Sauſſaye*. De ce mariage ſont ſortis: — 1. OLIVIER, qui ſuit; — 2. ANDRÉ, qui a continué la branche D'ORMESSON après la poſtérité de ſon aîné, dont il ſera ci-après parlé; — 3. & NICOLAS LE FEVRE, Seigneur de Lézeau, Conſeiller au Grand-Conſeil, puis au Parlement, Préſident des Requêtes du

Digitized by Google

Palais, enſuite Maître des Requêtes, mort Doyen des Conſeillers d'Etat le 1er Novembre 1680, âgé de plus de cent ans. Il avoit épouſé *Marie Hinſelin*, morte en Mars 1678, fille de *Pierre Hinſelin*, Correcteur des Comptes, & de Dame *Marie de Neiz*, dont il eut: — 1. PIERRE LE FEVRE, Seigneur de Lézeau, Conſeiller de la Cour des Aides, mort ſans alliance en Octobre 1683; — 2. NICOLAS, Chanoine de l'Egliſe de Paris, Abbé de Claire-Fontaine, mort en Décembre 1677; — 3. CLAUDE, Seigneur de Gemigny, Buſſi-Saint-Georges, mort ſans alliance en Octobre 1683; — 4. ANDRÉ, Seigneur de Lincourt, Prieur de Sixte, Montonnac & Pugni, mort en Janvier 1678; — 5. & MARIE LE FEVRE DE LÉZEAU, mariée en 1654 à *Jean Angot*, Seigneur de la Mothe, Conſeiller au Parlement de Rouen, dont la poſtérité ſe continue en Normandie dans les Seigneurs de Lézeau, qui ont pris les armes & livrée des LE FEVRE D'EAUBONNE & D'ORMESSON, & dans la branche de FLERS.

IV. OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, &c., Préſident à la Chambre des Comptes, épouſa *Marie Hennequin*, fille de *Pierre*, Seigneur de Boinville, Préſident à Mortier du Parlement, & de *Marie Brulart*. Après la mort de ſon mari, cette *Marie Hennequin* épouſa en ſecondes noces *Anne de la Marck*, Comte de Braine, dont elle n'eut point d'enfans; ceux de ſon premier lit furent: — 1. ANDRÉ LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, Boisbouzon, &c., Conſeiller au Parlement, mort ſans alliance en Mai 1652; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3, 4 & 5. JEANNE, MARIE & MARGUERITE, Religieuſes.

V. JEAN LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, &c., Maître des Comptes, mourut en Mars 1657. Il avoit épouſé *Catherine de Verthamon*, morte en Octobre 1673, fille de *François de Verthamon*, Conſeiller au Parlement, & de *Marie de Verſoris*. De ce mariage ſont ſortis: — 1. ANDRÉ, Seigneur d'Eaubonne, Maître des Comptes, mort ſans alliance en Janvier 1675; — 2. GERVAIS, qui ſuit; — 3. JEAN-FRANÇOIS, Docteur de la Maiſon de Sorbonne, mort en Juillet 1676; — 4. ESPRIT, Religieux Capucin; — 5. & ANTOINETTE LE FEVRE D'EAUBONNE, mariée en 1676 à *Urbain le Goux de la Berchere*, Marquis de Dinteville & de Santenay, Comte de la Rochepot, Baron de Thoiſi, &c., Maître des Requêtes. Elle eſt morte le 29 Décembre 1708.

VI. GERVAIS LE FEVRE, Seigneur d'Eaubonne, Conſeiller honoraire du Parlement, a épouſé, le 5 Août 1680, *Agnès de Pommereu*, fille d'*Auguſte-Robert de Pommereu*, Seigneur de la Breteche, &c., Conſeiller d'Etat & au Conſeil Royal des Finances, dont il a eu: — 1. ANDRÉ-ROBERT, qui ſuit; — 2. PIERRE-GERVAIS, Chanoine de l'Egliſe de Paris en 1716; — 3. MICHEL-GERVAIS; — 4. BONAVENTURE, Chevalier de Malte; — 5. AGNÈS, mariée en Octobre 1711 à *Maximilien-Louis Titon*, Seigneur de Villegenou, Conſeiller au Parlement de Metz & Directeur-Général des Armes de Sa Majeſté; — 6 & 7. MARIE-CATHERINE & AGNÈS, Religieuſes.

VII. ANDRÉ-ROBERT LE FEVRE, Seigneur de Riſzeis, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes & Préſident au Grand-Conſeil, a épouſé en 1706 *Marie-Catherine Petitpied*; fille de *Pierre Petitpied*, Procu-

Digitized by Google

reur du Roi au Bureau des Tréſoriers de France généraux des Finances, & de *Catherine Boucher*. De ce mariage ſont ſortis : — 1. ANDRÉ-GERVAIS, né le 8 Octobre 1706 ; — 2. ANDRÉ-DENIS, mort jeune ; — 3. ANDRÉ, qui ſuit ; — 4. & CATHERINE-AGNÈS LE FEVRE, née le 7 Juillet 1712.

VIII. ANDRÉ LE FEVRE, Comte d'Eaubonne, Seigneur de Longueval, Bazoche, &c., né le 1er Novembre 1716, a épouſé 1°. *N.... le Maître*, fille de M. *le Maître de Bellejamme*, & de *N.... de Bullion*, dont il a eu un fils mort en bas âge, & 2°. *Marie d'Audigné*, d'une ancienne & illuſtre maiſon d'Anjou.

Branche des Seigneurs d'ORMESSON.

IV. ANDRÉ LE FEVRE, ſecond fils d'OLIVIER LE FEVRE, Seigneur d'Ormeſſon & d'Eaubonne, Préſident en la Chambre des Comptes, & d'*Anne d'Alezeau*, Dame de Lézeau, fut Seigneur d'Ormeſſon, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant à Lyon, Directeur des Finances, Conſeiller d'Etat, Conſeiller d'honneur au Parlement ; devenu Doyen du Conſeil, porta en cette qualité la parole au nom du Roi le 18 Novembre 1663, au renouvellement d'alliance avec les Suiſſes fait en l'Egliſe de Paris, à la place du Chancelier de France, qui étoit indiſpoſé. Il mourut le 2 Mars 1665, âgé de quatre-vingt-huit ans, après avoir ſervi plus de ſoixante ans trois de nos Rois dans leurs Conſeils. Il avoit épouſé *Anne le Prevôt*, fille de *Nicolas le Prevôt*, Seigneur d'Amboile, Maître des Comptes, & de *Marie le Mayrat*, fille de *Louis le Mayrat* & de *Marie Molé*, morte en Juillet 1652, dont il eut, outre pluſieurs enfans morts jeunes : — 1. ANDRÉ, Conſeiller au Parlement, mort ſans alliance en 1658 ; — 2. NICOLAS, Religieux Minime, mort en 1679 ; — 3. OLIVIER, qui ſuit ; — 4. SIMON LE FEVRE, dont il ſera parlé avant la poſtérité de ſon aîné ; — 5. MADELEINE ; — 6. ANNE ; — 7. ISABELLE ; — 8. FRANÇOISE, Religieuſes ; — 9. MARIE, mariée en 1620 à *Philippe de Coulanges*, Maître des Comptes, de laquelle ſont ſortis *Philippe-Emmanuel de Coulanges*, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, célebre par ſes chanſons, mort ſans enfans : mais il a eu du premier mariage avec *Marie-Angélique Dugué* deux filles ; ſavoir, *Anne-Marie*, mariée à *Louis Turpin de Criſſé*, Colonel des Huſſards de ſon nom, Inſpecteur Général des Huſſards & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. (*Voyez* TURPIN, au tome XII du Dictionnaire de la Nobleſſe), & *Marie-Madeleine de Coulanges*, femme de *Guillaume de Harronis*, Maître des Requêtes & Intendant de Champagne.

SIMON LE FEVRE, huitieme fils d'ANDRÉ & d'*Anne le Prevôt*, Seigneur d'Eſtrelles, &c., Conſeiller au Grand-Conſeil, mort en Décembre 1660, avoit épouſé *Anne le Mayrat*, fille de *Jean*, Seigneur de Droup, Barberay, Traneault, &c., Conſeiller au Grand-Conſeil, & de *Marie Angenouſt*, laquelle ſe remaria avec *Thomas Bailly*, Maître des Comptes. Elle mourut le 25 Janvier 1709 dans ſa ſoixante-neuvieme année, ayant eu de ſon premier mariage SIMON LE FEVRE, Seigneur d'Eſtrelles & des Agneaux, mort ſans alliance en Décembre 1677, & MARIE LE FEVRE, mariée à *François Feydeau*, Seigneur du Pleſſis, Maître des Requêtes, mort le 5 No-

Digitized by Google

vembre 1704; de ce mariage, il a eu plusieurs fils, dont un a laissé de son mariage avec ANTOINETTE LE FEVRE DE LA BARRE, une fille Religieuse, Abbesse de Villancourt à Abbeville en 1780; une autre fille, mariée à N.... LE FEVRE DU QUESNOY en Normandie, & un fils Officier aux Gardes-Françoises, mort sans alliance.

V. OLIVIER LE FEVRE, I du nom de sa branche, Seigneur d'Ormesson, d'Amboile, &c., Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant d'Amiens, ensuite de Soissons, l'un des six Maîtres des Requêtes Commissaires à la Chambre de Justice, mourut le 4 Novembre 1686. Il fut Rapporteur du procès de M. *Fouquet*, Surintendant des Finances. Personne n'ignore l'intégrité qu'il fit paroître dans l'instruction & jugement de cette affaire, & le sacrifice qu'elle lui fit faire de la dignité de Chancelier qui lui avoit été promise, comme on le voit dans le Journal manuscrit qu'il a laissé du procès de M. *Fouquet*. Une si grande probité & son intelligence supérieure dans les affaires lui avoient acquis une estime si générale, que les Princes & les plus grands Seigneurs le choisissoient pour arbitre, & se soumettoient à son jugement dans les affaires les plus importantes.

LOUIS XIV lui rendit la même justice; lorsqu'on lui présenta son petit-fils, il lui dit qu'il l'exhortoit à être aussi honnête homme que le Rapporteur de M. *Fouquet*. Il avoit épousé, en Juillet 1640, *Marie de Fourcy*, fille de *Henri de Fourcy*, Seigneur de Chessy, Président de la Chambre des Comptes, & Surintendant des bâtimens, & de *Marie de la Grange de Trianon*, dont il eut: — 1. ANDRÉ, qui suit; — 2. ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE, Auteur de la branche *d'Ormesson du Cherray*, rapportée ci-après; — 3. SIMON, Chanoine Régulier de Sainte-Genevieve, mort Prieur de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois en 1694; — 4. CHARLES, Chevalier de Malte, mort en Octobre 1687; — 5. JEAN-BATISTE, mort sans alliance le 18 Juillet 1708; — 6. CLAUDE-FRANÇOIS DE-PAULE, Docteur de Sorbonne & Grand-Vicaire de Beauvais, mort le 3 Février 1717, dont la mémoire est encore en bénédiction dans ce Diocese, l'ayant long-temps gouverné en l'absence du Cardinal de Janson; — 7. & FRANÇOISE, Abbesse du Pont-aux-Dames.

VI. ANDRÉ LE FEVRE D'ORMESSON, II du nom de sa branche, fut Avocat du Roi au Châtelet en 1666, Conseiller au Grand-Conseil en 1671, Commissaire de la Chambre Ardente en 1679, Intendant de Lyon en 1682, & mourut avant son pere en 1684, avec la même réputation d'intégrité, d'habileté dans les affaires, & de savoir en tous genres. Il avoit été formé aux Belles-Lettres & à la connoissance du Droit par le célebre Abbé *Fleury*, qui composa pour son instruction l'*Histoire du Droit François*, imprimée à la tête des Institutions d'*Argou*, & plusieurs autres Ouvrages. Il avoit épousé le 15 Février 1676, *Eléonore le Maître*, veuve de *François le Ray*, Seigneur de Beaupré, d'Athis, Guinécourt, &c., Conseiller au Parlement, & fille de *Jérôme le Maître*, Seigneur de Bellejamme, Président ès Enquêtes du Parlement, & de *Marie-Françoise Feydeau*, morte en Mars 1681. De ce mariage vinrent: — 1. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui suit; — 2. & ANNE-FRANÇOISE LE FEVRE D'ORMESSON, née le 15 Mai 1678;

Digitized by Google

morte le 1er Décembre 1735. Elle avoit épouſé, le 4 Octobre 1694, *François-Henri d'Agueſſeau*, Chancelier de France en Février 1717, Commandeur des Ordres du Roi en 1736, décédé le 9 Février 1755, après s'être démis de la dignité de Chancelier : Magiſtrat illuſtre par ſes vertus, ſes talens ſupérieurs pour l'éloquence, ſa connoiſſance profonde de toutes les ſciences & preſque de toutes les langues. *Voyez* D'AGUESSEAU.

VII. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Baron de la Queue, Seigneur d'Ormeſſon, Amboile, &c., né en Mars 1681, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Conſeiller au Conſeil des Finances pendant la Régence, Plénipotentiaire pour régler les limites de la Lorraine en 1718, enſuite Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances & Conſeiller au Conſeil Royal des Finances, chargé par un brevet du Roi de rendre compte à Sa Majeſté des placets pour obtenir des places de Demoiſelles dans la Maiſon Royale de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de ladite Maiſon. Il eſt mort le 20 Mars 1756 avec la réputation d'un Magiſtrat auſſi recommandable que ſes ancêtres par ſes vertus, ſon eſprit de droiture & ſa modeſtie, & par les marques de confiance particulieres dont il fut honoré par LOUIS XV, & dès ſa jeuneſſe par feu M. le Duc *de Bourgogne*. Il avoit épouſé, le 4 Novembre 1705, *Catherine de la Bourdonnaye*, fille d'*Yves-Marie de la Bourdonnaye*, Seigneur de Cottyon, Conſeiller d'Etat, & de *Catherine de Ribeyre* : elle eſt morte le 11 Mars 1758; & de ce mariage ſont ſortis, entre autres enfans : — 1. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Conſeiller au Parlement, né le 29 Octobre 1709, mort ſans alliance le 15 Mai 1731; — 2. MARIE-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui ſuit; — 3. LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Grand-Croix de l'Ordre de Malte, Commandeur de Louviers & de Vaumion, & Grand-Hoſpitalier de la Langue françoiſe; — 4. ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON D'AMBOILE, né le 28 Octobre 1713, Chevalier de Malte non Profès, Lieutenant de Vaiſſeaux, Aide-Major de la Marine à Breſt & ſur la Flotte du Roi, mort à Léogane dans l'Iſle de Saint-Domingue en l'année 1741; — 5. LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE D'ORMESSON, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 6. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE, né le 12 Octobre 1724, Docteur en Sorbonne, Abbé de Borbonne, Prieur d'Ozay, & Chanoine honoraire de l'Egliſe de Paris, décédé en Octobre 1776; — 7. MARIE-CATHERINE LE FEVRE D'ORMESSON, née le 15 Décembre 1706, mariée le 17 Juillet 1724 à *Charles-Amable-Honoré Barantin*, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, Intendant à la Rochelle & enſuite à Orléans, mort Conſeiller d'Etat. De ce mariage ſont iſſus : CHARLES-FRANÇOIS-DE-PAULE BARANTIN, né le 17 Juillet 1736, Conſeiller au Parlement, & enſuite Avocat-Général du Parlement, aujourd'hui premier Préſident de la Cour des Aides, marié en 1766 avec *Albertine Maſſon de Meſlay*, dont il a eu un fils & une fille; & MARIE-CHARLOTTE BARANTIN, née le 25 Octobre 1726, Religieuſe aux Filles-Bleues.

VIII. MARIE-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, Baron de la Queue, Seigneur d'Ormeſſon, d'Amboile, Noizeau, Chenevieres, &c., né

Digitized by Google

né le 18 Octobre 1710, Conſeiller au Parlement le 1 Mars 1731, Maître des Requêtes le 18 Juin 1733, en cette qualité Préſident au Grand-Conſeil le 22 Janvier 1738, Intendant des Finances depuis la mort de ſon pere, pourvu en ſurvivance le 29 Avril 1740, & ayant obtenu ſéance au Conſeil le 26 Mai 1744; Conſeiller d'Etat le 19 Mai 1758; chargé de rendre compte au Roi des placets pour obtenir les places de Demoiſelles dans la Maiſon de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de cette Maiſon, par un brevet ſemblable à celui de ſon pere, auquel il avoit été adjoint en cette fonction le 5 Mai 1752; a obtenu, par Lettres-Patentes de 1758, l'érection de ſes terres de la Queue, Amboile, Noiſeau, Chenevieres, &c., réunies en Marquiſat en ſa faveur, ſous le titre de Marquiſat d'Ormeſſon. Il eſt mort en 1775, & avoit épouſé le 2 Mai 1740 *Anne-Louiſe du Tillet*, née le 2 Juin 1718, ſa couſine iſſue de germaine, fille de *Jean-Batiſte Charles du Tillet*, Préſident ès Enquêtes, & enſuite Conſeiller d'honneur, mort en 1744, & de JEANNE LE FEVRE D'ORMESSON, morte auſſi dans la même année. De ce mariage ſont ſortis : — 1. HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui ſuit; — 2. ANNE-CATHERINE, née le 4 Avril 1741, morte en 1766 Abbeſſe du Chapitre noble de Montigny en Franche-Comté; — 3. & HENRIETTE-LOUISE LE FEVRE D'ORMESSON D'AMBOILE, née le 19 Janvier 1747, mariée, 1°. à *Louis-Marie de la Bourdonnois de Breſſac*, 2°. à *N... de Cruſſol d'Uzès de Montauſier*, Colonel du Régiment d'Orléans, dont deux filles mortes en bas âge, & une troiſieme vivante en 1780.

IX. HENRI-FRANÇOIS DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON, né le 8 Mai 1751, Conſeiller au Parlement, Maître des Requêtes, Intendant des Finances, d'abord en ſurvivance, enſuite par la mort de ſon pere, juſqu'à la ſuppreſſion de cet office en 1777, Conſeiller d'Etat en 1778, chargé de rendre compte au Roi des placets pour obtenir les places de Demoiſelles dans la Maiſon de Saint-Cyr, & de la direction du temporel de cette Maiſon, a épouſé en 1773 *N... le Pelletier*, fille de M. *le Pelletier*, Maître des Requêtes, & Intendant de Soiſſons. De ce mariage ſont iſſus une fille morte en bas âge, un fils & une autre fille qui vivent.

X. LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE LE FEVRE D'ORMESSON DE NOISEAU, né le 27 Juillet 1718, cinquieme fils de HENRI-FRANÇOIS-DE-PAULE & de *Catherine de la Bourdonnaye*, ſucceſſivement Avocat du Roi au Châtelet en 1738, Avocat-Général au Grand-Conſeil en Mars 1741, Avocat-Général du Parlement en Décembre de la même année, déſigné Préſident à Mortier en 1751, nommé en 1754 à la place du Préſident *Chauvelin* décédé à Soiſſons, & reçu le 10 Mai 1755 en cette qualité, & Doyen des Préſidens à Mortier en 1780, a épouſé le 14 Février 1748 *Marie-Anne-Genevieve Lucas*, fille d'*Antoine-Jean Lucas*, Conſeiller en la Grand Chambre du Parlement, & de Dame *Madeleine Loizeau*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. ANNE LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAULE, qui ſuit; — 2. & MARIE-GENEVIEVE, née le 3 Janvier 1749, mariée le 17 Mars 1779 avec *Jean-Charles*, Comte d'Aſpremont, Meſtre-de-Camp d'une Compagnie de Chevaux-Légers, Brigadier des Armées du Roi en 1780; il eſt de la maiſon d'Aſpremont en Lorraine, qui a poſſédé le Comté d'Aſpremont en ſouveraineté,

XI. Anne-Louis-François-de-Paule, né le 26 Février 1753, reçu Conseiller au Parlement le 5 Septembre 1770, & en survivance de la charge de Président à Mortier de son pere le 15 Mars 1779, a épousé le 17 du même mois *Anne-Louise-Reine-Jeanne Lyon Baillon*, fille de M. *Baillon*, Intendant de Lyon, & de *Reine-Jeanne de Kervenoſail*.

Branche des Seigneurs d'Ormesson du Cheray.

VI. Antoine-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, fils puîné d'Olivier le Fevre, Seigneur d'Ormeſſon, & de *Marie Fourcy*, Seigneur du Cheray, des Tournelles, & d'Ormeſſon près Mormans en Brie, différente de la terre d'Ormeſſon près Saint Denis, qui appartient à la branche aînée des Seigneurs d'Ormeſſon, ci-deſſus rapportée, fut reçu Conſeiller au Grand Conſeil en 1678, Maître des Requêtes en 1684, Commiſſaire aux Grands Jours pour la réformation de la Juſtice en 1688, puis nommé Intendant de Rouen, d'Auvergne & de Soiſſons, où ſa mémoire eſt encore en vénération par ſa probité & ſes grandes charités, mourut le 21 Février 1712. Il avoit épouſé en 1682 Jeanne le Fevre de la Barre, fille d'Antoine, Seigneur de la Barre, Maître des Requêtes, Intendant de Paris, & en même temps de Bourbonnois & d'Auvergne, puis Gouverneur du Canada & Lieutenant-Général des Armées navales du Roi, & de *Marie Mandat*, morte le 4 Juillet 1735, dont il eut : — 1. Olivier, qui ſuit; — 2. André-François-de Paule le Fevre d'Ormesson, Seigneur du Cheray, la Saciere & les Tournelles, né le 28 Mars 1693, Conſeiller au Parlement en 1716, enſuite Conſeiller honoraire en la Grand'-Chambre, marié le 10 Juillet 1724 avec *Genevieve Bourgoing*, fille de *Lambert Bourgoing*, Seigneur de la Grange-Batteliere, Doyen de la premiere Chambre des Enquêtes, & de *Henriette des Ecoutes*; — 3. & Jeanne le Fevre d'Ormesson, née en Juillet 1685, morte le 25 Mars 1744, mariée le 3 Avril 1708 à *Jean du Tillet*, Marquis de la Buſſiere, Seigneur de Pontchevron, Nogent, Arablais, la Broſſe, Chailly, Serigny, &c., Préſident en la ſeconde Chambre des Enquêtes, puis Conſeiller d'honneur au Parlement, mort le 9 Octobre 1744, la même année que ſa femme, qu'il avoit épouſée le 23 Avril 1708, dont poſtérité.

VII. Olivier le Fevre, Seigneur d'Ormeſſon, du Cheray, né le 20 Septembre 1686, fut Conſeiller au Parlement en 1709, Maître des Requêtes en 1713, & Intendant à Beſançon, où il eſt décédé le 31 Mars 1718. Il avoit épouſé le 10 Juillet 1714 *Marie Claude Cahouet de Beauvais*, fille de *Claude Cahouet de Beauvais*, Préſident des Tréſoriers de France à Orléans, & de *Marie Fontaine des Momées*, morte en 1744; cette *Marie Claude Cahouet de Beauvais* s'eſt remariée avec *Antoine de Chabannes*, Seigneur de la Paliſſe, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Verdun, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis. De ſon premier mariage ſont iſſus : — 1. Olivier, qui ſuit; — 2. Marie-Marguerite le Fevre d'Ormesson, née le 13 Mars 1717, mariée au mois de Mai 1736 avec *Sebaſtien-Anne-Michel de Roſmadec*, Marquis de Goulaine & autres lieux, d'une des plus illuſtres maiſons de Bretagne.

Digitized by Google

VIII. Olivier le Fevre d'Ormesson, Seigneur d'Ormesson, du Chera[illegible] Boisbouzon, &c., né le 19 Septembre 1715, mort sans alliance en 1764, & cette branche eſt éteinte dans ſa perſonne.

La famille de MM. le Fevre d'Ormesson porte pour armes : *à trois lys d'argent, feuilles & tige de ſinople.*

FONTANIEU : ancienne Nobleſſe originaire du Languedoc, diſtinguée dans la Robe & dans l'Epée.

Charles Jean de Fontanieu, Capitaine d'Infanterie, épouſa à Montpellier, en 1670, *Eliſabeth-Genevieve de Fleury*, née en 1651, ſœur du Cardinal, dont, entre autres enfans, trois fils, ſavoir : — 1. Charles, qui ſuit ; — 2. Jean de Fontanieu, Capitaine d'Infanterie, marié à Montpellier, en 1683, à *Eliſabeth-Paule Rolland*. Il ſe retira à Brêmen en 1685, & eut de ſon mariage Madeleine de Fontanieu, née en 1687, mariée en 1715 à *Pierre de Leaumont*, fils de *Moïſe-Pierre de Leaumont*, Capitaine de Cavalerie, & de *Benigne de Bachem*, auſſi retirés à Brêmen en 1685. Elle eſt morte en 1734, ayant eu de ſon mariage huit enfans, dont il ne reſte que trois filles, *Benigne*, *Françoiſe*, vivantes à Hambourg, & *Hyacinthe-Madeleine de Leaumont*, née le 5 Mai 1730, mariée le 7 Octobre 1766 à Meſſire *Jean Batiſte-Charles de Bouvet de Lozier*, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Frégate & ci-devant Gouverneur de l'Iſle de Bourbon, dont deux fils & une fille ; — 3. & Charles-Jean de Fontanieu, pere d'Elisabeth de Fontanieu, née à Montpellier, mariée à Paris à *N.... Duvaux*, neveu de M. *Fagon*, & morte en Mai 1750.

Charles de Fontanieu fut pere de Moïse-Gaspard, qui ſuit, & de Cécile-Genevieve de Fontanieu, mariée à *Charles-Gabriel de Belſunce*, Comte de Caſtelmoron, dont un fils tué à Fontenoy, célébré par *Voltaire*, & une fille, *Gabrielle de Belſunce*, mariée en 1740 à *Charles-Michel-Ange d'Arcuſſia*, Baron de Fox, dont pluſieurs enfans.

Moïse-Gaspard, *alias* Gaspard-Moïse de Fontanieu, Maître des Requêtes, depuis Conſeiller d'Etat & premier Préſident du Grand-Conſeil, Intendant des meubles de la Couronne, mort en 1767, avoit épouſé, 1°. *Marie-Anne Pollart de Villequoy*, morte le 6 Décembre 1752, & inhumée à Saint-Euſtache, & 2°. Demoiſelle *N.... Daudun*. Du ſecond lit il a eu : — 1. Bonaventure-Moïse de Fontanieu, né le 13 Novembre 1728, Subſtitut du Procureur-Général du Parlement de Paris le 22 Septembre 1747, reçu Conſeiller au Grand-Conſeil le 31 Décembre 1749, Maître des Requêtes en 1751, mort ſans alliance en 1757, à vingt-neuf ans ; & du ſecond lit : — 2. Elisabeth, appellé *le Chevalier de Fontanieu*, Chevalier de Saint Louis, ancien Capitaine au Régiment d'Egmont, actuellement Intendant des meubles de la Couronne.

Les armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, & en pointe d'un rocher de même.*

Digitized by Google

G.

GALARD. Voyez la généalogie des principales branches de cette famille dans le *tome VII du Dictionnaire de la Nobleſſe de M. de la Chenaye des Bois, page 18 & ſuivantes.*

Mémoire généalogique de la branche de GALARD DE SALDEBRU, *dans la Sénéchauſſée d'Agen, ſéparée de celle de* TERRAUBE *en Condomois en 1560.*

X. Le 8 Décembre 1558, le Noble & Puiſſant Seigneur GILLES DE GALARD, Seigneur de Terraube en Condomois, fit ſon teſtament au château de Terraube: il y nomme *Galharde de Rigaut*, ſon épouſe, GALHARD DE GALARD, ſon ſecond fils, Abbé de Bouillas, Frere SEIGNORET DE GALARD, Religieux de l'Abbaye de Moiſſac & Prieur de Maſquieres, ſon troiſieme, & JEAN DE GALARD, ſon quatrieme fils: il inſtitue ſon héritier univerſel BERTRAND DE GALARD, ſon fils aîné; & ſi BERTRAND vient à mourir ſans enfans de légitime mariage, il lui ſubſtitue GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, ſon ſecond fils; & ſi ledit GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, vient auſſi à décéder ſans enfans de légitime mariage, il lui ſubſtitue JEAN DE GALARD, ſon quatrieme fils, appellant ainſi à la ſubſtitution tous ſes enfans, à l'exception de SEIGNORET DE GALARD, parce qu'il étoit Religieux profès. Ce teſtament fut reçu par *Coays*, Notaire de Terraube.

Peu de jours après avoir fait ce teſtament, GILLES DE GALARD fit un premier codicille, dans lequel il donna un ſupplément de légitime de 500 livres à GALHARD DE GALARD, ſon fils, Abbé de Bouillas; & enfin, le 23 Mai 1560, GILLES DE GALARD fit un ſecond codicille dans lequel il déclara qu'il avoit donné depuis peu, par un acte public, à Meſſire GALHARD DE GALARD, Abbé de Bouillas, ſon fils, la Cabane & le Merenc, avec toute Juſtice haute, moyenne & baſſe, & ordonna que ſi ledit GALHARD DE GALARD, ſon fils, vouloit faire uſage dudit acte de donation, il fût déchu du legs & ſupplément de légitime qu'il lui avoit donnés dans ſon teſtament & dans ſon premier codicille. Acte reçu par *Coays*, Notaire de Terraube.

Le 19 Juin 1563, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, traita avec GALHARD DE GALARD, ſon frere, au ſujet de l'héréditté de feu GILLES DE GALARD, leur pere commun; & par l'accord qu'ils firent enſemble, GALHARD DE GALARD, en vertu de la donation que ſon pere lui avoit faite, demeura Seigneur du Merenc & de la Cabane, avec toutes Juſtices, haute, moyenne & baſſe, & les deux freres convinrent qu'il ſeroit planté des bornes pour fixer les limites de leurs Juriſdictions reſpectives. Cet acte fut paſſé devant *Antoine Voulte*, Notaire de Marſolan.

GALHARD DE GALARD quitta ſa Commende de Bouillas pour épouſer en premieres noces la Demoiſelle *de Berac;* il n'en eut qu'une fille qui mourut jeune, & dont il fut héritier: il ſe qualifia depuis ce temps-là Seigneur de Berac & du Merenc.

Le 10 Mai 1572, GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac & du

Digitized by Google

Merenc, donna quittance à BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, ſon frere, de la ſomme de 762 livres 13 ſols 4 deniers en déduction de ſes droits légitimaires ſur les biens de feu Dame *Galharde de Rigaut*, leur mere commune, leſquels droits avoient été fixés, après un long procès entre les deux freres, par un Arrêt du Parlement. Acte reçu par *Monier*, Notaire de Terraube.

Le 12 Août 1576, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, & GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac & du Merenc, freres, terminerent, par une tranſaction, le procès qu'ils s'étoient réciproquement intenté devant le Sénéchal de Condom, au ſujet 1°. de quelques fiefs que feu GILLES DE GALARD, leur pere, avoit vendus à *Quinchard*, Juge-Mage de Lectoure, & qui étoient partie dans la Juriſdiction de Terraube & partie dans celle du Merenc, deſquels fiefs GALHARD DE GALARD avoit fait le retrait lignager; 2°. de certaines terres que BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, avoit acquiſes auprès du Merenc, & auxquelles GALHARD DE GALARD, ſon frere, prétendoit avoir intérêt; 3°. enfin des demandes que ledit GALHARD faiſoit ſur la ſucceſſion d'ISABEAU DE GALARD, leur ſœur: il fut convenu & accordé entre eux que GALHARD céderoit à ſon frere la partie deſdits fiefs vendus & par lui retirés qui ſe trouvoit enclavée dans la Juriſdiction de Terraube, & BERTRAND conſentit que les terres qu'il avoit acquiſes auprès du Merenc demeuraſſent en pâturage, tant pour l'utilité de ſondit frere que pour celle des Habitans dudit Merenc, ſe réſervant ſeulement d'y faire conſtruire un étang, le long duquel leſdits Habitans pourroient abreuver leurs beſtiaux. A ces conditions, ledit Seigneur du Merenc renonça à ſes prétentions ſur l'hérédité d'ISABEAU DE GALARD, & conſentit que, tant en ſon abſence qu'en ſa préſence, ledit BERTRAND, ſon frere, fît planter des bornes pour fixer les limites des Juriſdictions de Terraube & du Merenc, relativement à la tranſaction paſſée entre eux le 19 Juin 1563, devant *Volte*, Notaire de Marſolan. Acte reçu par *Raymond Monier*, Notaire de Terraube.

XI. Le 13 Juillet 1579, GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac & du Merenc, de Fraiſſinet & de Balerin en Condomois, contracta mariage avec Demoiſelle *Françoiſe de Lezir*, fille de feu Noble *Cyprien de Lezir*, Seigneur de Lezir & de Saldebru, & de feu Dame *Jeanne de Luſtrac*, ſon épouſe. La future fut aſſiſtée par Noble *Jean de Carbonnieres*, Seigneur du Pleſſy, Enſeigne de la Compagnie de M. le Maréchal *de Biron*, & par Demoiſelle *Catherine de Lezir*, Dame de Laſtours & de Saldebru, épouſe dudit Seigneur *de Carbonnieres*, & ſœur de ladite future épouſe. Acte reçu par *Morgue*, Notaire.

Le 9 Octobre 1580, BERTRAND DE GALARD, Seigneur de Terraube, fit ſon teſtament & nomma tuteur honoraire de ſes enfans & de *Diane de Luſignan*, ſon épouſe, GALHARD DE GALARD, Seigneur de Berac, ſon frere. Acte reçu par *Deſcalhaux*, Notaire.

XII. Le 17 Octobre 1619, CHARLES-AMALRIC DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Lezir, fils légitime de feu GALHARD DE GALARD & de *Françoiſe de Lezir*, Seigneur & Dame de Berac & de Fraiſſinet, aſſiſté de JEAN-PAUL DE GALARD, Seigneur de Berac ſon frere aîné, de CHARLES

Digitized by Google

DE GALARD, Baron de l'Iſle, ſon couſin germain, contracta mariage avec Demoiſelle *Jeanne de Cethon*, fille légitime de *Daniel de Cethon*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Meſtre de-Camp entretenu par Sa Majeſté, & de *Marguerite de Cladech*, Seigneur & Dame de Cethon, de Bethon & de Pechmeja en Périgord. Acte retenu par *Latreille*, Notaire.

CHARLES-AMALRIC DE GALARD fut ſucceſſivement Capitaine aux Régimens de Caſtelnau, d'Albret, de Calonges, &c. Il eut deux freres dont deſcendent MM. DE GALARD DE PAULHAC, *de Liſle-Bozon*, *de Balerin*, *& de Laromieu en Gaſcogne*.

XIII. Le 14 Janvier 1664, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Monteſcot, fils légitime de feu CHARLES-AMALRIC DE GALARD & de Demoiſelle *Jeanne de Cethon*, contracta mariage avec Demoiſelle *Anne de Teſtas*, fille de *Paul de Teſtas*, Seigneur du Colombié, & Capitaine d'Infanterie; DANIEL DE GALARD fut aſſiſté dans ce mariage par ALEXANDRE DE GALARD, Seigneur de Braſſac, Marquis de la Rochebeaucourt, & par les Seigneurs de Luſignan, de Galard-Paulhac & de la Gonte. Acte reçu par *Deſroques*, Notaire.

Le 29 Avril 1679, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, rendit hommage pour ſa terre de Saldebru à Haute & Puiſſante Dame *Marie de Balſac*, Comteſſe de Marchin & du Saint Empire, & Marquiſe de Clermont. Acte reçu par *Carmentran*, Notaire.

Le 26 Septembre 1686, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru & de Monteſcot, fit ſon teſtament; il nomme & dote DANIEL DE GALARD ſon fils puîné, & inſtitue ſon héritier PIERRE DE GALARD, Sieur de Monteſcot, ſon fils aîné. Acte reçu par *Chaloupy*, Notaire.

Le 5 Avril 1689, PIERRE & DANIEL DE GALARD, freres, Seigneurs de Saldebru & de Monteſcot, & fils de feu Noble DANIEL DE GALARD, étant au moment de partir pour le ſervice du Roi, firent un teſtament mutuel, où ils s'inſtituerent réciproquement héritiers devant *Chaloupy*, Notaire.

PIERRE DE GALARD mourut à la guerre avant 1692.

XIV. Le 28 Septembre 1692, DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, fils d'autre feu DANIEL DE GALARD & de Dame *Anne de Teſtas*, contracta mariage avec Demoiſelle *Marie de Bertrand*, fille légitime de Meſſire *Jean François de Bertrand*, Seigneur de la Mothe-Rouge. DANIEL DE GALARD étoit alors Sous-Lieutenant du Régiment de la Chatre. Acte reçu par *Cazes*, Notaire.

Ce DANIEL DE GALARD, II du nom, ſe maria en ſecondes noces avec une Demoiſelle *de Sorbié de Latouraſſe*; il eut de ces deux mariages une très-nombreuſe famille: l'aîné du premier lit fut MICHEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, qui mourut en 1772 ſans avoir été marié, & qui donna la terre de Saldebru à GASPARD DE GALARD, ſon frere, qui ſuit.

XV. Le 18 Novembre 1739, GASPARD DE GALARD, fils légitime de Meſſire DANIEL DE GALARD, Seigneur de Saldebru, & de Dame *Marie Bertrand de la Mothe-Rouge*, contracta mariage avec Noble *Anne de Giniés du Sap*, fille de feu Noble *Jean* & de feu *Anne du Lyon*, devant *Dumoulin*, Notaire.

Il exiſte actuellement en 1782 trois fils dudit GASPARD DE GALARD, & de ladite *Anne de Giniés* ſon épouſe; ſavoir, 1°. JOSEPH DE GALARD,

Digitized by Google

Grand-Chantre & Vicaire-Général du Diocese de Lectoure, ci-devant Chanoine de l'Eglise de Paris, Prieur-Commendataire du Prieuré Royal de Notre-Dame du fief Sauvin en Anjou, & de celui de Notre-Dame de Loueme au Diocese de Langres, député à l'assemblée générale du Clergé en 1780; . . . . . 2°. MICHEL DE GALARD, Baron de Galard, Capitaine d'Infanterie au Bataillon de garnison de Bourbon, marié au mois de Janvier 1782 à Demoiselle *Jeanne de Gauthié de Savignhac*, Demoiselle de Lassale Bertrand en Agenois; 3°. JEAN DE GALARD, qui suit.

XVI. Le 4 Juin 1778, Haut & Puissant Seigneur Messire JEAN DE GALARD, Marquis de Galard, Chevalier, Capitaine d'Infanterie au Régiment de la Fere, fils de Haut & Puissant Seigneur Messire GASPARD DE GALARD, Chevalier, Seigneur de la Garde & de Saldebru, habitant de son château de Saldebru dans la Sénéchaussée d'Agen, contracta mariage à Bordeaux avec Demoiselle *Jeanne Duperrier de l'Arsan*, fille légitime de Haut & Puissant Seigneur Messire *Marc-Antoine Duperrier*, Chevalier, Seigneur de l'Arsan, Livran, Laromaningue, la Mothe, Guerin, Labernede, &c., ancien Capitaine au Régiment d'Auvergne, ancien premier Jurat Gentilhomme Gouverneur de la Ville de Bordeaux, premier Baron & Grand-Sénéchal de Guienne & de Libourne, & de Noble *Marie de Verthamon*, son épouse, Habitans de la Ville de Bordeaux. Acte reçu par *Verdelet* & *Rosan*, Notaires de Bordeaux.

XVII. De ce mariage sont déja nées deux filles, savoir: 1°. ANNE-MARIE-ANTOINETTE DE GALARD, née à Bordeaux le 25 Mars 1779; 2°. MARIE-JOSEPHE DE GALARD, née à Bordeaux le 27 Juillet 1781.

Les armes sont : *d'or à trois corneilles de sable, béquées & membrées de gueules, posées 2 & 1.*

GAULCHER : c'est une famille noble & ancienne qui s'est distinguée au Service pendant plusieurs siecles, & ensuite a occupé dès 1583 les premieres charges de Magistrature de la Ville de Chaumont en Bassigny. Son origine remonte à FRANÇOIS GAULCHER, I du nom. Il servit le Roi LOUIS VIII aux prises des Villes de la Rochelle, de Niort & de Saint-Jean-d'Angely, dans la guerre que ce Prince entreprit à son avénement à la Couronne en 1223, & se croisa en 1226. Cette famille subsiste encore à Langres dans la personne de PHILIPPE GAULCHER, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Gendarme de la Garde ordinaire du Roi, & dans celle de PHILIPPE-NICOLAS GAULCHER DE VALDONNE, son fils, né le 12 Février 1763, Lieutenant au Régiment de Royal-Roussillon, Infanterie, en 1782.

Les armes sont : *d'or à la bande d'azur, chargée de deux étoiles d'or.*

Extrait généalogique dressé sur titres mémoriaux de la Chambre des Comptes, Chartes d'Eglise, &c., dignes de foi.

Digitized by Google

GRANT, LE GRANT & LE GRAND : ancienne famille noble, originaire d'Ecoſſe, dont les Hiſtoriens ſont remonter l'origine au célebre ALPIN, l'ami de *Fingal*, Souverain du Nord de l'Ecoſſe dans le IIIe ſiecle, cité par *Oſſian*.

Les Hiſtoriens de la Grande-Bretagne s'accordent à dire qu'ALPIN, Roi d'Ecoſſe en 830, & ſes ſucceſſeurs juſqu'au XIIIe ſiecle, deſcendoient de cet ALPIN (en 210 de l'ere Chrétienne).

Le nom de GRANT fut une épithete honorable accordée à l'un des deſcendans de cette famille, dans laquelle il s'eſt perpétué depuis l'an 1150.

L'aîné ou chef de cette famille, Sir JAMES GRANT, demeure encore aujourd'hui en Ecoſſe, au château de Grant, dans la Province d'Inverneſſhire, ſur la riviere de Spey.

TASSAIN GRANT, le premier de la branche établie en Normandie, depuis la Seulle juſqu'à la Seine, dont la généalogie eſt ci-après, & GUILLAUME GRANT, vinrent en France dans le XIVe ſiecle (en 1359) avec le Chevalier JEAN GRANT, Ambaſſadeur d'Ecoſſe, leur couſin-germain, & reſterent au ſervice de France.

GUILLAUME, pour ſes bons & loyaux ſervices, en 1372 fut fait Vicomte de Caen, où lui & ſes deſcendans poſſéderent long-temps cette dignité. L'un d'eux fut tué pendant le ſiege de cette Ville, en 1417, dans une tour nommée depuis ce temps *La Tour-au-maſſacre*. Une autre tour de cette même Ville s'appelle *la Tour-le-Grant*, du nom de cette famille.

La France & l'Ecoſſe étoient étroitement liées dans le XIVe ſiecle & auparavant. Pluſieurs maiſons conſidérables ont paſſé, comme les GRANT, de l'un des deux Royaumes dans l'autre. Les Ecoſſois ont fourni en pluſieurs circonſtances aux François des Troupes, des Chevaliers de renom & la premiere Compagnie des Gardes du Roi entiere.

TASSAIN GRANT épouſa, quelques années après ſon arrivée en France, en 1363, Demoiſelle *Jorette de Quetteville*, fille de *Nicole de Quetteville*, Chevalier, Seigneur de Quetteville, de Bonnebos, d'Aubigny, &c. Elle lui apporta en dot la terre & Seigneurie de Quetteville, qui eſt reſtée dans cette famille juſqu'à la fin du XVIIe ſiecle qu'elle a été vendue par ALEXANDRE GRANT, dit LE GRAND, biſaïeul de CHARLES GRANT, Vicomte de Vaux.

On ſait que dans la Grande-Bretagne on ne met point d'articles avant les noms propres, ce qui fait que dans les anciens titres de Normandie les GRANT ſont dénommés *dit LE GRANT*.

Depuis que cette famille eſt en Normandie, ils y ont poſſédé en différens temps plus de ſoixante terres : ils y jouiſſent encore aujourd'hui de Plainville, près Saint-Pierre-ſur-Dive, de Vaux-ſur-Seulle, près Bayeux, où étoit placé le Camp de 1778, ſous les ordres de M. le Maréchal *de Broglie*, de Guillerville & Mondeville, près Caen, du Souchey, près l'Aigle, Arry, entre Caen & Villebocage, le Jarriez, Chalonge, du Gleſſieu, de Boisnouvel, du Pont-de-l'Arche, &c.

Les GRANT de Normandie ont été aux bans & arriere-bans en 1470 & en d'autres temps ; depuis aux ſieges d'Amiens, d'Orléans, &c., pendant

Digitized by Google

leſquelles guerres ils ont ſacrifié leurs biens & leurs vies pour la patrie. Lorſque HENRI V & HENRI VI, Rois d'Angleterre, ſont venus en Normandie, ces Rois ſe ſont emparés des terres d'une partie de cette famille.

On trouve la famille des GRANT dans toutes les recherches de la Province de Normandie; d'abord dans celle de *Monfaulx* en 1463, & depuis dans celles de M. *de Barin de la Galiſſonniere*, & de M. *de Chamillard* en 1668, &c.

On ſait que dans les temps reculés les noms ne ſe tranſmettoient pas ordinairement de pere en fils; de là viennent les variations du nom de cette famille. Les Ecoſſois ſont les peuples qui conſervent depuis un plus long temps l'uſage des Tribus, ſe raſſemblant ſous le chef de leur nom. Ils n'ont jamais altéré leurs anciennes coutumes: ils portent encore aujourd'hui l'habit que portoient auſſi les Romains, & ne combattent qu'avec leur bouclier & leur ancien habillement.

Dès l'an 1428 JEHAN GRANT, Chevalier, fut Capitaine de deux Lances & vingt Archers à cheval. Le même JEAN eſt cité dans *Monfaulx* à la tête des Nobles de ſon canton, & fut encore à l'arriere-ban de Caux en 1470, armé de pied en cap & monté.

JACQUES ou JAMES GRANT, Seigneur de Moyaux, près Quetteville, Chevalier, étoit Maréchal-des-Logis & Homme d'armes de la Compagnie de ſoixante Lances, fournie ſous la charge de M. le Comte *de Lorges* en 1546, & en 1560 ſous M. le Comte *d'Arron*.

Il y a encore à Caen un ancien hôtel conſidérable, nommé *l'Hôtel du grand Manoir*, qui étoit l'hôtel des GRANT lorſqu'ils étoient Vicomtes de Caen.

CLAUDE, dit LE GRANT, mort en 1676, étoit Recteur de l'Univerſité de Caen, & l'un des hommes les plus éclairés de ſon temps. Il fut enterré avec pompe & appareil, & ſon convoi accompagné de tous les principaux du pays.

On voit ſon épitaphe en vers latins, qui caractériſe ſa naiſſance & ſon mérite. Il a laiſſé des fonds à la Paroiſſe de Saint-Julien, en y fondant des prieres & offices, particulierement pour ceux de ſon nom. A certains jours de l'année, on eſt obligé d'avertir ceux de la famille qui ſe trouvent à Caen pour qu'ils puiſſent aſſiſter aux cérémonies de l'Egliſe.

CLAUDIUS HÎC SITUS EST, TITULIS ET NOMINE MAGNUS,
QUI SIBI COMMISSAS SEDULO PASCIT OVES;
ANTÈ SACERDOTIS ILLUM GRADUS EXTULIT: ILLUM
RES MUNDUS PROPRIAS JUSSIT OBIRE VICES,
QUAM BENÈ DICEBAT SOPHIÆ MISTERIA SACRA,
QUAM BENÈ SACRATO CLERICA JURA FORO.
HUNC SIBI DEVOTUM DOCTORÈM ACADEMICUS ORDO,
EREPTUMQUE SIBI FLET QUOQUE PRÆSUL AMANS.
ILLE GREGI DEDERAT CŒLESTIA PABULA PASCHÆ;
ET SACRAMENTIS FRETUS, AD ASTRA VOLAT.

Digitized by Google

Une des preuves de l'origine étrangere de cette famille, c'eſt que dès les premiers temps de ſon établiſſement à Quetteville en Normandie ils ſont dits Nobles de temps immémorial, & cités parmi les Nobles de leur canton, &c., & on ne les trouve ni dans *la Roque*, ni dans les autres Auteurs pour la Normandie avant l'an 1359, & TASSAIN GRANT, en 1402, rend aveu de ſa terre de Quetteville au premier degré.

Les GRANT, en Normandie comme en Ecoſſe, ont fait des alliances les plus illuſtres, entre autres avec pluſieurs Souverains. L'un d'eux, encore en Normandie, s'eſt allié aux Rois d'Angleterre, ayant épouſé une *Boullenc* ou *Bollein*, de la même maiſon d'une des femmes de HENRI VIII, à laquelle il fit trancher la tête. Elle fut la mere de la Reine ELISABETH. Cette maiſon en Angleterre eſt aujourd'hui connue ſous le nom de *Rocheford* ou *Rutherford*. Ils ont fait beaucoup d'autres alliances avec les meilleures familles de France & de la Grande Bretagne, comme on peut le voir dans la filiation.

JEAN-CHARLES-ADOLPHE GRANT DE BLAIRFINDY, en Ecoſſe, quinzieme deſcendant de Sir DUNCAN GRANT DE FREUCHY, au ſervice de France en 1754, bleſſé à Cloſtercam, Chevalier de Saint-Louis, Colonel depuis 1768 dans la Légion Royale, employé Aide-Maréchal-des-logis à Mezieres, neveu de M. l'Abbé GRANT, Préſident du College des Ecoſſois à Douay en Flandres, établi en faveur des Nobles Ecoſſois par la Reine MARIE STUART d'Ecoſſe, qui fut auſſi Reine de France. Il s'eſt marié en 1778 avec Demoiſelle *Eliſabeth-Françoiſe d'Amelet*, fille de M. le Comte *d'Amelet*, ci-devant Major des Mouſquetaires noirs, Meſtre-de-Camp de Cavalerie, &c.

On voit le contrat de mariage de Haut & Puiſſant Seigneur JEAN-CHARLES ADOLPHE, Baron GRANT DE BLAIRFINDY, ſigné du Roi, qui lui a accordé pour ſon épouſe, après ſa mort, une dot de cent louis de rente.

Il a été élevé à Ratisbone, ayant perdu ſon pere à la révolution de 1745, où une grande partie de la famille des GRANT a péri à Culloden, &c.; enſuite il fut conduit, par les ſoins de M. le Maréchal *Keith*, ſon parent, en Pruſſe, d'où il eſt venu en France.

Nous n'avons pas eu le temps de rechercher tous les ſervices rendus à l'Etat par cette famille en France, ni toutes les alliances contractées par les GRANT & par les femmes du nom.

Voici la filiation & généalogie des principales branches de cette famille, tant d'Ecoſſe que de Normandie, telle qu'elle eſt établie par leurs titres & archives en originaux, par les Hiſtoriens & par le Baronnage d'Ecoſſe.

Il y a un ancien adage en langue gallique, qui ſignifie :

Les montagnes, les eaux & la race Alpinienne
Furent les premiers ornemens du pays d'Erin.

Digitized by Google

I. ALPIN, Roi d'Ecoſſe en 830, aſſaſſiné par *Brudus*. Il eut quatre fils, ſavoir: — 1. KENNETH, qui lui ſuccéda, & dont la poſtérité a régné pendant quatre cents ans; — 2. DONALD, mort ſans poſtérité; — 3. GREGOR, qui ſuit; — 4. & ACHAVUS, chef de la branche qui a conſervé le nom de MAC-ALPIN juſqu'à nos jours. Ces différentes branches ſont conſignées dans l'*Hiſtoire & le Baronnage d'Ecoſſe*. Les maiſons de *Stuart*, de *Bailleul*, de *Bruce*, &c. ſont ſorties de la même ſouche.

II. GRÉGOR, troiſieme fils du Roi ALPIN, chef des maiſons de MAC-GRÉGOR & des GRANT, fut pere de Dom GALLUS. Il vivoit en 859.

III. Dom GALLUS MAC-GRÉGOR épouſa *Spontana*, ſœur de DUNCAN, Roi d'Irlande. Il mourut en 900.

IV. CONSTANTIN MAC-GRÉGOR, fils de Dom GALLUS, célebre en l'art de la guerre, nommé par le Roi DONALD VI, ſon oncle. Il épouſa *Malvina*, ſa couſine, fille de DONALD VI, fils de CONSTANTIN. Il mourut en 940, & fut pere de GRÉGOR DE L'ETENDART.

V. GRÉGOR, dit *DE L'ETENDART*, fils de CONSTANTIN, épouſa *Dorviegelda*, fille du Commandant des Armées. Il fut tué en combattant contre les Danois, auprès du Roi, ſon ami & ſon parent.

VI. JEAN MAC-GRÉGOR, dit *LE GRAND*, avoit épouſé ALPINA, fille d'AUGUS, quatrieme fils d'ACHAVUS, le cadet des enfans du Roi ALPIN. De ce mariage eſt ſorti GRÉGOR GARABLE, qui ſuit. JEAN fut tué en 1004, en combattant ſous le Roi MALCOLM.

VII. GRÉGOR GARABLE, ou *le Fort*, qui combattit en 1040 contre les Normands & les Danois, épouſa une fille de l'ancienne maiſon de *Lochon* ou d'*Argile*, dont il eut JEAN, II du nom, qui ſuit.

VIII. Sir JEAN MAC-GRÉGOR-LE-HARDI, fils de GRÉGOR GARABLE, épouſa une femme attachée à la Reine MALGARETTE, qui étoit d'une grande beauté. Il mourut en 1113.

IX. Sir MALCOLM MAC-GRÉGOR, Lord *de Glenurchy*, fils de JEAN MAC-GRÉGOR-LE-HARDI, épouſa une fille de *Guillaume*, Chef des Armées & neveu de SAINT DAVID, Roi d'Ecoſſe, qui accorda à ce MALCOLM la Pairie pour lui & ſes deſcendans mâles, parce qu'il lui avoit ſauvé la vie. Il fut ſurnommé *le Grand* par rapport à ſa grande taille & ſes grandes actions. De lui ſont deſcendus WILLIAM MAC-GRÉGOR, le chef après lui de ce nom, & GRÉGOR LE GRANT, qui ſuit, & perpétua le nom de GRANT, accordé à ſon pere dans ſa poſtérité. MALCOLM mourut en 1164.

Ici deux branches, l'une MAC-GRÉGOR & l'autre GRANT, qui toutes les deux ſont encore conſidérables en Ecoſſe.

X. Sir GRÉGOR MORE ou GRÉGORY GRANT, fils de MALCOLM MAC-GRÉGOR, dit LE GRANT, ſous ALEXANDRE II, Roi d'Ecoſſe en 1214, & ALEXANDRE III en 1249. Il épouſa *Marie Bizet*, fille de la maiſon de *Lovat*, Pair d'Ecoſſe, qui lui apporta la terre de Stroterich, &c. Il bâtit le château appellé de ſon nom, encore aujourd'hui, le château de *Grant*,

Digitized by Google

dans l'Inverneshire, sur la riviere de Spey, ce qui fait que le chef du nom s'appelle toujours *GRANT DE GRANT*.

XI. Sir LAURENCE GRANT DE GRANT fut pere de JEAN III & de RADULPHE GRANT. Il étoit fortement attaché à la maison de *Bruce* contre celle de *Balleul* ou *Balliol*. Il fut pris & conduit à Londres par EDOUARD I, Roi d'Angleterre, en 1296.

XII. Sir JEAN GRANT DE GRANT, fils de LAURENCE GRANT, épousa *Bigla*, fille d'une des grandes & riches maisons des Cummings. Il en eut trois fils, JEAN IV, ALAN, & THOMAS, qui suit. Ils furent chacun d'eux Chefs de plusieurs grandes Tribus. Sir JEAN fut un Héros : il se réunit à *William Wallas* pour défendre la liberté de son Pays; il fut enfin pris & conduit par EDOUARD, Roi d'Angleterre, à Londres, avec son frere RALPH, & élargi sur sa parole en 1297.

Ici trois branches.

Ire. *JEAN*, l'aîné des trois freres, fut chef de tous les GRANT d'Ecosse, rapportés ci-après.

IIe. *ALAN* fut chef d'une autre branche des GRANT, nommée *la Tribu Alane*.

IIIe. Et *THOMAS*, la souche des GRANT de Normandie, par deux de ses fils qui s'y établirent.

Ces deux premieres branches sont consignées dans les archives d'Ecosse, ainsi que celle des GRANT de Normandie, qui possede aussi tous ses titres originaux depuis & avant cette époque, par contrats de mariage, &c., aux mains de M. le Vicomte de Vaux, & dans sa famille, qui est aussi reconnue authentiquement par actes & lettres des chefs du nom en Ecosse.

XIII. THOMAS GRANT, fils de JEAN, fut Membre d'une Assise pour une visite faite en 1333 dans le Diocese d'Aberdeen, &c. De lui sont sortis TASSAIN & GUILLAUME ou WILLIAM GRANT établis en Normandie, & au service de France depuis l'an 1359, qu'ils vinrent avec JEAN GRANT, Ambassadeur d'Ecosse en France, & plusieurs autres Nobles Ecossois, tels que *Leslie le Normand*, le chef des Comtes *de Rothes*, &c., lequel Ambassadeur étoit leur cousin-germain.

XIV. TASSAIN GRANT, fils de THOMAS, & frere de GUILLAUME, qui fut Vicomte de Caen, Seigneur de Berniere-sur-Mer, près la Délivrande, &c., épousa Demoiselle *Jorette de Quetteville*, fille de Messire *Nicole de Quetteville*, Chevalier, qui lui apporta la terre & Seigneurie de Quetteville, près Honfleur, possédée par ses descendans pendant plus de trois cents ans. Une sœur de *Jorette de Quetteville*, nommée *Colette*, épousa *Jean d'Annebaut*, Chevalier, & aïeul de *Claude d'Annebaut*, Amiral & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c.

TASSAIN eut trois fils, savoir : — 1. ŒULDIN, qui suit; — 2. JEAN, mort sans hoirs; — 3. & LUCAS, homme d'Eglise.

XV. ŒULDIN GRANT, dit LE GRANT, Chevalier, Seigneur de Quetteville, fils de TASSAIN, épousa Demoiselle *de Beaumonchel*, fille de *Pierre*

Digitized by Google

de Beaumonchel, Chevalier, Seigneur de Blacquemare, &c., & de Demoiſelle *Jeanne de Meaurix*, ſa femme. Œuldin fut à la Cour de Charles VI en 1411, 1412, 1413 & 1414. Il fut pere de Jean, qui ſuit. Henri VI, Roi d'Angleterre, lui rendit en 1426 les biens qui lui avoient été pris par Henri V, tant en Normandie qu'ailleurs; ce que l'on voit par un acte qui eſt aux mains de la famille.

XVI. Jean Grant, dit le Grant, Chevalier, Seigneur de Quetteville, fils de Œuldin, épouſa Demoiſelle *Jeanne de Boullenc* ou *Bollein*, fille de Meſſire *Jean de Boullenc*, Chevalier, Seigneur de Vironé & de Garabouville, & de Demoiſelle *Catherine de Mallortie*, d'où eſt venue depuis l'alliance avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, qui a épouſé *Anne de Boullenc*. Jean Grant a ſervi avec diſtinction : il fut Capitaine de deux Lances & vingt Archers, & fut encore à l'arriere-ban de Caux en 1470, monté & armé de pied en cap. Il eut quatre fils, ſavoir : — 1. Roger; — 2. Nicolas, qui ſuit; — 3. & 4. Jean & Richard, morts ſans enfans.

De Roger, Seigneur des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, marié à Demoiſelle *Marguerite de Bonnay*, eſt ſorti :

Henri Grant, Ecuyer, Seigneur de Sainte-Marie d'Hebertot & des Gruaux, épouſa Demoiſelle *de Betheville*, fille de *Guillaume de Betheville*, Ecuyer, Seigneur de Betheville, & de Demoiſelle *Blanche de Harcourt*. Il fut pere de :

Elie Grant, Ecuyer, Seigneur des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, épouſa Demoiſelle *Perine de Beaumonchel*. Il fut pere de :

Olivier Grant, Ecuyer, Seigneur des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, épouſa Demoiſelle *de Dranſey*. Il fut pere de :

Nicolas Grant, Ecuyer, Seigneur des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, épouſa Demoiſelle *de Calais*. Il fut pere de :

Gabriel Grant, Ecuyer, Seigneur des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, épouſa Demoiſelle *Anne d'Aſſy*. Il eut dix-ſept enfans, dont il n'eſt reſté qu'Alexandre, qui ſuit.

Alexandre Grant, Ecuyer, Seigneur des Gruaux, de Sainte-Marie d'Hebertot & de Plainville, épouſa Demoiſelle *de la Haye*. Il fut pere de Jacques-Alexandre, qui ſuit.

Jacques-Alexandre Grant, Ecuyer, Seigneur de Plainville, des Gruaux & de Sainte-Marie d'Hebertot, non marié.

XVII. Nicolas Grant, dit le Grant, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, ſecond fils de Jean, épouſa Demoiſelle *Helene de Bienfaite*, fille de *Jean de Bienfaite*, Ecuyer, Seigneur de Bougy, Mongaux, &c., & de Demoiſelle *Jeanne de Valence*.

Nicolas & Roger ont produit pluſieurs aveux qui leur étoient rendus pour leurs Seigneuries de Quetteville & des Gruaux, dans les preuves qu'ils ont faites en 1489 & 1514.

Digitized by Google

NICOLAS fut pere de : — 1. RICHARD, qui ſuit ; — 2. NICOLAS ; — 3. JACQUES ; — 4. & CHARLES. Le ſecond mort ſans hoirs.

JACQUES fut Seigneur de Moyaux, &c., Maréchal-des-Logis de ſoixante Lances, &c. en 1546 & 1560.

De CHARLES ſont deſcendus les GRANT du Pont-de-l'Arche.

XVIII. RICHARD GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville & du Souchey, de Beuzeville, &c., fils de NICOLAS, épouſa Demoiſelle *de Gaſtay*, fille de *Jean de Gaſtay* ou *Gatebled*, Ecuyer, Seigneur de la Fremondiere, de Clairfeuille, &c., & de Demoiſelle *Marie Poſtel*. Il produiſit des aveux de ſes Seigneuries en 1543. Il ſervit avec diſtinction. RICHARD eut deux fils, ſavoir : — 1. GILLES, qui ſuit ; — 2. & DURAND, mort ſans enfans au Service. Nombre de lettres & certificats de ſervices témoignent combien il s'y eſt diſtingué, & qu'il a eu les commiſſions les plus importantes & de confiance. Ce DURAND avoit épouſé Demoiſelle *Jeanne de Gouhaye*, fille de *Jean de Gouhaye*, Chevalier, Seigneur & Baron de Blangy, & de Demoiſelle *Iſabeau le Bouteiller*.

DURAND poſſédoit ſeize terres en Normandie.

XIX. GILLES GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, de Beuzeville, du Souchey, &c., fils de RICHARD, épouſa, 1°. Demoiſelle *Marguerite de Bailleul*, fille de *Guillaume de Bailleul*, Chevalier, Seigneur de Cantelou, & de Demoiſelle *Françoiſe d'Eſcambourg*, deſquels ſortit OLIVIER, qui ſuit.

GILLES & DURAND produiſirent en 1558 & 1566 un Arrêt du Parlement de 1518 & d'autres titres, par leſquels ils prouverent leur nobleſſe & deſcente de temps immémorial.

Branche des GRANT DU SOUCHEY.

GILLES épouſa en ſecondes noces Demoiſelle *de Trouſſeauville*, de laquelle il eut GEORGE, mort ſans hoirs, &

Ier. *NICOLAS*. Il y eut des partages entre OLIVIER, GEORGE & NICOLAS. La terre de Quetteville reſta à OLIVIER, & celle du Souchey à NICOLAS, qui fut la ſouche des GRANT DU SOUCHEY, près l'Aigle, par ſon mariage avec Demoiſelle *Marguerite de Toutage*, dont il eut :

IIe. *JACQUES GRANT*, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, qui a épouſé Demoiſelle *Louiſe de Saint-Aignan*. Il fut pere de

IIIe. *NICOLAS GRANT*, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, qui a épouſé Demoiſelle *Marguerite le Roy*. De ce mariage ſortirent : — 1. ALEXANDRE, qui ſuit ; — 2. NICOLAS-MICHEL, marié à Demoiſelle *de Noinville*, pere de JACQUES-NICOLAS-ALEXANDRE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Gleſſieu, de Boiſnouvel, &c. ; — 3. GILLES-AIGNAN ; — 4. & NICOLAS FRANÇOIS : ces deux derniers tués le même jour à la bataille de.....

IVe. *ALEXANDRE GRANT*, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du

Digitized by Google

Souchey, épouſa Demoiſelle *Jacqueline le Grand de la Boulaye.* Ils eurent pour fils RENÉ-CHARLES-ALEXANDRE GRANT.

V^e. RENÉ-CHARLES-ALEXANDRE GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, &c., marié à Demoiſelle *Catherine-Françoiſe le Vaultier*, dont ſont ſortis: — 1. CHARLES-CÉSAR, qui ſuit; — 2. & JEAN-CHARLES, Chevalier GRANT DU SOUCHEY, Officier d'Infanterie.

VIe. CHARLES-CÉSAR GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur du Souchey, Chalanges, le Jarriez, Arry, &c., ancien Mouſquetaire, marié à Demoiſelle *Gratienne-Catherine Colas de la Grillere.*

XX. OLIVIER GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, de Beuzeville, &c., fils de GILLES, marié d'abord à Demoiſelle *Catherine Parey*, fille de *Jean Parey*, Ecuyer, Seigneur de Mallon, de la Vallée, de Norolle, &c., & de Demoiſelle *Guillemette de Bigard*, en ſon vivant Dame du grand fief de Pierrecourt en 1582. Il eut de ce mariage: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & DURAND GRANT.

Branche de Meſſire DESMELLIERS, GRANT de ſon nom, encore à Quetteville.

OLIVIER épouſa en ſecondes noces Demoiſelle *Jeanne Draulin*, duquel mariage ſont iſſus OLIVIER & NICOLAS. De NICOLAS eſt iſſu OLIVIER, Sieur de Brumare, Capitaine d'Infanterie, qui fut pere de FRANÇOIS GRANT, Ecuyer, qui a été long-temps Officier dans les Cuiraſſiers, Chevalier de Saint-Louis, bleſſé à une main. De lui eſt ſortie Demoiſelle MARIE-FRANÇOISE GRANT, mariée à M. *Deſmelliers*, Gentilhomme de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine-Aide-Major d'Infanterie, &c. De ce mariage ſont ſortis: — *a. Louis-Auguſtin-Victor Deſmelliers*, Ecuyer, Officier d'Infanterie, né à Quetteville; — *b.* Demoiſelle *Roze Deſmelliers*; — *c.* & Demoiſelle *Flore Deſmelliers*, tous trois exiſtans à Quetteville.

XXI. JEAN GRANT, dit LE GRAND, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, fils d'OLIVIER, épouſa d'abord Demoiſelle *Suzanne Achard*, fille de *Jean Achard*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Aulvien, & de Demoiſelle *Marguerite de la Ferriere*, Dame du Pin & de Carrolle en 1612. Il en eut quatre fils, dont il n'eſt reſté qu'ALEXANDRE-JACQUES GRANT, qui ſuit.

Aveu rendu en 1629 à Noble Seigneur JEAN GRANT, dit LE GRAND, pour ſa Seigneurie de Quetteville, &c. Ce JEAN GRANT paroît avoir vécu plus de cent ans. Il a produit en 1626 un Mémoire par lequel il prouve que la Seigneurie de Quetteville étoit dans ſa famille depuis près de trois cents ans. Il épouſa en ſecondes noces Demoiſelle *Apparoc.*

On voit un brevet du mois de Janvier 1656, par lequel il a été reçu Capitaine d'Infanterie ſous les ordres de M. *de la Frenaye*, ſigné LOUIS.

XXII. ALEXANDRE GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Seigneur de Quetteville, fils de JEAN GRANT, épouſa Demoiſelle *Marie Mazé* ou *Maſſé*, dont il eut: — 1. NICOLAS-ALEXANDRE, Seigneur d'Aſnelle; — 2. CHARLES, Seigneur de Vaux, Meantés, du Catelet, &c.; — 3. URBAIN GRANT DE VAUX; — 4. & une Demoiſelle.

Digitized by Google

De NICOLAS-ALEXANDRE ſont ſorties trois Demoiſelles : l'une, Madame *de Ruvieres*, ſans enfans, morte, ainſi que ſon pere, à l'Iſle-de-France en Afrique; la ſeconde mariée à Meſſire *Charles Graindorge du Teil*, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, de Fort, &c.; & la troiſieme non mariée.

Du mariage de Meſſire *Charles Graindorge du Teil* ſont ſorties trois Demoiſelles : la premiere a épouſé PIERRE, Chevalier GRANT DE ROSNY, ſon couſin, ci-après; la ſeconde, aînée *Graindorge du Teil*, a épouſé le Chevalier *de Chiboville*, Ecuyer; & la troiſieme, *Anne-Charlotte-Agathe Graindorge du Teil*, a épouſé CHARLES GRANT, Vicomte de Vaux, auſſi ſon couſin, ci-après.

Le troiſieme fils d'ALEXANDRE-JACQUES GRANT, nommé URBAIN GRANT DE VAUX, Officier d'Infanterie, a eu deux fils & quatre Demoiſelles. Le premier de ſes fils, nommé CHARLES-FRANÇOIS-URBAIN GRANT DE VAUX, Sous-Brigadier des Gardes du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié à Demoiſelle *Marie-Charlotte de Berenger*, a eu deux garçons & deux filles, ſavoir : — 1. LOUIS-CHARLES-URBAIN GRANT, né à Vaux-ſur-Seulle; — 2. & PIERRE-FRANÇOIS GRANT, né auſſi à Vaux.

Le ſecond fils d'URBAIN GRANT DE VAUX, nommé PIERRE, Chevalier DE ROSNY, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié à l'aînée des Demoiſelles *Graindorge du Teil*, ſans enfans.

ALEXANDRE-JACQUES GRANT a épouſé en ſecondes noces Demoiſelle *Marguerite de Franqueville*, dont ſont ſortis : — 1. CLAUDE GRANT, mort au Service ſans enfans; — 2. & Demoiſelle HÉLENE GRANT, qui a épouſé Meſſire *de Champeaux*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Lo, dont eſt ſortie une Demoiſelle mariée à Meſſire *d'Hauteville*, Chevalier, Seigneur des Geneſtais, près Avranches, deſcendant de la famille du fameux TANCREDE D'HAUTEVILLE, Roi de Sicile.

ALEXANDRE-JACQUES GRANT a cédé la terre de Quetteville à M. *le Nantier*, Ecuyer, à la fin du ſiecle dernier, & depuis acheta Vaux-ſur-Seulle, près Bayeux, &c.

Aveu rendu à ALEXANDRE GRANT, Seigneur du noble fief, terre & ſeigneurie de Quetteville, en 1654, &c.

XXIII. CHARLES GRANT, dit LE GRAND, Ecuyer, Seigneur de Vaux, Meantés, du Catelet, &c., tant par ſa mere que par acquêts, fils d'ALEXANDRE-JACQUES GRANT, épouſa Demoiſelle *Jacqueline de Clinchamp*, fille de Meſſire *Odet de Clinchamp*, Chevalier, Seigneur & Patron d'Aniſy, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, de la noble famille des *Clinchamp* des environs de Caen, qui étoient Barons de Clinchamp depuis l'an 800, & ont été Porte-Oriflame, d'où dérivent leurs armes, qui ſont : *d'argent, au gonfanon de gueules.* Ils ont fourni un Cardinal en 1200, ont été Seigneurs & Barons de Douay pendant ſept cents ans, &c.

CHARLES GRANT eſt mort à plus de quatre-vingts ans. Il avoit été bleſſé à un pied, ce qui l'a empêché de continuer de ſervir. Il eut de *Jacqueline de Clinchamp* un fils & une fille, ſavoir : — 1. LOUIS-CHARLES,

Digitized by Google

qui ſuit; — 2. & Demoiſelle ANNE GRANT DU CATELET, mariée à *Jean de Monſiquet*, Ecuyer, Seigneur de Culy, Chevalier de Saint-Louis, Sous-Brigadier des Gardes du Roi, dont les deux freres ſont morts dans la Marine, au combat de M. *de Conflans*, commandant chacun un Vaiſſeau. Elle eſt morte ſans enfans.

XXIV. LOUIS-CHARLES GRANT, dit LE GRAND, Ecuyer, Seigneur du Catelet, *pater & liberator pauperum*, Seigneur de Vaux, Meantés & Saint-Gilles en Vaux, de Fontenay-le-Pemel, Brecy & autres lieux, fils de CHARLES GRANT DU CATELET, ancien Capitaine d'Infanterie, a épouſé en 1746 Demoiſelle *Henriette le François de Grainville*, fille de Meſſire *Jacques-Romain le François de Grainville*, Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, &c.

LOUIS-CHARLES GRANT DU CATELET a ſervi vingt-neuf ans, tant en France que dans l'Inde, où il s'eſt marié. Il a été fait priſonnier de guerre en 1759, & a eſſuyé un naufrage en revenant de la Jamaïque en Angleterre, où il a penſé perdre la vie. Il lui eſt reſté un fils nommé CHARLES, qui ſuit, & une Demoiſelle nommée MARIE-ANNE RENÉE GRANT, mariée en 1771 avec *René-Charles le Marchant*, Ecuyer, Seigneur & Patron de Finguerolle & de Saint-Louet, ancien Capitaine de Cavalerie, penſionné du Roi, & fils de *Jean-Jacques le Marchant*, Baron de Tracy. De ce mariage eſt iſſue Demoiſelle *Pauline le Marchant de Feuguerolle*.

XXV. CHARLES GRANT, dit LE GRANT, Ecuyer, Vicomte de Vaux, fils de LOUIS-CHARLES GRANT DU CATELET, né à l'Iſle-de-France en Afrique en 1749, le 6 Juin, a ſervi d'abord Sous-Lieutenant au Régiment de Foix, Infanterie, au mois de Juin 1765, Lieutenant en 1768; a eu une commiſſion de Capitaine en 1770, puis Mouſquetaire noir après la mort de ſa femme, & réformé en Décembre 1775; Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi au mois de Mai 1777, avec un brevet ſéparé de Lieutenant-Colonel de Cavalerie, dit: » en faveur de CHARLES GRANT, Vi» comte de Vaux, notre Sous-Lieutenant des Gardes de la Compagnie » Ecoſſoiſe, &c. »; enſuite il a ſervi & fait la campagne de 1779 en qualité de Volontaire, ſous les ordres de M. le Comte *de Vaux*, qui commandoit les Armées deſtinées à deſcendre en Angleterre; puis il a été Aide-de-Camp de ce Général en 1780, à l'Armée de Bretagne, étant toujours Sous-Lieutenant des Gardes du Roi, &c.

Il a été préſenté au Roi & à la Famille Royale au mois de Mai 1781.

Il a épouſé, au mois de Mai 1768, Demoiſelle *Anne-Charlotte-Agathe Graindorge du Teil*, fille de *Charles Graindorge du Teil*, Ecuyer, Seigneur de Guillerville, de Fort, &c., & de Noble Dame ANNE-MADELEINE GRANT, fille de NICOLAS-ALEXANDRE GRANT, décédée en 1774.

Il eſt ſorti de ce mariage un fils & deux Demoiſelles, ſavoir: — 1. CHARLES-ROMAIN GRANT, qui ſuit; — 2. AGATHE GRANT DE VAUX; — 3. & AIMÉE GRANT DE GUILLERVILLE.

XXVI. CHARLES-ROMAIN GRANT, Ecuyer, fils de CHARLES GRANT, Vicomte de Vaux, né au château de Vaux-ſur-Seulle le 22 Décembre

Digitized by Google

1772, placé au College des Nobles Ecoſſois, à Douay en Flandres, en Avril 1782, &c.

Les armes de cette famille ſont : *écartelées au 1 & 4 de gueules, à trois couronnes antiques d'or ; au 2 & 3 d'hermines, au chevron de gueules chargé de trois couronnes antiques d'or, dites des molettes d'éperon d'or, & ſur le tout, d'argent à la face d'azur, & trois coqs de gueules couronnés à l'antique, d'or, un en chef & deux en pointe, celui en chef portant une branche de ſynople ; ſous l'écuſſon une tête de Roi couronnée à l'antique & coupée, avec cette legende ſur la baſe,* CUINICH BAS ALPIN, c'eſt-à-dire, VENGEZ LE MEURTRE D'ALPIN, ou, SOUVENEZ-VOUS DU MEURTRE D'ALPIN ; pour ſupports, *deux Sauvages nuds armés de maſſues ;* pour cimier, *ſur la couronne un volcan enflammé,* & pour cri de guerre, *auſſi en ancien écoſſois ou langue gallique,* STAND SURE, c'eſt-à-dire, TENONS FERME.

☞ *Nota.* Les armes qui ſe trouvent détaillées à la fin de la branche d'Ecoſſe de cette famille doivent être corrigées comme elles le ſont ici. Des erreurs graves s'étant gliſſées dans cette généalogie, nous avons cru devoir, pour la fidélité de notre Ouvrage, faire les corrections néceſſaires, d'après les nouveaux titres que l'on nous a communiqués.

Branche d'Ecoſſe.

XIII. Sir JEAN GRANT, I du nom de ſa branche, fils aîné de Sir JEAN GRANT & de *Bigla*, ſon épouſe. Les Hiſtoriens nous le repréſentent, de même que ſon frere, ALAN GRANT, comme des Chevaliers de la plus grande valeur, de la meilleure réputation, *valentes Milites :* ils ſe couvrirent de gloire dans l'Armée envoyée d'Ecoſſe pour ſecourir la Ville de Berwick aſſiégée par EDOUARD III, Roi d'Angleterre en 1333. On voit dans la Chambre des Comptes de Paris que Meſſire JEAN GRANT, Chevalier, aſſiſta à un Conſeil de PHILIPPE DE VALOIS, Roi de France. Il eut pour fils :

XIV. Sir JEAN GRANT, II du nom, homme d'un mérite ſingulier, & dont les talens étoient très-rares : il fut ſouvent employé dans les négociations, s'en tira toujours avec honneur, & donna toujours des preuves de ſa fidélité.

Ce fut ce Sir JEAN GRANT qui fut envoyé l'an 1359, avec *Robert Erskine*, l'un des ancêtres des Comtes *de Mar*, & *Leſlie-le-Normand*, grand-pere des Comtes *de Rothes*, comme Ambaſſadeur extraordinaire à la Cour de France pour renouveller l'ancienne alliance entre cette Puiſſance & l'Ecoſſe, & pluſieurs autres, tels que ſes couſins, dont nous avons parlé.

Il obtint en 1363 un paſſeport ou ſauf-conduit d'EDOUARD III, Roi d'Angleterre, *Domino Johanni* GRANT, *Militi, & Eliſabethæ ſponſæ*, pour voyager dans ſes Etats avec dix domeſtiques ſeulement. *Rimer*, fœd. Ang. tom. VI, pag. 428. Il obtint en 1366 un autre paſſeport pour revenir à la Cour d'Angleterre, & y traiter des affaires d'Etat. Il mourut vers la fin du

Digitized by Google

du Regne de DAVID II, & eut de cette *Eliſabeth*, dont on vient de parler (on ignore quelle étoit ſa famille), un fils nommé ROBERT, qui ſuit, & une fille nommée AGNÈS, qui épouſa *Richard Cuming*, aïeul d'*Altir*, &c.

XV. Sir ROBERT GRANT étoit d'une force & d'un courage remarquables; il ſe battit vers le commencement du Regne de ROBERT II contre un champion Anglois d'une intrépidité ſinguliere & d'une force de corps extraordinaire, & le vainquit. *Hiſtoire manuſcrite de la famille.*

Quelque temps après, le Roi de France fit paſſer en Ecoſſe quarante mille francs pour être partagés entre la Nobleſſe & les principales perſonnes de ce Royaume: Sir GRANT en eut ſa part, & fut déſigné dans le partage comme Chef de la famille, *Dominus ROBERTUS GRANT, &c.*, année 1385. *Rymer*, tom. VII, page 485. Il mourut au commencement du Regne de ROBERT III, & eut pour fils:

XVI. MALCOLM GRANT, qui commence à paroître comme Chef du Clan des GRANT, auſſi-tôt après la mort de ROBERT, quoiqu'il ne fût alors qu'un jeune homme, avec beaucoup de mérite, & dont il eſt fait mention dans une convention pour terminer quelques différends qui s'étoient élevés entre *Thomas d'Umbar*, Comte de Murray, & *Alexandre de Inſulis*, *Dominus de Lochabert*, *anno* 1394.

Il mourut vers la fin du Regne de JACQUES I, ou au commencement de celui de JACQUES II, ne laiſſant qu'un ſeul fils, qui ſuit. *Cartul. de Murray.*

XVII. Sir DUNCAN GRANT eſt le premier que nous trouvons déſigné ſous le titre de *Dominus de eodem & de Freuchie*, dans une charte donnée ſous le grand ſceau en 1442. *Chart. in pub. archiv.*

C'étoit un homme d'un véritable mérite & d'une prudence conſommée; il fut choiſi pour arbitre dans une diſcuſſion qui s'étoit élevée entre DUNCAN MACINTOSH, Capitaine, ou plutôt Chef du *Clan Chatteau*, & *Huitcheon* ou *Hugh Roſe de Kilravock*, l'an 1479. *Titres de la maiſon de Kilravock.*

DUNCAN GRANT avoit épouſé *Mariel*, fille de *Malcolm*, Lord de Macintosh, dont il eut deux fils & une fille (titres de la famille); ſavoir: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. PATRICE GRANT, qui eut deux fils, dont un nommé JEAN, aïeul des GRANT DE BALLINDALLACH, TAMNAVALLAN, TULLOCH, &c., d'où ſont deſcendus PIERRE LESLIE GRANT, maintenant Seigneur de Balquhain, qui repréſente la famille de BALLINDALLACH. Son autre frere PATRIK fut le chef de la branche des GRAND DE DUN LUGAS dans le Comté de Bauff. Il paroît par une charte adreſſée à JEAN GRANT DE BALLINDALLACH & à PATRICE GRANT DE DALVEY ſon frere germain, datée de l'année 1546, qu'il fut connu plus volontiers ſous le titre de GRANT DE BALLENDALLACH & de GRANT DE DALVEY; — 3. & CATHERINE GRANT, qui épouſa DUNCAN MACINTOSH de cette Tribu. *Cartulaire de Murray.*

XVIII. JEAN GRANT, III du nom de cette Tribu & de *Freuchy*, fut un homme d'une très-grande probité & très-noble dans ſa maniere d'agir; il leva un bataillon dans ſon propre Clan, & ſe joignit avec les Comtes *de Humly*, *d'Errol*, *de Marshall*, & autres Royaliſtes qui ſe mirent en marche

pour aller ſecourir le Roi JACQUES III l'an 1488 ; mais il arriva trop tard (*Abercrombie*).

Il obtint 1°. une charte ſcellée du grand ſceau ſous le Regne de JACQUES IV, & adreſſée JOANNI DE GRANT DE FREUCHY, *terrarum & Baroniæ de Freuchy, &c.*, datée du 4 Janvier 1493 ; 2°. une autre charte pour la terre de Glencherich & de Ballendallach, datée du 4 Février 1498. *Chart. in publ. arch.*

JEAN GRANT épouſa *Marguerite*, fille de Sir *Jacques Ogilvie de Deskford*, l'un des ancêtres du Comte *de Finlatre*. Contract. ad ann. 1488. *Pierrage*, page 260.

Le mariage eſt plus amplement expoſé dans une charte ſcellée du grand ſceau, donnée par le Roi JACQUES IV JOANNI GRANT DE FREUCHY & *Margaretæ ejus ſponſæ*, pour les terres de Mulben, de Meilcle, Balnabroth, &c. datée du 30 Août 1505.

JEAN GRANT eut de ſon mariage : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. PIERRE, premier Chef de la Tribu de Tullochgoran ; — 3. DUNCAN, Chef de la Tribu appellée le Clan de Donachie ; — 4. un autre JEAN, qui fut l'aïeul & le premier des GRANT DE GLENMORISTAN ; — 5. & une fille mariée à *Hector*, fils de *Ferchard*, Lord *de Macintosh*. JEAN GRANT, auteur de ce degré, mourut l'an 1508. *Hiſtoire manuſcrite de la famille.*

XIX. JEAN GRANT, IV du nom, qui fut appellé *le Barde*, parce qu'il étoit bon Poëte. Il obtint juſqu'à quatre chartes ſcellées du grand ſceau, toutes adreſſées *JOANNI GRANT DE FREUCHY, filio ſeniori quondam JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, pour les terres de Bordlan, celles de Arquhard, de Kyle, de Saint-Ninians, &c. qui furent toutes réunies à la Baronnie d'Arquhard, de même que pour les terres & Baronnies de Glenmoriſon, & les Baronnies de Corrimony, de Mulben, de Meckle, Balnabroth, &c. qui ſont toutes datées du 3 Décembre 1509. *Chart. in pub. arch.*

Il épouſa *Eliſabeth*, fille de *Jean*, ſixieme Lord *Forbés*, & de Lady *Catherine Stewart*, ſon épouſe, qui étoit fille du Comte *d'Athol*, dont il eut de ſon mariage : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. JEAN, d'où deſcendent les GRANT DE CORRIMONY & DE STROGLIE, &c. ; — 3. N...., Chef des GRANT DE BOUHARD, dans le Comté de Perth (*Hiſtoire de la famille*) ; — 4. CATHERINE, qui épouſa, 1°. *Jean Halibarton de Petcar*, & 2°. *Hugues*, quatrieme Lord *Lovat* : elle eut des enfans de ſes deux maris ; — 5. *Iſabelle*, mariée à Sir *Archibald Campbell de Calder* ; — 6. N..., qui épouſa *Alexandre Gordon de Strat-Haven*. JEAN GRANT mourut vers l'an 1525.

XX. JACQUES GRANT, de cette Tribu, fut un homme très-courageux & d'un grand mérite. Il fut en grande faveur auprès du Roi JACQUES V, dont il obtint une charte datée de Stirleng de 1535, qui le diſpenſoit de plaider devant quelque Judicature que ce pût être, pour les bons ſervices qu'il avoit rendus & qu'il pouvoit rendre ; il obtint enſuite une charte ſcellée du grand ſceau de la Reine MARIE, adreſſée *JACOBO GRANT DE FREUCHY, terrarum de Lochelsh, Loch-Caron, Loch-Brine*, dans le Comté d'Inverneſs, datée du 4 Mars 1548. *Chart. in pub. arch.*

Il épouſa, 1°. Lady *Jeanet Leſlie*, fille de *Georges*, quatrieme Comte *de Rothes*,

Digitized by Google

veuve de *Crighton de Noughton*, dont il n'eut point d'enfans; & 2°. *Barbara Erskine*, fille de la famille de *Mar*, dont il eut: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ARCHIBALD, qui obtint une charte ſcellée du grand ſceau, adreſſée *ARCHIBALDO GRANT, fratri JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, datée du 8 Mars 1580: il fut le Chef des GRANT DE CULLEN, MOINMUSK, &c.; — 3. ANNE, qui épouſa *Alan Cameron de Lochiell*, Capitaine du Clan Cameron; — 4. JEANNETTE, mariée à *Guillaume Sutheland de Duffus*, aïeul de Lord *Duffus* (ſon article a été omis dans le livre de *la Pairie d'Ecoſſe*, *page* 197). *Hiſtoire manuſcrite de la famille.*

XXI. JEAN GRANT, V du nom, fut un homme d'une grande prudence & d'un excellent jugement. Il obtint une charte ſcellée du grand ſceau ſous la Reine MARIE, adreſſée *JOANNI GRANT DE FREUCHY*, pour les terres de Park-Hill, dans le Comté de Fifs, datée du 25 Octobre 1557. Il fut un des premiers qui embraſſa la réformation, & fut un des Membres de la Chambre qui fut établie quand la Religion Romaine fut abolie, & lorſque le Proteſtantiſme fut établi en Ecoſſe, vers l'an 1560 (*Hiſtoire du Proteſtantiſme*, *par Keith*).

Il épouſa en premieres noces Lady *Marjory Stewart*, fille de *Jean*, troiſieme Comte *d'Athol*, dont il eut: — 1. DUNCAN, qui ſuit; — 2. PATRICK, dont les GRANT DE ROTHIMURCHUS ſont deſcendus; — 3. BARBE, qui épouſa *Collin Mackenzie de Kintail*, aïeul du Comte *de Seaforth*, qui corrigea une erreur dans la Notice des Pairs d'Ecoſſe, où elle eſt regardée comme la fille de JACQUES DE GRANT; — 4. LILIAS, qui épouſa *Rodevick Innelſs de Balvenie*; — 5. & ELPETL, qui fut mariée à *Guillaume Fraſer de Strowic*, qui fut tuteur de *Lovad*.

JEAN GRANT épouſa en ſecondes noces *Iſabelle*, fille de *N.... Bavelay de Towic*, & mourut en 1585.

XXII. DUNCAN GRANT, II du nom, obtint une charte ſcellée du grand ſceau, adreſſée *DUNCANO GRAND, filio & hæredi apparenti JOANNIS GRANT DE FREUCHY*, pour les terres & Baronnie de Corſimony, Moral, &c. dans le Comté d'Inverneſs, datée du 19 Août 1580. Il obtint également une charte datée du 22 Décembre 1581 pour les terres de Haughs & de Kelliſmond, ſituées dans le Comté de Bauff.

DUNCAN GRANT épouſa *Marguerite*, fille de *Guillaume Macintosh*, Capitaine ou Chef du Clan Chattan, dont il eut quatre fils, ſavoir: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ROBERT, Chef de la famille de LURG, dont M. ISAAC GRANT, Secrétaire du Sceau privé, eſt l'héritier en ligne directe & le repréſentant; — 3. PATRICK, aïeul des GRANT D'EASLER-ELCHIES; — 4. JACQUES, d'où ſont deſcendus les GRANT DE MOYNEST.

XXIII. JEAN GRANT, VI du nom, qui fut toujours connu ſous le nom de *Freuchy*, étoit un homme très-prudent & très-économe, qui améliora ſingulierement les terres qu'il tenoit de ſes peres. Il obtint une charte ſcellée du grand ſceau, en date du 4 Février 1592, adreſſée *JOANNI GRANT DE FREUCHY*, pour les terres d'Inverallan, Glenbog, &c. Il rejoignit en 1594 le Général des Troupes du Roi, qui étoit alors le Comte *d'Argyle*, avec un bataillon levé dans ſon Clan ou Tribu, & commandé par JEAN

Digitized by Google

GRANT DE GATENBEG. Le même obtint encore dans la ſuite trois chartes ſcellées du grand ſceau, ſavoir; pour les terres & Seigneuries d'Abernethi & Over-Auchrosk, Med-Auchrosk, Nether-Auchrosk, Garling, &c., ſiſes dans le Comté d'Inverneſs, & formant toutes la Baronnie de Cromdale: l'une de ces mêmes chartes regardoit également la terre d'Auld-Caſtle, &c., ſituée dans le Comté d'Elgine; leurs dates ſont des 17, 27 & 28 Juin 1609. *Chart. in pub. arch.*

On dit que le Roi JACQUES lui offrit en 1610 un titre honorifique ou patente d'honneur, ſelon la façon de parler du pays, mais qu'il refuſa de l'accepter. Il épouſa *Lilias de Murray*, fille de *Jean*, Comte *de Tulhbardine*, aïeul du Duc *d'Athol*, dont il eut de ſon mariage: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. ANNE, qui épouſa Sir *Lauchlan Mcintoſch*, de cette Tribu, & Capitaine du Clan Chattan; — 3. JEANNE, qui ſe maria avec *Guillaume Sutherland de Duffus*. Il fut un des Jurés ſous *Patrice Stuart*, Comte d'Orkney, l'an 1614, & mourut bientôt après. *Spots Wood.*

XXIV. JEAN GRANT, VII du nom, avoit poſſédé des terres très-conſidérables, à ce qu'il paroît par les chartes ſuivantes, datées du dernier jour de Juillet 1616, ſavoir; par deux chartes ſcellées du grand ſceau, adreſſées *JOANNI GRANT DE FREUCHY, & Mariæ ejus ſponſæ*, pour les terre & Baronnie de Corrimony, les terres de Mulben, Meikle, Ballembreck, avec le moulin d'icelle, les terres de Cardney, Auld-Caſtle & Fergie, dans les Comtés d'Inverneſs, d'Elgin & de Fores.

Il eut une autre charte en date du 6 Février 1621, pour les terres & les Villages de Glenney, Locharraig, Glerinan, &c.

Le même JEAN GRANT eut l'honneur d'être fait Chevalier par le Roi JACQUES VI, & en obtint une charte datée du 10 Février 1624, & adreſſée *Domino GRANT DE FREUCHY militi*, pour un droit de 40 ſhellings ſur la terre de Bunnleod, & pour le patronage de pluſieurs Égliſes dans les Comtés d'Inverneſs & de Murray: il obtint encore une charte du Roi CHARLES I, adreſſée *Domino JOANNI GRANT, de eodem militi*, pour la terre de Rothimarchus, avec le droit de pêche, & les moulins des terres de Logan, d'Ardiuch, Over-Finlarig, avec leurs moulins, Mid-Finlarig & Nether-Finlarig, qui ſont ſituées dans les Comtés d'Inverneſs & de Bauff. Cette charte eſt datée du 26 Juillet 1625. *Chart. in pub. archiv.*

Il eut de ſon mariage avec *Marie Ogilvie*, fille de *Walter*, Lord *Ogilvie de Deskford*, douze enfans, ſavoir: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. JEAN, qui devint Colonel d'un Régiment, & mourut en Hollande ſans poſtérité; — 3. PATRICK, Lieutenant-Colonel dans les Troupes d'Angleterre, & qui fut tuteur de GRANT, & eut trois filles; — 4. ROBERT DE MUCKROTH; — 5. GEORGES, qui fut Major dans l'Armée, & mourut Gouverneur du château de Dumbarton; — 6. ALEXANDRE, mort ſans laiſſer d'enfans mâles; — 7. MUNGO, d'où ſont deſcendus les GRANT DE KNOCKANDOU, DE BALLOGIE, &c.; — 8. THOMAS DE BALMACOUN, qui ſe maria & eut deux fils, LUDOVICK & PATRICK GRANT; — 9. LILIAS, mariée à *Jean Byres de Cotes*; — 10. ISABELLE, mariée, 1°. à *Louis*, troiſieme Marquis *d'Huntly*, d'où deſcend en droite ligne le Duc *de Gordon*; & 2°. à *Jacques*,

Digitized by Google

ſecond Comte *Airly*, mais elle n'en eut point d'enfans ; — II. MARGUERITE, mariée à *N.... Mackenzie de Gairloch* ; — 12. & N... GRANT, mariée à Sir *Robert Junes de Balvenie*, Baronnet ; & un autre garçon nommé DUNCAN, Chef de la branche des GRANT DE CLAIRIC. Il mourut à Edimbourg dans le cours du mois d'Avril 1637. *Peerage, pages 15 & 302.*

XXV. JACQUES GRANT, II du nom de cette Tribu, fut un homme du plus grand mérite, quoiqu'il ait été des premiers dans le parti du Parlement ſous le regne tumultueux de CHARLES I, & qu'il eût été nommé le 19 Juillet 1644 l'un des Membres du Comité pour juger les *Malignants*, nom que l'on donne aux Royaliſtes. Nous trouvons cependant que ſon Clan joignit le Marquis *de Montroze*, & paroît avoir toujours été ſincérement attaché aux intérêts de la Famille Royale. *Mémoires de Guthriés, page 159 & ſuiv.*

JACQUES GRANT épouſa en 1640 Lady *Marguerite Steward*, fille de *Jacques IV*, Comte *de Murray*, & de Lady *Anne Gordon*, ſon épouſe. Il eut de ſon mariage : — 1. LUDOVICK, qui ſuit ; — 2. PATRICK, dont les GRANT DE WESTER-ELCHIÉS, ſur les bords de la Spey, ſont deſcendus ; — 3. MARIE, mariée à *Patrick Ogilvie de Boyne*, dans le Comté de Bauff ; — 4. N...., mariée à Sir *Alexandre Hamilton de Haggs* ; — 5. & MARGUERITE, mariée à *Rodevick Mackenzies de Red-Caſtle* ou *Château-Rouge. Peerage, page 503.*

Sir JACQUES GRANT mourut à Edimbourg en 1663, & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de cette Ville.

XXVI. LUDOVICK GRANT, de cette Tribu, étoit un homme de beaucoup de jugement, & avoit de très-grandes connoiſſances. Sa fortune étoit des plus conſidérables, ce qui lui donna un très-grand crédit & la plus grande influence dans ſon pays : comme il n'approuva pas les projets & les vues de la Cour ſous le Regne de CHARLES II & de JACQUES VII, il prit part des premiers à la Révolution, & eut beaucoup de part à la faveur du Roi GUILLAUME, qui le fit Colonel d'un Régiment d'Infanterie l'an 1589 & principal Scheriff d'Inverneſſ, dignité dont pluſieurs de ſes ancêtres avoient été honorés.

LUDOVICK GRANT leva en 1590 un Régiment de ſix cents hommes dans ſon propre Clan, & joignit le Colonel *Levingston* : il remporta un avantage ſi conſidérable ſur les Montagnards d'Ecoſſe à Crondab le 1er Mai de la même année, que ceux-ci furent bientôt obligés de mettre bas les armes (*Hiſtoire manuſcrite de cette maiſon*). Il obtint que ſes terres fuſſent érigées en franc-aleu cette même année ; il fut conſtamment membre du Parlement d'Ecoſſe, & toujours dévoué aux intérêts de ſon pays. Il épouſa en premieres noces *Jeannette*, fille unique d'*Alexandre Brodie de Lethen*, dont il eut : — 1. ALEXANDRE, qui embraſſa l'Etat militaire, eut le commandement d'un Régiment d'Infanterie, devint Gouverneur de Sheerneſſ, & parvint au grade de Brigadier-Général ; il fut ſincerement attaché aux maximes qui donnerent lieu à la révolution, & rendit de très-grands ſervices au Gouvernement en 1715.

ALEXANDRE GRANT fut Grand Sheriff pour le Comté d'Inverneſſ, &

Digitized by Google

Lord Lieutenant pour ce Comté & celui de Murray; il fut un des membres Ecoſſois parmi les cinq de cette Nation qui entrerent les premiers dans le Parlement d'Angleterre. Il épouſa en premieres noces *Eliſabeth Stuart*, l'aînée des filles de *Jacques* Lord *Doun*, fils & héritier naturel d'*Alexandre VI*, Comte de Murray; & en ſecondes noces *Anne*, fille de *Jean Smith*, Orateur de la Chambre des Communes, & l'une des filles d'honneur de la Reine ANNE; aucun des enfans qu'il eut de ſes deux épouſes ne lui ſurvécut. Il mourut à Edimbourg en 1719, & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye; — 2. JACQUES, qui ſuit; — 3. GEORGES, qui fut Major dans l'Armée; — 4. LUDOVICK, qui fut Colonel; — 5. ELISABETH, qui épouſa *Hugues Roſe de Kilravock*; — 6. ANNE, mariée au Colonel GUILLAUME GRANT DE BALLINDALLAC, de la famille de *Rothimurchus*; — 7. JANET, qui épouſa *Rodric Mackenſis de Scatelw*; — 8. MARGUERITE, qui fut mariée à *Simon* Lord *Fraver de Loval*; elles eurent toutes des enfans.

LUDOVICK GRANT épouſa en ſecondes noces *Jeanne*, fille de Sir *John Honſton*, de cette Tribu, qui, étant mort à Edimbourg en 1717, fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye.

XXVII. JACQUES GRANT, III du nom, porta d'abord le ſurnom de *Pluſcardine*; il fut pluſieurs fois membre du Parlement: il épouſa en 1702 *Anne Colquhoun*, fille unique & ſeule héritiere de Sir *Humphry Colquhoun*, de cette Tribu, & de *Luſſ*, qui étoit Baronnet; ce dernier ſe démit en 1704 de ſon titre de Baronnet entre les mains du Roi, en faveur de JACQUES GRANT & de ſes deſcendans mâles, nés ou à naître de lui & de ladite *Anne Colquhoun*, *&c. Patent in Cancellariâ.*

Cette démiſſion fut acceptée, & il fut expédié de nouvelles Lettres rédigées de la même maniere que celles qui avoient été accordées en premier lieu à Sir *Jean Colquhoun de Luſſ*, l'an 1625, &c. Sir *Humphry* mourut en 1625; JACQUES GRANT ſon gendre lui ſuccéda dans ſon titre de Baronnet & dans ſes biens, en vertu de la renonciation dont on vient de parler, & la charte qui en fut la ſuite: ce fut alors qu'on le déſigna ſous le nom de Sir *Jacques Colquhoun de Luſſ*; ayant enſuite hérité de la terre de Grant à la mort de ſon frere qui étoit Brigadier-Général en 1719, il reprit le titre de ſon pere & conſerva la dignité de Baronnet qui avoit été affectée à ſa perſonne; la terre de Luſſ paſſa au ſecond de ſes fils, ſuivant la ſtipulation qui avoit été faite dans la ſubſtitution de cette terre. Il eut de ſon mariage avec *Anne Colquhoun*: — 1. HUMPHRY, qui mourut en 1732, ſans avoir été marié; — 2. LUDOVICK, aujourd'hui LUDOVICK GRANT DE GRANT; — 3. JACQUES, maintenant Sir *James Colquhoun de Luſſ* (Voyez l'article de cette famille dans le Nobiliaire d'Ecoſſe); — 4. FRANÇOIS, Colonel; — 5. CHARLES CATHEART, Capitaine dans la Marine Royale; — 6. JEANNE, Comteſſe Douairiere de Fifs, — 7. ANNE, mariée à Sir *Harry Junes de Junes*; — 8. SOPHIE, qui n'eſt pas mariée; — 9. PENNEL, mariée au Capitaine ALEXANDRE GRANT DE BALLINDALLAC; — 10. CLÉMENTINE, mariée à Sir *Guillaume de Dumbard de Durn*. Sir JACQUES GRANT, Chef de ce degré, mourut à Londres le 16 Janvier 1747.

XXVIII. Sir LUDOVICK GRANT DE GRANT, Baronnet, qui épouſa en

Digitized by Google

premieres noces *Marie*, fille de Sir *Hugh d'Alrymple de North Berwick*, Lord Préſident de la Feſſion, dont il n'eut qu'une ſeule fille, qui eſt morte jeune. Ce même LUDOVICK GRANT épouſa en ſecondes noces Lady *Marguerite Ogilvie*, fille de *Jacques V*, Comte de Finlater & de Serfield, & de Lady *Eliſabeth Hay*, dont pour enfans : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. MARIE-ANNE; — 3. ANNE-HOPE; — 4. PENNEL; — 5. MARIE; — 6. HÉLENE; — 7. & ELISABETH.

XXIX. JACQUES GRANT, IV du nom, Ecuyer, épouſa JEANNE, fille unique de feu *Alexandre Duff de Hatton*, Ecuyer, dont deux fils & une fille; ſavoir : — 1. LUDOVICK; — 2. ALEXANDRE; — 3. & ANNE.

Réſidence.

CASTLE GRANT, dans le Comté d'Inverneſſ.

Les alliances de cette famille ſont encore (ſuivant le Baronnage & Pairie de ce Royaume) avec les maiſons de *Stuard*, *Gordon*, *Rochefort*, *Cameron*, *Loval*, *Bailleul* ou *Baillole*, *Bruce*, *Murray*, *Douglas*, *Macintosh*, *Ogilvie*, *Lord-Forbés*, *Cambel*, *Leſlie*, *Rothes*, *Dufeux*, *Mackenſis*, *Junes*, *Brodie*, *de Lethen*, *Honſton*, *Smith*, *Colquhoun*, *d'Alrymple de North Berwick*, *Finlater*, *Hay*, *Kinnoul*, *Duff*, & beaucoup d'autres de la Grande-Bretagne.

Pour les alliances que cette famille a faites en France depuis ſon établiſſement, ce ſont avec les maiſons de *Nicolo de Quetteville*, *d'Annebaut*, *Dumonchel*, *de la Haye*, *de Montmorency*, *de Poſtel*, *de Bienfait*, *de Draulin*, *de Harcourt*, *Bienvenu*, *d'Aſri*, *Aniy*, *Parey*, *Boullenc*, *de Rochefort* (& par-là au Roi d'Angleterre HENRI VIII, parce qu'il épouſa *Anne Boullenc* ou *Bollen*, qui étoit de la même famille), *Bethon*, *Montfiquet*, *Marchant de Feugnerolle*, Barons de Tracy, *Caſtay* ou *Gaebled*, *Rozay*, *Calais*, *Clinchamp*, *François de Grainville*, *Graindorge*, *Berranger*, *de Grand-Meſnil*, *Mazé*, *Franqueville*, *Hauteville*, *de Vende*, *Nolent*, *Bailleul*, *Trouſſauville*, *Achard*, *Epinay*, *Makiel*, *Malartic*, *Dancan*, *Mathan*, *Aubert*, *Betteville*, *Ronnay*, *Bonnechoſe*, *Gollibeuf*, *Vauquelin*, *Moulineaux*, *du Meſnil*, *Gouhay*, *Apparac*, *Malgeot de Saint-Ouen*, *de Cheux*, *Grieu*, *Morin*, *Deſmelier*, *Cordey*, *Saint-Aulaire*, *Bouteiller*, *Griffiere*, *Bigard*, *Méautrix* ou *Méautis*, *Duſour*, *Dumoutier*, *Valence*, *la Pommeraye*, *Deſcambourg*, *la Vône*, *Beaumonchel*, *Touſage*, *le Gautier*, *le Grand*, *de la Boulaye*, *Saint-Aignan*, *le Roy*, *&c.*

Les armes des GRANT en Normandie, en réuniſſant leurs principales alliances de la Grande-Bretagne & de France, ſont : *écartelées au 1 d'Ecoſſe; au 2 d'hermines, au chevron de gueules chargé de trois couronnes antiques d'or, dites les molettes d'or; au 3 d'argent à la face d'azur, avec trois coqs de gueules, un en chef, tenant en ſa patte une branche de ſynople, & deux en pointe; au 4 d'Angleterre : ſur le tout de Grant, qui eſt de gueules à trois couronnes antiques d'or;* pour cimier, *un volcan enflammé;* ſupport, *deux Sauvages nuds armés de maſſues;* pour légende ſur la baſe, *CUINICH BAS ALPIN*, c'eſt-à-dire, *ſouvenez-vous de la mort du Roi ALPIN*, & au deſſus d'une couronne de Vicomte, *STAND SUTRE*, veut dire *tenons ferme.*

Généalogie dreſſée tant pour les branches établies en Ecoſſe que celles qui

ſubſiſtent en Normandie, ſur les titres originaux en bonne forme & des plus en regle que nous ayons vus, ſcommuniqués par M. le Vicomte *de Vaux*, Sous-Lieutenant des Gardes-du-Corps du Roi, Compagnie Ecoſſoiſe. A Paris, ce 17 Mai 1782.

GRASS, GRASSIS, GRASSI ou GRASSO.

Notice hiſtorique, ou fragment généalogique de cette Maiſon, fourni par ALPHONSE DE GRASS, *Ecuyer, Seigneur de Boushaute, Straeele, Soofvalle, Groenewalle, Maldre, den Duvenbos, Tenbroucke, Termoere, Pudenbroucke, Homme de Fief de la Cour feodale à Bruges en 1769; conſtaté par ſes titres, preuves & documens, & mis en ordre avec toute la clarté poſſible, par le même.*

Cette branche établie à Bruges en Flandres, eſt ſortie de celle des Comtes de GRASSI, de Bologne en Italie, dont elle eſt ſéparée depuis 400 ans, pour ſe répandre en Hollande, en Portugal, dans le Milanois, en Piémont & en France, où elle s'eſt fondue dans les maiſons de Meſſire *de la Pierre*, Marquis de Bouſies, puis en celle de Meſſire *le Danois*, Marquis de Cernay, & dans celle du Marquis *de Puiſegur*; & enſuite dans le Brabant, dans celle des Ducs *d'Aremberg*; elle exiſte à Gênes, à Veniſe, à Crémone, en Hainault & auſſi à Rome, où le Pape PIE VI du nom, régnant depuis 1775, a donné le commandement d'une de ſes galeres à Meſſire N... DE GRASSI, un Canonicat de la Baſilique de Saint-Jean-de-Latran à Meſſire JEAN-FRANÇOIS DE GRASSI, & des places dans les Cuiraſſiers & dans ſon Infanterie Romaine, à trois freres qui vivent en 1781.

Cette ancienne maiſon établie en Flandres vers l'an 1500, a été illuſtrée quatre fois de la Pourpre Romaine, de pluſieurs Archevêchés & autres Prélatures.

Le Pape JULES II honora ACHILLE DE GRASSI du Chapeau de Cardinal. Il étoit Evêque de Bologne de Civita de Caſtello, fut Nonce de l'Empereur MAXIMILIEN I, auſſi en France & en Suiſſe; & trois autres de la même maiſon furent décorés du Chapeau de Cardinal par trois différens Papes.

Le Pape INNOCENT II donna le Gouvernement de Rome à ANDRONIC DE GRASSI...; le Pape PIE VI, régnant, a donné le Commandement de ſon Château Saint-Ange à un allié de cette famille; le Pape JEAN XXII confia à CHARLES DE GRASSI l'importante Ambaſſade vers les Princes d'Allemagne pour publier la Croiſade.

D'autres ont reçu des gratifications, pluſieurs marques d'honneur & de dignité, comme le titre de *Prince*, ſous le Pontificat d'URBAIN VIII, de *Marquis*, ſous CLÉMENT VII, de *Comte*, ſous ALEXANDRE V, de *Baron*, par le Prince de Bologne, ANNIBAL BENTIVOGLIO, de *Chevalier*, par le Pape GRÉGOIRE X, de *Chevalier du Saint-Sépulchre de Cypre*, dit de *Luſignan*, & *du Saint-Eſprit*, par le Roi de France.

Cette maiſon a encore donné des Sénateurs & des Gonfalonniers de Bologne, un Ambaſſadeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit *de Rhodes*,

Digitized by Google

Rhodes, vers la plupart des Princes Chrétiens, pour les engager à ſe liguer contre les Turcs; un Chambellan de *Jean-Marie Viſcomti*, Duc de Milan; un Général des Galeres pour *Antonio Bentivoglio*, Prince de Bologne; un Maître-d'Hôtel d'AMÉ VIII, Duc de Savoie; un Grand-Prieur de Rhodes dans le Commandeur GAUTHIER DE GRASSI; des Chevaliers du même Ordre de Malte; & enfin des Officiers diſtingués dans les Troupes Impériales, Romaines, Allemandes & Eſpagnoles.

Cette maiſon a contracté pluſieurs grandes alliances avec les Maiſons Souveraines des Ducs de Milan, *Viſcomti*, *Médicis*, *Urbin*, *Barbarino*, *Colonna*, *Mazarino*, *Doria*, *Palavicino*, *Carracciollo*, *Dierazo*, *Aquaviva*, *de Bourgogne*, iſſue de PHILIPPE-LE HARDI, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres, &c., quatrieme fils de JEAN, II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*.

Cette ancienne Nobleſſe, ſuivant l'Hiſtoire de *Gaſpard Bugati*, & de *Petro Creſcenzi* dans ſon Amphithéâtre Romain, remonte ſon exiſtence juſqu'aux Empereurs VALENTINIEN & GRATIEN, vers l'année 384, où il eſt dit que, quand Saint Ambroiſe fut envoyé à Milan, revêtu de la dignité Conſulaire par ces Empereurs VALENTINIEN & GRATIEN, il fut accompagné de pluſieurs Gentilshommes Romains, du nombre deſquels étoient pluſieurs du nom de GRASSI, qui ſervirent dans la guerre de Lombardie contre les Etimens.

L'Hiſtoire de l'antiquité de Milan, par *Hercule Morigia*, pag. 470, 471 & 472, fait mention d'un SAINT THOMAS GRASSO, Archevêque de Milan, qui gouverna ſaintement cette Egliſe vingt-huit ans, batiſa *Gliſa*, fille de PÉPIN, Roi de France. Il mourut en 798, fut inhumé à Saint-Laurent majeur à Milan, & ſa Fête ſe célebre le 28 Septembre, ſelon le Miſſel Ambroſien.

OLDIBERTO, autrement ALIPERDO GRASSO, ſuccéda à la dignité Archiépiſcopale de Milan à *Oldrali*, ſucceſſeur immédiat dudit SAINT THOMAS GRASSO, mourut en 824, & repoſe dans l'Egliſe de Saint-Ambroiſe de Milan, ſuivant l'Hiſtoire ci-deſſus mentionnée. LANDOLPHE GRASSI, auſſi Archevêque de Milan, ne gouverna cette Egliſe que trois ans, mourut en 905, & ſuivant l'Hiſtoire ci-deſſus citée, fut inhumé dans la même Egliſe. BENIGNIO DE GRASSI eſt compté parmi les Saints de la Lombardie par *P Creſcenzi*, dans ſon Hiſtoire *della Nobilità d'Italia*. On trouve auſſi que ceux de cette maiſon fonderent l'Hôpital dellà Pietà, qui entretient cent perſonnes & marie annuellement vingt-quatre pauvres filles.

L'origine de cette ancienne Nobleſſe, jointe à la génération ſuivie, s'étant perdue dans l'obſcurité de temps ſi reculés, l'auteur de ce fragment généalogique ſe borne, en franchiſſant pluſieurs ſiecles, de remonter à ANDRONIC DE GRASSI, qui vivoit en 1140.

Les armes : *de gueules à l'aigle d'argent, l'écu ſurmonté d'un heaume d'argent grillé & lizeré d'or à ſon bourlet, lambrequins d'argent & de gueules;* cimier, *une queue de paon d'or.*

Premiere branche.

I. ANDRONIC DE GRASSI, Chevalier, Seigneur de Ravena & de Cantu,

Bourg très-peuplé ſitué près de Bologne-la Graſſe, Gouverneur de Rome ſous le Pape INNOCENT II, fit voir ſa valeur en repouſſant ROGER, Roi de Sicile, qui inquiétoit le Duché de la Pouille, & l'aſſiégea dans le château de Galluce; il fut encore envoyé avec une puiſſante troupe par le même Pape, contre GUILLAUME, fils de ce ROGER, qu'il défit dans une bataille, en tuant un grand nombre de ſes troupes; mais quelque temps après, le Roi ROGER & GUILLAUME ſon fils, prenant le parti de PIERRE-LÉON, Anti-Pape, firent le Pape INNOCENT & ANDRONIC DE GRASSI priſonniers, & par ordre de l'Empereur LOTHAIRE, ils furent bientôt relâchés, ſuivant le rapport d'*Anſelme d'Aquila*, Hiſtorien de la vie des Souverains Pontifes, liv. 7. ANDRONIC DE GRASSI avoit épouſé une Dame Romaine de la maiſon *Ouadrati*, niece du Pape INNOCENT II, morte en 1142, dont il eut : HILDEBRANT DE GRASSI, fait par le Pape EUGENE III, en 1145, Cardinal-Diacre du titre de Saint-Euſtache, qu'il échangea depuis en celui des douze Apôtres, titre affecté aux Cardinaux-Prêtres; ſuivit le Pape ALEXANDRE III en France en 1164; mourut Evêque de Modene & Légat du Saint Siege à Vicenze en 1178; — 2. NICRO, qui ſuit; — 3. & GUARNIERE, qui ſuivit ſon frere à la guerre contre *Barberouſſe*, & y fut tué en 1159.

II. NICRO DE GRASSI, Seigneur de Cantu, donna des marques ſignalées de valeur & de bonne conduite en diverſes batailles, notamment en celle donnée contre l'Empereur BARBEROUSSE en 1159. *Morigia*, dans ſon *Hiſtoire de l'Antiquité de Milan*, en parlé. NICRO DE GRASSI avoit épouſé *Laura*, Dame Romaine, fille du Seigneur *André Aquaviva*, haut Juſticier de Tiena en Otrant, dont il eut : — 1. ANDRONIC, qui ſuit; — 2. & RAIMOND, qui eut pour ſon partage la terre de Cantu, & aſſiſta au Couronnement d'AMAURI, Roi de Chypre, en 1200, qui le créa Chevalier de ſon Ordre de Chypre, dit *de Luſignan*.

III. ANDRONIC DE GRASSI, II du nom, Seigneur de Ravena, ſe croiſa en 1289 avec BAUDOUIN, Roi de Jéruſalem, *Hugues*, Comte *de la Marche* & *de Luſignan*; ſe ſignala, fut fait priſonnier & mourut captif des Sarrazins. Il laiſſa de ſon épouſe, dont le nom eſt ignoré, FRÉDERIC, qui ſuit.

IV. FRÉDERIC DE GRASSI, Seigneur de Ravena & de Cantu, céda par accord, au Pape ALEXANDRE II, la terre de Ravena, & reçut en échange les terres du Fieſquo, près de Caſtel-Gandolpho, à charge d'en rendre foi & hommage au Saint Siege, par titre de 1254 qui ſe conſerve dans le tréſor du château Saint-Ange, dans lequel titre ſont mentionnés *Felice Remini*, ſon épouſe, & JULES DE GRASSI, ſon fils, qui ſuit.

V. JULES DE GRASSI, Seigneur de Cantu, Fieſquo & Faralle, Chevalier, Sénateur de Bologne, qu'il gouverna pendant ſept ans, fut malheureuſement tué dans une émotion populaire, & le Pape MARTIN en excommunia les complices. JULES DE GRASSI avoit épouſé en 1278 *Dianora de Brancaleone*, fille de *Gaibaldo*, Marquis *de Vaſtavilla*, laquelle, pendant ſon veuvage, fonda un Monaſtere de Religieuſes dans la Ville de Bologne, ſous le titre de la *Nativité de la Sainte Vierge*. Elle eut deux fils, ſavoir : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. & ANTOINE DE GRASSI, Chevalier, qualifié *Martis honos & regula pacis*. Il ſe trouva à toutes les batailles don-

Digitized by Google

nées de son temps, & fut présent aux Traités & aux affaires importantes qui s'agitoient alors. Il épousa *Hippolyte de Castro*, dont il eut CARENA DE GRASSI, Seigneur de Faralle, qui fut de la faction de son cousin GASPARD DE GRASSI pour l'entreprise de la Ville de Corno. Voyez l'*Histoire de l'Antiquité de Milan par Morigia*.

VI. CHARLES DE GRASSI, surnommé *Malatesta*, Seigneur de Cantu & de Fiesquo, Ambassadeur du Pape JEAN XXII, nommé par d'autres JEAN XXIII, fut envoyé vers les Princes d'Allemagne en 1319 pour publier la Croisade; excommunia de la part du Pape *Passerin Bonacosse*, Tyran de Mantoue, qui inquiétoit l'Etat de l'Eglise: il fit aussi de belles & louables actions dignes de mémoire, dit le Chroniqueur *Boniglia*, qui ne donne pas le nom de sa femme & parle de ses enfans, qui sont: — 1. JEAN DE GRASSI, qui entreprit le voyage de la Terre-Sainte, où il fut fait Chevalier du Saint-Sépulcre: il céda à son frere GASPARD les terres qu'il tenoit de son pere; — 2. GASPARD, qui suit; — 3. & PALLIA, Docteur en Théologie.

VII. GASPARD DE GRASSI, Seigneur de Cantu, leva à ses frais un grand nombre de Troupes en 1336, afin de se rendre maître de la Ville de Cano, dans le Duché de Milan, avec l'aide de JEAN, son frere aîné, & CARENA, son cousin; mais son entreprise n'eut pas de succès. Il avoit épousé en 1352 *Béatrix Imperiari*, dont il eut: — 1. GALEAS, qui suit; — 2. FRÉDERIC, Seigneur de Faralle par donation de CARENA DE GRASSI, son parent, à la charge que s'il n'avoit point d'enfans de son mariage avec *Isabelle Judici*, son frere TIBERIO succéderoit à ladite Seigneurie; — 3. TIBERIO, qui succéda à son frere FRÉDERIC en la Seigneurie de Faralle: il fut créé Chevalier par le Pape CLÉMENT en 1389; — 4. SILVIE, femme d'*Honoré Caëtano*, Comte *de Fondi*, fils de *Médaste* & de *Catherine de Baux*, qui tenoit le parti de CHARLES D'ANJOU, Roi de Naples, & mourut sans postérité; — 5. & ELÉONORE DE GRASSI, Abbesse de Sainte-Agathe de Bologne, morte en 1375.

VIII. GALEAS DE GRASSI, Seigneur de Cantu, Fiesquo & Faralle, Chevalier par le Pape GRÉGOIRE XI, Gonfalonnier de Bologne, puis Chancelier du Sénat, confirmé par *Jean Bentivoglio*, premier Prince de Bologne, épousa, 1°. *Thérese d'Affitto*, issue des Ducs *de Sitta*, descendus de *Saint-Eustache*; & 2°. *Laure*, fille du Comte *de Pepoli*: il mourut en 1378. Du premier lit naquirent: — 1. GAUTIER DE GRASSI, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Prieur de l'Eglise de Rhodes, du grand Consistoire en 1400, & Ambassadeur de son Ordre vers la plupart des Princes souverains de la Chrétienté pour leur faire part de l'élection du Pape ALEXANDRE V, & pour les engager à faire une ligue contre les Turcs: c'est de lui que parlent l'Abbé *de Vertot* dans son *Histoire de Malte*, & *Goussancourt*, Religieux Célestin, dans son *Martyrologe des Chevaliers de Malte*; — 2. JACQUES, qui suit; — 3. JOURDAIN, dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné; — 4. FRANÇOIS, qui se distingua par sa valeur avec JACQUES, son frere, à la bataille contre les Guelphes; — 5. CÉSAR, Chambellan de JEAN-MARIE VISCOMTI, Duc de Milan, mort sans enfans, qui

Digitized by Google

lui donna grande autorité dans ſes Etats, & lui fit épouſer *Catherine Viſcomti*; — 6. THOMAS, grand homme de Lettres, qui donna ſon hôtel à Milan pour fonder un College en faveur des pauvres Etudians, qu'il dota de rentes pour leur entretien, & cinq Profeſſeurs; — 7. ETIENNE, Auteur d'une branche rapportée après celles de JACQUES & JOURDAIN, ſes freres; — 8. LUCRECIA, mariée, 1°. à *Louis Aquaviva*, fils de *Joſias*, Duc *d'Atri*; 2°. à *Bertrand Roſſi*, Marquis *de Santy*, ſecond fils de *Bertrand*, & de *Laura Compoſané*; — 9. & IRENE DE GRASSI, morte ſans alliance.

IX. JACQUES DE GRASSI, Seigneur de Cantu & de Carbonara, homme de grande autorité, Chef du parti des Gibelins, fut tué en combattant contre la faction des Guelphes; c'eſt ce qui diſſipa le parti des Gibelins, ayant perdu leur Capitaine. Il laiſſa de ſon mariage avec *Béatrix d'Azzia*: — 1. ALBERT, qui ſuit; — 2. BENIGNIO, mort en odeur de ſainteté; — 3. IOLENTE DE GRASSI, mariée à *Gui Caſtingnola*, Chevalier, Seigneur de Biaggio, Vice-Amiral, dont poſtérité.

X. ALBERT DE GRASSI, Chevalier, Seigneur de Cantu, Carbonara, Chieſa, diſtingué par ſa valeur, gouverna Bologne en qualité de Sénateur. Il avoit épouſé, 1°. *Olympia Baldi*; 2°. *Cécile Duraſſa*. De cette ſeconde femme naquirent: — 1. EVANGELISTE, marié à Bologne à la fille de Meſſire *Facciolo Campeggi*, & mourut avant ſon pere; — 2. GRATIONO, homme de Lettres, & renommé par ſa ſcience dans l'Univerſité de Bologne; — 3. ANTOINE, Evêque de Tivoli, nommé au Cardinalat, mais qui mourut ſans en avoir eu le chapeau; — 4. & THÉODOSE, qui ſuit.

XI. THÉODOSE, *alias* BALTHAZARD DE GRASSI, Seigneur de Cantu, Carbonara, Chieſa & Fieſquo, créé Comte avec tous ſes deſcendans à l'infini, par le Pape ALEXANDRE VI, en 1492, en conſidération de ſes fideles ſervices, fut envoyé au couronnement d'ALPHONSE, Roi de Naples; fut le premier qui ajouta à ſes armes *un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or en face, ſurmonté d'un lambel à quatre pendans de gueules*, & que ſa poſtérité a continué de porter. Il avoit épouſé à Bologne *Anne Benzoni*, dont vinrent: — 1. AGAMEMNON, un des quarante Conſeillers ou Gouverneurs de Bologne; — 2. ACHILLES, qui portoit les mêmes armes que ſon pere: il s'appliqua à l'étude dès ſa plus tendre jeuneſſe; devint un des premiers Juriſconſultes de ſon pays, Auditeur de Rote, nommé à l'Evêché de Civita-Caſtella par le Pape JULES II; fut envoyé Légat en France, en Suiſſe, & vers l'Empereur MAXIMILIEN I; fut créé Cardinal en 1511 ſous le titre de Saint-Sixte; il eut encore l'Evêché de Bologne, avec la permiſſion de garder celui de Civita-Caſtella; il fut fait Tréſorier du Conclave ſous le Pontificat de LÉON X, ſucceſſeur de JULES II; il mourut fort regretté le 22 Novembre 1523, & fut inhumé dans l'Egliſe de Sainte-Marie-de-la-Tibre, où l'on voit ſon épitaphe en latin; — 3. THÉODOSE, qui ſuit; — 4. ALBERT, Seigneur de Fieſquo, déclaré par *Jean Bentivoglio*, Prince de Bologne, tuteur de ſon fils *Annibal*. Il avoit épouſé 1°. *Iſabelle Rangon*, 2°. *Maurice Mentia*, dite *Sanſiori*; du premier lit naquit CHARLEMAGNE, Seigneur de Fieſquo & de Lomelino, qui fut Capitaine-Commandant de trois mille Fantaſſins Italiens à la bataille de l'Empereur

Digitized by Google

CHARLES V, donnée sur le bord de l'Elbe en 1547; — 5. & MARGUERITE, née Comtesse DE GRASSI, mariée à *Louis*, fils de *Laurent Gozardino*, Sénateur de Bologne, morte sans postérité.

XII. THÉODOSE, Comte DE GRASSI, II du nom, Seigneur de Cantu, de Chiesa, acheta la Baronnie d'Interiana, située au Royaume de Sicile, de *Gabriel Lascarias*, surnommé *Basile*, Grand-Duc de Moscovie, & épousa *Agnès Spatafora*, fille du Marquis *de Bolii*, dont vinrent: — 1. THÉODOSE, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara & de Chiesa, créé Gonfalonnier de Bologne par le Pape CLÉMENT VII en 1527, & épousa la sœur dudit Pape, nommée *Lucrecia de Médicis*, de laquelle il n'eut point d'enfant, & mourut en 1529; — 2. THÉODOSE, reçu dès l'âge de 17 ans Chevalier de Rhodes, tué à la prise de cette Isle par l'Empereur SOLIMAN sur *Philippe de Villiers de l'Isle-Adam*, Grand-Maître de cet Ordre; — 3. JEAN-ANTOINE, qui suit; — 4. LÉON, un des principaux Nobles Bolonois envoyé pour aller à la rencontre de l'Empereur CHARLES V; — 5. & CONSTANCE, née Comtesse DE GRASSI, mariée à Don *Lionel de Filingiera*, Seigneur Napolitain.

XIII. JEAN-ANTOINE, Comte DE GRASSI, Chevalier & Sénateur de Bologne, gouverna cette Ville pendant de longues années avec beaucoup de gloire & de réputation; avoit épousé *Blanche Grala*: leurs corps reposent dans la Chapelle de Grassi à Bologne, sous la tombe de leurs ancêtres. Leurs enfans sont: — 1. JULIEN, qui suit; — 2. OCTAVE, Comte DE GRASSI, Chanoine de Saint-Pierre à Rome, puis Evêque d'Iring, Prélat domestique du Pape GRÉGOIRE, qui fit ériger, de concert avec ses freres, CÉSAR & POMPÉE, un Mausolée à la mémoire du Cardinal CHARLES DE GRASSI leur autre frere; — 3. CÉSAR, Comte DE GRASSI, Docteur en Théologie, Abbé de Saint-Marc, qui dota l'Hôpital dellà Pietà, lequel entretient tous les jours cent personnes, & marie tous les ans vingt-quatre pauvres filles; — 4. & CHARLES, Comte DE GRASSI, d'abord Archiprêtre de l'Eglise Métropolitaine de Bologne, qui s'étant rendu à Rome, fut pourvu d'une charge de Camérier intime, & ensuite de l'Evêché de Gallese & de Cornette; & après vingt ans de service, pour sa doctrine & ses bonnes œuvres, au Concile de Trente, le Pape PIE V le créa en 1570 Cardinal-Prêtre du titre de Sainte-Angnes majeure, de Sainte-Euphémie, puis Sainte-Lucie. Il mourut le 25 Mars 1571, & fut inhumé dans l'Eglise de la Trinité-du-Mont, où l'on voit son épitaphe.

XIV. JULIEN, Comte DE GRASSI, hérita de son oncle THÉODOSE du Marquisat de Cantu, de la Baronnie d'Interiana & des Seigneuries de Carbonara & Chiesa; *Lucrece de Médicis* fut sa marraine. Il avoit épousé *Eleonora Russo*, issue des Comtes *de Montalto*, dont vinrent: — 1. THÉODOSE-JULIEN, qui suit; — 2. PIERRE, Comte DE GRASSI, qui fut un des plus braves Capitaines de Bologne; servit le Roi d'Espagne dans les guerres & révoltes des Pays-Bas, y épousa *Vleminex*, issue des Comtes *de Malines*, dont il eut LAURA GRASSI, mariée au Comte *Louis Carracciolo*, natif de Plaisance; — 3. RAPHAEL, Comte DE GRASSI, qui suivit son frere dans les Pays-Bas; — 4. LIBRA, mariée au Comte *Alberto de Catellano*, Chevalier,

Digitized by Google

Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Etienne, dont ils eurent pour fille & héritiere *Louiſa de Catelano*, mariée au Seigneur *de Lambeccari* de Bologne; — 5. BLANCHE, Dame d'honneur de la Reine d'Eſpagne, enſuite Religieuſe à Madrid, qui fut conduite au Couvent par la Reine; — 6. LUCIE, mariée, 1°. à *Cabrino*, Duc de Caſtiglione, Comte de San-Seveo, Meſtre-de-Camp au ſervice de la République de Veniſe; 2°. à *Aurelio*, Marquis de Brancalone; — 7. & JEANNE, promiſe en mariage au Comte *de Bagny*; mais s'étant fait Religieuſe à Sainte-Marie de Bologne, dont elle fut enſuite Abbeſſe, le Comte *de Bagny*, ſon prétendu, embraſſa auſſi l'état Eccléſiaſtique, fut Archevêque de Patras, Nonce, & après Cardinal.

XV. THÉODOSE-JULIEN, Comte DE GRASSI, Marquis de Cantu, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara, Chieſa, Melino & Fregoſe, mourut en 1555. Il avoit épouſé, 1°. *Argentine Pallavicino*, morte ſans poſtérité, 2°. *Louiſe Interiana*, & 3°. *Catherine Terracina*. Du ſecond lit vinrent: — 1. JUSTINIEN, qui ſuit; — 2. GARDO, Comte DE GRASSI, tué Capitaine à l'aſſaut de la Rochelle en France, au ſervice du Roi d'Eſpagne; — 3. RICHARD, Comte DE GRASSI, Chevalier de l'Ordre de Malte, Commandeur de Fallequin au Royaume de Sicile; il étoit Evêque de Nice lorſqu'il mourut en 1627; — 5. PORTIANNE, Comte DE GRASSI, Seigneur de Melino & de Caſtefora, Meſtre-de-Camp d'une Terce d'Infanterie pour le ſervice d'Eſpagne dans l'Etat de Milan, où il épouſa, 1°. *Françoiſe Birachi*, fille de *Daniel*, 2°. *Juſtine Grimaldi*, fille de *François* & de *Colette Doria*, dont cinq enfans; ſavoir: JEAN, Comte DE GRASSI, mort d'une chûte de cheval, âgé de quinze ans, & inhumé au Dôme de Milan; le ſecond, nommé THÉODOSE, créé Prince de Melino par le Pape URBAIN VIII, duquel il avoit épouſé la niece nommée *Silvie Barberini*; le troiſieme POLIXENE, née Comteſſe DE GRASSI, Religieuſe au Monaſtere de Notre-Dame des Anges; le quatrieme OLIVENSA, Comteſſe DE GRASSI, femme de *Gatinara*, Gouverneur de la Ville de Finale, puis de celle de Cremo; & le cinquieme enfant eſt ELÉONORE, née Comteſſe DE GRASSI, qui vivoit ſans alliance en 1659; — 5. ROMULE, dernier enfant de THÉODOSE-JULIEN, Comte DE GRASSI, mariée à *Pandolphe Colomna*, décédé à Rome en 1631.

XVI. JUSTINIEN, Comte DE GRASSI, Marquis de Cantu, Baron d'Interiana, Seigneur de Carbonara, Chieſa, Fregoſe & autres lieux, Gouverneur du château de Sainte-Helene à Naples, & Meſtre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie Napolitain, épouſa *Dona Regina*, fille du Marquis *de Bagino*, dont: 1. JUSTINIEN, qui ſuit; — 2. THÉODOSE, Comte DE GRASSI, Baron d'Interiana; — 3. Don LAZARO, Comte DE GRASSI, Chevalier de Malte; — 4. JÉROME, Comte DE GRASSI, Seigneur de Fregoſe, Capitaine de la Nobleſſe de la Ville & territoire de Sienne en Italie.

XVII. JUSTINIEN, Comte DE GRASSI, II du nom, Marquis de Cantu, Seigneur de Carbonara, de Chieſa & autres lieux, épouſa *Iſabelle de Franciſokte*, fille de *Jean*, Comte de Mazarino, Gouverneur de la Ville de Palerme, mort ſans poſtérité.

Digitized by Google

Seconde branche.

IX. JOURDAIN ou JORDAN DE GRASSI, troiſieme fils de GALÉAS, & de *Thérese d'Affitto*, Seigneur de Faralle, par donation de ſon oncle *Tiberio*, avoit épouſé *Victoire*, fille de *Marc-Antoine Opiecolo*; mourut & fut inhumé dans l'Egliſe Métropolitaine, Chapelle & ſépulture de ſes ancêtres, avec une belle inſcription, & laiſſa de ſon mariage :

X. ALEXANDRE DE GRASSI, Seigneur de Faralle, Grand Tréſorier de Guerre de CONSTANTIN PALÉOLOGUE, dernier Empereur de Conſtantinople, vaincu dans la bataille donnée par les Turcs, épouſa à Bologne *Irene Naţoni*, dont il eut : — 1. GRÉGOIRE, qui ſuit; — 2. & JEAN-MATTHIEU, Sénateur de Bologne, mariée à *Laura Tedeſchi*, fille de *Daniel*.

XI. GRÉGOIRE, créé Comte DE GRASSI, ainſi que THÉODOSE & ceux du même nom, par le Pape ALEXANDRE VI, Seigneur de Faralle, Major de la Cité de Bologne, épouſa, 1°. *Olimpia Jovalle*; 2°. *Iſabelle Monteſeltre*, fille de *Guidobaldo*, Duc d'Urbin. De ce ſecond mariage il eut :

XII. FÉLIX, Comte DE GRASSI, Seigneur de Faralle, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au ſervice de l'Empereur CHARLES-QUINT, ſe trouva en 1523 à la bataille de Pavie, où FRANÇOIS I, Roi de France, fut fait priſonnier de guerre. Il avoit épouſé *Genevieve Filomarino*, dont vinrent : — 1. FÉLIX, Prêtre ſéculier, d'une vertu exemplaire, ce qui fit que le Pape PAUL VII le créa ſon Prélat Domeſtique; — 2. ANGÉLIQUE, née Comteſſe DE GRASSI, héritiere de Faralle, mariée à ſon parent ALEXANDRE DE GRASSI, Seigneur d'Alby, rapporté à la troiſieme branche, dont il ſera parlé ci-après.

Troiſieme branche.

IX. ETIENNE DE GRASSI, ſeptieme fils de GALÉAS, Seigneur de Cantu, Fieſque & Faralle, & de *Laure*, fille du Comte *de Pepoli*, eut pour apanage, entr'autres le château d'Ortobello en Piémont en 1403, & épouſa une riche héritiere de la maiſon *d'Affetati*, dont une branche réſide depuis deux ſiecles dans les Pays-Bas Autrichiens, où ils ont acquis le Comté de Ghiſtelle, Ville de Flandres, avec prérogative du titre de Grand Chambellan héréditaire de la Province & Comté de Flandres aux héritiers féodaux de ce fief à l'infini; de plus, ils ont été ſucceſſivement Barons, Comtes, & enſuite Princes du Saint-Empire. ETIENNE DE GRASSI mourut de la peſte en 1421, & laiſſa de ſon mariage : — 1. FÉRANT, qui ſuit; — 2. MATTHIEU, Seigneur d'Ortobello, rapporté après la poſtérité de ſon aîné à la quatrieme branche; — 3. BARTHOLE, Docteur en Droit, Protonotaire Apoſtolique du Saint Siege, & Référendaire de deux ſignatures du Pape FÉLIX V : il eſt mort en 1440; — 4. ETIENNE, rapporté après la poſtérité de ſes deux aînés à la ſeptieme branche; — 5. THADEA, mariée avec *Achilles Bocci*; — 6. ROSE, fiancée avec *Conſtantin Duraţţo*, mais dont le mariage ne fut point conclu par les oppoſitions des parens de l'un & de l'autre; — 7. & CATHERINE, mariée au Seigneur *Pierre de Martine*, demeurant à Sedan.

X. FÉRANT DE GRASSI, Seigneur d'Alby, Général des Galeres d'*Antonio*

Digitized by Google

Galéas Bentivoglio, Prince de Bologne, épouſa *Marguerite Sareghe*, dont il eut : — 1. ROLAND, Baron de Monzolinie, Seigneur de Soriano, envoyé par *Annibal Bentivoglio*, Prince de Bologne, pour traiter de ſon mariage avec *Donine Viſconti*, lequel mariage fut conclu. *Fabio Morigia* dit que ce ROLAND eut pour femme, *Anne de Croi*, dont vint pour fille unique BRIGITE, mariée à *Louis*, Marquis *de Dozza*; — 2. & PIERRE, qui ſuit.

XI. PIERRE DE GRASSI, Seigneur d'Alby, Capitaine de la Garde d'*Annibal Bentivoglio*, Prince de Bologne, épouſa *Laure Severi*, fille de *Jérôme* & de *Béatrix Landy*, dont : — 1. ETIENNE, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe de Bologne, puis Evêque d'Oſtia, qui fut nommé par le Pape CLÉMENT, I du nom; — 2. & PIERRE, qui ſuit.

XII. PIERRE DE GRASSI, II du nom, Seigneur d'Alby, né à Bologne, quitta ſa patrie, & alla ſe domicilier dans les Pays-Bas au Duché de Brabant; ſe retira à Anvers, où il épouſa en 1500 *Eliſabeth Borrecoaſt*, dont vinrent : — 1. ALEXANDRE, Seigneur d'Alby, qui voyagea en Italie, où il ſe fixa en ſe mariant avec ſa parente ANGÉLIQUE DE GRASSI, Dame de Faralle, qui demeuroit à Bologne, iſſue de la ſeconde branche de cette famille, dont il eut : — *a.* SCIPION, mort ſans alliance en 1587; — *b.* CLÉMENTINE, mariée à *Jérôme Caſtiglione*, qui eut le malheur de ſe noyer en 1584; ſa veuve ſe retira au Monaſtere de Saint-Pole de Milan, ou elle prononça ſes vœux, fit ſon héritiere *la Maiſon des pauvres*, dite *la Caſa della Cività*; de plus elle fonda 1600 écus d'or pour mettre annuellement ſept pauvres filles dans des Cloîtres en l'honneur des ſept dons du Saint Eſprit; — *c.* & BLANCHE, femme d'*Hercule Morigia*; — 2. PIERRE, né à Anvers en 1503, Religieux à l'Abbaye de Boſtel; — 3. & ROLAND, qui ſuit.

XIII. ROLAND DE GRASSI ſe retira à Bruges en Flandres, où il épouſa *Eliſabeth de Witte*, dont vint CORNILLE, qui ſuit.

XIV. CORNILLE DE GRASSI ou DE GRASS épouſa à Bruges Demoiſelle *Marthe Anchemant*, fille de *Henri*, Seigneur de Marc, dont : — 1. ROLAND, qui ſuit; — 2. ISABELLE, femme de *François de Bogaerts*, Seigneur de Moerkercke, Bourgmeſtre & Député des Etats du département de Bruges.

XV. ROLAND DE GRASSI ou DE GRASS, Seigneur de Bouchaute, Baggenhoute, Weſtende & Moorſecle, créé Chevalier des Archiducs *Albert* & d'*Iſabelle*, Comtes & Comteſſe de Flandres, par Diplôme du 24 Mars 1609, Bourgmeſtre de la Ville de Bruges, Député des Etats de Flandres, épouſa en 1606 Demoiſelle *Françoiſe de la Viglite*, née Vicomteſſe d'Arembodeghin, Dame de Nokeren, iſſue de l'illuſtre maiſon des Vicomtes de ce nom, & en cette qualité Maréchaux héréditaires de Flandres, dont : — 1. JEAN-CORNILLE, qui ſuit; — 2. ALPHONSE, rapporté après la poſtérité de ſon aîné à la quatrieme branche; — 3. ROLAND, Capitaine d'Infanterie aux Gardes Walonnes en Eſpagne, où il mourut au ſiege de Tarragoſſe en 1641, & fut inhumé dans l'Egliſe des Carmes-Déchauſſés; — 4. IGNACE, Seigneur de Weſtende, Bourgmeſtre & Echevin du noble Collége de Bruges, & en cette qualité Député des Etats de Flandres : il avoit épouſé, 1°. *Lucie de Bourgogne Herler*, iſſue des Ducs *de Bourgogne*, Souverains du pays, deſcendus de JEAN, II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*; elle eſt morte ſans

enfans

enfans en 1663, & ſon mari s'eſt remarié avec *Jacqueline Pardo*, iſſue de l'illuſtre maiſon de ce nom originaire de Galice, dont ſont ſortis : — *a.* ALBERT, Jéſuite; — *b.* FERDINAND, Seigneur de Weſtende, mort ſans alliance; — *c.* IGNACE, Seigneur de Weſtende, après ſon frere mort à marier; — *d.* MARIE ISABELLE, fille retirée; — *e.* MARIE-THÉRESE, femme de *Ferdinandez*, dit *Laſſaut*; — 5. ALBERT, rapporté après ſes freres, & qui fait la cinquieme branche; — 6. PHILIPPINE, morte fille en 1646; — 7. & ANNE, mariée en 1658 avec *Melchior le Poivre*, Seigneur de Breken.

XV. JEAN-CORNILLE DE GRASSI, créé Baron de Nokeren par diplôme de Sa Majeſté Catholique PHILIPPE IV, Roi d'Eſpagne, du 15 Septembre 1657, Seigneur de Terborght, Buggenhoulte, Mareghen, Ghiſtelhove, ancien Capitaine de trois cents hommes d'Infanterie au ſervice d'Eſpagne, depuis nommé Commiſſaire au renouvellement des Loix en Flandres, mourut le 24 Août 1667. Il avoit épouſé en 1638, *Anne Borlant*, fille de *François*, Seigneur de Saint Denis-Bouche, & d'*Iſabelle Trieſt*, dont : — 1. ROLAND, Baron de Nokeren, mort ſans alliance en 1669; — 2. FERDINAND-ALPHONSE, qui ſuit; — 3. & 4. ISABELLE & JERLINE, mortes jeunes; — 5. MARIE, mariée à *Jacques de Maude*; — 6. 7. & 8. FRANÇOISE, ANNE & CHARLOTTE, Religieuſes au Couvent de Sainte-Claire à Gand.

XVI. FERDINAND-ALPHONSE DE GRASSI, Baron de Nokeren, Seigneur de Terborght, Buggenhoulte, Mareghen, Ghiſtelhove, &c. après la mort de ſon frere arrivée en 1695, épouſa 1°. *Florence-Iſabelle de Maſin*, Dame de Raveſehot; 2°. *Jeanne-Françoiſe Dumman*, Dame d'Hemelveerdeghem. Du premier mariage ſont iſſus : — 1. FRANÇOIS-JEAN-BATISTE DE GRASSI ou DE GRASS, qui ſuit; — 2. FLORENCE-CHARLOTTE DE GRASSI NOKEREN, morte le 8 Septembre 1718. Elle avoit épouſé en 1700 *Jacques Maximilien Vander Meere*, Chevalier, Seigneur de Voorde, après la mort de ſon frere aîné, dont poſtérité exiſtante: & du ſecond lit; — 3. MARIE-ANGÉLIQUE, qui épouſa *Charles Guiſlain Beekeman*, Chevalier, Seigneur de Corroi le-Grand, &c, dont poſtérité; — 4. FLORENCE, qui avoit épouſé 1°. *Charles Vander Steghen*, fils de *Jean*, Comte de ce nom, & 2°. *Hyacinthe Van Cannart de Hamal*, morte ſans enfans; mais du premier lit il y a poſtérité qui exiſte.

XVII. FRANÇOIS-JEAN-BATISTE DE GRASSI ou GRASS, dernier Baron de Nokeren, Seigneur de Terborght, Buggenhoulte, Mareghen, Ghiſtelhove, &c., né le 26 Juin 1677, Echevin des Parchons à Gand depuis 1707 juſqu'en 1725, à l'exception des années 1710, 1711 & 1712, mourut ſans alliance en 1738.

Quatrieme branche.

XV. ALPHONSE DE GRASSI ou DE GRASS, ſecond fils de ROLAND & de *Françoiſe de la Vighte*, Seigneur de Bouchaute, d'abord Capitaine d'Infanterie au ſervice de Sa Majeſté Catholique, puis premier Bourgmeſtre de la Ville de Bruges, créé Chevalier par diplôme du 24 Novembre 1661, mourut le 22 Avril 1665, & fut inhumé dans l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame, dans la Chapelle du Saint-Sacrement. Il avoit épouſé en 1610

Digitized by Google

Catherine Vanovo, fille de *Jean*, & de *Digne de Deckere*. De cette alliance ſont iſſus : — 1. ROLAND-FRANÇOIS DE GRASSI OU DE GRASS, Seigneur de Bouchaute, mort ſans alliance le 30 Janvier 1666 ; — 2. JEAN-ALPHONSE, qui ſuit ; — 3. JEAN-CORNILLE DE GRASSI OU DE GRASS, mort ſans alliance le 9 Février 1647 ; — 4. & CHARLES DE GRASSI OU DE GRASS, mort auſſi ſans alliance le 9 Juillet 1649.

XVI. JEAN-ALPHONSE DE GRASSI OU DE GRASS, Seigneur de Bouchaute après ſon frere aîné, épouſa *Iſabelle-Marguerite de Bourgogne Heilare*, iſſue de PHILIPPE-LE-HARDI, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, Palatin de Nevers, Rethel, &c., quatrieme fils de JEAN II du nom, Roi de France, & de *Bonne de Luxembourg*, morte le 9 Octobre 1678, & enterrée avec ſon mari ſous belle ſépulture, que ſon arriere petit-fils ALPHONSE fit graver à l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Jacques, à côté de l'autel de Notre-Dame. De cette alliance ſont iſſus : — 1. IGNACE DE GRASSI OU DE GRASS, mort ſans enfans ; — 2. ROLAND, qui ſuit ; — 3. MARIE, née le 19 Août 1675, morte le 27 Mai 1755. Elle avoit épouſé 1°. *Emmanuel de Vooght*, Chevalier héréditaire du Saint-Empire, Seigneur de Tinnenbourg, & en eut pluſieurs enfans, & 2°. *Pierre d'Antin*, dont une fille morte en 1775 ; — 4. LUCIE, qui épouſa *Charles d'Erquiſſia*, Capitaine au ſervice de Sa Majeſté Catholique, puis Colonel à Gênes, dont un fils, mort ſans poſtérité.

XVII. ROLAND-IGNACE DE GRASSI OU DE GRASS, Ecuyer, Seigneur de Bouchaute, Maldreten, Broucke, premier Bourgmeſtre de Bruges, Député des Etats de Flandres & Envoyé extraordinaire à Vienne en 1713, pour intervenir au Traité des Barrieres conclu avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, eſt mort le 18 Mai 1732. Il avoit épouſé, le 10 Septembre 1690, MARIE DE GRASS, fille d'*Albert*, ſon oncle paternel, & de *Marie Pardo*, iſſue de la branche cadette de cette maiſon, dont : — 1. ROLAND, Enſeigne au Régiment du Comte de *Salm* ; — 2. ALPHONSE, mort au berceau ; — 3. JEAN-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 4. & ALBERTINE, morte ſans alliance.

XVIII. JEAN-FRANÇOIS DE GRASSI OU GRASS, Seigneur de Bouchaute, Maldreten, Broucke, &c., premier Echevin, puis Major de la Ville de Bruges, né en 1698, qui, après l'extinction des Barons *de Nokeren*, en a pris les armes, épouſa le 19 Mars 1738 *Marie Van-Caloen*, Dame de Strazeele, &c., dont ſont iſſus : — 1. FRANÇOIS ; — 2. JEAN, mort ſans alliance ; — 3. ALPHONSE-EMMANUEL-PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 4. MARIE, morte Religieuſe à l'Abbaye de Saint-Hemelſdaele à Bruges ; — 5. 6. & 7. THÉRÈSE, MARIE & JEANNETTE, mortes jeunes ; — 8. ANNE, née le 23 Avril 1748, mariée en 1774 *à Charles le Poyvre*, Seigneur de Mullemghits, &c.

XIX. ALPHONSE-EMMANUEL-PIERRE-FRANÇOIS DE GRASSI, Seigneur de Bouchaute, Strazeele, &c., Homme des Fiefs de la Cour féodale de Bruges, né le 26 Décembre 1745, a épouſé le 3 Mars 1772, *Charlotte-Thereſe-Eliſabeth*, fille de *Nicolas VI*, Comte de Saint-Jénois, Grandbreuc & d'Ecanaſle, X, Baron du Saint-Empire, Seigneur de Fraſnes,

Digitized by Google

Buiſſenal, &c., Chevalier d'honneur au Conſeil Souverain du Hainaut, Député de Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, &c., aux Etats de ladite Province, reçu Chambellan en 1760, & de *Marie-Eliſabeth Francque*, fille de *Jean-François*, & de *Marie Pollard*: de ce mariage ſont ſorties trois filles; ſavoir: — 1. CHARLOTTE-ELISABETH, née le 31 Mars 1773; — 2. MARIE-FRANÇOISE, morte au berceau; — 3. & MARIE-THÉRESE, née en 1774.

Cinquieme branche.

XV. ALBERT DE GRASSI, dernier enfant de ROLAND & de *Jacqueline de Pardo*, Seigneur de Moorzeele, ci-devant Capitaine d'Infanterie au ſervice d'Eſpagne, puis Bourgmeſtre de la Ville de Bruges, mort le 27 Février 1691. Il avoit épouſé en 1659 *Marie Pardo*, fille de *Jean*, Ecuyer, Receveur-Général des Aides de Flandres, & de *Jeanne de Vuldre*, dont ſont iſſus: — 1. IGNACE, qui ſuit; — 2. ALBERT, mort malheureuſement par le feu au Fort Iſabelle; — 3. MARIE, mariée avec le Marquis *de Gaiaſſa*; — 4. autre MARIE, morte Abbeſſe à l'Abbaye de Saint-Hemelſdaele à Bruges en 1738.

XVI. IGNACE-JEAN-XAVIER DE GRASSI, Seigneur de Moorzeele, Bourgmeſtre de la Ville de Bruges, épouſa le 24 Décembre 1691 *Agathe Gabrielle Van Borſele Vander-Hooghen*, fille de *Pierre* & de *Conſtance Vander-Goueſte*, dont ſont iſſus; — 1. ALBERT, qui ſuit; — 2. PHILIPPE, Moine à l'Abbaye d'Eenaeme-lès-Audenarde; — 3. BERNARD, mort Chanoine de la Cathédrale de Tournay; — 4. FRANÇOIS, mort Capitaine d'Infanterie au ſervice de Sa Majeſté Impériale; — 5. MARIE, mariée le 28 Mars 1717 à *Joſeph-Jean Pardo*, Seigneur de Fremicourt, &c., dont *Ignace-Joſeph Pardo*, Seigneur des terres de ſon pere, Bourgmeſtre de la Commune à Bruges, & pere par ſa femme *Léonore Trieſt*, de *Marie* & d'*Emerence Pardo*, qui ſont à marier; — 6. 7. 8. & 9. ISABELLE, ANNE, MARIE, & autre MARIE DE GRASSI, mortes ſans alliance.

XVII. ALBERT-IGNACE DE GRASSI, Seigneur de Moorzeele, Poele, Conſeiller de la Ville de Bruges en 1731, mort le 3 Mars 1738, avoit épouſé *Anne Veranneman*, dont ſont iſſus: — 1. ALBERT-IGNACE, marié le 15 Août 1763 avec *Catherine-Colette de Berthout*, fille d'*Alexandre*, Vicomte de Quenonville, dont pour filles: — *a.* & *b.* COLETTE & MARIE à marier; — 2. & CHARLES, ancien Officier d'Infanterie au ſervice de Sa Majeſté Impériale, Royale & Apoſtolique, qui a obtenu ſa retraite.

Sixieme branche.

X. MATTHIEU DE GRASSI, ſecond fils d'ETIENNE, & de Noble Demoiſelle *Aſetati*, Seigneur d'Ortobello, Maître-d'Hôtel d'AMÉ VIII, Duc de Savoie, épouſa *Anne Piatti Viſcomti*, fille de *Boniface Piatti* & d'*Anne Viſcomti*. De cette alliance ſont iſſus: — 1. GASPARD, qui ſuit; — 2. MATTHIEU, Gentilhomme de la Chambre de LOUIS, Duc de Savoie, marié avec *Geneviève de Comagnano*, qui eut pour fils unique THÉOBALD qui a fait poſtérité, marié avec *Marguerite Roverelli*; — 3. THOMAS, Capitaine des Galeres de Gênes,

Digitized by Google

marié avec *Anne Doria*, dont postérité; — 4. & PORTIANO DE GRASSI, Prêtre Théatin, puis Commissaire-Général de son Ordre.

XI. GASPARD DE GRASSI, Seigneur d'Ortobello & de Fiesquo, dont sont issus : — 1. MATTHIEU, Seigneur d'Ortobello, Gouverneur d'Eirin en Piémont, mort en 1489, avoit épousé *Catherine de Lomello*, Dame de Fiesquo, créé Chevalier par PHILIPPE-LE-BEL à l'âge de dix-sept ans, marié en 1515 avec *Anne Passane*, dont on ignore la postérité; — 2. ANTOINE, qui suit; — 3. & BERTHOLINO, mort sans postérité.

XII. ANTOINE DE GRASSI, Seigneur de Mellino, épousa *Angela Cerchiara*, dont vinrent : — 1. ANTOINE, qui se retira à Gênes, où il épousa *Agnès Balbini* : on ignore sa postérité; — 2. & PÉTRONIA, qui suivit son frere à Gênes, & se maria avec *Camille Salusti* : on ignore aussi s'il y a eu postérité.

Septieme branche.

X. ETIENNE DE GRASSI, quatrieme fils d'ETIENNE & de Demoiselle *d'Asetati*, Capitaine au service d'AMÉ DE SAVOIE, épousa, 1°. *Genevieve Albicio*, 2°. *Thérese Simoneta*, Dame de Bertholino, 3°. *Victoire del Sal*. Du second lit naquit SILVIO DE GRASSI, Seigneur de Bertholino, marié avec *Marie Vintonglia*, dont postérité; & du troisieme lit sont issus PIERRE, qui suit, & THERESE DE GRASSI, femme d'*Archange Silvani*, Sénateur de Crémo.

XI. PIERRE DE GRASSI, Seigneur de Bertholini après le décès de son neveu, épousa *Genevieve Domodei*, & périt sur mer en passant de Gênes en Sicile à Colossi, où il étoit pourvu du Gouvernement. De cette alliance sont issus : — 1. PIERRE-ANTOINE, qui suit; — 2. ETIENNE, Chanoine à Turin, puis Abbé de Marlian, & Commissaire Général de l'Ordre de Cîteaux en Piémont; — 3. HORATIO, rapporté à la huitieme & derniere branche.

XII. PIERRE-ANTOINE DE GRASSI, Seigneur de Bertholini, Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie dans les guerres du Milanois, puis Gouverneur de Pineral-Paille pour le Duc de Savoie, épousa *Catherine Sosi*, de laquelle alliance sont issus : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. FABIO, marié à *Laura Rangoni*, dont il eut trois garçons, savoir : PIERRE; PÉANT, marié à *N.... Benzoni*, dont il eut une fille nommée FRANÇOISE; & ANNIBAL DE GRASSI, Chevalier, dit *le Superbe*, qui eut de *Catherine Alnato*, son épouse, ELÉONORE DE GRASSI, qui fut la seconde femme de *Jacomo de la Rocca*, dont postérité.

XIII. FRANÇOIS DE GRASSI, Procureur ou Avocat-Général de l'Empereur CHARLES V dans le Milanois, Président au Criminel, puis Conseiller au Sénat de Milan, Président du Magistrat, Major de cette Ville & Gouverneur de Bologne, mérita une des premieres places au Conseil dudit Empereur, duquel il obtint encore divers autres emplois; en fut honoré & distingué par plusieurs Commissions tant à Sienne qu'ailleurs. Le Pape PIE IV, avec lequel il étoit lié d'amitié de jeunesse, sachant qu'il étoit veuf, le créa en 1565 Cardinal Diacre, du titre de Sainte Lucie *in septisolio*, & ensuite Cardinal Prêtre, du titre de Sainte-Cécile, & mourut sous le Pontificat de PIE V. Son corps fut déposé dans l'Eglise de son titre,

Digitized by Google

& fut depuis transporté à Milan, au Couvent des Cordeliers Observantins. Il avoit eu de son mariage deux garçons nommés PIERRE-FRANÇOIS DE GRASSI, Chevalier de Saint-Michel, & HIPPOLYTE, qui lui firent dresser l'épitaphe dans l'Eglise où son corps repose.

Huitieme & derniere branche.

XII. HORATIO DE GRASSI, troisieme fils de PIERRE & de *Genevieve Domodei*, Lieutenant-Général de l'Artillerie de l'Etat de Milan, eut de sa femme, dont nous ignorons le nom: — 1. HORATIO DE GRASSI, II du nom, dont on ignore le domicile en Flandres; — 2. JEAN, qui suit; — 3. & MARIE, Religieuse au Couvent des Ursulines à Milan.

XIII. JEAN DE GRASSI fut le premier qui ajouta une *s* à son nom. Il fut Sergent-Major de la Ville de Turin en Piémont, & épousa *Constance Visconti*; se retira, dans le temps des guerres de Savoie, à Anvers en Brabant, & de-là à Mons en Hainaut. Il ne laissa pour fils que BASILE, qui suit.

XIV. BASILE GRASSIS rendit pendant sa vie de grands services à PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, en lui prêtant des sommes d'argent considérables, ce qui lui méritoit une grande considération de la part de ce Prince. Il mourut le 30 Mars 1632. Il avoit épousé *Ide de Bruhesen*, dont sont issus: — 1. JEAN-BATISTE GRASSIS, qui suit; — 2. & ISABELLE, qui épousa *Philippe de Bousies-Vertaing*, Seigneur de Rouvroy, &c., dont postérité qui existe.

XV. JEAN-BATISTE GRASSIS fut d'abord domicilié à Lisbonne en Portugal, puis passa à Venise en Italie, d'où étant de retour, il fixa sa résidence à Anvers, étant alors âgé de quatre-vingt-deux ans. Il obtint de PHILIPPE IV, Roi d'Espagne, des Lettres de confirmation d'ancienne noblesse & de réhabilitation, en cas de besoin, dépêchées de Madrid le 13 Juin 1659. Il avoit épousé *Barbe Stalins*, de laquelle il eut pour enfans: — 1. JEAN-BATISTE, Commissaire ordinaire des Montres des gens de guerre, qui fut décoré de la dignité de Chevalier par Diplôme du 1er Février 1660; — 2. & MARGUERITE GRASSIS, qui épousa Messire *Pierre Blondel*, Chevalier, Seigneur d'Ouden-Hove, &c., Procureur Général du Grand-Conseil à Malines, ensuite Conseiller des Conseils d'Etat privé & de l'Amirauté suprême, Conseiller & Commis aux Causes fiscales du Roi en son Conseil, dont postérité.

GRENUT, & par corruption GRENU & GRENUS: famille connue dès le XIVe siecle, originaire des Pays-Bas, où elle a subsisté avec distinction dans les Villes de Tournay, Gand, Lille, contractant des alliances illustres, & honorée de plusieurs dignités civiles & militaires. Une branche se retira en Hollande en 1568, pendant les troubles des Pays-Bas, & l'autre en Suisse vers 1590, d'abord à Morges, dans le pays de Vaud, puis à Geneve. Cette derniere branche est la seule qui subsiste actuellement.

Premiere branche éteinte.

LUPART-ROBERT DE GRENUT, fils de VINCENT GUY, vivoit en 1420,

Digitized by Google

Homme d'armes dans la Compagnie du Connétable *de Saint-Pol.* Il avoit épouſé *Marguerite de Gèvre.*

JACQUES-MAURICE, ſon fils, fut Conſeiller de l'Archiduc MAXIMILIEN, & Lieutenant au Bailliage de Menin. Il eut pour fils de *Marie de Landas* CHARLES-MARTIN, né en 1482, qualifié de *Meſſire*, lequel fut Gentilhomme de l'Empereur CHARLES V, & eut de *Catherine de la Hamayde* PHILIPPE & PAUL, leſquels reſterent attachés, pendant les troubles des Pays-Bas, à la Religion Romaine. Leur poſtérité s'eſt éteinte, un des fils de PHILIPPE ayant été tué à Malte en 1565, & l'autre ayant pris les Ordres ſacrés.

Seconde branche éteinte.

JEAN GRENUT vivoit vers 1360: il poſſédoit la terre des Dunds & le Bailliage de Molembais. Il eut de *Marie de Freſne* GUILLAUME, lequel épouſa *Marguerite le Pippre*, deſquels étoit iſſu au troiſieme degré:

HENRI-PAUL DE GRENUT, né en 1513, Bailli d'Aloſt, ſoutint le parti du Prince *d'Orange.* Il ſe retira à Utrecht & mourut en 1574, honoré de pluſieurs dignités militaires, après avoir ſervi avec diſtinction contre l'Eſpagne. Il avoit un frere nommé MAURICE, lequel lui ſuccéda dans ſes emplois militaires & mourut en 1580. Leurs enfans, agrégés à la Nobleſſe d'Utrecht, contracterent des alliances avec les maiſons de *Lockorſt*, *Weedde*, *Stas*, *Hogge*, & autres des plus diſtinguées dans les Provinces-Unies.

PAUL DE GRENUT, petit-fils de HENRI-PAUL, Chevalier, Général d'Artillerie, Commiſſaire des Etats Généraux, Propriétaire d'un Régiment & Gouverneur du Sas de Gand, fut créé par Lettres-Patentes du 15 Avril 1621 Chevalier Baronnet d'Angleterre par le Roi JACQUES I, avec la qualification de *nobiliſſimus & ſplendidus Vir.* MAURICE ſon fils remplit également les premieres dignités militaires; il lui fut décerné une épitaphe dans l'Egliſe de Sainte-Marie à Utrecht, en ces termes:

Illuſtri ac nobiliſſimo Viro MAURITIO DE GRENUT, Equiti, Peditum Prætori, & viviarum Legionum ac militaris Ærarii Præſidi, Gando-Vincis, vicinorumque Caſtellorum Præfecto, cujus parens, avus, proavus, Equites, Ordinum Ductores, Tribuni Legionum, præfecti fuêre, atque ſub auſpiciis Omnipotentis ab ipſis contra Reges Hiſpaniæ belli initiis ſtipendia fecerunt, & pro ſalute Patriæ devoverunt, præclarèque de Republicâ ſunt meriti. Obiit XI Martis 1667, ætatis 49.

La branche retirée en Hollande s'éteignit en lui, n'ayant laiſſé que des filles, entr'autres MARIE DE GRENUT, qui porta les biens paternels & la Seigneurie de Sermer à *Adam*, Baron de Lockorſt-Schonhauſen, ſon époux, Colonel de Cavalerie, & Député pour les Seigneurs nobles aux Etats Généraux.

Troiſieme branche. Premier rameau éteint.

JEAN DE GRENUT eut de *Marie de Freſne* un fils puîné nommé *Lupart*,

Digitized by Google

Homme d'armes au ſervice de l'Empereur MAXIMILIEN; il fut bleſſé au ſiege de Nancy, & avoit épouſé *Jeanne de Pries*, dont un fils JEAN DE GRENUT, Sieur d'Extrewales-Marſi, ſecond Prévôt de Tournay, Lieutenant du Comte d'Egmont: il épouſa *Madeleine de Nieulles*, & eut pluſieurs fils dans le Militaire & l'Egliſe, dont: CHARLES, Seigneur du Fay, tué en 1557 à Saint-Quentin; GILLES, l'aîné de tous, Conſeiller de l'Empereur CHARLES V, ſon Lieutenant & Prévôt de Tournay, obtint en Novembre 1553 des Lettres de confirmation & reconnoiſſance de nobleſſe, données à Bruxelles, ſpécialement exemptées de tous frais d'enrégiſtrement & entérinement. Il mourut en 1556, ayant épouſé en premieres noces Demoiſelle *de Preys*, & en ſecondes *Jeanne de Landas*; il eut, entr'autres enfans, JEAN, SIMON & MICHEL, Chefs d'autant de branches.

JEAN DE GRENUT, né en 1529, Seigneur de Marques, Rumegnie, Romont, Grand-Bailli d'épée à Solre & Molembais, Lieutenant pour le Roi PHILIPPE des Ville & Château d'Ath, Gentilhomme du Roi, Grand Prévôt de Tournay, fut créé Chevalier de la propre main de Sa Majeſté en 1559, & obtint des Lettres de Chevalerie le 1er Août; il eſt qualifié de Meſſire dans tous les actes, & par les Auteurs comtemporains: il eut de *Madeleine de Witthem* cinq fils, dont quatre périrent dans les guerres civiles, revêtus de grades diſtingués.

GEORGE l'aîné, Chevalier, Lieutenant des Ville & Château d'Ath, épouſa *Agnès de Watripont*; il reſta attaché à la Religion Romaine, & eut pour fils:

LOUIS DE GRENUT, né en 1550, ſe fit Moine en 1609; il eut des ſœurs qui porterent les biens de ſa famille en diverſes maiſons. En lui s'éteignit le premier rameau de la troiſieme branche.

Second rameau éteint.

SIMON DE GRENUT, Chevalier, fils de GILLES, né en 1538, Seigneur du Fay, de la Tour, Grand Prévôt de Tournay, fut créé Chevalier de la main de l'Archiduc *Albert* en 1600, mourut en 1609. Il eut de *Jeanne des Eſpringales* ſon épouſe quatre fils, dont l'un prit les Ordres Sacrés, deux autres prirent le parti des armes, & furent tués au célebre ſiege d'Oſtende. CHARLES DE GRENUT eſt le ſeul fils de SIMON, qui lui ait ſurvécu: il étoit né en 1575, & avoit épouſé en premieres noces *Marguerite de Baſſerode*, & en ſecondes *Marie de Gomer de Fleſquieres*; il mourut ſans enfans mâles & en lui s'éteignit le ſecond rameau de la troiſieme branche.

Troiſieme rameau, ſubſiſtant ſeul aujourd'hui.

MICHEL DE GRENUT, fils de GILLES, né en 1534, fut mêlé dans les troubles des Pays-Bas en 1567: il étoit attaché au Comte *d'Egmont*, après la mort duquel il fut obligé de quitter ſa patrie; il vint en France & ſervit ſous l'Amiral *de Coligny* & le Prince *de Condé*, dans toutes les guerres civiles: il étoit Chef d'une Compagnie de deux cents Reitres dans le Corps du Comte *de Schomberg*, & fut tué à la bataille d'Ivry en 1590. Il avoit

Digitized by Google

été marié en Flandres, & eut pour fils CLAUDE, qui ſe retira en Suiſſe dans le pays de Vaud, puis à Geneve, où ſa poſtérité ſubſiſte aujourdhui.

FRANÇOIS DE GRENUT, fils de CLAUDE, fut employé dans pluſieurs occaſions par l'Empereur FERDINAND III, & par le Roi d'Eſpagne; il rendit pluſieurs ſervices diſtingués dans la fameuſe guerre de trente ans, pour récompenſe deſquels il obtint de l'Empereur en 1647 une reconnoiſſance de la nobleſſe de ſa famille dans tout l'Empire, & une conceſſion particuliere d'armoiries pour joindre à celles qu'il portoit déjà. FRANÇOIS DE GRENUT étoit Membre du Conſeil des Deux-Cents de la République de Geneve; il avoit épouſé *Roſe Auſſet*, & eut pour enfans: — 1. JONAS, Capitaine de deux cents hommes levés pour lui par ſon pere dans les troupes Suiſſes en 1642, & mort au ſervice; — 2. JACOB, Lieutenant-Colonel en Hollande, mort au ſervice; — 3. & 4. MICHEL & LOUIS, tués au ſiege de Candie; — 5. JACQUES, qui ſuit; — 6. & THÉODORE, qui ſera rapporté après ſon aîné.

JACQUES DE GRENUT, Sénateur & premier Syndic à Geneve, épouſa *Sara de Leſt*, d'une famille ancienne & ennoblie en 1520 par l'Empereur CHARLES V; il remplit long-temps les premiers emplois de la Magiſtrature, & eut pour enfans: — 1. ODET, Capitaine de deux cents hommes dans les troupes Suiſſes, mort à Saint-Venant en 1670; — 2. JACOB, auſſi Capitaine en France, mort Lieutenant-Colonel au ſiege de Landaw en 1713; — 3. PIERRE, Capitaine aux Gardes Suiſſes, puis Colonel au Régiment Suiſſe de Surbeck, propriétaire de quatre cents hommes, Brigadier des Armées du Roi, & célebre dans ſon temps par la diſtinction de ſes ſervices; — 4. THÉODORE, Colonel en Hollande, tué au ſiege de Nerwinde en 1693, aucun des fils de JACQUES n'a laiſſé de poſtérité.

THÉODORE DE GRENUT, fils de FRANÇOIS, remplit auſſi à Geneve les premiers emplois de la Magiſtrature; & fut Syndic après la mort de JACQUES ſon frere: il épouſa *Roſe Lullin*, dont entr'autres enfans, GABRIEL DE GRENUT, né en 1672, lequel ſuccéda à ſon pere dans les emplois de la Magiſtrature, & remplit les premieres dignités de l'Etat; il épouſa *Anne Perrachon*, d'une famille noble du Dauphiné, & eut pour fils: — 1. PIERRE, né en 1705, Membre du Conſeil des Deux-Cents, lequel a un fils nommé GABRIEL, né en 1738, & qui a rempli divers emplois de Magiſtrature; — 2. THÉODORE, né en 1706, Membre du Conſeil des Deux-Cents, a un fils nommé JEAN-LOUIS, né en 1750; — 3. JEAN-GABRIEL, né en 1709, Colonel d'Infanterie, ancien Commandant de bataillon au Régiment Suiſſe de Senner, Chevalier de l'Ordre du Mérite, lequel a épouſé *Frédérique d'Armand d'Eſmond de Chateauvieux*, d'une ancienne famille noble refugiée de France, & a un fils nommé JACQUES, né en 1751; — 4. JEAN-LOUIS, fils cadet de GABRIEL DE GRENUT, né en 1711, ci-devant Capitaine au Régiment Suiſſe de Buſenval, retiré en 1746 après la mort de ſon pere, auquel il a ſuccédé dans les emplois de la Magiſtrature, Conſeiller d'Etat, puis Syndic à Geneve: il a épouſé *Catherine-Françoiſe de Calandrine*, d'une ancienne famille noble refugiée de Lucques, & a pour fils JEAN-FERDINAND DE GRENUT, né en 1752, & Capitaine d'Infanterie au ſervice du Roi.

Cette

Digitized by Google

Cette famille reconnue noble par l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Roi d'Angleterre, a été également confirmée dans ſa nobleſſe d'une maniere ſolemnelle par la Déclaration du Conſeil du Roi du 26 Janvier 1712, expédiée en faveur de PIERRE DE GRENUT, Brigadier des Armées du Roi, & de GABRIEL, premier Syndic de la République de Geneve, qui dès lors ont été inſcrits dans le Catalogue de la Nobleſſe naturaliſée dépoſé au Conſeil du Roi, & envoyé aux Cours Souveraines du Royaume. La famille GRENUT, qui poſſede des fonds ſur terre de France, eſt admiſe aux aſſemblées des Etats de la Nobleſſe du Pays de Gex qui avoiſine la République de Geneve.

Cette ancienne famille a fourni pluſieurs Chevaliers de Malte & des Chanoines & Chanoineſſes dans pluſieurs Abbayes nobles des Pays-Bas, ainſi qu'un nombre conſidérable de perſonnes diſtinguées dans l'Épée, la Robe & l'Egliſe; elle a contracté des alliances avec les maiſons de *Nieulles*, *Nintes*, *Aſſignies*, *la Hamyade*, *Lalain*, *Pries*, *Witthen*, *Landas*, *Gomme*, &c.; & depuis l'an 1568, époque de la ſéparation de ſes branches, celles qui ſe ſont réfugiées en Hollande & en Suiſſe ont également rempli des emplois diſtingués, & contracté des alliances nobles. La branche de Geneve eſt alliée aux maiſons de *Coulanges*, *Treſſort*, *Varax*; & par *Marie de Perrachon*, elle a de l'affinité avec celles de *Briord*, *Monſerrand*, *Urré*, *Monteynard*, *Gaſſaud*, *Varennes*, &c.

Cette branche conſerve pluſieurs titres & lettres des Comtes *de Soiſſons*, Ducs *du Maine*, Prince *de Dombes*, Comtes *d'Eu*, de pluſieurs Maréchaux de France, des Miniſtres du Roi & des Princes étrangers, qui prouvent ſes ſervices, l'état qu'on a toujours fait de ſon nom, & la conſidération dont elle a joui, ſoit dans ſa patrie, ſoit dans les pays où elle a rempli des emplois civils ou militaires.

AUTEURS.

Hiſtoire du Tournaiſis.
Hiſtoire de Cambray.
Hiſtoire des Guerres de Hollande.
Nobiliaire des Pays-Bas, & Supplément.
Juriſprudentia heroica.
Hiſtoire militaire des Suiſſes, par M. de Zurlauben.

Les armes: *parti mi-coupé; au premier, d'azur à trois épis de bled d'or; au ſecond, d'argent au ſerpent locré de gueules, armé d'or, au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperons d'or; au troiſieme, de gueules au chevron courbé d'or, ayant en chef deux lions affrontés d'argent, & en pointe un cœur d'argent d'où ſort une branche de mai*: cimier, *un caſque ſurmonté d'une couronne d'or à quatre fleurons*: deviſe, *O DIEU! TU ME VOIS, GRENUT!*

GRIMALDY, Seigneur d'Antibes. Suivant un Mémoire qui nous a été remis pour être inſéré dans cet Ouvrage, cette maiſon remonte, par une filiation ſuivie, à ANTOINE, qui ſuit.

Digitized by Google

I. ANTOINE GRIMALDY, ſecond fils de RAINIER, II du nom, Prince *de Monaco* & Amiral de France en 1304, & de *Marguerite de Ruffec*, fut Seigneur de Prat & de la Vallée de Lantuſque. La Reine JEANNE, par des Lettres du 20 Octobre 1348, l'inféoda deſdites terres, & de celles de Blegubier & de Chanoul; & par d'autres Lettres du 10 Janvier 1349, elle le qualifia ſon Conſeiller & lui inféoda la terre de Vuels. Il eut de *Catherine Doria*, ſon épouſe: — 1. MARC, qui ſuit; — 2. & LUC, rapporté après la poſtérité de ſon aîné.

II. MARC GRIMALDY, Seigneur de Prat, Blegubier & Chanoul, acquit, avec LUC, ſon frere, de RAINIER GRIMALDY la moitié de la terre de Cagne, & la Reine JEANNE, par ſes Lettres-patentes du 20 Janvier 1372, approuva cette acquiſition; & malgré le manque d'hommage dudit RAINIER GRIMALDY, Chevalier, elle leur fit don, le 18 Février 1375, de tous les droits qui lui étoient dus ſur cette moitié de la terre & Seigneurie de Cagne. La Reine MARIE leur inféoda la terre de Villeneuve-lès-Vence. Ils furent établis par le Pape CLÉMENT VII, le 6 Juin 1384, Viguiers & Capitaines du lieu d'Antibes, & le même Pape, par Bulle du 9 Février 1387, reconnoît leur devoir 5000 florins; & par autres Bulles de 1389 & 1392, il reconnoît leur devoir 4100 florins; pour leſquelles ſommes il leur engage la Ville d'Antibes, lequel engagement fut approuvé par des Lettres-patentes du mois de Décembre 1396 de la Reine MARIE. MARC GRIMALDY fut établi Capitaine Général de tous les Arbalétriers tant de pied que de cheval qui étoient au ſervice du Roi CHARLES V, dit *le Sage*, par Lettres données à Vincennes le 16 Décembre 1373.

MARC GRIMALDY avoit épouſé *Sibille de Saluces*, dont il eut: — 1. ANTOINE, mort ſans poſtérité; — 2. GEORGES, qui ſuit; — 3. HONORA, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne: il épouſa *Marie Laſcaris*, fille de *Luchin Laſcaris*, Comte de Tende, dont il n'eut point d'enfans; — 4. CATHERINE, femme en premieres noces de *Raimond Marqueſang*, & en ſecondes noces de *Georges Carrette*, Marquis de Savone, dont la preuve ſe trouve dans un acte du 30 Juillet 1400; — 5. & ARGENTINE, fille d'honneur de la Reine de France.

III. GEORGES GRIMALDY, I du nom, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, Gouverneur de Graſſe & de Saint-Paul, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré: — 1. HONORÉ GRIMALDY, co-Seigneur de Manton, mort jeune ſans poſtérité, ainſi qu'il eſt prouvé par un compromis du 22 Janvier 1452; — 2. CATHERINE, femme de *Pierre Laſcaris*, fils d'*Antoine*, Comte de *Tende*, & de *Françoiſe de Bouilier-Cental*; — 3. BARTHOLOMÉE, femme de *Nicolas de Léves*; — 4. & SAUVAGINE, qui paſſa avec ſes ſœurs une tranſaction ſur les biens de ſon pere le 12 Avril 1441, avec NICOLAS GRIMALDY.

Premiere branche.

II. LUC GRIMALDY, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Villeneuve, ſecond fils d'ANTOINE & de *Catherine Doria*, acheta de Noble & Égrégié Seigneur *Raimond Marqueſang*, Chevalier, la portion de Seigneurie qu'il

Digitized by Google

avoit à Cagne le 10 Décembre 1401. Il avoit épouſé YOLANDE GRIMALDY; fit ſon teſtament le 14 Janvier 1409, dans lequel il eſt qualifié de Magnifique & Puiſſant Seigneur: il y nomme ſa femme & tous ſes enfans; fait héritiers par égales portions JEAN & NICOLAS, ſes deux aînés. Les enfans ſortis de ſon mariage ſont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. NICOLAS, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon aîné; — 3. LOUIS, Chartreux, légataire de ſon pere en 1409; — 4. PIERRE, auſſi légataire de ſon pere, Conſeiller de la Reine JEANNE: il vivoit encore en 1437; — 5. OTHO, Lieutenant de la Compagnie des Arbalêtriers en 1374; — 6. PHILIPPE, légataire de ſon pere, eut une fille naturelle nommée PERRETTE GRIMALDY; — 7. CLÉMENCE, femme en premieres noces de *Luquin Gailly*, de Gênes, le 3 Avril 1391, & en ſecondes noces de *Marcellin Grillé*, de Gênes, le 28 Juin 1400; — 8. MARGUERITE, mariée en 1399 à *Bertrand de Graſſe*, Seigneur du Bar; — 9. MADELEINE, femme de *René Laſcaris*, co-Seigneur de la Brigue; — 10. LUCIE, femme de *Jean Juſtiniany*; — 11. & LUCHINE, femme de *Guillaume du Puget*, Seigneur de Figaguieres.

III. JEAN GRIMALDY, fils aîné de LUC, co-Seigneur de Cagne & d'Antibes, fut émancipé le 24 Juillet 1401. Il approuva le teſtament de ſon pere le 17 Janvier 1412; ſervit le Roi CHARLES VI contre les Anglois; épouſa *Blanche Doria*, veuve de JEAN GRIMALDY. On pourroit croire qu'il auroit eu une ſeconde femme; car, par ſon teſtament, il donne une penſion à ſa femme, qu'il nomme *Jauquine*, de la Ville de Gênes. Il eut de *Blanche Doria*, ſon épouſe: — 1. CONSTANCE, mariée en 1408 à *N.... Carrette*, Marquis de Savone; — 2. THOMASSINE, mariée en 1439 à *Theobald Laſcaris*, co-Seigneur de la Brigue; — 3. HONORÉE; — 4. CATHERINE, femme de *Jean Doria*; — 5. & LUCIE, Religieuſe à Aix.

Seconde branche.

III. NICOLAS GRIMALDY, ſecond fils de LUC, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, fit hommage deſdites Places le 28 Juillet 1429; fut Conſeiller & Chambellan de la Reine YOLANDE & du Roi LOUIS, ſon fils, par Lettres du 16 Juillet 1420. Ce Prince, le 1er Avril 1424, étant en ſon Conſeil, préſens les Seigneurs *Pierre de Beauvau*, *Triſtan de la Jaille*, *Guillaume de Villeneuve*, *le Lyon de Faucon*, Chevaliers, l'établit Viguier de la Ville de Marſeille, & le qualifie ſon *Féal*, *Noble & Egrégié Seigneur*.

NICOLAS GRIMALDY teſta le 9 Février 1445; ſe qualifie dans l'acte de *Magnifique Seigneur*, nomme tous ſes enfans, fait héritier GASPARD, ſon fils aîné, lui ſubſtitue LAMBERT, ſon ſecond fils, & fait un codicille le 14 Décembre 1452. Il avoit épouſé *Cezarine Doria*, des Marquis *de Douciille*, dont il eut: — 1. GASPARD, qui ſuit; — 2. LAMBERT, légataire & ſubſtitué par ſon pere, marié à CLAUDE GRIMALDY, Dame *de Monaco*, fille héritiere de CATALAND GRIMALDY, Prince *de Monaco*, qui a fait la branche des Princes de ce nom, dont l'héritiere a porté la Principauté dans la maiſon *de Matignon*; — 3. GUIGUES, mort jeune, étant ſous la tutele de ſon pere, de PIERRE & de PHILIPPE GRIMALDY, ſes oncles, en 1437; — 4. JEAN-ANDRÉ, légataire de ſon pere, Evêque de

Digitized by Google

Graſſe le 17 Juin 1481, Abbé de Lerina, Vice-Légat d'Avignon, Nonce en France, deſtiné Cardinal, & mort le 1er Juillet 1505; — 5. LOUIS, Chevalier de Malte, auſſi légataire de ſon pere; — 6. VALENTINE, femme de *Jean Doria*, Seigneur de Vuës; — 7. MARIETTE, femme de *Hugues de Villeneuve*, Baron de Vence en 1449; — 8. & BRIGIDE GRIMALDY, femme d'*Alleran*, des Marquis de Ceve, par contrat du 1er Avril 1452.

IV. GASPARD GRIMALDY, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, qualifié de *Magnifique Seigneur* dans ſon teſtament du 7 Février 1466, fils de Reſpectable Seigneur NICOLAS. Il épouſa *Marguerite Laſcaris*, fille d'*Antoine*, Comte de Tende, & de *Françoiſe de Bouilier*, par contrat du 30 Juillet 1450, dont il eut: — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. & RENÉE GRIMALDY, mariée en 1474 avec *Jean Sararo*, en Piémont.

V. NICOLAS GRIMALDY, II du nom, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, fut Pannetier du Roi CHARLES VIII par Lettres de 1491, & fit hommage au Roi deſdites terres le 28 Décembre 1494. Il tranſigea avec Illuſtre Seigneur *René*, bâtard de Savoie, & Magnifique Seigneur *Jean*, des Marquis de Ceve, tous co-Seigneurs de Cagne. Dans cet acte il eſt qualifié *Magnifique Seigneur* le 17 Décembre 1512. Il fit ſon teſtament le 11 Août 1515, dans lequel il eſt qualifié *Magnifique & Généreux Seigneur*; fait des legs à *Marguerite de Tende*, ſa mere, à *Charlotte de Villeneuve*, ſa femme, fille de *Louis*, Marquis de Trans, & à tous ſes fils & filles; inſtitue GASPARD, ſon fils aîné, ſon héritier univerſel; ſubſtitue, au défaut de ſes enfans, LUCIEN GRIMALDY, Prince *de Monaco*, ſon couſin-germain; nomme ſes exécuteurs-teſtamentaires AUGUSTIN GRIMALDY, Evêque de Graſſe, *Louis de Villeneuve*, Marquis de Trans, LUCIEN GRIMALDY, Prince *de Monaco*, & *Jacques de Graſſe*, Seigneur du Bar, Docteur en Droit. Il eut de *Charlotte de Villeneuve*, Dame de Courbons, fille de *Louis*, Marquis de Trans, & d'*Honorade de Berre*, qu'il avoit épouſée par contrat du 21 Février 1497: — 1. GASPARD, qui ſuit; — 2. HONORÉ, Chevalier de Malte, légataire de ſon pere; — 3. JEAN-ANTOINE, qui épouſa *Andronic Flotte*, & fit une branche établie à Nice, rapportée ci-après; — 4. CLAUDE, Chevalier de Malte; — 5. JEAN-ANDRÉ, légataire de leur pere: ce dernier vendit à *Raimond du Puget*, de la Ville d'Aix, le 16 Septembre 1562, les titres de Prat, Blegubier & Chanoul: on lui donne ſept enfans; — 6. JEAN, Abbé de Thorouet en 1568; — 7. HONORÉE, femme de *Balthazard de Sade*, Seigneur d'Aiguiedes; — 8. & ANNE GRIMALDY, femme d'*Antoine d'Arlatan*, Seigneur de Beaumont, par contrat du 15 Février 1520.

VI. GASPARD GRIMALDY, II du nom, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Courbons, fit hommage deſdites terres le 25 Janvier 1539. Le Roi lui accorda l'inveſtiture d'une quatrieme partie de Cagne. Il eſt qualifié Chevalier de l'Ordre du Roi dans cette inveſtiture du 28 Février 1573, ainſi que dans ſon teſtament du 2 Juin 1578, où il eſt dit Commandant pour le Roi ſur les frontieres d'Antibes à l'abſence du Gouverneur. Il a fait des legs à tous ſes enfans. Il avoit épouſé, 1°. par acte du 8 Octobre 1521, *Jeanne de Quiqueran*, fille de *Gauche de Quiqueran*, Baron de Beaujeu, & de *Louiſe de Caſtellane la Verdiere*, dont il reconnut avoir reçu la dot; & 2°.

Digitized by Google

Hélene Viane, qu'il nomme dans ſon teſtament du 2 Juin 1578. Il eut du premier lit : — 1. René, qu'il fait ſon héritier univerſel, & lui ſubſtitue Claude, ſon fils aîné du ſecond lit ; — 2. Nicolas, Prévôt de Barjols ; — 3 & 4. Philippe & Fréderic, Chevaliers de Malte ; — 5. Alexandre, mort à Ferrare ; — 6. Octavien, dont on ne ſait rien ; — 7. Lucrece, mariée, par contrat du 24 Mai 1545, avec *Gaſpard de Caſtellane*, Seigneur d'Entrecaſteaux, fils de *Louis-Adhémar*, Comte de Grignan, Chevalier de l'Ordre du Roi & Lieutenant de Provence ; — 8. Julie, mariée, par contrat du 29 Décembre 1557, à *Albert de Roſſet*, Seigneur de Primivert en Dauphiné, Chevalier de l'Ordre du Roi ; — 9. Hippolyte, mariée le 7 Juin 1560 à *Jacques de Faret*, Baron de Saint-Privat ; — 10. Françoise, mariée, par contrat du 19 Janvier 1561, à *Claude de Villeneuve*, Baron & Seigneur de Vence, Chevalier de l'Ordre du Roi ; — 11. Caſsandre, mariée, par contrat du 1er Février 1564, à *Jules Doria*, Seigneur de Douceſaignes, Citadin de Vintimille ; — 12. Camille, mariée, par contrat du 19 Novembre 1563, à *Jean de Brancas*, dit *de Forcalquier*, Seigneur & Baron de Céreſte ; & du ſecond lit : — 13. Claude, légataire par le teſtament de ſon pere du 2 Juin 1578, & ſubſtitué au bien de René, fils aîné du premier lit, au défaut des enfans mâles légitimes dudit René, Auteur d'une branche qui ſera rapportée en ſon rang ; — 14. & Lucrece, légataire de ſon pere.

VII René Grimaldy, Seigneur d'Antibes, Cagne, Courbons, Malijaï, Chevalier de l'Ordre du Roi, fit ſon teſtament le 28 Mai 1594 : il y eſt qualifié *illuſtre Seigneur*. Il approuve le legs fait par Gaspard, ſon pere, à Claude, ſon frere conſanguin, & à ſes ſœurs ; confirme les ſubſtitutions que Gaspard, ſon pere, a faites par ſon teſtament ; nomme ſes exécuteurs teſtamentaires *Gaſpard de Pontevès*, Comte de Curces, *Scipion de Villeneuve*, Baron de Vens, ſon neveu, *Jean de Villeneuve*, Marquis de Trans, & *Claude de Villeneuve*, Seigneur de Torenq. Il épouſa, par contrat du 14 Janvier 1560, *Yolande-Claude de Villeneuve*, fille de *Claude de Villeneuve*, Marquis de Trans, & d'*Iſabeau de Feltré* : elle eſt qualifiée, dans ſon teſtament du 29 Juillet 1607, d'*Illuſtre Dame Yolande de Villeneuve, Dame douairiere d'Antibes*. De ce mariage ſont ſortis : — 1. Alexandre Grimaldy, Seigneur de Cagne & d'Antibes, qui vendit la terre d'Antibes au Roi Henri IV ; paſſa une tranſaction ſur cette vente avec Honoré, ſon frere, le 18 Septembre 1608 ; tranſigea avec *Yolande de Villeneuve*, ſa mere, le 2 Septembre 1601 : il avoit épouſé *Julie de la Roveze-Piémontoiſe*, fille de *Philippe*, Comte de Poivin, & d'*Octavie de Belliglinſeul*, dont il n'eut qu'une fille nommée Marguerite Grimaldy, qui fut mariée le dernier Février 1615 avec *Melchior du Puget*, Seigneur & Baron de Saint-Marc ; — 2. Claude, Seigneur de Malijaï, mort ſans poſtérité ; — 3. Honoré, qui continue la tige ; — 4. Camille, mariée le 1er Février 1586 à *Annibal de Forbin*, Seigneur de la Roque ; — 5. & Julie Grimaldy, mariée le 25 Février 1602 à *Allemand de Glandeve*, Seigneur de Grioux.

VIII. Honoré Grimaldy, Seigneur de Courbons, Gentilhomme de la Chambre du Roi, obtint de Sa Majeſté le 1er Décembre 1615 une penſion

Digitized by Google

de 2000 livres & des Lettres de committimus le 11 Mai 1609, où il eſt qualifié notre cher bien aimé Meſſire HONORÉ GRIMALDY, Chevalier, Seigneur de Courbons, Gentilhomme ordinaire de notre Chambre. Il avoit épouſé *Blanche de Thomas* par contrat du 10 Juillet 1599, fille de *Pierre de Thomas*, Seigneur de Michaud : elle fut nommée tutrice le 16 Juillet 1618 de ſes enfans, qui ſont : — 1. JEAN-HENRI, qui ſuit; — 2. PIERRE; — 3. FRANÇOIS-FRÉDERIC; — 4. ALEXANDRE; — 5. & CLAUDE, tous les quatre Chevaliers de Malte.

IX. JEAN-HENRI GRIMALDY, Marquis de Courbons par érection du mois de Mars 1646, né le 25 Juillet 1604, fut Meſtre-de-Camp d'Infanterie par brevet du 5 Juillet 1634: le Roi lui accorda en Décembre 1641 une penſion de 3000 livres. Il avoit été fait Lieutenant-de-Roi de Monaco en récompenſe de ſes ſervices & du Traité qu'il fit pour remettre le Prince de Monaco ſon parent ſous la protection de la France; il teſta le 16 Septembre 1632, & mourut fort âgé. Il avoit épouſé *Anne de Graſſe*, fille du Comte *du Bar*, & de *Claire Alagonia*, par contrat du 30 Janvier 1625, dont vinrent : — 1. HONORÉ, qui ſuit; — 2. PIERRE, Eccléſiaſtique; — 3. & 4. SCIPION & CLAUDE, Chevaliers de Malte; — 5. ARNAUD, mort en 1646; — 6. HERCULE, dont on ne ſait rien; — 7. MARIE-GABRIELLE, mariée à *François Lombart*, Seigneur de Gourdons; — 8. & MARTHE, morte jeune.

X. HONORÉ GRIMALDY, II du nom, Marquis de Courbons, Baron de Cagne, repréſenta au Roi qu'il avoit été obligé de vendre le Marquiſat de Courbons, & Sa Majeſté, par Lettres du mois de Mars 1677, érigea la Baronnie de Cagne en Marquiſat; il épouſa, par contrat du 17 Novembre 1646, FRANÇOISE GRIMALDY, fille de CHARLES GRIMALDY, Seigneur de Reguſe, dont : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. & 3. PIERRE, & autre CHARLES, Chevaliers de Malte; — 4. ELZÉAR, Abbé de Clauſon; — 5. & LUCRECE, mariée à *Scipion de Villeneuve*, Seigneur de Tournel-lès-Vences.

XI. CHARLES GRIMALDY, I du nom, Marquis de Cagne, teſta le 9 Juin 1708; il avoit épouſé, par contrat du 19 Novembre 1673, *Françoiſe Covet*, fille de *Jean-Batiſte Covet*, Marquis de Marignanne & des Iſles-d'ors, dont : — 1. HONORÉ, qui ſuit; — 2. 3. 4. & 5. CHARLES, GASPARD, N... & N... GRIMALDY, Chevaliers de Malte; — 6. JOSEPH-MARIE, Prieur de Noyer; — 7. autre MARTHE, mariée le 17 Mars 1709 à *Antoine-François de Cays*, Comte de Gilete, à Nice; — 8. MARTHE-MARGUERITE-ELISABETH, mariée le 12 Novembre 1711 à *Charles Olivari*, Seigneur de Campredon; — 9. & CHARLOTTE, mariée le 3 Décembre 1718 à *Jean-André de Vacher*, Seigneur de Saint-Martin.

XII. HONORE GRIMALDY, III du nom, Marquis de Cagne, né en 1675, Page du Roi en 1693, épouſa, par contrat du 13 Décembre 1700, *Marguerite-Roſaline de Villeneuve*, fille de *Pierre de Villeneuve*, Marquis de Trans, Comte de Tourrettes, & de *Françoiſe Bitaud*, dont : — 1. HONORÉ, qui ſuit; — 2. CHARLES, Evêque de Rodez, & Abbé de la Grace-Dieu, mort le 10 Mars 1770; — 3. autre CHARLES, Chef-d'Eſcadre des Armées navales, marié le 18 Avril 1746, avec MARIE-GENEVIEVE DE GRIMALDY,

Digitized by Google

issue de CLAUDE, fils de GASPARD II, Auteur d'une branche rapportée à la fin de cette généalogie; — 4. ELISABETH-ROSALINE, femme de *Louis Commandaire*, Seigneur de Taradau; — 5. & MARIE-MARTHE, mariée avec *Combert*, Seigneur de Saint-Genniez.

XIII. HONORÉ GRIMALDY, IV du nom, Marquis de Cagne, Colonel & Chef de Brigade des Carabiniers, & mort en 1743 à l'armée d'Allemagne à Spire. Il avoit épousé, par contrat du 24 Janvier 1730, *Helene-Marianne d'Orcel*, fille de *Barthelemi-Joseph-d'Orcel*, Seigneur de Plaisiau, & de *Genevieve de Laurens*, dont: — 1. LOUIS-CAMILLE, tué à la bataille de Creveld en Allemagne en 1758; — 2. SAUVEUR-GASPARD, d'abord Chevalier de Malte, qui suit; — 3. & LOUIS-ANDRÉ, né au château de Cagne, Diocèse de Vence, le 17 Décembre 1736, Abbé de Chambre-Fontaine, sacré Evêque du Mans le 5 Juillet 1767, transféré à l'Evêché de Noyon en 1777.

XIV. SAUVEUR-GASPARD GRIMALDY a épousé en Août 1760 *Jeanne de Marc de Pazzis*, fille de *N... de Pazzis*, & de *N... de Vintimille* des Comtes de Marseille, dont: — 1. HENRI, né en Septembre 1773; — 2. & 3. & deux filles dont nous ignorons les noms de Batême.

Troisieme branche établie à Nice.

VI. JEAN-ANTOINE GRIMALDY, troisieme fils de NICOLAS, II du nom, & de *Charlotte de Villeneuve*, épousa *Andronille de Flotte*, dont vint;

VII. CLAUDE GRIMALDY, qui se maria avec *Claudine de Kairasse*, fille du Seigneur de Châteauneuf, dont: — 1. GASPARD, qui suit; — 2. CLAUDE, Chevalier de Malte, mort à Alger.

VIII. GASPARD GRIMALDY, s'est marié avec *Octavie Doria Dolecaqua*, dont:

IX. ANDRÉ GRIMALDY, marié avec *Benoîte de Villars de Malbequi*, dont: — 1. MARCEL, qui suit; — 2. FÉLIX, Grand-Prieur de Saint-Gilles, mort à Malte; — 3. CHARLES-LOUIS, Maréchal de Camp, Commandant à Saint-Omer, marié avec *Catherine de Basta*, sœur du Chevalier *de Basta-Feld*, Maréchal des Armées de l'Empereur, mort sans postérité; — 4. & HENRI, dont on ne sait rien.

X. MARCEL GRIMALDY a épousé *Dorothée de Ferrero*, & en a eu:

XI. HONORÉ GRIMALDY, I du nom de sa branche, marié avec *Louise de Trenquier*, dont: — 1. XAVIER, qui suit; — 2. IGNACE-FÉLIX, Commandeur de Salieres; — 3. & N... GRIMALDY, Commandant de la Ville de Bethune, marié avec la Marquise *d'Assignies*.

XII. XAVIER GRIMALDY épousa *Catherine de Ferrero*, sa cousine, & en eut: — 1. JOSEPH, qui suit; — 2. & FRANÇOISE, mariée à *N... de la Tour-Romoules*, de la Ville d'Arles.

XIII. JOSEPH GRIMALDY s'est marié avec *Constance de Lascaris Castellard*, dont: — 1. MARCELLIN, qui suit; — 2. ANGELE, Chevalier de Malte, Officier dans le Régiment de Lyonnois; — 3. LOUIS, Chevalier de Malte, Officier de Marine; — 4. ANDRÉ-MARIE-JOACHIM, Ecclésiastique; — 5. 6. & 7. MARIE, MARIE & HÉLENE, dont nous ignorons l'état.

Digitized by Google

XIV. MARCELLIN GRIMALDY a épouſé *Roſe - Catherine de Capello*, dont nous ignorons la poſtérité.

Quatrieme branche.

VII. CLAUDE GRIMALDY, fils aîné de GASPARD, & d'*Hélene de Vianne*, ſa ſeconde femme, légataire par le teſtament de ſon pere le 2 Juin 1578, épouſa le 22 Avril 1610 *Marguerite de Brenon*, fille d'*Antoine*, co-Seigneur d'Antibes, dont :

VIII. GASPARD GRIMALDY, né le 7 Septembre 1616, ſe maria à Monaco le 29 Juillet 1649 avec *Hippolyte de Brigati*, dont : — 1. JEAN-HENRI, qui ſuit ; — 2. PIERRE, Lieutenant-Colonel au Régiment de Navarre ; — 3. & BLANCHE, mariée avec *P. Antoine du Bruel*, Seigneur de la Gerotiere en Anjou, qui mourut à Gênes, où elle alla demander les ſommes qui ſont accordées aux demoiſelles DE GRIMALDY D'ANTIBES.

IX. JEAN-HENRI GRIMALDY, né le 25 Novembre 1651, teſta le 26 Juillet 1720, & avoit épouſé le 13 Janvier 1695 *Jeanne d'Iſnard*, dont : — 1. ALEXANDRE, qui ſuit ; — 2. MARIE-GENEVIEVE, mariée à CHARLES, Comte DE GRIMALDY, Chef d'Eſcadre ; — 3. & MARIE-CHRISTINE.

X. ALEXANDRE GRIMALDY, né le 28 Novembre 1705, a épouſé le 7 Août 1742, *Marianne d'Iſnard*, dont il a eu :

XI. JEAN-HENRI GRIMALDY, né le 26 Juillet 1743, Chanoine de Rodez, Prieur Commendataire de Verines en Poitou, Vicaire-Général de Blois, Député à l'aſſemblée générale du Clergé en 1775 : — 2. & une fille nommée MARIANNE, morte jeune.

Branche cadette de la maiſon d'ANTIBES, iſſue de CLAUDE, fils de GASPARD, II du nom.

XIII. CHARLES-GRIMALDY, troiſieme fils d'HONORÉ, III du nom, Chef d'Eſcadre des Armées navales, epouſa le 18 Avril 1746 MARIE-GENEVIEVE DE GRIMALDY, fille de JEAN-HENRI, branche cadette de la maiſon D'ANTIBES, duquel mariage vint :

XIV. CHARLES-BALTAZARD DE GRIMALDY, né le 29 Novembre 1747, Enſeigne de Vaiſſeaux & marié en 1773 avec *Victoire de Mine de Quinſon*, dont : — 1. CHARLES-PHILIPPE-AUGUSTE, né le 30 Mars 1775 ; — 2. HENRI ; — 3. & CHARLOTTE-GENEVIEVE, née le 28 Décembre 1773.

Les armes de la maiſon de GRIMALDY ſont : *fuſelées d'argent & de gueules ;* ſupports, *deux moines ;* deviſe, *Deo juvante.*

Digitized by Google

H.

HUGUET : famille noble & très-ancienne, dont une branche de ce nom eſt encore établie à Hériſſon. Dans le XIIIe ſiecle on voit N..... HUGUET, Secrétaire d'ARCHAMBAULT, VII du nom, marié à *Alix de Bourgogne*, comme il eſt prouvé par les premiers titres du Chapitre de Hériſſon fondé en 1221 par ARCHAMBAULT DE BOURBON, VIII du nom.

GUILLAUME HUGUET épouſa en 1322 *Béatrix Béguas*, ſœur de *Robert Béguas*, Chancelier de LOUIS, Duc de Bourbon, II du nom; & ce même GUILLAUME HUGUET fut auſſi Chancelier du même Prince après ſon beau-frere.

Dans le XVe ſiecle, la famille de HUGUET, après avoir fait confirmer ſon terrier le 6 Janvier 1449 par *Jacques de Chabannes*, Chambellan du Duc de Bourbon, ſe ſépara en pluſieurs branches, dont une vint s'établir près d'Orléans, où elle acheta la terre de Sémonville & enſuite paſſa à Paris où elle s'eſt fixée.

Ceux de ce nom y ont toujours rempli des places diſtinguées, tant dans le militaire que dans le Parlement : le Comte HUGUET DE SÉMONVILLE, Colonel de Cavalerie ſur la fin du dernier ſiecle, étant Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare & de celui de Saint-Louis, pour témoigner ſon zele à cet Ordre reſpectable, eut la généroſité de faire rebâtir à ſes frais le château & l'Egliſe magiſtrale de Boigni, qui en étoient le chef lieu, & qui tomboient en ruine par vétuſté, les finances de l'Ordre ne permettant pas de les faire reconſtruire.

Ceux du nom de HUGUET établis à Paris, ſont :

Mademoiſelle HUGUET DE SÉMONVILLE, épouſe du Comte *de Saint-Briſſon*, veuve en premieres noces du Comte *d'Eſtrades*, & ancienne Dame d'Atours de Meſdames de France.

CHARLES HUGUET DE MONTARAN, Chevalier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Secrétaire du Conſeil Royal des Finances, marié à *Marguerite de Beaudins*, dont il a :

CHARLES-LOUIS HUGUET DE SÉMONVILLE, Conſeiller au Parlement.

De cette même maiſon eſt le Comte DE SÉMONVILLE, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Conti, Major de Calais, Grand Bailli d'Epée pour le Roi à Tournehin.

Les branches différentes de cette maiſon ont porté les noms d'HUGUET, DE SÉMONVILLE, DE MONTARAN, DU HALLIER, DE LA LANDE, SAUSSAYE, &c.

Ses alliances ſont avec les maiſons *de la Rochefoucault*, *de Biron*, *de Bethune*, *Ancenis*, *de Choiſeul-Beaupré*, *d'Eſtrades*, *de Maurepas*, *de Seguier*, *le Rebours*, *Juigné*, *Fontenoy*, *Laval*, *Graves*, *Conſwanem*, *Loos*, *Buſſi-Rabutin*, &c.

Les armes : *écartelées au 1 & 4 d'azur au cygne d'argent, au 2 & 3 d'or, au chêne de ſynople, englanté d'or.*

J.

JACQUIER : famille originaire de Bourgogne, établie au pays Meſſin & Champagne ſur la fin du XVIe ſiecle. NICOLAS JACQUIER étoit Commiſſaire des Guerres dans la Province en 1580; il épouſa en 1585 *Nicole Walroquier*, fille de *Jean Walroquier*, Contrôleur des guerres. De ce mariage il eut :

CLAUDE JACQUIER, chargé du ſoin des vivres dans la Province de Champagne, qui fut fait Tréſorier-Commiſſaire dans les trois Evêchés, & épouſa *Anne Robillard*, fille d'un Tréſorier de France à Châlons en Champagne, dont pour enfans : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN JACQUIER, Vidame DE VIEILSMAISONS, terre qu'il acquit en 1650, aſſez conſidérable, ſituée en Brie, près Château-Thierry & Montmirail, grand'route de Châlons en Champagne & Metz, laquelle terre avoit été poſſédée pendant quatre ſiecles par la maiſon de *Conflans*; ſa dénomination eſt de *Vieilsmaiſons-le-Vidame*, pour la diſtinguer d'une autre terre de *Vieuxmaiſons* près la Ferté-Gaucher: ce titre de Vidame ou de Vidamie lui fut donné par *Iſabelle de Châlons*, qui, par ſon mariage avec *Jean de Conflans*, transféra le Vidamé de Châlons ſur Vielſmaiſons, dont le nom eſt auſſi écrit *Vieuxmaiſons*, *Vielſmaiſons* & *Vieyſmaiſons*, ſuivant l'ancienne orthographe: ledit JEAN JACQUIER fut fait Conſeiller d'Etat par Lettres obtenues de LOUIS XIV à Fontainebleau le 9 Novembre 1661, dont il préta ſerment le lendemain entre les mains de M. *Seguier*, Chancelier de France, & mourut en 1665; — 3. MARIE JACQUIER, mariée à *Nicolas de Morvilliers*, Seigneur de Nuiſement; — 4. & ANNE, mariée en 165. à *Nicolas de Bi[illegible]emont*, Seigneur de Porte & de Chevanne.

FRANÇOIS JACQUIER, reçu Secrétaire du Roi en 1643, eut le Gouvernement général des vivres & des armées, avant qu'ils fuſſent en régie; & depuis l'année 1650, temps où les Provinces en furent déchargées, il fut placé à la tête de cette adminiſtration pour en être le chef ſous le nom & titre de Commiſſaire-Général des vivres, juſqu'à ſa mort arrivée en 1684. Des lettres du *Grand-Condé*, du Cardinal *Mazarin*, de MM. *de Turenne*, *de Luxembourg*, des Miniſtres, à lui adreſſées & conſervées dans la famille, ſont les preuves de l'eſtime ſinguliere qu'ils faiſoient de ſes talens & de ſes connoiſſances. M. *de Turenne* en faiſoit un ſi grand cas, & avoit tant de confiance en lui, que ſouvent il le chargeoit de commiſſions très-délicates & très-importantes : ce Général le faiſoit même entrer au Conſeil de guerre pour avoir ſon avis ſur les projets qui lui étoient propoſés. En 1675, deux jours après la mort du Maréchal Vicomte *de Turenne*, l'armée étant en proie à la douleur, JACQUIER vit faire quelques mouvemens à l'armée de *Montecuculi* pour s'emparer du poſte de Willſtet, qui étoit le magaſin de l'armée : il courut en avertir les deux Généraux, pour leur dire qu'il étoit de toute néceſſité d'envoyer ſur le champ deux ou trois brigades pour fortifier ce poſte qui en avoit grand beſoin, puiſqu'il n'y avoit plus que cent cinquante hommes dedans; & en effet les brigades arriverent dans le même temps que l'ennemi ſe préſenta, & ce conſeil fut le ſalut de l'armée. Voyez *les Mé-*

Digitized by Google

moires de Saint Hilaire, tome I, & la Vie du Grand-Condé, tome IV. Il avoit épouſé en 1648 *Philippe de Châtillon*, fille de *N... de Châtillon* & de *N... de Clozier de Juvigny*, d'une famille noble & ancienne de Champagne, laquelle étoit niece de *Claude de Châtillon*, femme de *Godet de Renneville*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, tué en 1652 au combat de Charenton, dont : — 1. FRANÇOIS JACQUIER DE VIEUXMAISONS, II du nom, reçu Conſeiller au Parlement & Commiſſaire aux Requêtes du Palais en 1680, mort en 1727, ſans enfans de *Nicole de Rocherau de Hautteville* ſon épouſe, ſœur aînée de la Préſidente de la Michodiere, mere de l'Intendant de Lyon; — 2. HUGUES-FRANÇOIS JACQUIER DE BOBIGNY, ancien Officier de Dragons, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare en 1670, mort en 1744, ſans poſtérité de *Louiſe-Robert de Septeuil*, qu'il avoit épouſée en 1730, fille de *Pierre-Robert*, Préſident de la Chambre des Comptes; — 3. PHILIPPE, qui ſuit; — 4. & MARIE-ANTOINETTE, mariée le 25 Juin 1680 à *Joſeph d'Eſpinay Saint Luc*, Marquis de Lignery, Gouverneur & Lieutenant Général des Villes de Peronne, Montdidier & Roye, Maréchal des Camps & Armées, commandant la Maiſon du Roi, tué à Nerwinde le 3 Août 1693. Elle eſt décédée laiſſant poſtérité. Voyez ESPINAY-SAINT-LUC.

PHILIPPE JACQUIER D'HÉMÉCOURT épouſa en 1698 *Thérèſe Hérinx*, d'une famille de Flandres, qui, en 1640, donna un Evêque d'Ypres, & de laquelle étoient Demoiſelle *Herinx*, épouſe du ſieur *Heliot*, Conſeiller de la Cour des Aides, morte en odeur de ſainteté, & ſa ſœur, *Catherine-Antoinette Herinx*, mere de MM. *Mandat*, l'un Maître des Requêtes, & l'autre Maître des Comptes. Il en eut : — 1. PHILIPPE-GUILLAUME, qui ſuit; — 2. MARIE JACQUIER DE FONTENAY, mariée en 1728 à *Joſeph de Sainte-Marie d'Agneau*, d'une famille noble & ancienne de Normandie, qui poſſédoit, il y a plus de deux cents cinquante ans, les charges de Lieutenans-Généraux de la Baſſe-Normandie : de ce mariage ſont ſortis deux enfans qui ont été Pages du Roi, & une fille, *N.... de Sainte-Marie d'Agneau*, mariée au Comte *de Viſſec la-Tude*, Capitaine de Dragons; — 3. ELISABETH JACQUIER DE SULLY, mariée en 1731 à *Joſeph de Laubanie*, neveu du Lieutenant-Général de ce nom, célebre au commencement de ce ſiecle par la belle défenſe de Landau : leur fille unique a été mariée au Comte *de Lubersac-Savignac*, d'une nobleſſe très-ancienne du Limoſin; — 4. & une fille, morte ſans avoir été mariée.

PHILIPPE-GUILLAUME JACQUIER, Vidame de Vielſmaiſons, Seigneur de Bobigny, Jouy, Ville-Blevin, Belle-Aſſiſe & autres terres qui ſont dans la famille depuis cent quarante ans, reçu Conſeiller au Parlement en 1732, & Conſeiller de Grand'Chambre honoraire en 1762, a épouſé en 1736 *Renée-Louiſe-Madeleine Hatte*, fille de *René Hatte*, Greffier-Secrétaire du Conſeil d'Etat-Privé, l'un des Fermiers-Généraux de Sa Majeſté, & a recueilli toutes les ſucceſſions de ſes pere & mere & oncle, en vertu d'une donation entre-vifs faite en 1741 par HUGUES-FRANÇOIS JACQUIER DE BOBIGNY. Il n'étoit reſté de ſon mariage qu'une fille unique, ANNE-FRANÇOISE-CÉLESTE JACQUIER DE VIELSMAISONS, morte à Paris le 2 Juin 1760, dans

Digitized by Google

la seizieme année de son âge. Elle avoit épousé, le 14 Avril 1760, *Guy-André-Marie-Joseph*, Comte *de Laval*, fils aîné du Duc *de Laval-Montmorency*, Chef du nom & des armes de la maison *de Laval*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de *Marie-Jacqueline-Hortense de Bullion de Fervaques*, fille du Marquis *de Fervaques*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur du Maine, & Chevalier des Ordres de Sa Majesté. Extrait en partie du *Mercure de France du mois de Juillet* 1760, *second volume*.

Les armes : *écartelées au* 1 *&* 4 *d'argent, au chevron de gueules accompagné en chef de deux merlettes de sable, & en pointe d'une tête de belier de sable accolée & clarinée d'or*, qui est JACQUIER ; *au* 2 *&* 3 *d'azur à trois moulinets d'or*, qui est de Châtillon en Champagne.

JOVYAC : famille noble d'extraction, qui tire son nom de l'ancien château & Seigneurie de Jovyac en Vivarais. Cette ancienne Noblesse, depuis très-long-temps, s'est distinguée par ses services militaires & ses alliances : c'est sous ce nom qu'est connue aujourd'hui une branche de l'ancienne maison D'HILAIRE, dont plusieurs autres ont été répandues dans les Provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, du Berry & de Poitou.

Un des aïeux de cette maison, JEAN HILAIRE, Damoiseau, épousa, le 2 Juillet 1359, *Rendonné de Rivierre*, sortie d'Arragon sous le nom de *Fluviano*, ancien en Provence & dans le Comté Venaissin. Il fut blessé le 13 Septembre 1356 à la bataille de Poitiers ; a transmis à ses descendans sa valeur & son zele, dont ils n'ont cessé de donner des preuves dans tous les temps, particulierement sous le regne de FRANÇOIS Ier, sous lequel un de ses descendans fut tué au siege d'Yvoy à la tête d'une troupe de gens de guerre qu'il avoit levés. En attendant qu'on puisse rassembler tous les papiers nécessaires pour bien connoître les degrés successifs de chacune des branches de la maison D'HILAIRE, on se borne à ce qui peut concerner la branche DE JOVYAC, depuis son Auteur immédiat jusqu'à ce jour.

Branche des Seigneurs DE JOVYAC.

I. JACQUES D'HILAIRE, fils de celui qui fut tué au siege d'Yvoy, Seigneur de Baigneux, co-Seigneur de Casteljau, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur pour le Roi de la Ville des Vans, au Diocese d'Uzès, nommé indistinctement, dans les ordres qu'il recevoit & dans divers actes, *le Capitaine HILAIRE*, *le Capitaine D'HILAIRE & le Capitaine D'ILAIRE*, fut particulierement estimé & très-souvent employé dans les guerres de son temps par le Connétable *de Montmorency*, Gouverneur de Languedoc, ainsi que par les Commandans pour le Roi dans la même Province. Après avoir servi avec distinction en Italie sous le Duc *de Guise*, & en Piémont sous le Maréchal *de Brissac*, il se distingua d'une maniere très-particuliere, lorsqu'il fut joindre, vers la mi-Novembre 1560, *Honorat de Savoie*, Marquis *de Villars*, au siege du Château de Saint-Jean-de-Gardonenque, dans les Cévennes, dont les Protestans s'étoient emparés, & d'où ils faisoient des courses dans le Pays : il y amena des Troupes à pied & à cheval, &

Digitized by Google

contribua beaucoup à la réduction de cette Place, de même qu'à rétablir le calme & la tranquillité dans les environs.

Ce fut sur le compte qu'en rendit le Marquis *de Villars*, que le Gouvernement de la Ville des Vans & de ses Forts lui fut donné. Il continua de commander dans cette Place sous le Maréchal *de Damville*, qui succéda au Connétable, son pere, dans le Gouvernement de Languedoc; & lorsqu'en 1568 *Jacques de Crussol*, dit *Comte d'Acier*, eut assemblé sous *Alais* une armée de vingt-cinq mille hommes des Religionnaires de Dauphiné, de Provence & de Languedoc, qui répandirent la terreur dans tous ces Pays, en pillant, brûlant, saccageant tout ce qui s'opposoit à leur passage ou n'étoit pas de leur parti (nommément les Villes de Pradelles en Vivarais, & de Langogne en Gévaudan), le Capitaine D'HILAIRE pourvut si bien à la défense de la Ville & des Forts qui lui étoient confiés, qu'il les préserva des malheurs qui les menaçoient, & ces Places devinrent l'asyle des malheureux fugitifs qui étoient restés fideles à la Religion & au Roi.

On trouve à cette occasion une délibération de la Communauté de la Ville des Vans qui accorde, à la réquisition du Capitaine D'HILAIRE, les fonds nécessaires pour la réparation des fortifications de la Ville, & pour le paiement & la subsistance des gens de guerre entretenus pour sa défense: le Maréchal *de Montmorency* lui confia de même la garde & la défense des Forts de Jalets, Naves, la Chassaigne, la Tour-du-Moulin & autres. On conserve dans la famille les lettres qui lui donnent pouvoir, les unes de fortifier ou démolir ces Places suivant les occurrences, & les autres de faire la paix ou la guerre avec ses voisins, selon qu'il le jugeroit plus convenable au bien du service du Roi.

Il fut aussi chargé dans plusieurs occasions de commander divers corps de Troupes de Cavalerie & d'Infanterie pendant les troubles. Il donnoit des escortes & rempliſſoit toutes ses commissions avec autant d'exactitude que d'intelligence; & quoique dans la suite des temps la Religion Protestante se fût glissée dans la Ville des Vans, & que même la plus grande partie des habitans l'eût embrassée, le Capitaine D'HILAIRE conserva cependant toujours cette Place & les Forts voisins dans l'obéissance du Roi, & les défendit jusqu'à la mort contre la fureur des Rebelles, qui ne purent jamais s'en emparer. Il avoit épousé, par contrat passé à Bagnols, devant *Rozelli*, Notaire, le 15 Juillet 1559, *Catherine de Nicolai*, fille de *Jacques de Nicolai*, Seigneur de Méas & en partie de Bagnols, & de *Françoise d'Anceyune*. De ce mariage vinrent, entre autres enfans: — 1. GÉDÉON D'HILAIRE, qui se maria le 20 Décembre 1594 avec *Louise du Roure*, cousine-germaine du Comte *du Roure*, & dont la postérité subsiste, nommément dans la personne de FRANÇOIS D'HILAIRE, Capitaine de Cavalerie; — 2. & JACQUES, qui suit.

II. JACQUES D'HILAIRE, I du nom de JOVYAC, Chef de cette branche, Seigneur de Jovyac, Saint-Martin-le-Supérieur, Esplans & autres lieux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent Hommes d'armes, Gouverneur des Ville & Château de Rochemaure, dans le Vivarais,

Digitized by Google

ſortit de la maiſon paternelle dès l'année 1583 pour embraſſer le parti des armes, qu'il a ſuivi conſtamment & avec diſtinction ſous les trois regnes de Henri III, Henri IV & Louis XIII. Il ſervit d'abord dans les Armées de la Province du Languedoc, & paſſa peu de temps après dans celle de Provence, où il s'attira tant de conſidération, que, malgré ſa grande jeuneſſe, il obtint, le 15 Mai 1588, une commiſſion pour lever une Compagnie de cent Hommes d'armes, à la tête de laquelle il fut employé dans pluſieurs expéditions militaires. Au mois de Décembre 1591, les Ligueurs s'étant emparés de la Ville & du Château de Rochemaure, poſte important par ſa ſituation ſur le bord du Rhône, le ſieur de Jovyac, qui étoit repaſſé en Languedoc depuis peu, entreprit de faire le ſiege de cette Place avec le peu de Troupes qu'il put ramener & raſſembler à la hâte; & s'étant formé une petite Armée de trois Compagnies de gens de pied avec une de Cavalerie & quelque artillerie qu'il fit venir de Montelimar, il força les Ligueurs d'abandonner la Place, qu'il remit ſous l'obéiſſance du Roi, & dont il fut auſſi-tôt nommé Gouverneur, le 4 Février 1592.

Le Roi Henri IV faiſoit beaucoup de cas du mérite de cet Officier, & l'honoroit même de ſes lettres, dans leſquelles il lui témoignoit avec la plus grande bonté combien il étoit ſatisfait de ſes ſervices. Une de ces lettres particulierement paroît devoir être conſignée à la poſtérité, moins comme un monument glorieux pour le ſieur de Jovyac & précieux aux héritiers de ſon nom, que comme un nouveau témoignage des véritables ſentimens de reſpect & d'attachement que ce grand Roi a toujours conſervés pour la Religion Catholique depuis ſon abjuration.

Le ſieur de Jovyac avoit auſſi abjuré le Calviniſme en 1606 avec toute ſa famille. Comme la paix étoit ſolidement établie dans le Royaume, il profita du loiſir qu'elle laiſſoit aux Militaires pour compoſer quelques Ouvrages (1) en faveur de l'Egliſe qui venoit de le recevoir dans ſon ſein, pour tâcher de diminuer & détruire, s'il étoit poſſible, les horreurs des guerres de Religion, objet des tendres ſoins de Henri IV. Ayant dédié à ce grand Roi un de ſes Ouvrages, qui fut imprimé *in*-8° à Lyon en 1608 ſous le titre de *l'heureuſe Converſion des Huguenots à la Foi Catholique*, Sa Majeſté lui fit la grace de lui répondre de ſa propre main en ces termes:

« Mons de Jovyac, j'ai reçu tant de joie & de contentement de votre » converſion à l'Egliſe Catholique, ſuivie de pluſieurs autres perſonnes, » & de ce que vous l'avez accompagnée de tant de belles œuvres que » vous avez miſes en lumiere ſur le même ſujet, que je vous ai bien voulu » le témoigner, & par ce même moyen vous remercier du Livre que vous » m'en avez dédié, jugeant bien qu'il pourra apporter beaucoup de fruit, » tant à ceux qui deſireront vous imiter en cette ſainte & louable action, » que pour les autres qui la voudront goûter: vous aurez en cela fait con-

(1) Un de ces Ouvrages fut envoyé par l'Auteur au Pape Paul V, qui lui fit expédier, le 3 Avril 1610, un Bref pour l'en remercier, & les Cardinaux qui compoſoient la Congrégation de l'Inquiſition lui envoyerent en même temps un autre Bref.

Digitized by Google

» noître que vous savez, selon les temps, aussi-bien mettre la main à la » plume qu'à l'épée, & moi je vous ferai voir aux occasions l'affection & » la reconnoissance que j'ai de vos mérites & services : sur ce, je prie Dieu, » Mons DE JOVYAC, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Fait à Fon» tainebleau le 9 Avril 1608. *Signé* HENRI ; & plus bas, LOMENIE ».

Les bons, fideles & agréables services du sieur DE JOVYAC sont encore rappellés par ce bon Prince dans un brevet qu'il fit expédier le 8 Février 1610, par lequel il lui donna, pour l'approcher davantage de sa personne, dit le Roi, la charge de Gentilhomme ordinaire de sa Chambre. On sait que ces charges étoient alors tellement distinguées, que les personnes des plus grandes maisons se faisoient honneur de les occuper. Le sieur DE JOVYAC prêta serment pour cette charge le 12 du même mois. Il ne fut pas moins honoré des bontés du Roi LOUIS XIII, qui, par un brevet du 31 Août 1613, lui donna une pension de 1500 livres sur son épargne, *en considération des services rendus au feu Roi, & depuis à Sa Majesté, aux occasions où il avoit été employé, & pour lui donner moyen de les continuer à l'avenir :* ce sont les expressions de ce brevet.

En effet, les travaux du sieur DE JOVYAC en faveur de la Religion ne lui faisoient rien perdre de son activité & de son zele pour le service du Roi. Dès les premiers mouvemens que les Religionnaires firent en Vivarais vers la fin de l'année 1619, il mit tous ses soins & employa ses propres deniers à fortifier la Ville de Rochemaure, où il commandoit pour le Roi, y rassembla une garnison suffisante pour sa défense, & y soutint plusieurs sieges, un entre autres où cette Place fut vivement attaquée ; de sorte que, malgré tous les efforts des Rebelles, il la conserva sous l'obéissance du Roi. Il avoit aussi fait fortifier, avec la permission de Sa Majesté & en vertu de Lettres-patentes du 30 Septembre 1617, son château de Jovyac, autour duquel il fit construire alors de hautes & fortes murailles, des fossés & autres ouvrages de défense, avec une grosse & forte tour où l'on arrivoit par un pont-levis, laquelle subsiste encore ; & tant que les troubles du Vivarais durerent, il y entretint un nombre de Soldats pour conserver la liberté des chemins le long du Rhône & la sûreté des bons Sujets du Roi dans ce canton. Plusieurs Ordonnances & Commissions du Duc *de Montmorency*, Gouverneur pour le Roi, & du Duc *de Ventadour*, Lieutenant-Général en Languedoc, des 30 Janvier, 1er Février, 24 Septembre, 17 Octobre 1621, l'autoriserent à lever des hommes de guerre, à les employer aux besoins du Pays, & à percevoir un Péage sur le Rhône pour les réparations & la défense de Rochemaure.

Outre le Commandement de ces garnisons de Jovyac & de Rochemaure, le sieur DE JOVYAC fut encore chargé dans plusieurs circonstances de lever & conduire des corps de Troupes aux armées du Roi ; il se trouva au siege de Montpellier, que le Roi faisoit en personne, & y conduisit ses deux fils, pour chacun desquels il leva une Compagnie d'Infanterie ; & ce fut durant ce siege que le Roi lui fit expédier, le 5 Septembre 1622, des provisions, par lesquelles Sa Majesté cédoit & abandonnoit au sieur DE JOVYAC,

Digitized by Google

Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Gouverneur de Rochemaure en Vivarais, en conſidération de ſes ſervices, & même pour le récompenſer des pertes par lui ſouffertes de la part des ennemis rebelles à Sa Majeſté, pluſieurs biens acquis & confiſqués au profit du Roi par leur rebellion & déſobéiſſance. Ces proviſions furent munies de Lettres-Patentes le 1er Octobre ſuivant.

Enfin, lorſque les troubles, qui furent appaiſés quelque temps après, ſe renouvellerent en 1625; lorſqu'en 1626 & 1628, les Religionnaires revinrent & s'emparerent de Chomeyras, du Pouzin, de Saint Auban & des Châteaux de Baïx dans le voiſinage de Rochemaure; & lorſqu'en 1629, le Roi fit en perſonne le ſiege de Privas, le ſieur DE JOVYAC montra dans toutes ces occaſions le même zele pour le ſervice du Roi, & aſſiſta Sa Majeſté de ſa perſonne & de celle de ſes trois enfans, avec troupes & Compagnies autant que nul autre Gentilhomme du pays, ſuivant les propres expreſſions d'une lettre que le ſieur *Phelypeaux d'Herbaut*, Secrétaire d'Etat, lui écrivit de la part du Roi.

Le ſieur DE JOVYAC avoit épouſé, par contrat paſſé au lieu de Colombier, devant *Alejrac*, Notaire de Rochemaure, le 25 Septembre 1591, *Gabrielle de Froment*, fille de *Jacques de Froment*, Commandant pour le Roi dans la Ville de Rochemaure, & de *Blanche de Banne*. De ce mariage vinrent: — 1. JACQUES D'HILAIRE, II du nom de JOVYAC, qui ſuit; — 2. GABRIEL D'HILAIRE, Sieur de Saint-Martin, qui fut Lieutenant de ſon pere dans le Gouvernement de Rochemaure: il commanda une Compagnie dans le Régiment de Puiſerguiers en 1620 pendant les premiers mouvemens de Privas; fut en 1621 Capitaine d'une Compagnie de cent hommes dans le Régiment du Marquis *d'Annonai*, ſervit en la même qualité ſous ſon pere au ſiege de Montpellier en 1622, & mourut en 1623, d'une maladie cauſée par les fatigues de la guerre; — 3. MAURICE D'HILAIRE, pourvu le 8 Avril 1611 du Prieuré de Saint-Pierre-du-Fons; — 4. & BLANCHE D'HILAIRE, morte avant 1616. On ignore la date préciſe de la mort du ſieur DE JOVYAC, qui ſigna pluſieurs actes au mois de Novembre 1631, mais qui ne vivoit plus en Novembre 1632; il avoit fait ſon teſtament le 20 Septembre 1620, devant *Simon Saulnier*, Notaire Royal à Rochemaure.

Entre pluſieurs legs pieux ſpécifiés dans ce teſtament, qui ſont autant de témoignages de ſa ſolide piété & de la ſincérité de ſa converſion, il avoit fondé à perpétuité le 17 Février 1616 des prieres annuelles dans l'Egliſe de Notre-Dame de Rochemaure, à l'occaſion de la mort de BLANCHE D'HILAIRE, ſa fille, qui y étoit inhumée; & après la mort de GABRIEL D'HILAIRE, Sieur de Saint-Martin, ſon fils, qui y fut auſſi inhumé, il fit bâtir dans la même Egliſe une Chapelle de Sainte-Anne; & conjointement avec ſon épouſe, il érigea & fonda le 27 Novembre 1623, par acte paſſé devant *Lachau*, Notaire, un titre de Chapelain ou de Recteur de cette Chapelle à ſa nomination & à celle de ſes deſcendans & héritiers: il avoit de même érigé & doté, par acte du 24 Novembre 1622, le titre de Recteur d'une Chapelle qu'il avoit conſtruite dans ſon château de Jovyac, avec

Digitized by Google

avec la permiſſion de l'Evêque de Viviers, *Jean de l'Hotel*, qui l'avoit bénite, peu de temps avant de mourir, ſous l'invocation de Saint Hilaire, Evêque de Poitiers, que des indications & mémoires de famille ont fait préſumer de la même maiſon d'HILAIRE. Cette érection, après avoir été conſentie par le Prieur & par le Curé de Rochemaure le 1er Octobre 1625, fut confirmée & ratifiée par le nouvel Evêque de Viviers, *Louis de la Beaume de Suze*, le 11 Août 1627.

Il ſemble que le ſieur DE JOVYAC a peint lui-même ſon caractere, ſon amour pour le bien & la fermeté de ſon ame, en ajoutant à ſon ancienne deviſe celle que pluſieurs circonſtances donnent lieu de croire lui avoir été indiquée & donnée par HENRI IV. Cette deviſe qu'on trouve écrite dans tous ſes papiers domeſtiques, eſt: *Fais bien, & laiſſes dire.*

III. JACQUES II D'HILAIRE DE JOVYAC, Seigneur de Jovyac, Saint-Martin-le-Supérieur & Eſplans, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, épouſa, 1°. par contrat paſſé au château de Saint-Victor le 4 Septembre 1620, devant *Iſaac de Villars*, Notaire Royal de Saint-Ambroix, *Jacquette de Caſtillon*, fille de *Pierre de Caſtillon*, Baron de Saint-Victor de Malcapt, & de *Françoiſe de Theſan de Pujols*, dont il n'eut que deux filles qui furent Religieuſes Urſulines à Montelimar; & 2°. *Marguerite de Toulon*, fille de feu *Hercule de Toulon*, Seigneur de la Laupie, & de *Louiſe de Moreton de Chabrillant*: elle avoit pour freres *Louis de Toulon*, Seigneur de la Laupie, *Jacques* & *François de Toulon*, & pour couſin *Jacques de Moreton*, Seigneur de Chabrillant, leſquels aſſiſterent & ſignerent tous au contrat de mariage qui fut reçu au château de la Laupie par *David Borel*, Notaire Royal & Delphinal, le 28 Novembre 1628. La maiſon *de Toulon*, ancienne & illuſtre Nobleſſe du Dauphiné, a donné à l'Ordre de Malte un Grand-Maître dans *Didier de Toulon de Sainte-Jaille*, le 12 Novembre 1525.

JACQUES DE JOVYAC, II du nom, commanda une Compagnie dans le Régiment du Comte *de la Voulte* en 1620, pendant les premiers mouvemens de Privas. On a déjà vu qu'il ſe trouva en 1622 au ſiege de Montpellier à la tête d'une Compagnie que ſon pere avoit levée pour lui. En 1627, il fut Capitaine d'une autre Compagnie au Régiment de Luſſan, pour la levée de laquelle le Duc *de Montmorency* lui fit payer 600 livres par Ordonnance du 15 Décembre de la même année Le Comte *de Tournon*, Grand-Bailli du Vivarais, lui annonça le 18 Avril 1628 la convocation de la Nobleſſe du pays pour le ſervice du Roi, & l'avertit de ſe tenir prêt à le joindre au premier ordre, *avec ſes bons chevaux & armes.*

Pendant les troubles du Languedoc en 1632, il mit une garniſon à Jovyac, par ordre du Duc *de Ventadour*, Lieutenant-Général de cette Province, qui le chargea de veiller à la conſervation de ſon château, poſte important pour la ſûreté de la rive droite du Rhône & du grand chemin, ainſi que par le voiſinage des gorges de montagnes qui l'environnent, & par ſa ſituation éloignée des Villes. En 1637 il courut généreuſement avec la principale Nobleſſe du Languedoc à Leucate, d'où les Eſpagnols furent chaſſés, & y donna les preuves ordinaires de ſon affection au ſervice du

Digitized by Google

Roi : ce ſont les propres expreſſions du Maréchal *de Schomberg*, qui l'avoit déjà invité le 3 Juillet 1636 à ſe rendre auprès de lui à Beziers avec ſes équipages, pour s'oppoſer aux entrepriſes que les Eſpagnols menaçoient alors de faire dans la Province, & qui l'invita de même le 18 Juin 1638 de s'y rendre encore pour prévenir les deſſeins de l'ennemi : il ſervit auſſi en 1639 & 1640 avec l'arriere-ban du pays, que le Roi avoit convoqué; & M. *de Machaut*, Intendant de Languedoc, l'invita par écrit le 24 Août 1641, de la part du Prince *de Condé*, de ſe rendre au commencement de Septembre pour une action importante & glorieuſe à Pézénas où ce Prince étoit alors.

Jacques de Jovyac, II du nom, teſta le 21 Août 1649, & mourut peu de temps après; ſa veuve ne fit ſon teſtament que le 31 Mars 1662, devant *la Combe*, Notaire Royal de Rochemaure. On y voit que de leur mariage naquirent : — 1. François d'Hilaire de Jovyac, nommé d'abord le ſieur d'Eſplans, qui ſuit; — 2. Louis, Sieur du Teil, marié le 2 Juillet 1672 avec *Anne de Randon*, dont la poſtérité ſubſiſte au Teil en Vivarais & en Berry; — 3. Louis-Hercule, Sieur de Saint-Martin, qui teſta le 31 Mai 1653, étant ſur ſon départ pour le ſervice du Roi : il ſervit en Italie à la tête de ſa Compagnie dans Valence, au mois de Mai 1657; fit à Rochemaure le 27 Juin 1701 un ſecond teſtament, par lequel il inſtitua légataire univerſel ſon frere aîné François, Seigneur de Jovyac, & après lui, Jacques, Sieur d'Eſplans, fils de ce frere; fit des legs particuliers à Louis, Sieur du Teil, ſon 2e frere, ainſi qu'à Louis, Sieur d'Arras, ſecond fils de ſon frere aîné; — 4. Jacques, Sieur de Peyrolles, mort jeune; — 5. Jean de Jovyac, Sieur des Faisses, qui teſta le 6 Juillet 1667 devant *la Combe*, Notaire de Rochemaure, & mourut peu de temps après; — 6. & Alexandre de Jovyac, mentionné dans le teſtament de ſon frere, Sieur des Faisses, qui fut Cornette dans la Compagnie du Baron *de Poet* au Régiment de Buzenval, par brevet du 15 Février 1674, & fut tué dans le mois d'Octobre de la même année au camp devant Roze.

IV. François d'Hilaire de Jovyac, Seigneur de Jovyac, Eſplans, Saint-Martin-le-Soubeyran, Peyrolles, co-Seigneur d'Arras, épouſa, par contrat paſſé à Annonay le 7 Septembre 1652, devant *Guerin*, Notaire Royal audit Annonay, *Louiſe de Sauzea*, fille de *François de Sauzea*, co-Seigneur d'Arras, ancien Maître des Requêtes de la Reine Marguerite, & de *Jeanne Guyon de Gex de Pampelonne*. De ce mariage vinrent : — 1. Jacques, Seigneur d'Eſplans, qui ſuit; — 2. Louis, nommé ſucceſſivement le Chevalier d'Arras, & le Chevalier de Jovyac, qui fut Cornette de la Compagnie *de Badans* au ſecond Régiment de Dragons de Languedoc le 24 Novembre 1688, Lieutenant de la même Compagnie le 16 Janvier 1690, Major du Régiment de Jovyac le 14 Avril 1696, & employé par le Comte *de Broglie*, Commandant en chef en Languedoc, à pourſuivre avec un corps de troupes les Camiſards ſur l'Ardéche : dans cette pourſuite qu'il faiſoit avec beaucoup de chaleur & de ſuccès, il fut attaqué d'une pleuréſie dont il mourut à Vallon le 16 Juillet 1702; — 3. Jacques-François de Jovyac, Sieur de Saint-Martin, Lieutenant de Cavalerie,

Digitized by Google

tué au ſiege de Courtrai en 1683, ayant l'agrément d'une Compagnie de Cavalerie; — 4. ALEXANDRE, d'abord Cadet dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes, créée en 1682, puis Cornette, enſuite Lieutenant dans le Régiment de Margon. Il ſervit d'abord en Italie, ne vivoit plus en 1701; pluſieurs indices donnent lieu de croire qu'il fut tué au ſiege de Roze en 1693; — 5. MARIE-ANNE, mariée à Noble *René du Solier*, qui ſervit dans le Régiment de Jovyac, où il fut Lieutenant de la Colonnelle, & dont l'arriere petit-fils, *Joachim-Scipion du Solier*, étoit en 1772 Lieutenant au Régiment Provincial d'Anduze; — 6. & ANNE-THÉRESE, Religieuſe de la Viſitation de Sainte-Marie de Montelimar.

FRANÇOIS, Seigneur de Jovyac, pere des enfans ci-deſſus nommés, dénombra en 1672, devant les Commiſſaires députés par le Roi pour la confection du papier terrier & la réception des aveux & dénombremens en Languedoc, 1°. la Paroiſſe de Saint-Martin-le-Soubeyran, dans laquelle il étoit le ſeul Seigneur du Mandement d'Eſplans, mouvant en fief, foi & hommage de Sa Majeſté, avec haute, moyenne & baſſe Juſtice; 2°. la co-Seigneurie d'Arras, par moitié avec le Sieur *de Tournon*, mouvante en plein fief, foi & hommage de Sa Majeſté, avec la maiſon noble, les droits de lods & autres; 3°. la Seigneurie de Jovyac, tenue en fief franc & noble, avec des rentes directes & autres droits & biens nobles dans la Baronnie de Rochemaure; 4°. le domaine de Peyrolles, mouvant en arriere-fief des Seigneurs Comtes *d'Aper*; 5°. pluſieurs revenus & droits ſeigneuriaux dans les Mandemens de Barry & de Baix, étant du Domaine du Roi. En 1679, il prêta foi & hommage & ſerment de fidélité pour les mêmes biens & droits à Viviers le 25 Août, entre les mains du Commiſſaire député par le Bureau des Finances de Montpellier, & le 6 Novembre ſuivant à la Cour des Comptes, Aides & Finances du Languedoc; il dénombra de même, en exécution de la Déclaration du Roi du mois d'Avril 1681, ſes deux Iſlons de Jovyac & autres Iſlons de Rochemaure, avec le Crément de Port-la-Peyre, & fut confirmé dans leur poſſeſſion moyennant l'hommage.

Son teſtament olographe eſt daté du 6 Décembre 1707: on y voit qu'il n'avoit plus alors que deux enfans, ſon fils aîné & ſa fille, veuve du ſieur *du Solier*. Il mourut le 12 Mars 1708. Son épouſe avoit fait auſſi dès le 13 Novembre 1668, un teſtament olographe, dans lequel elle faiſoit des legs particuliers à chacun de ſes enfans, & inſtituoit ſon mari ſon légataire univerſel.

V. JACQUES III D'HILAIRE DE JOVYAC, Marquis de Jovyac, Seigneur d'Eſplans, Saint-Martin-le-Soubeyran, Peyrolles, le Teil & autres lieux, Colonel d'Infanterie, Commandant pour le Roi au pays de Vivarais, fit ſes premieres armes en 1667 en qualité de Cornette dans la Meſtre-de-Camp de *Pracontal*, ſous les yeux du Marquis *de Pracontal*, dont il étoit allié; il fut enſuite Lieutenant dans Bertillac en 1684, Major du Régiment de Vogué Infanterie en 1683, Lieutenant-Colonel du même Régiment en 1695, & Colonel du Régiment d'Infanterie de ſon nom au mois de Mars 1696. Le Régiment de Jovyac fut employé en Italie la même année 1696, & après la levée du ſiege de Valence, il reprit le chemin de

la Savoie, où il s'arrêta quelque temps, & où ſon Colonel s'attira tant de conſidération, que la Ville de Chamberry retentit pluſieurs jours & même après ſon départ du cri de joie, *vive Savoie & Jovyac.* Le Marquis DE JOVYAC ne ſe diſtingua pas moins à la tête de ſon Régiment la campagne ſuivante en Catalogne ſous les ordres du Duc *de Vendôme*, qui l'honora d'une eſtime particuliere; il fut également eſtimé par le Maréchal Duc *de Noailles*, qui, le préſentant au Roi LOUIS XIV, rendit de lui les témoignages les plus avantageux. Lorſque le Régiment de Jovyac fut licencié avec pluſieurs autres à la paix de Riſwick, le Marquis DE JOVYAC fut chargé de l'inſpection des troupes anciennes & nouvelles, qu'on fut obligé de raſſembler en Vivarais à l'occaſion des troubles excités par les Camiſards; il commanda enſuite toutes celles qu'on employa contre eux dans le bas Vivarais ſur l'Ardèche, le Chaſſerac & le Rhône, dont on lui avoit confié la garde, avec ordre aux Officiers & troupes du Roi, aux Maires, Conſuls & Habitans des Communautés de lui obéir, comme on le voit par les différentes commiſſions qu'il reçut en Septembre 1710 & Mars 1718; on le voit auſſi dans les ordres que le feu Roi LOUIS XV lui adreſſa le 6 Mars 1721, & par leſquels Sa Majeſté, de l'avis de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, commit, ordonna & établit le Marquis DE JOVYAC, Colonel d'Infanterie, pour, en l'abſence & ſous l'autorité de ſon Gouverneur & Lieutenant Général ou Commandant en chef en Languedoc, commander dans le Pays du Vivarais, tant aux Habitans qu'aux gens de guerre, leur ordonner ce qu'ils auroient à faire pour le ſervice du Roi. Le même ordre mandoit aux Magiſtrats & Habitans de le reconnoître en qualité de Commandant. Le 6 Septembre de la même année, le Miniſtre de la Guerre lui écrivit auſſi de la part du Due du Maine, Gouverneur du Languedoc, pour lui recommander particulierement la garde du Rhône.

Le Marquis DE JOVYAC commandoit encore en Vivarais pendant la peſte de 1723, lorſque la mort vint anéantir l'eſpérance des graces bien méritées qui lui étoient annoncées de toutes parts, & terminer une carriere de cinquante-ſix ans de ſervices non interrompus & honorés des éloges les plus glorieux. Ces éloges ſont conſignés dans une multitude de lettres du Duc *du Maine*, Gouverneur du Languedoc, des Maréchaux *de Broglie*, *de Montrevel*, *de Villars*, *de Berwick*, *de Roquelaure*, qui ont ſucceſſivement commandé en chef dans cette Province; du Maréchal *de Medavy*, du Comte *de Grignan*, Commandant en chef en Dauphiné & en Provence, du Cardinal *Gualterio*, Vice-Légat d'Avignon; de M. *de Baſville*, Intendant de Languedoc, & d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction de la Cour qu'il ſeroit trop long de nommer, mais dont les lettres ſont conſervées, comme autant de témoignages de ſon mérite.

Le Marquis DE JOVYAC avoit tenu les Etats du Pays de Vivarais dans le mois de Février 1702, comme ayant été député pour l'Ordre de la Nobleſſe du Pays à l'aſſemblée précédente des Etats du Languedoc. Conformément aux réglemens de cette aſſemblée, il avoit remis au Greffe des Etats Généraux ſes preuves de nobleſſe, & les pieces juſtificatives de propriété des fiefs qu'il avoit dans la Province. Les Commiſſaires nommés,

Digitized by Google

ſuivant l'uſage, pour examiner ſes titres, les ayant trouvés appuyés de preuves authentiques, comme pactes de mariage, tranſactions & teſtamens, qui prouvoient ſon ancienne nobleſſe, en avoient fait le rapport & donné leur avis à l'aſſemblée, qui, s'y conformant, avoit reçu le Marquis DE JOVYAC.

Du mariage qu'il avoit contracté le 5 Février 1687 avec Demoiſelle *Françoiſe Lagniel*, il eut : — 1. JACQUES D'HILAIRE, Marquis DE JOVYAC, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE DE JOVYAC, mariée en 1708 à *Jean de Fages*, Seigneur de Rochemaure & de Cheylard; — 3. JEANNE-MADELEINE, mariée en 1712 à *Louis de Chaſſaud*, Seigneur de Fabreges; — 4. SUSANNE, mariée en 1722 à *Claude de Fayon*, Seigneur du Clap; — 5. & LOUISE-BENIGNE, Religieuſe en 1710 au Couvent de Sainte-Marie de Montelimar.

VI. JACQUES IV D'HILAIRE DE JOVYAC, Chevalier, Marquis de Jovyac, Seigneur de Mélas, ancienne Vicomté, le Teil, Eſplans & autres lieux, fut dans ſa premiere jeuneſſe Lieutenant au Régiment de Dragons de Rochepierre, & accompagna ſon pere pour l'aider dans les fonctions de ſon commandement; étant reſté fils unique en 1723, on le ſollicita bientôt de ſe marier, & il épouſa, par contrat paſſé à Montelimar le 25 Janvier 1725, devant *Coſtadeau* & *Cornette*, Notaires, Demoiſelle *Jeanne-Françoiſe-Joſephe Moreton de Chabrillant*, fille d'*Antoine de Moreton*, Chevalier, Marquis de Chabrillant, Lieutenant de Roi en Dauphiné, & d'*Antoinette de Groſſée de Viriville*. Le Marquis DE JOVYAC fut aſſiſté & tranſigea du conſentement de *Jacques de Toulon de Sainte-Jaille*, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & Procureur à cet effet de la Marquiſe DE JOVYAC, ſa mere. Si ſon mariage, qui le retint d'abord dans le ſein de ſa famille, ne lui permit pas de ſuivre la route uſitée de l'état militaire, dans laquelle il étoit entré, il ne lui fit pas abandonner cet état, auquel il a toujours été dévoué, & ne l'empêcha pas de donner dans toutes les occaſions des preuves utiles de ſon zele pour le ſervice du Roi: les Commandans en chef dans la Province de Languedoc lui ont ſucceſſivement confié le commandement des Villes de ſon canton, où il a ſouvent donné ſes ordres aux Maires & Conſuls, & a aſſemblé chez lui les Officiers poſtés dans ſon diſtrict & les Gentilshommes de ſon voiſinage, pour conférer avec eux & concerter les meſures à prendre dans les circonſtances critiques : il s'eſt même porté en perſonne dans les lieux où des mouvemens dangereux commençoient à s'élever, comme il eſt prouvé par les ordres qu'il a reçus & donnés, par les commiſſions & lettres des Commandans de la Province, & par une lettre qui lui a été écrite de la part du Roi en 1746.

Les enfans ſortis de ſon mariage ſont : — 1. JEAN-ANTOINE, Comte DE JOVYAC, qui ſuit; — 2. ALEXANDRE-FRANÇOIS, nommé le Vicomte DE JOVYAC, d'abord Sous-Lieutenant au Régiment de Flandres, autrefois Belzunce, le 24 Avril 1753; enſuite Capitaine au même Régiment, & Chevalier de Saint-Louis en 1778, a fait toute la derniere guerre avec diſtinction, a été bleſſé à la bataille de Lutzelberg, & au ſiege de Caſſel; — 3. JACQUES, appellé le Chevalier DE JOVYAC, auſſi Capitaine au même Régiment, qui a ſervi dans la dernière guerre. Il eſt entré dans

Digitized by Google

ce Régiment le 1er Mars 1756 en qualité de Lieutenant; le 14 Octobre 1761, il en a été fait Capitaine, & a reçu la Croix de Saint-Louis en 1781; — 4. MARGUERITE, dite Mademoiſelle DE JOVYAC; — 5. JEANNE-MADELEINE, dite Mademoiſelle DE SAINTE-JAILLE; — 6. FRANÇOISE, dite Mademoiſelle DE SAINT-VICTOR; — 7. & SUSANNE, Religieuſe en 1747 à la Viſitation de Montelimar.

Le Marquis DE JOVYAC a joint en 1757 le nom de *Toulon* au ſien, en conſéquence du teſtament de Meſſire *Jacques de Toulon*, ancien Capitaine de Cavalerie, reçu par *Blau*, Notaire Royal à Montelimar le 5 Septembre 1756. Le teſtateur, qui eſt mort le 11 Février 1757 ſans poſtérité de ſon mariage avec *Jeanne de Marſanne de Saint-Genis*, y inſtitue héritiers univerſels JACQUES D'HILAIRE, Seigneur Marquis de Jovyac, &, à ſon défaut, les ſiens, à la charge par ledit Seigneur de Jovyac, ſes héritiers & ſucceſſeurs, de porter le nom & accoler les armes de *Toulon*. On a vu que la biſaïeule du Marquis DE JOVYAC étoit de cette ancienne & illuſtre maiſon.

VII. JEAN-ANTOINE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, qualifié Comte de Jovyac, Cornette au Régiment de Cavalerie du Marquis *de Chabrillant*, ſon oncle maternel, le 12 Mai 1746; Capitaine au Régiment de Dragons *d'Egmont*, aujourd'hui MONSIEUR, frere du Roi, le 14 Juillet 1751; Colonel au Corps des Grenadiers de France le 1er Décembre 1762; Chevalier de Saint-Louis le 20 Mars 1763; à la réforme des Grenadiers de France, Colonel du Régiment Provincial d'Anduze le 4 Août 1771; à la réforme de ce Régiment, Colonel en ſecond du Régiment de Lyonnois Infanterie le 8 Avril 1776; Colonel en premier du Régiment Provincial d'Artillerie de la Fere le 1er Juin 1778; Brigadier des Armées du Roi en Mars 1780, & Colonel du Régiment des Grenadiers Royaux de Lyonnois le 13 Mai de la même année. Il a épouſé le 14 Mars 1769, par contrat paſſé à Pont-à-Mouſſon devant *Aubry*, Notaire Royal, Demoiſelle *Pierre-Marguerite*, née Comteſſe *de Raugrave*, fille de *Philippe-Bernard-Charles-Théodore*, Comte *de Raugrave*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, d'une des plus illuſtres maiſons d'Allemagne, deſcendante de la maiſon *Palatine*, & de *Barbe-Gabrielle de Gouberveau*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. HYACYNTHE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, né à Lyon le 6 Avril 1775; — 2. & BARBE-GABRIELLE D'HILAIRE DE JOVYAC DE TOULON, née à Lyon le 4 Décembre 1772.

Les armes : *écartelées aux premier & quatrieme quartiers d'azur au levrier courant d'argent, ſurmonté d'une tour de même, qui eſt* DE JOVYAC; *au deuxieme & troiſieme de ſynople au cygne d'argent, membré d'or, qui eſt* DE TOULON.

Digitized by Google

L.

LABOULAYE (DE): famille noble qui tire son origine de Bretagne, & est établie en Bourbonnois depuis environ deux cents ans. Elle est distinguée par son ancienneté & les services qu'elle a rendus à l'Etat, les dignités qu'elle a possédées & les belles alliances qu'elle a contractées, par titres, contrats de mariage, procès-verbaux, lettres d'Etat, de maintenue, & autres lettres accordées par les Rois en l'an 1301. Elle remonte à PIERRE-HERCULE, le premier connu, qui suit.

I. PIERRE-HERCULE, Sire DE LABOULAYE, Chevalier, Chambellan du Duc *de Bretagne*, marié à *Mabile de Rivailon de Coëtquen*, Dame de Dinan, dont est issu:

II. JEAN-ALAIN, I du nom, Sire DE LABOULAYE, dénommé Chambrier du Duc *de Bretagne*, qui épousa, par acte du 2 Mai 1301, *Silvie du Cambon*, fille de *Godefroy du Cambon*, Sire de Coislin, qui eut pour fils:

III. CHARLES-ARTUS, Sire DE LABOULAYE, Lieutenant des Gendarmes de Melun, & Trésorier des Chartes du Duc *de Bretagne*, qui se maria avec *Péronille d'Espinay*, fille de *Charles-Hercule d'Espinay* & d'*Aliote de Malvin*, par acte du 12 Janvier 1342, dont il eut pour fils:

IV. JUILEN, Sire DE LABOULAYE, Chambellan du Duc *de Bretagne*, & Trésorier de ses Chartes, qui avoit épousé, par contrat du 2 Février 1374, *Mabile du Chatellier*, fille de Noble Homme *Robert du Chatellier*; duquel mariage est issu:

V. PIERRE, Sire DE LABOULAYE, Chevalier, Chambellan du Duc *de Bretagne*, qui se maria, par acte du 4 Mai 1419, à *Peronne de Villiers*, fille de Haut & Puissant Seigneur *Pierre de Villiers*, Ecuyer, Sire de l'Isle-Adam, & de Puissante Dame *de Châtillon*, dont est issu:

VI. JACQUES-ALAIN DE LABOULAYE, Capitaine de cent Hommes d'armes du Régiment de Mouchy, se maria, par acte du 6 Janvier 1459, avec *Marie-Hélene de Kermele*, fille d'*Armand de Kermele* & de *Karoyrais*, & de *Charlotte de Coëtiry*; duquel mariage sont issus: — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui suit; — 2. BENJAMIN; — 3. & ANTOINETTE DE LABOULAYE.

VII. CHARLES-FRANÇOIS, Sire DE LABOULAYE, Chevalier, épousa, par acte du 6 Mai 1500, *Isabelle de Saint-Chaumont*, fille de Noble Homme *Antoine de Saint-Chaumont* & d'*Antoinette de Saint-Juillin*, dont est issu:

VIII. JACQUES DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur dudit lieu & de Jarrier, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi, qui fut blessé à la bataille de Montcontour, & épousa, par acte du 24 Janvier 1543, *Françoise de Bonnevie*, autorisée par *Claire d'Ardes*, sa mere, veuve de *Gabriel de Bonnevie*, Ecuyer. De ce mariage est issu:

IX. NICOLAS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Jarrier, Gouverneur du Comté de Lauraguais, & présenté à la Reine CATHERINE DE MÉDICIS au mois de Janvier 1581. Il fut nommé à ce Gouvernement par lettres & provisions du Roi, portant en outre 4000 livres de pension, du 1er Mai 1584. Il avoit épousé, par acte du 19 Janvier 1570, *Marie du*

Harlay, fille de *Robert du Harlay*, Seigneur de Sanſy, & de *Jacqueline de Morvilliers*. Il eſt parlé de ce mariage dans *Moréri*, au mot *HARLAY*. Il en eſt ſorti :

X. JACQUES DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Nonc, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur & Commandant du Duché de Montpenſier, Ville & Château d'Aigueperſe, Capitaine d'une Compagnie de cent Chevaux-Légers, & Chevalier de l'Ordre du Roi, qui obtint, le 20 Décembre 1604, par brevet ſigné du Roi, l'entrée de la Chambre & des Carroſſes de Sa Majeſté : l'enquête & les preuves furent faites ſuivant le procès-verbal des Sieurs *Brulau* & *Ruzé*, Conſeillers d'Etat, en date du 3 Mars 1604, & il obtint du Roi 4000 livres de penſion par brevet du 2 Mai 1620. Il avoit épouſé, par acte du 24 Janvier 1598, *Madeleine de Marillac*, fille de *Charles de Marillac*, Ecuyer, Conſeiller, Maître d'Hôtel du Roi, & de Noble Dame *Marie de Chalvon*. Voyez le *P. Anſelme*, *tome VI*, *page 555*. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES, Chevalier, Seigneur de Mont-George, Maréchal des Camps & Armées du Roi, marié avec *Madeleine de la Souche*, mort ſans poſtérité ; — 2. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 3. VALENCE, mariée à *Gilbert Audieu* ; — 4. & JEANNE, mariée à Meſſire *de Rouſſillac*.

XI. CHARLES-FRANÇOIS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Réliac, Enſeigne au Régiment des Gardes, obtint, par Lettres-patentes du mois d'Avril 1668, maintenue de ſa nobleſſe & confirmation de l'entrée de la Chambre & des Carroſſes du Roi. Il avoit épouſé, par acte du 3 Janvier 1654, *Chriſtine de la Croix*, fille de *Claude de la Croix*, Ecuyer, Capitaine au Régiment de Morvilliers, dont : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. ANTOINE, mort ſans poſtérité ; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Chriſtophe de Sadon*, Ecuyer, morte auſſi ſans poſtérité.

XII. FRANÇOIS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Bierre, comparut au ban du Bourbonnois, ſuivant le bordereau du 1er Avril 1692 ; ſervit en qualité de Lieutenant au Régiment de Piémont, Infanterie. Il avoit épouſé, par acte du 21 Octobre 1688, *Marie de Saint-Juillen*, fille de feu *Gabriel de Saint-Juillen*, Ecuyer, Seigneur de la Chaſſaigne, & de *Marie de Rochefort*, dont ſont iſſus : — 1. GILBERT, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, marié à Demoiſelle *Dubuiſſon de Chaumardy*, fille d'*Alexandre de Chaumardy*, & de *Dominique de Bau*, dont poſtérité dans la perſonne d'AMBROISE DE LABOULAYE, Lieutenant au Régiment de Béarn, Infanterie, & petit-fils de NICOLAS.

XIII. GILBERT DE LABOULAYE a été Lieutenant au Régiment de Brie, Infanterie, ſuivant ſon brevet du 18 Juillet 1701. Il a épouſé, par acte du 6 Janvier 1737, *Marguerite Pourcine de Vernoy*, fille de Meſſire *Louis de Vernoy*, Ecuyer, & de Demoiſelle *Gilberte Lucron*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. CHARLES-JOSEPH-NICOLAS, qui ſuit ; — 2. MARIE-ANNE, mariée en 1759 à *Sébaſtien de Sauvigny de Blot*, dont poſtérité ; — 3. MADELEINE, qui vit ſans alliance ; — 4. & MARIE DE LABOULAYE, mariée le 1er Mai 1774 à Meſſire *Etienne*, Vicomte *d'Uſſon*, Chevalier, Seigneur de Brogthet, dont poſtérité. *Voyez* USSON.

Digitized by Google

XIV. CHARLES-JOSEPH-NICOLAS DE LABOULAYE, Chevalier, Seigneur de Bierre & de Marſillac, retiré en 1775 avec commiſſion de Capitaine du Régiment de Guienne, entré la même année aux Chevaux-Légers, où il ſert encore, a épouſé, le 20 Février 1770, par acte reçu par *François*, Notaire, *Jeanne-Geneviève-Françoiſe le Turcq*, fille de feu *Jacques le Turcq*, Chevalier, & de Noble *Peronne-Françoiſe le Mahieu*, autoriſée par *François le Mahieu*, Chevalier, ſon oncle, dont ſont iſſus : — 1. PIERRE-CHARLES, né à Calais, Diocèſe de Boulogne, le 1er Août 1771, excorporé dudit Diocèſe le 20 Novembre 1780, incorporé dans celui d'Autun les mêmes mois & an, & tonſuré le 5 Décembre de ladite année ; — 2. PIERRE-PAUL-REMI-SERAPHIN, né le 11 Novembre 1773 ; — 3. HUGUES-JACQUES-MARCIEN, né le 17 Février 1775 ; — 4. PIERRE-CHARLES-MARIE, né le 11 Février 177 ; — 5. MARIE-EUGÉNIE, née le dernier Mai 1778 ; — 6. SOPHIE-JULIE-MONIQUE-VALENCE, née le 4 Juin 1779 ; — 7. VICTOIRE-PAULINE, née en 1781 ; — 8. & CHARLES-FRANÇOIS, né le 24 Février 1782.

Cette famille porte pour armes : *de gueules au chevron d'or, à trois étoiles poſées 2 & 1, & accolées de deux hermines*, comme on les voit ſculptées en marbre ſur le mauſolée de JACQUES DE LABOULAYE, Gouverneur des Ville, Château & Duché de Montpenſier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, &c., dans leur Chapelle des Dames Clariſtes, à Aigueperſe, & ailleurs.

LABASTIDE, *voyez* LEIGONYE.

LABRIFFE, *voyez* BRIFFE.

LE BOUCHER D'AILLY : famille noble, originaire du Ponthieu, qui remonte ſa filiation par titres à JEAN, qui ſuit.

I. JEAN LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur du Monſval en 1370, vivoit encore en 1408. Il épouſa *Bellote d'Acarville*, fille de *Jean d'Acarville*, Ecuyer, & de *Marie Joignet*, dont vint :

II. SIMON LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur du Monſval & de Frirœules, mentionné dans des actes des 2 Décembre 1466 & 4 Avril 1469. De *Colaye de Bailleul*, ſon épouſe, il eut :

III. JEAN LE BOUCHER, II du nom, Ecuyer, Seigneur du Monſval & de Frirœules, mentionné dans des actes de 1505, 1525 & 1531, qui épouſa *Marie d'Amiens*, dont :

IV. JEAN LE BOUCHER, III du nom, Ecuyer, Seigneur du Monſval & de Frirœules, rappellé dans des actes de 1545. Il avoit épouſé *Catherine de Saint-Blimond*, Dame de Caveron & de Cayeux en partie, fille de *Guillaume de Saint-Blimond* & de *Jeanne de la Trenquie*. De leur mariage vinrent : — 1. SIMON, qui ſuit ; — 2. & NICOLAS LE BOUCHER, Ecuyer, Sieur de la Motte, marié à *Nicole le Fevre*, dont JEANNE LE BOUCHER, qui épouſa, le 5 Mars 1598, par contrat paſſé devant *Vulfran Pappin*, Notaire d'Ab-

Digitized by Google

beville, *Oudart Leſcuyer*, Archer des Ordonnances du Roi, ſous la charge de M. le Connétable.

V. Simon le Boucher, Ecuyer, Seigneur du Monſval & de Frircules, né vers 1522, mort le 11 Février 1558, & inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Gilles à Abbeville, ſous une tombe concédée à la famille, avoit épouſé *Marie le Blond*, Dame d'Ailly-le-haut-Clocher, fille d'*Honoré le Blond*, Ecuyer, Seigneur de Bouillancourt-ſur-Miamay, & de *Marie Papin*. Elle fit ſon teſtament le 13 Novembre 1573, pardevant *Vautrique*, Notaire à Abbeville, mourut le 6 Août 1587, & fut inhumée en ladite Egliſe de Saint-Gilles. Leurs enfans furent : — 1. Jacques, qui ſuit ; — 2. Isabeau, mariée à *Antoine Vraignart*, Procureur du Roi à Abbeville ; — 3. & Josine le Boucher d'Ailly, femme de *Thiébaud Mourette*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Eloy.

VI. Jacques le Boucher, Ecuyer, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, du Menil-lès Franleux, né le 1er Janvier 1558, Conſeiller du Roi & ſon Procureur en toutes les Juriſdictions d'Abbeville, fut un homme de mérite, que ſes grandes qualités firent élire Mayeur de ladite Ville en 1597, époque de la ſurpriſe d'Amiens par les Eſpagnols. On trouve ſon éloge dans une Hiſtoire d'Abbeville. Henri IV l'honora de ſes bontés en y paſſant, & lui accorda différentes graces. Il mourut le 25 Janvier 1618, fut inhumé dans l'Egliſe Saint-Gilles. Il avoit épouſé, le 8 Octobre 1584, par contrat paſſé le 22 Août précédent, devant *Vulfran Pappin*, Notaire à Abbeville, *Françoiſe Mallet*, née le 9 Juin 1569, fille de *Nicolas Mallet*, Ecuyer, Seigneur de Thorel & de Richemont, & de *Marguerite Macquet*. Elle apporta à ſon mari les terres & fiefs de Richemont, de Cumont-les-Villeroy, d'Huval & du Caſtelet. Ils eurent pour enfans : — 1. François, mort à Poitiers le 16 Décembre 1608, âgé de vingt-deux ans ; — 2. Nicolas, qui ſuit ; — & ſix autres enfans morts jeunes.

VII. Nicolas le Boucher, Ecuyer, Seigneur d'Ailly, du Menil, de Cumont, Huval, Frircules Thorel & du Caſtelet, né le 3 Décembre 1601, Tréſorier de France & Général des Finances en la Province de Picardie & d'Artois, mort en 1671, avoit épouſé, par contrat du 13 Janvier 1627, paſſé devant *Trençart*, Notaire à Amiens, Demoiſelle *Jeanne Thierry*, née en 1614, fille de *Jean Thierry*, Seigneur du Thille, Conſeiller du Roi, Receveur Général des Décimes de Picardie, & de *Marie Pingré*. Elle mourut en 1678, & fut inhumée avec ſon mari en l'Egliſe Saint-Gilles d'Abbeville. De leur mariage naquirent : — 1. Louis, qui ſuit ; — 2. François, Auteur de la branche des Seigneurs du Menil, rapportée ci-après ; — 3. Nicolas, né le 10 Octobre 1642, Seigneur d'Huval, mort ſans alliance à Abbeville le 31 Décembre 1685 ; — 4. Jacques-Henri, Seigneur du Caſtelet, né le 19 Octobre 1642, Eccléſiaſtique, mort à Paris le 21 Septembre 1723 ; — 5. Joseph-Gilles, tige de la branche des Seigneurs de Richemont, mentionnée enſuite ; — 6. Jean, né en Décembre 1650, Lieutenant-Colonel de la Brigade des Carabiniers de Rouvray en Octobre 1706, Chevalier de Saint-Louis, mort à Amiens en 1712, ſans avoir eu d'enfans de Demoiſelle *Anne de Beauvarlet*, ſon épouſe ; — 7. Charles,

né

Digitized by Google

né en 1652, mort sans alliance en 1685; — 8. JEANNE-COLETTE, née à Amiens le 5 Mars 1636, mariée, par contrat du 21 Avril 1659, passé devant *Madelaine*, Notaire de cette Ville, à *Adrien Morel*, Ecuyer, Seigneur de Becordel, Conseiller au Présidial d'Amiens, dont postérité; — 9. FRANÇOISE, née le 4 Décembre 1644, mariée, par contrat du 28 Janvier 1673, passé devant *Lengaigne* & *Regnault*, Notaires à Abbeville, avec *Jacques l'Eperon*, Ecuyer, Seigneur de Belloy, Président en l'Election de Ponthieu: elle mourut en 1692, laissant postérité; — 10. & MARGUERITE LE BOUCHER D'AILLY, née le 28 Avril 1648, mariée le 12 Novembre 1679 à *Pierre Doremieulx*, Ecuyer, Seigneur de Neuville, Conseiller au Présidial d'Abbeville, & ancien Mayeur-Commandant de ladite Ville, dont postérité.

VIII. LOUIS LE BOUCHER, Ecuyer, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon & Cumont, né à Abbeville le 10 Septembre 1638, Conseiller du Roi, Lieutenant-Particulier, Assesseur au Bailliage d'Amiens, Conseiller de l'Hôtel commun de cette Ville, mort le 17 Décembre 1716, & inhumé à l'Oratoire d'Amiens, où se voient son épitaphe & celle de sa femme, avoit épousé, par contrat passé devant *Madelaine*, Notaire à Amiens, le 28 Août 1666, *Marie-Gabrielle de Sachy*, fille de *Gabriel de Sachy*, Ecuyer, & de *Marie du Fresne*. Elle est morte le 15 Janvier 1708, âgée de soixante-deux ans, ayant eu: — 1. NICOLAS-JOSEPH LE BOUCHER, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon, Cumont & du Verbois, né à Abbeville le 18 Novembre 1668, Capitaine commandant le second Bataillon du Régiment de Saint-Valier, décédé à Ailly le 2 Mars 1736, & enterré dans le chœur de l'Eglise d'Ailly, sous une tombe: il avoit épousé, par contrat du 8 Décembre 1727, passé devant *Froissart*, Notaire à Saint-Riquier, *Genevieve de Huppy*, fille de *Matthieu de Huppy*, Ecuyer, & de *Marie Dupuis*, alors remariée à *Joseph Vaillant*, Ecuyer, Seigneur de Romainville, Jaucourt, Hemimon & Bussu: elle est morte sans enfans le 17 Septembre 1743; — 2. GABRIEL, Chevalier, né le 5 Octobre 1671, qui devint Seigneur d'Ailly & de Famechon, & fut Conseiller du Roi, Lieutenant-Particulier, Assesseur au Bailliage d'Amiens, où il est mort le 17 Avril 1748: il avoit épousé Demoiselle *N.... Mouret*, dont un garçon mort en naissant; — 3. LOUIS-FRANÇOIS, né le 10 Novembre 1672, Chanoine-Régulier de l'Ordre de Prémontré en l'Abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt, dite de Sainte-Larme, le 1er Juin 1692, où il est mort; — 4. JEAN-BATISTE-FIRMIN, né le 10 Septembre 1676, Ecclésiastique, Seigneur d'Ailly en 1748, mort le 30 Avril 1749 à Mons en Vimeu, où il est inhumé; — 5. JEAN, mort jeune; — 6. JOSEPH, qui suit; — 7. JACQUES-AUGUSTIN, né le 1er Janvier 1686, vivant encore à la Jamaïque en 1703, décédé vraisemblablement en Amérique; — 8. GENEVIEVE-ELISABETH, née le 18 Novembre 1673, mariée, par contrat du 24 Juillet 1694, passé devant *Madelaine*, Notaire à Amiens, avec *Adrien Picquet*, Ecuyer, Seigneur de Dourier, Lieutenant-Particulier au Bailliage de ladite Ville, où elle est morte le 20 Janvier 1755; — 9. MARIE-GABRIELLE, née le 25 Décembre 1674, morte sans alliance le 9 Avril 1720, & inhumée

Digitized by Google

à l'Oratoire d'Amiens ; — 10. & JEANNE-COLETTE LE BOUCHER D'AILLY, née le 6 Juillet 1683, mariée en Janvier 1722, à *Pierre-Paul d'Arreſt*, Ecuyer, Seigneur de Sailly-Bray, morte ſans poſtérité le 1er Janvier 1753, & inhumée dans l'Egliſe Saint-Gilles à Abbeville.

IX. JOSEPH LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, de Famechon & Cumont après la mort de ſes freres, Lieutenant-de-Roi de la Ville & du Gouvernement d'Amiens, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de la Reine, Infanterie, & Chevalier de Saint-Louis, mort à Abbeville le 1er Avril 1754, & inhumé dans l'Egliſe d'Ailly, avoit épouſé, par contrat du 8 Février 1741, paſſé devant *Machart*, Notaire, MARIE-CATHERINE LE BOUCHER DU MENIL, ſa parente, veuve en premieres noces de *Jean-Batiſte-François de Villers*, Ecuyer, Seigneur de Ligny, Authieul, Préſident-Tréſorier de France à Amiens, & fille de NICOLAS LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur du Menil, Fremontier, Uzaineville, & de *Françoiſe Morgan*. Il n'en a point eu d'enfans.

Branche des Seigneurs DU MENIL.

VIII. FRANÇOIS LE BOUCHER D'AILLY, Ecuyer, ſecond fils de NICOLAS, Seigneur d'Ailly, & de *Jeanne Thierry*, né à Abbeville le 13 Décembre 1639, Seigneur du Menil-lès-Franleux, Quinquembeuf & la Neuve-Rue, mort le 11 Janvier 1694, & enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Michel d'Amiens, avoit épouſé, par contrat du 19 Novembre 1667, paſſé devant *Madelaine*, Notaire de ladite Ville, *Marie-Catherine de Sachy*, fille de *Jean de Sachy*, Ecuyer, Seigneur du Coudray, & de *Catherine du Freſne*, dont : — 1. NICOLAS, qui ſuit ; — 2. JEAN-FRANÇOIS, né le 13 Novembre 1680, Prêtre & Chanoine de la Cathédrale d'Amiens, mort le 5 Juin 1747 ; — 3, 4, 5 & 6. un autre garçon & trois filles mortes jeunes.

IX. NICOLAS LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur du Menil-lès-Franleux, de Fremontier & d'Uzaineville, né le 4 Octobre 1670, mort le 10 Décembre 1738, & inhumé dans l'Egliſe de Saint-Michel d'Amiens, avoit épouſé, par contrat du 22 Août 1701, paſſé devant *le Caron* l'aîné, Notaire, Demoiſelle *Françoiſe Morgan*, fille de *Jacques Morgan*, Conſeiller du Roi, Maître Particulier des Eaux & Forêts d'Amiens, & de *Françoiſe Damiens* ; elle eſt morte le 6 Janvier 1744, & eſt enterrée auprès de ſon mari dans ladite Egliſe de Saint-Michel d'Amiens. De leur mariage ils ont eu : — 1. PIERRE-NICOLAS, né le 1er Février 1715, décédé ſans alliance le 22 Octobre 1740 ; — 2. PAUL-FRANÇOIS, qui ſuit ; — 3. MARIE-CATHERINE LE BOUCHER D'AILLY, née en Novembre 1703, Dame de Gomiecourt, d'Engrebellemer, mariée 1°. par contrat du 9 Septembre 1726, paſſé devant *Caron*, Notaire à Amiens, à *Jean-Batiſte François de Villers*, Ecuyer, Seigneur de Ligny, Authieul, Préſident-Tréſorier de France à Amiens, dont une fille ; & 2°. par contrat du 8 Février 1741, paſſé devant *Machart*, Notaire, avec ſon parent JOSEPH LE BOUCHER, Chevalier, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, Lieutenant-de-Roi d'Amiens, Chevalier de Saint-Louis, dont elle n'a point eu d'enfans ; — 4. MARIE-FRANÇOISE, née le 17 Décembre 1708, morte

Digitized by Google

Religieuſe à la Viſitation de ladite Ville le 16 Mars 1749; — 5. MARIE-ANNE, née le 27 Mai 1710, mariée par contrat du 30 Mars 1743 à Meſſire *Charles Louis Picquet*, Chevalier, Seigneur de Bonnainvillers, Noyelles en Chauſſée & Creſſy, ancien Capitaine au Régiment de Piémont Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, dont elle fut la premiere femme. Elle eſt morte ſans enfans à Abbeville le 14 Novembre 1755, & eſt inhumée à Saint-Gilles; — 6. & pluſieurs enfans morts jeunes.

X. PAUL-FRANÇOIS LE BOUCHER D'AILLY, Chevalier, Seigneur du Menil-lès-Franleux, de Fremontier, d'Uzaineville, de Rot, d'Ailly-le-haut-Clocher & de Cumonville, né à Amiens le 16 Mai 1718, devenu chef de ſa famille en 1754, a ſervi dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & a épouſé, par contrat du 25 Juillet 1744, paſſé devant *Machart*, Notaire, Demoiſelle *Marie-Madeleine du Fay*, née en 1714, Dame de Drueil, fille de *Philippe-Auguſte du Fay*, Chevalier, Capitaine au Régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de *Madeleine Trudaine*. Elle eſt décédée le 27 Janvier 1748, laiſſant: — 1. MARIE-MADELEINE-FRANÇOISE LE BOUCHER D'AILLY, Dame de Drueil, née à Amiens le 5 Décembre 1745; — 2. & FRANÇOISE-GABRIELLE-JOSEPHE-PAULINE, née le 23 Janvier 1748, mariée au château d'Ailly le 11 Mai 1772 *à Jacques-Gabriel-François-de-Paule Rouſſel*, Chevalier, Seigneur de Belloy-Saint-Léonard & d'Hally-Villers, dont des enfans.

Branche des Seigneurs DE RICHEMONT.

VIII. JOSEPH-GILLES LE BOUCHER D'AILLY, Ecuyer, Seigneur d'Huval, du Caſtelet & de Richemont, cinquieme fils de NICOLAS, Seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, & de *Jeanne Thierry*, fut Conſeiller du Roi, Magiſtrat en la Sénéchauſſée de Ponthieu, maintenu dans ſa nobleſſe le 7 Septembre 1716, par Ordonnance de M. *de Bernage*, Intendant de Picardie, & eſt mort à Amiens le 22 Juillet 1726. Il avoit épouſé à Abbeville le 10 Janvier 1694 Demoiſelle *Barbe du Ponchel*, née le 24 Mars 1662, fille d'*Euſtache*, & de *Marguerite Fuzelier*. Elle eſt morte à Abbeville le 5 Novembre 1710, & eſt enterrée ſous la tombe de la famille, Paroiſſe Saint-Gilles de ladite Ville. Il en a eu: — 1. JOSEPH-EUSTACHE, mort âgé de ſept ans, & inhumé dans la Chapelle de Notre-Dame-de-Lorette en la Collégiale de Saint-Wulfran; — 2. JEAN-BATISTE PASCHAL, Chevalier, Seigneur d'Huval & du Caſtelet, né le 6 Mars 1697, mort à Abbeville ſans alliance le 24 Juillet 1775; — 3. JACQUES-NICOLAS, qui ſuit; — 4. FRANÇOIS-MARIE, Chevalier, Seigneur du Bouchage, né à Abbeville le 6 Janvier 1700, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie de la Reine, Chevalier de Saint-Louis, qui a commencé de ſervir le 6 Mars 1717, & s'eſt retiré en 1760; — 5. JOSEPH-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur d'Acarville, né le 12 Février 1702, mort ſans alliance à Abbeville le 22 Février 1772; — 6. BARBE-ANTOINETTE-JEANNE, née le 3 Novembre 1700, décédée ſans alliance le 5 Septembre 1776; — 7. & MARGUERITE-CHARLOTTE, née le 10 Août 1703, morte à Bulleux le 8 Décembre 1728, laiſſant des enfans de ſon mariage contracté le 15 Février 1722, par acte

Digitized by Google

passé devant *le Bel*, Notaire d'Abbeville, avec Messire *Nicolas*, Chevalier, Marquis de Bellengreville, Seigneur de Bulleux & de Behen.

IX. Jacques Nicolas le Boucher d'Ailly, né le 4 Juillet 1698, Chevalier, Seigneur de Richemont, Bouillencourt-en-Sery, Vuiry, Fontaines-sur-Maye, l'Esperon, Saint-Esflier, d'Huval & du Castelet, nommé par Lettres du grand sceau du mois de Décembre 1736 Conseiller du Roi, Maire & Commandant d'Abbeville, Député de la Noblesse du Comté de Ponthieu pour la réforme de la Coutume en 1770, mort le 13 Janvier 1776, avoit épousé, par contrat passé le 24 Septembre 1747, devant *de Lignieres*, Notaire d'Abbeville, *Marie-Louise-Catherine-Françoise-Colette de Villers* sa parente, Dame d'Hocquincourt, de Ligny & d'Authieul, fille de *Jean-Batiste-François*, Ecuyer, Seigneur desdits lieux, & de Marie-Catherine le Boucher du Menil, Dame de Gomiecourt & d'Engrebellemer, dont: — 1. Jacques-Joseph-Paschal, qui suit; — 2. René, né le 10 Décembre 1754, mort le lendemain; — 3. Emmanuel-Eustache-Marie, Chevalier, Seigneur d'Huval & de Fontaines-sur-Maye, né le 19 Décembre 1760, Officier au Régiment de Chartres Dragons; — 4. Marie-Catherine-Colette-Josephine, dite Mademoiselle de Richemont, Dame du Castelet; — 5. Alexandrine-Marie-Elisabeth, alliée en 1779 à Messire *Jean-François-Aimé Dejean*, Capitaine au Corps-Royal du Génie; — 6. une fille morte en naissant le 1er Septembre 1757; — 7. & Adélaïde-Victoire, née le 24 Août 1762, décédée le 1er Septembre 1763.

X. Jacques-Joseph-Paschal le Boucher d'Ailly, né le 21 Février 1753, Chevalier, Seigneur de Richemont, Bouillencourt-en-Sery, Vuiry & Saint-Esflier, a épousé le 16 Novembre 1777, par contrat passé devant *Baudelocque*, Notaire à Amiens, *Marie-Françoise-Firmine de Mons*, Dame de Rousseville & de Saint-Mars, fille de *Jacques de Mons*, Chevalier, Seigneur de Meigneux, d'Hedicourt & de Saint-Sauveur, & de *Marie-Jeanne-Charlotte-Honorée-Genevieve Roger*, Dame de Rousseville.

Les armes: *d'or, au sautoir engrélé de sable, accompagné de quatre aiglettes de même, béquées & armées de gueules;* supports, *deux levrettes d'argent;* cimier, *un levrier naissant.*

LEIGONYE (DE): famille noble & très-ancienne établie en Auvergne dès le XVe siecle. Les troubles des guerres civiles ont privé Aurillac, Ville où ils ont leur résidence, de presque tous les titres, les archives ayant été brûlées en 1571 par les Huguenots qui saccagerent & pillerent cette Ville dont ils s'emparerent & resterent les maîtres pendant dix-huit mois.

D'après cette époque & celle de 1676, où les titres particuliers appartenans à cette maison furent brûlés, il ne leur reste que quelques admicules, qui prouvent qu'ils descendent de l'ancienne maison de *Jourdain de l'Isle*, Seigneur de l'Isle-Jourdain, branche cadette des Comtes *de Toulouse*.

L'incendie de 1676 est constaté par un procès-verbal dressé par le sieur *de Lor*, Conseiller d'Etat & Lieutenant-Général Civil, & expédié par M^e^

Digitized by Google

Seyries, lors Greffier audit Bailliage. C'eſt ce qui fait que nous ne pouvons donner la filiation ſuivie que depuis JOURDAIN, qui ſuit.

JOURDAIN DE LEIGONYE, Conſeiller du Roi, Commiſſaire des Montres (ou des Guerres) de la haute Auvergne, & Docteur ès Loix, demeurant à Aurillac, vivant encore en 1657; qui, de ſon mariage contracté en 1618 avec Demoiſelle *Delphine de Fortel*, eut pour fils :

FRANÇOIS DE LEIGONYE, qualifié Noble & Ecuyer, Docteur ès Loix, Conſeiller du Roi, Commiſſaire des Montres (ou des Guerres), marié, par contrat paſſé devant *Dabernard*, Notaire Royal à Aurillac, le 22 Novembre 1654, avec *Demoiſelle Marguerite de Seneſergues*, fille de feu *Guilaume-Robert de Seneſergues*, Ecuyer, Seigneur de la Rode, Conſeiller, Procureur du Roi aux Bailliage, Siege Préſidial & Sénéchauſſée de la haute Auvergne, & de Demoiſelle *Philiberte de Laurens*. De ce mariage vint :

GUILIAUME DE LEIGONYE, né le 9 Juin 1657 à Aurillac, qualifié *Meſſire* & *Chevalier*, Seigneur de la Baſtide, le Rouſſillon, Tréſorier-Général de France en la Généralité d'Auvergne à Riom, qui épouſa *Françoiſe de Sarret de Fabregues*, qui lui porta en dot la charge de Préſident-Tréſorier de France, & fonda une Chapelle ſous l'invocation de Sainte-Genevieve en l'Egliſe des Dames Religieuſes du Couvent de Sainte-Claire, appellé de Saint-Joſeph de la Ville d'Aurillac, par acte du 2 Juin 1700 paſſé devant *Leonard Lagarrigue*, Notaire Royal de ladite Ville. Elle fit ſon teſtament le 19 Avril 1755 devant *de Larmandie*, Notaire Royal, & ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe du Chapitre de Saint-Geraut d'Aurillac en la Chapelle de Notre-Dame du chœur de ladite Egliſe. Ses enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & 3. JEAN-BATISTE & PIERRE-GÉRAUD DE LEIGONYE, Chanoines dudit Chapitre de Saint-Geraud d'Aurillac, & Conſeillers, légataires chacun de 2000 livres par le teſtament de leur mere; — 4. AMABLE, dont la poſtérité ſubſiſte; — 5. GENEVIEVE, légataire de 2800 livres par le ſuſdit teſtament; — 6. MARGUERITE, rappellée comme morte, & épouſe de feu *Antoine Textoris de Pouzols*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, dont les filles furent inſtituées héritieres de ladite Dame *de Sarret*; — 7. & ANNE DE LEIGONYE, femme de *Jean de Gain de Montaignac*, Chevalier, Seigneur d'Orgon.

FRANÇOIS DE LEIGONYE, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Baſtide, Premier Préſident-Tréſorier de France en la Généralité d'Auvergne, inſtitué héritier général & univerſel de ſa mere, fit ſon dernier teſtament olographe le 13 Mai 1762. Il avoit épouſé *Marie-Cécile de Lolm*, laquelle fit un teſtament myſtique le 23 Juillet 1765. De ce mariage ſont iſſus : — 1. LOUIS-FRANÇOIS DE LEIGONYE, Chevalier, Seigneur de la Baſtide, la Tremoliere, &c., né en 1735, qui a été Mouſquetaire dans ſa ſeconde Compagnie, mort ſans alliance en 1773; — 2. JEAN-JOSEPH-GEORGE, qui ſuit; — 3. & GENEVIEVE DE LEIGONYE, mariée en 1776 à FRANÇOIS DE LEIGONYE DE PRUNS ſon couſin germain, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bourbon, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

JEAN-JOSEPH-GEORGE DE LEIGONYE DE RANGOUGE, Chevalier, né le 24 Avril 1745, Comte de Rangouge, le Rouſſillon, la Baſtide, Capitaine-Aide-Major-Général dans la Légion Américaine, Conſeiller

Digitized by Google

d'épée, Chevalier d'honneur au Préſidial d'Aurillac & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, n'eſt pas encore marié.

La nobleſſe d'extraction de cette famille a été conſtatée par un certificat ſigné de quatre Gentishommes qualifiés de la Province, en date du 14 Janvier 1772, & légaliſé par le Juge & Lieutenant-Général du Siege d'Aurillac.

Les alliances ſont avec les maiſons *de Bourbon-Malauze*, *Durfort*, *Giou*, *Caylus*, *Loſtanges*, *Sarret de Fabregues*, *de Gain de Montaignac*, *Dieudonné de la Chenaye*, *&c.*

Les armes ſont : *au champ d'or, ſemé de flammes de gueules au laurier de ſynople.*

LIEGE DE JONCIERES (DE) : famille noble & ancienne, originaire de Lorraine, & établie en l'Iſle de France, dont voici la filiation ſuivie depuis deux cents ans ſeulement, ſes titres primitifs s'étant perdus par le déſordre des guerres dans leſquelles ont ſervi les ancêtres de THIERRY, ſucceſſivement dans des emplois diſtingués.

I. THIERRY DE LIEGE, Ecuyer, né en 1579, épouſa Demoiſelle *Marie le Vaillant*, dont :

II. NICOLAS DE LIEGE, Ecuyer, né en 1608, ſe trouva au ſiege d'Amiens & autres. Il épouſa, 1°. Demoiſelle *Marguerite d'Eſtaing*, morte ſans enfans, & 2°. *Françoiſe Laloyaux*, de laquelle il eut :

III. FRANÇOIS DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1629, fut Lieutenant & Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Chalembert & du Bordage juſqu'à la paix des Pyrénées ; ſervit encore à l'arriere-ban de 1689, & mourut à Lodi, dans le Milanez, en 1702. Il avoit épouſé, 1°. Demoiſelle *Madeleine de Runevalle*, & 2°. *Francoiſe Carbon*, morte en 1710, laquelle avoit eu deux fils, ſavoir : — 1. JEAN BATISTE, qui ſuit ; — 2. & FRANÇOIS, Ecuyer, dit *le Chevalier DE JONCIERES*, né en 1674, mort au ſervice ſans alliance.

IV. JEAN-BATISTE DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1672, ſucceſſivement Lieutenant, puis Capitaine de Cavalerie & Chevalier de Saint-Louis, mort au Service en 1718, avoit épouſé, par contrat du 3 Février 1715, *Marie-Eliſabeth d'Arly*, fille de *François d'Arly*, Ecuyer, Sieur du Pleſſis-les-Beauregard, & de *Marguerite Gaulthier*, dont :

V. JEAN-BATISTE-LOUIS DE LIEGE, Ecuyer, Sieur de Joncieres, né en 1715, ancien Officier d'Infanterie, Chevalier-Commandeur de l'Ordre de Chriſt, marié, 1°. le 10 Janvier 1740, à Demoiſelle *Marie-Barbe de Berenger*, & 2°. par contrat du 31 Mai 1743, à *Marie du Boullay*, fille de *Gabriel du Boullay-Touchet* & de *Françoiſe Cordelier*. De ce ſecond mariage il a : — 1. ANTOINE-LOUIS, qui ſuit ; — 2. & ANTOINETTE-LOUISE, née en 1762, appellée *Mademoiſelle DE JONCIERES*.

VI. ANTOINE-LOUIS DE LIEGE DE JONCIERES, Ecuyer, né en 1752, breveté Lieutenant de Cavalerie dans les Gardes-du-Corps du Roi, n'eſt pas encore marié.

Les armes : *d'argent, à une faſce d'azur chargée de trois roſes d'argent, & ſurmontée d'un chevron.*

MALVOISIN

Digitized by Google

M.

MALVOISIN (DE) : ancienne nobleſſe originaire du Duché de Luxembourg, & établie à Nancy, qui a prouvé une filiation ſuivie depuis le XIVe ſiecle juſqu'à nos jours par titres originaux qui nous ont été communiqués : elle a pour Auteur connu :

I. JEAN DE MALVOISIN, Ecuyer, qui aſſiſta à un accord fait entre deux partis de familles nobles le 25 Septembre 1334, & appoſa un des premiers ſon ſcel, avec les Chevaliers & Ecuyers, Chefs du ſecond parti : il avoit épouſé *Idette de Vailly*, de laquelle il eut : — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. & HUGUENIN DE MALVOISIN, Ecuyer, vivant en 1400.

II. NICOLAS DE MALVOISIN, I du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, épouſa *Marguerite de Houſſe*, avec laquelle il vivoit en 1396, & en eut : — 1. JACQUEMIN, qui ſuit; — 2. & GUILLAUME, Ecuyer, vivant en 1434.

III. JACQUEMIN DE MALVOISIN, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Ecuyer d'Ecurie du Roi de Sicile, qui ſcella un acte du 5 Avril 1432 de ſon ſceau, qui repréſente une croix potencée, ſurmontée d'un caſque, où on lit encore autour, *ſig... Malvoi...*, c'eſt-à-dire ſceau de MALVOISIN; cet acte eſt conſervé au tréſor des Chartres de l'Hôtel-de-Ville de Metz, & une expédition authentique & collationnée mot à mot ſur l'original, en a été délivrée à la famille. Il eut de ſon épouſe *Jeanne de Palxgaire :* — 1. NICOLAS, qui ſuit; — 2. & JEAN, Ecuyer, vivant en 1473.

IV. NICOLAS DE MALVOISIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han & Happoncourt, qui fit un accord avec JEAN ſon frere, touchant la ſucceſſion de leurs pere & mere, devant *Sarrazin*, Notaire à Nancy, le 5 Mai 1473, & fit ſon teſtament le 10 Février 1507, dans lequel il rappelle ſon pere, ſa femme Damoiſelle *Iſabelle de Foug*, de laquelle il laiſſa : — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. & FRANÇOISE, mentionnée audit teſtament.

V. CLAUDE DE MALVOISIN, I du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han & Happoncourt, nomma le 26 Janvier 1526 des Procureurs pour pourſuivre la ſucceſſion de Dame *Iſabelle de Foug* ſa mere, & étoit mort le 12 Juillet 1573, que ſa veuve, Dame *Nicole de Reance*, qu'il avoit épouſée par contrat du 12 Mars 1553, fit accord avec ſon fils CLAUDE, qui ſuit. Elle vivoit encore le 31 Mars 1608, qu'elle fit ſon teſtament devant *Faulchon*, Tabellion au Comté de Vaudemont.

VI. CLAUDE DE MALVOISIN, II du nom, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Trambon, Han, Happoncourt, Aboncourt, Hameville, Hadonville & Coinche, Conſeiller d'Etat de CHARLES III, Duc de Lorraine & de Bar, duquel il obtint par ſes Patentes du 16 Juillet 1592, dépoſées au tréſor des Chartres de la Chambre des Comptes, l'érection de ſa maiſon de Vézeliſe en Fief, pour les agréables ſervices que lui & ſes ancêtres avoient rendus à ce Prince & à ſes prédéceſſeurs Ducs, & fut maintenu, ſur la production de ſes titres conſtatant ſa noble & ancienne extraction, dans l'ancienne & légitime poſſeſſion de porter, comme ont toujours fait ſes an-

Digitized by Google

cètres, pour armes, *d'argent, à la croix potencée de gueules, &c.* Il rendit ſes foi & hommage le 28 Juin 1612 pour ſa Seigneurie de Hameville & le Fief de Vézeliſe, & le 21 Octobre 1615, pour ſa Seigneurie d'Aboncourt, au Duc HENRI, qui, par ſes Patentes du 17 Janvier 1613, l'avoit déclaré iſſu de perſonnes nobles d'ancienne extraction des deux côtés, d'après les preuves qu'il en fit, remontant à NICOLAS ſon triſaïeul, & le reconnut pour gentilhomme d'ancienne race. Il fit ſon teſtament en 1622, & mourut après, laiſſant de ſa ſeconde femme, Dame *Claude de Grammont*, fille de Meſſire *Antoine de Grammont*, Chevalier, Seigneur de Gézan, Mélizey, &c., & de *Fernandine de la Rouche*, qu'il avoit épouſée par contrat du 8 Février 1610 (c'eſt depuis cette alliance que la famille DE MALVOISIN écartele les armes de celle *de Grammont*) : — 1. JEAN-PHILIPPE, qui ſuit; — 2. CLAUDE-FRANÇOIS, Seigneur de Hameville, qui conſtitua, avec la Dame ſa mere, par acte du 10 Février 1636, 180 livres de rente, monnoie de Beſançon, au profit de noble *Claude-François Perrenot de Grandvelle*; — 3. CLAUDE-NICOLE, morte femme de *Charles de Mitris*, Chevalier, Seigneur de Fauconcourt & d'Igny, Maître-d'Hôtel ordinaire de Son Alteſſe le Duc de Lorraine, ſon Grand-Fauconnier, Bailli & Gouverneur d'Epinal, qui fit accord le 19 Octobre 1643 avec JEAN-PHILIPPE & CLAUDE-FRANÇOIS DE MALVOISIN, ſes freres.

VII. JEAN-PHILIPPE DE MALVOISIN, Chevalier, Baron d'Aboncourt, Seigneur de Hameville, Coinche & Sault, fit ſes foi & hommage le 26 Février 1664 pour Hameville, dont il donna dénombrement le 25 Octbre 1665; obtint de LOUIS XIV des Lettres de ſauve-garde pour ſes terres comme Gentilhomme Lorrain, ſignées du Roi, la Reine Régente préſente, & ſcellées du grand ſceau; fut ſucceſſivement Lieutenant-Colonel du Régiment de Baſſompierre Cavalerie, ſe ſignala en cette qualité en diverſes occaſions, & enſuite Colonel d'un Régiment d'Infanterie, par brevet du Duc CHARLES IV, donné à Bruxelles le 12 Mars 1652; il reçut pluſieurs lettres de ce Prince, qui ſe dit ſon très-affectionné ami.

Le Baron d'Aboncourt fit ſon teſtament olographe le 16 de Février 1688, dans lequel il rappelle ſes deux enfans ci-après. Il avoit épouſé, par acte du 13 Février 1643, aſſiſté de *Claude de Grammont* ſa mere, 1°. Demoiſelle *Claude de Baillivy*, fille de *Claude de Baillivy*, Seigneur de Guerlanche, Ochey, &c., & de *Nicole d'Emville*; 2°. par acte du 24 Février 1653, Demoiſelle *Françoiſe de Brachet-Villars*, fille de *Gilles de Brachet*, Chevalier, Seigneur de Villars, Forêt, Auge, Conſeiller & Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Dame *Edme de la Grange-d'Arquien*. Du premier lit il eut : — 1. CLAUDE-CHARLES, qui ſuit; & du ſecond : — 2. MARIE-MARGUERITE DE MALVOISIN, qui fit accord avec ſon frere conſanguin, le 13 Août 1697.

VIII. CLAUDE-CHARLES DE MALVOISIN, Chevalier, Baron d'Aboncourt, Seigneur de Champigneulles, Hameville & Coinche, né en 1644, fut Capitaine au Régiment de Vaudemont, fit ſes repriſes des terres de Champigneulles, Malle-Evy, les Faux, Saint-Pierre, Saint-Etienne, le 15 de Juillet 1681 : il avoit épouſé, par acte du 24 Novembre 1680, De-

Digitized by Google

moiſelle *Marie-Eliſabeth de Collignon*, fille de *Louis-Robert de Collignon*, Seigneur de Champigneulles, Val-des-Faux, & d'*Anne de Collignon* ſa couſine, de laquelle il eut : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, d'abord Officier au Régiment Duhan, puis Préſident à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, mort ſans poſtérité en 1756, & inhumé en l'Abbaye de Saint-Léopold de Nancy, où on voit ſon épitaphe; — 2. NICOLAS, Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de Lorraine, maintenu avec ſes freres, par Lettres de FRANÇOIS, I du nom, Duc de Lorraine & de Bar, depuis Empereur, données à Lunéville le 20 Novembre 1736, dépoſées au tréſor des Chartres de la Chambre des Comptes de Nancy, dans le droit & poſſeſſion de prendre & porter la qualité de Baron, à l'imitation de leur pere & de leurs aïeux, avec les mêmes armes de leur famille, comme on les rapportera à la fin de cette généalogie; leur filiation y eſt prouvée depuis NICOLAS DE MALVOISIN, Chevalier, vivant en 1396, juſqu'à JOSEPH-FRANÇOIS, pere de ceux qui ſubſiſtent. NICOLAS, Baron DE MALVOISIN, épouſa en 1732 *Jeanne-Antoinette d'Aſſigny*, fille d'*Achille* Marquis *d'Aſſigny*, & de *Genevieve de Louvier*; — 3. JOSEPH-FRANÇOIS, qui ſuit; — 4. une fille morte Religieuſe.

IX. JOSEPH-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Aboncourt, Chef-haut, Bleumerey, Boulaincourt, né en 1693, Lieutenant-Colonel au ſervice d'Empire, mort en ſon château d'Aboncourt le 7 Août 1744. Il avoit épouſé, par contrat du 6 Février 1733, Demoiſelle *Catherine de Myon*, née en 1709, vivante en 1780, fille de Meſſire *Gabriel de Myon*, Chevalier, Baron de Gombervaulx, & de *Françoiſe de Drouet de Sainte-Liviere*, de laquelle il laiſſa en bas âge ſix enfans; ſavoir : — 1. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. GABRIEL-FRANÇOIS, rapporté après ſon aîné; — 3. MELCHIOR-FRANÇOIS, né le 14 Juin 1736, Chanoine de l'Egliſe Primatiale Cathédrale de Nancy, Vicaire-Général du Diocèſe de Beſançon, & nommé en 1773 Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Saint-Saulve de Montreuil-ſur-mer, au Diocèſe d'Amiens; — 4. PÉTRONILLE-ANGÉLIQUE, née Baronne DE MALVOISIN, mariée, par contrat du 4 Mai 1778, paſſé devant *Pierre*, Notaire à Nancy, à Meſſire *Denis-George-Joſeph*, Vicomte *de Nedonchel*, Chevalier, Seigneur d'Antreville, ci-devant reçu Chevalier de Malte, fils de *Denis-George-Alexandre*, Chevalier, Marquis de Nedonchel, Vicomte de Staple, Seigneur du Comté Souverain de Brouay, & de *Marie-Anne de Douay*, Vicomteſſe de Staple, Dame de Baralle, Buiſſy, Grand-Cour, &c.; — 5. & 6. CATHERINE-THÉRESE & MARIE-CHARLOTTE, Baronnes DE MALVOISIN.

CHARLES-FRANÇOIS, GABRIEL-FRANÇOIS & MELCHIOR-FRANÇOIS DE MALVOISIN, freres, ont apportionné leurs ſœurs le 21 Avril 1760 ſuivant la Coutume de Lorraine, & ont partagé entr'eux le 22 la ſucceſſion de leur pere.

X. CHARLES-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Aboncourt, Bleumerey, Chef-haut & Boulaincourt, né le 10 Mai 1734, ci-devant Capitaine au Régiment d'Harcourt Dragons, aujourd'hui Major du Régiment de Dragons de MONSIEUR, & Chevalier de Saint-Louis,

Digitized by Google

a épouſé, par contrat du 6 Novembre 1764, Demoiſelle *Gabrielle-Françoiſe de Contriſſon*, dont il n'a point d'enfans.

X. GABRIEL-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, Chevalier, Seigneur de Hameville, dont il a rendu foi & hommage au Roi le 20 Novembre 1776, né le 4 Juin 1735, ſecond fils de feu JOSEPH-FRANÇOIS, Baron DE MALVOISIN, & de *Catherine de Myon*, Chevalier de Saint-Louis, Major de Dragons avec rang de Meſtre-de-Camp par brevet du 9 Mars 1774, enſuite Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons de la Rochefoucauld, du 4 Mai 1776, a épouſé, par contrat du 22 Avril 1770, Demoiſelle *Béatrix-Marie de Beurges*, fille de *Jean Batiſte de Beurges*, Chevalier, Seigneur de Reneſſon, Trémont, Vovincourt, &c., & de Dame *Anne de Beurges* ſa couſine, dont : — 1. MELCHIOR-FRANÇOIS, Chevalier, né le 14 Juillet 1776; — 2. CATHERINE-LOUISE, aînée du précédent; — 3. ANNE-PAULINE.

On compte parmi ſes alliances les maiſons *d'Harcourt*, *Grammont*, *la Roche*, *Beaufremont*, *Beauvau*, *Saulx*, *Rie*, *Grachaux*, *Courbeſaint*, *la Jonciere*, *Reincourt*, *Mitry*, *Craincourt*, *d'Ourches*, *Nettancourt*, *du Hautoy*, *des Salles*, *Gourzy* & *Lardenoy*.

Les armes : *écartelées au 1 & 4 d'azur, à trois buſtes de Reine au naturel, couronnées d'or, qui eſt* DE GRAMMONT; *au 2 & 3 écartelées d'or & de gueules, qui eſt* DE MYON; *& ſur le tout d'argent, à la croix potencée de gueules, qui eſt* DE MALVOISIN; *l'écu ſurmonté d'une couronne de Baron;* ſupports, *deux lions au naturel, lampaſſés de gueules & couronnés d'or;* deviſe, *à Deo ſolo.*

Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués, & que nous avons vérifiés.

MANNOURY (DE) : ancienne Nobleſſe de Normandie, maintenue par les Commiſſaires députés du Roi pour la recherche des Nobles en 1595, 1611, 1641, &, en dernier lieu, par M. *de Marle* en 1666. Nous en avons déjà donné une notice au tome IX de ce Dictionnaire, pag. 478 & ſuiv.: mais un Mémoire dreſſé ſur titres, & des recherches faites depuis, nous obligent d'en redonner la généalogie.

Cette famille a formé pluſieurs branches. De la premiere, dite des Seigneurs *du Mont-de-la-Vigne*, étoit :

ETIENNE DE MANNOURY, appellé le Chevalier DE TREMBLAY, vivant en 1395, qui fut Seigneur du Mont-de-la-Vigne, terre ſituée proche Liſieux & le Pont-l'Evêque, de Monteil, Fribois, & Capitaine des Villes & Châteaux de Liſieux & d'Evreux. Il épouſa en 1457 Haute & Puiſſante Princeſſe *Auſtreberte de Dreux*, de la maiſon de France, fille de *Robert de Dreux*, Prince & Seigneur d'Eſneval & Beauffart, Baron & Capitaine de Rouen, & de Dame *Guillemette de Segrie* : cette alliance eſt prouvée par un ancien manuſcrit dépoſé à l'Hôtel-de-Ville de Dreux, qui eſt une généalogie des Comtes *de Dreux Beauſſart*. De ce mariage il eut : N..... DE MANNOURY, dont le fils, LOUIS DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur du Mont-la-Vigne, Fribois, &c., Gouverneur de Bayeux, épouſa Dame *Marguerite le Veneur*. Ce LOUIS DE MANNOURY n'ayant pas laiſſé d'enfans,

Digitized by Google

ſa ſucceſſion paſſa à ſes trois tantes ; ſavoir : — 1. ANTOINETTE DE MANNOURY, mariée à *Jean II*, Sire *de Bréauté*, Chevalier, Baron de Bouffey, &c., Capitaine & Gouverneur de la Ville de Dieppe ; — 2. SUZANNE DE MANNOURY, femme de *Nicolas*, Seigneur & Baron *de Mailloc* ; — 3. & ANNE DE MANNOURY, mariée, 1°. au Sieur *de la Bretonniere*, Seigneur d'Eageu, & 2°. au Sieur *des Varinieres* : ces différentes alliances ſont prouvées par un Arrêt rendu en Parlement le 9 Juillet 1551 ; elles étoient toutes trois filles d'ETIENNE ci deſſus.

Branche des Seigneurs DE MAGNY-LÈS-BAILLEUL, PERDEVILLE, LA BRUNNETIERE, &c.

I. ROBERT DE MANNOURY, un des puînés de la branche des Seigneurs du Mont-de-la-Vigne, fut Seigneur de Fribois, mourut en 1390, & avoit épouſé Dame *Catherine le Maréchal*, dont pour fils :

II. JEAN DE MANNOURY, dit LE CAPITAINE, mort en 1453, ayant eu de Dame *Marie Labbey* ſon épouſe :

III. GUILLAUME DE MANNOURY, Seigneur de Magny-lès-Bayeul, marié à Dame *Madeleine Stuart*, & mort en 1490. Il eſt qualifié *Noble Homme* en différens actes, & notamment dans un paſſé le 1er Septembre 1505, par ladite *Stuart* ſa veuve, devant les Tabellions de Montpinçon, Vicomté d'Argentan. Leurs enfans furent : — 1. ROGER, qui ſuit ; — 2. & FRANÇOISE DE MANNOURY, mariée en 1507 à *Richard du Bois*, Ecuyer, Seigneur de l'Epinay, Baron de Montbray, fils de *Geoffroy* & de *Jeanne de Fréville*. Voyez BOIS (DU), *tome II de ce Dictionnaire, page 584 & ſuivantes.*

IV. ROGER DE MANNOURY, mort en 1530, avoit épouſé Dame *Robine de Maliſcon*, de laquelle il eut :

V. GUILLAUME DE MANNOURY, II du nom, qualifié *Noble* & *Ecuyer* dans divers actes, notamment dans deux paſſés devant les Tabellions de Livarot les 3 Juin 1576 & 12 Février 1580. Il décéda vers 1582, & avoit épouſé Dame *Laurence Hebert*, dont pour fils unique :

VI. GUILLAUME DE MANNOURY, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Perdeville, la Brunnetiere, &c., Vicomte d'Argentan & d'Exmes, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe en 1595. Il reçut chez lui le Roi HENRI IV, en ſa maiſon du Cloqueſney à Heurtevent, mourut en 1622, & avoit épouſé Dame *Philippe de Tiremoys*, fille de *Laurent*, Ecuyer, Sieur des Hautenoes, & de *Jolette du Four*. De ce mariage vinrent ſept garçons, qui formerent différentes branches, dont quelques-unes ſubſiſtent ; le quatrieme fut PIERRE, qui ſuit ; — 8. & 9. & deux filles.

VII. PIERRE DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur de la Brunnetiere, fit avec ſes freres & ſœurs des lots & partages de la ſucceſſion de leur pere en 1622, & fut Seigneur d'Ectot en Saint-Lambert, fief dont il rendit aveu en 1642, ayant été poſſédé par des roturiers qui payoient les droits de franc-fief ; il en fut déchargé comme Noble en 1657 par Jugement de la Chambre Souveraine. Il mourut en 1661, & avoit épouſé en 1623 Dame *Marthe Chappey*, de laquelle il eut : — 1. FRANÇOIS, tué dans un combat particulier ; — 2. GABRIEL, Ecuyer, Seigneur d'Ectot, Homme d'armes de la

Digitized by Google

Compagnie de M. le Duc *de Longueville*: il mourut en Catalogne, à l'armée commandée par le Prince *de Condé* en 1647, ainſi qu'il appert des certificats de ſervices & de mort duement en forme; — 3. GUILLAUME, qui ſuit; — 4. ISAAC, tige de la branche des Seigneurs d'Halaine, d'Ectot, Saint-Eugenne, d'Aubry, &c., rapportée ci-après; — 5. & FRANÇOISE DE MANNOURY, aînée de ſes freres, mariée en 1643 à *Robert Philippe*, Ecuyer, Sieur des Acres.

VIII. GUILLAUME DE MANNOURY, IV du nom, Ecuyer, Seigneur & Patron d'Aubry en Exmes, Bonmeſnil, &c., fut Conſeiller & Procureur du Roi aux Bailliage & Vicomté d'Exmes, & partagea avec ſes freres & ſœur la ſucceſſion de leur pere en 1662. Il avoit épouſé en 1661 *Marie du Barquet*, fille de *François du Barquet*, Ecuyer, Seigneur d'Aubry, de Saint-Eugenne & Bonmeſnil, & de Dame *Marie de Nollent*, dont: — 1. JEAN-CHARLES, qui ſuit; — 2. GUILLAUME DE MANNOURY DE BONMESNIL, Ecuyer, marié en 1699 à *Marie-Eléonore de Sainte-Marie*, de laquelle il a laiſſé deux filles; — 3. MARIE, mariée en 1707 à *François du Chemin*, Ecuyer, Sieur de Familly; — 4. LOUISE, femme de *Guillaume de Braque*, Ecuyer; — 5. & FRANÇOISE, Religieuſe, puis Supérieure du Couvent d'Exmes, où elle eſt morte.

IX. JEAN-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, de Bonmeſnil, Bergere & Preſſigny, ſuccéda à ſon pere dans la charge de Conſeiller-Procureur du Roi au Bailliage d'Exmes, qu'il exerça avec diſtinction l'eſpace de quarante ans, & obtint enſuite des Lettres de vétérance de Sa Majeſté. Il épouſa en 1704 Demoiſelle FRANÇOISE DE MANNOURY, ſa couſine-germaine, fille puînée d'ISAAC, Ecuyer, Seigneur & Patron de Saint-Eugenne, & de *Françoiſe du Barquet*, ſa premiere femme. De ce mariage il a eu:

X. FRANÇOIS-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, qui a été Lieutenant de Dragons, & eſt mort ſans alliance. Sa ſucceſſion a paſſé à ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Halaine, ſon couſin, dont il ſera fait mention ci-après.

Branche des Seigneurs d'HALAINE, d'ECTOT, SAINT-EUGENNE, d'AUBRY, BONMESNIL, &c.

VIII. ISAAC DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur d'Halaine, d'Ectot, Seigneur & Patron de Saint-Eugenne, quatrieme fils de PIERRE, Ecuyer, & de *Marthe Chappey*, rendit aveu au Roi de ſon fief de Saint-Eugenne en 1668, & fit enregiſtrer ſes armes à l'Armorial de France en 1696, par M. *d'Hozier*, qui lui en expédia en conſéquence un brevet. Il avoit épouſé, 1°. par contrat, en 1661, *Françoiſe du Barquet*, fille de *François*, Ecuyer, Seigneur d'Aubry, Saint-Eugenne, Bonmeſnil, & de Dame *Marie de Nollent*, celle-ci fille de *Robert de Nollent*, qui étoit ſorti de *Jeanne de Harcourt*; & 2°. en 1673, *Marie de Maurey*, fille de *Guillaume*, Ecuyer, Seigneur du Pleſſis en Nonant, & de Dame *Renée de Fontaine*. Du premier lit vinrent: — 1. JACQUES DE MANNOURY, Ecuyer, Sieur de Saint-Eugenne, d'abord Mouſquetaire du Roi, puis Enſeigne dans le Régiment des Fuſiliers, avec lequel il ſe

Digitized by Google

trouva aux siege & prise de Luxembourg, mort sans postérité de son mariage contracté en 1689 avec *Jeanne de Corday*, fille de *Thomas de Corday*, Ecuyer, & de *Louise Jamme*; — 2. CHARLOTTE, mariée à *Jean de Vigneral*, Ecuyer, Seigneur de la Chablerie, Vicomte & Maire d'Argentan; — 3. FRANÇOISE, mariée en 1704 à JEAN-CHARLES DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry, &c., son cousin-germain, dont on a parlé ci-devant; & du second lit: — 4. ISAAC-GUILLAUME, Ecuyer, Sieur d'Ectot, qui servit d'abord dans les Cadets-Gentilshommes de la Citadelle de Tournay, suivant les certificats du Capitaine-Commandant, des années 1691 & 1692; fut Enseigne de la Compagnie Colonelle du Régiment d'Aunis, Infanterie, par brevet de l'an 1692; servit ensuite dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, ainsi qu'il conste par les certificats du Duc *de Chevreuse*, du Marquis *de Torcy*, Sous-Lieutenant de ladite Compagnie, & du Commissaire, expédiés à l'Armée de Flandres, l'un au canton d'Elval en 1694, & l'autre au camp de Saint-Tron en Allemagne en 1695: il mourut dans ce Corps sans alliance; — 5. PIERRE, qui suit; — 6. & MARGUERITE DE MANNOURY D'ECTOT, morte fille.

IX. PIERRE DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Ectot, Patron honoraire de Saint-Eugenne, épousa en 1714 *Anne-Marie-Françoise d'Oilliamson de Courcy*, fille de *René d'Oilliamson*, Chevalier, Marquis de Courcy; & de Dame *Catherine de Rouxel-Medavy de Grancey*. Voyez OILLIAMSON, *tome IX de ce Dictionnaire, pag.* 138 *& suiv.* Elle étoit niece du Maréchal *de Medavy*, dernier mort, & a eu pour enfans: — 1. ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR, qui suit; — 2. ANNE-MARIE MADELEINE DE MANNOURY D'ECTOT, vivante sans alliance; — 3. & JEANNE-CHARLOTTE-ANNE-FRANÇOISE DE MANNOURY D'HALAINE, mariée à *Simeon-Jacques Charles de Thiboult*, Ecuyer, Seigneur de Placy.

X. ISAAC-PIERRE-FRANÇOIS-LÉONOR DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Halaine, d'Ectot, hérita de M. *d'Aubry*, son oncle, & devint par-là Seigneur d'Aubry, de Saint-Eugenne & de Bonmesnil. Il a été reçu Page de Madame la Duchesse *d'Orléans*, & est mort en 1749. Il avoit épousé en 1736 FRANÇOISE DE MANNOURY, sa cousine-germaine, fille aînée de GUILLAUME, Ecuyer, Sieur de Bonmesnil, & de Dame *Marie-Eléonore de Sainte-Marie*. Son contrat de mariage fut fait à l'hôtel de Madame la Duchesse *d'Orléans*, qui l'honora de son agrément & de son seing, & en présence de Dame *Marie-Thérese Colbert*, veuve de Haut & Puissant Seigneur *Jacques-Léonor de Rouxel de Grancey*, Maréchal de France, grand'tante dudit Sieur d'Halaine, & de M. *d'Agueſſeau*, Conseiller d'Etat, cousin de ladite Demoiselle DE MANNOURY. De ce mariage il a laissé: — 1. CHARLES-GUILLAUME-FRANÇOIS-LÉONOR-ISAAC, qui suit; — 2. & FRANÇOISE-CHARLOTTE-MARGUERITE-MARIE-ANNE DE MANNOURY D'AUBRY, mariée à *Jean-Batiſte-Alexis de Gaulier*, Chevalier, Seigneur des Autieux-Ménival.

XI. CHARLES-GUILLAUME-FRANÇOIS-LÉONOR-ISAAC DE MANNOURY, Chevalier, Seigneur d'Aubry en Exmes, Saint-Eugenne, Bonmesnil, Bergere, Saint-Lambert, Mainbeville, né le 10 Février 1748, Lieutenant des Maréchaux de France au département d'Exmes, sert dans la Compagnie

Digitized by Google

des Chevaux-Légers de la Garde du Roi depuis 1763. Il a épouſé, par contrat du 20 Juillet 1771, *Madeleine-Charlotte le Raiſtre*, dont ſont iſſus : — 1. Guillaume-Léonor de Mannoury, Chevalier, né en 1774, Page de Madame la Comteſſe d'Artois; — 2. Jean-Charles-Alexandre-François, né en 1777; — 3. Louise-Charlotte-Madeleine-Marcelle, appellée *Mademoiſelle de Mannoury d'Aubry*, née en 1772.

De cette famille ſont auſſi MM. de Mannoury de Valingoux, ancien Garde-du-Corps du Roi; de Mannoury de la Brunnetiere, dont deux ſont Chevaliers de Saint-Louis; de Mannoury, Seigneur de Putot en Auge, Chevau-Léger de la Garde du Roi, & actuellement Capitaine au Régiment de Languedoc, Dragons; & de Mannoury des Autieux, tous deſcendans d'un des ſept fils de Guillaume de Mannoury, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Perdeville, la Brunnetiere, &c., qu'ils reconnoiſſent pour leur Auteur commun.

Il y a encore la branche des Seigneurs de Croiſilles, qui ſubſiſte dans la perſonne de M. de Mannoury, Seigneur de Croiſilles; lequel deſcend de Girard de Mannoury, Seigneur de la Fontaine, le Pin, Treprel, qui étoit ſorti d'un puîné de Mannoury, des Seigneurs du Mont de la Vigne. Leſdits Sieurs de Mannoury ſuſnommés ont tous, de pere en fils, ſervi l'Etat & Sa Majeſté, tant dans la Robe que dans le Militaire.

Les armes : *d'argent, à trois hermines de ſable, 2 en chef & 1 en pointe*; ſupports, *deux licornes, & une pour cimier*; deviſe, *Regi fidelis*. La branche des Mannoury d'Aubry les porte *écartelées au 1 & 4*, comme ci-deſſus, *& au 2 & 3 d'argent, à trois coqs de gueules, 2 & 1*, qui eſt de Rouxel de Grancey.

MARION : ancienne famille originaire de Nevers, qui remonte à Sanson Marion, né à Nevers, fils de Miles Marion & de *Patte-Guillaume Baron*.

I. Miles Marion exerça la profeſſion d'Avocat avec diſtinction, fut Avocat-Général de la Reine Médicis & du Duc *d'Alençon* en la Cour de l'Echiquier de Normandie pour ſon apanage. Il fut ennobli au mois de Janvier 1583, devint Conſeiller-Clerc & Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris le 30 Décembre 1596, Conſeiller d'Etat le 15 Janvier 1597, Avocat-Général du même Parlement le 31 Mai ſuivant, & mourut le 15 Février 1605. Il avoit épouſé *Catherine Pinon*, dont :

II. Simon Marion, Baron de Druy, né le 2 Janvier 1572, Conſeiller au Parlement de Paris le 2 Août 1596, Maître des Requêtes le 12 Juillet 1605, Préſident au Grand-Conſeil en 1607, Conſeiller d'Etat par brevet du 14 Juillet 1618, avec permiſſion de ſe parer de ſon office de Maître des Requêtes avec celui de Préſident, Contrôleur-Général des Finances le 10 Mars 1626, gratifié d'une penſion de 1200 livres, mourut en 1628, âgé de cinquante-ſix ans. Il avoit épouſé, 1°. le 22 Mars 1601, *Madeleine de Monteſcot*, fille de *Claude*, Seigneur du Pleſſis-l'Allen, Bellogne, Secrétaire du Roi, Tréſorier-Général de ſa Maiſon & de ſes Parties Caſuelles, & de *Madeleine Averdin*; & 2°. *Marguerite du Fay*. Du premier lit il eut :

— I.

Digitized by Google

= 1. ROBERT, qui ſuit; = 2. PIERRE, Auteur d'une ſeconde branche rapportée ci-après.

III. ROBERT MARION, Baron de Druy, majeur en 1628, lors de la mort de ſon pere, décéda dans un âge fort avancé. Il avoit épouſé *Gabrielle de Pluvinel*, fille d'*Antoine*, Seigneur du Pleſſis-Fucherolles, Conſeiller d'Etat, Sous-Gouverneur de LOUIS XIII, auparavant Ecuyer de la grande Ecurie & Chef d'Académie d'équitation, & de *Marie Mancel des Montées*, laquelle ſe remaria, 2°. à *Charles de Biencourt*, Seigneur de Potrincourt, & 3°. à *Charles de Poix*, tous deux Ecuyers & Chefs d'Académies d'équitation. Elle eut de ſon premier mari: — 1. FRANÇOIS, Baron de Druy, mort âgé de ſix ans; — 2. CLAUDE, qui ſuit; — 3. LÉONOR; — 4. autre FRANÇOIS, Eccléſiaſtique; — 5. MADELEINE; — 6. & CATHERINE, Religieuſe à Port-Royal.

IV. CLAUDE MARION, Baron, Vicomte de Druy, Seigneur de Villeneuve, obtint l'érection de ſa Baronnie de Druy en Comté; fut Conſeiller d'Etat des Finances par Lettres du 12 Juillet 1661, & eut acte de repréſentation des titres de ſa nobleſſe le 3 Mars 1667. Il avoit épouſé *Marie de Damas d'Anlezy*, fille de *N.... de Damas Crux d'Anlezy*, Chevalier des Ordres du Roi & Conſeiller d'Etat, & d'*Hélene de Gouffier*, dont: — 1. FRANÇOIS-EUSTACHE, qui ſuit; — 2. CLAUDE-LOUIS, Abbé de Saint-Seine & de Rigny en 1687, Elu des Etats de Bourgogne en 1709; — 3. & EUSTACHE-LOUIS MARION, Marquis de Courcelles, Exempt des Gardes-du-Corps, Major-Général de la Gendarmerie le 12 Septembre 1690. Il fut tué à la bataille de la Marſaille le 4 Octobre 1693. Il avoit épouſé, le 9 Juillet 1686, *Henriette-Marguerite de Saulx de Tavannes*, veuve de *Louis de Montſaulnin*, Marquis de Montal, & fille de *Noël de Saulx*, Marquis de Tavannes, & de *Gabrielle Joubert de Barault*, dont: — *a.* LOUISE-GABRIELLE-HENRIETTE MARION, née le 28 Février 1688, Abbeſſe en 1724 de Sainte-Marie à Metz; — *b.* MARIE-ANNE-FÉLICITÉ, Chanoineſſe à Poulangis en 1709, enſuite Prieure de Tournan; — *c.* & BÉNÉDICTE-CHARLOTTE-VICTOIRE, mariée en 1719 avec *Joſeph d'Eſtrat*, Comte de Tracy, Capitaine réformé.

V. FRANÇOIS-EUSTACHE MARION, Comte de Druy, Capitaine de Cavalerie dans Montal en 1673, Major en 1675, Commandant de la Ville de Bench en 1677, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie le 14 Avril 1678, Enſeigne des Gardes-du-Corps en 1687, Brigadier des Armées du Roi le 23 Décembre 1691, Maréchal-de-Camp le 6 Janvier 1696, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 23 Décembre 1702, Commandant à Ausbourg en 1704, & dans la Province de Luxembourg en 1706, mourut à Luxembourg le 11 Avril 1712, âgé de ſoixante-huit ans. Il avoit épouſé, le 4 Mars 1669, *Caſſandre-Marie de Montſaulnin*, morte en 1685, âgée de quarante-ſept ans, & fille de *Charles de Montſaulnin*, Comte de Venercy, Gouverneur de Charles-Roy, & de *Gabrielle de Solages de Fredault*. De ce mariage ſont iſſus: — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. CHARLES, Abbé de Saint-Seine & de Belle-Fontaine-la-Vieille, mort le 6 Décembre 1709, âgé de trente-ſix ans; — 3. & JEANNE-LOUISE-CASSANDRE, morte en 1743, âgée de quarante-neuf ans. Elle avoit épouſé *Louis de Reynier*,

Comte de Guerchy, Lieutenant-Général des Armées du Roi en 1710, & Gouverneur d'Huningues en 1733, dont une fille.

VI. JEAN-BATISTE MARION, Comte de Druy, né le 5 Janvier 1671, Page du Roi en 1688, Exempt des Gardes-du-Corps & Meſtre-de-Camp en 1703, Brigadier des Armées du Roi le 1er Février 1709, Lieutenant des Gardes-du-Corps, eſt mort à Paris le 19 Octobre 1729, âgé de cinquante-huit ans, ſans avoir été marié.

Seconde branche.

III. PIERRE MARION, ſecond fils de SIMON, & de *Madeleine de Monteſcot*, épouſa *Perrenéla Abriot*, dont il eut :

IV. HUGUES MARION, né le 21 Juin 1635, marié à *Bénédicte Audrey*, dont vint :

V. ALEXIS MARION, né le 7 Décembre 1674, entré au ſervice du Roi en 1693 dans la Gendarmerie, Compagnie de la Reine, s'eſt trouvé à la bataille de la Marſaille, où fut tué EUSTACHE-LOUIS MARION, ſon couſin-germain, Major Général de la Gendarmerie; à celle de Luzara en Italie, où il fut bleſſé & fait priſonnier de guerre en 1703; à celle de Spire en Allemagne, où il fut auſſi bleſſé d'un coup de feu & d'un coup de ſabre à la tête, dont la cicatrice s'étendoit juſqu'entre les deux ſourcils; à celle d'Hoſtedt en Baviere, où il fut ſi dangereuſement bleſſé qu'il reſta ſur le champ de bataille juſqu'à ce que l'ennemi l'eut relevé pour le faire priſonnier de guerre; il ſervit toujours dans la Gendarmerie juſqu'en 1707, qu'il entra Lieutenant dans le Régiment du Prince de Marſillac Cavalerie : en 1708 il ſe trouva à la bataille d'Oudenarde, où il fut bleſſé à la main d'un coup de feu dont il eſt toujours reſté incommodé, ſervant dans le Régiment du Prince *de Marſillac*; il a reçu à la bataille de Malplaquet pluſieurs bleſſures, fut en 1711 incorporé dans le Régiment de la Roche-Guion Cavalerie, fait Capitaine de Cavalerie en 1713, fit en cette qualité la campagne de Fontarabie & de Saint-Sébaſtien; ſe trouva en 1734 aux batailles de Parme & de Guaſtalla en Italie, où il perdit tout ſon équipage; fut fait Capitaine des Grenadiers du Bataillon de Vannes; a fait en cette qualité les campagnes de 1745, 1746 & 1747; s'eſt trouvé à pluſieurs ſieges, & a été bleſſé d'un éclat de bombe à la cuiſſe au ſiege de Tournay; étoit ancien Chevalier de Saint-Louis, & mourut d'un autre éclat de bombe au ſiege de Berg-op-Zoom le 23 Novembre 1716, à l'âge de 75 ans. Il avoit épouſé, le Régiment de Cavalerie dans lequel il ſervoit alors étant en quartier en Bretagne, *Louiſe Anne de Noual*, Demoiſelle *de la Riviere*, fille de *Nicolas-Henri-Hyacinthe de Noual* & de *Marie-Anne Bahon*, dont : — 1. JACQUES-MARIE MARION, ancien Capitaine d'Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, retiré à Maletrois en Bretagne, Dioceſe de Vannes, qui dans le commencement de ſes ſervices étoit Lieutenant de Grenadiers dans la Compagnie dont ſon pere étoit Capitaine, & qui, au ſiege de Berg-op-Zoom, eut le canon de ſon fuſil coupé par un éclat de la même bombe qui tua ſon pere; — 2. JEAN-LOUIS, qui ſuit; — 3. & MARIE-THÉRESE, mariée avec le Sieur *Verehin*, Seigneur de la Chenais, demeurant à ſon château de la Chenais, proche Rhedon en Bretagne.

Digitized by Google

VI. JEAN-LOUIS MARION, né le 19 Janvier 1727, a commencé d'entrer au ſervice le 1er Mars 1746 en qualité de Lieutenant, a fait les trois dernieres campagnes de Flandres, s'eſt trouvé aux batailles de Raucoux & de Lawfeld; en 1761, fut renfermé dans le Zuigheim lorſque les ennemis en faiſoient le ſiege: dans une découverte il fit priſonnier de guerre un Officier du Génie des ennemis, avec quelques Soldats que cet Officier avoit pour eſcorte; il eut dans cette occaſion ſon cheval bleſſé; il ſervoit alors dans les Dragons du Régiment des Volontaires du Dauphiné; le 24 Mars pendant le même ſiege de Zuigheim, il ſortit le ſoir avec douze Dragons pour aller mettre le feu aux Fauxbourgs de la même Ville, qui étoit occupée par des troupes Heſſoiſes, & il eut le bonheur de réuſſir, comme les nouvelles publiques l'annoncerent alors, n'ayant eu que deux Dragons de tués: le Baron de Zuchmante!, commandant les aſſiégés, donna 24 louis aux Dragons du détachement; & le 28 Juin ſuivant, LOUIS MARION, détaché par ordre du Marquis *de Comeiras*, étant paſſé aux ordres du Comte *de Blot*, qui commandoit un Corps de troupes en avant du camp de M. le Prince *de Condé*, le 29 du même mois il alla avec quelques Dragons obſerver l'armée ennemie qui étoit en marche à l'entrée d'un petit bois; il trouva des Cavaliers Anglois en avant de leur colonne, qui le chargerent vigoureuſement; lui & ſes Dragons ſe battirent en retraite à coup de piſtolet, le ſabre pendu au poignet, & le Chevalier *de Gantès* marcha avec le reſte de ſon Piquet & quelques Dragons tirailleurs pour favoriſer. Dans la même campagne il fit le 3 Septembre priſonnier près d'Oſteim, à l'angle gauche d'un Bataillon quarré, le Commandant des Grenadiers de Schiter, ſous les ordres du Duc *de Fronſac* & du Baron *de Viomeſnil*, pour lors ſon Colonel; il eut dans cette action ſon cheval tué ſous lui d'un coup de feu à la tête, en faiſant la pointe de l'attaque avec quinze Dragons de l'avant-garde qu'il commandoit.

Enfin, le 4 Juillet 1762 il prit, près d'Olmeſar, un Capitaine de Cavalerie du Corps de *Scheiter* avec quelques Cavaliers du même Corps ſous les ordres du Comte *de Melfort* & du Baron *de Viomeſnil*: pendant tout le cours de ſes ſervices il a été bleſſé d'un coup de feu & d'un coup de bayonnette.

Le 1er Juin 1768, il a été fait Capitaine-Commandant du Dépôt des Recrues, enſuite envoyé à celui de Tours: en 1769 il a eu 500 livres de retraite avec trois cents livres de gratification annuelle; a eu le 29 Mai 1771 la Croix de Saint-Louis, & le 28 Juin de la même année, ſurvivance de l'aide-Majorité de la Citadelle de Marſeille; le 13 Juillet ſuivant eſt parti par ordre du Roi avec le Baron *de Viomeſnil* pour aller faire la guerre en Pologne, où il a ſervi en qualité de Commandant à Bobreck, ſous les ordres du Général, & à ſon retour en France il a eu du Roi 400 livres de gratification ſur le département des affaires étrangeres &, 600 livres ſur le département de la guerre, avec 300 livres d'augmentation d'appointemens.

Il a épouſé le 5 Juin 1769 *Suſanne Guerard*, dont: — 1. JEAN-ADRIEN-CHARLES, né à Metz le 18 Avril 1778, batiſé le 19 dans l'Egliſe de Saint-Victor de la même Ville; — 2. HENRI-VICTOIRE, né à Marſeille le 17 Décembre 1775, batiſé le 11 du même mois à l'Egliſe de Saint-Fer-

Digitized by Google

réol de la même Ville ; — 3. MARIE-JEANNE, née & batisée en Normandie ; — 4. HENRIETTE-VICTOIRE, née & batisée à Toulouse en Languedoc ; — 5. & ELISABETH, née & batisée à Metz.

Les armes : *d'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or, & pour brisure une croix.*

MURAT : Il a existé dans la Province d'Auvergne six châteaux différens du nom de *Murat*, qui ont communiqué leur nom à différentes maisons dont quelques-unes portent des armes différentes, & dont il subsiste encore quelques branches, quoiqu'aucune d'elles n'en possède aujourd'hui les terres.

1°. Murat, surnommé *le Vicomtal*, pour le distinguer des autres Murat, est une Ville & Vicomté située au pied du Comtat dans la haute Auvergne, qui fut confisquée en 1414 par le Comte *d'Armagnac*, sur RENAUD, dernier Vicomte DE MURAT, pour cause de félonie.

2°. Murat de Caire, château au pied du Mont-d'Or, qui a passé de la maison de MURAT DE CROS, qu'on croit originairement une branche de celle de MURAT-LE-VICOMTAL, dans une branche de la maison *de la Tour-d'Auvergne*, & de nos jours dans celle *de la Roche-Aymon*.

3°. Murat de Barrés ou Lagasse, sur les frontieres du Rouergue, qui formoit l'apanage d'un cadet de cette maison vicomtale.

4°. Murat la Rabe, château situé dans le centre des montagnes d'Auvergne entre les Villes de Murat & de Bort, que l'héritiere de ce nom transmit à la maison *de Claviers*, & a passé à celle *de Castries*.

5°. Murat près Cunhac & Montboissier, qui a eu des Seigneurs du nom *de Barillon*.

6°. Enfin, Murat-lès-Maurs, château sur les frontieres du Quercy, qui appartient à la maison *de Peironenc*.

Sans entrer dans le détail des généalogies des maisons de ce nom, nous nous bornerons à rapporter ici les Lettres-Patentes d'érection nouvelle en Vicomté obtenues par une branche issue de JEAN, dit PIERRE, frere de RENAUD, Vicomte DE MURAT, dont les descendans à l'occasion, soit de la confiscation dont on a rendu compte, soit de son mariage avec *Catherine Desistrieres* en 1416, ont adopté par substitution le nom de *Desistrieres*, en conservant les armes de MURAT, de la même maniere qu'on le voit dans le même Pays à l'égard d'une branche de la maison *de Dienne*, qui a cessé pendant plusieurs siecles de porter ce nom, & a adopté par mariage & substitution celui de *Dupuy*, & n'a conservé que les armes de *Dienne*.

« LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous » présens & avenir : SALUT. Par nos Lettres-Patentes du 22 Avril dernier, » Nous avons jugé à propos de concéder aux sieurs JEAN-AIMAR DESIS» TRIERES, Chevalier DE MURAT, Major de Calvy, ci-devant Capitaine » au Régiment de Picardie, & à FRANÇOIS-MICHEL DESISTRIERES DE » MURAT, propriétaire de la Baronnie de Murat & autres lieux, notre » Conseiller, Bailli, Sénéchal d'Apeaux, d'Epée & de Robe, de Cas-

Digitized by Google

» ladès, & Lieutenant-Général au Bailliage dudit pays à Vic en Auvergne, freres, deux mille cinq cents arpens de terres incultes dans nos domaines de la province de Calvy, & d'en former un Fief & Seigneurie, sous le nom, titre & dignité de Vicomté de Murat, dont ledit terrein est susceptible, en justifiant par eux dans la forme ordinaire, par la représentation des preuves de leur noblesse, qu'ils sont susceptibles de ce titre & dignité; à quoi lesdits sieurs DESISTRIERES ayant depuis pleinement satisfait, soit par la représentation de leurs titres, soit par les différens Arrêts visés & datés dans celui de notre Cour de Parlement, du 23 Août dernier; instruit d'ailleurs de leurs talens, & considérant leurs services depuis plus de 23 années, soit dans leursdites fonctions, soit dans les commissions & commandemens qui ont été confiés audit Chevalier DESISTRIERES, tant en Allemagne, durant le cours des campagnes de la derniere guerre, qu'il a faites dans les Chasseurs, que depuis en l'Isle de Corse; soit dans les ouvrages d'Histoire, de Littérature & d'Agriculture consacrés à l'utilité de notre Province d'Auvergne, & que l'ancienneté de la naissance se réunit avec les services que nous voulons récompenser: de tout temps la famille DESISTRIERES DE MURAT, connue dès le onzieme siecle, s'est distinguée tant dans l'Epée que dans la Robe, & a contracté des alliances avec les plus grandes maisons du pays, telles que celles de *la Tour, de Peire, de Caumont, de Pons, de Château-neuf, de Teilhard-Bauveté, de Severac, de l'Espinasse, de Leygonie* & autres. Les biens de JEAN DE MURAT, I du nom, fils de RENAUD, Vicomte DE MURAT, & de *Jeanne de Château-neuf*, ayant été confisqués pour félonie en 1414 à l'occasion de son mariage en 1416 avec *Catherine Desistrieres*, fille de *Guillen Sistériis*, l'un des Ecuyers du Comte *d'Armagnac*, leurs descendans ont adopté le nom DESISTRIERES, & en ont réuni les armes à celles de MURAT; qu'en 1456 BARTHELEMI DESISTRIERES leur fils, étoit revêtu de l'office de Bailli, Juge & Garde des Sceaux de notre Vicomté de Murat, charge remplie avant lui par des personnes décorées du titre de Chevaliers & de Damoiseaux, laquelle il exerçoit encore en 1503, conjointement avec JACQUES DESISTRIERES son fils, & que JEAN, second du nom, fils audit JACQUES, autre JEAN III son petit-fils, & FRANÇOIS son arriere-petit-fils, ont, ainsi que GUILLAUME & HUGUES son frere, fils audit FRANÇOIS, possédée successivement & sans interruption de pere en fils pendant six générations, presque toujours conjointement avec celle de Lieutenant-Général en notre Bailliage d'Andelat, jusques en 1650; que depuis JEAN DESISTRIERES, quatrieme du nom, autre fils audit FRANÇOIS, & bisaïeul des sieurs DESISTRIERES, a exercé avec les mêmes talens & la même distinction que ses aïeux, depuis 1647 jusqu'en 1692, les charges de Bailli d'Epée & de Robe & de Lieutenant-Général du Pays de Carladès, principales charges de la haute Auvergne, possédées encore par l'un d'eux, en vertu desquelles il convoqua par notre ordre en 1675 la Noblesse de son ressort au ban & arriere-ban, charges qu'il a transmises à MICHEL & à PONS ses deux fils, & ce dernier à GABRIEL-JOSEPH son fils & pere desdits sieurs DESISTRIERES; que de

Digitized by Google

» tout temps leurs cadets ſe ſont également diſtingués dans l'Epée & dans » la Robe, puiſqu'indépendamment des autres branches de cette maiſon, » autre JEAN DESISTRIERES, l'un des grand-oncles de ce dernier, avoit » été l'un des Gentilshommes de la Compagnie d'Ordonnance du Duc » *d'Albanie* & *d'Auvergne* en 1522; & *Jean*, un de ſes petits-neveux, premier » Capitaine au Régiment Royal-Vaiſſeaux, fut Chevalier de Saint-Louis » preſqu'à la création de l'Ordre, & mourut de ſes bleſſures en 1705; » qu'enfin, JEAN-BATISTE DESISTRIERES DES CLAUX leur oncle, après » avoir ſervi dans nos Gardes dès 1732, enſuite en qualité d'Officier de » Cavalerie dans le Regiment de la Vieuville, eſt auſſi mort à notre ſer- » vice en 1748; qu'en outre, pluſieurs de cette famille ont été en diffé- » rens temps, & des 1594, connus dans la République des Lettres, où » ils ſe ſont également rendus utiles. A CES CAUSES, & autres à ce nous » mouvant, Nous avons, de notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & au- » torité Royale, créé, érigé & élevé par ces préſentes ſignées de notre » main, créons, érigeons, inſtituons & élevons ledit Fief & terrein par » nous concédés dans nos Domaines de la Province de Calvy, en titre, » noms, prérogatives, prééminences de Vicomté, ſous le nom de Vicomté » DE MURAT-SISTRIERES, pour, par leſdits ſieurs DESISTRIERES, freres, » leurs deſcendans, hoirs & ſucceſſeurs mâles, propriétaires dudit Fief & » Seigneurie, en jouir & uſer à perpétuité audit nom, titre & dignité » de *Vicomté de Murat-Siſtrieres*, avec tous droits, rangs, honneurs, préé- » minences & prérogatives appartenans à telle dignité. Voulons & nous » plaît qu'ils puiſſent ſe dire & qualifier Vicomtes DE MURAT-SISTRIERES, en » tous actes tant en jugement que dehors; qu'en cette qualité ils jouiſſent des » honneurs, armes, blazons, prééminences en fait de guerre, aſſemblées » d'Etats & de Nobleſſe, tout ainſi qu'en jouiſſent les autres Vicomtes & Ba- » rons, encore qu'ils ne ſoient pas particulierement ſpécifiés, &c. SI » DONNONS EN MANDEMENT, &c. DONNÉ à Verſailles au mois de Sep- » tembre 1776, *ſigné* LOUIS. *Viſa*, HUE DE MIROMESNIL. Par le Roi, » SAINT-GERMAIN. Enregiſtré au Parlement à Paris le 7 deſdits mois & » an; & au Conſeil Supérieur de Baſtia le 18 Novembre même année ».

Les armes de MURAT-LE-VICOMTAL ſont: *d'azur à trois faſces d'argent maſſonnées & crénelées de ſable; la premiere de cinq crénaux, la ſeconde de quatre, & la troiſieme de trois, ouverte au milieu en porte.* La branche *Deſiſtrieres* les porte de même, mi-partie au ſecond de celles *Deſiſtrieres*, qui ſont: *d'azur à un Saint-Michel d'or armé, tenant ſous ſes pieds un Démon enchaîné de même*, avec cette deviſe: *Vim, utraque repello.* La branche des Marquis *de l'Eſtang* les porte comme les anciens Vicomtes avec cette deviſe: *Vim firmitate repello.*

Digitized by Google

N.

NŒUFVILLE ou NEUFVILLE, en latin *Novi-Villa*, de Brugnaubois, ou de Breneaubois & de Montador : famille noble originaire de Picardie, maintenue dans ſa nobleſſe en 1697 & 1716. La famille DE NŒUFVILLE a droit de ſépulture, de litres dans l'Egliſe d'Alquines, & les honneurs de l'Egliſe, ſur le mur de laquelle fut placée en 1654 une pierre quarrée ſculptée des armes de cette famille, dont on donnera à la fin de cette généalogie l'explication. Le premier connu eſt :

I. ADRIEN DE NŒUFVILLE, qualifié Seigneur de Nœufville, vivant vers le milieu du XVe ſiecle ; le nom de ſa femme eſt inconnu, & il eut pour enfans : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2. & GILLETTE, qui fit une donation avec ſon frere en 1493 à l'Egliſe d'Alquines.

II. JACQUES, Seigneur de Nœufville & de Coupes en Seninghem, Village du Bailliage de Saint-Omer en Artois, eut de ſon mariage avec *Jeanne de la Haye* : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. JACQUES ; — 3. & SAMSON : on ignore la deſtinée de ces deux derniers.

III. JEAN, Seigneur de Nœufville & de Creſſonnieres, Gentilhomme d'ordonnance de la Compagnie de M. *de la Motte*, épouſa *Marguerite*, fille de *Pierre d'Ailly* & de *N... d'Alchains* ; il eut de ſon mariage : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. autre JEAN, dont on ignore l'alliance, mais il eut un fils nommé FLORENT ; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Flour le Couſtre*.

IV. JEAN DE NŒUFVILLE, II du nom, ſurnommé LE GRAND, épouſa *Catherine*, fille de *Louis Jaquet* & de *Catherine Albert d'Auſque*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. JACQUES, qui fut pere d'un autre JACQUES, né en 1624, & de GUILLAUME ; — 3. PIERRE, dont la poſtérité ſera rapportée la derniere ; — 4. & JEANNE, mariée à *Louis d'Iſque*.

V. JEAN DE NŒUFVILLE, III du nom, Seigneur de Brugnaubois, &c., épouſa vers l'an 1575 *Marguerite*, fille de *Jacques de Warron* & d'*Iſabeau Duval*, & eut de ſon mariage : — 1. FLORENT, marié à *Claire de Ferramaus* ; — 2. CHARLES LOUIS, qui ſuit ; — 3. HÉLENE, mariée à *Jacques d'Eſmeneville* vers l'an 1627 ; — 4. & N.... DE NŒUFVILLE, mariée à *Jean de Bournonville*, Sieur de la Haye, branche légitime des Princes *de Bournonville*.

VI. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, ſe diſtingua dans les guerres contre les Eſpagnols, qui, en 1690 & les années ſuivantes, occupoient Saint-Omer & Ardres. Il les inquiéta par des courſes continuelles, en ſe maintenant contre eux dans les petites Forteresſes du Loquin & de la Chauchée. Il ſervoit encore en 16...., & avoit épouſé en 1615 *Marie Couvelaire*, fille de *Jacques*, & d'*Antoinette d'Oſtrel*. De ce mariage vinrent : — 1. FLORENT, qui ſuit ; — 2. JEAN, marié à *Jeanne le Muſnier*, ſans enfans ; — 3. PIERRE, Chanoine-Régulier des Prémontrés ; — 4. JEANNE, mariée en 1660 à *Jacques d'Auvergne* ; — 5. & MARIE-ANNE DE NŒUFVILLE, mariée à *Antoine de Campagne*.

VII. FLORENT DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, épouſa en 1648 Demoiſelle *Marthe du Boſquel*, fille d'*Emmanuel*, & de

Digitized by Google

Jeanne du Montaudion. Ils eurent pour enfans : — 1. CHARLES-LOUIS, qui ſuit; — 2. autre CHARLES, Auteur d'une branche rapportée ci-après; — 3. JEANNE-MARTHE, mariée à *Pierre-Antoine de Belleval*; — 4. MARIE, mariée à *Timoléon le Muſnier*, morte en 1680; — 5. & CLAIRE, mariée à *Philippe-Albert de Berſagues.*

VIII. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, &c., né en 1649, Lieutenant-Colonel de Cavalerie en 1688, épouſa Demoiſelle *Marguerite Hédou*, dont : — 1. CHARLES-LOUIS, qui ſuit; — 2. MICHEL, marié à Demoiſelle *de la Marée*, dont il n'eut pas d'enfans; — 3. MARIE, mariée à *Jacob de Charnacé*, Capitaine d'Infanterie; — 4. & N.... DE NŒUFVILLE, mariée à *N.... le Camus.*

IX. CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, III du nom, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, né en 1682, épouſa à Paris, en 1715, Demoiſelle *Marie Caillate*, & mourut en 1743, ſa femme en 1760, dont pour enfans : — 1. JEAN-CHARLES-LOUIS, qui ſuit; — 2. FLORENT, rapporté après la poſtérité de ſon frere aîné; — 3. & MARIE-CHARLOTTE-ELISABETH, qui vit ſans alliance.

X. JEAN-CHARLES-LOUIS DE NŒUFVILLE, Seigneur Châtelain de Brugnaubois, né en 1728, épouſa en 1752 Demoiſelle *Marie-Jacqueline-Cécile*, fille de *Joſeph-Thomas de Saint-Juſt de Briallant-Pré*, & de *Jeanne-Cécile de Malleray*, vivant tous les deux en 1781. Leurs enfans ſont : — 1. JOSEPH-CHARLES-LOUIS-MARIE, né en 1752, Garde-du-Corps de MONSIEUR, frere du Roi; — 2. AUGUSTE-JACQUES-JOSEPH-FLORENT, né en 175?, Lieutenant au Régiment de Picardie; — 3. EUSTACHE-MARIE-BLAISE, né en 1756, Sous-Lieutenant au même Régiment; — 4. ANTOINE-NICOLAS-FRANÇOIS, né en 1757, auſſi Garde-du-Corps de MONSIEUR; — 5. JACQUES-MARIE, né en 1770; — 6. ELISABETH-LOUISE-CHARLOTTE, née en 1759; — 7. MARIE-LOUISE-CÉCILE, née en 1769.

XI. FLORENT DE NŒUFVILLE, ſecond fils de CHARLES-LOUIS, & de *Marie Caillate*, né en 1730, actuellement Capitaine au Régiment des Grenadiers Royaux de Picardie, & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé en 1762 Demoiſelle *Emilie de Caboche*, morte en 1779, fille de feu *Joſeph-Alexis de Caboche*, Brigadier des Gardes-du-Corps du Roi, & de *Françoiſe-Agathe d'Auchy.* Les enfans ſortis de ce mariage ſont : — 1. JOSEPH-CHARLES-FLORENT, né en 1762, actuellement Lieutenant au Régiment de Flandres; — 2. ALEXANDRE-ARMAND-FLORENT, né en 1767; — 3. MARIE-CHARLOTTE EMILIE, née en 1764, actuellement à Saint-Cyr; — 4. MARIE-FRANÇOISE-FLORENCE, née en 1766; — 5. MARIE LOUISE-FÉLICITÉ, née en 1769; — 6. LOUISE-ADÉLAÏDE, née en 1770, admiſe pour entrer à Saint-Cyr en 1780; — 7. MARIE-JOSEPHE-AGATHE, née en 1771; — 8. MARIE-ANTOINETTE-HENRIETTE, née en 1773, — 9 ELISABETH-JOSÉPHINE, née en 1774; — 10. & MARIE-BENOITE-VICTOIRE, née en 1776.

Branche des Seigneurs DE MONTADOR.

VIII. CHARLES DE NŒUFVILLE, Seigneur de Montador, né en 1666, ſecond

ſecond fils de FLORENT DE NŒUFVILLE & de *Marthe du Boſquet*, Lieutenant de Cavalerie au Régiment d'Aumont, épouſa, 1°. en 1691, *Marie-Madeleine Girault*, fille de feu *Nicolas Girault*, Capitaine-Commandant du Port à Calais, & d'*Antoinette de Couſte*; & 2°. en 1698, *Marie-Louiſe du Deffand*, fille de Noble Homme *François du Deffand-le-Pleſſis*, Avocat au Parlement, & de Dame *Marie le Cordier*. CHARLES DE NŒUFVILLE eſt mort en 1726. Il eut du premier lit: — 1. CHARLES-MARIE, né en 1696, marié en 1740 à *Benoîte de Caboche du Foſſé*, veuve en 1756, & morte ſans enfans; & du ſecond lit, CHARLES, qui ſuit.

IX. CHARLES DE NŒUFVILLE DE MONTADOR eut de ſon ſecond mariage avec *Marie-Louiſe du Deffand*: — 1. FLORENT-LOUIS, Prêtre, Chanoine à Auxerre, né en 1699, mort en 1768; — 2. JEAN-FLORENT-JOSEPH, qui ſuit; — 3. MARIE-LOUISE, née en 1706, mariée en 1735 à *Guillaume de Meti*, morte veuve ſans enfans; — 4. & MARIE-JEANNE-THÉRESE, née en 1709, vivant célibataire en 1780.

X. JEAN-FLORENT-JOSEPH DE NŒUFVILLE, Sieur de Montador, né en 1707, Lieutenant-Colonel de l'Hôtel Royal des Invalides, & Chevalier de Saint-Louis, a épouſé en 1737 Demoiſelle *Anne Catherine-Aimée de Lorme de Chapes*, née à Rouen en 1713; a eu de ſon mariage MARIE-FLORENCE-PAULINE-PHILIBERTE DE NŒUFVILLE, née en 1741, mariée à l'Orient en Bretagne en 1761, avec *François Calain d'Ordelin*, dont elle eſt veuve ſans poſtérité.

Troiſieme branche éteinte.

V. PIERRE DE NŒUFVILLE, troiſieme fils de JEAN II & de *Catherine Jacquel*, eut de ſa femme, dont on ignore le nom: — 1. PIERRE, qui ſuit; — 2. & CLAUDE, Prêtre, Licentié ès Loix, Chanoine de l'Egliſe de Boulogne, vivant en 1655.

VI. PIERRE DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur & Prévôt d'Alquines, Conſeiller du Roi & ſon Bailli à Boulogne, épouſa *Marguerite Trouſſel*, & étoit mort avant 1655. Il eut pour enfans: — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. & MARGUERITE, mariée à *N.... d'Avault de Thiers*. Elle vivoit encore en 1658.

VII. CHARLES DE NŒUFVILLE, II du nom, Seigneur & Prévôt d'Alquines, Conſeiller du Roi, &c. épouſa en 1655 *Jacqueline*, fille de *Jérôme de Framery* & d'*Antoinette de Groult*, mort en 1669 ſans poſtérité.

Les armes: *d'hermines au chevron de ſynople, accompagnées de trois tourteaux de gueules, deux en chef & un en pointe; ſupports, deux griffons, caſque d'argent poſé en face & grillé d'or..... d'un bourrelet; cimier, un griffon naiſſant.*

O.

O-GORMAN: Maiſon noble & très-ancienne, originaire d'Irlande, qui paſſa en France l'an 1691 avec JACQUES II, Roi de la Grande-Bretagne & d'Irlande. Nous attendions un Mémoire ſuivi de cette Maiſon que nous n'avons pas encore reçu, ce qui nous oblige à en donner ſeulement l'état actuel.

Elle forme en France trois branches. La premiere eſt repréſentée par Meſſire THOMAS O-GORMAN, Chevalier, Seigneur héréditaire de Clahanes, Cahir-Morrughu, Tully-Crine, &c. &c., ſitués dans la Principauté de Thomond, au Royaume d'Irlande, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Walsh, Irlandois, au ſervice de France. Il a été reconnu (ſuivant les preuves qu'il en a produites) noble d'extraction & chef des nom & armes de la maiſon d'O-Gorman, comme iſſu en ligne directe des anciens Dynaſtes d'Hy-Mbairche, dans la Province de Lagenie, dont la ſouveraineté ceſſa au XIIe ſiecle, lors de l'invaſion des Anglois: en conſéquence il a obtenu des Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles au mois de Février 1774, enregiſtrées aux Cours Souveraines, comme il eſt dit ci-devant dans la *Généalogie d'Eon*, *pag.* 372 *&* 373, où ſon mariage & ſes enfans ſont rapportés.

La ſeconde branche eſt repréſentée par Meſſire VICTOIRE-ARNOLD-MARTIN O-GORMAN, Chevalier, Seigneur héréditaire de Kilmurry & autres lieux ſitués au Comté de Limerick en Irlande, ancien Mouſquetaire de la ſeconde Compagnie de la Garde ordinaire du Roi, Capitaine de Dragons à l'Iſle de Saint-Domingue, Aide-de-Camp du Comte d'Argout Gouverneur-Général des Colonies Françoiſes de Saint-Domingue, & aujourd'hui Capitaine d'Infanterie au Régiment de Berwick, Irlandois, reconnu noble d'extraction, comme branche cadette de la maiſon d'O-GORMAN, par Lettres-Patentes du Roi données à Marly au mois d'Octobre 1779.

Il a épouſé, le 2 Septembre 1775, Demoiſelle *Catherine-Charlotte Cauvet*, fille de *Philippe-Nicolas Cauvet*, Chevalier, ancien Capitaine d'Infanterie dans les Troupes détachées de la Marine, & ancien Commandant au Mirebalais, Chevalier de Saint-Louis, & de *Marguerite Charlotte de Saccardy*, Demoiſelle. De ce mariage ſont iſſus: — 1. LOUIS-ARNOLD-URSULE O-GORMAN, né à Saint-Domingue le 8 Juillet 1776, & batiſé le 24 Août ſuivant en la Paroiſſe de la Croix-des-Bouquets; — 2. HENRI-GASTON-MARTHE O-GORMAN, né auſſi à Saint-Domingue le 9 Février 1778, & batiſé au mois d'Avril ſuivant en la même Paroiſſe.

La troiſieme branche eſt repréſentée par Meſſire DAVID O-GORMAN, ancien Capitaine au Régiment de Dillon, Infanterie Irlandoiſe, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de Subez en Languedoc. Il épouſa en 1771 *Marie-Madeleine-Servaiſe Paſquier*, dont il n'a pas d'enfans.

Les armes: *d'azur au lion paſſant d'argent, poſé en cœur, armé & lampaſſé de gueules, accompagné de trois épées, les lames & poignées d'argent, 2 & 1, les pointes en haut, ſommées d'un caſque de profil grillé d'or, ſommé d'une couronne fleuronnée d'or, d'où eſt iſſant un bras d'or armé d'une épée flamboyante, & accompagné de lambrequins de gueules & d'argent;* ſupports, *un lion & un cheval d'argent;* cri de guerre, *TOSACH CATHA AGUS DEIREADH AIR;* deviſe, *Primi & ultimi in bello.*

Digitized by Google

P.

PAPON : famille originaire du Roannois. Le premier de ce nom dont il soit fait mention, est :

I. ROBERT PAPON, Seigneur du fief noble de Papon près Cropiere, qui en 1330 étoit Grand-Veneur de LOUIS I, premier Duc de Bourbon & petit-fils de SAINT-LOUIS. Ce ROBERT PAPON eut pour fils :

II. ODIN PAPON, qui fut Conseiller de ce LOUIS I, Duc de Bourbon, & Lieutenant-Général du Roannois, laissa pour fils :

III. JACQUES PAPON, qui fut Secrétaire du Duc PIERRE, & Lieutenant-Général du Roannois. Il eut de son mariage avec sa femme, dont on ignore le nom, quatorze enfans; savoir : — 1. PIERRE, qui suit; — 2. JEAN, Conseiller du Roi à Montbrison, & son Procureur, marié à *Jacqueline de Puy-Clamaud*; — 3. ETIENNE; — 4. LOUIS, Trésorier de Notre-Dame de Montbrison; — 5. JACQUES; — 6. JEAN-GEORGE, Religieux de Cluny; — 7. CLAUDE; — 8. BÉRAUD; — 9. ODIN; — 10. PHILIPPE; — 11. ANTOINETTE; — 12. MARGUERITE; — 13. JACQUELINE; — 14. & CATHERINE PAPON.

IV. PIERRE PAPON laissa pour enfans de son mariage avec *Jeanne du Lac* : — 1. JEAN, qui suit; — 2. & PIERRE, dont la postérité s'est distinguée tant dans l'Epée que dans la Robe, & qui subsiste en Beaujolois; mais nous n'avons pas les éclaircissemens nécessaires pour en donner le détail.

V. JEAN PAPON, I du nom, Seigneur de Marcoux & de Goutelas, fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, ensuite fait Chef de Justice du Forez en 1545 par le Roi FRANÇOIS I, & Lieutenant-Général de Montbrison, du Bailliage de Forez & du Roannois, jadis Cour Souveraine avant la réunion à la Couronne du Comté de Forez; il devint Maître des Requêtes de la Reine Mere (CATHERINE DE MÉDICIS), rendit des services mémorables à la France pendant les troubles : on lui adressa des Mandemens pour l'assemblée de la Noblesse, & les commissions pour commander en qualité de Gouverneur, en l'absence de ceux qui étoient nommés aux Gouvernemens de Beaujolois, Lyonnois & Forez, & illustra son nom par les nombreux & différens Ouvrages qu'il donna au Public; les plus remarquables sont, entr'autres, un Recueil d'Arrêts, un Commentaire latin de la Coutume du Bourbonnois & ses parfaits Notaires. Par ces Ouvrages on voit qu'il étoit savant dans tous les genres; lui & les siens combattirent vaillamment contre les ennemis de l'Etat, qui commirent envers lui beaucoup d'hostilités, comme de brûler ses maisons, ses papiers, de ravager ses biens, de lier & rançonner ses enfans & ceux de sa famille. Voyez *Moreri, ses Additions & Corrections, édition de 1732, au mot* PAPON; *les Decades de M. Joubert en 1573*, &c. La réputation de ce savant homme étoit si bien établie, que des Auteurs même lui dédioient leurs Ouvrages : enfin, HENRI III a fait voir le cas qu'il en faisoit, par des lettres écrites & signées de sa main, notamment en 1576, par les assurances de sa plus grande protection; & HENRI IV la renouvella aux enfans, qu'il eut de son mariage avec *Marie Bisoton*, qui furent : — 1. MELCHIOR, qui suit; — 2. ETIENNE, Seigneur de Buillon, Lieutenant

Digitized by Google

Général & Criminel du Forez, mort sans postérité; — 3. Louis, Seigneur de Marcilly, Prieur & Chanoine de l'Eglise Royale de Notre-Dame de Montbrison, qui se distingua dans les Belles-Lettres & par les Ouvrages & Traductions qu'il donna au Public; — 4. & Sibille Papon, mariée, 1°. à *Michel Tounel*, & 2°. à *Gilbert Fédeau*, Jurisconsulte & Châtelain de Moulins.

VI. Melchior Papon, Seigneur de Marcoux & de Goutelas, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut substitué aux biens de son pere; & la substitution de cette branche s'est étendue d'aînée en aînée. Du mariage de Melchior avec *Jeanne du Vernay*, vinrent plusieurs enfans; savoir: — 1. François, qui suit; — 2. Jean; — 3. Antoine, mentionné ci-après; — 4. autre Jean; — 5. René-Philippe; — 6. & Marie-Françoise Papon.

VII. François Papon fixa seul l'attention de ses pere & mere, qui suivirent l'exemple de Jean Papon leur pere, en réitérant la substitution qu'il avoit faite en faveur de ses enfans; il fut Seigneur de Goutelas, Marcoux, Matorge, Buillon & d'autres lieux; il eut de son mariage avec *Catherine Girard* plusieurs enfans morts au service en qualité de Capitaines, les uns au siege de Chamberry, les autres à la bataille de Castelnaudary; de plus, Emmanuel, qui fut Chanoine de l'Eglise de Notre-Dame de Montbrison; François, qui suit; Pomponne, mentionné ci-après, & plusieurs filles.

VIII. François Papon, II du nom, laissa pour enfant François, mort sans postérité portant le nom, & l'on croit cette branche éteinte.

IX. Pomponne Papon, un des fils de François, I du nom, Seigneur de Treslin, eut de sa femme, dont le nom est ignoré, François, Seigneur de Treslin, duquel est issue une demoiselle Papon de Treslin, seule existante à Montbrison.

Branche cadette.

VII. Jean Papon, I du nom de sa branche, fils de Melchior, ainsi qu'Antoine son frere, liés étroitement d'amitié avec la maison de *d'Urfé*, vinrent s'établir en Auvergne, & y épouserent *Anne & Renée du Menial*. La postérité de Jean n'existe plus; mais d'Antoine Papon & de *Renée du Menial* naquirent: — 1. Jean, qui suit; — 2. & Jeanne Papon.

VIII. Jean Papon, II du nom, a laissé de son mariage avec *Anne Ladevie*: — 1. Jean, qui suit; — 2. Pierre, Licentié en Droit Canon, Curé au Diocese de Clermont, & plusieurs filles.

IX. Jean Papon, III du nom, a eu de son mariage avec *Gilberte Chalier*:

X. Pierre Papon de Rioux, Seigneur de Beaurepaire, établi en Bourbonnois, marié avec *Louise-Bertrand de Fonviolant*, qui en a plusieurs enfans dans l'Eglise, le Service & la Robe.

Les armes sont: *d'or à la croix d'azur, au chef danché de gueules.* Voyez *l'Abrégé méthodique du blazon par le Pere Menestrier, Jésuite.*

Les Lettres de confirmation de Noblesse accordées à cette famille en 1594, les Arrêts de maintenue en 1667 & 1670, & les tombeaux de cette famille, que l'on voit dans les principales Eglises de Crozel en Roannois, de Montbrison & de Marcoux en Forez, en prouvent la noblesse.

Digitized by Google

PERIER (DU), DU PERRIER, DE PERIER, DE PERIÉ, DU PERER, DE PERER, ainſi qu'il eſt indiſtinctement dans les titres, & en latin *de Pereio*. Le château du Perrier fut aſſiégé en 1394 par le Connétable *de Cliſſon*, ainſi que celui *de la Rochedyré*.

Cette maiſon, ſans contredit une des plus anciennes de la province de Bretagne, a reçu ou donné ſon nom à la terre & Seigneurie du Perier qu'elle poſſédoit déjà au commencement du XIe ſiecle, & qu'elle a depuis encore poſſédée plus de quatre cents ans; l'héritiere de la branche aînée l'a portée dans la maiſon *de Laval*, ainſi que le Comté de Quintin, aujourd'hui Duché de Lorges, la terre du Pleſſis-Bâlicon & autres ſituées auſſi en Bretagne, avec celle de la Rochedyré en Anjou, & pluſieurs Seigneuries conſidérables, qui, de la maiſon *de Laval*, ont paſſé dans celles *de la Trimouille*, *de Rohan*, *de Montmorency* & *de Rieux*, où elles ſont encore.

Elle a produit dans ſes différentes branches pluſieurs Officiers de mérite, des Ambaſſadeurs, de grands Magiſtrats, un Maréchal de Bretagne, & nombre de Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem. Tous les Hiſtoriens de cette province en parlent avec le plus grand avantage, tels que Dom *Lobineau*, Dom *Morice* & autres, *Marca*, *Olagaraye*, *Oyenard*, & le cahier des Etats pour la branche établie en Béarn; l'Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Prevence, le Pere *Anſelme*, *Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne*, *Moreri*, & notre *Dictionnaire de la Nobleſſe*, *à la Généalogie de la maiſon de Rohan*, *tome XII*, *& autres Généalogies compriſes dans les volumes précédens*. Le premier connu de cette maiſon eſt :

I. HUDRAN, Sire DU PERRIER, mort l'an 1000, auquel on donne pour fils :

II. GRASLON, Sire DU PERRIER, qui épouſa l'an 1030 *Guyonne de Quellenec*, fille de Sire *de Quellenec*, dont :

III. EON, Sire DU PERRIER, Chevalier, vivant en 1065, marié à *N... de Morſan*, fille du Seigneur de Morſan; il en eut :

IV. MORVAN, Seigneur du Perrier, mort en 1091, qui d'*Annette de Kerlech* ſon épouſe, fille d'*Audran de Kerlech*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Triſtanne de la Mothe*, laiſſa entr'autres enfans :

V. YVON, Seigneur du Perrier, Chevalier, auquel *Marguerite de Rohan* fit donation de 500 livres par ſon teſtament du 14 Décembre 1096. Dom *Morice* en fait mention, *livre 2 de ſon Hiſtoire de Bretagne*, *pages 776 & 777*. Il mourut en 1122, & avoit épouſé *Sibille de Niblemont*, fille de *N... de Niblemont*, Seigneur de la Roche-Marie, & de *Marguerite de Dolus*, dont :

VI. MAURICE, Seigneur du Perrier, mort en 1150, qui de *Marie du Pont* ſon épouſe, fille du Seigneur du Pont, & de *N.... de Kervé*, laiſſa :

VII. HERVÉ, Seigneur du Perrier, Chevalier, mort en 1181, qui avoit épouſé *Anne de Kulec*, & en eut :

VIII. CONAN, Seigneur du Perrier, Chevalier, qui, ſuivant un acte dépoſé à la Chambre des Comptes de Nantes dès l'an 1207, cité par Dom *Lobineau*, *livre 2*, *page 429*, devoit fournir des Ecuyers & Chevaliers d'Oſt au Duc *de Bretagne*. Il ne vivoit plus en 1236, & avoit épouſé *Eléonore de Pledran*, fille de *Jacques*, Seigneur de Pledran, Chevalier, & de *Robine de la Mouſſaye*. Il laiſſa, entr'autres enfans :

Digitized by Google

IX. Hervé, II du nom, Chevalier, Seigneur du Perrier, qui fit à la mi-Août 1294 une reconnoiſſance au Duc *de Bretagne* pour un Chevalier d'Oſt; c'eſt ce dont fait mention Dom *Morice*, *tome I*, *page* 1113. Le Duc *de Bretagne* ayant aſſemblé le 19 Août de cette année ſon Parlement ou Oſt de Bretagne, parmi les Seigneurs qui s'y trouverent eſt compris le Sire du Perrier, qui l'accompagna auſſi en Gaſcogne pour joindre ſes forces à Edouard, Roi d'Angleterre, contre le Roi de France. Voyez Dom *Lobineau*, *livre* 1, *page* 282. De ſon mariage contracté avec *Sibille de Faru*, fille de *Jean*, Seigneur de Faru, Chevalier, & de *Marie du Pont*, il eut:

X. Alain, Chevalier, Seigneur du Perrier, Maréchal de Bretagne, contre lequel un ajournement fut donné devant le Duc *de Bretagne*, par Philippe, Roi de France, à l'occaſion d'un procès contre *Roland de Dinan de Montafilant*, qui avoit appellé d'un Jugement en cas civil rendu au profit dudit Alain le 23 Août 1304, comme le rapporte Dom *Morice*, *tome I*, *page* 1191. Il obtint en 1322 contre le même *Roland de Dinan*, Seigneur de Montafilant, un Arrêt qui occaſionna des différends, leſquels furent portés devant le Roi de France, dit Dom *Lobineau*, *livre* 1, *page* 303; mourut après avoir rendu de grands ſervices à ſon Prince, & avoit épouſé *Julienne de Lancelot*, fille du Seigneur de Lancelot, Chevalier, dont entr'autres enfans: — 1. Geoffroy, qui ſuit; — 2. Salomon, marié à *Julienne de Quelen*, dont la poſtérité ne nous eſt pas connue; — 3. & Jean du Perrier, Ecuyer, qui donna quittance en 1347 au Tréſorier *Chaumal* de 21 livres 12 ſols tournois pour ſa Compagnie d'Ecuyers & de Sergens; fut envoyé en ambaſſade en Angleterre en 1352; ſigna & ſcella de ſon ſceau les lettres que la Ducheſſe de Bretagne adreſſa à Edouard, Roi d'Angleterre, pour traiter de la délivrance de *Charles de Blois* (Voyez Dom *Morice*, *tome I*, *pages* 1465 & 1486); & comparut dans la Montre du Capitaine *Geoffroy de Kerrimel*, qui avoit quatre Chevaliers & vingt-ſix Ecuyers, lors du ſiege de Breſt par le Connétable de Bretagne en 1375. Dans une révolution ſurvenue en cette province en 1379, où ſe forma une ligue de la Nobleſſe en faveur du Duc, ſe trouva ce Jean, Sire du Perrier, lequel fut auſſi du nombre des Chevaliers Bretons, qui, la même année, promirent au Duc de l'accompagner dans la guerre qu'il ſe propoſoit de faire au Roi de France; il ſe trouva encore au ſiege de Carthagene avec nombre d'autres Seigneurs Bretons, & y mourut en 1390 Voyez Dom *Lobineau*, *livre* 1, *pages* 346, 407, 21, 25 & 472. On ne croit pas qu'il ait été marié.

XI. Geoffroy du Perrier, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, épouſa *Pleſſonne de Quintin*, fille unique & héritiere de *Geoffroy*, Comte de Quintin, & de *Robine de Quebriac*, dont: — 1. Alain, Sire du Perrier, qui fut préſent à la Montre de *Bertrand du Gueſclin* le 1er Août 1371, & à celle du 1er Octobre ſuivant, comme Chevalier-Bachelier, dit Dom *Morice*, *tome I*, *pages* 1654, 1657 & 1658; aſſiſta le 26 Avril 1379, ainſi que ſes freres, à l'aſſociation de la Nobleſſe pour empêcher l'invaſion des ennemis dans le pays, au rapport du même Hiſtorien, *tome II*, *page* 214. Le même Alain, Chevalier, avec Guillaume du Perrier, Ecuyer, ratifierent à Guingamp le dernier Avril 1381 le Traité fait entre le Roi de France & le Duc de Bretagne, comme il eſt dit, *tome II*, *page* 278 *de cette*

Digitized by Google

Hiſtoire. Ce fut lui qui obtint en 1383 de ce Prince, de rebâtir ſon château du Perrier, à condition cependant qu'il ne ſerviroit point de retraite aux ennemis du Duché de Bretagne. Il eſt repréſenté armé de toutes pieces, ayant ſon ſceau à la main gauche, les bannieres de Bretagne à droite, à gauche un *lion* pour ſupport, un *ſabre à la main*, & ſon nom tout-autour avec la date de 1387. Selon Dom *Lobineau*, *livre* 1, *pages* 446 & 459, le Duc convoqua la même année au mois de Juin les Etats de la Province à Vannes; & parmi les Seigneurs qui s'y trouverent, fut ledit ALAIN DU PERRIER. Dom *Morice*, *tome II*, *page* 461, ajoute qu'il s'étoit tenu à Rennes un Parlement en 1384, pour la cauſe de Dame *Alienor de Kergorlay*, contre Meſſire ALAIN, Sire DU PERRIER. Il fut du nombre des Seigneurs Bretons, qui, le 28 Novembre 1393, jurerent au Duc de vivre & mourir plus proche à lui qu'aucun autre, en foi de bonté, gentilleſſe, & comme loyaux Chevaliers: c'eſt ce que rapporte Dom *Lobineau*, *livre* 1, *page* 486. On ne voit point qu'il ait été marié; — 2. & GEOFFROY, qui ſuit.

XII. GEOFFROY DU PERRIER, II du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, compris en 1370 dans la Montre de *Pierre*, Sire *de la Hunaudaye*, où il eſt qualifié Ecuyer, ſelon Dom *Morice*, *tome I*, *page* 1646, avoit épouſé *Suzanne de Kergrois*, fille de *Jean*, Seigneur de Kergrois, & de *Marie de Tregyſi*, dont: — 1. GEOFFROY, qui ſuit; — 2. & HENRI, qui s'établit en Béarn en 1380, & eſt auteur de la branche qui y ſubſiſte, rapportée ci-après.

XIII. GEOFFROY DU PERRIER, III du nom, Comte de Quintin, Seigneur du Perrier, de la Rochedyré & du Pleſſis-Balicon, fit une donation en 1405 pour la fondation d'une Egliſe Collégiale à Quintin, en préſence de ſon neveu JEAN DU PERRIER, fils aîné de HENRI ſon frere établi en Béarn: cet acte eſt ſcellé du ſceau de DU PERRIER, par GEOFFROY, & de celui de *Robien* par JEAN ſon neveu, ce qui fait croire que HENRI, pere de JEAN, ayant épouſé une héritiere de *Robien*, en auroit pris les armes, qui doivent être ſans doute les mêmes que ſa poſtérité aura continué de porter, ainſi que la branche établie en Béarn. Il fut un des principaux Seigneurs qui ſignerent avant l'Amiral de Bretagne, & promirent fidélité au Duc dans les Etats tenus à Vannes le 16 Octobre 1410; ſuivit ce Prince en 1425 dans ſa pourſuite contre les Anglois en Normandie; ſe trouva au ſiege de Pontorſon; ratifia en 1427, avec *Alain de Rohan*, Comte de Porrhoet, *Charles de Rohan*, Seigneur de Guémené-Guingamp & autres Chevaliers, le Traité de paix que le Duc de Bretagne fit avec les Anglois; aſſiſta le 22 Juillet 143., à Saint-Mâlo, avec les autres Seigneurs Bretons, au ſupplice d'un Normand qui avoit voulu livrer la Ville de Saint-Mâlo aux Anglois; fut tué au ſiege de Saint-James. Ces faits ſont rapportés dans *D. Morice*, *tome II*, *pag.* 754; *tome III*, *pag.* 792 & 793; & *Lobineau*, *liv.* 1, *pag.* 567 & 568. Il avoit épouſé, 1°. *Iſabeau de la Motte*, fille unique & héritiere de *Louis de la Motte*, Seigneur de Boſſac, Kerdavy & de Sourdéac, & de *Marguerite Auger*; 2°. *Philippine de Montauban*; & 3°. *Tiphaine de Kerandron de Kerenrais*, Dame de Coetcanton & de Kernaſſer, dont il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans, laquelle ſe remaria à *Robert le Borgne*, Ecuyer, & en eut une fille,

Digitized by Google

mariée en 1457 à *Robert de Leſcoet*, Chevalier, Chambellan du Roi, Seigneur de Gueriperez, Grand-Véneur de France, veuf de *Thomine Pean*.

Le Comte *de Quintin* eut de ſa premiere femme : — 1. TRISTAN, qui ſuit; — 2. MARGUERITE, *aliàs* ANNE DU PERRIER, mariée à *Silveſtre de la Feuillée*, Vicomte de Plehedel, dont il eſt parlé dans la *Généalogie de Rohan, tome XII de ce Dictionnaire, page 282*; — 3. MATHURINE (mentionnée dans le *P. Anſelme* & *Moréri*, comme étant iſſue des anciens Comtes *de Quintin*), mariée à *Jean de Tournemine*, III du nom, Sire de la Guerche, fils puîné de *Jean de Tournemine*, Sire de la Hunaudaye : elle fut en 1506 premiere Dame d'honneur d'ANNE DE BRETAGNE, Reine de France, & eut cinq aunes trois quarts & demi de drap noir pour le deuil de CHARLES VIII, Roi de France, au rapport de *D. Morice, tome III, pag.* 792 & 793, & des Hiſtoriens du temps; & de la ſeconde femme vint : — 4. JEAN DU PERRIER, Seigneur du Pleſſis-Balicon, qui, ſuivant un cinquieme compte rendu par *Olivier Baud*, Tréſorier des Guerres en 1455, fut payé pour ſept mois de gages de ſes huit Hommes d'armes & deux cents cinq Archers. Il fut marié, 1°. en 1429, à *Olive de Rougé*; 2°. en 1428, à *Conſtance Gaudin*, fille de *Jean*, Chevalier, Seigneur de Marcigné, & de *Jeanne Reboul*, Dame d'Aſſé & de Lavardin : ce peut être le même qui, ſelon *D. Lobineau, liv.* 1, *p.* 656, étoit en 1485 du nombre des Chevaliers qui ſervoient en France dans l'Armée du Duc *de Bretagne*. Il n'eut de chacun de ſes mariages qu'une fille, ſavoir : du premier, MARIE DU PERRIER, femme de *Roland de Dinan*, Seigneur de Beaumanoir & de Montafilant, mort ſans poſtérité; & du ſecond, JEANNE DU PERRIER, mariée, par contrat du 20 Septembre 1441, à *Bertrand de Goyon*, IV du nom, auquel elle porta 300 livres de rente : c'eſt d'elle que deſcendent les Comtes *de Matignon*, les Ducs *de Valentinois* & les Princes *de Monaco* d'aujourd'hui.

XIV. TRISTAN DU PERRIER, Chevalier, Comte de Quintin, Seigneur de la Rochedyré, du Pleſſis-Balicon & du Perrier, aſſiſta au ſerment prêté à LOUIS XII, Roi de France, par les Barons à ſes Ambaſſadeurs en 1477; fut témoin au ban de la Baronnie d'Avaugour, fait par le Duc à ſon fils naturel en 1480, & fut excuſé de ne s'être pas trouvé au Parlement tenu à Rennes en 1482, parce qu'il étoit, diſent les Hiſtoriens Bretons, à Saint-Jacques. Il fut exécuteur teſtamentaire de *Jean de Montauban*, ſon beau-frere, Amiral de France, en 1476; donna quittance au Seigneur de Montauban, ſon beau-pere, le 14 Avril 1448, d'une ſomme de 5000 livres faiſant partie de la dot de ſa femme; fut caution de *Jean de Rieux* auprès du Duc *de Bretagne* en 1476, & parut à la Montre de la Nobleſſe dans l'Archidiaconé de Dinan le 24 Juin 1481. Il avoit épouſé *Iſabeau de Rohan-Montauban*, fille de *Guillaume de Rohan* & de *Bonne Viſcomti*, dite *de Milan*, fille de *Charles Viſcomti*, Seigneur de Parme, & de *Béatrix d'Armagnac* : c'eſt ce que diſent *D. Morice, tome II, p.* 1412, *tome III, p.* 42, 123, 314, 368, 392, 393 & 394; le *Dictionnaire de la Nobleſſe, tome XII, p.* 286, *article* ROHAN-MONTAUBAN; & *D. Lobineau*, dans ſon *Hiſtoire de Bretagne*. Il n'eut de ce mariage qu'une fille unique nommée JEANNE, qui ſuit.

XV.

Digitized by Google

XV. JEANNE DU PERRIER, Comteſſe de Quintin, Dame du Perrier, de la Rochedyré, héritiere de cette branche aînée, & Dame d'honneur de la Ducheſſe *de Bretagne* en 1480, ſelon *Lobineau*, *liv. 2*, *p.* 1466, épouſa, 1°. *Jean de Laval*, Baron de la Roche-Bernard & de Belle-Iſle, fils puîné & héritier de *Gui*, XIV du nom, Comte *de Laval*, & d'*Iſabelle de Bretagne*; & 2°. *Pierre de Rohan*, Seigneur de Pontchâteau, dont elle fut la premiere femme. De ſon premier lit elle eut: *Gui*, XV du nom, Comte de Laval, de Quintin & du Perrier, Seigneur de Vitré, Gouverneur & Amiral de Bretagne, Chevalier de l'Ordre du Roi, marié, 1°. à *Charlotte*, Princeſſe *de Tarente*, fille aînée de FRÉDERIC, Roi d'Aragon & de Sicile, & d'*Anne de Savoie*, dont il n'eut que des filles mariées dans les maiſons *de la Trimouille* & *de Montmorency*; & 2°. à *Anne de Montmorency*, de laquelle il n'eut encore que des filles, dont l'aînée fut mariée à *Louis de Rohan*, V du nom, Seigneur de Guémené-Montbazon, &c., auquel elle porta la terre du Perrier, & l'on croit que cette maiſon la poſſede encore. Voyez la *Généalogie de Laval & de Rohan*. Par ce détail, l'on voit que celles de *Laval*, *Montmorency* & *Rohan* deſcendent, par femme, de cette héritiere DU PERRIER: nous ajouterons encore que la maiſon de *Laval*, où l'héritiere DU PERRIER eſt entrée, a eu l'honneur depuis de s'allier à la Couronne de France par le mariage de *Jeanne de Laval de Montfort*, avec *Louis de Bourbon*, Comte *de Vendôme*, cinquieme aïeul direct de HENRI IV.

Branche établie en Béarn.

XIII. HENRI DU PERRIER, qualifié de *Meſſire*, de *Haut & Puiſſant Seigneur*, fils puîné de GEOFFROY, II du nom, Comte de Quintin, & de *Suſanne de Kergroix*, ſuivit le parti des Anglois; fut nommé Lieutenant d'Aquitaine pour le Roi d'Angleterre, & s'établit en Béarn vers 1380. Le nom de ſa femme eſt ignoré; cependant il eſt à préſumer qu'il avoit épouſé une héritiere de la maiſon *de Robien*, puiſqu'un de ſes fils, nommé JEAN, comme on l'a dit, & qu'on croit même Auteur de la branche des *Sourdéac*, ſcella des armes de *Robien* la donation que fit en 1405 GEOFFROY DU PERRIER, III du nom, Comte de Quintin, tandis que celui-ci la ſcella des armes DU PERRIER. Cette différence dans l'oncle & le neveu ne laiſſe gueres à douter qu'HENRI n'ait épouſé une *Robien*. En ſa qualité de Lieutenant d'Aquitaine, le même HENRI DU PERRIER permit, par ſes Lettres ſcellées de ſon ſceau, datées du Château de Mauléon en Soule en 1393, à *Louis de Servilho*, Ecuyer, du Royaume d'Aragon, d'aſſigner dans le Duché de Guienne le Sire *d'Allemant de Queralt*, Chevalier du même Royaume, pour combattre à toute outrance avec ledit *Louis de Servilho*, promettant d'être le Juge de ce combat. Ces Lettres ſe trouvent dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Orthez en Béarn. Il fit ſon teſtament le 20 Mars 1396, & ſubſtitua en faveur de GASSIOT, ſon fils puîné, tous les biens qui lui étoient échus comme puîné de la maiſon DU PERRIER, des Comtes de Quintin en Bretagne. On ignore le temps de ſa mort; mais il laiſſa pour enfans: — 1. RAIMOND, dont la poſtérité nous eſt inconnue, qui nomma, le 26 Février 1428, *Gaillard de Serre* à une Prébende dans l'Egliſe de Naye: on ne ſait ſi c'eſt

Digitized by Google

par droit d'acquisition ou de fondation de HENRI, son pere, ou de sa femme; c'est ce qui appert d'un extrait des premiers registres de la collation des Bénéfices à Lescar: — 2. JEAN, Seigneur de Sourdéac, qui repassa en Bretagne, fut tige de la branche des Seigneurs de Sourdéac, & eut trois fils, savoir: JEAN DU PERRIER, II du nom, Seigneur de Sourdéac, qui, selon *D. Morice*, *tome II*, *p.* 1712, reçut en 1457 quinze écus d'*Olivier le Roux*, Trésorier-Receveur-Général du Duc *de Bretagne*; GUILLAUME & ALAIN DU PERRIER, qui assisterent l'un & l'autre, le 19 Septembre 1467, à la prise de possession des Fortereſſes du Comté de Ponthieu, & dont GUILLAUME fut Capitaine. JEAN, II du nom, fut du nombre des Chevaliers qui servirent dans l'Armée du Duc *de Bretagne* en France, en 1465, dit *D. Lobineau*, *liv.* 1, *p.* 696: ce peut être le meme qui fut nommé Commissaire en 1485, avec le Chancelier de Bretagne, le Bouteiller & les Chambellans du Duc, pour juger le Ministre *Landais*, qui fut condamné à être pendu: il fut aussi du nombre des Seigneurs Bretons qui prirent, en 1487, le parti de la France contre leur Duc. Voyez *Lobineau*, *liv.* 1, *p.* 746 & 765, & *D. Morice*, *tome II*, *p.* 1759. De ces trois freres, JEAN, GUILLAUME & ALAIN, l'un d'eux fut Auteur, à ce que l'on croit, d'une branche qui a existé en Basse-Bretagne: elle a donné des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a justifié de son ancienne noblesse lors des recherches faites en 1683, & étoit connue sous les noms des Seigneurs *du Meneç* & *de Kermeluen*; on ignore si elle subsiste encore: — 3. GASSIOT, qui suit; — 4. & PASCAL.

XIV. GASSIOT DU PERRIER nomma, le dernier Décembre 1438, en sa qualité de Patron, à la Prébende de Naye, vacante par la mort de PASCAL, son frere puîné, JEAN DU PERRIER, que l'on croit être le même que JEAN, Seigneur de Sourdéac en Bretagne, ainsi qu'il appert de l'extrait des registres des collations des Bénéfices à Lescar. Le nom de sa femme est ignoré; mais il en eut:

XV. PÉES DU PERRIER ou DU PERER, selon l'idiôme Béarnois, premier Juge de Béarn, charge de Magistrature alors équivalente à celle de premier Président, aujourd'hui qualifié *Messire*; Conseiller d'Etat de FRANÇOIS-PHŒBUS, Roi de Navarre, & de CATHERINE, sa sœur. Il assista, dans le Château de Pau, le 24 Novembre 1482, au serment fait par le Roi de Navarre à sa Province de Béarn; & après la mort de ce Prince, il fut député par la Reine CATHERINE, qui lui succéda au Royaume de Navarre, en qualité de Commissaire & de Juge de Béarn pour régler les Péages de cette Province, par acte passé à Pau le 7 Octobre 1484; c'est ce qu'apprend le Livre intitulé: *Compilation des anciens Privileges & Réglemens du Béarn*, à la feuille du serment de FRANÇOIS-PHŒBUS DE FOIX, Roi de Navarre. Il avoit épousé *Marie d'Artiguelouve*, dont: — 1. PIERRE-RAIMOND, qui suit; — 2. & MARIE, Dame de Momas & de Sevignac, mariée, par contrat du 11 Février 1523, à *Jean*, alias *Thomas de Terride*, d'une très-ancienne maison subsistante en Béarn. Voyez TERRIDE, *tome XII*.

XVI. PIERRE-RAIMOND DU PERRIER, qualifié de *Messire* & de *Juge des Appeaux de Bigorre*, Conseiller d'Etat du Roi de Navarre, jouit, après le

Digitized by Google

décès de ſon pere, de la ſubſtitution faite par HENRI DU PERRIER, ſon biſaïeul. Le Roi de Navarre le nomma Arbitre & Ambaſſadeur auprès de LOUIS XII, Roi de France, pour régler, de concert avec *Pierre de Biax*, Conſeiller du Roi de Navarre, *Etienne Poncher*, Evêque de Paris, depuis Garde-des-Sceaux de France, & *Pierre de la Bernarde*, Conſeiller d'Etat, ces deux derniers nommés par le Roi de France, le différend qui ſubſiſtoit entre la France & la Navarre pour le Béarn : l'acte en fut paſſé à Blois en 1512, tout à l'avantage du Roi de Navarre, ſuivant un titre en parchemin intitulé : *Le Procès-verbal fait pardevant les Arbitres, ſur la caſſation de l'Arrêt de Béarn*, dépoſé au Tréſor des Chartes du Roi à Pau, ainſi que pluſieurs autres titres cotés 9, 12 & 16 au chapitre des Sentences, Lettres-patentes du Béarn, de l'inventaire troiſieme. Voyez auſſi *Marca*, *Hiſtoire de Béarn*. Le même PIERRE-RAIMOND, par ſon teſtament, ſubſtitua 300 écus d'or à Meſſire GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER, ſon fils, à la charge de les faire paſſer au ſecond fils qui proviendroit du mariage dudit GUILHEM-ARNAUD avec Dame *Jeanne de Béarn* ; & cela, dit-il, pour imiter la coutume qu'ont eue depuis ſi long-temps ſes ancêtres. De ſa femme, dont le nom eſt ignoré, il eut :

XVII. GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER, Conſeiller du Roi de Navarre, qui acquit au territoire d'Orthez, le 10 Octobre 1517, beaucoup de terres, bordes, vignes, caſaux, &c., d'Honorable Homme *Johanicot de Peré*, Abbé de Leiganhon, au Dioceſe d'Oleron, pour la ſomme de 200 écus de 18 ſols piece, par acte paſſé devant *Dagos* & *Vergez*, Notaires de Pau; acquit encore de *Louis du Plâa* & de *Gratiane*, ſa femme, une vigne blanche & un verger ſitués au terroir de Jurançon, pour le prix de 26 écus valant 18 ſols piece, par acte paſſé devant *François Dagos* & *Jean d'Heriter*, Notaires de Pau, depuis 1530 juſqu'en 1533. Ces deux actes ſont dépoſés aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Pau, cotés 10 & 12. Il aſſiſta, comme parent & ami, au contrat de mariage de *Jean de Béarn* avec Demoiſelle *Bertrande de Poye*, paſſé le 1er Septembre 1532, & il y ſigna après *Charles de Grammont*, Archevêque de Bordeaux, & avant *Etienne de Poylaud*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, *Guilhem de Belens*, *Jean de Poyanne*, *Jean Damon*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Noble *Etienne de Caunar*, Chevalier. La minute de ce contrat de mariage eſt dépoſée au Greffe de la Cour de Dax, dans les papiers de *Gérard du Bois*, en ſon vivant Lieutenant-Général & Notaire en la Prévôté de cette Ville. GUILHEM-ARNAUD DE PERRIER avoit épouſé *Jeanne de Béarn*, de l'illuſtre maiſon de ce nom, deſcendue des anciens Souverains de Béarn, & en eut pluſieurs enfans. L'aîné nous eſt inconnu, & l'on croit qu'il porta ſes biens dans la maiſon *d'Arricaut* & *de Moncaup*, dont l'héritiere eſt entrée dans celle *de Monteſquiou-Fezenſac*, & ſe diſoit Dame & héritiere DU PERRIER ou DE PERER en Béarnois. Le ſecond fils fut MARTIN, qui ſuit.

XVIII. MARTIN DU PERRIER, Conſeiller de la Reine JEANNE D'ALBERET, aſſiſta comme témoin à l'accord paſſé entre Noble Homme *Jehan de Secondat*, Seigneur de la Roque, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire de la Reine, portant revente en faveur de la Reine des terres & Seigneuries de Roquefort, Sevignac, Monteſquieu, Segoignac, Pleyſſac ou Pleſſac, Goulard & Cucq:

Digitized by Google

l'extrait de ce titre en parchemin eſt dépoſé au tréſor des Chartes du Roi à Pau, coté 5, au chapitre des reçus & documens d'Armagnac de l'Inventaire 3e. Il fit ſon teſtament olographe le 8 Février 1571, ſcellé de pluſieurs ſceaux en lacs de ſoie jaune, repréſentant les mêmes armes que ſa poſtérité porte encore aujourd'hui; il y rappelle la ſubſtitution ouverte ſur la tête de Haut & Puiſſant Seigneur HENRI DU PERRIER, Lieutenant d'Aquitaine, ſon quart-aïeul, comme puîné de la maiſon DU PERRIER, des Comtes de Quintin de Bretagne: la ſubſtitution de celui-ci du 21 Mars 1356, en faveur des puînés de ſa deſcendance, qui, après avoir paſſé de GASSIOT, ſon fils, à Meſſire PÉÈS, ſon petit fils, prit fin ſur la tête de Meſſire PIERRE-RAIMOND DU PERRIER, Conſeiller du Roi, ſon arriere-petit-fils & aïeul de lui MARTIN, lequel PIERRE-RAIMOND ayant ſubſtitué 300 écus d'or à ſon fils GUILHEM-ARNAUD, Conſeiller du Roi, & aux puînés de ſa deſcendance, ladite ſubſtitution s'étoit ouverte ſur ſa tête; & comme un bienfait qui eſt, dit-il, depuis ſi long-temps dans ſa famille, ne ſauroit trop ſe perpétuer, il laiſſe & legue à Meſſire JEAN DU PERRIER DE BENTAYON, Ecuyer, ſon fils puîné, outre & au-delà de ſa légitime & des avantages qui lui ont été faits dans ſon contrat de mariage, les 300 écus d'or qui lui ont été légués & baillés par Meſſire PIERRE-RAIMOND DU PERRIER ſon aïeul, voulant qu'ils ſoient du plus clair de ſon bien en bonnes obligations ou argent comptant, s'il s'en trouve après ſon décès, avec la priere qu'il fait d'en laiſſer après ſa mort la jouiſſance à Noble JEHAN, ſon fils aîné, pour être tranſmis à ſon fils puîné, s'il lui en vient, &c. Il avoit épouſé *Catherine de Caſſebée*, & en eut pluſieurs enfans, dont deux vivoient lors de ſon teſtament; ſavoir: — 1. DANIEL, Homme-d'armes du Roi de Navarre depuis HENRI IV, & inſtitué héritier général & univerſel de ſon pere. On ignore s'il laiſſa poſtérité, & où ſes biens ſont paſſés; — 2. & JEHAN, qui ſuit, tige des Seigneurs de Bentayon.

Seigneurs de Bentayon, &c.

XIX. JEHAN DU PERRIER, Seigneur de Bentayon, qualifié de *Noble Meſſire* & d'*Ecuyer*, embraſſa les erreurs de Calvin, ſe fit Chef de parti, & devint Miniſtre de la Religion prétendue réformée: ce ſont les différentes révolutions arrivées en Béarn contre la Religion, qui ont été cauſe de la ruine & de la décadence de cette branche; & le peu de biens que JEHAN DU PERRIER avoit, fut ravagé & incendié. Cependant il paroît par deux lettres que l'on conſerve, de HENRI IV, Roi de France, & de CATHERINE ſa ſœur, datées de Paris du 1er Décembre 1601, qu'il en étoit fort eſtimé. Il avoit épouſé *Marguerite de la Garrigue*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. autre JEAN, tige des Seigneurs de la Hitole, rapportés ci-après; — 3. DANIEL, ſervant dans la Marine ſous LOUIS XIII, marié à l'Abbaye de Peyraube, & mort ſans poſtérité; — 4. PIERRE, mort au château de Bentayon ſans alliance, après avoir fait ſon teſtament le 24 Décembre 1621.

XX JEAN DU PERRIER, II du nom, nommé indiſtinctement dans les actes DU PERRIER, DE PERRIER & DE PERER, comme ſes ancêtres, fut le premier qui prit le *de* au lieu de *du* avant ſon nom, ce que ſa poſtérité a

Digitized by Google

continué de faire jusqu'à ce jour. Il n'eut de son pere qu'une médiocre succession, & épousa le 24 Novembre 1610 *Jeanne de Marque d'Ussau*, fille d'*Arnaud*, Seigneur d'Ussau, Ministre de la Religion Protestante, & sœur de *Jean de Marque*, qui, de son mariage avec *Jeanne de la Fargue*, fille du Procureur Général à la Chambre des Comptes, n'eut qu'une fille unique Dame d'Ussau, mariée à *Jacques de Bearn* : c'est par le décès du petit-fils de celui-ci nommé *Jean-Jacob de Béarn*, Baron d'Ussau, que la Baronnie d'Ussau & tous les biens appartenans au dernier mâle de la maison de *Béarn*, ont passé dans celle de PERRIER. JEAN DE PERRIER eut de son mariage : — 1. DANIEL, Capitaine au Régiment de Toneins, tué en Italie; — 2. JACOB, Enseigne-Colonel du Régiment de Bethune, tué à la bataille des Dunes; — 3. THÉOPHILE, qui suit; — 4. & ESTRINGUE, marié au Sieur *de Benquet*.

XXI. THÉOPHILE DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Sieur de Claverie, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, qualifié dans ses actes de *Messire*, de *Noble* & d'*Ecuyer*, se retira en 1659, après avoir servi fort long-temps sous les ordres du Maréchal-Vicomte *de Turenne*, & s'être trouvé à différens sieges & batailles, où il reçut plusieurs blessures; il eut ordre du Duc *de Grammont*, Gouverneur de la Province, de se tenir prêt avec la Noblesse pour marcher au premier ordre à l'arriere-ban, avec armes & bagages, comme il convient à un Gentilhomme de son rang : tant qu'il vécut, il assista aux Etats généraux de la Province dans le corps de la Noblesse; fournit son dénombrement en 1682; fit son testament, rentra dans le sein de l'Eglise Catholique & Romaine, & mourut fort âgé. Il avoit épousé le 24 Février 1659 *Anne de Louboy*, fille de Noble *Henri* & d'*Anne d'Arros*, celle-ci fille de *Jacques d'Arros*, Baron de Biven, d'une ancienne Noblesse qui subsiste, & qui a donné de nos jours un Lieutenant-Général des Armées du Roi, dans la personne du Comte *d'Arros*, mort depuis peu; un Capitaine de Vaisseau du Roi, & dont est le Baron *d'Arros*, encore vivant : l'héritiere de la branche *d'Arros-Biven* est fondue dans la maison *de Mesplez*, qui n'a laissé qu'une fille marié à Bordeaux avec M. *de Verthamon*, Président à Mortier. THÉOPHILE DE PERRIER eut de son mariage : — 1. HENRI, qui suit; — 2. DANIEL, appellé le Chevalier DE PERRIER, Capitaine au Régiment de Picardie, Auteur d'une branche établie à Saint-Jean-de-Luz, rapportée ci-après; — 3. & plusieurs filles.

XXII. HENRI DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Sieur de Claverie, qualifié de Messire, Noble & Ecuyer, fut Lieutenant au Régiment de Navarre, quitta de bonne heure le service; assista toute sa vie à l'Assemblée des Etats de la Province dans le corps de la Noblesse; reçut une lettre du Gouverneur pour marcher avec elle pour le service du Roi, & se trouver à Pau à l'entrée du Duc *de Guiche* dans la Province; & mourut jeune. Il avoit épousé 1°. le 21 Décembre 1696, *Jeanne de Solinis de Morluas*, morte sans enfans le 11 Juillet 1709, qu'elle institua son héritier; 2°. par contrat du 20 Avril 1711, Demoiselle *N... de Louboy*, sa cousine-germaine, niece du Baron *de Bordes de Spoey*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, & Gouverneur de Philisbourg où il fut tué, & sœur de plusieurs *Louboy*, Officiers très-distingués par

Digitized by Google

leurs ſervices & leur valeur. De ce mariage ſont iſſus : — 1. N... DE PERRIER-CLAVERIE, mort Lieutenant au Régiment de Navarre ; — 2. & PIERRE, qui ſuit.

XXIII. PIERRE DE PERRIER-DE-CLAVERIE, qualifié de Meſſire & Chevalier, Seigneur de Bentayon, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis, commença de ſervir dans les Cadets-Gentilshommes de Strasbourg, fit toutes les guerres de Boheme & autres pendant près de quarante ans ; aſſiſta toute ſa vie, ainſi que ſon frere aîné, à l'aſſemblée des États dans le Corps de la Nobleſſe, & mourut en 1756 à Rennes ſans alliance, à la veille d'être placé avantageuſement. Par ſon décès la Seigneurie de Bentayon paſſa à Meſſire MARTIN DU PERRIER, Baron d'Uſſau, ſon couſin-germain, dont il ſera parlé ci-après.

Branche des Barons d'USSAU établis à Saint-Jean-de-Luz.

XXII. DANIEL DE PERRIER, Chevalier, fils puîné de THÉOPHILE, Chevalier, Seigneur de Bentayon, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, & d'*Anne de Louboy*, commença à ſervir dans les Cadets-Gentilhommes ; fut ſucceſſivement Lieutenant au Régiment du Roi Infanterie, Capitaine dans celui de Picardie, & Commandant du fort Socoa, près Saint-Jean de Luz. Il étoit mort en 1710 fort jeune, & a été inhumé dans la ſépulture de la maiſon d'*Harneder de Salabérinéa*, en l'Egliſe de Saint-Jean-de-Luz, ne laiſſant à ſa veuve & à ſes enfans qu'une ſimple penſion de 100 écus, que LOUIS XIV lui avoit faite, reverſible ſur la tête du dernier de ſes enfans. Il avoit épouſé le 3 Janvier 1704 *Marie de Harneder*, héritiere de *Miritcinénéa* & de *Salabérinéa*, de la même famille des *Harneder*, dont étoit la mere du Vicomte *de Belſunce*, mort Lieutenant-Général des Armées & Gouverneur-Général de Saint-Domingue, & de laquelle ſont les *d'Harneder*, Vicomtes de Macaye, encore ſubſiſtans. De ſon mariage il a eu : — 1. THÉOPHILE, mort jeune ; — 2. MARTIN, qui ſuit ; 3. autre MARTIN, né en 1709, Prêtre, mort & inhumé dans la Cathédrale de Bayonne ; — 4. JEANNE, née en 1706, morte Religieuſe Urſuline à Saint-Jean-de-Luz ; — 5. & autre JEANNE, née en 1710, vivante ſans alliance.

XXIII. MARTIN DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Uſſau, Seigneur de Bentayon, Abbé-Lay de Saint-Armon & Danos, né le 17 Mars 1708, tenu ſur les fonts de Batême par THÉOPHILE DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, ſon aïeul paternel, & par la Dame *de Harneder*, ſon aïeule maternelle, paſſa à la Guadeloupe. Devenu héritier de la branche aînée de ſa maiſon par le décès en 1756 de Meſſire PIERRE DE PERRIER-CLAVERIE, mort Capitaine de Grenadiers au Régiment de Navarre, & Chevalier de Saint-Louis ; il repaſſa en France en 1760, & devint auſſi, par le teſtament de Meſſire *Jean-Jacob de Béarn*, Baron d'Uſſau, dernier mâle de la maiſon de *Béarn*, en qualité de plus proche parent, héritier de tous les biens de cette maiſon & des domaines d'Ornoague, d'Harix & des autres biens ſitués en Baſque, que la Dame *Damon*, ſa couſine, fille du Baron *Damon d'Ornoague*, avoit tranſmis à ſa fille, la Dame *Galtier*. Après la mort de celle ci, il prêta foi & hommage au Par-

Digitized by Google

lement de Pau pour la terre & Seigneurie de Bentayon, qu'il vendit depuis au Sieur Baron *de Maur*, pour acquitter les dettes de ſon couſin; prêta auſſi foi & hommage au même Parlement pour la terre & Seigneurie d'Uſſau & l'Abbaye de Saint-Armon & Danos; ſe fixa & rentra en Béarn, où ſa branche étoit établie depuis 1380, époque de ſa ſortie de la Province de Bretagne. Il teſta au château d'Uſſau le 7 Février 1776, eſt mort le 14 du même mois, & a été inhumé dans la Chapelle de la Paroiſſe d'Uſſau, Egliſe de Tadouſſe, auprès du Baron *de Béarn d'Uſſau*, ſon couſin. Il avoit épouſé à la Guadeloupe, en 1742, *Chriſtine Courtois*, dont: — 1. MARTIN-LOUIS, qui ſuit; — 2. MARIE-CLAIRE, née en 1744, mariée à Bordeaux en 1765 à Meſſire *Marcel-Guillaume-de-Marin*, Chevalier, ancien Officier de Marine, Gouverneur de Rieux, fille de Meſſire *N. . . de Marin*, Commiſſaire-Ordonnateur & Intendant de l'Iſle de la Guadeloupe, & de *N... de la Garrigue de Savigny*, & ſœur d'un Chef-d'Eſcadre & d'un Capitaine de Vaiſſeau; — 3. & JEANNE-CHRISTINE, née en 1754, mariée à l'Iſle de la Guadeloupe le 5 Août 1771 à Meſſire *Lazare Labbé de Talſy*, Chef de Brigade dans le Corps du Génie, Colonel & Chevalier de Saint-Louis.

XXIV. MARTIN-LOUIS DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Uſſau, Abbé-Lay de Saint-Armon & Danos, né le 16 Août 1745, a commencé de ſervir dans la premiere Compagnie des Mouſquetaires du Roi; en 1771, Capitaine de Dragons au Régiment Royal, Gouverneur de Saint-Jean-de-Luz & de Cybour; en 1778 Colonel du Régiment de Naſſau, & fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis en 1782, a prêté foi & hommage au Parlement de Pau pour ſa Seigneurie & Baronnie d'Uſſau; a été admis, comme ſes ancêtres l'ont été, aux Etats de la Province dans le Corps de la Nobleſſe, & a épouſé le 22 Mars 1772, à Bordeaux, Dame *Jeanne-Marie de Bataillard*, veuve du Comte *de Thalas*, dont juſqu'à préſent: — 1. MARIE-LOUIS-MARTIN-AUGUSTE-THÉOPHILE-MARCEL-CÉSAR DE PERRIER, Chevalier, né à Saint-Jean-de-Luz le 6 Décembre 1772, tenu ſur les fonts de Batême par Meſſire MARTIN DE PERRIER, Chevalier, Baron d'Uſſau, ſon aïeul paternel, & par Dame MARIE-CLAIRE DE PERRIER-MARIN, ſa tante paternelle; — 2. BLANCHE-SOPHIE-ADRIENNE-CHRISTINE-ESPRITE-MARIE-ALEXANDRINE, dite Mademoiſelle DE PERRIER, née au château d'Uſſau le 2 Décembre 1773, tenue ſur les fonts par Meſſire *Eſprit-Marie-Alexandre de Caton*, Comte de Thalas, ſon frere utérin, & par Dame JEANNE-CHRISTINE DE PERRIER, Dame de Tals, ſa tante paternelle; — 3. JEANNE-DOROTHÉE-CHARLOTTE-HENRIETTE-NICOLAS-OTHON, dite Mademoiſelle D'USSAU, née à Bordeaux le 3 Décembre 1774, tenue ſur les fonts par le Prince *de Naſſau Siegen*, Colonel du Régiment Royal Allemand Cavalerie, Chevalier des Ordres de l'Aigle-Blanc & de Saint-Staniſlas de Pologne, & par Demoiſelle DE PERRIER, ſa grand'tante paternelle; — 4. ANNE-MARIE-HORTENSE-AGLAÉ-GUILLAUMETTE-THÉOPHILE-LOUISE-JEANNE-CLARICE, née à Saint-Jean-de-Luz le 30 Septembre 1777, tenue ſur les fonts par *Guillaume-Théophile de Livin*, Chevalier, Baron de Donop, couſin iſſu de germain paternel, ancien Capitaine des Gardes du Landgrave *de Heſſe-Caſſel*, Gouverneur & Droſſard de Schwa-

Digitized by Google

lemberg, d'Oldembourg & de Stappelberg, & par Dame MARIE-ANNE DE PERRIER-LA-HITOLE, Douairiere de Heiderſtaedt, ancienne Dame d'honneur de la Princeſſe *de la Lippe*, couſine maternelle de l'enfant.

Branche des Seigneurs DE LA HITOLE.

XX. JEAN DE PERRIER, III du nom, fils puîné de JEAN, Ecuyer, Seigneur de Bentayon, & de *Marguerite de la Garrigue*, épouſa le 28 Avril 1608 *Catherine de Layus de Naye*, & en eut :

XXI. DAVID DE PERRIER, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, marié en 1656 à Demoiſelle *N... de Belard*, fille de *N... de Belard*, Seigneur de Bordes, la Hitole & Caſtillon, laquelle lui porta en dot la Seigneurie de la Hitole. Leurs enfans furent : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & THÉOPHILE, tige d'une branche ſubſiſtante en Allemagne, rapportée ci-après.

XXII. JEAN DE PERRIER, IV du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, épouſa en 1687 CATHERINE DE PERRIER DE BENTAYON, ſa couſine au IIIe degré, fille de Meſſire THÉOPHILE DE PERRIER, Seigneur de Bentayon, Capitaine au Régiment d'Hoquincourt, & d'*Anne de Louboy*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. HENRI, qui paſſa au ſervice du Roi de Naples, devenu depuis Roi d'Eſpagne : il l'y ſuivit, & eſt Auteur d'une branche qui y ſubſiſte encore, mais dont la filiation nous eſt inconnue. On croit qu'elle a donné un Colonel de Dragons, marié à une Dame du Palais de la Reine d'Eſpagne, dont le fils ou petit-fils, Don JOSEPH DE PERRIER, Gouverneur de Cotta-Riſca dans le Mexique, vit encore dans ſon Gouvernement, il doit avoir des freres, & l'on ignore s'ils ſont mariés.

XXIII. JEAN DE PERRIER, V du nom, Ecuyer, Seigneur de la Hitole, Capitaine au Régiment de Baſſigny, épouſa en 1727 Demoiſelle *Marie de Pemartin*, & en a eu : — 1. JEAN-BATISTE, Seigneur de la Hitole, qui n'a point été marié; — 2. HENRI-DANIEL, qui ſuit; — 3. & ALEXANDRE, Prêtre, Curé de Saint-Armon & Danos, y ayant été nommé par le Baron DE PERRIER, ſon couſin.

XXIV. HENRI-DANIEL DE PERRIER-DE-LA-HITOLE, Ecuyer, s'eſt marié le 9 Février 1773, & a pour enfans : — 1. JEAN-HENRI; — 2. & MARIE-THÉRESE.

Branche établie en Pruſſe.

XXII. THÉOPHILE DE PERRIER-LA-HITOLE, Chevalier, fils puîné de DAVID & de *N... de Bellard*, quitta la France pour cauſe de Religion, après la révocation de l'Edit de Nantes ſur la fin du dernier ſiecle; s'établit à Berlin; fut Capitaine dans les Grands Mouſquetaires, & Chef d'un Eſcadron de la Gendarmerie de Sa Majeſté Pruſſienne; mourut dans ſa garniſon à Lebendorf près de Halle dans le Duché de Magdebourg en 1713. De ſon mariage contracté avec *Marie-Anne de Gervaiſe-Couſy*, il laiſſa : — 1. THÉOPHILE, qui ſuit; — 2. DAVID, Lieutenant au ſervice de Pruſſe, qui repaſſa à celui de France, où il mourut Lieutenant-Colonel, & Adjudant-Général du Maréchal *de Belle-Iſle*; — 3. EMILE, Capitaine de Grenadiers au ſervice des Etats-Généraux, mort à Maſtricht le 13 Avril 1757;

— 4.

Digitized by Google

— 4. ARMAND, Capitaine de Cavalerie dans les troupes de Heſſe, tué au camp de Stade en 1757, ſans poſtérité; — 5. & SUZETTE, née à Berlin le 13 Février 1713, reçue Dame d'honneur de la Princeſſe Régente *de la Lippe*, puis mariée le 13 Septembre 1725 au Baron *Adolphe-Maurice de Donop*, Seigneur de Ludershof, & Droſſard de Sa Majeſté Britannique pour le Comté de Stornberg, morte à Ludershof le 6 Mars 1773. Elle a eu de ſon mariage : — *a. Guillaume de Donop*, premier Lieutenant au ſervice de Pruſſe, tué en 1759 à la bataille de Cunersdof donnée contre les Ruſſes; — *b. Simon de Donop*, Aide-de-Camp & Lieutenant-Quartier-Maître pour le Roi de Pruſſe, mort au quartier général de Sa Majeſté Pruſſienne à Hilsdorf en Saxe en 1760; — *c. Auguſte de Donop*, Enſeigne au ſervice de Pruſſe, tué à la chaſſe à Ludershof en 1754; — *d. George-Frédéric-Louis de Donop*, mort depuis peu; — *e. Frédéric-Charles*, Lieutenant Pruſſien, qui a eu d'abord les deux jambes emportées d'un coup de canon, tué à la bataille de Liſſa en Siléſie en 1757; — *f. Guillaume-Théophile de Donop*, Seigneur de Ludershof, né le 19 Juillet 1741, qui a ſervi dans les armées Pruſſiennes, & s'eſt retiré en 1769, étant Capitaine dans les Gardes de Heſſe-Caſſel : il eſt Droſſard des Bailliages de Schwalemberg, d'Oldembourg & de Stappelberg, & a épouſé une de ſes couſines du même nom, dont il a pluſieurs enfans reçus dans les Chapitres nobles; — *g.* & *Marie Antoinette de Donop*, aînée des trois derniers, mariée à Meſſire *de Svirde*, Seigneur d'Obernauſen, morte en 1765 ſans poſtérité; — 6. MARIE-ANNE DE PERRIER-LA-HITOLE, née en 1709, reçue Dame d'honneur de la Princeſſe *de la Lippe*, mariée le 29 Septembre 1731 à *Auguſte de Heiderſtaed*, Droſſard du Bailliage de Barntroup, veuve ſans enfans, & vivante en 1778; — 7. & LOUISE DE PERRIER-LA-HITOLE, née en 1713, vivante à ſa terre de Bourgſolms.

XXIII. THÉOPHILE DE PERRIER-LA-HITOLE, Chevalier, Capitaine au Régiment de Wirtemberg dans les troupes Impériales, mort jeune, n'a laiſſé qu'un fils décédé peu après lui, ſorti de ſon mariage avec une Baronne *de Minnigérode*.

Nous obſerverons ici qu'indépendamment des branches dont nous venons de donner la filiation, la maiſon DU PERRIER en a produit pluſieurs autres, comme une éteinte en Normandie, que l'on croit ſortie des Seigneurs de Sourdéac, mentionnés au degré XIII de la branche de Béarn, & dont l'héritiere, MARIE DE PERRIER, Comteſſe de Ciſay, Baronne d'Anfreville, fut mariée le 29 Septembre 1636 à *Odet de Harcourt*, Comte de Croiſy, Chevalier des Ordres & Lieutenant-Général des Armées du Roi, à qui elle porta tous les biens de ſa branche, qu'on croit avoir pris le parti de la Robe, le pere de cette héritiere ayant été Préſident à Mortier au Parlement de Normandie. Voyez *la Généalogie de la maiſon d'Harcourt, dans les grands Officiers de la Couronne*; dans *Moreri*, & notre *Dictionnaire*.

Une autre branche ſubſiſte encore en Provence, dont le Marquis DU PERRIER, Seigneur de Houdainville, &c., ancien Officier au Régiment des Gardes Françoiſes, & ci-devant Ecuyer de main du Roi, demeurant à Paris; l'Abbeſſe de Fervaques, du nom DU PERRIER DU MOUTIEZ; la Baronne *de Schomberg*, femme du Baron de ce nom, Maréchal de Camp, &

Commandant en ſecond en Corſe; & autres. Voyez, pour cette branche, l'*Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence, tome II, pages* 204 *& ſuiv.*

Ses alliances ſont avec les premieres de la Province de Bretagne & du Royaume, telles que *Quellenec, Morſan, Kerlech, Niblemont, du Pont, Kulec, Pledran, Lancelot, Kergrois, Quintin, la Motte-Boſſac, Maleſtroit, Montauban, Kerandron de Kerenrais de Cœtcanton, Gaudin, Goyon-Matignon, Rougé, Dinan de Beaumanoir, le Borgne, la Feuillée, Tournemine, la Guerche, Rohan, Laval, Viſcomti*, Ducs de Milan, *la Roche-Bernard, d'Artiguelouve, Terride-Lomagne, Béarn, Caſſebée, la Garrigue, Marque d'Uſſau, Louboy, Harneder, Marin, Talſy, Couſy, Minnigérolde, Donop, Heiderſtaed, Durante, Fabry de Rians, Boyer, d'Argens, du Mouriez, Belloy, Perry-Hauteville, Schomberg*, & pluſieurs autres dont le détail ſeroit trop long à rapporter; ce qui donne aujourd'hui à la famille DU PERRIER des alliances directes avec les plus grandes maiſons de France, quelques-unes des pays étrangers, & même des Souverains.

Les armes des DU PERRIER de Bretagne ſont : *d'azur à dix billettes d'or*, 4, 3, 2 & 1.

La branche de Béarn *écartele au 1 d'or, à deux vaches paſſantes de gueules, acollées, clarinées d'azur; au 2 & 3 d'argent, au lion de gueules, armé d'or, qui eſt* DE LÉON *; au 4 d'azur à la tour d'argent crénelée, qui eſt* DE CASTILLE; ſur le tout *d'azur à dix billettes d'or*, 4, 3, 2 & 1, comme ci-deſſus, qui eſt DE PERRIER : ſupports, *deux lions tenant à leur patte chacun un étendart, le premier aux armes de Bretagne*, qui ſont *des hermines, & le ſecond aux armes* DE PERRIER, comme le portoit en 1387 ALAIN DU PERRIER, petit-fils d'ALAIN, Maréchal de Bretagne. (Voyez Dom *Lobineau* & Dom *Morice, à l'article des armes*) : deviſe, *NI VANITÉ NI FOIBLESSE; couronne de Marquis.*

Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués & que nous avons vérifiés pour la branche établie en Béarn, iſſue de celle de Bretagne, & les collatérales qui en ſont ſorties.

PLOTHO : Maiſon d'ancienne race, connue en Flandres & en Allemagne depuis pluſieurs ſiecles, admiſe dans les Ordres de Chevalerie, & reçue au Chapitre de Magdebourg dès le commencement du XVe ſiecle, ſuivant un certificat délivré par le Doyen & Sénieur de ce Chapitre du 30 Mars 1771.

Une atteſtation donnée le 23 Février 1670 par les Bourgmeſtre & Echevins de la ville de Saxenbourg, en faveur de DAUPHIN DE PLOTHO, Baron d'Ingelmunſter, Seigneur de Parey, Zerben, Rynek, Furt, Weiſſand, porte auſſi que cette maiſon, depuis pluſieurs ſiecles ſans aucune interruption ni méſalliance tant du côté paternel que maternel, s'eſt diſtinguée dans le Gouvernement ſéculier & eccléſiaſtique, dans l'Ordre & exercice de Chevalerie, dans les Colléges de Chanoines où ceux de ce nom ſont entrés, & dans les dignités ſéculieres & eccléſiaſtiques dont ils ont été revêtus.

Digitized by Google

Cette maiſon, comme bien d'autres, a eu le malheur de perdre ſes documens & titres primordiaux dans l'incendie arrivé lors du ſac & pillage de la Ville de Magdebourg, où ſes titres étoient dépoſés, ainſi que l'atteſte un certificat du Magiſtrat de cette Ville, du 12 Septembre 1642, & comme le confirme un Diplôme en latin de l'Empereur FERDINAND III, accordé le 13 Septembre 1643 à WOLFGAND DE PLOTHO, en le créant Baron du Saint-Empire, lui & ſes deſcendans mâles & femelles, en conſidération des ſervices rendus par ſes ancêtres & les ſiens à la maiſon d'Autriche, dans lequel Diplôme il eſt dit, entr'autres choſes, que la maiſon de PLOTHO eſt de l'Ordre de la plus ancienne Nobleſſe; c'eſt ce que confirme auſſi l'Empereur CHARLES VI par ſon Diplôme du 23 Mars 1721, en créant FRÉDÉRIC DE PLOTHO, Conſeiller Aulique du Saint Empire Romain, & où ce Prince dit que ſa maiſon exiſtoit au-deſſus de ſix à ſept cents ans; que ſes ancêtres s'étoient glorieuſement diſtingués, tant dans les charges civiles que militaires, même en conſacrant leurs biens & expoſant leur vie pour le ſervice de ſa maiſon.

Mais ſelon les titres échappés de l'incendie de Magdebourg, & d'après les recherches faites dans ce Chapitre & ailleurs, on ne peut en donner une filiation ſuivie que depuis :

I. GEBHARD DE PLOTHO, I du nom, qualifié *Meſſire* & *Chevalier*, Seigneur de Plotho, fils de Meſſire N... DE PLOTHO, Chevalier, & de *N... de Treſchon*, qui rendit des ſervices ſignalés à la maiſon *d'Autriche* dans la guerre contre les Turcs en 1434, ainſi qu'il eſt rapporté dans le Diplôme de l'Empereur FERDINAND III, Archiduc d'Autriche, du 13 Septembre 1643. GEBHARD DE PLOTHO eut de Dame *N... de Bieren*, ſon épouſe : — 1. GEBHARD, qui ſuit; — 2. HERMAN, vivant en 1443, mort ſans alliance; — 3. MATHIEU, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1449; — 4. JEAN, tige de la branche des Seigneurs d'Ingelmunſter, Parey, Zerben, &c., Baron du Saint Empire Romain, rapportée ci-après; — 5. & OTHON, Auteur de la troiſieme & derniere branche établie en Allemagne, éteinte, mentionnée en ſon rang.

II. GEBHARD DE PLOTHO, II du nom, Chevalier, vivant en 1443, eut de ſa femme, dont le nom eſt ignoré, pour enfans : — 1. GEBHARD, qui ſuit; — 2. 3. & 4. WERNER, RENÉ & JEAN, morts jeunes; — 5. HERMAN, *aliàs* HENRI, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1489; — 6. & NICOLAS DE PLOTHO, qui vivoit encore en 1533, & fut pere de GEBHARD, dit LE JEUNE, vivant en 1549.

III. GEBHARD DE PLOTHO, III du nom, Chevalier, vivant encore en 1528, épouſa une Demoiſelle *de Sekenes*, de la maiſon *de Flechtingur*, de laquelle il laiſſa deux fils; ſavoir: — 1. SÉBASTIEN DE PLOTHO, qui acquit la terre de Graban, devint Prévôt du haut Chapitre de Merſébourg dans le cercle de la haute Saxe, Doyen de celui de Halberſtat dans la baſſe, & reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1507; — 2. & JEAN, qui ſuit.

IV. JEAN DE PLOTHO, Chevalier, vivant encore en 1546, épouſa *Cécile*

Digitized by Google

de Danneberg, dont vinrent ; — 1 JOACHIM, qui ſuit ; — 2. CATHERINE DE PLOTHO, née en 1527, mariée en 1547 à WOLFGAND DE PLOTHO, I du nom, ſon couſin, morte le 31 Mars 1567, & inhumée à Zerben, où l'on voit ſes quartiers ſur ſa tombe ; — 3. & ANNE, épouſe de *Jean de Kneſebeck*.

V. JOACHIM DE PLOTHO, I du nom, Chevalier, vivant encore en 1572, épouſa Demoiſelle *N... de Helpen*, laquelle fut inhumée, ainſi que lui, dans l'Égliſe de Graban, où on voit leur épitaphe. De leur mariage naquirent : — 1. SÉBASTIEN, qui ſuit ; — 2. & JOACHIM, Auteur d'un rameau rapporté ci après.

VI. SÉBASTIEN DE PLOTHO, Chevalier, vivoit encore en 1598, & eut pour enfans : — 1. JOACHIM, qui ſuit ; — 2. & 3. FRANÇOIS & HUBERT-OTHON, morts jeunes ; — 4. GUNTZEL DE PLOTHO, qui eut deux fils ; ſavoir : — *a.* GUNTZEL-CHRISTOPHE ; — *b.* & FRANÇOIS-JOACHIM, ce dernier pere d'ERDMON-GUNTZEL & d'ADAM-FRÉDÉRIC, morts ſans alliance ; — 5. & SÉBASTIEN DE PLOTHO, qui eut de ſon mariage trois fils nommés WICHARD-ALBERT, SÉBASTIEN-CHRISTIAN & JOACHIM-FRÉDERIC. Le ſecond fut pere de SÉBASTIEN-WERNER & de GEORGE-CHRISTIAN.

VII. JOACHIM DE PLOTHO, II du nom, Chevalier, eut de ſon mariage : — 1. JOACHIM-SIGFRID, qui ſuit ; — 2. & JEAN-GEBHARD, mort ſans alliance.

VIII. JOACHIM-SIGFRID DE PLOTHO, Chevalier, eut pour enfans : — 1. CHRISTOPHE-FRÉDERIC, qui ſuit ; — 2. JOACHIM-SIGFRID, pere de deux fils nommés JOACHIM-CHRISTOPHE-FRÉDERIC & JOACHIM-SIGFRID ; — 3. JEAN-GEBHARD ; — 4. FRANÇOIS-SIGFRID ; — 5. CHRISTIAN-FRÉDERIC ; — 6. FRANÇOIS-ERDEMAN ; — 7. GEBHARD-WERNER ; — 8. FRANÇOIS-PHILIPPE ; — 9. & PIERRE-OTHON.

IX. CHRISTOPHE-FRÉDERIC DE PLOTHO, Chevalier, eut de ſon mariage : — JOACHIM-FRÉDERIC & CHRISTOPHE-FRÉDERIC, tous deux morts ſans alliance.

Rameau ſorti de la premiere branche.

VI. JOACHIM DE PLOTHO, Chevalier, fils puîné de JOACHIM, I du nom, & de *N.... Helpen*, eut pour enfans : — 1. JEAN-GEORGE, qui ſuit ; — 2. OTHON, Chevalier, dont le fils, nommé OTHON-CHRISTIAN DE PLOTHO, Chevalier, eut trois garçons, ſavoir ; LOUIS-OTHON, FRÉDERIC-PHILIPPE & WERNER-CHRISTOPHE, morts ſans alliance ; — 3, 4 & 5. JOACHIM-SIGFRID, MATTHIEU & HENRI-HENNING.

VII. JEAN-GEORGE DE PLOTHO, Chevalier, fut pere de : — 1. JEAN-SIGFRID, mort ſans alliance ; — 2. & JOACHIM-VICTOR, qui ſuit.

VIII. JOACHIM-VICTOR DE PLOTHO, Chevalier, eut pour fils :

IX. JOACHIM-OTHON DE PLOTHO, Chevalier, dont les enfans furent : — 1. CHARLES-OTHON ; — 2. OTHON-AUGUSTO ; — 3. & FRÉDERIC-GUILLAUME, morts tous trois ſans hoirs.

Digitized by Google

Seconde branche des Seigneurs DE PLOTHO, *d'*INGELMUNSTER, DE PAREY, ZERBEN, *&c. Barons du S. Empire Romain, établis en Flandres.*

II. JEAN, Seigneur de Plotho, Chevalier, vivant en 1443, quatrieme fils de GEBHARD, I du nom, & de *N... de Bieren*, épouſa *Eliſabeth Van-Wulffen*, dont : — 1. JACQUES, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1500; — 2. GASPARD, qui ſuit; — 3. & JEAN, vivant en 1496.

III. GASPARD, Seigneur de Plotho, Chevalier, épouſa *Bonne de Leipſick*, & vivoit encore en 1533. Il en eut : — 1. WOLFGAND, qui ſuit; — 2. & ANTOINE DE PLOTHO, marié à Dame *Eliſabeth de Schullenberg*, veuvé de Meſſire GEORGE DE PLOTHO, quatrieme fils d'OTHON, Chevalier, mentionné au degré III de la troiſieme branche. Elle eut de ce ſecond lit une fille nommée CATHERINE DE PLOTHO, femme de *Guillaume de Wulffen*.

IV. WOLFGAND, I du nom, Seigneur de Plotho, Chevalier, épouſa en 1547 CATHERINE DE PLOTHO, ſa couſine, fille de JEAN, Chevalier, & de *Cecile de Danneberg*. Elle mourut le 31 mars 1567, & fut inhumée dans l'Egliſe de Zerben, comme nous l'avons dit au degré IV de la premiere branche. Leurs enfans furent : — 1. DELPHIN, mort jeune; — 2. GASPARD DE PLOTHO, Seigneur d'Ingelmunſter, Capitaine de Cavalerie au ſervice de France, qui obtint de JEAN-SIGISMOND, Marquis de Brandebourg, Archi-Chambellan du Saint-Empire Romain & Electeur de Pruſſe, des Lettres de relief, données à Cologne le 16 Mai 1610, pour la terre de Parey, ſituée entre le grand & le petit Elbe, avec tous ſes droits & dépendances : il mourut ſans avoir été marié; — 3. ANTOINE, vivant en 1572; — 4. & ERNEST, qui ſuit.

V. ERNEST DE PLOTHO, Chevalier, Seigneur de Zerben, Parey, &c. décédé le 22 Avril 1595, âgé de trente-ſix ans, & inhumé dans l'Egliſe de Zerben, où l'on voit ſon épitaphe, avoit épouſé Dame *Barbe de Mollendorff*, fille de *Jean*, laquelle étant veuve, fit une ceſſion, en 1612, aux co-héritiers de ſon fils. Elle eut de ſon mariage : — 1. WOLFGAND, qui ſuit; — 2. & CATHERINE-SOPHIE, morte le 10 Novembre 1611, à l'âge de dix-huit ans, & inhumée dans l'Egliſe de Zerben, au caveau de ſa maiſon.

VI. WOLFGAND DE PLOTHO, II du nom, Chevalier, Seigneur de Parey, Zerben, Waſſand, Rynckfurt, libre Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunſter, fut, en conſidération des ſervices ſignalés qu'il rendit à la maiſon D'AUTRICHE, créé Baronnet & Baron du Saint-Empire Romain, tant pour lui que pour ſes enfans mâles & femelles, par Diplôme de l'Empereur FERDINAND III, du 13 Septembre 1643, où ce Prince fait mention de GEBHARD I, Chevalier, Seigneur de Plotho, ſon quatrieme aïeul, comme ayant auſſi rendu des ſervices ſignalés à la maiſon D'AUTRICHE dans la guerre contre les Turcs en 1434, ainſi que nous l'avons dit ci-devant. Il mourut au mois d'Octobre 1657, & avoit épouſé, par contrat ſous ſeings-privés, du 16 Novembre 1623, *Suſanne de Bodenhauſen*, fille de *Melchior de Bodenhauſen*, Seigneur d'Arnſtein, Michldorff & Leubnitz, & d'*Eliſabeth de Berlepzoch*, de laquelle vinrent : — 1. ERNEST-OTHON, mort jeune; —

Digitized by Google

2. DELPHIN, qui ſuit; — 3. WOLFGAND, mort avant ſon pere; — 4 MELCHIOR-FRÉDERIC, Baron de Plotho, mort ſans enfans en 1670; — 5. GEBHARD-SISFRIED, Baron de Plotho & du Saint-Empire, Général-Major, Chambellan & Colonel au ſervice de l'Electeur de Saxe, eſt mort le 3 Août 1688, ſans enfans de ſon mariage avec *Sophie*, Comteſſe *de Bahringen*, fille de *George-Aribert*, Prince *d'Anhalt-Zerbſt*, laquelle fit ſon teſtament le 10 Août 1693; — 6. JOACHIM-FRÉDERIC, tige d'un rameau établi en Allemagne, rapporté ci-après; — 7. WERNER, Baron de Plotho, mort Général des Troupes du Roi de Pologne; — 8. BARBE-ELISABETH, femme du Seigneur *Vansphoren*; — 9. & ANNE-SOPHIE, mariée dans la maiſon *d'Itzemplitz*. Elle vivoit encore, ainſi que ſa ſœur, en 1657.

VII. DAUPHIN, *aliàs* DELPHIN, Baron de Plotho, du Saint-Empire & d'Ingelmunſter, Seigneur de Rooſebecke, Wielsbeke, Saint-Eloy, Saint-Bacſvyfve, Waereghem, Thyeghem, Galwelt, Ronsbrugghe, Ooſt, Weſt, Sivynlande, Parey, Zerben, Rynckfurt, Illembourg, Weiſſand, Gerbſteet, &c., prêta foi & hommage, le 10 Mai 1659, à Leurs Majeſtés Impériales; fut du Conſeil de Guerre de Sadite Majeſté l'Empereur, Colonel d'un Régiment d'Infanterie Haut-Allemand à ſon ſervice, & mourut à Courtray le 5 Juin 1697. Ce fut lui qui obtint, le 23 Février 1670, des Bourguemeſtre & Echevins de la Ville de Saxenbourg, l'atteſtation dont nous avons parlé au commencement de cette Généalogie, conſtatant ſa nobleſſe d'ancienne race ſans aucune interruption ni méſalliance, tant du côté paternel que du côté maternel, &c. Il avoit épouſé, par contrat du 12 Septembre 1662, paſſé devant *Mathieu Mathauſſens*, Notaire public en la Ville de Roullers, admis au Conſeil Provincial de Flandres, *Marie-Florence de Thiennes*, fille de Meſſire *René de Thiennes*, Comte de Rumbeke, Baron de Hervelem, Seigneur de Caſtre, Oudenhen, &c., & de *Jeanne-Marie-Françoiſe de Croy*; celle-ci fille de *Claude de Croy*, Comte de Reux & du Saint-Empire, Baron de Beaureins. De cette alliance ſont iſſus: — 1. RENÉ-OTHON, Baron de Plotho & du Saint-Empire, marié à *Ferdinande de Volekaert*, de laquelle il a eu PHILIPPE-FLORENT-RENÉ, Baron de Plotho & d'Ingelmunſter, mort jeune; — 2. ROBERT; — 3. DELPHIN, morts Religieux; — 4. GEBHARD-FRANÇOIS, qui ſuit; — 5. ERNEST-BERNARD, Baron de Plotho, Auteur d'un rameau établi en Loraine, rapporté après la poſtérité de ſon aîné: — 6. SUZANNE-THÉRESE, mariée au Marquis *de Chantran*, mort Colonel d'un Régiment de Dragons au ſervice de France; — 7. & MARIE-DOROTHÉE, morte à Ypres ſans alliance.

VIII. GEBHARD-FRANÇOIS, Baron de Plotho, du Saint-Empire & d'Ingelmunſter, Seigneur de Vyfve, Ronsbrugghe, Rooſebecke, Wielsbeke, Saint-Eloy, Saint-Bacſvyfve, Waereghem, Thyehem, &c., batiſé le 30 Octobre 1674, Capitaine aux Gardes-Walones, décédé en ſon Château d'Ingelmunſter le 10 Août 1755, avoit épouſé, par contrat du 7 Novembre 1712, paſſé devant *Jean-François Halffbunder*, Notaire public réſidant à Bruxelles, *Marie-Iſabelle-Gaſparine de Cauteren*, Baronne de Meerbeke, de Wedergraet, Nederbrackel, &c., fille de *Pierre-Antoine de Cauteren*

Digitized by Google

Chevalier, Seigneur & Baron desdits lieux, & de *Marie-Anne Vander-Goten*; GEBHARD-FRANÇOIS, Baron DE PLOTHO, laissa de son mariage : — 1. THÉODORE-JOSEPH, qui suit; — 2. FRANÇOIS-ANTOINE, Baron de Plotho, Seigneur de Thyeghem, Chambellan actuel de Leurs Majestés Impériales & Royales, marié à *N.... de Beer*; — 3. ANTOINE-CLÉMENT, Baron de Plotho, marié; — 4. MARIE-LOUISE, femme de *Pierre-Philippe-François de Cassina*, Comte de Wonsheim, Baron du Pays de Boulers, &c.; — 5. MARIE-ALBERTINE, mariée à *Adrien-Ferdinand de Croix*, Comte de Mauve, Baron de Wyngene, Seigneur de Dadizelle, &c.; — 6. ANNE-MARIE, épouse d'*Albert-Charles Guislain*, Comte de la Tour, Saint-Quentin, &c.; — 7. MAXIMILIENNE-MARIE, femme de *Charles-Ferdinand-Joseph*, Baron de Roisin.

IX. THÉODORE-JOSEPH, Baron de Plotho, du Saint-Empire, d'Ingelmunster, Werdergraet, &c., né le 2 Novembre 1719, & est mort en 1767. Il avoit épousé, par contrat du 25 Mai 1754, passé devant les Notaires Royaux de la Province d'Artois, *Marie-Gabrielle-Benigne de Tournay d'Assignies d'Oisy*, fille de Messire *Charles-Joseph-Eugene de Tournay d'Assignies*, Chevalier, Comte d'Oisy, & de Dame *Benigne de Massuau*, Comtesse d'Oisy. Elle est morte à Paris le 29 Janvier 1776, âgée de trente-six ans, & a eu de son mariage; entre autres enfans : — 1. CHARLES-JOSEPH-LOUIS-MARIE-GUISLAIN, qui suit; — 2. EUSTACHE-CAJÉTAN-MAURICE-GUISLAIN DE PLOTHO, né au château de Meerbeke, près Ninore, le premier Octobre 1760, Enseigne au Régiment de Clerfay, au service de l'Empereur, en 1778; — 3. FERDINAND-MAXIMILIEN-AUGUSTE-GUISLAIN, né au château d'Ingelmunster le 8 Août 1762, reçu Chevalier de Malte de minorité au graud Prieuré de France, par bref du 7 Mai 1764; — 4. MARIE-FRANÇOISE-CAROLINE-GUISLAINE, née au château d'Ingelmunster, près Courtray, le 14 Octobre 1758, Religieuse Professe à la Visitation, rue Saint-Antoine à Paris; — 5. REINE-COLETTE-GABRIELLE-GUISLAINE, née le 22 Août 1763, décédée en Juin 1777, Pensionnaire dans le même Monastere.

X. CHARLES-JOSEPH-LOUIS-MARIE GUISLAIN, Baron de Plotho, du Saint-Empire & d'Ingelmunster, né le 13 Février 1757, reçu en Septembre 1771 Chevau-Léger de la Garde ordinaire du Roi, sur le certificat de ses preuves faites devant le Généalogiste des Ordres, Officier au Régiment du Roi, Infanterie, depuis 1776.

Rameau des Seigneurs DE PLOTHO, établis en Lorraine.

VIII. ERNEST-BERNARD DE PLOTHO, Chevalier, cinquieme fils de DAUPHIN, Baron DE PLOTHO, du Saint-Empire & d'Ingelmunster, & de *Marie-Florence de Thiennes*, s'établit en Lorraine, où il se maria, & eut pour enfans : — 1. NICOLAS-HIACYNTHE, resté à Lille; — 2. & BERNARD-FRANÇOIS, qui suit.

IX. BERNARD-FRANÇOIS, Baron DE PLOTHO, s'est aussi marié en Lorraine, & a laissé de son épouse : — 1. NICOLAS-EXUPERE; — 2. MARIE-THÉRESE, femme de Messire *Jacques de Villiers*, Seigneur de Jussancourt; — 3. & MARIE-ANNE-CHARLOTTE DE PLOTHO, demeurante à Lille.

Rameau des Seigneurs DE PLOTHO, établis en Allemagne.

V. JOACHIM-FRÉDERIC, Baron DE PLOTHO & du Saint-Empire, sixieme

Digitized by Google

fils de WOLFGAND, II. du nom, libre Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunſter, & de *Luſanne de Bodenhauſen*, épouſa en Allemagne Dame *Vitzthumin Van-Egekſtet*, dont il eut : — 1. CHRISTOPHE-FRÉDERIC, mort jeune ; — 2. FREDERIC, qui ſuit ; — 3. WERNER, Colonel au ſervice de l'Electeur de Saxe, mort ſans alliance ; — 4 & 5. JEANNE-SOPHIE & HENRIETTE-SUSANNE DE PLOTHO, rappellées dans le Teſtament de leur tante, du 10 Août 1663.

VI. FRÉDERIC, Seigneur de Plotho, Baron du Saint-Empire & d'Ingelmunſter, Colonel au ſervice de l'Electeur de Saxe, obtint de l'Empereur CHARLES VI, le 23 Mars 1721 ; un Diplôme, par lequel ce Prince le créa Conſeiller-Aulique du Saint-Empire Romain. Ce Diplôme porte, entre autres choſes, que ſa famille exiſtoit au-deſſus de ſix à ſept cens ans ; que ſes ancêtres s'étoient très-louablement diſtingués, rendant aux prédéceſſeurs de Sa Majeſté, tant Empereurs que Rois, des ſervices eſſentiels dans leurs charges civiles & militaires, même aux dépens de leurs biens, corps & vie, &c. Il eſt mort laiſſant de ſon mariage : — 1. FRÉDERIC-AUGUSTE DE PLOTHO, qui a eu deux fils morts ſans deſcendans ; — 2. & WERNER SISFRIED, qui ſuit.

VII. WERNER-SISFRIED, Baron DE PLOTHO & du Saint-Empire, a épouſé Dame *Radolphe-Herdumiſte-Henriette de Bunau*, dont deux filles.

Troiſieme & derniere branche des Seigneurs DE PLOTHO *établis en Allemagne, éteinte.*

II. OTHON DE PLOTHO, cinquieme fils de GEBHARD, I. du nom, & de *N... de Bieren*, eut pour enfans : — 1. JOACHIM, reçu Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg en 1512 ; — 2. OTHON, qui ſuit ; — 3. BALTHAZARD, mort ſans alliance ; — 4. GEORGE, rapporté après la poſterité de ſon aîné ; — 5. & CATHERINE DE PLOTHO, femme de *N.... de Mollendorff*.

III. OTHON DE PLOTHO, II. du nom, Chevalier, eut pour enfans :

IV. GEBHARD DE PLOTHO, Chevalier, qui de ſon mariage laiſſa : — 1. OTHON, dit LE JEUNE, mort ſans alliance ; — 2. & DOROTHÉE DE PLOTHO, qui fut mariée, & eut deux garçons & trois filles.

III. GEORGE DE PLOTHO, Chev., quatrieme fils d'OTHON, épouſa *Eliſabeth de Schullenberg*, laquelle ſe remaria avec ANTOINE DE PLOTHO, fils puîné de GASPARD, Chevalier, & de Dame *de Leipſik*. De ſon premier lit elle eut ; — 1. SISFRIED DE PLOTHO, mort Général des Troupes au ſervice de l'Empereur ; — 2. WERNER, reçu, en 1558, Chanoine du haut Chapitre de Magdebourg, mort Sénieur dudit Chapitre le 12 Août 1589 ; — 3. OTHON, qui ſuit ; — 4. & FRANÇOIS, mort jeune.

IV. OTHON DE PLOTHO, Chevalier, Colonel de Reytres, Cavalerie Allemande, au ſervice de France, donna des preuves de ſon courage & de ſa valeur, & fit une capitulation le 21 Octobre 1576 avec la Reine mere, Régente du Royaume : ſes actions ſont détaillées dans un Arrêt du Conſeil d'Etat en France, du 18 Octobre 1687. Il mourut ſans avoir été marié.

Les armes : *écartelées au 1 & 4 d'argent à une fleur de lys de gueules ; au 2 & 3 de gueules, au maure de carnation couronné d'or, vêtu de ſynope, & ſur le tout d'azur à la tête de cerf au naturel, moucheté d'argent, l'écu ſommé d'une couronne ducale :* ſupports, *deux lions d'or, la tête contournée, armée & lampaſſée de gueules.*

PRAT

Digitized by Google

PRAT (DE) : famille noble originaire du Pont-Saint-Eſprit en Languedoc, dont la filiation ſuivie remonte par titres à :

I. ANTOINE DE PRAT, né à la fin du XVIe ſiecle, qui prenoit la qualité de *Meſſire*, & avoit une Charge à l'inſtar de celle de Tréſorier de France. Il avoit épouſé dans la même Ville, vers l'an 1630, *Euſtache Sauzieres*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. & N.... DE PRAT, Capitaine au Régiment de la Fere, avec commiſſion de Lieutenant-Colonel d'Infanterie. Il a été marié, & a eu deux garçons, l'aîné tué à Malplaquet ; le ſecond Capitaine au Régiment du Maine, Chevalier de Saint-Louis.

II. FRANÇOIS DE PRAT, Ecuyer, s'eſt marié le 16 Décembre 1660 avec Demoiſelle *Eſprite d'Arnaud*, fille de *Claude* & d'*Eliſabeth Chazalis*, de la Ville du Pont-Saint-Eſprit (1), dont ſont ſortis : — 1. ALEXIS, qui ſuit ; — 2. & MICHEL, Capitaine au Régiment de Poitou, & Chevalier de Saint-Louis.

III. ALEXIS DE PRAT, Ecuyer, Seigneur de Pavillon, Maire perpétuel de la Ville du Pont-Saint-Eſprit, s'y eſt marié le 23 Février 1702 avec Demoiſelle *Dorothée d'Antomarie de Caſeneuve*, fille de Noble *Joſeph de Caſeneuve*, Mouſquetaire de la Garde du Roi, & de feu Dame *Dorothée d'Andruejol*, de la même Ville.

Il prouva ſa nobleſſe le 5 Avril 1720 par un achat qu'il fit, & une reconnoiſſance du 18 Septembre 1729, l'un & l'autre actes paſſés devant *Simon Armand*, Notaire du Pont-Saint-Eſprit, & collationnés par *Chazal*, ſon ſucceſſeur.

Dorothée de Caſeneuve étoit d'une famille des plus diſtinguées du Pont-Saint-Eſprit, originaire de l'Iſle de Corſe, qui a donné des Meſtres-de-Camp-Généraux dans cette Iſle ſous FRANÇOIS I, HENRI II & les Rois ſuivans, &c., entre autres un *Léonard de Caſeneuve*, décoré ſous Henri II de l'Ordre de Saint-Michel.

Du mariage d'ALEXIS DE PRAT avec Demoiſelle *de Caſeneuve* ſont nés : — 1. JOSEPH-ALEXIS, qui ſuit ; — 2. FRANÇOIS, Sieur du Claud, Capitaine des Grenadiers au Régiment de Poitou, qui eſt enſuite entré dans le Corps des Grenadiers de France lors de ſa création en 1749 : il en étoit Lieutenant-Colonel à ſa mort arrivée à l'Armée ſur la fin de 1758 ; — 3. PIERRE-MARIE, d'abord reçu au nombre des Cadets-Gentilshommes à Perpignan, eſt entré enſuite dans le Régiment de Poitou, dont il a été long-temps Major : il eſt mort à Cambray le 9 Novembre 1754 ; — 4. JOSEPH, Sieur de Ladevaiſe, rapporté après la poſtérité de ſon aîné ; — 5. JEAN-BATISTE, Prieur-Curé de Vallabris, au Dioceſe d'Uzès, mort le 26 Février 1769 ; — 6. BERNARD, ancien Curé de Marmoulene, au même Dioceſe, mort à Paris le 18 Janvier 1767 ; — 7. & N.... DE PRAT DE LA BEAUME, Religieux de l'ancien Ordre de Cluny.

(1) De la famille d'*Arnaud* étoit le Chevalier *d'Arnaud de l'Eſtang*, Lieutenant-Colonel d'Artillerie, qui a contribué par ſa bravoure à la priſe de la Ville d'Ypres, action qui lui mérita par le feu Roi la Croix de Saint-Louis & la permiſſion de porter au-deſſus de ſes armes en deviſe : *Ypris coram Rege captis*. Il laiſſa de ſon mariage avec Demoiſelle *d'Allemans de Carpentras*, trois fils, dont les deux aînés dans le Régiment de Paris.

Digitized by Google

IV. Joseph-Alexis de Prat, Ecuyer, Seigneur de Pavillon, épouſa, le 5 Mars 1735, *Jeanne de Bouſchon*, fille de Noble *Jean-Antoine de Bouſchon*, Chevalier de Saint-Louis, Major de la Ville & Citadelle du Pont-Saint-Eſprit, ancien Brigadier de la premiere Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, & de *Marie de Piolenc*, de la meme Ville (1).

Joseph-Alexis de Prat a eu de ſon mariage avec *Jeanne de Bouſchon* : — 1. Jean-François-Regis-Alexis-Marie, qui ſuit; — 2. Joseph-Anne-Marie, né le 15 Août 1742, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de l'Egliſe de Chartres; — 3. Esprit-Joseph-Apollinaire, né le 23 Janvier 1744, d'abord Garde-Marine au Département de Toulon, aujourd'hui Capitaine-Commandant au Régiment de Beauce.

V. Jean-François-Regis-Alexis-Marie de Prat, Chevalier, né le 6 Août 1740, eſt entré au Service dans le Régiment de Poitou le 16 Juillet 1747; a été réformé à la paix d'Aix-la-Chapelle; a obtenu des Lettres de remplacement au méme Régiment le 17 Juillet 1754; a quitté ce Corps à la mort de ſon oncle, qui en étoit Major, pour entrer dans celui de Beauce le 16 Septembre 1757, où il eſt à préſent Capitaine-Commandant & Chevalier de Saint-Louis; a fait les campagnes d'Italie, d'Allemagne & d'Eſpagne, & s'eſt trouvé à l'affaire de Larrache en 1765. Il a épouſé, le 30 Mai 1774, Demoiſelle *Marie-Conſtance*, de l'Iſle de Corſe, fille de Noble *Luc-Octave Aleſſandrini* & de Dame *Marie-Joſephe Geneſtra*, dont il a un fils, Alexis-Joseph, né le 7 Octobre 1782 (2).

IV. Joseph-Anne, Sieur de Ladevaiſe, quatrieme fils d'Alexis de Prat & de *Dorothée de Caſeneuve*, Capitaine au Régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis, & Commandant au Château d'If, a épouſé, le 5 Août 1758, Demoiſelle *Dorothée-Gabrielle-Françoiſe de Pourcet de Sahune*, fille du Baron de Sahune, du Pont-Saint-Eſprit, & de Dame *Marguerite Deydier*, de la méme Ville, dont : — 1. Jean-Batiste Michel, né le 31 Août 1760, Sous-Lieutenant au Régiment de Blaiſois; — 2. Marc-Joseph-Laurent, né poſthume le 25 Avril 1769.

Cette famille porte pour armes : *d'azur chargé d'un chevron d'or, accompagné de trois treſles d'or 2 & 1, & au chef d'argent.*

Généalogie dreſſée ſur titres originaux communiqués. Sa nobleſſe a été reconnue par un Jugement de l'Etat-Major & des Gentilshommes de la Ville du Pont-Saint-Eſprit, rendu en 1774.

---

(1) Le pere de *Jean-Antoine de Bouſchon* avoit épouſé l'héritiere de la maiſon *de Benedicti*, & ſon frere une fille unique d'une branche des *Dupuy-Montbrun*. Quant à *Marie de Piolenc*, mere de *Jeanne de Bouſchon*, elle étoit d'une famille ancienne au Pont-Saint-Eſprit, dont les preuves ont été reçues à Saint-Cyr & à l'Ecole Militaire : c'eſt une branche de la même famille établie en Dauphiné & en Provence.

(2) La famille *Aleſſandrini* eſt très-ancienne en Corſe : elle a cauſé de la jalouſie aux Génois, qui ont fait brûler deux fois ſes poſſeſſions. L'aïeul de *Marie-Conſtance* a été Lieutenant-Colonel au ſervice d'Eſpagne; deux de ſes oncles ſont attachés au ſervice de Naples, & un troiſieme a été propoſé par le Cardinal *de Bernis* pour l'Evêché de Marianna en Corſe qu'il a refuſé.

Digitized by Google

R.

RIBEYREYS (DE) : famille noble de race & d'extraction, établie depuis pluſieurs ſiecles en Périgord, & qui a fourni des perſonnages illuſtres & diſtingués par leurs ſervices, laquelle a donné anciennement ſon nom à un château & terre ſitué dans le Haut-Périgord, entre les Villes de Châlus & de Thivier : elle eſt connue par titres depuis le XIIe ſiecle; & il paroît par le contrat du 8 Juin 1188, paſſé devant *Guillard*, Notaire public, que LOUIS DE RIBEYREYS, Vidame de la Ville & Pays de Courbeſſie, fit ceſſion & abandon à *Jean la Place*, Chapelain de Courbeſſie & de Saint-Priez-lès-Fougeres, des dixmes dont Noble ARNAUD DE RIBEYREYS ſon pere & ſes auteurs ont joui depuis huit vingts & deux ans, & par tel & ſi long temps (ſuivant l'expreſſion de ce titre), qu'il n'eſt mémoire du contraire : on ne ſuit cependant la filiation de cette famille que depuis JEAN DE RIBEYREYS, qui ſuit.

I. Noble JEAN DE RIBEYREYS épouſa en 1358 Noble *Henriette de la Plaigne*, fille de Noble *Jean de la Plaigne*, dont :

II. GUILLAUME DE RIBEYREYS, qui ſe maria avec Noble *Louiſe-Marie de Gueyſe*, Demoiſelle de Vaucocour & de Thivier, conjointe perſonne ſa femme, ſuivant l'expreſſion du teſtament de JEAN DE RIBEYREYS du 8 Juin 1358, paſſé devant *Raymondias*, Notaire public, qui énonce le mariage de lui JEAN avec la Demoiſelle *de la Plaigne*, & celui de GUILLAUME, ſon fils, avec ladite Demoiſelle *de Vaucocour*. De ce mariage eſt iſſu :

III. PIERRE DE RIBEYREYS, qui ſe maria, 1°. avec Noble *Françoiſe de Bidereu*, morte ſans poſtérité; ce mariage eſt énoncé dans l'acte d'inféodation qu'il fit de pluſieurs maynes ou domaines ſitués dans la Seigneurie de la Jarte & de Valareuil près de Grignol en Périgord; & dans le même acte d'inféodation du 23 Juin 1409, paſſé devant *Durieu*, Notaire public, il eſt qualifié Noble homme Damoiſeau DE RIBEYREYS, Baron de Courbeſſie. Il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 28 Octobre 1459, reçu par *Fabry*, Notaire public, *Jeanne-Louiſe Adhémare*, fille de Noble *François Adhémare* & de Noble *Suzanne de Soufferte*; dans ce contrat de mariage il eſt énoncé que ladite *Bidereu*, premiere femme de PIERRE DE RIBEYREYS, avoit diſpoſé de ſes biens en faveur de ladite *Adhémare*, qui devint après elle la ſeconde femme de PIERRE DE RIBEYREYS. De cette alliance eſt ſorti :

IV. JEAN DE RIBEYREYS, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & Baron de Courbeſſie, &c., épouſa, par contrat du 10 Juin 1495, *Marguerite de Royeres*, fille de Meſſire *Charles de Royeres*, Seigneur dudit lieu, & de *Françoiſe la Romagieres*, dont :

V. ANDRÉ DE RIBEYREYS, Ecuyer, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, Baron de Courbeſſie, &c., Exempt des Gardes-du-Corps du Roi dans la Compagnie de Nauſay, lequel eut en 1530 le Commandement de la groſſe Tour d'Orléans & de la Ville de Monſégur en Bazadois, & à qui HENRI, Roi de Navarre, en conſidération de ſes ſervices & de ceux de ſes ancêtres, notamment pour ſa Comté d'Armagnac, accorda par Lettres-

Digitized by Google

patentes du 14 Décembre 1526, où il eſt qualifié Seigneur de Ribeyreys, le droit de chauffage & de prendre du bois à bâtir dans les forêts de ſon domaine, tenant au voiſinage dudit ANDRÉ. Il épouſa, par contrat du 10 Février 1530, *Louiſe de Saint-Martin-de-Puy-Gueraud*, fille de Meſſire *François de Saint-Martin*, Ecuyer, Seigneur de Puy-Gueraud, & de Dame *Jeanne de Viderant*, dont : — 1. JEAN, qui, par commiſſion du Roi du 25 Novembre 154[illegible], eut le même Commandement qu'avoit eu ſon pere, & mourut ſans poſtérité; — 2. GEORGE, qui ſuit; — 3. & FRANÇOIS, tige de la branche des Seigneurs de la Cottebouille, ſubſiſtante en Périgord, rapportée en ſon rang.

VI. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom, Baron de Courbeffie, Marquis de la Baſtide, épouſa, par contrat du 22 Décembre 1562, *Marguerite de Bar*, fille de Meſſire *Jean de Bar*, Ecuyer, Seigneur de Clazeau & de la Bertrandie, & de Dame *Blanche de la Romagiere*, dont : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. & ANTOINE, mort ſans alliance.

VII. JEAN DE RIBEYREYS, II, Baron de Courbeffie, Marquis de la Baſtide, épouſa, par contrat du 25 Septembre 1598, *Anne Pourtein de la Barde*, fille de Meſſire *Antoine Pourtein de la Barde*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de Vaugoubert, & de Demoiſelle *Nardé du Faure* : il obtint un Arrêt au Parlement de Bordeaux le 17 Février 1610, ſigné *de Pontac*, contre *Charles Plaiſant*, qui fut condamné à le qualifier d'Ecuyer dans tous les actes du procès qu'il avoit contre lui. Ses enfans furent : — 1. PIERRE DE RIBEYREYS, qui ſuit; — 2. MARTHE, mariée à Meſſire *Jacques du Bois*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu; — 3. & MARGUERITE, femme de Noble *François Brunet*, Ecuyer, Seigneur de Bonnetie.

VIII. PIERRE DE RIBEYREYS, II du nom, Baron de Courbeffie, Marquis de la Baſtide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, fut Lieutenant des Chevaux-Légers commandés par le Sieur *d'Abzac de la Douze*; tranſigea comme héritier de JEAN, ſon pere, & d'*Anne Pourtein de la Barde*, ſa mere, avec *Charles du Bois*, Ecuyer, Seigneur du Bois, ſon neveu, par acte du 20 Avril 1663, & épouſa, par contrat du 19 Décembre de la même année, *Antoinette de la Tour*, fille de Meſſire *Jean de la Tour*, Ecuyer, Seigneur de Gourzac, & de Dame *Jeanne de la Taye*. Il régla, par ſon teſtament du 16 Février 1664, paſſé devant *Merle*, Notaire Royal, ſa ſucceſſion en faveur de ſes enfans, qui ſont : — 1. CHARLES, qui ſuit; — 2. GUILLAUME, Chevalier, Seigneur de la Salle, Sainte-Marie & de la Meynardie, tige de la branche de ce nom, rapportée en ſon rang; — 3. JACQUES, Ecuyer, Seigneur du Moulin-Baſty & autres lieux, qui fut marié & n'eut que trois filles, de l'une deſquelles ſont iſſus les Seigneurs de Monier & du Moulin-Baſty; — 4. CHARLES-GUILLAUME, Ecuyer, Seigneur de Seintrac & de Bourzac, marié à *Marguerite de Lamberthie*, dont il eut deux filles : l'aînée morte ſans alliance; la ſeconde, femme du Seigneur du Lau du Chambon, dont eſt ſortie Madame la Marquiſe actuelle *de Chauveron-Saint-Severin*, en Angoumois.

IX. CHARLES DE RIBEYREYS, Seigneur des mêmes terres que ſon pere, épouſa, par contrat du 11 Janvier 1655, Demoiſelle *Gillon de Carbonnieres*,

Digitized by Google

fille de Meſſire *Annet de Carbonnieres*, Baron de Saint-Brice en Limoſin & autres lieux, & de Dame *Françoiſe du Mouthier de Mérinville*, dont GUILLAUME, qui ſuit, & une fille mariée au Seigneur de Brie de Sôuſnaignac, dont les Seigneurs de ce nom ſont en Limoſin.

X. GUILLAUME DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courbeffie, &c., épouſa, par contrat du 24 Juillet 1690, Demoiſelle *Dauphine de la Borie*, fille de Meſſire *Pierre de la Borie*, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, & de Dame *Marguerite de Pigiciard*, dont CHARLES-BENOÎT, qui ſuit, & une fille mariée au Seigneur de Rokart, de Saint-Laurent en Poitou & Angoumois, dont une fille unique mariée au Seigneur de la Soudiere, de qui eſt iſſue une autre Marquiſe *de Chauveron*, auſſi en Angoumois.

XI. CHARLES BENOÎT DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Baron de Courbeffie, Marquis de la Baſtide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, fut Mouſquetaire de la Garde du Roi, & enſuite Officier dans le Régiment de Beaujolois, & épouſa, par contrat du 17 Mai 1712, Demoiſelle *Claude du Faillant*, fille de Haut & Puiſſant Seigneur *Antoine Claude du Faillant* & de Dame *Marie de Jarige de la Morélie*, dont ETIENNE-GÉDÉON, qui ſuit.

XII. ETIENNE-GÉDÉON, Comte DE RIBEYREYS, Baron de Courbeffie, Marquis de la Baſtide, Seigneur de Saint-Priez-lès-Fougeres, dernier mâle de la branche des Barons de Courbeffie, produiſit ſes titres devant M. *d'Hozier de Sérigny*, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, lors de ſon entrée aux Pages de la grande Ecurie, où il fut élevé; il fut enſuite Mouſquetaire gris, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Noailles, puis, en 1747, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi de la premiere Compagnie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis & Brigadier des Armées du Roi. Il eſt mort à Beauvais, le 15 Mai 1771, premier Exempt, & n'a laiſſé que deux ſœurs, MARIE, décédée depuis ſans alliance, & MARIE-VICTOIRE, actuellement Dame deſdites terres, qui a épouſé, par contrat du 8 Octobre 1765, Meſſire *Pierre de Berou*, Chevalier, Seigneur de Coutancie & de Gouranthias. Ils n'ont point d'enfans.

Branche des Seigneurs DE LA MEYNARDIE en Périgord.

IX. GUILLAUME DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de la Salle, de la Meynardie & de Sainte-Marie, ſecond fils de PIERRE, Baron de Courbeffie, & d'*Antoinette de la Tour*, fut Page, puis Ecuyer de MADEMOISELLE; épouſa, par contrat du 28 Mai 1659, Dame *Marguerite de Curmont*, fille de *François de Curmont de la Meynardie*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & de *Marie de Chaſſin*. Il fut aſſigné avec ſes freres par le Commiſſaire chargé par le Roi de la vérification de la Nobleſſe du Périgord; & ſur le vu de leurs titres, il fut maintenu avec eux en la poſſeſſion & jouiſſance des qualités & privileges des Nobles par Ordonnance du Commiſſaire, ſignée *MONTOZON*, à Périgueux, le 12 Novembre 1666. Il commanda la Nobleſſe du Périgord, ſuivant le certificat de M. *d'Albret*, du 5 Juillet 1674. Il rendit la foi-hommage au Roi pour ſon

Digitized by Google

château & ſes terres de la Meynardie & de Sainte-Marie, par acte du 25 Janvier 1680. Ses enfans furent : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. CHARLES, Auteur de la branche des Seigneurs de Feuillade, ſubſiſtante en Poitou, rapportée en ſon rang ; — 3. JEAN-BATISTE, Prêtre ; — 4. & autre PIERRE, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire à Paris.

X. PIERRE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de la Salle, Sainte-Marie & de la Meynardie, Capitaine au Régiment d'Orléans, épouſa, par contrat du 26 Août 1692, Demoiſelle *Marie-Blaiſe de Chaban de Richemont*, fille de Meſſire *François de Chaban*, Comte *de Richemont*, & de Dame *Blaiſe de Gay*, dont : — 1. FRANÇOIS, Gentilhomme de M. le Duc *d'Orléans*, Régent du Royaume, Capitaine de Carabiniers, mort ſans alliance ; — 2. PIERRE, Vicaire-Général du Dioceſe de Meaux, Abbé-Commendataire des Abbayes Royales de Celles & de Fontaine-le-Comte en Poitou, décédé à Poitiers en 1773 ; — 3. CHARLES, mort Page de M. le Duc *d'Orléans* ; — 4. & MARIE-BLAISE DE RIBEYREYS, mariée, par contrat du 22 Janvier 1729, à Meſſire *Alexandre de Villantreys*, Chevalier, Seigneur de Teſſoguéras, auquel elle a porté les terres de la Meynardie & de Sainte-Marie.

Branche des Seigneurs DE FEUILLADE en Poitou.

X. CHARLES DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Boucheron & de Feuillade, ſecond fils de *Guillaume* & de *Marguerite de Curmont*, Capitaine au Régiment de la Sarre par commiſſion du 5 Juillet 1690, épouſa, ſuivant l'acte de célébration de ſon mariage du 13 Mars 1694, Demoiſelle *Jeanne des Pouſſes*, fille de Meſſire *François des Pouſſes*, Chevalier, Seigneur de Feuillade & de Bonnetie, & de Dame *Anne de la Breuille de Chantreſac*, dont : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. LOUIS-PIERRE, Chanoine d'Uzerche, Prieur de Salon ; — 3. JEAN-BATISTE, Prieur de Notre-Dame-des-Bois de Secondigny ; — 4. & PIERRE-GAUCHER DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Lignac, ancien Officier d'Infanterie, marié à Demoiſelle *Marie-Anne de Saint-Martin*, fille de Meſſire *Henri de Saint-Martin*, Chevalier, Seigneur du Parc & de Puiſſetaut en Saintonge, & de Dame *Marie de Peyret du Pleſſis*, dont il n'y a point d'enfans ; — 5. ANNE-MARIE, élevée à l'Abbaye Royale de Saint-Cyr, & mariée à Meſſire *Jean-Philibert de la Loue*, Chevalier, Seigneur de Malleval en Limoſin ; — 6. & MARIE-ANNE DE RIBEYREYS, qui ne s'eſt pas mariée.

XI. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom, Chevalier, Seigneur de la Salle & de Feuillade, ancien Officier de Cavalerie, fils aîné de CHARLES & de *Jeanne des Pouſſes*. Il obtint contre les Syndic & Habitans de la Paroiſſe de Saint-Cyr en Poitou (relativement à l'exploitation d'un bien conſidérable dont il voulut alors jouir par lui-même), un Arrêt du 8 Août 1731, en la troiſieme Chambre de la Cour des Aides à Paris, qui, ſur le vu de ſes titres, le déclara d'ancienne nobleſſe de race & d'extraction, & en conſéquence le maintint dans les droits & privileges y attachés. Il avoit épouſé, le 21 Janvier 1726, *Suzanne de Robert*, fille de *Jean de Robert*, Seigneur de Masberthier & autres lieux, & de *Suzanne des Cubes de Laſcoux*, dont : — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit ; — 2. PIERRE, ſurnommé *Thibaut*,

Digitized by Google

tige des Seigneurs de Nouzerines établie en Berry, rapporté en ſon rang, après la poſtérité de ſon aîné; — 3. JEAN-BATISTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur du Repaire & autres lieux en Poitou, marié, par contrat du 22 Juillet 1765, à Demoiſelle *Françoiſe de la Cropte de Saint Abre*, fille de Meſſire *Henri Joſeph de la Cropte de Saint-Abre*, Chevalier, Seigneur, Comte du Cibioux & de Surin en Poitou, & de Dame *Marguerite Garnier*, dont pour fille unique Demoiſelle MARGUERITE DE RIBEYREYS, non encore mariée; — 4. JACQUES DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de la Mothe, Garde-du-Corps du Roi de la premiere Compagnie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, non marié.

XII. JEAN-BATISTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Feuillade, du Roulle & autres lieux, ancien Officier de Cavalerie, épouſa, par contrat du 17 Février 1751, Demoiſelle *Auboux-Dux-Theveny de Bacqueville*, fille de *N.... Auboux-Dux-Theveny de Bacqueville*, Chevalier, Seigneur des Vergnes & des Ecurettes en Marche, & de Dame *Anne le Groing de la Romagere*. Il fut convoqué pour le ban, & marcha en 1758 avec la Nobleſſe du Poitou ſur les côtes de Saintonge. De ſon mariage eſt iſſu:

XIII. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de Feuillade & de Masberthier, reçu & élevé Page du Roi dans ſa grande Ecurie le 25 Février 1769, ſur ſes preuves de nobleſſe faites devant M. *d'Hozier*, Juge d'Armes de France, enſuite Officier au Régiment de Noailles, Cavalerie, a épouſé, par contrat du 10 Avril 1776, Demoiſelle *Françoiſe-Charlotte du Soulier*, fille de Meſſire *Charles du Soulier*, Chevalier, Seigneur de la Brouſſardie & du Planiteaud, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment Royal, Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & de Dame *Marie-Anne de Pery de Nieuil*.

Branche des Seigneurs DE *NOUZERINES en Berry.*

XII. PIERRE-THIBAUT DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Nouzerines, Beaufort, Château-Chevrier, des Monneroux & autres lieux, ancien Officier de Cavalerie au Régiment de Noailles, ſecond fils de FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom, & de *Suzanne de Robert*, épouſa, par contrat du 5 Décembre 1754, Demoiſelle *Françoiſe du Ligondès*, fille de Meſſire *Louis-Claude*, Marquis *du Ligondès*, Chevalier, Seigneur de Nouzerines & autres lieux, ancien Officier au Régiment de Guienne, & de Dame *Marie-Marguerite Peyrot de Baſtiſſe*, dont: — 1. HENRI-ARMAND, qui ſuit; — 2. JEAN-BATISTE-PIERRE, Chevalier, Sous-Lieutenant au Régiment de Navarre depuis 1775; — 3. & MARIE-SOLANGE-URSULE DE RIBEYREYS, Demoiſelle non mariée.

XIII. HENRI-ARMAND DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur des Monneroux & autres lieux, ancien Mouſquetaire du Roi de la ſeconde Compagnie depuis 1773 juſqu'à la ſuppreſſion de ce Corps, marié le 11 Février 1782 avec *Marguerite-Marie le Large*, fille de Meſſire *Pierre-Paul le Large*, Chevalier, Seigneur de la Coudre & autres lieux, ancien Officier au Régiment de Thianges, & de Dame *Marie Desjoberts*.

Digitized by Google

Branche des Seigneurs DE LA COTTEBOUILLE, *ſubſiſtante en Périgord, ſortie de la branche aînée des Barons* DE COURBEFFIE, *& qui eſt la plus ancienne de toutes les branches qui ſubſiſtent.*

VI. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille & de Comboux, troiſieme fils d'ANDRÉ DE RIBEYREYS, Baron de Courbeffie, & de *Louiſe de Saint-Martin de Puy-Gueraud*, épouſa, par contrat du 20 Février 1570, *Marguerite de Teſdin*, fille de *Joſeph de Teſdin*, Ecuyer, Seigneur de Bonal en Poitou, & de *Sibile de Lutignan*, dont GEORGE, qui ſuit.

VII. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, Comboux & de la Jarthe, épouſa, par contrat du 12 Mars 1603, *Françoiſe de Houls*, fille d'*Antoine de Houls*, Ecuyer, Seigneur de Brolliac, & d'*Anne Regnier de Saint-Amand*, dont : — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & JEAN DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de l'Artige & de Lamberthie, Capitaine-Commandant de cent hommes-d'armes au fort de Grignols en Périgord, qui ſe maria, 1°. le 12 Août 1640 avec *Eliſabeth de Feyolle de Mellet*, morte ſans enfans; & 2° le 20 Août 1645 avec *Sibile de Salminiache de Belet*, ſœur d'*Alain de Salminiache*, Abbé de Chancelade, & Evêque de Cahors : il n'eut qu'un fils qui fut Prêtre & Vicaire-Général du Diocefe de Cahors.

VIII. ANTOINE DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, Camboux & de la Jarthe, épouſa, par contrat du 23 Mars 1634, *Françoiſe de Rouſſeau*, fille de *Jean-Louis de Rouſſeau*, Ecuyer, Seigneur de Luſſon & de Chânet, & d'*Anne du Queyx*; dont : — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. & FRANÇOIS, Auteur de la branche des Seigneurs de Farges, rapporté après la poſtérité de ſon aîné. Cette *Rouſſeau* épouſa en ſecondes noces le ſieur *de Mallet*, Ecuyer, Seigneur de la Jorie, dont un fils, qui ſe maria avec la Demoiſelle *de Bertin de Bourdeille*, ſœur du Miniſtre actuel de ce nom.

IX. ANTOINE DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille, la Jarthe & de Lamberthie, Mouſquetaire de la Garde ordinaire du Roi dans ſa ſeconde Compagnie, épouſa, par contrat du 17 Septembre 1679, reçu par *Margniac*, Notaire Royal, *Jeanne de Mallet de la Jorie*, fille de Meſſire *Grégoire Mallet de la Jorie*, Chevalier, Seigneur de la Garde-du-Pont, & de Dame *Marthe de Maillard*, dont : — 1. GEORGE, qui ſuit; — 2. JEAN-ALEXIS, Auteur de la branche des Seigneurs de Chaufourt de Sourzac, rapportée en ſon rang; — 3. JEAN-GEORGE, Prêtre, Curé en 1729 d'Allemand près de Ribéral en Périgord, qui obtint un Arrêt contradictoire au Parlement de Bordeaux le 30 Juillet 1730, en faveur de ſes grades, puis par privilege de nobleſſe, contre le Sieur *Fabry*, Curé de la Roquette : il y fut déclaré être iſſu d'ancienne nobleſſe (*ex utroque parente*); — 4. JEANNE, mariée avec le Seigneur de Puyrance d'Envaux; — 5. MARIE, femme du Seigneur de Saint-Cirq; — 6. & autre MARIE, femme du Seigneur de la Porte de Puyferac.

X. GEORGE DE RIBEYREYS, II du nom, Chevalier, Seigneur de la Cottebouille,

Digitized by Google

Cottebouille, la Jarthe & Lambertie, Mouſquetaire du Roi dans ſa ſeconde Compagnie, épouſa, par contrat du 1 Août 1728, *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, fille *de Jean-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire*, Chevalier, Seigneur Baron de la Luminade, & de *Suzanne-Marie de la Marthonie de Caufſade*, dont : — 1. YRIER-MARTIN, qui ſuit ; — 2. JEAN-GEORGE, reçu en 1750 à l'Ecole Royale & Militaire de l'Artillerie à la Fere.

XI. MARTIN DE RIBEYREYS, Seigneur de la Cottebouille, la Jarthe, &c, Lieutenant au Régiment de la Sarre en 1757, épouſa, par contrat du 1er Août 1760, *Marie Grignols de la Porte*, fille de Meſſire *Pierre-Louis Grignols de la Porte*, Chevalier, Seigneur de la Porte, & de Dame *Marie-Louiſe de Malet du Chatenet de la Jorie*, dont :

XII. JEAN-GEORGE DE RIBEYREYS, né le 20 Août 1762, au ſervice du Roi en 1779, en qualité de Cadet-Gentilhomme dans le Régiment d'Aunis, actuellement Lieutenant.

Branche des Seigneurs DU CHAUFOURS & DE SOURZAC.

X. JEAN-ALEXIS DE RIBEYREYS, ſecond fils d'ANTOINE, II du nom, & de *Jeanne de Malet de la Jorie*, Chevalier, Seigneur de Chaufours & de Sourzac, épouſa, par contrat du 28 Juillet 1730, reçu par *Theyſſandier*, Notaire Royal, *Eliſabeth de la Gut de Bedereyx*, fille de *Pierre de la Gut de Bedereyx*, deſcendant de *Jean de la Gut de Bedereyx* & d'*Anne de Saint-Armand*, qui, par contrat du 21 Mars 1445, reçu par *Simplicie*, Notaire public, fonderent la Chapelle de Saint-Armand dans l'Egliſe paroiſſiale de Sourzac en Périgord, dans laquelle ſont empreintes les armes des ces deux familles (*la Gut & Saint-Armand*) ; on y a ajouté depuis celles de la famille de RIBEYREYS. De ce mariage ſont ſortis : — 1. PIERRE DE RIBEYREYS, Prêtre, Prieur de Jonzac en Saintonge ; — 2. JEAN-GEORGE, Vicaire-Général à Meaux en 1769, Prieur, Archiprêtre de Saint-Aigulin, la Roche-Chalais en Saintonge & en Périgord ; — 3. GUILLAUME-LAURENT AUGUSTE, qui ſuit ; — 4. & YRIER-MARTIN, Chevalier, Seigneur de la Faye & des Ages, marié ſans enfans le 15 Janvier 1764 à *Eliſabeth de Sonnier*, fille de Meſſire *Jacques de Sonnier*, Chevalier, Seigneur de la Vigerie, & de *Marie de Soulis de Permangle*.

XI. GUILLAUME-LAURENT-AUGUSTE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur du Chaufours, de Sourzac & de Saint-Michel, épouſa le 26 Novembre 1763 MARIE DE RIBEYREYS DE FARGES, fille de Meſſire PIERRE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Farges & du Fouilloux, & de Dame *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, dont il ſera parlé à la branche ſuivante. De ce mariage eſt née le 17 Octobre 1764 Demoiſelle MARIE DE RIBEYREYS, non encore mariée.

Branche des Seigneurs DE FARGES.

IX. FRANÇOIS DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur de la Garde-Veyrine & de Ceyliac, épouſa par contrat du 22 Novembre 1680, *Françoiſe de Chaban*, fille de Meſſire *Jean-Pierre de Chaban*, Chevalier, Seigneur de Saint-André, & d'*Anne de Joubert*, dont : — 1. GEORGE, qui ſuit ; — 2. & PONCET, marié, par contrat du 14 Février 1738, à *Anne de la Rommagere*, morte ſans enfans.

X. GEORGE DE RIBEYREYS, I du nom de ſa branche, Chevalier, Seigneur

Digitized by Google

de Ceyliac, Veyrine & la Meynardie, Garde du Corps du Roi de la premiere Compagnie, épouſa, par contrat du 28 Septembre 1728, *Bertrande de Royeres*, fille de Meſſire *Pierre-Jean-Marc de Royeres*, Chevalier, Seigneur de Chanvert & de Badefol, & de *Marie-Françoiſe de la Tour*, dont vint :

XI. PIERRE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Ceyliac, du Fouilloux & de Farges, qui ſe maria, par contrat du 28 Avril 1730 à *Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire*, fille de *Guillaume de Beaupoil de Saint-Aulaire*, Chevalier, Seigneur de Montcheuil & de l'Etang, & de *Suzanne-Marie des Achards de Joumart*, dont :

XII. PIERRE-HÉLIE DE RIBEYREYS, Chevalier, Seigneur de Farges, du Fouilloux & du Biarnois, qui épouſa, par contrat du 20 Avril 1764, *Anne de Chandoret de Velat*, fille de *Pierre de Chandoret de Velat*, Seigneur de la Barothiere, & de Dame *Marie-Anne de Poullart*, dont :

XIII. PIERRE-HÉLIE DE RIBEYREYS, né le 20 Mai 1765, Chevalier, Seigneur de Ceyliac, &c.

Les armes : *d'azur à trois lions d'or couronnés d'or, armés & lampaſſés de gueules, 2 grimpant & 1 paſſant* : pour ſupports, *deux licornes au naturel, la tête contournée, ſupportant l'écuſſon*.

Ces armes ſont anciennement empreintes ſur la grande porte du château de Ribeyreys de Courbeſſie.

ROVIÉRE, ROUYÉRE, ROUVIERE, RUERE, RUVERE, RUVEREUS, ROVERIO, ROVERII, ROVERIA, ROVERIÆ. La maiſon de ROUVIERE, Seigneur de Vaſfreniere en Piémont, eſt la tige de cette famille.

Noſtradamus, dans ſon *Hiſtoire de Provence*, *partie* 4, *page* 450, compte celle-ci parmi les Nobles étrangeres, qui vinrent en différens temps habiter la Ville d'Avignon, & qui ſe ſont plus ou moins illuſtrées. On voit à Saint-Pierre de Luxembourg aux Céleſtins le tombeau & l'épitaphe du dernier mâle de la branche aînée éteinte en cette Ville en 1667.

Cette maiſon a fourni des ſujets à l'Egliſe de Lyon dès le XIIe ſiecle, & depuis au Comtat Venaiſſin, à Saint-Victor de Marſeille, à Malte, &c.

II. Un Cadet de cette maiſon fut chef de la branche dont il s'agit ici; il étoit Homme d'armes dans la Compagnie des Ordonnances du Roi commandée en 1566 par le Comte *de Suze*, lors Gouverneur de Provence & Comtat Venaiſſin; il fut tué au ſiege de Montelimart, où le Comte *de Suze* perdit la vie & la moitié de ſa Compagnie en 1685. Il laiſſa trois fils en bas âge, dont l'aîné a fourni la branche des ROUVIERE réſidante en Provence, qui finit dans la perſonne de CHARLES-VINCENT-AUGUSTE DE LA ROUVIERE, Chevalier de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi, ancien Commiſſaire Ordonnateur des Guerres à Marſeille, Seigneur de Maiſon-Fief, dont une fille unique mariée à M. Dudumaine. On ignore la poſtérité du ſecond; le troiſieme, né en 1576, laiſſa JEAN, qui ſuit.

III. JEAN DE ROUVIERE, Ecuyer, s'établit à Paris, & parvint à un âge fort avancé; il avoit contracté pluſieurs mariages : 1°. avec *Eliſabeth Antelmy*, dont il eut : — 1. BARTHELEMI, qui ſuit; 2°. avec *Jeanne Finé de Briançon*, dont il eut : — 2. JOSEPH, auteur de la ſeconde branche rapportée ci-après.

IV. BARTHELEMI DE ROUVIERE, qui fut marié à Aix avec *Françoiſe*

Digitized by Google

Trabuc, fut tué au service du Roi en 1669; il eut de son mariage:

V. Joseph de Rouviere, qui passa en Normandie, où il épousa *Anne Chauvin* le 26 Février 1671, dont est né:

VI. Nicolas de Rouviere, marié en Mai 1731 à *Françoise Roger*, qui ont eu pour fils:

VII. François-Nicolas-Louis de Rouviere, Seigneur de Bois-Barbot, de Bois-Gautier & de Grimonval, Sieur en partie & Gouverneur de Seez, &c. marié à Paris avec *Marie-Victoire-Hallez de la Senaudiere*, dont:

VIII. François-Nicolas-Edme, né le 17 Octobre 1769, décédé enfant, & autre François-Nicolas-Edme de Rouviere de Bois-Barbot, II du nom, né au mois de Mars 1771.

Seconde branche.

III. Joseph de Rouviere, Ecuyer, second fils de Jean, & de *Jeanne Finé* sa seconde femme, émancipé en 1675, & marié la même année; obtint une commission de Capitaine au Régiment de Lyonnois en 1676, & laissa pour fils unique:

IV. Pierre de Rouviere, marié en 1704, Capitaine au Régiment de Quercy en 1709; il laissa pour fils: — 1. Pierre-François de Rouviere, Capitaine au Régiment de Quercy en 1734, & Chevalier de Saint Louis en 1746, mort sans postérité; — 2. Jean-Batiste de Rouviere, qui suit; & deux filles.

V. Jean-Batiste de Rouviere, orphelin, prit d'abord l'Etat Ecclésiastique; & après avoir fait ses études à Avignon, il le quitta pour se marier avantageusement en France en 1737 à l'âge de 21 ans; il y est mort en 1770, & avoit testé en 1762. Il a laissé pour fils: — 1. Pierre-Raimond, qui suit; — 2. Antoine-Gaspard, ancien Officier d'Infanterie; — 3. Et Jeanne-Catherine-Christine, Religieuse Carmelite à Avignon.

VI. Pierre-Raimond de Rouviere, Capitaine d'Infanterie, Pensionnaire du Roi, servant depuis plus de vingt-huit ans, s'est marié en 1767 avec *Anne-Louise d'Allard*; ils ont pour enfans:

VII. Jean-Batiste-Just-Raimond de Rouviere, né le 26 Septembre 1768; — 2. Gaspard-Mathias-Raimond, Chevalier de Rouviere, né le 24 Février 1770; — 3. & Marie-Françoise-Rosalie, née en 1774.

La noblesse de cette famille originaire de Piémont, de-là à Avignon, aujourd'hui en France, a été reconnue en l'un & l'autre Pays, par Arrêts des Cours Souveraines. Elle porte pour armes: *écartelées d'azur au rouvre d'or glanté & arraché, les branches passées en sautoir; & de gueules à trois roues d'argent, 2 & 1.*

ROZEN: maison noble, ancienne & illustre, originaire d'Allemagne, très-distinguée du temps de l'Empereur Henri, I du nom, & qui s'est signalée du temps des Croisades dans les Ordres Teutonique & Porte-Glaive (1), & qui a eu part aux conquêtes de ces deux Ordres réunis.

(1) Ces deux Ordres ont été institués du temps des Croisades, depuis 1092 jusqu'en 1099, dit *l'Abrégé chronologique du Président Hénaut.*

Digitized by Google

Elle s'eſt établie en Livonie, où elle ſe multiplia, dont pluſieurs ont paſſé en Ruſſie, en Pologne, en Pruſſe & en France, où elles ont formé des établiſſemens.

Du temps du Grand-Maître HERMAN, elle s'eſt diviſée en quatre branches, diſtinguées par les noms de ROZEN-GROSROPP, ROZEN-KLINROPP, HOCH-ROZEN & NEU-ROZEN, leſquelles, toutes les quatre, portent les mêmes armes, qui ſont: *d'or à trois roſes de gueules, 2 & 1*: pour timbre, *une queue de Paon*: pour ſupport, *deux belettes*.

L'ancienneté de cette maiſon, ſon origine Allemande, ſon établiſſement en Livonie & dans les autres Royaumes, ſon illuſtration & ſes alliances avec les meilleures familles des différens pays qu'elle a habités, ſont prouvés d'après les annales & les monumens publics de ces différentes Monarchies.

L'Hiſtoire & les Annales de Pologne diſent que la maiſon DE ROZEN a pour tige PORAGIUS ou POSAY, fils du Comte DE SÉHLAUNICK, Seigneur de Lubitz en Boheme, dont la mere étoit ſœur de l'Empereur HENRI I.

Il ſe retira en Pologne en 992 auprès du Duc BOLOESLAUS, dont il réclama la protection, étant forcé de quitter ſa patrie, où il ne pouvoit reſter en ſûreté, étant perſécuté par les Bohémiens, dont la plupart, encore Payens, avoient pillé & brûlé ſon patrimoine, & même égorgé cinq de ſes freres, en haine de ce que SAINT ADELBERT, ſon oncle ou ſon frere, avoit quitté la Province, & que le Duc DE BOLOESLAUS, touché de ſa ſituation, l'avoit reçu dans ſes Etats, lui avoit accordé ſon amitié & des établiſſemens avec des emplois conſidérables.

Sa poſtérité ſe diviſa, comme on l'a dit, en pluſieurs branches qui porterent toutes les mêmes armes, & obtinrent le droit de naturalité en Pologne; pluſieurs des deſcendans de PORAGIUS ou POSAY furent reçus Chevaliers dans les Ordres Teutonique & de Porte-Glaive, qui ſe formoient alors.

Cette maiſon donna, dès ces temps reculés, des Prélats à l'Egliſe, comme VERNERUS DE ROZEN, qui fut Evêque de Palzkaw en 1156; ZEROFLAUS, qui le fut de Breſlaw en 1180; & BOGUPHALUS, qui fut Evêque de Pozen en 1242: ils étoient tous de la maiſon DE ROZEN, qui poſſédoit les fiefs nobles de Bodzaüs, Zarizi, Selig, ſitués aux environs de Crackaw.

Moréri, édition de Baſle 1726, dit, comme un fait certain, que dès les années 1156, 1180, 1242, 1348 & 1380, il y avoit de la maiſon DE ROZEN les Evêques de Plosklaw, de Poſnain & de Cracovie en Pologne, & Breſlaw, Capitale de la Siléſie; & qu'en l'année 1343, CHRISTIAN DE ROZEN étoit, dès le commencement de l'établiſſement de l'Ordre équeſtre Teutonique, Chevalier de cet Ordre, & que d'autres avoient la dignité de Sénateurs, de Miniſtres & de Généraux de la Couronne de Suede & d'autres Puiſſances en Europe, &c.

Les Annales de Ruſſie marquent, qu'en 1430 NICOLAS DE ROZEN étoit Général & Chef du Conſeil de Guerre d'ALEXANDRE WITHAWIKY, Grand-Duc de Ruſſie; & qu'en 1547, REINHOLD DE ROZEN étoit le plus renommé Général du Czar BAZILOWITZ, & qu'ayant quitté le ſervice de ce Prince à cauſe de ſa cruauté, il fut arrêté par les Ruſſiens, & eut la tête tranchée par ordre de ce Prince barbare.

Digitized by Google

Les Annales de Suede marquent que GUSTAVE DE ROZEN fut un des trois Comtes qu'ERIEU, XIV du nom, Roi de Suede, créa en 1561, à ſon avénement au Trône. Celles de Livonie portent que, quand l'Ordre de Porte-Glaive fut incorporé en 1234 dans celui Teutonique, il y avoit dans ces deux Ordres des Chevaliers de la maiſon DE ROZEN; ce fait eſt confirmé par les armoiries & les inſcriptions de leurs tombeaux, qui exiſtent encore en Livonie dans les Egliſes de Groſropp, Klinropp, Hoch-Rozen & Neu-Rozen qu'ils ont fait bâtir.

Les archives du Corps de la Nobleſſe de Livonie diſent en ces termes, de cette maiſon, que noble, pieux & vertueux CHRISTIAN DE ROZEN, Chevalier du vénérable Ordre Teutonique, établit ſes freres dans cette Province; qu'ils furent reçus dans le Corps de la Nobleſſe: les mêmes archives, les Annales & actes publics atteſtent la même choſe, qu'ils étoient alliés avec les premieres maiſons du pays, comme il eſt prouvé par leur arbre généalogique; ils ont mérité, dès le temps de *Hiermaiſter*, par des actions ſignalées, des droits & privileges, particulierement celui de *conjunctа-manus*; ils ont poſſédé des Commanderies, des Fiefs & Seigneuries nobles; & ceux qui ſont reſtés dans cette Province poſſedent encore actuellement & occupent des emplois des plus diſtingués.

Cette ancienneté & cette illuſtration de la maiſon DE ROZEN ſont encore établies par pluſieurs témoignages, certificats & atteſtations du Maréchal & du Corps de la Nobleſſe du Duché de Livonie, du Comte *Haſſfer de Griffenbourg*, Sénateur du Royaume de Suede, Maréchal-Général des Camps, & Gouverneur en chef du Duché de Livonie & de la Ville de Riga; par cinq Comtes & Barons de la Nation Suédoiſe; par un Diplôme ou Lettres-Patentes de CHARLES XII, Roi de Suede; deux lettres de M. le Comte *d'Avaux*, Ambaſſadeur du Roi de France en Suede; par les titres produits par CONRAD DE ROZEN, Maréchal de France, nommé Chevalier des Ordres du Roi, pour les preuves de ſa nobleſſe; par les atteſtations de PIERRE I, Czar de toutes les Ruſſies; par les procès-verbaux des preuves d'ELÉONOR-FÉLIX DE ROZEN pour être reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem; & par les preuves de Demoiſelle LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, fille d'ANNE-ARMAND, Marquis DE ROZEN, pour être reçue Religieuſe à l'Abbaye de Remiremont.

Le Maréchal & le Corps de la Nobleſſe du Duché de Livonie atteſterent au bas de l'arbre généalogique de trente-deux quartiers, tant du côté paternel que du côté maternel, de CONRAD DE ROZEN, Seigneur héréditaire de Klinropp & de Reiskeim, le 18 Mars 1692, « que ledit Seigneur Comte » CONRAD DE ROZEN eſt d'une très-noble & très-ancienne race; que, ſuivant les annales du pays, dès les premiers temps du Chriſtianiſme en » Livonie, vers l'an 1200, les deſcendans de cette illuſtre famille furent » admis au nombre des Chevaliers; que depuis ce temps ils n'avoient jamais » diſcontinué de ſervir ſous les étendards de leurs Rois; qu'ils avoient mérité par leur valeur de glorieux emplois, de très-belles charges & des » terres en commande; & enfin qu'ils avoient toujours fait des alliances » d'une nobleſſe égale à la leur.....; que chacun des deſcendans, pour

Digitized by Google

» soutenir l'honneur de sa race, se crut obligé de joindre à l'éclat de son » sang les solides ornemens de la vertu, & d'ajouter son mérite personnel » au mérite de ses ancêtres ». Ce témoignage est signé & scellé du sceau du Corps de la Noblesse, pendant dans une boîte d'argent, en lacs de soie rouge & blanche.

Le Comte *de Hastfer de Griffenbourg*, Sénateur du Royaume de Suede, Maréchal-Général des Camps & Gouverneur en chef du Duché de Livonie & de la Ville de Riga, par son attestation du 12 Janvier 1693, certifie « qu'Illustre & Généreux Comte CONRAD DE ROZEN, Lieutenant-Général » des Armées du très-Auguste Roi de France, a produit les marques & » distinctions très-anciennes de sa généalogie & les noms de ses ancêtres, » connus dès les premiers temps du Christianisme en Livonie, soutenus du » témoignage authentique de toute la Noblesse, & vérifiés par les annales » de ladite Province; par lesquels il conste encore que le Chevalier CHRISTIAN DE ROZEN, célebre par les armes, est venu en Livonie vers l'an » 1343, & a arraché cette terre, avec les autres Chevaliers de l'Ordre » Equestre, des mains des Idolâtres, par divers sanglans combats; que ses » successeurs, imitateurs de sa vertu, ont transmis l'honneur & la gloire » de sa race aux dignes descendans de ses aïeux, non-seulement par une » bravoure, une fidélité & une prudence singuliere qu'ils ont fait éclater » sous les Princes de Livonie, & sur-tout du grand GUSTAVE-ADOLPHE » & autres Rois de Suede, mais aussi par des alliances avec les principales » & les plus nobles familles, conservant la pureté de leur noblesse jusqu'à » ce jour; que c'est ainsi que, décorés d'honneurs éclatans, de dignités » éminentes & de concessions de commande, il est démontré clairement à » l'Univers combien cette famille des ROZEN fut de tout temps chérie de » ses Princes & Souverains, combien elle a été vaillante & vertueuse, » puisque chacun de ses membres s'est efforcé à faire luire un plus grand » flambeau de la brillante lumiere de sa très-ancienne race ». Ce certificat, donné à Stockholm, est signé & scellé du sceau dudit Seigneur Comte *de Hastfer*, pendant en lacs de soie bleue & jaune, dans une boîte d'argent.

Cinq Gentilshommes, Comtes & Barons de la Nation Suédoise, étant à Paris le 24 Juillet 1698, ont certifié, attesté & affirmé « que la copie du » certificat donné par les Conseillers du Royal Duché de Livonie, le » Maréchal & toute l'Assemblée de la Noblesse, concernant celle de CONRAD DE ROZEN, est conforme à l'original qu'il leur en a présenté, » pour l'avoir lu, confronté & collationné sur ledit original ».

CHARLES XII, Roi de Suede, par son Diplôme donné à Stockholm le 15 Août 1698, déclare « qu'Illustre & Noble CONRAD DE ROZEN est » non-seulement d'une très-ancienne & très-illustre famille de Livonie, qui, » étant depuis plusieurs siecles honorée de la dignité & des privileges de » l'Ordre des Chevaliers, s'est fort signalée, tant dans son Royaume que » dans les Pays étrangers, & que les deux certificats de sa naissance & de » sa famille qui lui ont été accordés, le premier à Wenden, le 18 Mars » 1692, par tout l'Ordre des Chevaliers de son Royal Duché de Livonie, » & le second à Stockholm, le 12 Janvier 1693, par le Comte *Jacques-*

Digitized by Google

» *Jean Haſtfer*, ci-devant ſon Conſeiller d'Etat, Maréchal & Gouverneur-» Général de ſon Duché, ſont conformes en toutes choſes à la vérité; mais » auſſi que ſadite famille, comme il paroît par leſdits certificats & témoi-» gnages, s'eſt acquis beaucoup de gloire & de prééminence en paix & » en guerre, par les belles & généreuſes actions de ſes ancetres & de ſes » parens, tant du côté paternel que maternel, dont un grand nombre ont » été élevés aux premieres charges & aux emplois les plus honorables de » ſon Royaume, & le ſont encore aujourd'hui, &c. ». Ce Diplôme, ſigné CAROLUS, & contre-ſigné *C. Piper*, eſt ſcellé du ſceau royal, dans une boîte de vermeil qui pend audit Diplôme, ſur double queue d'un cordon d'or & d'argent.

PIERRE I, Czar de toutes les Ruſſies, étant à Paris, accorda auſſi, le 9 Juin 1717, ſon atteſtation à REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, par laquelle ce Prince atteſte « que les deux branches de la maiſon DE ROZEN, » l'une du feu Général REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP, & l'autre du » feu Général CONRAD DE ROZEN DE KLINROPP, toutes deux origi-» naires de Livonie, ſont de naiſſance à entrer dans tous les Ordres de » Chevalerie, & que les atteſtations qu'ils en ont, l'une du Roi de Suede, » datée du 15 Août 1698, l'autre du Gouverneur-Général de Livonie, » *Jacques-Jean Haſtfer*, du 12 Janvier 1693; l'arbre généalogique du feu » Maréchal CONRAD DE ROZEN DE KLINROPP, atteſté par la Nobleſſe » de Livonie, du 18 Mars 1692; de plus, l'arbre généalogique du feu » Général REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP, atteſté par la Nobleſſe » de Livonie le 20 Juillet 1715, & tous les titres ci-deſſus mentionnés, » ſont, ſelon l'uſage ordinaire, des preuves de la Nobleſſe en Livonie, » où l'on ne connoît point de maniere plus ſure & plus authentique pour » être admis dans les Ordres de Chevalerie ».

On peut joindre à ces titres authentiques, 1°. deux lettres de M. le Comte *d'Avaux*, Ambaſſadeur du Roi de France en Suede, par leſquelles ce Miniſtre marque audit Seigneur CONRAD DE ROZEN « que ſi l'on vou-» loit l'en croire en France, il n'auroit pas beſoin d'autre atteſtation que » la ſienne; car (ajoute ledit Sieur *d'Avaux*), depuis que je ſuis ici, j'ai » été informé de votre extraction & de votre nobleſſe. Je connois plu-» ſieurs de vos parens qui ſont tous Gentilshommes de Livonie, & le Ma-» réchal *de Haſtfer* m'a dit vingt fois que vous étiez fort proches parens, &c. ». La premiere de ces lettres eſt du 27 Août 1698, & la ſeconde du 14 Janvier 1699.

2°. Les preuves de CONRAD DE ROZEN, Maréchal de France, pour être reçu Chevalier des Ordres du Roi, de l'année 1705.

3°. Les preuves de filiation, de légitimation & de nobleſſe d'ELÉONOR-FÉLIX DE ROZEN pour être reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, faites, les premieres, pour le côté paternel, au grand Prieuré de France, les ſecondes, pour le côté maternel, au grand Prieuré d'Auvergne en 1718.

4°. Le brevet de penſion de LOUIS XIII, du 22 Novembre 1639.

Digitized by Google

5°. Les Lettres-patentes de ce Monarque, portant confirmation de l'acquisition de la terre de Bollevillers, du mois de Février 1640.

6°. Les Lettres de don de 10,000 livres à REINHOLD DE ROZEN, de l'année 1638.

7°. Les provisions de Lieutenant-Général sur le Corps de Troupes tiré des Armées de la Couronne de Suede, & sur celui que REINHOLD DE ROZEN devoit mettre sur pied, du 19 Avril 1649.

8°. Celles du 15 Avril 1652, qui établissent ledit Seigneur DE ROZEN Lieutenant-Général de Sa Majesté en ses Armées de la Haute-Alsace.

9°. Les provisions de Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, accordées audit Seigneur CONRAD DE ROZEN le 8 Mai 1693.

10°. Les Lettres-patentes d'érection de la Baronnie de Bollevillers en Marquisat, de l'année 1739, en faveur de REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, Lieutenant-Général, en considération de ses services & de son ancienne & illustre maison.

11°. Les provisions de l'état de Maréchal de France accordées audit Seigneur DE ROZEN, en considération de ses services & de ceux de sa famille, du 14 Janvier 1703.

12°. Les preuves de Demoiselle LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, fille d'ANNE-ARMAND, Marquis DE ROZEN, & de *Jeanne-Octavie*, Comtesse *de Vaudrey-Saint-Remi*, pour être reçue Religieuse à l'Abbaye des Dames de Remiremont, du 4 Mars 1741, avec sa réception du 4 Juillet suivant.

Toutes les branches de cette maison, en 1561, établies en Livonie, réduites à trois, sorties des trois freres, connues par les noms de ROZEN DE GROSROPP, ROZEN DE KLINROPP & HOCH-ROZEN, étoient établies proche les unes des autres, à douze lieues de Riga, Capitale de la Livonie.

Les Historiens qui ont écrit des guerres du grand GUSTAVE, Roi de Suede, parlent de cinq freres du nom DE ROZEN qui servoient dans les Armées de ce Prince, qui se sont distingués, sur-tout à la bataille de Lutzen, où ce Héros fut tué, le 6 Novembre 1633, après l'avoir gagnée.

REINHOLD & FRÉDERIC DE ROZEN, freres, de la branche de HOCH-ROZEN, furent Officiers-Généraux. WOLDEMAR & JEAN DE ROZEN, freres, de la branche de GROSROPP, étoient cousins-germains des deux précédens. REINHOLD DE ROZEN DE GROSROPP avoit un Régiment de Cavalerie de mille chevaux; WOLDEMAR en avoit un de mille Dragons, & JEAN, leur cadet, étoit Major dans celui de son frere aîné.

Après la mort de GUSTAVE, son Armée se sépara, & les deux ROZEN de la branche de HOCH-ROZEN suivirent le Maréchal *de Banier*, qui commandoit l'Armée Suédoise; l'aîné fut ensuite Lieutenant-Général, Colonel des Gardes & Chambellan de la Reine CHRISTINE: il avoit ces trois emplois lorsqu'elle abdiqua la Couronne, & que CHARLES-GUSTAVE monta sur le Trône.

Plusieurs Gentilshommes Allemands que ce Prince avoit amenés avec lui abusoient de la bonté dont il les honoroit, & en obtenoient des emplois au préjudice des Suédois & des Livoniens. Ceux-ci, qui avoient une

une entiere confiance dans le Général Rozen, qu'ils regardoient comme leur Protecteur & le pere des Militaires, le prierent de représenter au Roi le tort qu'il leur faisoit, & même à Sa Majesté, en donnant ainsi les emplois à des étrangers sans mérite & sans expérience au préjudice de ses Sujets qui le servoient avec zele & distinction.

Le Général de Rozen parla au Roi, qui l'aimoit, l'estimoit & l'écouta avec bonté: mais quelques flatteurs firent entendre à ce Prince qu'il perdroit son autorité s'il permettoit de pareilles représentations, & lui conseillerent, pour éviter à l'avenir ces sortes de remontrances, de mortifier le Général de Rozen par quelqu'endroit, persuadés qu'ayant les premiers emplois, il ne manqueroit pas de faire à Sa Majesté des excuses de sa démarche, & que son exemple contiendroit les autres. En conséquence le Roi lui fit dire par le Ministre de la Guerre *de ne se présenter devant lui de huit jours.* Le Général reçut ce compliment de sang froid, & dit au Ministre: *Vous assurerez le Roi que je lui obéirai avec respect; mais puisque ma présence lui déplaît, vous direz à Sa Majesté que je me retire pour toute la vie.* Il envoya à l'instant au Roi sa démission de tous ses emplois, vendit son bien à son frere, & se retira en Prusse en 1635.

Jean-Casimir, Roi de Pologne, ennemi déclaré du Roi de Suede, instruit de la retraite du Général Rozen, dont il connoissoit le mérite, les talens & la probité, le fit solliciter fortement d'entrer à son service, en lui offrant les mêmes emplois qu'il avoit quittés en Suede; mais ce Général resta tranquille sans accepter aucune offre. Enfin, pressé vivement par la Pologne, où lui & toute sa famille étoient naturalisés, il entra au service de cette Couronne & y obtint en peu de temps les mêmes emplois qu'il avoit quittés: il acheta des terres en Prusse, où sa famille est encore, & où elle jouit d'une grande considération.

Des Rozen de cette même branche restés en Suede, il y en a aux environs de Revel, l'un nommé Jean de Rozen, Seigneur de Sonnoem, de Sellier & de Kay, marié à la fille du Comte *de Stainbock*, dont il a eu trois fils, savoir: — 1. Erick, Maréchal de son canton; — 2. Jean, Conseiller-Provincial, marié à la Baronne *de Pahleu*, dont il a eu trois fils; — 3. & Fréderic, qui accompagna le Roi Charles XII dans le voyage qu'il fit de Bender en Tartarie pour se rendre à Straalsund, où il arriva seul avec le Roi. Ce Prince satisfait de son zele, d'Adjudant le fit Colonel, Gouverneur de Carlscrone & Directeur de l'Amirauté. Il ne lui resta après la mort du Roi que son Régiment. Il avoit épousé, 1°. la fille du Comte *de Wachlmeister*, Amiral de Suede, morte sans enfans en 1630; & 2°. la fille du Baron *de Banier*, Maréchal & Sénateur de Suede.

Branche de Rozen-Grosropp.

Nous avons dit que Reinhold de Rozen, de la branche de Grosropp, avoit un Régiment de Cavalerie de mille chevaux, que son frere Woldemar en avoit un de mille Dragons, & que Jean de Rozen, leur cadet, étoit Major dans le Régiment de l'aîné sous le grand *Gustave*. Ce Prince ayant été tué à la bataille de Lutzen, & son armée s'étant séparée, ces

Digitized by Google

trois freres, enfans d'OTTO DE ROZEN, Seigneur de Grosfropp & de Moyau, & de Dame *Catherine Klebeck*, s'attacherent au Duc BERNARD DE SAXE-WEYMAR, qui fit REINHOLD, l'aîné des freres, un des quatre Directeurs de son armée; les trois autres étoient, *Herlac*, *Ohein* & *Nassau*, tous les quatre d'une valeur & d'une capacité connues.

REINHOLD DE ROZEN, appellé le Directeur Général, se distingua partout, notamment au fameux siege de Brisac, que le Duc DE WEYMAR prit, malgré les obstacles insurmontables pour tout autre : le combat, ou plutôt le carnage, suivant la relation, dura près de cinq heures sans avantage de part & d'autre; le Directeur DE ROZEN, qui commandoit la Cavalerie, la fit charger à pied, avant que de pouvoir la faire agir à cheval : enfin la victoire se décida en faveur du Duc DE WEYMAR; & de douze mille Impériaux & Bavarois retranchés, il ne s'en sauva tout au plus que quatre mille; le Directeur DE ROZEN y fut blessé dangereusement au-dessous de l'œil d'un coup de feu qui sortoit par la nuque du col, & son frere eut le genou fracassé. Depuis cette bataille, on appella l'aîné, qui étoit obligeant, affable, LE BON ROZEN; le second, qui étoit très-emporté, LE FURIEUX; & le troisieme, LE BOITEUX. En 1639, le Directeur Général épousa en secondes noces Dame *Anne-Marguerite d'Eppe*, fille de *Christophe*, Baron d'Eppe, & de Dame *Marguerite Damelauzen*; & WOLDEMAR son frere épousa ensuite la sœur cadette.

La conquête de Brisac fut suivie de plusieurs autres tant en Alsace qu'en Brisgaw & en Franche-Comté; le Général ROZEN, chargé de garder le passage de la Lorraine, repoussa vigoureusement les ennemis, & les empêcha de pénétrer en Alsace : à son retour, il fit le siege de Thann qu'il prit en peu de temps; le Gouvernement de cette Ville fut donné à son frere.

La victoire suivoit par-tout le Duc DE WEYMAR; rien ne pouvoit résister à l'expérience de ses Généraux & à la valeur des troupes : il auroit porté ses conquêtes très-loin, si la mort n'en avoit pas arrêté le cours; il mourut à Neubourg proche Brisac le 18 Juillet 1639, âgé de trente-cinq ans. Il fit son testament, légua son armée & toutes ses conquêtes à ses quatre Directeurs Généraux, ROZEN, *Erlac*, *Ohein & Nassau*, son cheval de bataille, son épée & ses pistolets au Comte *de Guébrillant*, qu'il aimoit & estimoit infiniment, & 10,000 livres au Directeur Général DE ROZEN, pour lui marquer jusqu'à la mort l'estime & l'amitié qu'il avoit eues pour lui pendant sa vie; ce sont les termes du testament.

La mort du Duc DE WEYMAR attira l'attention de toute l'Europe; ses troupes occupoient Brisac & toutes ses autres conquêtes qui appartenoient aux quatre Directeurs Généraux, en vertu de son testament : LOUIS XIII sentit de quelle conséquence il étoit pour lui d'attirer à son service des troupes si aguerries & toujours victorieuses; il chargea le Comte *de Guébrillant*, Maréchal-de-Camp, Commandant des troupes Françoises, qui étoient jointes & agissoient de concert avec les troupes Weymariennes, dont il s'étoit attiré l'amitié, l'estime & la confiance, de cette négociation.

Le Comte *de Guébrillant* sollicita vivement les Directeurs Généraux de préférer les offres de la France à celles des autres Puissances, qui employoient

à l'envi les moyens de ſe les attacher. La négociation étoit délicate & difficile; les Directeurs Généraux étoient diviſés de ſentimens & d'intérêts depuis la mort du Duc DE WEYMAR: les Princes Proteſtans, qui haïſſoient l'Empereur, & s'efforçoient de lui nuire, les ayant reconciliés à Colmar & rétabli la confiance entr'eux, il réuſſit, & le Traité ſe conclut à Briſac; il fut ſigné par le Comte *de Guébrillant*, & les quatre Directeurs Généraux, pour eux & pour tous les autres Officiers Weymariens. Ce Traité portoit: « que ce Corps conſerveroit toujours le nom de Weymarien, ſi fatal & ſi » redoutable aux Impériaux; qu'il ſeroit Corps à part, ne ſeroit jamais » mêlé, ſeroit toujours commandé par ſes Directeurs, auxquels le Roi » donnoit le titre de Général-Major, avec droit de nommer aux Régimens » vacans, & aux Colonels, le droit de nommer à tous les emplois de leur » Régiment; & il fut ſtipulé que ce Corps ne ſerviroit point contre cer» taines Puiſſances dénommées par ce Traité ».

Le Roi l'ayant ratifié, accorda 1000 livres de penſion au Général-Major DE ROZEN, & à JEAN DE ROZEN ſon frere cadet, la commiſſion de lever un Régiment de Cavalerie ſur le pied Allemand, qui fut nommé LE JUNG ROZEN, c'eſt-à-dire LE JEUNE ROZEN, pour le diſtinguer de celui de ſon frere aîné, qu'on appelloit L'ALTE ROZEN, c'eſt-à-dire LE VIEUX ROZEN: il étoit en effet d'une ancienneté immémoriale; on y voyoit des Subalternes & des Cavaliers de quatre générations de pere en fils, qui ne connoiſſoient pas d'autre patrie que le Régiment. Le Roi accorda pluſieurs droits aux principaux Officiers Weymariens, ſur-tout au Général ROZEN, qui, le premier, avoit été d'avis de préférer le ſervice de France à tout autre, & qui avoit déterminé les trois autres Directeurs.

Ce Général reſta ſeul quelque temps après; *d'Erlac & Ohein* quitterent à cauſe de leur vieilleſſe & de leurs infirmités, & le Comte *de Naſſau* fut tué: ainſi le Général ROZEN commanda ſeul le Corps des troupes Weymariennes, & donna en différentes occaſions des preuves de ſa valeur & de ſa capacité.

En 1640, il ſurprit Humbourg par eſcalade, prit ſix cents chevaux de remonte tout équipés, quantité de munitions, fit beaucoup de priſonniers. Le Duc *de Longueville* l'ayant détaché avec mille chevaux pour harceler l'armée de l'Empereur, commandée par l'Archiduc LÉOPOLD-GUILLAUME, il battit & fatigua tellement cette armée, que l'Archiduc, pour ſe défaire d'un voiſin ſi importun, détacha le Baron *de Breda*, Lieutenant-Général, & les Généraux-Majors *Guill & Ekeinvart*, tous trois Officiers de grande réputation, avec trois mille chevaux & dix-huit cents hommes de pied, & leur ordonna d'écraſer le Général ROZEN, s'ils ne pouvoient pas le prendre.

Breda, qui comptoit faire ſon expédition, comme il la fit effectivement, le 15 Novembre 1641, jour de Saint-Léopold, Patron de l'Archiduc, lui promit, le verre à la main, qu'il lui apporteroit une *Roze* pour bouquet. Le Duc *de Longueville*, informé du danger où le Général ROZEN étoit expoſé, lui envoya quinze cents chevaux avec ordre de ſe retirer à Ziguenhem, où il falloit paſſer une riviere; mais arrivant près Ziguenhem, il apprit qu'il étoit occupé, & que *Breda* n'étoit qu'à une lieue de lui. Il n'a-

Digitized by Google

voit dans cette extrémité que deux partis à prendre, ou de se rendre prisonnier, ou de se faire jour à travers les ennemis : il apprit encore que *Breda*, qui croyoit sa victoire assurée, ne devoit l'attaquer qu'au point du jour, de peur que de nuit quelqu'un lui échappât, & qu'il avoit donné par dérision pour mot de ralliement, *Dieu pour nous, le Diable pour* ROZEN.

Le Général ROZEN ne parut jamais si gai que cette nuit; il plaisanta beaucoup, & dit au Baron *de Rattehin*, Major & Commandant de son Régiment, auquel il avoit promis sa fille du premier lit, & dont il estimoit la valeur & le mérite : *Rattehin, je suis sûr que tu tueras demain Breda.* Il se coucha après avoir donné ses ordres, se mit en marche deux heures avant le jour; & s'alongeant sur sa gauche, il tomba sur le flanc droit des ennemis avec tant de fureur, qu'il les mit en déroute. *Breda*, qui ne s'y attendoit pas, fit tout ce qu'un homme de valeur pouvoit faire pour rallier ses troupes : mais ROZEN ne lui donna pas le temps de se remettre & de profiter de sa supériorité; il chargea les ennemis sans relâche, les culbuta les uns sur les autres : *Breda* & *Guill* y furent blessés à mort, & *Ekeinwart* fut fait prisonnier : tout prit la fuite, laissant plus de quinze cents morts sur la place. ROZEN les ayant suivis plus d'une lieue l'épée dans les reins, & fait quantité de prisonniers, revint sur le champ de bataille; il y trouva *Breda* mourant, & *Rattehin* étendu mort auprès de lui; les larmes lui en vinrent aux yeux. *Breda* l'ayant remarqué, lui dit : *Vous regretterez avec raison un brave homme; nous avons combattu ensemble, & je n'ai d'autre avantage sur lui que de lui survivre de quelques momens.* Il mourut en effet une demi heure après; *Breda* & *Rattehin* furent enterrés ensemble. Le Général ROZEN fit dans cette action presque autant de prisonniers qu'il avoit d'hommes dans son détachement : le Roi lui fit écrire une lettre gracieuse sur sa victoire, & lui donna la rançon d'*Ekeinwart*, qui montoit à 10,000 livres.

L'Archiduc, très-piqué de cette défaite, auroit bien voulu s'en venger sur ROZEN, qui enleva dix jours après le Comte *de Gallas* dans le Fauxbourg de Mayence, avec tout son Régiment de Cuirassiers; & l'année suivante, dans la plaine d'Ulzer, le Général *l'Emboy*, qui fut tué.

En 1645, WOLDEMAR DE ROZEN fut assassiné à Basle en Suisse par le Major de son Régiment, auquel il avoit donné un soufflet, & qui, n'osant se battre, lui plongea son épée à travers du corps parderriere, & s'enfuit. Il avoit épousé une Baronne *d'Eppe*, sœur cadette de sa belle-sœur, dont il n'eut qu'un fils aussi emporté que lui, nommé GEORGE, qui, en 1671, étoit second Capitaine au Régiment d'Alsace, qu'il quitta pour être Major dans celui de ROZEN, qui fut réformé à la paix, quoique le Roi lui eût promis le premier Régiment étranger vacant : il se retira par impatience en 1675, pour entrer au service de l'Empereur, qui lui donna le rang de Colonel de Dragons, en attendant le premier Régiment vacant; il se fit tuer par sa faute en 1677, en voulant surprendre Lanscronne. Il avoit épousé en premieres noces sa cousine-germaine, fille de JEAN DE ROZEN, dit LE BOITEUX.

Le 19 Avril 1648, LOUIS XIV nomma le Général-Major DE ROZEN Lieutenant-Général de ses armées, en lui donnant le commandement en

Digitized by Google

chef des troupes Weymariennes & de quatre mille hommes que la Reine CHRISTINE de SUEDE lui avoit donnés, en le chargeant de la levée de quatre autres mille ſur le pied Allemand. Le Vicomte *de Turenne*, qui commandoit l'armée du Roi en Alſace, voulut la faire marcher en Flandres ſur la fin de la campagne de 1648, pour l'exécution du projet qu'il avoit formé d'une glorieuſe fin de campagne: mais les troupes venues de Suede refuſerent de paſſer ſur le territoire de Saverne, & repréſenterent que c'étoit agir contre les diſpoſitions du Traité; quelques-uns des Weymariens ſe joignirent aux Suédois. Le Vicomte voulant les contraindre de marcher, la mutinerie dégénéra en révolte; & ſix mille hommes quitterent l'armée avec timbales & vingt-un étendarts, marcherent droit à Strasbourg ſans qu'on put s'y oppoſer, & envoyerent un Trompette aux Magiſtrats de Strasbourg demander la permiſſion de paſſer le Rhin, avec menace, en cas de refus, de brûler tous les Villages: on les laiſſa paſſer librement.

Quoique le Général DE ROZEN les eût ſuivis juſqu'auprès du Rhin, & qu'il eut fait tout ſon poſſible par douceur & par menace pour les ramener, le Vicomte *de Turenne*, qui ne l'aimoit pas parce qu'il avoit été ſouvent d'un ſentiment oppoſé au ſien, l'accuſa à la Cour d'avoir excité cette rebellion.

Le Général DE ROZEN, inſtruit de ce qui ſe formoit contre lui, reſta tranquille, quoiqu'il eût pu emmener le reſte des troupes Weymariennes avec les autres troupes Allemandes, ſans qu'on pût s'y oppoſer, & les offrir à tel des autres Princes qu'il eût voulu, parce qu'il en étoit aimé: mais raſſuré ſur ſon innocence, il ſe laiſſa arrêter, défendit à toutes les Troupes qui étoient à ſes ordres de s'y oppoſer, & fut conduit à la Citadelle de Nancy; il y fut détenu pendant huit mois. La Reine CHRISTINE & tous les Princes alliés de la France s'intéreſſerent pour lui. Il ſe juſtifia ſi parfaitement, que lorſqu'il revint à la Cour, la Reine Mere le reçut avec bonté & diſtinction, & l'aſſura que le Roi ſon fils lui feroit tant de grace à l'avenir, qu'il auroit tout lieu d'oublier le mauvais traitement qu'on lui avoit fait injuſtement; elle ajouta même qu'elle eſpéroit qu'il ſerviroit Sa Majeſté avec autant de zele & de fidélité que par le paſſé.

JEAN DE ROZEN, ſon frere, fut fait Maréchal-de-Camp. On fit un nouveau Traité avec les Troupes Allemandes, par lequel le nom de *Weymarien* fut ſupprimé par l'avis du Général ROZEN. Ces Troupes furent miſes toutes ſur le même pied & à la même ſolde, & il obtint une Amniſtie pour ceux qui avoient quitté l'Armée au camp de Saverne; & ayant trouvé le moyen de le rendre public en Allemagne, il obtint le retour de près des deux tiers au ſervice de France.

Le Général DE ROZEN conſerva un reſſentiment ſi vif & ſi déclaré contre le Vicomte *de Turenne*, qui venoit de quitter la France pour ſuivre M. le PRINCE, qu'il fit mettre pour deviſe dans ſes étendarts *une tour qui tomboit en ruine ſur un roſier qu'elle n'empêchoit cependant pas de fleurir*, avec ces mots: *MALGRÉ LA TOUR LES ROSES FLEURIRONT*, faiſant alluſion aux noms & aux armes de l'un & de l'autre.

En 1650, le Général DE ROZEN, qui commandoit la Réſerve à la bataille de Réthel, voyant que notre gauche avoit été miſe en déſordre,

Digitized by Google

chargea ſi à propos & ſi vigoureuſement la droite des ennemis, qu'il la mit en fuite & détermina le gain de la bataille. Le Régiment de Rozen prit l'équipage entier du Vicomte *de Turenne*, qu'il renvoya généreuſement le lendemain, en lui faiſant dire qu'il n'étoit pas homme à ſe venger ſur un équipage, mais que, s'il l'avoit rencontré, il lui auroit demandé raiſon de ſon accuſation injuſte. Jean de Rozen, ſon frere, y fut tué après s'y être ſignalé & s'être fait hacher avec ſon Régiment. Il avoit épouſé une Demoiſelle de la maiſon *de Saint-Germain-Beaupré*, dont il n'eut qu'une fille mariée à George de Rozen, ſon couſin, fils de Woldemar de Rozen, dit *le Furieux*.

Le Général de Rozen acheta de la Ville de Strasbourg, par contrat du 10 Octobre 1661, la Seigneurie de Herrainſtein, près de Saverne en Baſſe-Alſace. Cette terre, ruinée par la guerre, étoit alors en friche & preſque ſans habitans. La réputation de bonté de ce Général y attira du monde de tous côtés. Il avança à ſes nouveaux habitans de l'argent pour bâtir, leur donna des terres à défricher & à cultiver. Le Château de Herrainſtein étoit une forteresſe bâtie ſur un roc fort élevé & eſcarpé, d'où l'on découvroit toute la plaine, & qui enfiloit la gauche de Neuveillers, par où l'on vient de Lorraine. Une petite garniſon ſuffiſoit avec deux canons pour empêcher les Partis d'y paſſer; & lorſqu'il s'en préſentoit la nuit, le plat pays en étoit averti par un ſignal. Comme elle étoit trop petite, ſon abord trop difficile & ſa ſituation incommode, il fut démoli par ordre du Roi en 1673. Le Général de Rozen fit bâtir dans la même dépendance un autre Château, dans un bel endroit, joignant le Village d'Eſtivillers, qu'il fit rétablir & environner d'une muraille, & de belles portes. Il demeuroit auparavant au Château de Bolleſvillers en Haute-Alſace, qu'il tenoit par engagement des Comtes *de Fougger* pour une ſomme d'argent qu'il leur avoit prêtée.

Le Roi, pour marquer au Général de Rozen l'entiere confiance qu'il avoit en lui, quoiqu'étranger & Luthérien, lui donna le commandement en chef de la Haute & Baſſe-Alſace par Lettres du 6 Avril 1652, avec un pouvoir bien plus étendu qu'on ne les donne aujourd'hui.

Ayant appris que le Vicomte *de Turenne* étoit rentré en grace auprès du Roi, il quitta le Service & ſe retira à ſon Château d'Eſtivillers, où il mourut le 8 Juillet 1667, par l'imprudence d'un Chirurgien. Il lui étoit venu à la nuque du col, ſur la cicatrice de la bleſſure qu'il avoit reçue au ſiege de Briſac, un petit bouton qui l'incommodoit médiocrement : ce Chirurgien lui perſuada de le faire percer, & il ſe ſervit pour cette opération d'une lancette avec laquelle il avoit panſé des maux vénériens; la gangrene s'y mit, & il fut impoſſible de l'arrêter. Il avoit eu d'*Anne-Marguerite d'Eppe*, ſa ſeconde femme, deux filles qui lui avoient été demandées en mariage par les Comtes *de Hellinſtatt* & *de Gallas*. Mais le Général de Rozen, qui aimoit ſon nom & vouloit le ſoutenir, les maria toutes deux à ſes parens. Marie-Sophie, l'aînée, épouſa, le 3 Février 1660, Conrad de Rozen de Klinropp, Capitaine dans ſon Régiment; c'eſt ainſi que la branche de Grosropp s'eſt fondue dans cette derniere. Jeanne-Renée, la cadette, épouſa en 1662 George-Chriſtophe de Hoch-Rozen, fils

Digitized by Google

de REINHOLD DE ROZEN, qui avoit quitté le Service de Suede en 1655 pour aller s'établir en Pruſſe, & qui paſſa enſuite au ſervice de Pologne.

Branche DE ROZEN DE KLINROPP.

FABIEN DE ROZEN, I du nom, Seigneur héréditaire de Klinropp & de Reïskuin, eut de Dame *Sophie*, Baronne *de Meyden*, ſon épouſe : — 1. FABIEN, qui ſuit; — 2. OTTO, rapporté après la poſtérité de ſon aîné; — 3. & CONRAD, auſſi rapporté après ſes freres.

FABIEN DE ROZEN DE KLINROPP, II du nom, épouſa *Eliſabeth*, Comteſſe *de Kewenhüler*, d'une ancienne maiſon d'Autriche, dont il eut : — 1. GEORGE-GUSTAVE, qui ſuit; — 2 & 3. PAUL & CONRAD, tous deux morts ſans alliance.

GEORGE-GUSTAVE DE ROZEN-KLINROPP, après avoir eſſayé de différens Services, fut Lieutenant-Général du Czar PIERRE I. Il quitta ſon Service en 1714, épouſa en premieres noces une Baronne *de Finkin*, & en ſecondes noces une Baronne *de Eannin*, de laquelle il eut une fille qui, après la mort de ſa mere, ſe fit Religieuſe. Il ſe fit enſuite Catholique, fut Prêtre-Religieux dans l'Ordre des Théatins. Il eut de ſon premier mariage : — 1. JEAN-GUSTAVE, Conſeiller-Provincial de la Nobleſſe de Livonie, qui eut d'une Dame *de Pattkul*, ſa ſeconde femme, quatre fils, qui furent GUSTAVE-FRÉDERIC, CHARLES, OTTO-JEAN & CONRAD; — 2. & OTTO-FABIEN, qui ſuit.

OTTO-FABIEN épouſa une Dame *de Zoigen*, dont il a eu trois fils, qui ſont : — 1. OTTO-GUSTAVE; — 2. GEORGE-WOLDEMAR; — 3. & JEAN-HENRI. Nous en ignorons la poſtérité.

Premier rameau de la même branche DE ROZEN-KLINROPP.

OTTO DE ROZEN, ſecond fils de FABIEN, I du nom, épouſa Dame *Dorothée de Kaahleu*, dont il eut pour fils :

OTTO-JEAN, qui eut la Seigneurie de Klinropp & celle de Reïskuin par la ceſſion qu'en avoit faite à ſon pere CONRAD, ſon frere cadet, auquel elle appartenoit, ſuivant la Coutume de Livonie. Il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Pultava, étant Colonel de Cavalerie au ſervice de CHARLES XII. Il avoit épouſé la Baronne *de Rochauſel*, dont il n'eut qu'une fille, héritiere de tous les biens de la branche de KLINROPP, qui épouſa le Baron *de Loewenwald*, Conſeiller-Provincial de la Nobleſſe, & Officier-Général au ſervice du Czar.

Second rameau de la même branche.

CONRAD DE ROZEN, troiſieme fils de FABIEN, I du nom, entra au College de Riga en 1642, n'étant âgé que de treize ans : il y reſta juſqu'en 1644, que ſa paſſion pour le métier de la guerre le fit évader & ſuivre un Corps de Cavalerie qui paſſoit à Riga. Ses parens inſtruits de ſon évaſion, & ſe doutant qu'il s'étoit engagé dans ce Corps, écrivirent à un Officier de ce Régiment, un de leurs amis, pour l'y chercher; il le trouva dans une chambrée de Cavaliers, lui fit des réprimandes, l'exhorta à retourner

Digitized by Google

à ſon College : mais le jeune homme lui répondit avec fermeté qu'il n'y retourneroit jamais ; qu'il étoit dans la réſolution de ſervir & de parvenir aux dignités militaires, à l'exemple de ſes ancêtres, ou de ſe faire caſſer la tête. L'Officier, étonné de ſa fermeté, en inſtruiſit le Prince *de Saxe-Eydenach* qui commandoit ce Corps. Le Prince voulut le voir ; on le lui préſenta, & le jeune ROZEN lui parla avec une hardieſſe reſpectueuſe, en lui confirmant l'inclination qu'il avoit de ſuivre l'exemple de ſes ancêtres. Enchanté de ſes diſpoſitions, ne lui trouvant pas encore aſſez de force pour ſervir, il le garda auprès de lui en qualité de Page, ce qu'il accepta : il s'y attacha tellement, lui ayant offert de le placer dans ſon Régiment & d'en prendre ſoin, qu'il eut de la peine à ſe rendre chez ſes parens qui le rappelloient auprès d'eux.

Arrivé dans ſa famille, il fut adreſſé au Général DE ROZEN, qui commandoit les Gardes de la Reine CHRISTINE : il l'y plaça en qualité de Cadet, & y reſta trois ans ; fit pluſieurs actions de jeune homme qui lui furent pardonnées : mais ayant tué un Capitaine avec lequel il s'étoit battu en duel, & ayant manqué à la ſubordination, on le fit évader, & on l'envoya en France au Lieutenant-Général DE ROZEN. En paſſant à Francfort-ſur-le-Mein, il perdit au jeu tout ce qu'il avoit ; & n'oſant ſe préſenter devant ſon parent dans l'état de diſette où il ſe trouvoit, il s'engagea ſur le pied de Cavalier dans le Régiment de Brinon, dont les Officiers faiſoient remonte à Francfort ; il paſſa avec eux en France en 1651 : il y ſervit deux ans ſans écrire à ſes parens, ne voulant leur donner de ſes nouvelles que quand il ſeroit parvenu par ſon mérite au grade d'Officier ; mais ſon cheval ayant été tué ſous lui dans une action, & ſe trouvant à pied, ſuivant l'avis de ſes camarades qui ſe trouvoient dans le même état que lui, ils prirent tous le parti d'aller en parti bleu pour gagner des chevaux & ſe remonter : mais ils furent arrêtés par le Grand-Prévôt, & lui & ſes camarades tirerent au ſort, & un d'entre eux fut pendu ſur-le-champ. Le danger qu'il venoit d'encourir le força d'aller trouver ſon Colonel, le Comte *de Brinon*, de la maiſon de *la Ferté-Seneſtère*, qui aimoit les Allemands, dont ſon Régiment étoit compoſé : il le reçut avec bonté ; & comme celui-ci étoit intime ami du Général DE ROZEN, il lui donna une Cornette qui étoit vacante, la campagne ſuivante il le fit Lieutenant ; & le Comte *de Naſſau-Otteveiller* ayant quitté, il lui donna ſa Compagnie & le préſenta enſuite au Général DE ROZEN. Ce parent inconnu, perdu & retrouvé, entra dans le Régiment du Général, qui l'inſtruiſit, le forma, l'expoſa ſouvent (quoiqu'il l'aimât beaucoup), & le mit à de rudes épreuves. Après avoir reconnu ſa valeur & ſes talens pour le Militaire, il réſolut de lui faire épouſer ſa fille aînée qu'il aimoit beaucoup. Il exécuta ce projet de la maniere ſuivante. Un jour qu'il avoit chez lui une grande compagnie, il dit, en ôtant de ſon côté une épée que LOUIS XIII lui avoit donnée : *Voici une épée qui m'a fait beaucoup d'honneur pendant ma vie ; à préſent qu'elle m'eſt inutile, je la remettrai entre les mains de celui qui épouſera ma fille aînée ;* & s'adreſſant à ſon parent : *Voulez-vous*, lui dit-il, *mon cher couſin, l'accepter à cette condition?* Celui-ci lui répondit : *Volontiers ſi vous m'en*

m'en jugez digne. Il lui remit auſſi-tôt le baudrier & l'épée en l'embraſſant tendrement; & le prenant enſuite par la main, le préſenta à ſa fille, en lui diſant: *Vous ſavez, ma chere fille, que je vous ai toujours tendrement aimée; je vous donne ce mari, qui eſt de mon choix; je vous prie de le recevoir de ma main; & afin qu'après tous les partis avantageux que j'ai refuſés pour vous, vous n'épouſiez pas un ſimple Capitaine, je le fais dès ce moment Lieutenant-Colonel de mon Régiment.*

Le mariage ſe fit auſſi-tôt & fut généralement approuvé. Après la mort de ce Général, arrivée en 1667, le Roi donna le Régiment à ſon gendre, qui ne le garda qu'un an, parce qu'il fut licentié en 1668, à la paix des Pyrénées, ſans aucun égard ni à ſon ancienneté immémoriale, ni aux actions d'éclat qu'on lui avoit toujours vu faire. M. DE ROZEN en fut ſi touché, qu'il refuſa de prendre ſa réforme, & ſe retira chez lui, réſolu de ne ſervir de ſa vie.

La guerre ayant recommencé en 1671, le Roi chargea M. *de la Cardonniere*, ami intime de M. DE ROZEN, de l'engager à lever un nouveau Régiment. Il alla à *Dettevillers*, & fit inutilement tout ſon poſſible pour l'engager de rentrer au Service: la réforme de ſon ancien & brave Régiment lui tenoit trop au cœur. M. *de la Cardonniere* s'en revint ſans rien obtenir. En arrivant à la Cour, & rendant compte au Roi de ſa négociation, il dit à Sa Majeſté *qu'il ne falloit pas laiſſer oiſif dans une Province frontiere un homme dont la capacité, le courage & le mérite étoient connus, ſur-tout au commencement d'une guerre, où on avoit tant beſoin d'Officiers expérimentés.*

Il fut mandé à la Cour: le Roi l'y reçut avec une bonté diſtinguée; M. *de Louvois* le prévint d'amitiés & de promeſſes, & tous ſes anciens amis le ſolliciterent ſi vivement, qu'il ſe détermina à lever un Régiment de Cavalerie ſur le pied Allemand. Sa premiere & principale attention fut de raſſembler tous les Officiers & Cavaliers de ſon Régiment licentié qui étoient encore en état de ſervir, & il y réuſſit ſi bien, que ce nouveau Régiment ſurpaſſoit les plus anciens en bonté comme en beauté.

Il ſervit dès la premiere année dans l'Armée de M. *de Turenne.* Comme il étoit inſtruit de la haine que le Vicomte avoit toujours eue contre ſon beau-pere, il chercha l'occaſion de le voir ſeul: l'ayant trouvé, il lui dit *qu'il avoit toujours ambitionné & deſiré de ſervir ſous ſes ordres; qu'il ſavoit que le feu Général* DE ROZEN, *ſon parent & ſon beau-pere, n'avoit pas eu le bonheur d'être un de ſes amis, mais qu'il connoiſſoit trop ſa généroſité & ſa vertu pour n'être pas perſuadé qu'il ne lui en marqueroit aucun reſſentiment; qu'il ſerviroit ſous ſes ordres avec tant d'application & d'exactitude, qu'il eſpéroit mériter ſon eſtime & ſa protection.*

M. *de Turenne* avoit effectivement deſſein de le mortifier, comme il en convint depuis; mais il avoua qu'il avoit été déſarmé par le diſcours & la bonne mine de M. DE ROZEN. Après l'avoir regardé attentivement pendant quelque temps, il lui dit: *Il eſt vrai que je n'étois pas des amis du feu Général* DE ROZEN, *croyant en avoir des raiſons. Comme je ſais que vous êtes un homme de mérite & un bon Officier, je ſuis charmé que vous ſervie[z] dans mon Armée; ſoyez perſuadé que je vous donnerai dans toutes les occaſions*

des marques de mon eſtime, vous y pouvez compter. En effet, M. *de Turenne* lui a toujours fait voir des preuves d'une conſidération particuliere & d'une vraie confiance: il lui a ſouvent donné des commandemens diſtingués, & a été de ſes amis juſqu'à ſa mort. Il n'a laiſſé échapper aucune occaſion de parler avantageuſement de lui au Roi.

Après la bataille de Senef, en 1674, le grand *Condé*, en rendant compte au Roi, fit part à Sa Majeſté de toutes les belles actions qu'il avoit vu faire ce jour-là à M. DE ROZEN à la tête de ſon Régiment, & ajouta qu'ayant été long-temps expoſé ſous le feu de deux bataillons qui tiroient comme en blanc, ayant eu trois chevaux de tués ſous lui, il l'avoit prié de lui permettre de les charger avant que ſon Régiment fût détruit inutilement; qu'auſſi-tôt, lui en ayant donné la permiſſion, il étoit entré dans ces bataillons avec tant de fureur, qu'il les avoit paſſés dans un moment au fil de l'épée: le grand *Condé* s'y étant rendu enſuite, & ayant vu un carnage affreux & ſi peu de priſonniers, il en avoit demandé la raiſon à ROZEN, qui lui avoit répondu: *Monſeigneur, quand ils ſont morts, ils ne tuent plus;* ce qui engagea le Roi à le faire Brigadier ſeul & par diſtinction. Sa Majeſté lui a ſouvent répété depuis ſa réponſe au grand *Condé: Quand ils ſont morts, ils ne tuent plus.*

Le Roi faiſant en perſonne le ſiege de Cambray au mois de Janvier 1677, le fit Maréchal-de-Camp pour avoir battu & repouſſé une ſortie conſidérable des ennemis. En 1680, il fut envoyé par le Roi ſur la frontiere d'Alſace pour y recevoir Madame LA DAUPHINE; & dans ce même temps il acheta des Comtes *de Fougger* la Baronnie de *Bollwiller*, qu'il ne tenoit qu'à titre d'engagement pour une ſomme que le feu Général DE ROZEN leur avoit prêtée du temps du Duc *de Weymar.*

En 1681, il abjura le Luthéraniſme, Religion dans laquelle il étoit né, & embraſſa la Religion Catholique. Le 8 Octobre 1686, mourut à Bollwiller MARIE-SOPHIE DE ROZEN, ſa femme & ſa couſine, qui fut inhumée à Dettvillers, auprès de ſes pere & mere, comme elle l'avoit deſiré. En 1687, il alla commander en chef en Languedoc, enſuite dans les Cévennes, & de-là en Rouſſillon. En 1688, il fut nommé Lieutenant-Général & Commandant en chef les Troupes qui paſſerent en Irlande pour ſeconder JACQUES, II du nom, Roi d'Angleterre. En 1689, il paſſa la riviere de Fiennes à la nage avec environ mille chevaux, ſurprit, battit & mit en fuite un Corps de huit mille hommes de Troupes réglées. En reconnoiſſance de cette action, le Roi de la Grande-Bretagne créa pour lui le grade de Maréchal-Général d'Irlande, afin qu'il eût par ce titre l'autorité & le commandement ſur tous les Lieutenans-Généraux.

De retour en France en 1690, LOUIS XIV le revêtit de la charge de Meſtre-de-Camp-Général de la Cavalerie, vacante par la mort du Comte *de Montclar.* En 1693, le Roi inſtitua l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & le nomma pour être un des huit Grands-Croix, qui ſont les premieres dignités de cet Ordre. Le 13 de Juillet de la même année, à la bataille de Nerwinde, il eut l'honneur de charger les ennemis à la tête de la Maiſon du Roi en qualité de Lieutenant-Général, & de les bien battre.

Digitized by Google

En 1698, le Roi étant au Camp de Compiegne, le nomma pour commander l'Armée oppoſée à celle de M. le Duc *de Bourgogne*, & lui donna, après la tenue du Camp, une gratification de 200,000 livres pour l'indemniſer de la grande dépenſe qu'il y avoit faite. En 1703, le Roi l'éleva à la dignité de Maréchal de France, & lui accorda l'agrément de vendre ſa charge de Meſtre-de-Camp-Général, que M. le Marquis *de Montperou* acheta moyennant 250,000 livres. Le 1er Janvier 1705, le Roi le nomma Chevalier de ſes Ordres, & le reçut le 2 Février ſuivant dans la Chapelle du Château de Verſailles.

Il mourut le 3 Avril 1705, dans ſon Château de Bollwiller, âgé de quatre-vingt-ſept ans & quelques mois, avec cette tranquillité & cette fermeté qu'il avoit marquées dans tous les événemens de ſa vie, & dans les ſentimens d'une piété édifiante. Une retraite de près de dix ans, employée chez lui à ſe préparer à la mort, la lui avoit rendue douce & aiſée. Il avoit fait bâtir une Chapelle dans ſon château de Bollwiller, & fondé un Prieuré ſimple pour loger un Prêtre, le nourrir & deſſervir cette Chapelle en 1699. Il fonda auſſi des Meſſes & des aumônes pour les Pauvres de ſes terres, légua des penſions viageres à ſes Domeſtiques proportionnées à leur état, leur attachement & leurs ſervices, & ordonna qu'on l'enterrât ſans pompe & ſans éclat.

Il eut de ſon mariage dix enfans, cinq garçons & cinq filles. Trois des garçons moururent au berceau : le quatrieme, nommé *le Chevalier* DE *ROZEN*, fut tué à l'âge de vingt-trois ans, en 1693, à la bataille de Nerwinde, étant Capitaine d'Infanterie au Régiment du Roi; de maniere qu'au décès du Maréchal DE ROZEN il ne lui reſta plus qu'un fils nommé REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, qui ſuit. Les cinq filles ſont : — 1. ANNE-JEANNE, mariée en 1682 à *Nicolas-Fréderic*, Comte *de Rottenbourg*, originaire de Brandebourg; — 2. MARIE-SOPHIE, mariée en 1684 au Baron *de Planta de Wildenberg*, tué en 1693 à la bataille de Nerwinde, étant Lieutenant Colonel d'Infanterie; — 3, 4 & 5. LOUISE-MARGUERITE, JEANNE-RENÉE & CATHERINE-MADELEINE DE ROZEN, mortes Religieuſes à la Viſitation de Nancy.

REINHOLD-CHARLES DE ROZEN, le ſeul fils reſtant après la mort du Maréchal DE ROZEN, âgé de cinq ans, étant né le 10 Janvier 1666. Lorſque ſon pere leva un nouveau Régiment en 1671, il fit une Compagnie en ſon nom, dont le Vicomte *de Turenne* uſa la Commiſſion en 1673. Il entra Page du Roi aux grandes Ecuries avec feu ſon frere en 1681, & ils embraſſerent tous deux la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine. Il obtint, le 6 Décembre 1682, une Compagnie dans le Régiment de Rottenbourg: en 1688, il fut Commandant du troiſieme Eſcadron par ſon rang de premier Capitaine, & le 12 Avril 1693, il fut Lieutenant-Colonel du même Régiment. Le 28 Avril 1694, il eut Commiſſion de Meſtre-de-Camp de Cavalerie: le 17 Avril 1696, il acheta le Régiment du Comte *de Rottenbourg*: le 13 Juillet 1698, il épouſa Dame *Marie-Béatrix-Octavie*, de la maiſon *de Grammont*. Le 10 Février 1704, le Roi le nomma Brigadier de ſes Armées; le 20 Mars 1709, Maréchal-de-Camp; le 10 Août 1715,

Digitized by Google

Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis ; & le 1er Octobre 1718, Lieutenant-Général des Armées : il obtint auſſi des Lettres d'érection de la Baronnie de Bollwiller en Marquiſat en 1739. Il mourut à Bollwiller le 13 Juin 1744, laiſſant de *Marie-Béatrix-Octavie de Grammont*, Baronne de Conflandey, ſon épouſe :

— 1. ANNE-ARMAND DE ROZEN, Marquis de Bollwiller, né le 26 Juillet 1711, qui étoit Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie Allemande de ſon nom dès l'année 1729. Il fut fait Brigadier de Cavalerie le 10 Janvier 1740, Maréchal-de-Camp le 10 Mai 1744, & Lieutenant-Général le 10 Mai 1748. Il mourut à Paris & fut inhumé à Saint-Sulpice le 28 Novembre 1749. Il avoit épouſé *Jeanne-Octavie*, Comteſſe *de Vaudrey-Saint-Remy*, le 24 Juillet 1731, dont il eut un fils & une fille, qui ſont : — *a.* EUGENE-OCTAVE-AUGUSTIN, Comte DE ROZEN DE KLINROPP DE GRAMMONT, Marquis de Bollwiller, Baron de Conflandey, Seigneur de Dettvillers, &c., Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il avoit épouſé *Marie-Antoinette-Louiſe-Eſprit-Juvenal-Claude de Harville des Urſins de Trains*, dont il a eu Demoiſelle SOPHIE DE ROZEN DE KLINROPP, qui a épouſé *Charles-Louis Victor*, Prince *de Broglie*, né le 27 Septembre 1756, Meſtre-de-Camp en ſecond du Régiment d'Aunis, Infanterie ; — *b.* & LOUISE-JEANNE-CHARLOTTE DE ROZEN, reçue Religieuſe à l'Abbaye de Remiremont le 4 Juillet 1741, d'après ſes preuves du 4 Mars précédent.

— 2. ÉLÉONOR-FÉLIX DE ROZEN, dit *le Chevalier DE ROZEN*, qui obtint une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie Allemande dans le Régiment du Marquis DE ROZEN, ſon frere, le 15 Avril 1730, & la Commiſſion de Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, vacante par la démiſſion du Sieur *de Lorda*. Il mourut ſans alliance à Strasbourg, où il fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Jean.

Les armes, comme on l'a déja dit, ſont : *d'or, à trois roſes de gueules*, 2 & 1 ; cimier, *une queue de paon* ; ſupport, *deux belettes*.

Digitized by Google

S.

SAULX-TAVANES : cette maiſon eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Province de Bourgogne ; la terre de Saulx, & le château auquel elle a donné ſon nom, ſont ſitués en Bourgogne, à cinq lieues au nord de Dijon. Dans les anciens titres il eſt appellé *Caſtrum de Salione* ou *Salicum* : on ne voit pas le commencement de la nobleſſe de cette maiſon ; elle a été ſoutenue de mâle en mâle juſqu'à nos jours, connue par les titres des Marquis, Comtes, Vicomtes DE SAULX, DE SAULX-TAVANES ; dans les titres latins, ſous ceux de *Domini Salionis*, *Saliendi*, *de Salione*, *de Salico*, *de Salcibus*, *de Salcio*, *de Salciaco* ; dans les titres françois, ſous ceux de SAUX, DE SAULX, DE SAUS, DE SAULS, DE SAUZ & DE SAULZ.

On va être à portée de juger de ſon antiquité, ainſi que de ſes poſſeſſions, de ſes alliances & des dignités qui l'ont illuſtrée.

I. GUI, I du nom, fut Comte de Saulx, & en même temps Seigneur de Grancey, *Guido Granciaci Dominus*, *Comes Salici* (1). Il étoit iſſu des anciens Gouverneurs-Bénéficiaires du Langrois ; & ce Comté, devenu héréditaire dans la maiſon DE SAULX, n'en ſortit que par l'échange qu'en fit GUI III avec HUGUES III, Duc de Bourgogne, qui le donna l'an 1179 à GAUTIER, Evêque de Langres, ſon oncle (2).

Les Comtes DE SAULX poſſédoient pluſieurs grandes Seigneuries : on remarque dans la Charte de fondation de l'Abbaye d'Auberive, Ordre de Cîteaux (3), combien étoient étendues les poſſeſſions des Sires DE SAULX & de Grancey, qui ſortoient de la même ſouche : effectivement, toutes les donations que *Willincus de Grancey* fit à l'Abbaye d'Auberive furent conſenties par EBLON DE SAULX, petit-fils de GUI I.

GUI vivoit ſur la fin du Xe ſiecle l'an 1057 : il traita avec l'Abbaye de Saint-Benigne de Dijon ſur les conteſtations qui s'étoient élevées touchant la Seigneurie de Diénay ; il eſt qualifié dans l'acte, *Comes Caſtri Salicum* (4) : on ne ſait pas préciſément le temps de ſa mort, ni le nom de ſa femme. Il laiſſa GUI, qui ſuit.

II. GUI II fit pluſieurs donations à l'Abbaye de Conques, Dioceſe de Rodez ; *Ligiarde*, femme de GUI, conſentit aux ceſſions que faiſoit ſon mari (5) ; & dans la ſuite, leurs deſcendans ratifierent ce qui avoit été fait à cet égard. GUI mourut avant l'an 1110 ; il eut pour enfans : — 1. EBLON, qui ſuit ; — 2. GUILLAUME, qui traita l'an 1130 avec les Chanoines de Langres ; — 3. THÉODORIC, relaté dans le traité de GUILLAUME ſon frere, avec les Chanoines de Langres ; — 4. HODIERNE, mariée à *Joſbert de Maiſy* ; — 5. DOMINIQUE, qui fut pere de GUILLAUME, vivant l'an 1154.

III. EBLON, nommé auſſi EVILLON dans quelques Chartes, avoit ſuc-

(1) *Pérard*, Recueil, p. 74.
(2) Gall. Chriſt. t. 4, col. 187 des Preuves.
(3) Ibid. t. 4, col. 166 des Preuves.
(4) *Plancher*, t. 1, p. XXVIII.
(5) Ibid. t. 1, p. 11 des Preuves.

Digitized by Google

cédé à Gui son pere l'an 1110, ainsi qu'il paroît par la confirmation des donations faites à l'Abbaye de Sainte-Foy (1) l'an 1130. Il engagea son frere Guillaume à se désister de ses prétentions sur quelques serfs appartenans à l'Eglise de Langres l'an 1133 : il se trouva à une assemblée tenue à Langres, où assisterent les principaux Seigneurs du Diocese; il y ratifia les donations que fit *Willincus de Grancey*, Evêque de Langres, à l'Abbaye d'Auberive, & contribua lui-même à la dotation de ce Monastere, du consentement de *Reine* sa femme, de ses fils Gui & Gérard, & de Guillaume son frere (2). Ebelon mourut vers l'an 1150, laissant : — 1. Gui, qui suit; — 2. Gérard; — 3. Milon, Chanoine de Langres, présent l'an 1170 à un Traité entre le Duc & les Chanoines de Langres (3); — 4. Ebles, qualifié frere de Gui, dans une Charte de Gautier, Evêque de Langres, de l'an 1175.

IV. Gui III fut présent l'an 1170 au Traité entre le Duc de Bourgogne & les Chanoines de Langres (4); il échangea le Comté de Langres en 1179 avec Hugues III, Duc de Bourgogne, qui le donna à l'Evêque Gautier son oncle paternel : on ignore ce que le Duc donna en échange pour le Comté de Langres; mais dans la cession qu'il en fit à Gautier son oncle, il fait mention des enfans du Comte Gui (5). Vers l'an 1180, Etienne II, Evêque d'Autun, délégué par le Pape Alexandre, termina les différends qui s'étoient élevés entre Gui de Saulx & l'Abbaye de Saint-Benigne, touchant Diénay (6). Gui mourut avant 1132, laissant : — 1. Othon; — 2. & Henri. Il est parlé des fils de Henri dans un traité de l'an 1208 entre Gui de Saulx & *Eudes de Grancey* (7).

V. Othon termina les difficultés qui régnoient depuis long-temps entre ses prédécesseurs & l'Abbaye de Saint-Benigne, au sujet de Diénay. Dans le traité de Gui, pere d'Othon, il est fait mention de Milon, Chantre de Langres, son oncle (8). Othon étoit aussi Seigneur de Vantoux; il donna l'an 1186, 15 sols Dijonnois à l'Abbaye de Saint-Benigne, à prendre sur cette terre (9) : il donna aussi à l'Abbaye de Saint-Seine des fiefs à Léry, du consentement de *Guillemette* sa femme, de ses fils, Gui, Guillaume & Hugues (10) : l'année suivante il traita avec l'Abbaye de Saint-Benigne, touchant les moulins qu'il avoit fait construire à Villecomte; *Guillemette* son épouse & Gui son fils aîné furent présents à l'accord (11). Il mourut vers l'an 1197, laissant : — 1. Gui, qui suit; — 2. Guillaume, de la branche de Fontaine; — 3. Hugues, qui fut Chanoine à Langres : Gui son frere

(1) *Plancher*, t. 1, p. 1 des Preuves.
(2) Gall. Christ. t. 4, col. 166.
(3) *Plancher*, t. 1, p. LII.
(4) Ibid.
(5) Gall. Christ. t. 4, col. 187.
(6) *Pérard*, p. 254.
(7) *Plancher*, t. 1, p. LXXXXVI.
(8) Ibid. p. LIX.
(9) Ibid. p. LXI.
(10) Ibid. p. CII.
(11) *Pérard*, p. 263.

Digitized by Google

fonda un anniverſaire pour lui; — 4. GÉRARD, Seigneur de Vernot & de Sancy, qui donna à l'Abbaye de Saint-Benigne des fonds à Sancy; il fut pere de JULES & de GUILLAUME: GERARD fut caution pour GUI ſon frere dans l'accord que celui-ci fit avec le Seigneur de Grancey; — 5. SIBILE, mariée à *Jacques de Digoine*; — 6. DORMERONS, mariée à *Guillaume de Châteauneuf*; — 7. N....., mariée à *Gauthier*, Seigneur de Benneuvre; — 8. & DAMEREROT.

VI. GUI IV, Seigneur de Saulx, de Courtivron & de Vantoux, fonda l'an 1197 ſept Canonicats dans l'Egliſe de Notre-Dame de Saulx (1). Sa femme *Eliſabeth* & GUI ſon fils aîné ſont rappellés dans l'acte & dans une donation faite à l'Abbaye d'Auberive (2); il eſt fait mention de BÉATRIX, fille de GUI. L'an 1208, il traita avec *Eudes de Grancey*, relativement à quelques droits féodaux; *Robert de Chatillon*, Evêque de Langres, fut arbitre de leur différend: ils donnerent chacun dix Seigneurs, leurs feudataires, *caſati*, pour garants de l'accord; GERARD DE SAULX, oncle de GUI, étoit le premier de ceux que fournit ſon neveu (3).

L'an 1226, il ratifia la vente que GUI, Chevalier de Villecomte, avoit faite à l'Abbaye de Saint-Seine des droits qu'il avoit ſur Frenoy, & reçut 100 livres Dijonnoiſes (4). L'an 1230 il ſe déſiſta, conjointement avec ſon fils BARTHELEMI, de ſes prétentions ſur la riviere de Courtivron (5): deux ans après, il reconnut que DAMEREROT DE SAULX ni ſes fils n'avoient point de droit ſur les tierces de Mémont, mais qu'elles appartenoient à l'Abbaye de Saint-Benigne. Il mourut peu après l'an 1232, & eut pour enfans: — 1. BARTHELEMI, qui ſuit; — 2. JEAN, Chanoine & Doyen de Langres, ſuivant une Charte de l'Evêque *Robert*, de l'an 1234; — 3. GAUTHIER, de la branche de COURTIVRON; — 4. & BÉATRIX.

VII. BARTHELEMI, Seigneur de Saulx, ratifia la fondation du Chapitre de Saulx par GUI ſon pere, à laquelle il fut préſent en 1197. Il épouſa *Anne*, ſœur de *Guillaume de Ruffey*; il ne prenoit en 1231 que la qualité de Seigneur de Courtivron: mais après la mort de GUI ſon pere il jouit du Comté de Saulx; il remit à l'Abbaye de Saint-Seine quelques prés & autres fonds dont il avoit joui, quoiqu'ils fuſſent du domaine de cette Egliſe. Il mourut vers l'an 1240, laiſſant: — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. & PONCE, Auteur de la branche de VANTOUX.

VIII. JACQUES, Seigneur de Saulx, confirma les donations que GUI ſon aïeul avoit faites pour la dotation du Chapitre de Notre-Dame de Saulx (7). Il épouſa *Marie*, ſœur d'*Etienne de Mont-Saint-Jean*. En 1246 il affranchit les Habitans de Saulx, & donna pour garans GAUTHIER DE COURTIVRON ſon oncle & dix autres Seigneurs, tous Chevaliers, qui tenoient de lui

(1) *Pérard*, p. 233.
(2) *Chifflet*, p. 495.
(3) *Plancher*, t. I, p. LXXXXVI.
(4) Ibid. p. CII.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) *Chifflet*, Généal. ill. p. 497.

Digitized by Google

des fiefs (1) : il vendit aux Chanoines une partie des dixmes, & partit en 1248 pour la Terre Sainte. Il mourut en route, laiſſant : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. & JEANNE, mariée à *Guiot de Pléopape* : elle fonda dans l'Egliſe Collégiale de Saulx l'anniverſaire de MARIE ſa mere, du conſentement de *Jean de Paſſavant*, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces (2).

IX. GUILLAUME DE SAULX ſe rendit homme-lige de HUGUES IV, Duc de Bourgogne (3); en conſéquence il rendit hommage au Duc ROBERT II l'an 1272 (4), comme chef de ſa maiſon; il fournit à l'Evêque de Langres la déclaration de ſes fiefs & de ceux que poſſédoient ſes parens: ſavoir, des Ville & châteaux de Saulx, de Leſſeroi; de Vantoux, & de ſes dépendances; de la moitié de Courtivron, de la Garde, de Chevigny, Sainte-Foix, Sancy & ſes dépendances; du Val-de-Suzon, que tenoit PONCE en arriere-fief; du Village de Poiſeul-lès-Saulx, de la moitié de Villey-ſur-Tille, que tenoit de lui *Guiot de Pléopape* ſon beau-frere; de l'autre moitié de Courtivron, du château & maiſon-forte de Vernot; l'acte eſt de l'an 1275. Au moyen d'une ſomme de 200 livres tournois qu'il avoit reçue de GUI DE GENEVE, Evêque de Langres, il reprit en 1281 pour pluſieurs domaines, qu'il avoit poſſédés juſqu'alors en franc-aleu (5). Il confirma en 1285 l'affranchiſſement des Habitans de Saulx, du conſentement de *Marguerite de Vienne* ſon épouſe (6). Il fit ſon teſtament en 1286, choiſit PONCE DE SAULX pour ſon exécuteur teſtamentaire; *Etienne de Mont-Saint-Jean* ſon oncle maternel, mit ſon ſceau au teſtament (7). Il mourut la même année, laiſſant : — 1. JACQUES, qui ſuit; — 2. ISABELLE, mariée à *Philippe de Chauvirey*, qui vendit par forme d'échange au Roi PHILIPPE-LE-BEL, en 1299, la terre de Saulx & dépendances, dont ſa femme ISABELLE DE SAULX avoit hérité de ſon frere JACQUES, mort avant elle : les conditions de l'échange ne furent point remplies, la guerre étant ſurvenue (8); — 3. ALIXAN, mariée à *Etienne de Chancenay*; — 4. ALISON, Religieuſe à Remiremont.

X. JACQUES II reprit de fief, & rendit hommage au Duc ROBERT II en 1293 (9), pour 100 livres de rente aſſignées ſur les marcs de Dijon; & pour ſes autres poſſeſſions, il requit *Etienne de Mont-Saint-Jean* ſon oncle de mettre ſon ſceau à l'acte de reconnoiſſance. On ne ſait s'il fut marié; les actes font connoître qu'il n'a point laiſſé d'enfans. En lui a fini la branche aînée de cette maiſon : de la même tige ſont ſorties trois autres branches, connues ſous le nom de SAULX, qui leur étoit commun, & diſtinguées entr'elles par les noms des terres qu'elles eurent en partage, comme on le verra ci-après.

(1) *Pérard*, p. 461.
(2) *Chifflet*, p. 617.
(3) *Pérard*, p. 520.
(4) Idem, p. 524.
(5) Cartulaire de Langres, p. 39.
(6) *Pérard*, p. 461 & ſuiv.
(7) *Chifflet*, p. 499.
(8) *Pérard*, p. 585.
(9) Regiſtre des Fiefs de Dijon, cote 31.

Branche

Digitized by Google

Branche aînée des Sires DE SAULX, *dite* DE VANTOUX.

VIII. PONCE DE SAULX, fils puîné de BARTHELEMI & d'*Anne de Ruffey*, & oncle de JACQUES II (1), avoit eu en partage la Seigneurie de Vantoux; il poſſéda auſſi celle de Saucis; il eut des difficultés avec *Henri d'Arc*, Chambrier de l'Abbaye de Saint-Benigne, au ſujet des dixmes de Saucis: ils les terminerent à l'amiable l'an 1289. Il eſt fait mention dans le traité, de GUIOT, fils de PONCE, qui étoit marié; les noms des autres enfans & de leur mere ſont inconnus. PONCE mourut l'an 1307, ſuivant l'épitaphe qui eſt ſur ſa tombe dans l'Egliſe de Saint-Jean de Bonvaux.

IX. GUIOT DE SAULX ſuccéda à PONCE ſon pere dans la Seigneurie de Vantoux: on ne connoît ni le nom ni la famille de ſon épouſe; il en eut entr'autres trois fils, qui parurent dans les Montres des troupes de Bourgogne des années 1358 & 1359, ſous le nom de SAULX DE VANTOUX; ſavoir: — 1. EUDES, qui ſuit; — 2. PERRIN; — 3. & HENRI.

X. EUDES ſuccéda à ſon pere l'an 1330; il fut du nombre des Chevaliers qui furent commandés par le Roi PHILIPPE DE VALOIS, mais qui ne marcherent point, attendu la mort de ce Prince arrivée l'an 1353. EUDES fut arbitre, avec *Edme d'Ambrin*, des différends qui s'étoient élevés entre les enfans de HUGUENIN DE SAULX, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon, troiſieme mari de *Simonne de Pontallier*, & ceux que cette Dame avoit eus de ſes deux premiers maris (2). EUDES fut du Parlement qui ſe tint à Beaune en 1357: il marcha avec les autres Seigneurs de Bourgogne contre les Anglois en 1359: il avoit épouſé *Jeanne*, héritiere de la branche aînée de l'ancienne maiſon *d'Arc-ſur-Tille*, qui lui apporta en dot cette Seigneurie. Il mourut après l'an 1371, laiſſant: 1. — THOMAS, dit LE LOUP, qui ſuit; — 2. HUGUES, qui prit d'abord le parti des armes, & parut dans les Montres de Gens d'armes; & enſuite ſe retira à l'Abbaye de Saint-Benigne, où il embraſſa l'état monaſtique; — 3. JEANNE; — 4. MARGUERITE; — 5. MARIE, toutes trois Religieuſes à Larrey près Dijon; *Jeanne d'Arc* choiſit ſa ſépulture auprès de *Henri d'Arc* ſon frere, Doyen de la Chapelle de Dijon.

XI. THOMAS DE SAULX, dit LE LOUP, qui avoit été dans les Montres avec HUGUES ſon frere l'an 1358, parut encore en 1364 dans celle du Seigneur d'Epoiſſe, reçue à Avallon: il accompagna le Duc PHILIPPE-LE-HARDI dans les guerres de Flandres, & le ſervit avec tant de fidélité, qu'il en reçut des gratifications (3); il fut envoyé par le même Duc vers celui d'Anjou. En 1376 il fut créé Chambellan, & en cette qualité il reçut en 1382 à Paris, la montre de *Jean de Vienne*, Amiral de France; l'an 1385, il traita avec les Chanoines de la Sainte-Chapelle, & retira les fonds que *Jeanne d'Arc* ſa mere avoit engagés à titre de fondation. Il mourut l'an 1391, ſuivant l'épitaphe gravée ſur ſa tombe à la Sainte-Chapelle. Il eut de *N*.....

(1) *Chifflet*, p. 499.
(2) Ibid. p. 599.
(3) Compte de *Jean de Douzy*.

Digitized by Google

ſon épouſe : — 1. JEAN, qui ſuit ; — 2. SIMON, Moine à Saint-Benigne ; — 3. & HUGUENIN. Voyez *la branche* D'ARC-SUR-TILLE.

XII. JEAN DE SAULX, Seigneur de Vantoux, ſurnommé LOUVET, eut, avant la mort de ſon pere, des démêlés avec *Guillaume de Beſſey*, & avec *Jean*, frere de *Guillaume* : *Jean de Vergi*, Seigneur de Fouvent, Sénéchal de Bourgogne, & *Jacques de Vergi*, Seigneur d'Autrey, ſon frere, s'entremirent pour accorder les Parties ; le traité de pacification fut conclu le 28 Avril 1384. JEAN fut arbitre l'an 1395 entre les Maire & Echevins de Dijon & l'Abbaye de Saint-Benigne. Il mourut en 1404, ayant épouſé *N....* fille de *Gui d'Amanges* & de *Simonne d'Albans*, dont il eut : — 1. GÉRARD, qui ſuit ; — 2. & HENRI. Voyez *la branche* DE BEYRE.

XIII. GÉRARD DE SAULX, Seigneur de Vantoux, épouſa *Jeanne*, Dame de Rye & d'Invoir, veuve de *Jean de la Roche* ; il rendit foi & hommage, & donna ſon dénombrement de la terre de Vantoux en 1429. On fixe la mort de GÉRARD à l'an 1437. Il eut pour enfans : — 1. CLAUDE, qui ſuit ; — 2. JEAN ; — 3. SIMON, Abbé de Béze, mort en 1473 ; — 4. ALEXANDRE, dit LE JEUNE, qui acquit la terre de Fontenelles, épouſa CLAUDINE DE SAULX, fille d'ALEXANDRE DE SAULX l'aîné, dont il eut une fille unique, nommée ANNE, qui fut femme de *Jean*, fils de *Pierre de Poully* ; — 5. JEANNE, mariée à *Louis de Rye* ; — 6. FRANÇOISE, qui épouſa *Jean d'Anel* ; — 7. & GAUTIERE, mariée à *Thibaut de Rougemont*.

XIV. CLAUDE DE SAULX, Seigneur de Vantoux, épouſa *Claudine de Beaufort*, Dame de Frontenai & de Savianges ; elle étoit fille de *Jean de Beaufort* : *Jean de Rye* ſon oncle maternel, Seigneur de Til-Châtel, le fit ſon héritier avec ſon frere ALEXANDRE. CLAUDE mourut en 1496, laiſſant FRANÇOIS pour ſucceſſeur.

XV. FRANÇOIS ſe maria avec *Anne de Poupet*, dont il eut une fille unique, nommée FRANÇOISE, qui fut mariée à *Hugues Dubos*, Seigneur du Rouſſel.

Seconde branche des Seigneurs DE SAULX-VANTOUX, *dite* D'ARC-SUR-TILLE.

XII. HUGUENIN DE SAULX, dit LE BORGNE, fils de THOMAS, donna l'an 1392 ſa procuration, conjointement avec JEAN ſon frere, à *Guillaume Paillet* pour régir leurs biens : il eut pour femme *Agnès de Beaufremont* ; HUGUENIN étoit mort en 1413. Il eut de ſon mariage : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. & MARGUERITE, mariée à *Jean*, fils de *Guillaume de Treſſondan*.

XIII. GUILLAUME DE SAULX, Seigneur d'Arc-ſur-Tille, de Vantoux en partie, de Saint-Thibaut, Conſeiller-Chambellan de PHILIPPE-LE-BON, Duc de Bourgogne, fut envoyé en 1435 vers les Anglois avec *Jean de Rochefort*, Maître de l'Artillerie de Bourgogne, pour les engager à rendre les places de Nogent & de Montigny-le-Roi, dont ils s'étoient ſaiſis. L'année ſuivante il fut chargé d'aller trouver le bâtard DE BOURBON, pour l'empêcher d'entrer en Bourgogne ; il mourut le 13 Septembre 1457. De *Guillemette*, fille d'*Edme de Baudoncourt*, Seigneur de Beire, il eut : — 1. ERARD, qui ſuit ; — 2. GUIART, qui ſervit le Duc de Bourgogne dans la guerre contre les Liégeois, où il fut fait Chevalier ; il étoit mort avant l'an 1497 :

Digitized by Google

d'*Eve de Ligneville* il eut : JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc en partie, qui en 1525 fut curateur des enfans de HENRI DE SAULX DE VANTOUX & de *Marie de Quingey*, avec un autre JEAN DE SAULX, dit D'ORRAIN, ſon couſin; ce JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc, fut pere de THÉODORE DE SAULX, auſſi Seigneur d'Arc en partie & de Prangey, qui donna ſon dénombrement de cette derniere terre en 1533; — 3. & CATHERINE, mariée à *Jean de Saint-Seine* en 1453.

XIV. ERARD DE SAULX, Seigneur de Vantoux, d'Arc-ſur-Tille & d'Orrain en partie, ſervit le Duc CHARLES dans la guerre contre les Liégeois; il y fut fait Chevalier, & mourut en 1495. Il eut pour femme *Antoinette d'Inteville*, & pour enfans : — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. EDME, Seigneur de Dampierre-ſur-Salon, qui mourut ſans alliance, & inſtitua pour ſon héritier JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain, ſon frere; il choiſit pour exécuteur teſtamentaire JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc-ſur-Tille, ſon couſin, & *Jean de Grammont* ſon beau frere; — 3. & CLAUDINE, mariée à *Jean de Grammont*.

XV. JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain & d'Arc-ſur-Tille en partie, Gruyer & Grand-Louvetier de Bourgogne, épouſa *Marguerite*, fille de *Jean de Tavanes*, Seigneur de Dale, de Vandey, de Gavanches & de Saint-Julien, & ſœur de *Jean de Tavanes*, de l'ancienne maiſon de ce nom, originaire d'Ecoſſe. Cette maiſon ſuivit en Suiſſe une Princeſſe BERTHE, fille d'un Roi d'Ecoſſe, qui épouſa un Souverain d'Olſaſſe, Principauté appartenante au Duc DE WIRTEMBERG, & fonda l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux, au Dioceſe de Baſle en Suiſſe, où elle réſidoit (1). *Vernier de Tavanes*, qui étoit ſon couſin, dirigea les grands ouvrages que fit faire en Suiſſe cette Princeſſe, particulierement le chemin dans la Roche-Moutiers-Grandvaux pour aller à Berne, avec un pertuis au travers de cette roche, nommé encore aujourd'hui *Pierre-Pertuis* : il y bâtit un château, auquel il donna ſon nom, & en reprit de fief de l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux en 692. *Jean de Tavanes*, l'un de ſes deſcendans, dont JEAN DE SAULX épouſa la ſœur, paſſa de Suiſſe au ſervice de la France, & y amena les bandes noires des Lanſquenets, à la tête deſquelles il rendit des ſervices ſignalés à l'Etat, ſous les Rois LOUIS XII & HENRI II, dans les guerres contre les Anglois. Ce *Jean de Tavanes* étant mort ſans poſtérité, la Ville de Tavanes, ſituée dans l'Evêché de Baſle, à deux lieues ſud de Delsperg, retourna par droit de fief à l'Abbaye de Moutiers-Grandvaux. En lui finit la maiſon de TAVANES; & le Roi de France, en mémoire de ſes ſervices, voulut que GASPARD DE SAULX ſon neveu, fils de *Marguerite de Tavanes*, ajoutât le nom de TAVANES à celui de SAULX, ce qu'il fit, comme on le verra plus bas. JEAN DE SAULX fonda ſix Chanoines à Saint Nicolas de Dijon. Il mourut en 1538, laiſſant : — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. GASPARD, qui ſuccéda à GUILLAUME; — 3. CLAUDE, Prieur de Saint-Léger, & Protonotaire du Saint Siege; — 4. & BENIGNE, mariée à *Léon de Neucheſe*.

XVI. GUILLAUME DE SAULX, Gentilhomme de la Chambre du Duc

(1) Chronique de *Velay* & de *Moutiers-Grandvaux*.

d'Orléans, fut Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, Baron de Sully, Seigneur de Poully, Mont-Saint-Vincent, Villefrancon, Igornai, Orrain & Dampierre-sur-Salon. FRANÇOIS I lui donna pouvoir d'entrer à la Chambre des Comptes, & d'assister à tous les Conseils qui se tiendroient pour les affaires de Sa Majesté au Pays de Bourgogne, en l'absence de M. DE TAVANES, son frere. Il fut nommé au mois de Février 1556 Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne. Il mourut le 12 Mars 1563, sans laisser d'enfans de *Claudine de Cuçance*, son épouse.

XVI. GASPARD DE SAULX est plus connu sous le nom DE TAVANES, qu'il ajouta à celui de SAULX par ordre du Roi, comme on l'a dit ci-dessus. Il succéda à GUILLAUME, son frere, & fut Baron de Sully, d'Igornai, de Saint-Julien de Bonnencontre, de la Marche, de Chancey, de Mothey, de Donjon, Seigneur d'Orrain, du Pailly, de Néville, de Damphales, de Prangey, de Vevres, de Brognon, de Dampierre-sur-Salon, de Baudoncourt, de Dampierre-sur-Vingenne, de Courchamp, de Percey-le-Grand, Vicomte de Ligny-le-Châtel, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en son Conseil Privé, Capitaine de cent Hommes d'armes de son Ordonnance, Chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne, Lieutenant-Général pour le Roi dans la même Province, Lieutenant-Général des Camps & Armées du Roi, Bailli de Dijon, Amiral des mers du Levant, Gouverneur de Provence, & enfin Maréchal de France.

Héritier de la valeur de ses ancêtres, on le vit se signaler à la bataille de Renty, où il contribua beaucoup à la victoire remportée par HENRI II. Ce Prince, après l'action, ôta de son col le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, & le mit à celui de GASPARD, en l'embrassant &, accompagnant cette grace des plus grands éloges sur les services qu'il lui avoit rendus dans cette journée. Il se distingua également dans les batailles de Jarnac & de Moncontour. On voit même, par les lettres que lui écrivoit le Duc *d'Anjou*, combien ce Prince, & le Roi CHARLES IX son frere, comptoient sur ses talens militaires. Pour l'en récompenser, on créa une cinquieme place de Maréchal de France, dont il fut pourvu, mais qui devoit être supprimée à sa mort, ou lorsqu'il auroit été pourvu d'une des quatre premieres, si aucune venoit à vaquer pendant sa vie.

La Reine Régente, instruite qu'on répandoit en Bourgogne le bruit qu'elle prenoit tantôt le parti de l'Amiral *de Coligny*, tantôt celui des Princes *de Guise*, écrivit le 23 Mars 1562 au Maréchal DE TAVANES. Elle proteste d'abord qu'elle n'a en vue que le bien du Royaume; elle ajoute ensuite: « C'est ce qui me fait vous prier d'en répondre à ceux qui vous » diront le contraire, & n'ajoutez foi à ceux qui vous disent des men» songes ».

Le grand crédit de GASPARD DE TAVANES servit à conserver à la France les Princes du Sang Royal, dont les descendans occupent aujourd'hui le Trône. Dans le Conseil orageux qui précéda le massacre de la Saint-Barthelemi, le Maréchal DE TAVANES, quoique d'avis que l'on fît main-basse sur les Huguenots, fit cependant des représentations si fortes contre l'avis de ceux qui penchoient à y envelopper HENRI DE BOURBON, Roi

Digitized by Google

de Navarre, & les Princes de ſon nom, qu'il fut arrêté, non-ſeulement qu'ils n'y ſeroient pas compris, mais même qu'on prendroit des moyens ſûrs de les mettre à couvert.

GASPARD DE SAULX avoit épouſé *Françoiſe*, fille de *Jean de la Beaume de Montrevel*, Comte de Ligny, dont il eut : — 1. GUILLAUME, qui ſuit ; — 2. JEAN, tige des Vicomtes ; — 3. JEANNE, mariée en 1570 à *René de Rochechouart* ; — 4. CLAUDINE, mariée, 1°. en 1588, à *Louis*, Marquis *de la Chambre*, Vicomte de Maurienne ; 2°. à *Louis d'Ancienville-Bourdillon*, fils du Maréchal de France de ce nom.

XVII. GUILLAUME DE SAULX-TAVANES, Bailli de Dijon, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit par le Roi HENRI III, & eut la commiſſion de convoquer les Etats de la Province en 1581 & en 1587, dans les troubles qui agiterent la Bourgogne à l'occaſion de la Ligue. GUILLAUME demeura conſtamment attaché aux Rois HENRI III & HENRI IV : il ſoutint le parti du dernier avec tant de zele & de capacité, que l'an 1596 la Bourgogne fut entierement ſoumiſe à ſon légitime Souverain ; il donna enſuite ſa démiſſion de la charge de Lieutenant-Général du Gouvernement de Bourgogne, & le Roi HENRI IV lui fit une penſion de 1500 écus. Il avoit épouſé en 1570 *Catherine Chabot*, fille d'*Eléonor Chabot*, qui lui porta en dot le Comté de Beaumont-ſur-Vingenne. Après la mort de cette premiere épouſe, arrivée l'an 1609, il ſe remaria en ſecondes noces à *Béatrix de Pontallier*. Du premier lit il eut : — 1. CLAUDE, qui ſuit ; — 2. JOACHIM, mort ſans alliance ; — 3. LÉONORE, mariée, 1°. à *Joachim d'Inteville*, 2°. à *Edme de Rochechouart* ; — 4. FRANÇOISE, mariée à *Joachim de Buſſi*, Comte de Brion ; — 5. JEANNE ; — 6. ANNE, mariée au Vicomte de *Corbeil*, Seigneur de Tigeri : du ſecond il eut : — 7. JEAN. Voyez *la branche des Vicomtes*.

XVIII. CLAUDE DE SAULX, Comte de Tavanes & de Beaumont, Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de M. LE PRINCE, épouſa en 1613 *Françoiſe*, fille de *Nicolas Brulard*, Conſeiller d'Etat, premier Préſident au Parlement de Bourgogne. Il fit ériger la Baronnie de Beaumont en Comté. Il mourut à Bayonne l'an 1638, laiſſant : — 1. GASPARD, Abbé de Sainte-Marguerite ; — 2. JACQUES, qui ſuit ; — 3. NOEL ; — 4. NICOLAS ; — 5. JOACHIM ; — 6. MARIE, femme de *N... de Gallois*, Capitaine des Gardes de M. LE PRINCE ; — 7. CHARLOTTE, Urſuline à Dijon ; — 8. ROSE ; — 9. MADELEINE ; — 10. PHILIPPINE ; — 11. ROYER, fils poſthume.

XIX. JACQUES DE SAULX, Comte de Tavanes, de Buzançois, de Beaumont, Seigneur d'Arc-ſur-Tille, de Sully, &c., Bailli de Dijon, Lieutenant de cent Hommes d'armes de la Compagnie de M. LE PRINCE, fut gratifié par le Roi & la Reine Régente d'une penſion de 3000 livres. Il avoit épouſé, l'an 1644, *Louiſe-Henriette de Potier*, veuve d'*Emmanuel d'Averton*, Comte de Blin. Le 18 Février 1645, il fut nommé Maréchal des Camps & Armées du Roi. Il aſſiſta en 1648 à l'ouverture des Etats

Digitized by Google

comme Conſeiller d'Etat ; fut nommé Lieutenant-Général des Armées ſous le Maréchal d'Aumont. Il a laiſſé des Mémoires ſur les guerres de 1650 & de 1653. Il mourut à Paris le 22 Décembre 1683, âgé de ſoixante-trois ans, laiſſant : — 1. CHARLES-MARIE, qui ſuit ; — 2. HENRI, voyez le *troiſieme rameau ſorti des Comtes* DE *TAVANES* ; — 3. RENÉ, tué au ſiege de Candie ; — 4. GASPARD, tué à la bataille de Caſſel ; — 5. & JEANNE.

XX. CHARLES-MARIE, Comte de Tavanes, de Beaumont, Baron de Lux, Seigneur du fief de Gemeaux, du Pailly, &c., ſervit à l'âge de vingt ans dans la Brigade du Comte de Saint-Paul, qui lui donna en 1668 un certificat de ſes ſervices diſtingués en Candie : deux ans après, il fut Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, enſuite Aide-de Camp en 1672, Commandant d'un Eſcadron de Cravates en Juin 1683. Il ſervit avec ſa Compagnie dans l'Armée du Maréchal *de Bellefond* en 1684. Il étoit Lieutenant-Général dans l'Autunois, l'Auxois & l'Auxerrois. Il mourut à Paris le 29 Juin 1703, âgé de cinquante-trois ans. Il avoit épouſé *Catherine*, fille de *Henri d'Agueſſeau*, Maître des Requêtes, Intendant de Languedoc. Il eut pour enfans : — 1. LÉON-CHARLES DE SAULX, Comte de Tavanes, Guidon des Gendarmes de Berry, mort à Paris en 1705, âgé de vingt ans ; — 2. HENRI-CHARLES, qui ſuit ; — 3. NICOLAS, Evêque-Comte de Châlons, & enſuite Archevêque de Rouen, Grand-Aumônier de la Reine, Cardinal, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit ; — 4. CHARLES-HENRI, Comte de Beaumont, Lieutenant des Gendarmes d'Anjou.

XXI. HENRI-CHARLES DE SAULX, Comte de Tavanes, Marquis de Tilchatel, d'Arc-ſur-Tille, Baron de Lux & de Bourberain, &c., d'abord Guidon des Gendarmes de Berry en 1705 ; trois ans après, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de Monſeigneur LE DAUPHIN ; la même année, Meſtre-de-Camp de Cavalerie ; quelques années après, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers d'Anjou, Lieutenant-Général aux Pays d'Auxois, Autunois, Auxerrois, Dijonnois, Mâconnois & Charolois ; Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de France en 1716. Il fut nommé Brigadier des Armées du Roi en 1719, Maréchal-de-Camp en 1734, Lieutenant-Général des Armées du Roi & Chevalier de ſes Ordres. Il tint les Etats généraux de Bourgogne en 1722 & en 1724, en l'abſence de M. *le Duc*. Le 8 Février 1728, le Roi lui donna le commandement du Duché de Bourgogne. Il eſt mort au château de Lux en 1761. Il avoit épouſé, le 13 Mai 1712, *Marie-Anne-Urſule Amelot*, fille de *Michel Amelot*, Marquis de Gournai, Conſeiller d'Etat & Ambaſſadeur en Eſpagne ſous LOUIS XIV, & de *Catherine le Pelletier de la Houſſaie*. De ce mariage vinrent : — 1. CHARLES-MICHEL, qui ſuit ; — 2. NICOLAS, dit *l'Abbé* DE *TAVANES* ; — 3. HENRIETTE-MARIE-PÉLAGIE, mariée à *Henri*, Comte *de Vienne* ; — 4. & URSULE, mariée à *René-Thibaut de Noblet*, Marquis des Prez.

XXII. CHARLES-MICHEL-GASPARD DE SAULX-TAVANES, Comte de Saulx, né le 31 Novembre 1713, Marquis de Tilchatel & d'Arc-ſur-Tille,

Digitized by Google

Baron de Lux & de Bourberain, Comte de Beaumont, &c., Lieutenant-Général du Dijonnois; d'abord Enseigne au Régiment d'Infanterie de Quercy, Colonel du même Régiment en 1731, Brigadier le 1er Janvier 1740, Maréchal-de-Camp le 2 Mai 1744, Menin de Monseigneur LE DAUPHIN le 29 Septembre 1747, Lieutenant-Général des Armées du Roi le 10 Mai 1748, Gouverneur du Château du Taureau en Juillet 1752, Chevalier d'honneur de la Reine en 1758, Chevalier des Ordres du Roi en Janvier 1764, a épousé, le 4 Mars 1734, *Marie-Françoise-Casimire de Froullay de Tessé*, née en Août 1714, nommée en 1747 Dame du Palais de la Reine, & morte le 15 Août 1754. De ce mariage sont sortis: — 1. CHARLES-FRANÇOIS-CASIMIR, qui suit; — 2. CHARLES-DOMINIQUE-SULPICE; — 3. & MARIE-ANNE, mariée à *Louis-François*, Sire Comte *de Rieux*, morte.

XXIII. CHARLES-FRANÇOIS-CASIMIR DE SAULX, Comte de Tavanes, né le 11 Août 1739, Marquis de Tilchatel & d'Arc-sur-Tille, Baron de Lux & de Bourberain, Comte de Beaumont, Seigneur de Saulx-le-Duc, Baron d'Aunay en Basse-Normandie, a été d'abord Mousquetaire en 1753, Enseigne au Régiment d'Infanterie du Roi en 1756, Capitaine au Régiment de Cavalerie de Vienne en 1758, Menin de Monseigneur LE DAUPHIN la même année, Colonel aux Grenadiers de France en 1759, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Infanterie de la Reine en 1762, Brigadier en 1769, Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1780, & depuis 1779 Chevalier d'honneur de la Reine, a épousé, le 15 Avril 1759, *Marie-Eléonore-Eugénie de Lévis-Château-Morand*, dont: — 1. N.!... DE SAULX, Marquis de Tavanes, mort à l'âge de trois ans; — 2. CHARLES-MARIE-CASIMIR, né le 5 Octobre 1769; — 3. GABRIELLE-CHARLOTTE-ELÉONORE, née le 8 Mars 1764; — 4. & CATHERINE-CHARLOTTE-EUGÉNIE, née le 24 Octobre 1767.

XXIII. CHARLES-DOMINIQUE-SULPICE DE SAULX, Vicomte de Tavanes, second fils de CHARLES-MICHEL-GASPARD, & de *Marie-Françoise-Casimire de Froullay de Tessé*, né le 19 Janvier 1751, d'abord Lieutenant au Régiment d'Infanterie de la Reine, aujourd'hui (en 1782) Mestre-de-Camp du même Régiment, a épousé, le 8 Mai 1771, *Antoinette-Catherine-Pauline Feydeau de Brou*, morte à Nancy en Octobre 1780, dont: — 1. CHARLES-JOSEPH-DOMINIQUE DE SAULX-TAVANES, né le 4 Août 1772; — 2. GASPARD-LOUIS-HENRI, appellé *le Chevalier DE TAVANES*, né le 7 Décembre 1777; — 3. AGLAÉ-CAROLINE-JUSTINE, née le 25 Décembre 1773.

Premier rameau sorti des Comtes DE TAVANES, Vicomtes DE LIGNY.

XVIII. JEAN DE SAULX, fils de GUILLAUME, Comte de Tavanes, & de *Jeanne Béatrix de Pontallier*, sa seconde femme, connu sous les titres de Marquis DE TAVANES, de Vicomte de Ligny, Baron de Sully, épousa, par contrat passé le 17 Octobre 1643, *Jeanne-Françoise de Pontallier*, & mourut le 17 Octobre 1665. Il eut de son mariage: — 1. JEAN, qui suit;

Digitized by Google

— 2. ELÉONORE, mariée à *Michel du Fort*, Comte de Pibrac, fils de *Gui*, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

XIX. JEAN DE SAULX, Chevalier, II du nom de son rameau, mourut le 14 Novembre 1717. Il avoit épousé en 1672 *Anne-Louise de Bourbon-Busset*, fille de *Jean-Louis de Bourbon-Busset*, Baron de Chaslus, & d'*Hélene de la Queille*. De ce mariage sortirent sept enfans, savoir: — 1. CÉSAR-PHÉBUS DE SAULX, dit *le Comte* DE TAVANES, né le 23 Juin 1675, Mousquetaire dans la premiere Compagnie en 1698, Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises le 30 Juillet de la même année, & Sous-Lieutenant le 29 Décembre 1699, mort sans alliance le 6 Mars 1706; — 2. NICOLAS, qui suit; — 3. JACQUES, mort âgé de deux ans; — 4. MARIE-ANNE, mariée, par contrat du 29 Mars 1715, à *Claude-Joseph de Digoine*, Marquis du Palais; — 5. LÉONORE-LOUISE DE SAULX, née le 6 Février 1674, mariée, par contrat du 5 Avril 1705, à *Paul de Loriol*, Comte de Digoine, Seigneur de Poule; — 6 & 7. & deux autres enfans morts jeunes, dont nous ignorons les noms.

XX. NICOLAS DE SAULX, Chevalier, Marquis de Tavanes, Vicomte de Piramont, Baron de Montgilbert, second fils de JEAN II, né à Autun en Mars 1677, Mousquetaire dans la premiere Compagnie le 14 Mars 1699, ensuite Lieutenant aux Gardes-Françoises en la place de son frere aîné en 1705, épousa, par contrat du 14 Juillet 1714, *Antoinette de Seve*, fille de *Pierre de Seve*, Baron de Flechere, premier Président & Lieutenant-Général du Siege & Sénéchaussée de la Ville de Lyon, & d'*Anne Marie Verot*. Il eut pour enfans: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. BENOITE-MARIE, née à Lyon le 6 Janvier 1716, qu'on ne croit pas avoir été mariée; — 3. MARIE-ANNE-HORACE, qui entra aux Dames de Marsigny en 1730; — 4. VIRGINIE, dite *Mademoiselle* DE PIRAMONT, née le 7 Juin 1719, dont on ne dit rien.

XXI. PIERRE DE SAULX, Marquis de Tavanes, né le 17 Juin 1717, fut Enseigne au Régiment des Gardes-Françoises. En lui finit cette branche.

Second rameau sorti des Comtes DE TAVANES, *Marquis* DE MIREBEL.

XIX. NOEL DE SAULX-TAVANES, Marquis de Mirebel, troisieme fils de CLAUDE DE SAULX, Comte de Tavanes, & de *Marie Brulard*, épousa en Août 1649 *Gabrielle Joubert de Barrault*, fille d'*Antoine*, Chevalier, Conseiller d'État, & de CLAUDE DE SAULX-TAVANES. De ce mariage vinrent: — 1. NICOLAS, mort Jésuite à Dijon; — 2. LOUIS-ARMAND-MARIE, qui suit; — 3. CLAUDE, né le 27 Mai 1653; — 4. MARGUERITE-HENRIETTE DE SAULX, mariée d'abord, le 17 Mars 1678, avec *Louis*, Marquis *de Montdonin de Montal*, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, & en secondes noces à *Eustache-Louis Marion*, Marquis de Druis en Nivernois.

XX. LOUIS-ARMAND-MARIE DE SAULX, dit *le Marquis* DE TAVANES, épousa *Catherine de Choiseul de Chevigny*, & mourut en 1733. De ce mariage vinrent: — 1. LOUIS-HENRI DE SAULX, Marquis de Mirebel, Baron de la Marche, né le 27 Juin 1705; — 2. N.... DE SAULX; — 3. N.... DE SAULX,

Digitized by Google

SAULX, Abbeſſe de Lancharres, à Châlons en Bourgogne; — 4 & 5. N. N... DE SAULX, Religieuſes à Fontevrault; — 6. N.... DE SAULX, Religieuſe aux Urſulines de Dijon; — 7. N.... DE SAULX, Religieuſe aux filles Sainte-Claire, à Auxonne.

XXI. LOUIS-HENRI DE SAULX, Marquis de Mirebel, mort ſans avoir été marié.

Troiſieme & dernier rameau ſorti des Comtes DE TAVANES.

XX. HENRI DE SAULX-TAVANES, ſecond fils de JACQUES, Comte de Tavanes, & de *Louiſe-Henriette de Potier*, fut d'abord Abbé Commendataire de l'Abbaye de Sainte-Marguerite, connu depuis ſous le nom de *Chevalier DE TAVANES*. Il fut Capitaine d'une Compagnie de Dragons dans le Régiment de la Reine, où il donna des preuves de ſa valeur, & de ſon zele pour le ſervice du Roi. Sa Majeſté, qui en eut connoiſſance, le nomma Enſeigne dans la Compagnie d'Hommes d'armes de ſes Ordonnances, ſous le titre de la Reine, par brevet du 20 Mai 1682. Les grands ſervices qu'il rendit dans cette place lui mériterent l'année ſuivante celle de Sous-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Reine, par brevet donné à Verdun le 19 Juillet 1683. Il prit alors le titre de Comte DE SAULX. Il avoit épouſé en 1682 *Marie de Grimouville*, veuve de *René de Potier*, Préſident au Parlement de Paris, & fille de *Louis de Grimouville*, Chevalier, Seigneur de la Meilleraie, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de *Claude Goblin*. Le Comte DE SAULX continua ſes ſervices, fut Meſtre-de-Camp-Lieutenant du Régiment d'Orléans, Cavalerie. Il mourut à Paris le 13 Août 1731. Les enfans ſortis de ſon mariage ſont: — 1. CHARLES-HENRI-GASPARD, qui ſuit; — 2. LÉON DE SAULX-TAVANES, né à Paris le 19 Février 1686, qui fut Abbé de l'Abbaye des Trois-Rois, en la Comté de Bourgogne, & mourut à Paris âgé de trente-trois ans; — 3. N.... DE SAULX, dit *le Chevalier DE TAVANES*, tué étant Garde-Marine ſur les vaiſſeaux du Roi; — 4. LOUIS ARMAND-MELCHIOR DE SAULX, dit *le Chevalier DE TAVANES*, né à Paris le 2 Janvier 1691, fut Capitaine au Régiment d'Enghien, puis Meſtre-de-Camp du Régiment d'Infanterie de Soiſſonnois par brevet du mois de Juin 1724; — 5. N....., dont on ne dit rien; — 6. MARIE-THÉRESE, Religieuſe à l'Abbaye Royale de Jouard, Ordre de Saint-Benoît, & Abbeſſe de Saint-Andoche, à Autun; — 7. & une autre fille morte en bas âge à l'Abbaye-au-Bois, à Paris.

XXI. CHARLES-HENRI-GASPARD DE SAULX-TAVANES fut en 1702 Colonel d'un Régiment d'Infanterie qui fut réformé. Il fut conſervé Colonel à la ſuite du Régiment de Gerveſaye par brevet du 31 Janvier 1714, donné à Verſailles; en 1718, nommé Brigadier des Armées du Roi; le 1er Février 1719, Lieutenant-Général pour le Roi au Bailliage du Mâconnois, Capitaine & Gouverneur de Mâcon & du Pays Mâconnois, ainſi que de la Tour du Pont de Mâcon; dans laquelle place le Vicomte DE TAVANES lui ſuccéda. Par commiſſion du 7 Juillet 1723, il fut nommé Meſtre-de-Camp du Régiment d'Infanterie de Quercy, reçu Chevalier des Ordres du Roi dans le Chapitre tenu à Verſailles le 3 Juillet 1724. Il

Digitized by Google

épousa en 1721 *Elisabeth de Mailly du Breuilh*, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée FRANÇOISE-HENRIETTE, née le 13 Juin 1722, morte jeune, ainsi que sa mere, à Paris en 1728. Le Vicomte DE TAVANES leur a survécu & est mort en 1741, dans son Gouvernement de Mâcon, sans s'être remarié.

Branche des Vicomtes DE TAVANES.

XVII. JEAN DE SAULX, Vicomte de Tavanes, fils puîné de GASPARD & de *Françoise de la Beaume*, s'attacha au Duc *de Mayenne* & au parti de la Ligue, tandis que GUILLAUME, son frere aîné, tenoit pour le Roi HENRI IV. Mais lorsque le Roi se fut rendu maître de la Ville de Dijon, le Vicomte DE TAVANES fut un des premiers à se soumettre: il remit le Château de Talant, dont il étoit Gouverneur. Comme il avoit été fait Maréchal de France par le Duc *de Mayenne*, HENRI IV lui permit d'en prendre le titre jusqu'à ce qu'il y eût une des quatre places vacante, dont il lui promit de le pourvoir. Il avoit d'abord épousé *Catherine Chabot*, fille de *François Chabot* & de *Françoise de Ligny*, qui lui donna CHARLES, qui suit, & deux filles. Cette premiere femme étant morte, le Duc *de Mayenne* lui fit épouser *Gabrielle Despreż de Montpeżat*, qui mourut en 1653. Ses enfans furent: — 1. HENRI DE SAULX, connu sous le nom de *Marquis de Mirebeau*, rapporté après CHARLES, son frere utérin; — 2. MELCHIOR, Abbé de Sainte-Marguerite de Troyes; — 3. LAZARE-GASPARD, Chevalier de Malte, Mestre-de-Camp, tué au siege de Quiers en 1637; — 4. JACQUES; — 5. GUILLAUME; — 6. EMMANUEL; — 7. LÉONORE; — 8. ANNE; — 9. CLAUDINE; — 10. & JEANNE. De tous ces enfans, il ne resta, après la mort de leur mere, que le seul HENRI; tous les autres moururent sans postérité.

XVIII. CHARLES DE SAULX, appellé *le Baron DE TAVANES*, Bailli du Mâconnois, épousa *Philiberte d'Aucourt*, dite *de la Tour*, Dame de Lieufranc, dont il eut: — 1. CLAUDE-FRANÇOIS, qui suit; — 2. & CLAIRE-FRANÇOISE DE SAULX-TAVANES, mariée en 1647 à *Charles-François de la Beaume*, Marquis de Saint-Martin, fils de *Ferdinand de Montrevel*. CLAIRE hérita de CLAUDE-FRANÇOIS, son frere, mort sans postérité.

XIX. CLAUDE-FRANÇOIS DE SAULX-TAVANES succéda aux terres & charges de son pere, & mourut en 1647, sans postérité.

XX. HENRI DE SAULX, Vicomte de Tavanes, Marquis de Mirebeau, fils aîné du second lit du Vicomte DE TAVANES & de *Gabrielle de Montpeżat*, fut nommé à l'office de Chevalier d'honneur au Parlement de Dijon, que possédoit auparavant son pere. Il eut un brevet pour aller commander les Troupes à Cazal, Montferrat & ailleurs. Il fut fait Maréchal des Camps & Armées du Roi, & l'année suivante, aux instances du Duc *de Mantoue*, Commandant de toutes les Troupes Françoises, & même des Troupes Italiennes à Cazal & au pays de Montferrat. Le Roi croyant qu'il étoit nécessaire qu'il y eût sur les lieux une personne d'autorité, sur la valeur & la fidélité de laquelle il pût compter, le nomma encore Capitaine de cent Hommes d'armes de ses Ordonnances dans la Province de Bourgogne,

Digitized by Google

& donna ordre de recevoir dans les Places le Marquis DE TAVANES, Lieutenant-Général, avec tel nombre de Troupes qu'il lui plairoit. Il continua ſes fonctions de Lieutenant-Général ſous M. *de Vendôme*, & mourut trois ans après, dans la cinquante-cinquieme année de ſon âge, ſans laiſſer d'enfans de *Marguerite Potier de Tremes*, ſon épouſe, qui étoit ſeconde fille de *René Potier*, Duc *de Tremes*, Pair de France, & de *Marguerite de Luxembourg*. Il a ſurvécu à tous les enfans mâles des deux mariages du Vicomte, ſon pere; & n'en ayant pas laiſſé après lui, la ligne maſculine du Vicomte DE TAVANES, fils puîné du Maréchal, a fini en lui, après avoir duré quatre-vingts ans ſeulement.

Troiſieme branche DE SAULX-VANTOUX, dite DE BEIRE.

XIII. HENRI, fils puîné de JEAN DE SAULX, ſurnommé *LOUVET*, étoit encore mineur à la mort de ſon pere, arrivée l'an 1404. Il fut ſous la tutele de ſon frere, donna ſon dénombrement l'an 1429 de la terre de Vantoux en partie. Il eut de ſa femme: — 1. ALEXANDRE, qui ſuit; — 2. JEAN, Seigneur de Courtivron & du Meix, qui épouſa *Jeanne de la Marche*, dont il n'eut point d'enfans: ils donnerent leurs biens à CATHERINE, fille d'ALEXANDRE DE SAULX, leur mere; l'acte en fut paſſé à Courtivron le 28 Avril 1488; — 3. & CLAUDINE, mariée à ALEXANDRE DE SAULX, le jeune.

XIV. ALEXANDRE DE SAULX, dit *l'aîné*, Seigneur de Beire & de Vantoux en partie, épouſa *Jeanne de Crux*. Il mourut en 1502. Ses enfans furent: — 1. CLAUDE, Seigneur de Beire, qui eut pour femme *Louiſe de Salins*, qui lui donna: — 1. ANNE, mariée, 1°. à *Simon de Vaudrey*, Seigneur de Mons; 2°. à *Philibert de Drey*; — 2. HENRI, qui ſuit; — 3. JEANNE, mariée à *Gilles de Saint Broin*; — 4. & CATHERINE, mariée à *Jean de Salins*, fils d'*Etienne*, Seigneur de Corabœuf.

XV. HENRI, Seigneur de Vantoux, hérita de la portion d'ALEXANDRE le jeune, qui lui fut conteſtée ſans ſuccès par les Dames *de Rye*. Il étoit en même temps Seigneur de Montremantier. Il mourut en 1524, après avoir épouſé *Marie de Quingey*. JEAN DE SAULX, Seigneur d'Arc-ſur-Tille, & JEAN DE SAULX, Seigneur d'Orrain, furent Curateurs de ſes enfans, qui furent: — 1. CLAUDE, qui ſuit; — 2. ALEXANDRE, Seigneur de Vantoux en partie, de Montboillon, Saint-Seine-ſur-Vingenne, Saint-Thibaut, Biery, Chaudenay, Sainte-Sabine, de Lhculley pour le tiers, partageable avec le Seigneur de Mally, Gouverneur de la Ville d'Auxonne, marié en 1540 avec *Philiberte de Clerembaud*; — 3. SIMON, qui ſuccéda à ALEXANDRE dans ſes terres & emplois: il eut PHILIBERTE, mariée à *Claude de Joyeuſe*, & un fils naturel nommé PIERRE, vivant en 1588; — 4. & ANNE, mariée à *Edme de Ballay II*, Seigneur de Longvie, Grand-Bailli de Dole.

XVI. CLAUDE DE SAULX, Seigneur de Vantoux en partie, de Gilly, de Pierrecourt, fut Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, Capitaine de cinquante Hommes d'Ordonnance, Lieutenant-Général pour le Roi en Bourgogne en l'abſence du Duc *d'Aumale* & du

Digitized by Google

Maréchal DE TAVANES. Il vendit la terre de Saint-Julien, & fut, avec son frere ALEXANDRE, exécuteur testamentaire du Maréchal DE TAVANES. Il avoit épousé *Christine de Vergy*, dont vinrent: — 1. PIERRE, qui suit; — 2. GASPARD, mort jeune; — 3. HENRIETTE, mariée à *Claude de Lenoncourt*, Seigneur de la Marche & d'Is-sur-Tille; — 4. & CATHERINE, mariée à *Hugues de Plaines*, Baron de Courcelot.

XVII. PIERRE DE SAULX-VANTOUX, Seigneur de Pierrecourt, Gilly, Pernant, Gouverneur du Château de Beaune, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mourut sans postérité.

Branche des anciens Sires DE SAULX, dite DE FONTAINES.

VI. GUILLAUME DE SAULX, second fils d'OTHON, épousa *Belot* ou *Belotte*, fille d'un Seigneur de Fontaines, dont il eut: — 1. JEAN, qui ne paroît pas avoir été marié; — 2. CALON, qui suit; — 3. OTHON ou OTTENIN, dont on ne dit rien.

VII. CALON DE SAULX prit, après la mort de son aîné, la qualité de Seigneur de Fontaines. Il eut pour enfans de sa femme, nommée *Danez*: — 1. JEAN, qui suit; — 2. GUILLAUME, qui prit le titre de Seigneur d'Aubigny, mort en 1307.

VIII. JEAN DE SAULX ne parut avec la qualité de Seigneur de Fontaines qu'en 1284, dans un acte de foi & hommage. Il eut de sa femme, nommée *Marie*: — 1. GILLES, qui suit; — 2. DAMERONS ou DAMNEZ, mariée à *Emmonin de Montoibot*; — 3. & MARGUERITE, mariée à *Hugues de Buffon*.

IX. GILLES DE SAULX, qualifié seulement, dans son testament, Sire de Fontaines, eut d'*Agnès de Chartretes*, son épouse: — 1. HUGUES ou HUGUENIN, qui suit; — 2. GUI ou GUIOT, Chanoine de Langres; — 3. AGNÈS, Religieuse à Saint-Jean d'Autun; — 4. MARGUERITE; — 5. & 6. deux autres filles Religieuses.

X. HUGUES ou HUGUENIN DE SAULX, Seigneur de Fontaines, épousa *Simone de Pontallier*, qui eut pour enfans: — 1. JEAN, qui suit; — 2. ROBERT, Seigneur de Fontaines après son frere aîné; — 3. RICHARD, rapporté après ses deux freres; — 4. ISABEAU; — 5. & JEANNE.

XI. JEAN DE SAULX DE FONTAINES, Ecuyer, Seigneur en partie de Fontaines, ne laissa de sa femme, dont on ignore le nom, que deux filles nommées AGNÈS & JEANNE. JEAN, pour son droit d'aînesse, eut la Messerie du lieu. Après la mort de JEAN, & celle de son frere ROBERT, arrivée peu de temps après, le seul Seigneur de Fontaines qui restât, fut RICHARD DE SAULX, qui suit.

XII. RICHARD DE SAULX, qui succéda à ses freres & à sa mere, posséda seul ce qu'ils avoient partagé. Il fit foi & hommage au Duc *de Bourgogne* comme Tuteur d'AGNÈS & de JEANNE, ses nieces, filles de son frere aîné. Il avoit épousé PHILIPPE DE SAULX, dont il n'eut qu'une fille nommée MARIE, qui fut la derniere Dame de Fontaines de la maison DE SAULX. Elle fut mariée à *Guillaume de Marcy*, Seigneur de Giry & de Gippy, au Comté de Nevers, à qui elle porta la terre & seigneurie de Fontaines: elle en eut plusieurs enfans, & mourut en 1429. Ainsi finit la branche de

Digitized by Google

SAULX, dite *DE FONTAINES*. RICHARD DE SAULX eut un fils naturel nommé EUDES ou ODOT DE FONTAINES.

Branche des anciens Sires DE SAULX, dite DE COURTIVRON.

VII. GAUTIER DE SAULX, Seigneur de Courtivron, second fils de GUI, IV du nom, & frere puîné de BARTHELEMI, eut en 1233 la terre & seigneurie de Courtivron, dont il prit le nom, & qu'il transmit à ses descendans. Il eut, comme Seigneur de Courtivron, quelques différends avec l'Abbé & les Religieux de Saint-Seine; fut un des onze Chevaliers & Damoiseaux qui jurerent de faire garder l'affranchissement accordé en 1246 par JACQUES DE SAULX aux Habitans du Bourg de Saulx. Ce Seigneur de Courtivron ne prend dans quelques titres que le nom de sa terre de Courtivron; mais dans un acte de 1254, il prend celui de SAULX. Il mourut en 1267. Le nom de sa femme est ignoré. Il eut pour successeur:

VIII. ODON ou EUDES, Seigneur de Courtivron, eut de sa femme, nommée, à ce que l'on croit, *Isabeau*: — 1. EUDES, Sire de Courtivron, mort âgé de dix ans; — 2. GAUTIER, qui suit; — 3. & MARIE, mariée à *Edme de Saint-Seine*.

IX. GAUTIER DE SAULX, II du nom, fut Gruyer en Bourgogne en 1335. Il assista au Parlement des années 1352 & 1354; épousa *Marguerite*, Dame de Magny-sur-Tille, de laquelle il eut: — 1. JACQUES, dont on ne parle point; — 2. JEAN, qui suit; — 3. AGLANTINE, mariée à un Seigneur de Beire, morte en 1352.

X. JEAN DE SAULX, Seigneur de Courtivron, fut Châtelain de Saulx, de Salives & de Fouchanges; fut mandé en 1361, avec plusieurs autres Seigneurs de Bourgogne, par le Gouverneur, pour se trouver en armes & en chevaux, afin de servir en Auxois le Dimanche d'après la quinzaine de Saint-Jean-Batiste, pour résister aux ennemis qui vouloient entrer en Bourgogne. Il donna son dénombrement de ce qu'il tenoit en fief du Duc le 24 Avril 1372. Il avoit épousé *Marie Aubriot*, sœur de *Hugues Aubriot*, Bailli de Dijon en 1360, ensuite Prévôt de Paris, également sœur de *Jean Aubriot*, Evêque de Châlons-sur-Saône. De ce mariage vinrent: — 1. EMMONIN, qui suit; — 2. GUILLAUME; — 3. & SIMON.

XI. EMMONIN DE SAULX ne porta pas le nom de Seigneur de Courtivron. Il fut Châtelain de Saulx, & mourut vers l'an 1392. Il avoit épousé *Jeanne de Pommard*, de laquelle il eut: — 1. JEAN, qui suit; — 2. PHILIBERT, qui fut Evêque de Châlons & d'Amiens; — 3. JACQUES; — 4. MARIE, qui fut femme de *Henri de Bonvalot*, Chevalier, Citoyen de Besançon, & en secondes noces à *Thomas de Grammont*, Chevalier, Seigneur dudit lieu, suivant un acte de 1412.

Les trois derniers enfans nommés partagerent les biens de leur pere, de concert avec JEAN, Sire de Courtivron, leur aïeul, qui vivoit encore, & qui donna à JEAN, fils aîné d'EMMONIN, les terre, château & seigneurie de Courtivron, avec toutes leurs dépendances, pour en jouir à l'avenir comme lui aïeul, & *Marie Aubriot*, sa femme, en jouissoient. Les Lettres-Patentes lui en furent accordées le 2 Février 1393.

Digitized by Google

XII. JEAN DE SAULX, II du nom, Seigneur de Courtivron, succéda à JEAN, son aïeul, en la maison-forte ou château de Courtivron. Il y avoit déja plus de vingt ans qu'il étoit au service du Duc *de Bourgogne*. Dès 1374, il étoit Maître des Requêtes de son Conseil : en 1404, il fut nommé Chancelier de Bourgogne, & CHARLES VII, Roi de France, le fit en 1412 Conseiller de son Grand-Conseil. Il se trouva à l'Assemblée des Etats convoqués par la Duchesse, en l'absence de son mari ; plusieurs Seigneurs du Duché & Comté de Bourgogne y assistèrent : il y présida sous la Duchesse, & fit rédiger par écrit les sentimens de l'Assemblée, dont il mérita la confiance. Il reçut des marques de satisfaction de PHILIPPE-LE-HARDI, de JEAN-SANS-PEUR, & de PHILIPPE-LE-BON, qui le donna pour Conseil au Comte *de Charolois*, son fils, dernier Duc *de Bourgogne*. Il mourut en 1420, comblé d'honneur & de gloire. Il avoit épousé *Perette Mairay*, qui lui donna AGNÈS, qui fut mariée à *Pierre de Beaufremont*, Chevalier, Chambellan de PHILIPPE-LE-BON. Elle mourut l'an 1443, sans enfans.

Les contrats de mariage, actes de batême, testamens, provisions de charges, & autres actes cités par Dom *Plancher*, dans son *Histoire de Bourgogne*, *tome II*, où l'on trouve la Généalogie de cette maison très-détaillée, prouvent clairement la filiation de chacune des différentes branches & rameaux dont il vient d'être parlé.

Les armes de cette maison sont : *d'azur au lion d'or, armé & lampassé de gueules, & deux griffons pour supports.*

SAUVAGE (DE) : c'est une ancienne & noble famille d'extraction, originaire de Bourgogne, sur les confins du Nivernois. Ses anciens titres ayant été brûlés dans un incendie arrivé, le 15 Juin 1615, dans la maison seigneuriale de Montbazon, on ne peut remonter la filiation qu'à CLAUDE, qui suit.

I. CLAUDE DE SAUVAGE épousa, 1°. par contrat passé le 3 Août 155?, devant *Postallier*, Notaire, en présence d'*Edmé-Alops* & de *Matthieu de la Croix*, freres de la future, *Marguerite de la Croix*, fille de *Philbert*, Ecuyer, Seigneur de Ramilly, de Pallemasse & du Tremblay. Par ce contrat de mariage, il lui fut accordé la terre & seigneurie de Montbazon, située dans la Paroisse de Cervon, quitte de toutes les hypotheques dont ladite terre auroit pu être chargée pendant leur communauté ; & 2°. *Earbe Masquin*, qui transigea, le 6 Juillet 1567, avec LÉONARD DE SAUVAGE, son beau-fils, qui suit, pour régler ses droits comme veuve. On ne croit pas que CLAUDE DE SAUVAGE ait eu des enfans de ce second mariage.

II. LÉONARD DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, servit le Roi, suivant un certificat daté du 1er Juillet 1562, signé *la Fayette*. Il épousa, 1°. par contrat passé le 9 Janvier 1558, devant *d'Acqueton*, Notaire, sous l'autorité de *Matthieu de la Croix*, son oncle maternel & son curateur, Demoiselle *Christine de l'Enfernat*, fille de *Pierre de l'Enfernat*, Ecuyer, Seigneur de Premieres & de Ville-Vallet ; 2°. Demoiselle *Philberte de Brechard*. Il donna quittance, avec cette seconde femme, à la Dame de *Saint-Aubin*, par acte retenu devant *de Placas*, le 30 Juillet 1581, & vivoit

Digitized by Google

encore le 14 Août de la même année, ſuivant une autre quittance que lui donna à cette époque Noble & Puiſſant Seigneur *Jean de Brechard*, Seigneur de Vallard, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon beau-frere. Du premier lit vint: — 1. FRANÇOIS, qui ſuit; & du ſecond; — 2. LOUIS, rapporté après ſon frere aîné.

III. FRANÇOIS DE SAUVAGE ſervit le Roi dans ſes Armées, & ſe maria. Le nom de ſa femme eſt ignoré; mais on ſait qu'il eut une fille nommée JEANNE DE SAUVAGE, mariée avec *Mathurin de Mullot*, Ecuyer, Seigneur de Fay, ainſi qu'il paroît par une tranſaction paſſée le 3 Juillet 1610, devant *Etienne Caillet*, Notaire à Billy, entre cette JEANNE DE SAUVAGE & LOUIS DE SAUVAGE, ſon oncle, par laquelle ladite JEANNE DE SAUVAGE renonce aux droits de *Chriſtine de l'Enfernat*, ſon aïeule, ainſi qu'à l'hérédité de *Philiberte de Brechard*, mere de LOUIS DE SAUVAGE. FRANÇOIS DE SAUVAGE tranſigea auſſi avec LÉONARD, ſon pere, & accepta la terre de Jailly, ſituée dans la Paroiſſe de Gâcogne, en renonçant à tous autres droits, par acte paſſé le 7 Février 1584, en préſence de *Gilles Hermand*, Garde-Note, demeurant à Monceau.

III. LOUIS DE SAUVAGE, ſecond fils de LÉONARD & de *Philiberte de Brechard*, ſa ſeconde femme, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, ſervit le Roi au ban & arriere-ban, & obtint un certificat de Sa Majeſté du camp de la Madeleine, le 30 Septembre 1590, ſigné HENRI. Sa maiſon ſeigneuriale de Montbazon ayant été totalement incendiée le 15 Juin 1615, ſans avoir pu ſauver aucun de ſes titres & papiers, il en demanda acte de notoriété, pour y avoir recours & les ſiens en tant que de beſoin, aux Chanoines & Curé de l'Egliſe de Saint-Barthelemi de Cervon & autres Habitans de la Paroiſſe, qui le lui donnerent le 10 Août de la même année, pardevant *Guillemin*, Notaire. Il avoit épouſé Demoiſelle *Edme de Lanvault*, fille de Noble *Pierre de Lanvault*, Ecuyer, Seigneur des Aubus & de la Mothe-Saint-Thibault, & de Dame *Philiberte de Caroble*, par contrat paſſé au château de Chaſſy, le 24 Novembre, devant *Deſmoulins*, Notaire à Monceau, en préſence des Nobles Seigneurs *Dieudonné & Philibert de Caroble*, Ecuyers, Seigneurs de Chaſſy, oncles maternels de ladite Demoiſelle. Il eut de ſon mariage: — 1. ALOPS, qui ſuit; — 2. FRANÇOISE, mariée le 19 Juillet 1626, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Nuarre, avec *Jacques le Preſtre*, oncle de *Sébaſtien le Preſtre*, Seigneur de Vauban, de Bazoche, &c., Maréchal de France & Chevalier des Ordres du Roi, ſi célebre ſous le regne de LOUIS XIV par ſes excellens ouvrages de fortifications. De ce mariage ſont ſorties deux filles, ſavoir: *Madeleine le Preſtre*, morte ſans poſtérité; & *Louiſe*, Dame en partie de Montbazon, femme d'*Edme de la Courcelle*, Seigneur de Bailly & de Percey, qui étoit alors Aide-Major-Général de l'Armée d'Italie.

IV. ALOPS DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Montbazon, fut autoriſé par LOUIS, ſon pere & ſon tuteur, à rendre foi & hommage de la terre de Montbazon par acte paſſé devant *Connetable* le 1er Novembre 1610. Il entra au Service en qualité d'Enſeigne dans une Compagnie de Chevaux-Légers commandée par M. le Baron *de Jaucourt*; fut enſuite Lieutenant au Ré-

Digitized by Google

giment de Saint-Luc, dans la Compagnie de M. *de Foiſſy*, comme le conſtate un certificat donné le 7 Juillet 1606, par M. *d'Oſeu*, Commandant pour le Roi à Calais, dans lequel il déclare que le Sieur ALOPS DE SAUVAGE, Lieutenant au Régiment de M. le Maréchal *de Saint-Luc*, a combattu vaillamment dans une ſortie faite contre les ennemis, mais que la ſupériorité de leurs forces l'ayant fait ſuccomber, il fut conduit priſonnier à Gravelines, où il a été retenu l'eſpace de deux mois. Par un autre certificat du même Commandant, daté du 18 Février 1639, on voit qu'à cette époque il étoit Capitaine au même Régiment de Saint-Luc. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 3 Octobre 1639, devant *Rans*, Notaire à l'Orme, Demoiſelle *Charlotte de Bault*, fille de *Pierre de Bault*, Ecuyer, Seigneur de la Mothe & de Vilaines, Garde-du-Corps du Roi, & de Dame *Edmée de Courvol*. Ladite *Charlotte de Bault* fut autoriſée de *Marie de Monſaulnin*, épouſe de *Philibert de Courvol*, Ecuyer, Seigneur des Aubus, ſon curateur, ayant pouvoir de ſon mari pour l'effet des préſentes, aſſiſtée de *Jean de Courvol*, Ecuyer, Seigneur de Grandvaux, & de *François de Courvol*, Seigneur de Montas, ſes oncles maternels; & ALOPS DE *Sauvage* fut aſſiſté de *Jacques le Preſtre*, Ecuyer, Seigneur de Vauban, ſon beau-frere, & encore des Seigneurs de Marſilly, du Cluſeau & de Cuſſy, ſes couſins. Il eut de ſon mariage: — 1. PHILIBERT, qui ſuit; — 2. ANTOINE, né le 9 Février 1643, batiſé à Nuarre, qui ſervit dans le Régiment de Champagne, & mourut à Auſſi, ſans poſtérité, le 29 Juin 1659; — 3. FRANÇOIS, né le 8 Janvier 1645, Capitaine au Régiment de Navarre, enſuite Ingénieur ordinaire du Roi, & en cette qualité travailla, par ordre de Sa Majeſté, aux fortifications de Neuf-Briſack, ſous la direction du Maréchal *de Vauban*, ſon allié; fit auſſi un voyage d'Afrique pour le ſervice du Roi; mourut à Paris le 25 Décembre 1675, ſans avoir contracté d'alliance, & fut inhumé dans l'Egliſe des P. P. Cordeliers, à l'aile droite du chœur, où il avoit déſigné ſa ſépulture, ſur laquelle on doit voir encore ſon épitaphe & l'écuſſon de ſes armes; — 4. CHARLES, né le 11 Octobre 1649, Enſeigne au Régiment de Clermont, mort garçon au château de Saint-Thibault le 8 Février 1669; — 5. ALEXANDRE, Auteur d'une ſeconde branche rapportée ci-après; — 6. & LOUISE, Religieuſe Bernardine à l'Abbaye du Réconfort.

V. PHILIBERT DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Monbazon, Montlouis, Nuarre, &c., né le 29 Juin 1641, batiſé dans l'Egliſe de Nuarre, ſervit le Roi dans le Régiment de Navarre, où il fut Capitaine par commiſſion délivrée à Saint-Germain en Laye le 10 Décembre 1671, étoit Commandant d'un bataillon au même Régiment lorſque des incommodités fréquentes que lui faiſoit ſentir l'effet des bleſſures qu'il avoit reçues dans divers combats l'obligerent de ſe retirer du Service. On conſerve dans la famille des lettres remplies d'affection & de confiance que lui écrivoit le Maréchal *de Vauban*, ſon allié, par leſquelles il paroît que ce grand homme l'eſtimoit beaucoup & le regardoit comme très-bon Officier. Il fut maintenu dans les droits de ſon ancienne nobleſſe, d'après la production de ſes titres, au mois d'Avril 1700, devant les Commiſſaires départis de Sa Majeſté pour la recherche de la nobleſſe, & ſes armes furent enregiſtrées dans

Digitized by Google

dans l'*Armorial général de France*, le 25 Juin de la même année, par M. *d'Hozier*, Juge d'armes de France, au regiſtre coté *Généralité de Paris*. Il avoit épouſé, par contrat paſſé au château de Traſſy le 1er Novembre 1662, devant *Pellin*, Notaire à Sancerre, Demoiſelle *Edme-Françoiſe d'Eſtud*, ſa couſine, fille de Haut & Puiſſant Seigneur *Jean d'Eſtud*, Ecuyer, Comte de Traſſy, Seigneur de Chaſſy, &c., & de Dame *Gilberte de Caſoble :* il en eut dix-huit enfans, dont quinze ſont morts en bas âge : les trois autres furent : — 1. FRANÇOIS, qui ſuit ; — 2. CHARLOTTE, née à Montbazon & batiſée à Vauclais le 20 Août 1663, mariée avec *Gaſpard de Champs*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Leger, morte ſans enfans à la fin de 1732 ; — 3. & FRANÇOISE, mariée à *Jean-Michel de Muny de la Ferté*, Ecuyer, Seigneur de la Cave, près Nevers, dont deux garçons & deux filles. L'aîné des garçons a été Grand-Vicaire de Lizieux ; l'autre eſt mort ſans alliance. L'aînée des filles a été mariée au Marquis *de Vieux-Voiſin* ; la ſeconde l'a été deux fois : 1°. à M. *de la Buſſiere*, & 2°. à M. *de Longueville*, Seig eur de Champmoreau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

VI. FRANÇOIS DE SAUVAGE, II du nom, Ecuyer, Seigneur de Montlouis, Nuarre, Saint-Thibault, Bonneçon & Saiſy en partie, ſervit d'abord en qualité de Lieutenant au Régiment d'Auvergne, enſuite fut Gendarme de la Garde du Roi, & ſe retira après la guerre d'Eſpagne, dans laquelle il avoit reçu des bleſſures dont les ſuites accélérerent ſa mort. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 3 Juin 1715, devant *François*, Notaire à Saint-Saulge, *Madeleine de Burdelot de Fontenille*, veuve de *Nicolas de la Barre*, Ecuyer, Seigneur de Tronches & de la Verniere, fille de Noble *François de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Fontenille, les Forêts, Malfontaine, &c., & de Dame *Marie de la Buſſiere*, en préſence d'*Edme de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Fontenille, & de *François de Burdelot*, Ecuyer, Seigneur de Malfontaine, Chevaliers de Saint-Louis, ſes freres. De ce mariage ſont ſortis : — 1. GASPARD-LOUIS, qui ſuit ; — 2. CHARLOTTE-REINE, mariée à *Léon de Toulongeon*, Ecuyer, Seigneur de Mirebeau & de Laubois, dont une fille unique mariée à *Hippolyte-Joachim de Clerget de Saint-Leger*, demeurant à Moulins ; — 3. MARIE-GABRIELLE, mariée avec *Euſtache de Chargere*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Honoré, dont auſſi une fille unique qui s'eſt mariée avec ſon parent *Charles de Chargere*, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Champagne.

VII. GASPARD-LOUIS DE SAUVAGE, Ecuyer, Seigneur de Nuarre, Mont-Louis, Bonneçon, Saiſy en partie & Bazolle, né le 20 Août 1716, épouſa, par contrat paſſé le 28 Mars 1745, devant *Reuche*, Notaire, à Monceau-le-Comte, Demoiſelle *Marie Andras de Serre*, fille de Noble *Pierre Andras*, Chevalier, Comte de Marcy, Baron de Poiſeux, Seigneur de Serre, & de Dame *Françoiſe des Preſ*. De ce mariage ſont iſſus : — 1. LOUIS-ANTOINE-DIEUDONNÉ DE SAUVAGE, mort ſans alliance à Lille en Flandres le 10 Janvier 1768, étant Lieutenant au Régiment de Lyonnois ; — 2. & MARIE-MADELEINE-GENEVIEVE, héritiere de ſa branche aînée, Dame de Nuarre, Bonneçon, Montlouis, Saiſy en partie, mariée, par contrat paſſé au château de Saint-Thibault le 4 Mai 1774, devant

Digitized by Google

Ragon, Notaire de la Paroiſſe de Saint-Aubin-des-Chaulmes, avec Meſſire *Edme-Antoine de Moncorps*, Ecuyer, Seigneur de Chéry, de Coulangeron & de Sauly, ſon parent, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Régiment d'Auvergne, Penſionnaire du Roi, fils de *Dieudonné de Moncorps*, Ecuyer, Seigneur deſdits lieux, & de Dame *Françoiſe-Antoinette d'Aſſigny*, dont, juſqu'à préſent, en 1781, un garçon & une fille, ſavoir : *Charles-Antoine*, né le 22 Novembre 1777, & *Marie-Madeleine-Auguſtine*, née le 28 Août 1775.

Seconde branche.

V. ALEXANDRE DE SAUVAGE, cinquieme fils d'ALOPS & de *Charlotte de Bault*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Thibault & de Champilly, ſervit d'abord en qualité de Lieutenant de Cavalerie au Régiment de Champagne; fut enſuite Capitaine au Régiment de Grillon. Il vendit à PHILIBERT DE SAUVAGE, ſon frere aîné, Seigneur de Montbazon, & à *Edme-Françoiſe d'Eſtud*, ſon épouſe, par contrat paſſé à Saint-Thibault le 18 Avril 1673, devant *Jean Baudouin*, Notaire à Neufontaine, tous les droits, tant mobiliers qu'immobiliers, qui lui étoient échus par le décès d'ALOPS DE SAUVAGE & de *Charlotte de Bault*, ſes pere & mere. Il leur donna quittance de la ſomme de 1300 livres pour final paiement de cette acquiſition, par acte auſſi paſſé devant *Jean Baudouin* le 7 Mai 1675. Il fit de plus une renonciation de tous ſes biens à la ſucceſſion de défunt FRANÇOIS DE SAUVAGE, ſon frere, en faveur du même PHILIBERT, par acte paſſé le 2 Janvier 1676, devant *Buon* & *Ferret*, Notaires au Châtelet de Paris. ALEXANDRE DE SAUVAGE ayant vendu & diſſipé tous ſes biens, & ne pouvant plus, par cette raiſon, continuer la dépenſe néceſſaire dans le Régiment où il ſervoit, ſe décida à paſſer en Amérique; & après avoir obtenu du Roi les graces qu'il demandoit, il s'embarqua à Marſeille & arriva à l'Iſle Saint-Chriſtophe, où il remplit avec diſtinction l'emploi militaire qui lui avoit été donné : il s'y maria enſuite avec *Renée Duclos*, & eut de ſon mariage un fils nommé JOSEPH, qui ſuit, & trois filles. La mort d'ALEXANDRE DE SAUVAGE, & les vexations continuelles des Anglois, qui tendoient dès-lors à ſe rendre les ſeuls maîtres de cette Iſle, déciderent ſa veuve d'abandonner les biens conſidérables qu'elle y avoit & de paſſer avec ſes enfans à celle de Saint-Domingue, où elle s'établit en y tranſportant les débris de ſa fortune.

VI. JOSEPH DE SAUVAGE, Ecuyer, né à l'Iſle Saint-Chriſtophe & tranſplanté à Saint-Domingue, y fit l'acquiſition d'un bien conſidérable ſitué dans le quartier de Jaczy, Paroiſſe du Terrier-Rouge, & s'y maria avec Demoiſelle *Eléonore Bourgeois*, morte au mois d'Octobre 1754. Il fit ſon teſtament olographe le 1er Mai 1760, par lequel il légua à l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge la ſomme de 100 livres, deſtinée à la fondation d'une Meſſe annuelle & perpétuelle pour le repos de ſon ame & celle de ſa femme, & mourut peu de jours après. Ses enfans ſont : — 1. JOSEPH, qui ſervit dans les Milices du bataillon Dauphin en qualité de Capitaine de Dragons, & étoit Commandant de la diviſion

Digitized by Google

du Terrier-Rouge, lorſqu'il mourut ſans alliance le 13 Juillet 1778, après avoir fait ſon teſtament olographe le 1er Février de la même année, dans lequel il inſtitue ſes légataires univerſels les enfans de LUC, ſon frere, ci-après mentionné; — 2. LUC, qui ſuit, mort avant ſon frere aîné; — 3. JEAN, Prêtre & Chanoine du Chapitre Royal de Saint-Martin d'Angers; — 4. & RENÉE, mariée à Saint-Domingue, par contrat paſſé le 8 Juin 1743, devant *de Lacour*, Notaire au Fort Dauphin, avec *Etienne-Marc-Antoine du Tour*, Chevalier, ancien Lieutenant au Régiment de Monconſeil. Elle eſt morte à Nantes en Bretagne au mois d'Août 1778, laiſſant deux garçons. Voyez TOUR (DU), *ci-après*.

VII. LUC DE SAUVAGE, Ecuyer, Sieur des Marons, né à Saint-Domingue, a ſervi dans les Milices de cette Iſle, d'abord en qualité de Lieutenant de Cavalerie; enſuite a été fait Capitaine de Dragons par commiſſion du Roi donnée à Compiegne le 29 Juillet 1771. Il obtint de M. le Comte d'Argout, Gouverneur de Saint-Domingue & des Iſles Sous-le-Vent, un congé pour paſſer en France, daté du 8 Juillet 1777, & il s'embarqua dans un Navire Bordelois, ſur lequel il mourut le 26 Août ſuivant. Il avoit été marié, par Bref de diſpenſe de Rome donné le 17 Août 1754, contrat paſſé à Saint-Domingue le 21 Avril 1755, au quartier de Lartibonite, avec Demoiſelle *Marie-Eliſabeth Dieu-le-Fils des Barres*, ſa couſine-germaine, morte à Nantes en Bretagne le 21 Juillet 1767, & inhumée dans le Cloître des Dominicains de cette Ville, fille de *Pierre Dieu-le-Fils*, & *d'Eliſabeth Bourgeois*. Cette famille de *Dieu-le Fils* eſt originaire du Poitou, & porte pour armes: *d'azur à trois étoiles d'argent*. Sa branche aînée, profeſſant la Religion Proteſtante, alla s'établir en Angleterre lors de la révocation de l'Edit de Nantes, & y exiſte toujours ſous le nom de *God-Son*. De ce mariage ſont nés un garçon & trois filles, ſavoir: — 1. MARIE-LUC-MICHEL-PIERRE-JOSEPH-BIGNONI DE SAUVAGE, qui ſuit; — 2. MARIE-ELISABETH-PIERRE-JOSEPHE-LUC-RENÉE, née en 1755, morte ſans alliance en 1777; — 3. MARIE-JOSEPHE-AIMÉE, née à Saint-Domingue le 18 Juin 1757, ondoyée le même jour, & batiſée en l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge le 5 Août 1760, s'eſt mariée à Nantes, par Bref de diſpenſe du Pape donné à Rome le 8 Janvier 1779, contrat paſſé devant *Jalaber*, Notaire, le 13 Février de la même année, avec *Joſeph du Tour*, Chevalier, Chevau-Léger de la Garde du Roi, ſon couſin-germain, fils d'*Etienne-Marc-Antoine du Tour*, Chevalier, mentionné ci-deſſus, & de Dame RENÉE DE SAUVAGE; duquel mariage ils n'ont eu juſqu'à préſent, en 1781, qu'un garçon nommé *Joſeph Agathange*, mort au berceau, & une fille nommée *Marie-Euphroſine*, née à Bordeaux le 8 Février 1781, & batiſée le lendemain en l'Egliſe métropolitaine & paroiſſiale de Saint-André; — 4. & ELÉONORE-MARIE-PIERRE-AIMÉE, née à Saint-Domingue le 18 Novembre 1762, ondoyée le 15 Août ſuivant, & batiſée à Tours le 20 Février 1768 dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Venant, s'eſt mariée à Bordeaux, par Bref de diſpenſe donné à Rome au mois de Novembre 1780, contrat paſſé le 11 Décembre de la même année, devant *Rauſan*, Notaire, avec *Etienne-Marc-Antoine-Richard du Tour*,

Digitized by Google

Chevalier, Chevau-Léger de la Garde du Roi, ſon couſin-germain, frere aîné de *Joſeph du Tour*, mentionné ci-deſſus.

VIII. Marie Luc-Michel-Pierre-Joseph-Benoni de Sauvage eſt né à Saint-Domingue le 11 Juin 1765, & a été batiſé le 29 du même mois dans l'Egliſe paroiſſiale de Saint-Pierre du Terrier-Rouge. Il fait actuellement, en 1781, ſes études au College Royal de Soreze.

Les armes : *bandées d'or & d'azur, de ſix pieces, les bandes d'azur chargées chacune d'une étoile d'argent, couronne de Comte ;* ſupports, *deux léopards.*

Généalogie extraite des titres originaux qui ſont en grande partie dans les archives du château de Saint-Thibault.

SEROUX, en Picardie : ancienne famille noble, diviſée actuellement en trois branches. Il eſt fait mention au *Trejor des Chartes, troiſieme volume, Ponthieu, n°.* 119, de Henri Seroux, Gouverneur de Calais, dans les défenſes du Procureur-Général du Roi contre celui du Roi d'Angleterre, relativement au Château de Montreuil.

Jehan & Louis Seroux ont été ſucceſſivement Capitaines des Châteaux-forts de Choiſy-ſur-Oiſe, en latin *Cauſianum, Choiſiacæ arces*, ſitués à une lieue de Compiegne, qui furent pris & détruits par les Anglois dans le XVe ſiecle : au XVIe, leurs deſcendans jouiſſoient encore du même titre à Compiegne, & au XVIIe, cette qualité fut changée en celle de Major de la même Ville, par commiſſion du 13 Mai 1631, en faveur d'Antoine Seroux, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, qui eut pour fils, de ſon mariage contracté le 6 Mai 1608 avec Demoiſelle *Nicole Fillon :*

I. Claude Seroux, Commiſſaire des Guerres, mort ſans enfans. Sa tombe eſt dans l'Egliſe du Château de la Motlaye, près Chantilly, qui eſt encore la demeure de M. Seroux de Bienville : on y voit l'inſcription ſuivante : *Claude Seroux, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, Conſeiller du Roi, Commiſſaire ordinaire des Guerres, fils d'Antoine Seroux, Ecuyer, Seigneur de Commodelle, la Grangere & Bienville, Capitaine-Major de la Ville de Compiegne, décedé ici le 17 Novembre 1651, & a été ci-devant inhumé. P. D. P. S. A. ;* — 2. François, qui ſuit.

II. François Seroux, Seigneur de Venette, près Compiegne, épouſa, par contrat du 22 Décembre 1632, *Marie Thibaut*, dont il eut : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. & François, Seigneur de Commodelle, Auteur de la troiſieme branche, qui ſera rapportée ci après.

III. Jean Seroux, Seigneur de Venette, épouſa, par contrat du 10 Juin 1653, Demoiſelle *Chriſtine le Caron*, dont il eut : — 1. Elie-François, qui ſuit ; — 2. & Jean, Seigneur de Villers, près Compiegne, Auteur de la ſeconde branche, rapporté après celle-ci.

IV. Elie-François Seroux, Chevalier, Seigneur de Venette & du Boquet, Ecuyer de S. A. R. Madame, épouſa, par contrat du 16 Avril 1706, *Brigite l'Eguillier*, dont vinrent : — 1. François, qui ſuit ; — 2. & Louis-Hiacynthe Seroux de Biscourt, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine d'Infanterie, qui, de ſon mariage avec Demoiſelle *Chriſtine le Faroul*,

Digitized by Google

a eu pour fils MAXIMILIEN-EMMANUEL SEROUX, Chevalier de Saint-Louis, Colonel d'Infanterie, Chef de Brigade du Corps Royal du Génie, tué au siege de Berg-op-Zoom en 1747, dans la trente-cinquieme année de son âge.

V. FRANÇOIS SEROUX, II du nom, Seigneur de Venette, Mally & le Boquet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Commandant pour le Roi à la Buſſiere & ſur l'étendue de la Sambre, depuis Maubeuge juſqu'à Charleroy, épouſa, par contrat du 28 Février 1702, Demoiſelle *Marie-Madeleine de Crouy*, de laquelle il eut: — 1. PIERRE-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. & LOUIS-PIERRE SEROUX DE MALLY, Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Chabrillant, mort ſans poſtérité.

VI. PIERRE-FRANÇOIS SEROUX, Chevalier, Seigneur de Venette, Jaux, le Boquet & Mally, épouſa, par contrat du 6 Mai 1737, ſigné de la Famille Royale, *Marie d'Orbay*, dont: — 1. NICOLAS-FRANÇOIS, qui ſuit; — 2. JEAN-NICOLAS, mentionné après ſon frere aîné; — 3. PIERRE-FRANÇOIS, Capitaine au Régiment de Dauphiné, Infanterie; — 4 JEAN-BATISTE, ancien Mouſquetaire de la Garde du Roi; — 5. NICOLAS, Officier au Corps Royal de l'Artillerie; — 6. MARIE-FRANÇOISE, mariée à *Louis-François-Auguſtin le Feron*, Seigneur de Ville, près Noyon, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier des Mouſquetaires; — 7 & 8. MARIE-JACQUELINE & MARIE SEROUX, non mariées.

VII. NICOLAS-FRANÇOIS SEROUX, Chevalier, Seigneur de Venette, Jaux, le Boquet, Mally & le grand Touchamp, ancien Capitaine du Corps Royal d'Artillerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, aujourd'hui Chef de cette premiere branche, a épouſé, par contrat du 26 Août 1775, *Marie-Françoiſe Menard*, dont PIERRE-FRANÇOIS-MARIE, en bas âge.

VIII. JEAN-NICOLAS, appellé *le Chevalier DE SEROUX*, ſecond fils de PIERRE-FRANÇOIS & de *Marie d'Orbay*, Capitaine dans le Corps Royal de l'Artillerie, a épouſé, par contrat du 11 Mars 1778, *Catherine Charlotte-Lazarine Douljet de Toulmont*, dont PERETTE-CHARLOTTE SEROUX DU FAY.

Seconde branche.

IV. JEAN SEROUX, ſecond fils de JEAN SEROUX, Seigneur de Venette, & de *Chriſtine le Caron*, fut Seigneur de Villers, près Compiegne, & épouſa, par contrat du 9 Mars 1680, *Charlotte Emengard*, dont il eut: — 1. JEAN-BATISTE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Touraine, tué au ſiege de Lille en 1704; 3. & LOUIS-CHARLES SEROUX, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Champagne.

V. JEAN-BATISTE SEROUX D'AGINCOURT, Chevalier, Seigneur de Villers, près Compiegne, avoit épouſé, par contrat du 11 Février 1725, Demoiſelle *Charlotte Moret*, dont: — 1. JEAN, qui ſuit; — 2. AUGUSTIN SEROUX, Garde-du-Corps du Roi.

VI. JEAN SEROUX, Seigneur d'Agincourt & de Villers, près Compiegne,

Digitized by Google

Chevalier de Saint-Louis, Gendarme de la Garde du Roi, épousa, par contrat du 20 Février 1729, *Marie-Elisabeth Bergeron*, dont : — 1. Jean-Batiste-Louis-George Seroux d'Agincourt, Chevalier, Seigneur de Villers, actuellement Chef de cette seconde branche, & qui a servi dans la Maison du Roi ; — 2. Louis-René-Thomas Seroux d'Agincourt, Chevalier de Saint-Louis & Chef d'escadron au Régiment de la Rochefoucault, Dragons ; — 3. Jean-Batiste Seroux de Sainte-Christine, Capitaine d'Infanterie au Régiment de l'Isle-de-France ; — 4. Elisabeth-Charlotte Seroux d'Agincourt, non mariée.

Troisieme branche.

III. François Seroux, I du nom de sa branche, Chevalier, Seigneur de Commodelle, second fils de François Seroux, Seigneur de Venette, & de *Marie Thibault*, épousa *Jeanne Fortier*, dont il eut : — 1. Jean-François Seroux de Commodelle, Chevalier, mort sans enfans ; — 2. & Louis, qui suit.

IV. Louis Seroux, Chevalier, Seigneur de Bienville, près Compiegne, de la Morlaye, près Chantilly, de la Grangere & de Commodelle, épousa Demoiselle *Anne Coufin de Coubercby*, dont sont issus : — 1. Louis-François, mort sans enfans ; — 2. Nicolas, aussi mort sans enfans ; — 3. & Louis François, qui suit.

V. Louis-François Seroux de Bienville, Chef actuel de sa branche, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Condé, Seigneur de la Grangere & de Commodelle, a épousé, par contrat du 18 Septembre 1756, Demoiselle *Suzanne Guyhon de Montlevaux*, dont :

VI. François-Louis Seroux de Bienville, Capitaine au Régiment de Bourbon, Dragons, non marié ;

Et Louise-Suzanne, non mariée.

Les alliances de cette famille sont avec les maisons *de Canillac*, *Hugon-Marcellange*, *Roucy*, aux Pays d'Auvergne, de Bourbonnois & de Champagne.

Les armes : *d'azur, à une rose d'argent surmontée de deux étoiles d'or.*

Digitized by Google

T.

TALARU : Seigneurie dans le Lyonnois, qui a donné ſon nom ou l'a reçu d'une ancienne & illuſtre maiſon connue dans cette Province dès le XIIe ſiecle. D'elle ſont ſortis trois Archevêques de Lyon, dont deux Cardinaux. Son ancienneté n'eſt pas ſeulement conſtatée par la terre de Talaru qu'elle a long-temps poſſédée ; elle a encore pour garant l'avantage d'avoir produit, depuis plus de cinq cents ans, un grand nombre de Chanoines-Comtes de Lyon, parmi leſquels ſont compris les trois Archevêques de cette Ville. Dans la liſte que nous avons rapportée de ces Comtes, ſuivant leur réception, *tome IX de ce Dictionnaire*, au mot LYON, nous en comptons juſqu'à vingt-un. Elle a auſſi donné des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Eſprit.

I. NICOLAS DE TALARU, Chevalier, vivant dans le XIIe ſiecle, eſt le premier qui joignit à ſon nom de baptême celui de ſa terre de Talaru. Il eut trois fils, ſavoir : — 1. PIERRE, qui ſuit ; — 2. ITIER, Abbé de l'Abbaye Royale de Savigny, au Dioceſe de Lyon, où dès ce temps-là, pour entrer dans cette Abbaye, il falloit faire preuve de cinq degrés, ce qui prouve encore l'antiquité de la nobleſſe de la maiſon DE TALARU : il mourut en 1114 ; — 3. & PONS, Religieux, puis Prieur de la même Abbaye de Savigny, vivant en 1121.

II. PIERRE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, eut pour enfans : — 1. HUGUES, qui ſuit ; — 2. & GUI DE TALARU, Chanoine-Comte de Lyon, qui, en 1167, fut arbitre d'un différend qu'eut l'Archevêque de Lyon, Comte de Forez. Il étoit Sénéchal de ſon Égliſe en 1177. Pour entrer dans le Chapitre de Lyon, il falloit alors faire preuve, comme aujourd'hui, de ſeize quartiers de nobleſſe.

III. HUGUES DE TALARU, I du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, vivant en 1173, eut : — 1. HUGUES, qui ſuit ; — 2. & ITIER, Abbé de la noble Abbaye de Savigny.

IV. HUGUES DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, la Grange, Noailly, & co-Seigneur d'Algoyere, vivoit en 1215, ſuivant une Sentence arbitrale entre le Chapitre de Lyon, *Artaud de Roſſillons*, *Pons Cherpinelly*, d'une part, & ledit HUGUES DE TALARU, d'autre part. Il laiſſa pour fils :

V. GIRARD DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., qui fut inhumé dans l'Abbaye de Savigny en Forez, lieu de la ſépulture de ſes ancêtres. Il n'eut qu'un fils, nommé JEAN, qui ſuit.

VI. JEAN DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épouſa en 1252 *Marguerite de Malvoiſin*, dont : — 1. MATTHIEU, qui ſuit ; — 2. PONS, Religieux de l'Abbaye de Savigny, & Prieur d'Aquais ; — 3. GUI, Chanoine-Comte & Grand-Cuſtode de l'Egliſe de Lyon ; — 4. & CATHERINE DE TALARU, mariée à *Guillaume de Varcy*, Seigneur d'Avanche.

VII. MATTHIEU DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., vivant en 1290, eut pour enfans : — 1. HUGUES, qui ſuit ; —

Digitized by Google

2. PHILIPPE, Chanoine & Sacriſtain de l'Egliſe des Comtes de Lyon en 1376; — 3. JEAN, élu Archevêque de Lyon en 1375, ſacré le 29 Juillet de ladite année; créé Cardinal en 1389, ſur la demande du Roi CHARLES VI au Pape CLEMENT VII: il mourut en 1393; — 4. ZACHARIE, Religieux de la noble Abbaye de l'Iſle-Barbe, réunie à l'Egliſe de Lyon; — 5, 6, 7 & 8. & quatre filles.

VIII. HUGUES DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épouſa *Béatrix de Cherpinelle*, fille de Noble *Hugues de Cherpinelle*, Chevalier, Seigneur de Cyvent en Forez, la Tour-Charette, &c. Elle teſta en 1361, & eut pour enfans: — 1. MATTHIEU, qui ſuit; — 2. HUGUES, dit *DE CHERPINELLE*, Chanoine-Comte de Lyon; — 3. CATHERINE, mariée à *Guillaume de Franchelins*, Seigneur de la Baſtie en Dombes; — 4. & HÉLENE, mariée à *Jean de Varennes*, dit *l'Allemant*, Seigneur de Courbeville, près Cheſſy en Lyonnois.

IX. MATTHIEU DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, la Grange, Noailly, &c., épouſa, 1°. en 1349, *Agnès d'Albon*, fille d'*Henri d'Albon*, Chevalier, Seigneur de Saint-Forgeux, & de *Blanche Richard*, de la maiſon *de Saint-Prieſt* en Dauphiné: elle mourut ſans enfans. Il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 15 Octobre 1364, *Béatrix de Marcilly*, fille de *Jean de Marcilly*, Chevalier, Seigneur de Chalmazel & autres lieux en Forez, & de *Dauphine de Senneterre*: elle lui porta en dot la terre de Chalmazel. De ce ſecond lit naquirent: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. JEAN, tige de la branche des Seigneurs de Chalmazel qui ſubſiſte, rapportée ci-après; — 3. HUGUES, Chanoine-Précenteur des Comtes de Lyon; — 4. AMÉDÉE, Archevêque de Lyon en 1406, créé Cardinal le 12 Novembre 1440, mort le 11 Février 1443; — 5. MARGUERITE, mariée à *Pierre de Moneſtier*, Seigneur dudit lieu en Dauphiné; — 6. & AGNÈS, mariée le 2 Février 1383 à *Guillaume de Corgenon*, fils d'*Humbert de Corgenon*, Bailli de Breſſe.

X. ANTOINE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épouſa en 1384 *Alix d'Albon*, fille de *Guillaume d'Albon* & d'*Alix de l'Eſpinaſſe*. Elle étoit ſœur de *Jean d'Albon*, Seigneur de Saint-Forgeux & de Curis en Lyonnois, & de Saint-André en Roannois, triſaïeul du Maréchal *Jacques d'Albon*, Seigneur de Saint-André, ſi renommé dans l'*Hiſtoire de HENRI II, FRANÇOIS II, & de CHARLES IX.* Leurs enfans furent: — 1. JEAN, mort ſans poſtérité; — 2. MATTHIEU, qui ſuit; — 3. GUILLAUME, Chantre & Archidiacre de l'Egliſe de Lyon en 1405; — 4. & ISABEAU, mariée à *Antoine de Châteauneuf*, Seigneur de Leignec en Forez.

XI. MATTHIEU DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., épouſa en 1419 *Jeanne de la Palu de Varembon*, fille de *Gui de la Palu*, Seigneur de Varembon, Bailli de Breſſe, & d'*Ainarde de la Balme*. Elle étoit ſœur de *Louis de la Palu de Varembon*, Archevêque de Tarentaiſe en Savoie, créé Cardinal par le Pape AMÉDÉE VIII, Duc de Savoie, & confirmé par le Pape NICOLAS V en 1449. Ils eurent de leur mariage: — 1. ANTOINE, qui ſuit; — 2. PIERRE, Prieur de Roque-taillade; — 3. HUGUES, élu Archevêque de Lyon en 1488 (le troiſieme de

Digitized by Google

de la maiſon DE TALARU), mort le 22 Décembre 1507; — 4. AMÉ ou AMÉDÉE, Chanoine-Comte de Lyon, mort Prévôt de cette Egliſe le 17 Novembre 1453; — 5. MATTHIEU, auſſi Chanoine-Comte de Lyon; — 6. JEAN, Religieux de l'Abbaye de Savigny; — 7. PHILIPPE, Chanoine-Comte de Lyon, & Prieur de Bouvance; — 8. MARGUERITE, femme de *Pierre de Vers*, Seigneur de Vers & de Gernolles, fils de *Guillaume de Vers* & de *Marguerite de Brancion*; — 9. & AGNÈS DE TALARU, mariée, le 29 Janvier 1452, à *Claude de Clermont*, Seigneur de Montoiſon, fils d'*Aynard*, Vicomte *de Clermont*, & d'*Alix de Seiſſel*.

XII. ANTOINE DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c., Conſeiller & Maître-d'Hôtel du Duc *de Bourgogne*, épouſa *Françoiſe Dubois*, fille de *Jacques Dubois*, Seigneur de Villemontois, Conſeiller & Maître d'Hôtel du Duc *de Bourgogne*. Il en eut: — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2 & 3. ANTOINE & JEAN, Chanoines-Comtes de Lyon; — 4. CLAUDINE, épouſe de *Pierre de Saint-Romain*, Seigneur de Lurcy; — 5. CATHERINE, mariée, 1°. à *Jean des Roches*, Seigneur de Tournouelles, & 2°. à *Guichard d'Albon*, Seigneur de Saint-André; — 6. autre CATHERINE, femme de *Bremont de Vitry*, Seigneur de l'Alliere; — 7. & FRANÇOISE ou NUNCIADE, mariée à *Hugues de Montbardon*, Seigneur de Villelame en Bourbonnois.

XIII. GUILLAUME DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru, Noailly, &c. épouſa, par contrat du 16 Octobre 1495, *Louiſe de Lévis-Couſans*, veuve en premieres noces d'ANNET DE TALARU-CHALMAZEL, IV du nom, mentionné dans la branche ſuivante. Il n'en eut qu'une fille nommée:

XIV. CATHERINE DE TALARU, mariée en 1524 à *Laurent de Monteynard*, Seigneur de Marcieu en Dauphiné, &c., Lieutenant de la Compagnie de cent Hommes d'armes du Connétable *de Montmorency*, ſecond fils d'*Hector de Monteynard* & de *Marguerite-Paléologue de Monferrat*. Elle lui porta tous les biens de la branche aînée de la maiſon DE TALARU. Voyez MONTEYNARD, *tome X de ce Dictionnaire*.

Branche des Seigneurs DE CHALMAZEL, *la ſeule qui ſubſiſte.*

X. JEAN DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel par ſa mere, fils puîné de MATTHIEU, II du nom, & de *Béatrix de Marcilly*, ſa ſeconde femme, épouſa, par contrat du 13 Septembre 1388, *Catherine de la Tour-d'Auvergne*, fille d'*Annet de la Tour d'Auvergne*, Seigneur d'Oliergues, & de *Béatrix de Chalançon*. Il en eut: — 1. ANNET, qui ſuit; — 2. LOUIS, Chanoine-Comte de Lyon; — 3. ISABELLE, mariée à *Antoine de Châteauneuf*, Seigneur de Rochebonne: elle vivoit encore en 1422; — 4. & BLANCHE DE TALARU, Abbeſſe de la Sauve-Bénite en Velay, vivante en 1417.

XI. ANNET DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épouſa, par contrat du 28 Mai 1422, Demoiſelle *Alix de Lavieux* (d'une maiſon des plus illuſtres du Forez, connue dès l'an 1100), fille d'*Edouard de Lavieux*, Seigneur de Fougerolles, & de *Marguerite-Dauphine de Sainte-*

Ilpise, dont : — 1. ANNET, qui suit ; — 2. & JEAN, mort sans postérité.

XII. ANNET DE TALARU, II du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épousa en 1428 *Claudine de Langheac*, Dame de la Pic & de Cussé, veuve de *Philibert de Chandé*, Seigneur de Montfalcon en Lyonnois. Elle étoit fille de *Pons de Langheac*, Seigneur de Bressac, Sénéchal d'Auvergne, & d'*Antoinette de Malbec* ou *Maubec*. Il en eut : — 1. ANNET, qui suit ; — 2. & PONS, Prieur de Bouvance.

XIII. ANNET DE TALARU, III du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, épousa, 1°. par contrat du 1er Octobre 1450, Demoiselle *Antoinette de Maubec* ; & 2°. le 15 Septembre 1458, *Louise de Lavieux*, fille de *Jacques de Lavieux*, Seigneur de Fougerolles, & de *Jeanne de Cassinet*. De ce second mariage vinrent cinq garçons, savoir : — 1. ANNET DE TALARU, IV du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, marié, par contrat du 15 Octobre 1493, à *Louise de Levis-Cousans*, fille de *Jean de Lévis*, Seigneur & Baron de Cousans, & de *Louise de Bressole* : devenue veuve, elle épousa en secondes noces, en 1495, GUILLAUME DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Talaru & de Noailly, comme on l'a dit au degré XI de la branche aînée ; — 2. GASPARD, qui suit ; — 3. BALTHAZARD, Commandeur de l'Ordre de Saint-Antoine à Marseille ; — 4 & 5. & deux fils nommés JEAN, Chanoines-Comtes de Lyon.

XIV. GASPARD DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel après la mort de son frere aîné sans enfans, épousa, le 4 Mai 1493, *Marguerite de Rollin*, veuve de *Philibert de Grollé*, Seigneur d'Illins, fille de *Guillaume de Rollin*, Seigneur de Beauchamp & de Monesfloy, & de *Marie de Lévis Cousans*, dont : — 1. PIERRE, mort sans enfans ; — 2. LOUIS, qui suit ; — 3. JEAN, reçu Chanoine-Comte de Lyon en 1509 ; 4. FRANÇOISE, femme de Noble *Pierre de Saconay* ; — 5. & CATHERINE, mariée, 1°. à Messire *Claude de Châteauneuf*, & 2°. à *Théodore d'Angorais*, Seigneur de Saint-Bonnet-lès-Ouilles. Il eut encore une fille naturelle, MARIE DE TALARU, femme de *Jean le Blanc*.

XV. LOUIS DE TALARU, I du nom, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Baron d'Escotay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Grand-Maître des Faux & Forêts du Pays, Comté & Ressort de Forez, Conseiller & Chambellan du Roi HENRI II, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes-du-Corps & des Gardes de Monseigneur LE DAUPHIN, depuis Roi sous le nom de FRANÇOIS II, Gouverneur de Compiegne, mort en 1557, avoit épousé, par contrat du 1er Mai 1524, Noble Demoiselle *Claudine Mitte de Chevriere*, fille de *Louis Mitte*, Chevalier, Seigneur de Chevriere, Capitaine des Archers de la Garde Françoise du Roi, Sénéchal du Lyonnois & du Bourbonnois, Bailli du Gévaudan, & de *Marguerite de Cruffol*. Leurs enfans furent : — 1. FRANÇOIS, qui suit ; — 2. CLAUDE, Chanoine-Comte de Lyon ; — 3. JEAN, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Mestre-de-Camp de vingt Compagnies Françoises, marié, 1°. par contrat du 18 Juillet 1569, à *Jeanne de Mars*, morte sans enfans, veuve en premieres noces de *Jean de Senneret*, Seigneur de la Batisse, & fille de *Claude de Mars de Luxembourg* & de *Jeanne de Thorigny* : elle lui

Digitized by Google

apporta la terre de Saint-Marcel, & lui en fit don par ſon teſtament du 19 Octobre 1584; il épouſa, 2°. par contrat du 23 Décembre 1602, *Claudine de Champier*: n'ayant point eu auſſi d'enfans de cette derniere, il lui laiſſa la jouiſſance de tous ſes biens, & inſtitua ſon héritier CLAUDE DE TALARU, ſon neveu, fils de FRANÇOIS, ſon frere aîné; — 4. ANTOINE, Chevalier de Malte, reçu le 11 Novembre 1563; — 5. FRANÇOISE, morte Abbeſſe de Saint-Juſt de Romans en Dauphiné; — 6. MADELEINE, Prieure du Monaſtere de Lourſe en Forez; — 7. & GABRIELLE, mariée à *Gilbert de Gilberté*, Seigneur de Crous & Baron d'Auvers.

XVI. FRANÇOIS DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Page de Monſeigneur LE DAUPHIN, nommé enſuite Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa, par contrat du 28 Octobre 1563, Demoiſelle *Anne le Long de Chenillac*, fille de *Pierre le Long*, Seigneur de Chenillac, & d'*Anne Berton de Montby*. Il en eut: — 1. CLAUDE, qui a continué la deſcendance ci-après; — 2. & HUGUES, dont nous allons parler d'abord.

HUGUES DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Magnieux, le Gabeon, & de Thurin, épouſa, par contrat du mois d'Août 1586, *Marguerite d'Apchon*, fille de Meſſire *N.... d'Apchon*, Seigneur de Chenereilles, de laquelle vinrent deux garçons & une fille. L'aîné fut GASPARD DE TALARU, Chevalier de l'Ordre Roi, marié, 1°. par contrat du 21 Janvier 1619, à *Claudine de Champier*, & 2°. par contrat du 17 Mars 1633, à *Catherine Gilles*, veuve de Noble *Pierre du Roſier*, Ecuyer, Seigneur de Beauforeſt, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il eut du premier lit: — 1. CHRISTOPHE DE TALARU, Chevalier, mort ſans enfans de ſon mariage avec *Antoinette du Roſier*, fille de la ſeconde femme de ſon pere; — 2. JEAN, Chanoine-Comte de Lyon; — & trois filles, dont une nommée CLAUDINE, mariée à *Guillaume d'Harod*, Seigneur de Montmelard.

XVII. CLAUDE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, fils aîné de FRANÇOIS & d'*Anne le Long de Chenillac*, fut Chevalier de l'Ordre du Roi & Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Duc *de Nemours*. Il épouſa, par contrat du 3 Octobre 1592, Demoiſelle *Peronnelle de Calar de Freiſſonnet*, fille d'*Antoine de Calar de Freiſſonnet* & de *Jeanne de la Fayette*, dont:

XVIII. CHRISTOPHE DE TALARU, Chevalier, Seigneur de Chalmazel, Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes d'armes, Guidon des Gendarmes & Maréchal-de-Camp, qui épouſa, 1°. par contrat du 29 Novembre 1614, *Jeanne de Faix*, Dame de Rivoire, morte en couches; & 2°. par contrat du 16 Février 1622, Demoiſelle *Claudine de Malain*, fille d'*Edme de Malain*, Seigneur de Lux, & d'*Angélique de Malain de Miſery*. Du premier lit il eut: — 1. JEANNE DE TALARU, mariée, par contrat du 17 Novembre 1644, à *Joachim*, Marquis *de Coligny* & d'Andelot; & du ſecond lit: — 2. CLAUDE qui ſuit; — 3 & 4. EDME & LAURENT, Chanoines-Comtes de Lyon; — 5. ALEXANDRE, Chevalier de Malte, Commandeur de Chazelles en Forez; — 6. HUGUES, appellé d'abord *le Vicomte DE CHALMAZEL*,

Digitized by Google

qui fut Capitaine au Régiment de Pertuy, Cavalerie, puis Major du Régiment de Saint-Agnan : ſes bleſſures l'ayant obligé de quitter le Service, il fut Chanoine-Comte de Lyon ; — 7. HECTOR, Prieur de Novy, près Réthel, & Chanoine de la noble Egliſe de Saint-Pierre de Mâcon ; — 8. CLAUDE-GABRIEL, appellé *le Marquis DE CHALMAZEL*, Seigneur de Chauſſing, &c., qui fut Cadet dans le Régiment des Gardes, puis dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires ; eut une Compagnie nouvelle dans le Régiment de Picardie, dont il devint Lieutenant-Colonel ; fut fait Chevalier de Saint-Louis à la création de cet Ordre, Brigadier le 16 Mai 1692, & Gouverneur des Ville, Forts & Tour de Toulon en 1700 : il ſoutint contre le Duc *de Savoie* & ſes alliés, en 1707, un ſiege où il ſe comporta avec tant de valeur, qu'on fut obligé de l'abandonner après vingt-ſix jours : il mourut dans ſon Gouvernement en 1716 ; — 9. JOSEPH-ISAAC, d'abord Mouſquetaire du Roi dans ſa ſeconde Compagnie, enſuite Capitaine au Régiment de Picardie, mort ſans poſtérité ; — 10 & 11. FRANÇOIS & CLAUDE, morts en bas âge ; — 12. CLAUDINE, mariée à *Gaſpard d'Heyrat*, Comte de la Roue ; — 13. ANNE, femme de *Jean d'Arcy*, Seigneur-Comte d'Ailly, Capitaine de Chevaux-Légers au Régiment de Canillac ; — 14, 15 & 16. MARGUERITE, TOINETTE & SIMONNE-MARION, mortes en bas âge.

XIX. CLAUDE DE TALARU, II du nom, Chevalier, premier Marquis de Chalmazel, Enſeigne de la Compagnie Colonelle des Gardes-Françoiſes en 1642, Capitaine au même Régiment en 1647, Guidon des Gendarmes du Roi en 1651, & Maréchal-de-Camp au mois d'Octobre de la même année, commanda l'arriere-ban des Provinces du Lyonnois, Forez & Beaujolois en 1674. Il avoit épouſé, par contrat du 18 Décembre 1660, *Louiſe-Marie de Champagne*, fille de *Hubert de Champagne*, Marquis de Villaines, Baron de Luré, Seigneur de la Chaſſigniere, Vaucelles, &c. Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-Légers, & de *Louiſe d'Arcona*, ſa premiere femme, dont : — 1. FRANÇOIS-HUBERT, qui ſuit ; — 2. CHARLES LAURENT, Chanoine-Comte de Lyon en 1680, Abbé de Morigny ; — 3. & ANGÉLIQUE-FRANÇOISE, aînée du précédent, morte Religieuſe au Couvent de Sainte-Marie à Lyon.

XX. FRANÇOIS-HUBERT DE TALARU, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Seigneur de Saint-Marcel, Felines, &c., Capitaine de Carabiniers dans le Régiment de Villeroy, Cavalerie, épouſa, par contrat du 29 Avril 1681, *Marie d'Ornaiſon de Chamarande*, fille de *Clair-Gilbert d'Ornaiſon*, Chevalier, Comte de Chamarande, Gouverneur des Villes & Châteaux de Phaltzbourg & Saarbourg, premier Maître d'Hôtel de Madame LA DAUPHINE, & de *Marie de Treſlon*. Ils eurent de leur mariage : — 1. CLAUDE, dit *l'Abbé DE CHALMAZEL*, Prieur de Saint-Antheme ; — 2. LOUIS, qui ſuit ; — 3. & THÉRESE-CHARLOTTE, morte Supérieure du Monaſtere des Dames Religieuſes de la Viſitation de Sainte-Marie à Montbriſon.

XXI. LOUIS DE TALARU, II du nom, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Comte de Chamarande en Hurepoix, Seigneur de Saint Marcel en Forez, de Chauſſing & autres terres en Bourbonnois & en Auvergne, d'abord Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom le 1er Février 1719, ſut

Digitized by Google

envoyé en 1733 auprès de l'Electeur *de Saxe*, en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire, pour le complimenter de la part du Roi ſur la mort de la Reine de Pologne. Il avoit obtenu la même année la ſurvivance de la charge de premier Maître-d'Hôtel de la Reine, dont ſon oncle maternel, le Comte *de Chamarande*, étoit titulaire; fut fait Gouverneur des Villes de Phaltzbourg & Saarbourg le 18 Janvier 1721, nommé Chevalier des Ordres du Roi le 2 Février 1749, reçu le 25 Mai ſuivant, & eſt mort le 31 Mars 1763, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit épouſé, 1°. le premier Septembre 1717, *Catherine-Angélique de Harcourt-Beuvron*, morte en couches en 1718 de deux garçons qui moururent auſſi; & 2°. le 26 Avril 1720, Demoiſelle *Marie-Marthe-Françoiſe de Bonneval*, fille de *Céſar-Phœbus*, Marquis de Bonneval, Brigadier des Armées du Roi, Colonel des Cuiraſſiers de France, & de *Marie-Angélique de Hautefort*. De ce mariage il a eu: — 1. CÉSAR-MARIE, qui ſuit; — 2. FRANÇOIS-HUBERT, né le 18 Avril 1726, appellé *le Comte* DE TALARU, Lieutenant & Aide-Major de la Gendarmerie, mort à Hanovre en Novembre 1757; — 3. ANGE-FRANÇOIS, né le 14 Mai 1727, nommé Evêque de Coutances ſur la fin de l'année 1764, & ſacré le 10 Mars 1765; — 4. LOUIS FRANÇOIS, rapporté après ſon frere aîné; — 5. MARIE-LOUISE-ANGÉLIQUE, née le 20 Mars 1723, aînée de ſes freres, mariée le 20 Juillet 1741 à *Armand-François de la Croix*, Marquis de Caſtries, dont elle eſt veuve ſans enfans depuis le 27 Janvier 1743; — & quatre autres enfans morts en bas âge.

XXII. CÉSAR-MARIE DE TALARU, Chevalier, Marquis de Chalmazel, Comte de Chamarande, Seigneur de Saint-Marcel, &c., appellé *le Marquis* DE TALARU, né le 8 Juin 1725, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom le 1er Janvier 1745, enſuite Colonel du Régiment de Maillé, qui a pris ſon nom; fait en 1746 premier Maître-d'Hôtel de la Reine en ſurvivance, Brigadier d'Infanterie le 10 Mai 1748, Gouverneur des Villes & Châteaux de Phaltzbourg & Saarbourg le 20 Août 1750, Inſpecteur-Général d'Infanterie le 24 Août 1758, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 20 Février 1761, eſt devenu titulaire de la charge de premier Maître-d'Hôtel de la Reine le 30 Avril 1763 juſqu'en 1770, qu'il a cédé cette charge à ſon frere cadet; a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis le 26 Février 1777, & Lieutenant-Général en 1780. Il a épouſé en Mai 1750 Demoiſelle *Marie-Juſtine de Saſſenage*, ſeconde fille du feu Marquis *de Saſſenage*, Chevalier des Ordres du Roi, dont il a eu: — 1. LOUIS-MARIE-JOSEPH, né le 7 Août 1753, mort au berceau en Décembre ſuivant; — 2. & EULALIE-XAVIERE DE TALARU-CHALMAZEL, née le 27 Août 1751, Dame de MADAME Comteſſe de Provence, mariée à *Louis-Etienne François*, Comte *de Damas de Crux*, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis & Colonel du Régiment de Limouſin, morte à Paris en Mai 1774.

XXII. LOUIS FRANÇOIS, Vicomte DE TALARU, Seigneur du Chauſſing, Male, Peroux, Quinſſiat, le Pavillon, &c., né en Septembre 1729, mort en 1782 (frere cadet du précédent), d'abord Chevalier de Malte, a été ſucceſſivement Garde de la Marine en Mai 1745, Enſeigne de

Digitized by Google

Vaisseau en 1748, puis Lieutenant en 1756; a passé du service de Mer à celui de Terre; a été fait Mestre-de-Camp de Cavalerie en 1758, premier Maître-d'Hôtel de la Reine en 1770, au renouvellement de la Maison de Sa Majesté; nommé Chevalier des Ordres au Sacre du Roi, en 1775, & reçu le 1er Janvier 1776. Il avoit quitté la Croix de Malte, & épousé, par contrat du 22 Juillet 1767, Demoiselle *Henriette-Jeanne-Hélie de Bec-de-Lievre*, fille de feu *Pierre-Jacques-Louis de Bec-de-Lievre*, Marquis de Cany & de Quevilly, & de *Charlotte de Paulmier-la-Bucaille*. Elle a été présentée le 8 Août de ladite année 1767, par Madame la Marquise DE TALARU, sa belle-sœur, & nommée en Décembre 1768 Dame de Compagnie de Madame ADÉLAÏDE DE FRANCE, tante du Roi. De ce mariage sont issus: — 1. LOUIS-JUSTIN-MARIE DE TALARU-CHALMAZEL, Chevalier, né le 2 Septembre 1769; — 2. & une fille.

Les armes: *partie d'or & d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout.*

TOUR (DU), en Guienne: maison noble, d'ancienne extraction, qui a possédé plusieurs fiefs dans le Comté de Comminges, l'Armagnac & le Condomois, entr'autres la Seigneurie de Boussan, qui en fut aliénée vers la fin du XVIe siecle (1).

Il est sorti de cette maison un Commandeur de l'Ordre du Temple, ce qui prouve bien l'antiquité de sa noblesse, car on sait que pour être associé à cet Ordre illustre, il falloit être Gentilhomme de nom & d'armes, & par conséquent de race d'ancienne Chevalerie; il en est sorti un Grand-Aumônier de France, qui fut le même que le Templier, un Capitaine de cent Hommes d'armes, & plusieurs autres Officiers très-distingués.

I. LOUIS DU TOUR est le premier dont on ait connoissance: il est qualifié Ecuyer & Seigneur de Boussan dans un acte de vente passé la veille de la Saint-Martin de l'an 1395; & il transigea le 9 Avril 1398 avec son cousin nommé HUGUES DU TOUR, & qualifié Chevalier pour le paiement de certaine somme, provenant du mobilier de JEAN DU TOUR leur grand-oncle commun, qu'ils qualifient Commandeur de l'Ordre du Temple, & Aumônier du Roi PHILIPPE-LE-BEL. Il est fait mention dans le Journal du Trésor de ce JEAN DU TOUR, Templier, soit à cause de la haute dignité dont il étoit revêtu d'Aumônier du Roi, qui étoit alors la même que celle de Grand-Aumônier de France aujourd'hui, soit à raison de l'éclat de son innocence: il fut du nombre de ceux que les Commissaires du Pape CLÉMENT V renvoyerent absous lors de l'abolition de cet Ordre, arrivée en 1312. Il paroît même qu'il vécut long-temps après, puisqu'il lui fut payé une somme de 400 livres parisis le 15 Février 1328, comme porte le Journal du Trésor. Voyez l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'article des Grands-Aumôniers de France.* LOUIS DU TOUR ne vivoit plus l'an

(1) Il a déja été parlé de cette maison dans le douzieme volume de ce Dictionnaire: mais comme elle a rassemblé depuis plusieurs anciens titres qui lui manquoient, nous allons en donner ici une généalogie plus complete, dressée sur les titres originaux qui ont été vérifiés par le Généalogiste des Ordres du Roi.

Digitized by Google

1421 : il avoit eu deux enfans ; ſavoir : — 1. PIERRE, qui fit hommage le lendemain de la Fête des Rois 1421, au Comte *d'Armagnac*, des fiefs que LOUIS ſon pere avoit poſſédés ſous lui, lequel mourut ſans poſtérité ; — 2. & FRANÇOIS, qui ſuit.

II. FRANÇOIS DU TOUR, Chevalier, Seigneur de Bouſſan, ſuccéda à PIERRE ſon frere aîné ; il ſervit dans la guerre de Guienne contre les Anglois en 1430, & fut marié deux fois : on ignore le nom de ſes deux femmes ; il n'eſt pas fait mention qu'il ait eu des enfans de la premiere ; de la ſeconde ſortirent : — 1. CHARLES, qui ſuit ; — 2. une fille nommée SUZANNE ; — 3. & RAIMOND, qui, pour quelques mécontentemens, paſſa au ſervice du Roi d'Angleterre, & fut s'établir dans ce Royaume avec pluſieurs autres Gentilshommes de Guienne, lors de la réunion de cette Province à la Couronne de France ; il s'y maria, & eut des enfans dont on ne connoît pas la poſtérité : mais le Duc *de Sully* fait mention dans le tome quatrieme de ſes Mémoires, d'un Baron DU TOUR, qui fut envoyé par le Roi JACQUES I au Roi HENRI IV pour lui notifier la mort de la Reine ELISABETH, & ſon avénement au Trône d'Angleterre, & qui fut employé dans pluſieurs négociations entre ces deux Rois ; il eſt vraiſemblable que ce Baron DU TOUR ſortoit de la branche formée par RAIMOND, dont on ne peut donner la filiation ſuivie, puiſqu'on ignore même ſi ce nom ſubſiſte toujours en Angleterre.

III. CHARLES DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, rendit hommage de ſes fiefs en 14 0, au Duc *d'Alençon*, Comte d'Armagnac, & ſe maria le 4 Janvier 1496 avec Noble Demoiſelle *Hélene de la Mothe*, d'une famille d'ancienne Nobleſſe de Gaſcogne : il en eut deux fils & une fille ; ſavoir : — 1. HENRI, qui ſuit ; — 2. PIERRE, qu'on croit être le même qui fut Seigneur de Chant-d'Oiſeau en Poitou, & qui ſe maria avec *Etiennette Poyet*, ſœur du Chancelier de France de ce nom, dont on ignore s'il y a eu poſtérité : voyez *l'Hiſtoire généalogique du Pere Anſelme, à l'article des Chanceliers de France* ; — 3. & JEANNE, qui paroît avoir été mariée à un Seigneur de Bourdeille, & en avoir eu un fils nommé *Geoffroy*, qualifié Chevalier, Seigneur de Bourdeille, de Montauce & de Croignac, ainſi qu'on le voit dans une procuration que donna le 1er Novembre 1526, devant *Contat*, Notaire, Dame *Catherine de Bourdeille*, épouſe de *Guillaume Unault*, Chevalier, Seigneur & Baron de Lanta, à *Ogier Unault*, Docteur ès Droits & Conſeiller du Roi au Parlement de Bordeaux.

IV. HENRI DU TOUR, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, fut nommé par le Roi FRANÇOIS I, en 1521, Capitaine de cent Hommes d'armes, à la tête deſquels il ſervit & ſe comporta vaillamment au ſiege & à la priſe de Fontarabie ſous l'Amiral *de Bonnivet*, & marcha enſuite vers l'Italie, où il ſe trouva avec ſa Compagnie aux plus ſanglantes batailles & à la malheureuſe journée de Pavie. Il ſe maria le 14 Juin 1532 avec Noble Demoiſelle *Anne-Marie de Mauriac*, dont il eut deux garçons & deux filles ; ſavoir : — 1. CHARLES-HENRI, qualifié Chevalier dans pluſieurs actes, lequel, par la mauvaiſe adminiſtration de ſes biens & les dépenſes démeſurées qu'il fit, délabra totalement la fortune conſidérable que lui avoit laiſſée

Digitized by Google

ſon pere, & mourut ſans alliance après avoir vendu la majeure partie de ſes fiefs; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3 & 4. JEANNE & LUCE, Religieuſes à Toulouſe.

V. JEAN DU TOUR, I du nom, Ecuyer, Seigneur de Bouſſan, frere puîné de CHARLES-HENRI, ſervit avec diſtinction dans le parti du Roi durant les troubles de la Ligue & de la Religion; il ſe reſſentit du dérangement de fortune de ſon frere, eut de longs procès pour le recouvrement de ſa légitime, qui étoit ſpécialement hypothéquée ſur la Seigneurie de Bouſſan, raiſon pour laquelle ſans doute il s'en diſoit Seigneur dans ſes actes, quoiqu'elle eût déjà été aliénée de ſa maiſon par ſon frere, & fut le premier qui s'établit à Bordeaux, où il fit ſon teſtament le 14 Septembre 1578, dans lequel il déclara avoir pour héritier ſon fils unique JEAN qui ſuit. Dans ce même teſtament, il fit un legs pie aux Religieux Grands Carmes de Bordeaux; fonda une ſépulture pour lui & pour ſa poſtérité dans le chœur de leur Egliſe, auprès de la baluſtrade du grand autel, & à côté de celle de la maiſon de la Lande, Fondatrice de ce Couvent, avec un Obit à perpétuité d'une Meſſe baſſe chaque jour anniverſaire de ſa mort, qui arriva le 10 Février de l'an 1579.

VI. JEAN DU TOUR, II du nom, Ecuyer, ne pouvant, à cauſe de ſon peu de fortune, prendre, comme tous ſes ancêtres, le parti des armes, ſuivit le Barreau en qualité d'Avocat au Parlement de Bordeaux; il ſe maria avec Demoiſelle *Marie de Richon*, d'une famille de Robe, par contrat paſſé à Libourne le 28 Décembre 1614; il en eut:

VII. ANTOINE DU TOUR, Ecuyer, qui fut, comme ſon pere, Avocat au Parlement, & ſe maria, par contrat paſſé devant les Notaires à Bordeaux, le 3 Janvier 1648, avec Demoiſelle *Marie d'Athia*, dont il eut: — 1. GABRIEL, qui ſuit; — 2. & MADELEINE, morte ſans alliance, & inhumée à l'Egliſe des Grands Carmes dans la tombe de ſes ancêtres.

VIII. GABRIEL DU TOUR, Ecuyer, fut long-temps inquiété par les Commiſſaires députés pour la recherche de la Nobleſſe; mais ayant recouvré les anciens titres de ſa famille, qui avoient été diſperſés par la négligence de ſon pere & de ſon aïeul, il en fit la production, & fut maintenu comme Noble d'ancienne race, par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIV, données à Verſailles le 24 Décembre 1683, en ces termes: « Notre cher & bien » aimé Noble GABRIEL DU TOUR, Ecuyer, nous a fait humblement re- » montrer, & conſidérant qu'il eſt iſſu de noble & ancienne race, que ſes » pere, aïeul & biſaïeul, & autres ſes prédéceſſeurs, étoient nobles & ont vécu » noblement, n'ayant jamais été impoſés à nos tailles; qu'ils ont toujours » porté leurs armes timbrées, qui ſont *de gueules, à la face d'or, accom-* » *pagnées en chef de deux tours d'or, & en pointe d'une hure de ſanglier de* » *même.* Voulant bien & favorablement traiter ledit expoſant, tant en com- » templation de ſa noble extraction, que des bons & agréables ſervices, » que ſes ancêtres ont rendus dans les armées de nos prédéceſſeurs Rois à » la Couronne. A ces cauſes, &c. avons maintenu & confirmé, mainte- » nons & confirmons l'expoſant dans ſa Nobleſſe d'ancienne race, pour, » en ladite qualité, jouir & uſer, lui, ſes enfans & poſtérité en loyal ma-

» riage,

» riage, des honneurs, &c. &c. donné à Verſailles le 24 de Décembre l'an » de grace 1683, & de notre Regne le quarante-unieme. *Signé*, LOUIS, » & par le Roi, *Phelypeaux* ». Ces Lettres furent vérifiées à la Cour des Aides de Bordeaux, & du conſentement du Procureur-Général du Roi, enregiſtrées au Greffe de ladite Cour, par Arrêt du 4 Septembre 1691, dans lequel ſont relatés tous les contrats, teſtamens & autres titres juſtificatifs de l'ancienne nobleſſe dudit GABRIEL DU TOUR; il ſe trouva en bon état de ſervir à la revue de la Nobleſſe de Guienne, faite à Langon le 1er d'Août 1696, ſuivant le mandement qui lui en avoit été fait par M. le Marquis *de Montferrant*, premier Baron & Grand-Sénéchal de cette Province. Il avoit épouſé, par contrat du 2 Août 1681 devant *la Feuriere*, Notaire à Bordeaux, Noble Dame *Catherine de Pichon du Lys*, veuve de Noble *Pierre de Verteuil de Malleret*, Ecuyer, fille de Noble *François de Pichon-du-Lys*, Chevalier, Seigneur de Peygaut (1), & de Noble Dame *Marie d'Aydie de Guittinieres*. Il faut obſerver ici que *François de Pichon du Lys* étoit petit-fils de *Charles du Lys*, Avocat-Général à la Cour des Aides de Paris, lequel avoit été reconnu par Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIII, données à Paris le 25 Octobre 1612, enregiſtrées au Parlement & à la Cour des Aides au mois de Décembre de la même année, deſcendre en ligne directe de *Pierre d'Arc*, ſurnommé *du Lys*, frere puîné de *Jeanne d'Arc*, connue ſous le nom de *la Pucelle d'Orléans*, & ſi célebre par les ſervices importans qu'elle rendit à la France ſous le Regne de CHARLES VII, & autoriſé par ces mêmes Lettres à porter pour armes : « *écartelées au 1 & 4 d'azur à l'ée d'argent, garnie* » *d'or, miſe en pal, la pointe en haut, ſurmontée d'une couronne d'or, & accoſ-* » *tée de deux fleurs de lys de même*, qui eſt DU LYS; *& au 2 & 3 auſſi d'azur* » *à l'arc d'or mis en face, à la fleche encochée d'argent & empennée d'or, chargée de* » *deux autres fleches d'or empennées d'argent, miſes en ſautoir*, qui eſt D'ARC; » *l'écu timbré d'un caſque, ſurmonté d'une fille de carnation, vêtue d'argent, te-* » *nant de ſa main droite une épée d'argent, ſur la pointe de laquelle eſt une cou-* » *ronne d'or, & dans la gauche une banniere d'argent, ſemée de fleurs de lys* » *d'or, avec ce mot, LA PUCELLE*, pour cri ». Et à l'égard de Dame *Marie d'Aydie de Guittinieres*, elle étoit fille de Haut & Puiſſant Seigneur *Antoine*, Comte de Guittinieres, Vicomte de Caſtillon, &c. &c., lequel avoit eu pour triſaïeul *Odet d'Aydie*, dit *le Jeune*, Conſeiller & Chambellan du Roi LOUIS XI, qui fut marié à *Anne de Pons*, fille de *Guy*, Sire de Pons, & étoit qualifié iſſu du ſang des Comtes Souverains d'Armagnac & de ceux de Comminges. Voyez *la Généalogie de la maiſon d'Aydie, dans le 1er tome de ce Dictionnaire*, ou plus amplement dans *l'Hiſtoire généalogique du Pere Anſelme, à l'article des Grands-Amiraux de France*. GABRIEL DU TOUR, eut de ſon mariage : — 1. RICHARD, qui ſuit; — 2. & une fille, morte en bas âge.

IX. RICHARD DU TOUR, Ecuyer, ſorti par ſa mere de la famille *du Lys*, iſſu par *Marie d'Aydie de Guittinieres* ſon aïeule, des maiſons de *Comminges*, *d'Armagnac & de Pons*, & allié à celles *d'Aydie-Ribérac*, *de la Rochefou-*

(1) Cette branche *de Pichon du Lys*, Seigneur de Peygaut, eſt éteinte.

Digitized by Google

cauld, de Martemar, d'Eſtuert-Saint-Mégrin, de Mont-Leçun, de Bourdeilles, de Salignac-la-Mothe-Fénelon, de Pardaillan, de Montberon & de Foix-Candale, naquit à Bordeaux le 10 Juin 1684, & fut batiſé le 19 du même mois dans l'Egliſe Métropolitaine & Paroiſſiale de Saint André. Il entra au ſervice en 1700; & par commiſſion du Roi du 15 Avril 1702, il fut fait Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, dans lequel il continua de ſervir pluſieurs années; il ſe retira enſuite auprès du Prince *de Monaco*, qui avoit beaucoup d'affection pour lui, & qui lui donna la Capitainerie des Châteaux, Chaſſes, Eaux & Forêts de ſa Souveraineté, par commiſſion du 10 Décembre 1732. Il avoit épouſé, par contrat paſſé le 9 Juillet 1707 devant *Vivans*, Notaire à Bordeaux, Demoiſelle *Iſabeau de Floiſſac*, fille de *Jean de Floiſſac*, d'une famille originaire du Bordelois, & tranſplantée à Paris, dont eſt *N... de Floiſſac*, Ecuyer, & Dame *N... de Floiſſac*, épouſe de *N... de Randon de Pommery*, Garde-Général des Meubles de la Couronne, & Tréſorier de la Reine, & de Demoiſelle *Françoiſe de Richon*, de même nom & même famille, dont étoit ſa biſaïeule. Il eut de ſon mariage deux garcons; ſavoir: — 1. PIERRE-RICHARD, qui ſervit dans le Régiment de Monconſeil, avec lequel il fit les campagnes de 1733 & 1734 en Italie, où il ſe trouva à pluſieurs batailles, & reçut à celle de Guaſtalla une bleſſure dont il mourut quelque temps après, ſans avoir contracté d'alliance; — 2. & ETIENNE-MARC-ANTOINE, qui ſuit.

X. ETIENNE-MARC-ANTOINE DU TOUR, Chevalier, né à Bordeaux le 7 Juin 1716, & batiſé le lendemain dans l'Egliſe Métropolitaine & Paroiſſiale de Saint-André, ſervit en qualité de Lieutenant dans le même Régiment que PIERRE RICHARD ſon frere aîné; il fit les mêmes campagnes en Italie, & ſe trouva aux mêmes batailles: à la réforme de ce Régiment, il paſſa au ſervice des Colonies, & obtint à Saint-Domingue ſucceſſivement deux commiſſions du Roi, l'une de Capitaine, & l'autre de Capitaine-Aide-Major, dont il a fait les fonctions pendant long-temps. Sur la vérification que M. *Cherin*, Généalogiſte des Ordres du Roi, fit de ſes titres de nobleſſe au mois de Juin 1777, il obtint de M. *de Sartine*, Miniſtre de la Marine, un ordre adreſſé au Conſeil Supérieur du Cap de Saint-Domingue pour l'enregiſtrement deſdits titres, lequel ſe fit par Arrêt dudit Conſeil Supérieur, donné le 5 Février 1778; & ſur la production des mêmes titres, il fut reconnu noble d'ancienne extraction, par Délibération de MM. les Commiſſaires des Etats de Bretagne à leur aſſemblée tenue à Nantes le 9 Décembre 1778, & impoſé en conſéquence au rôle de la capitation des anciens Nobles de cette Ville, dans laquelle il demeuroit. Il avoit épouſé à Saint-Domingue, par contrat paſſé le 18 Juin 1743, devant *de la Cour*, Notaire au Fort Dauphin, Demoiſelle *Renée de Sauvage*, morte à Nantes le 28 d'Août 1778, fille de *Joſeph de Sauvage*, Ecuyer, & de Dame *Eléonore Bourgeois*. Voyez SAUVAGE *dans ce volume*. ETIENNE-MARC-ANTOINE DU TOUR a eu de ſon mariage ſept enfans, tous garçons, dont cinq morts jeunes & deux qui ſubſiſtent; ſavoir: — 1 ETIENNE-MARC-ANTOINE-RICHARD, qui ſuit; — 2. & JOSEPH, nommé le Chevalier DU TOUR, mentionné après ſon frere aîné.

Digitized by Google

XI. ETIENNE-MARC-ANTOINE-RICHARD DU TOUR, Chevalier, né à Bordeaux le 24 Juin 1744, & batiſé le lendemain dans l'Egliſe Métropolitaine & Paroiſſiale de Saint-André, fut reçu en 1767 dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & s'eſt marié à Bordeaux par bref de diſpenſe donné à Rome le 10 Novembre 1780, contrat paſſé par *Rauſan*, Notaire, le 11 Décembre de la même année, avec Demoiſelle *Eléonore-Marie-Pierre Aimée de Sauvage* ſa couſine-germaine, fille de *Luc de Sauvage*, Ecuyer, Seigneur des Marons, Capitaine de Dragons, & de feu Dame *Marie-Eliſabeth Dieu-le-Fils des Barres*.

XI. JOSEPH DU TOUR, Chevalier, né en Périgord dans la maiſon noble du Roc le 29 Octobre 1747, & batiſé le même jour dans l'Egliſe Paroiſſiale de Mauzac; fut reçu la même année que ſon frere aîné dans la Compagnie des Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & s'eſt marié à Nantes par bref de diſpenſe donné à Rome le 8 Janvier 1779, contrat retenu par *Jalabert*, Notaire, le 13 Février de la même année, avec Demoiſelle *Marie-Joſephe-Aimée de Sauvage* ſa couſine-germaine, ſœur d'*Eléonore-Marie-Pierre-Aimée de Sauvage*, mentionnée ci-deſſus. Ils ont eu de leur mariage juſqu'à préſent en 1781, un garçon, nommé JOSEPH-AGATHANGE, mort au berceau, & une fille nommée MARIE EUPHROSINE, née à Bordeaux le 8 Février 1781, & batiſée le lendemain à l'Egliſe Métropolitaine & Paroiſſiale de Saint-André.

Les armes de la maiſon DU TOUR ſont, comme on les a vues relatées dans les Lettres-Parentes de LOUIS-LE-GRAND du 24 Décembre 1683, *de gueules, à la face d'or accompagnée en chef de deux tours d'or, & en pointe d'une hure de ſanglier de même;* mais il y a environ cent ans que ceux de cette maiſon ſont dans l'uſage de porter leurs armes : *écartelées, avec celles de* DU LYS *&* D'ARC, telles qu'elles ſont blaſonnées dans les Lettres-Patentes du Roi LOUIS XIII du 25 Octobre 1612, mentionnées ci-deſſus.

Digitized by Google

V.

VALETTE (DE). *Voyez* DE VALETTE.

VINCENT : maison originaire des Pays-Bas, dont une branche établie depuis plusieurs siecles dans le Ponthieu. Nous en avons déja parlé dans le *tome VI* de ce Dictionnaire. Suivant la tradition, ceux de Flandres prétendoient tirer leur origine du Comte *de Madelgaire*, surnommé VINCENT, Fondateur de l'Abbaye de Hautmont, dit l'*Histoire Ecclésiastique des Pays-Bas*. Cette prétention paroît appuyée des exemples que *Carpentier*, Auteur de l'*Histoire du Cambrésis*, cite au mot *Landry* & ailleurs. Voici, d'après un Mémoire dressé sur titres, la notice de ceux qui se sont distingués par leur mérite ou par des emplois considérables qu'ils ont possédés, & ensuite nous donnerons la filiation exacte de cette maison.

On trouve en 1362 GÉRARD VINCENT, vivant à Cambray. JÉRÔME VINCENT, Seigneur de Coreuil, Capitaine de *Marcoin*, vivant en 1371, eut pour femme *Huette de Baissy*, fille de JEHAN, Prévôt de Valenciennes, & de *Maigne de Hesques*. JEHAN VINCENT, né vers l'an 1380, vivoit à la Cour du Roi CHARLES VI en 1413. De celui-ci sont sortis les Seigneurs du Quesnoy, d'Hantecourt & de Tournon, par lesquels l'Abbé *Butteux*, Généalogiste d'Abbeville, a commencé la Généalogie de ceux de ce nom habitant le Ponthieu. *Monstrelet* dit qu'en 1409 l'Université de Paris choisit un VINCENT & un *du Quesnoy* pour assister au Concile de Pise en qualité d'Ambassadeurs. En 1435, IVOUEL VINCENT étoit Capitaine de cent Hommes de Gendarmerie : il en sera parlé en son lieu. Un VINCENT, surnommé *le Couteleur*, étoit Gouverneur de Bruges en 1438. La même année, un autre VINCENT, dit *le Comte de Moria*, du nom de la Citadelle de Jérusalem, tenoit pour le Comte *de Gueldres*, Ruremonde, Hessel & autres Places, que le Duc *de Bourgogne* prit sur lui & qu'il rendit au même VINCENT, moyennant foi & hommage. JEHAN VINCENT contribua en 1441 à la rançon du Duc *d'Orléans*, fait prisonnier par les Anglois en 1415, à la bataille d'Azincourt. Dans le même temps vivoit encore dans le Ponthieu JEHAN VINCENT, surnommé *le Puissant*. En 1464, JEHAN VINCENT, Conseiller du Duc *de Bourgogne*, fut chargé par ce Souverain d'un Traité avec les Habitans de Besançon. Enfin on trouve RENARD VINCENT, Général de la Cavalerie dans les Pays-Bas vers la fin du dernier siecle.

De la branche de ceux établis en Picardie sont issus deux FRANÇOIS VINCENT, oncle & neveu, vivans dans les XIV & XVe siecles. Ils furent l'un & l'autre Chefs de Troupes, suivant l'Abbé *Butteux*.

JACQUES VINCENT, Capitaine de Gendarmes, & JEHAN, Capitaine de Bandes, furent blessés à la bataille de Pavie en 1525. Ce dernier fut fait prisonnier en 1544 à Boulogne, qu'il défendoit contre les Anglois; & sa femme, *N.... d'Abancourt*, alla le joindre en Angleterre avec ses deux fils FRANÇOIS & ANTOINE VINCENT. On croit que les Lords *d'Olernon*, qui se disoient être de la même famille, sont issus de l'un d'eux ou de JEAN VINCENT, surnommé *le Puissant*. Un autre FRANÇOIS VINCENT fut Ca-

Digitized by Google

pitaine de cent Hommes de pied au Régiment de Fontaine-Mailloc, & se trouva en cette qualité, en 1589, à la bataille d'Arques, où il fut blessé. CHARLES VINCENT fut Officier au Régiment de Bresse.

On remarque en outre plusieurs Ecclésiastiques de ce nom, savoir; un Archevêque de Tours en 14..., cité par Dom *Lobineau*. L'Abbé *Butteux* parle d'un VINCENT, Abbé de Vau-de Cernay en 1587, de deux autres Abbés de Thiers en Auvergne, & de plusieurs femmes des différentes branches qui sont entrées par alliance dans les maisons nobles *d'Ecles*, *Mithon*, *Gaillard*, *Calonne* & *Averhoult*. M. *de Rousseville* observe que la femme de ce dernier étoit Dame de Hauteux dans le XVe siecle, & en a rapporté les armes, qui sont de VINCENT, en faisant l'énumération des Seigneurs de cette terre.

Quoique cette maison ait possédé des fiefs depuis plusieurs siecles, elle a cependant conservé son ancien nom de baptême, VINCENT, que la plupart des Seigneurs François quitterent vers l'an 1100 pour prendre celui de leur terre: ce n'est que dans la vue de conserver l'idée d'une origine reculée, que celle-ci continua de porter le nom de VINCENT, comme ont fait les *Just*, les *Clément*, les *Pierre de Bernis*, &c.

Avant d'entrer dans le détail de chaque degré des Seigneurs de Hantecourt & de Tournon, observons encore qu'ils tiennent aux maisons les plus distinguées de la Province, telles que celles *de Mouchy*, *de Rousse*, *Clément*, *Duval*, *de Brenai*, *Desmaretz*, *Boufflers*, *Bournel*, *Fontaines*, *Mailly*, *Lefevre-Caumartin*, *d'Agueſſeau*, & le Mémoire ajoute, à presque toute la Noblesse de Ponthieu, & à plusieurs maisons desquelles sont sortis des Maréchaux de France, des grands Officiers de la Couronne, & de très-bons Militaires, distingués par leur valeur & par leurs beaux faits d'armes.

Les alliances des Seigneurs de Tournon sont aussi des plus brillantes & des plus illustres: *Marie-Maurice de Chervil*, une de leur mere, descendoit, selon la tradition de la Province d'Auvergne, selon les titres de cette maison, des Ducs *de Savoie*: mais on croit qu'il est inutile ici d'approfondir une origine qui va se perdre dans les fleurons d'une tête couronnée. Le Seigneur de Tournon se contente de prouver que *Claude-Vital de Chervil*, son aïeul maternel, avoit l'honneur d'appartenir à LOUIS XIV au neuvieme degré, à GASTON DE FRANCE, Duc d'Orléans, fils puîné d'HENRI IV, au cinquieme; que *Marie Maurice de Chervil*, sa mere, appartenoit au sixieme degré à *Anne-Marie-Louise d'Orléans*, dite *Mademoiselle de Montpensier*, & que lui-même a l'avantage d'appartenir au douzieme degré à LOUIS XVI, & de beaucoup plus près au Prince *de Condé*. On peut encore ajouter à ces alliances si honorables celles des maisons *de Lorraine*, *Joyeuse*, *Beauvau*, *Rohan*, *Tournon*, Comte *de Roussillon*, *la Tour-d'Auvergne*, *Montmorency*, *la Fayette*, *Montmorin*, *Clermont Gineſtoux*, *du Ronce*, *Polignac*, *Crequy*, *Rochefort*, *d'Ailly*, *Guerin de Lueac*, &c. Les preuves de ces alliances sont tirées des titres de la famille, imprimés *in*-4°. en 1768.

Branche des Seigneurs DU QUESNOY, HANTECOURT, RAIMECOURT, &c.

I. JEHAN ou JEAN VINCENT, I du nom, par lequel commence la filiation,

qualifié Chevalier par *Monſtrelet*, vivoit à la Cour de CHARLES VI dans un état bien élevé. Cet Hiſtorien, ainſi que l'Abbé *Butteux*, *Meyer* & autres, le nomment effectivement parmi les plus grands Seigneurs de la Cour. Il fut enlevé, diſent-ils, à l'hôtel de Saint-Pol, par les Pariſiens, le 20 Mai 1413, à cauſe qu'il étoit du parti du DAUPHIN (depuis Roi ſous le nom de CHARLES VII), ainſi que *Louis de Baviere*, frere de la Reine, *Guillaume Bouraſſier*, ſon Confeſſeur, Archevêque de Bourges, & pluſieurs autres perſonnes de la premiere qualité, qui furent tous conduits en priſon au Louvre & au Palais, d'où ils ne ſortirent qu'au mois d'Août ſuivant: nombre de Dames (entre autres la Dame *du Queſnoy*) & Demoiſelles d'honneur de la Reine eurent le même ſort. Ces Auteurs diſent que JEAN VINCENT fut enlevé une ſeconde fois, quelque temps après, en ſa maiſon d'Abbeville, avec les Dames *du Queſnoy*, *d'Aveluy*, *de Montauban* & *de Mailly*, &, ſelon les Annales & Regiſtres du Ponthieu, il n'y reparut qu'après 1420. Il fut du parti du Duc *de Bourgogne*; mais on ignore ſi ce fut dans le temps que le Ponthieu appartenoit encore au Roi de France, ou ſi ce ne fut qu'après la ceſſion que CHARLES VII en fit à ce Prince en 1435. L'Abbé *Butteux* dit que c'eſt ce ſameux JEAN VINCENT qui enleva la Dame *d'Aveluy* dans Ancre, & qui eut tant de part aux révolutions de 1413, & dont il eſt parlé dans l'*Hiſtoire de France*, dans *Meyer* & dans *Enguerrand de Monſtrelet*. *Le Laboureur*, *Denis Sauvage de Fontenaille* & bien d'autres, en font auſſi mention. On ignore le nom de ſa femme, de laquelle il eut: — 1. IVOUET, qui ſuit; — 2 & FRANÇOIS, Capitaine de Bandes.

II. IVOUET VINCENT, *Miles*, ſurnommé *le Capitaine célebre*, eſt mis, par Dom *Lobineau*, parmi les plus grands Seigneurs qui ſe trouverent à Amiens en 1427, à l'entrevue que le Duc de Bretagne JEAN V eut avec le Duc *de Bourgogne*. Il avoit une Compagnie de cent Hommes de Gendarmerie, & commandoit en la Ville d'Epernay lorſqu'il remit cette Place, qu'il tenoit pour le Duc *de Bourgogne*, entre les mains de *Jean de Crouy*, moyennant 2000 ſaluts d'or (ſorte de monnoie en uſage dans ce temps-là), laquelle ſomme fut payée, tant en monnoie qu'en vaiſſelle d'argent, par *Renaud de Chartres*, Archevêque & Duc de Rheims, premier Pair & Chancelier de France, & par les gens d'Egliſe, Echevins & Habitans de la Ville de Rheims, le Dimanche 24 Octobre 1435. L'original de cette quittance ſe conſerve dans l'Hôtel de cette Ville, ſigné d'IVOUET VINCENT, & rapporté par *Ducheſne*, dans ſon *Hiſtoire de la Maiſon de Béthune*, *liv.* 6, *ch.* 11, *p.* 279. On y dit qu'IVOUET VINCENT jure par la foi & ſerment de ſon corps, ſur ſon honneur, de livrer la Ville d'Epernay. Les emplois militaires dont il étoit pourvu étoient alors au moins équivalens à celui de Lieutenant-Général des Armées du Roi d'aujourd'hui. On ignore auſſi le nom de ſa femme, dont il eut: — 1. JEHAN, qui ſuit, attaché, de même que ſes peres, au parti des Ducs *de Bourgogne*; — 2. & FRANÇOIS, Capitaine de Bandes.

III. JEHAN ou JEAN VINCENT, II du nom, Ecuyer, étoit ſi renommé, dit l'Abbé *Butteux*, qu'il étoit regardé comme un oracle: c'eſt ce que rapportent en effet les Auteurs contemporains cités par cet Ecrivain. Il parut

Digitized by Google

entre les Nobles du premier ordre du Comté de Ponthieu pour l'arriere-ban en 1465; & dans la revue que l'on en fit, on le trouva armé de toutes pieces, comme on le voit par la deſcription ſuivante de ſes armes, extraite des archives de la Ville, qui étoient *un épieu, une hache, un arc, un harnois, un bec de faucon, une ſalade, un haubert, une pertuiſane, une langue de bœuf, un baſſinet, un capel de Montauban*, &c. Il partit quelque temps après pour la Flandre, d'où il ne revint à Abbeville qu'après la bataille de Nancy, donnée le 5 Janvier 1477, où le dernier Duc *de Bourgogne* fut tué avec pluſieurs Gentilshommes du Ponthieu, tels que Meſſire *Colinet de Boufflers* & *Jean de Rubempré*: mais il eut ordre de Louis XI d'en ſortir, étant devenu ſuſpect à ce Prince à cauſe de ſon grand attachement à la maiſon *de Bourgogne*, & de l'alliance de Jeanne Vincent, ſa fille, avec *Guillaume Poſtel-Belleſontaine*, qui avoit été Maître des Requêtes du Duc. D'ailleurs, le Ponthieu étant rentré ſous la domination de la France, le Roi exigea le ſerment de fidélité de pluſieurs Gentilshommes de cette Province qui avoient été à ſon ſervice; mais comme c'étoit avec ſa permiſſion ou par devoir, comme Sujets des Comtes de Ponthieu, la plupart le refuſerent, tels que Jean Vincent & *Jacques de Boufflers*, ce qui augmenta la méfiance de Louis XI, qui les exila. Voilà l'époque où la maiſon de Vincent fut entierement diſperſée; & depuis ce temps on n'a vu reparoître que quelques cadets attachés au ſervice de France, comme on l'a remarqué ci-devant. Jean Vincent épouſa *Marie Leroy* (qui portoit, *d'argent à trois fleurs de lys de gueules, écartelées de Guiſſaucourt*), & en eut, entre autres enfans: — 1. Nicolas, qui ſuit; — 2. François, Capitaine de Bandes; — 3. & Jeanne Vincent, mariée, comme on l'a dit, à *Guillaume Poſtel-Belleſontaine*, Maître des Requêtes du Duc *de Bourgogne*.

IV. Nicolas Vincent, I du nom, Ecuyer, Seigneur du Queſnoy, Capitaine de quatre cents Hommes au Régiment de Picardie, dit *la vieille Bande*, vivant avant 1500, ſervit ſous quatre regnes, depuis François I juſqu'à Charles IX, au ſervice duquel il fut tué, & dont il emporta l'eſtime & les regrets. C'eſt lui qui, après les révolutions de ſa famille, forma la ſouche d'où ſont ſortis les Seigneurs d'Hantecourt & de Tournon. La place qu'il occupoit étoit un titre des plus diſtinctifs, qui l'élevoit au-deſſus de celui de Maréchal-de-Camp de nos jours: elle n'étoit donnée qu'à des perſonnes de la premiere diſtinction. Voyez l'*Hiſtoire Militaire du P. Daniel*, *tome I*, *p.* 187, & *tome II*, *p.* 40. Il épouſa *Colette Duhamel*, qui portoit pour armes: *d'azur à la bande d'or, chargée de trois roſes de gueules*. Elle étoit ſœur ou proche parente de *Nicolas Duhamel*, Seigneur du Meſnil-Eudin, & rappellée avec ſon mari dans un contrat d'acquiſition du 14 Novembre 1566, paſſé devant *Nicolas Sabot* & *Jean Fouré*, Tabellions. Leurs enfans furent: — 1. Andrieu, qui ſuit; — 2. & François, mentionné dans le ſuſdit acte.

Jean & Jacques Vincent, Capitaines de Bandes & de Gendarmerie, bleſſés à la bataille de Pavie en 1525 (rapportés ci-devant), étoient freres aux couſins-germains de Nicolas Vincent.

V. Andrieu ou André Vincent, I du nom, Ecuyer, Seigneur de

Raimecourt, fils puîné dudit NICOLAS, vivant avant 1552, s'adonna aux Lettres, qu'il aimoit, & en fit même, ſuivant quelques chroniques, ſa principale occupation. Il épouſa *Françoiſe Maillard*, fille de *Jean Maillard* (dont ſont deſcendus les Comtes de Canebert & de Mauchecourt), & de *Barbe Leſſopier*, qu'on croit parente de *Jean Leſſopier*, dit *Grand-Camp*, Capitaine & Gouverneur du Château de la Broye, chez qui PHILIPPE DE VALOIS alla ſe réfugier après la bataille de Crecy, donnée le 26 Août 1346, répondant au *qui va-là* que c'étoit *le Roi & la mauvaiſe fortune de la France*. Ladite *Françoiſe Maillard* portoit: *d'azur à l'oiſeau d'argent*, les mêmes armes que celles des *Maillard* de Savoie; mais ces deux familles ont varié quelquefois les couleurs. Il en eut:

VI. JEAN VINCENT, III du nom, Ecuyer, Seigneur de Raimecourt & d'Hantecourt, vivant en 1573, qui s'acquit une grande réputation, tant par ſa politique raffinée, que par les ſervices importans qu'il rendit à HENRI IV, ſur-tout à LOUIS XIII, pendant les mouvemens ſurvenus pendant ſa minorité, & ceux du Marquis *d'Ancre* & du Duc *de Longueville* (1), & les ſervices qu'il continua de rendre dans le temps qu'il commandoit pour le Roi à Abbeville, en 1620 & les années ſuivantes. Dans les titres que la famille conſerve, on trouve par-tout des traces de l'eſtime & des bontés que Sa Majeſté avoit pour un Sujet qui, en ſachant s'en rendre digne, fut en même temps mériter les éloges du Public & ſes regrets; la Ville d'Abbeville en donna des marques éclatantes, en lui faiſant des obſèques magnifiques pour honorer ſa mémoire. Il avoit épouſé, par contrat du 21 Septembre 1604, *Anne Aliamer* (laquelle portoit: *d'or à trois chevrons de gueules chargés de vingt-une coquilles d'argent poſées 9, 7 & 5*), fille de *Nicolas Aliamer*, Ecuyer, Seigneur de Berville, & de *Marie d'Elcourt*. Ils firent en 1642, ſuivant l'uſage du temps, des fondations à l'Egliſe de Saint-André d'Abbeville, & laiſſerent, entre autres enfans:

VII. NICOLAS VINCENT, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Raimecourt & de Launoy, Commandant pour le Roi à Abbeville, & qui mérita, par ſes ſervices, d'être fait Conſeiller d'Etat par Lettres données à Amiens le 20 Juin 1649; pour laquelle charge il prêta ſerment le 15 Janvier 1650 entre les mains du Chancelier Séguier (2). Il fut doué d'un mérite peu commun. Sans ceſſe animé d'un zele patriotique, il n'employa ſes talens & ſon crédit que pour le bien de ſes compatriotes & de l'Etat. Les relations qu'il avoit dans les Pays étrangers furent très-ſouvent utiles à la France, en découvrant ce qui ſe paſſoit contre elle, tant dans les Armées que dans le Cabinet des Puiſſances ennemies. LOUIS XIII en reçut nombre de fois d'importans avis, notamment en 1636, lorſqu'il apprit à ce Prince que *Jean de Vert*, Général des ennemis, projettoit de

(1) Le Duc *de Longueville* fut le dernier deſcendant du fameux Comte *de Dunois*, ſous CHARLES VII.

(2) Ces Lettres de Conſeiller d'Etat ſont des plus honorables; le Roi y dit: « Les bons » & fideles ſervices que vous avez rendus au feu Roi notre pere, & à nous en diverſes » occaſions, où vous avez beaucoup contribué à notre ſervice & à maintenir Abbeville en » notre obéiſſance, &c. ».

ſurprendre

ſurprendre Abbeville : le Roi y envoya auſſi-tôt mille hommes d'élite, commandés par le Chevalier *de Saint-Mars*. Le Général ennemi ſe préſenta en effet ; mais il fut repouſſé de toutes parts, ſur-tout dans le fauxbourg Marcadé, où commandoit le Sieur *d'Hantecourt*. La confiance de ſes Souverains augmentoit à proportion de ſes ſervices, & Louis XIV lui écrivit une longue lettre pleine de lamentations ſur les malheurs de la France, épuiſée par une guerre de quatorze ans contre l'Empire & l'Eſpagne, & violemment agitée dans ſon intérieur par les troubles de la Fronde. Ce Monarque y peignoit l'infidélité de quelques Grands du Royaume & de quelques membres du Parlement : enfin Sa Majeſté le preſſoit, comme un ſujet plein d'affection pour ſon maître, de concourir au bien général, en déterminant promptement le Comté de Ponthieu à députer aux Etats généraux d'Orléans. Il s'acquitta de cette commiſſion au gré du Roi, & remplit cette place à la ſatisfaction de toute la Province. La même année, le Duc *d'Elbeuf*, Prince Lorrain, & quelques mécontens du Royaume lui firent des propoſitions pour embraſſer leur parti ; mais loin de les écouter, il remit leur lettre entre les mains du Roi, qui étoit à Saint-Germain avec toute ſa Cour, où ce Prince, touché de ſa fidélité, le propoſa pour modele aux Députés des autres Provinces qui étoient préſens, en l'aſſurant de vive voix, ainſi que la Reine, de ſa protection. Si ſon zele pour le Roi & l'Etat lui donna des avantages peu communs, il l'expoſa en même temps à de grands périls, ayant ſans ceſſe des ennemis à ſurmonter, des tumultes & des émotions à appaiſer. Il s'en éleva ſouvent à Abbeville. La ſeconde taxe des Aides en occaſionna une ; & enſuite les Régimens de Rockbi, Anglois, de Geſvres & d'Harcourt, Cavalerie, qui s'étoient emparés des places & des corps-de-gardes de la Ville, alloient, ſans doute par l'inſtigation des ennemis, mettre tout à feu & à ſang : mais le Sieur d'Hantecourt appaiſa tous ces déſordres, maintint Abbeville (ce ne fut pas ſans beaucoup de peine) dans l'obéiſſance due au Roi, & obtint pour elle des ſoulagemens & des immunités. L'Armée de Louis de Bourbon, qui déſertoit de toutes parts, ne l'occupoit pas moins. Enfin, ſon crédit augmentant avec le deſir d'obliger, tout devenoit de ſon reſſort, juſqu'aux Carmes déchauſſés qui imploroient ſa protection pour le bien de leur Ordre ; & le Général de cette Congrégation, pour lui marquer ſa reconnoiſſance, lui fit expédier en 1645 des Lettres par leſquelles il le créa Carme lui & les ſiens, avec tous les avantages attachés à cette Congrégation. Regardé d'un œil favorable par le Roi & la Reine, les Princes du Sang & les Grands de la Cour les imiterent. Le *grand Cond*, par une lettre datée du camp du Caſtelet, du 6 Juillet 1648, & Charles de Bourbon-Valois, par une de ſes lettres de Gros-Bois, du 13 Novembre de ladite année, l'aſſurerent de leur amitié & de leurs ſervices. Ces lettres ſont rapportées dans l'*Abrégé généalogique* que la famille a fait imprimer *in*-4°. en 1768, que l'on peut conſulter. Le bruit de ſa renommée ſembloit lui ouvrir les portes du Miniſtere lorſque la mort l'enleva vers 1651, dans un âge peu avancé, n'ayant que trente-neuf à quarante ans, emportant

dans le tombeau les regrets de ſes maîtres, la fortune & le bonheur de ſes deſcendans. Il avoit épouſé, par contrat du 5 Février 1631, *Catherine Leroy de Saint-Lau* (qui portoit pour armes : *d'azur à trois écus d'argent, chargés chacun d'une croix pattée & alaiſée de gueules*), fille de *Jacques Leroy*, Ecuyer; Seigneur de Saint-Lau, Acquel & Caurel, ancien Mayeur d'Abbeville, & de *Catherine Aſſelin*. De ce mariage vint :

VIII. JEAN VINCENT, IV du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Raimecourt, &c., qui vécut en grande réputation, & dont la mémoire fut honorée des éloges les plus flatteurs. Il avoit épouſé, par contrat du 27 Décembre 1659, *Barbe de Dourlens* (qui portoit : *d'azur au chevron d'or ſurmonté en chef de deux treſtes de même, & accompagné en pointe d'un lyon d'argent armé & lampaſſé d'or*), fille de *Pierre de Dourlens*, Ecuyer, Seigneur de Sérival-le-Meſnil les-Francs-Leux, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, ancien Mayeur d'Abbeville, & d'*Anne Papin*. Leurs enfans furent : — 1. ANDRÉ, qui ſuit; — 2. JEAN, Chevalier, Seigneur de Raimecourt, lequel commença de ſervir dans les Cadets-Gentilshommes, Compagnie de Briſſac; fut enſuite Lieutenant au Régiment d'Hainaut, puis Capitaine au Régiment de Fontenille, où il donna dans toutes les occaſions des preuves de ſa valeur, & mourut jeune au Service; — 3. PIERRE, dont nous allons parler d'abord; — 4. PHILIPPE, Prêtre, dit *l'Abbé D'HANTECOURT*; — 5. CHARLES, Seigneur de Mérival, Capitaine au Régiment d'Aunis, & Chevalier de Saint-Louis, auquel le Roi, en récompenſe de ſes ſervices, donna la Majorité de la Ville de Mariembourg, & lui mériterent la faveur d'être reçu Chevalier de Saint-Louis par le Roi en perſonne, à Verſailles, le 9 Novembre 1710, & préta ſerment entre ſes mains le 17 Décembre de la même année; ſes proviſions portent que c'eſt en conſidération de la ſatisfaction particuliere que Sa Majeſté a de ſes ſervices militaires, pour ſa valeur ſinguliere, & pour pluſieurs bleſſures qu'il a reçues. Le Roi étoit ſi perſuadé des talens du Sieur DE MÉRIVAL, qu'il l'envoya, par diſtinction, d'Allemagne où il étoit alors, à la défenſe de la Ville d'Aire, aſſiégée par les ennemis en 1710. Voyant peu de moyens pour entrer dans la Place, il ſe déguiſa en *Brandevinier*, & y pénétra, oubliant les dangers qu'il venoit de courir, & bravant ceux auxquels il s'expoſoit. Il raſſura pendant quelque temps, par ſa contenance & ſes diſcours, la garniſon, qui étoit preſſée par l'ennemi; mais faute de ſecours, elle fut obligée de rendre la Ville quelques jours après. On peut dire que peu de Militaires ont couru autant de hafards que lui, ayant ſervi long-temps & s'étant trouvé dans nombre d'affaires, telles qu'aux batailles de Fridlingue en Souabe, de Spire, d'Hochſtet, aux ſieges de Namur, de Landau, à la priſe d'Ulut, & enfin dans toutes les occaſions où le Régiment d'Aunis parut. Dans les Mémoires qui le concernent, on y remarque qu'il fut fait priſonnier; qu'il parvint à la tête de ſon Régiment fort jeune, & qu'il mérita par ſes ſervices, non-ſeulement la Croix de Saint-Louis à la fleur de ſon âge, mais encore des penſions ſur le Tréſor Royal; — 6. JOSEPH-NICOLAS, tige des Seigneurs de Tournon, rapportés ci-après; — 7. ANNE, mariée à *Edouard de Calonne*,

Digitized by Google

Seigneur de Barbeſack, dont poſtérité; — 8. & CATHERINE VINCENT, morte Religieuſe.

IX. PIERRE VINCENT, Chevalier, Seigneur de Montigny, Capitaine au Régiment de Picardie, & Chevalier de Saint-Louis, commença de ſervir au Régiment d'Aunis, où ſon frere aîné étoit Capitaine, & paſſa enſuite en celui de Lorraine, où il eut en 1696 une Compagnie. Après la réforme, qu'il ſuivit quelque temps, il entra dans le Régiment de Denonville, depuis Belzunce, où il fut le premier Capitaine: il avoit eu ordre de la Cour en 1702 d'aller former ce Régiment à Valence en Dauphiné. Le Roi lui donna en 1707, en récompenſe de ſes ſervices & à cauſe de ſes bleſſures reçues au ſiege de Namur en 1692, & à celui de Caſtel-Follit en Catalogne en 1694, une Compagnie détachée du Régiment de Picardie. Il mourut après avoir ſervi trente-deux ans, dont vingt-deux en qualité de Capitaine, s'étant toujours diſtingué dans les différentes affaires où il s'étoit trouvé, notamment à la bataille de Ramillies, aux ſieges d'Oſtalrie, de Namur, de Caſtel-Follit & autres. De ſon mariage, contracté avec *N.... Firet*, il eut: — 1. N.... VINCENT, reçu au berceau Officier au Régiment d'Orléans, à la faveur des ſervices de ſon oncle, Commandant du ſecond Bataillon, & ſon parrein: il mourut à huit ans; — 2. N.... DE MONTIGNY, mariée à *N.... Bernard*, Chevalier, Seigneur d'Ierval, morte ſans poſtérité; — 3. & une autre fille, Religieuſe, Supérieure des Dames Minimes d'Abbeville.

IX. ANDRÉ VINCENT, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hantecourt, de Vincens, Raimecourt, Launoy, Mérival, & fils aîné de JEAN, IV du nom, & de *Barbe de Dourlens*, entra d'abord dans les Cadets; fut fait Sous-Lieutenant au Régiment de la Marine en 1679, à l'âge de quinze ans; ſervit en cette qualité dans les guerres de Hollande; fut choiſi en 1683, entre plus de deux cents Gentilshommes, pour commander une des quatre Compagnies deſtinées à cette jeune Nobleſſe; paſſa en ladite qualité de Capitaine au Régiment de la Reine, enſuite dans celui d'Aunis, où, étant parvenu à la tête de ce Corps, il en commandoit l'aîle gauche lorſqu'il chaſſa l'ennemi des hauteurs de Namur; le Roi en faiſoit alors le ſiege en perſonne, en 1692: peu de temps après, il s'empara, à la tête d'un Détachement, d'un Fort conſidérable, par ordre de M. *de Vauban*. Ses différentes attaques furent bientôt ſuivies de celle de la Caſſotte, où le Régiment d'Aunis & la Maiſon du Roi combattirent ſous les yeux de Sa Majeſté avec tant de valeur & de courage. L'année ſuivante, il ſe trouva au ſiege de Charleroy, où il continua de donner des marques du ſang-froid qu'il fut toujours conſerver dans les affaires les plus périlleuſes & dans toutes les occaſions où il fut employé pour le ſervice de Sa Majeſté, qui lui donna en récompenſe de ſa valeur un brevet de Lieutenant-Colonel. Il mourut en 1732, après avoir ſervi l'eſpace de vingt-deux à vingt-trois ans. Il avoit épouſé, par contrat du 17 Février 1696, paſſé devant *Philippe Lefevre*, Notaire Royal à Abbeville, *Marie-Madeleine de l'Eſperon* (qui portoit pour armes: *d'azur à trois molettes d'argent*), fille de *François de l'Eſperon*, Ecuyer, Seigneur de Camp-Saint-Pierre, &c., ancien Mayeur

Digitized by Google

d'Abbeville (1), & de *Madeleine Moreau*, morte en 1767, âgée de quatre-vingt-dix ans, laiſſant : — 1. PIERRE-ANDRÉ, qui ſuit ; — 2. CHARLES, dit *le Chevalier d'HANTECOURT*, Seigneur de Mérival, Baillon, Frete-Meule, &c., Chevalier de Saint-Louis & ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment de Champagne ; s'eſt trouvé en Italie aux ſieges de Piſigitonne, de Crémone, du Château de Milan ; à la priſe de Colorne, de Gonzague ; aux batailles de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla ; & en Flandres, à celles de Raucoux & de Lawfeldt, ainſi qu'à pluſieurs ſieges. Il fut fait priſonnier en Baviere, dans la guerre de 1742, & envoyé à Themiſwar en Hongrie : il a épouſé, le 20 Novembre 1772, *Marie-Eliſabeth Vaillant de Villers*, veuve de *Nicolas Tillette*, fille de *François*, Chevalier, Seigneur de Villers, ancien Capitaine de Cavalerie au Régiment de Brancas, & de *Marie-Eliſabeth Vaillant*, Dame de Caumandre : les armes de *Vaillant-Villers* ſont : *un lion affronté de ſable, armé & lampaſſé de gueules* ; — 3. JEAN-BATISTE, Prieur de Boucs, Etudiant en Sorbonne, mort jeune ; — 4. MARIE-MADELEINE, mariée à *Charles-Louis de Fontaine*, Chevalier de Saint-Louis, & eſt morte en 1773, dont : *Louis-Marie-Joachim*, dit *le Comte de Fontaine*, mort en 1764 ſans laiſſer de poſtérité de ſon mariage avec *N.... Soyer-din-Traville*, Dame de Croquoiſon ; & *Charles-Philippe-Aimard*, appellé *le Marquis de Fontaine*, Exempt des Gardes-du-Corps, avec commiſſion de Meſtre-de-Camp, & Chevalier de Saint-Louis, marié avec *N.... de Ris*, fille de *N.... de Ris*, en ſon vivant Intendant de Rouen, & tante de M. le Baron *de Breteuil*, Ambaſſadeur à Vienne, dont poſtérité ; — 5. FRANÇOISE-GERTRUDE, Supérieure des Dames de Saint-François d'Abbeville, morte en 1774 ; — 6. MARIE MARGUERITE, morte veuve de *N.....* Ecuyer, Seigneur du Mazy, ancien Officier de Cavalerie, dont un fils unique, Chevalier de Saint-Louis ; — 7. ANNE-BARBE-CATHERINE, dite *Mademoiſelle DE TOURNON*, mariée à *N.....*, Chevalier, Seigneur de Breſſy, qui n'a laiſſé qu'un garçon ; — 8. THÉRESE-ÉLISABETH, mariée à FRANÇOIS VINCENT, ſon couſin-germain ; — 9. GENEVIEVE, Religieuſe à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville ; — 10. & MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE, morte ſans alliance.

X. PIERRE-ANDRÉ VINCENT, Chevalier, Seigneur de Vincens, d'Hantecourt, de Raimecourt, &c., ſervit quatorze à quinze ans dans le Régiment d'Aunis en qualité de Lieutenant : des intérêts de famille & des égards les plus louables ne lui permirent pas de paſſer à une Compagnie ; mais les témoignages flatteurs qu'il reçut de ſon Corps ſemblent en quelque façon l'en avoir dédommagé. Il eſt mort en 1750, & avoit épouſé à Amiens, par contrat du 11 Janvier 1736, *Marie-Louiſe-Marguerite Carpentier* (dont les armes ſont : *de gueules au pal de vair, accoſtées de deux lions affrontés d'or*), fille de *François*, Seigneur de Valloir-Guedon, & de *Marie-Madeleine* .....

(1) Les anciens Mayeurs d'Abbeville étoient tirés autrefois de l'élite de la Nobleſſe du Ponthieu, & encore aujourd'hui des meilleures familles. Le Mayeur commande la Ville, donne l'ordre aux Troupes & le reçoit directement du Roi. Il faiſoit anciennement battre monnoie à ſon coin. Voyez le *Dictionnaire de la France*.

Digitized by Google

De leur mariage sont issus : — 1. Gabriel-Pierre-André-Christophe, qui suit ; — 2. Jean-Batiste-Nicolas-Bénigne, rapporté après son aîné ; — 3. & Marie-Catherine-Anne-Firmine, mariée en 1761 à *Joseph-Nicolas Artus*, Ecuyer, Seigneur de la Baronnie de Hencourt-Vuarguies, dont postérité.

XI. Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, Chevalier, appellé *le Marquis d'Hantecourt*, Seigneur de Vincens, Raimecourt, Launoy, Colonvillers, Guedon, & ancien Mousquetaire du Roi, avec commission de Capitaine de Cavalerie lors de la suppression de ce Corps, a épousé, par contrat du 20 Novembre 1772, *Marie-Catherine-Elisabeth Tillette*, Dame d'Aufinicourt & Patrone de Lonvilliers, & Dame de la Pairie d'Ifeux (d'une famille noble qui porte : *d'azur au chevron d'or, au chef de même, chargé d'un lion léopardé de sable*), fille de *Nicolas Tillette*, Chevalier, Seigneur desdites terres, & de *Marie Elisabeth Vaillant de Villers*, dont il a eu : — 1. Charles-André-Dieudonné, né le 13 Décembre 1777 ; — 2. & Angélique-Marie-Colette.

XI. Jean-Batiste-Nicolas-Bénigne Vincent, frere du précédent, d'abord nommé *le Chevalier d'Hantecourt*, ensuite *le Comte de Raimecourt*, Chevalier, Seigneur de Maison-Rouge, d'Antoubieres, &c., Capitaine au Régiment de Chartres, Infanterie, s'est trouvé dès sa plus tendre jeunesse aux batailles d'Hastenbeck en 1757, de Crevel en 1758, & de Lutzelberg, à la Canonnade de Closterca m, & dans plusieurs autres affaires où son Régiment a donné. Il a épousé, par contrat du 9 Avril 1771 ; *Angélique-Françoise-Madeleine de la Rue du Cau*, veuve de *Jean-Joseph Durant*, Chevalier, Seigneur de Beauval, frere du Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour des Deux-Ponts, beau-pere du Marquis de Ségur, Chevalier des Ordres du Roi, & fille de *N.... de la Rue du Cau*, Baron de Chanchevrier en Touraine, lequel portoit : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux quintefeuilles d'argent en chef, & en pointe d'un chevreuil passant de même.*

Branche des Seigneurs DE TOURNON.

Joseph-Nicolas Vincent de Tournon, Chevalier, Baron de Saint-Dizier & de Digous, du chef de sa femme, Commandant du second Bataillon du Régiment d'Orléans & Chevalier de Saint-Louis, sixieme fils de Jean Vincent, IV du nom, & de *Barbe de Dourlens*, fut fait Officier en 1692 à l'âge de quatorze ans ; se trouva au siege de Keyserwert en 1702, où il reçut trois blessures avec autant de gratifications du Roi pour s'y être comporté vaillamment, & ne se distingua pas moins à la bataille d'Almanza en Catalogne, où l'on remarque qu'un François son compatriote & son parent commandoit l'Armée Angloise, & un Anglois l'Armée Françoise (1) : sa valeur dans cette affaire lui mérita l'estime

(1) Le Maréchal *de Berwick* commandoit l'Armée Françoise, & Milord *Galoway* l'Armée Angloise, dont le nom étoit *Massue*, plus connu sous celui de *Lavigny*, & dont la famille avoit été autrefois établie à Abbeville.

Digitized by Google

& les bonnes graces du Duc d'Orléans, depuis Régent du Royaume, qui, le lendemain de la bataille, lui donna une Compagnie en récompense de ses belles actions. Le Roi confirma non-seulement cette grace, mais encore lui accorda un brevet des plus flatteurs, en date du 12 Juin 1707; il se distingua encore avec autant d'intelligence que de bravoure, notamment à la prise de Barcelone en 1714, où il servoit en qualité de Capitaine de Grenadiers, dont le siege fut des plus longs & des plus opiniâtres, cette Ville ne s'étant rendue qu'après onze mois de blocus, plus de deux mois de tranchée ouverte, & après avoir essuyé un assaut général (1). Il servit jusques vers l'an 1725 qu'il quitta, après avoir eu pendant plusieurs années le commandement des troupes qui furent envoyées dans la haute Auvergne lors de la peste de Marseille, pour rompre les communications. Les éloges que plusieurs Officiers Généraux lui donnerent dans les lettres qu'ils lui écrivirent, sont des garans de sa bonne conduite & de sa valeur, sur-tout celles du Maréchal *de Berwick*, qui lui promit de rendre compte au Roi de toutes ses belles actions. Le nombre de blessures qu'il avoit reçues pour le service de l'Etat, & dans des combats singuliers qui étoient en vogue de son temps, sur-tout dans un Corps où il avoit pour concurrent le fameux *Jean de l'Epine*, lui donnerent des jours courts & languissans; enfin, tourmenté depuis long-temps par ses anciennes blessures, & n'ayant jamais voulu éprouver l'art de la Médecine, il mourut le 7 Mars 1736. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Reboul*, Notaire Royal à Langeac en Auvergne, *Marie Maurice de Chervil*, fille de *Claude Vital*, Seigneur de Chervil, de Digous, &c., & d'*Isabeau Derobert*. Elle lui apporta la terre de Digous en Auvergne, avec les substitutions des Seigneuries de Chervil, de Sainte-Marie & de Saint-Dizier, situées en Vivarais & en Dauphiné. Voyez CHERVIL, *tome IV de ce Dictionnaire*. De ce mariage sont issus : — 1. FRANÇOIS, qui suit; — 2. CLAUDE-HONORÉ, dit le Chevalier DE TOURNON, ancien Lieutenant au Régiment de la Tour-d'Auvergne réformé en 1649; — 3. & ANNE-MADELEINE, non mariée.

FRANÇOIS VINCENT DE TOURNON, Chevalier, Baron de Saint Dizier, Seigneur de Digous, Vicomte de Ville & de Bout-de-Ville-Ponthieu, Châtelain de Bout-de-Ville-Flixcour, Seigneur du Troquois & en partie de la Pairie d'Acheux, appellé le Baron DE TOURNON, entra au service en 1742, fut joindre le Régiment de Chepy Cavalerie en Allemagne, où il eut une Cornette peu de jours après son arrivée; il se trouva dans quelques affaires de Pandours, ce qui lui mérita des considérations très-marquées du Comte *de Saxe*. Après la bataille de Raucoux en 1746, où il s'étoit trouvé, ainsi qu'aux différentes attaques de l'Isle de Reignac, aux combats de Saverne près Strasbourg, & à différens sieges, tant en Flandres qu'en Allemagne, il passa en qualité de Lieutenant au Régiment de la Tour-d'Auvergne, où il a été réformé en 1750, dans le temps qu'il étoit désigné pour être Aide-Major. Il obtint en 1749 un Arrêt du Parlement, qui termina un procès de plus de cent vingt ans pour

(1) Les Capucins de cette Ville ayant paru sur la breche les armes à la main, furent tous tués par la Compagnie de Grenadiers, qui se revêtit de leurs robes, & qu'on appella long-temps *La Compagnie des Capucins*. Voyez l'*Histoire du Régiment d'Orléans*.

Digitized by Google

une partie de la subſtitution qu'*Henri de Chervil*, ſon cinquieme aïeul maternel, tué au ſiege de Montpellier en 1622, avoit faite en 1609 en faveur de ſes deſcendans, & à laquelle le Baron DE TOURNON avoit été appellé par un Arrêt du Parlement de Paris de 1739, & d'après d'autres Arrêts du Parlement de Grenoble de 1669 & de 1714, & de Toulouſe de 1649, où pluſieurs terres de cette maiſon ſe trouvoient ſituées: mais le temps & les chicanes avoient jetté tant d'obſcurité dans cette affaire, qu'une partie du fonds ſe trouva abſorbée par la multiplicité des frais, & par des ſommes privilégiées, telle qu'une de 40,000 liv. pour des Meſſes fondées dans la Chapelle du château de Chervil en 1439 par un de ſes ancêtres. Cette opiniâtreté à plaider ſi long-temps pour la terre de Chervil, en négligeant les autres biens ſubſtitués & plus conſidérables, venoit de ce qu'on regardoit cette terre comme partie d'un apanage venant de la maiſon *de Savoie*, donné à celle de *Maurice Chervil*, branche puînée des Comtes *de Savoie*.

Le Baron DE TOURNON avoit épouſé en 1751 THÉRESE-ELISABETH VINCENT DE RAIMECOURT ſa couſine-germaine, morte ſans enfans en 1759, laquelle le fit ſon légataire univerſel; il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 14 Mai 1761, *Marie-Françoiſe-Urſule de Beauvarlet de Maymont*, d'une famille noble, dont les armes ſont: *de ſable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent en chef & d'un croiſſant de même en pointe.* Elle étoit arriere-petite-fille de *Nicolas de Beauvarlet*, Seigneur de Vacouſſin, Exempt des Gardes-du-Corps du Roi, & de *Marie de Mailly*; elle eſt morte des ſuites d'une couche en 1765, laiſſant deux filles; ſavoir: — 1. MARIE-FRANÇOISE-URSULE-JUSTINE VINCENT, dite Mademoiſelle DE TOURNON; — 2. & FRANÇOISE-ELISABETH, dite Mademoiſelle DE CHERVIL.

La maiſon de VINCENT porte pour armes: *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois licornes d'argent ſaillantes, 2 & 1*; cimier, *une licorne naiſſante accompagnée d'un vol banneret, l'écu entouré de lauriers, de cedres & de palmes*, avec cette deviſe:

GLORIA, PALMA, CEDRUS,
GLORIA, FAMA, DECUS.

La branche des Seigneurs de VINCENT DE TOURNON *écartele au 1 & 4 d'azur ſemé de France, partie de gueules, au lion d'or rampant au 2 d'azur, à 6 beſans d'or, au chef de même qui eſt* MAURICE CHALANÇON DE CHERVIL; *au 3 d'azur, aux 3 étoiles d'or (anciennement 3 molettes), à la bordure de gueules, qui eſt* GOSSERAND DIGOUS, *& ſur le tout de* VINCENT, comme ci-deſſus.

On peut conſulter ſur cette maiſon; l'*Hiſtoire de France ancienne*, *Mayer*, *Dom Lobineau*, *Ponthieu*, *le Laboureur*, *Sauvage*, *de Fontenille*, *Louveu*, *Gelliot* dans ſon *Traité du Blaſon*, *Commines*, l'*Hiſtoire des Régimens*, notamment *Picardie*, corrigée, les *Mémoires du ſieur Hermand* & de l'Abbé *Buteux*, l'*Etat de la maiſon des Ducs de Bourgogne* (anciens), l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique des Pays-Bas*, un *Abrégé hiſtorique & généalogique contenant les titres de la famille*, imprimé *in*-4°. en 1768, & le *Supplément des affiches de Picardie*, n°. 21, *année* 1771.

Digitized by Google

U.

USSON (D'): noble & ancienne famille originaire du Donézan, qui a la qualité de Vicomte, accordée par Lettres-Patentes des Rois HENRI II & HENRI IV des 28 Octobre 1553 & 6 Janvier 1605, confirmées par LOUIS XIV le 6 Juin 1685, & ratifiées le 3 Septembre 1692. Cette famille eſt diviſée en deux branches, l'une connue ſous le nom D'USSON DE BONNAC, laquelle habite le Comté de Foix, & dont on trouve les généalogies dans le tome XII du Dictionnaire de la Nobleſſe, au mot USSON; & l'autre connue ſous le nom de D'USSON, Vicomte de Poiſſon, qui habite à Billon, Province d'Auvergne.

La Nobleſſe de celle-ci, qui a été juſtifiée par titres, comme contrats de mariage, chartes, Lettres-Patentes, procès-verbaux dreſſés par les Commiſſaires nommés, remonte à BERNARD, qui ſuit.

I. BERNARD-ALION, Baron D'USSON, Vicomte d'Evol, Querigut, Saint-Avar, Bayaude, épouſa, par contrat du 13 Janvier 1225, *Sclarmonde de Foix*, ce qui eſt conforme aux procès-verbaux de MM. *de Fortia*, *Colbert*, *Legoux*, *de la Berchere*, Commiſſaires députés pour la recherche des faux Nobles. Ce BERNARD D'USSON eut de ſon mariage: — 1. GUILLAUME, qui ſuit; — 2. & GUILLAUMON, leſquels tranſigerent & pourſuivirent l'inſtance que leur pere avoit contre *Roger-Bernard*, Comte de Foix, & ce, pour l'acquittement de la dot de *Sclarmonde de Foix* leur mere; cet acte fut paſſé devant *Jumart* & *Sancy*, Notaires du Donézan, le 30 Octobre ou le 3 des Kalendes de Novembre 1280.

II. GUILLAUME D'USSON ſe maria, par contrat écrit en ſtyle Béarnois, & paſſé devant *Jumart*, Notaire, le 3 des Ides de Janvier 1254, avec *Agnès de la Rochefoucauld*, fille de *Guy*, Sieur de la Rochefoucauld & de Vertueuil, & de Dame *Agnès de Rochechouart*, dont vint:

III. BERNARD D'USSON, II du nom, Vicomte d'Evol, Sire de Caſtelporte, de la Vallée, de Miglos, qui ſe maria le 4 des Ides d'Octobre 1290, avec *Léonore de Beaujeu*, fille de *Louis*, Sire de Beaujeu, Chevalier Banneret, & de *Souveraine-Alienor de Savoie*, dont pour fils & ſucceſſeur:

IV. BERNARD-LOUIS D'USSON, dit LE BORGNE, III du nom, Vicomte d'Evol, Seigneur de la Vallée, de Miglos, qui paſſa pluſieurs actes en ſtyle Béarnois, datés du 9 des Kalendes de Mars 1310 & du 2 des Ides de Décembre 1312, par leſquels il paroit qu'il échangea la terre de Montation pour celle de Miglos, avec *Gaſton de Foix*, ſon parent. Il ſe maria, par contrat paſſé devant *Gaubert* & *du Caſtel*, Notaires, le 5 des Ides de Février 1321, avec *Félicité de Conflans*, fille d'*Eudes*, Sire de Conflans, de Brienne, de Mezilly & d'Eſtoges, & de *Jeanne*, Comteſſe de Malvin. BERNARD-LOUIS D'USSON reçut en donation, d'ETIENNETTE, Vicomteſſe D'USSON, ſa tante, le fief de Poiſſon, pour en jouir après le décès de BERNARD D'USSON, II du nom, ſon pere, & de *Léonore de Beaujeu* ſa mere, & 40,000 ſols melgoriens, à la charge que lui BERNARD-LOUIS & l'aîné de ſes enfans mâles porteront à toujours les nom & armes de POISSON, telles

Digitized by Google

telles qu'elles seront expliquées à la fin de cette généalogie. Il eut de son mariage : — 1. CHARLES, qui suit ; — 2. 3. & 4. JEAN, JACQUES & PIERRE-TRISTAN, dont nous parlerons au degré suivant.

V. CHARLES D'USSON, Vicomte de Poisson, dit LE COURAGEUX, se maria le 6 des Kalendes de Janvier 1330, par acte passé devant *Laudan & Susson*, Notaires, avec Demoiselle *Bonne de Bourgogne Montaigu*, fille d'*Etienne*, Sire de Montaigu, Comte de Sombernon, & de *Marie de Beaufremont*, Dame de Couche, & passa, du consentement de sa femme, un contrat d'acquisition des Seigneuries de Laurie, de Boccaye dans le Gâtinois, pour 29,000 florins d'or, afin d'aller s'établir sous la domination de la France, & se soustraire à celle des Comtes *de Foix*, ses proches parens, avec lesquels, lui, JEAN, JACQUES, PIERRE-TRISTAN ses freres & BERNARD leur pere, étoient en guerre & en procès ; cet acte d'acquisition fut passé devant *Dusseldorp*, Notaire, le 10 des Kalendes de Novembre 1334 ; en conséquence le Vicomte D'USSON DE POISSON remit à JEAN D'USSON, Seigneur de la Vallée de Miglos, son frere puîné, ainsi qu'à JACQUES & PIERRE-TRISTAN ses autres freres, & leur céda à perpétuité tous les droits, actions & prétentions qu'il pourroit avoir sur les biens de la Baronnie d'Usson & autres terres dans le Donézan, pays de Foix, provenans de la succession de leur pere & mere, aux conditions qu'il lui remettroit 15,000 florins d'or ; & de plus, ledit Vicomte D'USSON ratifia la donation que BERNARD leur pere avoit faite à JEAN D'USSON son puîné de la terre & Seigneurie de Miglos, par acte passé devant *Chalmette & Rigoulet*, Notaires, le 1er des Kalendes de Juillet 1337.

CHARLES, Vicomte D'USSON, surnommé LE COURAGEUX, fut tué à la bataille de Crecy, où il commandoit cent Hommes d'armes en 1346, & laissa pour fils & successeur BERTRAND, qui suit.

VI. BERTRAND D'USSON, III du nom, Vicomte DE POISSON, Damoiseau, Baron de Cudot, du château de Broglet, Seigneur de Lauré, Gouverneur de Caen & de Vimaury, se maria le 6 Janvier 1351 avec Demoiselle *Lucette de Rohan*, fille de Sire *Alain de Rohan*, Comte de Léon, & de *Jeanne*, Princesse de Rortenain & de Ponse, par contrat passé devant *Limier & Vandomois*, Notaires. De ce mariage vint :

VII. EUDES, Sire d'Usson, Vicomte de Poisson, Baron de Cudot, Seigneur de Lauré, Boccage, Molle, Franconville, &c., surnommé LE PRUD'HOMME, qui se maria, par contrat passé devant *Samson & Renaud*, Notaires, le 1er Janvier 1370, avec *Marie d'Armagnac*, fille de *Jean d'Armagnac*, Comte de Fezenzaguet, & de *Jeanne*, Comtesse de Périgord. Il prêta serment de fidélité au Roi CHARLES VI, de tenir sa prison ordonnée le 23 Septembre 1382 ; il se distingua à plusieurs sieges & batailles, & principalement à celle de Rosbec, donnée le 27 Septembre 1382, où il fut fait prisonnier. Il eut de son mariage :

VIII. ETIENNE, Vicomte D'USSON, dit LE BRAVE, Damoiseau, Baron de Cudot, de Château, Sire de Nonan, qui se maria le 20 Novembre

Digitized by Google

1398, par contrat passé devant *Chalus* & *Morin*, Notaires, avec Demoiselle *Marie Ferreyra de Mello*, fille de *Jean Ferreyra*, Sire de Mello, & d'*Isabelle de Mender*, dont vint :

IX. Paul, Vicomte d'Usson de Poisson, dit le Hardi, Seigneur de Nonan, de Breuil & de la Houllerie, suivit le Prince Jean, fils du Duc de Bourbonnois & d'Auvergne, à la réduction de la Normandie; & se trouvant devant la Ville de Vire audit pays, le Prince lui donna l'Ordre de Chevalier, avec toute solemnité, comme il appert par la charte dudit Prince du 23 Janvier 1446; se maria avec Demoiselle *Jeanne de Tambonneau*, fille de *Joachim de Tambonneau*, Chevalier, Seigneur de la Houlerie, & d'*Isabeau Daveniere*, Dame & Souveraine d'Anlezy, par acte signé *Girard*, Notaire, le 13 Janvier 1419; il laissa de son mariage, Michel, qui suit.

X. Michel d'Usson, Vicomte de Poisson, Seigneur de Nonan, de la Houlerie & de Breuil, qualifié de Monseigneur & Chevalier du Porc-Epic, Officier du Duc *d'Orléans*, Gouverneur des château & citadelle de Montargis, eut commission du Roi Charles VIII, le 24 Mai 1486, de faire déloger les troupes du Pont-de-l'Arche, & de les conduire dans la Ville de Dreux sous le Commandement du Duc *de Lorraine*. Il avoit épousé, par contrat passé devant *Charon*, Notaire, le 24 Mars 1454, Demoiselle *Marguerite de Brichanteau*, fille d'*Etienne de Brichanteau*, Baron de Montigny, & de *Louise de Poisieux*, Dame de Courville. Il institua par son testament du 3 Mars 1397, passé devant *Renaud Trousseboeuf*, Notaire, Paul, Vicomte d'Usson, son fils aîné, qui suit; légitima Pierre son second fils, ainsi que Madeleine-Antoinette d'Usson, qui partagerent avec leur frere aîné la succession de leurs pere & mere. Pierre, le second fils, fut Chambellan de la Reine Madeleine, Gouverneur de *François-Phébus*, Comte de Foix, & Capitaine du château de Pamiers. Il avoit épousé *Jeanne de Roquefort*, & reçut de son frere aîné la somme de 1000 écus d'or qui lui étoit encore due de celle de 4000 livres tournois pour ses droits successifs; la transaction passée le 20 Octobre 1498 devant *Augier*, Notaire.

XI. Paul d'Usson, Chevalier, Seigneur d'Orbanc, de Breuil, &c., se maria le 14 Janvier 1497, par acte passé devant *Boulouf*, Notaire, avec *Roberte Duroux*, fille d'*Antoine Duroux*, Ecuyer, Seigneur de Sigy, Abloi, Tachy, & de *Denise de Tigicourt-Saint-Phal*. Il eut commission du Roi Charles VIII de faire retirer tous les gens de guerre qu'il trouveroit dans le Bailliage du Berry, Saint-Pierre-le-Moutier, Sénéchaussée de Périgord, & de les faire rentrer dans leur garnison. Il eut de son mariage :

XII. Robert d'Usson, Vicomte d'Usson, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Maréchal de ses Camps & Armées, rendit hommage pour certain fief qu'il possédoit dans la Baronnie de Copel le 6 Janvier 1540; transigea le 13 Mars de la même année avec *Antoine de la Rochefoucault*, en qualité de mari de Dame *Antoinette d'Amboise*, Dame de Barbezieux & de Ravel, pour la Seigneurie de Cormede. Le Roi Henri II lui accorda deux Com-

Digitized by Google

miſſaires pour procéder, tant par titres que par témoins, ſur ſon nom, ſurnom & origine de nobleſſe, ce qui fut prouvé par le procès-verbal des Sieurs *de Burgencis* & *de Neufville*, Commiſſaires en cette partie, le 19 Août 1547, & fut nommé Maréchal de-Camp le 3 Août 1552. Il obtint, ſur le rapport des Sieurs *de Burgencis* & *de Neufville*, des Lettres-Patentes ſignées du Roi HENRI II le 28 Octobre 1553, par leſquelles il lui fut permis de commuer le ſurnom de POISSON en celui d'USSON, nom de ſon origine, comme ne poſſédant plus les anciens biens donnés par la ſubſtitution. En conſidération de l'ancienneté de ſa nobleſſe & des alliances que lui & ſes ancêtres avoient contractées, ledit Seigneur Roi lui permit de prendre le nom titré & qualifié *Vicomte*, ainſi qu'à tous ſes enfans nés & à naître à perpétuité, tant qu'il y auroit des mâles deſcendans d'eux, ſans aucun ordre de progéniture, afin de perpétuer leur nom & mémoire de titres correſpondans à la nobleſſe de la maiſon d'USSON.

Il teſta le 17 Janvier 1556 devant *Buſſiere*, Notaire; donna la jouiſſance de tous ſes biens à *Benoîte Dubourg*, ſa femme, qu'il avoit épouſée le 1er Décembre 1524, fille d'*Etienne Dubourg*, Ecuyer, Seigneur de Soilloux-Malezat, & Maître des Requêtes de la Reine, & de *Jeanne de Thonimas*. Cet *Etienne Dubourg* étoit frere d'*Antoine Dubourg*, Baron de Saillances, Chancelier de France. Il ſubſtitua à ſa femme, PIERRE ſon fils, qui ſuit; légitima *Jeanne*, ſa fille; légua 4000 livres tournois qu'il avoit reçues de *Roberte Duroux*, ſa mere, à JEAN D'USSON, ſon couſin-germain, fils de PIERRE, Capitaine du Château de Pamiers, & de *Jeanne de Roquefort*; laquelle ſomme ſon pere devoit à PIERRE D'USSON, ſon frere, pour ſurplus de ſa légitime, étant héritier de MICHEL D'USSON & de *Marguerite de Brichanteau*, leurs pere & mere, & nomma pour ſes exécuteurs-teſtamentaires *Robert de Fargue*, ſon couſin, & *Robert de Canillac*, ſon filleul.

XIII. PIERRE, Vicomte D'USSON, nommé Lieutenant-Général par proviſions du 9 Juin 1557, épouſa, par contrat paſſé devant *Montarchier*, Notaire, le 2 Décembre 1565, *Marguerite d'Acher*, veuve de *Charles de Rouzat* & fille de *Jean d'Acher*, Ecuyer. Il donna à titre de fondation pluſieurs terres & héritages dans la Juſtice d'Uſſon à l'Egliſe de Saint-Maurice, & fut fondé de procuration, par acte du 27 Septembre 1577, reçu devant *Coſte*, Notaire, par les Conſuls de la Ville de Billon en Auvergne, pour la pourſuite de l'inſtance que les Jéſuites avoient contre les Chanoines de la même Ville de Billon. Il teſta le 3 Mai 1583 devant *Bruyeres*, Notaire; donna la jouiſſance de tous ſes biens à *Marguerite d'Acher*, ſa femme, & nomma pour ſon héritier univerſel FRANÇOIS, ſon fils aîné, qui ſuit.

XIV. FRANÇOIS, Vicomte D'USSON, Capitaine de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi, tranſigea le 12 Septembre 1586, par-devant *Contet*, Notaire, avec *Marguerite d'Acher*, ſa mere, de laquelle il reçut la ſomme de 7000 livres tournois pour aller à l'Armée. Il eut ordre, le 2 Février 1589, du Roi HENRI III, qui avoit eu des preuves particulieres de ſa fidélité, & à qui ce Prince donna une commiſſion de cinquante Hommes d'armes, de monter incontinent à cheval, & de joindre,

Digitized by Google

avec sa Troupe, le Sieur *de la Ferté-Imbault*, pour faire la guerre & incommoder les ennemis de l'Etat; fut maintenu, par Lettres du Roi HENRI IV, le 6 Janvier 1605, dans la qualité de Vicomte, ainsi que tous ses enfans nés & à naître à perpétuité. Il avoit épousé le 27 Octobre 1585, par contrat passé devant *Monteléon*, Notaire, *Antoinette le Gras*, fille de *Jean le Gras*, Ecuyer, dont:

XV. JEAN, Vicomte D'USSON, Seigneur de Broglet, Charniac, se trouva à la procession générale des Augustins à Notre-Dame pour l'heureux succès des Etats tenus à Paris, où le Roi assista avec toute sa Cour, le 26 Octobre 1614. Il eut le triste désagrément de voir brûler & incendier sa maison située dans la Ville de Billon, avec perte de beaucoup de papiers de famille. Cet incendie fut constaté par le procès-verbal des Juges de ladite Ville, assistés de tous les notables Habitans, & par eux signé. La Reine Mere, par brevet du 13 Avril 1614, lui accorda deux douzaines d'arbres à faire prendre dans la forêt de son Comté d'Auvergne, pour le rétablissement de sa maison brûlée. Il rendit foi & hommage au Roi le 28 Juin 1640, pour raison de son fief de Charniac, & épousa, par contrat du 4 Décembre 1618, passé devant *Pelissier*, Notaire, *Anne de Vigral*, fille de *Joseph de Vigral*, Ecuyer, & de *Louise de Chabannes*, Dame de Chany, dont:

XVI. FRANÇOIS, II du nom, Vicomte D'USSON, présenta, le 11 Décembre 1666, tous les titres qui établissent sa noblesse pardevant M. *de Fortia*, Conseiller nommé par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 22 Mars 1666, pour la recherche de la Noblesse d'Auvergne. Il rendit foi & hommage à l'Evêque de Clermont pour sa directe de Broglet, par acte du 6 Mai 1671; obtint un brevet du Roi LOUIS XIV, du 6 Juin 1685, qui confirma les Lettres-Patentes des Rois HENRI II & HENRI IV, des années 1553 & 1605, le maintint dans la qualité de Vicomte, ainsi que ses enfans nés & à naître à toujours, sur la production de ses titres devant MM. *Colbert*, Conseiller-Secrétaire d'Etat, & *le Goux de la Berchere*, Intendant d'Auvergne, Commissaires nommés par Sa Majesté le 24 Mai 1685. Il avoit épousé, par contrat du 2 Février 1644, reçu par *Dégoilles & d'Albigniac*, Notaires, *Alix de Prudier*, fille d'*Etienne de Prudier*, Ecuyer, Seigneur de Saint-Luc, dont:

XVII. JEAN, Vicomte D'USSON, Chevalier, Seigneur de Broglet, fut nommé Brigadier de la Noblesse d'Auvergne au ban convoqué dans la Compagnie du Comte *de Canillac*, Sénéchal de Clermont, par Lettres de commission du 1er Juillet 1674: il eut ensuite un certificat de M. *d'Aligre*, Grand-Sénéchal d'Auvergne, commandant le ban, comme quoi il avoit servi en cette qualité, daté du 6 Décembre 1674. Il obtint encore des Lettres-Patentes déclaratives de maintenue de noblesse, avec la qualité de Vicomte, le 3 Septembre 1692, scellées du grand Sceau de cire jaune, signées LOUIS, & plus bas *Phelypeaux*; sur lesquelles, en considération des services de ses auteurs & des charges distinguées qu'ils ont exercées dans la guerre, où plusieurs ont été employés & tués pour l'honneur & le

Digitized by Google

maintien de la Couronne. » A ces cauſes, après qu'il auroit apparu à Sa » Majeſté des Lettres-Patentes de commutation de nom, de celui DE » POISSON en celui D'USSON, nom d'origine, portant nom & armes DE » POISSON, au moyen d'une donation faite en 1304, des proviſions & » lettres de Chevalerie, de Lieutenans-Généraux des Armées, de Gou- » verneurs, du brevet & lettres de filiation par elle accordées audit » D'USSON, par leſquelles elles lui permettent & donnent pouvoir, & à » tous ſes enfans nés & à naître, de prendre le nom & titre de *Vicomte*, » Sa Majeſté les a maintenus & gardés tous de nouveau, &, ſi beſoin eſt, » les y confirme à perpétuité. Le Jugement de M. *le Goux de la Berchere*, » Intendant & Commiſſaire pour la recherche de la Nobleſſe d'Auvergne, » les contrats de mariage, procès-verbaux qui prouvent que ſes auteurs » ont régi tous les états de nobleſſe, Sadite Majeſté les a déclarés tels ». JEAN, Vicomte D'USSON, épouſa, le 21 Novembre 1684, Demoiſelle *Jeanne l'Eſcot*, dont:

XVIII. JACQUES, Vicomte D'USSON, Chevalier, Seigneur de Broglet, d'abord Garde de la Marine en 1709, nommé enſuite à la charge de Lieutenant de Roi de la Ville de Billon le 1er Juillet 1723, mort au ſervice de Sa Majeſté avec commiſſion de Capitaine d'Infanterie. Il avoit épouſé, le 5 Juillet 1725, *Gabrielle de Tiſſandier*, fille de feu Meſſire *Aimable de Tiſſandier* & de Noble *Marguerite de Mouricaud*, dont ſont ſortis: — 1. VITAL, né le 2 Mai 1730, mort en 1768; — 2. ETIENNE, qui ſuit; — 3. & JEAN, né le 11 Avril 1740, mort auſſi en 1764.

XIX. ETIENNE, Vicomte D'USSON, né le 6 Mai 1737, Chevalier, Seigneur de Broglet, ancien Officier de Marine, ſecond fils de JACQUES, Vicomte D'USSON, & de *Gabrielle de Tiſſandier*, a obtenu le 22 Août 1766 un Arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, qui viſa la plus grande partie des titres tranſcrits & énoncés ſur un autre Arrêt rendu par la même Cour en 1765, qui enjoint à tous les Gentilshommes de juſtifier de leurs titres de nobleſſe. Il a épouſé, par contrat paſſé & inſinué à Clermont-Ferrand le 1er Mai 1774, reçu par *Laſteyras*, Conſeiller du Roi & Notaire, Demoiſelle *Marie de la Boulaye*, fille mineure de feu Meſſire *Gilbert de la Boulaye*, vivant Chevalier, Seigneur de Bierne, ancien Officier au Régiment de Brie, & de feu Noble *Marguerite de Vernoys*, dont: — 1. CHARLES-JOSEPH-NICOLAS D'USSON, né le dernier Mars 1780, batiſé le même jour dans la Paroiſſe de Saint-Cerneuf de Billon; — 2. & MARIE FRANÇOISE-IRENE-GABRIELLE D'USSON, née le 28 Août 1777, batiſée dans la même Paroiſſe de Saint-Cerneuf.

Les qualités que les Auteurs d'ETIENNE D'USSON ont priſes dans différens actes ſont celles de Vicomte, Chevalier de l'Ordre du Roi & du Porc-épic, de Damoiſeau, de Sire, de Monſeigneur, de Chevalier, de Gouverneur, de Lieutenant-Général, de Meſtre-de-Camp de Cavalerie, &c.

Les alliances de cette ancienne Nobleſſe ſont avec les maiſons *de Foix*, *la Rochefoucault*, *Rochechouart*, *Beaujeu*, *Savoie*, *Bourgogne*, *Montaigu*,

Digitized by Google

Beaufremont, *Rohan-Léon*, *Pons*, *Armagnac*, *Mello*, *Ferreyra*, *Tambonneau de Daveniere*, *Brichanteau*, *Tigicourt-Saint-Phal*, *Dubourg*, *d'Acher*, *le Gras*, &c.

Les armes : *au* 1, *d'or à trois pals de gueules*, qui eſt *de Foix*, pour *Sclarmonde de Foix ; au* 2, *bardé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout*, pour *Agnès de la Rochefoucault ; au* 3, *d'azur au chevron d'or, à trois Poiſſons d'argent*, 2 *&* 1, *chargés de trois étoiles à ſix raies*, à cauſe de la donation, ſubſtitution & conceſſion du nom & armes de POISSON en 1304 ; *au* 4, *de Bourgogne*, pour *Bonne de Bourgogne de Montaigu ; au* 5 *&* 1 *de la pointe, à neuf macles d'or poſées* 3, 3 *&* 3, pour *Lucette de Rohan ; au* 6, *d'argent au lion de gueules*, pour *Marie d'Armagnac ; au* 7, *d'argent au ſautoir de gueules, chargé de cinq écuſſons de Portugal*, pour *Marie de Ferreyra de Mello ; au* 8 *&* 9 *derniers, d'azur à ſix beſans d'argent*, 3, 2 *&* 1, pour *Marguerite de Brichanteau ; ſur le tout, de gueules au lion d'argent*, qui eſt D'USSON : pour cimier, *un caſque de profil avec une couronne de Vicomte, un vol de deux bannieres, au milieu deſquelles eſt une étoile d'or à cinq raies ;* & pour ſupports, *deux lions d'or.*

Généalogie dreſſée ſur les titres originaux véritables & inſinués à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, qui nous ont été communiqués.

Digitized by Google

W.

WIDERSPACH (DE) : c'eſt une famille Bavaroiſe de la plus ancienne nobleſſe, admiſe aux tournois en 1300, ainſi qu'il eſt énoncé dans *Brudinus* & autres Auteurs.

HENRI DE WIDERSPACH, aîné de cette famille, y figura en 1313. Deux branches cadettes deſcendant de ce dernier peu fortuné, s'établirent dans le XIVe ſiecle ; ſavoir, celle de CHARLES DE WIDERSPACH à Ratisbonne, & celle de RODOLPHE DE WIDERSPACH dans la Principauté de Pourentrouy. FRÉDERIC, fils de RODOLPHE, exerça enſuite dans le Sundgau pluſieurs charges dans la Judicature : il laiſſa deux fils, THÉOBALD & ERHARD ; THÉOBALD reſta dans la Robe, & ERHARD ſervit le Roi, & mourut, ſans poſtérité, Capitaine d'une des Compagnies-Franches du Canton de Soleure. THÉOBALD laiſſa deux fils, BATISTE & FRANÇOIS. Ce dernier, qui étoit Chef de Juſtice du château & dépendance de Landſcron, mourut ſans enfans. BATISTE eut le malheur de périr en 1710, âgé de quatre-vingt-ſix ans : celui-ci ne ſachant comment exprimer & démontrer toute ſa joie de la naiſſance de LOUIS XV, s'imagina de faire tirer un feu d'artifice ſur le plus haut rocher du Sundgau à deux lieues de la Ville de Ferrete, qui en eſt la Capitale, & dont il étoit le Chef-Patricien ; n'étant occupé pendant l'exécution de ce feu qu'à jetter des cris d'allégreſſe, il oublia le précipice de quinze cents toiſes qui étoit derriere lui, & dans lequel, par une gliſſade dans la mouſſe, il ſe laiſſa tomber du haut en bas ; ſon corps fut réduit en pieces & en morceaux. Ce fait eſt juridiquement & légalement conſtaté par acte authentique dépoſé au Greffe de Ferrette. Il laiſſa un fils unique, VALENTIN, qui en eut deux, JOSEPH-IGNACE & FRANÇOIS-FERDINAND.

JOSEPH-IGNACE obtint une Sous-Lieutenance dans le Régiment de Waldner, Compagnie de Paravitginy en 1754 ; & FRANÇOIS-FERDINAND en obtint une dans le Régiment d'Eptinghen à ſa création en 1757 : mais la médiocrité de leur fortune ne leur permit pas de ſuivre tous deux la carriere des armes ; JOSEPH-IGNACE quitta le ſervice, & s'appliqua à l'étude des Loix, ſe fit recevoir Avocat au Conſeil Souverain d'Alſace à Colmar, & prit le parti d'exercer une charge de Judicature dans les environs.

FRANÇOIS FERDINAND ſuivit le parti des armes. Arrivé à l'armée d'Hanovre en 1758 avec ſon Régiment, il fut choiſi pour être Aide-de-Camp de M. le Prince *de Robeck*, qui commandoit l'avant-garde de l'armée ; il fit la campagne de 1758 & 1759 avec ce Prince ; il fut enſuite demandé par M. le Duc *de Laval*, qui commandoit une diviſion, pour être ſon premier Aide-de-Camp, & remplit cette place pendant les campagnes de 1760 & 1761. En 1762 il fut demandé par M. le Prince *Xavier de Saxe*, dit Comte *de Luſace*, qui commandoit une réſerve, pour y remplir les mêmes fonctions d'Aide-de-Camp, juſqu'à ce que la paix ait été conclue. En 1764, il ſubit la réforme que l'on fit ſubir à tous les Alſaciens du Régiment d'Eptinghen ; mais ſur le compte avantageux que rendirent maints Officiers

Digitized by Google

Généraux respectables de ses bons services au Ministre de la guerre, appuyé d'attestations les plus authentiques de ceux nommés ci-dessus, dont il a été Aide-de-Camp, non-seulement il fut bientôt remplacé Capitaine attaché à la Légion de Conflans, mais il obtint la pension de 600 livres, que l'on accordoit aux Officiers qui s'étoient distingués pendant la guerre appellée *d'Hanovre*; elle étoit accompagnée de la lettre la plus flatteuse du Souverain. En 1767, il fut présenté & proposé au Roi par le Cardinal *de Rohan*, Prince-Evêque de Strasbourg, pour remplir la place de Gouverneur pour Sa Majesté des Ville & château de Rouffac, Ville principale de son Evêché; prêta en conséquence ferment entre les mains de M. *de Maupeou*, Vice-Chancelier de France, le 5 Avril 1767, & prit possession de ce Gouvernement, avec tous les honneurs y attribués, le 26 Mai suivant. Le 19 Mai 1773, il fut nommé par le Roi LOUIS XV lui-même à la charge de Premier Enseigne de la Garde ordinaire de son petit-fils M. le Comte D'ARTOIS. Sa Majesté, instruite dans ce temps-là du trait de patriotisme de son grand-pere, ci-dessus détaillé, le qualifia de Baron dans son brevet de ladite charge, qualification dont ses ancêtres avoient joui, & dont lui jouissoit déjà dans des anciens titres & Lettres d'investiture d'un fief qu'il possede en basse Alsace, relevant de la maison de Baden-Baden; il vendit cette charge en Octobre 1774, au sieur Chevalier Demes, & le rang de Colonel y étant attaché, une activité au service du Roi quelconque lui devenant nécessaire pour en jouir, M. le Comte D'ARTOIS lui fit obtenir le brevet de Major-Commandant des Isles Saint-Pierre de Miquelon, dans lequel le Roi LOUIS XVI le qualifia également de Baron. Au 18 Août 1778, il fut décoré de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis: le Roi chargea M. le Duc *de Montmorenci-Laval*, ci-dessus nommé, du cérémonial de la réception, & ce Lieutenant-Général rendit compte à Sa Majesté qu'il avoit, en vertu de ses ordres, reçu le Baron DE WIDERSPACH Chevalier de son Ordre. Il renonça peu de temps après au service qu'il auroit poussé bien loin, si, malgré l'ame la mieux faisante & la façon de penser la plus honnête, il n'eût pas été en tout temps en but à l'envie & à la basse jalousie de quelques ennemis sourds, particulierement d'un de ses compatriotes, parvenu par l'effronterie & l'intrigue aux plus hautes dignités, des manœuvres indignes duquel il ne fut instruit qu'après son décès. Il eut trois filles mortes en bas âge, du mariage qu'il contracta en Avril 1761, avec Demoiselle *Madeleine Granet d'Emanville*, fille de Messire *Granet d'Emanville*, Seigneur d'Emanville & autres lieux. Son contrat de mariage fut signé par le Prince *de Conti*, les *Montmorenci*, les *Laval*, les *Bouillon*, & les Barons *de Kageneg de Vienne*, tous deux Chambellans de l'Empereur, qui assisterent tous à la cérémonie qui fut célébrée dans la Chapelle de Saint-Sulpice.

JOSEPH-IGNACE son frere aîné, qui épousa en 1757 *Barbe Sproul*, fille aînée de M. *Sproul*, de son vivant Greffier en chef des Bailliage & Département de Landres, Baronnie du grand Huningue & de Rogen-Hausen dans le Sundgau, a six fils & deux filles; savoir: — 1. GEORGE-JOSEPH, Licentié ès Loix de l'Université de Strasbourg, destiné à faire son état dans la Robe; — 2. FRÉDERIC, entré au service du Roi en qualité de Lieutenant

Lieutenant du Régiment de Cayenne, Département des Colonies, en 1746; — 3, 4, 5 & 6. IGNACE, LOUIS, FÉLIX & XAVIER, encore en bas âge, faisant leurs exercices; — 7 & 8. ELÉONORA & CLARA.

Cette famille continuera toujours de donner un Serviteur au moins au Roi, le fief de Langenau étant, par arrangement de famille, dévolu de droit à celui qui servira Sa Majesté; mais la fortune de cette maison nécessitera, selon toute apparence, toujours une partie des rejettons à suivre l'état de Judicature.

Elle a été par ignorance souvent confondue avec d'autres, qui, à une syllabe près, portent le même nom; mais, si elles lui sont de quelque chose, ce ne peut certainement être que par des alliances même hors des degrés.

Elle n'a jamais quitté ses armes, & les a toujours continuées telles que ses ancêtres les avoient en Baviere dont elle dérive, & dont elle fait preuve par titres authentiques, entr'autres d'un revêtu du sceau de la Ville de Ferrette, le Magistrat & les Bourgmestres assemblés, signé de tous, & légalisé par le Juge Royal de ce canton, & Secrétaire du Roi au Conseil Souverain d'Alsace, tiré des anciens urberes & documens de cettedite Ville & autres, délivré à cette famille.

Les armes de cette famille sont: *d'argent & de sable, chargées d'un belier aussi d'argent & les cornes de sable;* cimier, *une couronne d'or;* support, *deux lions.*

Y.

YSEBRANT, jadis BEVERVOORDE : ancienne & noble famille, originaire de Weſtphalie, diſperſée en Allemagne & dans les Pays-Bas, où elle eſt établie aujourd'hui. Elle a donné pluſieurs Chevaliers très-recommandables par leurs bons & fideles ſervices rendus à différens Souverains, & dont les deſcendans ne ſe ſont pas moins diſtingués, tant par leurs ſervices que par leurs alliances honorables.

Une relation de la Chine, imprimée à Amſterdam, chez *Jean-Louis de Lorme*, en 1699, fait mention de Meſſire EVRARD YSEBRANT, qui fut envoyé par Sa Majeſté Czarienne de Moſcovie à l'Empereur de la Chine, en l'an 1692, 1693 & 1694.

Meſſire CHARLES-NICOLAS YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Lendoneq, de Rillant, de Domvrin, Frevin, Cappelle, &c., eſt aujourd'hui poſſeſſeur des anciens documens & preuves de nobleſſe de ſes ancêtres, juſtifiés par des extraits, actes publics, ornemens d'Egliſe, épitaphes, blaſons, &c., qui ont été authentiqués par des perſonnes publiques, & prouvent que la filiation ſuivie remonte à LOUIS, qui ſuit.

I. LOUIS YSEBRANT, Chevalier, dit BEVERVOORDE, vivoit en 1320 du temps de ROBERT, dit DE BETHUNE, Comte de Flandres; il ſe trouva à la bataille de Courtray, où il donna des preuves ſignalées de ſa valeur. Il avoit épouſé Dame *Iolente de Berlare*, fille de *Jean*, Seigneur de Berlare, dont il eut :

II. THIERI YSEBRANT, Seigneur de Windereck, de Bevervoorde, qui fut tué à la bataille de Crecy donnée contre les Anglois au mois d'Août 1346. Il avoit épouſé *Ildegonde de Bevere*, dont il laiſſa :

III. LÉONARD YSEBRANT, dit BEVERVOORDE, Seigneur de Windereck, qui ſe maria avec Demoiſelle *Jeanne de Mortagne*, fille de Meſſire *Robert*, Chevalier, dont il eut : — 1. LÉONARD YSEBRANT, dit BEVERVOORDE, Chanoine & Archidiacre de la Cathédrale de Théroüane; — 2. JEAN, qui ſuit; — 3. & GÉRARD, Ecuyer, Seigneur de Windereck, reçu pour ſes bons ſervices Chevalier, des mains du Duc de *Bourgogne*. Il épouſa *Anne de Bruine*; mais nous en ignorons la poſtérité.

IV. JEAN YSEBRANT, dit DE BEVERVOORDE, Ecuyer, ſe maria avec Demoiſelle *Catherine Vraux*, dont il eut : — 1. JEAN, qui s'eſt établi en Allemagne, où ſa branche, ſelon le rapport du Capitaine *Calcoſki*, du Régiment du Duc *de Wirtemberg*, en garniſon à Bruges en 1707, fait des alliances très-diſtinguées, & y porte le titre de Vicomte; — 2. THIÉRI; — 3. ANTOINE, Licentié ès deux Droits, Conſeiller-Penſionnaire de la Ville d'Anvers, & marié à Demoiſelle *Willelmine Vanginder-Bogen*, alias, *Vanderbeke*, *Vanderbke*, fille de *Pierre*, Conſeiller de l'Empereur CHARLES V, inhumé à Vilvorde, devant le chœur. ANTOINE YSEBRANT eut pour enfans JEAN; PERRINE, qui épouſa *Jean Van-Oudenberghe*; & ANNE, qui ſe maria avec *François de Croog* : les enfans d'ANTOINE partagerent les biens de leurs pere & mere en 1514; — 4. FRANÇOIS, marié

Digitized by Google

ſans enfans à Demoiſelle *Jacqueline de Buridam*; — 5. GÉRARD, qui ſuit; — 6. & MARIE, mariée avec *Cornil Van-Eeden*, Ecuyer, comme il eſt prouvé par leurs ſépultures dans la Chapelle du très-doux Nom de Jéſus dans l'Egliſe de Saint-Pierre de Malines.

V. GÉRARD YSEBRANT, Seigneur de Vandermoere, Willemars, Meulelacker à Saint-Nicolas, pays de Waës, mort en 1479, avoit épouſé Demoiſelle *Catherine Van-Baesdorp*, le 10 Janvier 1447, morte en 1475, fille de M. *Van-Baesdorp* & de Dame *Van-Dergracht*. De ce mariage eſt ſorti JEAN, qui ſuit.

VI. Meſſire JEAN YSEBRANT, Chevalier, Seigneur de Vandermoere, Willemars & Menelacker, épouſa le 15 Octobre 1480, Demoiſelle *Marguerite Vander-Wicht*. Ils ſont inhumés l'un & l'autre dans l'Egliſe de Saint-Nicolas, où ils ont fondé neuf Meſſes, & le mari eſt mort le 14 Novembre 1496; il paroît ſur ſon tombeau armé ou vêtu en Chevalier. De leur mariage ſont ſortis: — 1. GÉRARD, qui ſuit; — 2. & ARNAULD, Ecuyer, marié le 10 Juillet 1530 à Bruges avec Demoiſelle *Anne Petit*, de laquelle il eut GERARDINE YSEBRANT, mariée le 15 Septembre 1559 avec *Pierre Quarrebbe*, Ecuyer; ils furent l'un & l'autre inhumés en 1596 dans l'Egliſe de Saint-Nicolas ſous la pierre de JEAN YSEBRANT, grand-pere du mari.

VII. GÉRARD YSEBRANT II du nom, Chevalier, Seigneur de Vandermoere, Willemars, Menelacker, eſt enterré dans la ſépulture de Meſſire JEAN ſon pere; il avoit épouſé, 1°. en 1524, Demoiſelle *Catherine Nuyt*, fille de *Jean*, Ecuyer, à laquelle il donna en mariage la terre & Seigneurie de Rillant, ſituée au Zuilbeverlant, laquelle terre fut furieuſement inondée en 1529 & 1530, & il épouſa 2°. Demoiſelle *Marie Weſterlinck*. Du premier lit vint: — 1. MARIE YSEBRANT, Dame de Rillant, qui donna cette terre à ſon couſin *Jean Hanweel*, Ecuyer; & du ſecond mariage ſont nés: — 2. PASQUIER, qui ſuit; — 3, 4, 5, 6 & 7. LOUIS, JACQUES, MARC, JOSSE & PIERRE, morts en bas âge; — 8. CATHERINE, mariée le 19 Novembre 1549 à *Jacques de Munick*, Grand-Bailli du Pays de Beveren, dont elle eut *Gérardine de Munick*, mariée le 9 Février 1574 à *Chrétien Hawell*; — 9. ANNE, mariée avec *Jean Steelant*, fils de Meſſire *Jean*; — 10. & JOSSINE YSEBRANT, mariée avec *Joſſe Priem*, Ecuyer.

VIII. PASQUIER YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Vandermoere, épouſa, le 10 Décembre 1558, Demoiſelle *Willelmine Priem*, fille de *Jean*, Ecuyer, & ſe retira en ſa maiſon de plaiſance à Werbrouck. Il a eu de ſon mariage: — 1. JEAN; — 2. JOSSE; — 3. ANTOINE; — 4. LOUIS; — 5. MARC, qui ſuit, tous qualifiés d'Ecuyers; — 6. & JOSSINE.

IX. MARC YSEBRANT, Ecuyer, épouſa, le 4 Novembre 1597, Demoiſelle *Iſabeau de Neve*, fille de *Jean*, Ecuyer, & de *Florentine d'Overlope*. Il mourut le 6 Mars 1622, & ſon épouſe le 15 Août 1652. Ils ſont l'un & l'autre inhumés dans l'Egliſe de Saint-Paul du Pays de Waës, devant l'autel de Notre-Dame. De ce mariage ſont nés: — 1. JEAN, auteur du rameau des Seigneurs de Bevervoorde, rapporté d'abord; — 2. ANTOINE, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere aîné; — 3. PIERRE, mort en bas âge; — 4. LANCELOT, auteur du rameau des Seigneurs de

Digitized by Google

Vander-Stracten, rapporté en ſon rang ; — 5. Marc, chef du rameau d'Heggeloo, auſſi éteint & rapporté en ſon rang ; — 6. Willelmine, mariée à *Jacques Wielant*, Ecuyer, — 7. Florence, mariée à Meſſire *Jean Vandepoele ;* — 8. Isabeau, mariée à *Pierre Van-Hyſſle*, famille éteinte ; — 9. & Marie Ysebrant, décédée en bas âge.

X. Jean Ysebrant, Seigneur de Bevervoorde par donation de ſa mere, *Iſabeau de Neve*, du 9 Mai 1624, en avancement de mariage, épouſa, 1°. *Anne de Riche*, fille de *Jean*, Capitaine au ſervice de Sa Majeſté Catholique ; 2°. le 20 Octobre 1627, *Iſabelle Houex*, fille de *Pierre*, Ecuyer. Il eſt mort en 1646, & ſa ſeconde femme eſt morte le 27 Octobre 1678. Il a laiſſé de ce ſecond mariage : — 1. Pierre-Adrien, qui ſuit ; — 2. Jacques, mort ſans poſtérité ; — 3. Jean-Batiste, mort en bas âge ; — 4. Marc, auſſi mort en bas âge ; — 5. Isabeau, Religieuſe à Gand ; — 6. Marie, mariée à Meſſire *Joſſe de Grave ;* — 7. Jossine-Jacqueline, morte en bas âge ; — 8 & 9. Antoinette & Anne-Catherine, mortes ſans poſtérité.

XI. Pierre-Adrien Ysebrant épouſa, 1°. Demoiſelle *Marie Van-Royen* en 1658, morte le 7 Janvier 1670 ; & 2°. Isabeau-Marguerite Ysebrant, ſa parente, fille de Lancelot Ysebrant. Il eſt mort en 1693. Du premier lit il a eu cinq enfans, & du ſecond ſept, dont deux ont été au Service.

Continuation de la branche du ſecond fils de Marc Ysebrant.

X. Antoine Ysebrant, ſecond fils de Marc & d'*Iſabeau de Neve*, épouſa, le 23 Juin 1635, Demoiſelle *Gérardine Hanweel* (1), fille d'*Arnoud*, Ecuyer, Seigneur de Rillant. Il eſt enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de Caprick. Il a laiſſé pour fils unique Arnoud, qui ſuit.

XI. Arnoud Ysebrant, Ecuyer, Seigneur de Rillant, Landoncq, &c., né à Bochante le 24 Septembre 1636, épouſa, le 1er Décembre 1660, Demoiſelle *Iſabelle Pétronille Van-Royen*. Il eſt mort le 7 Avril 1700, & eſt inhumé dans l'Egliſe de la Paroiſſe de Caprick, ainſi que ſa femme, décédée au mois de Mars 1710. Ils ont eu de leur mariage : — 1. Jean, qui ſuit ; — 2. François, mort en bas âge ; — 3. George, Capitaine au ſervice de Sa Majeſté Catholique, marié le 26 Juillet 1708 avec Demoiſelle *Anne-Albertine Vanden Ecchante*, fille d'Ecuyer, Seigneur *du Pumbeke*, dont il n'y a pas eu d'enfans ; — 4. Philippe, décédé en bas âge ; — 5. François-Alexandre, auſſi décédé en bas âge ; — 6. Aldegonde, morte en bas âge ; — 7. Thérese, morte ſans avoir été mariée ; — 8. autre Aldegonde, Religieuſe à Grammont ; — 9. Marie-Isabelle, morte en bas âge ; — 10. Anne-Antoinette, Religieuſe à la Bilock, à Gand, morte en 1706 ; — 11. Jeanne-Helene, Religieuſe audit Grammont ; — 12. & Christine, mariée à Meſſire *Noël-Etienne de Saluces*

(1) La famille *Hanweel* poſſédoit la Seigneurie de Landoncq. Voyez *Philippe de Leſpinoy ; Nobleſſe de Flandres, fol.* 314 *&* 315, imprimée l'an 1631.

Digitized by Google

de Bernemicourt, Seigneur de Difque. Il n'y a point eu d'enfans de ce mariage. Le mari eſt mort le 1er Août 1737, & la femme le 10 Décembre 1742.

XII. JEAN-CHARLES YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Rillant, Landoncq, &c. fils aîné d'ARNOUD, né le 15 Octobre 1661, épouſa, le 5 Décembre 1693, Demoiſelle *Iſabelle-Florentine-Iolente de Saluces-Bernemicourt*, née le 24 Janvier 1668, & batiſée à Saint-Michel de Gand. Il eſt mort le 7 Mars 1732, & ſa femme le 21 Décembre 1744; ils giſſent dans le Chœur des grands Carmes à Gand. De leur mariage ſont ſortis: — 1. JEAN-PHILIPPE, qui ſuit; — 2. THÉRESE-ISABELLE-FLORENTINE, décédée à Gand le 26 Septembre 1745, ſans avoir été mariée; — 3. & MARGUERITE-FRANÇOISE-JOSEPHE YSEBRANT, mariée le 19 Mai 1722 à *Philippe-Louis-Théodore Vander-Laën*, Ecuyer. Il y a eu de ce mariage deux filles: l'aînée, nommée *Iſabelle-Marguerite-Théodore-Joſephe Vander-Laën*, a épouſé *Gaſpard-Bernard-Jean-Dominique de Villegas-Kinſchot*, Comte de Saint-Pierre-Jette, &c., dont il y a pluſieurs enfans vivans à Bruxelles; la ſeconde, nommée *Marie-Thérèſe*, s'eſt faite Religieuſe Urſuline à Tournay.

XIII. JEAN-PHILIPPE YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Landoncq, Rillant, &c., né le 15 Juin 1696, batiſé dans l'Egliſe de Saint-Michel à Gand, épouſa, le 25 Novembre 1722, Demoiſelle *Marie-Claudine-Philippine de Châtillon*, Dame de Maleze & de Roosbrouck. Il eſt mort le 28 Mars 1746, & ſon épouſe en 1771; ils ſont inhumés dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Jacques à Tournay. De leur mariage ſont ſortis: — 1. CHARLES-NICOLAS-JOSEPH, qui ſuit; — 2. JEAN-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, Chanoine-Régulier de Saint-Aubert à Cambray, nommé Abbé de Saint-Aubert le 24 Juin 1722, & Abbé actuel de ladite Abbaye, en 1780; — 3. ETIENNE-DOMINIQUE-JOSEPH, mort en bas âge; — 4. HENRI-JOSEPH-BAUDOUIN-GEORGE, décédé en bas âge; — 5. PHILIPPE, pareillement mort en bas âge; — 6. & MARIE CHRISTINE-JOSEPHE YSEBRANT, mariée à Meſſire *George-Gaſpard-François-Joſeph le Vaillant*, Baron de Waudripont, de laquelle il a eu pour fils unique *Joſeph-Alexandre le Vaillant*, né en 1756.

XIV. CHARLES-NICOLAS-JOSEPH YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur de Landoncq, Rillant, Douvrin, Frevin, Cappelle, Diſque, Baron de Baſcamps, &c., a épouſé en 1750 Demoiſelle *Marie-Antoinette-Joſephe de Saint-Genois*, fille de *Jérôme-Albert*, Comte de Saint-Genois, de Grandbreucq, Baron du Saint-Empire, Chambellan de Sa Majeſté Impériale & Royale, Conſeiller d'Etat d'Epée, &c. De ce mariage reſtent deux garçons, ſavoir: — 1. ANDRÉ-GUISLIN-JOSEPH, qui ſuit; — 2. IDESBALDE-FRANÇOIS-GUISLIN, Ecuyer, né en 1755.

XV. ANDRÉ-GUISLIN-JOSEPH YSEBRANT, ancien Officier au Régiment de Kaunitz, au ſervice de l'Impératrice-Reine.

Rameau des Seigneurs DE *VANDER-STRACTEN*, *éteint.*

X. LANCELOT YSEBRANT, ſeptieme enfant par ordre de progéniture

Digitized by Google

de MARC, Ecuyer, & de Dame *Iſabeau de Neve*, épouſa Demoiſelle *Jeanne Vander-Straſten*. Il en a eu : — 1. JACQUES, qui ſuit ; — 2, 3 & 4. trois enfans morts en bas âge ; — 5. ISABEAU-MARGUERITE YSEBRANT, mariée à PIERRE-ADRIEN YSEBRANT, Seigneur de Bevervoorde ; — 6, 7, 8 & 9. & quatre autres enfans morts ſans poſtérité.

XI. JACQUES YSEBRANT, Ecuyer, épouſa *Pétronille de Rechter*, fille d'un Capitaine au ſervice de Sa Majeſté Catholique, dont il eut JOSEPH-ALBERT YSEBRANT, Ecuyer, mort ſans poſtérité.

*Rameau des Seigneurs d'*HEGGELOO, *auſſi éteint.*

X. MARC YSEBRANT, Ecuyer, Seigneur d'Heggeloo, huitieme enfant par ordre de naiſſance de MARC YSEBRANT, Ecuyer, & de Dame *Iſabeau de Neve*, épouſa Demoiſelle *Jeanne Vander-Beke*, fille de *Jacques*, Ecuyer. Elle mourut le 25 Mai 1678, & laiſſa de ſon mariage : — 1. JEAN-MARC, qui ſuit ; — 2. & ISABEAU, mort en 1710.

XI. JEAN-MARC, Ecuyer, eſt mort le 2 Septembre 1705, & n'a point laiſſé, de notre connoiſſance, de poſtérité de ſon mariage contracté le 18 Juin 1684, avec *Thérèſe Vander-Perre*, fille de *Guillaume*.

Les armes : *d'or, au caſtor au naturel, élancé en bande ;* pour cimier, *un caſtor naiſſant de l'écu ;* deviſe, *PER MARE, PER TERRAS.*

Suivant une Note de famille, il doit y avoir un Livre qui traite des armoiries des familles illuſtres d'Allemagne & des Chevaliers de Weſtphalie, où ſe trouvent les armes de la famille d'YSEBRANT, dite *BEVERVOORDE*, dont *Jean Simachen* eſt Auteur. Voyez encore *la vraie & parfaite Science des Armoiries*, par *Pierre Palliot*, imprimée en 1664, *fol.* 125, où il parle de cette famille.

Fin du treizieme Volume.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre : *Recueil de Généalogies, pour ſervir de ſuite au Dictionnaire de la Nobleſſe*, & je crois qu'on en peut permettre l'impreſſion. A Paris, le 31 Juillet 1782.

CARDONNE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le ſieur BADIEZ Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un *Recueil de Généalogies, pour ſervir de ſuite au Dictionnaire de la Nobleſſe*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilège, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à perſonne : & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la ceſſion ; & alors, par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilège ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant ou à celle de dix années, à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décède avant l'expiration deſdites dix années : le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Privilèges en Librairie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilège ; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL ; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons

Digitized by Google

que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le dix-huitieme jour de Décembre, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-deux, & de notre règne le neuvième. Par le Roi en ſon Conſeil. LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 2742, fol. 811, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires preſcrits par l'article 108 du Réglement de 1723. A Paris, ce 3 Décembre 1782.

LECLERC, Syndic.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

974 575-30

Digitized by Google

Digitized by Google

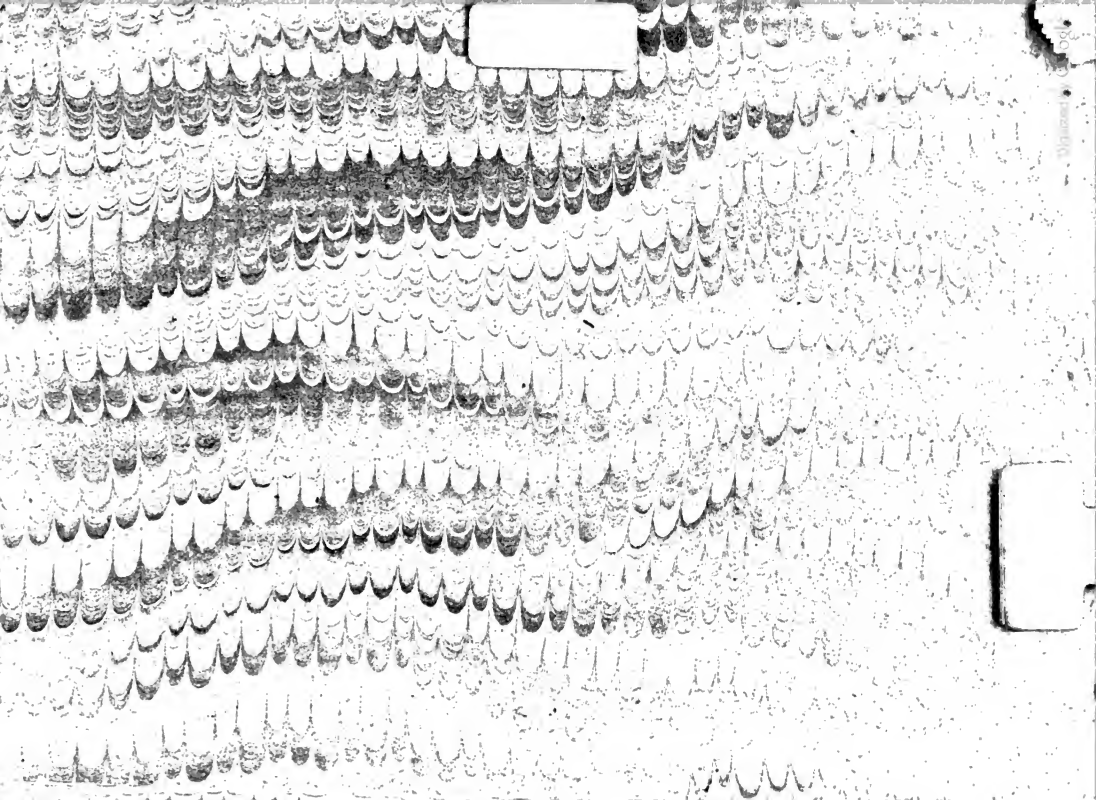

Digitized by Google